LXVIIIe Volume — Prix du Numéro : 50 centimes — 10 Juillet 1913.

48e ANNÉE
—o—
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Cherchez et vous trouverez — *Il se faut entr'aider*

No 1369
—
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 16 fr. ; SIX MOIS : 9 fr. — | — ÉTRANGER. — UN AN : 18 fr. ; SIX MOIS : 10 fr.

SOMMAIRE

Digitized by Google

Libraires dépositaires de L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS

PARIS

CHÉRONNET, Lib., r. des Grands-Augustins, 19.
FLOURY, boulevard des Capucines, 1.
LIBRAIRIE PICARD. rue Bonaparte, 82.
LIBRAIRIE DE SAINT-JORRE, rue Riche-lieu, 91.
SAUVAITRE, boulevard Haussmann, 72.

DÉPARTEMENT

Caen : Jouan, 98, rue Saint-Pierre.
Niort. CLOUZOT, 22, r. Victor Hugo.

LE COURRIER DE LA PRESSE

BUREAU de COUPURES de JOURNAUX

21, Boulevard Montmartre. Paris 2°

Fondé en 1889

DIRECTEUR : **A. GALLOIS**

Adresse Télégr.: COUPURES PARIS — Téléphone 101.50

Lit, découpe, traduit et fournit les articles de Journaux et Revues du Monde entier, sur tous sujets et personnalités. Est le collaborateur indispensable des Artistes, Littérateurs, Compositeurs, Savants, Hommes politiques, Diplomates, Commerçants, Industriels, Financiers, Jurisconsultes, Erudits, Inventeurs, Gens du Monde, Entrepreneurs, Explorateurs, Sportsmen, etc., en les tenant au courant de ce qui paraît dans tous les Journaux et Revues, sur Eux-mêmes et sur tous les sujets qui les intéressent.

CASIER PARLEMENTAIRE

Relevé des Scrutins de votes et Nomenclature des Travaux des Sénateurs, Députés, Conseillers Municipaux et Conseillers Généraux

Répertoire du Journal Officiel de la République française

PUBLICATION MENSUELLE : 12 FRANCS PAR AN

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

L'*Argus de la Presse* est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

L'*Argus de la Presse* fournit aux artistes, littérateurs savants, hommes politiques, tout ce qui paraît sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

S'adresser aux bureaux de l'*Argus*, **37, rue Bergère, à Paris. (IX°)** — *Téléphone*.

L'ARGUS de l' « OFFICIEL », publié sous les auspices de l'ARGUS de la PRESSE, fournit les votes et la nomenclature des travaux parlementaires des sénateurs, députés, etc, etc.

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

5, RUE SAINT-SIMON (BOULEVARD SAINT-GERMAIN), PARIS, VII°

Le POLYBIBLION paraît chaque mois en deux parties distinctes.

Partie littéraire. *Articles d'ensemble*, *Comptes rendus* d'ouvrages publiés, et *Chronique*.

Partie technique : *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix* ; 2° *Sommaires* des revues et de journaux.

	France	Etranger
Partie litteraire,	15 fr.	16 fr.
Partie technique,	10 fr.	11 fr.
Les 2 parties réunies,	20 fr.	2fr.

Les abonnements partent du 1er janvier

Spécimen contre 0 fr. 30 en timbres poste.

La Revue des Idées. — Etudes de critique générale, paraissant le 15 de chaque mois, sous la direction de Remy de Gourmont. Rue de Condé, 26, Paris.

Revue d'histoire de Lyon. — Etudes, documents, Bibliographie, paraissent tous les deux mois, directeur M. S. Charléty, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon. — 12 fr. par an. A. Rey. 4 rue Gentil. — Lyon.

Revue des questions historiques, paraissant tous les trois mois. — Fondée par le marquis de Beaucourt, 15, rue Saint-Simon, Paris. Directeur : Paul Allard.

Le mois littéraire et pittoresque. — Magazine très illustré, nouvelles, chroniques, études Le n° 1 fr. 5, rue Bayard

Wallonnia. — Archives Wallonnes mensuelle illustrées. Direct. O. Colson. 10, rue Henkart Liège.

Les Annales fléchoises de La Vallée du Loir. — Revue mensuelle illustrée, histoire, archéologie, littérature. La Flèche.

Le Mercure de France. — Directeur Alfred Valette. Paraît le 1er et le 15 de chaque mois. Littérature critique, philosophie, poésie. Mouvement des lettres à l'étranger, 150 pages. 26, rue de Condé, Paris

La Révolution dans l'Aube. — Bulletin trimestriel d'Histoire moderne et contemporaine publi par la Société d'Histoire départementale de la Révolution. Abonnement : 4 fr. par an, Troyes.

La Vendée historique. — Revue de la Vendée militaire, paraissant à Luçon (Vendée), le 5 et le 20 de chaque mois. Directeur : Henri Bourgeois. — Edition sur papier fort 6 fr. 50 Edition ordinaire 5 fr.

Le Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848, publie tous les deux mois un intéressant n° composé de documents et d'articles inédits. Rédacteur-auteur, Georges Renard. Abonnement 12 fr. Librairie Cornély, 101, rue de Vaugirard, Paris.

L'Art et l'Enfant ; revue illustrée d'éducation esthétique. Directeur M. Léo Claretie, 92, Avenue Niel, Paris. Tél. 522.84.



Les Archives des Collectionneurs d'ex-libris (18° année), paraissent tous les mois avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande accompagnée de 0 fr 50 en timbres-poste, adressée au secrétariat de la Société 58, *rue de Babylone*.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider*

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC

48e ANNÉE — 1913

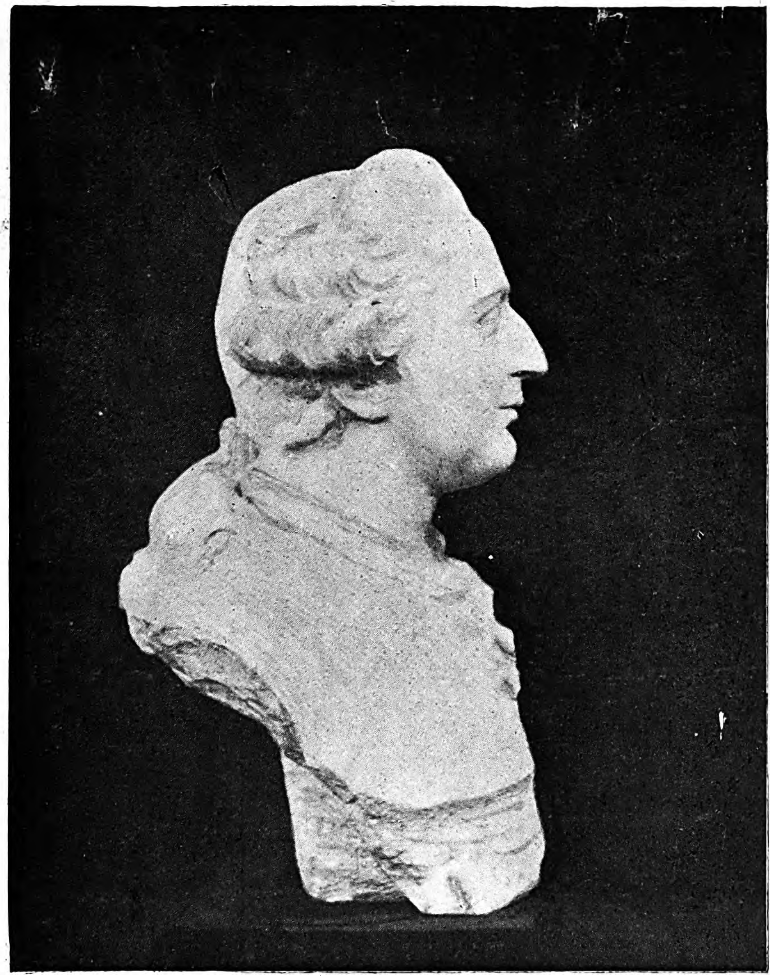
DEUXIÈME SEMESTRE

VOLUME LXVIII

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ 31 bis



BUSTE DE LOUIS XVI, DAUPHIN,
par HOUDON

LXVIIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 10 Juillet 1913.

48e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1369 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Auteur de la devise de la ville de Paris. — Chacun sait que la devise de la ville de Paris, qui a pour emblème un vaisseau, est *Fluctuat nec mergitur*. Il est curieux d'en comparer le texte au distique suivant qu'écrivait, il y a plus de six siècles et demi, Innocent IV à Frédéric II, persécuteur de la papauté :

Niteris incassum, navim submergere Petri,
Fluctuat, et numquam mergitur illa Ratis,

dont le deuxième vers est identique, comme sens, à la devise ci-dessus.

Quel est l'auteur de cette devise ?

NAUTICUS.

Les mémoires du cardinal Consalvi. — Le billet suivant que M. Noël Charavay veut bien nous communiquer, adressé à la princesse Mathilde par Renan, établit deux choses : 1° que la princesse Mathilde était la plus obligeante des femmes, ce qu'on n'ignore pas ? 2° que Renan apportait dans sa documentation un scrupule de bon aloi.

Mais ce billet laisse planer un doute : — pourrait-on l'éclaircir ? — sur l'authenticité des mémoires de Consalvi. Car nous ignorons quel a été le résultat de l'enquête que Renan a fait ouvrir.

Paris, 25 avril 1869.

Princesse,

Vous avez été assez bonne pour me permettre d'obtenir, par l'entremise de M. le marquis de Roccagiovine, un éclaircissement dont j'ai besoin pour l'article que je dois faire sur le livre de M. d'Haussonville (1).

Voici bien précisément de quoi il s'agit. Je désirerais savoir si les notes originales sur lesquelles ont été faits les Mémoires du cardinal Consalvi par M. Crétineau-Jolly existent encore à Rome, si ces notes sont autographes, si la publication de M. Crétineau-Jolly reproduit exactement le contenu des notes. C'est là une question importante pour juger de la valeur de ces Mémoires, et personne mieux que M. le marquis de Roccagiovine ne peut être renseigné sur ce point.

Je vous suis infiniment reconnaissant, princesse, de la bienveillante proposition que vous avez bien voulu me faire à ce sujet, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

E. RENAN.

(1) *L'église romaine et le 1er Empire*, (186.-1869), 5 vol. in-8°.

Le mai du Palais-Royal. — En 1790 ou 1791, on avait planté, dans le Jardin du Palais-Royal, un mai que surmontait un bonnet phrygien, et sur lequel les démagogues du jour venaient fixer leurs motions les plus incendiaires.

Existe-t-il une estampe consacrant cette anecdote dont l'authenticité est indiscutable ?

Je l'ai vainement cherchée dans l'Exposition iconographique si intéressante du Jardin de Paris à la Bibliothèque de la Ville, rue Sévigné. D'E.

—

Les juifs à Arcachon. — Dans le *Bulletin de police* du 11 février 1807, adressé par Fouché à l'Empereur, se trouve la note suivante :

Quoique le fait suivant soit d'une date peu récente, comme les détails en sont certains, il peut être utile de le consigner ou de le rappeler ici.

En février 1793, le conseil du comte de Lille, qui se disait alors régent du royaume, discuta un projet de convention offerte par les juifs. Il s'agissait de leur céder la baie d'Arcachon et toutes les landes de ce territoire entre Bordeaux et Bayonne, pour être tenues par eux en propriété, sous la suzeraineté de la couronne. Ils devaient cultiver ces landes, y bâtir une ou plusieurs villes ; le tout régi et administré d'après leurs lois religieuses, leurs usages civils et leur jurisprudence particulière, sauf les cas de contestation avec un chrétien, dans lesquels des commissaires royaux, résidant dans ces villes, auraient intervenu et prononcé. Les juifs offraient 25 millions, dont 5 comptant au moment de l'adoption du projet; autres 5 millions en traites payables depuis un an et fournies sous la garantie des synagogues hollandaises et portugaises ; les 15 millions restant payables lors de la mise en possession.

C'est M. Hermann, aujourd'hui employé dans nos Relations Extérieures, et un nommé Cruchin, qui est encore à Londres, qui préparèrent et suivirent cette idée ; d'Auberval des Français en fut comme le postillon. La première ouverture s'en fit à Amsterdam, dès la fin de 91. Les juifs hollandais en écrivirent à leurs coreligionnaires en Portugal et à Londres, pour conférer et arrêter le projet avec les juifs anglais. Ce projet, après une délibération assez longue au conseil du comte de Lille, fut rejeté d'après l'opposition de l'évêque d'Arras, fondée sur des motifs religieux et sur ce qu'une telle infraction aux lois du Royaume relatives aux juifs ne pouvait être faite dans un temps de régence.

Cette négociation a-t-elle vraiment eu lieu ? ERNEST D'HAUTERIVE.

—

Université d'Angers. — Le fait pour un bachelier en droit de ladite Université d'être nommé, en janvier 1717, procureur de la Nation d'Aquitaine (une des six nations de l'Université) implique-t-il pour cet étudiant d'être originaire de cette « nation » ou d'y avoir des attaches ? Quelles étaient les limites de cette « nation » ? Comprenait-elle le diocèse de la Rochelle ?

Comte DE GUENYVEAU.

—

Rouergue Infanterie. — Je désirerais connaître les garnisons de Rouergue Infanterie de 1749 à 1758, ceci dans le but de retrouver l'acte de décès d'un officier figurant, le 15 mars 1649, sur l'Etat du Régiment et dont le nom ne reparaît plus sur les contrôles après cette date.

Comte DE GUENYVEAU.

—

L'obélisque du centre de la France — Au milieu de la place du village de « La Celle », petite commune à huit kilomètres de St-Amand, dans le département du Cher, est édifié un obélisque sur lequel une inscription indique que c'est l'emplacement du centre de la France.

Quand et par qui ce monument a-t il été construit ?

Est-ce un centre mathématiquement exact ?

La perte de l'Alsace et de la Lorraine a-t-elle modifié le centre de la France ?

L. A. L.

—

Le Mont-Dore. Etat-civil ancien. — Cette charmante station d'eaux thermales est connue de longue date. Des vestiges intéressants de l'occupation romaine subsistent dans l'établissement. Vers 1605, on commença à s'occuper des eaux qui étaient négligées depuis longtemps. Je voudrais savoir de quelle époque datent les registres anciens de catholicité du Mont-Dore, et si dans la période de 1600 à 1610 on pourrait me donner la liste des *curés* et *vicaires* du Mont-Dore.

H. H.

—

Boîte à Perrette. — On sait que l'on désignait sous cette appellation les fonds communs des jansénistes qui se montaient,

dit-on, avant la Révolution, à 600.000 frs et qui servaient aux œuvres jansénistes, écoles, etc.

Après la Révolution, ces fonds ont dû être administrés par M. Silvy, ancien conseiller à la Cour de Cassation. Après la mort de ce dernier, que sont-ils devenus ? Existent-ils toujours ?

DU TREUIL.

—

Argiliers, huguenot émigré. — Quelqu'un pourrait-il fournir des renseignements authentiques sur la vie de des Argiliers, huguenot émigré en Angleterre, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes et qui fut le collaborateur de Newton ?

Ce des Argilliers aurait joué, notamment, un rôle important dans la constitution de la franc-maçonnerie Ecossaise.

E. V.

—

Famille de Barymont. — La famille de *Barymont*, qui appartenait à la noblesse, était originaire de *Bayonne*. Pourrait-on me dire si elle a laissé quelques traces dans l'histoire locale ? Un de ses maîtres, *Robert*, était prêtre dans la dernière moitié du XVIe siècle.

H. H.

—

Maison de Custine. — On désirerait savoir de qui étaient fils ou, en tout cas, à quelle branche de la maison de Custine appartenaient ; 1° Robert-Nicolas-Gaspard, comte de Custine, colonel du 7e hussards, décédé en 1809, dont un fils, Robert-Juvenal, décédé sans postérité en 1851, fut créé baron de l'Empire en 1809 ; 2° Jean-Robert-Gaspard, comte de Custine, dont un fils, Gaspard, comte de Custine, né à Châlons en 1796, épousa Marie-Sophie de Flotte de Roquevaire, veuve en 1825 du comte de Clerc de Ladevèze.

C. D'E. A.

—

Grandchamp près du prince de Tarente à La Haye. — En 1668, Henri Charles de La Trémoille, prince de Tarente, vivait à La Haye. Une grande partie de son existence s'était passée en Hollande, et il y revenait après quelques années de séjour en France, forcé de s'expatrier à nouveau, par suite des événements politiques de ce temps-là.

Parmi ceux qui composaient alors sa maison, celui qui semble avoir été son principal secrétaire, s'appelait Grandchamp. C'est la signature, sans prénom ni aucune initiale, qui se trouve au bas d'une lettre que l'on pourrait qualifier de « lettre à clef ».

Or, j'ai bien la lettre ; mais je n'ai pas la clef qui enferme ses secrets.

Ce serait cependant en avoir pénétré un, que d'arriver à identifier ce nom de Grandchamp. J'ai tout lieu de croire qu'il était poitevin.

Dans le même temps, dans la même ville, et dans la même maison, une jeune fille, Française et Poitevine, elle aussi, était attachée à la princesse de Tarente, et allait bientôt devenir duchesse de Brunswick.

Je n'ai pas présentement sous les yeux, ce qui a été dit et publié sur Eléonore Dexmier d'Olbreuse, et je demande aux confrères de l'*Intermédiaire* si, à ce propos, tout l'entourage des prince et princesse de Tarente à la Haye, n'a pas été quelque peu passé en revue.

Connaîtrait-on aussi, en dehors des publications du duc Charles Louis de La Trémoille sur sa famille, quelque monographie de Henri Charles de La Trémoille, prince de Tarente, plus haut désigné, né en 1620, et qui épousa, en 1648, Amélie de Hesse-Cassel, « la bonne Tarente » de Mme de Sévigné ?

Et bien entendu, toute communication portant directement sur le nom de Grandchamp, serait encore mieux accueillie.

Merci d'avance aux confrères qui voudront bien me prêter leur concours.

M. A. B.

—

Groffier, chirurgien militaire. — Le dictionnaire de l'*Art militaire* de l'*Encyclopédie méthodique* (Paris, 1784-1797, 4 vol. in-4°) contient deux articles intéressants pour l'histoire du service de santé militaire en France, l'un (t. I, p. 648-679) intitulé : « Chirurgien-major », et l'autre (t. III, p. 40-75) : « Hôpital », dont l'auteur est Groffier, « ancien démonstrateur d'anatomie et de chirurgie au régiment du Roi infanterie, ancien chirurgien-major de la marine royale, licencié en médecine, et chirurgien-major du régiment Dauphin infanterie ». Ce chirurgien a encore publié, dans les *Annales de la*

Société de médecine pratique de Montpellier pour 1806 (tome VIII, p 311-327) et pour 1808 (tome XI, p. 54-65), des observations médicales qui sont signées : « Groffier, docteur en médecine, médecin de l'Hospice de la charité de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire, membre du Jury médical, du Comité de vaccine, de la Commission spéciale d'agriculture du département de l'Ain, et de plusieurs sociétés savantes, ancien inspecteur général du service de santé des armées, etc. ».

Pourrait-on me donner quelques renseignements sur ce personnage qui ne se trouve dans aucun recueil biographique et me paraît avoir été ignoré des historiens de la médecine militaire en France ?

Gróffier figure : 1° parmi les chirurgiens-majors des camps et armées de Louis XVI, dans l'article « Chirurgie militaire » publié par Fournier-Pescay dans le *Dictionnaire des sciences médicales* en 60 volumes (tome V, p. 110, Paris, 1813) ; 2° parmi les membres de la Commission de santé, siégeant en l'an III° de la République, dont le rapport au Comité de salut public est reproduit partiellement dans *le Corps de santé militaire en France*, par le Dr Brice et le capitaine Bottet (Paris et Nancy, 1907, p. 76-81).

Dr DORVEAUX.

—

Correspondance de Pellisson-Fontanier. — Même question pour Pellisson-Fontanier ?

BEAUMARCHEZ

—

Correspondance des Phélipeaux, secrétaire d'Etat pour la R. P. R. — M. de Boislisle, dans les notes de St-Simon, indique qu'une partie minime de la correspondance du chancelier Boucherat est conservée aux Archives nationales, et que d'autres papiers du même personnage sont la propriété de M. le comte d'Hunolstein ; en dehors de ces deux collections, connaît-on d'autres documents provenant de la succcession de ce chancelier ?

Sait-on ausssi où peuvent se trouver les papiers d'Etat et la correspondance de Phélipeaux, marquis de Châteauneuf, secrétaire d'Etat pour la R. P. R. sous Louis XIV ?

BEAUMARCHEZ.

Le capitaine Henri Phélippes de Grandmaison. — Désirant avoir la date exacte du décès de Henri Phélippes de Grandmaison, capitaine au régiment de Navarre, † entre le 9 mars 1651 et le 2 avril 1652, je serais reconnaissant à l'aimable correspondant de l'*Intermédiaire* qui pourrait me dire où ce régiment se trouvait à cette époque.

Henri Félippes était fils de Fiacre Félippes, trésorier de France à Soissons, et de Marie Germain. Une de ses sœurs avait épousé le maréchal de camp Etienne de Chamborant † 1661, gouverneur de Philipsbourg en 1650.

Baron de G.

—

Famille Ponsard. — Je désirerais bien avoir quelques renseignements généalogiques sur la famille du poète François Ponsard. Baron de G.

—

Savary. — A la paroisse Savary (Paris, paroisse St-Sauveur, fin XVII° siècle) appartenaient :

1° Jacques Savary, sieur des Brulons, (1657-1716), Inspecteur pour le Roy à la Douane de Paris.

2° Philémon-Louis S., chanoine de l'église de Saint-Maur (1654-1727), agent du duc de Mantoue et son envoyé aux conférences de Ryswick.

3° Augustin Charles S. des Brûlons, né à Paris le 20 décembre 1780, en la paroisse Saint-Etienne du Mont et mort à Paris le 18 mars 1814 (11° arrond.) époux de Catherine Jeanne Boshell.

Je désirerais savoir :

1° Dans quel département se trouve la terre des Brûlons.

2° Le nom des agents du duc de Mantoue à Paris, qui succédèrent à Philémon-Louis S.

3° La descendance de Jacques Savary, le degré de parenté qui l'unit à Augustin-Charles S., la descendance de ce dernier et sa parenté.

Comte DE GUENYVEAU.

—

Sénac de Meilhan. — On voit dans les lettres de la marquise de Créqui à Sénac de Meilhan que ce philosophe du XVIII° siècle avait plusieurs enfants : sait-on si sa postérité, masculine ou féminine, subsiste encore ?

Comte MARESCHAL DE BIÈVRE.

Bibliothèque de Louvigny. — A quelle famille appartient cette bibliothèque ? Les armes de l'ex-libris sont *d'azur au taureau (?) rampant d'argent adextré en chef d'une étoile du même.*

N...

—

Un mot de Le Play. — Bourget parle dans l'*Etape* (p. 12) de la formule de Le Play sur les faux dogmes de 89. Je désire avoir la référence. J. L.

—

Cryptographe. — Dans le *Nouveau Larousse* illustré, je lis, à l'article *Cryptographie* (écrit par M. Gustave Lejeal) :

Dans ces derniers temps on a inventé, sous le nom de cryptographes, des appareils qui permettent de donner aux lettres une valeur arbitraire, jamais la même, ce qui est de nature à dérouter complètement les recherches.

Où pourrais-je trouver une étude détaillée de ces cryptographes ? Y a-t-il un ouvrage récent sur la cryptographie en général ? J. L.

—

Auteur latin moderne à retrouver. — Quel est l'auteur de l'épitaphe suivante de La Fontaine ?

Hoc lapide Joannes tegitur, haud dispar sibi,
Cum natus et cum mortuus.
Census avitos fregit, insanum aestimans
Opibus paratis parcere.
Facturu aevi providam usuram brevis,
Divisit in partes duas :
Hanc delicato conterebat otio,
Somno exigebat alteram.

NAUTICUS.

—

Armoiries à déterminer : Sept mouchetures d'hermine. — *Parti au 1 de..., à un joug de... ; au 2 de..., à un ours (?) de... accolé de : Ecartelé au 1 et 4 parti de... à trois fasces de..., et de..., à sept mouchetures d'hermine ; au 2 et 3 de... à la tour de...* Couronne de marquis (?) supports deux lions. — Ces armoiries se trouvent gravées sur un cadran *solaire* en ardoise de l'époque de Louis XIV. XX.

—

Vierfils, Vierfille. — Dans un testament du XVIIe siècle, reçu par un notaire de Bayonne, la testatrice désigne à plusieurs reprises ses petits-enfants sous le terme de « mes vierfils, mes vierfilles ». Quelle est l'origine de ce mot ?

UN PYRÉNÉISTE.

Le Théâtre du Château de Versailles. — Les *Mémoires* de Bachaumont (T. VII, 12 décembre 1773), prétendent qu'à la représentation de l'Opéra d'*Ernelinde* sur le théâtre du Château, 400 grenadiers à cheval manœuvraient sur la scène.

Etait-ce possible ?

ALPHA.

—

Lois de Lycurgue. — Les lois de Lycurgue, par leur dureté et aussi par le peu de cas qu'elles font de l'individu, constamment appliquées à faire converger tous les efforts de chacun au profit de la collectivité nationale, ne seraient-elles point une déformation des lois civiles et politiques de Moïse ?

PRADEL.

—

La tribu de Dan. — 1° Homère, et après lui, Virgile, qualifiant de Δαναοι *Danai*, toute une catégorie des Grecs de la guerre de Troie, semblent même opposer cette appellation au terme plus général de Αχαιοι (*Achivi*).

Ne serait-ce point parce que, du temps d'Homère, on désignait ainsi une colonie juive de la Tribu de *Dan*, qui se serait établie récemment dans une partie du Péloponèse ?

*
* *

Que faut-il penser de la croyance assez généralement répandue que l'antéchrist doit sortir de la Tribu de Dan, croyance fondée sur l'interprétation d'un passage de la Genèse où Jacob, après avoir béni tour à tour et chacun de ses enfants, dit en s'adressant à *Dan* : « *Dan* est devenu vipère sur la voie ; il a mordu le cheval au talon pour désarçonner le cavalier ? »

PRADEL.

—

Le Général Duhesme. — Le Général Duhesme tué dans la retraite de Waterloo, a-t-il laissé des descendants ?

C.

—

Noces de diamant. — On a dit que la Société des Gens de Lettres ayant atteint ses soixante-quinze ans, a célébré ses noces de diamant.

L'expression n'est elle pas impropre ?

M.

Réponses

—

Maison de la reine Bérengère au Mans (LXVII, 619, 784). — L'*Intermédiaire des chercheurs* ayant demandé, dans son numéro du 20 mai, quelle pouvait être l'origine exacte du nom de la Maison dite de la Reine Bérengère, au Mans, l'un de ses correspondants lui répond, dans le numéro du 20 juin ; « que ladite maison ayant été construite par Jean Bellenger, alias Bérenger, était désignée sous le nom de son constructeur, maison Bérengère. »

Aujourd'hui, comme en 1897, nous ne pouvons, en ce qui nous concerne, admettre cette explication pour les motifs suivants :

1° La maison spécialement dite de la Reine Bérengère, n° 11 de la Grande Rue, dans son état actuel, n'a pas été bâtie par Jean Bellenger, mort en 1422, d'après *la Province du Maine* (tome V, 1897, p. 231). Elle a été entièrement reconstruite, dans les dernières années du XVe siècle, par un membre de la famille Véron.

2° *Pas une seule fois*, dans les nombreux titres de propriété postérieurs à la reconstruction, que nous avons eus entre les mains, le nom de Bellenger ne se trouve rappelé.

3° Ce nom paraît même avoir été si bien oublié qu'à l'époque romantique (1825-1830), lorsque les premiers « antiquaires » commencent à remarquer cette jolie maison, ils l'appellent simultanément maison *de la Reine Blanche* et maison de la Reine Bérengère. L'une des plus anciennes lithographies porte expressément ce nom de maison *de la Reine Blanche*, qui n'est que, peu à peu, supplanté dans le langage populaire par celui de la Reine Bérengère.

On nous permettra donc de continuer à penser, jusqu'à la production de nouveaux documents, que le surnom de Maison de la Reine Bérengère est exclusivement dû à l'imagination des antiquaires de 1830, qui, certes, ignoraient la curieuse coïncidence de noms signalée en 1897. Si la tradition avait tant soit peu conservé le souvenir du Bellenger du XVe siècle, elle eût fait rejeter sans hésitation et dès le principe le nom de Maison *de la Reine Blanche*.

ROBERT TRIGER,
Président de la Société historique du Maine.

—

Le Saint-Graal (A propos de Parsifal) (LXVII, 771). — Le *Bædeker* de l'Italie septentrionale dit en parlant du trésor de la cathédrale de Gênes :

Un des objets les plus précieux qui le composent est le *sacro catino*, beau vase qui serait, selon la légende, celui dont J.-C. s'est servi pendant la Cène ou dans lequel Joseph d'Arimathie aurait recueilli le sang du Sauveur (St-Graal). Il fut apporté de Césarée en 1101. On le croyait en émeraude ; mais il fut brisé quand Napoléon Ier le fit transporter à Paris, et l'on reconnut qu'il n'était qu'en pâte de verre orientale ancienne.

P. c. c. DE MORTAGNE.

***

Il faut distinguer : j'en connais deux ! Il y a un plat de verre phénicien, couleur d'émeraude, qui appartient depuis des siècles à la cathédrale de Gênes. Emporté en France sous le 1er Empire, il est revenu peu après à Gênes et s'y trouve aujourd'hui au trésor de la cathédrale (San Donato). La population de Gênes l'appelle : le « Santo Catino ». C'est une espèce de patène octogonale. D'après la légende, le Christ s'en servit comme plat au dernier repas pour la distribution du pain, et Joseph d'Arimathie y recueillit après le sang du Christ. Puis il y a un véritable calice, très ancien, la coupe en onyx, le pied du calice en or, avec des pierres précieuses, depuis longtemps au trésor de la cathédrale de Barcelone. D'après la légende, c'est le calice, duquel le Christ se servit au dernier repas pour la distribution du vin. C'est donc bien le Saint-Graal de Barcelone, qui est celui de Parsifal, et c'est pitoyable, qu'aux représentations du Parsifal de Richard Wagner, à Bayreuth on y fasse usage d'un calice de fantaisie au lieu d'avoir fait copier minutieusement celui de Barcelone !

Dr STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

***

Voici quelques renseignements sur le vase dont parle M. V., dans la deuxième partie de sa question :

La sacristie de San Lorenzo, cathédrale de Gênes, renferme le trésor de cette église, dont fait partie le *sacro catino*, beau vase qui serait, selon la légende, le plat dont Jésus-Christ s'est servi pendant la Cène ou dans lequel Joseph d'Arimathie aurait recueilli le sang du Crucifié, et qui fut apporté de Césarée en 1101. On le croyait en émeraude; mais il a été brisé quand Bonaparte le fit transporter à Paris, et l'on a reconnu qu'il n'était qu'en pâte de verre orientale ou grecque ancienne. La monture moderne est de 1827. En 1815, on l'avait rendu aux Génois.

NAUTICUS.

*
* *

Est-il plus naturel de chercher dans un trésor d'église le Saint-Graal qu'il ne le serait de chercher le cor de Roland ou le bouclier d'Achille ? La légende du Graal n'est pas moins obscure dans ses origines sans doute fort complexes que la plupart des autres légendes merveilleuses à la formation desquelles ont collaboré les imaginations de bien des générations successives. De nombreux travaux, et notamment de ceux de M. Alfred Nutt, il semble bien résulter cependant deux presque certitudes : l'une, c'est que le vase sacré, comme la lance ou l'épée magique, jouait de toute antiquité un grand rôle dans des légendes religieuses celtiques ; l'autre, c'est qu'aux environs du XIe ou du XIIe siècle, une adaptation voulue ou inconsciente de récits particulièrement populaires de cette vieille mythologie aux croyances chrétiennes se fit, par l'intermédiaire d'un autre groupe de légendes, celles que de bonne heure avait répandues en Grande-Bretagne l'évangile apocryphe de Nicodème, et qui avaient fait de Joseph d'Arimathie une figure familière aux imaginations bretonnes et anglo-saxonnes. Alors le divin vase de vie des Celtes devint un plat où aurait mangé le Christ, ou un vase dans lequel Joseph d'Arimathie aurait recueilli son sang, comme l'épée divine devenait la lance dont avait été percé son flanc ; et dans certaines formes de la légende nouvelle, tout au moins, le vase conservait d'ailleurs son caractère ancien ; il fournissait inépuisablement à ses possesseurs toute nourriture et boisson dont ils avaient besoin (V. *le Conte del Graal* de Chrestien de Troyes et Gautier de Doulens, et la *Queste del Saint-Graal* en prose, ainsi que le *Parzival* allemand de Wolfram von Eschenbach, où le Graal est, non un vase, mais une pierre, non possédé par Joseph d'Arimathie, mais confié, après la chute des anges rebelles, à Titurel et à ses descendants, qui le gardent à Montsalvatch). Quant à la légende d'après laquelle Joseph d'Arimathie aurait apporté le Graal en Angleterre, elle est ignorée par certains des conteurs de l'histoire du Graal, contredite ailleurs (chez Wolfram, on vient de le voir) par des légendes différentes, présentée par ceux qui la rapportent sous des formes très diverses. On est là, comme pour l'existence et la nature même du Graal en pleine fantaisie légendaire. IBÈRE.

*
* *

Le trésor de la cathédrale de Gênes possède le Saint-Graal (Sacro latino), beau vase en pâte de verre, apporté de Césarée en 1101. Avant, on le croyait en émeraude, mais à l'époque des conquêtes de la Révolution, ce vase a été examiné à Paris et on démontra qu'il était en verre antique et on l'a renvoyé à Gênes.

W. KATENEFF.

—

Rois de France chanoines (LXVII, 522, 627). — Les renseignements ci-dessous, que j'extrais d'un ouvrage très récent, répondent à la question posée, en ce qui concerne Saint Jean de Latran :

Dans le transept à gauche, est situé le petit chœur des chanoines. Il y a de très belles stalles en bois sculpté et ornées de statues des Apôtres. Au-dessus de la première stalle, au côté de l'évangile, est placée la statue de Notre-Seigneur ; c'est la stalle du Pape ; en face, la première stalle surmontée de la statue de Notre-Dame, est réservée aux rois de France. Depuis Henri IV, les souverains français sont en effet protecteurs du chapitre de la basilique du Latran. Le Béarnais avait fait cadeau au chapitre de l'abbaye de Clarac en France. La dignité fut aussi reconnue à Napoléon III, qui fit de généreuses donations au chapitre. Chaque année, le 13 novembre, on célèbre une messe solennelle pour Henri IV et ses successeurs, et pour la prospérité de la France. Même à la mort des présidents de la République Carnot et Félix Faure, le chapitre célébra une messe solennelle de *requiem*. Lorsque l'ambassadeur de France assistait officiellement aux cérémonies au Latran, il avait une place distincte sur une petite estrade au chœur, près des chanoines, et il était accompagné d'un cérémoniaire.

NAUTICUS.

Charles-Quint a-t-il été ordonné diacre ? (LXVII,714, 830). — Rousset a publié, dans son *Cérémonial diplomatique des cours de l'Europe* (t. I, p. 589) un récit du double couronnement de l'Empereur Charles-Quint à Bologne en 1530, en qualité de roi de Lombardie et d'empereur des Romains, dû à H. C. Agrippa.

Il y a aussi un récit de ces cérémonies dans le *Journal des Voyages de Charles-Quint*, de Jean de Vandenesse, qui a été publié dans la *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas* (t. II, p. 86).

Il n'est nullement question, dans ces textes, de cette prétendue ordination. Charles-Quint n'a pas plus été ordonné diacre lors de son couronnement que nos rois ne l'étaient à Reims lors de leur sacre.

Mais Charles-Quint avait été couronné à Aix-la-Chapelle dès le 22 octobre 1520, comme roi des Romains, et j'ai sous les yeux une relation contemporaine qui pourrait, elle, donner lieu à la méprise. On y lit en effet :

Le lendemain au matin, environ VI heures alla le roy à l'église pour estre sacrez. Incontinent que il vint devant l'autel, il se mist par trois fois à terre les bras estendus. Après se leva et se est assiz en sa chayère et incontinent fut desvestus jusques à sa chemise et sa chemise estoit à bouton par devant et par derrière, et là estant fut oing des sainctz sacremens de l'église. Après cela fut revestu des ornemens de l'église comme dyacre, et fut cestui qui chanta l'évangille...

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Un buste de Louis XVI. Auteur à déterminer (LXI). — Nous avons déjà parlé, 20 juin 1910, de ce buste de Louis XIV Dauphin que tout permettait d'attribuer à Houdon. C'est un buste inachevé. Un examen plus attentif a permis de découvrir la signature qui a été dessinée pour être gravée au cours de l'exécution.

Connaîtrait-on, en dehors de celles que nous avons relatées, quelques circonstances relatives à l'origine de cette œuvre ? M.

—

Louis XVI. Un mot de Philippe-Egalité (LXVII, 522). — Je ne viens pas donner une réponse au sujet de la parole citée, mais simplement rapporter une autre parole qui n'est pas sans rapport avec celle à laquelle il est fait allusion, soit par la qualité du style, soit par le nom de celui qui l'a prononcée.

Un de mes parents, homme de savoir et de goût, mort très âgé et dont j'ai été quelque temps le contemporain, avait assisté, des tribunes de la Convention, au procès de Louis XVI. Après l'interrogatoire du Roi, il remarqua deux jeunes gens à la mise élégante, à l'air distingué qui étaient venus s'asseoir tout près de lui et entendit l'un des deux dire à son compagnon à propos du royal accusé : « Il a tout nié, le bougre ! » Comme il cherchait à connaître le nom des jeunes gens, une vieille et noble dame, qui avait pris des notes au cours du procès, lui répondit indignée en désignant dans la salle Philippe-Egalité : « Ce sont les fils de ce monstre. »

Ce serait donc Louis-Philippe ou l'un de ses frères qui aurait tenu sur Louis XVI ce propos outrageant.

J'ajoute que j'ai eu occasion de communiquer ce récit à Michelet qui m'a répondu aussitôt dans une lettre que je possède encore : « Je vous remercie infiniment de la précieuse anecdote. »

Les lecteurs de l'*Intermédiaire* partageront peut-être sur ce point l'appréciation du brillant historien.

A. G.

—

Médailles du Dauphin Louis-Auguste et de Marie-Antoinette (LXVII, 666,782). — Je possède une médaille en argent de 36 m/m de diamètre, qui fut frappée pour célébrer la mémoire du mariage du Dauphin et de Marie-Antoinette, représentant à l'avers Louis XV ; on lit autour:

Ludovicus XV. Rex. Christianissimus
Lorthior. f.

et au revers 4 personnages sont représentés :

Le Dauphin. La Dauphine. La France et l'Autriche. Autour on lit :

Sacrum æternæ Concordiæ pignus M. A. Austr — L. Delph. Nupt. XVI maii M. D. C C. L. XX.

VICTOR DESÉGLISE.

* * *

Dans le *Journal des Goncourt*, tome 9e, page 276, est signalé un exemplaire de l' « Histoire de Marie-Antoinette » dont « la reliure par Lortic est composée d'un semis de fleurs de lis d'or, au milieu du

quel est encastrée une médaille d'argent frappée pour son mariage, où on lit :

Maria Antonia, Gallia Delphina

de la plus grande rareté, y est-il dit — mais sans donner le nom du graveur.

Pourrait-on nous le faire connaître ?

V. D.

***

Voici quelques médaillons faits à l'occasion de leur mariage et dont j'emprunte la désignation aux ouvrages suivants :

Marquis de Granges de Surgères et Bourcard. — *Les Françaises du XVIIIe siècle*, page 198 et sq.

Lord Gower. — *Iconographie de la Reine Marie-Antoinette.*

Bruel. — *Inventaire de la collection de Vinck.*

1° Médaille de Louis-Auguste Dauphin de France 1770.

Médaille de Marie-Antoinette Dauphine 1770, dessinées par Louis-Claude Vassé, gravées par Gilles Demarteau l'aîné, diamètre 0m17 (Vinck n°s 113, 115).

2° Médaillons du Dauphin et de Marie-Antoinette sur l'autel de l'hymen, par Germain (1770) petit in-8°.

3° Allégorie sur le mariage du Dauphin et de Marie-Antoinette d'Autriche (avec leurs médaillons).

Gravée par Claude Briceau d'après de Lorge in-f° (Vinck n° 61).

Gravée par P.-V. Sullin d'après le même in-f° (Vinck n° 62).

4° Gravure par Noël Le Mire reproduisant une médaille par Pierre-Simon-Benjamin Duvivier, frappée à l'occasion du mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette ; hauteur 0m04 (Vinck n° 41).

5° Gravure par Noël Le Mire reproduisant une autre médaille, peut-être par Roettiers le jeune et frappée à l'occasion du même événement, hauteur 0m045 (Vinck n° 42).

6° Allégorie sur l'alliance de Monseigneur le Dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette gravée par Pierre-Laurent Auvray d'après le sculpteur Jacques-Philippe Beauvais, médaillon en largeur 0m16 × 0m19 (Vinck n° 63).

7° [Louis XVI, dauphin], 1770, gravé par Jean-Michel Moreau le jeune d'après Pierre-Adolphe Hall, hauteur 0m14 (Vinck n° 74).

8° Marie-Antoinette Dauphine, gravée par Louis-Marin Bonnet d'après Kranzinger.

Louis-Auguste Dauphin gravé par le même d'après Michel van Loo, hauteur 0m08 (Vinck n° 89, 91).

9° Marie-Antoinette Dauphine, type analogue au portrait de Kranzinger.

[Louis XVI Dauphin], type analogue au portrait de J.-B.-A. Dagoty, chez Esnaut et Rapilly, hauteur 0m18 (Vinck n° 92, 94 Gower n° 176.

10° Louis-Auguste Dauphin de France.

Marie-Antoinette d'Autriche Dauphine de France, chez Mondhare, inspiré du portrait de Kranzinger pour le médaillon de la Dauphine, hauteur 0m20 (Vinck n° 97).

11° Marie-Antoinette, Dauphine, gravé par P. Croisey d'après Gabriel de Saint-Aubin.

In-f° (Vinck n° 100). Le portrait du Dauphin exécuté en même temps par G. de Saint-Aubin, n'a pas été gravé.

12° Louis-Auguste Dauphin, gravé par Etienne Gaucher, d'après J.-B. Andr. Gautier

Marie-Antoinette Dauphine, gravé par François Hubert d'après Davesne, hauteur 0m15 (Vinck n°s 101, 102 Gower n° 181).

13° Marie-Antoinette, Dauphine, gravé par Pierre-Adrien Le Beau, d'après Fossier.

Louis-Auguste, Dauphin, par les mêmes (inspiré de J.-B.-A. Gautier-Dagoty) in-f° (Vinck n°s 105, 106, Gower n° 211).

14° Marie-Antoinette Dauphine.

Louis-Auguste Dauphin (inspiré de J.-B.-A. Gautier-Dagoty), chez Desnos, hauteur 0m16 (Vinck n°s 107, 108).

15° Marie-Antoinette Dauphine

Louis-Auguste Dauphin, dessinés et gravés par Jean-Baptiste Massard le père, hauteur 0m07 (Vinck n°s 109, 110).

16° Les vœux de la France et de l'Empire, suite de six médaillons allégoriques par l'abbé de Petity, gravés par Pierre Chenu, dont quatre dessinés par Pierre Lélu et deux par Gravelot, hauteur 0m10 (Vinck n°s 53 à 59).

Deux de ces médaillons ont été utilisés pour la Sagesse de Louis XVI, par l'abbé de Petity.

17° Deux des 16 médaillons d'une boîte en porcelaine de Sèvres, exécutée à l'occasion du mariage et ayant figuré sous le n° 55 à l'exposition de Marie-Antoinette et de son temps en 1894.

18° Jeton frappé à Vienne à l'occasion du mariage et signé W. H. (peut-être Jean Wilhelm Hockner) diamètre 0m025 (Vinck n° 40).

19° Médaille frappée à Vienne à l'occasion du mariage et signée Anton Wideman semblable au jeton précédent module double (Vinck n° 40).

20° Une médaille par Lorthior.

Une deuxième médaille par Roettiers fils (Vinck n° 42).

C. DEHAIS.

Un portrait de la duchesse d'Angoulême (Aquarelle, signée et datée : Diemeray (1821) (LXVII,668). — Il doit s'agir d'une aquarelle de Madame Dumeray, née Brinau, et non Diémeray, sur laquelle M. Pall trouvera une notice dans le *Dictionnaire des artistes de l'école française*, par Bellier de la Chavignerie (T. I. p. 475).

Cette dame, aquarelliste et miniaturiste, a fait de nombreux portraits de la famille royale et de l'aristocratie. Nous ne citons ici que ceux-là :

Salon de 1814 : portrait du roi, aquarelle ;
Salon de 1817 : portrait de la duchesse douairière d'Orléans, portrait de la duchesse d'Aumont, tous deux exécutés à l'aquarelle, puis en miniature ;
Salon de 1819 : portrait de la princesse Paul de Wurtemberg, portrait du feu duc de Penthièvre.
Salon de 1822 : portrait en pied de la duchesse d'Aumont ;
Salons de 1822 et 1824 : étude de Vierge, dédiée à Mademoiselle de Berry.
Salon de 1831 : portrait de feu la duchesse douairière d'Orléans, aquarelle.
Portrait de Charles X, aquarelle (Gabet *Dictionnaire des artistes de l'école française* au XIXe siècle, p. 236).
Dans le catalogue de l'œuvre de Prudhon, donné par Paul d'Air, dans le Bulletin des Beaux-Arts (1re année p. 156) figure « La Vierge » lithographiée par Mme Dumeray.
Elle changea bien fréquemment d'adresse, à en croire les livrets du salon :
en 1808 elle demeure 47, rue de Sèvres ;
en 1810, 9, place des Petits Pères ;
en 1812, 4, rue de l'Echelle ;
en 1814, 46, rue des Saints Pères.
en 1819, rue du Pot de fer St-Sulpice, 12.

Elle est également citée par Gillet dans sa Nomenclature des divers ouvrages concernant Paris exposés aux salons » et par Chauvin, dans sa Critique du salon de 1824, qui l'appelle Mme Demeray.

C. DEHAIS.

—

Les Lions d'Ebelsberg (LXVII, 772). — On peut consulter au sujet de l'affaire d'Ebelsberg, le *Bulletin* n° 5, du 4 mai 1809. Pelet (tome II, p. 205) : *Victoires et Conquêtes*, tome 19, page 117. Le lieutenant général vicomte de Pelleport, qui se trouvait à la tête du 18e de Ligne, dans cette véritable bataille, en parle dans ses *Mémoires*, tome I, p. 261-263. Il ne fait aucune allusion au surnom glorieux donné, à cette occasion, à la brigade Ledru des Essarts.

Baron de PELLEPORT.

—

Comment la banlieue de Belfort nous resta (LXVII, 666). — Dans son livre sur « la bataille de Saint-Privat », M. Germain Bapst nous dit tenir de Mlle Dosne le récit de l'entretien qui eut lieu entre M. Thiers et le maréchal de Canrobert, et dans lequel le président de la République félicita le maréchal et lui annonça que grâce à l'héroïque défense de Saint-Privat, la banlieue de Belfort que les Allemands avaient primitivement voulu garder nous serait restituée.

On peut avoir confirmation de cet entretien dans *Thiers* : *Notes et Souvenirs* : Calman-Lévy 1903, p. 126 : *Enquête de l'Assemblée nationale*, t. VI, p. 396 et 397 et *Procès Bazaine*, compte rendu du *Moniteur*, p. 224.

A. M.

—

L'uniforme des maires (LXVII, 772). — L'édit d'août 1692 portant création de maires et assesseurs en chaque ville et communauté du royaume, à l'exception de Paris et Lyon, spécifie qu'ils « porteront la robe, ensemble les autres ornemens accoutumés, même la robe rouge dans les villes où les officiers de nos présidiaux ont doit de la porter. »

Un arrêté du Conseil du 20 janvier 1693 ordonna que les pourvus des offices de maires porteront la robe rouge.

Un autre arrêt du Conseil, de la même année, portant règlement général pour les fonctions, rang et séance des maires, dit :

17. — Pourront lesdits maires porter dans les villes, chefs de diocèses et autres qui entrent tous les ans aux états dans les pays d'états, des robes de velours cramoisi, ainsi qu'il a été ci-devant pratiqué dans les occasions de cérémonies.
18. — Et dans les autres villes, la robe rouge aux conditions de l'arrêt du 20 janvier dernier, ou les livrées consulaires, ou exercer leur fonctions sans leurs dites livrées.
19. — Et porter l'épée, quand ils seront de la qualité requise.

Voilà pour l'ancien régime.

Un décret du 19 avril 1790 spécifie (art. 3) les marques distinctives que porte

le maire dans l'exercice de ses fonctions.

Un arrêté du 17 floréal an VIII règle aussi ce costume, et un autre du 8 messidor de la même année règle les costumes des maires et adjoints nommés par le premier Consul.

DE MORTAGNE.

*
* *

Je trouve dans le *Journal de la Haute-Loire* du 16 octobre 1830 une circulaire du préfet du département aux maires et commissaires de police répondant à la question posée par Echarpe. En voici le texte :

Messieurs, les costumes des fonctionnaires de l'ordre administratif avaient été réglés, en l'an VIII, par trois arrêtés du Gouvernement en date du 17 ventôse, 17 floréal et 8 messidor.

Depuis, l'usage y avait apporté diverses modifications qui s'étaient établies sans décision formelle du gouvernement. Le dessin et l'étendue des broderies avaient subi des changement notables ; en général, les costumes présentaient trop de luxe, il a paru nécessaire de les ramener à plus de simplicité et d'uniformité, en se rapprochant autant que possible des dispositions de l'an VIII, sauf en ce qui concerne la couleur des écharpes ceintures ; à cette époque, le Gouvernement avait substitué l'écharpe rouge à l'écharpe tricolore. Celle-ci a été reprise spontanément par la plupart des fonctionnaires publics après les glorieux événements qui ont rétabli l'ordre légal et la liberté. Le sentiment qui les a portés à se décorer des couleurs nationales s'accordait trop bien avec les vues et les intentions de S. M. pour qu'elle ne s'empressât pas de consacrer cette disposition.

Une décision du Roi, en date 18 septembre, a déterminé le costume des fonctionnaires de l'ordre administratif.

J'ai l'honneur de vous transmettre l'indication de ce dernier, en vous faisant observer que les fonctionnaires dont les costumes ne seraient pas précisément conformes à la note ci-jointe peuvent se dispenser de les renouveler immédiatement.

Quant à l'écharpe tricolore, je n'ai pas besoin de vous rappeler l'obligation pour tous de s'en revêtir sans délai ; j'aime à croire que vous n'aurez pas attendu des ordres à cet égard et que, par son empressement à adopter les couleurs nationales, chacun de vous s'est montré digne de les porter.

Recevez, etc. DU PUY.

COSTUME DES FONCTIONNAIRES DE L'ORDRE ADMINISTRATIF

Maires nommés par le Roi

Habit, veste, culotte ou pantalons bleus ; collet, poches et parements de l'habit brodés en argent, d'un triple liseré uni ;

Boutons en argent, présentant au milieu la couronne royale de France, et au pourtour deux branches de chêne ; ceinture tricolore à franges couleur d'or ; chapeau français avec bouton et ganse en argent ; une épée.

Adjoints nommés par le roi

Même costume que celui des Maires, à l'exception du liseré de l'habit qui est double au lieu d'être triple, et des franges de la ceinture qui sont blanches au lieu d'être couleur d'or.

Maires nommés par les Préfets

Habit bleu ; ceinture tricolore à franges couleur d'or chapeau français uni.

Adjoints nommés par les Préfets

Habit bleu : ceinture tricolore à franges ; chapeau français uni.

Commissaire de police

Habit, veste, culotte ou pantalon noirs ; ceinture tricolore à franges noires ; chapeau uni.

Les prescriptions de Louis-Philippe, sans doute modifiées sous le second Empire, furent-elles suivies ? C'est fort douteux en ce qui concerne les maires de province . On n'en a jamais vu en uniforme. Tout au plus, ceignent-ils l'écharpe à glands d'or, les jours de fête ou à l'occasion de leurs fonctions d'officier de l'état civil. Et à ce sujet, se pose une question subsidiaire.

L'écharpe de maire et d'ajoint doit se porter à la ceinture ; pourquoi dans certaines villes — à Cherbourg, par exemple, si nous en croyons les photos du dernier voyage présidentiel (Cf. *Excelsior* du 25 juin 1913) — le magistrat municipal la porte-t-il en sautoir de droite à gauche ? Pourquoi, d'autre part les conseillers municipaux de Paris ont-ils le privilège de l'écharpe aux couleurs communales portée également en sautoir ?

S'il y avait des textes visant l'espèce, où pourrait-on les rencontrer ?

U. R.

*
* *

Lorsqu'en 1852 Napoléon III voulut faire revivre la tradition monarchique et impériale, il donna à chaque dignitaire de l'Empire, à chaque fonctionnaire de l'Etat, un uniforme ou un costume qui indiquât

le rang qu'il occupe dans la hiérarchie officielle. Plusieurs décrets parurent au *Moniteur*, qui firent revivre les règlements et les dispositions adoptées par le premier Empire. Les seules modifications qu'on apporta aux règlements d'alors furent celles qu'imposait la différence qui existe entre la manière de s'habiller des deux époques.

Nous copions dans le décret de l'espèce relatif au ministère de l'Intérieur : *Administration départementale et municipale*, la description suivante du costume du maire et des adjoints :

MAIRES. — Habit bleu, broderie en argent, branche d'olivier aux collet, parements et taille, baguette au bord de l'habit ; gilet blanc, chapeau français à plumes noires, ganse brodée en argent ; épée argentée à poignée de nacre ; écharpe tricolore avec glands à franges d'or. *Petite tenue*. Même broderie aux collet et parements.

ADJOINTS. — Coins brodés aux collet, parements, taille et baguette. *Petite tenue*. Coins aux collet et parements. Echarpe tricolore à frange d'argent. Gilet de casimir sans broderie. Pantalon avec une bande en galon de soie noire formée de feuilles de chêne et d'olivier.

Le *Résumé de l'histoire du costume en France*; etc. (1867, chez l'auteur, etc.), donne aussi la description du costume des conseillers généraux (décret du 4 janvier 1854) — costume non obligatoire, il est vrai, — qui manquait à la collection ! Habit bleu foncé coupé droit sur le devant et garni de neuf boutons ; broderie composée de feuilles de chêne, d'olivier et d'épis de blé, en soie bleue claire nuancée et argent aux parements et à la taille, baguette autour de l'habit. Gilet blanc.

Pantalon bleu à bande soie et argent. Boutons argentés à l'aigle. Epée à poignée de nacre, garde argentée. Chapeau français ganse en velours noir brodé de soie bleue et argent.

NAUTICUS.

—

La rue du Pas-de-la Mule (LXVII, 784, ligne 24), lire : G. Pessard.

A. CORDES.

—

Actes de mariage de Simon Zacharie de Palerme (LXVII, 777). — MM. Pavy et Andrineau, 18, rue du Cherche-Midi, généalogistes, détiennent la copie des registres de l'Etat Civil de l'Ancien Paris. En faisant appel à leur complaisance, on obtiendrait certainement le renseignement demandé. A. S.

—

La famille Adamoli et saint François de Sales (LXVII, 773, 840). — Il y avait, il y a quelques années, dans un modeste, mais pittoresque pays du lac de Côme : Parenna (province de Côme) un tailleur-barbier, nommé Adomoli.

P. A. T.

***

On pourrait consulter : R. P. Menestrier, *Alliances généalogiques de saint François de Sales avec les familles du Dauphiné*. Lyon, Brun, 1890, in-8°, 32 p.

J. B.

—

Famille d'Agencourt (LXVII, 619). — Il n'y a pas de famille du nom d'Agencourt ou d'Argencourt dans : *Généalogies et armoiries dauphinoises*, par E. Maignien ; *Inventaire des Archives dauphinoises* de M. Henri Morin-Pons ; *Armorial de Dauphiné* par Rivoire de la Batie ; *Dictionnaire historique du Dauphiné*, par Guy Allard ; *Nobiliaire du Dauphiné* par Chorier.

Jacques-Louis d'Argencourt, chanoine d'Arras, fit enregistrer son blason dans l'*Armorial général* de 1696.

Il y a eu en Franche-Comté une famille dn nom de *St-Martin d'Agencourt* ou *d'Argencourt*.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

D'Albret. Leur devise (LXVII 773). — On trouve dans les *Devises* de J. de Champeaux les mentions suivantes :

D'Albret (le maréchal). — *Animos expertus Jupiter*.

D'Albret (comtesse de Nevers). — *Crucem tuam adoramus Domine*.

D'Albret (Le roi de Navarre) (d'après un jeton du XVI° siècle). — *Gratia Dei sum id quod sum*.

E. FYOT.

—

De Ballon (LXVII, 619, 840). — Il y a une notice sur la famille de *Balon* (*sic*) originaire de Savoie, seigneurs de Saint-Julien, en Provence, depuis le commencement du XVII° siècle, jusqu'à la moitié du siècle suivant, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois (Edit.

Schlesinger t. II, p. 244) qui cite : Artefeuil t. I. p.50.

D'après l'*Annuaire de la noblesse de France* (1861 et 1870) à un rameau de cette famille, établi à la Guadeloupe, appartenait Louis de Balon de Méon, qui signa en 1789 l'adresse au Roi, pour les élections des députés aux Etats généraux.

Armoiries : *d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules : au chef du même, chargé d'un cœur d'argent, accosté de 2 roses du même* (*Dict. de la Nobl.*) Alias : *d'or, accosté de 2 roses d'argent* (Palliot).

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Famille de Bougis (LXVII,523, 642, 784).— Avec les : *Documents généalogiques d'après les registres des paroisses d'Alençon*, par de Souancé, on peut dresser un fragment de filiation de la famille de Bougis pendant les siècles XVIIe et XVIIIe

On trouvera aussi quelques notes sur elle dans : La *Maison de Faudos* par Ledru et Vallée, et dans l'*Inventaire des minutes des notaires du Mans*, par Eynault et Chambois.

Mais les deux personnages cités dans la question posée à l'*Intermédiaire* ne figurent pas dans ces notes.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Les Boylesve (LXVII, 524). — Il y a une notice sur des familles de ce nom dans le *Dictionnaire des familles du Poitou*, par Beauchet-Filleau, l'*Armorial général* de d'Hozier, les *familles des maires d'Angers* par Gontard de Launay, etc., mais il n'y a aucune mention du général des finances dont parle M. Labruyère.

Bien des familles du nom de *Boylesve* ou *Boileau* prétendent d'être issues d'Etienne Boileau ou Boylesve, prévôt de Paris au XIIIe siècle, mais, je crois, sans preuves à l'appui.

L'une de ces familles est celle de *Boileau de Castelnau*, dont St-Allais donne la filiation depuis le prévôt de Paris précité : dans cette notice il y a bien Jeanne Boileau qui épousa. en 1525, Jean de Ganay, chancelier de France ; mais elle y est dite fille de Guillaume de Boileau, seigneur d'Argenteuil (près Paris), trésorier de Nîmes et de Beaucaire, et d'Etiennette Bourdin, mariés en 1470.

Ce renseignement est contredit par le P. Anselme qui, dans sa notice de Ganay, donne pour la femme du chancelier la même filiation que cite M. Labruyère. Quoi qu'il en soit, je pense que l'on pourra consulter avec profit à ce sujet les manuscrits d'André Duchesne à la Bibliothèque Nationale, où il y a une notice des familles de Boylesve (Jo 23 ou Y) de Ganay t. 37 ou AO) et de Louviers (t 45 ou ABL).

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

L. M. J. J. de Chevigné, comtesse de Bar (LXVII, 284). — Elle était fille de René-Christophe-Henri de Chevigné, chevalier, seigneur de Boischollet et de l'Hébergement et de Marie-Françoise Paris de Soulangey.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Dame aux Camélias (T. G., 299 ; LVII ; LXII ; LXIV).— On lit dans un journal parisien, une chronique sur la *Dame aux Camélias*, qui contient ce passage :

Ce qu'on ne sait pas, c'est qu'elle épousa à Londres son cher Amand Duval. Le jeune homme s'appelait, en réalité, Robert de***. Quinze jours après, un écusson de comtesse figurait sur les panneaux de ses voitures, et trois ans plus tard, le mariage était cassé. Dumas a écrit la grande scène entre le père d'Armand et la folle Manon, mais les choses se passèrent autrement ; c'est « un vieil entêté », l'homme d'affaires de M. de ***, qui négocia la rupture, et la jolie Marie Duplessis reprit son train de vie ordinaire... un peu plus agité même ; aussi sa santé s'ébranla-t-elle rapidement. En trois ans, elle fut terrassée par la phtisie et elle s'éteignait le 21 février 1847 à l'âge de vingt-trois ans, dans son petit entresol du boulevard de la Madeleine, près de la rue Duphot. Voyez la maison, elle n'a pas bougé, sa façade Restauration est intacte.

Le premier chapitre du roman de Dumas fils est exact : Robert de *** fit procéder à l'inhumation de Marie pour qu'elle reposât dans un terrain choisi et acheté par lui. Un ami des siens porta plainte entre les mains du préfet de police, M. Delessert, mais on n'alla pas plus loin.

Tout cela est moins inconnu que le suppose l'auteur de cet article

M. Romain Vienne, dans son intéressant livre, parle, en effet, de ce jeune homme qui épousa la Dame aux Camélias, en Angleterre, et qui dut subir les remontrances d'un M. B. homme de confiance de sa famille ; c'est lui encore qui

raconte que le jeune homme fit exhumer la morte pour la placer dans un terrain choisi par lui.

Mais M. Romain Vienne nous a prévenus qu'il dissimulerait les véritables noms de ses héros. Celui qu'il nomme Robert de Saint-Yves — et que notre confrère nomme d'après lui Robert de *** — s'appelait, en réalité, Edouard de Perr...

Le 3 octobre 1896, le *Gaulois* a publié le fac-simile de la feuille du registre de la paroisse de... qui consacre cette union.

Mais en dissimulant la totalité du nom et le lieu précis où cette union a été bénie par un clergyman.

Il resterait à rétablir la feuille dans son texte intégral. Et de la sorte, ce petit secret serait éclairci.

Est-ce possible ? toute la clef de la Dame aux Camélias est là. M.

—

Famille de Julien ou de Julien de Vinezac (LXVII, 620, 846). — Voici ce que j'ai trouvé sur le premier des personnages de la question.

Joseph-Xavier de Julien, vicomte de Vinerac, officier, émigré, mort à Largentière en 1814 (*Benoît d'Entrevaux : Armorial du Vivarais*, p. 267).

Joseph-Xaxier de Julien, né le 25 septembre 1749, lieutenant d'infanterie (*Gigord : La noblesse de la Sénéchaussée de Villeneuve de Berg*, p. 252).

Joseph-Xavier de Julien, vicomte de Vinezac, officier, émigré, fit la guerre en Vendée, mort à Largentière, sans alliance, en 1814 (*Villain : La France moderne* t. II, p. 962).

Il était fils de Mathieu de Julien, dit le chevalier de Vinezac, et de Marie Mollier (ou de la Mollière) de Grandval. Je ne sais pas qui était le comte de Vinezac qui vivait en 1796.

Il y a bien eu Joseph de Julien, comte de Vinezac, oncle du précédent, mais il testa le 20 mai 1790, et je ne sais pas s'il survécut longtemps à cette date. Pierre de Julien, son fils, portait le titre de marquis de Vinezac. Est-ce de ce dernier qu'il s'agit ?

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Mme Lafarge, sa parenté avec Louis-Philippe (T. G., 484 ; XLVI ; XLVII, 19, 112, 165, 402, 448, 645, 700, 787). — Je prie M. Ulric R. D. de croire que je n'ai donné à Mme de Genlis l'épithète d'austère que par ironie. Je n'ignore pas que ses mœurs laissaient fort à désirer et rendaient très plausible la maternité illégitime qu'on lui a attribuée. Mais l'article du *Correspondant* que j'ai cité, me paraît prouver que néanmoins elle n'était pas la mère de Paméla et d'Herminie.

Dans mon enfance, j'ai lu plusieurs ouvrages de Mme de Genlis que ma grand'mère avait déjà lus lors de leur apparition, au moment de la Révolution. Je me rappelle que je trouvais leur auteur une insupportable poseuse. A. E.

—

Comtesse de Luppé (LXII ; LXIII ; LXVII, 621, 738). Voir pour cette branche de la famille de Luppé l'*Intermédiaire* LXI et LXII. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le maréchal Masséna était-il israélite (LXII ; LXIII). — M. Georges Maurevert, dans l'*Eclaireur de Nice* (22 juin 1913), a fait une enquête à ce sujet dont les résultats sont très intéressants.

C'est lord Beaconsfield qui, le premier, soutint cette erreur — car c'est une erreur.

Alors qu'il n'était qu'un romancier, il publia, vers 1830, un ouvrage intitulé : *The Coningsby*, au cours duquel il plaça négligemment la phrase suivante : « Several of the French Marshals, and the most famous Massena, for example, was a Hebrew : His real name was Manasseh » qu'on peut traduire ainsi : « Plusieurs maréchaux français (!) et, par exemple, Masséna, le plus fameux, étaient juifs : son nom véritable était Manassé ».

A la vérité, dit M. Georges Maurevert, s'il est un patronymc absolument latin, c'est bien celui de Masséna.

« La véritable étymologie de Masséna — m'écrit excellemment M. H. Nicolas, ancien officier d'infanterie — est purement latine : *Malus senex*, sobriquet équivalent à notre « vieux malin ». (On pourrait traduire également « mauvais vieillard » mais « vieux malin » convient si bien à l'astucieuse personnalité de Masséna qu'il nous faut adopter la version de M. Nicolas).

Malus senex a produit « Malausséna ».

Après la chute de la médiane (phénomène linguistique des plus réguliers) « Malausséna » est devenu, par contraction, « Maussena »,

'puis « Massena », nom très répandu dans les Alpes-Maritimes.

L'Enfant Chéri de la Victoire est donc un incontestable autochtone de notre région. »

On peut ajouter qu'il n'est point, dans le Comté de Nice, une seule famille Masséna ou Malausséna qui soit israélite.

Notre distingué confrère publie l'extrait de baptême de Masséna.

Extrait du registre des Actes de Naissance et de Baptême de la paroisse Ste-Réparate pour l'année 1758.

Alli 8 maggio 1758

Andrea Masséna, figlio del nob. Giulio e di Cattarina Fabre, giugali Masséna, nato, li sei corrente. Batezato aggi da me Ignazio Caciardi Can' Coad°. Il padrino il nob. Andrea Deporta, et la madrina la nob. Cattarina Masséna.

Nice, le 18 mai 1909.
MAUREL, vic.

Traduction :

Le 8 mai 1758, André Masséna, fils de l'honorable Jules et de Catherine Fabre, conjoints Masséna, né le 6 courant, a été baptisé par moi, Joseph Caciardi, chanoine coadjuteur, le parrain étant l'honorable André Deporta et la marraine Catherine Masséna.

Au moment de l'inauguration des travaux de restauration de Sainte-Réparate, l'évêque de Nice bénit deux lampadaires offerts, l'un par M. Victor Masséna, duc de Rivoli, prince d'Essling, et l'autre par sa femme, en souvenir de la naissance de l'illustre maréchal.

Le lampadaire donné par le prince porte l'inscription suivante :

En souvenir du baptême du maréchal André Masséna à la cathédrale de Sainte-Réparate, le 8 mai 1758, offert par son petit-fils, le prince d'Essling, duc de Rivoli, le 7 avril 1900.

L'article de M. Georges Maurevert clôt donc la polémique par la négative.

M.

—

La vertu de M. de Montausier (LXVII, 622, 789). — M. J. A., écrit :

... Il convient de rappeler que l'article incriminé par M. Hyrvoix de Landosle n'avait pas pour objet la défense du duc. Il posait seulement la question suivante : les contemporains prétendirent retrouver Montausier dans Alceste ; Molière ne démentit pas cette analogie ; or Montausier avait été protestant : en faut-il conclure qu'Alceste fût un caractère protestant ? Voilà tout...

Pardon, l'article en question du *Bulletin de la Société du protestantime français*, visé et réfuté, mais non « incriminé » par moi, est si différent de ce qui est dit là qu'on peut douter que M. J. A. en ait bien voulu prendre connaissance.

M. A. E. est parti, dans le *Bulletin*, de ce que M. de Montausier a pu fournir certains traits au personnage d'*Alceste* pour attribuer sa vertu si renommée à son éducation protestante ; et il a vanté lui-même cette vertu à l'excès, paraissant ignorer tout ce qu'on y pouvait objecter.

C'est toute la substance de l'article en question.

J'ai, pour ma part, observé que ni M. de Montausier ne méritait la grande réputation de vertu qu'on lui faisait vulgairement, ni, par conséquent, cette vertu fort surfaite « ne pouvait honorer son berceau huguenot autant qu'on le voulait bien dire ». Voilà tout.

Cela établi, je dois ajouter que je suis cependant assez éloigné, malgré tout, de partager le dédain que proteste M. J. A. pour la moralité du XVII[e] siècle, en général, même lorsque je la compare à ce qu'il nomme « notre conception actuelle de la probité morale ».

Je ne veux plus relever qu'un mot de l'article que j'ai aujourd'hui sous les yeux.

M. J. A. estime qu'Alceste protestant, en qualité de parfait honnête homme, n'aurait point « abjuré ». M. J. A. se range donc parmi ceux qui jugent qu'un honnête homme doit nécessairement demeurer dans la religion où il est est né, même si Dieu lui fait la grâce de voir ailleurs la vérité où elle est. M. J. A. se montre simplement, en cela, partisan de l'indifférentisme. Mais réfléchit-il qu'il condamnerait de la sorte les pareils de M. de Turenne, dont l'honnêteté et la sincérité ne sont pourtant pas mises en doute et qu'il condamnerait aussi en bloc les hérétiques qui ont « abjuré » notre foi catholique, dans laquelle ils étaient nés, au XVI[e] siècle, quoiqu'il laisse percer, il me semble, ses préférences à leur égard ?

HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

Moreau de St-Méry et le Gouvernement de Parme (LXVII, 573). — Il y a une notice sur ce personnage dans la *Biographie des hommes vivants*, Paris, Michaud, 1818, t. IV page 501-583.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Famille de Salles (LXVII, 525, 650, 689). — On trouvera une notice sur cette famille dans l'ouvrage de M le vicomte Révérend : *Titres etc. de la Restauration*, t. VI, p. 205. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Famille Sicard (LXVI ; LXVII, 671, 845). — Marie-Marthe-Françoise Sicard, fille unique de Jacques Sicard, conseiller à la cour des aides de Montpellier (et de Elisabeth de Regis ?) épousa, le 15 avril 1795, Antoine-Jean-Armand-Mathieu Séguier, et mourut à Paris, le 2 août 1832.

Armoiries : *d'or au chevron de gueules, et accompagné de 3 pattes de lion de sable, en fasce*, Alias : *d'or, au vol componé d'argent et de gueules* (*Potier de Courcy : Continuation du P. Anselme*, notice de *Séguier*).

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Armoiries de Butault, seigneur de Marzan (LXVII, 775). — Butault, dont les seigneurs de la Châteigneraie, de Marzan, du Plessix-Greslis, etc., etc. Ressort de Ploërmel.

D'argent à une fasce de gueules accompagnée de trois trèfles de sinople, deux en chef, un en pointe.

(Arrêt de maintenue du 2 mars 1669).

Le Jacobin, seigneur de Keramprat (en Saint-Pol-de-Léon) Ressort de Lesneven.

D'argent à l'écu d'azur en abîme, accompagné de six annelets de gueules, mis en orle.

(Arrêt de maintenue du 28 nov. 1668).

Y. K.

* * *

D'après l'*Armorial* de Potier de Courcy, d'accord avec les indications de M. P. Saulnier, dans son ouvrage magistral sur le *Parlement de Bretagne*

Butault : *D'argent à la fasce de gueules, accompagné de 3 trois trèfles de sinople.* Saulnier dit : *2 en chef et 1 en pointe.*

Le Jacobin : *D'argent à l'écu d'azur en abîme, accompagnée de six annelets de gueules, mis en orle.*

Vicomte du BREIL DE PONTBRIAND.

* * *

Voir Briant de Laubrière, *Armorial général de Bretagne.*

Butault — de Penhoüet — de la Châteigneraie — de Marsan — du Plessix-Quétier.

D'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois trèfles de sinople, 2 et 1.

Jacobin (le) — de Kerempraт — du Dourdu : *D'argent, à l'écu d'azur en abîme* (alias : *chargé d'une fasce d'or*) *accompagné de six annelets mis en orle.*

EM. G.

* * *

Il faut lire « Marzan et non Marsan ». Cette famille, originaire de Missiriac, dans l'évêché de Vannes, paraît avoir été anoblie par charges, antérieurement à la réformation de 1669 où elle est indiquée avec 6 générations. Armes : *d'argent à la fasce de gueules à trois trèfles de sinople.*

La famille le Jacobin, est originaire de l'évêché de Léon, et est connue comme ancienne extraction depuis 1443 au Minihy-en-Léon comme châtelains de Keramprat et du Dourduff ; *d'argent à l'écu d'azur en abîme, aux 6 annelets de gueules posés en orle.*

EL KANTARA.

—

De la Cour. — Armoiries à rectifier (LXVII, 383). — L'*Armorial français* de 1894 attribue pour armoiries à Jean-Baptiste de la Cour d'Invilliers, maire de Pithiviers en 1766 : *d'argent, à 3 couronnes ducales de gueules 2 et 1.*

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Une réplique de la Simplicité. — Tableau de Greuze (LXVI ; LXVII, 548, 698). — Le personnage fusillé le 13 octobre 1797 était Marc-Antoine Alexandre-Dieudonné-Edouard, comte de *Mesnard* (*sic*) appartenant à une famille du nom de *Maynard* ou *Mesnard*, originaire du Poitou, et encore existante.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le Marchand de moutarde (LXVII, 625, 801). — La vérité est celle-ci : La chanson parait être antérieure à 1850, ce qui est certain, c'est qu'elle fut très populaire et courait Paris lorsque le Prince Président fit son voyage, sa *tournée* en province et partit pour Dijon, *Dijon* ! le pays des moutardes célèbres. Et j'ai entendu chanter devant la Porte-St-Denis pendant que la foule riait, le couplet :

Ah ! le v'la parti, le v'la parti
L'marchand de moutarde

Ah ! le v'la parti, le v'la parti
Pour son pays,
il a fait ses paquets, il emporte ses hardes
Ah ! le v'là parti, le v'la parti...

Les sergents de ville écoutaient, riaient aussi. L'Empire était fait malgré la chanson.

EGO.

—

The Empress Eugénie's Boudoir. LXVII, 720. — Le catalogue imprimé du British Muséum, de Londres, attribue à George William Mac Arthur Reynolds, 36 ouvrages, le premier une traduction du *Dernier jour d'un condamné*, de Victor-Hugo, en 1840, et le dernier *The Youthful Impostor, a novel* 3 vol, Londres et Paris 1835 Le plus récent est de 1884. La vie de ce Monsieur G. W. M. Reynolds remplit plus de trois colonnes des pages 929, 930, 931 du 16e volume du *Dictionary of National Biography* (London : 1909). Il est né à Sandwich le 23 juillet 1814 et est mort à Woburn Square, Londres, le 17 juin 1879. Il aimait beaucoup la littérature française.

EDWARD S. DOGDSON.

—

Eloge de la puce (LXVII, 778). — Le recueil de vers grecs, latins, français, italiens et espagnols dont parle Paul Lacroix, a été publié par le célèbre avocat Etienne Pasquier, sous le titre : *La Puce de Madame Des Roches*. Paris, 1582, in-4. Cette curiosité littéraire a été réimprimée par la Société des bibliophiles en 1870, et un certain M. Liotard a publié, la même année, une *Note sur la réimpression de la Puce*.

Les poésies de Madame Madeleine Des Roches et de sa fille Catherine ont paru sous les titres suivants : *Premières œuvres de Mmes Des Roches*. Poitiers, 1579, in-4, et Rouen, 1604, in-12, et *Secondes œuvres de Mmes Des Roches*. Poitiers, 1584, in-4, et Rouen, 1604, in-12.

Je copie pour Iskatel les vers suivants, qui se rapportent à un des « insectes désagréables » qu'il cite dans sa question. Ils sont la traduction d'un poème latin intitulé : *Culex Lycoridem pungens*.

Dans un bosquet du jardin de Cypris,
Où Flore à ses attraits doit toute sa parure,
La Beauté, dont je suis épris,
Dormait sur un lit de verdure.
De peur de troubler son repos,
L'onde claire d'une fontaine
Couloit plus lentement à travers les roseaux ;
Zéphir retenoit son haleine,
Philomèle cessoit de soupirer ses maux ;
Lorsqu'à l'entour de mille fleurs écloses,
Un moucheron volant de fleurs en fleurs,
Sur les lèvres d'Iris, voit les lys et les roses
Etaler à l'envi leurs plus vives couleurs.
Il se méprend, et d'une aile légère,
Sur la bouche de la Bergère,
Il court darder son aiguillon.
Iris s'éveille en pleurs, et sur le moucheron
Sa main va venger sa blessure.
L'insecte fuit, s'envole, et son bourdonnement
Semble encore applaudir à la vive piqûre,
Qui d'Iris cause le tourment.
Vante moins désormais le pouvoir de tes armes,
Amour ; peux-tu voir sans regrets,
Un moucheron exciter tant d'allarmes,
Dans le cœur d'une Belle insensible à tes traits?

NAUTICUS.

—

Oiseau royal (LXVII, 720). — Il me semble que « l'œil au royal » est une faute d'impression, du reste explicable par le nombre et l'analogie de forme des lettres de l'écriture de Stendhal.

La coiffure à l'oiseau royal datait de la guerre de Sept ans ; c'était celle généralement adoptée par Frédéric II. Le prince de Condé ; celui de l'Emigration se coiffa à l'oiseau royal jusqu'à sa mort.

J.-G. BORD.

—

Madame et Monsieur (LXVII, 625, 808) : — « Rastas », « bourgeois quelconques et prétentieux », « caractères nuls et dégradés », tout cela pour avoir écrit, ou laissé écrire, ce futile : « Madame et Monsieur » ! Il faut avouer que la rigueur de nos critiques modernes complique bien les rapports d'un sexe à l'autre. Si je n'abandonne à une femme ma place dans un omnibus, je suis un « mufle ». Si je tolère que la mienne soit nommée avant moi dans un courrier mondain, je suis un « bourgeois » et un « rasta » ; (en y réfléchissant, d'ailleurs, lequel des deux ? car rien ne s'accorde moins que ces deux mots). Que faire, devant ces contradictions, sinon me retirer dans un couvent ? Cruelle énigme !

Pour moi, je n'ai jamais cru abdiquer les droits que me confère l'article 213 du Code Civil, et dont, au surplus, je n'use pas, en m'effaçant devant ma femme

quand j'entre en sa compagnie dans un salon. Est-ce que par hasard, mes honorables contradicteurs en agiraient autrement ? Pourquoi donc s'exclamer parce que la même préséance serait suivie dans un carnet mondain ? pourquoi, surtout, chercher de la sociologie dans cette littérature exiguë ? il ne manque pas de livres, ailleurs, pour en trouver ! Dieu merci, mon « rang dans la famille » n'est pas à la discrétion des échos ni de leurs lecteurs. Si la mode existe, un instant, que la femme y passe avant son mari (et toute la vie mondaine n'est-elle pas bâtie sur la primauté de la femme ?), cela a juste l'importance du tango, des étoffes persanes et des broderies roumaines. Que de bruit, dès lors, pour une omelette au lard !

Je veux protester, en terminant, contre l'acception fâcheuse sous laquelle le mot « bourgeois » s'emploie depuis quelque temps dans l'*Intermédiaire*. L'autre jour c'était M. Thiers qu'on qualifiait de « petit bourgeois » parce qu'il aurait, dit-on, moins regretté l'Alsace-Lorraine que les cinq milliards. Aujourd'hui, le « bourgeois quelconque » devient synonyme d'homme ridicule et mal élevé. On ne se douterait jamais, à lire ces textes, que la bourgeoisie a donné à la France quatre-vingt-dix-neuf et demi pour cent de ses grandshommes. Où sommes nous donc ? est-ce au *Gotha* ? est-ce dans le Cercle Privé de l'Autocrate ? En ce cas, vive la Pologne, Madame et Monsieur ! GALLUS.

Parchemin — peau humaine... « N'oubliez pas que vous travaillez.. etc. » ; identification à établir (LXVII, 577). — J'espérais qu'un *Intermédiairiste* répondrait à la question et donnerait la référence exacte. Le mot est de Catherine II à Diderot ; mais je ne puis retrouver le passage. Voici, toutefois, un autre mot de l'Impératrice, parlant à Grimm de ce même Diderot, et qui est bien dans la note :

« J'ai trouvé dans le Catalogue de la bibliothèque de Diderot, un cahier intitulé : *Observations sur l'instruction de Sa Majesté Impériale aux députés pour la confection des lois*. Cette pièce est un vrai habit dans lequel on ne trouve ni connaissance des choses, ni prudence, ni prévoyance ; si mon instruction avait été du goût de Diderot, elle aurait été propice à mettre toutes les choses sens dessus dessous. Il faut qu'il ait composé cela après son retour d'ici, car jamais il ne m'en a parlé. »

Il en avait dit assez, néanmoins, pour s'apercevoir qu'on ne prenait pas sa philosophie politique très au sérieux. Aussi avait-il écrit de son côté, pour traduire sa vexation :

« L'ennemi le plus dangereux d'un souverain, c'est sa femme, si elle sait faire autre chose que des enfants. »

Bref, pour conclure avec le *Journal de l'Empire*, à Saint-Pétersbourg, en 1815 :

« L'Impératrice de Russie fit venir M. Diderot à sa cour ; après l'avoir vu et entendu, elle n'eut rien de plus pressé que de se débarrasser d'un hôte de cette espèce. (Waliszewski, *Autour d'un Trône*, 3e éd., pp. 216-7). »

Ainsi se terminent d'ordinaire les amitiés d'intellectuels impratiques avec des souverains réalistes. BRITANNICUS.

Trouvailles et Curiosités

Le premier mariage d'Henri Rochefort. — On a parlé du mariage in-extremis d'Henri Rochefort, avec la mère de ses deux enfants.

Ce fut Albert Joly qui se chargea des négociations. Elles furent, pour toutes sortes de raisons, délicates.

La femme que Rochefort épousa, tombée malade, avait été recueillie par des religieuses qui tenaient un asile à Versailles, 9, rue des Bourdonnais.

Nous laissons parler les documents inédits que nous apportons à l'appui de ce poignant chapitre de la vie intime du grand polémiste.

28 septembre 1871

Maintenant que mon affaire est faite et ma vie perdue, je n'ai plus, mon cher ami, à m'inquiéter que d'une chose : l'avenir de mes enfants. Je veux donc vous confier la mission difficile de réunir le peu qui me reste, de façon à leur constituer un petit capital qui leur permette de ne pas mourir absolument de faim.

Mon avoir se compose 1° d'une argenterie assez belle qui est aujourd'hui entre les mains de mon beau-frère, M. Georges, 17, rue de Tournon, Paris ; 2° des meubles de l'appartement de la rue de Châteaudun, 11 ; 3° d'un nombre assez important de tableaux dont la plus grande partie est rue de Châteaudun et le reste chez B, 10, place de la Madeleine.

J'aurais désiré que vous prissiez la direction de tout cet avoir, que vous seul pouvez réaliser au mieux des intérêts de mes enfants. Je vous donne carte blanche, vous pourrez, pour la vente des tableaux, vous entendre avec mon ami Emmanuel Sano, 4 rue Rossini, il vous dira s'il est utile d'en faire une vente publique. H. ROCHEFORT.

***

15 septembre 1872.

L'Empire, en moins d'un an, m'a condamné pour la *Lanterne* et mes articles à cent quinze mille francs d'amende que j'ai payés. Voilà jusqu'à présent ce que m'a rapporté la politique. Sans préjudice de ce quelle me réserve. Comprends-tu que j'apprends seulement ces jours-ci que le préfet de police a envoyé des agents place de la Madeleine 1° Savoir si les tableaux et bronzes qui s'y trouvent n'avaient pas été pris dans l'hôtel de M. Thiers ? Virginie, ma bonne, a été arrêtée deux jours, jusqu'à ce qu'on eût constaté l'origine de ces objets.

De sorte qu'on a pu croire que M. le comte de Rochefort, ancien député de Paris sous l'Empire, membre du gouvernement et député de Paris sous la République, allait dans les maisons decrocher les tableaux pour les rapporter chez lui.

De toutes les avanies et des calomnies sans nom dont j'ai été victime, j'avoue que celle-là m'a été la plus sensible.

H. ROCHEFORT.

***

Ile de Ré, 17 octobre 1872.

Destrem a adressé à ma fille une lettre extrêmement inquiétante sur l'état de sa pauvre mère. D'autre part, l'abbé Tolley m'a écrit que si je voulais légitimer mes trois enfants, l'heure était venue et qu'un plus long retard serait le comble de l'imprudence. Que faire ? Vous seul, mon bien cher ami, pouvez me faciliter les moyens d'obtenir à la fois et les dispenses et les autorisations nécessaires. Je ne sais à qui écrire et je ne saurais comment écrire. J'aurais voulu faire venir la mère de mes enfants à La Rochelle, mais il paraît qu'elle n'est pas transportable. En ce cas, c'est donc moi qu'il faudra transporter à Versailles, je resterais un jour et je retournerais le plus immédiatement possible à Saint-Martin de Ré. Tout se passerait entre moi et les quatre témoins, de façon à ce que les journaux m'outragent le moins possible, moi, mes enfants, ma femme, ma famille, mes ancêtres, ce qu'ils se hâteraient de faire si l'affaire était ébruitée.

Maintenant, autre question : où se ferait le mariage ? Destrem qui a vu Marie me fait dire qu'elle est aussi mal que possible au couvent des Dames Saint-Martin où elle a eu l'enfantillage de se laisser transporter. Les sœurs, dit-il, la tracassent continuellement avec leurs exhortations religieuses, et lui montrent cinquante fois par jour sa mort prochaine.

C'est là un état de choses intolérable. Si Marie incline à la religion, je ne la contrarierai certainement pas. Je serais même capable pour peu que sa santé dût en profiter, de consentir à un mariage religieux, mais il m'est impossible d'entrer dans un couvent et de m'y marier. Les sœurs croiraient que le diable entre chez elle et me feraient une réception en conséquence.

J'ai eu dans les mains un livre très propagé où un évêque nommé de Ségur raconte comme la chose du monde la plus irréfutable que j'ai été arrêté nanti de deux cent mille francs, volés par moi à la Banque pendant la Commune. D'autre part, je vous envoie un échantillon des ordures publiées à mon endroit par les journaux catholiques de province. C'est une dame de l'Ile de Ré qui me l'a fait remettre, après avoir demandé à ma fille comment elle pouvait témoigner tant d'attachement à un père qui les avait abandonnées, elle et sa mère, au point de les forcer à avoir recours à la générosité de l'Impératrice.

Si je suis à ce point voleur et scélérat, l'entrée du couvent m'est interdite. D'ailleurs, il me déplaît que Marie soit malade entre les mains de religieuses qui empoisonnent ses derniers jours et l'empêchent de se remettre à force de l'effrayer.

Je lui ai envoyé avant hier 400 francs. Avec cette somme, il est facile de la transporter dans une maison de santé purement bourgeoise. Je paierai pour elle ce qu'on demandera, si elle manquait de l'argent nécessaire.

Voyez la, je vous en supplie, dites-lui que je l'embrasse bien et que je ne demande qu'à l'épouser, mais que j'exige qu'elle quitte immédiatement le couvent. Elle fera comprendre qu'elle se trouve mal soignée, etc. Dites-lui que je suis très mécontent qu'elle soit entrée là, et que si elle n'obéit pas, je l'épouserai tout de même parce que mes enfants passent avant tout, mais que je l'épouse civilement à la barbe de la communauté.

Or, comme après un mariage civil, on ferait dans le couvent la vie insupportable à cette malheureuse, il faut à tout prix éviter cette extrémité.

Dès qu'elle sera installée ailleurs, et sitôt que vous m'aurez obtenu les autorisations nécessaires, je partirai pour Versailles.

Dites toute espèce de choses aimables de ma part à l'abbé Folley.

H. ROCHEFORT.

***

Ile de Ré, 2 novembre 1872.

Il paraît que ma femme veut quitter le

couvent où elle est, la pauvre malade aurait bien dû en sortir quand je le lui ai conseillé; elle m'aurait épargné bien des ennuis et m'aurait évité les tentatives de chantage de ceux qui ont voulu abuser de mon attachement pour mes petits et pour elle ; vous ne vous faites aucune idée des récits qui ont couru en province à propos de cet incident si simple d'un homme qui permet à une mourante de recevoir la bénédiction nuptiale qu'elle demande.

Si elle quitte le couvent et qu'elle puisse être transportée, le mieux serait, je crois, qu'elle fut menée dans une grande voiture à la maison de santé Dubois ; pour dix ou douze francs par jour, elle serait soignée par les meilleurs médecins de Paris.

J'ai reçu de l'abbé Folley une lettre à laquelle je n'ai pas encore répondu. Serrez-lui vivement la main pour moi, je vous prie et dites-lui de continuer à me tenir au courant de l'état de Marie. Je voulais écrire à cette pauvre femme, mais j'ai peur qu'une lettre de moi ne la bouleverse. Je voudrais bien avoir à cet égard l'avis de l'abbé.

H. ROCHEFORT.

***

23 avril 1873.

J'ai reçu, mon cher Albert, l'acte de mariage que vous m'avez envoyé... Malheureusement la mort de ma pauvre femme a suivi de si près notre mariage, que vous n'avez pas eu beaucoup de loisirs.

Elle m'avait parlé quelquefois de ces Derouet. Demandez leur à quel titre ils se présentent. Je ne serais pas très flatté entre nous, de voir ces ostrogoths se mêler à quoi que ce soit de ce qui regarde mes enfants.

H. ROCHEFORT.

M. Jean-Bernard dit, dans l'*Indépendance belge*, que cette femme se nommait Anastasie Renault. D'après les lettres inédites que nous publions, elle se prénommait bien Marie.

M. Jean-Bernard donne encore ces détails :

Le 6 novembre 1872, le maire, M. Rameau, se rendit dans l'asile du couvent des Augustines et procéda au mariage civil. Les témoins étaient Albert Joly, avocat ; Ernest Blum, auteur dramatique ; François-Victor Hugo et Jean Destrem, rédacteur du « Rappel ».

Quand les formalités civiles furent remplies, eut lieu la cérémonie religieuse. Nous en devons, dit M. Jean-Bernard, le récit au prêtre qui y présida et qui a écrit :

« M. le curé, suivi de son vicaire soussigné, du comte Félix de Roquefeuil et d'un autre fabricien de la cathédrale désignés par l'évêque d'alors Mgr Mabile, pénétra dans la chambre de la malade. Il invita M. Rochefort à le suivre au fond du couloir, et y entendit sa confession. De retour dans la chambre qui allait servir d'église, l'archiprêtre adressa une brève, mais émouvante allocution aux futurs époux, et bénit leur consentement mutuel.

« La main qui va signer ces lignes et qui tenait sur le bord du lit le registre paroissial a reçu les larmes sincères et attendrissantes du noble marquis Henri-Victor-Jules de Rochefort-Luçay qui donnait son nom à la mère de ses enfants. Un entretien intime, de vingt minutes, suivit cette inoubliable cérémonie, d'un genre très exceptionnel, à laquelle j'ai participé cette fois-là seulement, dans ma carrière déjà longue.

« Sous l'empire des douces et réconfortantes émotions de cet acte capital tant désiré, la nouvelle marquise, entourée des soins les plus dévoués des sœurs, trompa le verdict fatal de la faculté, et ne mourut qu'à la fin d'avril 1873. Je revois le cortège recueilli de son convoi, M. Edmond Adam, tuteur des deux enfants, plusieurs députés et journalistes amis assistant, du banc d'œuvre, en qualité de deuillants principants, à la grand' messe de « Requiem » dans l'église cathédrale et, au cimetière Saint-Louis qui garde tant de tombes illustres, acceptant de ma main le goupillon pour répandre l'eau sainte sur la dépouille de Mme la marquise Henri de Rochefort-Luçay, endormie dans la paix du Seigneur.

« Dans son « Univers » du 9 novembre, l'immortel publiciste Louis Veuillot concluait sa relation de l'événement par ce juste éloge : « ... Pour notre part, nous voulons honorer hautement la pauvre pénitente qui a demandé cette réhabilitation, et nous louons avec une égale sincérité celui qui a su ne pas la refuser ».

Le chanoine E. BARRÉ,
Doyen de Longjumeau.

Le *Figaro* vient de publier la correspondance inédite de Henri Rochefort avec M. Destrem. Une lettre, 14 avril 1873, fait allusion à ce mariage et à la mort prochaine de la femme épousée :

« Je ne m'attendais guère à un autre dénouement. L'infortunée aura bu la lie de tous les calices. Elle m'a vu entrer en prison, elle ne m'en verra pas sortir. »

M.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

DEMANDES

On demande à acheter :

Herz : *Mes voyages en Amérique*. Paris, 1866, in-12.

Léon Escudier : *Mes Souvenirs*. Paris 1868, in-12.

Adresser les offres à la librairie P. Cheronnet, 19, rue des Grands-Augustins, Paris, 6e.

—

On demande l'adresse du fabricant (s'il existe encore) du *baromètre absolu*. Ce petit instrument fort simple, se composait de deux thermomètres dont la différenciation donnait la hauteur barométrique.

P. A. T

—

On désirerait acheter une collection complète en *très bon état* des classiques des XVIIe et XVIIIe siècles avec reliures du temps (veau, etc.) en bonnes conditions. A défaut d'une bibliothèque complète, des offres partielles seraient acceptées.

SENLIS.

BIBLIOGRAPHIE

M. Quatrelles L'Epine. — *A propos d'un bal d'enfants sous le Second Empire* (Librairie Alphonse Picard) publie une délicieuse plaquette sur le ménage Morny. Un bal auquel, enfant, il assista, lui est prétexte à parler surtout de la duchesse de Morny, née princesse Troubetskaï, qui épousa, en secondes noces, après un deuil très noblement porté, le marquis de Sesto.

Pour l'histoire de la maison de Morny, cette relation est du plus haut intérêt — en dehors du charme de son style.

On y trouve de beaux portraits de Morny, du comte de Flahaut et de la duchesse avec ses enfants.

—

M. Charles Foley, que nous connaissions surtout par des romans pleins de charme et d'impressionnantes pièces de théâtre, nous donne aujourd'hui une poignante étude historique. Dans ses *Fantoches de la Peur*, il évoque une large vision de la Terreur, où s'arrêtent tour à tour, éclairés, non la lumière fallacieuse des théories, mais par le jour cru des faits, des figures tragiques et hallucinantes. C'est la série des « Missionnaires de la Terreur », de ceux-là, cloués au pilori de l'Histoire, « qui font peur parce qu'ils ont peur ». « La peur, dit M. Foley, est le grand levier de la Révolution. Des plus faibles, elle fait des délateurs ou des espions ; des plus audacieux, elle fait des bourreaux ». Chacun de ces fantoches gesticulant dans la fièvre de leur ambition, de leur vanité, de leur jalousie, de leur luxure, est dépouillé de son prestige d'un moment et montré nu, sans talent, médiocre, hypocrite et brutal. S'il arrive à la domination, il n'a de moyen que l'épouvante et la mort, il amplifie à mesure qu'autour de lui l'exécration monte.

Le brillant écrivain, à phrases martelées et concises, donne à ses héros une couleur, un relief, une intensité de vie extraordinaire.

Au hasard, citons quelques portraits et épisodes : Latude : *Vainqueurs et démolisseurs de la Bastille*. — Hanriot : *La fête de l'Etre Suprême*. — Fouquier-Tinville : *La mort du roi*. — *Le Père Duchesne*. — *L'apothéose de Marat* ; etc., etc. *Les Fantoches de la Peur*, par Charles Foley. A Paris, chez Blound, 7, place Saint-Sulpice, 3 fr. 50.

—

Guillaume Apollinaire étudie l'orientation générale de ce mouvement des peintres cubistes qui intéresse actuellement l'Europe entière. Il précise l'historique du mouvement, son esthétique nouvelle, ses origines, son développement, ses caractéristiques diverses (cubisme écartelé) jusqu'à l'orphisme et dessine dans cette première série la physionomie de ses premiers représentants. L'ouvrage est accompagné de 46 portraits et reproductions qui constituent le document le plus important pour l'histoire de cet art entièrement nouveau et son commentaire le plus lumineux.

(*Les Peintres cubistes*, méditations esthétiques. (Chez Eugène Figuière, 3 fr. 50).

—

M. l'abbé Pierre Dubois a abordé Victor Hugo dans un esprit nouveau : il a pesé sa foi. *Victor Hugo. Ses idées religieuses*, de 1802 à 1825. Chez Champion, 7 fr. 50.

On saluait en le Victor Hugo de cette époque un poète catholique : Pour M. l'abbé Dubois, il n'en eut que l'apparence. Il reprend le mot de Sainte-Beuve. Hugo ne fut jamais qu'un « chrétien littéraire ».

La conclusion du sagace critique qui s'est livré à une analyse vraiment scientifiqne, c'est qu'il y eut de la part de Hugo adhésion sentimentale, adhésion esthétique et adhésion sociale. Mais qu'il n'y eut pas en lui « un atome de cette foi qui vivifie tous les actes du chrétien ». Quand le poète arriva à la Libre pensée, et ce fut d'assez bonne heure, il n'eut pas de conversion à faire.

Beaucoup plus considérable et à peu près purement technique est le second travail de M. l'abbé Pierre Dubois intitulé *Bio-Bibliographie de Victor Hugo de 1802 à 1825*.

Ce livre, œuvre de bénédictin, est indispensable à tout littérateur qui veut avoir sous la main tout ce qui a trait au Victor Hugo des premières années.

Dans un volume sont fixés tous les événements qui intéressent Victor Hugo, la date de composition des œuvres, les réimpressions, le mouvement de la presse ; dans une autre colonne, tout ce qui a trait à la seule bibliographie. Enfin au bas, dans un rez-de-chaussée, M. l'abbé Pierre Dubois étudie, avec une minutie qui n'a son équivalent que dans la critique allemande, toutes les transformations que Victor Hugo a fait subir à son œuvre.

En appendice, une série de lettres pour la plupart inédites, racontent l'histoire de Hugo et de sa famille.

Nous estimons indispensable à toute personne qui veut étudier Hugo, l'homme et l'œuvre, la possession ou la lecture de cette bio-bibliographie. (Chez Champion, 10 fr).

—

A propos du Siège de Metz, simple réponse à une simple question par Elie Peyron.

M. Elie Peyron, comparant le siège de Metz

celui de Strasbourg, établit les différences fondamentales qui existent entre un blocus pur et simple et un siège en règle. Ensuite, il pose en fait et tâche de démontrer que, pendant le blocus de Metz, Bazaine s'est conduit comme se serait conduit tout autre chef d'armée investie.

Parmi les documents inédits que cite M. Elie Peyron, mentionnons les mémoires du général Coffinières de Nordeck, ancien commandant supérieur de Metz, ceux d'un ancien chirurgien de l'armée du Rhin, M. le docteur Prompt ; l'opuscule d'un blessé de Noisseville, M. Privat Guillaume ; enfin, une Note de M. le général de Montarby, ancien colonel dans la Garde Impériale que lui a communiquée M. le capitaine de cavalerie espagnol, Alphonse Bazaine, fils de l'ex-maréchal de France.

(Chez Stock, 1 fr. 50).

—

Quel artisan, dit son biographe, se consacra plus ardemment à son œuvre que Pixérécourt. Ses connaissances encyclopédiques, son expérience d'une vie en même temps littéraire et dramatique, sa fécondité à la Dumas père, son imagination qui imposait un certain renouveau d'originalité aux sujets les plus rebattus, faisant de Pixérécourt un homme fatalement voué au genre qui le rendait célèbre. Il y vit une mission intellectuelle et morale, et sa foi religieuse aidant, il crut tenir du droit divin le sceptre de carton doré qu'il trouva dans le magasin des accessoires.

Il eut sur ce drame dans le monde entier une considérable influence, ce n'est pas niable. C'est ce qu'établit M. Hartog, qui n'a pas fait une apologie, mais qui trouve injuste l'oubli dans lequel ce dramaturge est tombé et plus injustes encore les sarcasmes d'une postérité irrévérencieuse.

Une remarque très juste : Le caractère distinctif de l'époque après la Révolution : c'est qu'on parlait faux.

Cette étude comporte naturellement une analyse raisonnée de toutes les pièces « Guilbert de Pixérécourt, sa vie, son mélodrame, sa technique et son influence ». Chez Champion. 5 fr.

Voilà réhabilité par un critique convaincu l'auteur de *Cœlina* ou l'*Enfant du mystère*.

M. Willie de Hartog a bien raison de croire qu'il faut juger les écrivains dans leur temps. Guilbert de Pixérécourt a été l'homme du sien. Ses mélodrames n'ont pas été aux nues sans raison. Nos pères n'étaient pas plus bêtes que nous. Ils aimaient autre chose, et nos fils feront de même, qui railleront nos goûts parce qu'ils auront les leurs.

—

F. Uzureau. — *Une nomination ecclésiastique sous le gouvernement de Juillet. Episode de la vie du cardinal Regnier*. Questions ecclésiastiques » tirage hors texte.

F. Uzureau. — *Le premier abbé de La Trappe*. De Bellefontaine (Maine-et-Loire). Revue (de Lille) tirage à part.

F. Uzureau. — *L'Ancienne Université d'Angers*. « Questions ecclésiastiques » tirage hors texte.

F. Uzureau. — *Le Prisonnier de la Vendée*. Anecdote historique (Revue de Lille), tirage hors texte.

—

Paul Sébillot. — *Notes pour servir à l'histoire du folk-lore en France*. (Extrait de la Revue des Traditions).

—

Les excursions économiques en Corse.

Parmi les innovations que l'*Indicateur-Guide Clavel* de la Corse présente à chaque édition nouvelle, la dernière mérite particulièrement d'être signalée.

Un grand nombre de personnes de situation modeste : employés, fonctionnaires, etc., sont arrêtés souvent dans leur désir de visiter la Corse par la crainte des frais trop élevés du voyage. A leur intention, le *Guide-Clavel* fournit les moyens d'étudier soi-même, à l'avance et à loisir, des excursions pouvant être faites très économiquement par les services de transports publics.

Une nouvelle carte schématique, très clairement établie et qui ne manquera pas d'être appréciée, même en Corse, indique avec précision toutes les localités desservies par : chemins de fer, bateaux-côtiers, automobiles, diligences et courriers postaux.

Comme les horaires et prix de ces services publics figurent tous à l'*Indicateur*, il est très facile d'établir exactement le prix et la durée d'une excursion ; le choix en est d'ailleurs facilité par une série de programmes spéciaux.

Avec ces éléments nouveaux, les excursionnistes n'ont plus à craindre de surprises désagréables et pourront calculer leurs dépenses en demandant l'*Indicateur* à M. Clavel, éditeur, 43, rue Saint-Lazare, Paris (0 fr. 50) ou mieux en prenant un abonnement (3 fr, pour 2 ans).

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1892, inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes*.

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896,

Adresser lettres et mandats à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIIIe Volume | Prix du Numéro : 50 centimes | 20 Juillet 1913.

48e ANNÉE
—o—
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1370
—
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — Un an : 16 fr. ; Six mois : 9 fr. — | — ETRANGER. — Un an : 18 fr. ; Six mois : 10 fr.

SOMMAIRE

Libraires dépositaires de l'Intermédiaire des Chercheurs

PARIS

Chéronnet, Lib., r. des Grands-Augustins, 19.
Floury, boulevard des Capucines, 1.
Librairie Picard, rue Bonaparte, 82.
Librairie de Saint-Jorre, rue Riche-lieu, 91.
Sauvaitre, boulevard Haussmann, 72.

DEPARTEMENT

Caen : Jouan, 98, rue Saint-Pierre.
Niort. Clouzot, 22, r. Victor Hugo

LE COURRIER DE LA PRESSE

BUREAU de COUPURES de JOURNAUX

21. Boulevard Montmartre. Paris 2°

Fondé en 1889

Directeur : **A. GALLOIS**

Adresse Télégr.: COUPURES PARIS — Téléphone 101.50

Lit, découpe, traduit et fournit les articles de Journaux et Revues du Monde entier, sur tous sujets et personnalités. Est le collaborateur indispensable des Artistes, Littérateurs, Compositeurs, Savants, Hommes politiques, Diplomates, Commerçants, Industriels, Financiers, Jurisconsultes, Erudits, Inventeurs, Gens du Monde, Entrepreneurs, Explorateurs, Sportsmen, etc., en les tenant au courant de ce qui paraît dans tous les Journaux et Revues, sur Eux-mêmes et sur tous les sujets qui les intéressent.

CASIER PARLEMENTAIRE

Relevé des Scrutins de votes et Nomenclature des Travaux des Sénateurs, Députés, Conseillers Municipaux et Conseillers Généraux

Répertoire du Journal Officiel de la République française

PUBLICATION MENSUELLE : 12 FRANCS PAR AN

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

L'*Argus de la Presse* est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

L'*Argus de la Presse* fournit aux artistes, littérateurs savants, hommes politiques, tout ce qui paraît sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

S'adresser aux bureaux de l'*Argus*, **37, rue Bergère, à Paris. (IX°)** — *Téléphone*.

L'ARGUS de l' « OFFICIEL », publié sous les auspices de l'ARGUS de la PRESSE, fournit les votes et la nomenclature des travaux parlementaires des sénateurs, députés, etc, etc.

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

5, Rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain), Paris, VII°

Le POLYBIBLION paraît chaque mois en deux parties distinctes.

Partie littéraire. *Articles d'ensemble*, *Comptes rendus* d'ouvrages publiés, et *Chronique*.

Partie technique : *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix* ; 2° *Sommaires* des revues et de journaux.

	France	Etranger
Partie litteraire,	15 fr.	16 fr.
Partie technique,	10 fr.	11 fr.
Les 2 parties réunies,	20 fr.	[illegible] fr.

Les abonnements partent du 1er janvier.

Spécimen contre 0 fr. 30 en timbres poste.

La Revue des Idées. — Etudes de critique générale, paraissant le 15 de chaque mois, sous la direction de Remy de Gourmont. Rue de Condé, 26, Paris.

Revue d'histoire de Lyon. — Etudes, documents, Bibliographie, paraissent tous les deux mois, directeur M. S. Charléty, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon. — 12 fr. par an. A. Rey. 4 rue Gentil. — Lyon.

Revue des questions historiques, paraissant tous les trois mois. — Fondée par le marquis de Beaucourt, 15, rue Saint-Simon, Paris. Directeur : Paul Allard.

Le mois littéraire et pittoresque. — Magazine très illustré, nouvelles, chroniques, études Le n° 1 fr. 5, rue Bayard

Wallonnia. — Archives Wallonnes mensuelle illustrées. Direct. O. Colson. 10, rue Henkart Liège.

Les Annales fléchoises de La Vallée du Loir. — Revue mensuelle illustrée, histoire, archéologie, littérature. La Flèche.

Le Mercure de France. — Directeur Alfred Valette. Paraît le 1er et le 15 de chaque mois. Littérature critique, philosophie, poésie. Mouvement des lettres à l'étranger, 150 pages. 26, rue de Condé, Paris

La Révolution dans l'Aube. — Bulletin trimestriel d'Histoire moderne et contemporaine publié par la Société d'Histoire départementale de la Révolution. Abonnement : 4 fr. par an, Troyes.

La Vendée historique. — Revue de la Vendée militaire, paraissant à Luçon (Vendée), le 5 et le 20 de chaque mois. Directeur : Henri Bourgeois. — Edition sur papier fort 6 fr. 50 édition ordinaire 5 fr.

Le Bulletin de la société d'histoire de la Révolution de 1848, publie tous les deux mois un intéressant n° composé de documents et d'articles inédits. Rédacteur-auteur, Georges Renard. Abonnement 12 fr. Librairie Cornély, 101, rue de Vaugirard, Paris.

L'Art et l'Enfant ; revue illustrée d'éducation esthétique. Directeur M. Léo Claretie, 92, Avenue Niel, Paris. Tél. 522.84.



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris (18° année)**, paraissent tous les mois avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande accompagnée de 0 fr 50 en timbres-poste, adressée au secrétariat de la Société, *58, rue de Babylone.*

LXVIIIe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 20 Juillet 1913.

48e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE — SINGULA — LEGENDO — Il se faut entr'aider

No 1370 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toutes question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Faust. Son état civil. — Les journaux publient cette dépêche :

Munich, 7 juillet.

Faust, le héros du poème de Gœthe et de l'opéra de Gounod, a réellement existé. Son état civil vient d'être exactement établi, grâce à un document découvert dans la Bibliothèque Royale de Munich. On y a retrouvé le journal du chanoine Kilian Leib qui, ayant noté les événements au jour le jour, a parlé aussi de Faust, son célèbre contemporain, déjà devenu populaire par la légende.

Voici ce que Leib rapporte sur lui :

« Georges Faust, originaire de Helmstadt, dans le duché de Bade, a déclaré, le 15 juin 1528, que lorsque le Soleil et Jupiter se trou-

veront dans la même constellation, des prophètes (comme lui) seront nés. Il se faisait passer pour le grand-commandeur de l'ordre des Johannites. »

Comment traduit-on ce texte incompréhensible ? Y voit-on la date et le lieu de la naissance de Faust ?

D'une façon générale comment établir avec certitude, d'après les textes publiés la réalité de Faust, modèle du héros de Gœthe ?

Il ne sera peut-être pas nécessaire d'être extrêmement long : on demande des précisions ; un appareil d'érudition imposant et copieux serait superflu. Nous pouvons parler d'un personnage allemand sans imiter la critique de son pays.

A. B. X.

Lettre d'Hircan au roi de Lacédémone. — Le premier Livre des Macchabées reproduit le texte d'une lettre adressée par Jonathas, chef et grand-prêtre des Juifs, (environ 130 ans avant Jésus-Christ) au roi de Lacédémone, par laquelle il sollicite l'alliance de ce prince, en se recommandant de la filiation d'Abraham, commune à leurs deux peuples. Le Livre reproduit aussi la réponse du *roi* de Lacédémone, qui devait être alors le tyran Nabis, lequel reconnaît officiellement cette communauté d'origine. Cette correspondance fait suite à un échange de lettres qui s'était produite, cinquante années auparavant, entre Arius, roi de Sparte et Onios, souverain sacrificateur. — Que faut-il penser de l'authenticité de toutes ces lettres, et quelles déductions en tirer ?

PRADEL.

Quelle était la maison habitée par le duc d'Orléans 1725-1785 vers 1780. — D'après le *Guide pratique à à travers le vieux Paris*, de M. le marquis de Rochegude, l'emplacement de cette maison, actuellement occupé par la cité d'Antin, serait rue de Provence 61 ;et 40 rue de la Chaussée d'Antin. Cette maison a été habitée par le financier Ouvrard : elle a été le théâtre de l'incendie qui fit de nombreuses victimes lors du bal donné par le prince de Schwartzenberg pour le mariage de Napoléon Ier. La cité d'Antin a été bâtie par la compagnie Delaunay en 1827 (page 192) ou en 1829 (page 194). Une partie de cet immeuble a, pendant quelques années, servi au culte protestant, sous le nom de Salle Saint-André.

V. A. T.

—

Cimetière de Vaugirard. — Sur la foi d'une communication de M. L. Grasilier (*Intermédiaire*, 20 juin 1913, col. 816) j'ai cherché, avenue Félix-Faure, les restes de l'ancien cimetière de Vaugirard. Je n'ai rien trouvé. Pourrait-on m'indiquer l'emplacement actuel exact de cette ancienne nécropole parisienne ?

C.

—

Le Pont Maudit à Nantes. — Un pont vient de s'écrouler à Nantes. Il porte ce nom peu engageant que sa fin justifie ; le Pont-Maudit. D'où lui vient ce nom ?

Dr L.

* * *

La « Marie Céleste ».—Dans le journal *Le Temps* du 13 juillet, un article fort intéressant de M. de Wyzewa sous la rubrique *Histoires de tous pays*, raconte l'aventure émouvante de la disparition complète et inexplicable de l'équipage de la goélette *Marie Céleste*, partie de New-York le 5 décembre 1872 et trouvée en mer et ramenée à Gibraltar en janvier 1873. Le fait est-il vrai ? ou inventé par M. de Wyzewa qui fut toujours considéré plutôt comme un savant que comme un mystificateur ? En est-il fait mention dans une gazette quelconque de l'époque ? et, s'il est vrai, aucune solution plausible n'en fut-elle présentée postérieurement ? Marin déjà depuis quinze ans à cette époque, je n'ai conservé aucun souvenir de ce fait pourtant bien « sensationnel », et que Edgard Poë, Rudyard Kipling et Wells eux-mêmes n'ont pas dépassé dans leurs émouvant problèmes.

UN VIEUX MARIN.

—

Sainte Etanche. — Il existe dans l'église de Dampierre (Maine-et-Loire) une fort belle statue, classée comme monument historique et connue sous le nom de sainte Etanche. La sainte décapitée porte la tête dans les mains. Au dire de certains, cette sainte serait sainte Thècle ou sainte Procule. Le nom de sainte Etanche lui aurait été donné par la tradition populaire, en souvenir du fait miraculeux suivant : Après le martyre par la décapitation, le sang de la sainte ne coula pas.

Par suite d'une association d'idées un peu complexe, la sainte fut et est encore invoquée pour la guérison des enfants urinant au lit.

Un intermédiairiste pourrait-il me donner quelque précision sur l'histoire de la légende de sainte Etanche et de sa statue ?

F. DE CHOU.

—

Suicide du médecin major Coffé (1822). — Le médecin-major Coffé, chevalier de la Légion d'honneur, condamné à mort pour s'être compromis dans la conspiration de Saumur avec le général Berton, s'ouvrit l'artère fémorale avec un bistouri et mourut rapidement.

Un intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements biographiphes sur ce médecin militaire et sur les circonstances de son suicide ? A-t-il eu lieu à Poitiers, où le général Berton et ses complices furent traduits devant la cour d'assises puis décapités en 1822 ?

BONNETTE.

—

La maison de Grétry. — Comment établit-on que la maison qui vient d'être inaugurée à Liège est bien la maison natale de Grétry ? Assistons-nous à la fin des controverses ? Wallonia, qui a pris une si belle part à l'hommage rendu à la mémoire du compositeur et dont le rédacteur en chef est notre distingué confrère M. O. Colson, n'a-t-elle pas tranché ce point ?

M.

—

Famille Monier de Chamborand. — La famille Monier ou Maunier de Chamborand existe-t-elle toujours ?

X. P.

Pascal mourut-il empoisonné ? — C'est l'avis de M. Jovy qui a dépouillé les manuscrits connus sous le nom de « Les portefeuilles de Vallant ». Vallant a été un des médecins de Pascal. On connaît par ce médecin les traitements qui furent infligés au philosophe.

Pour M. Jovy aucun doute n'est possible : « de nombreux accidents de la santé de Pascal sont venus des traitements singuliers qu'on imposait à sa faible constitution ; il a été l'*anima nobilis* vouée à de malencontreuses expérimentations, et son organisation n'a pu résister aux effets d'un remède périlleux donné à un moment tout à fait défavorable, sans aucune circonspection, peut-être trop souvent et en trop grande quantité et rendu plus dangereux encore par quelque immixtion d'éléments asenicaux ». M. Jovy tient-il la vérité ? On ne peut l'affirmer aussi catégoriquement qu'il le fait lui-même. Il apporte en tous les cas, tant sur la mort de de Pascal que sur la médecine et les médecins du dix-septième siècle, un ensemble de documents propres à faire rebondir une controverse qui paraissait épuisée. M. Jovy la rouvre par une affirmation : « Pascal a été empoisonné. » Qu'en pensent les médecins d'aujourd'hui, dit *Le Temps* ? Voudront-ils condamner les médecins d'avant-hier ?

Il est à présumer que notre ami le docteur Cabanès va manœuvrer ce terrain avec son habileté coutumièresi,ce n'est fait déjà. M.

—

Comte de St-Florantin, par La Tour. — Je possède un portrait à l'huile ainsi désigné. Or il paraît qu'on ne connaît aucun portrait du grand maître pastelliste. Le portrait que je possède est ancien et très beau, peut-être est-ce une copie, aussi aimerais je savoir si l'original existe comme pastel et aussi s'il est vrai qu'il n'existe « aucun » portrait à l'huile par La Tour.

***.

—

Dézallier d'Argenville. — Que sait-on au sujet de Dézallier d'Argenville père ? Certains détails dans le *Dictionnaire* de Jal, un manuscrit à l'Arsenal, une correspondance aux nouvelles acquisitions de la Nationale, quelques pièces échouées par hasard aux archives de l'Ain (lettres à Madame de Rochechouart) sont les seuls documents insuffisants pour une biographie, que nous trouvons sur ce naturaliste, grand amateur des jardins et qui, à ce sujet, eut une grande influence au commencement du XVIIIe siècle ? D'autre part, son portrait par Hyacinthe Rigaud a été gravé par Vangelisty. Qu'est il devenu ?

GAZIN-GAZEL.

—

La table de Voltaire. Sa table de Ferney.

Parmi les quelques meubles ayant appartenu à Voltaire et conservés à Ferney, il n'y a ni table, ni bureau

m'écrit Mme Lambert propriétaire du château de Ferney-Voltaire (Ain).

Où se trouve donc actuellement la table sur laquelle Voltaire écrivit de *Candide* jusqu'à *Irène*, les ouvrages et « rogatons » comme il disait — composés durant son séjour au château de Ferney ? Elle ne figure non plus dans les musées de Genève, et j'en ai perdu toutes traces depuis 1853. A cette époque, elle fut mise en vente à Genève.

L'avis suivant a paru dans le *Journal de Genève* du 2 juillet 1853 :

A VENDRE la table de Voltaire, sur laquelle cet auteur a écrit tous les ouvrages qu'il a publiés pendant le temps qu'il a habité le château de Ferney. On pourra se faire communiquer l'attestation authentique, signée par plusieurs personnes et qui certifie son origine. S'adresser à M. Cherbuliez, libraire à Genève.

Quelque confrère pourrait-il me donner des indications ? Celles-ci me seraient infiniment précieuses.

HENRI CHÉNEVARD.

—

Porcelaines de Sèvres. — Quelque obligeant chercheur pourrait-il identifier la signature et la date de deux statuettes de Sèvres, représentant deux femmes drapées, hauteur 22 centimètres, et portant sur le socle les indications suivantes :

A. Li. 3 Mrs dz.
Sèvres. CLIO.

M. I. 10 déc. dz.
Sèvres. URANIE.

VASCO.

—

Ex-libris à déterminer : Trois coupes d'or. — *D'azur au lion d'or ac-*

compagné de trois coupes couvertes du même. Couronne de marquis. Supports : deux lions à la tête contournée. Écu enfermé dans un cartouche rocaille du XVIIe siècle, dont le soubassement présente, dans un cartouche de même style, la vue d'un château. Jolie pièce gravée par P. F. Tardieu. GEO FILH.

—

Super-libris. — Depuis quelque temps on cherche à introduire ce barbarisme dans le vocabulaire de la bibliographie. Je suppose que l'auteur qui l'a composé a voulu lui donner des airs de parenté avec le mot ex-libris, puisqu'il l'emploie pour désigner les marques de propriété frappées sur les plats des volumes ; mais, en admettant même qu'il lui ait donné une forme correcte et grammaticale, ce mot ne peut pas avoir le sens d'ex-libris ; tous les ornements, quels qu'ils soient, poussés au fer à dorer sur le cuir de la reliure, ne sont-ils pas des super-libros, si j'ose ainsi parler ?

Quelle est, à ce sujet, l'opinion de nos confrères ? BIBLIOG.

—

Bibliothèque du baron Pichon. — A la vente du baron Pichon, au mois de mai 1897, le numéro 493 (28 dessins à la plume et à l'aquarelle de Huquier) fut vendu au libraire Morgan. Désirant, si c'était possible, savoir ce qu'étaient devenus ces dessins, je l'ai demandé au libraire Rahir, successeur de Morgan, qui n'a pu me donner le renseignement. Le lot avait été acheté pour un client et le secret professionnel l'empêche de le divulguer, bien que le client ne soit plus en rapport depuis assez longtemps avec sa maison.

Si quelque collègue bibliophile peut m'indiquer la trace de tout ou partie de ces dessins (le recueil a pu être divisé), je l'en remercie d'avance. J. V. P.

—

Ancien et nouveau style. — Pourrait-on m'indiquer un bon ouvrage traitant à fond des dates exprimées en ancien style, de la traduction de ces dates en style nouveau ou romain, et de certaines difficultés très spéciales de cette traduction ? FRAVAL.

—

Un mot de Jacobi. — Je voudrais avoir la référence de ce mot de Jacobi : « Je mentirais comme Desdémona mourante, quand pour sauver son époux, elle s'accusait de s'être tuée elle-même, je tromperais comme Oreste quand il voulait mourir à la place de Pylade. » J. L.

—

Salnove. — 1° Que sait-on de l'origine du hameau de *Salnove* (Aisne) antérieurement au 17 janvier 1664, date de son acquisition par l'abbé de St-Vincent ?

2° Dans d'Hozier 5e registre, p. 282, il est question de Claude de Champagne, capitaine de cavalerie dans le régiment d'Harlus, qui épousa, par contrat du 16 février 1699, demoiselle E. du Bellay, fille de G. du Bellay, seigneur de Soisy aux Bois et de Salnove, et de Dame Marie de Salnove, dame des dits lieux.

Nous serions fort heureux : 1° si un habile intermédiairiste pouvait nous dire si cette Marie de Salnove est parente de Robert de Salnove, veneur sous Louis XIII, 2° Marie de Salnove étant dame des dits lieux, de quel Salnove nom de lieu, s'agit-il ? G. DE MAROLLES.

N. B. — Il a bien existé une Marie de Salnove, fille de François de l'Ecuyer et de Françoise Bel et tante propre de Robert de Salnove.

—

La barbe des femmes au théâtre. — L'*Hamlet* de Shakespeare, que va interpréter prochainement Mme Suzanne Desprès, est à l'ordre du jour. A ce propos, *Comœdia* a publé, le 27 juin, un écho dans lequel je relève ces lignes :

> Il paraît que Mlle Suzanne Desprès agite sérieusement la question de savoir si elle se collera ou non sur les lèvres et le menton de la barbe.. Ce serait la première fois, croyons-nous, que le travesti s'accommoderait de la barbe.

La première fois, non ; mais vraisemblablement l'une des premières. Je crois qu'une des premières interprètes de Méphisto du *Petit Faust* (je n'ose préciser un nom, n'était-ce pas Judic ?) joua le rôle avec une barbe complète ; en outre, lors des intéressantes représentations Shakespeariennes organisées par M. Camille de Sainte-Croix, je vis, au Trocadéro, dans *Le Marchand de Venise*, Portia et Nérissa, déguisées en hommes de loi, avec de longues barbes postiches ; enfin, dans une société d'amateurs, l'année dernière, une jeune fille qui paraissait en travesti dans *Le Violoneux*, d'Offenbach, n'hésita

pas à s'ombrer la lèvre supérieure d'une légère moustache blonde, faite, d'ailleurs, de deux coups de crayon bistre.

Au mois de février dernier, lorsque fut montée ma pièce *Les Ailes Captives*, la principale interprète, qui incarnait en travesti, avec une aisance et un talent parfaits, le personnage du jeune Van Dick, accepta en principe (sur ma demande, et de très bonne grâce) de jouer le rôle, avec des moustaches. Et, au dernier moment, ce ne furent que des raisons d'esthétique personnelle qui nous firent abandonner ce projet, et nous contenter d'un Van Dyck imberbe, qui n'était pas pour cela moins beau cavalier ni moins joli garçon.

On voit donc que le cas de Mme Suzanne Desprès comporte des précédents. Nos confrères de l'*Intermédiaire* pourraient-ils nous en citer d'autres, et nous dire dans quelles pièces ils ont déjà vu des « femmes à barbe, » en culottes ou en maillots, avant la nouvelle interprète d'Hamlet? MAURICE CHARPENTIER.

—

Moche. — Cette expression d'argot est de plus en plus usitée dans la conversation. Nous avons même lu dans certains journaux rapportant les propos de deux inculpés de la bande Garnier, Bonnot et Cie, au moment du procès que l'un d'eux reprochait à son compagnon d'avoir une « belle couche de mochure ». Fixons donc au passage ce terme récent en précisant son origine et sa signification et pour cela que chacun dise son mot dans un recueil qui travaille souvent pour les lexicographes futurs. U. R.

—

Les permis sur les messageries royales. — Y avait-il des permis sur les messageries royales ? Dans le *Soleil*, M. J. Mantenay répond à un de ses lecteurs qui lui demandait si, avant la création des chemins de fer, les journalistes avaient des permis de circulation sur les messageries. Quelle drôle de question, et qui montre bien que le public s'exagère singulièrement les privilèges de la presse contemporaine. Les journalistes, sauf de rares exceptions, payent leur place comme tout le monde,

Toute réflexion faite, écrit notre érudit confrère, je crois que l'administration Laffitte et Caillard ne devait pas délivrer de permis à nos devanciers, mais l'*Intermédiaire des Chercheurs*, l'excellente revue de notre confrère Georges Montorgueil, pourrait, mieux que moi, renseigner notre abonné.

Nous reprenons cette question posée en termes si aimables. Mais nous sommes persuadés que les journaux parisiens qui ont assuré le compte rendu du procès Lafarge, par exemple, ont fait les frais du voyage de Paris à Tulle. M.

—

Le « Duel » par Gérôme. — Quelles sont les véritables héros de l'anecdote qui a inspiré à Gerome son tableau célèbre ? On a nommé Deluns-Montaud, Jules Boitelle, Jules Brame. V.

—

Un pamphlet de Champcenetz. — On connaît le fameux opuscule de Champcenetz intitulé *Petite traité de l'amour des femmes pour les sots* (A Bagatelle, 1788) in-8° de 44 pages dont nous possédons un exemplaire avec le joli ex-libris si finement gravé de M. Albert de la Fizelière. Cet ouvrage contient une série de portraits de femmes où M. Ernest Daudet a cru reconnaître en Mme de Valfort Mme de Matignon ; en Mme de Sainville Mme de Brancas ; en Mme de Valcé Mme de La Châtre ; en Mme d'Armande Mme de Stael. Mais qui sont Mmes de Merville, de Pleinval, de Follange, de Verseuil ? Qui est surtout Mme P .. à qui est dédié le livre par une impertinente préface où il est dit : « Si vos yeux venaient jamais à s'ouvrir, vos penchants les plus vifs seraient sans excuse » ? M. P.

—

Méjairo. — Quel peut être le nom de lieu, probablement du Midi, ainsi déformé ? Il se trouve dans *La Liste des Victimes du Tribunal Révolutionnaire à Paris*, publiée en 1911, par M. Rathelot, greffier-chef de l'Etat-civil au Palais de Justice (Paris, Picard et fils), — mais d'après une copie faite autrefois de documents brûlés en 1871. BRITANNICUS.

—

La musique aux Tuileries. — Je lis dans un recueil d'Ephémérides, que, pendant toutes les séances de la Convention, un orchestre installé aux Tuileries jouait des airs patriotiques.

Est-ce bien exact ? Et dans ce cas, quelle partie du jardin occupait l'orchestre ? Joua-t-il ainsi les trois années que dura la Convention ? SIR GRAPH.

Réponses

—

« Ci-gist un innocent ». Pierre tombale à Cluny (LXVII, 771, 837). — Il n'y a point là de mystère, car, évidemment, le « ci-gist un innocent » ne veut point dire que cette dalle abrita la victime d'une erreur judiciaire.

En l'occurrence, le mot ne peut avoir que deux sens, fort courants d'ailleurs à toutes les époques de notre langue : « petit enfant », ou bien « arriéré ». Il y a pas de raison pour retenir la seconde hypothèse. Par contre, la gravure de la pierre représentant uniquement une vierge portant l'enfant, et, surtout, ses dimensions exiguës, militent en faveur de la première.

Cette pierre tombale fut trouvée au château de la Raffinière, commune de Brux, près de Civray (Vienne). Elle formait le seuil d'une porte, la face gravée tournée vers le sol. L'ouvrage fut très probablement destiné à quelque membre de la famille des Lusignan. On voit, en effet, au dessus du galbe quatre écus burelés de douze pièces. Or les Lusignan portaient primitivement *burelé d'argent et d'azur*. Toutefois, d'autres familles ayant des blasons burelés se rencontrent dans la région de la Vienne.

On réduisit la pierre en l'abattant par côté jusqu'au cadre intérieur du dessin. De ce fait l'inscription funéraire disparut. Il ne s'en lit plus que

[«] i : GIST : VN : INNOCENT : LE PRE

Quant aux mots gravés en exergue, ce ne sont point des « Versets de l'Évangile », mais de médiocres vers léonins dont on peut déchiffrer encore :

FILI : PLAUDE : BONO : T[E] : COM TANTE [P]ATRONO
GRAT... : IN : DONO : GRATO : MICHI : TE :

Ces mots se retrouvent-ils ailleurs ? Correspondent-ils à quelque cantique oublié ? à quelque formule de religion courante ? Ils donnent, n'est-il pas vrai, l'impression du « déjà vu ». Mais où ? La question vaut qu'on l'examine.

Assez dégradée par les siècles, la pierre eut encore à souffrir les injures des hommes. La figure de la Vierge et celle de l'Enfant sont martelées.

Le style de la gravure situe cette pierre tombale dans la première moitié du XVI[e] siècle. Le sujet, assez rarement employé sur les dalles funéraires, en fait une pièce d'un intérêt tout particulier.

R. R.

—

Charles-Quint a-t-il été ordonné diacre (LXVII, 715, 830). — Charles-Quint reçut la couronne impériale à Bologne, le 24 février 1530, des mains du Pape Clément VII, avec toutes les augustes cérémonies accoutumées. Comme ses prédécesseurs, en pareilles circonstances, il fut revêtu de l'étole, *in modo diaconi*, de la tunique et de la dalmatique (Cf. Baronius : *Annales ecclesiastici*, ad an. 1530, art. XIX) ; mais il ne fut pas pour cela *ordonné* diacre, non plus que « sous-diacre », comme le dit M. James Bryce dans son livre très imparfait sur *Le Saint-Empire* (p. 143).

H. DE L.

—

Le massacre des protestants à Cahors le 16 novembre 1561 (LXVII, 715). — Si ce massacre est connu dans l'histoire ? Parfaitement. Mais il est moins famé que celui de Vassy, car il fut moins considérable.

Les calvinistes de Caors s'étaient montrés plusieurs coups haulsaires et provocants. Le 28 octobre 1561 notamment, après avoir injurié et menacé les catholiques dans les rues, ils forcèrent la Chartreuse et profanèrent jusqu'aux tombeaux. Le 16 novembre, comme les calvinistes étaient assemblés dans la maison d'Oriole qui était de la possesse du seigneur de Cabrerets (et non Cabreyrat), ils contumélièrent un convoi funèbre catholique qui passait. Mais le peuple se souleva, envahit la maison d'Oriole et navra une trentaine de protestants. Théodore de Bèze baille un chiffre plus élevé, ains son récit partial exagère.

Ces occisions tempérèrent la fougue des calvinistes qui abandonnèrent Caors. Toutefois, le parti protestant était puissant à cette époque. Une instruction royale fut ouverte au sujet du massacre de Caors. Jà une quinzaine de Cadurciens avaient été exécutés, en vindicte calviniste, ores qu'une ordonnance du roi fit définer les poursuites, ce qui amena moulte joie dans la bonne ville de Caors.

B.—F.

La guillotine de Louis XVI (LXVII). — Le N° 185 des *Revolutions de Paris*, de Prudhomme, contient deux gravures représentant l'exécution de Louis XVI. La guillotine s'élève à côté du piédestal à demi ruiné qui avait porté un des chevaux de Marly, celui de gauche, vers la Seine. Les deux gravures montrent l'une le roi debout, sans doute pendant le roulement de tambours, l'autre le roi couché sur la bascule et déjà décapité. Elles sont évidemment faites d'après nature, les détails sont identiques. La machine était bien dressée à l'entrée des Champs-Elysées. On remarque que les arbres du côté du Cours-la-Reine sont plantés sur une série de dunes à un niveau qui semble dépasser de plusieurs mètres celui des Champs-Elysées.

M. P.

—

Le sénatus-consulte de déchéance de Napoléon Ier en 1814 (LXVII, 715, 834). — Je ne puis que remercier de son extrême obligeance notre collègue Fromm, de l'*Univers*, de vouloir bien offrir de mettre à ma disposition le texte du sénatus-consulte de déchéance de Napoléon Ier. La réponse de M. Nauticus, contenant ce même texte in-extenso, rend cette communication inutile.

V. A. T.

—

Rois de France, chanoines (LXVII, 522, 627 ; LXVIII, 14). — Il y avait, en effet, autrefois, des chanoines d'honneur laïques. Moreri, pour les rois de France, dit que par le seul effet de leur titre de rois, ils étaient chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers, de Saint-Julien du Mans, de Saint-Martin de Tours, d'Angers, de Châlons et de Saint Aignan d'Orléans. Il ajoute : etc., et necite ni Nancy, ni Saint-Jean-de-Latran. J'ajouterai que Philippe-Auguste a été chanoine de Mantes.

E. GRAVE.

—

L'uniforme des maires (LXVII, 772 ; LXVIII, 20). — Au sujet de la question posée par « Echarpe » dans l'*Intermédiaire* du 20 juin 1913, je lis ce qui suit dans le *Nouveau guide pratique des maires*, etc., par Ruben de Couder, conseiller à la Cour de Cassation, ancien vice-président du Conseil général de la Seine (Gauvet frères, éditeurs).

Chapitre III : Costumes, insignes, privilèges des maires, adjoints et conseillers municipaux, section I. Costumes, insignes.

Le décret du 1er mars 1852 avait réglé ainsi qu'il suit le costume officiel des maires et des adjoints :

1° Maires : Habit bleu, broderie en argent, branche d'olivier au collet, parements et taille, baguette au bord de l'habit ; gilet blanc ; chapeau français à plumes noires, ganse brodée en argent ; épée argentée à poignée de nacre ; écharpe tricolore, avec glands à franges d'or.

Petite tenue : Même broderie au collet et parements.

2° Adjoints : Coins brodés au collet, parements, taille et baguette. Echarpe tricolore à franges d'argent.

Petite tenue : Coins au collet et parements.

Les conseillers municipaux n'ont aucun costume particulier.

GEORGES DEFER.

Même réponse : F. H.

—

Formules d'excommunication (LXVII, 527, 723). — Le texte reproduit ci-dessous complète et rectifie les deux avant-dernières phrases de la réponse du Dr Albert Battandier :

Doute. *Sçavoir, que fera le Prestre estant à l'Autel pour celebrer, s'il void un Excommunié entrant à l'Eglise ?*

On respond premièrement. Si l'Excommunié entroit, non à dessein d'entendre la Messe, mais en passant et traversant l'Eglise, ou se promenant en icelle, le Prestre doit poursuyvre et continuer la Messe : parce qu'en ceste manière ce ne seroit pas y assister. Mais s'il y veut estre, et s'y trouver, à la façon des autres Chrestiens, lors le Prestre doit procurer qu'il sorte, si cela se peut faire sans scandale, ou ne pas continuer la Messe Que si on craint quelque scandale, et qu'il s'ensuive probablement, n'ayant pas encore commencé le Canon, il doit retourner à la Sacristie : Et s'il l'a commencé, il poursuivra la Messe jusques après la Communion, laquelle estant prise, il s'en ira à la Sacristie ; et là il parachevera la messe. C'est là vrayment la commune résolution.

(*La Theéologie des Pasteurs et autres Prestres ayants charge des Ames...*, seconde édition revuë et augmentée. A Paris, chez Iean Foüet, ruë sainct Iacques, à l'enseigne du Rosier. 1626.

NAUTICUS.

Le Saint-Graal (LXVII, 771 ; LXVIII, 12). — Je me suis trompé. Le Saint-Graal de Gênes ne se trouve pas à San Donato, mais à San Lorenzo, la cathédrale s'appelant ainsi et San Donato étant une petite église, cependant très ancienne.

Aussi appelle-t-on ce plat officiellement : « « Sacro catino » et non : « Santo catino », comme je l'avais indiqué.

Dr STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

—

Pages de Louis XVI et de Marie-Antoinette (LXVII, 716, 832). — Les noms de tous les pages employés à la Cour figurent dans la *France chevaleresque et chapitrale* par le vicomte de G... (Gabrieli) Paris, Leroy 1787 », le seul volume que je possède.

Après les conditions exigées pour être reçu page du Roi viennent les noms dans chaque catégorie et dont j'indique le nombre : Pages de la Grande-Ecurie 48, de la Petite-Ecurie 40, de la Chambre du Roi 8, de la Reine 12, de Monsieur 12, de la Chambre de Monsieur 4, de Madame 8, du Comte d'Artois 12, de sa chambre 4, de la comtesse d'Artois 8, du duc d'Orléans 10, du Prince de Condé 6, de la duchesse de Bourbon 2, de la princesse Louise de Condé 2, du Prince de Conti 2, de la princesse de Conti 2, du duc de Penthièvre 8.

En tout 168 jeunes gentilshommes « bien faits, de bonnes mœurs, de la taille de cinq pieds deux pouces, de l'âge de 15 à 16 ans et d'une belle figure. »

Je me mets à la disposition de M. de la Benotte pour lui faire savoir si les noms qui peuvent l'intéresser se trouvent sur ces listes. E. B.

—

Les obélisques élevés en France sur l'emplacement du méridien de Paris (LXVII, 818). — Dans l'église St-Sulpice à Paris, le méridien est marqué sur le sol par une tige en cuivre incrustée dans ledallage. Il est terminé sur le mur Nord par un obélisque. Le soleil passant par une petite ouverture ménagée dans un vitrail au midi, permet de vérifier l'exactitude de la position de la ligne ainsi tracée.

A Juvisy, au lieu dit : La cour de France, sur la route de Fontainebleau, il y a un obélisque qui, si ma mémoire est fidèle, a été édifié à l'époque et pour le but indiqués dans la question Gomboust.

L. A. L.

* * *

Près du parc de Juvisy, à l'endroit où la route prend le nom d'Avenue de la Cour de France, on rencontre la pyramide de Juvisy, édicule de pierre posé sur un piédestal carré, et portant sur l'une de ses faces l'inscription suivante :

« Extrémité sud de la Base géodésique de Villejuif à Juvisy 1670 (Picard) 1740.

(J. Cassini de Lacaille.)

Propriété de l'Académie des sciences ».

Il me semble que c'est bien l'un des obélisques en question.

NOËL.

* * *

Il est bien probable que les 96 obélisques destinés à l'alignement du méridien de Paris, n'ont pas été placés. Mais il y en a eu plus de deux. J'ai vu encore vers 1855, si je ne me trompe, un édicule en plâtre ou en construction légère surmonté d'une tige assez élevée, élevée à Montrouge ; il me serait difficile de déterminer exactement l'emplacement. Cette tige était réputée comme un des repères du méridien. Ce quartier ayant complètement changé de physionomie.

Dans l'église Saint-Sulpice, il existe, ou il existait, il y a peu d'années, encastrée dans le dallage du transept une bande de cuivre, qui, passait pour être le tracé du méridien ; mais peut-être n'était-ce qu'un gnomon, qui, à midi, se trouvait éclairé par un rayon de soleil tamisé par une ouverture très faible placée dans la face sud du transept. Il est facile de vérifier si ce gnomon existe encore.

Je ne sais si le fameux canon du Palais Royal que nombre de personnes ont encore vu, était placé sur le méridien de l'Observatoire ou s'il ne donnait que celui du Palais Royal.

Une des pyramides en pierre toute semblable à celle de Manchecourt existe encore dans la même région à Orveau, à environ 4 kilomètres de Malesherbes et non loin de Manchecourt ; il est placé exactement sur la ligne du méridien. Ce petit monument est aujourd'hui à peu près en ruine. Il est peu connu parce qu'il se trouve sur le bord d'un chemin vicinal peu fréquenté des touristes, tandis que celui de Manchecourt est sur un rond point de la route nationale d'Orléans à Givet entre Pithiviers et Malesherbes, et

est entretenu avec soin par le service des Ponts et Chaussées. MARTELLIÈRE.

—

L'obélisque du centre de la France (LXVIII, 4). — Il s'agit sans doute de la *Tour Malakof* construite, non à la Celle, mais près de ce village, à 4 kilomètres de St-Amand-Montrond. Elle a été édifiée par le général duc de Mortemart, en souvenir de la guerre de Crimée, sur le point considéré comme centre géométrique de la France avant l'annexion de la Savoie et la perte de l'Alsace-Lorraine.

La Celle, crois-je, n'a pas d'obélisque, mais une borne milliaire romaine trouvée à Allichamps et transportée en ce lieu.

ARDOUIN DUMAZET.

—

Marguerite de Bourgogne (LXVII, 666). — Dans la *Collection de sceaux*, de M. Douet d'Arcy, il n'y a que le sceau de Clémence de Hongrie, deuxième femme du roi Louis le Hutin.

D'après le P. Anselme, Robert II, duc de Bourgogne, père de Marguerite, portait pour armoiries : *bandé d'or et de gueules, à la bordure de gueules.*

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Etymologie d'Albret (LXVII, 718, 840). — La devise *Gratia Dei sum quod sum* est celle des comtes de Béarn. Elle se trouve en Légende sur les monnaies du Béarn aux XIe XIIe et XIIIe siècles.

Les seigneurs d'Albret la conservèrent après la réunion au XVe siècle des pays de Béarn et d'Albret.

MARTELLIÈRE.

*
* *

Medrara siempie signifie : Il grandira (prospèrera) toujours.

NAUTICUS.

—

Les exécuteurs testamentaires de Chateaubriand (LXVII, 718). — Mandaroux-Vertamy était docteur en droit et avocat à la cour de Cassation. Il a publié, en 1825, un petit volume intitulé : *Le Conseil des indemnités, de leurs créanciers et ayant cause.*

SAFFROY.

—

Madame Cheradame peintre, élève de David (LXVII, 572). — En plus des renseignements donnés par Bellier de la Chavignerie et Gabet, on trouve encore le nom de ce peintre cité dans les ouvrages ci-après :

1° de Granges de Surgères et Bourcard : *Les Françaises du XVIIIe siècle*, p. 126, qui signalent un portrait de Madame de Genlis, par Mme Cheradame.

2° Delpech : *Examen raisonné des ouvrages exposés au salon de 1814* (p. 134) qui consacre 11 lignes à son tableau : Agar dans le désert :

3° *Les Annales du Musée de Landon*, salon de 1817 qui reproduisent (pl. 40) et apprécient (p. 58) le tableau : Les filles de Minée.

C. DEHAIS.

—

Dampierre (LXVII). — Puisque la question Dampierre a dévié du côté des Esmonin, on apprendra peut-être avec intérêt qu'un Philebert Esmonin, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, habitait Troyes, où il mourut en 1688 ou 1689. Epoux de Madeleine Carré, il en eut au moins trois enfants : François Esmonin, écuyer, capitaine des charrois ; Philebert Esmonin, écuyer ; Jeanne Esmonin, épouse de Jean Orcy, écuyer, ingénieur ordinaire du roi et verrier.

Il avait un frère, François, demeurant à Beaune et intéressé aussi dans les charrois. L. M.

—

Un fils de Déjazet montreur de marionnettes (LXVII, 280). — Je crois pouvoir certifier à mon confrère Lyonnet que Déjazet n'entretint avec Vanderburch que des relations amicales, et qu'en tout cas, de lui ou d'autres, elle n'eut jamais que deux enfants, Eugène et Hermine, dont j'ai jadis parlé suffisamment.

L.-HENRY LECOMTE.

—

Dugué (LXVII, 94, 736). — M. Le Lieur d'Avost fait, je crois, erreur en écrivant que la famille Dugué de Bagnols, qui a donné un intendant de Lyon et un président en la Chambre des Comptes de Paris, s'est éteinte au XVIIe siècle.

On trouve encore Augustin Dugué de Bagnols, conseiller d'état ordinaire, décédé au château des Troux, près Chevreuse en 1752.

D'autre part, un M. Dugué de Bagnols ne vient-il pas d'écrire, en collaboration avec M. Michel Le Pelletier, un ouvrage

historique signalé dans la Bibliographie de l'*Intermédiaire*, n° 1365. Cette famille ne semble donc pas éteinte et M. Dugué de Bagnols, l'actuel historien, pourrait nous donner sa parenté avec les Dugué du Lyonnais. — Bagnols est un village situé près de Villefranche (Rhône) qui possède un très beau château dominant la vallée d'Azergues. Il appartenait au XVIIe à l'intendant Dugué de Bagnols, père de Mme de Coulanges.

Mme de Sévigné y séjourna, dit-on, en 1673, mais plus vraisemblablement en 1690.

JOSEPH BALLOFFET.

—

Le général Duhesme (LXVIII, 10). — Le général Guillaume Philibert Duhesme, comte du premier empire, tué à Waterloo, a laissé trois enfants :

1° le comte Eugène Duhesme, chef d'escadron de cavalerie, officier d'ordonnance du roi Louis-Philippe, mort dans une expédition en Algérie, ne laissant qu'un fils, le général de division de cavalerie comte Duhesme, marié à Jeanne-Amélie Niel, fille du maréchal de France, décédé sans enfants ;

2° Le vicomte Léon Duhesme, général de division de cavalerie, mort pendant la guerre de 1870, d'où une fille, Mme Roger de Scitivaux décédée en 1868.

3° N. Duhesme mariée au marquis de Sarrien d'où une fille morte célibataire.

Le colonel, vicomte Duhesme, époux de Marie Juglar, est aujourd'hui le seul représentant du nom avec ses fils.

Il est le petit-fils d'un cousin germain du général comte Duhesme du Ier empire, et a relevé le titre de comte ; ses enfants sont :

1° Jean, lieutenant de dragons, né en 1878, marié à Solange de Montbel ;

2° Geneviève, née en 1881, mariée au baron Henri Evain ;

3° Gaston, né en 1883, marié à Yvonne Brémard ;

4° Georges, né en 1886 ;

5° François, né en 1892.

E. TAUSSERAT.

***

Le général comte Duhesme de la cavalerie, mort en retraite il y a quelques années, était le descendant du commandant de la jeune garde massacré après la bataille de Waterloo, par les hussards prussiens.

La famille existe encore aujourd'hui. Voir le *Tout Paris* ou le *Bottin Mondain*.

ARD. D.

***

Notre confrère pourrait avoir tous renseignements du vicomte Duhesme, 1 rue Peyronnet, à Neuilly-sur-Seine.

NEMO.

—

Le peintre Duqueylar (LXVII, 239). — Guyot de Fère, dans sa *Statistique des Beaux-Arts*, Paris 1835 (p. 239) cite « à Aix (ou dans les environs) Duquaylar, peintre, élève de David. »

C. DEHAIS.

—

D'Esnon (LXVII, 820). — Famille Grand d'Esnon, seigneur d'Esnon, village sur la route de Lyon, entre Joigny et Brienon.

***

D'Esnon doit être des environs de Nîmes.

Un monsieur de Witt a eu plusieurs enfants dont deux filles : l'une, Agneta Wilhelmina, a épousé Charles Henry de Blagny, le grand-père du propriétaire actuel du château de Lion sur mer ; l'autre a épousé un monsieur Grand qui était d'Esnon et qui en a pris le nom.

Je tiens ce renseignement de Madame de Blagny, née de Witt, la sœur de Madame Grand d'Esnon. ALBÉRO.

***

M. Gaston Grand d'Esnon, agriculteur, habite le domaine de Vaudepart, commune de Villeloup (Aube). L. M.

—

Fourmentin de la Barre. Un portrait attribué à la Tour (LVII, 428). — Une famille de ce nom, issue de François de Fourmentin, de Harfleur, anoblie en juin 1428, était encore représentée en Normandie en 1567. Je ne sais pas s'il y a quelque parenté entre cette famille et celle qui forme le sujet de la question.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

M. M. Gillet (LXVII, 820). — Procureur-syndic du district de Vannes, vota, à la Convention, pour la détention perpétuelle de Louis XVI, sauf à la changer en bannissement, si les circonstances le permettaient. Envoyé plusieurs fois en

mission, il mourut au mois d'octobre 1795, pendant le cours de celle dont il fut chargé près de l'armée de Jourdan.

Voir encore le *Dictionnaire* de Robinet qui le nomme René-Mathurin né à Broons (Côtes-du-Nord) le 28 juin 1762, mort à Paris le 4 novembre 1795.

On y trouve aussi plus de détails trop longs à copier. Il y a aussi contradiction sur la date et les circonstances de sa mort, puisqu'on dit qu'il mourut à Paris et non plus à l'armée de Jourdan, alors sur le Rhin en l'an 1160.

E. GRAVE.

* * *

M. M. Gillet, député du Morbihan à la Convention nationale, est donné, dans la *Vie privée et publique de Louis XVI*, (Nisme chez Gaude fils, 1814, comme ayant voté de la manière suivante dans le procès de ce monarque :

1° Pour l'appel au peuple : Non (page 352).

2° Pour la peine à appliquer : La détention de Louis, son bannissement et celui de sa famille à la paix.

V.A.T.

* * *

Consulter le *Dictionnaire des Parlementaires*, de Bourloton.

Maison de la Ferté-Senectère (LXVI). — Il existe encore des descendants de la maison de la Ferté Senectère à Tours.

Henri-François Thibaut, marquis de la Carle, comte de la Ferté Sénectère, époux de Jeanne-Marie Amelot de Chaillou, a eu une fille et un fils ; ce dernier épouse, en 1832, Mlle de Chastenet de Puységur ; et a eu quatre fils et deux filles.

Un de ses fils Antoine, a eu trois fils et deux filles ; un des fils est lieutenant de cavalerie, je ne sais où, mais on pourrait avoir son adresse dans l'*Annuaire militaire* ; je crois que son prénom est Jean.

Je sais que la descendance de la Ferté-Sénectère est nombreuse. X.

* * *

Il existe encore des : de la Ferté Sénecterre.

Le comte Robert de la Ferté Sénectaire habite à Tours, 9, rue de Lucé.

PIERRE DE B.

La Vrillière (Louis Phélippeaux de) 1589-1681 (LXVII, 524). — Louis Phélippeaux, seigneur de la Vrillière et de Châteauneuf-sur-Loire, baron d'Hervy, secrétaire d'Etat † le 25 mai 1681, âgé de 83 ans, épousa, le 1er août 1635, Marie Particelli, fille de Michel P. seigneur d'Hémery et de Thoré, surintendant des finances et d'Anne le Camus, (fille de Nicolas le Camus et de Marie Colbert).

Il était fils de Raymond Phélippeaux, seigneur d'Herbaut et de la Vrillière, secrétaire d'état, président au parlement de Paris, né en 1560 † le 2 mai 1629, à Suze (Piémont) et de Claude Gobelin, fille de Balthasard G. et d'Anne de Raconis).

Baron de G.

Marat assassiné dans sa baignoire. Tableau de David (T. G., 264 ; LXVII, 679, 781). — A-t-on signalé qu'un brocanteur de la rue Mabillon expose à sa devanture l'authentique baignoire où fut assassiné Marat, et ce, je cuide, sans avoir la prétention d'engeigner personne. Cette baignoire est en cuivre et a la forme d'un soulier.

B. — F.

Le général Jean-Zacharie de Mesclop (LXVII, 430, 575). — Jean-Alexandre, baron de Mesclop, issu probablement du baron de l'empire, est mort, au château de Merley (Dordogne) au mois de mai 1904, à l'âge de 88 ans.

Cette famille ne figure pas dans l'*Armorial du Périgord*, de Froidefond ; elle est citée dans l'*Armorial du Bordelais* de P. Meller, où l'on dit qu'elle fut reçue dans la bourgeoisie de Bordeaux en 1617.

Même dans ce dernier ouvrage il n'y a pas de description d'armoiries.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Nossay (LXIV). — Marie-Agathe-Amable de Nossay, chanoinesse de l'Argentière, fille de Jacques-Antoine, comte de Nossay et de Louise-Madeleine Petit du Petit Val, mariés en 1762, épousa, le 16 juin 1788, Louis-Antoine, marquis de Goulard, et mourut avant 1800 (*La Morinerie : La Noblesse de Saintonge et d'Aunis en 1789*),

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

La vertu de M. de Montausier (LXVII, 622, 789 ; LXVIII, 29). — M. Hyrvoix de Landosle conteste que l'article du *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français* ait été exactement résumé dans le passage, qu'il cite, de la réponse 789. Il ajoute que cet article a été non incriminé, mais « visé et réfuté » par lui.

Cette « réfutation » est-elle si certaine que le distingué contradicteur le prétend ? Car peut-on soutenir :

1° que Montausier n'a pas été vertueux ? Non. On a simplement indiqué qu'il eut des faiblesses. Les saints en ont eu aussi. La vertu absolue n'est pas de ce monde ;

2° que Montausier n'a pas été protestant jusqu'à 35 ans, âge où le caractère est formé et la personnalité établie ? C'est un fait ;

3° que Montausier et Alceste n'ont pas de traits communs ? Molière l'a implicitement reconnu.

Alors ?

D'autre part, M. Hyrvoix de Landosle écrit que je me « range parmi ceux qui jugent qu'un honnête homme doit nécessairement demeurer dans la religion où il est né ». Cette généralisation est toute gratuite. J'ai simplement dit que Montausier avait changé de religion par intérêt et qu'Alceste ne se fût pas accommodé d'une telle attitude. Il n'y a rien dans une telle déclaration qui puisse faire supposer que je ne considère pas l'adhésion à la foi qui correspond le mieux aux besoins religieux de chacun comme la chose du monde la plus honorable, *lorsqu'elle est libre et fondée sur des intérêts exclusivement spirituels*. Ce qui, comme chacun sait, ne fut pas le cas au Grand Siècle !

J. A.

—

Le chevalier Nomophile du Nouy (XIX° siècle) (LXVII, 820). — D'après feu le commandant Mowat, Nomophile était le pseudonyme de Henry Cohen, attaché au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale mort en 1880.

A. T.

* * *

Nomophile du Nouy, garde du corps sous Charles X, numismate, était d'une famille originaire du Piémont venue en France à la fin du XIV° siècle.

Au Présidial de Nîmes, un lieutenant et des conseillers marquèrent leur passage.

Le peintre contemporain Jean Lecomte du Nouy est son petit neveu du côté maternel (V. *Annuaire héraldique*, 1897).

—

Baronne d'Olcoh (LXVII, 719). — On pourrait s'adresser à M. Maxime Reymond, publiciste, 3 avenue de Collonges à Lausanne (Suisse), qui a publié plusieurs travaux sur cette personne.

DEBOIS.

—

Constance Pipelet (LXVII, 626, 741, 844). — On dit quelque part que la citoyenne Pipelet fit rompre son premier mariage avec le Dr Pipelet, par le divorce, en 1799. Elle était poète à ses heures. L'année même de son divorce, elle publia une pièce de vers sur l'inconstance, à la lecture de laquelle Maine de Biran en fit une à son tour sur le même sujet. M. Van Hulten lui annonçait, le 27 août 1799, que ces vers du philosophe périgourdin allaient paraître incessamment dans la *Décade philosophique*. Ont-ils paru en réalité ? En aurait-on connaissance ?

GILLES DE VILLARS.

* * *

Il s'est glissé parmi les réponses envoyées par plusieurs correspondants au sujet de la princesse de Salm quelques erreurs. Des recherches entreprises depuis un certain temps sur cette femme célèbre m'ont fait connaître que :

1° Constance Pipelet n'est pas morte rue du Bac. L'hôtel acheté par la princesse et son mari en 1809 appartient, en 1824, à une dame Désormand, négociante en cristaux. Or, Constance mourut le 13 avril 1845. Elle habitait alors rue Richer.

2° Le chirurgien Pipelet vivait encore lorsque sa femme épousa le prince de Salm-Dyck en 1803. Un divorce avait séparé les deux époux depuis 1799.

3° La seigneurie de Dyck, apanage de la branche cadette de Salms-Reifferscheid depuis 1729, ne faisait point partie, quoique voisine de la ville de Gueldre, de l'ancien duché de ce nom. Les terres des *Altgrofen* de Salm-Dyck étaient placées sous la souveraineté de l'Electeur de Cologne. Le château de Dyck, en particulier, relevait de la division administrative dont le chef-lieu était Dusseldorf.

4° Enfin les lettres de P. L. Courier furent bien adressées à Constance et non à une cousine de son mari. Courier lui avait déjà dédié son Eloge d'Hélène.

JEAN HARMAND.

—

Le peintre en miniature Rouvier (LXVII, 430, 743). — A ajouter à la liste de ses œuvres un portrait peint, en 1792, de Jeanne-Marie-Joséphine de l'Horme (1774-1835), femme de Barthelemy-Fleury baron de l'Horme, député du Rhône, premier président à la Cour royale de Caen. Cette miniature appartient à la famille.

Baron A. H.

—

Armoiries portugaises (LXVII, 337, 505). — Sous le titre de « Objets trouvés. Armoiries portugaises » on lit dans l'*Intermédiaire des Chercheurs* du 20 mars 1913, col. 337, une fausse supposition à l'égard de personnes d'une incontestable honnêteté ; en effet, M. le Président de la République Portugaise et ses frères sont reconnus pour tels par tout le monde.

Celui qui écrit ces lignes n'est pas un républicain et ne le sera jamais, ce qui n'empêche pas qu'il soit juste et équitable : donc voici la vérité.

Le meuble auquel on fait allusion, je l'ai connu, pendant nombre d'années, en possession d'un de mes amis, qui, parmi ses noms, a aussi celui d'Arriaga, et il me semble même être un proche parent du président Arriaga.

Il y a deux ans, étant allé habiter la province, il vendit une partie de ses meubles et, entre autres objets, le bureau en question qui porte effectivement l'écusson dont on fait mention, qui est celui du dit ami, lequel a, dans son ascendance, parfaitement établie par diverses publications anciennes et modernes, celle du premier roi de Portugal Alphonse Henriques et de Alphonse III (le Bolonais).

Donc, le meuble dont on fait mention, n'a jamais appartenu au Palais de Pena ; c'est une supposition non fondée, je le répète, et je suis bien aise de pouvoir rétablir la vérité.

ZANONI.

—

Un moine dans les armoiries des Grimaldi (LXVII, 96, 313). — Le blason de l'ex-libris est celui du cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix de la branche de Grimaldi-Cavallerone. Mais au moment où il se trouvait à Aix, il était en rapports fréquents avec Honoré II et Louis Ier, Princes de Monaco. Ceux-ci, depuis le traité de Péronne, étaient en très grande estime à la Cour de France : possessionnés en Provence, ils y étaient fort considérés. Par conséquent le cardinal Grimaldi a voulu rappeler d'une façon sensible à tous qu'il appartenait, lui aussi, à la famille qui régnait à Monaco. Il l'a fait en brisant le blason qu'il donnait au séminaire d'Aix d'un écu où il avait porté le moine de Monaco.

DE V.

—

Un tableau de Van Ostade « La Danse » (LXVII, 798. — Je remercie vivement M. Dehais de ses appréciations au sujet du Tableau « La Danse », signé H. Brouwer, que je possède et dont celui de Van Ostade gravé dans l'« Histoire des Peintres de toutes les Ecoles de Ch. Blanc » semblerait une répétition. Les indications bibliographiques fournies par M. Dehais ne lui ont pas permis de me renseigner sur le Musée ou la collection particulière où se trouve actuellement le tableau de Van Ostade qui est une œuvre capitale de ce peintre. Je suis donc obligé de renouveler ma demande sur ce dernier point.

AUGIER.

—

La prononciation latine (LXVII, 241, 415, 461, 654. 750, 849). — «... Le pape n'a encore rien prescrit ; il est peut-être utile de le redire... » dit M. F. Vallée. Il est vrai que le pape n'a rien *prescrit*, à cet égard ; mais je dois « redire » qu'il a « formellement recommandé » la prononciation italienne. M. Vallée ajoute qu'il est « nécessaire de noter, en passant que l'infaillibilité du pape n'a rien à voir dans la question ». J'ai déjà noté cela aussi en passant. Je redirai encore que la question la plus importante n'est point celle de la prononciation de la lettre *u* qui paraît impressionner surtout la plupart de nos interlocuteurs, mais bien celle de l'accentuation.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

La langue grecque dans les collèges secondaires (LXVII). — J'ai entendu dire à un vieil avocat, depuis

longtemps décédé, lequel avait passé son baccalauréat, ou l'examen équivalent, à la fin du premier empire ;

Qu'il avait reçu des compliments du Jury parce qu'il savait l'alphabet grec par cœur et qu'il avait lu du grec sans faire de fautes.

Elève du collège de Caen. C'était devant la faculté de Caen qu'il passa ses examens.

ALBÉRO.

*
* *

D'après un *Plan d'enseignement pour le Collège de Carcassonne*, de 1785, dans les collèges de Doctrinaires, les classes commençaient en 6e, et les écoliers élevés dans les pédagogies ne devaient être envoyés au collège que quand ils savaient « lire et écrire le français, le grec et le latin. »

« Si quelqu'un un peu versé dans les études qui sont nécessaires à l'homme de Lettres et au savant, pense qu'il est inutile d'apprendre le grec dans les collèges, pour se détromper, il lui suffira de lire les judicieuses réflexions de M. Rollin sur les avantages et la nécessité d'une langue qu'on se fait un *devoir* d'enseigner *dans tous les bons Collèges* de France. »

On étudiait : en 5e, grammaire grecque, fables d'Esope.

En 4e, Racines grecques mises en vers, Evangiles selon St-Luc, fables d'Esope, Dialogues de Lucien, Histoires d'Elien, Stratagème de Polien.

En 3e, Règles de la versification, racines grecques, dialogues de Lucien, Hérodote, Cyropédie de Xénophon, Epictète, Polien, Hist. d'Hérodien.

En 2e Homère, Plutarque.

En rhétorique, Racines grecques, choix dans Pindare, Homère, Sophocle, Euripide, Plutarque, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Démosthème, Eschine, Isocrate, St Chrysostome, St Basile, etc.

GILLES DE VILLARS.

—

Il n'est pas question (LXVII, 823). — Question, c'est primitivement recherche (*quæstio* de *quærere*, chercher) ; il est question, en ce sens, c'est : il y a recherche, il y a doute, on demande, on se demande ; d'où la construction avec *si* aujourd'hui vieillie. V. au XVIe siècle Oresme (cité par Littré) : « il est doute et question de telles choses doivent estre dites ». « Il est question de », c'est : il y a recherche, il y a doute, sur... D'où le sens actuel : il s'agit de. En ce sens, l'emploi de « que » semble illogique Mais question, par sens dérivé, c'est aussi : l'objet d'une recherche (il y a là une question importante, rappeler à la question, etc), l'objet d'une discussion entre deux ou plusieurs personnes, ou d'un débat intérieur dans un seul esprit, d'une préoccupation. Il est question, en ce sens, signifie : la question est..., l'objet qui nous préoccupe, qui me préoccupe, c'est... Et en ce sens l'emploi de « que » est logique. Mme de Sévigné, déjà, écrivait (v. Littré) : « Il n'est point question qu'elle guérisse si promptement, pourvu qu'elle guérisse » ; ce qui, littéralement, signifie, non pas : il n'y a pas recherche, doute, sur la question de savoir si elle guérit ; mais : ce qui nous intéresse, l'essentiel, c'est qu'elle guérisse. Les deux sens étant très voisins l'un de l'autre, il est arrivé que dans l'usage courant on a employé indifféremment, avec « il est question », l'une ou l'autre tournure. IBÈRE.

—

Français et François (T. G. 361 ; LXVI ; LXVII, 852). — La question n'est pas si simple que cela. C'est même une des plus compliquées de l'histoire de la prononciation. Pour le mot *Français*, en particulier, la prononciation actuelle en *è* s'est introduite au XVIe siècle, où H. Estienne la blâme, s'est répandue à la cour et à la ville au XVIIe, est enseignée par Vaugelas ; mais Patru, haranguant la reine de Suède, prononçait encore, sur l'avis de ses collègues, l'académie *francoèze* ; Thomas Corneille, en 1687, écrivait : « je dirois en parlant publiquement, les *François*, l'académie *françoise* (oi = oè), et dans la conversation les *français*, l'académie *française* ». La prononciation *oè* se conservait donc comme prononciation soignée, et c'était elle qu'on appliquait à la lecture des vers à haute voix. Restaut, en 1730, tout en estimant que les poètes ont tort d'employer ces rimes, en désaccord avec un usage qui devenait de plus en plus général, déclare « nécessaire » de prononcer le nom des Français en *oi*, dans les vers, quand il rime avec un mot qui a cette prononciation, et donne comme exemple deux vers de la *Henriade*. Dans les finales d'imparfaits, la prononciation *è* était dès le XVIe siècle de-

venue usuelle à la cour ; au XVIIe Vaugelas la recommande ;mais beaucoup d'avocats, de prédicateurs, de magistrats, tout au long du siècle, restèrent fidèles à *oè* ; et les auteurs de poétiques, à la fin du siècle encore et au début du suivant, font remarquer que les poètes évitent habituellement de faire rimer ces finales d'imparfaits avec les mots terminés en *ais*, ne les font rimer qu'avec les mots en *oit*, *ois*, *oix*, où la diphtongue se prononce *oi*, et leur gardent cette prononciation, à peu près disparue de la prose.

En somme, il n'est possible, au XVII[e] siècle, d'établir aucune règle générale pour la prononciation de la diphtongue *oi*. Elle varie avec les moments, les circonstances, les milieux. Ce n'est que très lentement, au cours du XVIII[e] siècle, que s'établit l'usage actuel, qui a tantôt, à *è*, ou à *oè*, substitué *oâ*, *ouâ*, tantôt, à *oè* ou *oâ*, substitué *è*, et qui dans un un ou deux cas seulement, celui de *raide*, en particulier, semble encore hésiter entre deux prononciations différentes. IBÈRE.

—

Partir à l'anglaise (LXVII, 740, 876). — Cette expression remonte aux services mercenaires et aux excursions des Anglais sur le continent. Elle n'est particulière ni à Paris, ni à la France, et existe, de même qu'en Belgique, dans toute la Suisse romande, où l'on dit pourtant « *filer* à l'anglaise ». Mais ce détail n'a aucune importance ». Les soldats anglais, qui étaient de terribles joueurs, ne se faisaient pas scrupule de s'esquiver quand, le moment de payer était venu. D'où des rixes graves, qu'on retrouvera dans la plupart des livres d'histoire. Il est naturel qu'on ait conservé ce souvenir et l'ait consacré par une expression d'ailleurs pittoresque. « Partir » ou « filer à l'anglaise » s'est appliqué plus tard à toutes sortes de cas. Il en a été, comme de toute expression vieillie, fait un usage exagéré, qui a mis de la confusion dans une origine très certaine.

Les Français l'ont apprise, et « filer à l'anglaise, » a pénétré dans la Suisse romande en même temps que sont rentrés au pays les régiments suisses au service français. Les regiments de la suisse allemande, ignorant peut-être le sens exact de cette formule, l'ont oubliée. Mais elle est demeurée vivante dans les cantons latins (Genève, Neuchâtel, Vaud, Fribourg).

HENRI CHENEVARD.

—

Essai de langue universelle. Le latin ou l'esperanto (LXVII, 824). — J'ai eu, entre les mains, pendant mes études classiques, un petit *Dictionnaire de poche français-latin*, spécialement composé pour la conversation moderne.

Ce petit volume que j'utilisais vers 1865 devait remonter à 1850 au moins. Je ne désespère pas de le retrouver un jour.

F. BARGALLO.

***

La troisième des questions posées par A. W. n'est-elle pas bien imprudente ? La discussion sur la meilleure langue universelle risque de mener *Intermédiaire* et intermédiairistes plus loin encore que la question Louis XVII ou que celle des responsabilités de la franc-maçonnerie. Car il suffit d'avoir feuilleté une minime partie de l'immense littérature qui ne cesse d'y être consacrée, pour savoir que s'y heurtent non seulement des convictions opposées, et irréductibles, de savants, mais des amours-propres d'inventeurs, de gros intérêts commerciaux, et de véritables fanatismes d'adeptes. Tout cela risque de nous entraîner bien loin des « Templa serena » de la recherche érudite. IBÈRE.

—

Monsieur l'Abbé (LXVII, 716). — La règle consiste à appeler ainsi tout ecclésiastique. Un prêtre éminent, curé d'une paroisse importante, député au Reichstag, fort âgé à l'époque, a signé un opuscule *Le socialisme allemand et ses dernières évolutions*, Paris, Lecoffre éditeur 1903, abbé L. Winterer député au Parlement allemand. Les convenances commandent de dire à un curé « Monsieur le Curé », à un vicaire « Monsieur l'abbé ». Les Jésuites, restés en France depuis les récents événements, et sécularisés, se font dénommer « Monsieur l'abbé ».

P. M.

—

Orry (LXV ; LXVII, 852). — Consulter sur ce mot du glossaire pyrénéen l'étude de M. Belloc sur les *Déformations des noms de lieux Pyrénéens*, parue dans le *Bulletin de géographie historique de*

1907, p. 148 et 149, Le Pic d'Orhy, commune de Larrau, paraît avoir la même origine.

UN PYRÉNÉISTE.

* * *

Vient très probablement du mot languedocien Auriu, ombrageux, sauvage, altéré ou seulement mal entendu et mal rapporté. Dans ce sens peut fort bien désigner certains lieux du Vicdessos, pittoresque pays en pleines Pyrénées. On a encore Orre, sale, vilain, et Orro, horrible. Mais une cabane de berger est uno tutto.

S. F.

—

L'Aiguille (LIX). — Voir dans la revue *Lou Bournat*, de Périgueux, une poésie de Jeanne Longfier-Chartier, *Si l'Aiguille pouvait parler...* B. — F.

—

Ancien et nouveau style (LXVI). — Voir Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 159 et suiv.

—

Noces de diamant (LXVIII, 10). — Noces d'argent : vingt-cinq ans. Noces d'or : cinquante ans. Noces de diamant : soixante-quinze ans. B. — F.

—

Eloge de la puce (LXVII, 778). — Pour les poésies de Mme Desroches est-il donc besoin d'autre indication bibliographique que celle baillée dans le texte cité même ? Quant à Pasquier, il faut consulter la seconde partie de son recueil poétique paru à Paris, chez petit-Pas 1610. Cette seconde partie est intitulée : *La suite de la Jeunesse d'Etienne Pasquier* ; elle façonne un volume de 779 pages in-8.

B.—F.

—

Enclaves (LXVII, 339, 558, 803). — Le hameau de Chàvres, commune de Vauciennes, canton de Crépy-en-Valois (Oise) est complètement enclavé dans une partie de la forêt de Retz, (Aisne) ; ce fragment de forêt forme lui-même presque une île qui se relie par un isthme étroit au territoire de la commune de Coyolles (Aisne) auquel elle appartient.

La commune de Marolles, canton de Betz (Oise), est dans le même cas ; son vaste territoire, qui comprend 1323 hectares, est enclavé presque en entier dans la forêt de Retz ; il n'est rattaché que sur une faible longueur au département de l'Oise dont il dépend.

Ces anomalies de territoire, à proximité d'une forêt domaniale, ne peuvent s'expliquer que par des cessions de bois accordées autrefois aux communes, soit par les seigneurs, soit par l'Etat.

GELIDUS.

* * *

Dans le département de la Côte-d'Or se trouve la commune de *Menessaire* ; elle est complétement enclavée dans le département de l'Yonne, où elle forme une île. Elle n'est reliée à la Côte-d'Or que par un chemin. J'ignore la cause de cette anomalie, qui provient sans doute d'influences qui ont pesé sur la délimitation des départements.

F X T.

* * *

Dans la région de Sobre le Château et Trélon (France) à Chimay (Belgique), il y avait de 1850 à 1860, deux ou trois communes belges au point de vue national, mais qui pour la juridiction ecclésiastique étaient restées attachées au diocèse de Cambrai.

Quelles étaient ces communes ?

Cet état de choses a-t-il duré ?

DEHERMANN.

* * *

Trois communes de l'arrondissement de Cambrai (Nord) sont enclavées dans le département du Pas-de-Calais, Mœuvres, Boursies et Doignies.

De même il y a une enclave du département de l'Aisne dans le même arrondissement. C'est la commune d'Escaufour, canton de Bohain, arrondissement de Saint-Quentin.

DEHERMANN.

—

Esquinter, échiner (LXVII, 625, 753, 850). — Après toutes les provinces qui revendiquent comme leurs ces deux mots, la Bourgogne peut faire remarquer que son patois possède ces deux vieilles expressions. Autant dire que ces mots appartiennent à la langue française, mais qu'ils sont vieillis et considérés comme peu littéraires. F X T.

—

Survoler (LXVII, 721, 851). — Il y va de ce mot (survoler) qui est tout nouveau, comme bien d'autres, et commençant par (sur) en citant les mots anciens,

tels : surculotte, qui était un vêtement à mettre au-dessus de la culotte, dans la cavalerie d'autrefois ; surdemande, qui était une coutume ancienne, pour une demande exagérée, excessive : surécot, où subrécot, qui est une dépense en sus de l'écot (peu usité) ; surgeon d'eau, qui est une toute petite source jaillissante ; surjet, signifie une augmentation de prix (peu usité) : surme, qui était, dans la musique ancienne, une trompette égyptienne très sonore.

Pour en revenir au mot survoler, du radical survol, qui est voler, en parlant des aviateurs, des aéronautes, et franchir en aéroplane.

On survole Paris, Londres, Berlin, et Rome ;
L'Homme laisse à ses pieds le globe survolé
JEAN AICARD.

Survol (de sur et de vol). Aéronautique. Vol des aviateurs.

L'aile humaine, demain guerrière ou messagère,
Tentera, triomphante, un merveilleux survol...
Le survol ; c'est le vol surnaturel de l'homme
JEAN AICARD.

Du *Larousse Mensuel* ; n° 50, Avril 1911.
P. CORMAN.

—

Sidonie Marotte (LXVII, 433, 605, 807). — Voir Gustave Geoffroy. *La Bretagne.*

« Les femmes... Celle-ci repasseuse de coiffes, en tête à tête avec la « Sidonie » est entourée de blancheries de linge et de légèretés de dentelle ». P. 8.

P. 7. (Reproduction de Photographie ?) « Repasseuse de coiffes à Vitré (avec Sidonie » coiffée). EM G.

*
* *

Actuellement encore, les Marottes sont en usage dans la contrée de la Vendée, que l'on appelle Le Marais de Mont et que j'ai fait connaître dans un livre spécial (1). Presque toutes les « Maraichines » s'en servent (2), pour poser dans leur armoire, leur coiffe des jours de fête !...

Mais, évidemment, l'usage de ces sortes de supports de coiffes tend à disparaître, comme l'a signalé le confrère Dehermann !

Ce ne sont pas des « moules » pour coiffes... Ce sont des têtes de femmes, en carton pâte, pourvues d'un cou, assez long, qui sert de pied.

La coiffe est placée, sur ce crâne artificiel et primitif, comme sur un crâne normal, qui serait dépourvu de cheveux. De cette façon, nos coiffes du Marais, certes peu compliquées dans le Pays de Mont, mais fort complexes dans certaines autres parties de la Vendée, se « reposent » toute la semaine, « sans se déformer » !

La marotte sert surtout, en effet, à empêcher la « déformation » de ces fragiles coiffures.

Au Musée de Niort, dans les vitrines des Coiffures poitevines, on pourra voir de ces Marottes, dont quelques-unes sont assez anciennes ; elles sont figurées dans une brochure de M. H. Gélin (1).

MARCEL BAUDOUIN.

(1) Marcel Baudouin. — *Le Maraichinage.* — Paris, Maloine 1906, in-12.

(2) Henri Gelin. — *Coiffes poitevines et — Bijoux.* Niort in-8°, 1899.

(1) Dans cette contrée, on appelle aussi *Marmotte* un vase en terre, qu'on remplit de cendres chaudes pour chauffer les pieds ! [Très en usage l'hiver aux écoles de filles].

—

Le Paille maille de Niort (LXVII, 673, 810, 811). — A la dernière ligne de ma réponse on a imprimé *Vêtement* pour *Tènement*, ce qui ôte tout sens à cette réponse. Prière de rectifier.

ECUODNOF.

—

Cartes à jouer sous Saint Louis (LXVII, 776). — L'ordonnance de décembre 1254 pour la réformation des mœurs dans le Languedoc et le Languedoil est imprimée dans les *Ordonnances des Rois de France*, t. I, p. 67 et suiv.

L'art. 35, relatif aux jeux, défend « étroitement que nul ne jeue aux dez (ad taxillos), aux tables (sive aleis), ne aus échets (aut scaccis) » ; mais il n'est fait là aucune mention des cartes.

DE MORTAGNE.

—

Oiseau royal (LXVII, 720 ; LXVIII, 34). — Nous recevons la lettre suivante :

Grenoble, le 12 juin 1913

Monsieur le Directeur,

L'anonyme qui signe R. G. dans le n° du 10 juin de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* prend ses désirs pour des réali-

tés, j'ai lu dans le manuscrit de Stendhal (*Vie de Henri Brulard*, éd. Champion, t I, p. 193) : « Un grand toupet à l'œil au royal » si ma lecture est exacte. Je vous prie de l'en informer.

Au surplus, si c'est la lecture du manuscrit qui l'intéressait; il aurait pu m'écrire : et si, au contraire, il voulait poser une question sur la perruque à l'oiseau royal (?), il aurait pu se dispenser d'appeler à son aide la *Vie de Henri Brulard*, qui n'en peut mais.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

H. DEBRAYE

—

La limousine, vêtement (LXVII, 146, 271, 368, 416, 511). — La *limousine* était un grand manteau porté non seulement par les bergers, les laboureurs, les voituriers, etc., des départements du Centre de la France, mais aussi par des poètes berrichons contemporains, à en croire le petit tableau que m'a donné le peintre berrichon Fernand Maillaud, où il représente, emmitouflé dans une limousine, son ami Gabriel Nigond, le jeune poète, auquel nous devons les jolis *Contes de la Limousine au pays de Georges Sand* — publiés en un volume in-32, chez Stock, en 1903 — et dans une nouvelle édition, in-8°, chez Paul Ollendorff, 1912. Cette dernière illustrée de divers dessins de Fernand Maillaud gravés sur bois par G. Lemoine.

VICTOR DESÉGLISE.

—

Le Tango (LXVII, 778). — Les dictionnaires espagnols donnent au mot tango les significations suivantes : soirée, bal de bohémiens ; bal des nègres dans l'Amérique méridionale.

NAUTICUS.

—

Les Romains ont-ils fumé ? (LXVII, 762, 858). — La question des pipes antiques a fait jadis couler beaucoup d'encre, car nombre de savants se refusaient à admettre que les anciens en connaissaient l'usage, et ce n'est qu'avec toutes sortes de précautions que Bonstettent, par exemple, osait affirmer l'existence de ces instruments (*Second Supplément au recueil des antiquités suisses*, 1867, p. 13 sq.). Aujourd'hui, nul ne saurait la mettre en doute, car les pipes antiques ne sont pas rares, et les circonstances de leur découverte ne laissent pas la moindre latitude aux soupçons.

Les Romains, les Gallo-romains, les Celtes, les Mérovingiens (Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, p. 175, note 3), etc., ont fumé des parfums et des narcotiques divers dans les pipes analogues aux nôtres, tout comme encore les habitants de l'Amérique précolombienne (Beuchat, *Manuel d'archéologie américaine*, p. 135 sq., 172 sq.).

On trouvera l'énumération des pipes antiques, et diverses autres références dans les articles suivants : *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde*, 1898, p. 129 sq. ; de Molin, *Les pipes antiques*, *Pro Aventico*, VII, 1897, p. 35 sq.

Sur l'usage religieux et magique de la pipe et les vertus de la fumée de tabac, Tylor, *La civilisation primitive*, trad. Barbier, II, p. 493, 536.

W. D.

***

De la *Semaine littéraire*. Sous la signature P. L. Juquelier, nous extrayons ces intéressants passages :

Tout d'abord, il est certain que les peuples d'Extrême-Orient ont connu le tabac bien avant que nous n'ayons connu l'Amérique. En Chine notamment, un édit d'un empereur de la dynastie des Yuen (XI° s.) réglemente son usage. C'est l'occasion de signaler l'hypothèse, probablement conforme à la réalité, d'après laquelle l'Amérique et l'Asie ont été jointes aux temps préhistoriques et la conclusion qu'en tirent certains archéologues que le tabac, originaire des plaines de Mongolie, a été porté en Amérique lors du séjour qu'y ont fait les races mongoliques.

Mais, en dehors de cette hypothèse, il reste un fait certain, c'est que l'antiquité tout entière a fumé la pipe.

En 1844, l'abbé Cochet trouva dans des fouilles pratiquées à Neuville du-Rolet (Seine-Inférieure) des sépultures gallo-romains renfermant, avec des armes, des monnaies et des objets usuels, un certain nombre de fragments de pipes en terre. En 1845, il fit pareille découverte à la Portelette d'Abbeville. En 1856, dans les restes d'un palais de Charles le Chauve, un tuyau de pipe en terre blanche apparut à ses regards (*Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXIV, p. 165). Collingwood Bruce rapporte, dans son travail sur le mur d'Hadrien (*Roman Wall*) qu'un grand nombre de pipes ont été trouvées au milieu d'objets appartenant incontestablement à la période romaine. Personnellement, il en a rencontré dans ses fouilles à Pierre-Brige (Nothumberland) et à Londres, au pied même des murailles

de la Tour. Des découvertes du même genre ont été faites par M. Terninck, à Beaumont, près Arras ; par M. Féret, dans un tumulus de la cité de Limes, près Dieppe ; par M. Rever, parmi les débris romains de Courseul, en Bretagne. MM. Wachter (*Hannsversches Magasin*). Keferstein (*Recherches celtiques*) parlent de pipes en terre noire trouvées en Allemagne dans des tombes barbares et dans les ruines romaines. M. de Bonntesten (*Recueil d'antiquités suisses*, p. 36) en signale dans les tombeaux romains de Morges, de Saint-Prix, près de Lausanne, et de Burwein, dans les Grisous. Des pipes de fer ont été découvertes à Augst (canton de Bâle) par M. Quiquerez, et par M. Huno, à Toul et à Châlons-sur-Marne. En Hollande, enfin, le Dr Westeroff est l'auteur de plusieurs découvertes du même genre.

Toutes ces trouvailles, et bien d'autres encore, consignées dans un mémoire de M. Gustave Lejeal (*Rev. Encl.*, 1897, p. 276), ne permettent pas d'admettre que d'aussi érudites personnes puissent s'être toutes trompées et avoir pris pour antiques des objets absolument modernes. Ce n'est guère que dans Labiche que les archéologues ont des mécomptes graves avec les lacrymatoires gallo-romains. Il semble difficile de croire que dans des contrées aussi éloignées les unes des autres, de joyeux disciples de Lemice-Terrieux aient enfoui ces débris pour se gausser des savants.

D'ailleurs, si Virgile, non plus qu'Homère ni Sophocle ne font allusion à l'habitude de fumer, il faut remarquer que Racine, Bossuet, Fénelon ni aucun de nos classiques n'en parlent davantage. Leur silence ne doit pas être interprété comme une preuve absolue. D'autant que certains écrivains parlent de l'action enivrante de certaines fumées. Hérodote (liv. IV, 74, et liv. 1er, 202), puis, plus tard, Strabon et Pomponius Mela y font allusion. Pline (*Hist. Nat.* XXVI, c. VI), plus explicite, rapporte que les barbares, au dire d'Apollodore, aspiraient au moyen d'un roseau la fumée de la racine de tussilage et du cypiron, afin de guérir la toux et d'accroître leurs forces. Un appareil destiné à cet usage, une véritable pipe en bronze, trouvée à Rome en 1845, figure au Louvre parmi les pièces de la collection Campana. Il est naturel et logique de supposer que des peuples accoutumés à absorber la fumée enivrante de certaines plantes et à la considérer comme un remède ont parfaitement pu arriver à le faire comme un plaisir.

Pour ne pas multiplier les citations, il n'est pas utile de parler des textes du moyen âge où la pipe est formellement citée, ni des manuscrits où la fumée de lavande est présentée comme un remède souverain.

Les citations abonderaient, mais il faut se résigner à conclure.

Conclure comment ? En répétant simplement : *Nil sub sole novi*.

***

On représente dans l'histoire ancienne, le brigand Cacus vomissant des tourbillons de fumée et de feu. Or, si on lit Virgile, sans être averti de cette aptitude du monstre à vomir du feu, on comprend seulement que Cacus, avant de prendre son repos, fume simplement une grosse pipe dans l'obscurité, ce qui effraie Hercule, mais à moitié seulement ; car il étrangle le fumeur. On peut lire dans l'*Enéide* livre VIII, vers 251, Ille autem, etc. F.X.T.

***

En posant cette simple question, j'exprimais assez clairement, ce me semble, mon opinion, que je n'entendais pas, tant s'en faut, la résoudre, mais simplement solliciter l'aide de collaborateurs plus compétents, ou plus instruits. La presse quotidienne — qui, à ma simple note sur le « clair de l'allume », a consacré, à ma connaissance, 40 articles ou entrefilets — s'est émue de ma note. M. G. Malet, dans la *Gazette de France* du 12 juin, lui a consacré exactement 100 lignes, que je retrouve reproduites — moins la signature — dans *Le Nouvelliste de Bordeaux* du 13 juin et, mais avec quelques modifications, dans *La Sarthe* (Le Mans) du 21 juin. M. Malet adoptait purement et simplement mes conclusions, qui ne laissent pas, il faut le redire, d'être « expectantes ». Cependant le hasard a voulu que, le même jour (19 juin), *Le Journal des Débats* consacrât à mon article deux notes différentes, l'une, au jour le jour, intitulé : *Rome et la pipe*, qui a eu le plus grand succès — ayant été réimprimée, sans indication de provenance, un peu partout, v. gr. dans *La Liberté du Sud-Ouest* du 20 juin (où l'article est signé : Z), *Le Soir* de Bruxelles, du 20 juin, *L'Etoile Belge* du 21 juin, *Le Journal de Roubaix*, du même jour, le *Réveil du Centre* (Limoges), du 24 juin, le *Supplément* hebdomadaire du *Bien Public* (Dijon), etc. — et l'autre, en feuilleton, de nature un peu moins favorable.

L'auteur qui veut bien y décerner à l'*Intermédiaire* le brevet honorifique de « revue intéressante entre toutes », me per-

mettra-t-il de lui faire, très confraternellement et sans acrimonie aucune, observer qu'en écrivant que les arguments « qu'expose M. C. Pitollet sont de valeur incertaine », il a oublié que je me bornais « exclusivement », sans prendre « aucunement » parti, à résumer les sources que loyalement j'indiquais, avec toute la précision scientifique désirable ? Comme, de son côté, il n'apporte, dans les 65 lignes qu'il dédie au problème, aucun élément nouveau, se bornant à reprendre mon propre article en sous-œuvre il ne sera peut-être pas inutile de lui prouver que, personnellement, j'ai quelques données à citer, et que ce n'avait été que parce que je voulais d'abord exposer la thèse de D. Rodrigo Amador de los Rios que je les avais tues.

Mais il importe, tout d'abord, de traduire ici un article, un peu plus original, publié sous la signature Kf. dans la *Strassburger Post* du 24 juin dernier. L'auteur, qui ne juge pas à propos de mentionner l'*Intermédiaire*, m'y donne, par contre, bien mal à propos, de l'archéologue. Qu'il sache que je ne suis qu'un pauvre diable de professeur de lycée, que l'arbitraire a exilé loin des sources de toute science, mais qui n'en travaille pas moins, dans la mesure de ses moyens, de façon à faire — comme l'a dit un critique italien peu suspect de tendresse à mon endroit, M. le professeur Sanvisenti, dans les *Studi di filologia moderna*, 1911, p. 135 — « honneur à la critique française. » Evidemment, l'auteur allemand est un homme compétent. Il eût seulement été à désirer qu'il eût mieux cité ses sources. Voici, donc, sa contribution :

Tout dernièrement on a trouvé dans une antique station romaine — qui remonte à l'an 205 avant notre ère — près de Séville, grâce à l'archéologue professeur de los Rios, de l'Université de Madrid (*sic*), des objets en forme de pipes, qui ressemblent absolument aux petites pipes à tabac aujourd'hui en usage.

C'est ainsi qu'est rouvert le problème de savoir si les anciens Romains ont fumé. Il ne s'agit pas, en l'espèce, d'une plaisanterie, mais d'une sérieuse question scientifique. Il y a des années déjà que, dans des tombeaux et des ruines de l'époque romaine, on a trouvé de typiques pipes à fumer, par exemple à Neufville-le-Pollet (Seine-Inférieure, France), au mur d'Hadrien, dans le Jura bernois, dans le Northumberland, en Ecosse, en Irlande, en Hollande et à Rome même. Il n'y a pas de doute que l'on ait réellement affaire avec un ustensible employé naguère pour fumer. Il n'est pas précisément nécessaire que ç'ait été le tabac — l'un des quatre présents du Nouveau-Monde. De nos jours encore, comme pourrait le rapporter, de ses premiers essais, chaque fumeur, d'autres herbes sont mises à contribution pour nous offrir leur flamme et leur fumée. Les anciens Scythes, par exemple, ne fumaient-ils pas du chanvre ?

Au commencement du moyen-âge, la lavande était généralement utilisée, comme substance à fumer. Le poète Jaime Febrer décrivait, en 1276, dans son épopée sur la prise de Valence, avec assez de détails cet usage : « elle chasse, dit-il, le sommeil et procure de l'énergie et de la vigueur, parce « qu'enlevant l'humidité du cerveau ».

Le professeur De los Rios et l'archéologue Camille Pitollet inclinent vers l'hypothèse que la lavande était déjà connue des Romains en tant que substance à fumer. En effet, sur l'une des pipes récemment trouvées près de Valence — pipe d'ailleurs constituée d'une substance analogue à l'écume de mer — est gravée une petite plante que l'on identifie comme étant une touffe de lavande. Il pourrait naturellement s'agir aussi de l'opium, que les légionnaires romains, dans leurs courses en Orient, peuvent avoir connu et introduit en Occident. Il faut, toutefois, observer qu'à ceci s'oppose le fait que, dans les pipes ainsi découvertes, l'on n'a pas trouvé le sédiment qui se dépose sur les parois des pipes servant à fumer l'opium

On remarquera que D. Rodrigo Amador de los Rios disait simplement :

Del detenido reconocimiento que el sabio catedrático de la Universidad Central, don Eduardo Reyes Prosper, incontestable autoritad en la materia, hizo à mis instancias de la expresada « pipa », y las restantes, resulta que no se fumo en ninguna de allas tabaco, porque las hubiera penetrado la grasa de la nicotina, lo cual, no acontecio...

(*Revista de Archivos*, art. cit., p. 283, note 2). De mon côté, je résumais ce passage en ces termes :

J'ajouterai que D. Eduardo Reyes Prosper (1), professeur à l'Université de Madrid et autorité en la matière, a examiné les pipes du « Muses » et celles de la comtesse de

(1) Un *erratum* m'a fait intervertir l'ordre de ces vocables patronymiques dans l'article du 10 juin.

VOUS eſtes priez d'aſſiſter au Convoy de haut & puiſſant Seigneur, Monſeigneur Sebaſtien le Preſtre de Vauban, Chevalier, Seigneur de Baſoches Vauban, Pierre-Pertuys, Poüilly, Cervon, la Chaume, Eſpiry & autres lieux, Chevallier des Ordres du Roy, Maréchal de France, Grand-Croix de l'Ordre militaire de S. Louis, Commiſſaire general des Fortifications de France, & Gouverneur de la Citadelle de Lille; decedé en ſon hoſtel rue S Vincent, qui ſe fera Vendredy premier Avril 1707. à ſept heures du ſoir, en l'Egliſe de S. Roch ſa Paroiſſe.

Requieſcat in pace

Intermédiaire LXVII Colon. 704 (30 mai 1903)

BILLET D'ENTERREMENT DE VAUBAN

Lebrija, Da Regla Maujon, et que son expertise a été que ces objets, non pénétrés par la graisse de la nicotine, n'avaient pu servir à fumer du tabac...

L'anonyme allemand a donc jugé à propos d'intervertir, comme on dit en arithmétique, l'ordre des facteurs...

Ceci posé, je noterai d'abord qu'il est au moins bizarre que le *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines*, publié sous la direction de M. E. Saglio avec le concours de M. E. Pottier, n'ait pas d'article sur les « Pipes » qui nous occupent et dont il n'est, d'ailleurs, pas davantage question dans le classique *Manuel des Antiquités Romaines* de Mommsen, Marquardt et Krüger. Ce n'est pas d'aujourd'hui cependant, que cet intéressant problème préoccupe les archéologues. Je n'ai pas besoin de renvoyer aux travaux de l'abbé Jean-Benoît-Désiré Cochet, qui, en France, en a traité systématiquement et dont la science archéologique est éparse à travers 100 volumes, ou plaquettes, — y compris son édition de Méry, — conservées à la Bibliothèque nationale. Mais voici, à titre de curiosité peu connue, un article publié en 1874 par le *Journal de Bolbec* et réimprimé la même année dans la *Revue Archéologique*, p. 194. Il s'agit des curieuses découvertes que venait de réaliser au Mesnil-sous-Lillebonne un M. Montier-Huet, en particulier d'une urne cinéraire (*olla*) dans laquelle était contenue une pipe.

Cette pipe n'offre aucun caractère particulier ; elle est en terre blanche, pareille à toutes nos pipes, et semble n'avoir jamais servi. Nous dirons « semble », car M. Montier l'a conservée telle qu'elle était sortie de l'urne toute remplie de terre, et ne l'a point vidée pour s'en assurer, ce qui est le meilleur moyen de la présenter aux juges. On s'étonnera peut-être que nous nous « espacions » autant, comme dit Saint-Simon, à propos d'un objet si insignifiant en apparence — à propos d'une pipe ; mais c'est qu'il ne s'agit de rien moins que d'une question de fabrication et d'industrie, de l'honneur du tabac et de son antiquité ; que l'existence des pipes romaines est encore très controversée, et que plusieurs savants ont bien posé le problème, mais ne l'ont pas résolu...

La pipe, gisant dans des tombeaux celtiques, ou romains, avait, en effet, attiré l'attention des érudits. On trouvera, au fascicule LII des *Jahrbuecher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* (1872), au compte rendu, donné par le Dr Fiedler, professeur à Wesel, du Musée Meester von Ravenstein, p. 145, le détail d'une pipe en fer, découverte en même temps qu'une main votive de bronze et contenue dans un vase de couleur grise situé près du village de Rumpst, en Belgique, où des fouilles, souvent répétées, ont indiqué un établissement romain. Si, d'autre part, l'on se reporte aux *Antiquités celtiques* de Keferstein, t. I, p, 240, l'on y verra qu'aux environs de Freesen et d'Osnabrueck furent trouvés naguère — dans quelques tumuli que les habitants du pays appellent Hünengraeber — de ces petites pipes en terre près des urnes.

En Angleterre, particulièrement en Irlande, les pipes trouvées à l'époque à laquelle je m'en tiens ici pour ne pas allonger mon article, sont appelées par le vulgaire Danish pipes, parce que découvertes généralement dans des constructions souterraines ou hypogées que la superstition populaire attribue aux anciens conquérants, les pirates scandinaves, absolument comme, dans le midi de la France, l'on met sur le dos des Sarrazins les antiquités inexpliquées.

Wilde, dans son *Catalogue of the antiquities in the Museum of the Royal Irish Academy*, t. I, p. 159, était d'avis que la détermination de l'âge de ces pipes était chose scabreuse, et que rien ne prouvait qu'elles remontassent à l'époque antique. Logan, dans *The Scottish Gæl*, t. II, p. 159 seq., parlait, de son côté d'Elfen (ou Elfin) pipes, qu'il croyait fermement être antérieures à l'introduction du tabac en Europe. N'est-il pas curieux d'avoir à constater que, dans la Suisse méridionale, on dénomme également pipes de fées les pipes en métal ou en terre cuite que l'on admet être de l'époque celtique ? A la p. 112 et suiv. du *Catalogue of Anquities in the Museum of the Society of Antiquaries of Scotland*, il est question de ces Elfen pipes, dont le musée d'Edimbourg possède

(1) Parmi les organes allemands qui ont reproduit partiellement pour discuter mon article, je citerai les *Hamburger Nachrichten* le *Neues Wiener Journal*, le *Berliner Bœrsen-Courier*. En Italie l'*Awenire d'Italia* du 2 juillet lui a aussi dédié une discussion.

plusieurs, dénommées, au *Catalogue*, du nom de « Pipe-head », tête de pipe...

En voilà assez pour aujourd'hui. S'il était vrai, comme le veut M. G. Malet d'après « Comœdia », que l'expression « casser sa pipe » remontât à l'époque où l'acteur Mercié jouait Jean Bart, à la Gaîté, il est vraisemblable que les anciens, pour si lointains qu'ils soient, ne les ont pas toutes « cassées », puisqu'il en subsiste suffisamment pour faire jaser le monde érudit, j'ai d'ailleurs, écrit à ce sujet une longue lettre à M. Mallet, qui l'insèrera sans doute dans la *Gazette de France* et à laquelle je me permets de renvoyer ici, car elle complète très notablement le présent article.

Mais les hommes n'eurent pas seulement des pipes. Les livres aussi, et voici qui est encore mieux du domaine de l'*Intermédiaire*. La pipe des livres est, en effet, la tringle ou tige de métal à laquelle s'attachaient les signets destinés à maintenir — surtout dans les livres d'heures et bréviaires — la séparation entre les feuillets. L'usage en était courant au xv° siècle et il est revenu depuis, comme chacun sait. La statue de Clovis à Saint-Denis — ou son moulage à Versailles — exhibe cet appendice curieux. D'après Haze, *Antiquités du Berry*, 1834, in-4° (planche 59), dans l'une des chapelles de la cathédrale de Bourges, il est une statue peinte de Jean, duc de Berry, où un livre d'heures est garni de sa pipe, à laquelle sont fixés les seignaulx. Enfin Peignot, dans son *Catalogue d'une partie des livres composant l'ancienne Bibliothèque des ducs de Bourgogne*, etc, in-8°, dit, p. 36 et p. 37, que le même objet se présente dans un inventaire de 1423. Comme quoi — et c'est ce qu'il fallait démontrer — il y eut, et il y aura toujours, « pipe et pipe. » Et j'aime, quant à moi, l'une et l'autre... puisque je ne m'en sers pas...

CAMILLE PITOLLET.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Abbaye-au-Bois. — Procès-verbal. — M. Léonce Grasilier nous communique une pièce intéressante inédite. C'est l'inventaire qui a été dressé à l'Abbaye-au-Bois, qui, après avoir été prison d'arrêt, a été rendue à sa destination première.

L'an dix de la République française le samedi quatre floréal

Nous Jean Genest, com^re de Police de la Division de l'Ouest, 10° arrondissement de Paris, vu la lettre du Préfet de Police en date d'hier, nous chargeant de nous transporter en l'église de la ci-devant Abbaye-aux-Bois, rue de Sèves, n° 1039, susdite Division, de dresser en présence du prêtre desservant cette église, procès-verbal de description ou inventaire exacte des vases sacrés, ornements et autres objets servant à l'exercice du culte, de recevoir les dires et déclarations sur l'origine ou la propriété de ces divers objets que nous laisserons sous sa garde et responsabilité, etc.

Nous sommes transporté, vers les cinq heures de relevés en la susdite église de l'Abbaye-aux-Bois rue de Sèves 1039, où étant, nous y avons trouvé le Cen Mireur (Jean-Baptiste Marc) âgé de cinquante-un ans desservant en chef de cette église et domicilié en cètte même maison. Nous avons annoncé audit cen Mireur le motif de notre transport et lui avons donné communication du susdit ordre du Préfet de Police, le requérant en même temps de nous faciliter tous moyens d'y faire droit, ce à quoi lui Cen Mireur obtempérant aussitôt, il nous a d'abord conduit à la Sacristie de son église et là il nous a représenté :

1° deux grandes tables en bois de chêne garnies de tiroirs des deux faces et couvertes d'un tapis vert.

2° douze chandelliers uniformes de moyenne grandeur avec leur croix en cuivre argenté.

3° deux autres chandelliers d'acolytes en cuivre argenté.

4° Une planche montée sur deux tréteaux en bois.

5° deux encensoirs l'un en cuivre jaune et l'autre en cuivre doré avec leur navette — plus un bénitier en cuivre avec son goupillon en bois — plus un autre bénitier avec un goupillon en cuivre argenté — plus deux Sts-Cyboires dont un en cuivre argenté et un id. dont la coupe est d'argent — plus une paire de burettes un plat et une boëte pour les Stes-huiles d'une composition en étain — plus un soleil de cuivre argenté — plus deux coliers et leurs patènes en cuivre argenté — plus un prie-Dieu en bois de chêne, plus un petit corps de cases pour serrer les petits linges — plus deux missels reliés en veau, dont un parisien et un romain — plus huit livres du chant pour l'office de toute l'année reliés en veau — plus une exposition de St-Sacrement en bois garni de taffetas rouge — plus trois mauvaises tapisseries de

Bergame tendues dans la sacristie — plus en ornements.

6° trois chasubles, dont une en damas rouge galonnée d'or faux avec son assortiment ; une de même couleur en camelot galonnée en fil — une de même couleur en soie galonnée avec leur assortiment — plus une autre chasuble en soie à fleurs de diverses couleurs, galonnée en or faux avec son assortiment ; plus une autre chasuble en damas noir uni avec orfroy blanc galons de Padoue avec son assortiment, une autre chasuble verte en damas galonnée en dentelle or faux avec son assortiment une autre chasuble violette en moire, dentelle en or faux — plus une autre chasuble violette pour orfroy fond violet, galons de soie jaune ; une autre chasuble violette en camelot et orfroy verts — toutes avec leurs assortiments — plus un ornement composé d'une chasuble avec son assortiment, deux tuniques et trois chapes à fond blanc en soie avec orfroy rouges à fleurs et galons d'or faux, plus un autre ornement composé de même d'une chasuble avec assortiment, deux tuniques et trois chappes en damas vert orfroys blancs à fleurs avec galon or faux — plus un autre ornement composé d'une avec son assortiment, deux tuniques et trois chappes en damas noir, orfroy blanc — plus un drap mortuaire de même étoffe ainsi qu'un devant d'autel et la couverture du tabernacle, le tout galonné en soie blanche, plus une étole noire d'étoffe id avec galons d'argent faux ; plus une étole pastorale à deux fins, fond rouge d'un côté et blanc de l'autre, avec galon d'or faux.

7° En lingerie — deux paires de nappes de communion, quatre nappes d'autel dont trois en toile ouvrée et une en toile unie, tant petite que grandes — six soutanes sans manches — plus quatre corporaux et trois poles — plus une douzaine de lavabo ; — plus une douzaine d'amicts, plus dix bonnets quarrés — plus six petits tableaux représentant divers sujets dans leurs cadres de bois de très peu de valeur — plus un brancard — pain béni en bois, avec son porte cierge, — plus une croix processionnelle en cuivre argenté.

8° *Dans l'église*, douze souches en fer blanc et bois peintes en blanc avec leurs fers — plus un chandellier en bois avec son cierge pascal, ledit cierge pascal le Cen Mireur déclare qu'il lui a été prêté par la Veuve Bourgeat sa marchande cirière — dans le chœur — outre le maître autel et un tableau au-dessus représentant l'assomption de la Sainte-Vierge, quatre tableaux peints sur toile dont trois garnis de leurs cadres en bois doré — deux consoles en bois de sapin, un lutrin en bois de chêne, trois tabourets de chantres, plus trois mauvaises banquettes.

9° Tant dans le cœur que dans la nef, deux lustres suspendus en cuivre doré et cristal commun. Nous déclare le Cen Mireur que celui du chœur à huit bobêches appartient au Cen Convers, architecte rue Cassette, et celui de la nef à six bobêches appartient au Cen Girardeau tapissier rue des 4 Vents qui ne les lui ont prêtés pour le service de cette présente église qu'à la charge qu'ils leur seraient rendus lorsque bon leur semblerait. — Plus dans le chœur, deux petites girandoles à deux bobèches chacune, laquelle le Cen Mireur déclare avoir empruntées au Cen Filastre prêtre à l'Abbaye-St-Germain et qu'il s'est chargé de les lui rendre. L'autel du chœur, en bois peint et son tabèrnacle en bois doré.

10° Dans une chapelle collatérale, un confessionnal en bois de sapin — plus dans la chapelle de la Ste-Vierge près l'une des portes d'entrée deux autres confessionnaux en bois id plus dans la nef, une chaire à prêcher, avec son escalier scellé dans le mur — plus en face de la chaire un Christ sur une croix peint en rouge et en bois cloué au mur, pour séparer la chaire de la nef, une balustrade en bois id deux mauvais reverbères plaqués, à une mèche chacune, plus un bénitier scellé en marbre en forme de coquille.

11° Un autel et tabernacle en bois garni de dix chandelliers en bois doré et une présentation de la Ste-Vierge en plâtre et au-dessus une croix de bois avec son Christ en bronze.

12° Un dais portatif en bois peint en rouge et à quatre colonnes, sa garniture en damas rouge et galons en or faux, sans panaches.

13° Environ cinq cents chaises foncées de paille à l'usage de ladite église.

Le Cen Mireur nous déclare que tous les objets ci-dessus décrits, excepté ceux qu'il a désigné d'autre part lui avoir été prêtés par les particuliers y dénommés, sont sa propriété, qu'il les a acquis de ses propres deniers pour l'usage de la présente église sous la direction des grands vicaires du diocèse de Paris, laquelle église il gère depuis *cinq ans*, qu'il est en état de justifier par mémoires de marchands et d'artisans qu'il a acquittés, de la propriété des dits objets.

Nous Commissaire de police avons de ce que dessus dressé le procès-verbal, avons laissé tous les objets ci-dessus descrits sous la garde et responsabilité dudit Cen Mireur présent à notre opération, à la charge par lui et sous toute peine prononcée par la loi contre les gardien, et dépositaires infidèles, de les représenter à toute resquisition légale qui lui en serait faite, sauf à faire droit par qui il appartiendra aux réclamations des particuliers qui ont prêté quelques uns de ces ob-

jets. Et ledit Cen Mireur accepte la garde du tout aux susdites conditions prescrites. — Disons que la présente minute dont nous gardons expédition sera de suite envoyée au Préfet de Police pour servir et valoir ce que de raison Avons donné lecture de ce présent procès-verbal à lui Mireur, il en a reconnu l'exactitude, et persiste dans ses dires déclarations et a signé avec nous Commissaire de Police.

Fait et clos en la sacristie de ladite église de l'Abbaye aux Bois les jours et an d'autre part, huit heures et demie du soir. Signé MIREUR et GENEST commissaire de police.

Pour expédition conforme,
Le Commissaire de Police
GENEST.

—

Les gendarmes en 1793. — La gendarmerie qui a remplacé la maréchaussée a été créée en 1791. Elle ne devait se composer que d'hommes de valeur. Cette troupe de l'ordre, même révolutionnaire, alarme cependant certains sans culottes qui dénoncent son incivisme.

La peur du gendarme est déjà un aveu. C'est l'intérêt de la pièce que nous reproduisons (cabinet de M. Noël Charavay).

—

SECTION DE LA MAISON-COMMUNE
Séance du 10 septembre 1793, an II de la République

L'assemblée générale par ses précédents arrêtés avait nommé quatre commissaires pour connaître la cause du retour des gendarmes de la 33e division. L'adjoint du ministre de la guerre de la 4e division répond par une lettre datée de ce jour que c'est sur la demande du département et du général Hanriot.

Du rapport des commissaires, d'après les renseignements qu'ils ont pris d'un des adjoints (1) du ministre de la guerre, il résulte que cette division est très mal composée. Il y a parmi ces gendarmes des hommes incapables de servir par leur état physique, les autres sont des lâches ou des contre-révolutionnaires qui crient à la trahison et sauve-qui peut, d'autres sont souvent si ivres qu'on ne peut les employer. Il fallait, enfin, à la suite de cette division, une horde d'environ 800 femmes. L'assemblée considérant que cette conduite lâche, pusillanime et contre-révolutionnaire n'est pas faite pour concilier la confiance des patriotes dont la vertu a en horreur le crime et ses instruments, que ce corps est trop onéreux au peuple et trop coûteux au trésor public, de plus, scandaleux et contre-révolutionnaire a arrêté à l'unanimité qu'il sera fait une pétition à la Convention nationale pour obtenir la réforme prompte et urgente de la 33e division de la gendarmerie nationale, sauf à replacer dans d'autres corps ceux que leur bonne conduite aura fait connaître innocents que nulle troupe soldée ne pourra rester à Paris sous aucun prétexte, tant que la Patrie sera en danger, et cela avec d'autant plus de raison que l'armée révolutionnaire avec son organisation est très propre à réprimer efficacement les moindres mouvements aristocratiques et révolutionnaires, enfin que le présent sera communiqué aux 48 sections, à la Commune, au département, aux comités militaire et de Salut public de la Convention et pour communiquer le présent aux comités militaires et de salut public de la Convention ainsi qu'au département et à la municipalité l'assemblée a nommé Dumont, Tilluard, Duval et Cézar.

Pour extrait conforme,
DECOSTES, secrétaire.

(1) Un nom suit sur l'original, *Audouin*, mais il a été rayé.

—

Mme de Païva (LXVII, 792). — M. Noël Charavay nous communique la lettre suivante, timbrée aux armes de madame de Païva, et qui porte une couronne comtale :

Monsieur le Baron,

Il est écrit que vous me témoignerez toujours cette charmante bonne grâce dont j'ai à vous remercier une fois de plus et à laquelle je n'ai d'autre titre que mon admiration bien grande non seulement de l'œuvre en question aujourd'hui, mais pour son auteur.

Maintenant que, grâce à vous, je vous sais de retour à Paris, je vous prierai de joindre à toutes vos amabilités pour moi celle de me fournir une prochaine occasion de vous revoir et de vous redire de vive voix combien je vous ai regretté.

Baronne de PAÏVA.

Dans cette lettre, la signature est perpendiculaire, ce qui se rencontre extrêmement rarement. Nous en avons donné un spécimen dans le n° du .

A qui peut être adressé ce billet : son style, son ton dénotent chez madame de Païva de grands progrès épistolaires, et la rapidité d'une culture mondaine qui aide à expliquer son extraordinaire succès.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

DEMANDES

On demande à acheter :

Herz : *Mes voyages en Amérique*. Paris, 1866, in-12.

Léon Escudier : *Mes Souvenirs*. Paris 1868, in-12.

Adresser les offres à la librairie P. Cheronnet, 19, rue des Grands-Augustins, Paris, 6e.

—

On demande l'adresse du fabricant (s'il existe encore) du *baromètre absolu*. Ce petit instrument fort simple, se composait de deux thermomètres dont la différenciation donnait la hauteur barométrique.

P. A. T

—

On désirerait acheter une collection complète en *très bon état* des classiques des XVIIe et XVIIIe siècles avec reliures du temps (veau, etc.) en bonnes conditions. A défaut d'une bibliothèque complète, des offres partielles seraient acceptées.

SENLIS.

BIBLIOGRAPHIE

Le prince des mystificateurs, Romieu, a tenté M. Marquisat qui lui consacre la moitié d'un livre excellent dans son entier. (*Romieu-Courchamps* avec des illustrations. Chez Emile Paul, 5 fr.)

Les plaisanteries de Romieu sont légendaires, celui qui les faisait est moins connu : mais le voilà en pied dans cette étude, très attachante et très fouillée.

Ce joyeux viveur, qui a la bonté d'être follement gai, deviendra un préfet très grave qui se fera aimer de ses administrés. Et il aura pour historiographe, comme le dit plaisamment M. Marquiset, le *Charivari*.

Toute la vie parisienne défile comme fond de tableau, derrière la silhouette si amusante de cet extraordinaire personnage en partie double : viveur et fonctionnaire.

« Pendant près de vingt-cinq ans, dit spirituellement son biographe, il demeura le chef incontesté de cette bande endiablée de spirituels noctambules, qui, sous Louis-Philippe, restèrent irréductiblement hostiles à la journée de huit heures et à la délimitation du champagne.

« Ayant assez de qualité pour former un homme léger, Romieu n'en fut pas assez privé pour composer un homme grave. Malgré ses labeurs, ses services, ses fonctions, il ne put se débarrasser de la joyeuse célébrité conquise durant le bel âge. Il restera un des types les plus sympathiques de ces viveurs à l'esprit si fantaisiste, si judicieux, si français. Avec cet esprit-là on faisait peut-être des bêtises : on n'en disait pas ».

Courchamp, dans ce même ouvrage, fait justement suite à Romieu. Mystificateur aussi, il excellait dans le genre littéraire : nous lui devons les *Mémoires de la marquise de Créquy*.

Il les a inventés de toutes pièces, mais avec un tel bonheur, que les sût-on apocryphes, on les lirait encore avec plaisir, et que de nos jours on rencontre des débutants en histoire qui y cherchent très gravement des références.

M. Marquiset donne la clef de cette perfection. Courchamp fréquentait chez la marquise de Mesmes, aimable douairière, fille d'un ancien garde des sceaux. Elle avait été dame pour accompagner les tantes du roi Louis XVI, en sorte qu'elle possédait très bien la cour. Elle avait une grande mémoire et contait admirablement. Son amie était la comtesse de Faucigny-Lucinge, qui ne connaissait pas moins la cour et tous les usages du passé.

Courchamp écartait, relevait, fixait chez lui ces souvenirs et en faisait ceux de la marquise de Créquy.

Ce jeu lui rapporta bon, mais il était né mystificateur : il mourrait impénitent et finirait par le scandale d'un plagiat.

C'est une figure vraiment curieuse que celle de Courchamp et qui nous est rendue avec une grande fidélité par M. Marquiset. Quel personnage intéressant, vivant, prodigieux, d'une incroyable prestesse et prêtant à un roman qu'il aurait pu écrire sans tromper personne cette fois : le sien.

Mais on ne le sait bien que depuis cette remarquable étude, neuve en toutes ses parties, et qui fait autant d'honneur à l'esprit d'investigation de M. Marquiset qu'à son talent de metteur en scène.

—

A l'heure où le féminisme semble poursuivre une marche victorieuse, il y avait un intérêt évident à évoquer sa légende historique, à faire revivre la mémoire des courageux pionniers de l'émancipation qui furent à la peine sans être à l'honneur, les Joséphine Félicité, les Suzanne Voilquin, les Julie Francfernot, aussi bien que les Jeanne Deroin, les Flora Tristan et les George Sand. Le livre de M. Léon Abensour, *Le Féminisme sous le règne de Louis-Philippe et en 1848*, (préface de Jules Bois) remplit cet objet.

L'ouvrage est d'une actualité parlante, il touche aux plus graves problèmes de l'heure présente et la sûreté de ses informations en fait un précis rempli de détails piquants, qui appellent des comparaisons et rapprochent étroitement le passé utopique de la vérité de demain. C'est le gage d'un succès certain.

(Chez Plon-Nourrit, 3 fr. 50).

—

Le volume de M. Bengesco est consacré à quelques artistes des XVIIIe et XIXe siècles : Raffet, le sublime évocateur de l'Epopée Napoléonienne ; Carpeaux, qui symbolisa dans le marbre frémissant le Génie de la danse ; Gustave Moreau, l'artiste fervent, amoureux du mysticisme et du décor rutilant ; Rançon, cet ouvrier des Gobelins, cet ornemaniste qui à l'aide seule de la fleur composa ses délicieux trophées, et qui jusqu'ici, n'a été l'objet d'aucune monographie spéciale. Mais le chapitre le plus curieux, le plus personnel de l'œuvre est peut-être celui que l'auteur consacre à la Tour et au Musée de Saint-Quentin. *Mélanges sur l'Art français*. Chez Dorbon aîné. 3 fr. 50.

—

Au cours des recherches que nécessitèrent divers travaux, notamment son ouvrage *la Rome de Napoléon*, M. Louis Madelin a été amené à constater la direction concordante, ayant presque la constance d'une loi, des mouvements qui, depuis des siècles, tour à tour séparent et rapprochent l'Eglise et le nonce. Sous l'empire de cette idée, il vient de réunir en un volume, dont il n'est pas besoin de souligner l'intérêt actuel, les études publiées sur ce sujet dans diverses Revues. Liées ainsi par la persistance de leurs desseins particuliers et par un vif sentiment des contingences ambiantes, la politique de Rome et celle de la Monarchie apparaissent solidaires, successivement dans l'essai de séparation qui fut marqué par la Pragmatique Sanction de 1432, dans l'affaire du Concordat de 1516 qui dénoua un conflit vieux de quatre-vingts ans, dans l'émotion considérable et si mal interprétée

que souleva la déclaration de 1682, dans la rupture révolutionnaire de 1790, dans les tractations orageuses qui accompagnèrent le Concordat napoléonien. Chez Plon, 3 fr. 50.

—

Dans son nouveau livre, *La Science moderne et l'anarchie*, Kropotkine analyse, d'abord, les origines et le développement de l'idée anarchiste issue du travail constructif des masses populaires, auquel nous devons toutes les institutions de droit commun, et qui trouva son expression dans les soulèvements populaires du xvie siècle, et, plus tard, dans Godwin, Proudhon, et l'Internationale. Puis l'auteur traite de l'Etat, de son rôle dans l'histoire, et des caractères que lui imprimèrent le double courant des idées jacobines et du capitalisme. Les chapitres consacrés aux guerres modernes, dont l'auteur retrace l'origine financière et l'atrocité, seront lus avec un intérêt particulier. (Chez Stock).

—

M. de Danilowicz, fondateur de la *Société des Amis de l'Art Rustique Français*, a entrepris de combler une lacune dans la littérature française : c'est de consacrer une série d'études à l'art paysan, l'art rustique français. La série entière comprendra l'art rustique de toutes les provinces françaises. La première partie est consaarée à l'art provençal et contient une étude richement illustrée par d'admirables photographies du costume, du mobilier, des bijoux, parures, objets en bois sculpté, poteries, etc., du peuple provençal. Chez Champion, 3 fr.

—

On a réuni dans cet ouvrage *Ranc. Souvenirs, Correspondances* (1831-1908). Chez Cornely, 3 fr.50. Les plus caractéristiques articles de Ranc et les plus curieux documents inédits puisés dans la copieuse correspondance engagée avec les hommes politiques, adversaires ou amis, représentant toutes les nuances, si variées, de l'opinion publique.

« Sous l'Empire, 1870, de Bordeaux à Versailles, les lettres de Gambetta, la correspondance de l'exilé, les derniers moments de Gambetta, Ranc refuse d'être ministre, Pages d'affection, etc., » tels sont les principaux chapitres de cet ouvrage. Leur titre suffit à indiquer leur caractère et leur intérêt.

Ces documents éclairent la longue période de notre histoire vécue par Ranc, de 1848 jusqu'au ministère Clemenceau.

—

M. Vital Mareille, avocat, dans l'*Assassinat triomphant*, (Chez Lecène et Oudin. 3 fr. 50, montre comment l'assassinat se multiplie dans tous les mondes par les procédés les plus divers et les méthodes les plus scientifiques, pendant que la Police tergiverse et que la Justice fléchit. C'est une critique enjouée, mais sagace, des théories humanitaires, des mœurs policières, des prisons modèles et des bagnes perfectionnés.

—

Dans la Bibliothèque française chez Plon-Nourrit : *Mme de Girardin*, textes choisis et commentés par Jean Balde. 1 fr. 50.

Béranger. — Textes choisis et commentés par Stéphane Strowski, 1 fr. 50.

—

Signalons encore parmi les livres reçus :

Albert Soubies. — *De la modernisation des œuvres anciennes*, appliqué aux œuvres du théâtre. Chez Flammarion 1 fr.)

Emile Blémont. — *Hommage à la Muse du Travail*, poème dramatique, représenté à la fête du travail à la Sorbonne. Chez Lemerre, 0 fr. 50.

Pierre Dufay. — *Bibliographie de Loir-et-Cher*, 1912, imprimerie Lannoy. Vendôme.

Pierre Dufay. — *La destruction du Pont de Blois et de la chapelle Saint-Fiacre après la débâcle de 1716*. (Chez Champion).

François Oudot. — *Gerbes de lis*, poésies. Chez Figuière. 3 fr. 50.

—

De M. Duhem, l'artiste peintre connu, un intéressant livre sur l'art : *Impression d'art contemporain*. Chez Figuière. 3 fr. 50.

M. Henri Duhem, le grand peintre septentrional marchant sur les traces de Fromentin, de Breton, il marche allègrement, heureux d'exprimer son âme, non seulement d'une façon plastique, mais aussi d'une façon littéraire. Le volume que nous publions aujourd'hui de cet homme d'élite contient, outre, une réédition de son célèbre petit livre *Renaissance* bien fait pour réjouir ceux qui ne nous croient pas en décadence comme le prétendent quelques esprits moroses, diverses études du plus haut intérêt, sur Rodin, sur divers peintres comme Breton, Pissaro, Carrière, Besnard, sur des problèmes généraux : art social, décentralisation, tendances actuelles des arts plastiques, sur sa chère Flandre dont il connaît comme pas un la beauté. Ce recueil de haute valeur s'achève sur une admirable leçon : le Métier de peindre, que devraient bien lire nombre de jeunes gens plus épris d'originalité que de savoir. Aux amateurs comme aux artistes, l'ouvrage de M. Duhem apporte un enseignement et un réconfort, et cela dans un style très personnel et très artiste lui-même.

CHEMINS DE FER DU NORD

EXPOSITION INTERNATIONALE ET UNIVERSELLE DE GAND

Toutes les gares et stations du Réseau délivrent à guichet ouvert les billets suivants à destination de GAND :

1° des *billets simples*, et des *billets d'aller et retour valables 10 jours* ;

2° le vendredi, le samedi et le dimanche seulement des *billets d'aller et retour valables jusqu'au mardi*, à prix plus réduits que les aller et retour ordinaires ;

3° le samedi et le dimanche seulement des *billets à prix très réduits* — 2e et 2e classes — *valables jusqu'au lundi matin*. Ces billets ne seront admis, tant à l'aller qu'au retour, que dans les trains spécialement désignés, (se renseigner dans les gares).

(La délivrance de ces billets ne commencera que le 5 juillet).

Indépendamment de ces billets, il sera émis à l'occasion de certaines fêtes (les dates de délivrance étant annoncées par affiches) :

a) — des *billets d'aller et retour*, valables 3 jours, par trains spéciaux ;

b) — des *billets d'un jour* valables par trains de plaisir.

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat vient de faire paraître une nouvelle édition des deux Guides Illustrés de son Réseau, l'un relatif aux Lignes de Normandie et de Bretagne, l'autre aux Lignes du Sud-Ouest.

Ces deux guides sous couvertures artistiques et illustrés de nombreuses gravures, donnent aux voyageurs les renseignements les plus utiles tels que : la description des sites et lieux d'excursion — Les principaux horaires des trains — Les prix des billets de bains de mer et d'excursion — Le tableau des marées — Les cartes du littoral — Des plans de Villes — Une liste d'Hôtels, Restaurants, etc...

Le Guide des Lignes de Normandie et de Bretagne est mis en vente au prix de 0 fr. 50 et celui des Lignes du Sud-Ouest au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques des gares du Réseau, dans les Bureaux de Ville et les principales agences de Voyages de Paris.

Ces deux publications sont également adressées, ensemble ou séparément, franco à domicile, contre l'envoi de leur valeur, en timbres-poste, au Secrétariat de la Direction (Publicité), 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Continuant la série de ses publications artistiques, la Compagnie P.L.M. vient de faire paraître un remarquable Atlas "*Savoie-Dauphiné*" qui continue une collection de cinq albums similaires inaugurée par "l'Atlas de la Vallée du Rhône", formant un admirable ensemble descriptif des régions desservies par son réseau.

L'Atlas "*Savoie-Dauphiné*", minutieusement documenté, illustré de nombreuses photo-gravures, renferme en outre deux suberbes planches hors texte, en couleurs, et une carte très intéressante de la région également en couleurs.

L'Atlas "*Savoie-Dauphiné*" est en vente au prix de 0 fr. 50 à la gare de Paris-Lyon (Bureau de renseignements et bibliothèques), dans les bureaux succursales et bibliothèques des gares du réseau P.L.M. ; on peut aussi se le procurer en en faisant la demande par lettre adressée au Service de la Publicité de la Compagnie P.L.M., 20, boulevard Diderot, à Paris, accompagnée de 0 fr. 60 pour les envois à destination de la France, et de 0 fr. 65 (mandat-poste international) pour ceux à destination de l'étranger.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs.

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1892, inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes*.

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896.

Adresser lettres et mandats à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

XLVIII° Volume — Prix du Numéro : 50 centimes — 30 Juillet 1912.

48° ANNÉE — N° 1371

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 16 fr. ; SIX MOIS : 9 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 18 fr. ; SIX MOIS : 10 fr.

SOMMAIRE

Libraires dépositaires de L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS

PARIS

CHARONNET, Lib., r. des Grands-Augustins, 19.
FLOURY, boulevard des Capucines, 1.
LIBRAIRIE PICARD. rue Bonaparte, 82.
LIBRAIRIE DE SAINT-JORRE, rue Richelieu, 91.
SAUVAITRE, boulevard Haussmann, 72.

DEPARTEMENT

Caen : Jouan, 98, rue Saint-Pierre.
Niort. CLOUZOT, 22, r. Victor Hugo

Autographes et Manuscrits

Maison Gabriel et Eugène **CHARAVAY**
dirigée par
Madame Vve Gabriel **CHARAVAY**
6, square du Croisic, 12, Bld. Montparnasse, Paris (XVe)

Ancienne Maison AUGUSTE LAVERDET
Fondée en 1838

Vente, achat, échange d'Autographes, Brevets, Chartes avec sceaux et sans sceaux, Curiosités, Documents historiques, Livres illustrés d'Autographes, Manuscrits, Manuscrits de Musique.

GRAND CHOIX D'AUTOGRAPHES
Pour l'Illustration des Livres

Achat de collections d'Autographes au comptant. Catalogue mensuel envoyé *franco* sur demande.

Etienne BOURGEY

EXPERT EN MEDAILLES
7, Rue Drouot, PARIS

Achète les Collections et Trouvailles de Monnaies anciennes, quelle que soit leur importance.



Une visite s'impose à la
Maison Em. TERQUEM, 19, r. Scribe
PARIS
Maison bien connue pour ses
Bibliothèques tournantes
ET MOBILIER DE CLASSEMENT
ARTICLES DE BUREAUX ET FINE ÉBÉNISTERIE
Choix varié articles pour cadeaux et souvenirs
Maroquinerie et Librairie de Luxe
Em. TERQUEM, 19, rue Scribe. (Tél. 308-59) PARIS

ACHAT — VENTE

DÉCORATIONS ANCIENNES
PLAQUES -- CROIX -- MÉDAILLES

CAMÉES ET INTAILLES
POUR COLLECTIONS ET BIJOUX

A. BACQUEVILLE

5, Galerie Montpensier — PARIS

H. DARAGON, Editeur, 96-98, Rue Blanche — PARIS

Editions pour le compte des Auteurs

DE LIVRES ET BROCHURES EN TOUS GENRES
à des conditions très avantageuses **défiant toute concurrence**, comprenant un très important lancement à la presse.

Les auteurs sont priés d'adresser leurs manuscrits à la Librairie H. DARAGON, il leur sera répondu par retour du courrier. — Précisez le chiffre du tirage.

GRATIS — **LE BIBLIOPHILE PARISIEN** 13me ANNÉE
Nos 4, 5, 6, comprenant l'énoncé de plus de 3.000 volumes en Sciences Occultes, Franc-Maçonnerie, Histoire, Argot, Romans, Littérature, etc.

Achat constant de Livres sur les Sciences Occultes et la Franc-Maçonnerie

---

LE VIEUX PAPIER

Société Archéologique, Historique et Artistique

Recueille et étudie les documents qui forment les Collections dites de *portefeuille* et la *Petite Estampe*, et qui sont une contribution indispensable à l'histoire de la vie et des mœurs d'autrefois. (Bulletin bimestriel illustré). Cotisation annuelle : **Quinze francs**

Président : M. Henry Vivarez, 12, rue de Berne, à Paris.
Secrétaire-général, M. Paul Flobert, 12, boulevard des Batignolles à Paris.

Revues de Traditions Populaires

Recueil mensuel de littérature orale, ethnographie et art populaire, avec illustrations et musique gravée. Organe de la Société.

Directeur : Paul SÉBILLOT

80 Boulevard Saint-Marcel, 80, PARIS

Abonnement : **15 francs par an.**

LXVIIIe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 30 Juillet 1913

48e Année — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUÆ SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider

N° 1371 — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toutes question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

La mort du Prince Louis de Prusse à Saalfeld. — Ce drame est ainsi raconté par la sœur du prince.

> ...Il franchit une haie, son cheval tomba et s'enfuit. Louis resta à pied dans les chemins creux où il fut entouré par les hussards. Un officier de ce régiment, dit-on, le reconnut ; il voulut arrêter les soldats et lui offrit de se rendre ; mais Louis ne répondit qu'en parant les coups qui tombaient sur lui. Un coup de feu l'avait déjà blessé et bientôt il tomba sans vie

(*Quarante-cinq années de ma vie*, P. 1911, p. 232).

La princesse Louise de Prusse fut mal renseignée. Tout le monde sait que l'*officier* qui porta le coup fatal était le *sous-officier* Guindey, et je crois avoir lu, dans divers mémoires et souvenirs, que le prince était à cheval lorsqu'il fut tué.

Parquin dit :

> Relevant l'arme de Guindey, le prince lui porta un coup de sabre qui atteignit le maréchal-des-logis à la figure, il allait lui en donner un second coup lorsque Guindey, ripostant d'un coup de pointe, traversa la poitrine du prince et le jeta bas de son cheval.

Le général de Brack écrit dans ses *Avant-postes de cavalerie légère* :

> Dès que vous avez porté un coup de pointe, si l'ennemi ne se rend pas, appliquez-lui le coup de revers. C'est ainsi que Guindet tua le prince de Prusse à Saalfeld.

A pied ? A cheval ? Coup de pointe ? Coup de revers ? Où est la vérité ?

MARQUISET.

—

4e Régiment de Hussards. — En 1835, le 4e de Hussards tenait garnison à Fontainebleau qu'il devait quitter l'année suivante pour venir à Paris, à la caserne du Petit-Musc, (pourquoi est-elle nommée ainsi ?). Il était commandé alors par le colonel F. de Brack, brillant officier de cavalerie dans les dernières années de l'Empire et qui a laissé, sur le rôle de la cavalerie légère et l'exécution des reconnaissances, des ouvrages lus encore aujourd'hui avec beaucoup de profit. Pour le dire en passant, Brack ne se contentait

pas d'être excellent officier. Il avait été un des heureux particulièrement distingués par la célèbre Mlle Mars, l'éternellement jeune Célimène ; et l'actrice qui se refusait à traiter Hernani de « lion superbe et généreux » aurait eu mauvaise grâce à ne pas appliquer ces qualificatifs au colonel, car c'est pour elle qu'il avait fait transporter de Moret à Paris, toutes les pierres ayant été numérotées, l'édifice connu aux Champs-Elysées sous le nom de « maison François Ier ».

On ne sait plus guère aujourd'hui ce qu'était un régiment à cette époque et combien grande était alors l'autorité d'un colonel. L'amour-propre et l'émulation étaient les grands ressorts de la vie militaire et ces sentiments étaient poussés à un degré que nous n'imaginons plus guère aussi bien chez le chef de corps, orgueilleux de son beau régiment, que chez le dernier soldat, fier de lui appartenir. On a peine à croire à quelle variété d'exercices on se livrait alors au 4e de Hussards, et c'est ceci qui m'amène à l'objet de cette note.

Non seulement on y apprenait tout ce qui concerne l'art du cavalier, mais la gymnastique, l'escrime, la natation, le tir à la cible et même le tir au canon étaient l'objet d'instructions soignées. Le colonel voulait que ses hussards fussent des soldats accomplis et aussi des hommes remarquables par leur tournure et leur élégance. Je ne sais si on a décrit comme elle le mérite la vie du soldat d'alors et les fêtes régimentaires, en particulier celle qui se donnait chaque année le 1er mai, à la fête du Roi. Comme le colonel Brack était excellent musicien, habitué des Italiens, il avait tenu à avoir une musique plus développée que ne le permettait le règlement qui n'accordait aux régiments de cavalerie qu'une modeste fanfare de vingt à vingt-cinq sujets, je crois. Il engageait donc comme soldats des jeunes gens ayant un talent musical et moyennant des dispenses de corvées et des avantages pécuniaires que sa grosse fortune lui permettait de faire, il était arrivé à en former une musique ayant environ soixante-quinze exécutants dont Thomas B., le père de celui qui écrit ces lignes, était le chef.

Dans les premiers jours d'octobre 1835, le duc d'Orléans vint à Fontainebleau inspecter le 4e de Hussards. On lui donna l'occasion d'apprécier l'instruction si variée qui se donnait au régiment, on lui présenta un hussard qui s'habillait, harnachait son cheval et se mettait en selle en quelques secondes, on fit faire devant lui la manœuvre du canon et beaucoup d'autres exercices que j'ai oubliés. Je vais dire comment ceux-ci sont venus à ma connaissance.

La conclusion de cette séance fut une véritable distribution de prix faite, pour employer le langage du temps, par Son Altesse royale. Les soldats qui s'étaient distingués reçurent des récompenses, armes ou objets plus ou moins précieux. Mon père, que le colonel appréciait et aimait beaucoup, à cause du lustre que son talent musical donnait au corps dont il était le chef, reçut ce jour-là un bugle à clefs, instrument aujourd'hui disparu et dont il se servait avec un merveilleux talent. Ce bugle, portant sur le pavillon l'inscription « offert par S. A. R. le duc d'Orléans à M. Thomas B. trompette-major au 4e Régiment de hussards », je l'ai donné au Conservatoire de musique et il se trouve au Musée de cet établissement.

Cette distribution de prix — nous voici enfin au but — donne lieu à un véritable palmarès, petite brochure d'une vingtaine de pages où était consignée l'histoire de cette journée, les paroles qui furent prononcées et les noms des lauréats. Mon père avait précieusement gardé ce palmarès, mais l'exemplaire que j'avais a été accidentellement détruit, il y a une vingtaine d'années. Je serais infiniment reconnaissant à celui qui m'indiquerait s'il est possible de voir un autre exemplaire de cette rarissime brochure qui a pu être conservée dans la famille de quelque soldat de cette époque.

N. B. — Le bugle à clefs dont il est question ici est un simple tube de cuivre recourbé, comme un clairon. L'air est mis en vibration à l'aide d'une embouchure. Il y a, le long du tube, sept trous qu'on peut ouvrir ou fermer à l'aide de clefs et qui permettent de faire toutes les notes de la gamme. C'est l'instrument le plus aigu d'une famille à laquelle appartient, à l'extrémité grave, l'ophicléïde qu'on trouve peut-être encore dans quelque église de village.

Le bugle à clefs était le grand soliste des musiques de cavalerie sous la Res-

tauration. Sa difficulté l'a fait disparaître complètement en France. Il est originaire d'Angleterre. Dans la marine on a longtemps employé un clairon muni, je crois, de deux clefs qui permettait des sonneries plus variées que notre clairon d'ordonnance.

Les sons du bugle étaient puissants et un peu voilés, n'ayant pas l'éclat cuivré de la trompette et se rapprochant plus de la voix humaine. Le mécanisme des clefs lui permettait des traits d'une grande rapidité, comme on peut les exécuter sur la clarinette. Le mécanisme des pistons qui a partout prévalu aujourd'hui, n'a pas cet avantage, mais il a démocratisé l'instrument en le mettant à la portée de tous les exécutants.

De 1836 à 1839, la musique du 4e de Hussards était parmi les plus réputées de Paris. Les élèves du Gymnase musical avaient sortie pour venir l'entendre. Elle jouait souvent aux Tuileries devant Louis-Philippe qui faisait parfois répéter les morceaux qui lui avaient plu. Ces concerts tenaient une certaine place dans la vie parisienne de ce temps-là. Quelque écho s'en trouve peut-être dans les journaux contemporains. Si un acteur pouvait m'en indiquer un, il serait assuré de ma sincère reconnaissance.

PAUL B.

—

Mlle de Rudenschold — M. E. Daudet, d'une part, dans la *Revue des Deux Mondes* de juillet et aout 1912, sous le titre : « Un drame d'amour à la Cour de Suède », et M. de Hedeinstam dans son ouvrage d'après les mémoires et la correspondance d'une reine de Suède relataient le triste roman de Madeleine de Rudenschold. On désirerait savoir si cette famille est actuellement éteinte et quels liens de parenté pouvaient exister entre l'héroïne et Mlle de Rudenschold qui fut, vers 1830, dame d'honneur de l'Impératrice Alexandra Féodorowna, femme de Nicolas Ier.

E. M. F.

—

Vacances scolaires. — Ces vacances si prolongées de nos jours, et qui seront prolongés encore, étaient autrefois beaucoup plus courtes.

Existe-t-il une étude sur les vacances dans les lycées et écoles, quant à leurs dates ou leur fixité. Il y en eut évidemment de tous temps, mais elles eurent des points de départ différents, des durées inégales selon les époques.

Ce qui serait intéressant, ce serait de recueillir, de retrouver les observations auxquelles ce sujet a donné lieu.

Y.

—

Le secret du vote. — La Chambre vient de voter les dispositions qui assureront le secret du vote, dans les sections de vote.

Y a-t-il eu antérieurement des tentatives faites dans le but d'atteindre un même résultat ?

V.

—

Les trois Portraits de la duchesse d'Abrantès, de Gavarni. — Gavarni a dessiné et publié trois bons portraits, lithographiés et tous, différents de pose, de la duchesse d'Abrantès (Mme la générale Junot) : 1° L'un (dans *l'Artiste*, 1839), à mi-jambes, de trois quarts, la tête de profil, à droite. Accoudée sur un piano, les mains l'une sur l'autre et tenant un mouchoir, cheveux frisés, robe montante à double pèlerine, manches gigot ; — 2° De face, accoudée sur un piano également, cheveux frisés, robe à pèlerine, manches à gigot, cravate noire (Petit portrait d'une « insigne rareté », me dit Vignère, l'expert en estampes, quand il me vendit, il y a bien quarante ans, l'épreuve sur papier de chine monté, que je possède) — 3° En buste, de profil, à droite, après sa mort. Elle est couchée, la tête nue reposant sur deux oreillers. Un drap la recouvre, jusqu'au cou.

En dessous, dessinées au trait, une couronne de duchesse et une autre de laurier, entrelacées. Signée ainsi (à l'envers): « Gavarni, 8 juin 1838 » (Mon épreuve, impr. sur gr. pap. de chine, volant, ne porte aucune autre indication) (1).

(1) Gavarni a dessiné et lithographié aussi un portrait de Mme Constance Aubert, fille de la duchesse d'Abrantès, tout en noir, en deuil de sa mère (1839), de face, assise, le dos appuyé sur des coussins.

U. R.-D.

Ce dernier portrait, qui est, peut être, le plus remarquable des trois, et qui de plus, est aussi, très rare, n'ayant été tiré qu'à 50 exemplaires seulement, a-t-il été, que l'on sache, dessiné directement, d'après nature, par l'artiste, sur la pierre même, devant la pauvre morte, ou précédé préalablement, d'un dessin original, tracé, celui-là, sur papier et qui soit resté conservé dans la famille d'Abrantès ? (L'ainée, aujourd'hui mariée, des deux petites-filles de la duchesse, à ma connaissance, a été adoptée par le général, vicomte Henry-Bertrand et la vicomtesse H. Bertrand, sa femme, demeurés sans enfants.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Jacques Anguerrand au collège d'Orléans. — Vers 1560, le collège d'Orléans était dirigé par Jacques *Anguerrand* qui avait une certaine notoriété. Ami d'Estienne, de Ronsard et d'Amyot, il se livrait à l'étude des Belles Lettres, et censeur des ouvrages nouveaux, il avait eu à s'occuper de Calvin. Les Jésuites le louaient à cause de son grand courage, d'ailleurs il était lui-même membre du Clergé. Il trépassa le 3 décembre 1567, à Orléans, et fut inhumé à St-Aignan.

Les Orléanais ont-ils conservé le souvenir de ce Proviseur de Collège qui était certainement bien vu de la Cour et estimé de son temps ? HUSSON.

—

Auzou, collaborateur de l'abbé Châtel. — Quelqu'un pourrait-il me donner des renseignements sur les dernières années d'Auzou, (collaborateur de Châtel, et membre de l'Eglise Française) ? Après une longue détention pour « abus de confiance », il serait allé finir ses jours dans une trappe ? Je désirerais connaître le lieu et la date de son décès.

P. DE NOGENT,
Archiviste.

—

Jacques Callot. — I. Des épreuves avant la lettre des « 30 tableaux de Rome » de Callot sont imprimées sur du papier dont la marque est l'Ecu de France et de Navarre entouré du collier du Saint Esprit (?) où sont remplacés la lettre H par la lettre L et les médaillons intermédiaires par deux épées croisées : de quand et d'où est cette marque ?

Date présumée 1680-1700.

II. Il existe à la Bibliothèque de Florence une édition Callot qui contient 298 estampes, outre 288 estampes de La Belle, avec table gravée. Une inscription, gravée aussi, mais qui a été grattée partout où elle apparaissait, semble se lire « Boissieu, rue Contrescarpe près l'Estrapade n° 12. » Existe-t-il ailleurs un autre exemplaire de cette série ? Le nom effacé est-il celui d'un éditeur ou d'un relieur ?

Date présumée 1750-1793.

Nota : les cuivres de Callot et de La Belle, disparus du Cabinet du Roi vers 1735, se dissimulaient alors : on les suppose abrités, vers 1772, chez Benoit II Audran, graveur rue Saint-Jacques.

Le 20 novembre 1820, il a paru à la vente Q. Craufort, 21 rue d'Anjou (avoués Boucher et Fouret) un « portrait sur bois de Callot » « peint par lui-même », dit le livret. Le tableau mesure 0.40 × 0.325. L'artiste y est représenté jusqu'aux genoux, crayon dans une main, gants dans l'autre, avec un motif d'architecture et un paysage montagneux comme fonds. Qu'est devenu ce portrait ?

BRUNWAERT.

—

Le mausolée de Crébillon. — En tête d'une édition stéréotypée des œuvres de Crébillon parue en 1824 chez Mme veuve Dabo, à Paris, est une notice sur ce poète, non datée ni signée, qui se termine par cette phrase :

> Crébillon mourut le 17 juin 1762. Le gouvernement lui décerna un mausolée, dont l'exécution, jusqu'à nos jours, était demeurée imparfaite. Ce mausolée qui vient à peine d'être terminé, a enfin trouvé au Musée des Monuments Français une place qui lui avait été refusée par la sévérité sans doute excessive d'un pasteur rigoriste.

En quoi consiste ce mausolée de Crébillon ? Où est-il ? Qui était le pasteur rigoriste ?

On vient d'inaugurer à Denain la statue du maréchal de Villars. On n'a pas rappelé que le 9 décembre 1734, Crébillon a prononcé à l'Académie française l'éloge en vers de ce grand homme de guerre ; cet éloge se trouve dans l'édition précitée.

V. A. T.

Fortunée Hamelin. — Est-il exact qu'une liaison ait existé entre Chateaubriand et Fortunée Hamelin ? Si la chose paraît avérée, pourrait-on en faire connaître l'époque et dire sur quels documents on s'appuie ? P. M.

—

Portrait d'abbesse au Louvre : armoiries qui le déterminent. — Au Louvre, salle XVIe siècle, se trouve un petit portrait d'abbesse, portant sa crosse.

Au-dessous se voient des armoiries : *de sable au chevron d'or* avec la devise : *Il faut penser à l'autre* (vie).

L'identification de ces armes donnerait le nom de l'abbesse

Quelque savant collègue pourrait peut-être me renseigner. MIGOBERT.

—

L'ordre de Latran. — Un lecteur de l'*Intermédiaire* peut-il donner quelques renseignements sur l'ordre de « Latran » ? Les documents que nous possédons sur François Couperin dit le Grand, un des organistes du roi, lui attribuent à partir de 1702 environ, le titre de « Chevalier de l'ordre de Latran ». Quelle est cette décoration et comment peut s'expliquer qu'en ait été honoré un artiste français n'ayant jamais quitté la France ni Paris ? X***.

—

L'étude de l'hébreu. — Etait-elle en honneur parmi les Français du XVIIIe siècle ? UN PROFESSEUR.

—

Le mot « snob ». — On lit au *Carnet d'Epicure*, organe des gourmets d'Angleterre et de France :

Ce fut en février 1893, à l'Auberge du *Clou*, dans la grande salle du restaurant, où se trouvaient réunis Catulle Mendès, Courteline, Maurice Donnay et quelques très jeunes débutants plus ou moins chevelus.

A la table voisine de la nôtre, deux clients sérieux » s'étaient fait servir une bouteille de champagne ; l'un d'eux avait tout l'air d'un Anglais correct et grave ; l'autre était le fils d'un industriel parisien. Afin d'attirer sur lui l'attention par une de ces stupides fantaisies qui l'avaient rendu célèbre, il fit apporter une bouteille d'absinthe, en versa une bonne lampée dans son verre de champagne et avala d'un trait cette étrange mixture ; puis s'adressant à son partenaire :

— Eh bien ! cher ami, que penserait-on, dans le West-End, de ce nouveau cocktail ?

— On penserait tout simplement que vous êtes un *snob*.

Le bon jeune homme, habitué à toutes les flatteries, accepta l'épithète avec un sourire entendu.

Le lendemain, il priait ses grands amis et ses petites amies de saluer en lui le premier snob de France.

Le mot fit rapidement fortune : quelques-uns de nos compatriotes s'étonneront-ils d'apprendre que ce joli mot anglais *snob*, ne peut guère se traduire honnêtement en français que par *malappris*, *mal éduqué*, *malotru*, *goujat*... et autre chose aussi, que nous n'osons pas dire !

Que pense-t-on de cette explication ?

Dr L.

—

Célibataires (T. G., 179). — Y a-t-il eu déjà des projets d'impôt ? L'*Intermédiaire* en a cité un IX, 483.

—

Le comte de Comminges. — Je n'ai jamais pu mettre la main sur les *Mémoires du comte de Comminges*, de Mme de Tencin, que Villemain comparait à la *Princesse de Clèves*. Mais je possède les *Amants malheureux* ou *le Comte de Comminges*, par Baculard d'Arnaud, drame sentimental en trois actes et en vers. Je désirerais savoir si c'est le roman de Mme de Tencin que Baculard a transporté au théâtre.

Dans les temps modernes, je crois être presque le seul qui ait parcouru son drame larmoyant. La gloire de ce *Comminges* consiste surtout, dans l'esprit des spécialistes mal informés, à avoir fourni à Royer et à Gustave Vaez le livret de la *Favorite*. Il n'en est rien, à une situation près. Le premier acte du drame se passe en effet dans le décor du quatrième acte du célèbre opéra de Donizetti où, après Roger, Guayaré fut incomparable. Comminges, devenu moine à la suite de chagrins d'amour, y rencontre, sous le nom de frère Anthime, son ancienne maîtresse également retirée du monde. L'abbé de la Trappe est u[illegible]thazar fortement mâtiné de Joseph P[illegible]omme. Mais la ressemblance s'ar[illegible]. Rien dans l'œuvre banale de Ba[illegible]lard ne rappelle les aventures de Léonor de Gusman, empruntées par Royer et Vaez à l'histoire de Castille. C'est inutilement que j'ai feuilleté le *Comte de Comminges*, ou *les Amants malheureux*. Le véritable malheureux, ce fut moi, hélas ! O. S.

Réponses

Une accusation contre Sixte IV [XXXI, 436 (sous le titre : **Un très étrange bref papal**) ; 588 (sous le titre : **Un bref de Sixte IV**) ; LXI, 667, 787 ; LXII, 225, 507 ; LXIII, 165. Voir également LXI, 897 (sous le titre : **Le cardinal de Saint-Luire**)].

J'ai écrit au Docteur Witkowski pour lui demander d'où il tenait la note citée dans l'*Intermédiaire* (LXII, 225). Il m'a répondu : « La note (2) de la page 120 de mes *Seins à l'Eglise* est une citation de seconde main dont je ne puis me rappeler l'origine. L'ai-je empruntée à Théodore de Bèze ou à un anonyme ? Je ne sais ». Il ne me restait plus qu'à parcourir les œuvres de Wesselus. Sous la cote 12881, j'en ai trouvé à la Mazarine deux éditions réunies en un même volume (mais avec une pagination distincte) sous le titre : *Wesseli opuscula*. La première est intitulée : «Farrago rerum theologicarum uberrima doctissimo viro Wesselo groningensi » ; elle est précédée d'une préface de Luther. La deuxième porte le titre suivant : « Opuscula theologica Johannis Wesseli Phrysii qui lux mundi olim dictus fuit (De novo edita studio Theodori Strækiri Essendiensis S. Theologiae studiosi Maspurgi typis Pauli Egenolphi »).

Ajoutons que les deux éditions ont le même contenu et que l'éditeur a en outre doté la seconde des deux tables très précises.

Un simple coup d'œil montre tout d'abord qu'il n'y a pas d'œuvres de Wessel intitulées « De indug. pap. » et que la référence citée dans l'*Intermédiaire* LXII, 225 est déjà erronée de ce chef. Mais à la suite du « De purgatorio » est insérée dans les deux éditions sous le titre : « De indulgentiis » une lettre intitulée : « Epistola Venerabilis D. Wesseli grogninensis responsoria ad Jacobum Hoeck, Decanum Naeldwicensem, de indulgentiis » (p. 105 à 123 de l'édition de Luther et 222 à 260 de celle de Strackius). Or, dans cette lettre, il n'est nullement parlé de Sixte IV, ce qui rend la citation doublement erronée. Il est vrai que Vesselus parle de Sixte IV en deux autres passages de ses œuvres. Il suffit de les lire pour voir qu'ils sont étrangers au sujet qui nous occupe. Les voici.

Je lis (page 100 Ed. de *Luther* et page 213. (Ed. de T. *Strackius*) :

« Neque errorem hunc illorum falsitati solum tribiamus, olim Sixtus illum scivit quando apud legatum Ludovici regis Franciae medio juramento corporaliter manibus praecordia tegens, purgavit in verbo pontificis non sese scire. Sed quid valuit purgatio illa scienti, quando postea cum sciret, nihilominus dissimulavit et toleravit. Et non solum in Francia duravit sed et circumivit usque dum in Hollandiam commigraret »

A la page 32. (Ed. de *Luther* et à la page 68 (Ed. de *Th. Strockius*).

« Valde periclitaretur vita justi si penderet ex-vita papae. Summorum enim Pontificum plerique pestilenter erraverunt ut novissimis diebus nostris in Constantia celebri concilio Claruit Benedictus, Bonifacius et Johannes XXIII quam graviter fidem lacerarunt. Et nostris postremis diebus Pius II et *Sixtus quartus*. Quorum alter patentibus bullis regna terrarum sibi indicavit ; alter turpissimas dispensationes non solum de proesti o in cause civili juramento, sed étiam de proestando, de plenitudine potestatis, plumbtas bullas emisit, in abusu potestatis apostolicae. Quicquid frater Petrus, vel comes Hieronymus insolenter ant avare gesserunt, ipse postea cum resciret ratificavit etiam bullis plumbatis ».

Le fait reproché à Sixte IX, s'il n'était démontré, ainsi que nous l'expliquerons plus loin, être une calomnie de certains protestants, pourrait être une interprétation condensée sous la forme d'un trait facile à retenir, d'un passage célèbre de la chronique de l'historien Infessura intitulée : *Stephani Infessurae Senatus populique romani scribae diarum urbis romae*. Le voici tel qu'il nous est donné dans l'édition d'Eckhart ou Eccart (« Corpus historicum medii aevi a tempovre Caroli Magni usque ad finem sæculi xv» 1723. 2 vol in-fol.) T. II, p. 1939.

... Quinta hora noctis mortuus sit Sixtus Quartus. In quo felicissimo die Deus ipse Omnipotens ostendit potentiam suam super terram liberavit que populum sum christianûm de manu talis impuissimi et iniquissimi regis, cui nullus Dei timor, nullus regendi populi Chistiani amor, nulla charitas et dilectionis affectio, sed solum voluptas inhonesta, avaritia, pompa seu vana gloria semper et continue praecipue viguit et in consideratione fuit.

Hinc ut fertur vulgo et experientia de-

monstravit *puerorum amator et* Sodomita fuit. Nam quid fecerit pro pueris qui serviebant ei in cubiculo, experientia docet, quibus non solum, multorum, millium ducatorum donavit reditus, verum cardinalatum et magnos episcopatus largiri ausus est Nam et non propter alliud (ut dicunt quidam) dilexit comitem Hieronymum et fratrem Petrum ejus germanum, ac post cardinalem Sancti Sixti, *nisi propter sodonium*. Quid dicam de filio tonsoris, qui puer nondum duodecim annorum continue cum eo erat et tot et tantis divitiis, bonis, fructibus, et ut dicitur, magno episcopatu decoravit quem, ut fertur, volebat ipsum ad cardinalatum, contra omne genus justitiæ et in pueritia promovere. Sed Deus destruxit desiderium ejus. Taceo nunc alia quae circa hoc possent recitari, quia visa sunt de continuo.

Tout cela paraît aujourd'hui bien suspect. « La plus grave des accusations mises en avant par Infessura dit Pastor in-*Histoire des Papes* t. IV. p. 387) celle d'immoralité de la pire espèce, était une de celles que dans ce temps de corruption générale, on avait le plus coutume de jeter à la face de ses ennemis. L'austère Adrien VI ne fut-il pas lui-même dans la suite victime de cette manie de diffamation spéciale à l'époque de la Renaissance? Les choses en étaient venues à ce point que finalement personne n'échappait aux plus abominables médisances et que la vertu la plus haute était la plus sûre de provoquer la calomnie » *Burckhardt Cultur* T. I. 3e édit. p. 187 et sq) ».

Et Pastor ajoute en note « Du vivant même de Pie II parut contre lui une brochure composée par un humaniste (probablement Filelfo) et remplie des accusations les plus infâmes dont un grand nombre sont absurdes (voyez, Voigt : Pius II, T, III, p. 636). On y retrouve le grief jeté à la face de Sixte IV par Infessura ; on sait cependant que sur le trône pontifical, Pie II mena une vie exemplaire ».

Abordant directement le passage d'Infessura, Pastor écrit dans une seconde note « Ce passage émaillé de « ut fertur vulgo, ut dicunt quidam, ut dicitur » n'existe que dans l'édition d'Eccard, p. 1939. Muratori l'a sauté le jugeant trop ignoble pour être mis sous les yeux d'honnêtes gens ; ceux qui se plaisent à ces saletés, dit-il, n'ont qu'à feuilleter *Eccard* (Muratori T. II, 2e part. p. 1110) même des ennemis de la papauté ont constaté cette accusation ; Gregorovius, par exemple, écrit (t VII, 2e éd. p. 268). « Le texte d'Infessura dans l'édition d'Eccard élève contre les mœurs de Sixte IV d'abominables accusations qui sont certainement entachées d'exagération » Gregorovius n'était cependant pas prévenu en faveur de Sixe IV ; le fait est avoué dans un article de la Sybels Zeitscher, nouv. série t. XXI p. 358 ». Encore un exemple, on sait quel crédit a eu longtemps à propos de Calvin « la légende du fer rouge » mise en avant par Bolsec (*Histoire de la vie... de Jean Calvin* » [ch. V. p. 6], dédiée à l'Archevêque de Lyon et parue en 1577). Elle a même trouvé place dans l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique* de Rohrbacher (T. XII p. 271) où plusieurs pages lui sont consacrées. Aujourd'hui il semble bien que la mémoire de Calvin doive être lavée de cette accusation infâmante : G. Masson, premier historien catholique de Calvin, et A. Rivet, théologien protestant, avaient déjà élevé la voix au XVIIe siècle. Citons pour le XIXe siècle :

Kampschulte : *Johann Calvin*, Leipzig 1869, p. 224 ; Dr Nikolaus Paulus ; *La mort de Luther*, in-Biblioth. catholique éditée par L. Pastor (1898) ; A. Lefranc : *La jeunesse de Calvin*. pp. 48 et sq, 175 et sq.

On a cité parfois, comme source du bref imputé à Sixte IV Agrippa de Nétesheim. Ses œuvres sont à la Mazarine sous la cote 27924-A et sous la forme d'un in-18 intitulé : « *Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym.* De incertitudine et vanitate omnium scientiarum et artium liber lectu plane jucundus et elegans et de nobilitate et praecellentia fœminei sexus ejusdemque supra virilem eminentia Libellus lectu etiam jucundissimus -- *Hagae Comitum*, Ex typographia Adriani Vlacq. MDCLIII. Dans le chapitre : De Lenonia (p. 277), Agrippa écrit sur Sixte IV ceci qui n'a toujours pas de rapport avec le bref en question :

Sed et recentioribus temporibus *Sixtus pontifex* Maximus Romæ nobile admodum lupanar extruxit. Imo fuit imperator ille Heliogabolus qui domi suae meretricum cohortes aluit, amicisque et servis exhibuit Jam vero etiam reginarum caeterorumque principum et dominarum nonnunquam id curae est atque regum matres nonnunquam filiorum suorum

lenæ sunt Neque prœterea optimates magistratus id officii abhorrent guippe lenones olim fuerunt Corinthii, Ephesii, Abydeni, Cyprii, Babyloni et multi alii magistratus qui in civitatibus suis lapanaria construunt foventque. nonnihil ex meretricio quaestu etiam aerario suo accumulantes emolumenti ; quod quidem in Italia non rarum est ubi etiam romana scorta in singulas hebdomadas Julium pendent Pontifici, qui census Annus nonnunquam viginti millia ducatos excedit adeoque Ecclesiae procerum id munus est ut una cum Ecclesiarum proventibus étiam lenociniorum numerant mercedem, sic enim ego illos supputantes aliquando audivi : Habet, inquientes, ille duo beneficia, unum curatum aureorum viginti, alterum prioratum ducatorum quadraginta et tres putanos in Turdello quæ reddunt singulis hebdomadibus Julios viginti.

Une note de Duchat que j'ai trouvée dans son édition de l'Apologie pour Hérodote d'Henri Estienne (A la Haye, chez Henri Seheurleer MDCCXXXV [Voyez Mazarine Cote, 21516-C]) me mit enfin sur la voie des précisions définitives. Dans le Tome III, p. 331, Duchat écrit à propos du bref en question : « Ce fait est contesté. Voyez Bayle, *Dictionnaire critique* à l'article de Sixte IV et encore page 4019 de la 3e édition » Je n'ai pas trouvé la page 4019 qui n'existe dans aucune édition (encore une fausse référence !) Mais l'article sur Sixte IV traite en effet la question avec un soin et une précision qui ne laissent rien à désirer. On y apprend que l'auteur responsable de la calomnie est probablement Baleus. Du Plessis-Mornay (*Myst. d'Iniquité*. p. 557) Jurieu (*Prejugez légitimes contre le Papisme*, publié en 1686 T. I, p. 246) l'auraient introduite en France. L'article est très long. Il faut s'y reporter.

J. L.

—

La berline de la fuite de la famille royale (LXV). — Dans un intéressant article de M. Léon Lafage, publié dans l'*Eclair* du 19 juillet, sur un projet d'enlèvement de Louis XVI — projet qui aurait été trouvé en novembre 1791, cinq mois après la tentative avortée de Varennes — je suis surpris de lire ces lignes :

> On a découvert que la berline de Varennes prit du service comme diligence sur la route de Dijon.

Je croyais que la berline de Varennes, rentrée en possession du comte de Fersen, avait été expédiée en Suède où elle serait actuellement conservée comme une relique dans la famille de Fersen. Quelle est la vérité ?

J. W.

—

Un mot du maréchal Niel : « Voulez-vous donc faire de la France un cimetière » ? (LXVII, 330, 393, 442, 485, 536, 585, 732). — Plusieurs contemporains affirment que cette phrase, réellement prononcée par le maréchal Niel répondant à Jules Favre, a été supprimée au *Moniteur*, mais il est surprenant que l'on ne puisse pas préciser la date de la séance du Corps Législatif où le fait s'est produit ni retrouver le journal qui en aurait fait mention, à l'époque.

Ne pourrait-on interroger, par exemple, l'honorable M. Stéphen Liégeard à ce sujet ?

IGNOTUS.

—

Rouergue-Infanterie (LXVIII, 4). — En 1748, Rouergue est au siège de Maëstricht. Il y a alors une longue lacune dans son histoire. Car on ne revoit Rouergue qu'en 1755, au camp de Richemont sur la Moselle.

En 1756, il va à l'Ile d'Oléron.

Il s'y trouve en 1757, lorsque l'amiral Hawke fit une tentative de débarquement en Saintonge.

Il alla en Allemagne en 1759 et combattit à Minden.

De 1748 à 1759 furent colonels de Rouergue :

Charles Théodat, comte d'Estaing.

Jean-Baptiste Martin Hérault, marquis de Séchelles.

F. X. T.

—

Historique des Régiments. — Régiment de Navarre (LXVII, 326, 414, 509). — En 1651, Navarre sert en Lorraine, fait le siège de Chastel (Châtel-sur-Moselle au N. d'Epinal).

Il va en Bourgogne au siège de Bellegarde (Seurre sur Saône).

Il reste dans cette province jusqu'en 1652.

Pendant cette période, était colonel : Barthélemy de Quélen, vicomte du Broutay.

F. X. T.

—

« Ci-gist un innocent » : pierre tombale à Cluny (LXVII, 771, 857 ; LXVIII, 51). — Une importante coquille

s'est glissée dans la composition de l'intéressante réponse de M. Robert Rey.

Le texte portait : « Le style de la gravure situe cette pierre tombale dans la première moitié du XIVe siècle ». On a imprimé (LXVIII, 51) XVIe siècle.

—

Le poisson et le jeûne (LXVII, 526, 779, 858)—Il serait préférable, plutôt que de continuer à remplir les colonnes de l'*Intermédiaire* de considérations générales sur le rôle chrétien du poisson, comme symbole du Christ, comme aliment sacré, de consulter les travaux spéciaux qui ont paru sur cette question, et qui sont très nombreux. Cf. entre autres : Achelis, *Das Symbol des Fisches*, Marbourg, 1888 ; Pischel, *Ursprung des christlichen Fischsymbols*, Comptes rendus Acad. des Sciences de Berlin, 1905 ; Dolger, *Römische Quartalschrift*, 1909, 1-12, 161-174 ; id., *Ichthys*, *Das Fischsymbol in frühchristlicher Zeit*, 1910 (cf. Jalabert, *Revue de Philologie*, 1911, p. 118 sq. ; *Revue achéologique*, 1911, II, p. 372) ; Mowat, Iχους. Atti del Congresso di archeologia cristiana, Rome, 1900, p. 1 ; Scheftelowitz, *Das Fischsymbol im Judentum und Christentum*, Archiv. für Religionswissenchaft, 1911, XIV, n° 1-2, 3-4 ; cf. encore, Laurent, *L'art chrétien primitif*, I, p. 114, référ. ; Morey, *Le poisson comme symbole du Christ*, American Journal of archaeology, 1909, XIII, etc.

Sur les cultes du poisson en Crète et en Syrie, et leur relation avec le culte chrétien, Cumont, *Religions orientales dans le paganisme romain* (2), p. 357-8, référ. ; Reinach, *Cultes, mythes et religions*, III, p. 43 sq. ; id., *Orpheus* (3), p. 29 (cf. table), etc...

On trouvera dans ces travaux l'indication de maintes autres sources sur le même sujet, et tous les renseignements nécessaires. W. D.

—

La tribu de Dan (LXVIII, 10). — Au chapitre VII de l'Apocalyse, versets 3 et suivants, il est question d'un ange qui met le sceau sur le front des serviteurs de Dieu ; suit leur énumération par tribus des fils d'Israël. Or la tribu de Dan, seule, ne figure pas dans cette énumération.

Une des premières années du *Tour du Monde* (fondé par M. Edouard Charton) contient un article intitulé « Voyage à la Cité des Saints, » autrement dit des Mormons, et je me rappelle avoir lu dans cet article que les Mormons donnent ou ont donné, le nom de Danitos à une secte rivale, fondant cette dénomination justement sur le fait de l'absence de la tribu de Dan parmi celles qui, d'après l'Apocalyse, contribuent à former le groupe des serviteurs de Dieu. V. A. T.

***

Voir à ce sujet *Rufini Aquilciensis presbyteri De benedictionibus patriarcharum Liber secundus*, dans la *Patrologie latine* de Migne, t. XXI, col. 321-324.

DE MORTAGNE.

***

1re question. C'est peu probable. A l'époque du siège de Troie, c'est-à-dire au XIIe siècle av. J.-C , les Israélites étaient encore un tout petit peuple, occupé à la Conquête du Canaan et qui ne pouvait avoir eu des émigrants en Asie Mineure.

2e question. La tribu de Dan n'existait plus à l'époque de J.-C. Ne pouvant faire la Conquête du pays de Joppé qui leur avait été assigné dans le partage du Canaan, les Danites s'étaient fondus très anciennement dans la tribu de Juda, sauf un groupe de 700 hommes qui étaient allés, au nord de la Palestine, occuper la ville de Laïs qu'ils appelèrent Dan. Les descendants de ces derniers furent probablement anéantis ou absorbés, à la chute du royaume d'Israël, par les Syro-Arabes de Damas. En tous cas, il n'est plus question de la tribu de Dan au retour de la captivité de Babylone et elle ne figure pas dans l'énumération des douze tribus donnée par l'Apocalyse.

A. DE P.

—

Les sept vierges d'Ancyre (LXVII, 824). — Leur histoire se trouve dans tous les hagiographes et notamment dans Ad. Baillet. Il faut la chercher à la vie de S. Théodote le Cabaretier, 18 mai. Elle est longue ; voici la partie essentielle. Les sept vierges se nommaient : Técusse, Alexandrie, Phaine, Claude, Euphrasie, Matrone et Julite. Le gouverneur d'Ancyre les trouva inébranlables dans leur foi

et les avait fait livrer à de jeunes insolens pour les outrager, et faire en même temps insulte à leur religion. Comme un de la troupe traînait Tecuse la plus âgée, elle lui prit les pieds en pleurant et lui dit : Mon fils, que cherchez-vous avec des personnes, qui, comme vous voyez sont toutes consumées de vieillesse, de jeûnes, de maladie et de tourments. J'ai plus de soixante-dix ans et mes compagnes ne sont guère plus jeunes, etc.

Il paraît que les jeunes gens eurent pitié, mais le gouverneur, après diverses tentatives inutiles, les fit déshabiller et mener sur un chariot et à la fin jeter dans un étang avec une pierre au cou. Elles furent retrouvées par Théodote qui les fit enterrer. Poursuivi à son tour par ce méchant gouverneur, il subit aussi le martyre. Au reste toute cette histoire est très longue et ressemble à celle de beaucoup de martyrs. Seule, celle des sept vierges d'Ancyre a un caractère original.

E. GRAVE.

* * *

Lire la *Légende dorée* de Jacques de Voragines.

E. M. F.

—

L'uniforme des maires (LXVII, 772 ; LXVIII, 20). — La question posée par « Echarpe » n'offre qu'un intérêt rétrospectif. Elle n'a point d'utilité pratique. Apportons toutefois quelque liaison entre les diverses réponses déjà produites. Et surtout donnons les textes.

Il est superflu de remonter à l'Ancien Régime pour rechercher quel costume pouvait exhiber le chef qui administrait alors la communauté d'habitants, qu'il s'appelât maire, maïeur, consul, syndic ou légat. La véritable municipalité, avec en tête le maire, a été créée par l'Assemblée Constituante qui, voulant effacer toute distinction entre les communautés d'habitants, décida par la loi des 22 décembre 1789, 8 janvier 1790 qu'il y aurait une municipalité en chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne. 44.000 communes furent ainsi créées, sans qu'on s'en doutât... Les citoyens nommaient le corps municipal qui élisait son maire. Il était naturel qu'on lui donnât un signe. D'où dans le décret des 19 avril-20 avril 1790, « relatif aux administrations de département et de district, et à l'exercice de la police », l'art. 3 ainsi conçu :

3. Lorsque le maire et les officiers municipaux seront en fonctions, ils porteront pour marque distinctive, par dessus leur habit, une écharpe aux trois couleurs de la nation, bleu, rouge et blanc, attaché d'un nœud, et ornée d'une frange couleur d'or pour le maire, blanche pour les officiers municipaux, et violette pour le procureur de la commune.

Pour la 1re fois apparaît donc l'écharpe. Mais pas d'uniforme. Car ce décret ne fait que consacrer le type fondamental du costume officiel (hors les prêtres, magistrats et officiers dont les costumes traditionnels ont toujours été spéciaux) qui était l'habit noir, auquel s'ajoutaient certaines marques ou insignes.

En l'an VIII les maires ne sont plus élus mais nommés tantôt par le chef de l'Etat, tantôt par le Préfet. Aussi va-t-on leur appliquer un uniforme, comme à de parfaits fonctionnaires qu'ils deviennent. — Voici d'abord, du 17 Floréal, un « Arrêté « qui règle le costume des sous-préfets, « des maires, des commissaires de police, « etc. etc. »

Les Consuls de la République, sur le rapport du ministre de l'Intérieur ; le Conseil d'état entendu,
Arrêtent :
Art. Ier. — Les sous-préfets...
II. — Les maires auront un habit bleu et une ceinture rouge à franges tricolore.
III. — Les adjoints à la mairie auront le même habit que les maires, et une ceinture rouge à franges blanches.
IV. — Les commissaires de police...
V. — Tous les fonctionnaires ci-dessus désignés porteront un chapeau français, uni.
VI. —.....
En l'absence du premier Consul, le second Consul : Cambacères. Par le second consul, le secrétaire d'état : Hugues B. Maret. Le ministre de l'Intérieur : Lucien Bonaparte.

La couleur de l'habit et de l'écharpe a donc changé. — Quant aux maires nommés par le 1er Consul, ils auront un plus bel uniforme.

En effet, du 8 messidor an 8, « Arrêté relatif au costume... des maires et adjoints à la nomination du premier Consul ».

Les Consuls de la République.
Arrêtent :
Art. I. — Les maires et adjoints qui sont à la nomination du premier Consul, auront un costume particulier.

II. — Celui des maires sera composé, ainsi qu'il est porté en l'arrêté des Consuls du 17 floréal dernier, de l'habit bleu complet, auquel ils ajouteront des boutons d'argent et un triple liseré uni, brodé en argent, au collet, aux poches et aux parements ; le chapeau à la française, avec une ganse et un bouton d'argent, et une arme : la ceinture sera telle qu'elle a été précédemment réglée.

III. — Le costume des adjoints.

IV. — etc.

V. — etc.

Jusqu'en 1830, aucun texte nouveau sur cette importante question. Louis XVIII et Charles X passent sans décréter. Mais, à peine sur le trône, Louis-Philippe rappelle aux maires, toujours nommés, la gloire de leur uniforme. Ce rappel royal était peu comminatoire, malgré la profonde indifférence des maires pour leur costume officiel. La décision du roi du 18 septembre 1830, fut portée à la connaissance des Préfets par une circulaire du 24, même mois, circulaire introuvable dans le volume qui contient les circulaires du ministre de l'Intérieur de 1830. Mais, à son défaut, nous avons les circulaires nombreuses adressées par les préfets aux maires et qu'on peut retrouver dans les archives des maires. Il y a une distinction à faire entre les maires nommés par le Roi qui ont droit à l'uniforme presque semblable à celui du 8 messidor ; et les maires nommés par les Préfets ; à ces derniers s'applique le costume simplifié du 17 fléoral, sauf l'écharpe qui redevient tricolore. Voici, au reste, à ajouter à la circulaire citée par U.R., une circulaire s'adressant à ceux-ci :

Châteauroux, le 11 octobre 1830,

A MM. les Maires,

Les costumes des maires et des adjoints des communes au-dessous de 50.000 habitants ont été déterminés par une décision du Roi en date du 18 septembre dernier ainsi qu'il suit :

Maire : Habit bleu, ceinture tricolore à franges couleur d'or, chapeau français uni.

Adjoints :

Ces fonctionnaires dont les costumes ne seraient pas conformes à la description ci-dessus peuvent se dispenser de les renouveler, mais ils doivent sans délai prendre l'écharpe tricolore.

Agréez...

Le Préfet : Meynadier.

Se dispenser de les renouveler ! On n'est pas plus accommodant ! C'est le régime du laissez-faire qu'on consacrait. Aussi l'indifférence persista. En 1848, le bon Dalloz avouait mélancoliquement que bien qu' « un costume officiel ait été donné aux maires, très peu le portent ».

Nous arrivons ainsi jusqu'en 1852 où Louis-Napoléon voulant restaurer, avant coup, la pompe impériale, rendit les 1-20 mars un « Décret relatif au costume des fonctionnaires et employés dépendant du Ministère de l'Intérieur ». La partie intéressant les maires a été produite par « Nauticus » et on trouvera le texte complet du décret, « signé F. de Persigny ; Approuvé : Louis-Napoléon, » dans le *Recueil de Jurisprudence* de Dalloz, année 1852, 4e partie, page 76.

C'est le dernier état de la matière. Depuis, plus rien. Et la République, succédant à l'Empire, n'a point osé mettre le nez dans le magasin des vieux décors. De minimis non curat prœtor. Elle ne s'est pas occupée en effet de cette vétille dans son importante loi municipale du 8 avril 1884, où, précisant notamment les pouvoirs et prérogatives des maires, elle a oublié de leur tailler un uniforme. Pas davantage le décret du 16 juin 1907 sur les honneurs et préséances dans les cérémonies publiques n'a apporté un élément nouveau. On prendrait difficilement ce silence pour une consécration tacite d'un costume que l'usage n'a jamais reconnu. C'est, à défaut d'abrogation formelle, l'ignorance voulue des choses périmées. Il est des mort-nés qu'il est inutile de tuer...

Nous vivons donc toujours sous l'empire du décret de 1852 qui, juridiquement, conserve sa vigueur, quant à la description de l'uniforme des maires. Mais, en fait, qui oserait s'en prévaloir ? Qu'on n'oublie pas qu'en 1852, les maires étaient nommés, non élus ; fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur, on pouvait leur imposer un costume, comme on adresse une injonction. Le Décret précité ne donne-t-il pas un ordre en son article ?

2. Le port du costume est obligatoire pour les fonctionnaires de l'ordre administratif dans les cérémonies publiques, et toutes les fois que l'exercice de leurs fonctions peut rendre nécessaire ce signe distinctif de leur autorité.

Ce qu'on commande à des fonctionnaires ne saurait s'appliquer à des élus qu'on ne peut contraindre. Emanation, aujourd'hui, du suffrage universel égali-

taire, ils pourraient accueillir ce présent comme une marque de servitude. Un tel texte peut exister en droit ; il est mort, en fait.

Constatons-le d'ailleurs : la simplicité économique des maires les a fait, sans le savoir, rester fidèles à la vieille loi révolutionnaire de 1790 qui institua le 1er signe des maires élus : la seule écharpe sur le seul habit !

Comment la porter, interroge U. R. ? Comme l'on veut. Car tel est notre bon plaisir, pourrait dire le maire de Cherbourg, cité par lui. Ou en sautoir ou à la ceinture. Un auteur, Morgand, ancien chef de Bureau du Ministère de l'Intérieur, dans son *Commentaire de la loi de 1884*, enseigne :

> Avant 1830, l'écharpe se portait toujours à la ceinture. Depuis, quelques fonctionnaires municipaux la portent de l'épaule droite au côté gauche. La circulaire du Ministre de l'Intérieur du 20 mars 1852 admet l'un et l'autre mode.

Morgand exagère. La circulaire, qu'on peut lire dans le « Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur », année 1852, n° 5, est muette sur ce point. Elle parle bien de l'uniforme des maires, apportant un tempérament à la rigueur impérieuse de l'art. 2 du décret de 1852, mais elle ne décide rien sur les deux manières de ceindre l'écharpe. Ou, si l'on veut, elle admet implicitement les deux modes en usage par cela seul qu'elle ne les proscrit pas. Il y a trois ans, le maire du Blanc (Indre) provoqua à ce sujet une consultation du Ministère de l'Intérieur qui répondit, qu'en l'absence d'un texte quelconque, on pouvait porter l'écharpe indifféremment, au ventre ou en sautoir.

Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que l'écharpe est nécessaire au maire pour exercer ses attributions. C'est un signe, non une condition. Il peut accomplir tout acte de sa fonction sans recourir à elle, qui n'a d'utilité que d'attester sa qualité déniée. A fortiori pour le vêtement dont le maire peut se revêtir. Et je n'étonnerai personne, même pas « Echarpe, en quête d'uniforme, en lui affirmant que, à l'instar du héros de Tristan Bernard, il peut valablement marier Triplepatte non seulement sans écharpe, mais encore en pyjama.

Nous sommes loin du bel uniforme de l'an 8, retapé en 52. Il dort depuis toujours son dernier sommeil. Ne le réveillons pas...

JUDEX.

*
* *

[Cet article communiqué à la presse en « bonnes feuilles », par suite d'une erreur de mise en page, a été ajourné. Si bien que l'un des détails (notamment celui du maire du Blanc) donné, ici, s'est trouvé défloré. Nous tenons à le constater afin qu'il soit bien établi que la priorité en appartient absolument au distingué auteur de ce brillant article.]

—

L'obélisque du centre de la France (LXVIII, 4, 57). — J'ignore quand fut érigé à La Celle (Cher), l'obélisque marquant le centre de la France. Il est probable que le « centre » n'est plus mathématiquement exact depuis la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine.

Je crois que ce centre doit être, de nos jours, reporté à quelques lieues à l'ouest et qu'il faut le rechercher aux environs d'Issoudun (Indre). Ce qui m'incite, spécialement, à le savoir, c'est que, il y a quelques mois, traversant Isssoudun, j'ai vu, à la devanture d'un papetier de cette ville, une carte-postale illustrée représentant le «Village Point Central de la France» et ce village était, je crois, celui de « Lizeray » arrondissement et canton d'Issoudun (à 8 kilom. ouest de cette ville.)

Je regrette de ne pas avoir fait l'achat de cette carte postale qui me permettrait de faire une réponse tout-à-fait affirmative et je la demande à nos collègues Berrichons.

A. D'E.

*
* *

Je réponds à l'*Intermédiaire des chercheurs* du 10 courant, qui demandait quand et par qui ce monument a été construit, si c'est un centre mathématique exact, et si la perte de l'Alsace-Lorraine a reporté ailleurs le centre de la France.

C'est le duc de Béthune-Chârost, bienfaiteur du Berry et de la Picardie, qui a fait édifier ce monument dans la commune de Bruère-Allichamps, et en voici l'historique Sous les Romains, Allichamps était une importante station de la voie romaine de Bourges à Clermont, et de 1750 à 1775, des fouilles entreprises par le prieur Pajonnet avec les subsides du comte de Caylus, ensuite du duc de

Chàrost, y ont fait découvrir une quantité de cercueils en pierre, des stèles, des fûts de colonnes, des chapiteaux et des substructions nombreuses. Parmi tout cela se trouvait un tombeau qui avait été creusé dans une borne milliaire qui nous a été conservée ; elle a 2 m. de haut 0.50 d'épaisseur, et sa partie supérieure avait été enlevée. Malgré cette mutilation on lit sur la partie non creusée :

FELICI | AUG | TRIB | PCOS | III
PP | PROCOS | AVAR | L | XIIII
MED | L | XII | NER | L | XXV

Ainsi, elle indiquait les distances, reconnues exactes, d'Allichamps à Bourges (Avaricum), à Châteaumeillant (Médiolanum), et à Néris.

Cette borne milliaire, recueillie par le duc de Chàrost, a été érigée par lui en 1799, dans le bourg de Bruère-Allichamps, à l'intersection des quatre routes. Son érection a coûté 4038 livres pour le nivellement du carrefour, la pose de la colonne, son socle de trois degrés, un dallage de 14 mètres et douze bornes qui ont disparu depuis.

Ces renseignements proviennent des archives du duc de Chàrost et je les ai publiés dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, vol. 1875-1876, p. 297.

En Berry, ce monument a toujours passé pour avoir été mis à dessein à l'endroit où il se trouve pour indiquer le centre de la France, mais j'ignore si les cartes de l'Etat-Major et du Ministère de l'Intérieur le considèrent comme tel, surtout depuis que nous avons perdu l'Alsace-Lorraine.

CARTIER DE SAINT-RENÉ.

—

Maison de la reine Bérengère au Mans (LXVII, 619, 784 ; LXVIII, 11). — Seul le paragraphe n° 2 de la réponse faite par M. Robert Triger parle de documents.

Nous prions les lecteurs de l'*Intermédiaire* de se reporter au tome V de la *Povince du Maine* 1897 déjà cité, et ils y verront que :

Le 20 déc. 1466, eut lieu un partage en la Cour du Mans des biens de Jehanne Bellenger, femme de Jehan de Saint Martin, bourgeois du Mans, entre Jehan Veron bourgeois et Gillon Veron sa sœur, enfans de feu Me Guillaume Veron et de Agaisse Bellenger sa femme, etc.

(Archives de la famille de Saint-Rémy, chartrier de Courvalain).

Le lot du premier est ainsi décrit dans l'acte de partage :

Demeure audit Jehan Veron, partie de l'ancienne maison de feuz Jehan Bellenger, et sa femme sise en la cité du Mans. C'est assavoir, etc.

(Suit la description de la maison avec ses bornes et ses voisins, ce qui ne laisse aucun doute sur sa situation).

La part de Jehan Veron consistait donc dans tout le côté de l'ancien hôtel de Jehanne la Bellengère, situé à la gauche d'une ligne qui, partant de la rue, se serait terminée à la tourelle d'escalier. Elle comprenait trois corps de logis, dont l'un était placé à l'angle intérieur de la cour Poté (1), l'autre, dans cette même cour, avait sa façade avec « portail et ouvrouër » sur la Grande Rue ; le troisième que Jehan Veron « avait de nouvel faict faire et ediffier » était celui qui existe encore aujourd'hui. C'est probablement à Jehan Veron que l'on doit attribuer la construction du rez-de-chaussée et du premier étage de ce curieux édifice. Les petites croix qui auraient été, d'après M. R. Triger « les marques du fief des Croisettes » dont relevait cette maison, sont simplement les croix pattées, meubles principaux des armoiries des Bellenger ou Berrenger (2).

Les fiefs n'avaient pas d'armes spéciales. Ils prenaient celles de leurs propriétaires et en changeaient à chaque propriétaire.

On voit dans un aveu du 2 août 1621, la mention : « au devant de laquelle il y a grande quantité de croix pour marque du fief de çette seigneurie ». Ce n'est qu'une fantaisie de feudiste peu instruit des choses de blason, heureux de trouver un argument en faveur de sa juridiction. Seuls Jehan Veron (ou ses père et mère) pouvaient unir dans l'ornementation de leur demeure les armes des Verron et des Bellenger.

Du fait que la maison a été construite

(1) Maison n° 13, partie F et D du plan publié par M. Triger.

(2) Les Bellenger portaient : *Ecartelé au 1 et 4 losangé d'or et de gueules* (Turpin) ; *aux 2 et 3 d'azur à la bande d'argent chargée de 3 croix pattées de gueules* (Bellenger).

par un Jehan Bellenger ou Bérenger, il faut conclure qu'elle a été appelée la maison Bérengère. Appellation qui, abandonnée dans les actes publiés des deux derniers siècles et néanmoins conservée dans le langage populaire, s'est transformée en maison de la reine Bérengère.

En *1830*, Richelet, dans *Le Mans ancien et moderne*, rapporte la tradition populaire, tout en insinuant qu'elle est probablement inexacte, puisque la construction de la maison n'est pas antérieure au xve siècle. Si cette tradition n'eût été vieille que de cinq ou huit ans, Richelet en eût probablement connu l'origine et l'eût rejetée comme apocryphe.

On ne voit pour la première fois le nom de la reine Blanche que vers 1840, sur une lithographie.

Au surplus, les lecteurs de l'*Intermédiaire* n'ont qu'à se reporter, s'ils le veulent, à la *Province du Maine* 1897, citée plus haut. La matière y est épuisée.

Ce sera notre dernier mot, nous ne pensions même pas qu'il pût être utile de revenir sur l'indication donnée dans l'avant-dernier numéro de l'*Intermédiaire*. A.

—

L'abbaye du Miroir (LXVII, 819). — Voir les sources indiquées par M. Ul. Chevalier dans sa *Topo-Bibliographie*. Il cite notamment une *Brevis narratio de fundatione abbatiæ Miratorii* qui se trouve dans le *Spicilège* de d'Achery.

DE MORTAGNE.

—

Nécropole juive, rue de Flandre (LXVII, 578, 761).

Allez rue de Flandre, dans cette longue voie constamment sillonnée par les tramways, les omnibus, les voitures, et par une foule grouillante, affairée ; arrêtez-vous devant le n° 44, grande et vieille bâtisse avec deux vastes portes cochères ouvrant sur une cour immense plantée de grosses bornes, entourée d'écuries et de hangars de bois ; pénétrez sous ces hangars et suivez un couloir humide, noir, vous arriverez devant une lourde porte dont ne fonctionne qu'à grand'peine la serrure rouillée et que, pour ma part, — muni d'ailleurs de toutes les autorisations nécessaires — j'ai dû enfoncer à coups de pioche.

Voici le jardin de la Belle au bois dormant !

Derrière cette vieille porte, c'est un coin de forêt vierge !

Des arbres, des arbustes, des sureaux poussent dans tous les sens ; des feuilles mortes, des branches cassées, recouvrent une minuscule clairière avec des plantes, une herbe très verte ! C'est un coin de forêt vierge entre de hauts murs qui s'écaillent et que, d'un côté, surmontent les soupiraux d'un lavoir et, d'un autre, les fenêtres d'une maison à cinq étages ! Et ces grandes pierres qu'on aperçoit, cassées, pêle-mêle, sous les branches, ce sont des tombes ! C'est un cimetière !

Vingt-cinq tombes environ le garnissent, deux ou trois en assez bon état encore, les autres en morceaux. La végétation impitoyable a soulevé les couvercles, repoussé les dalles, brisé les pierres, enfoui les cercueils. Un sarcophage, qui ressemble singulièrement à un sarcophage gaulois, est ouvert ; un autre, qui a la forme d'un sarcophage égyptien, s'enfonce sous le sol. La mousse a recouvert les inscriptions ; on déchiffre seulement un caractère romain ou hébreu, une date : février 1791... an II...

Il paraît que, sous Louis XIV, les grands seigneurs venaient, le jour, joyeusement banqueter dans cette maison — alors en pleine campagne — et qui, à l'enseigne de l' « *Auberge de l'Etoile* », appartenait à Maître Matar, cuisinier de son état. Cuisinier et fossoyeur, car, la nuit tombée, le restaurant fermé, Maître Matar enterrait dans son petit jardin les hérétiques et les juifs qui ne pouvaient alors être inhumés dans les nécropoles publiques. Au reste, ne supposez pas que Maître Matar était un philanthrope désintéressé : lorsqu'on lui amenait une bière, il la mesurait de sa longue broche sur laquelle il avait gravé des coches et faisait payer selon la dimension !

Plus tard, on enterra là les Juifs qui mouraient sur la route de Flandre, car l'actuelle rue de ce nom a remplacé la route qui conduisait en Flandre et en Allemagne, et même dans le milieu du xixe siècle, la cour de ce n° 44 servit de relais aux diligences ; c'est jusque-là qu'on accompagnait à cheval les parents partant pour le nord de l'Europe, c'est là qu'on leur souhaitait bon voyage...,

RENÉ SCHWŒBLÉ.

(Extrait du n° du 9 avril 1903 des *Nouvelles Illustrées* où l'on voit la photographie d'une des tombes).

P. c. c. F. BARGALLO.

Citons aussi, pour mémoire, quelques lignes sur le même sujet dans le *Petit Parisien* du 2 novembre 1902. F. B.

—

Argiliers, huguenot émigré (LXVIII, 5). — Ne s'agirait-il pas de Jean Théophile des Aguliers, auquel, dit *la France*

protestante, « le grand Newton donna une preuve de singulière estime en lui confiant le soin de répéter publiquement quelques-unes des expériences qui servaient de base à son système et d'en démontrer ainsi la vérité aux yeux de tous ». Si oui, voir la notice consacrée à ce personnage, à la suite de celle de son père, dans l'ouvrage précité, t. IV, pp. 232-233.

DE MORTAGNE.

—

Batiste Cambrai (LXVII, 668, 786, 841). — Dans un *Almanach de Cambrai* pour 1810, on lit :

C'est, dit-on, un habitant du village de Cantaing, nommé Batiste Cambrai, qui tissa vers 1300, les premières toiles fines à Valenciennes. D'autres disent qu'il inventa le rot dont on se sert pour fabriquer la batiste. Ce qui est certain, c'est qu'il existe encore à Cantaing une famille qui porte le nom de Cambrai.

La commune de Cantaing est située à 7 kil. de Cambrai.

Le Glacy, dans son *Indicateur Cambresien* (1815), Bruyelle, dans ses *Notes sur les Communes de l'arrondissement de Cambrai* (1849) et Bouly, dans son *Dictionnaire Historique de Cambrai* (1854) reproduisent simplement cette tradition. Toutefois Bruyelle donne comme date octobre 1309, sans dire où il a puisé ce renseignement.

La statue de Batiste Cambrai, exécutée en pierre dure, est l'œuvre d'un jeune sculpteur cambresien, nommé Guerlain. Elle a été érigée dans les jardins de Cambrai en octobre 1863.

Un journal de Cambrai de l'époque, l'*Industriel*, disait à propos de cette statue :

Les documents historiques manquent sur l'homme dont l'invention fut pendant de longues années une petite providence pour les ouvriers de notre contrée ; ce que l'on sait de lui se réduit à son nom, le lieu de sa naissance, l'époque approximative de sa découverte. Encore tout cela est-il si peu certain qu'on a parfois contesté l'existence de ce personnage quelque peu hypothétique.

C'est, je crois, tout ce que l'on sait sur l'existence de Batiste Cambrai.

PAUL DY.

—

Maison de Custine (LXVIII, 5). — Je possède un sabre de cavalerie sur le fourreau duquel est gravé ce texte :

« J'appart. à Robert de Custine, colonel du 7e régiment de hussard, mort le 27 décembre 1808. Donné à Joseph de Custine capitaine commandant la Compagnie d'Elite du 8e Dragons. »

SAFFROY.

—

Le général Duhesme (LXVIII, 10). C. pourrait s'adresser aux personnes désignées ci-dessous, habitant Paris, pour avoir des renseignements sur la descendance du général comte Duhesme : Comtesse Duhesme, 23, avenue Marceau ; vicomtesse Duhesme, 23, rue de Marignan ; vicomte Duhesme, faubourg Saint-Honoré, 168.

NAUTICUS.

—

M. de Marcieu (LXVII, 621, 738). — Il s'agit probablement de Pierre Emé de Guiffrey de Montaynard, comte de *Marcien (sic)*, lieutenant général des armées du roi, commandant en Dauphiné, fils de Guy-Balthazard-Emé, marquis de Boutières (par lettres de 1676) et de Marie Grollier.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le maréchal Masséna était-il israéliste ? (LXII ; LXIII ; LXVIII, 28). — Masséna-Manasseh est d'une haute fantaisie. Masséna pour Malausséna n'est peut-être pas si aisé que cela à admettre ; et Malausséna - malus senex l'est encore moins ; analogie de son, en étymologie, est souvent trompeuse. Le passage phonétique de « malus senex » à « Malausséna » semble peu admissible ; puis comme les Italiens, à une époque où des noms de famille aient pu naître de sobriquets, parlaient italien, et non latin, il y a là une autre invraisemblance. Mais Masséna ne serait-il pas tout simplement un mot de la langue courante, « Masina »; en lombard, d'après de vieux dictionnaires « Masena » ; qui veut dire meule ? « La meule », c'est un nom de famille en français : Lamole ; pourquoi pas en italien ?

IBÈRE.

—

Comte de Montlezun (LXVII, 671). Je ne connais pas de comte de Montlezun, à l'époque indiquée. Il y avait alors Arnaud-Guillaume de Montlezun, IVe du nom, comte de Pardiac, mort en 1367, et Jean de Montlezun, son fils, qui devint à son tour comte de Pardiac, et mourut vers 1380.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Famille Ponsard (LXVIII, 8). — Le livre de M. Latreille *La fin du théâtre romantique et François Ponsard* (Hachette, 1899) contient les renseignements suivants :

> Il appartenait à une famille de robe ; son père, Hercule Ponsard, était président du conseil des avoués de Vienne, et sa mère, née Bruant, était aussi la fille d'un avoué de la même ville ;

et en note :

> Le grand-père du poète était notaire et habitait Pont-de-Chéruy (Isère) ; un frère d'Hercule Ponsard avait suivi la carrière des armes et était entré dans les Gardes de Napoléon Ier. La famille, au dire des descendants actuels, était originaire de Savoie.

Le même livre reproduit l'acte de naissance du poète, et l'extrait des registres de baptême, où le nom de la famille maternelle est orthographié Bruyant (alors que les signatures donnent Bruant), et où on voit que la grand'mère paternelle était née Roussillon. IBÈRE.

—

Maison de Roncherolles (LXVII, 821). — Charpillon, dans son *Dictionnaire de l'Eure*, dit que Michel-Charles-Dorothée de Roncherolles, marquis de Pont-Saint-Pierre, ne laissa pas d'enfant et eut pour successeur son frère Claude-Edouard-Sibille, mari de Marie-Louise Amelot. La terre passa dans la famille de Montesquiou en 1760, et Claude-Edouard-Sibille n'eut pas d'enfants. Les annuaires de la noblesse actuels ne font mention ni de Roncherolles, ni de Pont-Saint-Pierre ; cela donne à penser que la famille est éteinte. Roncherolles a pour armes : *d'argent à deux fasces de gueules.* E. GRAVE.

*
* *

Deux sœurs habitaient à Demouville, entre Caen et Troarn ; l'une était une dame de Roncherolles. Ces deux dames ont vendu leur propriété à M. Etienne, négociant en vins à Caen. Il y a de cela vingt à trente ans. Ces deux dames ont-elles laissé des descendants ? Je l'ignore. ALBÉRO.

*
* *

Par contrat du 15 juin 1803, Delphine de Lévis-Mirepoix, fille de Charles-Philibert, député de la noblesse de Paris aux États-Généraux, guillotiné le 8 prairial an II, épousa Gaspard-Félix de Vichy-Champron, petit-neveu de la célèbre marquise du Deffand. Veuve peu après, elle épousa en secondes noces le marquis Théodore de Roncherolles, qui fut maire de Saint-Martin-d'Estréaux (Loire), de 1837 à 1839. Il mourut avant le 10 novembre 1839, laissant trois enfants de son marirge avec Delphine de Lévis :

1° Enguerrand de Roncherolles, mort à 21 ans ;

2° Berthe-Camille-Louise, mariée au marquis de Fénelon, d'où un fils, Henri, mort prématurément, et une fille, mariée successivement au vicomte de Caze et au marquis de Maleyssie. Berthe de Roncherolles épousa en secondes noces le comte Victor du Hamel, publiciste, préfet du Pas-de-Calais, député sous le second empire ;

3° Alix de Roncherolles, mariée à Henri du Hamel.

La marquise de Roncherolles est morte le 31 décembre 1860. O.-C. REURÉ.

*
* *

Cette maison est éteinte.

La branche aînée a eu pour dernier représentant Théodore-Gaspard-Louis, marquis de Roncherolles et de Pont-Saint-Pierre, premier baron de Normandie, décédé le 12 mars 1839, qui, de son mariage avec Delphine de Lévis-Mirepoix, veuve en premières noces du comte de Vichy, n'eut que deux filles : 1° Berthe, mariée en 1839 à Charles de Salignac, marquis de Fénelon, veuve en 1849 ; 2° Alix, mariée au comte du Hamel, veuve en 1849.

La seconde branche s'est éteinte vers le milieu du XIXe siècle, en la personne de Louis-Adolphe, marquis de Roncherolles de Planquery, qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec Mélanie de la Roque.

Une troisième branche, celle des sgrs d'Aubeuf, s'est éteinte en la personne de Charles-Eléonore, comte de Roncherolles, page de la Reine, député en 1825, décédé en 1838, dont la fille unique, Blanche, épousa, en 1822, le baron de Ferragut. C. D'E. A.

—

Firmin Ruffin (LXVII, 821). — Le *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne* (Didot) pose aussi la question sans la résoudre. « L'imprimerie, y est-il dit, p. 418, exista-t-elle momentanément dans cette petite ville, au commencement du

xviie siècle, ou le nom de lieu est-il supposé ? » Je croirais volontiers que la satire du père Garasse contre Dumoulin, qui fut imprimée, pour la première fois, à Bruxelles en 1619, a dû être réimprimée à Douai.

NISIAR.

* * *

Il s'agit bien de la ville de Doué (Maine-et-Loire).

L'auteur du *Dictionnaire géographique à l'usage du libraire et de l'amateur des livres* donne les renseignements ci-joints :

DOADUM, THEODOADUM [Baudrand], THEODWADUM [Charta Pippini R. a. 835], DOVAEUM *Doé* anc. palais de Dagobert et des Ducs d'Aquitaine, auj. *Doué*, ville de Fr. (Maine-et-Loire).

L'imprimerie exista-t-elle momentanément dans cette petite ville au commencement du xviie siècle, ou le nom de lieu est-il supposé ? nous ne saurions le dire, bien que nous penchions pour la première hypothèse, mais nous connaissons : le Rabelais réformé par les ministres et nommément par Pierre Du Moulin, ministre de Charenton, pour réponse aux bouffonneries insérées en son livre de la vocation des pasteurs. A Dove de l'imprimerie de Firmin Ruffin, imprimeur et libraire juré, demeurant à la Colombe, 1620, in-8° de 178 pp. Cette satire dirigée contre le célèbre Du Moulin par le Père Ojarasse fut imprimée d'abord à Bruxelles en 1619.

L. PIERROT.

—

Le danseur Trénitz (LXVII, 623, 743). — Je rencontre dans le *Nouvel Almanach des Muses pour l'an grégorien 1803* (Paris, Brasseur 1803 p. 181) une petite pièce intitulée : « Vers gravés sur le tombeau de Mlle Adrienne Chameroi ». Elle est signée Ed. Trenis, dont le nom, à la table, (p. 262) est orthographié Trenitz.

C. DEHAIS.

* * *

De Vauquelin (LXVII, 623, 744, 792. — Le collaborateur Lach relève, avec raison, une erreur de plume commise par moi dans la note Vauquelin. *Intermédiaire* du 10 juin.

J'ai, en effet, attribué à tort au poète célèbre du xvie siècle, Vauquelin le surnom des Yvetaux et à son fils celui de la Fresnaye : c'est le contraire.

Le poète Jean Vauquelin de la Fresmaye au Sauvage, seigneur de Sassi, Boissey, les Yveteaux, les Oulvey, président au bailliage et siège présidial de Caen, naquit au château de la Fresnaye au Sauvage (Orne) en 1536. Son père était Jean Vauquelin de la Fresnaye et sa mère Barbe de Boislichaux. Il mourut à Caen en 1606, à 72 ans.

C'est le premier poète français qui ait fait des satires.

Son fils Nicolas Vauquelin des Yveteaux, né au château de la Fresnaye au Sauvage (Orne), succède à son père dans sa charge, puis est nommé précepteur du duc de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées et ensuite de Louis XIII.

Il se retire de bonne heure de la Cour dans une belle maison du Faubourg St-Germain où il vécut en épicurien.

Il s'habillait en berger et se promenait avec une joueuse de harpe, la houlette à la main, le chapeau de paille sur la tête, il conduisait des troupeaux imaginaires dans son jardin et les gardait du loup, etc., etc.

Il mourut repentant en 1649, à 90 ans, dans une maison de campagne, près de Germigny, château des évêques de Meaux.

Je maintiens ce que j'ai avancé le 10 juin, page 744, sur la communauté d'origine des Vauquelin des Yveteaux etc... etc. et des Vauquelin de Beaumont etc...

UN RENSEIGNÉ

—

Armes de Gabrielle Le Gras (LXVII, 776). — Marie-Gabrielle Le Gras, qui épousa, le 20 juillet 1700, Pierre Etienne Le Tonnelier, seigneur de Charmeaux, (de la famille des Le Tonnelier de Breteuil), était la fille de Jean-Baptiste Le Gras, vicomte d'Azy et de Marie Geneviève Carpentier.

Elle était probablement grand'tante de Marie Jeanne Le Gras, vicomtesse d'Acy, (ou d'Azy), épouse (1742) de Charles François, marquis de Folleville, chevalier, maréchal de camps † au château de Manancourt, près de Combles (Picardie), le 9 mars 1765.

Baron de G.

—

Le Pont Maudit (LXVIII, 43). — Mon père était Nantais, un de mes parents m'envoie cette note que je vous adresse au sujet du Pont Maudit effondré à Nantes :

Le Pont Maudit fut construit en 1778. Il était alors en bois.

Sous la Monarchie de Juillet, devant les réclamations des habitants du quartier, il fut décidé qu'il serait reconstruit en pierres, à frais communs, entre la Ville et certains propriétaires de l'île Feydeau et de l'île Gloriette. L'adjudication des travaux s'éleva à 130.000 francs.

Quelle est l'origine du nom de Maudit donné à ce pont? On n'en sait trop rien.

Les uns prétendent que lors de la construction primitive du pont les mariniers le maudirent parce que ses arches trop surbaissées étaient une gêne à la navigation des gabares.

Les autres racontent que ce furent les habitants du quartier qui, n'obtenant pas satisfaction de la Ville, pour le prompt achèvement des travaux, lui donnèrent le nom de Maudit-Pont, devenu dans la suite, Pont-Maudit.

BOOKWORM.

—

Les dragons de « Carmen » LXVII, 575,698). — M. Maurice Charpentier fait sans doute erreur en parlant des dragons d'Alcala, je puis assurer que jamais il n'y eut de régiment de ce nom dans l'armée régulière espagnole. D'autre part, en relisant le livret de « Carmen », je constate à l'acte II, scène IV, que c'est des dragons d'Almansa que M. Charpentier veut parler :

> Halte là !
> Qui va là ?
> Dragon d'Almansa
> Où t'en vas-tu par là,
> Dragon d'Almansa ?
> etc., etc.

Tout d'abord je fais remarquer à notre confrère, que depuis le décret du 1er juin 1815, il n'y a plus de dragons en Espagne. Des huit régiments existant à cette époque, trois furent condamnés à disparaître, les cinq autres, parmi lesquels l'Almansa, passèrent à la cavalerie légère, mais ces régiments disparurent en 1823 avec toute l'armée constitutionnale.

Almansa, ancien régiment de Valanzat, prend, en 1718, le nom de « Dragons de Batavia » qu'il changea, en 1765, pour celui de « Almansa » en souvenir de la bataille de ce nom, en 1824, lors de la nouvelle réorganisation, le régiment « Castilla » est censé être la continuation de l'Almansa, et en 1844 ce même régiment reprit le nom d'Almansa. Aujourd'hui, quoique les dragons aient été rétablis en Espagne au nombre de trois régiments, Almansa ne compte que parmi les Chasseurs à cheval. Etant en 1805, le IIIe des Dragons, il devint plus tard le IIIe de cavalerie légère et aujourd'hui il est le XIIe régiment de cavalerie.

Selon le comte Clonard, il eut ces divers uniformes :

1815	habit jaune	avec	divise	bleu
1816	» »	»	»	blanche
1817	» »	»	»	bleu
1819	» vert	»	»	jaune
1821	» »	»	»	rouge
1828	» bleu ciel	»	»	»

Pourtant, dans les gravures en couleurs de l'*Historia organica de las Armas de Infanteria y Caballeria Espanola desde su creacion*, par le lieutenant général comte de Clonard — 16 volumes — Madrid 1851 — il donne les uniformes suivants :

En 1822 — *Cavalerie de ligne* : Habit jaune avec revers rouges, bandoulière blanche, pantalon verdâtre avec double frange rouge, casque de dragon avec crinière noire.

Cavalerie légère : Habit vert avec revers jaunes et rouges, schako avec grand plumet rouge.

En 1828. — Habit bleu avec revers rouges et casque de dragon pour la cavalerie de ligne, la légère ne diffère que de peu de chose dans l'uniforme, mais elle a le schako au lieu du casque.

Si M. Charpentier veut plus de détails, il en trouvera sans doute dans l'ouvrage cité ci-dessus. AMERICA.

—

Auteur latin moderne à retrouver (LXVIII, 9.). — L'auteur de la traduction ou plutôt de la paraphrase en vers latins de *l'épitaphe d'un paresseux* par Lafontaine est le père Etienne Sanadon, savant jésuite né à Rouen en 1676, mort à Paris en 1733, précepteur du prince de Conti et bibliothécaire du collège de Louis le Grand, auteur d'une traduction d'Horace longtemps estimée et de poésies latines remarquables par leur élégance, dit Bouillet.

DEHERMAN.

—

Jasse, jasserie (LXV ; LXVII, 852). — Cette expression n'est pas seulement pyrénéenne ; car on la trouve communément employée dans le Cantal. Elle désigne une maison sommairement construite, pour abriter le troupeau durant la

saison du pâturage et pour faire les fromages. F X T.

*
* *

Le mot Jas (prononc. Jasse) désigne en langue d'oc, la couche ou gîte d'une bête ; d'où l'on a fait jasso, bergerie, toit à brebis. Ainsi rien d'étonnant que ce mot se rencontre souvent sur la carte d'Etat-major, pour désigner les grands pâturages des Pyrénées et de la Montagne-Noire où gitent pendant des mois de gros troupeaux.

J'ajoute que Jas désigne encore le filet, le râble, la partie charnue des animaux et que l'on dit, en se moquant, de quelqu'un que l'on surprend au lit le prendre « sul jas », sur le flanc. S. F.

*
* *

Ce mot a, dans tout le midi de la France, des significations dérivant toutes de la station, du gîte des troupeaux.

Dans l'Hubaye : Un replat pour le repas des bestiaux. Du latin *jacere*, être couché. (E. Arnaud).

Dans les Hautes-Alpes : on appelle jas un parc pour les troupeaux (Roman).

Dans le Queyras : Jas désigne la litière, la paille et le fumier des écuries ; jassear signifie étendre la litière. (Chabraud et de Rochas).

En Provence, le jas est la bergerie où l'on renferme les troupeaux pendant la nuit. (Peiffer).

En Auvergne et en Forez, la Jasserie est un ensemble de chalets ou une simple ferme dont le tenancier s'appelle Jassier (Peiffer).

Dans la vallée de Cauteretz, Jas, Jasse, Yas, Yasse désignent un pâturage où séjournent les bestiaux, et, en général, un gîte, un refuge (Meillon).

Alpes occidentales : jas, jasse, bergerie, lieu où le bétail se rassemble le soir, parc à troupeaux ; dans les vallées piémontaises, on dit Giasso (Mourral).

ALBERT DE ROCHAS.

Les Juifs à Arcachon (LXVIII, 3). — La « négociation » à laquelle fait allusion M. Ernest d'Hauterive semble devoir être confirmée par le fait suivant très significatif.

Toutes les exploitations industrielles et principalement ostréicoles du Bassin d'Arcachon furent fondées, il y a un siècle environ, par des maisons étrangères (anglaises pour la plupart) et, de nos jours encore, la famille Péreire, de religion israélite et portugaise d'origine — (les « Pereyra », — possède la presque totalité des « Landes » grandioses où d'ailleurs sa charité s'exerce avec une infatigable générosité, et cela depuis près d'un siècle également.

A. D'E.

La mère Moreaux (LXVII, 824). — Je trouve dans *Les Anciennes maisons de Paris sous Napoléon III*, par Lefeuve, ouvrage assez rare aujourd'hui, des renseignements qui pourront intéresser M., soit ;

A l'entrée de la baie (endroit où le quai de l'Ecole forme golfe) a jeté l'ancre par hasard, à l'époque du Directoire, une cargaison de prunes à l'eau-de-vie, dans une cantine plus que modeste alors, où fut servie la première goutte à un soldat de Sambre-et-Meuse, dont le corps partait pour l'Egypte... Des étudiants, sous la Restauration, commençaient à s'y arrêter, en amicale ou amoureuse compagnie, chaque fois qu'ils traversaient la Seine ; la mère Moreaux leur faisait bon accueil, qu'ils eussent de l'argent ou point. Les uns payèrent, les autres ne s'acquittèrent qu'en réputation et en louanges, monnaie qui éleva la figure commune de l'hôtesse à la dignité d'effigie. Souvent l'obligeante liquoriste, quand le mois touchait à sa fin, avait mis une rallonge à sa modeste table, invitant à dîner ses pratiques du pays latin. La mère Moreaux, par une bonne humeur qu'augmentaient ses petits sacrifices, n'a-t-elle pas mérité cette immortalité qui profite à ses héritiers, et dont le principe était la gratitude ?

Il lui sera beaucoup pardonné, et notamment d'avoir multiplié à l'infini le nombre de liquoristes qui se pavanent maintenant sous ses auspices. Elle a créé le Genre Moreaux, à ses risques et à ses dépens ; une famille innombrable de filles de comptoir, toujours coquettes, jeunes et gentilles, versant le sourire au fond du verre, sous prétexte de prunes ou d'absinthe, est sortie, pour courir la ville, des jupons en indienne de cette mère Gigogne du comptoir : jusque là l'ivresse des petites bourses n'avait que de répugnantes Hébés, qui se sont mises gardes-malades et auxquelles, par malheur, les liquoristes taillent de la besogne.

NOEL.

Trois pour cent. Quiroga, nom de vêtement (LXVI.) — Citons encore, parmi les noms d'inventeurs donnés à des vêtements, chapeaux, chaussures, le «gibus», le « godillot », et le « maillot». J'avais toujours cru que le maillot était un vêtement à mailles. Mais le *Bottin* m'a appris, par hasard, que Maillot était l' « inventeur des tricots et costumes pour théâtre, dits maillots.»

MAURICE CHARPENTIER.

—

Baromètre absolu. — (Voir Couverture du nº 1367.

Le fabricant du *baromètre absolu* était M. Charpentier qui habitait, en 1882, 59 rue de Provence.

L'appareil se composait en effet d'un thermomètre à air, influencé à la fois par la température et la pression extérieure, et d'un thermomètre ordinaire influencé seulement par la température. La différenciation de ces deux instruments, faite par une méthode qui constituait précisément le principe de l'appareil, donnait très exactement la pression arométrique.

Je ne sais si M. Charpentier vit encore, mais je crois bien que l'appareil, peu transportable, est tombé à peu près dans l'oubli.

A. J.

—

Mylord l'Arsouille (T. G., 62 ; LVII ; LX ; LXI ; LXVII, 856). — On lit dans le *Journal du comte Rodolphe Apponyi*, chez Plon, t. IV, p. 302 :

A une heure précise, j'étais au Café anglais. Le marquis de Jumilhac vint nous rejoindre. Comme il est aimable et gai, il fut le bienvenu parmi nous. Mme de Saint-Priest, tout en nous disant qu'elle était triste, ne sachant trop quelle attitude prendre cet hiver, étant carliste dans l'âme et obligée pourtant d'aller aux bals à la cour, à cause de son parti qui ne partage pas ses opinions riait de nos discours.

— Eh bien ! déclara-t-elle, quoi que vous en disiez, vous verrez pourtant que je ne danserai nulle part, excepté à la cour, aussi longtemps que Mme la duchesse de Berry sera à Blaye.

Tandis que nous étions à table, lord Seymour, avec une bande bruyante et pétulante, viveurs et filles, envahit la salle par laquelle il nous fallait passer pour entrer dans la nôtre. Notre salade de homards se faisant un peu trop attendre j'allai accélérer son arrivée. Lord Seymour me voit, s'empare de moi et croyant que nos dames étaient de même acabit que les siennes, il me propose de réunir nos deux soupers. Après avoir multiplié les refus et les excuses, j'ai dû, pour avoir raison de son insistance, lui avouer de qui se composait la société féminine avec qui j'étais, et c'est ainsi que je me suis débarrassé de lui. Quand j'ai fait part à nos dames de cet incident, l'une d'elles s'est écriée :

— Lord Seymour nous a donc prises pour Dieu sait qui ?

— Oui, Madame, pour Dieu sait qui !

— Il vous aura vues descendre de voiture, a observé Valençay, et c'est le chapeau de ma femme qui l'aura trompé.

— Mais quelle idée ! a dit la duchesse.

— Mais oui, ma chère, je vous l'ai dit hier, votre chapeau est d'un goût détestable.

— Le trouvez-vous, comte Rodolphe ? m'a-t-elle demandé.

— Juge entre le mari et la femme, ai-je répondu, la galanterie me commande de me prononcer en faveur de la duchesse.

— Ce qui veut dire que Rodolphe est de mon avis, a repris Valençay.

—

Les paysans au XVIIe et au XVIIIe siècle (LXVII, 339, 513, 825). — Après l'article très étudié de Britannicus, on peut dire que le sujet est épuisé. Pourtant il y a encore place pour un mot.

Si on veut se faire une idée très juste de l'état du paysan sous l'ancien régime, il faut étudier les anciens terriers des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles si nombreux conservés dans les archives. En particulier, pour une paroisse voisine de Mantes, Jollainville, je connais un terrier dressé au profit des Célestins de Limay (arrondissement de Mantes) où tous les habitants de Follainville et de Quernes viennent déclarer qu'ils tiennent tel champ, telle vigne, des Célestins, moyennant une redevance annuelle de sous ou d'oboles. Ces champs leur appartenaient et quand on a plusieurs terriers successifs, on trouve les mêmes noms et les mêmes déclarations. Ces paysans sont des propriétaires, partant dans une situation qui n'a rien à voir avec le portrait tracé par La Bruyère.

E. GRAVE.

—

Père de 18.183 enfants (LXVII, 674). — La question est certainement insoluble en principe, par la simple raison que l'homme n'a pas toujours de sa progéniture le souci d'un bon éleveur pour ses produits. Ne parlons pas de ceux qui couraient le monde.

« Courtisant la brune et la blonde »,

comme on chantait à l'Opéra-Comique sous la Restauration, — plus d'un soldat de la République ou de l'Empire, qui prit Joconde pour modèle, aura suffisamment réalisé son idéal; — ne regardons que ceux qui tenaient le compte de leurs bonnes fortunes comme on tient le compte de sa fortune ordinaire. Qu'aurait pu dire sur le nombre de ses enfants l'artiste dont il est parlé, si je me souviens, dans le *Journal* des Goncourt, près de qui Don Juan n'était qu'une sorte de bigame, car le Sévillan n'avait connu que deux milliers de femmes, tandis que le Français se vantait, — probablement *se vanter* est le mot, — d'atteindre, sinon de dépasser la demi-douzaine ? Une femme nouvelle tous les deux ou trois jours, c'est peut-être beaucoup.

Pour revenir aux chiffres exacts, on cite un roi récent de Birmanie, qui, après avoir vécu quelque temps de sa jeunesse au couvent, comme il est assez d'usage en ces pays, chez les gens de bonne famille, monta sur le trône, et, en 16 ans, aurait eu 679 enfants, — une quarantaine par an, chiffre acceptable, (Mme Mary Summer, *Les Religieuses bouddhistes* ; Paris, Leroux, p. 69). Il laissa, du reste, si je ne me trompe, la réputation d'un saint homme et d'un savant théologien. Tel quel, il dépasse Auguste le Fort, roi de Pologne, qui dut s'arrêter à 354 enfants naturels (Scherr *Deutsche Kurltur und Sittengeschichte*, Leipzig, Wigand, 1879; p. 437), comme abondance de production et rapidité de conception, — les caractéristiques d'un bon « intellectuel ». Il n'est pas bien utile, après ces deux héros, de citer l'excellent roi Katchiba, que rencontra Sir Samuel Baker dans les entours de l'Albert Nyanza, et qui possédait à 60 ans, 116 enfants parmi lesquels ce monarque prudent choisissait ses préfets et fonctionnaires, mettant un de ses fils à la tête de chacun de ses villages (*Tour du Monde*, 1867, t. Ier, p. 18). Il y logeait aussi, d'ailleurs, une de ses femmes, pour se retrouver partout entièrement chez lui : régime domestique ingénieux adopté par les traitants noirs du Calabar et de l'Ouest Afrique, d'après la spirituelle Miss Kingslay, et que d'autres signalent chez les Touaregs et les marchands de Ghadamés (Gaston Lemay, *Le Temps*, 3 janvier 1912). On assure même que certains voyageurs de commerce européen ont pareillement un foyer stable en chaque ville où ils séjournent régulièrement (Paul Bureau, *La Crise Morale des Temps Nouveaux*, 10e éd., 1908; p. 42).

Quant aux enfants, les Gouvernements orientaux, encourageant la paternité, ont obtenu parfois de fructueux résultats. Au XVIIIe siècle, l'Empereur chinois Khian-loung accordait volontiers des récompenses aux chefs de famille qui comptaient 5 générations; or, en 1783, un homme du Shansi en avait 7; et, en 1784, un homme du Honan en avait 9 (Robert K. Douglas, *Asiatic Quarrterly Review*, juillet 1887, p. 86). — Lady Wortley Montagu assure que, sans exagération, à Constantinople, chacune de ses amies avait au moins 12 enfants, et les femmes âgées en comptaient de 25 à 30 ; souvent, lorsqu'elles étaient dans une position intéressante, on les entendait implorer le Ciel de leur envoyer des jumeaux. C'est que, disaient-elles, une femme ne cesse d'enfanter que si l'âge l'en empêche positivement, quoi que d'ailleurs on puisse penser d'elle, d'après son apparence juvénile et les charmes de sa figure, — ceci à l'adresse de Mme l'ambassadrice d'Angleterre. Aussi, pour rester jeune, donc jolie, titre de noblesse pour la femme, il lui convenait d'être enceinte. — Mais que faire de tant d'enfants? — Inutile de s'en inquiéter, la peste et les misères enfantines devant en enlever plus de la moitié (4 janvier 1715-6, vieux style).

Règle générale, en effet, et même absolue : les pays où les enfants sont nombreux, et où la population augmente de ce chef, ont une grande mortalité infantile. Aussitôt que diminue cette mortalité, le taux des naissances s'abaisse. Mais je ne veux pas traiter ici ce problème d'économie sociale.

A défaut de peste, ou d'autres fléaux utiles, on savait s'en débarrasser honnêtement. Il faut lire la conversation effarouchée de la Princesse Christine Belgiojoso avec le Muphti de Tcherkess, digne patriarche qui mettait au rancart chacune de ses femmes dès qu'elle devenait trop vieille, c'est-à-dire dès qu'elle atteignait l'âge de 30 ans :

— « Et votre Excellence a sans doute beaucoup d'enfants ? »

— « Le patriarche et son domestique se

regardèrent en éclatant de rire : « Si j'ai « beaucoup d'enfants ? » répondit le maître quand l'accès d'hilarité fut passé, « je le « crois, en vérité ; mais, pour vous en dire le chiffre, je ne saurais. Dis donc, Hassan », ajouta-t-il en s'adressant au confident, « pourrais-tu me dire combien j'ai d'enfants et où ils sont ? » — « Non, vraiment, Son Excellence en a dans toutes les provinces de l'Empire, et dans tous les districts de chaque province ; mais c'est tout ce que je sais, et je parierais que Monseigneur n'est pas plus savant que moi sur ce point. » — « Comment le serais-je », fit le vieillard ?...

« Les filles ont été mariées ou données, dès qu'elles ont atteint leur 10° ou 12° année, et je n'ai plus entendu parler d'elles. Les garçons ne sont pas aussi précoces ; ils ne peuvent marcher tout seuls avant leur 14° année. Mais, alors, je leur donne une lettre de recommandation pour l'un ou l'autre de mes amis, qui a une grande maison ou un emploi. Celui ci les place chez lui, ou ailleurs, et c'est à eux, dès lors, de se tirer d'affaire : je m'en lave les mains ».

— « Et vous ne les voyez plus ? » demandai-je encore.

— « Que sais-je ? Je reçois assez souvent la visite de gens qui se disent mes fils et qui peuvent l'être, en effet. Je leur fais bon accueil et bonne mine, et les héberge pendant quelques jours sans leur faire de questions. Mais, au bout de ce temps, ils voient bien qu'il n'y a pas de place pour eux ici et qu'ils n'y ont absolument rien à faire. Leurs mères sont mortes. Ce sont des étrangers pour moi. Aussi s'en vont-ils d'eux-mêmes : Et ceux qui sont venus une fois ne reparaissent plus. C'est très bien. D'autres arrivent à leur place et font ensuite comme les premiers. Rien de mieux ». (*Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1855, pp. 477-9).

Au fond le prolétariat des villes et des campagnes, qui envoie ses enfants chercher fortune à leur guise n'a pas de liens familiaux beaucoup plus serrés.

Mais voici des gens plus civilisés, dans l'Extrême-Occident américain. Hepworth Dixon, voyageant au pays des Mormons avec Charles W. Dilke, le père de Sir Charles Dilke, écrivait, il y a un demi-siècle : « Un marchand, chez qui nous dinions hier, ne pouvait dire le nombre de ses enfants, à moins de consulter un registre sur son pupitre. L'une de ses femmes, une charmante *lady* anglaise avec le bébé d'usage sur les bras, lui reprocha doucement, en souriant, son ignorance. Mais le fait était là. Et ce ne fut qu'après avoir compté et consulté qu'il put nous donner le chiffre exact de ses descendenan. Ce patriarche a 33 ans. » (*New America*, 1867 ch. XXVIII).

On a raconté que, vers cette même époque, le grand Chef de l'Eglise mormonne, Brigham Young, se promenant un jour dans les avenues de Salt Lake City, rencontra une bande de gamins en querelle. Attrapant le plus enragé par les oreilles, il lui demanda son nom. « Je suis le fils de Brigham Young », répondit le marmot tout fier. Le père et le fils se regardèrent pour la première fois : la voix du sang ne les avait pas présentés l'un à l'autre.

Encore sont-ce là des mœurs qui supposent un certain ordre social. Mais, que dire de ces bourgeois de Perpignan, au Moyen-Age, qui se faisaient amener par leurs capitaines de navires, de pauvres filles achetées sur les bords de la Mer Noire, et qui, les ayant rendues mères, les plaçaient ou revendaient comme nourrices, après avoir mis leur l'enfant à l'Hospice de la Ville ?

La municipalité dut s'insurger, à la fin, contre ce commerce trop onéreux pour ses finances (Brutails, « Etude sur l'Esclavage en Roussillon, du XIIIe au XVIIe siècle », *Nouv. Rev. Hist. du Droit*, 1886 ; pp. 396, 402). — Que dire aussi de ces soldats portugais, à la côte du Mozambique, qui accaparaient les négresses destinées à la traite, pour les revendre avec bénéfice, une fois enceintes ? (E. Moufflet, « Voyage d'un navire négrier », *Rev. Maritime et coloniale*, août 1892).

Un philosophe assure que la formule d'Aristote, *L'homme est un animal politique*, peut se traduire de bien des façons. Cela doit être. L'homme, politique même à part, est trop souvent une « bête » dans la vie publique, et une « brute » dans la vie privée.

Les gens sages et sobres peuvent s'en tenir à la formule conciliante de l'Empereur Akbar : « Il est bon d'avoir quatre femmes, — une Hindoue pour donner des enfants, une Persane pour causer, une

Afghane pour tenir le ménage, et une Turkomane pour taper dessus, afin d'être un exemple aux trois autres ».

BRITANNICUS.

Trouvailles et Curiosités

Lettre d'un soldat de l'an II. — La lettre que nous publions ci-dessous fait partie d'un gros dossier que M. Noël Charavay a entr'ouvert pour nous. Ce dossier est constitué par une suite curieuse de lettres d'un volontaire dijonnais qui s'engagea, au mois d'octobre 1793, dans le 11e bataillon du Jura. Dès les premières heures de la séparation il écrivit régulièrement à sa mère pour la rassurer sur sa santé et l'informer de ses exploits, et, dans moins d'un an, il lui adressa près de soixante lettres. Nous avons choisi, dans le nombre, une lettre typique où i raconte un combat de l'armée du Rhin, alors sous les ordres de Pichegru. Il exprime également des sentiments de résignation à la destinée qui font les courages tranquilles et il nous a semblé que, pour toutes ces raisons, cette lettre était à recueillir :

Au bivouac près Gemersheim, le 15 messidor an II de la République, jeudi 2 juillet (1794),(1) 5 heures du soir.

Encore tout couvert de sueur et de poussière et les oreilles étourdies du tintamarre des boulets qui viennent de pleuvoir sur moi, je cours à l'écritoire en revenant du combat pour prévenir toute inquiétude de votre part.

Mon premier mot est pour vous dire que les ennemis n'ont pas lieu d'être contents de nos attaques, mon second est de vous apprendre que je suis bien portant. Mon écriture est assurée et ma main ne tremble pas plus actuellement que mon corps ne le faisait il n'y a pas plus d'un quart d'heure au milieu des canons et des hommes qui tombaient autour de moi.

La vie que je mène depuis trois jours est tout à fait singulière. Le 12 de ce mois on ordonne aux fouriers d'aller chercher des vivres pour deux jours, et deux que le bataillon avait déjà c'était quatre. Nous ne savions que penser de cette surcharge de provisions, vu que la viande ne se garde pas communément par la chaleur. Les uns disaient : c'est une gratification qu'on nous accorde en réjouissance de nos victoires du nord ; d'autres disaient : c'est pour nous battre. Ceux-là [lisez ceux-ci] raisonnaient plus juste. En effet. Il n'y avait pas une heure que j'étais posé sur mon flanc, à droite pour dormir, lorsqu'on me réveille à dix heures le soir pour aller avec des hommes de corvée chercher à trois quarts de lieue de là de l'eau de vie pour ma compagnie. J'ouvre mes yeux, le mieux que je le peux, car la nuit précédente je m'étais levé à deux heures et je pars. Je reviens à minuit et demi, avec mon bidon plein d'eau de vie. A peine de retour et ma distribution à moitié faite aux soldats le commandant nous fait ranger à voix basse et partir.

Je marche à l'ennemi presque en dormant et à une demi-lieue l'armée française et autrichienne se trouvent en face l'une de l'autre. Je fus bientôt tout à fait réveillé. Le combat s'engage à deux heures du matin et cette fois nous n'étions pas à la noce. Notre position était très critique et très dangereuse. L'ennemi occupait des hauteurs et nous avions le bas, du moins la brigade où j'étais. Notre bataillon ayant une enceinte presque fixe et faisant peu de mouvements de droite et de gauche les canonniers ennemis avaient tout leur temps pour nous bien ajuster et diriger leurs coups d'une manière peu avantageuse pour nous. Aussi leurs boulets peu polis et leurs obus plus malhonnêtes encore tombaient comme la grêle à nos pieds, derrière nous, à nos côtés, et sur nos têtes. Nos canonniers, d'autre part, faisaient bien leur devoir. Nos pièces résonnaient comme il faut et on dut démonter plusieurs des leurs et fait bien du ravage dans les bataillons autrichiens Les ennemis ont dû perdre beaucoup de monde ; nous avons fait aussi quelques pertes, mais bien plus légères et moins considérables que celles de nos adversaires. Le feu a duré depuis deux heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. J'ai eu du bonheur dans cette affaire. De deux boulets qui se suivaient l'un tombe à vingt pas de moi, se relève et va tuer trois hommes à ma gauche, l'un derrière l'autre, à six pouces de moi et en blesse deux autres. L'autre boulet passe à ma droite et coupe les cuisses à mon sous-lieutenant qui en est mort ce matin. Mon capitaine l'a échappé belle. Un éclat d'obus a frappé son plumet et fait tourner son chapeau sur sa tête. Un caporal de la deuxième compagnie fut bien heureux. A l'arrivée du boulet il a la bonne idée de baisser la tête et n'a que son chapeau coupé net par le dessus au lieu d'être décapité comme cela serait arrivé s'il fut resté droit. Un autre de la même compagnie a eu son sabre cassé entre les jambes sans avoir d'autre mal. Le boulet, en

(1) Le 15 messidor an II correspond au 3 juillet 1794.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs.

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1892, inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes*.

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896.

Adresser lettres et mandats à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIIIe Volume — Prix du Numéro : 50 centimes — 30 Juillet 1913.

48e ANNÉE
—o—
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA
LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1371
—
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 16 fr. ; SIX MOIS : 9 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 18 fr. ; SIX MOIS : 10 fr.

SOMMAIRE

Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

CAPITAL : 200 millions de francs
entièrement versés

SIEGE SOCIAL : Rue Bergère
SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'Administration
M. Alexis ROSTAND, C. ✻
Vice-Président, Directeur : M. E. ULLMANN, O ✻
Administrateur-Directeur : M. P. BOYER ✻

Opérations du comptoir

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Etranger, Souscriptions, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

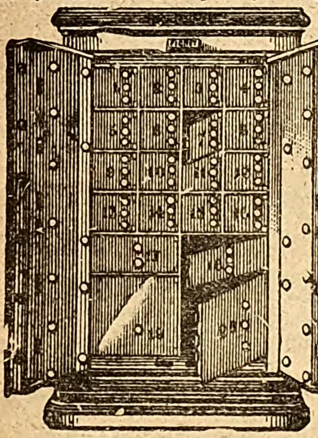
AGENCES

41 Bureaux de quartiers dans Paris
16 Bureaux de Banlieue
180 Agences en Province
11 Agences dans les colonies et pays de protectorat
12 Agences à l'étranger

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère* ; *2, place de l'Opéra* ; *147, boulevard Saint-Germain* ; *49, avenue des Champs-Elysées*, et dans les principales Agences.

Garantie et sécurité absolues



Compartiments depuis 5 francs par mois

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Bons à échéance fixe

Intérêts payés sur les sommes déposées :
De 6 mois à 11 mois 1/2, 1 1/2 0/0 | De 1 an à 2 ans, 2 0/0
De 2 ans à 4 ans, 3 0/0

Les Bons délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

Villes d'eaux, *stations estivales et hivernales*

LE COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales *Villes d'Eaux* : ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Etrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

Lettres de crédit pour voyages

LE COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants ; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités. Succursale, 2, place de l'Opéra
Installation spéciale pour voyageurs. Emission et paiement de lettres de crédit. Bureau de change. Bureau de poste. Réception et réexpédition des lettres.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie

EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 500 MILLIONS

Siège social : 54 et 56, rue de Provence, à Paris
Succursale-Opéra : 25 à 29, bld. Haussmann, Paris.
Succursale, 134, rue Réaumur, place de la Bourse Paris.

Dépôt de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe

Ordres de Bourse

(France et Etranger) ; Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — Escompte et Encaissement d'Effets de commerce et de Coupons Français et Etrangers : — Mise en règle et garde de titres ; — Avances sur titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non vérification des tirages ; — Virements et chèques sur la France et l'Etranger ; — Lettres et Billets de Crédit circulaires ; — Change de Monnaies étrangères — Assurances (Vie, Incendie, Accidents), etc.

SERVICE DE COFFRES FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.)
100 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 949 agences en Province, 3 agences à l'Etranger (Londres, 53, Old Broad Street, Bureau à West-End, 65, 67, Regent Street) et St-Sébastien (Espagne), correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique : Société française de Banque et de Dépôts, Bruxelles, 70 rue Royale. Anvers, 74, place de Mer. Ostende, 21, Avenue Léopold.

COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE

FONDÉ EN 1841 — FONDÉ EN 1841

Nobiliaire Universel, 28e v. en préparation.
ARCHIVES DE LA NOBLESSE

Revue : " **HÉRALDICA** ". — Abon. : 16 fr. par an, *101, rue de Miromesnil, PARIS.*

Recherches historiques
héraldiques et Généalogiques
Titres de Noblesse
Albums Généalogiques.
Mr O'Kelly de Galway. ✠ ✠
8 Rue Ménessier PARIS (18e Arrt)

LXVIIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 30 Juillet 1913

48e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1371 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toutes question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

La mort du Prince Louis de Prusse à Saalfeld. — Ce drame est ainsi raconté par la sœur du prince.

> ...Il franchit une haie, son cheval tomba et s'enfuit. Louis resta à pied dans les chemins creux où il fut entouré par les hussards. Un officier de ce régiment, dit-on, le reconnut ; il voulut arrêter les soldats et lui offrit de se rendre ; mais Louis ne répondit qu'en parant les coups qui tombaient sur lui. Un coup de feu l'avait déjà blessé et bientôt il tomba sans vie

(*Quarante-cinq années de ma vie*, P. 1911, p. 232).

La princesse Louise de Prusse fut mal renseignée. Tout le monde sait que l'*officier* qui porta le coup fatal était le *sous-officier* Guindey, et je crois avoir lu, dans divers mémoires et souvenirs, que le prince était à cheval lorsqu'il fut tué.

Parquin dit :

> Relevant l'arme de Guindey, le prince lui porta un coup de sabre qui atteignit le maréchal-des-logis à la figure, il allait lui en donner un second coup lorsque Guindey, ripostant d'un coup de pointe, traversa la poitrine du prince et le jeta bas de son cheval.

Le général de Brack écrit dans ses *Avant-postes de cavalerie légère* :

> Dès que vous avez porté un coup de pointe, si l'ennemi ne se rend pas, appliquez-lui le coup de revers. C'est ainsi que Guindet tua le prince de Prusse à Saalfeld.

A pied ? A cheval ? Coup de pointe ? Coup de revers ? Où est la vérité ?

MARQUISET.

—

4e Régiment de Hussards. — En 1835, le 4e de Hussards tenait garnison à Fontainebleau qu'il devait quitter l'année suivante pour venir à Paris, à la caserne du Petit-Musc, (pourquoi est-elle nommée ainsi ?). Il était commandé alors par le colonel F. de Brack, brillant officier de cavalerie dans les dernières années de l'Empire et qui a laissé, sur le rôle de la cavalerie légère et l'exécution des reconnaissances, des ouvrages lus encore aujourd'hui avec beaucoup de profit. Pour le dire en passant, Brack ne se contentait

pas d'être excellent officier. Il avait été un des heureux particulièrement distingués par la célèbre Mlle Mars, l'éternellement jeune Célimène ; et l'actrice qui se refusait à traiter Hernani de « lion superbe et généreux » aurait eu mauvaise grâce à ne pas appliquer ces qualificatifs au colonel, car c'est pour elle qu'il avait fait transporter de Moret à Paris, toutes les pierres ayant été numérotées, l'édifice connu aux Champs-Elysées sous le nom de « maison François Ier ».

On ne sait plus guère aujourd'hui ce qu'était un régiment à cette époque et combien grande était alors l'autorité d'un colonel. L'amour-propre et l'émulation étaient les grands ressorts de la vie militaire et ces sentiments étaient poussés à un degré que nous n'imaginons plus guère aussi bien chez le chef de corps, orgueilleux de son beau régiment, que chez le dernier soldat, fier de lui appartenir. On a peine à croire à quelle variété d'exercices on se livrait alors au 4e de Hussards, et c'est ceci qui m'amène à l'objet de cette note.

Non seulement on y apprenait tout ce qui concerne l'art du cavalier, mais la gymnastique, l'escrime, la natation, le tir à la cible et même le tir au canon étaient l'objet d'instructions soignées. Le colonel voulait que ses hussards fussent des soldats accomplis et aussi des hommes remarquables par leur tournure et leur élégance. Je ne sais si on a décrit comme elle le mérite la vie du soldat d'alors et les fêtes régimentaires, en particulier celle qui se donnait chaque année le 1er mai, à la fête du Roi. Comme le colonel Brack était excellent musicien, habitué des Italiens, il avait tenu à avoir une musique plus développée que ne le permettait le règlement qui n'accordait aux régiments de cavalerie qu'une modeste fanfare de vingt à vingt-cinq sujets, je crois. Il engageait donc comme soldats des jeunes gens ayant un talent musical et moyennant des dispenses de corvées et des avantages pécuniaires que sa grosse fortune lui permettait de faire, il était arrivé à en former une musique ayant environ soixante-quinze exécutants dont Thomas B., le père de celui qui écrit ces lignes, était le chef.

Dans les premiers jours d'octobre 1835, le duc d'Orléans vint à Fontainebleau inspecter le 4e de Hussards. On lui donna l'occasion d'apprécier l'instruction si variée qui se donnait au régiment, on lui présenta un hussard qui s'habillait, harnachait son cheval et se mettait en selle en quelques secondes, on fit faire devant lui la manœuvre du canon et beaucoup d'autres exercices que j'ai oubliés. Je vais dire comment ceux-ci sont venus à ma connaissance.

La conclusion de cette séance fut une véritable distribution de prix faite, pour employer le langage du temps, par Son Altesse royale. Les soldats qui s'étaient distingués reçurent des récompenses, armes ou objets plus ou moins précieux. Mon père, que le colonel appréciait et aimait beaucoup, à cause du lustre que son talent musical donnait au corps dont il était le chef, reçut ce jour-là un bugle à clefs, instrument aujourd'hui disparu et dont il se servait avec un merveilleux talent. Ce bugle, portant sur le pavillon l'inscription « offert par S. A. R. le duc d'Orléans à M. Thomas B. trompette-major au 4e Régiment de hussards », je l'ai donné au Conservatoire de musique et il se trouve au Musée de cet établissement.

Cette distribution de prix — nous voici enfin au but — donne lieu à un véritable palmarès, petite brochure d'une vingtaine de pages où était consignée l'histoire de cette journée, les paroles qui furent prononcées et les noms des lauréats. Mon père avait précieusement gardé ce palmarès, mais l'exemplaire que j'avais a été accidentellement détruit, il y a une vingtaine d'années. Je serais infiniment reconnaissant à celui qui m'indiquerait s'il est possible de voir un autre exemplaire de cette rarissime brochure qui a pu être conservée dans la famille de quelque soldat de cette époque.

N. B. — Le bugle à clefs dont il est question ici est un simple tube de cuivre recourbé, comme un clairon. L'air est mis en vibration à l'aide d'une embouchure. Il y a, le long du tube, sept trous qu'on peut ouvrir ou fermer à l'aide de clefs et qui permettent de faire toutes les notes de la gamme. C'est l'instrument le plus aigu d'une famille à laquelle appartient, à l'extrémité grave, l'ophicléïde qu'on trouve peut-être encore dans quelque église de village.

Le bugle à clefs était le grand soliste des musiques de cavalerie sous la Res-

tauration. Sa difficulté l'a fait disparaître complètement en France. Il est originaire d'Angleterre. Dans la marine on a longtemps employé un clairon muni, je crois, de deux clefs qui permettait des sonneries plus variées que notre clairon d'ordonnance.

Les sons du bugle étaient puissants et un peu voilés, n'ayant pas l'éclat cuivré de la trompette et se rapprochant plus de la voix humaine. Le mécanisme des clefs lui permettait des traits d'une grande rapidité, comme on peut les exécuter sur la clarinette. Le mécanisme des pistons qui a partout prévalu aujourd'hui, n'a pas cet avantage, mais il a démocratisé l'instrument en le mettant à la portée de tous les exécutants.

De 1836 à 1839, la musique du 4e de Hussards était parmi les plus réputées de Paris. Les élèves du Gymnase musical avaient sortie pour venir l'entendre. Elle jouait souvent aux Tuileries devant Louis-Philippe qui faisait parfois répéter les morceaux qui lui avaient plu. Ces concerts tenaient une certaine place dans la vie parisienne de ce temps-là. Quelque écho s'en trouve peut-être dans les journaux contemporains. Si un acteur pouvait m'en indiquer un, il serait assuré de ma sincère reconnaissance.

PAUL B.

—

Mlle de Rudenschold — M. E. Daudet, d'une part, dans la *Revue des Deux Mondes* de juillet et aout 1912, sous le titre : « Un drame d'amour à la Cour de Suède », et M. de Hedeinstam dans son ouvrage d'après les mémoires et la correspondance d'une reine de Suède relataient le triste roman de Madeleine de Rudenschold. On désirerait savoir si cette famille est actuellement éteinte et quels liens de parenté pouvaient exister entre l'héroïne et Mlle de Rudenschold qui fut, vers 1830, dame d'honneur de l'Impératrice Alexandra Féodorowna, femme de Nicolas Ier.

E. M. F.

—

Vacances scolaires. — Ces vacances si prolongées de nos jours, et qui seront prolongés encore, étaient autrefois beaucoup plus courtes.

Existe-t-il une étude sur les vacances dans les lycées et écoles, quant à leurs dates ou leur fixité. Il y en eut évidemment de tous temps, mais elles eurent des points de départ différents, des durées inégales selon les époques.

Ce qui serait intéressant, ce serait de recueillir, de retrouver les observations auxquelles ce sujet a donné lieu.

Y.

—

Le secret du vote. — La Chambre vient de voter les dispositions qui assureront le secret du vote, dans les sections de vote.

Y a-t-il eu antérieurement des tentatives faites dans le but d'atteindre un même résultat?

V.

—

Les trois Portraits de la duchesse d'Abrantès, de Gavarni. — Gavarni a dessiné et publié trois bons portraits, lithographiés et tous, différents de pose, de la duchesse d'Abrantès (Mme la générale Junot) : 1° L'un (dans *l'Artiste*, 1839); à mi-jambes, de trois quarts, la tête de profil, à droite. Accoudée sur un piano, les mains l'une sur l'autre et tenant un mouchoir, cheveux frisés, robe montante à double pèlerine, manches gigot ; — 2° De face, accoudée sur un piano également, cheveux frisés, robe à pèlerine, manches à gigot, cravate noire (Petit portrait d'une « insigne rareté », me dit Vignère, l'expert en estampes, quand il me vendit, il y a bien quarante ans, l'épreuve sur papier de chine monté, que je possède) — 3° En buste, de profil, à droite, après sa mort. Elle est couchée, la tête nue reposant sur deux oreillers. Un drap la recouvre, jusqu'au cou.

En dessous, dessinées au trait, une couronne de duchesse et une autre de laurier, entrelacées. Signée ainsi (à l'envers): « Gavarni, 8 juin 1838 » (Mon épreuve, impr. sur gr. pap. de chine, volant, ne porte aucune autre indication) (1).

(1) Gavarni a dessiné et lithographié aussi un portrait de Mme Constance Aubert, fille de la duchesse d'Abrantès, tout en noir, en deuil de sa mère (1839), de face, assise, le dos appuyé sur des coussins.

U. R.-D.

Ce dernier portrait, qui est, peut être, le plus remarquable des trois, et qui de plus, est aussi, très rare, n'ayant été tiré qu'à 50 exemplaires seulement, a-t-il été, que l'on sache, dessiné directement, d'après nature, par l'artiste, sur la pierre même, devant la pauvre morte, ou précédé préalablement, d'un dessin original, tracé, celui-là, sur papier et qui soit resté conservé dans la famille d'Abrantès ? (L'aînée, aujourd'hui mariée, des deux petites-filles de la duchesse, à ma connaissance, a été adoptée par le général, vicomte Henry-Bertrand et la vicomtesse H. Bertrand, sa femme, demeurés sans enfants.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Jacques Anguerrand au collège d'Orléans. — Vers 1560, le collège d'Orléans était dirigé par Jacques *Anguerrand* qui avait une certaine notoriété. Ami d'Estienne, de Ronsard et d'Amyot, il se livrait à l'étude des Belles Lettres, et censeur des ouvrages nouveaux, il avait eu à s'occuper de Calvin. Les Jésuites le louaient à cause de son grand courage, d'ailleurs il était lui-même membre du Clergé. Il trépassa le 3 décembre 1567, à Orléans, et fut inhumé à St-Aignan.

Les Orléanais ont-ils conservé le souvenir de ce Proviseur de Collège qui était certainement bien vu de la Cour et estimé de son temps ? HUSSON.

—

Auzou, collaborateur de l'abbé Châtel. — Quelqu'un pourrait-il me donner des renseignements sur les dernières années d'Auzou, (collaborateur de Châtel, et membre de l'Eglise Française) ? Après une longue détention pour « abus de confiance », il serait allé finir ses jours dans une trappe ? Je désirerais connaître le lieu et la date de son décès.

P. DE NOGENT,
Archiviste.

—

Jacques Callot. — I. Des épreuves avant la lettre des « 30 tableaux de Rome » de Callot sont imprimées sur du papier dont la marque est l'Ecu de France et de Navarre entouré du collier du Saint Esprit (?) où sont remplacés la lettre H par la lettre L et les médaillons intermédiaires par deux épées croisées : de quand et d'où est cette marque ?

Date présumée 1680-1700.

II. Il existe à la Bibliothèque de Florence une édition Callot qui contient 298 estampes, outre 288 estampes de La Belle, avec table gravée. Une inscription, gravée aussi, mais qui a été grattée partout où elle apparaissait, semble se lire « Boissieu, rue Contrescarpe près l'Estrapade n° 12. » Existe-t-il ailleurs un autre exemplaire de cette série ? Le nom effacé est-il celui d'un éditeur ou d'un relieur ?

Date présumée 1750-1793.

Nota : les cuivres de Callot et de La Belle, disparus du Cabinet du Roi vers 1735, se dissimulaient alors : on les suppose abrités, vers 1772, chez Benoit II Audran, graveur rue Saint-Jacques.

Le 20 novembre 1820, il a paru à la vente Q. Craufort, 21 rue d'Anjou (avoués Boucher et Fouret) un « portrait sur bois de Callot » « peint par lui-même », dit le livret. Le tableau mesure 0.40 × 0.325. L'artiste y est représenté jusqu'aux genoux, crayon dans une main, gants dans l'autre, avec un motif d'architecture et un paysage montagneux comme fonds. Qu'est devenu ce portrait ?

BRUNWAERT.

—

Le mausolée de Crébillon. — En tête d'une édition stéréotypée des œuvres de Crébillon parue en 1824 chez Mme veuve Dabo, à Paris, est une notice sur ce poète, non datée ni signée, qui se termine par cette phrase :

> Crébillon mourut le 17 juin 1762. Le gouvernement lui décerna un mausolée, dont l'exécution, jusqu'à nos jours, était demeurée imparfaite. Ce mausolée qui vient à peine d'être terminé, a enfin trouvé au Musée des Monuments Français une place qui lui avait été refusée par la sévérité sans doute excessive d'un pasteur rigoriste.

En quoi consiste ce mausolée de Crébillon ? Où est-il ? Qui était le pasteur rigoriste ?

On vient d'inaugurer à Denain la statue du maréchal de Villars. On n'a pas rappelé que le 9 décembre 1734, Crébillon a prononcé à l'Académie française l'éloge en vers de ce grand homme de guerre ; cet éloge se trouve dans l'édition précitée.

V. A. T.



SAINTE ETANCHE (Dampierre)
Cliché de la Revue illustrée « Tourisme »

Fortunée Hamelin. — Est-il exact qu'une liaison ait existé entre Chateaubriand et Fortunée Hamelin ? Si la chose paraît avérée, pourrait-on en faire connaître l'époque et dire sur quels documents on s'appuie ? P. M.

—

Portrait d'abbesse au Louvre : armoiries qui le déterminent. — Au Louvre, salle XVIe siècle, se trouve un petit portrait d'abbesse, portant sa crosse.

Au-dessous se voient des armoiries : *de sable au chevron d'or* avec la devise : *Il faut penser à l'autre* (vie).

L'identification de ces armes donnerait le nom de l'abbesse

Quelque savant collègue pourrait peut-être me renseigner. MIGOBERT.

—

L'ordre de Latran. — Un lecteur de l'*Intermédiaire* peut-il donner quelques renseignements sur l'ordre de « Latran »? Les documents que nous possédons sur François Couperin dit le Grand, un des organistes du roi, lui attribuent à partir de 1702 environ, le titre de « Chevalier de l'ordre de Latran ». Quelle est cette décoration et comment peut s'expliquer qu'en ait été honoré un artiste français n'ayant jamais quitté la France ni Paris ? X***.

—

L'étude de l'hébreu. — Etait-elle en honneur parmi les Français du XVIIIe siècle ? UN PROFESSEUR.

—

Le mot « snob ». — On lit au *Carnet d'Epicure*, organe des gourmets d'Angleterre et de France :

Ce fut en février 1893, à l'Auberge du *Clou*, dans la grande salle du restaurant, où se trouvaient réunis Catulle Mendès, Courteline, Maurice Donnay et quelques très jeunes débutants plus ou moins chevelus.

A la table voisine de la nôtre, deux clients sérieux » s'étaient fait servir une bouteille de champagne ; l'un d'eux avait tout l'air d'un Anglais correct et grave ; l'autre était le fils d'un industriel parisien. Afin d'attirer sur lui l'attention par une de ces stupides fantaisies qui l'avaient rendu célèbre, il fit apporter une bouteille d'absinthe, en versa une bonne lampée dans son verre de champagne et avala d'un trait cette étrange mixture ; puis s'adressant à son partenaire :

— Eh bien ! cher ami, que penserait-on, dans le West-End, de ce nouveau cocktail ?

— On penserait tout simplement que vous êtes un *snob*.

Le bon jeune homme, habitué à toutes les flatteries, accepta l'épithète avec un sourire entendu.

Le lendemain, il priait ses grands amis et ses petites amies de saluer en lui le premier snob de France.

Le mot fit rapidement fortune : quelques-uns de nos compatriotes s'étonneront-ils d'apprendre que ce joli mot anglais *snob*, ne peut guère se traduire honnêtement en français que par *malappris*, *mal éduqué*, *malotru*, *goujat*... et autre chose aussi, que nous n'osons pas dire !

Que pense-t-on de cette explication ? Dr L.

—

Célibataires (T. G., 179). — Y a-t-il eu déjà des projets d'impôt ? L'*Intermédiaire* en a cité un IX, 483.

—

Le comte de Comminges. — Je n'ai jamais pu mettre la main sur les *Mémoires du comte de Comminges*, de Mme de Tencin, que Villemain comparaît à la *Princesse de Clèves*. Mais je possède les *Amants malheureux* ou *le Comte de Comminges*, par Baculard d'Arnaud, drame sentimental en trois actes et en vers. Je désirerais savoir si c'est le roman de Mme de Tencin que Baculard a transporté au théâtre.

Dans les temps modernes, je crois être presque le seul qui ait parcouru son drame larmoyant. La gloire de ce *Comminges* consiste surtout, dans l'esprit des spécialistes mal informés, à avoir fourni à Royer et à Gustave Vaez le livret de la *Favorite*. Il n'en est rien, à une situation près. Le premier acte du drame se passe en effet dans le décor du quatrième acte du célèbre opéra de Donizetti où, après Roger, Guayaré fut incomparable. Comminges, devenu moine à la suite de chagrins d'amour, y rencontre, sous le nom de frère Anthime, son ancienne maîtresse également retirée du monde. L'abbé de la Trappe est u[illegible]thazar fortement mâtiné de Joseph P[illegible]omme. Mais la ressemblance s'ar[illegible]. Rien dans l'œuvre banale de Ba[illegible]ard ne rappelle les aventures de Léonor de Gusman, empruntées par Royer et Vaez à l'histoire de Castille. C'est inutilement que j'ai feuilleté le *Comte de Comminges*, ou *les Amants malheureux*. Le véritable malheureux, ce fut moi, hélas ! O. S.

Réponses

Une accusation contre Sixte IV [XXXI, 436 (sous le titre : **Un très étrange bref papal**) ; 588 (sous le titre : **Un bref de Sixte IV**) ; LXI, 667, 787 ; LXII, 225, 507 ; LXIII, 165. Voir également LXI, 897 (sous le titre : **Le cardinal de Saint-Luire**)].

J'ai écrit au Docteur Witkowski pour lui demander d'où il tenait la note citée dans l'*Intermédiaire* (LXII, 225). Il m'a répondu : « La note (2) de la page 120 de mes *Seins à l'Eglise* est une citation de seconde main dont je ne puis me rappeler l'origine. L'ai-je empruntée à Théodore de Bèze ou à un anonyme ? Je ne sais ». Il ne me restait plus qu'à parcourir les œuvres de Wesselus. Sous la cote 12881, j'en ai trouvé à la Mazarine deux éditions réunies en un même volume (mais avec une pagination distincte) sous le titre : *Wesseli opuscula*. La première est intitulée : «Farrago rerum theologicarum uberrima doctissimo viro Wesselo groningensi » ; elle est précédée d'une préface de Luther. La deuxième porte le titre suivant : « Opuscula theologica Johannis Wesseli Bhrysii qui lux mundi olim dictus fuit (De novo edita studio Theodori Strækiri Essendiensis S. Theologiae studiosi Maspurgi typis Pauli Egenolphi »).

Ajoutons que les deux éditions ont le même contenu et que l'éditeur a en outre doté la seconde des deux tables très précises.

Un simple coup d'œil montre tout d'abord qu'il n'y a pas d'œuvres de Wessel intitulées « De indug. pap. » et que la référence citée dans l'*Intermédiaire* LXII, 225 est déjà erronée de ce chef. Mais à la suite du « De purgatorio » est insérée dans les deux éditions sous le titre : « De indulgentiis » une lettre intitulée : « Epistola Venerabilis D. Wesseli grogninensis responsoria ad Jacobum Hoeck, Decanum Naeldwicensem, de indulgentiis » (p. 105 à 123 de l'édition de Luther et 222 à 260 de celle de Strackius). Or, dans cette lettre, il n'est nullement parlé de Sixte IV, ce qui rend la citation doublement erronée. Il est vrai que Vesselus parle de Sixte IV en deux autres passages de ses œuvres. Il suffit de les lire pour voir qu'ils sont étrangers au sujet qui nous occupe. Les voici.

Je lis (page 100 Ed. de *Luther* et page 213. (Ed. de T. *Strackius*) :

« Neque errorem hunc illorum falsitati solum tribiamus, olim Sixtus illum scivit quando apud legatum Ludovici regis Franciae medio juramento corporaliter manibus praecordia tegens, purgavit in verbo pontificis non sese scire. Sed quid valuit purgatio illa scienti, quando postea cum sciret, nihilominus dissimulavit et toleravit. Et non solum in Francia duravit sed et circumivit usque dum in Hollandiam commigraret »

A la page 32. (Ed. de *Luther* et à la page 68 (Ed. de *Th. Strockius*).

« Valde periclitaretur vita justi si penderet ex-vita papae. Summorum enim Pontificum plerique pestilenter erraverunt ut novissimis diebus nostris in Constantia celebri concilio Claruit Benedictus, Bonifacius et Johannes XXIII quam graviter fidem lacerarunt. Et nostris postremis diebus Pius II et *Sixtus quartus*. Quorum alter patentibus bullis regna terrarum sibi indicavit ; alter turpissimas dispensationes non solum de proesti o in cause civili juramento, sed étiam de proestando, de plenitudine potestatis, plumbttas bullas emisit, in abusu potestatis apostolicae. Quicquid frater Petrus, vel comes Hieronymus insolenter ant avare gesserunt, ipse postea cum resciret ratificavit etiam bullis plumbatis ».

Le fait reproché à Sixte IX, s'il n'était démontré, ainsi que nous l'expliquerons plus loin, être une calomnie de certains protestants, pourrait être une interprétation condensée sous la forme d'un trait facile à retenir, d'un passage célèbre de la chronique de l'historien Infessura intitulée : *Stephani Infessurae Senatus populique romani scribae diarum urbis romae*. Le voici tel qu'il nous est donné dans l'édition d'Eckhart ou Eccart (« Corpus historicum medii aevi a tempovre Caroli Magni usque ad finem sæculi xv» 1723. 2 vol in-fol.) T. II, p. 1939.

... Quinta hora noctis mortuus sit Sixtus Quartus. In quo felicissimo die Deus ipse Omnipotens ostendit potentiam suam super terram liberavit que populum sum christianum de manu talis impuissimi et iniquissimi regis, cui nullus Dei timor, nullus regendi populi Chistiani amor, nulla charitas et dilectionis affectio, sed solum voluptas inhonesta, avaritia, pompa seu vana gloria semper et continue praecipue viguit et in consideratione fuit.

Hinc ut fertur vulgo et experientia de-

monstravit *puerorum amator et* Sodomita fuit. Nam quid fecerit pro pueris qui serviebant ei in cubiculo, experientia docet, quibus non solum, multorum, millium ducatorum donavit reditus, verum cardinalatum et magnos episcopatus largiri ausus est Nam et non propter alliud (ut dicunt quidam) dilexit comitem Hieronymum et fratrem Petrum ejus germanum, ac post cardinalem Sancti Sixti, *nisi propter sodonium*. Quid dicam de filio tonsoris, qui puer nondum duodecim annorum continue cum eo erat et tot et tantis divitiis, bonis, fructibus, et ut dicitur, magno episcopatu decoravit quem, ut fertur, volebat ipsum ad cardinalatum, contra omne genus justitiæ et in pueritia promovere. Sed Deus dextruxit desiderium ejus. Taceo nunc alia quae circa hoc possent recitari, quia visa sunt de continuo.

Tout cela paraît aujourd'hui bien suspect. « La plus grave des accusations mises en avant par Infessura dit Pastor in-*Histoire des Papes* t. IV. p. 387) celle d'immoralité de la pire espèce, était une de celles que dans ce temps de corruption générale, on avait le plus coutume de jeter à la face de ses ennemis. L'austère Adrien VI ne fut-il pas lui-même dans la suite victime de cette manie de diffamation spéciale à l'époque de la Renaissance ? Les choses en étaient venues à ce point que finalement personne n'échappait aux plus abominables médisances et que la vertu la plus haute était la plus sûre de provoquer la calomnie » *Burckhardt Cultur* T. I. 3e édit. p. 187 et sq) ».

Et Pastor ajoute en note « Du vivant même de Pie II parut contre lui une brochure composée par un humaniste (probablement Filelfo) et remplie des accusations les plus infâmes dont un grand nombre sont absurdes (voyez, Voigt : Pius II, T, III, p. 636). On y retrouve le grief jeté à la face de Sixte IV par Infessura ; on sait cependant que sur le trône pontifical, Pie II mena une vie exemplaire ».

Abordant directement le passage d'Infessura, Pastor écrit dans une seconde note « Ce passage émaillé de « ut fertur vulgo, ut dicunt quidam, ut dicitur » n'existe que dans l'édition d'Eccard, p. 1939. Muratori l'a sauté le jugeant trop ignoble pour être mis sous les yeux d'honnêtes gens ; ceux qui se plaisent à ces saletés, dit-il, n'ont qu'à feuilleter *Eccard* (Muratori T. II, 2e part. p. 1110) même des ennemis de la papauté ont constaté cette accusation ; Gregorovius, par exemple, écrit (t VII, 2e éd. p. 268). « Le texte d'Infessura dans l'édition d'Eccard élève contre les mœurs de Sixte IV d'abominables accusations qui sont certainement entachées d'exagération » Gregorovius n'était cependant pas prévenu en faveur de Sixe IV ; le fait est avoué dans un article de la Sybels Zeitscher, nouv. série t. XXI p. 358 ». Encore un exemple, on sait quel crédit a eu longtemps à propos de Calvin « la légende du fer rouge » mise en avant par Bolsec (*Histoire de la vie... de Jean Calvin* » [ch. V. p. 6], dédiée à l'Archevêque de Lyon et parue en 1577). Elle a même trouvé place dans l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique* de Rohrbacher (T. XII p. 271) où plusieurs pages lui sont consacrées. Aujourd'hui il semble bien que la mémoire de Calvin doive être lavée de cette accusation infâmante : G. Masson, premier historien catholique de Calvin, et A. Rivet, théologien protestant, avaient déjà élevé la voix au XVIIe siècle. Citons pour le XIXe siècle :

Kampschulte : *Johann Calvin*, Leipzig 1869, p. 224 ; Dr Nikolaus Paulus ; *La mort de Luther*, in-Biblioth. catholique éditée par L. Pastor (1898) ; A. Lefranc : *La jeunesse de Calvin*. pp. 48 et sq, 175 et sq.

On a cité parfois, comme source du bref imputé à Sixte IV Agrippa de Nétesheim. Ses œuvres sont à la Mazarine sous la cote 27924-A et sous la forme d'un in-18 intitulé : « *Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym.* De incertitudine et vanitate omnium scientiarum et artium liber lectu plane jucundus et elegans et de nobilitate et praecellentia fœminei sexus ejusdemque supra virilem eminentia Libellus lectu etiam jucundissimus -- *Hagae Comitum*, Ex typographia Adriani Vlacq. MDCLIII. Dans le chapitre : De Lenonia (p. 277), Agrippa écrit sur Sixte IV ceci qui n'a toujours pas de rapport avec le bref en question :

Sed et recentioribus temporibus *Sixtus pontifex* Maximus Romæ nobile admodum lupanar extruxit. Imo fuit imperator ille Heliogabolus qui domi suae meretricum cohortes aluit, amicisque et servis exhibuit Jam vero etiam reginarum caeterorumque principum et dominarum nonnunquam id curae est atque regum matres nonnunquam filiorum suorum

lenæ sunt Neque prœterea optimates magistratus id officii abhorrent guippe lenones olim fuerunt Corinthii, Ephesii, Abydeni, Cyprii, Babyloni et multi alii magistratus qui in civitatibus suis lapanaria construunt foventque. nonnihil ex meretricio quaestu etiam aerario suo accumulantes emolumenti ; quod quidem in Italia non rarum est ubi etiam romana scorta in singulas hebdomadas Julium pendent Pontifici, qui census Annus nonnunquam viginti millia ducatos excedit adeoque Ecclesiae procerum id munus est ut una cum Ecclesiarum proventibus étiam lenociniorum numerant mercedem, sic enim ego illos supputantes aliquando audivi : Habet, inquientes, ille duo beneficia, unum curatum aureorum viginti, alterum prioratum ducatorum quadraginta et tres putanos in Turdello quæ reddunt singulis hebdomadibus Julios viginti.

Une note de Duchat que j'ai trouvée dans son édition de l'Apologie pour Hérodote d'Henri Estienne (A la Haye, chez Henri Seheurleer MDCCXXXV [Voyez Mazarine Cote, 21516-C]) me mit enfin sur la voie des précisions définitives. Dans le Tome III, p. 331, Duchat écrit à propos du bref en question : « Ce fait est contesté. Voyez Bayle, *Dictionnaire critique* à l'article de Sixte IV et encore page 4019 de la 3e édition » Je n'ai pas trouvé la page 4019 qui n'existe dans aucune édition (encore une fausse référence !) Mais l'article sur Sixte IV traite en effet la question avec un soin et une précision qui ne laissent rien à désirer. On y apprend que l'auteur responsable de la calomnie est probablement Baleus. Du Plessis-Mornay (*Myst. d'Iniquité*.p. 557) Jurieu (*Prejugez légitimes contre le Papisme*, publié en 1686 T. I, p. 246) l'auraient introduite en France. L'article est très long. Il faut s'y reporter.

J. L.

—

La berline de la fuite de la famille royale (LXV). — Dans un intéressant articte de M. Léon Lafage, publié dans l'*Eclair* du 19 juillet, sur un projet d'enlèvement de Louis XVI — projet qui aurait été trouvé en novembre 1791, cinq mois après la tentative avortée de Varennes — je suis surpris de lire ces lignes :

On a découvert que la berline de Varennes prit du service comme diligence sur la route de Dijon.

Je croyais que la berline de Varennes, rentrée en possession du comte de Fersen, avait été expédiée en Suède où elle serait actuellement conservée comme une relique dans la famille de Fersen. Quelle est la vérité ?

J. W.

—

Un mot du maréchal Niel : « Voulez-vous donc faire de la France un cimetière » ? (LXVII, 330, 393, 442, 485, 536, 585, 732). — Plusieurs contemporains affirment que cette phrase, réellement prononcée par le maréchal Niel répondant à Jules Favre, a été supprimée au *Moniteur*, mais il est surprenant que l'on ne puisse pas préciser la date de la séance du Corps Législatif où le fait s'est produit ni retrouver le journal qui en aurait fait mention, à l'époque.

Ne pourrait-on interroger, par exemple, l'honorable M. Stéphen Liégeard à ce sujet ?

IGNOTUS.

—

Rouergue-Infanterie (LXVIII, 4). — En 1748, Rouergue est au siège de Maëstricht. Il y a alors une longue lacune dans son histoire. Car on ne revoit Rouergue qu'en 1755, au camp de Richemont sur la Moselle.

En 1756, il va à l'Ile d'Oléron.

Il s'y trouve en 1757, lorsque l'amiral Hawke fit une tentative de débarquement en Saintonge.

Il alla en Allemagne en 1759 et combattit à Minden.

De 1748 à 1759 furent colonels de Rouergue :

Charles Théodat, comte d'Estaing.

Jean-Baptiste Martin Hérault, marquis de Séchelles.

F. X. T.

—

Historique des Régiments. — Régiment de Navarre (LXVII, 326, 414, 509). — En 1651, Navarre sert en Lorraine, fait le siège de Chastel (Châtel-sur-Moselle au N. d'Epinal).

Il va en Bourgogne au siège de Bellegarde (Seurre sur Saône).

Il reste dans cette province jusqu'en 1652.

Pendant cette période, était colonel : Barthélemy de Quélen, vicomte du Broutay.

F. X. T.

—

« Ci-gist un innocent » : pierre tombale à Cluny (LXVII, 771, 857 ; LXVIII, 51). — Une importante coquille

s'est glissée dans la composition de l'intéressante réponse de M. Robert Rey.

Le texte portait : « Le style de la gravure situe cette pierre tombale dans la première moitié du XIVe siècle ». On a imprimé (LXVIII, 51) XVIe siècle.

—

Le poisson et le jeûne (LXVII, 526, 779, 858) — Il serait préférable, plutôt que de continuer à remplir les colonnes de l'*Intermédiaire* de considérations générales sur le rôle chrétien du poisson, comme symbole du Christ, comme aliment sacré, de consulter les travaux spéciaux qui ont paru sur cette question, et qui sont très nombreux. Cf. entre autres : Achelis, *Das Symbol des Fisches*, Marbourg, 1888 ; Pischel, *Ursprung des christlichen Fischsymbols*, Comptes rendus Acad. des Sciences de Berlin, 1905 ; Dolger, *Römische Quartalschrift*, 1909, 1-12, 161-174 ; id., *Ichthys, Das Fischsymbol in frühchristlicher Zeit*, 1910 (cf. Jalabert, *Revue de Philologie*, 1911, p. 118 sq. ; *Revue achéologique*, 1911, II, p. 372) ; Mowat, Ιχους. Atti del Congresso di archeologia cristiana, Rome, 1900, p. 1 ; Scheftelowitz, *Das Fischsymbol im Judentum und Christentum*, Archiv. für Religionswissenchaft, 1911, XIV, n° 1-2, 3-4 ; cf. encore, Laurent, *L'art chrétien primitif*, I, p. 114, référ. ; Morey, *Le poisson comme symbole du Christ*, American Journal of archaeology, 1909, XIII, etc.

Sur les cultes du poisson en Crète et en Syrie, et leur relation avec le culte chrétien, Cumont, *Religions orientales dans le paganisme romain* (2), p. 357-8, référ. ; Reinach, *Cultes, mythes et religions*, III, p. 43 sq. ; id., *Orpheus* (3), p. 29 (cf. table), etc...

On trouvera dans ces travaux l'indication de maintes autres sources sur le même sujet, et tous les renseignements nécessaires. W. D.

—

La tribu de Dan (LXVIII, 10). — Au chapitre VII de l'Apocalyse, versets 3 et suivants, il est question d'un ange qui met le sceau sur le front des serviteurs de Dieu ; suit leur énumération par tribus des fils d'Israël. Or la tribu de Dan, seule, ne figure pas dans cette énumération.

Une des premières années du *Tour du Monde* (fondé par M. Edouard Charton) contient un article intitulé « Voyage à la Cité des Saints, » autrement dit des Mormons, et je me rappelle avoir lu dans cet article que les Mormons donnent ou ont donné, le nom de Danitos à une secte rivale, fondant cette dénomination justement sur le fait de l'absence de la tribu de Dan parmi celles qui, d'après l'Apocalyse, contribuent à former le groupe des serviteurs de Dieu. V. A. T.

***

Voir à ce sujet *Rufini Aquileiensis presbyteri De benedictionibus patriarcharum Liber secundus*, dans la *Patrologie latine* de Migne, t. XXI, col. 321-324.

DE MORTAGNE.

***

1re question. C'est peu probable. A l'époque du siège de Troie, c'est-à-dire au XIIe siècle av. J.-C, les Israélites étaient encore un tout petit peuple, occupé à la Conquête du Canaan et qui ne pouvait avoir eu des émigrants en Asie Mineure.

2e question. La tribu de Dan n'existait plus à l'époque de J.-C. Ne pouvant faire la Conquête du pays de Joppé qui leur avait été assigné dans le partage du Canaan, les Danites s'étaient fondus très anciennement dans la tribu de Juda, sauf un groupe de 700 hommes qui étaient allés, au nord de la Palestine, occuper la ville de Laïs qu'ils appelèrent Dan. Les descendants de ces derniers furent probablement anéantis ou absorbés, à la chute du royaume d'Israël, par les Syro-Arabes de Damas. En tous cas, il n'est plus question de la tribu de Dan au retour de la captivité de Babylone et elle ne figure pas dans l'énumération des douze tribus donnée par l'Apocalyse.

A. DE P.

—

Les sept vierges d'Ancyre (LXVII, 824). — Leur histoire se trouve dans tous les hagiographes et notamment dans Ad. Baillet. Il faut la chercher à la vie de S. Théodote le Cabaretier, 18 mai. Elle est longue ; voici la partie essentielle. Les sept vierges se nommaient : Técusse, Alexandrie, Phaine, Claude, Euphrasie, Matrone et Julite. Le gouverneur d'Ancyre les trouva inébranlables dans leur foi

et les avait fait livrer à de jeunes insolens pour les outrager, et faire en même temps insulte à leur religion. Comme un de la troupe traînait Tecuse la plus âgée, elle lui prit les pieds en pleurant et lui dit : Mon fils, que cherchez-vous avec des personnes, qui, comme vous voyez sont toutes consumées de vieillesse, de jeûnes, de maladie et de tourments. J'ai plus de soixante-dix ans et mes compagnes ne sont guère plus jeunes, etc.

Il paraît que les jeunes gens eurent pitié, mais le gouverneur, après diverses tentatives inutiles, les fit déshabiller et mener sur un chariot et à la fin jeter dans un étang avec une pierre au cou. Elles furent retrouvées par Théodote qui les fit enterrer. Poursuivi à son tour par ce méchant gouverneur, il subit aussi le martyre. Au reste toute cette histoire est très longue et ressemble à celle de beaucoup de martyrs. Seule, celle des sept vierges d'Ancyre a un caractère original.

E. GRAVE.

*
* *

Lire la *Légende dorée* de Jacques de Voragines.

E. M. F.

—

L'uniforme des maires (LXVII, 772 ; LXVIII, 20). — La question posée par « Echarpe » n'offre qu'un intérêt rétrospectif. Elle n'a point d'utilité pratique. Apportons toutefois quelque liaison entre les diverses réponses déjà produites, Et surtout donnons les textes.

Il est superflu de remonter à l'Ancien Régime pour rechercher quel costume pouvait exhiber le chef qui administrait alors la communauté d'habitants, qu'il s'appelât maire, maïeur, consul, syndic ou légat. La véritable municipalité, avec en tête le maire, a été créée par l'Assemblée Constituante qui, voulant effacer toute distinction entre les communautés d'habitants, décida par la loi des 22 décembre 1789, 8 janvier 1790 qu'il y aurait une municipalité en chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne. 44.000 communes furent ainsi créées, sans qu'on s'en doutât... Les citoyens nommaient le corps municipal qui élisait son maire. Il était naturel qu'on lui donnât un signe. D'où dans le décret des 19 avril-20 avril 1790, « relatif aux administrations de département et de district, et à l'exercice de la police », l'art. 3 ainsi conçu :

3. Lorsque le maire et les officiers municipaux seront en fonctions, ils porteront pour marque distinctive, par dessus leur habit, une écharpe aux trois couleurs de la nation, bleu, rouge et blanc, attaché d'un nœud, et ornée d'une frange couleur d'or pour le maire, blanche pour les officiers municipaux, et violette pour le procureur de la commune.

Pour la 1re fois apparaît donc l'écharpe. Mais pas d'uniforme. Car ce décret ne fait que consacrer le type fondamental du costume officiel (hors les prêtres, magistrats et officiers dont les costumes traditionnels ont toujours été spéciaux) qui était l'habit noir, auquel s'ajoutaient certaines marques ou insignes.

En l'an VIII les maires ne sont plus élus mais nommés tantôt par le chef de l'Etat, tantôt par le Préfet. Aussi va-t-on leur appliquer un uniforme, comme à de parfaits fonctionnaires qu'ils deviennent. — Voici d'abord, du 17 Floréal, un « Arrêté « qui règle le costume des sous-préfets, « des maires, des commissaires de police, « etc. etc. »

Les Consuls de la République, sur le rapport du ministre de l'Intérieur ; le Conseil d'état entendu,

Arrêtent :

Art. Ier. — Les sous-préfets...

II. — Les maires auront un habit bleu et une ceinture rouge à franges tricolore.

III. — Les adjoints à la mairie auront le même habit que les maires, et une ceinture rouge à franges blanches.

IV. — Les commissaires de police...

V. — Tous les fonctionnaires ci-dessus désignés porteront un chapeau français, uni.

VI. —.....

En l'absence du premier Consul, le second Consul : Cambacères. Par le second consul, le secrétaire d'état : Hugues B. Maret. Le ministre de l'Intérieur : Lucien Bonaparte.

La couleur de l'habit et de l'écharpe a donc changé. — Quant aux maires nommés par le 1er Consul, ils auront un plus bel uniforme.

En effet, du 8 messidor an 8, « Arrêté relatif au costume... des maires et adjoints à la nomination du premier Consul ».

Les Consuls de la République.

Arrêtent :

Art. I. — Les maires et adjoints qui sont à la nomination du premier Consul, auront un costume particulier.

II. — Celui des maires sera composé, ainsi qu'il est porté en l'arrêté des Consuls du 17 floréal dernier, de l'habit bleu complet, auquel ils ajouteront des boutons d'argent et un triple liseré uni, brodé en argent, au collet, aux poches et aux parements ; le chapeau à la française, avec une ganse et un bouton d'argent, et une arme : la ceinture sera telle qu'elle a été précédemment réglée.
III. — Le costume des adjoints.
IV. — etc.
V. — etc.

Jusqu'en 1830, aucun texte nouveau sur cette importante question. Louis XVIII et Charles X passent sans décréter. Mais, à peine sur le trône, Louis-Philippe rappelle aux maires, toujours nommés, la gloire de leur uniforme. Ce rappel royal était peu comminatoire, malgré la profonde indifférence des maires pour leur costume officiel. La décision du roi du 18 septembre 1830, fut portée à la connaissance des Préfets par une circulaire du 24, même mois, circulaire introuvable dans le volume qui contient les circulaires du ministre de l'Intérieur de 1830. Mais, à son défaut, nous avons les circulaires nombreuses adressées par les préfets aux maires et qu'on peut retrouver dans les archives des maires. Il y a une distinction à faire entre les maires nommés par le Roi qui ont droit à l'uniforme presque semblable à celui du 8 messidor ; et les maires nommés par les Préfets ; à ces derniers s'applique le costume simplifié du 17 fléoral, sauf l'écharpe qui redevient tricolore. Voici, au reste, à ajouter à la circulaire citée par U.R., une circulaire s'adressant à ceux-ci :

Châteauroux, le 11 octobre 1830,
A MM. les Maires,

Les costumes des maires et des adjoints des communes au-dessous de 50.000 habitants ont été déterminés par une décision du Roi en date du 18 septembre dernier ainsi qu'il suit :

Maire : Habit bleu, ceinture tricolore à franges couleur d'or, chapeau français uni.

Adjoints :

Ces fonctionnaires dont les costumes ne seraient pas conformes à la description ci-dessus peuvent se dispenser de les renouveler, mais ils doivent sans délai prendre l'écharpe tricolore.

Agréez...

Le Préfet : Meynadier.

Se dispenser de les renouveler ! On n'est pas plus accommodant ! C'est le régime du laissez-faire qu'on consacrait. Aussi l'indifférence persista. En 1848, le bon Dalloz avouait mélancoliquement que bien qu' « un costume officiel ait été donné aux maires, très peu le portent ».

Nous arrivons ainsi jusqu'en 1852 où Louis-Napoléon voulant restaurer, avant coup, la pompe impériale, rendit les 1-20 mars un « Décret relatif au costume des fonctionnaires et employés dépendant du Ministère de l'Intérieur ». La partie intéressant les maires a été produite par « Nauticus » et on trouvera le texte complet du décret, « signé F. de Persigny ; Approuvé : Louis-Napoléon, » dans le *Recueil de Jurisprudence* de Dalloz, année 1852, 4e partie, page 76.

C'est le dernier état de la matière. Depuis, plus rien. Et la République, succédant à l'Empire, n'a point osé mettre le nez dans le magasin des vieux décors. De minimis non curat prœtor. Elle ne s'est pas occupée en effet de cette vétille dans son importante loi municipale du 8 avril 1884, où, précisant notamment les pouvoirs et prérogatives des maires, elle a oublié de leur tailler un uniforme. Pas davantage le décret du 16 juin 1907 sur les honneurs et préséances dans les cérémonies publiques n'a apporté un élément nouveau. On prendrait difficilement ce silence pour une consécration tacite d'un costume que l'usage n'a jamais reconnu. C'est, à défaut d'abrogation formelle, l'ignorance voulue des choses périmées. Il est des mort-nés qu'il est inutile de tuer...

Nous vivons donc toujours sous l'empire du décret de 1852 qui, juridiquement, conserve sa vigueur, quant à la description de l'uniforme des maires. Mais, en fait, qui oserait s'en prévaloir ? Qu'on n'oublie pas qu'en 1852, les maires étaient nommés, non élus ; fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur, on pouvait leur imposer un costume, comme on adresse une injonction. Le Décret précité ne donne-t-il pas un ordre en son article ?

2. Le port du costume est obligatoire pour les fonctionnaires de l'ordre administratif dans les cérémonies publiques, et toutes les fois que l'exercice de leurs fonctions peut rendre nécessaire ce signe distinctif de leur autorité.

Ce qu'on commande à des fonctionnaires ne saurait s'appliquer à des élus qu'on ne peut contraindre. Emanation, aujourd'hui, du suffrage universel égali-

taire, ils pourraient accueillir ce présent comme une marque de servitude. Un tel texte peut exister en droit ; il est mort, en fait.

Constatons-le d'ailleurs : la simplicité économique des maires les a fait, sans le savoir, rester fidèles à la vieille loi révolutionnaire de 1790 qui institua le 1er signe des maires élus : la seule écharpe sur le seul habit !

Comment la porter, interroge U. R. ? Comme l'on veut. Car tel est notre bon plaisir, pourrait dire le maire de Cherbourg, cité par lui. Ou en sautoir ou à la ceinture. Un auteur, Morgand, ancien chef de Bureau du Ministère de l'Intérieur, dans son *Commentaire de la loi de 1884*, enseigne :

Avant 1830, l'écharpe se portait toujours à la ceinture. Depuis, quelques fonctionnaires municipaux la portent de l'épaule droite au côté gauche. La circulaire du Ministre de l'Intérieur du 20 mars 1852 admet l'un et l'autre mode.

Morgand exagère. La circulaire, qu'on peut lire dans le « Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur », année 1852, nº 5, est muette sur ce point. Elle parle bien de l'uniforme des maires, apportant un tempérament à la rigueur impérieuse de l'art. 2 du décret de 1852, mais elle ne décide rien sur les deux manières de ceindre l'écharpe. Ou, si l'on veut, elle admet implicitement les deux modes en usage par cela seul qu'elle ne les proscrit pas. Il y a trois ans, le maire du Blanc (Indre) provoqua à ce sujet une consultation du Ministère de l'Intérieur qui répondit, qu'en l'absence d'un texte quelconque, on pouvait porter l'écharpe indifféremment, au ventre ou en sautoir.

Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que l'écharpe est nécessaire au maire pour exercer ses attributions. C'est un signe, non une condition. Il peut accomplir tout acte de sa fonction sans recourir à elle, qui n'a d'utilité que d'attester sa qualité déniée. A fortiori pour le vêtement dont le maire peut se revêtir. Et je n'étonnerai personne, même pas « Echarpe, en quête d'uniforme, en lui affirmant que, à l'instar du héros de Tristan Bernard, il peut valablement marier Triplepatte non seulement sans écharpe, mais encore en pyjama.

Nous sommes loin du bel uniforme de l'an 8, retapé en 52. Il dort depuis toujours son dernier sommeil. Ne le réveillons pas...

JUDEX.

*
* *

[Cet article communiqué à la presse en « bonnes feuilles », par suite d'une erreur de mise en page, a été ajourné. Si bien que l'un des détails (notamment celui du maire du Blanc) donné, ici, s'est trouvé défloré. Nous tenons à le constater afin qu'il soit bien établi que la priorité en appartient absolument au distingué auteur de ce brillant article.]

—

L'obélisque du centre de la France (LXVIII, 4, 57). — J'ignore quand fut érigé à La Celle (Cher), l'obélisque marquant le centre de la France. Il est probable que le « centre » n'est plus mathématiquement exact depuis la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine.

Je crois que ce centre doit être, de nos jours, reporté à quelques lieues à l'ouest et qu'il faut le rechercher aux environs d'Issoudun (Indre). Ce qui m'incite, spécialement, à le savoir, c'est que, il y a quelques mois, traversant Isssoudun, j'ai vu, à la devanture d'un papetier de cette ville, une carte-postale illustrée représentant le «Village Point Central de la France» et ce village était, je crois, celui de « Lizeray » arrondissement et canton d'Issoudun (à 8 kilom. ouest de cette ville.)

Je regrette de ne pas avoir fait l'achat de cette carte postale qui me permettrait de faire une réponse tout-à-fait affirmative et je la demande à nos collègues Berrichons.

A. D'E.

*
* *

Je réponds à l'*Intermédiaire des chercheurs* du 10 courant, qui demandait quand et par qui ce monument a été construit, si c'est un centre mathématique exact, et si la perte de l'Alsace-Lorraine a reporté ailleurs le centre de la France.

C'est le duc de Béthune-Chârost, bienfaiteur du Berry et de la Picardie, qui a fait édifier ce monument dans la commune de Bruère-Allichamps, et en voici l'historique Sous les Romains, Allichamps était une importante station de la voie romaine de Bourges à Clermont, et de 1750 à 1775, des fouilles entreprises par le prieur Pajonnet avec les subsides du comte de Caylus, ensuite du duc de

Chârost, y ont fait découvrir une quantité de cercueils en pierre, des stèles, des fûts de colonnes, des chapiteaux et des substructions nombreuses. Parmi tout cela se trouvait un tombeau qui avait été creusé dans une borne milliaire qui nous a été conservée ; elle a 2 m. de haut 0.50 d'épaisseur, et sa partie supérieure avait été enlevée. Malgré cette mutilation on lit sur la partie non creusée :

FELICI | AUG | TRIB | PCOS | III
PP | PROCOS | AVAR | L | XIIII
MED | L | XII | NER | L | XXV

Ainsi, elle indiquait les distances, reconnues exactes, d'Allichamps à Bourges (Avaricum), à Châteaumeillant (Médiolanum), et à Néris.

Cette borne milliaire, recueillie par le duc de Chârost, a été érigée par lui en 1799, dans le bourg de Bruère-Allichamps, à l'intersection des quatre routes. Son érection a coûté 4038 livres pour le nivellement du carrefour, la pose de la colonne, son socle de trois degrés, un dallage de 14 mètres et douze bornes qui ont disparu depuis.

Ces renseignements proviennent des archives du duc de Chârost et je les ai publiés dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, vol. 1875-1876, p. 297.

En Berry, ce monument a toujours passé pour avoir été mis à dessein à l'endroit où il se trouve pour indiquer le centre de la France, mais j'ignore si les cartes de l'Etat-Major et du Ministère de l'Intérieur le considèrent comme tel, surtout depuis que nous avons perdu l'Alsace-Lorraine.

CARTIER DE SAINT-RENÉ.

—

Maison de la reine Bérengère au Mans (LXVII, 619, 784 ; LXVIII, 11). — Seul le paragraphe n° 2 de la réponse faite par M. Robert Triger parle de documents.

Nous prions les lecteurs de l'*Intermédiaire* de se reporter au tome V de la *Povince du Maine* 1897 déjà cité, et ils y verront que :

Le 20 déc. 1466, eut lieu un partage en la Cour du Mans des biens de Jehanne Bellenger, femme de Jehan de Saint Martin, bourgeois du Mans, entre Jehan Veron bourgeois et Gillon Veron sa sœur, enfans de feu Me Guillaume Veron et de Agaisse Bellenger sa femme, etc.

(Archives de la famille de Saint-Rémy, chartrier de Courvalain).

Le lot du premier est ainsi décrit dans l'acte de partage :

Demeure audit Jehan Veron, partie de l'ancienne maison de feuz Jehan Bellenger, et sa femme sise en la cité du Mans. C'est assavoir, etc.

(Suit la description de la maison avec ses bornes et ses voisins, ce qui ne laisse aucun doute sur sa situation).

La part de Jehan Veron consistait donc dans tout le côté de l'ancien hôtel de Jehanne la Bellengère, situé à la gauche d'une ligne qui, partant de la rue, se serait terminée à la tourelle d'escalier. Elle comprenait trois corps de logis, dont l'un était placé à l'angle intérieur de la cour Poté (1), l'autre, dans cette même cour, avait sa façade avec « portail et ouvrouër » sur la Grande Rue ; le troisième que Jehan Veron « avait de nouvel faict faire et ediffier » était celui qui existe encore aujourd'hui. C'est probablement à Jehan Veron que l'on doit attribuer la construction du rez-de-chaussée et du premier étage de ce curieux édifice. Les petites croix qui auraient été, d'après M. R. Triger « les marques du fief des Croisettes » dont relevait cette maison, sont simplement les croix pattées, meubles principaux des armoiries des Bellenger ou Berenger (2).

Les fiefs n'avaient pas d'armes spéciales. Ils prenaient celles de leurs propriétaires et en changeaient à chaque propriétaire.

On voit dans un aveu du 2 août 1621, la mention : « au devant de laquelle il y a grande quantité de croix pour marque du fief de cette seigneurie ». Ce n'est qu'une fantaisie de feudiste peu instruit des choses de blason, heureux de trouver un argument en faveur de sa juridiction. Seuls Jehan Veron (ou ses père et mère) pouvaient unir dans l'ornementation de leur demeure les armes des Verron et des Bellenger.

Du fait que la maison a été construite

(1) Maison n° 13, partie F et D du plan publié par M. Triger.

(2) Les Bellenger portaient : *Ecartelé au 1 et 4 losangé d'or et de gueules* (Turpin) ; *aux 2 et 3 d'azur à la bande d'argent chargée de 3 croix pattées de gueules* (Bellenger).

par un Jehan Bellenger ou Bérenger, il faut conclure qu'elle a été appelée la maison Bérengère. Appellation qui, abandonnée dans les actes publiés des deux derniers siècles et néanmoins conservée dans le langage populaire, s'est transformée en maison de la reine Bérengère.

En *1830*, Richelet, dans *Le Mans ancien et moderne*, rapporte la tradition populaire, tout en insinuant qu'elle est probablement inexacte, puisque la construction de la maison n'est pas antérieure au xve siècle. Si cette tradition n'eût été vieille que de cinq ou huit ans, Richelet en eût probablement connu l'origine et l'eût rejetée comme apocryphe.

On ne voit pour la première fois le nom de la reine Blanche que vers 1840, sur une lithographie.

Au surplus, les lecteurs de l'*Intermédiaire* n'ont qu'à se reporter, s'ils le veulent, à la *Province du Maine* 1897, citée plus haut. La matière y est épuisée.

Ce sera notre dernier mot, nous ne pensions même pas qu'il pût être utile de revenir sur l'indication donnée dans l'avant-dernier numéro de l'*Intermédiaire*.

A.

—

L'abbaye du Miroir (LXVII, 819). — Voir les sources indiquées par M. Ul. Chevalier dans sa *Topo-Bibliographie*. Il cite notamment une *Brevis narratio de fundatione abbatiæ Miratorii* qui se trouve dans le *Spicilège* de d'Achery.

DE MORTAGNE.

—

Nécropole juive, rue de Flandre (LXVII, 578, 761).

Allez rue de Flandre, dans cette longue voie constamment sillonnée par les tramways, les omnibus, les voitures, et par une foule grouillante, affairée ; arrêtez-vous devant le n° 44, grande et vieille bâtisse avec deux vastes portes cochères ouvrant sur une cour immense plantée de grosses bornes, entourée d'écuries et de hangars de bois ; pénétrez sous ces hangars et suivez un couloir humide, noir, vous arriverez devant une lourde porte dont ne fonctionne qu'à grand'peine la serrure rouillée et que, pour ma part, — muni d'ailleurs de toutes les autorisations nécessaires — j'ai dû enfoncer à coups de pioche.

Voici le jardin de la Belle au bois dormant !

Derrière cette vieille porte, c'est un coin de forêt vierge !

Des arbres, des arbustes, des sureaux poussent dans tous les sens ; des feuilles mortes, des branches cassées, recouvrent une minuscule clairière avec des plantes, une herbe très verte ! C'est un coin de forêt vierge entre de hauts murs qui s'écaillent et que, d'un côté, surmontent les soupiraux d'un lavoir et, d'un autre, les fenêtres d'une maison à cinq étages ! Et ces grandes pierres qu'on aperçoit, cassées, pêle-mêle, sous les branches, ce sont des tombes ! C'est un cimetière !

Vingt-cinq tombes environ le garnissent, deux ou trois en assez bon état encore, les autres en morceaux. La végétation impitoyable a soulevé les couvercles, repoussé les dalles, brisé les pierres, enfoui les cercueils. Un sarcophage, qui ressemble singulièrement à un sarcophage gaulois, est ouvert ; un autre, qui a la forme d'un sarcophage égyptien, s'enfonce sous le sol. La mousse a recouvert les inscriptions ; on déchiffre seulement un caractère romain ou hébreu, une date : février 1791... an II...

Il paraît que, sous Louis XIV, les grands seigneurs venaient, le jour, joyeusement banqueter dans cette maison — alors en pleine campagne — et qui, à l'enseigne de l' « *Auberge de l'Etoile* », appartenait à Maître Matar, cuisinier de son état. Cuisinier et fossoyeur, car, la nuit tombée, le restaurant fermé, Maître Matar enterrait dans son petit jardin les hérétiques et les juifs qui ne pouvaient alors être inhumés dans les nécropoles publiques. Au reste, ne supposez pas que Maître Matar était un philanthrope désintéressé : lorsqu'on lui amenait une bière, il la mesurait de sa longue broche sur laquelle il avait gravé des coches et faisait payer selon la dimension !

Plus tard, on enterra là les Juifs qui mouraient sur la route de Flandre, car l'actuelle rue de ce nom a remplacé la route qui conduisait en Flandre et en Allemagne, et même dans le milieu du xixe siècle, la cour de ce n° 44 servit de relais aux diligences ; c'est jusque-là qu'on accompagnait à cheval les parents partant pour le nord de l'Europe, c'est là qu'on leur souhaitait bon voyage...

RENÉ SCHWŒBLÉ.

(Extrait du n° du 9 avril 1903 des *Nouvelles Illustrées* où l'on voit la photographie d'une des tombes)

P. c. c. F. BARGALLO.

Citons aussi, pour mémoire, quelques lignes sur le même sujet dans le *Petit Parisien* du 2 novembre 1902. F. B.

—

Argiliers, huguenot émigré (LXVIII, 5). — Ne s'agirait-il pas de Jean Théophile des Aguliers, auquel, dit *la France*

protestante, « le grand Newton donna une preuve de singulière estime en lui confiant le soin de répéter publiquement quelques-unes des expériences qui servaient de base à son système et d'en démontrer ainsi la vérité aux yeux de tous ».

Si oui, voir la notice consacrée à ce personnage, à la suite de celle de son père, dans l'ouvrage précité, t. IV, pp. 232-233. DE MORTAGNE.

—

Batiste Cambrai (LXVII, 668, 786, 841). — Dans un *Almanach de Cambrai* pour 1810, on lit :

> C'est, dit-on, un habitant du village de Cantaing, nommé Batiste Cambrai, qui tissa vers 1300, les premières toiles fines à Valenciennes. D'autres disent qu'il inventa le rot dont on se sert pour fabriquer la batiste. Ce qui est certain, c'est qu'il existe encore à Cantaing une famille qui porte le nom de Cambrai.

La commune de Cantaing est située à 7 kil. de Cambrai.

Le Glacy, dans son *Indicateur Cambresien* (1815), Bruyelle, dans ses *Notes sur les Communes de l'arrondissement de Cambrai* (1849) et Bouly, dans son *Dictionnaire Historique de Cambrai* (1854) reproduisent simplement cette tradition. Toutefois Bruyelle donne comme date octobre 1309, sans dire où il a puisé ce renseignement.

La statue de Batiste Cambrai, exécutée en pierre dure, est l'œuvre d'un jeune sculpteur cambresien, nommé Guerlain, Elle a été érigée dans les jardins de Cambrai en octobre 1863.

Un journal de Cambrai de l'époque, l'*Industriel*, disait à propos de cette statue :

> Les documents historiques manquent sur l'homme dont l'invention fut pendant de longues années une petite providence pour les ouvriers de notre contrée ; ce que l'on sait de lui se réduit à son nom, le lieu de sa naissance, l'époque approximative de sa découverte. Encore tout cela est-il si peu certain qu'on a parfois contesté l'existence de ce personnage quelque peu hypothétique.

C'est, je crois, tout ce que l'on sait sur l'existence de Batiste Cambrai.

PAUL DY.

—

Maison de Custine (LXVIII, 5). — Je possède un sabre de cavalerie sur le fourreau duquel est gravé ce texte :

> « J'appart. à Robert de Custine, colonel du 7e régiment de hussard, mort le 27 décembre 1808. Donné à Joseph de Custine capitaine commandant la Compagnie d'Elite du 8e Dragons. »

SAFFROY.

—

Le général Duhesme (LXVIII, 10). C. pourrait s'adresser aux personnes désignées ci-dessous, habitant Paris, pour avoir des renseignements sur la descendance du général comte Duhesme : Comtesse Duhesme, 23, avenue Marceau ; vicomtesse Duhesme, 23, rue de Marignan ; vicamte Duhesme, faubourg Saint-Honoré, 168. NAUTICUS.

—

M. de Marcieu (LXVII, 621, 738). — Il s'agit probablement de Pierre Emé de Guiffrey de Montaynard, comte de *Marcien* (*sic*), lieutenant général des armées du roi, commandant en Dauphiné, fils de Guy-Balthazard-Emé, marquis de Boutières (par lettres de 1676) et de Marie Grollier. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le maréchal Masséna était-il israéliste ? (LXII ; LXIII ; LXVIII, 28). — Masséna-Manasseh est d'une haute fantaisie. Masséna pour Malausséna n'est peut-être pas si aisé que cela à admettre ; et Malausséna - malus senex l'est encore moins ; analogie de son, en étymologie, est souvent trompeuse. Le passage phonétique de « malus senex » à « Malausséna » semble peu admissible ; puis comme les Italiens, à une époque où des noms de famille aient pu naître de sobriquets, parlaient italien, et non latin, il y a là une autre invraisemblance. Mais Masséna ne serait-il pas tout simplement un mot de la langue courante, « Masina »; en lombard, d'après de vieux dictionnaires « Masena » ; qui veut dire meule ? « La meule », c'est un nom de famille en français : Lamole ; pourquoi pas en italien ? IBÈRE.

—

Comte de Montlezun (LXVII, 671). Je ne connais pas de comte de Montlezun, à l'époque indiquée. Il y avait alors Arnaud-Guillaume de Montlezun, IVe du nom, comte de Pardiac, mort en 1367, et Jean de Montlezun, son fils, qui devint à son tour comte de Pardiac, et mourut vers 1380.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Famille Ponsard (LXVIII, 8). — Le livre de M. Latreille *La fin du théâtre romantique et François Ponsard* (Hachette, 1899) contient les renseignements suivants :

Il appartenait à une famille de robe ; son père, Hercule Ponsard, était président du conseil des avoués de Vienne, et sa mère, née Bruant, était aussi la fille d'un avoué de la même ville ;

et en note :

Le grand-père du poète était notaire et habitait Pont-de-Chéruy (Isère) ; un frère d'Hercule Ponsard avait suivi la carrière des armes et était entré dans les Gardes de Napoléon Ier. La famille, au dire des descendants actuels, était originaire de Savoie.

Le même livre reproduit l'acte de naissance du poète, et l'extrait des registres de baptême, où le nom de la famille maternelle est orthographié Bruyant (alors que les signatures donnent Bruant), et où on voit que la grand'mère paternelle était née Roussillon. IBÈRE.

—

Maison de Roncherolles (LXVII, 821). — Charpillon, dans son *Dictionnaire de l'Eure*, dit que Michel-Charles-Dorothée de Roncherolles, marquis de Pont-Saint-Pierre, ne laissa pas d'enfant et eut pour successeur son frère Claude-Edouard-Sibille, mari de Marie-Louise Amelot. La terre passa dans la famille de Montesquiou en 1760, et Claude-Edouard-Sibille n'eut pas d'enfants. Les annuaires de la noblesse actuels ne font mention ni de Roncherolles, ni de Pont-Saint-Pierre ; cela donne à penser que la famille est éteinte. Roncherolles a pour armes : *d'argent à deux fasces de gueules*.

E. GRAVE.

***

Deux sœurs habitaient à Demouville, entre Caen et Troarn ; l'une était une dame de Roncherolles. Ces deux dames ont vendu leur propriété à M. Etienne, négociant en vins à Caen. Il y a de cela vingt à trente ans. Ces deux dames ont-elles laissé des descendants ? Je l'ignore.

ALBÉRO.

***

Par contrat du 15 juin 1803, Delphine de Lévis-Mirepoix, fille de Charles-Philibert, député de la noblesse de Paris aux Etats-Généraux, guillotiné le 8 prairial an II, épousa Gaspard-Félix de Vichy-Champron, petit-neveu de la célèbre marquise du Deffand. Veuve peu après, elle épousa en secondes noces le marquis Théodore de Roncherolles, qui fut maire de Saint-Martin-d'Estréaux (Loire), de 1837 à 1839. Il mourut avant le 10 novembre 1839, laissant trois enfants de son marirge avec Delphine de Lévis :

1° Enguerrand de Roncherolles, mort à 21 ans ;

2° Berthe-Camille-Louise, mariée au marquis de Fénelon, d'où un fils, Henri, mort prématurément, et une fille, mariée successivement au vicomte de Caze et au marquis de Maleyssie. Berthe de Roncherolles épousa en secondes noces le comte Victor du Hamel, publiciste, préfet du Pas-de-Calais, député sous le second empire ;

3° Alix de Roncherolles, mariée à Henri du Hamel.

La marquise de Roncherolles est morte le 31 décembre 1860.

O.-C. REURE.

***

Cette maison est éteinte.

La branche aînée a eu pour dernier représentant Théodore-Gaspard-Louis, marquis de Roncherolles et de Pont-Saint-Pierre, premier baron de Normandie, décédé le 12 mars 1839, qui, de son mariage avec Delphine de Lévis-Mirepoix, veuve en premières noces du comte de Vichy, n'eut que deux filles : 1° Berthe, mariée en 1839 à Charles de Salignac, marquis de Fénelon, veuve en 1849 ; 2° Alix, mariée au comte du Hamel, veuve en 1849.

La seconde branche s'est éteinte vers le milieu du XIXe siècle, en la personne de Louis-Adolphe, marquis de Roncherolles de Planquery, qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec Mélanie de la Roque.

Une troisième branche, celle des sgrs d'Aubeuf, s'est éteinte en la personne de Charles-Eléonore, comte de Roncherolles, page de la Reine, député en 1825, décédé en 1838, dont la fille unique, Blanche, épousa, en 1822, le baron de Ferragut.

C. D'E. A.

—

Firmin Ruffin (LXVII, 821). — Le *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne* (Didot) pose aussi la question sans la résoudre. « L'imprimerie, y est-il dit, p. 418, exista-t-elle momentanément dans cette petite ville, au commencement du

xviie siècle, ou le nom de lieu est-il supposé ? » Je croirais volontiers que la satire du père Garasse contre Dumoulin, qui fut imprimée, pour la première fois, à Bruxelles en 1619, a dû être réimprimée à Douai.

NISIAR.

*
* *

Il s'agit bien de la ville de Doué (Maine-et-Loire).

L'auteur du *Dictionnaire géographique à l'usage du libraire et de l'amateur des livres* donne les renseignements ci-joints :

DOADUM, THEODOADUM [Baudrand], THEODWADUM [Charta Pippini R. a. 835], DOVAEUM *Doé* anc. palais de Dagobert et des Ducs d'Aquitaine, auj. *Doué*, ville de Fr. (Maine-et-Loire).

L'imprimerie exista-t-elle momentanément dans cette petite ville au commencement du xviie siècle, ou le nom de lieu est-il supposé ? nous ne saurions le dire, bien que nous penchions pour la première hypothèse, mais nous connaissons : le Rabelais réformé par les ministres et nommément par Pierre Du Moulin, ministre de Charenton, pour réponse aux bouffonneries insérées en son livre de la vocation des pasteurs. A Dove de l'imprimerie de Firmin Ruffin, imprimeur et libraire juré, demeurant à la Colombe, 1620, in-8° de 178 pp. Cette satire dirigée contre le célèbre Du Moulin par le Père Ojarasse fut imprimée d'abord à Bruxelles en 1619.

L. PIERROT.

—

Le danseur Trénitz (LXVII, 623, 743). — Je rencontre dans le *Nouvel Almanach des Muses pour l'an grégorien 1803* (Paris, Brasseur 1803 p. 181) une petite pièce intitulée : « Vers gravés sur le tombeau de Mlle Adrienne Chameroi ». Elle est signée Ed. Trenis, dont le nom, à la table, (p. 262) est orthographié Trenitz.

C. DEHAIS.

*
* *

De Vauquelin (LXVII, 623, 744, 792. — Le collaborateur Lach relève, avec raison, une erreur de plume commise par moi dans la note Vauquelin. *Intermédiaire* du 10 juin.

J'ai, en effet, attribué à tort au poète célèbre du xvie siècle, Vauquelin le surnom des Yvetaux et à son fils celui de la Fresnaye : c'est le contraire.

Le poète Jean Vauquelin de la Fresmaye au Sauvage, seigneur de Sassi, Boissey, les Yveteaux, les Oulvey, président au bailliage et siège présidial de Caen, naquit au château de la Fresnaye au Sauvage (Orne) en 1536. Son père était Jean Vauquelin de la Fresnaye et sa mère Barbe de Boislichaux. Il mourut à Caen en 1606, à 72 ans.

C'est le premier poète français qui ait fait des satires.

Son fils Nicolas Vauquelin des Yveteaux, né au château de la Fresnaye au Sauvage (Orne), succède à son père dans sa charge, puis est nommé précepteur du duc de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées et ensuite de Louis XIII.

Il se retire de bonne heure de la Cour dans une belle maison du Faubourg St-Germain où il vécut en épicurien.

Il s'habillait en berger et se promenait avec une joueuse de harpe, la houlette à la main, le chapeau de paille sur la tête, il conduisait des troupeaux imaginaires dans son jardin et les gardait du loup, etc., etc.

Il mourut repentant en 1649, à 90 ans, dans une maison de campagne, près de Germigny, château des évêques de Meaux.

Je maintiens ce que j'ai avancé le 10 juin, page 744, sur la communauté d'origine des Vauquelin des Yveteaux etc... etc. et des Vauquelin de Beaumont etc...

UN RENSEIGNÉ

—

Armes de Gabrielle Le Gras (LXVII, 776). — Marie-Gabrielle Le Gras, qui épousa, le 20 juillet 1700, Pierre Etienne Le Tonnelier, seigneur de Charmeaux, (de la famille des Le Tonnelier de Breteuil), était la fille de Jean-Baptiste Le Gras, vicomte d'Azy et de Marie Geneviève Carpentier.

Elle était probablement grand'tante de Marie Jeanne Le Gras, vicomtesse d'Acy, (ou d'Azy), épouse (1742) de Charles François, marquis de Folleville, chevalier, maréchal de camps † au château de Manancourt, près de Combles (Picardie), le 9 mars 1765.

Baron de G.

—

Le Pont Maudit (LXVIII, 43). — Mon père était Nantais, un de mes parents m'envoie cette note que je vous adresse au sujet du Pont Maudit effondré à Nantes :

Le Pont Maudit fut construit en 1778. Il était alors en bois.

Sous la Monarchie de Juillet, devant les réclamations des habitants du quartier, il fut décidé qu'il serait reconstruit en pierres, à frais communs, entre la Ville et certains propriétaires de l'île Feydeau et de l'île Gloriette. L'adjudication des travaux s'éleva à 130.000 francs.

Quelle est l'origine du nom de Maudit donné à ce pont ? On n'en sait trop rien.

Les uns prétendent que lors de la construction primitive du pont les mariniers le maudirent parce que ses arches trop surbaissées étaient une gêne à la navigation des gabares.

Les autres racontent que ce furent les habitants du quartier qui, n'obtenant pas satisfaction de la Ville, pour le prompt achèvement des travaux, lui donnèrent le nom de Maudit-Pont, devenu dans la suite, Pont-Maudit.

BOOKWORM.

—

Les dragons de « Carmen » LXVII, 575,698). — M. Maurice Charpentier fait sans doute erreur en parlant des dragons d'Alcala, je puis assurer que jamais il n'y eut de régiment de ce nom dans l'armée régulière espagnole. D'autre part, en relisant le livret de « Carmen », je constate à l'acte II, scène IV, que c'est des dragons d'Almansa que M. Charpentier veut parler :

> Halte là !
> Qui va là ?
> Dragon d'Almansa
> Où t'en vas-tu par là,
> Dragon d'Almansa ?
> etc., etc.

Tout d'abord je fais remarquer à notre confrère, que depuis le décret du 1er juin 1815, il n'y a plus de dragons en Espagne. Des huit régiments existant à cette époque, trois furent condamnés à disparaître, les cinq autres, parmi lesquels l'Almansa, passèrent à la cavalerie légère, mais ces régiments disparurent en 1823 avec toute l'armée constitutionnale.

Almansa, ancien régiment de Valanzat, prend, en 1718, le nom de « Dragons de Batavia » qu'il changea, en 1765, pour celui de « Almansa » en souvenir de la bataille de ce nom, en 1824, lors de la nouvelle réorganisation, le régiment « Castilla » est censé être la continuation de l'Almansa, et en 1844 ce même régiment reprit le nom d'Almansa. Aujourd'hui, quoique les dragons aient été rétablis en Espagne au nombre de trois régiments, Almansa ne compte que parmi les Chasseurs à cheval. Etant en 1805, le IIIe des Dragons, il devint plus tard le IIIe de cavalerie légère et aujourd'hui il est le XIIe régiment de cavalerie.

Selon le comte Clonard, il eut ces divers uniformes :

1815	habit	jaune	avec	divise	bleu
1816	»	»	»	»	blanche
1817	»	»	»	»	bleu
1819	»	vert	»	»	jaune
1821	»	»	»	»	rouge
1828	»	bleu ciel	»	»	»

Pourtant, dans les gravures en couleurs de l'*Historia organica de las Armas de Infanteria y Caballeria Española desde su creacion*, par le lieutenant général comte de Clonard — 16 volumes — Madrid 1851 — il donne les uniformes suivants :

En 1822 — *Cavalerie de ligne* : Habit jaune avec revers rouges, bandoulière blanche, pantalon verdâtre avec double frange rouge, casque de dragon avec crinière noire.

Cavalerie légère : Habit vert avec revers jaunes et rouges, schako avec grand plumet rouge.

En 1828. — Habit bleu avec revers rouges et casque de dragon pour la cavalerie de ligne, la légère ne diffère que de peu de chose dans l'uniforme, mais elle a le schako au lieu du casque.

Si M. Charpentier veut plus de détails, il en trouvera sans doute dans l'ouvrage cité ci-dessus. AMERICA.

—

Auteur latin moderne à retrouver (LXVIII, 9.). — L'auteur de la traduction ou plutôt de la paraphrase en vers latins de *l'épitaphe d'un paresseux* par Lafontaine est le père Etienne Sanadon, savant jésuite né à Rouen en 1676, mort à Paris en 1733, précepteur du prince de Conti et bibliothécaire du collège de Louis le Grand, auteur d'une traduction d'Horace longtemps estimée et de poésies latines remarquables par leur élégance, dit Bouillet.

DEHERMAN.

—

Jasse, jasserie (LXV ; LXVII, 852). — Cette expression n'est pas seulement pyrénéenne ; car on la trouve communément employée dans le Cantal. Elle désigne une maison sommairement construite, pour abriter le troupeau durant la

saison du pâturage et pour faire les fromages. F X T.

***

Le mot Jas (prononc. Jasse) désigne en langue d'oc, la couche ou gîte d'une bête ; d'où l'on a fait jasso, bergerie, toit à brebis. Ainsi rien d'étonnant que ce mot se rencontre souvent sur la carte d'Etat-major, pour désigner les grands pâturages des Pyrénées et de la Montagne-Noire où gitent pendant des mois de gros troupeaux.

J'ajoute que Jas désigne encore le filet, le râble, la partie charnue des animaux et que l'on dit, en se moquant, de quelqu'un que l'on surprend au lit le prendre « sul jas », sur le flanc. S. F.

***

Ce mot a, dans tout le midi de la France, des significations dérivant toutes de la station, du gîte des troupeaux.

Dans l'Hubaye : Un replat pour le repas des bestiaux. Du latin *jacere*, être couché. (E. Arnaud).

Dans les Hautes-Alpes : on appelle jas un parc pour les troupeaux (Roman).

Dans le Queyras : Jas désigne la litière, la paille et le fumier des écuries ; jassear signifie étendre la litière. (Chabraud et de Rochas).

En Provence, le jas est la bergerie où l'on renferme les troupeaux pendant la nuit. (Peiffer).

En Auvergne et en Forez, la Jasserie est un ensemble de chalets ou une simple ferme dont le tenancier s'appelle Jassier (Peiffer).

Dans la vallée de Cauteretz, Jas, Jasse, Yas, Yasse désignent un pâturage où séjournent les bestiaux, et, en général, un gîte, un refuge (Meillon).

Alpes occidentales : jas, jasse, bergerie, lieu où le bétail se rassemble le soir, parc à troupeaux ; dans les vallées piémontaises, on dit Giasso (Mourral).

ALBERT DE ROCHAS.

—

Les Juifs à Arcachon (LXVIII, 3). — La « négociation » à laquelle fait allusion M. Ernest d'Hauterive semble devoir être confirmée par le fait suivant très significatif.

Toutes les exploitations industrielles et principalement ostréicoles du Bassin d'Arcachon furent fondées, il y a un siècle environ, par des maisons étrangères (anglaises pour la plupart) et, de nos jours encore, la famille Péreire, de religion israélite et portugaise d'origine — (les « Pereyra », — possède la presque totalité des « Landes » grandioses où d'ailleurs sa charité s'exerce avec une infatigable générosité, et cela depuis près d'un siècle également.

A. D'E.

—

La mère Moreaux (LXVII, 824). — Je trouve dans *Les Anciennes maisons de Paris sous Napoléon III*, par Lefeuve, ouvrage assez rare aujourd'hui, des renseignements qui pourront intéresser M., soit ;

A l'entrée de la baie (endroit où le quai de l'Ecole forme golfe) a jeté l'ancre par hasard, à l'époque du Directoire, une cargaison de prunes à l'eau-de-vie, dans une cantine plus que modeste alors, où fut servie la première goutte à un soldat de Sambre-et-Meuse, dont le corps partait pour l'Egypte... Des étudiants, sous la Restauration, commençaient à s'y arrêter, en amicale ou amoureuse compagnie, chaque fois qu'ils traversaient la Seine ; la mère Moreaux leur faisait bon accueil, qu'ils eussent de l'argent ou point. Les uns payèrent, les autres ne s'acquittèrent qu'en réputation et en louanges, monnaie qui éleva la figure commune de l'hôtesse à la dignité d'effigie. Souvent l'obligeante liquoriste, quand le mois touchait à sa fin, avait mis une rallonge à sa modeste table, invitant à dîner ses pratiques du pays latin. La mère Moreaux, par une bonne humeur qu'augmentaient ses petits sacrifices, n'a-t-elle pas mérité cette immortalité qui profite à ses héritiers, et dont le principe était la gratitude ?

Il lui sera beaucoup pardonné, et notamment d'avoir multiplié à l'infini le nombre de liquoristes qui se pavanent maintenant sous ses auspices. Elle a créé le Genre Moreaux, à ses risques et à ses dépens ; une famille innombrable de filles de comptoir, toujours coquettes, jeunes et gentilles, versant le sourire au fond du verre, sous prétexte de prunes ou d'absinthe, est sortie, pour courir la ville, des jupons en indienne de cette mère Gigogne du comptoir : jusque là l'ivresse des petites bourses n'avait que de répugnantes Hébés, qui se sont mises gardes-malades et auxquelles, par malheur, les liquoristes taillent de la besogne.

NOEL.

Trois pour cent. Quiroga, nom de vêtement (LXVI.) — Citons encore, parmi les noms d'inventeurs donnés à des vêtements, chapeaux, chaussures, le « gibus », le « godillot », et le « maillot ». J'avais toujours cru que le maillot était un vêtement à mailles. Mais le *Bottin* m'a appris, par hasard, que Maillot était l'« inventeur des tricots et costumes pour théâtre, dits maillots. »

MAURICE CHARPENTIER.

—

Baromètre absolu. — (Voir Couverture du n° 1367.

Le fabricant du *baromètre absolu* était M. Charpentier qui habitait, en 1882, 59 rue de Provence.

L'appareil se composait en effet d'un thermomètre à air, influencé à la fois par la température et la pression extérieure, et d'un thermomètre ordinaire influencé seulement par la température. La différenciation de ces deux instruments, faite par une méthode qui constituait précisément le principe de l'appareil, donnait très exactement la pression arométrique.

Je ne sais si M. Charpentier vit encore, mais je crois bien que l'appareil, peu transportable, est tombé à peu près dans l'oubli. A. J.

—

Mylord l'Arsouille (T. G., 62 ; LVII ; LX ; LXI ; LXVII, 856). — On lit dans le *Journal du comte Rodolphe Apponyi*, chez Plon, t. IV, p. 302 :

A une heure précise, j'étais au Café anglais. Le marquis de Jumilhac vint nous rejoindre. Comme il est aimable et gai, il fut le bienvenu parmi nous. Mme de Saint-Priest, tout en nous disant qu'elle était triste, ne sachant trop quelle attitude prendre cet hiver, étant carliste dans l'âme et obligée pourtant d'aller aux bals à la cour, à cause de son parti qui ne partage pas ses opinions riait de nos discours.

— Eh bien ! déclara-t-elle, quoi que vous en disiez, vous verrez pourtant que je ne danserai nulle part, excepté à la cour, aussi longtemps que Mme la duchesse de Berry sera à Blaye.

Tandis que nous étions à table, lord Seymour, avec une bande bruyante et pétulante, viveurs et filles, envahit la salle par laquelle il nous fallait passer pour entrer dans la nôtre. Notre salade de homards se faisant un peu trop attendre j'allai accélérer son arrivée. Lord Seymour me voit, s'empare de moi et croyant que nos dames étaient de même acabit que les siennes, il me propose de réunir nos deux soupers. Après avoir multiplié les refus et les excuses, j'ai dû, pour avoir raison de son insistance, lui avouer de qui se composait la société féminine avec qui j'étais, et c'est ainsi que je me suis débarrassé de lui. Quand j'ai fait part à nos dames de cet incident, l'une d'elles s'est écriée :

— Lord Seymour nous a donc prises pour Dieu sait qui ?

— Oui, Madame, pour Dieu sait qui !

— Il vous aura vues descendre de voiture, a observé Valençay, et c'est le chapeau de ma femme qui l'aura trompé.

— Mais quelle idée ! a dit la duchesse.

— Mais oui, ma chère, je vous l'ai dit hier, votre chapeau est d'un goût détestable.

— Le trouvez-vous, comte Rodolphe ? m'a-t-elle demandé.

— Juge entre le mari et la femme, ai-je répondu, la galanterie me commande de me prononcer en faveur de la duchesse.

— Ce qui veut dire que Rodolphe est de mon avis, a repris Valençay.

—

Les paysans au XVIIe et au XVIIIe siècle (LXVII, 339, 513, 825). — Après l'article très étudié de Britannicus, on peut dire que le sujet est épuisé. Pourtant il y a encore place pour un mot.

Si on veut se faire une idée très juste de l'état du paysan sous l'ancien régime, il faut étudier les anciens terriers des xve, xvie, xviie et xviiie siècles si nombreux conservés dans les archives. En particulier, pour une paroisse voisine de Mantes, Jollainville, je connais un terrier dressé au profit des Célestins de Limay (arrondissement de Mantes) où tous les habitants de Follainville et de Quernes viennent déclarer qu'ils tiennent tel champ, telle vigne, des Célestins, moyennant une redevance annuelle de sous ou d'oboles. Ces champs leur appartenaient et quand on a plusieurs terriers successifs, on trouve les mêmes noms et les mêmes déclarations. Ces paysans sont des propriétaires, partant dans une situation qui n'a rien à voir avec le portrait tracé par La Bruyère.

E. GRAVE.

—

Père de 18.183 enfants (LXVII, 674). — La question est certainement insoluble en principe, par la simple raison que l'homme n'a pas toujours de sa progéniture le souci d'un bon éleveur pour ses produits. Ne parlons pas de ceux qui couraient le monde.

« Courtisant la brune et la blonde »,

comme on chantait à l'Opéra-Comique sous la Restauration, — plus d'un soldat de la République ou de l'Empire, qui prit Joconde pour modèle, aura suffisamment réalisé son idéal ; — ne regardons que ceux qui tenaient le compte de leurs bonnes fortunes comme on tient le compte de sa fortune ordinaire. Qu'aurait pu dire sur le nombre de ses enfants l'artiste dont il est parlé, si je me souviens, dans le *Journal* des Goncourt, près de qui Don Juan n'était qu'une sorte de bigame, car le Sévillan n'avait connu que deux milliers de femmes, tandis que le Français se vantait, — probablement *se vanter* est le mot, — d'atteindre, sinon de dépasser la demi-douzaine ? Une femme nouvelle tous les deux ou trois jours, c'est peut-être beaucoup.

Pour revenir aux chiffres exacts, on cite un roi récent de Birmanie, qui, après avoir vécu quelque temps de sa jeunesse au couvent, comme il est assez d'usage en ces pays, chez les gens de bonne famille, monta sur le trône, et, en 16 ans, aurait eu 679 enfants, — une quarantaine par an, chiffre acceptable, (Mme Mary Summer, *Les Religieuses bouddhistes* ; Paris, Leroux, p. 69). Il laissa, du reste, si je ne me trompe, la réputation d'un saint homme et d'un savant théologien. Tel quel, il dépasse Auguste le Fort, roi de Pologne, qui dut s'arrêter à 354 enfants naturels (Scherr *Deutsche Kurltur und Sittengeschichte*, Leipzig, Wigand, 1879 ; p. 437),comme abondance de production et rapidité de conception, — les caractéristiques d'un bon « intellectuel ». Il n'est pas bien utile, après ces deux héros, de citer l'excellent roi Katchiba, que rencontra Sir Samuel Baker dans les entours de l'Albert Nyanza, et qui possédait à 60 ans, 116 enfants parmi lesquels ce monarque prudent choisissait ses préfets et fonctionnaires, mettant un de ses fils à la tête de chacun de ses villages (*Tour du Monde*, 1867, t. Ier, p. 18). Il y logeait aussi, d'ailleurs, une de ses femmes, pour se retrouver partout entièrement chez lui : régime domestique ingénieux adopté par les traitants noirs du Calabar et de l'Ouest Afrique, d'après la spirituelle Miss Kingslay, et que d'autres signalent chez les Touaregs et les marchands de Ghadamés (Gaston Lemay, *Le Temps*, 3 janvier 1912). On assure même que certains voyageurs de commerce européen ont pareillement un foyer stable en chaque ville où ils séjournent régulièrement (Paul Bureau, *La Crise Morale des Temps Nouveaux*, 10e éd., 1908 ; p. 42).

Quant aux enfants, les Gouvernements orientaux, encourageant la paternité, ont obtenu parfois de fructueux résultats. Au XVIIIe siècle, l'Empereur chinois Khian-loung accordait volontiers des récompenses aux chefs de famille qui comptaient 5 générations ; or, en 1783, un homme du Shansi en avait 7 ; et, en 1784, un homme du Honan en avait 9 (Robert K. Douglas, *Asiatic Quarrterly Review*, juillet 1887, p. 86). — Lady Wortley Montagu assure que, sans exagération, à Constantinople, chacune de ses amies avait au moins 12 enfants, et les femmes âgées en comptaient de 25 à 30 ; souvent, lorsqu'elles étaient dans une position intéressante, on les entendait implorer le Ciel de leur envoyer des jumeaux. C'est que, disaient-elles, une femme ne cesse d'enfanter que si l'âge l'en empêche positivement, quoi que d'ailleurs on puisse penser d'elle, d'après son apparence juvénile et les charmes de sa figure, — ceci à l'adresse de Mme l'ambassadrice d'Angleterre. Aussi, pour rester jeune, donc jolie, titre de noblesse pour la femme, il lui convenait d'être enceinte. — Mais que faire de tant d'enfants? — Inutile de s'en inquiéter, la peste et les misères enfantines devant en enlever plus de la moitié (4 janvier 1715-6, vieux style).

Règle générale, en effet, et même absolue : les pays où les enfants sont nombreux, et où la population augmente de ce chef, ont une grande mortalité infantile. Aussitôt que diminue cette mortalité, le taux des naissances s'abaisse. Mais je ne veux pas traiter ici ce problème d'économie sociale.

A défaut de peste, ou d'autres fléaux utiles, on savait s'en débarrasser honnêtement. Il faut lire la conversation effarouchée de la Princesse Christine Belgiojoso avec le Muphti de Tcherkess, digne patriarche qui mettait au rancart chacune de ses femmes dès qu'elle devenait trop vieille, c'est-à-dire dès qu'elle atteignait l'âge de 30 ans :

— « Et votre Excellence a sans doute beaucoup d'enfants ? »

— « Le patriarche et son domestique se

regardèrent en éclatant de rire : « Si j'ai « beaucoup d'enfants? » répondit le maître quand l'accès d'hilarité fut passé, « je le « crois, en vérité ; mais, pour vous en dire le chiffre, je ne saurais. Dis donc, Hassan », ajouta-t-il en s'adressant au confident, « pourrais-tu me dire combien j'ai d'enfants et où ils sont? » — « Non, vraiment, Son Excellence en a dans toutes les provinces de l'Empire, et dans tous les districts de chaque province ; mais c'est tout ce que je sais, et je parierais que Monseigneur n'est pas plus savant que moi sur ce point. » — « Comment le serais-je », fit le vieillard ?...

« Les filles ont été mariées ou données, dès qu'elles ont atteint leur 10° ou 12° année, et je n'ai plus entendu parler d'elles. Les garçons ne sont pas aussi précoces ; ils ne peuvent marcher tout seuls avant leur 14ᵉ année. Mais, alors, je leur donne une lettre de recommandation pour l'un ou l'autre de mes amis, qui a une grande maison ou un emploi. Celui ci les place chez lui, ou ailleurs, et c'est à eux, dès lors, de se tirer d'affaire : je m'en lave les mains ».

— « Et vous ne les voyez plus ? » demandai-je encore.

— « Que sais-je ? Je reçois assez souvent la visite de gens qui se disent mes fils et qui peuvent l'être, en effet. Je leur fais bon accueil et bonne mine, et les héberge pendant quelques jours sans leur faire de questions. Mais, au bout de ce temps, ils voient bien qu'il n'y a pas de place pour eux ici et qu'ils n'y ont absolument rien à faire. Leurs mères sont mortes. Ce sont des étrangers pour moi. Aussi s'en vont-ils d'eux-mêmes : Et ceux qui sont venus une fois ne reparaissent plus. C'est très bien. D'autres arrivent à leur place et font ensuite comme les premiers. Rien de mieux ». (*Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1855, pp. 477-9).

Au fond le prolétariat des villes et des campagnes, qui envoie ses enfants chercher fortune à leur guise n'a pas de liens familiaux beaucoup plus serrés.

Mais voici des gens plus civilisés, dans l'Extrême-Occident américain. Hepworth Dixon, voyageant au pays des Mormons avec Charles W. Dilke, le père de Sir Charles Dilke, écrivait, il y a un demi-siècle : « Un marchand, chez qui nous dinions hier, ne pouvait dire le nombre de ses enfants, à moins de consulter un registre sur son pupitre. L'une de ses femmes, une charmante *lady* anglaise avec le bébé d'usage sur les bras, lui reprocha doucement, en souriant, son ignorance. Mais le fait était là. Et ce ne fut qu'après avoir compté et consulté qu'il put nous donner le chiffre exact de ses descendenan. Ce patriarche a 33 ans. » (*New America*, 1867 ch. XXVIII).

On a raconté que, vers cette même époque, le grand Chef de l'Eglise mormonne, Brigham Young, se promenant un jour dans les avenues de Salt Lake City, rencontra une bande de gamins en querelle. Attrapant le plus enragé par les oreilles, il lui demanda son nom. « Je suis le fils de Brigham Young », répondit le marmot tout fier. Le père et le fils se regardèrent pour la première fois : la voix du sang ne les avait pas présentés l'un à l'autre.

Encore sont-ce là des mœurs qui supposent un certain ordre social. Mais, que dire de ces bourgeois de Perpignan, au Moyen-Age, qui se faisaient amener par leurs capitaines de navires, de pauvres filles achetées sur les bords de la Mer Noire, et qui, les ayant rendues mères, les plaçaient ou revendaient comme nourrices, après avoir mis leur l'enfant à l'Hospice de la Ville ?

La municipalité dut s'insurger, à la fin, contre ce commerce trop onéreux pour ses finances (Brutails, « Etude sur l'Esclavage en Roussillon, du XIIIᵉ au XVIIᵉ siècle », *Nouv. Rev. Hist. du Droit*, 1886 ; pp. 396, 402). — Que dire aussi de ces soldats portugais, à la côte du Mozambique, qui accaparaient les négresses destinées à la traite, pour les revendre avec bénéfice, une fois enceintes ? (E. Moufflet, « Voyage d'un navire négrier », *Rev. Maritime et coloniale*, août 1892).

Un philosophe assure que la formule d'Aristote, *L'homme est un animal politique*, peut se traduire de bien des façons. Cela doit être. L'homme, politique même à part, est trop souvent une « bête » dans la vie publique, et une « brute » dans la vie privée.

Les gens sages et sobres peuvent s'en tenir à la formule conciliante de l'Empereur Akbar : « Il est bon d'avoir quatre femmes, — une Hindoue pour donner des enfants, une Persane pour causer, une

Afghane pour tenir le ménage, et une Turkomane pour taper dessus, afin d'être un exemple aux trois autres ».

BRITANNICUS.

Trouvailles et Curiosités

Lettre d'un soldat de l'an II. — La lettre que nous publions ci-dessous fait partie d'un gros dossier que M. Noël Charavay a entr'ouvert pour nous. Ce dossier est constitué par une suite curieuse de lettres d'un volontaire dijonnais qui s'engagea, au mois d'octobre 1793, dans le 11e bataillon du Jura. Dès les premières heures de la séparation il écrivit régulièrement à sa mère pour la rassurer sur sa santé et l'informer de ses exploits, et, dans moins d'un an, il lui adressa près de soixante lettres. Nous avons choisi, dans le nombre, une lettre typique où i raconte un combat de l'armée du Rhin, alors sous les ordres de Pichegru. Il exprime également des sentiments de résignation à la destinée qui font les courages tranquilles et il nous a semblé que, pour toutes ces raisons, cette lettre était à recueillir :

Au bivouac près Gemersheim, le 15 messidor an II de la République, jeudi 2 juillet (1794),(1) 5 heures du soir.

Encore tout couvert de sueur et de poussière et les oreilles étourdies du tintamarre des boulets qui viennent de pleuvoir sur moi, je cours à l'écritoire en revenant du combat pour prévenir toute inquiétude de votre part.

Mon premier mot est pour vous dire que les ennemis n'ont pas lieu d'être contents de nos attaques, mon second est de vous apprendre que je suis bien portant. Mon écriture est assurée et ma main ne tremble pas plus actuellement que mon corps ne le faisait il n'y a pas plus d'un quart d'heure au milieu des canons et des hommes qui tombaient autour de moi.

La vie que je mène depuis trois jours est tout à fait singulière. Le 12 de ce mois on ordonne aux fouriers d'aller chercher des vivres pour deux jours, et deux que le bataillon avait déjà c'était quatre. Nous ne savions que penser de cette surcharge de provisions, vu que la viande ne se garde pas communément par la chaleur. Les uns disaient : c'est une gratification qu'on nous accorde en réjouissance de nos victoires du nord ; d'autres disaient : c'est pour nous battre. Ceux-là [lisez ceux-ci] raisonnaient plus juste. En effet. Il n'y avait pas une heure que j'étais posé sur mon flanc, à droite pour dormir, lorsqu'on me réveille à dix heures le soir pour aller avec des hommes de corvée chercher à trois quarts de lieue de là de l'eau de vie pour ma compagnie. J'ouvre mes yeux, le mieux que je le peux, car la nuit précédente je m'étais levé à deux heures et je pars. Je reviens à minuit et demi, avec mon bidon plein d'eau de vie. A peine de retour et ma distribution à moitié faite aux soldats le commandant nous fait ranger à voix basse et partir.

Je marche à l'ennemi presque en dormant et à une demi-lieue l'armée française et autrichienne se trouvent en face l'une de l'autre. Je fus bientôt tout à fait réveillé. Le combat s'engage à deux heures du matin et cette fois nous n'étions pas à la noce. Notre position était très critique et très dangereuse. L'ennemi occupait des hauteurs et nous avions le bas, du moins la brigade où j'étais. Notre bataillon ayant une enceinte presque fixe et faisant peu de mouvements de droite et de gauche les canonniers ennemis avaient tout leur temps pour nous bien ajuster et diriger leurs coups d'une manière peu avantageuse pour nous. Aussi leurs boulets peu polis et leurs obus plus malhonnêtes encore tombaient comme la grêle à nos pieds, derrière nous, à nos côtés, et sur nos têtes. Nos canonniers, d'autre part, faisaient bien leur devoir. Nos pièces résonnaient comme il faut et on dut démonter plusieurs des leurs et fait bien du ravage dans les bataillons autrichiens Les ennemis ont dû perdre beaucoup de monde ; nous avons fait aussi quelques pertes, mais bien plus légères et moins considérables que celles de nos adversaires. Le feu a duré depuis deux heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. J'ai eu du bonheur dans cette affaire. De deux boulets qui se suivaient l'un tombe à vingt pas de moi, se relève et va tuer trois hommes à ma gauche, l'un derrière l'autre, à six pouces de moi et en blesse deux autres. L'autre boulet passe à ma droite et coupe les cuisses à mon sous-lieutenant qui en est mort ce matin. Mon capitaine l'a échappé belle. Un éclat d'obus a frappé son plumet et fait tourner son chapeau sur sa tête. Un caporal de la deuxième compagnie fut bien heureux. A l'arrivée du boulet il a la bonne idée de baisser la tête et n'a que son chapeau coupé net par le dessus au lieu d'être décapité comme cela serait arrivé s'il fut resté droit. Un autre de la même compagnie a eu son sabre cassé entre les jambes sans avoir d'autre mal. Le boulet, en

(1) Le 15 messidor an II correspond au 3 juillet 1794.

un mot, produit les mêmes effets que le tonnerre. Il produit des événements qu'on aurait peine à croire, si on ne les voyait pas sous ses yeux. Il arrive des choses qui vous font rire dans les moments où on devrait en avoir le moins d'envie.

Un chien qui, bien accoutumé au feu, reste près de son maître fort tranquillement court aussi au pas accéléré quand il voit vers les six heures du matin que nous changeons de position. Le canon pendant ce temps redoublait; mon chien courait de toutes ses forces ; un boulet tombe près de lui, frise la terre pendant une demi-minute et lui passe entre les jambes sans lui faire de mal. Ah ! si vous aviez vu ce chien courir plus vite encore en allongeant ses oreilles du côté de sa queue ; c'était un plaisir que de le voir se fâcher, crier, hurler et dire dans son langage des sottises aux Autrichiens. Boulets, obus, morts, mourants, j'oubliais tout. Les grimaces de ce chien qui est aussi peu que comme vous m'occupaient tout entier. Je n'ai jamais ri de meilleur cœur.

Pendant la journée les affaires sont bien allées. Notre gauche a avancé et fait reculer les ennemis. Nous sommes allés jusques près de Spire. Le soir tout est devenu calme. Nos généraux ont jugé convenable de nous faire reprendre nos premières positions. Nous sommes allés à la grande satisfaction de nos estomacs manger la soupe, trempée d'un bouillon qui, je vous assure, n'a pas été longtemps à écumer. La journée du 14 juillet peut donc compter pour quelque chose. Ce matin nous avons surveillé l'ennemi bien avant le jour. Il n'a fait aucun mouvement ; nous croyions déjà passer la journée tranquillement. A midi j'avais déjà acheté pour vingt sous de fromage vachelin pour fricasser des pommes de terre ; on les mettait déjà sur le feu, lorsqu'un ordre arrive. Il faut sur le champ se mettre en bataille, oublier les pommes de terre et marcher contre l'ennemi par un temps brûlant. Le feu du soleil échauffe bien, mais ce n'est rien en comparaison de celui de la guerre. Nous nous sommes battus jusqu'à cinq heures passées. Si nous avons eu quelques hommes de tués ou de blessés par des éclats d'obus, eux, de leur côté, en ont eu bien davantage encore. C'est surtout la cavalerie ennemie qui a le plus souffert. Chaque obus qui tombait parmi elle tuait et blessait les hommes et les chevaux par douzaines. Un de nos chasseurs à cheval se souviendra de cette journée. Chargé par les ennemis son cheval tomba noyé dans son sang ; le chasseur tombe aussi sous le cheval dont le sang coulant à gros bouillons teint tous les habits de son maître qui n'avait aucune blessure. Les ennemis le croyaient mort et, pleins d'avidité, ils vont sur le champ le dépouiller et lui prennent jusqu'à sa chemise. Il retient son haleine et les laisse faire. Un d'eux dit : Je crois qu'il respire encore ; pique-le, ajoute-t-il à son camarade, qui, malgré cela n'en fait rien et s'en retourne fort content des habits du chasseur. Celui-ci resta une heure caché dans le blé, levant la tête de temps en temps, court tout nu aussitôt de notre côté, que nos tirailleurs sont près de lui. Il reprit sur le champ des habits, un fusil et voulut retourner leur prendre un cheval pour se dédommager de celui qu'il avait perdu.

Il y a à présent une heure que je suis de retour et que nous sommes en repos. Nous allons construire de nouvelles redoutes. J'ai eu jusqu'à présent du bonheur, mais je ne m'en glorifie pas. Je m'en réjouis parce que j'aime vivre, je l'avoue, surtout pour vous aimer, mais, du reste, je suis tout résigné, si je meurs, il y en a bien d'autres, si je suis blessé il y en a encore d'autres. D'ailleurs, mon destin est arrêté et décidé de toute éternité, ce n'est pas la crainte qui changerait mon sort. Ces réflexions, jointes à l'idée qu'en combattant je contribue à accélérer le bonheur des Français me fait porter au milieu des batailles une contenance ferme, ardente et une âme assez tranquille.

Adieu, chère et bonne maman. Pensons toujours que nous nous reverrons, que tous ceux qui vont à la guerre n'y restent pas, que la très grande partie en revient. Cette espérance de vous revoir et de vous embrasser est comme je vous l'ai dit plusieurs fois la première satisfaction de votre affectionné fils.

RIBOULOT.

Adresse

A la citoyenne veuve Riboulot, marchande près les Halles.

à Dijon

(département de la Côte-d'Or).

Le mois suivant, le fourrier Riboulot était à l'hôpital militaire de Porentruy. Blessé ou malade ? Une lacune dans la correspondance nous prive de le savoir exactement. Le 25 thermidor an II il est encore à l'hôpital ; il exprime l'espoir de remettre sa santé au pays natal. C'est la dernière lettre du recueil ; il est probable que ce brave volontaire, si résigné à son sort, aura retrouvé la santé au sein de sa famille ; le récit de ses exploits s'arrête là.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

DEMANDES

On demande à acheter :

Herz : *Mes voyages en Amérique*. Paris, 1866, in-18.

Léon Escudier : *Mes Souvenirs*. Paris 1868, in-12.

Adresser les offres à la librairie P. Cheronnet, 19, rue des Grands-Augustins, Paris, 6e.

—

On demande l'adresse du fabricant (s'il existe encore) du *baromètre absolu*. Ce petit instrument fort simple, se composait de deux thermomètres dont la différenciation donnait la hauteur barométrique.

P. A. T

—

On désirerait acheter une collection complète en *très bon état* des classiques des XVIIe et XVIIIe siècles avec reliures du temps (veau, etc.) en bonnes conditions. A défaut d'une bibliothèque complète, des offres partielles seraient acceptées.

SENLIS.

BIBLIOGRAPHIE

Il manquait dans l'œuvre réunie en volumes de Georges Rodenbach, des poésies qu'il avait en sa jeunesse éparpillé dans les jeunes revues. Elles y étaient introuvables. Mme Georges Rodenbach qui veille avec un soin si pieux sur la mémoire du grand poète a recueilli ces poèmes épars et en a composé une gerbe magnifique, sous ce titre : *La jeunesse blanche*.

Plus tard, le poète acquerra toute sa personnalité frémissante, ce sens mystérieux, occulte des « images », si troublant, si profond, qui va si loin, qui va au delà... Dans ses premières pages, il est encore très près des classiques, mais avec quelle élégance personnelle, quelle fine sensibilité, quelle délicatesse d'artiste déjà !

Ainsi par exemple, nous retrouvons là, et avec quel plaisir, cette page de feu, cette page ruisselante de lumière, ce chef-d'œuvre : La *Loïe Fuller*. (Chez Charpentier. 3 fr. 50).

Un initié des sociétés secrètes supérieures : «*Franciscus eques a capite Galeato* » 1753-1811. Portrait, documents inédits par M. Benjamin Fabre à La Renaissance française, 3 rue de Solférino, 7 fr. 50.

Qu'est-ce que ce François, chevalier à la tête casquée M. Copin Albancelli qui préface le livre, dit que son nom véritable est celui d'une vieille et noble famille dont les descendants existent encore. Il appartint à la maçonnerie dans les grades supérieurs, il fut parmi les initiés et sait ce que le commun de la maçonnerie ignorait. Il fut la puissance occulte. Napoléon était, d'après ce personnage leur instrument à son insu.

« Les documents qu'apporte ce livre nous font assister, dit M. Copin Albancelli, à l'effort fait par les membres des arrière-loge, les unes suggestives, les autres agissent probablement par leur propre intérêt, en vue d'une réorganisation des groupements secrets supérieurs ». Si les documents de M. Benjamin Fabre sont précieux à consulter pour démêler l'histoire secrète du Premier Empire, combien ils sont révélateurs aussi en ce qui concerne la période de préparation maçonnique de la Révolution française.

Il est difficile d'analyser en quelques mots un tel livre, abondant en documents inattendus, en révélations qui jettent un jour nouveau sur les dessous de la tourmente.

Les récentes polémiques sur la maçonnerie et son rôle dans les événements révolutionnaires ont montré de quel intérêt peut être un ouvrage construit dans un très bel ordre, sur une documentation surprenante.

—

La récente décision du ministère des Affaires étrangères, qui a livré au public la correspondance de nos agents entre 1830 et 1848, a offert aux historiens de la monarchie de Juillet de nouvelles sources d'information, un moyen très sûr de contrôler les dires des journaux, des mémoires, des témoignages du temps. M. Etienne Dejean a vu là une occasion de remettre au point les détails et la portée européenne de l'aventure de la duchesse de Berry, plus digne d'intérêt qu'on ne l'a cru, en s'aidant de documents ignorés et en multipliant les points de comparaison. Il ressort de son étude, vraiment neuve, que les monarchies partageaient les vues du tsar Nicolas qui déclarait, au lendemain de la révolution de 1830, *qu'il se guiderait en toute circonstance par le principe de la légitimité*. Il y eut réellement un autre Coblentz, une Sainte-Alliance, qui encouragea l'entreprise de la duchesse ; mais chaque puissance, attachée à son dessein particulier, mettait à son appui avoué une condition machiavélique : le succès. Cette incertitude, l'énergie défensive du gouvernement de Louis-Philippe, les divisions des royalistes, la folle témérité de la mère d'Henri V et ses inconséquences privées, qui firent d'elle le jouet des princes étrangers, aboutirent à la consécration européenne du trône de Louis-Philippe. Cette série d'intrigues, de démarches hasardeuses, de combinaisons ourdies en marge de la politique officielle, a été merveilleusement définie et mise en lumière par M. Dejean. Nous faisons nos réserves sur ce qu'il a écrit au sujet du mariage secret de la duchesse de Berry.

La duchesse de Berry et les monarchies européennes (Août 1830-décembre 1833), d'après les Archives diplomatiques et des documents inédits des Archives nationales.

Chez Plon-Nourrit, 7 fr. 50.

—

Pour la première fois, l'histoire sanitaire d'une des plus grandes provinces de France est mise au jour dans son ensemble. Serrant de près son titre, *Essai historique sur les épidémies de Bourgogne* par le docteur Henri Bon, avec une documentation très sûre, le plus souvent absolument inédite et puisée aux sources des archives tant départementales que communales, a mis en place une très sérieuse

étude médicale sur une trame alerte et précise qui fait revivre tout le passé mouvementé de la Bourgogne.

Tandis que l'auteur évoque tour à tour les gloires et les vicissitudes du royaume et du duché de Bourgogne, l'anarchie mérovingienne, la guerre de Cent ans et celle de Religion, la vie plus paisible des derniers siècles, il fait décrire par les témoins oculaires bourguignons, le mal des ardents, la lèpre, les pestes, trousse galant, varioles, rougeoles, dysenteries, miliaires et autres épidémies. Lieux atteints, origine et marche du fléau, mesures de prophylaxie, traitement, désinfection nous sont narrés par les contemporains, ainsi que l'assistance publique et privée, l'organisation administrative et religieuse. Sans parler de l'intérêt de sa lecture, ce livre offre au médecin bien des enseignement et, l'historien y voit se dérouler tout un aspect nouveau de la vie de la société.

Enfin, le Dr Bon, ouvrant la voie à d'autres travailleurs, donne dans sa bibliographie, un véritable index de la *santé publique* à toutes les époques, pour les inventaires sommaires des Archives de la Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Yonne, Ain et de leurs principales villes. C'est un très gros travail qu'il épargne ainsi à ceux qui suivront ses traces et auxquels nous souhaitons un pareil succès. (Chez Rousset, 3 fr. 3, rue Casimir Delavigne.

—

Sous le titre : les *Emblèmes des Beys de Tunis*, M. Hugon, Directeur Général honoraire de l'Agriculture et du Commerce du gouvernement tunisien, étudie, en un ouvrage sérieusement documenté, les monnaies, les sceaux et les timbres, les étendards militaires, nationaux et dynastiques du beylik, les armoiries de la famille régnante, les blasons d'Etat et de villes, les marques de dignités et insignes de grades, les décorations instituées par les beys : Nichan ed Dem, Nichan el Ahed, Nichan Iftihkar..., les médailles commémoratives d'expéditions militaires des souverains de Tunis.

Ces diverses études se rattachent à l'histoire de l'autonomie tunisienne, œuvre de la dynastie husseinite, et mettent en lumière l'importance des symboles par lesquels cette indépendance s'est progressivement affirmée vis-à vis de la Turquie. L'auteur cite à différentes reprises l'*Intermédiaire*, et apporte des solutions à des questions posées et examinées dans ses colonnes.

Ce livre, pour lequel M. Alapetite, président général de France en Tunisie, a écrit une préface élogieuse, est édité avec luxe par Ernest Leroux, 28 rue Bonaparte à Paris (un volume grand in-8° avec tables, index, nombreux fac-similé de documents, une planche d'armoiries en couleurs et treize simili-gravures hors textes. Prix 12 francs.)

—

De M. Alphonse Boulé une intéressante étude historique : *Catherine de Médicis et Coligny*. Ce fut entre la reine et le chef des huguenots un duel dont les phases diverses n'ont cessé de nous passionner. C'est un grand mérite à cet historien de les exposer avec une clarté si vigoureuse (Chez Champion, 3 fr.)

—

Très important travail de M. J. E. Gillet, et le mieux fait qui soit en France à l'heure actuelle : *Molière en Angleterre* 1660-1670. (Chez Champion, 5 fr.)

M. Gillet s'est proposé d'étudier l'influence de Molière en Angleterre ;

« J'ai cherché, dit il, à réunir des informations documentaires : dates, chiffres. Noms propres et citations, pouvant montrer quand et comment les œuvres de Molière ont débuté sur la scène anglaise, quels aspect nouveaux elles ont revêtus en passant la Manche, quel accueil elles ont reçu. En un mot j'ai voulu reconstituer l'acte de naturalisation de Tartufe et d'Alceste sur le sol britannique ».

C'était un difficile projet ; l'auteur l'a réalisé.

Il ressort de cette étude que l'influence de Molière sur le théâtre anglais a été considérable. Mais il fallait dire dans quel sens, et ce n'était possible que par une confrontation laborieuse, par une critique profondément instruite de la littérature anglaise du XVIIe siècle.

—

Parti de Marseille pour Odessa par Patras, Syra, Salonique et Constantinople, M. Maurice Rondet-Saint a visité avec soin la capitale turque, noté en traits sûrs les transformations qu'elle a subies, pénétré dans la Russie méridionale et la Crimée, où il a salué Sébastopol et ses souvenirs, vogué sur la mer Noire à bord d'un paquebot russe, recueilli ce qui se disait de nous dans ce monde oriental, travaillé par tant d'influences rivales. De Tiflis il s'est rendu au « royaume du naphte », à Bakou ; puis il a parcouru le Caucase en auto. Enfin, au retour, il a longé les Côtes d'Asie Mineure, gagné la Sicile, encore désolée par une inoubliable catastrophe.

De la lecture de ses impressions, étonnamment justes et sincères dans leur variété pittoresque, ressortent de hautes et sévères leçons pour nous tous qui rêvons d'une plus grande France.

Et de ces souvenirs il a fait un livre *Aux confins de l'Europe et de l'Asie*. (Chez Plon, 3 fr. 50).

CHEMINS DE FER DU NORD

EXPOSITION INTERNATIONALE ET UNIVERSELLE DE GAND

Toutes les gares et stations du Réseau délivrent à guichet ouvert les billets suivants à destination de GAND :

1° des *billets simples*, et des *billets d'aller et retour valables 10 jours* ;

2° le vendredi, le samedi et le dimanche seulement des *billets d'aller et retour valables j'usqu'au mardi*, à prix plus réduits que les aller et retour ordinaires ;

3° le samedi et le dimanche seulement des *billets à prix très réduits* — 2e et 2e classes — *valables jusqu'au lundi matin*. Ces billets ne seront admis, tant à l'aller qu'au retour, que dans les trains spécialement désignés, (se renseigner dans les gares).

(La délivrance de ces billets ne commencera que le 5 juillet).

Indépendamment de ces billets, il sera émis à l'occasion de certaines fêtes (les dates de délivrance étant annoncées par affiches) :

a) — des *billets d'aller et retour*, valables 3 jours, par trains spéciaux ;
b) — des *billets d'un jour* valables par trains de plaisir.

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

L'Administration des Chemins de fer de l'État vient de faire paraître une nouvelle édition des deux Guides Illustrés de son Réseau, l'un relatif aux Lignes de Normandie et de Bretagne, l'autre aux Lignes du Sud-Ouest.

Ces deux guides sous couvertures artistiques et illustrés de nombreuses gravures, donnent aux voyageurs les renseignements les plus utiles tels que : la description des sites et lieux d'excursion — Les principaux horaires des trains — Les prix des billets de bains de mer et d'excursion — Le tableau des marées — Les cartes du littoral — Des plans de Villes — Une liste d'Hôtels, Restaurants, etc...

Le Guide des Lignes de Normandie et de Bretagne est mis en vente au prix de 0 fr. 50 et celui des Lignes du Sud-Ouest au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques des gares du Réseau, dans les Bureaux de Ville et les principales agences de Voyages de Paris.

Ces deux publications sont également adressées, ensemble ou séparément, franco à domicile, contre l'envoi de leur valeur, en timbres-poste, au Secrétariat de la Direction (Publicité), 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

FÊTE DE L'ASSOMPTION

A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 7 août 1913 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 21 août, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

TRAINS SPÉCIAUX A PRIX RÉDUITS (2e et 3e classes) SUR L'AUVERGNE

Départs de Paris, les 3, 7, 18 Août 1913.

Retour, au gré des voyageurs, jusqu'au 1er Novembre 1913, par tous les trains du service régulier, sans arrêt en cours de route, et sous réserve, pour l'usage des express et rapides, des conditions de parcours relatives à l'admission dans ces trains.

Les billets seront délivrés exclusivement à l'Agence des Voyages d'Auvergne, 26 rue de la Cerisaie, à Paris ; la délivrance de ces billets commencera huit jours avant le départ des trains et cessera la veille du départ.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1892, inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes*.

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896.

Adresser lettres et mandats à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIII° Volume Prix du Numéro : 50 centimes 10 Août 1913.

48e ANNÉE

—o—

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)

—o—

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1372

—

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)

—o—

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : **16** fr. ; SIX MOIS : **9** fr. — | — ETRANGER. — UN AN : **18** fr. ; SIX MOIS : **10** fr.

SOMMAIRE

Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

CAPITAL : 200 millions de francs entièrement versés

SIEGE SOCIAL : **Rue Bergère**
SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'Administration
M. Alexis ROSTAND, C. ✻
Vice-Président, Directeur : M. E. ULLMANN, O ✻
Administrateur-Directeur : M. P. BOYER ✻

Opérations du comptoir

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Etranger, Souscriptions, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

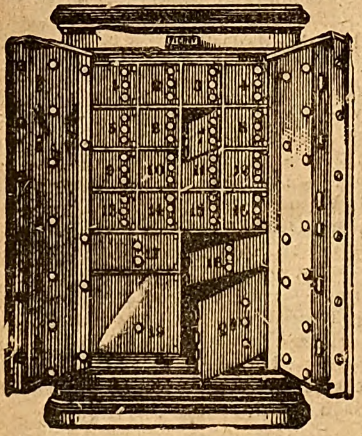
AGENCES

41 Bureaux de quartiers dans Paris
16 Bureaux de Banlieue
180 Agences en Province
11 Agences dans les colonies et pays de protectorat
12 Agences à l'étranger

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère ; 2, place de l'Opéra ; 147, boulevard Saint-Germain ; 49, avenue des Champs-Elysées*, et dans les principales Agences.

Garantie et sécurité absolues



Compartiments depuis 5 francs par moi

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Bons à échéance fixe

Intérêts payés sur les sommes déposées :
De 6 mois à 11 mois 1/2, 1 1/2 0/0 | De 1 an à 2 ans, 2 0/0
De 2 ans à 4 ans, 3 0/0

Les Bons délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

Villes d'eaux, *stations estivales et hivernales*

LE COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales *Villes d'Eaux* : ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Etrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

Lettres de crédit pour voyages

LE COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants ; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités. Succursale, 2, place de l'Opéra
Installation spéciale pour voyageurs. Emission et paiement de lettres de crédit. Bureau de change. Bureau de poste. Réception et réexpédition des lettres.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie

EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 500 MILLIONS

Siège social : 54 et 56, rue de Provence, à Paris
Succursale-Opéra : 25 à 29, bld. Haussmann, Paris.
Succursale, 134, rue Réaumur, place de la Bourse Paris.

Dépôt de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe
Ordres de Bourse

(France et Etranger) ; Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — Escompte et Encaissement d'Effets de commerce et de Coupons Français et Etrangers : — Mise en règle et garde de titres ; — Avances sur titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non vérification des tirages ; — Virements et chèques sur la France et l'Etranger ; — Lettres et Billets de Crédit circulaires ; — Change de Monnaies étrangères — Assurances (Vie, Incendie, Accidents), etc.

SERVICE DE COFFRES FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.)

100 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 949 agences en Province, 3 agences à l'Etranger (Londres, 53, Old Broad Street, Bureau à West-End, 65, 67, Regent Street) et St-Sébastien (Espagne), correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique : Société française de Banque et de Dépôts, Bruxelles, 70 rue Royale. Anvers, 74, place de Mer. Ostende, 21, Avenue Léopold.

COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE

FONDÉ EN 1841 — FONDÉ EN 1841

Nobiliaire Universel, 28e V. en préparation.

ARCHIVES DE LA NOBLESSE

Revue : " **HÉRALDICA** ". — Abon. : **16** fr. par an.
101, rue de Miromesnil, PARIS.

Recherches historiques
héraldiques et Généalogiques
Titres de Noblesse
Albums Généalogiques.
Mr O'Kelly de Galway.
8 Rue Ménessier PARIS (18e Arrt)

Digitized by Google

LXVIII° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Aout 1913

48° Année — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

N° 1372 — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

« L'Endymion » en 1803. — Le préfet maritime de Lorient est en ce moment occupé, sur la demande que lui en a faite le ministre de la marine, à compulser les archives.

Il s'agit de rechercher les détails d'un fait que rapportent certains historiens.

Vers 1803, la frégate anglaise *Endymion* croisant sur les côtes d'Espagne, rencontra un navire de guerre français, en danger de sombrer sur les écueils.

Les lois de la guerre eussent permis à sir Charles Paget, qui commandait l'*Endymion*, d'ouvrir le feu. Mais ce généreux ennemi se porta au secours de notre corvette, et la sauva du péril. Après quoi on échangea des saluts courtois. Et on se sépara, en attendant le prochain combat, où, toutes conditions étant égales, on pourrait se canonner galamment.

Aurait-on d'autres détails ?

V.

—

Mire à déterminer. — Je viens de voir dans la cathédrale d'Anvers une disposition tout à fait semblable à celle qui est dans l'église Saint-Sulpice, c'est-à-dire un tracé dans le dallage et dont le prolongement conduit à un orifice aménagé dans un vitrail de manière à laisser passer un rayon de soleil. Moins bien partagés que les Parisiens, les Anversois ne possèdent pas d'inscription faisant connaître l'usage auquel ce travail est destiné. Je n'ai pu me procurer aucun renseignement sur place, à ce sujet.

Il serait peut-être intéressant de savoir si cet ouvrage de Saint-Sulpice que l'on croyait unique a été d'un usage commun et si l'on en connaît d'autres exemples.

LOUIS TESSON.

—

Les descendants de Samson. — L'exécuteur des Hautes œuvres, Samson, a-t-il laissé une postérité ? Quels sont les descendants de Samson ?

O. H.

—

Numéraire en 1813. — A quoi correspond, en francs et centimes, la somme ci-dessous, prix d'achat d'une propriété

située près de Montargis, vendue en 1813 « 365 kilog. 517 gr. d'argent (lingots) au titre de 948 millimes de fin, correspondant en ancienne dénomination à 1493 marcs, 3 onces, 2 gros, 25 grains, au titre de 11 deniers 9 grains de fin »?

P. DU C.

—

Familles de la Guyenne en Hollande. — L'*Intermédiaire* a-t-il d'obligeants lecteurs aux Pays-Bas, pouvant me donner le nom et l'habitat actuel, avec armoiries portées, des anciennes familles de la Guyenne (Bordelais, Périgord, Agenais spécialement) fixées en Hollande ? J'ai ce qui concerne les familles Nairac, Valleton de Garaube, Eyma. S'il y a en Hollande un Etat Présent de la Noblesse et familles patriciennes imprimé, le relevé ne doit pas être très difficile à faire.

A-t-on publié, en Hollande, le relevé des registres des Eglises wallonnes, comme le fait en Angleterre la « Huguenot Society of London ? » Leurs actes religieux, rédigés en français, seraient des plus utiles pour l'étude des familles qui s'expatrièrent aux XVIIe et XVIIIe siècles.

LA COUSSIÈRE.

—

Luckner. — Quelque aimable confrère pourrait-il m'indiquer où je pourrais trouver les noms des père et mère des généraux suivants :

Baron Nicolas de Luckner, né à Campen, Bavière, le 12 janvier 1722.

***

Poniatowski. — Prince Joseph Coilek Poniatowski neveu de Stanislas II, dernier roi de Pologne, né à Varsovie en 1763, fils de .... et de .....

***

Vaux. — Noël de Jourda, comte de Vaux, né le 12 mars 1705 au château de Vaux, diocèse du Puy (Haute-Loire).

***

Gouvion Saint-Cyr. — Laurent, marquis de Gouvion Saint-Cyr, fils de Jean-Baptiste Gouvion, et de ... né à Toul en 1764.

Je désirerais trouver les noms exacts du père et de la mère (nom de jeune fille).

GEORGES PÉLISSIER.

Les Mémoires de J. Casanova de Seingalt et Sthendhal. — Dans le Catalogue du libraire Auguste Fontaine de 1872, n° 2242, je relève cette note :

... quant la rédaction française de ces *Mémoires*, voici une note curieuse du Bibliophile Jacob dans le Catalogue Dutacq, page 60 :

J'ai cherché à découvrir l'auteur de ces *Mémoires* si amusants, si spirituels et si curieux, qui ne sont pas et ne peuvent être de Jacques de Casanova, lequel était incapable d'écrire en français et surtout de composer un ouvrage de cette espèce ; car s'il était assez instruit, il n'entendait rien à une œuvre d'imagination et de style. Il est certain cependant que ce fameux chevalier d'industrie avait laissé des notes et même des *Mémoires* originaux, mais ces manuscrits étaient certainement indignes de voir le jour et il eût fallu un homme habile pour les mettre en œuvre. Cet habile homme fut, nous en avons la certitude morale, « Stendhal » ou plutôt « Beyle », dont l'esprit, le caractère, les idées et le style se retrouvent à chaque page dans les *Mémoires* imprimés.

Que doit-on penser de cette affirmation du Bibliophile Jacob ? Existe-t-il quelque ouvrage confirmant son dire ?

VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Famille Chamier en Angleterre. — Quelque aimable collaborateur anglais de notre *Intermédiaire* pourrait-il avoir l'obligeance de me donner sommairement l'état présent et l'habitat d'une famille Chamier, qui avait fourni aux frères Haag, pour l'édition de leur *France Protestante*, d'importants détails insérés au tome IV, sur une famille Deschamps de Bergerac. Cette famille Chamier, c'est elle-même qui le dit, est par les mâles de ces Deschamps. Jean-Ezechiel Deschamps, officier civil aux Indes, mourut en Angleterre le 23 février 1831.

« Depuis 1780 il avait pris le nom et les armes (quelles sont-elles ?) de Chamier, conformément aux dernières volontés d'Antoine Chamier, qui l'avait institué son héritier universel. »

Sa mère était une Chamier. Il fut père d'Henri fixé à Madras, de Charles-Frédéric, marié à Florence en 1848, dont Henri, etc.

ST-SAUD.

Dacier à Marly-la-Ville, pendant la Révolution. — Après y avoir joué sa partie jusqu'au 10 août, Dacier, le littérateur, membre de l'Académie française, se réfugia à Marly-la-Ville. Il y passa ignoré, et l'orage ne l'atteignit pas.

On ne trouve rien sur cette époque de sa vie.

Que faisait-il à Marly ? Où habitait-il ? Comment put-il s'y dissimuler ?

D[r] L.

—

Mirès et Louis Veuillot. — Quand l'*Univers* fut supprimé en 1860, par l'Empire, on assure que le banquier israëlite Mirès offrit une place dans ses bureaux à Louis Veuillot. Où, quand, comment cette allégation a-t-elle été prouvée ?

J...

—

La femme du général Hugo et les Vendéens. — On connaît ce vers de Victor Hugo dans les *Feuilles d'automne*, au sujet de ses parents :

Mon père vieux soldat, ma mère Vendéenne.

Pourquoi ce mot de Vendéenne vient-il ici sous la plume du poète? Est-ce la rime qui l'a voulu? Est-ce la raison qui l'a dicté ? Je serais tenté de croire à une pure licence poétique, si dans la préface du même recueil l'auteur n'avait déjà écrit :

> Ma mère, pauvre fille de quinze ans, en fuite à travers le Bocage, était une *brigande* comme Mme de Bonchamps et Mme de la Rochejaquelein.

et plus loin :

> que lui même il a presque aimé la Vendée avant la France.

Il est vrai que Victor Hugo a chanté la Vendée dans ses « Odes », mais cela ne l'a pas empêché plus tard de renier le *Pays des géants* dans son roman de *Quatre-vingt-treize*.

Mais sur quoi repose l'allégation du poète et où trouver la preuve de cette qualité de Vendéenne donnée par lui à sa mère ?

Si j'ouvre le livre de M. Alfred Barbou, *La Vie de Victor Hugo*, Paris, Charpentier et Marpon 1886, j'y trouve (p. 18) les mêmes affirmations, mais que rien n'atteste :

> Mme Hugo, y est-il dit, était l'amie de Mme de la Rochejaquelein ; Vendéenne intelligente, douce et vaillante : catholique convaincue, elle n'était cependant pas dévote.

Sans vouloir nier que la mère du poète des « Odes et Ballades » ait pu connaître la femme de Louis de la Rochejaquelein, j'avoue que l'amitié de ces deux dames, de caractère et d'opinion si contraires, me laisse un peu sceptique. J'ai d'ailleurs vainement cherché le nom de la femme de l'officier de la République, soit dans les *Mémoires* de Mme de la Rochejaquelein, soit dans sa *Vie*, par Alfred Nettement.

Me référant alors à l'ouvrage généralement bien informé écrit par Edmond Biré : *Victor Hugo avant 1830*. 2[e] édition Paris J. Gervais 1883, je lis (p. 72) :

> La vérité est que ni Mademoiselle Sophie Trébuchet [la future femme du général] n'a suivi à travers le Bocage Mme de Bonchamps et Mme de la Rochejaquelein, ni le général Hugo [que son fils appelle un *brigand de la Loire*] n'a été un ennemi farouche de la Restauration.

Un peu plus haut (p. 29) Ed. Biré avait reproduit un passage du livre : *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* :

> Trébuchet un de ces honnêtes bourgeois qui ne sortent jamais de leur ville.

Et Biré ajoute :

> Pendant toute la guerre de la Vendée, il ne s'éloigna pas de Nantes, et sa fille resta auprès de lui.

Qui faut-il croire, Victor Hugo ou Edmond Biré ?

MORLAIX.

—

Désiré Laverdant. — Je désirerais obtenir des renseignements sur sa vie et sa carrière. C'était un fouriériste qui alliait à la foi socialiste la foi catholique, qui croyait passionnément que l'application de la doctrine phalanstérienne établirait le royaume de Dieu sur la terre.

PAUL MULLER.

—

Pierrot de S. Médard. — Deux sœurs, Barbe Pierrot de S. Médard, mariée en 1723, à Jules-Armand-Henry d'Hoéville, capitaine et prévôt de Marsal et Marguerite, mariée à Robert de Bougis, capitaine, mort en 1745, étaient dames en partie de la seigneurerie de S. Médard, près Marsal (Lorraine).

Serait-il possible à un aimable intermédiairiste de me renseigner sur cette fa-

mille Pierrot et sur les seigneurs de Saint-Médard ?

A. E.

—

Poisson de la Chabeaussière. — Famille Poisson de la Chabeaussière ou de Lachabeaussière ou de la Chabocière.

Cette famille existe-t-elle toujours ?

Prière de donner documents à son sujet. C.

—

Armoiries d'Emare Geoffroy. — Je voudrais connaître les armes d'Emare Geoffroy, femme de Jean, baron de Ferrières et mère de Catherine de Ferrières, mariée à François II, sire de Pons.

Les noms, prénoms, et armes du père et de la mère d'Antoinette de Pontbriand, femme de Marin, seigneur de Montchenu.

Le tout pour établir les huit premiers quartiers de la célèbre Antoinette de Pons, marquise de Guercheville.

BENÉDICTE.

—

Piston en héraldique. — La famille Daviet de Foncenex en Savoie a pour anciennes armoiries *d'azur à trois pistons pommetés et poignés d'argent, un en pal, deux en fasce.*

Ignorant comment on figure les pistons dans le blason, je m'abstiens de les donner, écrit l'*Armorial nobiliaire* de M. de Foras.

Je demande cette figure à de plus avisés. Sus.

—

L'ex-libris d'Urbain Chevreau est-il connu ? — Urbain Chevreau, secrétaire des commandements de Christine de Suède en 1653, chargé, en 1671, de la conversion de la princesse palatine seconde femme du duc d'Orléans et mère du Régent, etc., etc., naquit à Loudun en 1613 et y mourut célibataire en 1701, laissant une très belle bibliothèque qui lui revenait à plus de 20.000 écus (Dreux-Duradier, *Bibliothèque historique et critique*, t. IV, 322).

On demande si son ex-libris est connu.

LÉDA.

—

Médaillon en faïence de Sceaux. — Je viens d'acheter un petit médaillon en faïence ancienne de Sceaux, percé en haut de deux trous pour permettre de le suspendre.

Il mesure environ 10 centimètres sur 10 centimètres.

La faïence est d'un bel émail, sur lequel se détache un chiffre fait de lettres d'or entrelacées, J. B. R. E. E. placé au centre du médaillon. Ce chiffre des plus élégants est encadré d'une légère couronne de lauriers.

Je désirerais savoir en quelles circonstances ou à quelles occasion, anniversaires, fêtes, mariages, un tel objet était fait ou offert ?

NOEL.

—

Triptyque de Roger Van der Weyden. — L'*Illustration*, dans son n° du 26 juillet 1913, donne la reproduction d'un triptyque de Roger Van der Weyden (Ecole flamande, vers 1450) que vient d'acquérir le musée du Louvre.

Dans la notice qui accompagne cette reproduction, je lis :

Des armoiries, peintes au revers des volets et accompagnées d'une curieuse légende en vers français, nous apprennent que notre triptique a été exécuté pour un seigneur de Braque et pour sa femme, qui appartenait à la famille Tournaisienne de Brabant.

Cette famille de Brabant était-elle alliée à la famille française d'Arnoul de Braque qui, en 1348, fit bâtir à Paris la chapelle et l'hôpital de la Merci ?

NOEL.

—

Devises des poètes du XVIe et du XVIIe siècle. — Les poètes du XVIe siècle et du XVIIe siècle avaient une devise.

Ex. : Clément Marot : la mort n'y mord.

Malherbe : Delectare in Domino ..... etc., etc.

Pourrait-on donner les devises de Mellin de Saint-Gellais, Maurice Scève Louise Labé, Joachim du Bellay, Ronsard, Remy Belleau, Pontus de Tyard, Antoine de Baïf, Etienne Jodelle, Scévole de Sainte-Marthe, Desportes, A. d'Aubigné, Regnier, Théophile, Maynard, Racan, Saint-Amant, La Fontaine, Racine, Corneille, etc., etc. CH. M.

—

Un quatrain de Maurice Rollinat contre Barbey d'Aurévilly. — Deux libraires associés et bien connus, de Lyon, dans leur dernier Catalogue de livres à prix marqués, annoncent un exemplaire sur

hollande, 1883, des *Névroses* de Maurice Rollinat, qui est enrichi de ce quatrain autographe, signé de l'auteur :

Barbey d'Aurévilly ! c'est la plume effroyable,
La plume qui fait peur au papier frémissant,
Car elle écrit les mots que lui dicte le Diable,
Avec du vitriol, des larmes et du sang.
MAURICE ROLLINAT.

Qu'avait bien pu faire, je me le demande, à notre bon Rollinat, l'auteur des *Diaboliques*, pour avoir motivé en lui, et si contrairement à son caractère et à ses habitudes, un pareil débordement de fiel ?

ULRIC R.-D.

—

Un livre mystérieux. — Dans son *Courrier de Paris* de la *Presse* du 15 décembre 1836, Mme de Girardin parle de la prochaine publication

d'un livre mystérieux qu'il sera défendu d'imprimer, qu'il serait impossible de lire, dont les hommes n'oseront parler, dont les femmes n'oseront rougir et dont le titre même ne peut se prononcer.

Voilà bien des indications qui permettront peut-être à un intermédiairiste de nous dire de quoi il s'agissait.

Ce livre existe-t-il ? Quel est son titre ? Quel en est l'auteur ?

J...

—

Baratte. — Quelle est l'étymologie de ce mot ? Quelle est l'origine de cet ustensile ?

F. D.

—

La Veillée des Dames. — Une des plus vieilles traditions de Bruxelles se rapporte à un fait de guerre. On prétend que les survivants de la première croisade, que depuis longtemps on n'espérait plus revoir, rentrèrent inopinément à Bruxelles le 19 janvier 1101. La joie de leurs femmes, en les revoyant, fut si grande, qu'elles s'empressèrent de les désarmer et de les reporter sur leur dos dans leurs demeures. « Tous les ans encore, dit M. Hymans dans son *Histoire populaire de Belgique*, le 19 janvier, à 10 heures du soir, la grosse cloche de Sainte-Gudule rappelle aux habitants la « Veillée des Dames », et ce soir-là les femmes sont maîtresses au logis. » Cet usage s'est-il conservé ?

H. L.

Le centenaire du châle cachemire. — Un journal vient de publier un article élégant sur le centenaire du châle cachemire ; le premier aurait été porté il y a cent ans — donc en 1813 — par Mme de Bourrienne.

N'y a-t-il pas eu de châles en cachemire, en France, avant cette époque ?

V.

—

Le testament politique du comte de Chambord. — M. Jean-Bernard, dans l'*Indépendance belge*, dit qu'un testament politique du comte de Chambord a été déposé chez Me Saucier, à Paris, qui ne doit être ouvert qu'après trente ans, c'est-à-dire cette année.

Que sait-on de ce fait ?

A. B. X.

—

Vers attribués à Lucain. — *Sur le titre du volume in-folio* intitulé : « Histoire générale de la maison de Beaumont en Dauphiné », on lit cette citation :

Perit omnis in illo
Nobilitas, cujus laus est in origine sola
Lucan.

De qui sont ces vers latins, que l'on ne trouve pas dans Lucain ? Sont-ils d'un autre poète latin ancien, ou bien d'un poète latin moderne ?

B. A.

—

Parole de Calvin ou de Luther. — Un de ces réformateurs aurait-il dit à une religieuse en lui montrant le ciel : « Vous voyez ce ciel, il ne sera pas pour moi. »

C. D'E. S.

—

Parole de La Place. — Ce savant aurait-il vraiment dit à Napoleon ou à toute autre personne qu'il n'avait pas besoin de la notion de Dieu pour expliquer l'Univers ?

C. D'E. S.

—

Mémoires de la comtesse de Boigne. — Je vois souvent, dans des catalogues de libraires, les *Mémoires de la Comtesse de Boigne* annoncés avec cette mention : *le volume IV est complet*. Pourrait-on me dire pourquoi ce volume a été saisi et quels sont les passages dont on a ordonné la suppression ?

LUCIUS VERUS.

Réponses

—

Rois de France, chanoines (LXVII, 522,627 ; LXVIII, 14). — Pour compléter l'article de Nauticus, il faut ajouter que sous le porche de l'entrée du transept de droite, à St-Jean de-Latran, on voit un grand médaillon en bronze du roi Henri IV. Il ne se trouve pas signalé sur les guides, mais le voyageur français est tout étonné de le voir là en bonne place. Ce titre de chanoine de Latran est une explicationtopique. E. GRAVE.

—

Une bulle de Boniface VIII (LXI). — Malgré l'autorité de Pasquier cité par M. Henri Trouville, la bulle attribuée à Boniface VIII n'a jamais existé. Il y a certainement erreur ou tout au moins transposition d'un autre fait analogue, mais postérieur.

D'un côté il est certain « que Boniface VIII excommunia le roi, délia ses vassaux du serment de fidélité et même leur fit défense de garder à leur souverain cette fidélité (Coquelines, *Bullarum amplissima collectio* t. III, pars. II. p. 315) ». [Paul Viollet, *Histoire des Institutions politiques et administratives de la France*].t. II.

D'un autre côté (Je cite toujours Paul Viollet ibid. p. 283 et sq). « On sait que le concile de Pise Milan en arriva à prononcer la suspense de Jules II « déclaré notoirement perturbateur du concile, contumace, auteur du schisme. Incorrigible et endurci », Louis XII accepta le décret du concile et en ordonna l'exécution. Jules II, à son tour, ne marque pas dans sa réplique plus de respect que le concile de Pise Milan ou que Louis XII pour la distinction du spirituel et du temporel. Non seulement il annule tout ce qui est fait à Pise, à Milan (et à Lyon); non seulement il jette l'interdit sur le royaume de France (la Bretagne exceptée) ; mais se faisant un moment administrateur temporel de la chrétienté, il prive la ville de Lyon de ses foires franches et transfère ces foires à Genève. Il prend enfin une mesure suprême, prudemment audacieuse, qui reste enveloppée comme d'un nuage chargé de la foudre, prêt à se déchirer sur un roi impie. Quelle est cette décision terrible ? *Le pape transfère éventuellement le royaume de France à Henri VIII roi d'Angleterre.* Eventuellement. La clause suivante justifie cette restriction : Si Dieu accordant la victoire à Henri VIII, lui attribue par là le royaume de France, le pape, voulant, comme c'est son devoir, être d'accord avec les décisions de la Divinité, confirme aux rois d'Angleterre, qui de temps immémorial (ab immemorabili tempore citra) y prétendent, tous droits sur le royaume de France, et, si besoin est leur concède à nouveau lesdits droits (et, si opus sit, de novo adjudicamus et concedimus). Jules II, enfin, est prêt à transmettre solennellement à Henri VIII (regni Franciae coronam) (le latin se prête diplomatiquement à cette double traduction ; *une* couronne ou *la* couronne), dès que le prince anglais fera savoir qu'il est en mesure de poser ce diadème sur son front. Le roi d'Angleterre que le Souverain Pontife voulait stimuler, sans toutefois se découvrir lui-même, ne reçut probablement jamais expédition authentique du bref pontifical. Le texte même ne lui en fut remis qu'après la victoire de Guinegate sous le règne de Léon X. Il est permis de se demander si, au point de vue strictement juridique, nous sommes en présence d'un acte de la Cour de Rome ou d'un projet d'acte ».

Et en note Paul Viollet ajoute :

Le bref que j'analyse tout récemment découvert (Ferrajoli, *Breve inedito di Giulio II* dans *Archivio della Società romana di storia patria* t. XIX pp. 425-441) dissipe les doutes de Raynaldi. Ce bref, en même temps qu'il transfère éventuellement le royaume de France au roi d'Angleterre, lui accorde le titre de *roi très chrétien*.

J. L.

—

La confession des religieuses et le concile de Mayence (LXI ; LXII). — L'assertion relative au concile de Mayence est évidemment une erreur ou un faux.

Sur la confession des religieuses et la règle de saint Basile, voir :

1° Vacant et Mangenot : *Dictionnaire de théologie catholique* (Letouzey, éditeur) V° *Confession* ; § *Les Femmes Confesseurs* (T. III, col. 879) ; V° *Abbesses* ; § IV. *Confessions à l'Abbesse* (T. I, col. 19).

2° A. Laurain : *De l'Intervention des*

laïques, des diacres et des abbesses dans l'administration de la Pénitence (Paris, Lethielleux).

3° Spécialement sur le texte de Basile : Migne : P. G. XXXI, 1062 C. 110. (S. Basili magny regularum breviorum capitulæ).

C'est à propos de ce dernier texte de saint Basile qu'une erreur de lecture donna lieu à une controverse célèbre aujourd'hui éteinte. Voici tout d'abord le texte exact donné par Migne (loc. cit).

Εἰ χρὴ ἐξομολογουμένης ἀδελφῆς τῷ πρεσβυτέρῳ, καὶ τὴν πρεσβυτέραν παρεῖναι.

An ipso seniore sororis confessionem excipiente ipsa etiam senior adesse debeat.

Dans les éditions du XVIII° siècle le texte était donné sous la forme plus précise : μετὰ τῆς πρεσβυτέρας = coram seniore [ou abbatissa]. Ceci dit, voici en quels termes D. Chardon (*Histoire des Sacrements*, T. II, p. 551), réfute la mauvaise lecture : per abbatissam, διὰ τὴν πρεσβυτέραν.

« Cependant, dit le Père Martène, saint Basile permet à l'abbesse d'entendre avec le prêtre la confession des sœurs. Mais μετὰ τῆς πρεσβυτέρας doit être rendu par : coram seniore... ce qui est bien différent de ces paroles : à la Supérieure ou : par la Supérieure ; elle pouvait être présente sans être à portée d'entendre ce que disait au prêtre la sœur qui se confessait au prêtre πρὸς τὸν πρεσβύτερόν. Il est vrai que l'ancienne édition avait διὰ au lieu de la préposition μετὰ ; mais quoiqu'elle favorise en quelque sorte le sentiment du P. Martène, car autre chose est de dire que ces sœurs se confesseront au prêtre par la supérieure ou par le ministère de la supérieure, autre chose est de dire qu'elles se confesseront à elle ; surtout saint Basile ajoutant dans le même endroit ces paroles : « Elles se confesseront à un prêtre qui sache la manière d'imposer la pénitence et de corriger le vice ». D'ailleurs le saint défend dans ces mêmes règles de confesser sacramentellement les péchés à d'autres qu'aux prêtres, car sur cette question : « Celui qui veut confesser ses péchés le doit-il faire à tous indifféremment et à qui cette confession se doit-elle faire ? » Voici ce qu'il répond « Il doit nécessairement confesser ses péchés à ceux à qui est confiée la dispensation des divins mystères » ἀναγκαῖον τοῖς πεπιστευμένοις τὴν οἰκονομίαν τῶν μυστηρίων του θεου ἐξομολογεῖσας τὰ ἁμαρτήματα (Brev. reg. interrog. 288) = peccata iis confiteri necesse est quibus mysteriorum Dei concredita dispensatio est. Paroles qui font voir combien saint Basile était éloigné d'égaler en quelque manière les fidèles aux Prêtres en les rendant avec eux dépositaires des secrets de la confession ». Et D. Chardon termine en déclarant ne pas s'expliquer comment Mabillon a pu traduire (Praef in saee. 3 Bened. n° 9) ainsi le passage de saint Basile :

Si oportet, cum aliqua soror confitetur quodcunque delictum suum, etiam matrem monasterii adesse ? Honestius mihi indetur esse et religiosus per seniorem matrem Presbyter si quid illud sibi sidetur statuat et modum vel tempus poenitentiae imponat ad emendationem ejus qua corrigi desiderat.

J. L.

—

Les Suisses à la Bastille (LXVII). — J'avais écrit de Flüe et non de Fluc et n'ai pu corriger sur l'épreuve où le nom était correctement écrit.

COTTREAU.

—

La berline de la fuite de la famille royale (LXV ; LXVIII, 103). — « Au lieu du projet qui aurait été *trouvé* en novembre 1791 » lire *formé*.

—

La mort du Prince Louis de Prusse à Saalfeld (LXVIII, 89). — Je suis éloigné de Paris, je n'ai sous la main en ce moment ni dossiers ni documents, et je ne puis de mémoire préciser le point en question, mais on pourra trouver des détails sur cet événement dans les *Souvenirs* que j'ai publiés sur mon aïeul, le Lieutenant-général vicomte de Reiset. Ce dernier, en effet, le 29 octobre 1805, à la bataille de Prentzlow, avait fait prisonnier de sa main le prince Auguste de Prusse, frère du prince Henri, qu'il avait forcé de se rendre avec un bataillon tout entier, après l'avoir acculé dans un marais.

Mon grand-père raconte à ce sujet que le cheval de son prisonnier était celui-là même que montait son frère lorsqu'il fut tué par le sous-officier Guindey et qu'il s'empressa de rendre au prince qui lui en témoigna la reconnaissance la plus vive.

Vicomte de REISET.

***

Le célèbre dessinateur Raffet (de Norvins, *Histoire de Napoléon*, p. 297), représente bien, comme Parquin, le combat entre Guindé (de Norvins écrit Guindé) maréchal des logis au 9ᵉ Hussards et le prince Louis de Prusse.

Les deux combattants sont à cheval galopant côte à côte ; le prince se rejetant un peu en arrière, lève le bras à la hauteur de la tête pour allonger le coup de revers, et Guindé se tient sur la défensive, le sabre à la hauteur de la poitrine et le buste un peu penché sur le cou de son cheval, tout prêt à répliquer par un coup de pointe. DEHERMANN.

***

Lire le récit dans *Iéna et la Campagne de 1806* de Henry Houssaye et la note page 46.

Les sources qu'il cite sont aux Archives de la Guerre : états de proposition de Guindey, ses états de service, procès-verbaux des médecins.

Il résulte de cette étude documentée qu'on ne peut mettre en doute la manière dont fut tué le prince : un coup de pointe qui lui traversa entièrement la poitrine, un coup de tranchant qui lui fractura l'occipital avec lésion au cerveau. Blessures toutes deux mortelles.

Il n'y est nullement dit que le prince fût à pied : il fut rejoint dans la poursuite par Guindey au moment où son cheval entravé dans une haie venait de se dégager, mais avait de ce fait perdu toute son avance.

R. DE CRESSIA.

—

Le deuxième mariage de la duchesse de Berry (4 ; LI ; LII ; LVII ; LIX). — Dans un article magistral, paru le 28 juillet dans le *Gaulois*, M. le vicomte de Reiset a réduit victorieusement à néant les nouveaux arguments apportés par M. Etienne Dejean à l'encontre de la réalité du deuxième mariage de la duchesse de Berry dans son ouvrage intitulé : *La duchesse de Berry et les monarchies Européennes*. L'*Eclair* du 30 juillet a publié un article très documenté dans le même sens pour s'élever contre ces singulières affirmations.

La question de la seconde union de la Princesse et de la légitimité de l'enfant de Blaye a été discutée ici même, il y a plusieurs années, et a été tranchée d'une façon définitive par la production des documents irréfutables fournis par M. de Reiset dans son manifique ouvrage *Marie-Caroline*, tirés des Archives vaticanes ou du château de Brunnsée et aussi par les remarquables travaux de MM. H. Thyrria et Costa de Beauregard.

Pour tout lecteur impartial, la question est maintenant résolue et il n'y a plus à y revenir, mais comment peut-il se faire qu'en élevant une accusation aussi grave et en se prononçant d'une façon aussi catégorique, M. Et. Dejean, qui a été directeur des Archives Nationales et doit connaître la valeur d'un document officiel, n'ait pas même fait allusion aux actes authentiques et aux lettres autographes fournis depuis plusieurs années à l'appui de la thèse opposée à la sienne ?

Non seulement, on peut se montrer surpris de voir M. Dejean émettre aussi péremptoirement une opinion qui n'est basée que sur des interprétations fantaisistes, mais on peut surtout s'étonner à bon droit qu'il n'ait pas même mentionné, pour les discuter, les documents qui apportent la preuve certaine et dont il ne pouvait ignorer l'existence.

ECHARPE.

—

Les drapeaux de Metz (LXVI ; LXVII). — A propos de la question des drapeaux de Metz, le général Jarras, chef d'état-major chargé par le maréchal Bazaine de rédiger et de signer la convention avec le général de Stiehle, chef d'état-major de l'armée prussienne, rapporte dans ses mémoires que le général de Cissey, chargé d'aller conférer tout d'abord avec le chef d'état-major prussien, revint porteur des clauses de la capitulation proposée par l'ennemi et dont les principales étaient que l'armée sous Metz et la garnison de la place de Metz étaient prisonnières de guerre, que la place serait remise à l'armée prussienne ainsi que le matériel de guerre, canons, fusils, armes et munitions de toute espèce, *drapeaux*, vivres etc... appartenant à l'armée et à la place.

Les commandants de corps d'armée, de l'artillerie et du génie ainsi que le général Jarras furent convoqués par le maréchal pour entendre les propositions de l'ennemi. Dans cette séance la question des drapeaux ne fut pas agitée. Le général

Jarras pensait que chaque membre du conseil se réservait de faire disparaître ces emblèmes, de manière qu'il n'en existât plus un seul à l'heure de la capitulation. Ce fut dans cette séance que lui-même fut désigné pour traiter avec le général prussien.

Le maréchal avait ordonné au général Jarras de prévenir le général de Stiehle, pour qu'il en fît part au prince Frédéric-Charles, qu'il était d'usage en France, après une révolution, de détruire les drapeaux et les étendards qui avaient été remis aux troupes par le gouvernement déchu, et que cet usage avait déjà reçu un commencement d'exécution. Le général Jarras fit observer au maréchal qu'il n'était pas sage d'appeler l'attention de l'ennemi sur les drapeaux. Le maréchal dit alors qu'il savait que les drapeaux avaient été détruits et qu'il ne voulait pas que le prince Frédéric-Charles pût supposer qu'il avait manqué à ses engagements ; qu'en tous cas c'était ce qu'il chargeait le général Jarras de dire au prince. Le général de Stiehle manifesta son étonnement au sujet de cet usage qui lui était inconnu, alors le général Jarras lui fit part de la recommandation du maréchal Bazaine.

Après le départ du général Jarras pour Frescaty, où se trouvait l'état-major prussien, le maréchal Bazaine avait prescrit au général Nugues, de rédiger pour les commandants de corps d'armée une circulaire les invitant à ordonner que les drapeaux fussent envoyés à l'arsenal dans des voitures fermées pour y être détruits, et à prévenir les colonels de ces dispositions. Au moment où il présentait cette circulaire à la signature du maréchal le colonel Nugues *lui avait fait remarquer qu'il restait une lettre à écrire pour assurer de la part du directeur de l'arsenal, l'exécution finale des ordres donnés*, et le maréchal avait répondu qu'il se chargeait lui-même de donner cet ordre...

L'après midi, le prince Frédéric-Charles fit dire au maréchal Bazaine que celui-ci ne pouvait, après la signature de la convention, laisser détruire les aigles et ne croyait pas que l'usage existât en France de brûler, après chaque révolution, les drapeaux qui avaient été remis aux troupes par les gouvernements déchus. Il faisait redemander en même temps le nombre des drapeaux existant encore et le lieu où ils se trouvaient.

Le maréchal fit répondre par le général Jarras que l'usage de brûler les drapeaux après la disparition des gouvernements qui les avaient remis aux troupes, existait en France et qu'*aucun d'eux n'avait été détruit depuis la signature de la convention.* Puis il ordonne de dire qu'il existait encore environ quarante et un drapeaux qui avaient été déposés à l'arsenal de Metz.

Le général Jarras soumit la lettre qu'il adressait à l'état-major prussien, au maréchal Bazaine qui y fit de sa main deux ou trois ratures et une surcharge au crayon. En voici le texte :

Minute de la lettre relative à la question de la destruction des drapeaux.

III[e] corps,
cabinet du maréchal
commandant en chef (1).

Monsieur le général,

Je me suis empressé de mettre sous les yeux de S. E.M. le maréchal Bazaine la lettre que je viens de recevoir de vous, datée de ce matin 11 heures 1/2. Je suis chargé par M. le maréchal de vous dire de nouveau qu'il est d'usage en France de (2) *livrer à l'artillerie pour être détruits les drapeaux* après la disparition des gouvernements qui les avaient remis aux troupes. Notre histoire présente à cet égard des exemples qui sont malheureusement trop nombreux.

Pour satisfaire, du reste au désir exprimé par son Altesse Royale, M. le maréchal Bazaine m'ordonne de vous faire connaître (3) *qu'aucun drapeau n'a été brûlé après la signature de la convention et que ceux qui ont été déposés* à l'arsenal, au nombre de 41 au moins, seront remis à la commission prussienne. Je dois ajouter que la cavalerie légère et l'artillerie n'emportent jamais leurs étendards en campagne ; quant à la grosse cavalerie, elle les avait déposés, par ordre, dans les premiers jours d'août, à l'arsenal, d'où ils ont été expédiés sur Paris, avant le blocus.

Agréez, etc...

Général JARRAS.

---

(1) La mention III[e] corps en tête de la lettre, s'explique par ce fait qu'avant d'être investi du commandement en chef, le maréchal avait commandé le III[e] corps d'armée.

(2) Ce qui est en *italique*, est, sur la minute, au crayon et de la main même du maréchal Bazaine.

(3) Sur la minute, cette rectification est de ma main, mais sur les indications du maréchal. (Général Jarras.)

Lors du conseil d'enquête présidé par le maréchal Baraguey d'Hilliers, le maréchal nia d'abord qu'il eût donné aucun ordre au général Jarras pour écrire cette lettre. Ce dernier fit alors mettre la minute sous les yeux du maréchal, qui, forcé de se rendre à l'évidence, répondit qu'il avait complètement *oublié tout cela.*

Le général Jarras ajoute que si le maréchal avait laissé les drapeaux dans les corps, chacun eût agi suivant son inspiration, et ces emblèmes auraient été anéantis avant la signature de la convention.

Faut-il croire, dit encore le général Jarras, qu'en faisant apporter les drapeaux dans l'arsenal, le maréchal n'ait eu d'autre but que d'en empêcher la destruction dans les corps, afin d'en assurer la livraison à l'ennemi, comme certains l'ont cru ?

Cet ordre a été donné pendant que le général Jarras allait signer la convention en rapportant au général de Stiehle la communication dont il était chargé par le maréchal. Ainsi après avoir pris solennellement deux engagements diamétralement opposés, le maréchal se trouvait fatalement condamné à manquer à l'un ou à l'autre. (général Jarras, *Mémoires*).

Le maréchal a rejeté la faute sur le général Soleille, qui n'avait pas exécuté ses ordres : Faisons remarquer qu'il n'a pas donné d'ordre écrit.

Déposition du général Soleille au cours du procès du maréchal Bazaine :

Le 27 octobre, le général Soleille a transmis par ordre du maréchal, aux chefs de corps, l'ordre de verser les drapeaux à l'arsenal ; il ne se rappelle pas si la phrase pour les *conserver ou pour les brûler* se trouvait dans le premier ordre ; en tous cas l'indication de les brûler se trouvait dans le second ordre ; il a changé l'ordre premier le 28, après que le maréchal eut reçu une lettre du général de Stiehle et qui lui eut enjoint de conserver ce qui restait des drapeaux.

Le maréchal lui a donné les instructions verbales à ce sujet et lui a prescrit de faire recueillir les drapeaux et de les faire porter à l'arsenal pour y être brûlés.

Déposition du colonel de Girels :

Huit ou neuf drapeaux m'avaient été confiés à l'époque de l'investissement par les régiments de cavalerie... Je résolus de brûler ces drapeaux s'il fallait capituler. J'écrivis dans ce sens, vers le 20 octobre, au général Soleille et je reçus dans la journée une lettre de lui me disant qu'il approuvait ma résolution de détruire tout ce qui pourrait servir de trophée à l'ennemi. Il ajoutait : « seulement il faut attendre au dernier moment ».

Le 27 octobre, apprenant que la place était comprise dans la capitulation, le colonel de Girels se rendit à l'arsenal pour les brûler. Il était trop tard pour faire de soi-même cette opération. Il s'y rendit le lendemain matin à sept heures et demie et apprit que le colonel Melchior était venu pour brûler ses drapeaux que l'on détruisait à ce moment dans la forge.

Une demi-heure après la destruction de ces étendards, je reçus notification d'un ordre qui prescrivait aux chefs de corps d'envoyer leurs drapeaux à l'arsenal. En me communiquant cet ordre le général commandant en chef l'artillerie me prescrivait que les drapeaux et tout le reste du matériel seraient conservés pour être inventoriés et à la paix être restitués.

A neuf heures environ, un adjudant-major vint dans mon bureau, il me présenta le reçu de son drapeau en me disant : Mon colonel, je viens de remettre mon drapeau, on m'en a donné un reçu ; mais le colonel de mon régiment m'a ordonné d'assister à sa destruction.

Il me montra en même temps la copie d'un ordre donné par la voie hiérarchique ordinaire aux chefs de corps, d'envoyer les drapeaux à l'arsenal, en les prévenant qu'ils y seraient brûlés. Ce fut la première nouvelle que je reçus d'un ordre semblable : je pris sur ma table l'ordre complètement contraire, qui me prescrivait de les conserver et je le montrai à l'adjudant-major

Vers onze heures le général Soleille expliqua au colonel Girels la contradiction de ces ordres de la manière suivante : il lui dit qu'on avait espéré sauver les drapeaux en faisant annoncer par le plénipotentiaire que le changement politique les avait fait détruire, mais que le plénipotentiaire ennemi avait répondu : « C'est possible que quelques drapeaux aient été détruits, mais ils ne l'ont pas tous été et il faut les conserver ». Le général ajouta que l'ennemi faisait de cette clause de la convention une condition expresse.

On avait conservé cinquante-trois drapeaux dont deux étendards de cavalerie envoyés de leur corps à la place au lieu d'être remis à l'arsenal.

Le colonel Girels dit qu'il n'a jamais reçu d'ordre ni verbal ni écrit dans les journées des 26, 27 et 28 de brûler les drapeaux. Le 28 à 8 h. 1/4 du matin il a reçu l'ordre de les garder, et de

lui-même il avait donné l'ordre de les brûler le 27 au soir, à 7 h. 1/4 le lendemain matin on achevait de les brûler.

Ajoutons que le général de Lavaucoupet refusa d'envoyer dans des fourgons fermés, les drapeaux à l'arsenal. Il leur fit rendre les honneurs et on les brûla ensuite dans les forts. Dans sa déposition le général de Lavaucoupet dit : « C'est que, bona fide, mes camarades avaient cru qu'une fois à l'arsenal, leurs étendards seraient brûlés, non point fourrés dans un magasin pour y être ramassés avec les guêtres et les vieux débris ! De là ils ont été portés à Berlin triomphalement ».

De même le général Lapasset répondit au général en chef du 2e corps lui prescrivant de remettre les drapeaux à l'arsenal pour y être brûlés : « Un général de brigade mixte ne rend ses drapeaux à personne et ne se repose sur personne du soin de les brûler. Cette douloureuse cérémonie a été accomplie ce matin.

J. B.

—

Constantin, roi de Grèce (LXVIII, 172). — Je dois incidemment, sur une lettre reçue, une réparation de presque deux cents ans ; j'avais glissé que le dernier Empereur d'Orient avait été le dernier de sa race.

Or, voici le *Gotha* de 1913 (page 274) à propos de l'ordre Constantinien, qui dit que ledit ordre fut « conféré » à François Ier Farnèse, duc de Parme, le vingt-sept juillet, 1637 (seize cent trente sept) par le dernier Paléologue ». Dont acte.

C.

—

4e Régiment de Hussards (LXVIII, 90). — Au sujet de la rue du « Petit Musc », j'ai lu, je ne sais où, que ce nom était une corruption populaire et devenue officielle, du nom primitif qui était « P.... y musse » c'est-à-dire s'y cache, allusion péjorative à la population féminine spéciale qui habitait la rue.

H. C. M.

—

Le Saint-Graal (LXII, 771 ; LXVIII, 12, 55). — Le Saint-Graal d'Espagne, duquel j'ai parlé dernièrement, est dans ce pays depuis 1099. Il était jadis dans le monastère « San Juan de la Penja », le « Saint-Denis » des anciens roi d'Aragon. Ce monastère ayant été détruit par les Maures, ce calice a été transporté à « Valence » (« Valencia »), où il est encore maintenant dans la sacristie de la cathédrale. Il n'est donc pas à Barcelone, comme je l'avais indiqué par erreur l'autre jour. Près de Valence est aussi le « Monserrat », le « Monsalvatsch » (Monssilvaticus) des chevaliers du Graal de la légende.

Dr STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

—

Université d'Angers (LXVIII, 4). — L'Université d'Angers se composait des quatre Facultés de Droit, de Théologie, de Médecine et des Arts, et des six Nations d'Anjou, de Bretagne, du Maine, de Normandie, d'Aquitaine et de France.

« Les maîtres et écoliers natifs des mêmes villes ou originaires des mêmes provinces, liant plus aisément amitié entre eux à raison de la parenté, de l'uniformité des langues et des coutumes, dit Pierre Rangeard, s'unirent réciproquement dans les académies pour le commerce de la vie civile et firent bientôt la distinction des nations. »

La nation d'Aquitaine, aussi appelée quelquefois nation de Poitou, comprenait les provinces ecclésiastiques de Bourges, Bordeaux, Narbonne, Toulouse et Auch. La fête patronale de la Nation d'Aquitaine était la Saint Blaise (3 février).

Le fait pour un bachelier en droit d'être nommé procureur de la Nation d'Aquitaine impliquait pour cet étudiant d'être originaire de cette Nation. On vient de voir que le diocèse de La Rochelle, dépendant de la province ecclésiastique de Bordeaux, était compris dans cette Nation.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

—

L'obélisque du centre de la France (LXVIII, 4, 57, 112). — Les réponses déjà publiées sur cette question ont établi, entre la « borne milliaire » de Bruère-Allichamps et l' « Obélisque du Centre de la France » à la Celle-Bruère, une confusion qu'il importe de ne pas prolonger.

La « colonne itinéraire » ou « borne milliaire » découverte en 1757 par Pajonnet, prieur-curé d'Allichamps, au cours des fouilles qu'il exécuta dans cette pa-

roisse à partir de 1754 et à l'instigation de M. Dodart, intendant du Berry, puis érigée au centre du bourg de Bruère, par les soins d'Armand-Joseph, duc de Béthune-Charost, a été décrite et figurée dans le *Recueil d'Antiquités* du comte de Caylus (Paris, 1752-57, tome III, planche CII, pages 371 et suivantes) et reproduite par Pallet (*Nouvelle Histoire du Berry*, 1783, tome I, planche I, pages 6 et suiv.) C'est une colonne cylindrique à base cubique, de 1 m. 90 de haut sur 58 cent. d'épaisseur. Elle a été mise en place à la suite d'une « pétition du citoyen Béthune-Charôt » et d'une ordonnance du Département, sous la direction du citoyen Defougères, ingénieur des ponts et chaussées au département du Cher ; et le procès-verbal de la « pose du milliaire », rédigé par ce fonctionnaire, daté du XII brumaire an VI et publié par le baron de Girardot dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (1875-76, page 323), établit de façon non équivoque que l'objet et le résultat de sa mission ont été uniquement « de déterminer le lieu où était originairement placée la borne itinéraire trouvée auprès d'Allichamps, pour l'y replacer aux frais du pétitionnaire », membre zélé de la Société des Amis des Arts. Et, après vérification des distances aux localités inscrites sur la colonne, Defougères « pensa qu'elle ne pouvait être mieux placée qu'au lieu où les trois chemins de Bourges, de Néris et de Châteaumeillant se réunissent aujourd'hui, sur la grande route de Paris à Clermont et à l'entrée de la ville de Bruère », projet qui fut approuvé par le duc de Charost. On voit que l'idée de marquer le centre de la France n'a eu absolument aucune part dans l'installation de ce monolithe.

Par contre, sur un grand nombre de cartes géographiques du département du Cher éditées au commencement du XIXe siècle se voit la représentation gravée de la « Pyramide servant à indiquer le point central de la France, situé près Bruère ». Et, en effet, les mêmes cartes la portent, sur la route de Bourges à Saint-Amand, à la distance approximative de 2 kilomètres 1/2 de Bruère et d'une lieue de la Celle, vers le Nord. Quant à la pyramide elle-même, c'est un massif de maçonnerie quadrangulaire, orné d'un entablement, se terminant en forme de toit pointu surmonté d'une hampe avec drapeau, et ayant comme entourage une grille en fer. Ce monument, qui n'offrait aucun point de similitude avec l'autre, n'existe plus depuis longtemps.

Et, sans doute, c'est précisément par suite de sa ruine et de sa disparition que la tradition de l' « Obélisque du centre de la France » a été reportée sur le milliaire de Bruère — du reste appelé stupidement par les gens du pays *la Colonne-Ci-Incluse*, suivant les premiers mots de l'inscription commémorative de son érection sur son socle. J. PIERRE.

—

Le Pont Maudit à Nantes (LXVIII, 43, 122). — On est tout étonné, en ouvrant l'*Histoire de Nantes* du Dr Guépin, de ne rien trouver sur l'origine de ce nom. Il se borne à dire que ce pont, reconstruit en 1781, fut refait en 1830. Il fait communiquer l'île de la Gloriette avec l'île Feydeau. E. GRAVE.

—

Emplacement de la guillotine de Louis XVI (T. G. 408 ; LIX ; LXVII). — Un dessin bien connu de Monnet, gravé par Helmann, reproduit l'exécution de Louis XVI. La perspective cavalière en est établie avec soin, souci assez rare chez les dessinateurs de l'époque. Or, on peut constater que l'échafaud est figuré dans le prolongement du socle d'où la statue de Louis XV venait d'être abattue ; c'est-à-dire dans l'axe et vers ce qui est aujourd'hui l'avenue des Champs-Elysées.

Il est probable que ce n'est pas entre les chevaux de Marly que la guillotine fut dressée, car l'emplacement eût été un peu étroit, mais en avant de ces groupes, où se trouve maintenant, sur la place de la Concorde, l'amorce des Champs-Elysées. L'endroit exact doit être, semble-t-il, dans l'intervalle des balustrades de pierre qui entourent à présent la place.

EMILE DESHAYS.

—

Adamoli (LXVII ; LXVIII, 24). — Je ne sais pas si la famille Adamoli a quitté Lyon pour s'établir à Varèze : M. H. Prior, qui habite cette ville, pourra nous donner des précisions à cet égard. Cette famille est mentionnée par Crollalanza sous le nom d'Adami, Adamoni ou Adamoli et il la dit originaire de Crémone ;

il cite un Jean-Baptiste Adami qui fut élu décurion en 1619 et un Rodomont qui fut un des notaires du collège de Crémone. Il décrit ses armes : *d'azur à un arbre accolé d'un serpent et accosté des figures d'Adam et Eve, le tout au naturel, au chef d'or chargé d'une aigle de sable.* Ces armes se trouvent exactement reproduites sur l'ex-libris de Pierre Adamoli (1707-1735) maître des ports,ponts et passages de Lyon, qui était, selon l'*Armorial des Bibliophiles du Lyonnais*, le fils de Alphonse-François Adamoli ; né à Varraja sur le golfe de Gênes en 1628, venu à Lyon auprès de son frère Dominique qui y avait fondé une maison de banque. Sa mère s'appelait Anne Frollier La famille Adamoli paraît donc ne s'être établie à Lyon que postérieurement à la mort de saint François de Sales, survenue en 1622. Avait-elle une alliance antérieure avec la famille de l'évêque de Genève, je l'ignore ; le fait serait facile à vérifier en consultant la généalogie de la maison de Sales.

NISIAR.

—

Etymologie d'Albret (LXVII, 718, 840 ; LXVIII, 57). — En posant la question on a dit que la vertu était de règle chez les femmes dans la maison d'Albret. Pourrait-on alors me dire si Louise d'Albret fût vraiment (vers 1450) la maîtresse de Jean II duc de Bourbon, fils de Charles et d'Agnès de Bourgogne, et s'il n'y aurait pas eu quelque mariage clandestin, annulé pour une raison à connaître ? Il est assez curieux de voir une d'Albret se laisser séduire. Son fils, Charles de Bourbon, fut tige des Malause.

OROEL.

—

Mémoires de Consalvi (LXVIII, 2). — A la date de leur publication les mémoires du cardinal Consalvi ont soulevé de nombreuses controverses. Leur authenticité fut mise en doute par l'archiviste du Vatican, le père Heiner, jésuite, dans son *Histoire des Deux concordats*, 2 vol. Paris 1865-69. Crétineau Joly, piqué au vif, répliqua aussitôt et de très vive façon au savant religieux en un petit volume intitulé *Bonaparte, le concordat de 1801 et le Cardinal Consalvi*, Paris 1869, in-8°. La question est aujourd'hui résolue d'une façon définitive par le cardinal Mathieu, dans son ouvrage sur le Concordat de 1801.

Il dit en effet :

Consalvi nous a laissé deux sources d'informations précieuses qui se complètent, se contrôlent l'une l'autre : ses mémoires et ses dépêches. Les mémoires ont été publiés en 1864, par Cretineau-Joly, non point dans le texte italien mais seulement dans une traduction française. Ils ont suscité des polémiques qui ont fait douter de leur authenticité et plucieurs écrivains les déclarent encore apocryphes. *L'original existe dans les archives de la secrétairerie d'Etat, écrit tout entier de la main du Cardinal. Je l'ai lu et confronté* avec la traduction qui, sans être excellente, ne manque point d'exactitude. Cretineau-Joly s'est permis seulement d'interpoller une petite anecdote pittoresque dont je parlerai. — Consalvi a composé ses mémoires en 1812 à Reims, où Napoléon l'avait interné sans pouvoir recourir à ses dépêches qui lui auraient permis d'appuyer et de contrôler ses assertions. Ils n'est pas étonnant qu'il ait commis quelques erreurs et il s'en excuse à l'avance.

On nous a signalé une anecdote d'après laquelle,au cours d'une conversation avec Bonaparte, Consalvi aurait répondu à celui-ci, menaçant de faire tort à la religion, que depuis 17 siècles le clergé n'avait pu y aboutir. D'où est tiré ce trait ? Il nous a été impossible de le retrouver malgré des recherches approfondies.

GAZIN GOSSEL.

—

Le mausolée de Crébillon (LXVIII, 96). — Le mausolée de Crébillon fut commandé par le roi et se composait, je parle de la partie sculpturale, d'un cippe portant un buste sur lequel se penchait éplorée une Melpomène en marbre. Mais quand l'œuvre fut achevée, le curé de Saint-Gervais refusa de la recevoir dans son église comme étant trop païenne et l'artiste la conserva dans son atelier.

A la création du Musée des Monuments français Alexandre Lenoir l'y plaça parmi les morceaux de la statuaire française du XVIIIe siècle, et quand le musée eut été si fâcheusement dispersé en 1816, on l'envoya au musée de Dijon, la ville natale de Crébillon. Il figure sur un socle de bois dans la salle dite des Gardes où sont les tombeaux des ducs de Bourgogne et les célèbres retables de la Chartreuse de Dijon.

Mais, placé à contre-jour, entre deux

fenêtres, il est peu visible et je ne sache pas que l'on en ait jamais fait de bonnes photographies.

Si la statue est assez banale, le buste est très beau. La notice du musée attribue le tout au sculpteur Jean-Baptiste Lemoyne, fils de Jean-Louis L., mort en 1778, et c'est sous ce nom qu'il fut envoyé à Dijon ; toutefois le Catalogue de Lenoir le donne au sculpteur Duez. On a dit pour concilier les deux opinions que le buste seul était de Jean-Baptiste Lemoyne et la Melpomène de Duez.

H. C. M.

—

La mère de Delille (LXVII, 773). — Voici ce qu'on lit de plus intéressant, sur la famille de la mère de Delille, dans le *Nobiliaire d'Auvergne* de J.-B. Bouillet, 7 vol. in-8°, Clermont-Fd, 1846-1853, avec planches d'armoiries, tome Ier, pp. 203-204 :

BERARD DE CHAZELLES. — Gilbert Berard, écuyer, né en 1633, a été secrétaire du roi, contrôleur ordinaire des guerres.

Gilbert Berard, son fils, écuyer, seigneur de Chazelles, à cause d'Eléonore Vacher, son épouse, fit foi - hommage au roi en 1723, pour raison du domaine et seigneurie de Tournebise, dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Chastel, près de Pontgibaud, et fut confirmé dans sa noblesse par arrêt du Conseil d'Etat du 28 août 1725. Ce Gilbert Berard, capitaine de cavalerie au régiment de Roussillon, fut l'aïeul maternel de l'illustre poète J. Delille, né à Clermont le 22 juin 1738. — L'un de ses descendants, Pierre-Léon Berard de Chazelles, né à Clermont en 1804, mort à Cannes en 1876, fut maire de Clermont de 1850 à 1860, conseiller général et député du Puy-de-Dôme, président de l'Académie de Clermont et membre de la Légion d'honneur. Cette famille qui existe encore de nos jours, a des alliances avec celles de Sirmond, de Bonnevie, de Mascon, de Soanen, de Frédeville, de Pascal, de l'Hospital, de Champflour, de Ramey, de Sugny, de Tocqueville, etc. (Un membre de cette même famille, en 1656, avait épousé une de Sirmond, petite-nièce du célèbre Jacques de Sirmond, le savant jésuite, un autre, en 1681, fut marié à Martine Pascal, cousine-germaine de l'illustre Blaise Pascal).

ARMOIRIES : « De gueules, au lion coupé d'or et de vair, lampassé, armé et couronné de sable, à la bordure de vair ».

Les Armes des Montanier (branche d'Aigueperse, — côté paternel de J. Delille) sont : « D'azur, au chevron d'or, chargé de trois étoiles d'azur, accompagné de deux palmes d'or en chef, adossées, et d'une montagne de six coupeaux de sinople en pointe, l'écu bordé d'hermines. »

L'un de nos regrettés confrères de l'*Intermédiaire*, feu M. Ambroise Tardieu [Clermont - Ferrand, 1840 † Clermont, 1912] a reproduit *in-extenso*, dans son *Dictionnaire biographique du département du Puy-de-Dome*, Moulins, Desrosiers, 1878, grd in-4, page 41, l'acte baptistaire de Jacques Delille, lequel y est ainsi libellé : « Le vingt-deuxième du mois de juin mil-sept-cent-trente-huit, a été baptisé, dans cette église (Notre-Dame du Port, à Clermont-Ferrand), Jacques, fils naturel à Antoine Montanier, avocat en parlement, fils majeur de M. François Montanier, avocat et procureur-général au bailliage, duché et paierie de Montpensier et de dame Quintienne Bernard, habitant de la ville d'Aigueperse, comme il paraît par l'aveu qu'il en a fait lui-même dans sa déclaration du 27 mai de ladite année, laquelle déclaration est entre les mains de M. le Curé, et à Marie-Hiéronime Bérard, fille majeure de Me Gilbert Berard, écuyer, sieur de Chazelles, et de dame Eléonore Vachier, né le dit jour à six heures du soir ; le parrain a esté Jacques Usclade, et Magdeleine Monatte a esté marraine, soussignés, tous les deux domestiques de M. le Curé. Signé : Usclade, Magdeleine, et Raboisson, vicaire ». — Tel est l'humble acte baptistaire que l'on peut lire à la Mairie de Clermont-Ferrand, dans l'un des registres paroissiaux de l'Eglise N.-D. du Port. L'enfant naturel que son père et sa mère étaient si honteux de reconnaître, devait être un jour le célèbre poète Jacques Delille. Il naquit à Clermont-Ferrand, rue de l'Ecu, dans la maison de l'accoucheur Blancheton. Le nom de Delille fut ajouté à son seul prénom, de celui d'un pré situé non loin de Pontgibaud, dans la Vallée de la Sioule, à peu de distance de Tournebise. Ce pré appartenait à sa mère, ainsi que la propriété de Tournebise. Assez peu de temps après la naissance de Jacques De-

lille, Antoine Montanier vint à mourir (ce qui explique, sans en cela l'excuser, la non-adoption et la non-légitimation de l'enfant) ne laissant à celui-ci qu'une modeste pension de cent écus, et, plus tard, le payement de son entretien au collège. Le jeune Delille, après avoir passé les premières années de son enfance à Chanonat, près de Clermont, où l'on montre encore la rustique maison où il fut nourri, fut de bonne heure envoyé à Paris, où il fit, et brillamment, au collège de Lisieux, toutes ses études.

On sait de reste, comment ensuite, après quelques années de noire misère, et de dur labeur (il fut, pour vivre, répétiteur de basses classes!), sans appui, sans famille, et, grâce à son seul mérite, la renommée finit par lui sourire, et comment enfin Delille, le grand et célèbre Delille, aujourd'hui peut-être un peu trop oublié, en ce siècle de « Décadents » et de « Futuristes », sut néanmoins devenir l'une des gloires de nos Lettres françaises.

ULRIC RICHARD-DESAIX:

*
* *

En attendant la solution de la question posée par M. Ibère, LXVII,-773-774, je serais obligé à ceux de nos confrères qui pourraient faire connaître : d'abord l'état-civil des personnes, la date de l'alliance à la suite de laquelle le nom de Delille, écrit aussi, je crois, Delile et de l'Isle, fut ajouté à celui de Raffeneau ; puis, les liens de parenté existant entre Delille et les familles de :

Raffeneau-Delile, Adrien, inspecteur général des Ponts et Chaussées ; celle de son frère Alyre, le célèbre botaniste (tous deux firent partie de l'expédition d'Egypte ;)

Lelièvre, Claude-Hughes, conventionnel, inspecteur général des Mines ;

Ledoux Charles-Nicolas, nommé architecte du Roi, en 1773 ;

Hérissant, Jean-Thomas, dit Hérissent des Carrières, imprimeur du Roi ;

Cambacérès, Jean-Jacques, conventionnel, rédacteur du Code Civil.

J.-C.-ALFRED PROST.

—

Famille du Barry (XLVII, 238, 399, 445, 687). — Les armes véritables de la famille du Barry, qui compta parmi ses membres le Roué et la fameuse comtesse, sont en effet, données au Cabinet des titres pour les preuves de noblesse de Jean-Baptiste-Guillaume-Nicolas du Barry, reçu en 1754. (*Nouveau d'Hozier*, art. DU BARRY.)

D'azur à une tierce d'or posée en bande, accompagnée en chef d'un lion de même et en pointe d'une grue d'argent et un chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Elles se rapprochent assez, quant aux meubles, de celles données, en 1696, à Jean du Barry, seigneur de Serres (*alias* Cerès), par d'Hozier (*Arm. gén.* Montauban, p. 1163) et qui sont :

De gueules à une tierce d'or posée en barre, un lion contourné de même brochant sur le tout et une autruche d'argent posée au canton senestre de la pointe. Autruche est mis ici pour grue, qui rappelle l'alliance de Daniel du B, avec Jeanne Françoise de Pelagrue, d'une famille de Guyenne qui portait « *d'azur à la grue d'argent* ».

Jean du B. le Roué abandonna ces armes et prit celles de la famille du Barry More d'Angleterre de laquelle il se prétendait issu. Sa belle-sœur imita son exemple, mais en changeant toutefois les émaux : elle porta *d'argent à trois jumelles de gueules* » et aux armes de son mari y accola celles qu'elle s'était attribuées à elle-même et qui sont : *d'azur à un chevron d'or accosté de deux roses d'argent, accompagné en chef d'un oiseau et en pointe d'une main de même*. Ex-libris signalé par le Dr Bouland et fers de reliure sur deux petits volumes exposés actuellement chez un libraire relieur de la rue Richelieu.

Voici d'autre part la généalogie fournie pour les preuves de J.-B. Guillaume Nicolas du Barry.

Je passe sous silence la prétention inadmissible des du B. de Languedoc de faire remonter leur origine aux du Barry More, quoique cette origine soit certifiée dans les preuves de 1754, par le héraut d'armes d'Irlande et je commence ainsi a filiation :

I. — Jean du Barry, seigneur de Vergié, demeurant à Saint-Paul près Beaumont de Lomagne, marié à Françoise de Lajus, d'où :

II. — Antoine du Barry, homme d'armes de la compagnie du comte de Nègrepelisse, marié en 1570 à Antoinette de Cocy, fille de

Jean, licencié ès-droit en la cour de Verdun, au siège de Beaumont de Lomagne et de Anne de Pardhailhan, d'où :

III. — Daniel du Barry, seigneur du Verger, qui testa en 1654. Il épousa : 1° en 1607, Isabeau de Cornac, fille de Bernard, maître des ports et provinces de Languedoc et Guyenne et de Anne de Grosset, d'où : 1° Bertrand, marié en 1639 à Antoinette de Pelagrue, fille de Pons, seigneur de Montagudet et de Jeanne de Dangereux, dame de Cérès, d'où :

a) Anne, femme de M. de Vignoles,

b) Suzanne, femme de Pierre de Carbonnel seigneur de Garosse.

Daniel se remaria : 2° en 1625, à Jeanne Françoise de Pelagrue (sœur de sa bru) fille de Pons et de Jeanne de Dangereux, dame de Cérès, d'où :

2° Abraham, marié en 1660 à Marie de Roquette, fille de Guillaume, docteur et avocat au Parlement de Toulouse et de Marie de Busquet ; il fit hommage en 1662, à Auch, pour le château de Lévignac et du terroir appelé Cérès (près l'Isle Jourdain), il eut un fils :

a) Jean

3° Guy, qui suit,

4° Francois.

IV. — Guy du Barry, seigneur des Batz, marié en 1673 à Isabeau de Salern, fille du sieur Jean Salern, demeurant au Lherm et de Jeanne d'Arduin. Il testa en 1694 ; il eut un fils :

V. — Antoine du Barry, capitaine au régiment de l'Ile de France, maintenu dans sa noblesse en 1716, marié en 1722 à Martine Catherine-Cécile-Thérèse de la Case, fille de Nicolas, lieutenant colonel d'infanterie et de Catherine Marie de Mas, habitant au château de Sartha, près Pibrac. Antoine testa à Toulouse en 1738, il rappelle ses six enfants et leur laisse à chacun 2000 livres. Il mourut le 21 février 1744 et fut enterré en l'église de Lévignac, chapelle St-Sébastien. Il eut six enfants :

1° Jean-Baptiste, né en 1723, mort en 1794 sur l'échafaud, à Toulouse. Il est connu dans l'histoire sous le nom de *Roué*. Il se maria, 1° en 1748 à Catherine Ursule Dalmas de Vernongrèse, âgée de 25 ans, fille de Jacques, ancien capitaine d'infanterie, et de Marthe de Ricard de Villeneuve, habitant Castelnaudary, d'où :

a) Adolphe, dit Lolo, né à Lévignac en 1794, maître de camp de cavalerie, marié en 1773 à Rose Hélène de Tournon. Il mourut de façon tragique en 1778 à Bath, s. p.

Jean Baptiste épousa : 2° Marie-Thérèse Rabaudy de Toulouse.

2° Guillaume, qui suit.

3° Françoise Claire, dit Chon ou Françon

4° Jeanne Marie Marthe, dite Bitschi ou Mlle de la Serre.

5° Marguerite Elisabeth, dite Catin, mariée à Filhouse, paysan de Lévignac, plus tard anobli !

6° Jean-Baptiste-Guillaume-Nicolas, dit Elie, né en 1742 à Lévignac, fit ses preuves de noblesse en 1754 pour entrer à l'école royale militaire, lieutenant dans le régiment de Beauce, puis colonel au régiment de la Reine. Marié en 1773 à Mlle de Fumel. Il obtint, en juillet 1774, du roi Louis XVI, de changer de nom et de prendre la livrée et les armes de l'ancienne famille Conti d'Argicourt (alliée aux du Barry. *Arm. du Bordelais*).

VI. — Guillaume du Barry, né en 1732, capitaine des compagnies franches de la marine, demeurant à Toulouse. Marié en 1768 à Jeanne Becu, maîtresse de Louis XV, s. p.

Remarié à Jeanne Lemôine, d'où un fils :

a) N... colonel et chevalier de la Légion d'honneur.

Guillaume mourut en 1811.

JOSEPH BALLOFFET.

—

Grandchamp près du prince de Tarente à la Haye. (LXVIII, 5). — Ne serait-ce pas *Robert* (des Marais), seigneur de *Grandchamp*, paroisse de Lezay (Diocèse de Poitiers, archiprêtré de Melle), né en 1624, fils naturel de Robert de Lezay, chevalier, seigneur des Marais, issu de l'illustre maison de Lusignan par Hugues VII, dit *Le Brun*, et de Jeanne Brault, femme de Jean Horin. Ce Robert avait reçu les terre et seigneurie de Grandchamp par donation de 1634 confirmée par le testament olographe en date du 17 juin 1645 de Robert de Lezay, qui mourut le 15 janvier 1648 Il voulait prendre le nom de Lezay le 8 avril 1651, en se prétendant fils légitime et héritier du précédent qui aurait épousé régulièrement sa mère. Et, à l'appui de son dire, il produisit les prétendus actes d'enterrement de Jean Horin du 3 mars 1667 et de célébration de mariage de son père avec Jeanne Brault du 9 janvier 1642. Mais ces actes furent reconnus faux et il fut convaincu d'imposture. En conséquence il fut déclaré roturier et condamné à l'amende par un arrêt de la Cour des aides du 6 mai 1664, puis par jugement

de M. Barentin, commissaire départi dans la généralité de Poitiers pour la recherche de la noblesse, à Niort le 15 novembre 1668, enfin par un second jugement du même Barentin, confirmatif du premier, à Poitiers, le 5 avril 1669. Il dut donc se contenter de son titre de « Grandchamp ».

PIERRE.

—

La maison de Grétry (LXVIII, 44). — De l'*Indépendance belge* :

Le berceau des Grétry est un hameau du pays de Herve, dépendant de Balland, au milieu des plaines herbagères.

Tous les ancêtres du musicien étaient, semble-t-il, de pauvres gens. Le plus ancien est Arnold de Grétry, né en 1550.

Il avait épousé Jeanne Grosmaître et, par ce mariage, devint « censier » de la châtelaine de Balland, la comtesse Marie d'Argenteau. Dès lors les Grétry furent, de père en fils, fermiers et cultivateurs. Le père du gentil maître que Liége a donné à la musique française, est né à Mortier, dans le pays de Liège, le 31 mars 1714. Il vint à la ville et y épousa, le 18 août 1738, Marie-Jeanne de Fossé, née dans la paroisse de Saint-Nicolas, au quartier d'Outre-Meuse.

Ce Grétry, qui fut premier violon à Saint-Martin, l'une des principales églises de Liége, fut le premier musicien de cette famille, et il voulut que ses deux fils cultivassent aussi l'art de la musique.

Il est assez curieux de noter que la ferme du hameau de Grétry, que dirigea l'ancêtre d'André Modeste, appartient à la famille de Harlez, qui compte parmi les siens le chanoine de Harlez, protecteur de Grétry.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler les origines essentiellement wallonnes de l'auteur de « Richard Cœur de Lion ».

—

Dame aux Camélias (T. G., 299; LVII ; LXII ; LXIV ; LXVI ; LXVIII, 26). — L'*Amateur d'autographes* a publié, en novembre 1910, quelques documents sur la Dame aux camélias.

En 1842, Marie Duplessis demeurait rue du Mont-Thabor, 28. Elle signait Alphonsine Plessis.

Un passe-port délivré pour un voyage à Bade en 1842 donne son signalement.

« âge 21 ans, taille 1 m. 67, cheveux châtains, front moyen, sourcils bruns, yeux noirs, nez bien fait, bouche petite, menton rond, visage ovale, teint pâle ».

Ceci est inexact puisque Alphonsine Plessis était née à Saint-Simon de Clairefeuille (Orne) le 15 janvier 1824.

Sur un autre passe-port, elle n'a que 1 m. 65.

Ce second passe-port lui fut délivré pour aller en Angleterre.

Mlle Plessis (Alphonsine) native de Nonant (Orne), rentière, demeurant à Paris, boulevard de la Madeleine 11, allant à Londres, 25 janvier 1846.

Elle y allait en compagnie du comte de Perregaux qui lui avait promis de l'épouser..

Ils se marièrent à l'anglaise, revinrent séparément, mais Marie Duplessis, à son retour à Paris, timbra ses effets, sa voiture, son argenterie d'une couronne comtale.

Quand Alexandre Dumas fils aperçut, pour la première fois, la jolie fille dans une loge, aux Variétés, un soir de septembre 1844, elle avait à ses côtés un boyard qu'il ne nomme pas.

Le dossier Charavay permet de retrouver ce nom : c'était le comte de Stackelberg. Ce personnage est révélé par une facture à son nom pour une bague achetée chez Salomon Halphen, bague qu'il offre à la jolie fille.

Quand elle mourut à 24 ans, elle était sans ressources ; elle avait fait 19 engagements au Mont-de-Piété pour une somme de 1500 fr.

L'un de ses derniers achats fut un prie-Dieu dont on a la facture, « prie-Dieu en moquette avec clous dorés, prix convenu 40 francs ».

M.

—

La Vrillière (Louis Phelipeaux de La Vrillière, 1599-1685) (LXVII). — On trouve dans l'*Armorial général de la France*, Registre premier, Paris 1821, une généalogie un peu différente, mais plus complète des Phélipeaux de Pontchartrain, de La Vrillière, et autres, que celle signalée par M. A. Callet. Le P. Anselme, contre son habitude renvoie pour la généalogie aux différents ouvrages qui ont traité de cette maison.

E. GRAVE.

—

Le général Jean-Zacharie de Mesclop (LXVII ; LXVIII, 92). — Je ne connais pas de château de Merley dans la Dordogne et je suis d'autant plus intrigué que le nom de Mesclop n'est sans doute, connu que de peu de personnes du département. Mais un Mesclop étant décédé en 1844 à

Bergerac, nul doute que ce qui précède ne soit exact. Il me serait intéressant de savoir où est ce château de Merley pour connaître, par son acte de décès, de qui était fils le baron de Mesclop, qui y décéda en 1904, sans enfants probablement.

Ent tout cas ce nom ne se retrouve ni dans l'*Annuaire des Châteaux* ni dans l'*Annuaire du Tout-Sud-Ouest* (1905).

LA COUSSIÈRE.

—

Lieu de naissance du maréchal de Villars (LXVII). — A Moulins, en mai 1653.

H. DE L.

*
* *

Le maréchal de Villars est né à Moulins, faubourg de Paris (paroisse de St-Bonnet), *au mois de mai 1653* ; il fut baptisé le 29 mai, à l'âge de 3 semaines (*Notice sur la naissance de Villars*, par Mme Laguerenne et G. de Soultrait, dans le *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, 1851-1852, p. 369).

B.

*
* *

La Bruyère nous communique l'acte de baptême :

Acte de baptême du Maréchal de Villars 1653. « Aujourd'hui 29 may mil six cent cinquante trois a été baptisé Claude-Louis-Hector Devillard par le transport des fonds baptismaux de St-Jean, annexe de la paroisse de St-Bonnet (1) en l'église de Ste-Marie, faubourg de Paris (2) : les parrain et marraine ont été monsieur le comte de St-Gérand, sénéchal et gouverneur de Bourbonnais, capitaine de cent hommes d'armes commandés par Sa Majesté, et autres ses qualités (3) ; sa marraine a été Dlle Devantadoux, fille de Monseigneur le duc de Vantadoux (4) ; et lors du baptême avait atteint l'âge de trois semaines. Et a été fait le présent baptême par moy curé de St-Bonnet official et conseiller de l'église : en foy de quoy ay signé ainsi que le parrain seulement, parce que la Marraine n'a seu signer à cause de son âge. De St-Gérand. DÉMONNET.

(1) St-Bonnet d'Yzeure : près de Moulins (c'est un faubourg).

(2) Chapelle de la Visitation établie par Ste Chantal.

(3) Claude-Maximilien de la Guiche, comte, de St-Gérand, époux de Suzanne-Longaumoy,

(4) Henriette de Levi-Ventadour, fille de Charles, duc de Ventadour et de Marie de la Guiche.

Portrait de Voltaire par Vivant Denon (LXVII). — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Comme Monsieur Déséglise, je possède une épreuve gravée du *Déjeuné de Ferney*, moins belle de marge, je le crains ; mais j'ai également *en pendant* une épreuve gravée de « Le Lever du Philosophe de Ferney. » Je suis surpris qu'il n'ait pas été parlé de cette seconde gravure aussi curieuse comme détail. On y voit le Philosophe, encore coiffé de nuit, debout sur un pied, enfilant la seconde jambe de sa culotte ; le bras tendu paraît scander une période dictée à un jeune secrétaire écrivant à une table près de la fenêtre. Au bas on lit : London pinter for R. Fayer et n° 53 in Flet Street. Du cabinet de M. Boyer-Canot sculp.

à toutes marges : = 0,335 × 0,235.

J'ai enfin de cette même gravure une façon de réplique (18 × 11) avec ce titre et cette épigramme en suscription :

« Le Lever du Philosophe de F*** X. »

Tandis que plein de sa marotte,
Au lieu de mettre sa culotte,
Volt...re se livre à son feu,
Dal...rt et Fré..n, n'ont-ils pas fort beau jeu?
Dal..t pour baiser humblement son derrière,
Et ce Jean Fré... sans pitié
Pour en faire à coups d'étrivière
Un écrivain plus chatié.

L. B.

Gravé d'après le tableau original du cabinet du Baron de Tonder-ten-Framckh.

à Londres chez Robert Foyër n° 53 in fleet Street.

EUGÈNE CHAMBEYRON.

—

Le général italien Zucchi (LXVII, 719). — Le général Charles Zucchi (1777-1863), natif de Reggio dans l'Emilie, partit en 1796 comme sous-lieutenant d'un bataillon de volontaires, de sa ville natale.

En 1803, il commandait un bataillon dans un régiment d'infanterie italienne. Lieutenant-colonel des vélites (mai 1807) ; général de brigade (1809) ; inspecteur général de toute l'infanterie du Royaume d'Italie (1811) ; gouverneur civil et militaire de la place forte de Mantoue.

En 1797 il avait pris part au combat de Senio près de Facuza ; à Novi il s'était distingué par son intrépidité, au mois de décembre 1800, il se trouvait à l'avant-garde de la division italienne commandée par Mac Donald.

En 1806, il eut à combattre les Monténégrins avec les Vélites et il remporta

des succès qui lui attirèrent les compliments de l'Empereur.

En 1809, il reçut le titre de Baron de l'Empire, en récompense de sa conduite à Raab.

En 1813 il alla rejoindre avec sa brigade la Grande Armée en Russie Il combattit à Magdebourg, à Mendlitz, à Mackuen, à Listzen; à Dresde, à Laken où les Italiens furent mentionnés sur le *Bulletin officiel* de la Grande Armée. Après l'infortunée bataille de Katzbach le général Zucchi sauva d'un désastre plus complet le corps d'armée de Mac Donald. Napoléon l'en félicita en public et le nomma général de division. A Leipzig la division italienne commandée par lui combattit valeureusement. Zucchi recueillit ensuite à Mayence toutes les troupes italiennes et les conduisit en Italie.

Après la chute du Royaume d'Italie il passa au service de l'Autriche, mais il s'en retira peu après. La police commença dès lors à le surveiller ; compromis dans les troubles de 1821, il fut accusé d'avoir des rapports suspects avec le Prince de Carignan. Arrêté et emprisonné en 1823, il ne fut relâché que quatre ans après. Lorsque la révolution éclata en Romagne, Zucchi y accourut, prit le commandement des volontaires de Modène et de la Romagne avec lesquels il chassa les Autrichiens de Rimini. La capitulation d'Ancône l'obligea à prendre la route de l'exil, mais il fut arrêté en mer par des croiseurs autrichiens, conduit à Venise et condamné à mort par le tribunal militaire comme déserteur.

Les bons offices de la Cour de France obtinrent la commutation de la peine de mort en celle de la prison à vie. Il passa de forteresse en forteresse de Bohême à Palmanova : la révolution de 1848 lui rendit la liberté; on lui confia le commandement de cette forteresse dans laquelle il soutint un siège mémorable contre les Autrichiens. Après la chute de Palmanova il passa à Rome où Pellegrino Rossi le nomma ministre de la Guerre dans son Ministère. A la suite des événements de 1848, il donna sa démission et fit acte de conversion au Pape, ce qui lui attira l'impopularité des Romains. Il vécut ensuite dans l'ombre, et, en 1860, le gouvernement italien, sur la proposition du général Fanti, lui reconnut le grade de lieutenant général et lui en assigna la pension.

A. L. BERTI.

—

Ordre de St-Lazare de Jérusalem (LXII ; LXIII : LXVII, 114, 222, 316, 746, 847). — América, dans un récent numéro de l'*Intermédiaire*, a donné la traduction d'une notice sur l'ordre de St-Lazare, tirée d'un *Dictionnaire historique* espagnol.

Nos confrères posant assez souvent des questions au sujet de cet ordre, nous croyons leur être agréable en relevant quelques erreurs du dictionnaire espagnol.

Giamoto Castelon n'a jamais existé, il s'agit de Giannotto *Castiglione*, parent du pape, appartenant à une famille milanaise, mais ayant été élevé en Espagne.

Le pape Pie IV lui conféra en effet la grande maîtrise de l'Ordre *en Italie*, en 1565, et après sa mort, en 1572 unit cet ordre à celui de St-Maurice que venait de restaurer Emmanuel Philibert, duc de Savoie, qui en reçut la grande maîtrise pour lui et pour ses successeurs.

Cette réunion fut contestée en France où Salviati était grand maître.

Son successeur fut Aimard de Chastes de la famille de Clermont de Chastes, (et non Aenard de Chartres, comme dit l'auteur espagnol).

Après lui vint Charles de Gayand qui résigna ses fonctions qu'Henri IV confia au marquis de Nérestang (et non Nérésteny comme l'imprime le dictionnaire) pour le récompenser de ses services.

Cette nomination eut lieu en 1604 (et non en 1608).

De Nérestang n'obtint du pape aucune lettre de confirmation, contrairement à ce que dit l'auteur espagnol, le pape considérant l'ordre de St-Lazare comme éteint en France depuis 1489.

Henri IV, qui désirait utiliser cet ordre à son service pour s'en faire une garde du corps, qui ne lui aurait rien coûté vu les biens considérables sur lesquels St-Lazare avait des droits, usa d'un subterfuge.

Il fit revivre un ancien ordre de sa famille, sous le nom de Notre-Dame du Mont-Carmel et obtint du pape Paul V, le 16 février 1607, la bulle *Romanus Pontifex* qui en fixa les règles et les pri-

vilèges. Puis le roi donna la grande maîtrise du nouvel ordre, le 4 avril 1608, à Philibert de Nérestang déjà grand maître de l'ordre de St-Lazare.

La difficulté était ainsi tournée, le grand maître agissant pour les deux ordres à la fois, s'autorisait, au point de vue canonique, de la bulle donnée à N. D. du Mont Carmel et au temporel des droits de St-Lazare sur ses biens. Les chevaliers portaient officiellement les deux noms, mais on les désignait dans le langage courant sous celui de chevaliers de St-Lazare.

La croix n'était pas telle qu'on l'a décrite dans l'article cité.

Elle changea plusieurs fois, mais à l'époque de Nérestang, c'était une croix à 8 pointes (qui venait de l'ordre de Malte) écartelée de vert (couleur de St-Lazare) et d'amaranthe (couleur de Notre-Dame du Mont-Carmel) avec une bordure blanche. On cantonna les branches de la croix de 4 fleurs de lis d'or. Au centre on plaça, dans un médaillon, l'image de la Vierge d'un côté, et celle de St Lazare de l'autre.

La croix était portée par un ruban amaranthe. On conserva, cousue sur le manteau, l'ancienne croix de St-Lazare.

Disons enfin que jamais le roi ne fut grand maître de cet ordre, bien qu'on le lui ait demandé (sous Louis XIV).

Louvois fut grand vicaire de l'ordre dont le dernier grand maître fut le comte de Provence.

Quant à ce qui touche les origines de cet ordre, il faut considérer comme des légendes les dires qui veulent le faire remonter au delà du XIIe siècle. La question est embrouillée et nous craindrions, si nous voulions fixer ce point, d'abuser de l'hospitalité que nous trouvons dans ces colonnes, nous ne le ferons donc que si cela peut intéresser nos collègues.

RENÉ PÉTIET.

—

Simon Zacharie de Palerme : Armoiries (LXVII ; LXVIII, 23). — Pour faire suite à la question posée dans le n° de juin dernier, col. 777, je serais reconnaissant à Monsieur G. de Berly, qui pourra probablement me renseigner, — ou à quelque autre collaborateur, — de me faire savoir quelles sont les armes de Simon Zacharie Palerme, que je trouve aussi orthographié Palerne, et de sa femme Marie-Gabrielle Le Subtil de Boisemont.

BÉNÉDICTE.

—

Un moine dans les armoiries des Grimaldi (LXVII, 96, 313 ; LXVIII, 65). — A propos du moine, ou des moines armés de l'écu Grimaldi, qu'ils aient leur origine dans un fait historique ou dans un jeu de mots sur le nom de Monaco (anciennement ville d'Héraklès Monoikos) qu'on me permette de signaler un menu fait qui sera au moins, ainsi, enregistré quelque part. On sait que le prince actuel de Monaco a fait édifier, à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Gay-Lussac, sur les terrains achetés de concert par lui et par l'Université de Paris, un institut océanographique qui dresse assez singulièrement, dans ce quartier de la science, une tour crénelée. Au dessus du grand portail, au moment où la construction s'achevait, les passants et les habitants du quartier ont pu voir placer l'écu fuselé des Grimaldi, accolé de deux statues de moines armés chacun d'une épée. Puis, un beau jour, les moines ont disparu. L'écu seul est resté, entouré d'un collier nullement héraldique, formé de coquillages et autres objets marins, grand collier de quelque ordre océanographique. L'emblème traditionnel, évoquant l'union, si j'ose dire, du sabre et du goupillon, a-t-il paru, au fondateur de l'Institut, s'accorder mal avec ses amitiés politiques françaises, ou, à d'autres autorités, malséant à ce voisinage universitaire ? Aux curieux de le rechercher.

IBÈRE.

—

Ex-libris à déterminer : Trois coupes d'or (LXVIII, 46). — Mes notes indiquent que cet ex-libris est aux armes de la famille Moufle de Champigny. Il y avait des Moufle à Sens au XVIIIe siècle. La petite vue ne serait-elle pas celle de Champigny près Sens ?

S....Y.

***

Dans cette demande, il faut lire XVIIIe siècle et non XVIIe siècle.

GEO FILH.

—

Bibliothèque de Louvigny (LXVIII, 9). — L'ex-libris en question porte les armes parlantes de la famille Bouvet de Louvigny : *D'azur au bouvet* (ou bouvard) *effrayé d'argent, la queue passée entre les jambes et relevée sur le dos, accompa-*

gné, au canton dextre du chef d'une étoile du même.

Cette maison est possessionnée au Maine, dès le XVIe siècle ; nous voyons, en effet, les Bouvet qualifiés seigneurs de Louvigny en 1559, et détenteurs des terres seigneriales de la Chevalerie, Saint-Remy-des-Monts, Maineuf, Saint-Martin-des-Monts, Commerveil, Biards-en-Courgains, les Ardrilliers, Saint-Aubin-des-Coudrais, Boessé-le-Sec, Coesmes, Ancinnes, la Valette, Cohardon-en-Fyé, etc., etc.

On trouve des Bouvet, avocats au Parlement de Rouen, procureurs généraux des Aides en l'Election du Mans au XVIIe siècle. La terre de Louvigny est demeurée dans la famille jusqu'au premier quart du XIXe siècle ; elle passe alors en d'autres mains. PATRI DE CHOURCES.

—

Un pamphlet de Champcenetz. (LXVIII, 50). — Grimm, t. XV, p. 265, annonce assez longuement ce pamphlet. Avant M. E. Daudet, il avait identifié plusieurs portraits de femmes. A la liste citée par M. P., il faut ajouter que Mme de Verseuil est Mme d'Andlau. Il n'y a rien pour Mmes de Merville, de Plenivas, de Follange, ni pour Mme P. E. GRAVE.

—

Noces de diamant (LXVIII, 10). — J'ai entendu désigner sous le nom de noces de diamant la fête de famille donnée par deux époux qui ont soixante ans de mariage (75 ans exigerait qu'ils fussent, l'un et l'autre, presque centenaires ou, au moins, nonagénaires). On appelle noces d'or l'anniversaire du mariage de deux époux unis depuis 50 ans ; et noces d'argent, celui d'un ménage de 25 ans de date. Le dictionnaire de Littré, au mot noce, ne parle que des noces d'argent, et non de celles d'or ni de diamant. V. A. T.

—

Il n'est pas question (LXVII, 823 ; LXVIII, 67). — Une coquille a rendu inintelligible l'exemple de Nic-Oresme que j'ai emprunté à Littré. Il faut lire : « il est doute et question *se* (non pas *de*) telles choses doivent estre dites » ; *se*, c'est-à-dire *si*. IBÈRE.

—

Oiseau Royal (LXVII ; LXVIII, 34). — Une lecture vient de rafraîchir et corroborer mes souvenirs. C'est bien la *coiffure à l'oiseau royal* et non à l'*œil au royal* (!) qu'a écrit Stendhal, homme, précis. C'était le nom d'une coiffure qui avait été en vogue sous Louis XVI. Je voulais savoir si je n'avais pas la berlue. Je ne l'ai pas. L'article Coiffure de la *Grande Encyclopédie* me l'a prouvé.

R. G.

—

L'Aiguille (LXVIII, 71). — L'indication de la revue *Lou Bournat* doit être suivie de cette date : mai 1913.

—

Vacances scolaires (LXVIII, 93). — Au collège de Vendôme, jusqu'en 1825, les élèves ne sortaient pas et restaient enfermés durant la durée des vacances.

Le prospectus de l'établissement est catégorique à ce sujet.

> Les élèves ne sortent point en ville.
>
> Les parents sont priés de point appeler à eux leurs enfants, même en temps de vacances. Quand, pour des motifs indispensables, on cèdera sur ce point, la pension courra toujours.

(1820).

Balzac confirme lui-même cette claustration absolue à laquelle on a peine à croire aujourd'hui :

> La règle interdisait, d'ailleurs les vacances externes. Une fois entrés, les élèves ne sortaient du collège qu'à la fin de leurs études.

(Louis Lambert).

A partir de 1825, seulement, il fut permis aux élèves de retourner dans leurs familles pendant les grandes vacances, du 15 août au 15 octobre.

Toutes autres sorties demeuraient interdites. PIERRE DUFAY.

*
* *

J'étonne fort mes petits-fils en leur contant ce qu'étaient nos vacances et nos congés, il y a quelque soixante ans, au temps où j'étais interne au lycée de D... Nous avions trois jours au 1er janvier, la demi-journée du mardi gras, dix jours à Pâques, deux à la Pentecôte. Quant aux grandes vacances, elles commençaient à l'extrême fin du mois d'août et finissaient le 20 octobre. En ce temps-là on voyageait peu, les séjours en Suisse ou aux bains de mer étaient des exceptions, et pour la très grande majorité de mes camarades, pour moi, notamment, les vacances se passaient tout bonnement à la campagne, dans la maison de famille.

Il est reçu aujourd'hui en axiome que les jeunes gens, « les pauvres chéris », comme on dit dans le langage des mamans, ne peuvent, sans danger pour leur santé, travailler pendant la canicule. Au contraire, l'été avait toutes nos prédilections ; nous travaillions fort bien dans nos études largement ouvertes, aimions les promenades faites le soir, les bains de rivière où l'on nous conduisait régulièrement, et ne regrettions pas du tout les longues études hivernales du matin et du soir, à la lumière de mauvais quinquets, enfin les récréations et promenades glacées de la mauvaise saison.

Ainsi, sans compter les jeudis de sortie revenant chaque quinzaine, nous avions bon an mal an de 65 à 67 jours de congé ou vacances, contre au moins 90 qui sont le lot des lycéens d'aujourd'hui. Et nous ne nous plaignions pas, et nos parents trouvaient les choses très bien ainsi. Ceux du temps présent seraient-ils des partisans bien chauds des vacances abondantes ? Je ne sais et ne me prononce pas ; une chose certaine, c'est que nous acceptions allègrement un état de choses que l'on déclarerait maintenant intolérable.

Quant à la date d'ouverture des grandes vacances, elle est sensiblement de nos jours établie au 14 juillet ; et on annonce l'intention de l'avancer encore !

H. C. M.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Stendhal en Allemagne (1806-1808). — Un témoignage oublié. — On a tout dit, ce semble, sur Stendhal, et l'édition que donne actuellement de ses œuvres la maison Champion nous a même valu, du stendhalien A. Chuquet, quelques pages curieuses, dans la *Revue Critique d'Histoire et de Littérature*. Cependant, il resterait à élucider en vertu de quelles causes l'homme qui séjourna en Allemagne deux années, au titre de commissaire impérial des guerres, qui s'y éprit d'un beau zèle pour la langue et la littérature de ce pays, en mit plus tard à professer une telle germanophobie que, dans une lettre à Balzac en date du 30 octobre 1840, il avoue en avoir oublié l'idiome par mépris. Dès 1822, d'ailleurs, il avait déclaré ressentir un profond dédain pour Kant et Fichter *(sic)*, ces érudits constructeurs de châteaux de cartes. Quant aux Allemandes, il semble bien qu'il en eût gardé un souvenir moins âpre, à en juger par le passage de certaine nouvelle au nom italien des Cenci (1), où il parle de la pauvre Béatrice comme d'une figure, si aimable, si simple, presque allemande. Or, voici qu'en feuilletant un livre oublié, les *Darstellungen aus meinem Leben und aus meiner Zeit*, publiées à Brunswick, chez Vieweg en 1832, par le Président Fr. C. von Strombeck, un écrivain berlinois, M. J. Khün, y a trouvé d'intéressants détails sur le séjour de Beyle à Brunswick — ou mieux, au petit château de Richmond, près de cette ville — du commencement de novembre 1806 à la mi-décembre 1808 (2), ainsi que sur la vie de notre égotiste à Paris, dans l'été de 1811, où Strombeck vint l'y visiter. Le fait que Strombeck n'a jamais soupçonné en son ami Beyle le futur Stendhal accroit singulièrement la valeur d'authenticité de ces annotations sans arrière-pensée, où l'auteur est simplement préoccupé de démontrer à ses lecteurs qu'il n'était point si difficile de s'entendre, même avec des fonctionnaires de Napoléon, en particulier avec l'intendant Martial Daru.

Il fut lié d'une amitié véritablement sincère avec celui qu'il appelle de Beyle, ce qui prouve, soit dit en passant, que Beyle, contrairement à ce que veulent Stryienski et de Nion, dans leur *Journal de Stendhal*, p. 470, portait déjà la particule. « C'était, dit-il, un jeune homme d'environ 26 (*sic*) ans, à la formation scientifique et dont la vivacité toute française n'excluait nullement la plus radicale bonhomie. Il me rendait presque chaque jour visite, m'accompagnait dans mes promenades à cheval, passait parfois quelques jours à ma campagne et fut même mon compagnon lors de mes excursions au Harz et au Brocken, que je n'interrompais pas non plus alors. Il veillait presque avec le même zèle que moi

(1) Rappelons que *Les Cenci* parurent au n° du 1er juillet 1837 de la *Revue des Deux-Mondes*.

(2) Comme on sait, M. H. Cordier, dans *Stendhal et ses amis* (1890), a donné le fac-similé d'une lettre de Beyle, datée de Brunswick, 2 décembre 1808.

sur l'intérêt de ma Souveraine et je trouvai toujours en lui un conseiller pratique ». Notons que la campagne en question était située à Gross Twülpstedt en Brunswick et que la Souveraine dont Strombeck se trouvait être le chargé d'affaires, n'était autre que la grande tante de la reine Catherine de Westphalie, sœur du duc de Brunswick, la princesse-abbesse Augusta von Gandersheim.

Quand Strombeck revit Beyle à Paris, il était devenu Président du Tribunal Civil westphalien d'Einbeck et membre du Conseil d'Etat de Cassel, jouissant, en outre, de la faveur particulière de Jérôme, comme il l'explique au long dans son deuxième volume. Il était arrivé à la capitale le 21 juillet et logeait à l'Hôtel des Princes, rue de Richelieu. « Mon ami Henry de Beyle, écrit-il, qui occupait maintenant un poste d'inspecteur général du mobilier et des bâtiments de la Couronne et était en outre Auditeur au Conseil d'Etat, m'accueillit absolument comme je m'y attendais et me conduisit chez ses amis et parents, surtout chez le comte Pierre Daru, alors intendant général de la Maison de l'Empereur et Conseiller d'Etat, mais disposant d'une influence extraordinaire, qui dépassait de beaucoup le cadre de ses fonctions ». L'admirateur ardent de Napoléon qu'était Beyle arrangea de façon tout à fait napoléonienne l'emploi du temps de Strombeck. « Cet ami Beyle me poussa avec une extrême insistance à me faire présenter à l'Empereur, m'assurant — en quoi, certes, il pensait juste — que le fait d'avoir vu cet Empereur, serait, pour tout le reste de mes jours, une jouissance du souvenir ».

Strombeck se rend donc chez Winzingerode, ministre de Wesphalie à Paris, et, après divers incidents qu'il est inutile de relater ici, n'ayant pu voir Napoléon aux Tuileries, finit par le contempler, en compagnie de Beyle, le dimanche 28 juillet à Saint-Cloud. Beyle, qui courait chaque jour Paris et ses environs avec l'hôte allemand, qui le conduisait au Musée Napoléon, aux séances de la Cour Impériale, de la Cour de cassation, du Corps Législatif, Beyle, disions-nous, l'avait conduit lui-même à Saint-Cloud dans son cabriolet et l'avait fait descendre, à deux heures de l'après-midi, par un temps splendide — le *Kaiserwetter* — chez le comte Daru, qui aimait à recevoir l'ami allemand de son propre frère. En quels termes Strombeck dépeint l'impression que lui causa l'Empereur, termes d'une admiration plus forte que le préjugé patriotique teuton, nous n'avons pas à le transcrire, puisque, aussi bien, il ne s'agit plus de Beyle, cause directe, cependant, de ces brûlantes effusions. Napoléon était avec Marie-Louise, dans la voiture où, selon sa coutume, il parcourait, avant dîner, vers cinq heures, le parc de Saint-Cloud. L'Autrichienne parut à Strombeck « une belle, une splendide femme, qui se sentait fière et heureuse aux côtés d'un héros ». Hélas ! combien... !

Du dîner qui suivit, dans un restaurant de Saint-Cloud, en compagnie de Beyle, Strombeck ne donne, malheureusement, aucuns détails. C'est dommage. La conversation dut être édifiante. Il ne reçut, de l'ami si dévoué, qu'une seule lettre dans la suite, une fois le César déchu, lettre qu'il dit avoir été écrite à Milan (1). Il ignorait complètement ce qu'était devenu Beyle lorsqu'il publia ses *Mémoires* et il n'est guère vraisemblable que l'auteur du *Rouge et le Noir* en ait eu jamais connaissance. Et même lorsque, en 1835, il parcourut l'Italie, il passa, sans se douter de rien, aux abords de cette retraite de Civita-Vecchia, où, dans la pensée stendhalienne, s'élaborait déjà, surgissant de l'obscur fatras des 12 gros volumes de patois napolitain, le monument du siècle, cette *Chartreuse de Parme*, issue de la même mine que les *Chroniques italiennes* !

C'est dommage, derechef, et beaucoup plus que tout à l'heure. Si Strombeck, esprit cultivé et tolérant, eût revu Beyle à cette époque d'intense gestation intellectuelle, peut-être eussions-nous appris ce qu'il en était alors de cette germanophobie si merveilleusement éclose, à la suite, sans doute, des guerres d'indépendance et en présence de la pression réactionnaire des penseurs allemands et de la Germanie tout entière. Mais Beyle, en quittant Brunswick, suivit Daru à l'Intendance Générale et put, l'année de Wagram,

(1) Sans doute lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe Cf. La *notice* de Colomb, dans la 2e éd., en tête de l'éd. Lévy (1854) des *Romans et Nouvelles* de Stendhal, p. 41.

assister dans Vienne au convoi de Haydn, mort le 31 mai du coup qui avait anéanti l'indépendance de son pays, et, 8 jours plus tard, entendre, en uniforme, au deuxième banc, derrière la famille, avec l'aimable Denon, le *Requiem* de l'église des Ecossais. Tout cela nous a valu, avec une traduction libre de la nécrologie allemande de Mozart par Schlichtegroll (II, *Gotha*, 1793, p. 82-112) un joli plagiat, dont l'histoire, éffleurée par les écrivains antérieurs, nous a été contée en détail par le baron A. Lumbroso, dans le *per nozze* Roussel-Larroumet (1902), que le diligent M. Paupe n'a malheureusement pas connu, ou du moins, pas lu, au grand dam de sa précieuse *Histoire des Œuvres de Stendhal* (Paris, 1903 ; voyez les pp. 13-17, 299, et surtout la p. 406, où il n'y a, en 6 lignes, pas même l'indication du contenu de la précieuse plaquette Lumbroso) (1). CAMILLE PITOLLET.

—

La Mode ou la Sans-Gêne. — La mode féminine présente nous rappelle une chanson du Directoire que nous retrouvons dans un cahier populaire : changez la date, mettez 1913, et dans la parisienne contemporaine de Mme Angot et de Mlle Lange, vous verrez la parisienne d'aujourd'hui.

La Mode ou la Sans-Gêne
Ancien air de la « Bourbonnaise »

Grâce à la mode,
On n'a plus d'cheveux, (bis)
Ah ! qu'c'est commode,
On n'a plus d'cheveux,
On dit qu'c'est mieux.

Grâce à la mode,
On n'a plus d'corset, (bis)
Ah ! qu' c'est commode,
On n'a plus d'corset,
C'est plus vit' fait.

Grâce à la mode,
On n'a plus d'fichu, (bis)
Ah ! qu' c'est commode,
On n'a plus d'fichu,
Tout est déchu.

Grâce à la mode,
Un' chemis' suffit (bis)
Ah ! qu' c'est commode,
Un' chemis' suffit,
C'est tout profit.

Grâce à la mode,
Plus d'poches à présent, (bis)
Ah ! qu' c'est commode,
Plus d'poches à présent,
C'est moins gênant.

Grâce à la mode,
On n'a qu'un vêt'ment, (bis)
Ah ! qu' c'est commode,
On n'a qu'un vêt'ment
Qu'est transparent.

Grâce à la mode,
L'mouchoir à la main, (bis)
Ah ! qu' c'est commode,
L' mouchoir à la main,
Sert de maintien.

Grâce à la mode,
On va sans façon, (bis)
Ah ! qu' c'est commode,
On va sans façon.
Et sans jupon.

Grâce à la mode,
On n'a rien d' caché,
Ah ! qu' c'est commode,
On n'a rien d' caché,
J'en suis fâché.

—

Nécrologie

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de l'un de nos plus distingués collaborateurs, M. Pierre Meller, membre correspondant de la Société nationale des antiquaires de France, membre du Conseil Héraldique de France.

Il était l'auteur d'un travail considérable qui suffira à porter son nom à la postérité : l'*Armorial du Bordelais*, qui atteste toute la science et toute la conscience de ce généalogiste impeccable.

Dans l'*Intermédiaire* depuis de nombreuses années, il prodiguait, avec une inlassable bonne grâce, les travaux de la plus sûre et de la plus solide érudition dans une spécialité où il était passé maître.

(1) C'est pp. 9-49 qu'est contée au long l'histoire du plagiat de Beyle dans cette plaquette, que nous avions déjà signalée dans le *Mercure de France* du 1er février 1910, p. 567-569, et du 1er juin 1910, p. 573. Elle n'a été tirée qu'à 350 exemplaires non mis dans le commerce et dont l'auteur nous a gracieusement offert l'exemplaire n° 268.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

DEMANDES

On demande à acheter :

Herz : *Mes voyages en Amérique.* Paris, 1866, in-12.

Léon Escudier : *Mes Souvenirs.* Paris 1868, in-12.

Adresser les offres à la librairie P. Cheronnet, 19, rue des Grands-Augustins, Paris, 6e.

—

On demande l'adresse du fabricant (s'il existe encore) du *baromètre absolu*. Ce petit instrument fort simple, se composait de deux thermomètres dont la différenciation donnait la hauteur barométrique.

P. A. T

—

On désirerait acheter une collection complète en *très bon état* des classiques des XVIIe et XVIIIe siècles avec reliures du temps (veau, etc.) en bonnes conditions. A défaut d'une bibliothèque complète, des offres partielles seraient acceptées.

SENLIS.

A ACHETER

On recherche un Livre de famille ou de raison de :

DE CAMBRAY de Riom

Ce livre est perdu depuis 1898

Adresser les offres à l'administrateur de l'*Intermédiaire*.

BIBLIOGRAPHIE

Nous devons à M. Paul Lacombe la traduction d'un livre introuvable et qui n'existait d'ailleurs qu'en anglais. « *Le Journal d'un voyage à Paris au mois d'août 1802* par sir John Dean Paul, traduit et annoté pour la Société d'histoire contemporaine, par Paul Lacombe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale » quinze gravures et un fac-simile. Chez Alphonse Picard.

Ce baronet avait vingt-sept ans lorsqu'il fit ce voyage en France. C'était un esprit distingué, il était artiste ; ses dessins en témoignent ; il savait observer, il traduisait ses observations avec simplicité, et bonne grâce, on est en confiance : il doit être sincère, ce qui donne d'autant plus de prix au tableau qu'il trace du Paris de 1802.

Il n'y fait rien d'extraordinaire, il n'approche pas de grands personnages ; il n'a pas la curiosité du monde officiel. Il voit la rue ; les grands spectacles où il s'ennuie ; les petits spectacles et les tivolis où son spleen cède ; il donne une large part de ses observations à la manière dont il mange.

Il visite le Palais-Royal, la place de la Concorde, qui livrent pour ses souvenirs tragiques : le Temple, l'ancienne Bastille, Notre-Dame, le Champ de Mars ; il s'attarde un peu à Versailles. Et tout cela, en détails brefs, justes, clairs, agréables, qui sont de la vie bien plus que de la littérature.

Du reste, quand il est nécessaire ce parfait bibliographe de Paris qu'est M. Paul Lacombe, apporte un éclaircissement dans une note inédite, toujours judicieuse, et aussi complète ; nous avons dans ce voyage une vue de Paris pour le mois d'août 1802 tout à fait précieuse, surtout si nous considérons qu'on y trouve quelques traits qui n'existent que là (Chez Alphonse Picard).

—

Le docteur Cabanès consacre le 4e volume de sa série : *Les mœurs intimes du passé à la vie d'étudiant.*

C'est une riche et intéressante matière, traitée avec cette abondance documentaire qui est dans la très personnelle manière de l'érudit docteur Cabanès.

Cet ouvrage parle de la vie d'étudiant à toutes les époques, des premiers musées anatomiques, des femmes aux cours de médecine ; du baquet de Mesmer.

L'illustration particulièrement remarquable comme toujours, fait de ce livre un musée. (Chez Albin Michel 3 fr. 50).

—

M. le baron de Maricourt a eu l'idée originale d'écrire l'histoire d'une honnête femme.

Il a été payé de cette audace par le succès : son livre est tout aussi attachant, tout aussi vivant, tout aussi brillant que s'il nout eût parlé de quelque coquine.

Il est vrai qu'il est consacré à cette épouse de Philippe-Egalité, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre qui vécut le plus douloureux des romans conjugaux.

On sait, depuis l'ouverture du fonds d'Orléans qui était tombé aux mains de Beugnot, que Louise-Marie-Adélaïde ne fut ni l'épouse effacée, ni l'épouse complaisante qu'on s'est plu à dépeindre. Elle avait aimé son mari comme une simple bourgeoise, elle aimait ses enfants. Lorsqu'elle dut subir la présence de l'intruse Mme de Genlis, qui lui arrachait l'âme de ses petits, elle supplia, pria, rugit. Et quand elle comprit que sa dignité aurait trop à souffrir, elle s'éloigna dignement, mais avec fermeté et en maintenant ses droits.

C'est dans cette intimité fastueuse, où s'agite tout ce qui compte, et où se déroule cette tragédie conjugale que M. André de Maricourt fait pénétrer le lecteur de son livre entraînant, écrit avec ces belles qualités de composition et de style que nous avons appris à apprécier dans ses ouvrages antérieurs : *Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, duchesse d'Orléans.* La Jeunesse. Le duc de Penthièvre. Le Palais-Royal. La Séparation. (Chez Emile Paul 5 fr.).

—

Nous arrivons à l'anniversaire du 18 août 1870, bataille de Saint Privat. Nous n'avons pas de meilleur moyen de revivre cette journée, pour en tirer une salutaire leçon, que de lire l'étude considérable qu'en a faite M. Germain Bapst, dans cette série : *Le maréchal Canrobert, souvenirs d'un siècle.*

Pour avoir lutté jusqu'à la dernière limite du possible, à Saint-Privat, le maréchal Canrobert et ses soldats ont conservé le camp retranché de Belfort à la France : c'est ce dont nous avons pieusement le devoir de nous souvenir aujourd'hui.

L'éminent historien est de ceux qui ne séparent pas la mentalité des individus de la somme des circonstances. Il a fait l'étude psychologique des acteurs du drame.

C'est le 17 août. Les différentes colonnes de l'armée française battent en retraite, le soldat est encore insouciant ; les états majors sont inquiets et troublés. Bazaine est impénétrable. La théorie de

M. Germain Bapst est que Bazaine cache derrière ce masque impassible, son impuissance : traître par incapacité, son plan est de laisser enfermer l'armée dans Metz.

Le 18 août, vers midi, l'action s'engage, assauts furieux des généraux allemands Steinmetz et Maustein, contre l'aile gauche et le centre : les Allemands sont partout repoussés.

A l'extrême droite, à Saint-Privat, le maréchal Canrobert avec un corps de 26.000 hommes presque dépourvu d'artillerie, est attaqué par trois corps d'armée allemands, dont celui de la garde royale prussienne.

Bientôt il est entouré et criblé par les obus de 284 pièces en batterie.

Il envoie six officiers prévenir le maréchal Bazaine du danger et lui demander du secours. Le maréchal Bazaine lui en promet, mais ne lui en envoie pas ; c'est de ce fait que la garde impériale française et la réserve d'artillerie devenaient inutiles.

Le maréchal Canrobert, après avoir résisté jusqu'à 8 heures du soir, après avoir tué ou blessé 6 000 hommes de la garde prussienne, est obligé d'abandonner Saint-Privat en flammes après une résistance demeurée légendaire dans le monde entier.

Voilà le drame : il palpite étrangement vivant, sous la plume de l'historien Pas un détail qu'il ait négligé, sollicité, vérifié. C'est un passionné de sources authentiques. Il n'écrit pas l'histoire en poète, mais en juge d'instruction.

Et tant pis, s'il en est, pour qui ses livres sont des réquisitoires. Son indépendance assure sa franchise. Sa bonne foi égale sa foi. Est-ce de vivre avec des soldats que sa belle ardeur combative est d'un soldat et qu'il « instruit » au sens militaire de ce mot.

De tels livres quoique de pure histoire, ou parce que de pure histoire, sont une œuvre de défense nationale. (*Le maréchal Canrobert, souvenirs d'un siècle*, tome sixième : *Bataille de Saint-Privat*. (Chez Plon-Nourrit 7 fr. 50).

—

Casanova n'a cessé d'être à la mode : il est même plus à la mode que jamais. On s'est avisé de chercher quelle part de vérité on y trouvait. Le contrôle est favorable à leur sincérité. Casanova ne s'est point vanté. Cela ne fait peut-être pas l'éloge des femmes dont il parle : cela, du moins, fait le sien.

Il a séjourné à Paris. à diverses reprises, il y a eu, naturellement, d'extraordinaires aventures.

M. Gaston Capon a détaché dans les mémoires tout ce qui avait trait à ce séjour et en a fait un livre à part. (*Casanova à Paris, ses séjours racontés par lui-même, avec notes et commentaires* par M. Gaston Capon, chez Jean Schemit, 52, rue Laffitte).

Dans ces pages — d'aucunes sont terriblement effrontées — défilent toutes les classes de la société parisienne du règne de Louis XV. Elles forment un tableau pittoresque, il est surtout exact pour les mauvaises mœurs de l'époque.

« Nous avons essayé de contrôler ses actes, dit M. Gaston Capon, de vérifier ses exploits et de scruter ses réticences en fouillant dans les différents fonds d'archives, en puisant dans les publications du temps, enfin en nous servant des études récentes dont Casanova a été l'objet dans tous les pays. Avec l'aide des érudits qui nous ont précédé dans ces recherches avec les documents inédits que nous avons eu le bonheur de découvrir, nous avons réussi à identifier la plupart des personnages que Casanova dit avoir coudoyés, à retrouver trace de ses actions, à découvrir aussi d'autres aventurss qu'il a oublié de conter, et même à dévoiler quelques mystifications qu'il semble avoir semées dans son récit pour dépister les chercheurs trop curieux.

On conçoit dès lors l'intérêt de cette édition et la contribution qu'elle apporte à la biographie du galant aventurier.

—

Il y aura cinquante ans, en octobre prochain, que furent supprimées les prisons du Mont-Saint-Michel, Leur histoire, abondante et variée, n'a jamais été écrite dans son ensemble ; elle est éparse dans les libelles des détenus politiques, les registres paroissiaux, les minutes des notaires et des tabellions, les archives départementales. M. Etienne Dupont a donc entrepris d'écrire l'histoire complète, documentaire et anecdotique du Mont, considéré comme lieu de détention, depuis les incarcérations des prisonniers de guerre, anglais ou écossais (xve et xvie siècles), jusqu'aux détenus politiques (1832-1844). Barbès, Martin, Besnard, Blanqui et vingt autres, tiennent une large place dans ses récits. L'auteur traite également la question des loges de fer, nous montre Louis XI au Mont-Saint-Michel et réduit à de justes proportions la fameuse incarcération de Dubourg, soi-disant dévoré par les rats, et celle d'Aredick, patriarche des Arméniens. Trois chapitres sont consacrés aux *Exilés*, c'est-à-dire aux nobles, jeunes et vieux, détenus à cause de leurs dérèglements, en vertu de lettre de cachet, par ordre du Roi. La vie du conventionnel Le Carpentier et de Mathurin Bruneau au Mont-Saint-Michel y sont rapportées. Une étude sur les occupatiens des détenus et sur la littérature pénitentiaire au Mont clôt ce volume où toutes les sources d'information sont rigoureusement indiquées ; l'auteur a utilisé aussi des papiers de famille et des notes particulières qui lui ont été laissées par une personne ayant eu, de 1838 à 1843, des rapports fréquents avec les détenus politiques du Mont-Saint-Michel. (*Les Prisons du Mont Saint-Michel*. Chez Perrin, 5 fr.)

CHEMINS DE FER DU NORD

La Compagnie du Chemin de fer du Nord et la Compagnie Anglaise du South Eastern and Chatham Railway vont faire *l'essai* jusqu'au 31 Octobre, *d'un nouveau train* qui aura lieu tous les jours de la semaine, sauf dans la nuit du samedi au dimanche et qui partira de Paris à Minuit 30 pour arriver à Londres (gare de Charing-Cross) à 10 h. 15 du matin. Ce train comprendra des voitures de 1e et de 2e classes à bogies et à intercommunication du dernier type, ainsi qu'un sleeping de la Compagnie des Wagons-Lits.

Il sera mis à quai en gare de Paris-Nord dès 23 heures, c'est-à-dire 11 heures du soir, et les voyageurs pourront s'embarquer et s'y installer immédiatement.

Le trajet de Paris à Calais, avec un seul arrêt est prévu à une allure lente afin de ménager aux voyageurs un repos d'une durée suffisante : il n'arrivera à Calais qu'à 6 h. 20. La traversée du détroit s'effectuera sur un excellent bateau à turbines, de 6 h. 45 à 8 h. 05, et le train de Douvres à Londres comportant un wagon-restaurant Pullman, partira de Douvres à 8 h. 20 pour arriver à Charing-Cross à 10 h. 15.

Ce nouveau service donnera des facilités nouvelles aux voyageurs d'Angleterre revenant d'Italie, d'Espagne et de Biarritz par le Sud-Express.

En sens inverse, pendant la même période, tous les jours, sauf les dimanches, un train partira de Londres (gare de Charing-Cross) à 16 h 30, c'est-à-dire à 4 h. 30 du soir pour arriver à Paris-Nord à 23 h. 25, c'est-à-dire à 11 h. 25 du soir, via Douvres-Calais. Ce train composé en voitures de 1e et de 2e classes comprendra un wagon-restaurant entre Calais et Paris.

Ce service conviendra particulièrement aux voyageurs qui traversent Paris et qui préfèrent y passer la nuit pour emprunter, le lendemain matin, les grands services de jour pour les destinations au-delà de Paris.

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

L'Administration des Chemins de fer de l'État vient de faire paraître une nouvelle édition des deux Guides illustrés de son Réseau, l'un relatif aux Lignes de Normandie et de Bretagne, l'autre aux Lignes du Sud-Ouest.

Ces deux guides sous couvertures artistiques et illustrés de nombreuses gravures, donnent aux voyageurs les renseignements les plus utiles tels que : la description des sites et lieux d'excursion — Les principaux horaires des trains — Les prix des billets de bains de mer et d'excursion — Le tableau des marées — Les cartes du littoral — Des plans de Villes — Une liste d'Hôtels, Restaurants, etc...

Le Guide des Lignes de Normandie et de Bretagne est mis en vente au prix de 0 fr. 50 et celui des Lignes du Sud-Ouest au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques des gares du Réseau, dans les Bureaux de Ville et les principales agences de Voyages de Paris.

Ces deux publications sont également adressées, ensemble ou séparément, franco à domicile, contre l'envoi de leur valeur, en timbres-poste, au Secrétariat de la Direction (Publicité), 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

FÊTE DE L'ASSOMPTION

A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 7 août 1913 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 21 août, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Excursions en automobile dans la Forêt de Fontainebleau

La Compagnie des chemins de fer P.L.M. a organisé un service d'auto-cars, en correspondance avec son train express de 9 h. 25 du matin, pour la visite des principales curiosités de la Forêt de Fontainebleau. Grâce à ce service qui fonctionne chaque jour, du 1er Mai au 31 Octobre, les touristes peuvent pour le prix modique de 11 francs par personne, parcourir le matin, le coté Nord de la forêt, l'après-midi, le côté Sud, effectuant en une journée un parcours de 65 kilomètres environ et disposant de 2 h. 1/2 pour le déjeuner et la visite du Palais.

Le départ a lieu à la gare de Fontainebleau vers 10 h. 30 et le retour vers 16 h. 45.

Le touriste peut, s'il le désire, n'effectuer que la visite Nord de la Forêt (4 fr.) Tour Denecourt, Croix de Toulouse, Mont-Ussy, Gorges d'Apremont, etc... ou celle de la partie Sud (8 fr.) Franchard, la Croix-de-St-Hérem, la Mare aux Fées, Marlotte, Montigny, les bords du Loing, l'Obélisque, etc.

Pour plus de détails, consulter les affiches spéciales.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1892 inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes*.

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896.

Adresser lettres et mandats à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIIIe Volume — Prix du Numéro : 50 centimes — 20 Août 1918.

48e ANNÉE
—o—
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA — LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1373
—
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

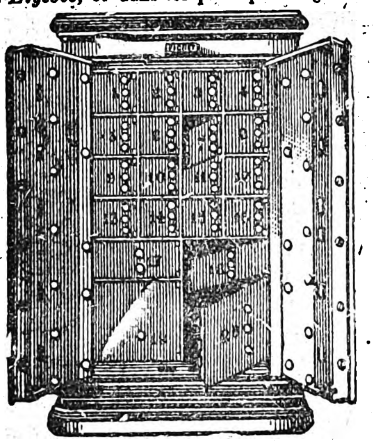
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — Un an : 16 fr. ; Six mois : 9 fr. — | — ETRANGER. — Un an : 18 fr. ; Six mois : 10 fr.

SOMMAIRE



LXVIII° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Aout 1913

48° Année — N° 1373

31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

La cloche de Sébastopol. — Une cloche dite de Sébastopol, qui était à Notre-Dame, vient d'être vendue à la Russie.

Une autre cloche, dite de Sébastopol, se trouve toujours à l'église Notre-Dame-de-Plaisance. Elle porte cette inscription :

Cette cloche (552 kilogrammes) a été prise au siège de Sébastopol par le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, le 8 septembre 1855 ; elle est arrivée à Paris, au Musée d'artillerie, le 11 mars 1856. Elle a été donnée par l'empereur Napoléon III à l'église Notre-Dame-de-Plaisance, le 16 mars 1865. Elle a été bénite solennellement par Monseigneur Darboy, archevêque de Paris, grand aumônier. Elle a eu pour parrains S. A. Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph, prince impérial et pour marraine l'impératrice Eugénie.

Y a-t-il eu deux cloches prises à Sébastopol ? S'il n'y a été prise qu'une seule cloche : laquelle des deux cloches de Sébastopol est la vraie ?

M.

—

Un buste de Louis XVI, dauphin, par Houdon (LXVIII 15). — Dans le n° du 10 juillet l'*Intermédiaire* s'occupe d'un buste de Louis XVI dont il avait été déjà parlé en 1910, et au sujet duquel un aimable correspondant avait bien voulu répondre (LXI, 960) qu'il fallait l'attribuer à Pajou.

En reproduisant un médiocre cliché, l'*Intermédiaire* a permis de reconnaître cependant que le buste ne peut être attribué à cet artiste, tant la manière de Pajou est différente de ce qu'on voit dans l'exécution de ce Louis XVI Dauphin.

Trois questions intéressantes à élucider se présentent à propos de ce buste :

1° Pourquoi une œuvre aussi remarquable n'a-t-elle pas été terminée ?

L'anecdote déjà racontée dans l'*Intermédiaire* du 20 juin 1910 est-elle exacte et se rapporterait-elle à ce buste ?

Houdon faisait le buste de Louis XVI Dauphin, et, en même temps, avait commencé un buste de Marie-Antoinette. Dans un premier mouvement d'enfantillage, la si vive et espiègle Dauphine jeta

par terre l'ébauche qui ne la reproduisait pas à son gré... Houdon, profondément froissé, refusa de recommencer le buste de la Dauphine et ne termina pas le marbre presque achevé du Dauphin. — Cette anecdote très connue dans les ateliers a été racontée par les Goncourt.

II. — La signature ébauchée qui se trouve au bas du buste porte J.-A. Houdon. Les lettres sont en majuscules de 8 millimètres, elles sont tracées, mais non profondément creusées. Pour les distinguer, il faut se mettre de côté, et ce n'est qu'à la lumière d'une lampe qu'on peut bien les reconnaître.

Il est donc évident que c'est une signature ébauchée par l'artiste et non terminée.

Une singularité assez grande est que, de côté et en biais se trouve un maillet, également ébauché. Le manche est assez fortement creusé, et le maillet de forme arrondie est simplement tracé.

III. — Au-dessus de la signature se trouvent quatre chiffres : 1771. Les chiffres sont vigoureusement tracés. En 1771, Louis XVI avait 17 ans, il était marié depuis un an et Marie-Antoinette avait à peine 16 ans. Sa jeunesse expliquerait donc le geste rapporté par les Goncourt.

Houdon aurait eu lui-même 30 ans, au moment où se passait cet épisode de sa vie. Il ne fit jamais, plus tard, aucun buste de la Reine.

La manière dont les chiffres sont tracés avec une longueur de trois centimètres et jetés comme d'une manière irrégulière, de même que le maillet, indique bien qu'ils n'ont pas été mis au moment où le sculpteur traçait sa signature, mais lorsque Houdon renonçait à terminer ce buste et le reléguait dans un coin de son atelier. M.

—

A propos de Blücher. — Je trouve, dans les *Mémoires du général baron Thiébault*, vol. V, page 389 :

« Blücher devait en rire en vendant 500.000 francs la conservation du pont d'Iéna. »

Si le fait est vrai, ne suffit-il pas pour marquer comme il le mérite le triste personnage qu'était ce Blücher, dont l'Empereur d'Allemagne entreprend actuellement la glorification ?

HENRY PRIOR.

Prison de Saint-Firmin. — Dans un numéro du 4 septembre 1912, le *Gaulois* parle des prisons de Paris sous la Terreur, et cite, entre autres, après La Force, l'Abbaye et les Carmes, celle de Saint-Firmin » située près de la place Maubert et qui serait, de nos jours, « méconnaissable »

Je voudrais savoir où cette prison de « Saint-Fimin » était exactement située et ce qu'elle est devenue.

A. D'E.

—

La maison dite de François I[er] au Cours-la-Reine. — Je lis avec surprise dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 30 juillet, col. 91 :

Il [le colonel F. de Brack, du 4e hussards] avait été un des heureux particulièrement distingués par Mlle Mars..... car c'est pour elle qu'il avait fait transporter de Moret à Paris, toutes les pierres ayant été numérotées, l'édifice connu aux Champs-Elysées sous le nom de « Maison de François I[er]. »

Or, j'ai lu dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. 12 (1894), p. 347, ce qui suit :

Sous la Restauration, une Société de spéculateurs résolut d'acquérir tous les terrains s'étendant entre le Cours-la-Reine et l'avenue Montaigne, pour y construire un quartier nouveau auquel fut donné le nom de François I[er]. Pour justifier cette dénomination, la Société acheta, près de Moret, un pavillon du XVIe siècle et le fit transporter sur les bords de la Seine, où il fut rétabli.

Doit-on la possession de ce bijou sculpté à la galanterie du colonel F. de Brack, ou à l'ingénieuse idée d'une Société immobilière ?

NOTHING.

—

La frégate « Ecole de Paris ». — En 1857 et années suivantes, j'ai vu, en aval du Pont-Royal, un bâtiment ayant à peu près l'apparence d'un bâtiment de guerre, qu'on appelait la Frégate Ecole, et qui servait d'établissement de bains et aussi de restaurant. Une affiche-prospectus commençait par ces mots : « Pouvoir dîner sur le pont d'un navire est le comble de l'idéal ». — J'ai entendu dire que ce bâtiment avait été construit dans l'intention de le proposer au Ministère de la Marine, pour y installer l'Ecole Navale. — Plus tard, la frégate (qui était à fond plat, et beaucoup plus petite qu'une frégate véritable) a descendu la Seine,

Quand ? jusqu'à quelle destination ? et comment a-t-elle fini ?

Peut-on retrouver la date et le lieu de sa construction, le nom de l'auteur du projet ? celui du constructeur et les avatars ultimes de la frégate précitée ?

V. A. T.

—

Alibourg, médecin d'Henri IV. — Je suis condamné à me servir d'eau d'Alibourg — ou Alibour — pour de petites misères. Les médecins présentement l'ordonnent volontiers. Il paraît que l'inventeur de cette eau-remède fut le médecin d'Henri IV.

J'ai vainement cherché sur lui une notice quelconque. Landouzy et Jayle, qui parlent de la plupart des savants, n'en disent mot dans leur *Glossaire médical*. Je n'ai pas sous la main la *Biographie Générale* de Didot. Un intermédiairiste, spécialement informé sur la vie des médecins d'autrefois, pourrait-il me donner quelques renseignements sur cet Alibourg, inventeur d'une eau salutaire avant l'invention de l'antiseptie ? Ego.

—

Les Badier de Verseilles. — Un aimable confrère pourrait-il me dire ce qu'est devenu Alexandre Marie-Henri de Badier, officier de hussards et seigneur de Verseilles à la Révolution. S'est-il marié ? Et est-il représenté par des enfants ? Il était le fils de Jacques Badier de Verseilles, lieutenant général des armées du roi, et de Marguerite-Hortense du Plessier ; au moment de la Révolution, il était le dernier représentant mâle connu de cette branche des Badier de Verseilles.

Labruyère.

—

Duchesse de Bauffremont. — Où trouver des détails sur la duchesse de Bauffremont, née Antoinette de Quélen de la Vauguyon, qui fut amie du prince de Talleyrand ? Lucius Verus.

—

Claude Boucher, peintre. — Sait-on s'il y a relation de famille entre le peintre François Boucher et un graveur nommé Claude Boucher, son contemporain, qui habitait aux Gobelins ?

Celui-ci, dans certains actes, est désigné comme peintre en miniature, et dans d'autres comme graveur.

J. V. P.

Famille Boussineau. — Quelle était l'ascendance de André Boussineau, sieur de la Boussinerie, marchand à Gennes-sur-Loire, en Anjou vivant en 1626 ? De nombreux personnages du nom de Boussineau ou Boussinot figurent dès 1442 dans les paroisses du Saumurois.

Je désirerais savoir s'il a été fait, sur cette famille, un travail généalogique permettant d'en établir la filiation suivie depuis Antoine Boussineau mentionné à l'arrière-ban de Saumur de 1442, jusqu'à André Boussineau précité et qui fut le père d'autre André Boussineau, marchand à Nantes, juge conseil de cette ville à la fin du XVIIe siècle. La descendance de ce dernier est connue.

Pasbesnier.

—

Famille de Bressey. — Jean-Claude, comte de Bressey, eut de son mariage avec Marie-Thérèse de Jallet morte en avril 1705, une fille, Agnès-Eléonore, née le 29 décembre 1698, qui épousa, par contrat du 7 mai 1717, Antoine-François d'Ambly, marquis des Ayvelles.

Jean-Claude fut lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Bar-sur-Aube. Il mourut, je crois, le 10 février 1704.

Il ne figure pas dans la généalogie de sa famille. Peut-être en a-t-il été rayé par ses pairs pour avoir, pendant la conquête de la Franche-Comté, passé des troupes comtoises et espagnoles aux armées du roi Louis XIV et être entré par la brèche dans la citadelle de Besançon ?

Ne peut-on retrouver quels étaient ses père et mère ? Ne serait-il pas cité comme fils de..... et de..... dans la famille de Jallet par son alliance ? Je n'ai aucun renseignement sur cette dernière famille.

R. de Cressia.

—

Madame de Dolomieu. — Mme de Dolomieu, qui fut dame d'honneur de la reine Marie-Amélie, a-t-elle pu être en relations avec Mesdames Victoire et Adélaïde, tantes de Louis XVI ? Sait-on en quelle année elle s'est mariée ?

Lucius Verus.

—

Famille de Franc d'Anglure. — Nicolas de Franc, comte d'Anglure, chambellan du duc de Lorraine, épousa en 1729 Marie-Anne-Louise de Bressey, fille d'hon-

neur de la duchesse de Lorraine et fille de Charles-Nicolas, chambellan du duc de Lorraine et de Jeanne-Agnès de Raigecourt, chanoinesse de Remiremont.

Quels étaient les ascendants paternels et maternels jusqu'aux trisaïeuls de ce Nicolas de Franc d'Anglure ? R. DE CRESSIA.

—

M. Gueudeville, officier de santé en l'an II — Un obligeant confrère pourrait-il me renseigner sur un Gueudeville qui, en l'an II, était officier de santé à l'hospice d'Avranches ? Il avait alors 24 ans ; sa mère était morte et son père qui était remarié à « une femme charmante », habitait Caen. Ce jeune homme jouissait à cette époque de 6.000 livres de rentes et d'une place de 2.600 livres.

Serait-il possible de connaître les noms de ses père et mère ; de savoir s'il s'est marié, à qui et s'il a laissé postérité ?

Appartenait-il à la famille de Gueudeville, de la généralité de Rouen, citée dans le *Nobiliaire de Normandie*, de Magny et dont un membre est cité dans la *France Protestante*, de Haag ? BRONDINEUF.

—

Ledru des Essarts. — Où pourrait-on trouver des détails biographiques sur le général baron Ledru des Essarts (chevalier de la couronne de fer, 1er mai 1809). Il doit avoir fait partie de la maison du prince Eugène à Milan jusque vers 1815.

LUCIUS VERUS.

—

Un poète à retrouver : Eugène Paillange. — Je possède un exemplaire d'un recueil de poésies *Heures de Nuit* publié à Paris, chez Baudry, éditeur 1842 et signé Eugène Paillange.

Il me serait agréable pour une anthologie des petites poètes du XIXe siècle de savoir ce qu'était cet Eugène Paillange dont je ne trouve le nom nulle part.

A l'exemplaire que je possède, on a ajouté une poésie inédite *A mon beau pays du Nivernais* qui nous apprend que le poète était nivernais, mais c'est un peu vague.

Il n'y a que la bonne volonté et l'érudition inlassable de mes confrères intermédiairistes qui puissent m'apporter les documents et les renseignements qui me font défaut. JEAN-BERNARD.

—

Antoinette de Quelen de La Vauguyon. — Je désirerais avoir des renseignements sur Antoinette de Quelen de La Vauguyon née en 1771, morte en 1847 et mariée en 1787 au duc de Bauffremont. Elle avait été l'amie de Talleyrand avec lequel elle entretint une longue correspondance. N'était-elle pas la sœur du duc de Saint-Mégrin et la fille de Paul-François de Quelen d'Estuer de Caussade, duc de La Vauguyon, gouverneur du comte de Provence, et de Antoinette-Rosalie de Pons ?

Où pourrais-je trouver des détails sur son existence ? Vicomte DE REISET.

—

La maison de Roqueplan. — 1° Quel était le numéro exact de la maison (une construction à deux étages, au fond de la cour) rue Taitbout, qui fut habitée longtemps par Nestor Roqueplan, directeur de l'Opéra, des Variétés, du Châtelet, etc ?

Cette maison existe-t-elle encore ?

2° Existe-t-il des descendants de Nestor Roqueplan ? (neveux ou nièces).

ALIMNO.

—

Les armoiries de Rouen. — En visitant ces jours-ci le campement international des boys-scouts à Ymuiden, sur le canal d'Amsterdam à la mer du Nord, j'ai vu avec surprise que les armoiries de la ville de Velsen, dont dépend Ymuiden, ressemblaient absolument, aux fleurs de lys près, à celles de Rouen, l'agneau pascal portant une bannière. J'ai vainement cherché dans les Archives néerlandaises la raison de cette analogie. M. R. Truin, archiviste général du royaume, n'a pu me l'expliquer, mais il m'a signalé diverses villes des Pays-Bas portant les mêmes armoiries, notamment Hellevoetsluis (Hollande méridionale), Hontenisse (Zélande), Mydrecht et Achtienhoven (Utrecht). Ces deux dernières localités ont appartenu au chapitre de Saint-Jean, à Utrecht, qui portait également l'Agnus Dei dans ses armoiries. C'est sans doute une allusion au passage de l'évangile de saint Jean :

> Voici l'agneau de Dieu qui rachète les péchés du monde.

(I, 29).

Mais la commune de Velsen avait pour patron un saint local, saint Engelmundus, qui n'a rien à voir avec l'agneau pascal. Quelqu'un de nos collaborateurs de Normandie saurait-il s'il y a eu jamais un



MARIE DUPLESSIS

Tableau de Vienot, *appartient à Mme Alexandre Dumas*

rapport quelconque entre Rouen et Velsen ? M. P.

—

Armes de la famille Bruix. — L'amiral Bruix, dont la ville de Boulogne a donné le nom à une de ses rues, appartenait, dit-on, à une famille noble du midi de la France, c'est-à-dire d'une province au-delà de la Loire.

J'ai vainement cherché les armoiries de la famille Bruix.

Ces armoiries sont-elles connues ?

Un aimable collègue pourrait-il me fixer sur ce point et, si possible, me donner la description de ces armoiries?

BIBLIOTHÈQUE DE BOULOGNE.

—

Ordre de Saint-Marc de Venise. — Quelqu'un pourrait-il me donner la description de la chaîne d'or et de la médaille que portaient les chevaliers de Saint-Marc à Venise, lorsque cet ordre de chevalerie était conféré à un étranger pour services éminents rendus à la Sérénissime République ? P. J.

—

Inscription de Todnaudorf. — Il existe dans la Forêt Noire, près de Todnaudorf (grand duché de Bade) une inscription énigmatique très ancienne, gravée sur un rocher et qui a déjà exercé la sagacité des chercheurs.

Pourrait-on en donner le texte et, indiquer, au moins sommairement, les interprétations qui ont été proposées ? A. DE P.

—

La gravure de « La Mariée de Village » par C. N. Cochin. — Un admirateur de l'art français du XVIIIe siècle, un ami de Watteau et de son école, pourrait-il me dire si la gravure de « La Mariée de Village », assez recherchée aujourd'hui, est dans le même sens que le tableau original, ou en sens contraire ? Connaît-on des copies de ce tableau de Watteau ? JEAN-PAUL HEFF.

—

La Tireuse de cartes. — On sait que Victor Séjour a mis à la scène l'affaire Mortara dans cette pièce qui eut du retentissement. Dans son livre sur Veuillot (p. 176), M. Léon Dimier écrit que le véritable auteur serait Mocquart, le conseiller intime de Napoléon III.

Où peut-on trouver la preuve de cette collaboration inattendue ? J...

Time is money. — Quand donc se décidera-t-on à écrire correctement cette phrase ? Aujourd'hui encore (*Le Matin*, 7 août), dans un feuilleton intitulé : « La Petite Magg », l'auteur imprime cette pensée : *Times is money* ! disent les Anglais... et ils ont raison.

Il est probable que l'erreur se perpétue parce que nous avons à Paris le journal *Le Temps* et à Londres *The Times*. Or, the times veut dire *Les Temps*. Dr VOGT.

—

Trianon. Etymologie. — D'après un *Guide de Versailles et ses environs*, le nom de « Trianon » viendrait de *Triarnum*, « hameau qui appartenait à l'abbaye « de Sainte-Geneviève depuis le XIIe siècle. »

Cette explication — qui n'en est pas une — ne me satisfait guère et je serais heureux de connaître l'étymologie exacte de cette appellation de « Trianon » donné aux deux joyaux d'architecture et de l'art des jardins qui complètent la glorieuse couronne versaillaise... A D'E.

—

Les cortèges de géants. — On sait que, dans les Flandres principalement, et aussi dans quelques villes d'Espagne, tout cortège qui se respecte (Ommegang en Flamand), ou toute procession, est accompagné de géants dont les noms changent suivant les villes. Il y a aussi des familles de géants. A Saragosse, les géants sont accompagnés de Cabezudos (grosses-têtes).

D'où vient cette tradition ?

Pourrait-on préciser les villes qui ont des cortèges de géants ? En connaît-on les noms ?

A Douai il y a Gayant.

A Malines, le géant, la géante, le vieux géant (grootvader) et les trois enfants, Mieke, Sanneke et Claeske.

A Bruxelles, il y a au moins deux géants.

A Barcelone, le géant et la géante.

A Saragosse, le géant, la géante et des grosses têtes. En Espagne les géants accompagnent les processions religieuses.

Je ne parle que de ceux que j'ai vus. Ne pourrait-on pas tenter d'en faire une amusante classification avec quelques anecdotes sur leur origine, et en indiquant pour chaque ville à quelle époque de l'année on les montre ?

HENRY LYONNET.

Réponses

—

Charles Quint a-t-il été ordonné diacre ? (LXVII ; LXVIII, 15, 52). — La question proposée a reçu une réponse satisfaisante, et il n'y a pas à y revenir directement. Qu'on me permette cependant de signaler un point qui confirme la thèse qui veut que Charles Quint n'ait pas été ordonné diacre. Pour ordonner un diacre, l'évêque doit imposer les mains sur la tête du lévite en touchant la tête, ce qui est essentiel et voulu par l'étymologie même du mot imposer. En faisant cette imposition des mains, il prononce les paroles *Accipe spiritum sanctum ad robur, etc.* Nous avons là ce que les théologiens appellent la matière et la forme du Sacrement. Or, nous possédons les cérémoniaux du Sacre de Charles-Quint à Bologne, où le Pape Clément VII a suivi le rite traditionnel, et nulle part on n'y trouve cette imposition des mains et cette formule. Donc Charles Quint n'a pas été à la cérémonie de son sacre ordonné diacre.

Dr A. B.

—

Le testament politique du comte de Chambord (LXVIII, 146). — J'ai assisté, avec le comte de Blacas et le vicomte de Raincourt, peu d'heures après le décès de Monsieur le comte de Chambord, à l'ouverture de son unique testament, lequel n'était pas politique.

Comte R. DE MONTI DE REZÉ.

—

Lettre d'Hircan au roi de Lacédémone (LXVIII, 42). — Les lettres dont parle notre confrère Pradel sont trop intéressantes pour n'être pas citées textuellement et même un peu commentées. Elles se trouvent au chapitre XIIe du premier livre des Macchabées. On y lit d'abord :

Voici la copie de la lettre que Jonathas écrivit aux Spartiates :

Jonathas, Grand Pontife, les Anciens de la Nation, les prêtres et le peuple juif, aux Lacédémoniens, leurs frères, salut : Il y a déjà longtemps qu'Areios, l'un de vos rois, écrivit au Grand Pontife Onias, pour l'informer que vous êtes nos frères, comme en témoigne la copie de sa lettre, que nous joignons à la nôtre. Onias accueillit avec faveur l'envoyé d'Areios et reçut la lettre où il était fait mention des liens de parenté qui unissaient nos deux nations ; bien que nous n'eussions aucun besoin de cet écrit pour savoir que nous descendions d'un même père, nos saints livres, où sont nos généalogies, nous l'ayant appris. Cependant nous avons hâte de vous envoyer des délégués pour renouveler avec nous notre alliance, de peur que nous vous devenions, à la fin comme étrangers ; car il y a déjà fort longtemps que vous nous aviez écrit. Sachez donc que nous n'avons jamais cessé, depuis cette époque, de nous souvenir de vous, dans nos sacrifices, et nos fêtes solennelles, comme il est du devoir et de la bienséance de se souvenir de ses frères. Nous nous réjouissons de votre gloire et de votre prospérité. Quant à nous, nous avons eprouvé de grandes tribulations et soutenu bien des guerres contre nos voisins ; mais nous n'avons pas voulu troubler votre repos, ni celui de nos autres alliés, en demandant du secours, Au reste, le ciel est venu à notre aide ; nous sommes, maintenant hors de danger, et nos ennnemis sont humiliés et abattus.

Nous avons choisi Numénius, fils d'Antiochus, et Antipater, fils de Jason, et nous les avons envoyés vers les Romains, pour renouveler avec eux notre ancienne alliance et notre amitié, et nous leur avons ordonné d'aller ensuite vers vous, de vous saluer et de vous remettre ces lettres pour renouveler notre fraternité.

Vous nous serez agréables, si vous répondez à nos lettres.

Voici la copie de la lettre qu'Aréios, roi des Lacédémoniens, avait envoyée au grand prêtre Onias :

Il a été trouvé, ici, dans un écrit concernant les Lacédemoniens et les Juifs, qu'ils sont frères et qu'ils sont de la race d'Abraham.

Et maintenant que nous connaissons notre parenté, nous nous intéresserons particulièrement à vous, et vous ferez bien de nous écrire des paroles d'amitié. Quant à nous, voici ce que nous vous faisons savoir : nos troupeaux et nos possessions sont à vous, comme les vôtres sont à nous. Et nous avons ordonné que cela soit porté à votre connaissance.

Dans le texte de Josèphe, la lettre du roi Areios se termine ainsi ;

Demotelès, qui porte cette lettre, est chargé de nos ordres auprès de vous. Suit cette curieuse remarque : La lettre était de forme carrée, et le cachet un aigle tenant un dragon.

Nous verrons, dans un autre article, si l'on peut rationnellement mettre en doute l'authenticité de ces lettres. DARON.

*
**

La question a l'air fort innocente. Que faut-il penser de l'authenticité de ces lettres, et quelles déductions en tirer ? Mais il serait facile de l'étendre et de poser l'identité de souche commune entre les Lacédémoniens et les Juifs. Alors on n'en sortirait pas, car ces questions ethnographiques sont tellement vastes, et les opinions si diverses qu'un numéro de l'*Intermédiaire* ne suffirait pas à l'épuiser. Restreignons donc la demande aux termes précis dans lesquels elle a été posée.

I. — Que penser de l'authenticité de ces lettres ?

Je prends les livres des Macchabées uniquement comme livres historiques, comme documents appartenant à l'histoire. Je ne les regarde point comme livres inspirés pour ne pas compliquer une question historique en y introduisant l'élément de l'inspiration. Il est un fait certain, c'est que l'auteur du livre des Macchabées croyait à l'existence des documents qu'il cite, et qu'il avait pu puiser dans les archives du Temple où ils étaient conservés. Il est, par conséquent, aussi digne de foi qu'un auteur qui trouverait dans les cartons du ministère des Affaires Etrangères un document diplomatique qu'il copierait et éditerait ensuite. Pour contester l'existence de ce document il faudrait pouvoir mettre en doute, et sur preuves apodictiques, la bonne foi de l'auteur. Ce n'est point ici le cas. L'auteur s'adressait aux juifs de son temps, et il ne faisait que donner les documents établissant une situation de fait que tous ses concitoyens connaissaient. Il faut donc retenir pour authentiques ces lettres.

D'ailleurs, en dehors du Livre des Macchabées, nous avons un autre historien, Flavius Josèphe, qui cite les mêmes documents et parle longuement des mêmes négociations.

Ces lettres appartiennent à une double période.

La première, est une lettre qu'Onias Ier, grand prêtre des juifs, écrivit entre 323 et 300 avant Jésus Christ à Arius ou Areus Ier roi de Sparte. Ce roi lui répondit en lui disant qu'une alliance ou amitié était d'autant plus raisonnable que les deux peuples, les Spartiates et les Juifs descendaient d'Abraham. Il en concluait que les juifs feraient bien de lui écrire sur leur « prospérité », c'est-à-dire de le tenir au courant de leurs affaires. Lui même déclarait que les troupeaux et les biens des deux peuples seraient communs. Non seulement nous avons ce récit dans les Ier Mach. XIII, mais Josèphe, dans les *Antiq. Jud.* XII, IV, 10 raconte le même fait et presque dans les mêmes termes.

Plus tard, le grand prêtre Jonathas, après avoir réuni le conseil des anciens, résolut d'écrire au roi de Sparte une lettre où il lui faisait mention de celle qu'il avait reçue, et dont il donnait copie. Il avait accueilli avec honneur les envoyés du roi, se réjouissait de la gloire des Spartiates, et bien qu'ils, eussent. pour les consoler les saints livres, cependant, ils avaient envoyé une députation à Sparte pour renouveler la fraternité et l'amitié, car un temps assez long s'était écoulé depuis la réception des ambassadeurs du roi Arius.

Josèphe cite même plus complètement que l'auteur du livre des Macchabées les lettres échangées à cette occasion (*Ant. Jud.* XII, IV, 13, et XIII, V.) Ainsi la lettre du grand prêtre Jonathas portait comme suscription : « Le grand-prêtre Jonathas, le Sénat et la communauté des juifs aux éphores des Lacédémoniens, au Sénat et au peuple, leurs frères, salut. »

Je pourrais m'étendre sur ce sujet, mais il y en a assez. Je me bornerai à faire remarquer que la lettre de Jonathas, ainsi qu'on vient de le voir, n'est point adressée à Hircan, roi de Lacédémone, mais aux éphores.

II. — Et maintenant quelles déductions en tirer.

Il y en a deux à mon avis. La première, prononcé par les documents que l'on vient de citer, est qu'il est indubitable qu'il y eut vers l'an 300 avant Notre-Seigneur un traité d'alliance entre les Spartiates et les juifs.

La seconde déduction est l'unité de race entre les Lacédémoniens ou Spartiates et les juifs. Sur ce second point, il n'y a, pour se mettre à l'abri de toutes les controverses qui n'ont pas manqué de se produire, qu'une observation.

Il est certain que trois siècles avant l'Ere chrétienne, tant le roi de Sparte que le Grand prêtre des juifs, admettaient descendre tous les deux d'une origine commune, et se réclamaient l'un et l'autre d'Abraham comme leur souche primitive.

Si, 2.200 ans après, des savants, sans tenir compte des documents historiques qui vont à l'encontre de leur thèse, émettent des idées différentes et aprioristiques sur ce sujet, s'ils soutiennent que ces deux chefs de peuple se sont grossièrement trompés sur ce point important ; c'est affaire à eux. Les Spartiates, sans y être invités, reconnaissaient cette origine commune avec les juifs ; il y a là un fait qui vaut beaucoup mieux que nombre d'opinions ou de thèses.

La question est parfaitement résumée dans un article du *Dictionnaire de la Bible* de M. Vigouroux, au mot Lacédémone ; et sous la signature de E. Beurlier auquel il convient de renvoyer celui qui voudrait avoir une notion succincte, mais claire et complète de la question.

Dr A. B.

—

Les Religieux feuillants en France (LXVII, 672, 783, 839). — A la bibliothèque de la ville de Paris, rue Sévigné, on trouve, au fonds des manuscrits, des pièces intéressantes sur cette congrégation :

Mss 159. Feuillants. Les constitutions de la Congrégation de Notre-Dame de Feuillant, de l'ordre de Citeaux, faites par l'observance de la règle de St-Benoît, au chapitre général de la dite congrégation tenu à Rome en 1595 et accommodé à l'usage présent, au chapitre général tenu à Celles en Berri, les années 1634 et 1637 ; nouvelle traduction faite en 1708 » In-4 de 231 pages (10272).

Mss. 160. Règlements et constitutions de l'ordre, copie manuscrite des Constitutiones congrégation S. B. Mariœ Fuliensis 1634, in-12 avec quelques interfoliations de pièces imprimées XVIIe siècle in-8e papier d'environ 350 pages 6214).

Mss 161. Titres relatifs au couvent des Feuillants ; comptes de constructions, baux, procurations, XVIIe et XVIIIe siècle, liasse de 10 pièces in-fol. et in-4°, II.

Mss 162. Couvent des Feuillantines Déclarations que donnent les religieuses Feuilllentines du fauxbourg Saint-Jacques à Paris, du Temporel de leur monastère, à M. Valboy, greffier des domaines des gens de main morte du diocèse de Paris. Quittance par les dites religieuses d'une somme de quatre mille livres sur ce qui leur est dû par feu André Guyet, docteur de la faculté de médecine, en l'Université de Paris, et sa femme Françoise Meullan, 2 pièces de 1692 (II. 6).   *P. c. c.*   J. GAZIN-GOSSEL.

Les obélisques élevés en France sur l'emplacement du Méridien de Paris (LXVII, 818 ; LXVIII, 55). — A vrai dire, nous ne possédons à Paris qu'un seul obélisque placé sur le Méridien de Paris. C'est la Mire de Montmartre. Lors des travaux de triangulation exécutés par Cassini, on se servit, pour ce travail géométrique, de lignes, peintes en blanc, tracées sur des cheminées ou des édifices élevés. Ce que l'on appelle la méridienne de Saint-Sulpice est un ouvrage particulier qui fut exécuté par les ingénieurs Sully et Le Monnier — mais qui porte la signature de Claude Langlois, ingénieur aux Galeries du Louvre, et la date de MDCCXLIV. Ce travail est composé d'une pyramide en marbre blanc portant sur l'une de ses faces un fil de cuivre incrusté qui se continue au travers du sol de l'église. Il sert à déterminer exactement le jour de Pâques. En effet, le jour de l'équinoxe de mars est indiqué exactement par un rayon de soleil traversant une petite ouverture pratiquée dans la verrière de face et suivant mathématiquement le tracé du fil de cuivre et remontant ensuite jusqu'au haut de la pyramide.

Il existe dans le parc de Montsouris une colonne surmontée d'une boule dorée, que l'on a nommée Mire de l'Observatoire, mais qui ne se trouve pas en réalité sur la Méridienne.   LOUIS TESSON.

—

Cimetière de Vaugirard (LXVIII, 43). — Le cimetière de Vaugirard se trouve à Paris, rue Lecourbe, entre la rue Vasco-de-Gama et l'avenue de Vaugirard-Nouveau.   NEMO.

* * *

L'ancien cimetière de Vaugirard est exactement situé dans le quadrilatère formé par les rues Lecourbe, Vasco-de-Gama, et les avenues Félix-Faure et Vaugirard-Nouveau ; son entrée est au n° 320 de la rue Lecourbe. Il y quelques années, alors que les maisons n'étaient pas encore construites en bordure de l'avenue Félix-Faure, on pouvait aisément voir l'enclos ; aussi ai-je écrit *près de* et non *sur* ladite avenue.

M. C... pourra le visiter quand il lui plaira, de 9 heures, à 5 heures.

Soyons précis !

LÉONCE GRASILIER.

*
* *

Il existait à Paris, en 1886-1887, deux cimetières de ce nom : l'un, ayant son entrée rue Lecourbe, 347 ; l'autre, la sienne, même rue, numéro 9. Ce dernier, dénommé cimetière de l'Ouest, dit de Vaugirard, fut désaffecté en 1859, pour le percement du boulevard Pasteur actuel.

Le lycée Buffon a été bâti sur son emplacement, à l'ouest duquel était une bande de terrain qui servit jadis de passage pour le transport des matériaux avec lesquels fut construit l'Hôtel des Invalides. Depuis, cette bande de terrain a été cédée par l'Administration des Domaines à l'autorité militaire pour la sépulture des invalides jusqu'en septembre 1832. Le marquis de Jouffroy d'Abbans, mort du choléra, le 18 juillet de cette année, y fut inhumé comme les autres. Ses restes ont été portés ensuite aux Catacombes.

Pour plus de détails sur ce cimetière, voir page 267 à 269, le premier des trois ouvrages que j'ai publiés sur le célèbre inventeur de l'application de la vapeur à la navigation. J.-C. ALFRED PROST.

*
* *

Le cimetière de l'ancienne commune de Vaugirard est situé rue Lecourbe nº 318.

D'autres cimetières plus anciens ont existé en différents endroits de la même commune. Des détails abondants et précis les concernant sont rassemblés dans la monographie de Vaugirard, par M. Lucien Lambeau. LOUIS TESSON.

*
* *

Le cimetière dans lequel fut inhumé le général Malet, comme tous les fusillés de la plaine de Grenelle, sauf La Bédoyère, était l'ancien cimetière parisien, de Saint Sulpice, situé dans la commune de Vaugirard, sur l'emplacement duquel se trouve aujourd'hui le lycée Buffon. Il n'en reste, par conséquent aucun vestige, puisqu'il disparut définitivement en 1856 (Voir : *Monographie de Vaugirard*, par M. Lucien Lambeau, Paris 1912, p. 253).

—

Réactif pour faire réapparaître l'écriture (LXVI, 194, 330, 471, 616). — Je signalerai, comme documents pouvant intéresser les Intermédiairistes que préoccupe cette rubrique, la publication du comte Carlo Cipolla : *Appunti da vecchie carte ingriallite. I. Dell'impiego della noce di galla per ristorare i caratteri obliterati* (Torino, « Opes », 1912 extrait de la *Miscellanea* en l'honneur de A. Manno.) Mais c'est surtout dans l'étude de M. Giovanni Vittani : *D'un metodo per par rivivere gli inchiostri, studiato a Milano nel 1792-93*, que l'on trouvera, avec une bibliographie assez vaste, des renseignements inédits, tirés en partie de l'*Archivio di Stato* de Milan. Cette étude a paru aux nos de juillet-décembre 1912, p. 161-176, de *Il Libro e la Stampa*, bulletin officiel bi-mensuel — mais paraissant à des intervalles assez irréguliers — de la *Società Bibliographique* italienne, dont le président est M. Francesco Novati, le médiéviste milanais qui a écrit, dans la monumentale *Storia letteraria d'Italia* que publie Vallardi, le chapitre dédié aux *Origines* et qui dirige, conjointement avec M. Renier, de Turin, l'érudit *Giornale Storico della Letteratura Italiana.*

CAMILLE PITOLLET.

—

Jacques Anguerrand au collège d'Orléans (LXVIII, 95). — Je signale à M. Husson l'*Histoire du Collège et du Lycée d'Orléans* (Orléans, Herluison, 1893), qui a pour auteur un de ses anciens proviseurs, M. Tranchau.

Je n'ai pas l'ouvrage et ne puis affirmer à notre collaborateur qu'il y trouvera le renseignement désiré ; tout ce que je sais, étant donné l'auteur dont je fus un des élèves, c'est que ce livre doit être consciencieusement fait. GUSTAVE FUSTIER.

—

Suicide du médecin major Coffé (1822) (LXVIII, 44). — Germain Sarrut, dans son ouvrage intitulé : *Révolution française de 1792 à 1849* (Lécrivain et Toubon, éditeurs) donne aux pages 271 à 275, de longs détails sur la conspiration de Berton et consorts, dont un des principaux était le docteur « Café ». En ce qui concerne spécialement celui-ci, son rôle était de proclamer l'insurrection à Saumur, tandis que le général Berton la proclamait à Thouars, 24 février 1822 [page 272, colonne 2]. Mais son manque de résolution ou d'activité fit avorter le mouvement à Saumur [page 264, col. 1 et 275 col 1]. Trente-huit accusés comparurent devant la cour d'assises ; six d'entre eux ; Berton, Café, Fradin, Saugé, Séné-

chault et Jaglin furent condamnés à la peine de mort. Berton fut exécuté à Poitiers le 5 octobre.

Le lendemain, Saugé et Jaglin, transférés à Thouars, y furent exécutés : la peine de Fradin et celle de Sénéchault furent commuées en quinze et vingt années de détention. Quant à Café, après avoir entendu le rejet de son pourvoi en cassation, expédié par estafette, il s'ouvrit l'artère crurale et expira peu après. Quand le préfet Locard, le procureur général Mangin, le président des assises Parigot, le général Malartic apprirent le suicide du malheureux Café, il fut question de porter sur l'échafaud le corps sanglant et sans vie de la victime qui venait de leur échapper ; la proposition en fut faite : il se trouva cependant un homme vertueux (M. de la Marlonnière, alors médecin en chef des prisons) pour la flétrir et la repousser avec toute l'indignation qu'elle méritait.

V. A. T.

—

Le comte de Comminges (LXVIII, 98). — *Le comte de Comminges reconnu par sa maîtresse* est le titre et le sujet même d'un des plus agréables des tableaux du peintre Jean Gigoux. Il fut exposé, sous le numéro 837, au Salon de 1834. Bien conçu, dans le plus pur style romantique de ce temps et fort dramatiquement présenté, il remporta un plein succès et fut reproduit dans les Salons illustrés de cette même année, dans celui de Gabriel Laviron et Bruno Galbacio, entre autres.

La meilleure reproduction qui en fut faite est celle du journal l'*Artiste*. C'est une jolie et fine aqua-teinte, tirée en bistre, gravée par X. Prevost, imprimée hors-texte par Aze, de 20 cent. Haut, sur 16 cent. Larg. (1).

Le comte, au premier plan, et presque de face, en costume de Trappiste, s'est assis sur une pierre, à la lisière d'un bois. A ses pieds, près d'une fosse qu'il vient d'ouvrir, est posée sa bêche de travail. La tête inclinée en avant, appuyée sur l'une de ses mains, le regard pensif, il reste là, comme absorbé dans la contemplation d'un médaillon qu'il tient ouvert, sous ses yeux, de l'autre main.

Sa jeune maîtresse, dont il ignore la présence en ce lieu, et qui le cherche, vêtue comme lui d'une robe de bure, son capuchon rabattu sur le sommet du front ombrant de mystère sa grâce juvénile, arrive à pas de loup, par derrière, se penche doucement, toute curieuse, pour voir ce qui peut bien si gravement préoccuper un homme aussi austère, et, soudain, dans la miniature, tant et tant regardée, reconnaît... son propre portrait !

Et voilà tout le drame ! C'est l'expression opposée des deux figures, le calme attentif et serein de l'une, la surprise émue de l'autre, qui en fait tout le charme.

La pierre, sur laquelle est assis le comte, porte, en toutes lettres, le nom de Gigoux. Elle est bien de la date, cette signature, des superbes illustrations de *Gil-Blas* (1735), demeuré le chef-d'œuvre de ce vieux et vénéré maître !

ULRIC-RICHARD DESAIX.

*
* *

Il n'est pas difficile de mettre la main sur le roman de Mme de Tencin. Sans compter les huit éditions collectives de ses œuvres, soit seules, soit réunies avec celles de Mmes de la Fayette ou de Fontaines, publiées de 1736 à 1864, les *Mémoires du Comte de Comminges*, d'après l'essai bibliographique de M. Masson dans son livre *Madame de Tencin* (Hachette, 1909) ont eu isolément, depuis l'édition princeps de 1735, vingt-cinq rééditions en France, dont la dernière a été donnée en 1908, chez Sansot, dans la « Petite Bibliothèque surannée », par le délicat et érudit professeur à l'Université de Lille, M. Henri Potez. Il indique dans sa notice la place que tiennent ces petits romans de Mme de Tencin, où apparaît, en un style encore exempt de déclamation, la mode du sentiment, de la passion, du pittoresque monastique, de la poésie des cloîtres, dans l'évolution de la sensibilité et de l'imagination au XVIIIe siècle.

---

(1) L'épreuve que j'en possède, provient de l'*Artiste* même. Elle est, *avec la lettre*, mais d'un tirage ancien, et très veloutée de ton. M. Gigoux me dit, quand il me l'offrit, qu'il n'y eut de cette planche, que quelques rares épreuves tirées « comme essais » *avant toute lettre*, et pour les deux seuls auteurs. Celles-ci sont donc devenues véritablement introuvables.

C'est aussi comme documents d'une phase plus avancée de cette évolution que peuvent encore être intéressants, malgré ce qu'ils dégagent de ridicule et d'ennui, les drames déclamatoires de Baculard d'Arnaud, abondant théoricien et praticien apprécié en son temps du « genre sombre » (V. notamment le savant livre de M. Gaiffe sur le *Drame en France au XVIIIe siècle*, Armand Colin, 1910). Son *Comte de Comminges*, publié en 1765, joué au Théâtre Français en 1790, est tiré du roman de Mme de Tencin. Dans l'édition de 1770, tout au moins, le roman est même reproduit à la suite de la pièce, avec cet avis du libraire : « Nous avons cru faire plaisir au public, en mettant à la suite de cette Pièce, *Les Mémoires du comte de Comminges*. Le lecteur, par ce moyen, aura à la fois sous les yeux le Drame et le Roman, et pourra être instruit exactement du sujet. »

IBÈRE.

La Dame aux Camélias (T.G. 299, LVII; LXII; LXIV; LXVI; LXVIII, 26, 169). — On lit dans l'*Eclair*, (12 août 1913):

Il y a quelques jours, dans le *Temps*, M. Duquesnel racontait à la suite de quelles péripéties, fut jouée la *Dame aux Camélias* — cette pièce de jeunesse où Dumas a mis le meilleur de son cœur, puisque c'était son cœur de la vingtième année.

Et ce fut pour nous rappeler que nous disposions, grâce à la libéralité d'un de nos amis, d'un document qu'on va lire pour la première fois.

Elle est obsédante, cette figure de pécheresse, et pour ce qu'elle eut la bonne fortune de rencontrer sur sa route parisienne, celui qui devait, dans un roman immortel, embaumer son souvenir, elle ne nous quitte plus.

Quelques succès mondains dans le demi-monde des viveurs de la haute noce attachés à son char victorieux : un Contades, un Guiches, un baron de Plancy, un comte de Perrégaux, (qui l'épousa à Londres), un comte de Sakelberg, pour figurer l'indispensable boyard russe ; c'est le train coutumier de ces Manons, et cela finit quelquefois, sur le tard, par une de ces ventes de nippes à l'Hôtel Drouot, qui ne répandent plus qu'une importune odeur de naphtaline.

Mais la Dame aux Camélias sut mourir.

La pérennité de son souvenir tient dans la brièveté de sa vie. Supprimez le cinquième acte de la pièce, et il n'y a plus de pièce. Ce qui la fit non exceptionnelle, mais intéressante, ce fut cette propice phtisie qui ne lui donna pas le temps de vieillir.

C'est au théâtre que Dumas, un soir, se fit présenter. « On soupa, dit-il, et, au milieu du souper, Marie Duplessis fut obligée de quitter la table, prise d'une toux violente. Voilà la scène d'où naquit la *Dame aux Camélias.* »

« La dernière fois que je la vis, dit M. Du Hays, quelques mois avant sa mort, ce fut le jour des courses à la Croix-de-Berny. J'étais allé voir le défilé des voitures sur l'Esplanade des Invalides. Je la vois encore, pâle et navrée, vêtue de blanc, dans son landau vert fané, emportée au grand trot de quatre magnifiques chevaux blancs... »

Sur le couchant de cette existence, qui ne fut guère qu'une aurore, voici donc une lettre inédite et tout à fait inattendue de Liszt :

« Comment se peut-il, mon cher Koreff, que mon nom se trouve mêlé aux tristes débats dont vous m'informez ? Et, de plus, qu'on l'ait rappelé pour s'en servir comme d'un argument contre vous ?

« Je ne le comprends d'aucune façon et ne me le pardonnerais jamais s'il y avait le moins du monde de ma faute.

« Assurément, la très gracieuse personne dont la succession problématique est l'occasion de ce conteste, n'aurait pas imaginé qu'elle vous attirerait, un jour, des désagréments de cette nature, alors qu'elle vous invitait avec une si coquette insistance, en votre qualité d'ancien ami, à ces charmants soupers, dont elle vous chargeait en quelque façon à en faire les honneurs, à moi qui n'avais à ce moment que l'avantage d'être une plus jeune connaissance pour elle ! Je voudrais savoir écrire maintenant les paroles d'affectueuse reconnaissance, de tendre gratitude que je me souviens parfaitement avoir entendu Mlle Marie Duplessis vous répéter, chaque fois qu'elle venait à rappeler les circonstances de sa grave maladie du printemps de l'année 1845. (Si je ne me trompe, vous lui avez même continué vos soins de médecin jusqu'en juin de la même année, tandis que ma connaissance avec Mlle Duplessis ne remonte qu'au mois de novembre 1845).

« Et certes, s'il avait pu se faire qu'un sténographe recueillît alors ses paroles, votre partie adverse serait pleinement convaincue de son erreur, et n'hésiterait point à reconnaître l'évidence du fait.

« Mais à défaut d'un document sténographique et concluant, dont l'intérêt pour le public augmenterait encore en raison de son étendue, je me plais à croire que la parfaite simplicité et véracité de mon témoignage suffira pour bien constater ce point :

« C'est que je n'ai nullement le mérite de vous avoir fait connaître Mlle Duplessis.

Tout au rebours, c'est bien vous, mon cher Koreff, qui m'avez appris à la connaître davantage, à la mieux juger en me racontant devant elle de fort touchants détails sur sa convalescence après sa première fluxion de poitrine à laquelle elle a failli succomber, et pendant laquelle vous l'avez traitée comme médecin (plusieurs mois avant que je n'aie eu le plaisir de la connaître) avec un soin et un dévouement égal au succès, et dont elle vous est restée bien sincèrement reconnaissante.

« Veuillez bien agréer, mon cher Koreff, l'expression renouvelée de mon ancienne affection et mon loyal dévouement. »

F. LISZT.

Weymar, 12 février 1848.

Le règlement de la succession de la jolie fille fut difficile : il donna lieu à des revendications délicates Ce fut le cas pour l'ami de Liszt, le docteur Koreff. Il n'était pas là, en effet, aux derniers moments quand, autour de la moribonde, dans cet appartement du boulevard de la Madeleine, ce n'était plus que pillage éhonté, et que les huissiers, stylés par les créanciers implacables, arrachaient jusqu'aux rideaux qui garnissaient le lit où elle agonisait.

Les médecins qui lui donnaient les derniers soins étaient les docteurs Davaine et Chomel, dont nous avons les ordonnances. « Prendre le soir, pour modérer la toux, dix grammes de sirop de Karalé... Employer dans les moments où la toux est la plus fréquente des fumigations d'infusion de fleurs de coquelicots... »

Le 28 février 1847, à trois heures du matin, Marie Duplessis expirait.

—

Dezallier d'Argenville (LXVIII, 45). — Après la mort de Dezallier d'Argenville père, son cabinet fut vendu partiellement, de 1766 à 1779. A cette occasion un catalogue raisonné fut dressé par Pierre Remy, « des tableaux, estampes, coquilles et autres curiosités, après le décès de feu M. Dezalier d'Argenville, maître des comptes et membre des Sociétés royales des sciences de Londres et de Montpellier » (Paris chez Didot l'aîné). Il est précédé, dit une note de M. G. Duplessis (p. 319, t. Ier des *Mémoires* de J. G. Wille), d'une fort curieuse notice sur d'Argenville.

Dans le *Trésor de la curiosité* (t. Ier, p. 441), C. Blanc lui consacre quelques lignes et donne les prix des principaux tableaux et dessins de la collection vendus en 1779.

Les bibliographies citent de cet élève de Le Nôtre :

1° La *Théorie et la pratique du jardinage* (Mariette 1709) illustré par Chaufourier et Lucas ;

2° L'*Histoire naturelle éclaircie dans deux de ses parties principales* : *la lithologie et la conchyologie* (Paris de Bure 1742) avec un frontispice de Boucher ;

3° *Abrégé de la vie des plus fameux peintres* (Paris, de Bure 1745) avec supplément (1752) illustré par Latouche, Pierre, de Sève, Choffard ;

4° *Essais de dénombrement de tous les fossiles de France. L'oryctologie ou Traité des pierres, des minéraux et autres fossiles*, parus en 1775 et écrits en latin.

5° *Voyages pittoresques de Paris* (de Bure 1757) ainsi que le *Voyage pittoresque des environs de Paris* qui n'aurait paru qu'en 1779. Le premier a un frontispice par Robert et quelques exemplaires renferment 7 planches dont une de Moreau.

C'était un admirateur de Watteau, car il possédait plus de 30 études ou sanguines de cet artiste. Il devait être lié avec Joseph Vernet qui écrit en juin 1764 à son Journal de dépenses « Au domestique de M. Dargenville 3 l. »

Cf. Riat. *L'art des jardins*, p. 186 — Lagrange. Joseph Vernet, p. 393 — Bouillet, *Dictionnaire d'histoire et de géographie* — V. Josz, *Watteau*, p. 304.

C. DEHAIS.

—

Laigneau de Langellerie (LXVII, 621). — Je réponds à ma question afin de faciliter les recherches d'aimables intermédiairistes. En 1816, la famille était représentée par :

a) François-André Laigneau de Langellerie, propriétaire à Angers (Maine-et-Loire).

b) Joseph-Marie Laigneau de Langellerie, contrôleur des impositions directes à Villefranche-sur-Saône (Rhône).

L'un et l'autre se sont-ils mariés ? Quels seraient leurs descendants actuels ?

L. C.

—

Le Bourdais de Chassillé (LXVII). — Cette famille ne figure pas dans l'*Armorial général de 1696*, tandis qu'il y a *Bourdais* en Bretagne I, 572 ; II, 397, 401, 601, 729.

Dans la *Science du Blason* par de Magny, et dans l'*Armorial* de Rietstap, il y a Bourdais, en Bretagne : *d'azur à la bande d'or, accompagnée en chef d'une*

étoile d'argent, et, en pointe, d'un buste humain de carnation.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

La vertu de M. de Montausier (LXVII; LXVIII, 30, 63). — Je regrette d'avoir à dire que M. J. A. n'a pas plus exactement résumé mon dernier article qu'il n'avait fait celui du *Bulletin de la Société du Protestantisme français.*

H. DE L.

—

Famille de Moriat (LXVII, 622). — Jean de Moriat, écuyer, seigneur de la Charnaye et de Ragon en partie, rendit hommage au duc de Nevers en 1578, pour la terre et seigneurie de la Charnaye-Ragon. Il portait pour armes : *écartelé : aux 1 et 4 d'argent, à la fasce d'azur et au lambel de 3 pendants de gueules en chef ; aux 2 et 3 d'argent, au chef de gueules, emmanché de 3 pièces* [*Abbé de Marolles : inventaire des titres de Nevers*, col. 104]. Mais je ne sais pas s'il appartenait à la famille de ce nom établie, au XVIIe siècle, en Bourbonnais et en Auvergne. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Famille de Ramezay (LXVII, 525, 742). — Une famille de ce nom, originaire d'Ecosse et établie au pays Chartrain en Beauce et en Orléanais, a une notice (de 1360 à 1666) dans les *Manuscrits du chanoine Hubert*, à la Bibliothèque d'Orléans t. III p. 215.

Voir aussi quelques notes dans *Forteau : Registres paroissiaux du canton de Méréville ; Merlet : Inventaire des minutes des notaires du Comté de Dunois ; Maquet et Dion : Armorial du Comté de Montfort l'Amaury* et *supplément*, par Grave ; *Gaudefroid-Penelle, chan. Métais et du Temple de Rougemont : Armorial chartrain.*

Est-ce bien à cette famille qu'appartenait le gouvernement de Montréal ? Tandis que la famille de l'Orléanais portait pour armes : *d'argent à une aigle de sable* (avec quelques suivantes), Potier de Coucy (*Continuation du P. Anselme*, notice *Douglas*) dit que le gouverneur de Montréal était champenois, et lui attribue pour armes : *d'azur, au bélier issant d'or, accompagné de deux bandes tranchées de gueules et d'or, et contourné de 4 étoiles ausi d'or.*

A remarquer cependant qu'il n'y a pas de famille de ce nom dans le *nobiliaire de Champagne* que donne Lainé dans le tome VI de ses *Archives de la Noblesse.*

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Comte de Saint-Florentin, par La Tour (LXVIII, 45). — On trouve dans les iconographie deux comtes de Saint-Florentin :

1° Louis Phélypeaux, marquis de la Vrillière, comte de Saint-Florentin (1672-1725) dont on cite un portrait gravé par Drevet d'après Gobert et un autre par Desrochers ;

2° Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin (1705 † 1777(fils du précédent et ministre comme lui, dont on connaît :

un portrait par L. M. Van Loo (Musée de Versailles) exécuté en 1769 ;

un autre par Tocqué, peint en 1749, gravé par J. C. Wille (Figure entière, assis dans un riche intérieur, tenant une lettre à la main) ;

un autre par J. M. Fredou, gravé par François ;

un autre gravé par Langeac ;

un autre gravé par Le Beau ;

un portrait par Hall (salon de 1769).

Je ne trouve pas trace de portrait d'un personnage de ce nom dans la nomenclature des œuvres de Maurice Quentin de La Tour donnée par les Goncourt dans l'*Art au XVIIIe siècle*, ni dans les quelques listes d'œuvres de ce peintre qui sont à ma disposition.

D'après l'éloge de La Tour qui figure dans l'*Almanach littéraire* ou *Etrennes d'Apollon pour 1792* (p. 96), ce dernier aurait abandonné à son retour d'Angleterre (vers 1725 ; il avait 21 ans), la peinture à l'huile dont la pratique excitait l'irritabilité de ses nerfs et nuisait à la délicatesse de sa santé.

Il me semble impossible de voir dans la peinture signalée par notre confrère un portrait du comte de Saint-Florentin père qu'aurait pu exécuter Latour avant cette date, à l'occasion notamment de son voyage à Reims en 1722 pour le sacre de Louis XV ; car il n'a commencé d'exposer qu'en 1737 et sa notoriété ne s'établit guère qu'en 1740.

D'ailleurs, « les amateurs doivent renoncer, croyons-nous, disent les Goncourt, à voir ou à acheter de la peinture à l'huile de La Tour. Il n'en existe pas

un échantillon authentique qui puisse servir de morceau de comparaison. Les têtes à l'huile exposées au musée de Saint-Quentin n'ont rien qui puisse justifier une attribution à La Tour. Une légende du pays voudrait lui donner une peinture possédée par M. Rigault... ce portrait n'a pour lui ni signature du faire, ni la recommandation d'une tradition bien authentique : portrait dans le genre de ceux que nous voyons journellement attribuer dans les ventes à Chardin ou à Tocqué »

Nous venons de voir que Tocqué (1696 †1772) a fait un portrait du comte de Saint-Florentin (2e du nom) ; s'agirait-il ici d'un autre portrait par cet artiste, portrait autour duquel se serait créée une légende analogue à celle du portrait de femme possédé par M. Rigault, ou d'une copie de l'un des portraits cités en commençant, ou enfin d'un portrait jusqu'ici inconnu de ce personnage ?

Il existe, vers cette époque, quelques autres peintres du nom de Latour, mais on ne voit pas bien comment ils pourraient être les auteurs du portrait dont il s'agit :

1° Leblond de Latour (Antoine) dont on suit la trace de 1656 à 1691 (Bellier de la Chavignerie), professeur à l'Académie de peinture de Bordeaux ;

2° Leblond de Latour (Marc-Antoine) (XVIIe s. † XVIIIe siècle) cité par G. Garollo dans son *Dizionario biografico universale*;

Auteurs possibles de *La Nuit*, citée par M. Cyrille Gabillot, (*Revue de Paris*, 15 mai 1913, p. 298) parmi les tableaux que possédait Le Nôtre.

3° Latour (Jean) flamand (1719 † 1782) cité par Bryan et Wurzbach ;

4° un autre Jean Latour ou Tour également flamand, qui travaillait vers 1780, cité aussi par Wurzbach (t. II, p. 719).

5° La Tour d'Aigues, officier aux gardes français, élève de Boucher et de Leprince, mais dont on ne connaît que des paysages (C. Blanc. *Trésor de la Curiosité*, t. I, p. 401).

Cf. A. Tardieu. *Dictionnaire iconographique des Parisiens*. — Catalogue 29 de M. Godefroy Mayer, nos 2256 et sq. — Gillet. *Dictionnaire des ouvrages relatifs* à Paris exposés aux divers salons. — de Nolhac. *Le Musée de Versailles*. — Isabelle Errera. *Dictionnaire répertoire des peintres*, p. 363.

C. DEHAIS.

—

Alfred de Vigny. Ses portraits (LXVII, 574). — Voici l'indication de quelques portraits d'Alfred de Vigny :

1° Portrait en lieutenant aux mousquetaires rouges (1814) au musée Carnavalet.

Reproduit dans : *Paléologue*. A. de Vigny-Hachette 1908. *Le XIXe Siècle* (Hachette) p. 200.

2° Portrait lithographié par Delpech dans *Cinq-Mars*, Paris, Canel 1827.

3° Médaillon par David d'Angers, au Musée d'Angers.

4° Lithographie in-4 par Gigoux, parue dans l'*Artiste*.

5° Dessin par Henri, en 1858, au musée du Louvre.

Reproduit dans : A. Dayot. *Le 2e empire* p. 137.

J. Guiffrey et P. Marcel. *Inventaire des dessins du Louvre* p. 81 (Tome VI).

6° Portrait par Maria Chenu, gravé par Best, Cosson, Sinecton paru dans l'*Illustration* 1863 2e vol. p. 237.

7° Portrait dans *Les Destinées*. Paris. Lévy 1864 in-8°.

8° Portrait dans les *Œuvres*. Paris. Michel Levy frères 1865-70 in-12°.

9° Portrait signé Adam Salomon phot. Baudran Glymmahg, dans les *Poésies complètes*, Paris Michel-Lévy 1870.

10° Portrait gravé par Lançon d'après David d'Angers dans les *Poésies* Paris G. Charpentier.Calmann-Lévy 1882, in-32.

11° Médaillon plâtre par Hippolyte Ferrat-Collection de Mme Colet-Bissieu a figuré à l'exposition rétrospective de portraits organisée à Bagatelle en 1908.

12° Portrait gravé par Champollion dans *Servitude et Grandeurs Militaires*. Paris, imprimé pour les Amis des Livres par A. Lahure 1885 gr. in-8 et Paris, Librairie des Bibliophiles 1885 in-8.

13° Portrait à l'eau-forte dans les *Poésies*, Paris. Lemerre 1883 in-16.

14° Portrait dans le *Panorama du Siècle* de Stevens et Gervex, à l'exposition universelle de 1889.

Reproduit dans la Notice sur ce Panorama fig. num. 255.

15° Portrait dans *Cinq-Mars*. Paris, Quantin 1889 in-8.

16° Portrait par Carey, publié par Havard.

17° Portrait peint par Louis Anquetin, fait partie de la Décoration de l'hôtel de ville de Tours.

Reproduit dans le *Catalogue illustré du salon de 1903* (Société Nationale). p. 127.

18° Portrait par Torlet.

19° Portrait dans le *Nouveau Larousse illustré*.

Ceci doit être bien incomplet, car je relève au catalogue n° 32 de M. Georges Chrétien, 172 faubourg St-Honoré, Paris, un exemplaire d'Alfred de Vigny et son temps dans lequel ont été ajoutés 24 portraits, la plupart lithographiés, l'ouvrage étant lui-même copieusement illustré.

C. DEHAIS..

—

L'ordre de Latran (LXVIII, 97). — Ordre de Latran est un mot impropre, car il voudrait dire qu'il y avait alors un ordre de chevalerie du Latran, ce qui n'a jamais eu lieu.

Aujourd'hui nous avons, non pas une décoration, mais une croix du Latran, donnée à ceux qui font une aumône déterminée, quant à son minimum, pour la restauration de la Basilique de Saint-Jean de Latran. Cette croix, instituée par Léon XIII, n'a absolument rien à faire avec les ordres de chevalerie.

Revenant à la question et la mettant dans ses termes précis, il faut savoir qu'il a existé depuis des siècles, dans la cour romaine, le titre de comte palatin, autrement dit comte du Sacré Palais et de l'aula Lateranenseiz, que souvent on appelait comte du Latran. Je ne vois pas d'autre manière d'expliquer le titre que l'on dit exister en 1703 de Chevalier de l'Ordre du Latran.

Alors le Saint-Siège n'avait pas d'ordre de chevalerie de ce nom, mais il faisait, et même en trop grande abondance, des comtes palatins ou comtes du Latran. On aura fait la confusion, ce qui est assez ordinaire à distance. Ces comtes du Latran avaient, sinon par droit strict, au moins par l'usage, le droit de porter l'uniforme qu'arboraient les personnes nobles de Rome et qui avaient, de par leurs ancêtres, le titre de comte. Celui-ci donnait droit pour les hommes à un costume spécial qui depuis longtemps ne se porte plus.

D[r] A. B..

***

Cet ordre n'a jamais existé. On appelait en France, chevalier de Latran ceux qui avaient reçu des Papes ou des cardinaux Légats ou d'autres prélats qui en avaient la faculté, le titre de Chevalier de la milice dorée parce qu'à ce titre était unie la dignité de comte palatin, ou du Palais du Latran. L'ordre de la Milice dorée ou de l'Eperon d'Or a servi jusqu'à nos jours sous le titre de St-Sylvestre et est continué maintenant par la Milice dorée ou éperon d'or reformé en 1905 par Pie X et réservé à 100 chevaliers seulement.

Je vois que en France, certaines personnes se font appeler chevalier de Latran pour avoir reçu du Chapitre de St-Jean de Latran, une croix — bronze — argent — or — qu'on donne à ceux qui contribuent avec des offrandes de 10, 30 ou 200 francs, à la restauration de cette Basilique. C'est une croix commémorative, un objet de dévotion qui ne donne droit à aucun titre et dont le port n'est pas officiel et ne peut pas être autorisé.

Comte PASINI FASSONI.

—

Armes de Gabrielle Le Gras (LXVII ; LXVIII, 122). — Je puis donner à M. Benedicte sur la famille Le Gras de nouveaux renseignements qu'un heureux hasard m'a fait découvrir depuis ma dernière note.

La famille Le Gras d'Acy, et non d'Azy, résidait à Soissons aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. La vicomté d'Acy se trouve un peu au S. E. de Soissons, canton de Braine.

Marie-Gabrielle Le Gras, épouse en 1700 d'Etienne Le Tonnelier, seigneur de Charmeaux, était, comme je l'ai dit, fille de J. B. Le Gras, vicomte d'Acy, et de Marie-Geneviève Carpentier qui vivait le 4 novembre 1747 (elle était veuve à cette époque). Mme Le Tonnelier était sœur de Nicolas Le Gras, chevalier, seigneur de Serches et de Dhuisy, vicomte d'Acy, probablement trésorier de France à Soissons, + le 19 mai 1736, demeurant à Serches et à Soissons, paroisse Saint-Léger ; père, (je crois), de Louis Le Gras, chevalier, seigneur de Maurepaire, qui épousa Marguerite Sevent. La fille de ces derniers, Marie-Jeanne-Marguerite Le Gras, vicomtesse d'Acy, demeurant chez son aïeule, à Soissons, paroisse St-Léger, épousa à Serches (près d'Acy), le 3 mars 1742, le marquis de Folleville.

La famille Le Gras d'Acy me paraît être une branche des Le Gras de Vaubercey dont fut Mgr Le Gras, évêque de Soissons, qui sacra le roi Louis XIV à Reims. Madame Antoine Le Gras de Vaubercey,

Louise de Marillac, fonda, en 1629, avec saint François de Paule, les filles de la Charité.

La famille Le Gras de Vaubercey résidant en Champagne, remonte à l'an 1019 et prit part aux croisades. Elle porte *aux 1 et 4 d'azur à trois remontres de cerf d'or* (qui sont aussi les armes des marquis Le Gras du Luart) *aux 2 et 3 d'azur à 3 roseaux d'or tigés et feuillés du même, posés en pal sur des ondes d'argent et surmonté chacun d'un besan d'or, au chef vairé d'azur et d'or à 3 tires.* Baron de G. .

—

Ex-libris à déterminer : Trois coupes d'or (LXVIII, 46, 176). — Ex-libris très connu signé Tardieu.

d'azur au lion d'or ou de 3 ciboires ou moufles ;

De sable au chevron d'or (sans devise).

Van Lessene — Gand-Bruges.
Ehingen — Souabe.
Ferrières — Franche-Comté.
Fontana — Milan.
Du Four — Vaud.
Fresendorf
Friensendorf — Westphalie-Courlande.
Freysendorf
Hausinghers — Flandre.
Paquelet — Lyonnais.
Van Santen — Bois-le duc.
Servage — Franche-Comté.

G. LAS-NOIR.

—

Super-libris (LXVIII, 47). — « Bibliog. » a grandement raison : « Super-libris » est un affreux barbarisme. Il faudrait dire : « Supra-libros », « Super-libros » ou « Super-ex-libris ». D'après mon avis « Super-ex-libris » est la meilleure expression est c'est pour cela que l'on commence en Allemagne d'adopter ce mot généralement parmi les connaisseurs et dans les sociétés d'ex-libris.

Dr STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

* * *

Ce n'est pas un barbarisme, puisque les deux mots sont latins; ni non plus un solécisme, puisque super gouverne l'ablatif aussi bien que l'accusatif. — C'est tout bonnement un néologisme; et très acceptable, puisqu'il est correct, et rappelle très heureusement l'antique ex-libris, sans que personne du reste puisse s'y tromper. C'est aussi une abréviation très commode, et très suffisamment claire, à condition tout de même de lui garder son sens précis, technique et de pas l'étendre arbitrairement et inutilement à « tous les ornements quels qu'ils soient ». F. VALLÉE.

—

Portrait d'abbesse au Louvre. Armoiries à déterminer (LXVIII, 97). — Je trouve ces armoiries : *de sable au chevron d'or*, sans devise, comme étant au XVIIe siècle, celle d'une famille de Pornier.

(Voir Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*, à l'indice armorial des familles dont il est parlé dans son histoire).

R. DE CRESSIA.

—

Marat assassiné dans sa baignoire. Tableau de David (T. G., 264 ; LXVII, 679, 781, 849 ; LXVIII, 62). — Il y a longues années, j'ai vu dans le grenier du curé de Sarzeau (Morbihan) la baignoire de cuivre en forme de soulier, comme l'écrit M. B-F, ou plutôt, à mon humble avis, en forme de sabot, dans laquelle fut assassiné Marat. Ce digne prêtre l'avait reçue, en legs, d'un de ses paroissiens, alors qu'il administrait la paroisse de l'île d'Arz (Morbihan).

Il était tout disposé à la céder ; mais il voulait que le prix de vente fût sérieux, parce qu'il entendait l'affecter à la création d'une école libre dans sa paroisse. J'ai entendu dire, — mais je ne saurais certifier le fait — qu'il l'avait cédée pour cinq mille francs au musée Grévin où j'ai eu le plaisir de la revoir, quelques années plus tard.

Si ce bon et saint prêtre vit encore, il serait, sans doute, facile d'obtenir de son inépuisable complaisance des précisions que ma mémoire ne saurait me fournir. Le curé de Sarzeau était M. l'abbé Causse ou Le Causse. JEAN DU G[illegible].

—

Plans d'architecture au moyen-âge (LXVII, 822 — Il existe à Sienne, dans les bâtiments de la fabrique du Dôme, qu'on appelle l'Opéra des Duomo, une salle assez vaste où sont exposés de nombreux plans anciens sur parchemin et ayant tous rapport à la cathédrale, le fameux Duomo.

Je ne saurais dire si le plan même s'y trouve, mais je me souviens parfaitement du vif intérêt de curiosité qu'ils ont excité en moi quand je les ai vus. Je me di-

sais en effet, combien il était regrettable que pour nos églises de France, nous ne possédions nulle part de si précieux documents.

E. GRAVE.

—

Porcelaines de Sèvres (LXVIII, 46). — Le meilleur moyen d'obtenir la réponse à cette question, c'est de la poser directement à M. Papillon, le très documenté et très obligeant conservateur du musée de Sèvres. Il se fera un plaisir d'y répondre, car tout ce qui concerne son musée et la manufacture l'intéresse.

E. GRAVE.

—

Ancien et nouveau style (LXVIII, 47, 71). — Il me semble que c'est plutôt au chapitre II (p. 103 et suiv.) du *Manuel de Diplomatique* de Giry, que le collaborateur, qui a posé la question, en trouvera la solution. Avant 1564, date où l'année est censé commencer officiellement au 1er janvier, on se servait en France surtout « du style de l'Annonciation » (25 mars) et du « style de Pâques » ; parfois, dit-on, mais je n'ai pu le vérifier (Giry, n'en parle pas), du « style du 1er avril. »

Pour faire les corrections nécessaires, dit cet auteur, il faut connaître les usages des différents pays, des différentes époques... (qui) ont beaucoup varié particulièrement en France.

Dans le ressort du parlement de Paris l'année ne commença le 1er janvier qu'en 1567, sauf pour les actes émanant de la Grande Chancellerie.

ST-SAUD.

—

L'étude de l'hébreu LXVIII, 37). — Volney, le futur Constituant, étant à Angers, en 1774, étudiant à l'Université de cette ville, résolut d'apprendre l'hébreu et se mit en quête de trouver quelqu'un à Angers qui pût lui donner des leçons de cette langue. Il finit par trouver un professeur : M. l'abbé Olivier, ancien Oratorien, qui vivait dans un état voisin de la misère. Il s'arrangea facilement avec son maître.

René Ollivier, né à Angers le 23 décembre 1716 et mort en cette ville le 3 janvier 1789, avait publié dans le *Journal de Trévoux* (mai 1754) une lettre sur l'utilité de la langue hébraïque ; dans le même journal (janvier 1755) le Plan d'une Grammaire hébraïque. En 1755, il publia à Paris l'*Alphabet de Cadmus avec deux dissertations sur la ponctuation de l'hébreu.*

F. UZUREAU.
Directeur de l'*Anjou historique.*

—

Faust. Son état civil (LXVIII, 41). — Je ne connais pas la découverte d'un Georges Faust (de Helmstadt dans le grand-duché de Bade actuel) par la Bibliothèque royale de Munich. On admet généralement qu'un Faust vivait dans le premier quart du XVIe siècle, qu'il était né dans le Wurtemberg à Kundlingen ou Knittlingen, qu'il fréquenta les universités, et roula de ville en ville en recourant à la charité et exploitant la curiosité populaire par des tours de passe-passe, que l'admiration des badauds regarda comme de la sorcellerie, qu'il scandalisa les honnêtes gens et périt de mort violente. L'opinion publique prétendit que le diable avait emporté le sorcier. La légende se répandit dans toute l'Europe dès la seconde moitié du XVIe siècle. En Allemagne, elle fut popularisée par les théâtres de marionnettes. Je recommande à ceux de nos lecteurs qui voudraient approfondir le sujet, *le Faust de Gœthe expliqué d'après les principaux commentateurs allemands* par Blanchet, un in-12 de 235 pages, Paris 1860, et la préface de la *traduction de Faust* par Bacharach, Paris, 1873, par Dumas fils, peu connue malgré la célébrité de l'auteur de la *Dame aux Camélias*. Le petit volume de Blanchet, alors professeur de rhétorique à Strasbourg, m'a été signalé par mon maître, Grucker, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, auteur d'un remarquable ouvrage sur la littérature allemande.

PAUL MULLER.

—

Essai de langue universelle. Le latin ou l'esperanto (LXVII ; LXVIII, 70). — Au cours de nos articles sur la prononciation du latin, nous avons demandé pourquoi l'on ne préférerait pas, comme langue universelle, le facile latin d'Eglise au baroque *Esperanto*, dont la propagation nous paraissait être, au reste, d'origine fort suspecte..

On lit, à ce propos, dans la magistrale revue *La Critique du Libéralisme* de M. Barbier (15 juillet 1913, p. 526-527) :

... La Franc-maçonnerie appuie l'Esperanto de toutes ses forces. La *Revue antimaçonnique internationale* a publié sur ce sujet, avec un grand luxe de pièces, les renseignements les plus suggestifs. Cette ennemie acharnée de l'Eglise et de la Religion serait-elle, cette fois, mal conseillée par sa haine, ou ce projet d'une langue internationale servirait-il ses desseins, et les partisans [catholiques de l'Esperanto] ne favoriseraient-ils pas, à leur insu, en prêchant pour cette langue, des infiltrations d'un nouveau genre ? Nous sommes de ceux qui le craignent.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

« Monsieur l'abbé » (LXVII ; LXVIII, 70). — L'*Intermédiaire* a déjà traité de cette appellation.

Nous avons eu occasion de noter ici (20 janvier et 10 février 1907, LIX, 78 et 125) combien était abusive et même ridicule la coutume qui s'était introduite chez nous, depuis le XVIIe siècle, de donner ce titre d'Abbé à n'importe quel ecclésiastique.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

Enclaves LXVII, 359, 558, 803 ; LXVIII, 71). — La commune de Ménessaire, (Côte-d'Or), canton de Liernais, arrondissement de Beaune, est enclavée non dans l'Yonne, comme il est dit LXVIII, col. 72, mais dans la Nièvre.

C'est une commune de 1491 hectares, à 17 kilomètres du chef-lieu de canton qui appartint toujours à la Bourgogne. Avant la Révolution elle faisait partie du diocèse d'Autun et de l'archidiaconné d'Avallon, du bailliage et de la subdélégation de Saulieu. A la division de la France en départements elle demanda à conserver ses anciennes attaches administratives et l'obtint. Cette très ancienne commune faisait partie de la région dite l'Auxois qui confine au Morvan.

H. C. M.

* * *

Je réponds à la question de M. Dehermann.

L'évêché de Tournai a été érigé au IVe siècle. Il existe aujourd'hui en vertu de la bulle du pape Pie VII, en date du 3 des calendes de décembre 1801, publiée par arrêté du 29 germinal an X et de la loi du 18 germinal an X, qui lui donnent pour circonscription le département de Jemappes, aujourd'hui province de Hainaut, « à l'exception des communes et « succursales de Barbençon, Boussu-lez- « Walcourt, Erpion, Renlies et Vergnies », réunies au canton judiciaire de Beaumont.

Ces paroisses restèrent soumises jusqu'en 1889 à la juridiction de l'évêque de Cambrai, comme ayant appartenu, avant 1815, au département français du Nord. Mais un décret consistorial du 9 février 1889 les a définitivement réunies au diocèse de Tournai.

Les communes de Marchipont, dans le doyenné de Dour, et de Gœgnies-Chaussée, dans le doyenné de Pâturages, n'ayant point d'église et se trouvant éloignées des paroisses belges, sont respectivement confiées, encore aujourd'hui, par l'évêque de Tournai, aux desservants des paroisses françaises de Quiévrechain et de Gœgnies-Chaussée.

A. BOGHAERT-VAGHÉ.

* * *

Le collaborateur F. X. T., parlant de la commune de *Ménessaire*, fait erreur : Cette commune n'est pas enclavée dans le département de l'Yonne, elle est comprise entre la Nièvre et Saône-et-Loire, et distante de la Côte-d'Or d'environ quinze cents mètres.

A. MYTAV.

* * *

Les communes belges visées dans la question de M. Dehermann (*Intermédiaire* du 20 juillet 1913 col. 72) sont celles de Barbençon, Boussu-lez-Walcourt, Erpion, Renlies et Vergnies.

Elles dépendaient au spirituel du diocèse de Cambrai, antérieurement à un décret consistorial du 9 février 1889 qui les a rattachées au diocèse de Tournai.

(Cf. *Nouveau dictionnaire des communes de Belgique*, publié par Guyot frères, p. V).

P. M.

—

Partir à l'anglaise (LXVII, 760, 876 ; LXVIII, 69). — Je veux bien volontiers admettre l'explication de M. Henri Chenavard, mais alors comment justifier l'expression d'usage courant en Angleterre « to take french leave », partir, filer à la française ?

Est-ce la réponse du berger à la bergère ?

H. B.

***

Il me semble que M. Chenavard laisse dans l'ombre un point fort intéressant de la question, point auquel son explication ne saurait s'appliquer :

Quelle est l'origine de l'expression couramment usitée en Angleterre : « Prendre congé à la française » et dont le sens exact est : s'esquiver discrètement d'une réunion et sans prendre congé ? C'est la contre-partie de notre : « filer à l'anglaise ».

PHILIPPE-LEROY.

—

Les dragons de « Carmen » (LXVII ; LXVIII, 123). — Je n'ai pas le livret de *Carmen*, mais j'ouvre la partition et j'y lis, comme je le pensais bien :

> Halte-là !
> Qui va là ?
> Dragon d'*Alcala*

Depuis trente ans que l'œuvre admirable de Bizet est devenue populaire, c'est toujours l'*Alcala* que j'ai entendu, soit au théâtre, soit *fredonné* par tout le monde, comme tant d'autres motifs :

> L'amour est enfant de Bohême etc.
> Sous les remparts de Séville etc.

Aussi je ne m'explique pas, malgré l'intéressante communication d'América, le nom de *Almansa* dans le livret dont il parle. Ce serait un point intéressant à élucider.

J. V. P.

—

Poètes ouvriers (XXXIX ; LXVII, 125, 267, 363). — Chanson de la cavalcade de Saint-Vaast du 16 mars 1890. Air : La Sainte Aone à Bricqu'bé, 2 p. in-4°, Saint-Vaast-la-Hougue. Imprimerie du journal *Le Val de Saire*.

Cette chanson, signée « E. G. » est de E. Goubeaux, voilier à Saint-Vaast. Elle comprend huit couplets et autant de parties parlées, le tout relatant plaisamment en patois local la fête du 16 mars 1890.

L'auteur chante modestement pour finir :

> La reim' n'est guère agriable,
> J'vous prie, excusait z'en tous.

puis : « Parlé : Car n'est pas auteur qui « veut. Comme a dit Boileau : La critique « est aisée, mais l'art est difficile ».

SGLPN.

Esquinter, échiner (LXVII, 625, 753, 850 ; LXVIII, 72). — Sur la diffusion du vocable en France, voyez la *Table de l'Atlas Linguistique de la France*, par J. Gilliéron et E. Edmont, (Paris, H. Champion, 1912), p. 167 et p. 161.

CAMILLE PITOLLET.

—

Moche (LVII ; LXVIII,49). — Mochure, d'ailleurs peu employé, dérive bien de moche qui, lui-même, est une forme de mouche, mouchique ; Vidocq donne ce dernier terme.

« Le mot mujick par lequel on désigne un paysan russe a dû, dit F. Michel, donner naissance à mouchique ; celui-ci daterait alors de l'invasion de 1815, à la suite de laquelle les noms des peuples alliés devinrent chez nous des injures ». Michel ajoute que mouchique peut aussi venir de l'argot mousse, excrément. Quant à Larchey, mouchique lui paraît être une corruption du français moustique. Nous ne tenons pas ces explications pour bonnes, non plus que celle de Delvau tirant mouchique de mouchard.

On pourrait peut-être rappeler que l'hébreu a moc, bas, mince, pauvre, tous mots qui évoquent l'idée de mauvais, senspremier de mouche, moche, mais ce serait aller chercher bien loin. Schwob fait venir moche du mot mal, transformé, auquel est venu se joindre le suffixe oche très usité en argot. De moche est dérivé mouche, puis mouchique, doublet artificiel de mouche. Ceci est plus sérieux, en que j'estime que mouchique et mouche soient les formes primitives.

Je ne serais pas éloigné de penser que mouche et ses dérivés ne sont qu'une altération du vieux français mousse, venant du latin mutilus, muticus et qui avait le sens d'émoussé, de dégarni de pointe, d'obtus. Dans le langage rural, une chèvre mousse est une chèvre qui n'a pas de cornes. Buffon, parlant du chien, dit qu'en vieillissant, les dents de cet animal deviennent noires et mousses. Le parler du Centre a mosse, émoussé. Voir Jaubert : Gloos. En italien, moscio, mou, flasque. Mouche pour l'argotier évoque la même idée que blèche, mauvais, mou.

> Et tous ensembles estes grossiers et mousses
> D'entendement.....

(Amiot),

J'ai l'esprit tardif et mousse.

(Montaigne)

Quoique ma pénétration naturellement très mousse, mais aiguisée à force de s'exercer...

(J.-J. Rousseau)

Mouche aurá été importé dans l'argot ou le bas langage par quelques provinciaux venus, soit du Centre, soit du Midi, soit encore de la Champagne ou de la Normandie. En effet, le provençal a mos ; Jaubert (*Gloss. du Centre*) donne mosse et on trouve mouche dans le *Dictionnaire du patois normand* de M. Robin. Enfin, nous lisons dans le *Vocabulaire du bas langage rémois* publié en 1835 par Saubinet : En Champagne, le peuple dit d'un enfant désagréable et laid qu'il est mousse.

M. Sainéan qu'il faut toujours consulter quand il s'agit d'argot, voit dans moche le mot mal affublé du suffixe oche (*Argot ancien*, p. 54) et écrit dans ses *Sources de l'argot ancien*, II, 403 : mouche, vilain ; proprement ennuyeux comme une mouche.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Ce mot est plus ancien que ne le croit U. R. et s'il n'apparaît dans la conversation courante que depuis quelques années, il y a longtemps qu'il est en usage dans le monde des malfaiteurs. C'est un mot « crapuleux » dont il devient ainsi malaisé de rechercher l'origine. Peut-être de vieux gardiens de prison possédant bien la langue verte pourraient être utilement consultés. Je ne crois pas que les recueils d'argot mentionnent ce terme. Cependant M. Marcy, dans le chapitre « Argot des prisons et des récidivistes » de son « Dictionnaire des Juges d'Instruction » 1901, note le mot ainsi : « Môche : laid ».

Mais quand et comment est-il né ? Mystère.

C'est un enfant trouvé, et assez mal venu, qui ne doit pas donner beaucoup d'orgueil à sa nouvelle famille, — la famille des lexicographes.

JUDEX.

—

Snob (LXVIII, 97). — Je connaissais l'anecdote rapportée par le *Carnet d'Epicure* et reproduite, à mon grand étonnement, par des journaux sérieux. C'est une plaisanterie. Le mot est bien antérieur à 1893 et je remplirais à faire l'histoire de ce mot plusieurs colonnes de l'*Intermédiaire* qui s'en est d'ailleurs déjà occupé. (V. nº du 10 juillet 1891).

M. le Dr L... pourra lire dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 sept. 1864) l'article de M. Forgues : *Les excentricités du langage anglais* et consulter l'ouvrage de Roger Alexandre : *Les mots qui restent*, 1901, p. 174.

Voici entre cinquante, un exemple que je prends : Le snob tient du gommeux, du prétentieux, de l'ignorant, du fat, de l'imbécile. Il résume en sa personne tous les travers, tous les ridicules, tous les préjugés petits ou grands de l'humanité. (*Petit Caporal*, 10 mai 1882).

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

« Ne sutor ultra crepidam » que le *Carnet d'Epicure*, organe des gourmets, nous indique des moyens nouveaux d'accommoder les plats ou des recettes alléchantes, mais qu'il ne s'essaye pas à nous expliquer l'origine et le sens des mots.

« Snob » ne signifie pas malappris, mal éduqué, malotru, goujat... et autre chose aussi.

« Snob est difficile à traduire, mais veut dire : orgueilleux, vaniteux par ostentation, poseur, surtout, et un peu épateur. Il veut dire tout cela à la fois et pas autre chose.....

Quant à son origine, je suis à la campagne et ne puis aller aux sources, mais Thackeray le connaissait déjà ! H. B.

*
* *

Bien que voisin et même assez volontiers client du *Clou*, me sera-t-il permis de rappeler que *Le Livre des Snobs* de Thackeray date de 1848 et l'expression n'est pas due au romancier, elle existait bien avant qu'il l'ait faite sienne.

Le mot figure, avec le sens qui lui convient, dans le *Dictionnaire de la Langue Verte* de Delvau, (1866) et dans le *Nouveau Supplément du Dictionnaire d'Argot*, de Lorédan Larchey, (1889). Le *Larousse illustré* lui consacre, d'ailleurs, un article au cours duquel est discutée l'étymologie possible du mot.

PIERRE DUFAY.

* *

Pourquoi appeler *snob* un « joli mot »? En quoi plus joli que *smut*, *snag*, *snip*, *snuff*, *sob*, et mille autres monosyllabes anglo-saxons? Mais « joli » fait bien comme antithèse avec les sens affreux qu'on laisse pressentir et qu'on n'ose pas dire. Cependant, dans la très simple remarque citée, le mot *snob* semble avoir le sens le plus clair, le plus honnête, le plus courant. Ce mot dont la signification primitive est, si je ne me trompe, quelque chose comme « savetier », en est venu à servir d'appellation pour désigner la vulgarité prétentieuse, telle qu'on la rencontre en particulier chez certains parvenus. De là des emplois plus ou moins étendus, des nuances de sens plus ou moins défavorables. Dans le cas en question, cette façon de chercher à « épater » son monde par une excentricité sans esprit, du genre de celles qui pourraient être appréciées par des habitués de « bistro », semble avoir appelé l'épithète dans son sens le plus ordinaire.

IBÈRE.

*
* *

Jamais, ce me semble, le mot « snob » n'a eu le sens fâcheux de « malappris », de « malotru », de « goujat » et autres termes semblables ou pires. « Snob » signifie plutôt naïf, poseur, et on l'applique surtout dans le langage courant aux bonnes gens et aux bourgeois qui sont, comme on disait autrefois, « attaqués de noblesse ». M. Jourdain est le type du « snob » au XVII[e] siècle. Le « Livre des Snobs » de Thackeray est un répertoire de gens taillés sur le mode que j'en dis, mais assez inoffensifs, à tout prendre qui soulèvent plutôt le rire et encore un rire indulgent que l'indignation ou le mépris.

Une des poses les plus familières à certains bons jeunes gens, est d'affecter d'être des buveurs de vitriol. Dans un roman d'Alphonse Karr, un adolescent qui déclare le rhum « fade et écœurant » réclame des boissons plus viriles et les absorbe, les yeux lui sortant de la tête; c'est bien le type du personnage, quelque Lebaudy, mis en scène par le *Carnet d'Epicure*, mais ces pauvres diables de poseurs sont-ils des « snobs », au sens vrai et usuel des termes? J'en doute.

H. C. M.

Le poisson et le jeûne (LXVII ; LXVIII, 105). — Yves Besnard raconte, dans ses *Mémoires*, qu'il y avait deux tables à l'abbaye Bénédictine de Saint-Aubin d'Angers (1772-1774) : à l'Infirmerie, on servait en gras, et au réfectoire on servait en maigre.

La table du réfectoire était servie en maigre, mais tous les oiseaux d'eau, canards, sarcelles et tout le gibier à viande noire, tel que lièvre, bécasse, etc., étaient réputés faire partie du maigre.

F. UZUREAU.

—

La barbe des femmes au théâtre (LXVIII, 48). — Puisque M. Maurice Charpentier demande d'autres cas de femmes à barbe dans les pièces de théâtre, il peut ajouter à sa liste Mme Cora Laparcerie, qui, tout dernièrement, dans le *Minaret*, se déguisait en veilleur adorné d'une longue barbe noire.

LÉO CLARETIE.

—

Les Romains ont-ils fumé? (LXVII, 762, 858; LXVIII, 75). — De M. Léo Claretie dans l'*Evénement*, 30 juillet 1913 :

Il y a contre l'existence de la pipe dans l'antiquité une première série d'arguments qui sont faibles.

On dit :

— Si les anciens avaient fumé, cela se serait su.

La raison n'est pas probante. Il arrive souvent de découvrir que les anciens connaissaient tel usage, tel mode de publicité par exemple, tel procédé industriel qu'on pensait qu'ils ignoraient.

On dit encore :

— Aucun auteur de l'antiquité n'a parlé de la coutume de fumer la pipe.

Mauvaise excuse encore, qu'on a réfutée non sans raison, en alléguant qu'on peut parcourir les œuvres complètes de Racine, de Bossuet, de Pascal : ils ne parlent pas de la pipe, et pourtant cet ustensile était en usage.

D'aucuns s'aventurent.

— Comment ! les auteurs anciens n'ont pas parlé de la pipe ? Mais pardon ! Dans l'*Enéide*, VIII[e] livre, le brigand Cacus vomit des torrents de fumée qui effraient Hercule : il fumait sa pipe.

Hum ! je ne sais pourquoi le raisonnement me paraît peu décisif et même un peu hasardeux.

Certes, des auteurs autorisés, Hérodote, Strabon, Xomponius, Mela, Pline, parlent de fumées d'herbes brûlées, tussilage, cypiron,

lavande, préconisées comme remèdes. Mai ce pouvaient être des fumigations, sans qu'il soit démontré que les Romains fumassent ou que les Scythes pétunassent avec du chanvre.

A vrai dire, on ne veut pas nous inciter à penser que les Romains connussent le tabac. S'ils fumaient, c'était du foin, des herbages, comme nos enfants fument des pailles ou nos élégantes fument du thé.

Le problème se trouve donc réduit à l'existence de la pipe, sans préjudice de ce qu'on mettait dans le fourneau.

A vrai dire, les archéologues qui font autorité, Mommsen, Rich, Saglio, n'en parlent pas.

Et cependant on ne saurait rester indifférent au nombre considérable de pipes romaines qui ont ou paraissent avoir été exhumées. On en a trouvé à Neuville, à Portelette, à Beaumont, à Limes, à Courseul, à Morges, à Saint-Prix, à Toul, à Lillebonne, en Espagne, en Suisse, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique. Presque toutes furent trouvées de 1845 à 1870. Cette avalanche de tuyaux de pipes en un même laps de temps est notable, comme si un vieux stock avait crevé tout d'un coup.

Tous ces tuyaux ont préoccupé nombre de bons esprits : Boustetten, Wachter, Keperstein, Terninck, Feret, Los Rios, Fiedler et vingt autres.

Malheureusement en archéologie le scepticisme est le commencement de la sagesse. Toutes ces pipes sont-elles des pipes ? Et si elles sont des pipes, furent-elles culottées par des Romains ? Ne sont-elles pas plus récentes ?

Le tuyau de pipe est chose fragile, si fragile que « casser sa pipe » est devenu une locution proverbiale. Proverbiale, oui, mais vraie ? Les pipes d'Orient, qui sont des narghilés, ont des tuyaux en caoutchouc qui ne se brisent pas. Elles apportent dans le folklore et dans l'interprétation de cette formule populaire un élément troublant.

Que conclure de cette hécatombe de pipes, de ce massacre de têtes de pipes ?

Il est à croire qu'on ne les a pas apportées là exprès pour faire une niche aux archéologues. Ce ne serait plus une niche ; avec de telles proportions, ce serait une nef.

Et, certes, aussi il faut se garder d'une incrédulité hasardeuse.

Voltaire ne croyait pas aux fossiles et il avait tort. Il prétendait que les coquillages marins trouvés sur le sommet des montagnes étaient les reliefs des déjeuners faits par des pèlerins en partie de pique-nique sur e sommet des montagnes. Il ne faisait pas réflexion que des huîtres transportées avant l'époque des chemins de fer, depuis l'Océan jusqu'à la cime des monts, risquaient de n'être plus fraîches à l'heure du déjeuner.

Mais la pipe chez les Romains, cela vous a un air de fantastique invraisemblance, cela sent son Offenbach et son Meilhac, cela a l'air d'une galéjade. C'est là l'obstacle. Je crois qu'on nous montrerait par spiritisme ou évocation, Scipion l'Africain, fumant sa bouffarde, même en le voyant nous ne le croirions pas.

Et puis, s'ils ne fumaient pas de tabac, était-ce alors fumer ? Fumer, c'est pétuner ; mais humer la vapeur d'herbages secs et qui se consument, c'est aspirer, fumiger, inhaler, tout ce qu'on voudra, ce n'est pas fumer. On sent au fond de soi on ne sait quelle résistance faite d'une longue habitude de nier la tabagie ou la pipe aux Romains. Tout au plus peut-on leur concéder une vague connaissance du chalumeau thérapeutique et aspiratoire. Horace aurait fumé et l'aurait dit. Non, à tout prendre, c'est une affaire de sentiment et d'impression. Des tubes d'inhalations, peut-être. La pipe ? Et comment auraient-ils fait, les pôvres ? Vous savez la chanson :

> J'voudrais bien fumer une pipe,
> Mais j'ai pas d'tabac.

LÉO CLARETIE.

* * *

On a signalé, il y a vingt ans, la découverte d'une petite pipe assez semblable à celles dites de Goudo, qu'on trouve dans certaines collections. Elle fut recueillie au-dessus de Bonnières (arrondissement de Mantes) dans les ruines d'une maison gallo-romaine où j'avais moi-même recueilli de grand morceaux d'enduits colorés, surtout rouges, mais aussi bleus et jaunes. S'ensuit-il de là, que les Romains aient fumé ? Tant s'en faut. Mais il n'en est pas moins vrai qu'on a trouvé un peu partout de ces pipes de terre blanche, auxquelles on donne ce nom faute de leur en pouvoir attribuer un autre.

E. GRAVE.

* * *

M. Pitollet dit : « Il faut remarquer que Racine, Bossuet, Fénelon, ni aucun de nos classiques n'en parlent davantage (de la pipe) ».

Je réclame tout au moins en faveur de l'un de nos classiques et non des moindres, René Descartes qui, de son propre aveu, fumait de temps à autre une pipe de tabac enfermé dans son poële pendant ses studieuses retraites en Hollande.

D. R.

Trouvailles et Curiosités

—

L'Encagé de 1815. — Dans le journal *Le Temps*, du 15-16 juillet dernier, M. Lenôtre donne avec sa maîtrise ordinaire, une très intéressante description des cages que Louis XI avait fait fabriquer par l'*allemand* Hans Ferdagen fort expert en la matière, vers 1840. « Il y en avait, dit-il, une à l'hôtel des Tournelles, à Paris ; une autre dans la cour de la Bastille ; une encore à Chinon ; une quatrième à Angers ; deux ou trois à Plessis-les-Tours.

« En quoi consistaient ces redoutables *in pace* ? continue l'auteur, Philippe de Comines, qui, « en tasta » durant huit mois, dit brièvement que ces cabanons étaient construits tantôt de fer, tantôt de bois : dans ce dernier cas on les recouvrait de plaques métalliques, soit en dehors, soit au dedans. D'après un compte publié par Sauval, les cages variaient de dimensions suivant la manière dont on voulait torturer le détenu. Elles étaient parfois si basses et si étroites que celui-ci était contraint à vivre roulé en boule ou plié en Z. Celle de Loches n'avait pas six pieds de large en tous sens, ce qui, en raison de l'épaisseur des barreaux, donne, à peine, un mètre et demi à l'intérieur. A moins d'être un nain, le locataire ne pouvait demeurer là debout ni couché. Quelquefois la cage était suspendue au bout d'une chaîne à la voûte du cachot où on la logeait : elle oscillait alors au moindre mouvement du misérable qui y était enfermé. D'autres étaient montées sur pivot afin qu'on pût bien jouir et sous tous ses aspects, de la vue de l'encagé. Quand on tenait à raffiner, des sentinelles en permanence agitaient la cage dès que le prisonnier, épuisé de fatigue faisait mine de s'endormir...

« Un dessin, daté de 1690 et conservé au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, représente une de ces cellules ; elle paraît composée de seize grosses pièces de bois se coupant à angle droit avec seize autres solives solidement rivées. Sur le côté une porte ménagée dans cette massive charpente servait à introduire le captif auquel on passait la nourriture par un guichet de trois pouces environ de hauteur. On sait, par les comptes de Louis XI, qu'un bibelot de ce genre coûtait 3,457 livres et demie. C'est cher. »

Puis il termine par l'histoire de l'*Encagé du Mont Saint-Michel*, d'après le curieux ouvrage de M. Etienne Dupont sur cette abbaye devenue prison d'Etat.

Qu'on me permette de reproduire ici un document officiel qui prouvera qu'en 1815, les Allemands n'avaient pas perdu les plans de Hans Ferdagen et qu'ils y eurent recours, avec quelques perfectionnements à Angers même, où jadis se trouvait une des cages, commandées par Louis XI, en 1480.

C'est en réunissant des documents sur la conduite des armées alliées pendant les deux invasions, que j'ai trouvé les deux lettres dont on va lire les extraits

Elles sont tirées du fonds de la Police Générale aux Archives nationales.

Bulletin, 12 Septembre 1815.

Angers, 8 Septembre.

Le Conseiller de Préfecture gérant l'intérim en l'absence forcée du Préfet entre dans les détails les plus affligeants sur ce que les habitants ont à souffrir de la part des prussiens. Le fait suivant dispense de reproduire tous les autres.

Le 5 de ce mois, un habitant de cette ville ayant eu quelques discussions avec un soldat prussien logé chez lui, fut conduit chez le commandant de la Place qui donna l'ordre de le mettre en prison.

Arrivé à la prison du château, on lui fit quitter son chapeau, sa redingote et ses souliers et on l'enferma dans une cage de bois composée de barreaux présentant des angles très aigus et séparés les uns des autres d'environ deux pouces. Il fut laissé dans cette position cruelle jusqu'au lendemain à dix heures du matin, ne pouvant ni se coucher, ni rester debout sans éprouver les plus vives douleurs. La femme de ce malheureux s'étant présentée pendant sa captivité, pour lui apporter à manger, les soldats de garde la menacèrent de l'enfermer dans la même cage que son mari, si elle y venait une seconde fois.

Bulletin du 25 septembre 1815.

Angers 26 septembre.

Le 18 au soir, deux militaires prussiens s'étaient emparé d'une jeune fille qui passait dans la rue. Un artisan nommé Pelu leur adressa de sa fenêtre des remontrances et même des injures. Les Prussiens montèrent pour se faire justice ; décidé à se défendre Pelu s'était barricadé.

Armé d'un fusil dont il tira une dizaine de coups à travers la porte, il blessa deux des assaillants : le nombre s'en élevait à deux cents environ. Les portes enfoncées il fut saisi, garotté et conduit à la *Cage de bois* dont il a été fait mention au *Bulletin* du 12 de ce mois. Un cordonnier fort étranger à toute cette affaire a partagé son sort. M le Préfet provisoire s'élève de nouveau contre un pareil acte de barbarie et réclame avec instance

l'intervention du Gouvernement afin d'en prévenir les conséquences s'il devait se reproduire encore. Il a mandé les ouvriers français qui y ont été employés à les confectionner, car il en existe plusieurs.

La partie inférieure de ces sortes de prisons est composée de prismes triangulaires cloués sur le plancher. On dépouille de leurs habits, de leur chapeau et de leurs chaussures ceux qui doivent y être enfermés. Les malheureux ne peuvent ni s'y coucher, ni s'y tenir entièrement debout.

Pelu a été jeté dans la sienne les mains attachées derrière le dos.

Le lecteur lui-même, aura fait le rapprochement entre les cages de 1815 et celles de 1480 ; il aura remarqué la singulière coïncidence qui place, à quatre siècles d'intervalle, le même fait dans la même ville.

Peut-être, quelque érudit chercheur nous fournira-t-il des documents nouveaux sur cet acte de cruauté commis par des hommes qui n'ont pas, aujourd'hui, assez d'expressions pour flétrir les actes de barbarie des armées balkaniques ?

LÉONCE GRASILIER.

—

La Ligue de la bonne Encre. — Maintenant que l'on fonde tant de ligues, en voici une qui aurait sans doute l'adhésion des hommes d'étude, au moins des vieillards.

Ceux-ci se rappellent comme, il y a 50 ans, on avait de bonne encre, non pas seulement la célèbre « Petite Vertu », qui se vantait de remonter au temps de Henri IV, mais les autres aussi. L'encre était bourbeuse, lente à sécher (pour cela on avait inventé le papier buvard), et elle corrodait les plumes de fer, cette nouveauté : oui, une nouveauté ! On torturait encore les oies pour leur arracher leurs plumes, vivantes..... Mais c'était une distraction de s'arrêter dans son travail, relever la tête de la table pour retailler sa plume. Aujourd'hui tel vieillard, qui voudrait revenir à la plume d'oie, ne sait plus la tailler comme on faisait, il ya 60 ans. Pis encore, on lui met en main le stylographe, rempli d'encre courante, qui ne permet plus de s'arrêter, de lever le nez, sans un scrupule de paresse.

L'encre, il y a encore un demi-siècle, se faisait avec de la noix de Galle, suivant une tradition de l'antiquité classique, conservée et transmise dans les monastères. Mais le « progrès » est venu, et la Chimie avec lui. On a trouvé moyen de fabriquer des encres sans noix de Galle, plus rapidement et plus économiquement (avantage pour les fabricants et marchands qui ne diminuaient pas les prix). On a donc aujourd'hui des encres fluides qui ménagent les plumes métalliques et qui sèchent aussitôt, mais qui sont pâles, grises ou bronzées, jamais noires, et vite effacées.

Si vite même que beaucoup de documents précieux seront perdus pour la postérité curieuse. On entend des historiens se plaindre que l'histoire de ce temps sera fort difficile à écrire, parce que le télégraphe et le téléphone remplacent les bonnes lettres confidentielles d'autrefois. — Non, certes : on écrit encore suffisamment, mais sur papier médiocre, et avec de l'encre violette, dont ces historiens se servent souvent eux-mêmes, sans se douter que, de leurs notes et manuscrits, rien bientôt ne subsistera.

Il s'agirait donc de revenir en arrière, pour raison de « progrès ». Ce serait possible, si quelques hommes d'étude et de plume s'entendaient pour faire fabriquer de l'encre suivant une ancienne formule du moyen âge, ou bien du XVIIIe siècle, si l'on veut ménager certaines susceptibilités ; on confierait ce travail à un honnête pharmacien ; et chaque ligueur, en retour de sa cotisation, recevrait des bouteilles de bonne encre comme dividende. Oui, mais Musset termine un de ses plus jolis contes par ces vers :

> Le plus difficile à trouver,
> N'est pas la plante, c'est Simone.

Ici, ce serait le pharmacien. L'essai pourtant mériterait d'être tenté.

En tout cas, quelque lecteur réactionnaire ne pourrait-il communiquer ici une bonne recette, monastique ou autre, d'avant 1789, pour faire de l'encre vraiment noire et stable ? On pourrait se risquer d'abord à fabriquer sa propre encre chez soi. Il faudrait seulement des formules nettes et précises.

ERIN.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

DEMANDES

On demande à acheter :

Herz : *Mes voyages en Amérique.* Paris, 1866, in-12.

Léon Escudier : *Mes Souvenirs.* Paris 1868, in-12.

Adresser les offres à la librairie P. Cheronnet, 19, rue des Grands Augustins, Paris, 6e.

—

On demande l'adresse du fabricant (s'il existe encore) du *baromètre absolu*. Ce petit instrument fort simple, se composait de deux thermomètres dont la différenciation donnait la hauteur barométrique.

P. A. T

—

On désirerait acheter une collection complète en *très bon état* des classiques des XVIIe et XVIIIe siècles avec reliures du temps (veau, etc.) en bonnes conditions. A défaut d'une bibliothèque complète, des offres partielles seraient acceptées.

SENLIS.

—

Lettres et écrits de Berlioz

En vue de la publication prochaine des *Lettres et Ecrits d'Hector Berlioz*, qu'ils préparaient sous la direction de feu Charles Malherbe, MM. Frankenstein et J.-G. Prod'homme seraient très obligés aux personnes possédant des autographes ou des copies de textes originaux émanant de Berlioz, de bien vouloir en donner communication à M. L. Frankenstein, Leipzig-Cohlis, Dinteratr. 17/111.

BIBLIOGRAPHIE

Ceux qui ont connu Coppée, ceux qui l'ont aimé — et pouvait-on ne pas aimer cet être exquis ? — liront avec joie, avec piété, le livre de souvenirs de M. Claude Couturier, son secrétaire.

Il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre : en est-il pour son secrétaire ? Nous avons appris le contraire, souvent. Mais cette fois, la tradition est en défaut M. Claude Couturier consacre à celui qui fut son maître et son ami un livre de souvenirs émus.

Emus et véridiques. Il ne se retient pas de regarder, de voir, de comprendre, dans cette demeure hospitalière de la rue Oudinot, si accueillante aux jeunes comme aux illustres, où la verve gamine de l'auteur du *Passant* mettait chacun à l'aise, par sa spontanéité et sa franchise.

Chez François Coppée 1895-1908. (Stock, éditeur, 3 fr. 50).

Ces belles pages sont d'ailleurs de l'histoire : celle sur la « Patrie française » et celle sur la mort de Syveton — n'y a là qu'un éclair ; mais à sa lueur que de choses entrevues !

—

M. Emile Henriot a mené dans le *Temps*, une enquête sur la jeunesse littéraire qui a fait quelque bruit. *A quoi rêvent les jeunes gens*.

De cette enquête on peut tirer ces conclusions : le bohême a vécu ; l'ambition des jeunes auteurs n'attend pas toujours d'être justifiée par des œuvres « elle s'éveille de bon matin » ; elle a le goût de l'ordre, de la santé, de l'équilibre, elle est avide de clarté. Elle aime l'énergie, l'action. Elle est très « sport ». Les petites chapelles disparaissent ; elle trouve de l'intérêt à la vie ; et moins dilettante elle prend plus vigoureusement parti.

Ces impressions ressortent des avis recueillis avec beaucoup d'intelligence dans les divers groupes et chez les indépendants et les irréguliers, et que M. Emile Henriot a réunis en un volume d'un vif intérêt pour l'histoire d'aujourd'hui et de demain. (Chez Champion).

—

« La jeunesse actuelle sera-t-elle nationaliste, royaliste, *impérialiste* » se demandait hier le héros déjà célèbre de M. Romain Rolland. Jean-Christophe, parvenu dans *la Nouvelle Journée* au terme de son pèlerinage à travers les idées et les hommes ? Un distingué représentant de cette jeunesse-M. Louis Estève, déjà remarqué pour quelques ouvrages fort personnels sur Nietzche et sur le romantisme, a entrepris d'étudier l'un de ces courants, celui de l'*impérialisme*, et, à cet effet, s'est tourné vers le psychologue qui a le plus patiemment, le plus ingénieusement étudié la Volonté de puissance, vers M. Ernest Seillière. M. Estève expose, commente et discute donc de façon fort libre et souvent originale la pensée de M. Seillière. Son introduction sur *la Jeunesse et l'impérialisme* précise d'abord son attitude à l'égard de la psychologie nouvelle. Le mysticisme est ensuite étudié par lui comme apportant au mystique la conviction d'une alliance plus qu'humaine dans la lutte vitale pour la puissance, — ce qui est une très féconde proposition du psychologue de l'impérialisme. Le romantisme est scruté dans ses origines et dans ses tendances à titre de forme contemporaine de l'appétit mystique et ses ramifications socialistes sont l'objet d'une attention particulière. (*Nouvelle Psychologie de l'Impérialisme*. Chez Alcan. 2 fr. 50).

—

Très en faveur dans certains pays étrangers, en Italie, en Allemagne, en Russie particulièrement, les doctrines de l'Impérialisme n'avaient pas encore trouvé en France un écrivain pour les formuler. Doctrines non artificielles certes et dont l'élan magnifique de notre jeunesse actuelle donne le naturel fondement.

M. Jacques Reboul paraît s'être voué à la même tâche qui a rendu illustre en Italie le nom d'Enrico Corradini, mais il le fait en toute originalité.

Les théories courantes sur notre grandeur nationale font de la France la mère et la conductrice des nations *latines*. Dans ce premier volume d'une série sur l'Impérialisme français : *Sous le Chêne Celtique*, M. Jacques Reboul combat ce préjugé relativement récent, puisqu'il a sa source dans l'influence de la Renaissance italienne et qu'il s'est manifesté surtout au XVIIe siècle. Le caractère profond de notre génie est libre de toute influence extérieure. Il provient de la race qui peuplait la Celtique avant la conquête romaine. Tout ce que

nous avons réalisé de fécond a son origine dans l'idéalisme celte. Tout notre avenir, la connaissance que nous devons prendre de la *mission* de la France dépendent étroitement de la reconnaissance de ce fait.

Chez Sansot, 3 fr. 50.

—

C'est un roman que *Oncle Praline*, mais un roman qui demandait un historien. Il ne manque pas d'intéressants récits, inscrits dans le cadre de l'époque révolutionnaire, mais la compétence d'un écrivain familier avec cette époque n'est pas étrangère au plaisir que nous goûtons à lire ce roman entraînant. Il rappelle la facture du vieux Dumas par l'aisance du dialogue, l'ingéniosité des péripéties et la résurrection des faits.

—

Les Sources vives sont l'histoire captivante d'un groupe familial, bien contemporain par son besoin de paraître, la futilité de ses occupations, l'insouciance du lendemain et son indifférence pour les moyens de parvenir à l'oisiveté dorée. Le luxe et la splendeur de la maison reposent sur l'activité du père, un banquier, considéré par les siens comme une simple machine à gagner de l'or. Une bourrasque emporte tout : château, représentation mondaine, relations, fortune. Le fils de la victime et sa sœur se trouvent seuls et dénués en face de la vie. La nécessité de la lutte, loin de les abattre, développe en eux des forces latentes, ouvre carrière aux sources vives de l'action féconde ; et le bonheur, dans un cadre mieux approprié, couronne discrètement leurs efforts. Cette touchante apologie de l'énergie bien conduite, jointe à une description exacte, vivante, de la mondanité du jour et des mœurs de la colonie cosmopolite de Paris, donne un grand charme à ce dernier roman de M. Paul Margueritte qui peut aller dans toutes les mains. (Chez Plon, 3 fr. 50).

—

M. Savine publie, chez Michaud (Coll. illustrée à 1 fr. 50) les *Mémoires de Betzy Balcombe*, sous ce titre : la *Captivité de Sainte-Hélène*.

Ce sont de précieux souvenirs, indispensables à qui veut connaitre les années de captivité de Napoléon.

M. Hachet-Souplet s'arrête à peine aux rapprochements un peu artificiels que quelques auteurs ont tenté de faire entre certains mouvements ou attitudes propres à l'enfant et aux mammifères supérieurs. Il s'attache à l'étude des « grands rouages » de la mentalité animale ; et c'est en instruisant des bêtes qu'il entend pénétrer leur psychisme, comme le maître enseignant apprend à connaître l'âme de ses élèves. Il montre ainsi l'intérêt puissant d'une science nouvelle, celle de « l'éducation comparée ».

« Le but de cet ouvrage, écrit-il, est de représenter l'animal au moment où il apprend et quelquefois où il « comprend » — ce qui est une façon supérieure d'apprendre —, puis de le comparer au *jeune* enfant ».

De multiples expériences, M. Hachet-Souplet a déduit l'existence chez l'animal et chez le jeune enfant d'une même forme psychique ayant un caractère parfaitement défini, et qui disparaîtra presque complètement de la psychologie de l'homme fait. Cette forme est la récurrence associative dépendant d'une loi qui relie en les expliquant de nombreux phénomènes jusqu'ici fort obscurs.

De l'animal à l'enfant. Chez Félix Alcan. 2 fr. 50.

Le Dr Potiquet réfute cette hypothèse que M. Récamier avait épousé sa fille adultérine pour lui léguer sa fortune. D'autres ont expliqué ce mariage blanc par un obstacle d'ordre physique. Mérimée croyait à l'obstacle. Le Dr Potiquet n'y croit pas. Il croit, en tout cas, que s'il y avait obstacle, le vigoureux assaillant que fut Chateaubriand l'a franchi.

Il serait difficile d'aller jusqu'où va un médecin qui a le droit de tout dire et qui, ainsi que le Dr Potiquet, le dit avec un diable d'esprit.

Pour lui, la belle Julie avait une affection qui créait une sensibilité particulière, qui fit du mari un peu maladroit et fatigué un fâcheux. De cette délicatesse, il résulta une situation paradoxale : la femme à la fois épouse et vierge.

Puis Chateaubriand apparut, qui prit discrètement la suite d'un roman inachevé, et en homme habitué aux conséquences de toutes les bonnes fortunes, la mena victorieusement jusqu'à sa conclusion.

C'est assez dire pour résumer cette étude audacieuse ; c'est peut-être déjà en avoir trop dit. Mais la question a été agitée dans nos colonnes, de cette froideur dont on a tant parlé et dont le Dr Potiquet croit avoir ainsi percé le mystère.

Le Secret de Madame Récamier (*Secret d'alcôve*), *révélé par M. Récamier*. (Ch. Boulangé, 14, rue de l'Ancienne Comédie. 1 fr. 50).

Pour parler de révélation, le Dr Potiquet s'appuie sur cette phrase que Mme Lenormant a recueillie. Sollicité de consentir au divorce, le mari exprimait en 1807 « le regret d'avoir respecté des susceptibilités et des répugnances sans lesquelles un lien plus étroit n'eût pas permis cette pensée de séparation ».

CHEMINS DE FER DU NORD

La Compagnie du Chemin de fer du Nord et la Compagnie Anglaise du South Eastern and Chatham Railway vont faire *l'essai* jusqu'au 31 Octobre, *d'un nouveau train* qui aura lieu tous les jours de la semaine, sauf dans la nuit du samedi au dimanche et qui partira de Paris à Minuit 30 pour arriver à Londres (gare de Charing-Cross) à 10 h. 15 du matin. Ce train comprendra des voitures de 1e et de 2e classes à bogies et à intercommunication du dernier type, ainsi qu'un sleeping de la Compagnie des Wagons-Lits.

Il sera mis à quai en gare de Paris-Nord dès 23 heures, c'est-à-dire 11 heures du soir, et les voyageurs pourront s'embarquer et s'y installer immédiatement.

Le trajet de Paris à Calais, avec un seul arrêt est prévu à une allure lente afin de ménager aux voyageurs un repos d'une durée suffisante : il n'arrivera à Calais qu'à 6 h. 20. La traversée du détroit s'effectuera sur un excellent bateau à turbines, de 6 h. 45 à 8 h. 05, et le train de Douvres à Londres comportant un wagon-restaurant Pullman, partira de Douvres à 8 h. 20 pour arriver à Charing-Cross à 10 h. 15.

Ce nouveau service donnera des facilités nouvelles aux voyageurs d'Angleterre revenant d'Italie, d'Espagne et de Biarritz par le Sud-Express.

En sens inverse, pendant la même période, tous les jours, sauf les dimanches, un train partira de Londres (gare de Charing-Cross) à 16 h 30, c'est-à-dire à 4 h. 30 du soir pour arriver à Paris-Nord à 23 h. 25, c'est-à-dire à 11 h. 25 du soir, via Douvres-Calais. Ce train composé en voitures de 1e et de 2e classes comprendra un wagon-restaurant entre Calais et Paris.

Ce service conviendra particulièrement aux voyageurs qui traversent Paris et qui préfèrent y passer la nuit pour emprunter, le lendemain matin, les grands services de jour pour les destinations au-delà de Paris.

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat vient de faire paraître une nouvelle édition des deux Guides Illustrés de son Réseau, l'un relatif aux Lignes de Normandie et de Bretagne, l'autre aux Lignes du Sud-Ouest.

Ces deux guides sous couvertures artistiques et illustrés de nombreuses gravures, donnent aux voyageurs les renseignements les plus utiles tels que : la description des sites et lieux d'excursion — Les principaux horaires des trains — Les prix des billets de bains de mer et d'excursion — Le tableau des marées — Les cartes du littoral — Des plans de Villes — Une liste d'Hôtels, Restaurants, etc...

Le Guide des Lignes de Normandie et de Bretagne est mis en vente au prix de 0 fr. 50 et celui des Lignes du Sud-Ouest au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques des gares du Réseau, dans les Bureaux de Ville et les principales agences de Voyages de Paris.

Ces deux publications sont également adressées, ensemble ou séparément, franco à domicile, contre l'envoi de leur valeur, en timbres-poste, au Secrétariat de la Direction (Publicité), 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Pour donner toutes facilités aux voyageurs et, en plus du service de délivrance de billets existant déjà dans les bureaux de ville P.L.M. désignés ci-après :

Rue Saint-Lazare, 88

Rue des Petites-Ecuries, 11	Rue Dieu, 7 (Paris-République)
Rue de Rambuteau, 6	Rue Sainte-Anne, 6
Rue de Rennes, 45	Rue Tiquetonne, 64
Rue Saint-Martin, 252	Rue de Longchamp, 20

La Compagnie P.L.M. acceptera dans ces bureaux, aux jours indiqués ci-dessous, l'enregistrement des bagages pour toutes les gares du réseau et les au-delà, avec **transport gratuit des colis** du bureau de ville à la gare de Paris P.L.M.

Vendredi 4 Juillet	Samedi 26 Juillet
Samedi 5 »	Vendredi 1er Août
Vendredi 11 »	Samedi 2 »
Samedi 12 »	Vendredi 8 »
Vendredi 18 »	Samedi 9 »
Samedi 19 »	Mercredi 13 »
Vendredi 25 »	Jeudi 14 »

Les voyageurs, munis de leur billet, devront présenter leurs colis, aux jours dits, de 8 h. du matin à 2 h. de l'après-midi, dans un des bureaux de ville, et prendre le même jour l'un des trains partant de Paris P.L.M. entre 6 h. du soir et minuit.

Pour renseignements détaillés, voir le prospectus spécial délivré à première demande à la gare de Paris P.L.M. et dans les bureaux de ville.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs.

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1892, inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes.*

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896.

Adresser lettres et mandtas à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIIIe Volume — Prix du Numéro : 50 centimes — 30 Août 1913.

48e ANNÉE — QUÆQUE — N° 1374

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — SINGULA — LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

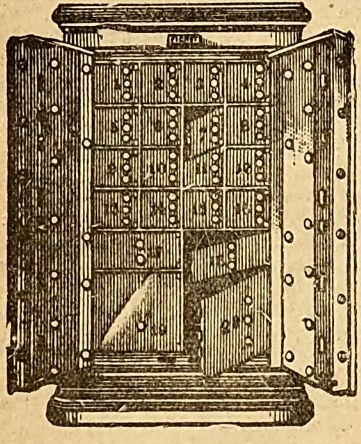
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 16 fr. ; SIX MOIS : 9 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 18 fr. ; SIX MOIS : 10 fr.

SOMMAIRE



LXVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* **30 Aout 1913**

48e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SUA · SINGULA · LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1374 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Révision du procès Bazaine : est-ce un fait nouveau ? — Une demande de révision du procès de Trianon a été formulée et même imprimée, mais les arguments qui y sont invoqués ne nous paraissent fournir aucun fait nouveau.

Aussi croyons-nous pouvoir présenter une observation qui pourrait peut-être donner le moyen d'en trouver un à ceux qui le cherchent.

Le soir de la bataille de Saint-Privat, le maréchal Bazaine envoya à l'Empereur ce télégramme, que nous copions dans le compte rendu officiel du procès (p. 173)

et que M. Germain Bapst, dans son récent volume sur *Saint-Privat*, reproduit d'après ce texte :

Fort de Plappeville 18 août 1870 8 h. 20 soir.
A S. M. l'Empereur au camp de Châlons.
J'ignore l'importance de l'approvisionnement de Verdun. *Je crois qu'il est nécessaire de n'y laisser que ce dont j'aurais besoin, si je parviens à gagner la place...*

L'accusation s'est beaucoup appuyée sur cette phrase pour démontrer que le maréchal avait l'intention de gagner Verdun.

Or, voilà que le Ministère de la Guerre publie, dans un recueil officiel, cette même dépêche en lui donnant le sens diamétralement contraire

Camp de Fort Plappeville...
Je crois qu'il est nécessaire de n'y laisser que ce dont a besoin la place...

De ce texte il résulte que, loin de vouloir faire croire à sa venue à Verdun, le maréchal Bazaine disait qu'il ne s'y rendrait pas.

La publication du Ministère de la Guerre a été faite trente ans après les événements et ceux qui en furent chargés ont eu tout le temps de vérifier les documents qu'ils éditaient et de constater leur exactitude.

On doit donc supposer que leur texte doit être le vrai texte ; dans ce cas, l'accusation se serait servie d'une pièce erronée. N'y aurait-il pas là un fait, d'une importance relative, mais en tout cas nouveau ?

En terminant, je me permettrai de demander à M. Germain Bapst pourquoi il a préféré le texte du compte rendu du procès à celui du Recueil des documents du Ministère de la Guerre qui présente plus de garantie?

R.

—

Les personnes attachées à la Maison du duc d'Orléans, — Où peut-on trouver la liste des personnes ayant appartenu à la Maison du duc d'Orléans entre 1750 et 1780? L'Almanach Royal ne donne, pour la Maison de ce Prince, que les titulaires d'emplois, tels que conseillers du Conseil, Maîtres des Requêtes, Intendants des Finances. Le duc d'Orléans n'était-il pas à cette époque à la tête de l'Administration des Finances du Royaume, et les Premiers Présidents, Trésoriers généraux de France ne recevaient-ils pas des Quinzaines de Pasque pour la Maison de Monseigneur le duc d'Orléans premier Prince du sang, 1751?

P. DE M.

—

Messire Abert. — A-t-on quelques renseignements sur Monseigneur Messire Henry Louis Abert, chevalier, comte du Mesny Habert, seigneur de Monmort la Bresse, le Peray, les Fargis et autres lieux, conseiller du Roy en tous ses conseils, et maistre des Requêtes ordinaires de son hôtel, etc., auquel, en 1660, furent dédiées, par leur éditeur Jean Ribou, les véritables précieuses de Bodeau de Somaizes, critique et parodiste de Molière ?

V. A. T.

—

Portraits de M. Bernard, père de Mme Récamier. — Je sais un portrait de M. Bernard, d'une authenticité indiscutable. Son propriétaire, le général D..., qui a eu l'extrême obligeance de le faire passer sous mes yeux, le tient de son père qui, orphelin de bonne heure, avait eu pour tuteur le père de « la belle Juliette ».

Sur ce portrait, M. Bernard paraît avoir dépassé largement la soixantaine ; il est représenté rasé, les cheveux drus, coupés en brosse, poudrés à blanc — un peu de poudre sur le collet de l'habit. — Je ne suis pas seul à y noter quelque ressemblance entre le père et la fille, telle que la représentent David, Gérard et Gros. Cependant, cette ressemblance m'a paru plutôt éparse dans l'ensemble du visage que fixée dans le détail des traits. Ainsi, les yeux sont d'une nuance gris-bleu ; Mme Récamier avait les yeux bruns. Les ailes du nez sont très échancrées latéralement, laissant à découvert une partie de la cloison, particularité qu'on ne retrouve pas au même degré chez Mme Récamier. Enfin, on ne peut juger si l'ovale si pur du visage de Mme Récamier était un legs paternel, attendu que la mâchoire inférieure du personnage est en partie enfouie dans un col haut et vaste.

Suivant la très juste remarque du propriétaire de cette miniature, celui des portraits ci-dessus de Mme Récamier où la ressemblance entre le père et la fille s'accuse le plus est celui dû au pinceau de Gros ; peut-être parce que là Mme Récamier est représentée dans sa maturité, et non dans sa jeunesse comme sur les portraits peints par David et par Gérard.

Mais, comme le note encore le général D., il est un portrait de Mme Récamier où la ressemblance entre le père et la fille paraît frappante, c'est le dessin de Devéria qui la représente sur son lit de mort.

Existe-t-il d'autres portraits de M. Bernard ? S'il en existe, après les avoir considérés attentivement, que pensent leurs propriétaires de cette ressemblance ?

La question n'est pas dénuée d'intérêt. Le très savant et très brillant historien de Mme Récamier, M. Herriot, pense, avec Mme Mohl, que Mme Récamier était la fille de son mari. Pour plusieurs raisons que nous avons exposées dans un opuscule récent, nous tenons la filiation légitime de Mme Récamier pour très vraisemblable. Une ressemblance physique indéniable entre le père et la fille vengerait Mme Bernard du ragot calomnieux de Mme Mohl, et sauverait M. Bernard d'un ridicule. Et puis, sans doute, l'ombre de Juliette aurait pour le général D..., et pour l'*Intermédiaire*, un petit sourire reconnaissant.

Dr POTIQUET.

—

Les bras et les mains de Chateaubriand. — Chateaubriand écrit dans *les Mémoires d'outre-tombe* : « La nature m'avait doué d'une force extraordinaire. » M. de Marcellus ajoute en note : « Telle a toujours été une des prétentions innocentes de l'auteur. Et, en

effet, il avait une grande force musculaire dans les bras et dans les poignets. » Un contemporain de Chateaubriand a t-il signalé quelque autre particularité relative aux membres supérieurs du grand homme? Leurs dimensions étaient-elles aussi réduites que celles de ses jambes, « fort courtes » au dire d'A. de Vigny ?

Des contemporains ont noté l'éclat de son regard, la finesse et la distinction de son sourire, « la hardiesse souple et élastique de sa petite taille », « la finesse de son pied », et bien d'autres choses encore. Je ne sache pas qu'ils aient parlé de ses mains. Quelque intermédiairiste mieux informé pourrait-il nous renseigner à ce sujet ?

F. A.

—

Blondel d'Azincourt et Leroux d'Azincourt. — Peut-on me donner des renseignements sur Leroux d'Azincourt dont l'ex-libris, sur la garde d'un volume du XVIIIe siècle, lui ayant appartenu, représente une lyre avec trois petites couronnes de fleurs enserrant les cordes.

Le grand amateur Blondel d'Azincourt est bien connu, mais je n'ai pu trouver aucun renseignement concernant Leroux d'Azincourt.

J. V. P.

—

Le baron Gros. — Je désirerais savoir si on a publié une liste des tableaux — ou tout au moins des portraits — du baron Gros, comme on l'a fait pour le baron Gérard (Paris, Firmin Didot, 1857).

LUCIUS VERUS.

—

Famille d'Hénin-Liétard. — Jacques-Antoine-d'Hénin, marquis de Saint-Phal, capitaine de chevau-légers par brevet du 30 juin 1658, épousa Guyonne de Gannes par contrat du 4 septembre 1660.

Il était fils d'Antoine d'Hénin, baron de Dienville, seigneur de Bleincourt, Vaubercey... et d'Anne le Clerc d'Armenonville, mariée par contrat du 6 mai 1653.

Pourrait-on me faire connaître les noms et qualités des quatre grands-parents de Jacques-Antoine, en les accompagnant de quelques dates de naissance, mariage ou décès ?

Quelles étaient les armoiries de la mère d'Antoine d'Hénin, celles du père et de la mère d'Anne le Clerc d'Armenonville ?

R. DE CRESSIA.

—

Jean de Livri. — Jean-Baptiste Gérard de Livri, avocat, capitoul de Toulouse en 1748 appartenait-il à la famille Gérard, originaire de Provence, qui d'après Rietstap porte : *De gueules à la fasce d'argent chargée d'une fasce vivrée d'azur et accompagnée de 3 roses d'argent ?*

P. DE M.

—

Familles Pallut et Gervais. — Au XVIIIe siècle, il existait des maisons sur le quai de la Mégisserie du côté de la Seine, en face du Grand Châtelet.

Deux de ces maisons numérotées sur le Terrier du Roy 60 et 61 appartenaient, la première (n° 60) à M. Pallut conseiller à cour des Comptes, la seconde (n° 61) à M. Gervais.

Si des descendants de ces deux familles existent, je remercie d'avance des indications que l'on pourrait me donner à leur égard.

J. V. P.

—

Le cardinal de Polignac. — Dans la Correspondance complète de Mme la duchesse d'Orléans, née Princesse Palatine, mère du Régent, je lis sous la date du 12 juillet 1718 :

« L'amant *tenant* de Mme du Maine est le cardinal de Polignac, mais elle en a beaucoup d'autres ». Où trouverai-je des documents sur ce sujet et que sait-on de précis à cet égard ?

U. R.

—

F. A. Quetant. Correspondance à rechercher. — Le 17 novembre 1823 avait lieu à Paris, salle Sylvestre, rue des Bons-Enfants, par le ministère de MM. Garet, commissaire priseur rue Guenegaud 15 et Lamy, libraire, quai des Grands-Augustins, 21, la vente de la bibliothèque de feu M. F. A. Quetant. Le catalogue imprimé de cette vente précédé d'une intéressante notice nécrologique sur le possesseur de la bibliothèque, le librettiste et auteur dramatique connu, existe à la Nationale sous la cote Δ 14251.

Il signale une très importante correspondance autographe depuis 1768, émanant des personnages les plus divers et les plus intéressants : des Dedelay de la

Garde et d'Agier, de Marmontel, de Franklin, de d'Espremenil, de Mlle Saint-Aubin, du sénateur Garnier, des évêques de Senez et Lombez, etc., environ 1500 lettres autographes. Pourrait-on renseigner sur le sort actuel de cette précieuse collection, qui n'est pas entrée dans un dépôt public et doit faire partie de quelque cabinet d'amateur ? Elle n'a pas dû être détaillée, car nous n'en trouvons pour ainsi dire pas trace dans les catalogues de vente d'autographes.

J. GAZIN-GOSSEL.

—

Henri Rochefort et les Aventures de sa vie. — L'*Amateur d'autographes* de N. Charavay, n° d'Août 1913, publie une lettre d'Henri Rochefort à l'éditeur Havard, qui fait honneur à son auteur, la voici :

Paris, 19 mai 1886

Monsieur Havard,

Je viens de relire les extraits de *La Lanterne*, de Belgique, et j'en suis fort troublé. C'est d'une grossièreté qui s'expliquait par la fureur d'un proscrit, mais aujourd'hui, après dix-sept ans, remettre sous les yeux des lecteurs des injures contre l'Impératrice qui est vieille et veuve, et qui ne règne plus, contre le Prince impérial qui est mort et même contre la reine d'Espagne, qui n'est plus reine, ça me paraît réellement impossible. Tous les gens que j'attaque sont plus ou moins disparus ; vraiment je suis convaincu que cette réédition me ferait le plus grand tort...

Certes, cette lettre dénote de louables sentiments, mais pourtant, depuis lors, M. H. Rochefort n'a-t-il pas publié, chez Paul Dupont, en cinq volumes, les *Aventures de ma vie*, dans lesquels il reproduit la plupart de ses virulentes attaques ?

A propos de cette publication, une *Edition artistique* en avait été annoncée à 300 exemplaires, uniques et numérotés, tous différents les uns des autres.

L'illustration générale (plus de 400 dessins) en avait été confiée au peintre humoristique Lucien Métivet (dont je possède quelques-uns de ces dessins) mais, je crois que cette luxueuse édition, annoncée pompeusement au prix de douze cents francs, est restée à l'état de projet et qu'elle n'a pas vu le jour.

Je possède, en outre de ces dessins ci-dessus mentionnés, le bon de souscription signé de M. Jules Claretie, daté du 16 juillet 1898, par lequel il s'engage à payer à M. Da Costa, rue Montmartre n° 144, la dite somme de douze cents francs à la réception de son exemplaire, n° 12 de l'*Edition artistique*.

Pourrait-on nous dire les raisons qui en auraient empêché la publication ?

VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Vermesch, ancien membre de la Commune. Orthographe de son nom. — Je l'ai toujours vu orthographier Vermesch, et prononcer comme cette orthographe l'indique. On me soutient que son nom était Vermersch et que les membres de sa famille encore vivants dans le Nord l'écrivent ainsi. Quelle est la vérité ? G. DE MASSAS.

—

Ordre de Marie-Thérèse. — C'est, suivant M. Marc Villers (Amor, Mansour et Djaballah, *Revue hebdomadaire*, 19 septembre 1913) un ordre militaire autrichien dont on décore les soldats en campagne qui prennent une initiative heureuse tout en contrevenant aux ordres.

Quelques renseignements sur cet ordre, ses origines, ses insignes seraient les bienvenus. D. R.

—

Aquarelle signée d'une aile de mouche. — Connaît-on le peintre de natures mortes, français ou hollandais qui signait ainsi ? L'aquarelle en question m'a semblé appartenir à la fin du XVIII° siècle. Elle représente deux harengs saurs accrochés à un clou. L'aile de mouche se voit en bas dans le coin de droite en regardant la peinture. E. A.

—

Agnès Sorel... en Vierge. — Il existe dans les magasins du musée de Versailles une copie, jadis exposée à « l'Attique Nord », d'un portrait d'Agnès Sorel par Jean Fouquet, le sein gauche découvert.

On dit que l'original de ce curieux portrait figurait naguère une Vierge donnant le sein à l'Enfant Jésus. Il serait, actuellement au musée d'Anvers ou à celui d'Amsterdam.

Le roi Charles VII, frappé de la beauté de cette Vierge, en aurait redemandé une réplique, sans l'Enfant Jésus, et sous les traits d'Agnès Sorel... Est-ce vrai ?

A. D'E.

La commode de Chanteloup, de a Préfecture d'Indre-et-Loire. — Tous les guides de Touraine nous parlent d'une superbe commode du XVIIIe siècle, en laque de Coromandel, provenant de l'ancien mobilier du duc de Choiseul, en son château de Chanteloup, et qui fait aujourd'hui l'ornement de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Quelque aimable confrère Tourangeau ne pourrait-il pas nous donner, ici, la description détaillée de ce beau meuble et surtout, insister de toute son autorité d'érudit, près du Conseil-général de son département, pour qu'un pareil souvenir historique soit dignement transporté et conservé, au Musée de Tours, — sa vraie place ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

La « Physique Catholique ». — Dans l'*Homme Libre*, du 21 août 1513, M. Clémenceau écrit :

> Je me souviens d'avoir vu dans ma jeunesse, à la vitrine d'un libraire de la rue Saint-Sulpice, une *Physique Catholique*. Combien je regrette aujourd'hui de n'en avoir pas fait l'ornement de ma bibliothèque.

Est-ce que quelqu'un connaît l'auteur et l'éditeur du livre que M. Clémenceau regrette ne pas posséder ?

HALBOUCKEZ.

—

« Le Cordonnier. » — Un de mes aimables confrères pourrait-il me dire quel est l'auteur d'une chanson, un peu leste, mais fort bien tournée, intitulée *Le Cordonnier*, et dans quel recueil elle est imprimée. Elle est écrite dans la manière de Béranger, mais je ne l'ai pas trouvée dans ses œuvres libres.

A. P.

—

Attaques contre Molière. — Dans une comédie intitulée *Les véritables prétieuses* (Paris, chez Jean Ribou, 1660 ; — 1127, BL, in-12, à la Bibliothèque de l'Arsenal) et qui a la prétention d'être une sorte de réplique aux *Précieuses ridicules*, Bodeau de Somaize attaque violemment Molière, à la scène VII, où le poète *Picotin* passe en revue les auteurs dramatiques du temps, mais surtout dans sa préface, où il l'accuse d'avoir copié les *Prétieuses* de l'abbé de Pure, imité *Le Médecin Volant* et plusieurs autres pièces de la comédie itatienne, et de tirer toute sa gloire des mémoires de Gillot Gorgeu,

> qu'il a acheptez de sa veufve, et dont il s'adopte tous les ouvrages.

Ces accusations ont-elles été portées par d'autres que Bodeau de Somaize, et sont-elles, en tout point, de pures calomnies ?

V. A. T.

—

« L'Aspect d'un homme libre importune sa vue ». — Dans quelle œuvre de Casimir Delavigne se trouve donc ce bel alexandrin, que je vois cité, sous son nom, comme exemple, au mot *importuner*, dans le *Dictionn. de la langue française*, de P. Poitevin, grand in-8°, 1858 ?

TRUTH.

—

Berg-op Zoom. — Je lis dans une correspondance de 1754 la phrase suivante :

> « J'écris à Dunkerque pour essayer d'avoir un Berg-op-Zoom pour M. de B., pour le mieux il m'aurait fallu sa mesure, j'en donnerai l'idée la plus juste qu'il me sera possible.. »

Qu'était-ce qu'un Berg-op-Zoom ?

J. B.

—

Danse aux chansons. — Dangeau, dans son journal (T. VII p. 421), raconte qu'en 1700, Louis XIV se rendait tous les soirs chez Mme de Maintenon et jouait à de petits jeux *à courre et à danses aux chansons*, avec Mme la duchesse de Bourgogne et ses dames.

En quoi consistait ce jeu de danser aux chansons ?

J...

—

Marguillier. Signification et étymologie. — Si j'ouvre un dictionnaire, j'y vois que ce mot désigne un homme chargé de l'administration des biens d'une paroisse.

Dès ma plus tendre enfance, j'ai toujours entendu réserver cette expression dans les divers coins de la France où j'ai séjourné (particulièrement le midi et le centre) non à un grave administrateur, mias bien au plus modeste des employés

de la paroisse, celui qui marche, dans cette hiérarchie paroissiale après le suisse, le bedeau et le sacristain, au vulgaire « sonneur de cloches ».

D'un autre côté, il me semble que, sans doute depuis le Concordat et jusqu'à la loi de séparation, l'administration des biens d'une église était confiée à un conseil dont le titre officiel était « conseil de Fabrique », les fabriciens se réunissant sous la direction d'un Président. Il paraîtrait donc que c'est à cette dernière fonction qu'a dû correspondre jadis celle de Marguillier, mais quand a eu lieu ce changement d'appellation officielle et comment dans le langage populaire ce terme, dans son application, a-t-il descendu aussi rapidement les échelons de la hiérarchie? Il a d'ailleurs, dans la religion orthodoxe russe, conservé sa signification primitive ; car je vois de grands personnages russes (par exemple à Nice le prince Galitzine) porter le titre de marguillier ; évidemment il ne s'agit point ici d'un emploi subalterne.

G. DE MASSAS.

—

La plus grande hauteur atteinte par un arbre. — Serait-il possible de savoir jusqu'à quel point un arbre peut s'élever ? Je parle en dehors de nos régions, bien entendu. Où se trouve actuellement l'arbre le plus haut ? J'ai entendu affirmer à ce sujet des chiffres qui m'ont laissé légèrement sceptique.

E. A.

—

Le caléfacteur Lemare. — Peut-on avoir quelques détails techniques et biographiques sur le caléfacteur Lemare et sur son inventeur ? Le caléfacteur avait la forme d'un cylindre de métal à base elliptique. Quelle était sa destination ? n'était-ce pas une sorte de marmite de Papin ?

Lemare, dans un autre ordre de faits, était, paraît-il, un helléniste érudit. Il doit avoir vécu au temps de la Restauration.

V. A. T.

—

Erasme et la prononciation moderne du grec. — Dans ses *Souvenirs*, M. Patenôtre parlant de l'appréhension que lui causait son ignorance de la langue grecque moderne, lors de son arrivée en 1872 à Athènes, raconte de quelle utilité lui furent ses études classiques et ajoute qu'*une fois débarrassé de la prononciation dont nous sommes redevables à Erasme et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours*, il arriva rapidement à se faire comprendre.

Il semble qu'il faille de là conclure :

1° que les Athéniens actuels ont conservé la prononciation de leurs ancêtres contemporains de Sophocle et de Démosthène ;

2° que celle au contraire employée dans nos collèges est vicieuse, que c'est à Erasme que nous en sommes redevables et que, par conséquent, avant lui les hellénistes français parlaient la pure langue d'Homère.

Cette assertion ne cadre guère avec les enseignements reçus de ceux qui jadis furent sur les bancs de l'école nos maîtres en la matière : ils nous laissèrent au contraire l'illusion que nous avions conservé dans toute sa pureté la prononciation ancienne qui, par le fait d'un long usage journalier, s'était peu à peu transformée dans l'Attique.

Ils basaient en particulier leurs dires sur un exemple qu'avaient admis tous les bacheliers ès-lettres de ma génération et qui nous apparaissait comme irréfutable : un vieux manuscrit avait été retrouvé qui reproduisait une pièce d'Aristophane mettant en scène une brebis dont le bêlement était figuré par un β suivi de trois η que notre prononciation actuelle traduit par b è è è, ce qui reproduit bien le bêlement d'une brebis, alors qu'avec la prononciation grecque moderne il nous faudrait le traduire par v i i i. Or, à moins d'admettre que depuis Aristophane les moutons ont modifié leur façon de s'exprimer, il faut bien en conclure que ce sont les Grecs qui peu à peu ont transformé la leur.

Que faut-il donc croire de cette histoire du manuscrit ?

Si elle ne constitue qu'une légende mensongère, quel a été le rôle d'Erasme dans cette transformation de la langue classique et sur quelles bases s'est-il appuyé qui furent assez sérieuses pour l'imposer à tout l'enseignement universitaire de l'Europe occidentale ?

G. DE MASSAS.

Réponses

—

Sainte Etanche (LXVIII, 44). — Voir sur sainte Tanche : *Les Bollandistes.* — Defer, *Vie des saints du diocèse de Troyes.* — Louis de Broc de Segange, *Les saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et les circonstances critiques de la vie.*

VIDIMUS.

***

Il existe une sainte martyre du nom de sainte Tanche ; elle est honorée en plusieurs églises, notamment à Villeneuve Saint-Vistre (pour Saint Victre (Victor) en Champagne. Je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas celle figurée par la statue de Dampierre (Maine-et-Loire). L'identifier avec sainte Thècle ou sainte Procule me semble de la fantaisie, .sainte Etanche pour sainte Tanche me paraît beaucoup plus exact.

Cette sainte figure au *Dictionnaire hagiographique* de Migne. Je crois que sa vie est connue au moins en gros.

L'association d'idées qui la fait invoquer pour la guérison des enfants « non étanches », n'est pas pour surprendre. Nos pères n'hésitaient pas longtemps quand ils avaient à trouver un saint secourable pour un cas particulier :

Saint Aignan avec la liaison, était invoqué contre la teigne.

Saint Vincent était le patron des vignerons, parce qu'un vigneron sent le vin quelquefois et souvent même.

Auprès de Saumur, au Breuil Benoit, prieuré de l'Ordre de Grandmont, on mène en pèlerinage les enfants atteints de coqueluche, prier saint Etienne de Grandmont. Il devient du coup saint Coqueluchon, ainsi le dénomment les parents des enfants.

On peut citer bien d'autres cas semblables. JULIEN CHAPPÉE.

***

Les saints céphalophores sont extrêmement nombreux, et le Père Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints*, en a énuméré environ 80, en avouant que cette liste est encore incomplète. Sainte Etanche s'y trouve-t-elle mentionnée ? il se peut ; je ne saurais toutefois l'affirmer, n'ayant pas sous la main cet ouvrage.

On sait quelle est l'origine de ce type plastique curieux : une métaphore de saint Jean Chrysostome, qu'un imagier du moyen âge a prise au pied de la lettre, créant ce type de décapité ; puis, la signification de ce type s'étant perdue, la légende s'est formée du saint portant lui-même sa tête après son exécution. Cf. Saintyves, *Les saints successeurs des dieux*, 1907, p. 123-4 ; Perdrizet, *La Vierge de Miséricorde*, p. 31 ; Cf. encore mon travail : *L'erreur et l'illusion, sources de nouveaux thèmes artistiques*, Genève, Kundig, 1913, où l'on trouvera d'autres exemples et références.

Quant au processus par lequel, par association d'idées, la sainte, dont le sang n'avait pas coulé après la décapitation, fut invoquée pour guérir l'incontinence des enfants, il est très fréquent ; on en trouvera des exemples dans Saintyves, *op. l*; *Mélusine*, IV, p. 505 sq. (*L'étymologie populaire et le folklore*), et tomes suivants ; Andree, *Votive und Weihegaben des katholischen Volkes in Suddeutschland*, 1904, etc.

W. D.

***

Il s'agit de sainte Tanche, honorée dès le IXe siècle au diocèse de Troyes et qui aurait vécu vers la fin du VIIe siècle. Suivant sa légende, elle eut la tête tranchée par un homme qui voulait abuser d'elle et auquel elle résista. Cette circonstance explique comment, à Dampierre, elle est représentée portant sa tête dans ses mains. Je connais, dans l'arrondissement d'Arcis, plusieurs statues du XVIe ou du XVIIe siècle semblables à celle de Dampierre, et en ai des reproductions, que je me ferai un plaisir de communiquer à M.F. de Chou, s'il le désire. — Le culte de sainte Tanche passa dans le diocèse d'Angers, où elle était honorée dès le XIIIe siècle. Le meilleur travail à consulter à ce sujet est le suivant : *Sainte Tanche de Lhuître, son culte et ses reliques*, dans Lalore, *Mélanges liturgiques*, 1re série, p. 247-250 (Troyes, 1891, in-8°) ; voir aussi A. Thévenot, *Monographie communale de Lhuître*, p. 88-104 (Arcis, 1903) et Lehoreau, *Cérémonial de la cathédrale d'Angers*, I, p. 105. La fête de cette sainte se célèbre le 10 octobre ; il y a donc lieu de consulter également les *Acta Sanctorum* des Bollandistes à cette date.

En Champagne comme en Anjou, on honore parfois sainte Tanche sous le nom déformé de *sainte Etanche* ; par suite d'un jeu de mots fréquent dans l'histoire du culte des saints, on l'invoquait, paraît-il, pour les saignements de nez.

A.B.R.

***

Pour savoir quel est le nom réel de celle que la tradition populaire appelle sainte Etanche, le plus simple est de voir dans les *Caractéristiques des saints* du P. Cahier au mot *Tête coupée*, les saintes qui ont souffert le martyre, par décapitation. Si les saints qui ont rendu à Dieu, de cette manière, le témoignage de leur sang sont assez nombreux, par contre les saintes le sont beaucoup moins, ce qui simplifiera la besogne.

Nous trouvons donc : sainte Haude, vierge armoricaine, tuée par son frère près de Brest à cause des calomnies d'une marâtre (18 nov. 545 ?)

Sainte Juthwara, vierge et martyre dans la Grande Bretagne.

Sainte Libière ou Libaire, vierge martyrisée à Toul sous Julien l'Apostat au 8 oct.

Sainte Maxence, recluse dans le Beauvaisis, tuée par un débauché au VIIe siècle, (20 nov.).

Sainte Noyole, vierge et martyre à Pontivy, à une époque incertaine.

Sainte Osithe, vierge et martyre en Angleterre.

Sainte Quiterie, vierge et mart. à Aire dans les Landes, au 22 mai.

Sainte Régula, sœur de saint Félix, martyrisée avec lui à Zurich.

Sainte Saturnine ; laquelle ?

Sainte Soulance ou Soulange, vierge et mart. dans le Berry.

Sainte Valère, baptisée par saint Martial et décapitée à Limoges au 9 déc.

Sainte Wenefride, vierge et mart.

Bien que le P. Cahier avoue sa liste incomplète, notons qu'il ne la fait qu'au point de vue de la représentation figurée de ces martyres. Cependant nous n'y rencontrons ni sainte Thècle ni sainte Procule. D'abord sainte Thècle n'a jamais été décapitée. Après avoir souffert divers supplices, dont Dieu la délivra miraculeusement, elle mourut tranquillement dans son lit, ce qui n'empêche pas l'Eglise de la vénérer comme martyre. Elle n'a donc pas eu la tête coupée. Reste sainte Procule. Il y a une sainte de ce nom, honorée au 13 oct. et qui souffrit le martyre en Auvergne pour la défense de sa virginité. Malheureusement, je n'ai pas de documents indiquant quel fut le genre de martyre, la décapitation, ou un autre. Reste donc à choisir, dans la liste précédente, la sainte qui se rapprocherait le plus des traditions locales. Je ne saurais le faire.

A propos de la décapitation des saints pendant la persécution, on peut faire deux remarques qui ont leur valeur. La première est que Dieu qui a, aux premiers siècles du christianisme, multiplié en quelque sorte les miracles pour préserver ses saints des tourments, n'en a point fait pour les préserver des suites de la décapitation. Cela se conçoit, car Dieu ne voulait pas leur ravir la couronne que leur méritait leur témoignage sanglant. Je ne connais à cette règle qu'une seule exception ; elle nous est fournie par saint Jérôme qui, dans une de ses lettres, raconte : le cas d'une martyre dont le fer ou la hache du bourreau ne parvinrent pas à entamer le cou, et qui fut laissée vivante. Je ne puis donner d'autres détails, car c'est un souvenir de ma jeunesse littéraire dont j'ai oublié complètement la cote.

La seconde est que ces représentations figuratives peuvent avoir une double signification. La première, et la plus obvie, c'est que le saint ou la sainte, après avoir eu la tête coupée, ait porté sa tête dans ses mains à une distance plus ou moins grande du lieu du supplice. C'est ce que la légende raconte de saint Denis l'Aréopagite qui, après sa décapitation, prit sa tête dans les mains et la porta à deux mille pas (trois kilomètres). Evidemment dans ces sortes de miracles, comme disait un sceptique, il n'y a que le premier pas qui coûte. Toutefois, il faudrait bien se garder de s'inscrire en faux *a priori* contre tous les faits de ce genre. Ce n'est point à nous à mettre des bornes à la puissance de Dieu, et si pour des motifs qui nous sont inconnus, lui, qui est le maître de la vie et de la mort, veut nous en donner une preuve tangible, il n'y a qu'à adorer en s'inclinant. Toutefois, il est presque certain que le plus grand nombre de ces représentations indiquent seulement le genre de mort qu'a souffert le serviteur de Dieu. L'espace est assez

exigu dans les vitraux du moyen âge, conséquence de l'architecture ogivale, on ne pouvait point représenter la scène de la décapitation elle-même, tandis que le saint tout droit, s'encadrait dans l'ogive, et porter sa tête dans ses mains était une caractéristique de la décapitation elle-même. Cette signification nous est d'ailleurs donnée par un texte de saint Jean Chrysostome qui dit « Comme des guerriers qui montrent au prince les blessures reçues dans la bataille en preuve de leur service, les martyrs se présentant avec leur tête entre les mains, preuve éclatante pour réclamer du roi des élus tout ce qu'ils désirent. » On voit donc que, sans recourir au miracle, ces représentations s'expliquent parfaitement bien, et sont devenues la caractéristique des saints qui ont eu la tête tranchée. Dr A. B.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII ; LXIII ; LXIV ; LXV ; LXVI ; LXVII). — D'après le sage conseil de notre Directeur, cette question considérée comme épuisée, ne devait être rouverte que par la production de documents inédits et formels, confirmatifs des thèses soutenues.

Or, il me semble que le livre édité par la *Renaissance française* et analysé dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire : Un initié des Sociétés secrètes supérieures* réalise sensiblement cette condition et apporte des témoignages importants à l'appui de ma thèse. On y lit, en effet, page 115, à propos des Rose-Croix de Wetzlar :

Wetzlar, dont la célèbre Loge, étroitement liée à la Loge de Francfort, avait à sa tête en 1782 le F.·. Abel. Or, le F.·. Abel était l'arrière grand-père de l'éminent prédicateur Viennois, le P. Abel S. J. dont on connaît la révélation si émouvante, publiée par M. Gall dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 30 mai 1912. Ce F.·. Abel, dans un Congrès maçonnique de Francfort, avait proposé « l'assassinat de tous les monarques conservateurs de l'Europe ! » Mais si le F.·. Abel était le chef apparent des F.·. de Wetzlar, « le plus instruit » d'entre eux, « l'homme le plus intéressant » aux yeux de Savalette, c'était à Wetzlar le F.·. baron de Waldenfeld, celui qui « CONNAIT FALC !

N'est-ce pas là le fait ou plutôt le personnage nouveau ?) Et nous voici ramenés à l'idée qui transpire à travers toutes les pages de notre étude : derrière les maçons les plus en vue, coupables parfois des pires actions, mais suggestionnés, poussés, parfois à demi inconscients, (ceci pourrait expliquer la conversion tardive du F.·. Abel), il y a... *les vrais initiés.* »

Tout ce livre tend à prouver, en somme, et à l'encontre de certaines écoles antimaçonniques, l'existence de ces *vrais initiés*, de ces secrètes arrière-loges, dont les agissements dangereux se seraient exercés parallèlement à l'action plus connue des loges ordinaires, (mais sur un plan inférieur), et dont la condamnation anticipée de Louis XVI par les Loges allemandes serait la plus célèbre et la plus criminelle manifestation.

J'ajoute que la publication des documents produits par M. B. Fabre semble relever de ce même sentiment chrétien, de ce même esprit de réparation familiale qui a déjà dicté l'aveu du P. Abel et dont la valeur probante et méritoire n'a peut-être pas été assez prise au sérieux dans la dernière polémique.

Mais, par cela seul que ce livre vient m'apporter une aussi prompte confirmation, je ne voudrais pas avoir l'air de lui attribuer une importance excessive, et je demande simplement à nos honorables collaborateurs, spécialement aux plus compétents en matière de franc-maçonnerie, de vouloir bien me dire sincèrement ce qu'ils pensent de l'œuvre récente sur laquelle je me permets d'appeler toute leur attention (*Franciscus eques a capite galeato*).

Je ne crains pas qu'ils me reprochent, en tout cas, de les avoir embarqués dans une lecture ennuyeuse. G.

—

Numéraire en 1813 (LXVIII, 138). — C'est ici un petit problème d'alliage que le premier instituteur venu résoudra sans difficulté, puisqu'on sait qu'en 1813, un kilog. d'argent monnayé valait 200 francs. Il n'y a pas à s'occuper des marcs, onces, gros et grains puisque tous ces poids reviennent aux 365 kilog. 517 gr. Le calcul roule donc sur cette différence de 948 millièmes de fin au lieu de 900 millièmes, titre de la monnaie courante. En comptant 74.000 francs pour la valeur de la propriété, on serait suffisamment près de la vérité. E. GRAVE.

Les drapeaux de Metz (LXVI; LXVII; LXVIII, 152). — J'ai, comme canonnier à la 7ᵉ compagnie d'ouvriers d'artillerie, participé à la destruction des drapeaux qui eut lieu dans les ateliers de l'Arsenal de Metz, le matin du 28 octobre : les hampes en furent brisées, puis jetées au feu des forges, les aigles écrasées sur nos enclumes, l'étoffe déchiquetée, brûlée ; peut-être des parcelles en furent-elles recueillies et pieusement conservées,

Sait-on exactement quels sont les trophées qui ont été ainsi détruits à l'arsenal ? Il semble que l'inventaire qu'on doit posséder des 53 drapeaux livrés à l'ennemi, et la connaissance de ceux qui lui ont heureusement échappé, grâce à la patriotique initiative de vaillants chefs, tels que les de Lavaucoupet et les Lapasset, permettent de répondre à cette question sans doute déjà tranchée, mais où ?

F. W.

—

Belfort : Comment sa banlieue nous resta (LXVII; LXVIII; 20. — D'un article paru dans l'*Eclair*, 16 août 1913 :

On connaissait l'insistance que mit M. Thiers à conserver Belfort. Il raconte, dans ses *Notes et Souvenirs*, sa conversation avec Bismark :

— Non, me suis-je écrié, jamais je ne céderai à la fois Belfort et Metz. Vous voulez ruiner la France dans ses finances, la ruiner dans ses frontières. Eh bien qu'on la prenne, qu'on l'administre, qu'on y perçoive les impôts ; nous nous retirons, et vous aurez à la gouverner en présence de l'Europe si elle le permet.

J'étais désespéré. M. de Bismarck me prenait les mains et me disait :

— Croyez-moi, j'ai fait tout ce que j'ai pu, mais quant à vous laisser une partie de l'Alsace, c'est impossible.

— Je signe à l'instant même, si vous me rendez Belfort, sinon, rien, rien que les dernières extrémités, quelles qu'elles soient :

Vaincu, épuisé, M. de Bismarck me dit alors :

— Vous le voulez, je vais faire une tentative auprès du roi, mais je ne crois pas qu'elle réussisse.

Cependant elle réussit, puisque les préliminaires de paix étaient signés, le lendemain 25 février et que Belfort était conservé à la France.

Le colonel Laussedat, qui fut chargé avec le général Doutrelaine d'assister à la conférence pour la délimitation du tracé de la frontière, rencontrait, à Bruxelles, au mois d'avril 1871, le lieutenant Lubenof, officier prussien démissionnaire, qu'il connaissait comme topographe :

— J'ai eu l'honneur, lui disait cet officier, de tracer la ligne verte, sous la direction immédiate du général de Moltke, dès la fin d'octobre, aussitôt après la nouvelle de la capitulation de Metz, et l'on n'y a rien changé le jour de la signature des préliminaires de paix.

Vous aurez de la peine, ajoutait-il, à obtenir que M. de Moltke revienne, sinon sur les points de détail, et je crois bien qu'en cédant du côté de Belfort, il a en vue des compensations équivalentes, au point de vue stratégique aussi bien qu'au point de vue économique.

Le texte des préliminaires disait :

« Toutefois le tracé indiqué subit les modifications suivantes, de l'accord des parties contractantes : dans l'ancien département de la Moselle, les villages de Sainte-Marie-aux-Mines, près de St-Privat-la-Montagne, et de l'ouest de Rezonville, seront cédés à l'Allemagne ; par contre, la ville et les fortifications de Belfort resteront à la France avec la région qui sera délimitée ultérieurement».

Les noms des villes cédées sont pour fortifier la légende qui dit que l'empereur Guillaume, en souvenir d'une lutte géante et décisive, ait voulu faire allemande la terre de Saint-Privat. Mais M. Thiers était-il bien servi par sa mémoire, quand il disait à Canrobert qu'il avait mis pour condition qu'il aurait la banlieue de Belfort ? Il ressort des faits et des témoignages qu'il laissa omettre de limiter l'étendue de la place forte qu'on nous rétrocédait.

M. le colonel Laussedat, qui fut à même, mieux que quiconque, d'apprécier l'importance de cette clause, a écrit :

« En résumé, la rétrocession de Belfort, avec un rayon militaire indéterminé, faite à M. Thiers, en échange de Sainte-Marie-aux-Mines et de Vionville, était un leurre, et, en prenant son temps, le chancelier de l'Empire allemand avait découvert le moyen de tirer le plus grand parti de cette concession qui lui coûtait peu, au fond. Il comptait avec raison sur l'amour-propre de M. Thiers, qui ne laissait échapper aucune occasion de faire valoir ce qu'il considérait presque à l'égal d'une conquête (Jules Favre l'appelait une

victoire), la possession de la place qui ferme la fameuse trouée séparative des Vosges et du Jura ».

Rien n'était prévu, quant au rayon autour de la place. Serait-il de cinq, serait-il de dix kilomètres ? Cette incertitude voulue, préméditée, c'était pour donner lieu à bien des controverses, au moment critique. A Paris, Thiers était impatient d'en finir ; à Francfort, Jules Favre, qui avait perdu jusqu'à son énergie verbale, était l'avocat larmoyant de toutes les concessions. Le patriotisme intransigeant du colonel Laussedat s'efforçait de limiter de trop douloureux échanges et d'étendre aussi loin que possible la ceinture de notre vaillante citadelle.

Belfort est terre française, et parce qu'il fit son devoir pour le demeurer. Acceptons la légende de l'empereur Guillaume payant d'une forteresse la terre que les nôtres, à Saint-Privat, obligèrent ses soldats à arroser de tant de sang. L'eût-il fait si Belfort eût cédé? Acceptons pour pure de tout orgueil personnel — et d'ailleurs en serait-il de plus noble ? — l'ambition de Thiers de conserver à la France Belfort, dans lequel il voyait une sentinelle avancée. Abandonnons les controverses aux techniciens. Nous sommes dans un jour de fête : laissons-nous aller librement à notre allégresse. Imitons Belfort pavoisé, qui se réjouit d'être resté, par sa fidélité et ses héroïques traditions, ville française en terre d'Alsace. »

—

Le Saint Graal (LXII ; LXVIII, 12, 55, 157). — Le Monserrat ne se trouve pas près de Valence (Espagne). Il est situé en Catalogne, 30 kilomètres environ à l'ouest de Barcelone. On s'y rend en deux heures de Barcelone par la ligne de Saragosse, arrêt à Monistrol, chemin de fer à crémaillière jusqu'au couvent. Son nom catalan lui vient de la forme de sa crête, en dents de scie (mont scié).

H. L.

***

J'ignore la légende des Chevaliers du Graal, mais je connais le Montserrat qui est dans les environs de Barcelone, que l'on voit entre cette ville et Tarragone à une certaine distance, mais fort loin de Valence.

CÉRAMEUS.

***

Je crains que M. le Dr S. K. von Stradonitz ne fasse erreur en disant que le monastère de San Juan de la Penja (orthographe : *Peña*, avec *tilde* sur l'*n*) a été détruit par les Maures. Je suis allé plusieurs fois dans ce monastère abandonné, isolé sur une montagne, près de Jaca en Aragon. Le monastère supérieur date du commencement du XVIIe, mais la partie où sont les tombeaux, est du commencement du XIIe et jamais le petit royaume de *Sobrarbe*, formé au VIIIe siècle et père de celui d'Aragon, n'a été aux Maures. Autrement dit les Sarrazins n'ont jamais occupé le Haut-Aragon pyrénéen, dont la Ainsa puis Jaca furent la capitale. Quand les Maures incursionnèrent dans cette partie des Pyrénées, ce fut au VIIIe siècle, donc bien avant la date de 1099, donnée par le Dr V. Stradonitz.

Ce dernier commet aussi une erreur en disant que le célèbre Montserrat est près de Valence. Il est près de Barcelone. Du *Tibidabo*, colline pittoresque de cette ville, on l'apercoit à environ 25 kil. à vol d'oiseau.

UN PYRÉNÉISTE.

***

M. le Dr Stephan Kekule von Stradonitz me semble commettre une erreur en plaçant dans sa communication col. 158 le Montserrat près de Valence. Il était dans le vrai en le situant en Catalogne, près de Barcelone. C'est un énorme massif d'une formation géologique très particulière et j'avais toujours cru — je le connais très bien — que son nom, comme celui des « sierras » espagnoles, venait de la dentelure en scie de son profil. Cela étant, est-il bien assuré que la traduction, en latin soit Monsilvaticus, ce qui indiquerait une montagne à forêts. Or la structure géologique du Montserrat, qui est toute en cailloux pointant comme de colossaux menhirs, n'implique aucun boisement étendu et de fait il n'y en a pas.

Il me semble que le Montsalvat, illustré par Richard Wagner, se nommerait plutôt en latin Mons Salutis ou Mons Salvus que Mons Serratus. Mais j'indique ces explications comme des doutes, non comme des propositions fermes. La question posée implique donc certaines difficultés qui mériteraient d'être résolues et je fais appel pour un plus ample informé à M. le Dr Ste-

phen Kekule von Stradonitz et aux collaborateurs ordinaires de l'*Intermédiaire*.

Existerait-il, dans les environs de Valence, une autre montagne pouvant être le Montsalvat des chevaliers du Graal ?

H. C. M.

—

4° Régiment de Hussards (LXVIII, 90, 157). — L'indication que donne notre confrère H. C. M. doit être la vraie, bien qu'elle ait été déjà contestée, peut-être ici même à l'*Intermédiaire*.

On peut consulter, à la Chalcographie du Louvre, un vieux plan de Paris, celui, je crois, qui représente le fameux Plan de Tapisserie, et où le nom ancien de la rue du Petit-Musc est écrit en toutes lettres.

PIETRO.

* * *

C'est parfaitement exact, Petit-Musc est une corruption populaire de Pute y musse ou pute y muse. Voir l'article fort concluant de M. Gustave Pessard dans son *Nouveau dictionnaire historique de Paris*, à Paris, Eugène Rey, libraire, 1904.

Lire aussi sur cette question une bien curieuse étude du bibliophile Jacob : *Les rues honteuses du moyen âge*. On la trouvera dans les *Curiosités de l'histoire du Vieux Paris*, par P. L. Jacob, bibliophile, Paris, Delahays, 1858.

NUGON.

—

La cloche de Sébastopol (LXVIII, 185). — Il faut lire *rendue* et non vendue.

—

Prison de Saint-Firmin (LXVIII, 188). — La prison de St-Firmin avait été installée, pendant la Terreur, dans l'ancien collège des Bons-Enfants devenu Séminaire de Saint-Firmin, lorsque saint Vincent de Paul, fondateur de la Congrégation de la Mission, l'eut quitté pour aller s'installer dans l'ancienne Léproserie de Saint-Lazare.

Les bâtiments subsistent, rue de Pontoise n° 21, aux abords de l'église St-Nicolas du Chardonnet ; ils vont être incessamment démolis pour faire place à la nouvelle caserne de pompiers qui va remplacer celle de la rue de Poissy, insuffisamment installée dans ce qui reste des admirables bâtiments du couvent des Bernardins.

Les constructions qui vont disparaître ne datent que de 1730 ; elles n'ont pas de caractère architectonique qui les fasse regretter ; vendues comme bien national en 1795, elles furent, dès 1815, rendues à leur destination primitive.

LOUIS TESSON.

—

Mire à déterminer (LXVIII, 138). — L'*Intermédiaire* a déjà, sous un autre titre, traité cette question, des lignes astronomiques dans les églises et on en a signalé en Italie, à Florence, à Ste-Marie des fleurs et à Bologne. Il suffirait de consulter les tables de l'*Intermédiaire*, pour voir toutes les réponses qui ont été faites, il y a quelques années.

E. GRAVE.

* * *

Ce tracé dans le dallage, avec une ouverture pratiquée dans la toiture, existe dans le Dôme de Milan, en travers des nefs, près des cinq portes d'entrée. On prétend que le soleil vient éclairer à midi, le 21 mars, une extrémité du tracé pour disparaître le 21 septembre à l'extrémité opposée.

H. L.

—

Obélisque du centre de la France (LXVIII, 4, 57, 112, 158). — On a, je crois, en faisant un peu dévier la question, comme c'est depuis longtemps admis à l'*Intermédiaire*, cité quelques-unes des mires du Méridien de Paris.

Il me semble qu'on aurait, dans ce cas, omis de parler de celle qui existe à Montsouris et qui, paraît-il, est sur le même méridien que l'Observatoire ou St-Sulpice.

Pour les vieux Parisiens qui ont connu Tortoni, je rappellerai que ce même méridien passait exactement sur son emplacement, c'est du moins ce que j'ai entendu affirmer il y a fort longtemps.

ROLIN POÈTE.

—

Cimetière de Vaugirard (LXVIII, 43, 200). — Je désirerais savoir si, lors de la disparition de l'ancien cimetière de Vaugirard, désaffecté en 1859 pour le percement du Boulevard Pasteur, les registres d'inhumation de ce cimetière furent transférés dans un dépôt public, et lequel ?

Il dut y avoir, lors de la désaffectation, transfert d'un certain nombre de concessions à perpétuité dans d'autres cimetiè-

res. Où trouverai-je trace des titres de concession et aussi des transferts ?

Comte DE VARAIZE.

—

Le Pont maudit à Nantes (LXVIII, 43).

L'origine du pont Maudit remonte à 1779. Les habitants de l'île Feydeau, qui était alors un quartier de riches armateurs, proposèrent à la Ville une avance de 15.000 fr. pous contruire un pont de bois destiné à les relier à l'île Gloriette. La Ville refusa : le pont de bois fut pourtant construit, mais les intéressés témoignèrent leur déplaisir en le baptisant du nom de « Maudit Pont ».

De l'an V à l'an X, il y eut des négociations engagées pour obtenir des habitants de le refaire. Les fonds furent avancés mais jamais remboursés. Le pont resta propriétés particulière. En 1828, il fut fermé par des barrières ; l'année d'après, on entreprit d'importantes réparations, qui furent achevées en 1831. Dix ans plus tard, le pont fut complètement refait.

Le pont Maudit était un ouvrage en pierres, comportant trois arches d'allures assez massive et d'une longueur totale de 60 mètres (*Ouest-Eclair*).

—

Mémoires de la comtesse de Boigne (LXVIII, 146). — Je crois pouvoir dire que la saisie et l'interdiction dont le dernier volume des Mémoires de la comtesse de Boigne a été l'objet de la part des tribunaux, n'ont aucun rapport avec le texte même des Mémoires. Elles viseraient uniquement, si je suis bien informé, leur publication qui aurait été faite en dehors et sans l'autorisation nécessaire des héritiers de l'un des deux légataires auxquels Mme de Boigne avait confié ses manuscrits.

BÉNÉDICTE.

—

Les mémoires de J. Casanova de Seingalt et Stendhal (T. G., 173 ; LXVIII. 140). — Je connais les mémoires de Casanova et pour employer la formule du Bibliophile Jacob, ai toujours eu la « certitude morale » qu'ils ne sont pas, ne peuvent pas être de Stendhal.

N'en déplaise, en effet, au Bibliophile, je n'y retrouve rien, mais absolument rien de l'esprit, du caractère, des idées, surtout du style de celui qui a écrit la *Chartreuse de Parme* et tant d'autres livres qui me sont familiers sans que je sois, d'ailleurs, un stendhalien renforcé, Je crois enfin que l'attribution faite ne compte plus de partisans aujourd'hui et que l'on admet volontiers l'authenticité des fameux *Mémoires*. La question comportera certainement des réponses et aussi intéressantes que variées. Mais je serais bien étonné si l'on en revenait à la théorie stendhalienne.

H. C. M.

***

Le bibliophile Jacob peut attribuer à Sthendhal, qui ne s'en est pas même vanté, les *Mémoires de Casanova* ; mais ce Jacob erre aussi bien lorsqu'il dénie la connaissance du français à ce Vénitien, que lorsqu'il exalte le français de Trenck; la vérité est que ce dernier, d'après des documents de lui de l'an II, devait l'ignorer ; et que Casanova a dû, à la fin de sa vie, au commencement de sa solitude, l'apprendre à la dose d'hyperboliques annotations de texte. Que faire à Dux en Bohême ?

Toujours est-il qu'il avait, tout comme Tilly plus tard, communiqué ses *Mémoires* au prince de Ligne ; et à la page 38, du 29e vol., des introuvables *Mélanges Sentimentaires* (1807), *A mon Refuge, sur le Léopoldberg*, près de Vienne, on trouve — (où étais-tu, ô Beyle, alors ?) — la Préface des *Mémoires de ma vie écrits par moi-même à Dux en Bohême* :

« Je suis, actuellement que j'écris, dans le mois de juin 1794. Dieu sait quand je finirai. J'ai bientôt soixante et dix ans »

Voici une source qui reflète certaines précisions.

CHARLES-ADOLPHE CANTACUZÈNE.

***

Certaines questions reviennent sur l'eau à l'*Intermédiaire* avec une opiniâtreté déconcertante. Celle-là est du nombre. Ce que j'en dis n'est pas pour désobliger son auteur, chacun de nous pouvant se trouver dans le même cas. Tout au plus est-il permis de penser que la rédaction de l'*Intermédiaire* aurait pu répondre directement. Elle est en effet outillée pour cela : à ne considérer que la période de 1864 à 1882 la question « Est-il (Casanova) le véritable auteur de ses *Mémoires* » y est agitée une vingtaine de fois.

C'est dans l'*Intermédiaire* que parut en 1879 la réponse, on peut le dire définitive, sur la matière, signée d'Armand Baschet, réponse qui fut suivie en 1881

d'une étude du même dans *Le livre* et qui fait pleinement justice du cliché Standhal-Beyle lancé par Paul Lacroix.

Récemment M. Edouard Maynial dans *Casanova et son temps* (*Mercure de France* 1911) a consacré à cette question spéciale tout un chapitre intitulé : « Le texte des Mémoires ». J'y renvoie M. Victor Déséglise.

De tout ceci il résulte :

1° Que Casanova est bien l'auteur de ces *Mémoires*. Il les a écrits en français à Dux en Bohême. En 1820 le manuscrit de l'auteur devint la propriété de la maison d'édition Brockhaus de Leipzig.

2° Que ce manuscrit n'a pas été publié une seule fois textuellement. La première en date des éditions successives est une traduction allemande de G. de Schütz suivie elle-même d'une « retraduction » française due à la collaboration de Jung et d'Aubert de Vitry.

Ces deux éditions étaient tronquées et sans intérêt. « Puis l'éditeur Brokhaus eut « la fâcheuse idée, dit M. Maynial, de « charger un Français de revoir le texte, « d'en atténuer les gaillardises, les har- « diesses de pensée et de style, d'en cor- « riger les soi-disant écarts de langage. « Ce travail de désorganisation, aussi ma- « ladroit qu'inutile, eut pour auteur un « certain Jean Laforgue, professeur de « français à Dresde. Tous ceux qui ont pu « voir ce manuscrit et en comparer le « texte avec celui qui a été publié et que « nous devons aux élucubrations du sieur « Laforgue, sont unanimes à protester « contre une semblable infidélité.... La « plupart des éditions qui suivirent ou « bien reproduisent le texte de Laforgue, « ou bien s'inspirent plus fâcheusement « encore de la traduction Yung et Aubert « Vitry ou bien prennent avec le manus- « crit des libertés nouvelles. »

3° Que Stendhal-Beyle n'y est absolument pour rien.

A noter que dès l'origine de la question dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, en 1864, un collaborateur qui signait N. R. avait vu juste ; il disait en effet (10 août 1864) : « Je ne verrais rien d'impossible à « ce qu'une traduction allemande ait été « faite en 1822 sur leur véritable origi- « nal, Casanova écrivait et composait vo- « lontiers, en français », et il concluait que Casanova avait réellement écrit ses *Mémoires* « en un français que des arrangeurs « ont seulement redressé depuis ». C'était fort bien dit, comme on voit, mais ce fut jusqu'en 1879 la seule réponse exacte et bientôt revenait l'hypothèse du bibliophile Jacob que chacun reprenait à son compte accompagnée parfois de commentaires pudibonds sur, les *Mémoires*. En 1913 le fameux cliché persiste encore.

Pour terminer, je pose une question qui, elle aussi, n'est pas neuve, mais qui malheureusement attend toujours sa solution. Quand verrons-nous enfin paraître l'édition intégrale des *Mémoires* de Casanova ? Tout incorrect que puisse être le français de l'auteur, il n'est pas moins désirable de le lire dans son véritable texte et il semble bien qu'aujourd'hui des scrupules, évidemment respectables, ne soient plus guère de mise. Qu'en pensent les amis que Casanova peut avoir à l'*Intermédiaire* ?

E. A.

—

Maison de Custine (LXVIII, 5, 117). — Robert-Nicolas de Custine, colonel du 7ᵉ hussards le 9 mars 1809, né à Longuyon le 11 septembre 1771, décédé le 27 décembre 1809, était fils de Jean-Nicolas de Custine, comte de Custine, et de Marie-Sophie Louvain des Fontaines, sœur de la marquise de Lambertye et de Cons-la-Grandville. Il avait épousé une demoiselle de Schomberg, dont Robert-Juvénal, baron de l'Empire le 28 juin 1810, décédé sans postérité en 1851.

Robert-Nicolas avait un frère cadet, Jean-Antoine-Philippe-Joseph de Custine, né à Longuyon le 26 juin 1775, décédé à Nogent (Sarthe) le 7 mai 1853, colonel, baron de l'Empire le 23 juin 1810.

Abbé E. BAUDOIN.

—

Famille Chamier en Angleterre (LXVIII, 140). — En 1856, à Cliftonville, tout près de Brighton, vivait un M. Chamier, celui-là même qui était en relations avec les frères Haag. Déjà âgé, extrêmement distingué, il avait, d'un second mariage, un délicieux petit garçon, appelé Daniel, comme son illustre aïeul.

L. R.

—

La Dame aux Camélias (T.G. 290 ; LVII ; LXII ; LXIV ; LXVI ; LXVIII, 26, 169, 205). — « Les médecins qui lui

donnaient les derniers soins lui faisaient prendre du sirop de Karalé ».

Il faut lire karabé et non karalé. On appelait de ce nom le sirop d'opium additionné de quelques gouttes de teinture de succin.

Quant aux fumigations d'infusion de fleurs de coquelicots, c'est d'un bête à faire pleurer.

La pauvre fille était tombée dans d'étranges mains...

NUGON.

—

La mère de Delille (LXVII, 773 ; LXVIII, 153). — Pour répondre au désir exprimé par M. Alfred Prost, désir que je partage aussi, voici quelques renseignements sur Dauphin-Louis-Victor Raffeneau Delile qui fut, en 1814, parrain de ma mère. Il était peintre et dessinateur ; j'ai de lui un petit portrait qui le représente assis devant une petite toile posée sur un chevalet, le pinceau à la main ; je crois, mais sans être absolument certain, qu'il fut élève de David. Il habitait Paris.

Sa femme se nommait Marie Crémer, J'ai plusieurs lettres de lui qui vont de 1819 à 1834. Il signait Raffeneau et Delile. J'ignore quels liens de parenté l'unissaient à Adrien et à Alyre Raffeneau Delile. Je serais heureux d'être renseigné à ce sujet.

O. D.

***

Je possède une lettre de la mère de Delille, d'une orthographe très spéciale, datée de Pongibaud 12 novembre 1784, adressée à Mme de Beaupré, mon arrière-grand-mère, Delile et sa mère étaient en relations d'amitié avec ma famille, une sœur de mon grand-père ayant été sa filleule.

Cette lettre, signée Chazelle de Lille, et qui montre que la mère du poète s'inquiète de diverses choses lui appartenant, était à cette époque en parfaits rapports d'affection, a été publiée par M. Louis Audiat (Un poète abbé), dans la *Revue du Monde catholique*, tome 152, année 1902. Cette lettre est cachetée de cire rouge, chiffres entrelacés surmontés d'une couronne de comte.

Quant à la manière dont Delille signait, les diverses lettres que je possède écrites entièrement de sa main dans les environs de 1787, sont toutes signées Delille en un seul mot. Le cachet porte cependant les lettres D et L entrelacées autant que je puis le distinguer, et une couronne ducale surmontée de la devise : « Juste Désir. »

EUG.-ROGÉE-FROMY.

—

Famille d'Esnon (LXVII ; LXVIII, 60). — Esnon est une commune du canton de Brienon (Yonne). Peut-être cette famille est-elle la même que la famille Grand d'Esnon, représentée par M. Gaston Grand d'Esnon, à Vaudepart, commune de Villeloup, par Payns (Aube).

A.B.R.

—

Maison de la Ferté-Sénectère (LXVII ; LXVIII, 60). — Je remercie ceux de mes confrères qui ont bien voulu répondre aux renseignements que j'avais demandés sur cette famille. Si l'un d'eux pouvait préciser le lieu et la date du décès de Henri-François Thibaut de la Carte, comte de la Ferté-Sénectère, et de Jeanne-Marie Amelet, sa femme, je lui en serais bien reconnaissant.

Tous deux vivaient encore à Paris en 1807.

Même requête en ce qui concerne la marquise de Roncherolles, née Amelot, leur tante, vivante aussi en 1807.

Comte DE VARAIZE.

—

Laigneau de Langellerie (LXVII ; LXVIII, 208). — J. M. Laigneau de L. (1746-1819), contrôleur des contributions directes à Villefranche (Rhône), épousa, en 1796, dans cette ville, Sybille Hugues Marie Duret de l'Etang, fille de Maurice, lieutenant général de l'Election de Beaujolais et de Angélique Louise Royer de Fontenay.

J. M. Laigneau eut un fils : Henri Philéas, né en 1793, avant le mariage de ses parents, mort en 1798, à Villefranche (Rhône). Les registres de cette ville ne mentionnent aucun autre enfant issu de J. M. Laigneau et de Sybille Duret de l'Etang.

J. BALLOFFET.

—

Désiré Laverdant (LXVIII, 142). — Dans une bibliothèque phalanstérienne que j'ai à ma disposition et qui est probablement la plus complète qui existe, je ne trouve pour le moment que deux ouvrages de Laverdant.

Les Renaïssances de Don Juan, sans date, Paris 2 vol. in-18.

Don Juan converti. Sans date. Paris, 1 vol. in-18, mais qui annoncent du même auteur ;

Théocratie et Diabolocratie, 1 vol. in-8.

Le Pape et l'Empeleur, 1 vol. in-18.

On trouvera dans l'important ouvrage de *M. Hubert Bourgin* sur Fourier (Paris 1905) la mention de nombreux articles de Laverdant parus vers 1840-41, dans différentes revues sociales (pages 476 et suivantes) et même quelques publications *Socialisme catholique* 1851, in-8. *Colonies maternelles, appel aux Phalanstériens* (en collaboration avec le Dr Saverdan) 1851 in-8, etc., etc,

ROLIN POÈTE.

* * *

Lecteur intermittent de l'*Intermédiaire*, je crois me souvenir que même question a été publiée il y a 12 ou 15 ans, du temps de la direction de M. Faucou. Y a-t-il été répondu ? Alors vivaient encore nombre d'amis de Laverdant, peut-être des rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, plus sûrement d'anciens camarades de collège qui se rencontraient avec lui aux séances du Comité de l'Association Amicale des Anciens Elèves de Sainte-Barbe, des habitués du salon d'Alexandre Bixio, qui le fréquentaient. Tous ces témoins de la vie de Laverdant ont disparu. Du moins puis-je dire qu'il était l'un des hommes les plus sympathiques que j'aie rencontrés : il était d'une exquise bonté comme il est dit dans un rapport lu au banquet Barbiste du 4 décembre 1884, page 428. Je ne sais trop s'il a gardé jusqu'à la fin ses illusions fouriéristes ; mais il est parfaitement exact qu'il était un catholique fervent, et l'un de ses meilleurs amis était le curé d'un chef-lieu de canton — Villars-de-Lans, — je crois — dans le voisinage duquel il passait une partie de ses étés.

Né en 1810, Laverdant est mort en 1884. On trouverait sans doute, dans les journaux du temps, des articles nécrologiques, et quelques années plus tôt il a dû être publié des articles critiques sur son *Don Juan*. S. G.

—

Un quatrain de Maurice Rollinat contre Barbey d'Aurevilly (LXVIII, 144). — C'était là, tout au contraire, un *débordement* d'admiration. Rollinat adorait Barbey d'Aurevilly et lui était profondément reconnaissant d'avoir parlé de lui quand tous se taisaient (voir le 11e vol. des *Œuvres et des Hommes : les Poètes*), à l'exception de Léon Bloy et de Wolff, dans le *Figaro*, au lendemain de la fameuse soirée chez Sarah de novembre 1882. L. R.

—

Les descendants de Samson (LXVIII, 138). — S'il existe des descendants des Sanson, par un n, je ne sais pas s'ils seraient flattés de se voir désignés à la curiosité publique. Ce sujet a été souvent traité et Jal trouve le premier Sanson en 1688. Il donne sa descendance et s'arrête à Charles-Jean-Baptiste, l'exécuteur de la Révolution. Au moment où il écrivait, vers 1872, il dit qu'un des membres de la famille a quitté l'*office, il y a quelques années*. On sait enfin que ces Sanson ont fourni, en province, plusieurs maîtres des œuvres et ont dû laisser des descendants qu'il vaut peut-être mieux oublier.

E. GRAVE.

* * *

M. O. H., trouvera ample satisfaction au sujet de la postérité de Sanson dans l'ouvrage bien documenté de G. Lenôtre, *La Guillotine*, (in-8° Paris, Didier 1893), qui se trouve à la Bibliothèque Nationale L32 A 681.

DEHERMANN.

—

Famille Sicard (LXVI ; LXVII ; LXVIII, 31). — Mes recherches sur la famille Sicard ne datent que de 1912, et je suis bien reconnaissant à Monsieur J.G. T. de me signaler la réponse donnée dans le volume LVIII, col. 531.

Malheureusement, l'information que Monsieur Le Lieur d'Avost a la très grande complaisance de répéter, me laisse encore dans l'incertitude au sujet des armes portées par la baronne Séguier, et je serais heureux d'avoir, si possible, l'adresse de M. J. Sicard qui s'offrait obligeamment, en 1908, à renseigner les curieux.

En tous cas, je pense que dans la seconde version des armes énoncées par M. Le Lieur d'Avost, il faut lire un « pal componé », comme il est imprimé en 1908, et non pas un « vol componé », ainsi

qu'il est dit dans le numéro du 10 juillet dernier. BÉNÉDICTE.

—

Simon Zacharie de Palerme. Armoiries (LXVII; LXVIII, 23, 175). — Le nom de famille de cette ancienne maison forézienne s'écrit Pale*rne* par un *n* et non Pale*rme*. On en trouvera la généalogie détaillée dans l'*Assemblée de la Noblesse de la Généralité de Lyon* par H. de Jouvencel.

Armoiries de Palerne : *D'or au paon rouant d'azur, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent.*

Armoiries des Subtil de Boisemont : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 quintefeuilles d'argent.*

L. C. D. L. H.

—

Vaux (LXVIII, 139). — Noël de Jourda, comte de Vaux, maréchal de France, né le 12 mars 1705 au Fraisse de Vaux en Velay, était fils de Jean de Jourda, écuyer, seigneur de Vaux, de Retournac, et de Marie-Anne de Saint-Germain de Champes.

Je me tiens à la disposition du confrère G. Pélissier pour tous autres renseignements généalogiques sur les de Vaux; je lui demanderai en revanche de m'indiquer quels sont les travaux historiques consacrés à l'œuvre accomplie par le maréchal en Corse. U. R.

—

L'Ordre de Latran (LXVIII, 97, 213). — La croix de Latran actuelle n'a en effet aucun rapport avec un Ordre; c'est un insigne religieux, autorisé pour les cérémonies religieuses, autorisé au Vatican et devant le Pape.

Cette croix est portée aussi légitimement sur un uniforme et en brochette que bien des croix étrangères, telles que, par exemple, en Espagne la médaille du Couronnement d'Alfonso XIII et les insignes de la Croix-Rouge qu'on voit sur uniformes à l'étranger. La croix de Latran doit être considérée mieux qu'un « objet de dévotion », d'autant qu'on ne la concède, qu'après avis favorable de l'évêque de l'impétrant. OROEL.

—

Porcelaine de Sèvres (LXVIII, 46, 217).— Il est aisé de traduire la date des deux statuettes de Sèvres, l'une est du 3 mars 1812, l'autre du 10 décembre 1812. L'identification des signatures est plus délicate; à consulter les tableaux de marques et monogrammes du premier Empire, je ne trouve que A. L. signature de Ligué, spécialiste d'ornements, et M. C. Nicaud, doreur. Je regrette de ne pouvoir apporter plus de précision dans l'identification des artistes. R. DE R.

—

La prononciation latine (LXVII; LXVIII, 66). — Il y a longtemps que j'ai entendu dire, et répété, que le « facile latin d'Eglise » est tout indiqué pour servir de langue universelle.

Mais il serait alors indispensable d'en unifier la prononciation. Sans quoi, il nous faudrait, à l'étranger, non plus parler, mais écrire nos conversations, ce qui est arrivé à un de mes amis aux vacances dernières. Cette unification ne saurait être opérée utilement que dans le sens romain : cela me paraît de toute évidence.

Et, à ce propos, je transcris ici quelques lignes du journal *Le Temps* (n° du 5 juin dernier) qui sont bien de circonstance. L'auteur parle des représentations à Paris du Théâtre polonais :

> Un moment, ils — les Parisiens — eurent l'illusion de comprendre le polonais : le vovoïde et le castellan chargé de lui conférer la dignité d'hetman s'adressaient des congratulations en latin.
>
> Il fut un temps où, en Pologne comme en Hongrie, les domestiques mêmes, en servant à table, disaient : « Visne bibere, domine? Vinum aut cervisiam ?... Monsieur veut-il boire? Du vin ou de la bière?

Rien de nouveau.....

L'Esperanto m'a toujours rappelé la légende biblique de la Tour de Babel ! à tort, sans doute; mais combien je lui préférerais l'antique langue latine !

F. BARGALLO.

—

Devises des poètes du XVIe et du XVIIe siècle (LXVIII, 144). — Au château de la Poissonnière, près de Vendôme, où habita Ronsard, on a relevé les devises suivantes :

> Non fallunt futura merentem.
> Voluptati et gratiis.
> Sustine et abstine.

On prête encore à Ronsard cette devise :

> Qui endure n'est vaincu.

GEO FILH.

Ancien et nouveau style (LXVIII, 47,71,217).— L'*Intermédiaire* du 20 juillet, p. 47, demande le titre d'un ouvrage traitant de la correspondance des calendriers julien et grégorien. Sur cette question on peut consulter avec fruit l'*Annuaire du Bureau des longitudes*. Prix 1 fr. 50.

Celui de 1913, très commode pour les recherches de dates, est moins intéressant à la lecture que ceux d'années plus anciennes, notamment ceux de 1904 et 1894. F. X. T.

—

Mastroquet (LX ; LXVII). — Mastroc. Mastroquet, du hollandais (Meesterke) qui signifie « petit patron, marchand de vin, » et endroit où l'on déguste les vins sur le comptoir : autrement dit le zinc, où zingue ; qui a la même signification que comptoir.

P. CORMAN.

—

Dans son *Dictionnaire d'argot*, Lorédan Larchey dit :

Mastroquet, marchand de vin: mot à mot: L'homme au demi-setier : de demi-stroc, demi-setier; mastroc, marchand de vin: abréviation de mastroquet.

Comparer Delvau, *Dictionnaire d'argot* Enmastoquer se bien nourrir, mot à mot, se rendre mastoc, s'engraisser (aussi dans Larchey);je n'ai pas souvenir d'avoir vu : mastroquet pris dans le sens de cabaret.

A. CORDES.

* * *

D'aucuns ont attribué à Louis Veuillot la paternité de ce mot.

Mastroquet ne serait il pas, dit Delvau, une corruption de mastoquet, homme mastoc, les marchands de vin étant généralement d'une forte corpulence ? On a aussi donné l'anglais mash, mélange et drug, droguer, empoisonner ; mot à mot, celui qui vend des mélanges empoisonnés, ce qui n'est que trop vrai. Selon Toubin, de l'allemand meiste, maître, et du sanscrit ôKa, maison ; mot à mot : le maître de la maison.

Dans le *National* du 4 octobre 1874, M. de la Bédollière a indiqué, selon moi, la véritable étymologie.

Mastroquet dérive de mi-stroc, mi-setier dans l'ancien argot (V. Grandval : *Vice puni*, 1727) ; le mastroquet est, à proprement parler, l'homme du demi-stroc, du demi-setier. Littré (*Supplément*) adopte cette étymologie ainsi que le *Courrier de Vaugelas* (n° du 15 janvier 1878).

L'exemple le plus ancien qu'il m'ait été donné de recueillir de mastroquet, débitant de vins remonte à 1866 :

Quelquefois, le lundi par exemple, ils s'attardent trop chez le mastroquet ; ils y écrasent trop de grains ; ils y tuent trop de vers.

(Delvau : *Les heures parisiennes*).

L'emploi de mastroquet au sens de débit de vins m'était inconnu. Si « Nauticus » pouvait indiquer le journal et la date où il a pris l'extrait qui fait l'objet de sa question, il rendrait grand service à

GUSTAVE FUSTIER.

—

Snob(LXVIII, 97, 223). — Une citation, rapportée par un correspondant, dit que le mot snob signifierait : mal appris, malotru, goujat, ou même quelque chose de pire. Le correspondant interroge : que pense-t-on de cette explication ?

En premier lieu, le mot anglais *snob* signifie proprement cordonnier, ou même savetier. Mais dans le sens figuré il ne représente pas les épithètes fort méprisantes indiquées ci-dessus. Ce mot désigne simplement : un imitateur ridicule, un esclave de la mode, un serve des préjugés. Le plus souvent il s'applique à un gentleman très fashionable. Mais il y a des snobs dans toutes les classes, dit expressément W. M. Thackeray. Cet auteur de très grand talent peignit magistralement les mœurs ridicules du snobisme, dans son livre plein d'humour, le *Livre des snobs*. Bien que cet ouvrage soit déjà vieux (1840 environ) le snob de notre époque ne semble pas avoir dégénéré, au contraire.

L'auteur anglais prétend que la race des snobs fut créée par Dieu en même temps que le Monde. S'il vivait encore, il pourrait ajouter à la collection de tous les snobs qu'il a dépeints, un produit de notre nouvelle faune : la snobinette.

Taine a dit du snob : Perché sur son barreau, il respecte l'homme du barreau supérieur et méprise l'homme du barreau inférieur, uniquement en raison de leur place ; il trouve naturel de baiser les bottes du premier et de donner des coups de pied au second.

Il ne faut donc pas attacher au mot snob la signification péjorative citée au début. F. X. T.

*
* *

Il est beaucoup plus ancien, même en France, que ne le prétend le *Carnet d'Epicure*, dont l'anecdote, remontant à 1893, pourrait être transportée à bien des années en arrière.

C'est en 1848 que le romancier anglais Thackeray fit paraître son fameux *Livre des Snobs*, lequel fut traduit en français par Guiffrey, en 1857. Au dire de Thackeray lui-même, le « snob » est une personne qui prétend toujours être mieux, — principalement plus riche ou plus fashionable, — qu'elle ne l'est en réalité.

Taine, dans sa *Littérature Anglaise* (t. IV, p. 107), parue en 1864, dit : « Le snob est un enfant des sociétés aristocratiques ; perché sur son barreau dans la grande échelle, il respecte l'homme du barreau supérieur et méprise l'homme du barreau inférieur, sans s'informer de ce qu'ils valent. »

Depuis, le mot a pris, par extension, le sens de poseur, de prétentieux, d'affecté, et, dans ces différentes acceptions, a reçu la consécration des meilleurs écrivains modernes, André Theuriet, Paul Bourget, etc.

Quant à l'étymologie de *snob*, c'est une tout autre affaire : les philologues britanniques ne sont pas d'accord, les uns, avec sir James Murray, assignant au mot une origine purement argotique, les autres, avec W. Skeat, le faisant venir du scandinave (dialecte danois : *snopp*, timide, bête ; islandais : *snapr*, vantard).

Whitney mentionne (*Century Dictionary*) que, dès 1824, les jeunes étudiants de Cambridge avaient coutume de surnommer « snobs » tous ceux qui ne faisaient pas partie de leur Université.

E. X. B.

—

Baratte (étymologie) (LXVIII, 145). — Diez est disposé à y voir le même radical que dans *baraterie* à cause du sens de houspiller, mettre en confusion, qu'ont les verbes bareter, baratar, barattare. Cette opinion paraît très probable ; il y avait dans l'ancien français un mot barate signifiant agitation, confusion. On propose aussi le mot breton *baraz*, baquet.

Dictionnaire de Littré.

P. c. c. D. R.

*
* *

La baratte est un long baril de bois avec un couvercle et plus étroit du haut que du bas, dans lequel on bat le beurre. Baratte vient de baril : tonneau propre à contenir des liquides. Caseneuve le fait dériver de barus venant de barruèches en bas latin barridus qui se trouve dans l'article 68 du *Capitulaire* de Charlemagne ;

d'où barillard, officier de galère, qui a soin du vin et de l'eau ;

barillet : boîte du grand ressort d'une montre ;

barriquaud : petit tonneau d'inégale capacité ;

barrique : autre petit tonneau ;

barricade, retranchement fait avec des barres, des barriques, des chaînes, des charrettes (*Mémoires* de de Thou, tome XI, livre 3, page 93), où il est prouvé que la journée des barricades prit son nom des tonneaux ou barriques avec lesquels on avait barré les rues ;

d'où les noms propres Dubarri ; Barillau ;

d'où barattée, mesure de capacité normande, usitée dans la plaine de Caen, laquelle vaut cinquante litres.

ALBERO.

—

Noces de diamant (LXVIII, 10, 71, 177). — Tous les livres que j'ai entre les mains mettent les noces de diamant au 60e anniversaire du mariage, sauf un petit ouvrage qui les met au 75e ; le *Times* publie régulièrement à la suite de sa colonne des mariages les annonces de noces d'argent, d'or ou de diamant, et pour ces dernières c'est toujours au 60e anniversaire ; en voici un exemple.

Je donne la liste, pour ce qu'elle peut valoir, de toutes les noces anniversaires que je traduis d'un livre anglais :

Noces de coton	1er anniversaire
— de papier	2e —
— de cuir	3e —
— de bois	5e —
— de laine	7e —
— d'étain	10e —

—	de soie	12°	—
—	de cristal	15°	—
—	de porcelaine	20°	—
—	d'argent	25°	—
—	de perle	30°	—
—	de rubis	40°	—
—	d'or	50°	—
—	de diamant	60°	—

H. GOUDCHAUX.

—

Les femmes. Conquêtes de diplômes masculins (LXVI; LXVII). — On lit dans le *Matin*, 16 août 1913 :

Depuis la révolution, chaque province chinoise a, on le sait, son Parlement, qui s'est établi pour chacune selon les convenances locales.

Or la province de Canton a réservé, dans son assemblée, dix sièges à des femmes pour l'élection desquelles toutes les femmes du pays ont été admises à voter. Une des élues ayant quitté la Chine, neuf remplissent leurs fonctions. Les unes sont femmes de grands commerçants et deux, des directrices d'école.

Les députés de Canton prennent souvent la parole dans les assemblées et montrent, dit-on, une remarquable aptitude à sa procédure délibérative. Beaucoup de femmes chinoises, d'ailleurs, avaient révélé déjà un grand talent d'orateur comme propagandistes de la première révolution. Sun Yat Sen s'étant montré partisan résolu de l'égalité politique des deux sexes, les femmes ne lui ont pas ménagé leur appui. On l'accuse de paraître maintenant moins décidé sur ce point de son programme. Mais on dit que l'influence des femmes est devenue assez puissante pour qu'au cours de la nouvelle révolution. elles le mettent en demeure de se prononcer nettement.

—

La Veillée des Dames (LXVIII, 145). — Cet usage ne s'est pas conservé, et la cloche de Sainte-Gudule ne sonne plus depuis bien longtemps à cette occasion.

Une Bruxelloise m'écrit qu'elle a « entendu parler » de cet antique usage, il y a quelques années, mais elle ne peut préciser l'époque à laquelle il a pris fin, et elle roit que. peu de Bruxellois d'aujourd'hui ec connaissent. R. DE CRESSIA.

—

La Mode ou la Sans-Gêne (LXVIII, 183). — J'ai lu avec plaisir la chanson de « Grâce à la Mode » et je me suis reporté au recueil des chants et chansons populaires de la France pour comparer le texte de ces chansons.

Dans les chants et chansons populaires de la France, l'ordre des couplets est différent et l'article de l'*Intermédiaire* en contient un de plus que la chanson des chants populaires de la France.

Le premier couplet des chants populaires (cheveux) est le premier de l'*Intermédiaire*; le second (jupon) est le huitième; le troisième (fichu) est le troisième; le quatrième (poche) est le cinquième ; le cinquième (corset) est le second; le sixième (chemise) est le 4° ; le 7° (transparent) est le 6° ; le 8° (rien de caché) est le neuvième ; et, le mouchoir qui n'est pas dans mon recueil, est le septième de l'*Intermédiaire*.

A la chanson de Despréaux (sur l'air de la Nouvelle bourbonnaise) sont jointes plusieurs gravures dont la première représente un salon de coiffure, ou plutôt de tonte, puisque d'après la mode on n'a plus de cheveux.

Sur la porte de ce tondeur est le buste de Titus avec l'enseigne suivante : *Au grand Titus* || *Marius Scévola* || *perruquiers de messieurs les directeurs* ||.

Comme tous nos collaborateurs peuvent ne pas posséder les recueils des chants populaires, j'estime qu'il ne leur sera pas désagréable de lire quelques extraits de la notice qui accompagne la chanson :

Après avoir traité des banquets populaires que supprima la Convention sous prétexte que les royalistes assis près des patriotes pouvaient les corrompre, l'annotateur ajoute :

« Après mille modes plus singulières les unes que les autres, la fin de la révolution en vit éclore encore une dont l'école de David et le retour des artistes à l'étude de l'antique donnèrent la première idée ; les femmes se mirent toutes à la grecque et à la romaine, le nu se dessina sous des robes légères, collantes et transparentes, on oublia encore que notre climat n'était pas celui de la Grèce et de l'Italie, et les modes d'Athènes amenèrent à leur suite celle des fluxions de poitrine qui fit passer les femmes d'un excès à l'autre ; aux robes de Laïs succédèrent les robes à la Vierge qui dérobèrent aux yeux toutes les formes qu'on leur avait prodiguées ».

C'était en l'an VI de la république (1796 vieux style) que Despréaux composa sa chanson « Grâce à la mode ou la Sans



A. P. A. DE PIIS

Gêne » qui dépeint à merveille le costume du temps. Jean Etienne Despréaux était né en 1748, fils d'un musicien de l'Opéra, il fut d'abord danseur ; mais une blessure au pied lui fit prendre sa retraite en 1781. Il fut ensuite maître des ballets de la cour jusqu'en 1787, époque où il épousa la célèbre Guimard, qui avait cinq ans de plus que lui. Cette union dura trente ans. Despréaux mourut en 1820, à la suite d'un dîner du Caveau moderne, où il éprouva une vive émotion en entendant au dessert les jeunes chansonniers lui décerner une espèce d'apothéose, en chantant ses plus jolies chansons.

Dans la collection du *Caveau moderne* que je possède, je n'ai trouvé de lui que deux chansons ; mais, sur le même sujet (le Sans Gêne) il existe une autre chanson qui n'est pas de Despréaux.

ALBÉRO.

—

Le centenaire du châle cachemire (LXVIII, 146). — Le mot châle ou schall ne se trouve pas dans le *Journal de madame Eloffe*.

Voici ce qu'en dit Bécherelle : « Son usage en Europe est fort peu ancien et sauf les femmes d'ambassadeurs qui les conservaient par pure curiosité, on ne voyait guère de châles d'Orient avant l'expédition d'Egypte. Le premier châle de cachemire fut porté en France en 1801, mais depuis lors nos dames les ont recherchés avec empressement ». Donc si Bécherelle ne se trompe pas, le centenaire du châle d'Orient est passé depuis douze ans. Depuis quarante ans et plus, l'usage du châle de luxe est complètement abandonné. A la campagne on exhibe encore le châle noir les jours de deuil..

E. GRAVE.

*
* *

Oui, le châle cachemire s'est porté, en France, longtemps avant 1813 et Mme de Bourrienne.

Déjà, en 1787, les ambassadeurs de Tippoo-Saïb en avaient fait une large distribution à Paris et, l'année suivante, Legoux de Flaix continua à l'y répandre. Il est vrai que ce tissu y fut d'abord peu apprécié ; et il fallut l'expédition d'Egypte en 1798 pour en établir la mode. Voici comment : suivant l'usage immémorial de l'Orient, les riches mameluks étaient munis de châles magnifiques qui leur servaient alternativement de turbans, de ceintures ou de manteaux. L'idée vint à nos soldats de les recueillir sur les champs de bataille et de les envoyer comme souvenir à leurs parentes et à leurs fiancées. Ils acquirent ainsi une faveur et une valeur toutes spéciales ; et l'on peut lire dans le *Journal des dames et des modes* du 10 fructidor an X :

La fraîcheur des soirées a ramené les châles de cachemire, dont le principal mérite est de valoir soixante louis.

Et c'est à la belle Mme Gaudin, plus tard duchesse de Gaëte — grecque de naissance et se drapant, avec autant de noblesse que de grâce, de ce tissu précieux, — que revient l'honneur de l'avoir mis définitivement en grande vogue à Paris, dès 1801.

PIERRE.

—

Vacances scolaires (LXVIII, 93, 178). — J'ai sous les yeux une collection à peu près complète des palmarès du collège, puis lycée du Puy (Hte-Loire) et je constate que la date des prix comme celle de la rentrée a considérablement varié depuis 1835 jusqu'à 1880.

En 1835, la sortie eut lieu le 31 août et la rentrée le 26 octobre ; en 1838, les prix furent donnés le 29 août et l'année scolaire suivante commença le 29 octobre ; en 1843, les prix furent donnés le 22 août et la rentrée fut fixée au 15 octobre ; l'année suivante, on sortit le 17 août et on revint le 10 octobre ; en 1821, les prix furent distribués le 12 août et on rentra le 6 octobre. Depuis, l'année scolaire commença dans la première semaine d'août, jusqu'à 1884, année où, pour la première fois, la distribution des prix eut lieu le 30 juillet. M. Bourget, recteur de l'Académie de Clermont, père du romancier, présidait.

U. R.

*
* *

Sous la deuxième République, les grandes vacances des Lycées et des Ecoles commençaient le 15 août, pour finir au commencement d'octobre ; la distribution des prix n'avait lieu que deux ou trois jours après le 15 août.

Ces dates furent conservées sous le second Empire, et, à cette époque, il ne serait venu à personne l'idée de formuler

des observations ou de faire des réclamations à ce sujet, pour deux raisons : la première, c'est qu'on était habitué à subir, sans les discuter, les actes de l'autorité ; la deuxième, c'est que les professeurs, les parents ou les élèves qui se seraient permis de faire des réclamations ou des observations, qui d'ailleurs n'auraient servi à rien, auraient été fort mal reçus et fort mal vus. La mentalité n'était pas la même que sous le régime actuel ; on subissait, on obéissait, tandis qu'aujourd'hui chacun discute à sa façon et veut avoir raison.

Les mœurs non plus n'étaient pas les mêmes. Nous passions nos vacances chez nos parents ou à leur campagne, lorsqu'ils en avaient une ; ou bien chez nos grands parents ou autres membres de la famille. Les grands exodes modernes vers la mer ou la montagne étaient inconnus, ou à peu près, et les familles ignoraient le plaisir qu'il peut y avoir à dépenser beaucoup d'argent pour s'en aller fort loin y être plus mal que chez soi. Nous n'éprouvions nul besoin, nos parents non plus, d'avoir de plus longues vacances, et nous retournions à nos classes avec autant de plaisir que nous en avions eu à les quitter.

O. D.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Le chansonnier Piis, candidat perpétuel à l'Académie française. — La persévérance semble avoir été la vertu dominante du chevalier Antoine-Pierre-Augustin de Piis. Au point de vue littéraire, il fut un fécond et aimable poète, en politique, il suivit régulièrement le vent ; dans sa vie privée, il demeura jusqu'à sa fin un insouciant et un imprévoyant. Homme ferme sur ses projets, comme disait son maître Horace, Piis qui se croyait des droits à l'Académie française posa cinq fois sa candidature. Il avait intrigué pour avoir le fauteuil de Sedaine que le Directoire avait prématurément et maladroitement rayé de la liste des « immortels ». A la réorganisation, sous le Consulat, Bonaparte estima probablement que Piis avait assez à faire comme secrétaire-général de la Préfecture de Police, ne songea pas à lui, peut-être bien que certaines influences ne lui furent pas non plus favorables. Pendant quinze ans, le chansonnier fonctionnaire laissa mourir les immortels sans briguer leur succession, mais dès que la Restauration lui eut fait des loisirs, il reprit avec acharnement la course au fauteuil : chaque fois il subit un échec.

L'Académie française tenait certainement rancune au citoyen Piis, d'avoir, en fondant jadis, le *Portique républicain*, spécifié que les membres de l'*Institut* ne pouvaient y être admis. Ce prédécesseur des Goncourt ne fut pas aussi logique qu'eux.

Nous donnons quatre lettres par lesquelles Piis posa successivement sa candidature aux fauteuils de Roquelaure, de Morellet, de Boufflers, et de Laujon. Peut-être serviront-elles de modèles à quelque candidat persévérant que nous souhaitons plus heureux que le chevalier de Piis, ami de Momus, ermite de Montmorency, ex-général du Vaudeville, ex-prieur du Rocher de Cancale, finalement simple visiteur des œuvres bachiques, ainsi qu'il se qualifiait lui-même à l'époque de sa mort, laquelle survint l'année qui suivit sa dernière candidature.

LÉONCE GRASILIER.

*
* *

Paris 21 mars 1818.

A Monsieur le Secrétaire Perpétuel
de l'Académie Française.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de m'inscrire au nombre des candidats pour la place vacante à l'Académie Française par le décès de Monsieur de Roquelaure.

Il y a longtemps déjà que j'ai pris date *pour la première fois*, cependant je ne crois pas inutile de rappeler ici les ouvrages sur lesquels je fonde ma demande et mes espérances.

Je suis auteur :

1° D'un poème sur l'*Harmonie imitative de la langue française*. Tel qu'il était dans l'origine, ce poème a balancé la critique de Geoffroy par les suffrages des Watelet, des Lemierre, des Delille, etc. Il mériterait peut-être, par les corrections que j'y ai faites, de fixer l'attention et l'examen de leurs successeurs.

2° D'un recueil de contes dont l'éloge a été fait pour les auteurs mêmes de l'*Année littéraire*.

3° De plus de trente *opéras comiques* dont

le succès connu semble m'assurer des droits pareils à ceux qu'avait Sedaine.

4° De deux volumes d'*Odes Anacréontiques chantées* que leur vogue générale m'autorise à produire avec la même confiance que Laujon produisit ses chansons.

5° D'un grand nombre de Pièces fugitives insérées depuis trente années dans nos différents recueils et qui ont été assez remarquées pour me donner droit à l'héritage des Parni et des Boufflers.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le chevalier de Piis.

Hôtel de Tours. Rue N.-Dame-des-Victoires.

Paris ce 20 janvier 1819.

A Monsieur le Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française.

Monsieur,

Je vous prie de m'inscrire au nombre des candidats à la place vacante par le décès de Monsieur l'abbé Morellet. Je ne vous rappellerai pas les titres littéraires sur lesquels j'ose fonder ma nouvelle demande, ils sont consignés dans ma dernière lettre, mais chaque fois que j'aurai occasion de me mettre sur les rangs, pour solliciter mon admission à l'Académie française, je dirai que mon poème sur l'harmonie imitative de la langue française (tel surtout qu'il est aujourd'hui) n'est pas indigne de son attention, et que si Messieurs de Buffon Watelet, Ducis, Delille, Lebrun et Lemierre m'ont accordé des éloges pour ce même ouvrage, leurs successeurs peuvent m'en tenir plus compte que de mes compositions lyriques.

J'ai l'honneur, etc.

Le chevalier de Piis.

Nota. — Je vous prie, Monsieur, de faire hommage, en mon nom à l'Académie Française des trois opuscules ci-joints que j'ai eu l'honneur de présenter au Roi dans le courant de l'année 1818.

Le premier : est une pièce de poésie familière contre l'*Athéisme*.

Le second : une pièce du même genre intitulée : *L'Ombre de l'Abbé de Saint-Pierre*.

Le troisième est un chant royal intitulé : *La Sainte Alliance*, en réponse à un chant populaire du même titre.

Enghien Montmorency 23 mars 1822.

A Monsieur le Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française.

Monsieur,

Je ne crois pas m'être présenté comme candidat à l'Académie Française depuis le décès de Messieurs de Boufflers et Laujon.

J'eus l'honneur à ces deux époques de faire dans mes lettres une courte énumération de mes titres littéraires, et j'avoue que je mis quelque amour propre a citer (en sus de mes chansons et derniers opuscules dramatiques) le Poème de l'Harmonie imitative de la langue française, que Suard, Delille, Le Brun, Vatelet, Buffon et Lemierre ont protégé dans le temps, et dont on avait arrêté au Collège Royal de France, qu'il serait fait une lecture publique chaque année. Veuillez Monsieur, attendu la vacance de deux places à l'Académie Française m'inscrire au nombre des candidats.

J'ai l'honneur, etc.

de Piis.

Enghien Montmorency 23 juin 1824.

A Monsieur Le Chevalier Renouard Secrétaire Perpétuel à l'Académie Française.

Monsieur,

j'ai cru pouvoir demander à être porté comme candidat à l'Académie Française, lors du décès de Sedaine, de Laujon et de de Boufflers et ma témérité parut sans doute excusable.

Je renouvelle aujourd'hui *mon vœu* bien que les titres des Académiciens que la mort vient de frapper appellent pour leurs successeurs des hommes plus remarquables que moi dans le monde et sur le Parnasse.

Je vous prie de m'inscrire sur la liste qui sera mise par l'Académie Française sous les yeux de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

de Piis.

—

Le faux rapport d'un agent. — Les agents de police ne doivent pas toujours être crus sur parole, on en fait l'expérience dans le cas suivant. Il nous édifie en même temps sur l'état des esprits à ce moment alors qu'à l'explosion du fanatisme sectaire, la paix des consciences va succéder. Mais peut-être l'agent de police n'en était-il pas prévenu.

L. G.

—

12 Vendémiaire An VIII

Rapport de l'Agent n° 3

La femme Mellot ex-religieuse de la communauté de St-Paul, à présent surveillante des malades à l'hospice de l'Est faubg Antoine, reçoit chez elle des prêtres réfractaires et les protège au point qu'elle les introduit dans les salles pour assister les malades à qui elle fait payer la présence du prêtre insoumis. Cette femme dont le mari était républicain et qui a péri avec la commune du 9 thermidor professe des principes dégoutant de royalisme et de fanatisme.

F7. 6222.

Paris 1er Brumaire an VII
Canton de Paris
Au Ministre de la Police Générale

Citoyen Ministre,

Nous avons fait vérifier la note sans date ni signature qui nous a été adressée par le bureau particulier du Ministère de la Police Générale sous le n° 4373, portant que la citoyenne Mellot, ex-religieuse surveillante de l'hospice de l'Est est signalée comme introduisant dans cet établissement des prêtres réfractaires pour fanatiser les malades.

Il résulte, tant des témoignages de l'agent de Police intérieure, que des renseignements pris près les trois plus anciennes infirmières et cinq malades que la citoyenne Mettot (Il n'y en a aucune qui s'appelle Mellot) de la ci-devant communauté des servantes des pauvres dites Sœurs Grises, surveille avec autant de zèle que d'intelligence les deux salles de femmes confiées à ses soins, que toutes les malades se louent de son humanité, que lorsque quelques-unes d'entre elles ont demandé qu'on appellat des ministres du culte, sans les désigner, la citoyenne Mettot a fait venir le citoyen André exerçant dans la ci devant paroisse Marguerite qui a justifié de son obéissance aux lois ; que lorsque les malades en désignent un, on donne avis à leurs parents de ne les introduire qu'après avoir exhibé l'acte de leur serment à l'agent de police intérieure. Les cinq malades interrogées ont attesté qu'elles avaient toujours joui de la plus grande liberté religieuse, qu'elles n'avaient jamais été excitées à appeller des prêtres ou ministres d'aucune secte.

Salut et respect,
Milly Champein.
Administrateurs.

F7.6222

M. Emile Ollivier, commissaire de la République. — On sait que M. Emile Ollivier débuta dans la politique par la fonction de commissaire de la République dans les Bouches-du-Rhône et le Var. Il avait 23 ans.

On nous communique en original l'adresse aux électeurs de Marseille, par laquelle il les félicite d'accueillir le gouvernement nouveau.

Nous ne publions ce document, qui est sans doute plus oublié qu'inconnu que parce que l'original est sous nos yeux :

Département des Bouches-du-Rhône
République Française
Liberté. Egalité. Fraternité.
Proclamation
Au nom du Peuple français

Citoyens,

Vous avez, dans l'exercice de votre droit électoral, montré un calme, un ordre, une dignité dont je suis heureux de vous féliciter.

Je vous demande de remplir aujourd'hui votre devoir avec la même grandeur. Dans quelques heures dix noms vont être proclamés. Au nom de la Patrie et de la République, accueillez-les avec respect.

Le Pays entier a prononcé. Nous devons lui obéir.

Les protestations violentes étaient légitimes, j'en atteste nos martyrs révérés, quand un gouvernement oppresseur étouffait dans nos poitrines le cri de la liberté. Elles seraient impies ou criminelles en présence d'une manifestation libre de la volonté générale. Pourrions-nous d'ailleurs faire une injure aussi grave à notre République, que de la croire ébranlée par quelques suffrages ? Appuyée sur ceux qui l'ont faite et qui l'aiment, bénie par Dieu qui l'a permise, elle ne périra jamais. Que peuvent les hommes contre une œuvre providentielle.

Frères ! point de défiances contre ceux que la voix de tous va désigner. Ah ! qu'ils partent bien plutôt chargés de nos vœux consacrés par nos espérances. Si la foi de quelques-uns était faible encore, elle se ranimerait au contact de la France *entière*, réunie dans la grande cité ! Mais tous, en présence des difficultés d'une si grande mission, ont besoin que nous les soutenions de notre inspiration et de notre amour. Unissons donc nos volontés et répétons avec eux la parole qu'ils vont porter à nos frères de Paris :

Vive la République !

Le Commissaire du Gouvernement,
EMILE OLLIVIER.

La repopulation en 1802. — C'est le dernier couplet d'une chanson militaire et bachique qui nous l'enseigne. Les paroles sont de la citoyenne Montenclos ! Et la musique du citoyen Adrien qui la chanta lui-même à Liège au nom d'un grenadier de la Garde des consuls.

Après nos utiles exploits,
Bacchus reprend tous ses droits,
De Venus nous suivons les lois,
Tous deux sont amis de la gloire ;
Mais, de nous, pour laisser mémoires,
Donnons, par nos travaux galants,
A la patrie, autant d'enfants
Que Bonaparte eut de victoires !

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

CHEMINS DE FER DU NORD

La Compagnie du Chemin de fer du Nord et la Compagnie Anglaise du South Eastern and Chatham Railway vont faire *l'essai* jusqu'au 31 Octobre, *d'un nouveau train* qui aura lieu tous les jours de la semaine, sauf dans la nuit du samedi au dimanche et qui partira de Paris à Minuit 30 pour arriver à Londres (gare de Charing-Cross) à 10 h. 15 du matin. Ce train comprendra des voitures de 1e et de 2e classes à bogies et à intercommunication du dernier type, ainsi qu'un sleeping de la Compagnie des Wagons-Lits.

Il sera mis à quai en gare de Paris-Nord dès 23 heures, c'est-à-dire 11 heures du soir, et les voyageurs pourront s'embarquer et s'y installer immédiatement.

Le trajet de Paris à Calais, avec un seul arrêt est prévu à une allure lente afin de ménager aux voyageurs un repos d'une durée suffisante : il n'arrivera à Calais qu'à 6 h. 20. La traversée du détroit s'effectuera sur un excellent bateau à turbines, de 6 h. 45 à 8 h. 05, et le train de Douvres à Londres comportant un wagon-restaurant Pullman, partira de Douvres à 8 h. 20 pour arriver à Charing-Cross à 10 h. 15.

Ce nouveau service donnera des facilités nouvelles aux voyageurs d'Angleterre revenant d'Italie, d'Espagne et de Biarritz par le Sud-Express.

En sens inverse, pendant la même période, tous les jours, sauf les dimanches, un train partira de Londres (gare de Charing-Cross) à 16 h. 30, c'est-à-dire à 4 h. 30 du soir pour arriver à Paris-Nord à 23 h. 25, c'est-à-dire à 11 h. 25 du soir, via Douvres-Calais. Ce train composé en voitures de 1e et de 2e classes comprendra un wagon-restaurant entre Calais et Paris.

Ce service conviendra particulièrement aux voyageurs qui traversent Paris et qui préfèrent y passer la nuit pour emprunter, le lendemain matin, les grands services de jour pour les destinations au-delà de Paris.

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat vient de faire paraître une nouvelle édition des deux Guides Illustrés de son Réseau, l'un relatif aux Lignes de Normandie et de Bretagne, l'autre aux Lignes du Sud-Ouest.

Ces deux guides sous couvertures artistiques et illustrés de nombreuses gravures, donnent aux voyageurs les renseignements les plus utiles tels que : la description des sites et lieux d'excursion — Les principaux horaires des trains — Les prix des billets de bains de mer et d'excursion — Le tableau des marées — Les cartes du littoral — Des plans de Villes — Une liste d'Hôtels, Restaurants, etc...

Le Guide des Lignes de Normandie et de Bretagne est mis en vente au prix de 0 fr. 50 et celui des Lignes du Sud-Ouest au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques des gares du Réseau, dans les Bureaux de Ville et les principales agences de Voyages de Paris.

Ces deux publications sont également adressées, ensemble ou séparément, franco à domicile, contre l'envoi de leur valeur, en timbres-poste, au Secrétariat de la Direction (Publicité), 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

La Compagnie organise, au départ de Paris, avec le concours de l'Agence Lubin, (36, Boul. Haussmann, Paris) le 12 septembre, les excursions suivantes (chemin de fer et cars-automobiles) :

1° *Dauphiné, Savoie, Italie et Suisse*. Durée : huit jours. Prix : 1re classe 420 fr., 2e classe 390 fr.
2° *Dauphiné*. Durée : quatre jours, Prix : 1re classe 220 fr., 2e classe 190 fr.
3° *Dauphiné et Savoie*. Durée : huit jours. Prix : 1re classe 395 fr., 2e classe 350 fr.

Les prix comprennent le chemin de fer, suivant la classe choisie, toutes les excursions en auto-cars, la nourriture (vin compris) et le logement.

Train de chasseurs entre Paris et Gien

La Compagnie P. L. M. rappelle aux chasseurs que, pour faciliter leurs déplacements dans les régions du Gâtinais, de la Puisaye et de la Sologne, elle mettra en marche, à partir du 30 Août 1913, un train express (1re classe et wagon-restaurant) qui circulera, pendant la durée de la chasse, les samedis et veilles de fêtes, de Paris à Gien, les dimanches et fêtes, de Gien à Paris.

Départ de Paris 19 h. 35	Départ de Gien 19 h. 29.
Arrivée à Gien 22 h. 15	Arrivée à Paris 22 h. 10,

Ce train ne prend pas de bagages enregistrés.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1892, inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes.*

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896,

Adresser lettres et mandats à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIIIe Volume — Prix du Numéro : 50 centimes — 10 Septembre 1913.

48e ANNÉE — QUÆQUE — N° 1374

31 bis, rue Victor-Massé PARIS (IXe) — Cherchez et vous trouverez — SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider — 31 bis, rue Victor-Massé PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — Un an : 16 fr. ; Six mois : 9 fr. — | — ETRANGER. — Un an : 18 fr. ; Six mois : 10 fr.

SOMMAIRE



LXVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Septembre 1913

48e ANNÉE — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SUA — SINGULA — LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1375 — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Boccace : où est-il né ? — Cette question a déjà été posée. (Voyez Table générale et XIV et XVIII). On lit dans les journaux :

L'Italie va fêter le sixième centenaire de la naissance de Boccace. Des fêtes, sous le patronage du roi, auront lieu à Certaldo, petite ville de Toscane, où est mort l'illustre conteur.

Mais on sait que Boccace était né à Paris, en 1313, d'une mère française.

Aussi quelques Français figurent-ils dans le comité d'honneur : M. Pierre de Nolhac, MM. les professeurs Hauvette et Luchaire, et le président du Conseil municipal de Paris.

Les fêtes auront lieu, avec une grande solennité, du 5 au 8 septembre, et se clôtureront, grâce à une idée délicate de lettrés, par la lecture publique d'une nouvelle du *Décaméron*.

Où en est la question, quant à l'origine du nom ? Nos collaborateurs sont-ils plus avancés qu'il y a trente ans ? M.

—

Bourgeois de Rouen. — Je désire savoir quels privilèges la bourgeoisie de Rouen conférait, et s'ils étaient héréditaires, et dans quelles conditions.

P. N.

—

Le collier d'Elisabeth d'Autriche. — A propos du vol récent d'un collier de perles, le *Gaulois* nous raconte que l'infortunée impératrice Elisabeth d'Autriche, au cours de son dernier séjour à Corfou, dans le but de rendre leur éclat aux perles d'un collier qui lui venait de Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette, le plaça dans la mer, aux environs du fort de l'Angelkastron.

Seul un moine du couvent de Paleocostrizza fut présent à cette opération.

Quelques jours plus tard, Elisabeth d'Autriche tombait, en Suisse, sous les coups d'un assassin et le moine mourait subitement emportant dans la tombe le secret de la cachette où reposait un collier qui, estimé, paraît-il, 10 millions, détiendrait sans doute aujourd'hui, parmi ce genre de parures, le record du prix.

Cet abandon par l'Impératrice, dans de

semblables conditions, d'un bijou de pareille valeur, rappelant des souvenirs de famille à la maison d'Autriche et qui par suite ne devait pas lui appartenir en propre, ainsi confié sans surveillance efficace aux flots et aux rochers d'une mer dont elle s'éloignait, tout cela apparaît comme bien extraordinaire.

Que faut-il penser de ce récit ?

G. DE MASSAS.

—

L'hôtel de M. de la Fayette. — Je lis dans un almanach de 1892 :

M. de la Fayette, commandant général de la garde nationale parisienne, donne audience tous les jours en son hôtel, rue de Bourbon, faubourg St-Germain.

Quel nom porte aujourd'hui la rue de Bourbon ?

L'hôtel de M. de Lafayette existe-t-il encore ? Si oui, quel est son propriétaire actuel ?

NAUTICUS.

—

Rue du Regard : sa paroisse en 1824-1840. — Je serais bien aise de savoir de quelle paroisse relevait, de 1824 à 1840, le n° 5 de la rue du Regard ? J'ai lieu de croire qu'il ne dépendait de St-Sulpice, ayant consulté les registres de cette paroisse, où non seulement je n'y ai pas trouvé l'acte de décès que je cherchais, mais où j'ai constaté qu'aucun décès, rue du Regard, n'y était mentionné, au cours de ces mêmes années.

Comte DE VARAIZE.

—

Touteville ; son historique. — M. Frédéric Masson, de l'Académie Française, a publié dans le n° de l'*Echo de Paris* de dimanche 24 août 1913, un article de tête très intéressant, intitulé : *Comment on guillotine un notaire.*

Dans cet article, se trouvent les lignes suivantes :

Touteville, dont la tour date au plus tard du XIII° siècle, après avoir été le théâtre d'aventures singulièrement dramatiques avait pris les allures de château au temps qu'il appartenait à des financiers nommés Binot, dont plusieurs périrent tragiquement.

Pourrait-on savoir :

1° Où est l'emplacement actuel, — sinon celui d'autrefois (car nous croyons qu'elle n'existe plus) — de cette tour de Touteville ?

2° Quelles sont les aventures singulièrement dramatiques, dont Touteville aurait été le théâtre ?

3° Comment et dans quelles circonstances tragiques périrent certains financiers nommés Binot ?

U. A. D'A.

—

Alfred Copin. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me faire connaître ce qu'est devenu M. Alfred Copin qui, en 1887, donna à la Librairie Frenzine un volume sur Talma et en annonçait alors deux autres ? Le fonds de la Librairie Frenzine fut acquis, en 1888, par la Librairie Perrin qui publia alors le second manuscrit de M. Copin. Elle n'entendit jamais parler de cet auteur et il m'a été impossible de découvrir son adresse. Vit-il encore ? Sinon, quels sont ses héritiers ? Quelle est l'adresse ?

ADRIEN VARLOY.

—

Madame Gibus. — A quelle époque, il y a une vingtaine d'années, est décédée une femme qui fut l'une des beautés de son temps, Mme Gibus ? Il est parlé d'elle dans *Les plus belles femmes de Paris.*

Voici son portrait à la plume, qu'un portrait lithographié accompagne en hors texte dans ce présent numéro:

Parmi les yeux qui incendient le cœur des malheureux passants, à travers les carreaux de vitre d'un magasin, les plus beaux et les plus coupables habitent rue Vivienne, chez M. Gibus, le marchand de chapeaux ; ils appartiennent à Mme Gibus. Les yeux de Mme Gibus sont célèbres comme les chapeaux de M. Gibus ; ils sont du même noir brillant et lustré. Du reste, les yeux de madame et les chapeaux de monsieur s'entendent merveilleusement et se font valoir ; si les chapeaux de M. Gibus procurent des admirateurs aux yeux de Mme Gibus, les yeux de Mme Gibus valent bien autant d'acheteurs aux chapeaux de M. Gibus. Quand vous prenez un chapeau-Gibus vous admirez les yeux de Mme Gibus, mais on achète plus d'un chapeau-Gibus pour les yeux de Mme Gibus. Je ne sais pas d'enseigne comparable à ces yeux-là ; ils valent tous les prospectus et toutes les annonces du monde, et il est impossible que la marchandise annoncée par des yeux pareils ne se débite pas merveilleusement. Il y a toute une fortune dans ces regards, et leurs rayons se glissent jusqu'au plus profond de votre bourse, au profit des chapeaux-Gibus, d'une façon irrésistible. Les cheveux de Mme Gibus sont aussi fort

beaux, longs et abondants, et noirs comme ses yeux. Ces yeux et ces cheveux noirs font paraître son teint plus pâle, qui s'en passerait, et la pâleur de son teint fait paraître ses yeux et ses cheveux plus noirs, qui n'en ont pas besoin. Ces yeux sont admirables ; ils brillent et à la fois ils languissent.

—

De Gournay. (famille de Lorraine). — Antoinette de Gournay, morte en 1732, avait épousé Bernard Hyacinthe de Raigecourt, chambellan du duc de Lorraine et maître de camp d'un régiment de cavalerie. Le père d'Antoinette était Paul de Gournay, seigneur de Frianville, et sa mère, Charlotte de Fiquelmont.

Quelque obligeant abonné de l'*Intermédiaire* pourrait-il me faire connaître les noms et qualités des quatre grands parents d'Antoinette en les accompagnant de quelques dates de naissance, mariage ou décès ? Quelles étaient les armoiries de la mère de Paul de Gournay ? celles de la mère de Charlotte de Fiquelmont ?

R. DE CRESSIA.

—

Famille Guibourg. — Dans son *Armorial de Bretagne*, le savant héraldiste Pol de Courcy cite une famille Guibourg, possessionnée en haute Bretagne, ayant fourni des dignitaires de la chambre des Comptes, mais, contre son habitude, il ne donne pas ses armoiries, disant seulement que ses descendants ont été maintenus à l'intendance de la Rochelle en 1699.

Quelques confrères poitevins pourraient-ils combler cette lacune et me faire connaître les dites armes, sans doute faciles à retrouver ?

P. DU GUÉ.

—

Sophie Guterman. — On désirerait connaître un portrait de Mme de Laroche, née Sophie Guterman.

V. Bibliogr. Michon.

Ct BONNAFFÉ.

—

Le cœur du baron Larrey. — L'illustre chirurgien de la Garde consulaire mourut à Lyon, le 22 juillet 1842, au retour d'une fatigante inspection des postes d'Algérie.

Larrey avait demandé à être inhumé aux Invalides, au milieu des souvenirs de ces vieux braves qu'il avait opérés ou pansés sur les champs de bataille. Le Ministre de la guerre de cette époque, le maréchal Soult, qui s'était prononcé, à l'encontre de Larrey, pour la culpabilité des mutilés de Lutzen et de Bautzen, s'y opposa formellement.

D'après Triaire (v. note page 727), Hippolyte Larrey fit extraire le cœur de son père, qui fut conservé en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Il fut déposé dans les caveaux de l'église du Val-de-Grâce, le 25 juillet 1854.

Or, dans la chapelle de l'hôpital Desgenettes à Lyon, on voit à gauche du chœur deux plaques, l'une en marbre noir, l'autre en marbre blanc. Sur la première on lit : « *J. D. Larrey, né à Baudéan, le 8 juillet 1766, mort à Lyon, le 22 juillet 1842* ». Sur la deuxième, figure l'inscription suivante : « *Son cœur est déposé ici* ».

Un intermédiairiste pourrait-il nous tirer d'embarras et nous dire le lieu exact du dépôt de ce cœur ?

P. BONNETTE.

—

Les Pillon ou Pilon à Arcueil. — Pourrait-on avoir quelques renseignements généalogiques sur les Pillon à Arcueil ?

G.

—

Auguste Tréfort, ministre hongrois. — L'un des plus importants ministres de l'instruction publique en Hongrie, fut Auguste Tréfort, mort en 1888.

On savait qu'il était d'origine française, comme son nom l'indiquait d'ailleurs.

Sait-on en France, par quel hasard il était devenu citoyen hongrois et quelles ont été ensuite ses relations avec la patrie-mère ?

FLAVIUS.

—

Ronsard roumain. — Une légende très répandue en Roumanie veut que Ronsard soit d'origine roumaine. A l'appui de cette thèse on cite ces vers :

Or quant à mon ancêtre il a tiré sa race
D'où le glacé Danube est voisin de la Thrace,
Plus bas que la Hongrie...

Que faut-il en croire ?

FLAVIUS.

—

Armoiries d'un évêque d'Avignon. — Quel est l'évêque d'Avignon, prénommé Alain, vivant au XVe siècle

(d'après la facture de son sceau : la Vierge entre saints Pierre et Paul), qui portait un *fascé de 6 pièces* ?

LA COUSSIÈRE.

—

Fer de reliure épiscopale : 5 burèles d'azur. — Je possède un livre sur lequel, dans un ovale avec une sorte de petit cul de lampe du XVIIe siecle sont les armoiries suivantes : *d'argent à 5 burèles d'azur : crosse, mître, couronne ducale, pas de croix, mais chapeau à 4 rangs de glands* (archevêque, probablement). Quel est le prélat qui possédait ce fer de reliure, ce *super libris* (si le mot est permis) ?

LA COUSSIÈRE.

—

Armoiries au lion. — L'exposition d'objets d'art du moyen-âge et de la renaissance organisée, au mois de mai 1913, dans l'ancien hôtel de Sagan, a permis au public d'admirer quelques pièces rares appartenant à diverses collections particulières.

Parmi les faïences françaises était une grande ovoïde aplatie en faïence de Nîmes de 32 c/m sur 27 c/m décor en jaune, vert et bleu sur fond bleu. Au centre de chaque face, un médaillon ovale renfermait des armoiries : *d'azur au lion rampant d'or* ; dans le champ est répété huit fois un monogramme composé de deux I et de deux G entrelacés.

Il existait une assiette du même service avec les armoiries de la veuve du personnage à qui appartenait la gourde : *parti au 1er d'azur au lion d'or* ; *au 2e d'azur au chef d'argent.*

Les deux possesseurs appartenaient à la religion réformée.

Quelques-uns de nos confrères pourraient-ils identifier les armoiries ?

ALBERO.

—

« Dictionnaire des Etymologies scientifiques ». — Je serai très obligé à celui de nos confrères qui voudrait bien m'indiquer au moins quelques ouvrages donnant assez complètement les étymologies des noms scientifiques tirés du latin et du grec des espèces végétales et animales.

G.A.

—

Théorie des nombres. — Lorsque $Dx^2 - y^2 = P$ premier
l'équation

$$4\,Dax + 4\,Da^2 + y^2 = z^2$$

est impossible en nombre entier pour x plus grand que $a + y$.

Est-ce exact pour D différent de 2 ou 5 ?

Lorsque l'équation est possible on trouve les facteurs de P.

DE VENTRON.

[Cette question sort un peu de notre cadre. Si les réponses excèdent une certaine limite, elles seront directement communiquées à l'auteur de la question].

—

« Va-t-en voir s'ils viennent, Jean ». — En mai 1733, la Dame de Mornay (née de Gallard de Béarn) adressait au roi une longue requête contre son fils « Jean de Ligoure, chevalier, seigneur de Mornay, l'un des deux cents chevau-légers de la garde ordinaire de Sa Majesté ».

A la suite des très nombreux griefs invoqués, il y a le suivant que nous transcrivons très fidèlement. « La Dame de Mornay fait des instances pour rentrer dans son château, il semble que son fils dénaturé se laisse toucher. Il fait abattre le pont, la Dame de Mornay s'avance pour entrer, aussitôt on lève le pont, le sieur de Mornay chante : « Va-t-en voir s'ils viennent Jean, va-t-en voir s'ils viennent », en ajoutant ainsi une raillerie basse aux procédés les plus injustes... »

Il serait intéressant de savoir l'origine de cette chanson dont le refrain est passé à l'état de proverbe et qui est encore en usage de nos jours.

EUG. ROGÉE-FROMY.

—

Les qualificatifs « Sire ». — Que signifie exactement ce mot assez rarement employé dans la Haute-Bretagne, à la fin du XVIe et pendant la première moitié du XVIIe siècle, pour désigner certains particuliers ? Nous serions disposés à croire qu'il s'agit d'une fonction temporaire, car un même personnage qualifié « Sire » en 1632, se voit nommé « honorable personne » en 1635, et enfin « honneste personne » trois ans plus tard. Que peut-on conclure de ces modifications ? Je sais que les obligeants spécialistes de l'*Intermédiaire* me renseigneront abondamment et je leur exprime par avance toute ma gratitude.

ALBINONI.

« Marchand de coco ». Origine. — Dans un livre fort intéressant de M. Raoul Arnaud sur l'égérie de Louis-Philippe, *Adélaïde d'Orléans*, je lis :

La chaleur est accablante, le soleil impitoyable et le marchand de tisane ne peut servir ses nombreuses pratiques. Il porte sur le dos, comme une hotte, un tonneau garni d'étoffe et surmonté d'un dais de plumes ; un robinet, en forme de cou de cygne, est à portée de sa main ; sur sa poitrine pendent maintenus par de petites chaînes d'acier, quatre ou cinq verres qu'il remplit de son mauvais coco surchauffé en ne laissant pas de crier : « A la fraîche, qui veut boire, deux coups pour un liard. »

Ceci se passe au jardin des Tuileries le 25 août 1777.

Un aimable confrère pourrait il me dire à quelle époque remonte la première apparition de ce marchand de coco, que nous avons tous connu dans notre enfance ? Il serait peut-être intéressant de fixer l'origine de ce petit métier au moment où il tend, semble-t-il, à disparaître.

ROAN.

—

« L'opinion générale dirige l'autorité... » — Le vicomte Haldane, Lord Chancelier d'Angleterre, vient, avec la permission du Roi, de quitter le Royaume après avoir remis entre les mains de trois délégués, qui le remplacent pendant son absence, le Grand Sceau dont il a la garde ; le but de son voyage était d'aller à Montréal faire une Conférence à l'Association du Barreau Américain, cette Conférence a été faite le 1er Septembre et remplit cinq grandes colonnes du *Times* du lendemain 2.

On y trouve la phrase suivante avec les mots, que je mets en italiques, en français dans le texte :

« Car, comme quelqu'un l'a dit, *l'opinion générale dirige l'autorité, quels qu'en soient les dépositaires.* »

Connaîtrait-on la provenance de cette citation dont évidemment Lord Haldane lui-même ignore l'origine ?

H. GOUDCHAUX.

—

1re classe ou 1res classes. — Je lis dans un des derniers « On réclame » du *Matin*.

Contre « classe » Nord-Sud ou « classes » Métro.

C'est un débat d'une exceptionnelle gravité que, depuis leur fondation, ont porté ces deux aimables compagnies, devant le tribunal de l'opinion et dont il est grand temps que l'opinion s'émeuve, sans quoi... il faudra recourir à l'arbitrage de l'Académie française. Alors ce sera bien autre chose, car cette auguste assemblée ne daignera s'en occuper qu'à la prochaine édition de son dictionnaire, lorsque le mot « classe » aura été discuté. Oui, de parti pris et avec une obstination que le temps ne réduit pas, les deux aimables compagnies suspendent au beau milieu de leurs stations et sur la tête des voyageurs deux mots en lettres bleues sur fond blanc, les mêmes mots, que le Nord-Sud met au singulier : 1re classe et le Métro au pluriel : 1res classes. Evidemment ce contraste n'est pas accidentel, il est volontaire et la responsabilité en retombe sur les grammairiens de l'une et l'autre compagnies.

Les Chambres sont en vacances ; beaucoup de gens ont des loisirs pour lire les faits-divers, n'ayant plus à s'occuper de politique. Il y a donc des chances pour que le débat touche enfin l'opinion. Qui est pour le Nord-Sud ? Qui pour le Métro ? Le referendum est ouvert ; l'Académie française elle-même est invitée à donner son avis.

J'invite, à mon tour, les intermédiairistes à donner le leur.

Pour ma part, je crois que j'écrirais indifféremment : je monte en première, ou je monte dans les premières.

ROAN.

—

Port sacré. — Cette expression, que j'ai trouvée dans la description manuscrite de l'intérieur d'une petite paroisse, ne figure dans aucun des dictionnaires que j'ai pu consulter, étant en ce moment éloigné de Paris.

Quelle pourrait-être sa signification ?

K + Y.

—

Rose d'Or. — Est-il exact que les Souverains Pontifes avaient, depuis un long usage, l'habitude d'envoyer une Rose d'or qui était suivie du couronnement de la Sainte-Vierge, aux sanctuaires réputés les plus vénérables et miraculeux consacrés à la Sainte-Vierge ?

Urbain VIII aurait usé de ce droit envers un sanctuaire de Normandie. Si le fait est authentique, où pourrait-on se documenter à ce sujet et savoir la liste des Vierges couronnées pour la France ?

N. N.

Réponses

—

Santerre et la mort de Louis XVI (T. G. 820 ; LXV ; LXVI ; LXVII). — On lit : dans *Santerre, Général de la République Française, sa vie politique et privée, écrite d'après les documents originaux laissés par lui et les notes d'Augustin Santerre son fils aîné*, par A. Carro (deuxième édition Meaux, imprimerie Jules Carro, 1869) p. 2 et 3 :

Le père du général Santerre vint de la petite ville de St-Michel en Thiérache, s'établir à Paris en 1747. Fils de brasseur, il acheta, le 22 décembre de cette année, de la veuve Marguerite Poussy, la brasserie dite de la Magdeleine, située rue d'Orléans St-Marcel, paroisse St-Médard. Au mois de mars 1748, il épousa sa cousine, la fille d'un autre Santerre, riche brasseur de Cambrai. Ce fut de ce mariage que naquit en 1752 (1) et le troisième de six enfants (quatre garçons et deux filles), Antoine Joseph que toutes les Histoires et les Biographies appellent « Claude » ou « Nicolas » et qui fut le général Santerre. Il naquit rue Censier, n° 7, où son père avait transporté, pour l'agrandir, son établissement qui avait prospéré entre ses mains.

Or, il paraît résulter de l'aimable et très intéressante communication donnée par M. Marcel Giraud-Mangin, bibliothécaire municipal de Nantes à M. C. Pitollet qu'une lettre de Santerre au citoyen Chateauneuf, possédée par Guilbert de Pixérécourt et citée en 1840, dans le Catalogue de ses autographes et manuscrits, au n° 867, serait cataloguée comme suit :

867. Santerre (Claude), brasseur dans le faubourg St-Antoine, devenu général divisionnaire, Paris, 5 vendémiaire an 10 ; aut. sig.-3 pag. Au citoyen Chateauneuf, littérateur et historien.

Avec M. Joachim Kühn (*Intermédiaire* LXVI, 349-350) je dirai : Qu'est devenue cette lettre de Santerre annotée par Chateauneuf, et j'ajouterai : est-il bien exact que cette lettre soit signée « Claude » ; de même quelqu'un peut-il justifier de l'application plutôt bizarre de ce prénom, au sujet de laquelle nous venons de voir protester le fils aîné du général ? Nous trouvons-nous en présence d'une sorte de sobriquet accidentel consacré par l'habitude ou bien d'essence familiale, cela est peu probable, car Augustin Santerre n'aurait pas manqué de le faire remarquer. En tant que prénommés « Nicolas » dans la famille Santerre dont je possède la généalogie depuis l'an 1580, je vois un oncle du général, né à Montcornet en 1706, un cousin germain né vers 1732, qui fut brasseur à Verdun et décéda en 1807, un fils de ce dernier qui naquit à Verdun en 1779, y fut brasseur, et décéda en 1820, qui eut onze enfants dont le premier, né en 1805 et décédé en 1822 et le neuvième, né en 1816 et décédé en 1818, portèrent ce prénom de « Nicolas ». Quant au prénom de « Claude », on ne le rencontre qu'une seule fois, appliqué au second des onze enfants dont il vient d'être fait mention, celui-ci naquit à Verdun en 1806 et y décéda en 1810.

D'autre part, peut-on citer un acte, un écrit quelconque renfermant le prénom de « Claude » signé de la main de Santerre au cours de son existence privée et politique ? nous rencontrons sa signature sur des documents d'une incontestable authenticité, exemple, pour n'en citer que quelques-uns, l'acte relatif à l'exécution de Louis XVI, que tout chacun peut voir au Musée Carnavalet, le registre de la municipalité de la commune de Beauchery (arrondissement de Provins) où il apposa sa signature le 13 fructidor an II à l'occasion de son séjour à La Tour-Morouard, l'état civil de Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne) où fut célébré, le 13 thermidor, an XII, le mariage de Alexandre René, fils cadet du général ; citerons-nous, enfin, l'arbre généalogique de la famille Santerre dressé par Augustin Santerre, document que j'ai eu en ma possession et qui, aujourd'hui, fait partie des précieuses collections du Musée Carnavalet ? Examinons la signature de Santerre figurant au bas du portrait (absolument authentique celui-là) qui se trouve en tête de la première édition (Paris 1847, in-8, avec portrait) de l'ouvrage de A. Carro, plus haut cité, nulle part nous ne trouvons trace d'un prénom écrit de la main de Santerre ; d'où vient alors cette obstination de maintenir, touchant celui qui fut d'abord le brasseur, puis le général

(1) Le 16 mars (pour préciser, F. W.)

« Antoine Joseph » Santerre, une inexactitude qu'il est facile de constater encore en examinant au Cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale, la reproduction agrandie du portrait dont il vient d'être parlé, qui porte, imprimé, le nom de Santerre, auquel, à la main, on a joint ce prénom de « Claude » ? Ceci dit simplement pour mentionner une erreur facile à redresser.

FRANCE WEBER.
de la Société Littéraire et Historique de la Brie.

P. S. — Je viens de prendre connaissance de l'original de la lettre qui fut possédée par M Boni de Castellane, puis par Guilbert de Pixérécourt, puis enfin par M. de Labédoyère, puisque c'est dans son « Recueil » qu'on la trouve aux Manuscrits de la Bibliothèque Nationale ; en voici la copie textuelle :

Au Citoyen
Chateauneuf-littérateur
rue Nicaise n° 502
Paris

Santerre Général Divisionnaire au Citoyen Chateauneuf écrivain de bonne foy.

Je reçois Citoyen, l'honneur de votre lettre du 3 complémentaire, les vües de votre lettre, sont d'un homme véridique et juste.

Vesterman (*sic*) combattit avec moi le 10 août aux tuileries, mais jamais près de moi à la Vendée, j'aimai sa bravoure, son courage et sa valeur, je fus lié avec lui, depuis le commencement de la révolution, sans qu'il y ait eu d'interruption ; mon absence de paris laissa naître le 31 may, de la tous les malheurs, tous les assasinats, mes larmes ne tarissent pas lorsque je vois danton, camille lacroix et Vesterman, couverts de Blessures non Cicatrisées, conduits à l'échafaud, par des hommes imbéciles et scélérats.

J'ai trop peu fait pour ma patrie, Citoyen, à la Vendée ; j'y ai cependant eu quelques succès, j'ai chargé comme un simple cavalier le 9 juin à Saumur (afin de Ramener la confiance au brave menou, qui fut blessé ce jour là) conjointement avec l'estimable Berthier le ministre actuel et nous fimes avec quelques débris de la déroute une charge avec environ 18 officiers, sur le pont de Saumur, sur l'armée des rebelles triomphants, laquelle charge nous recommençames 3 fois, malgré les deux pièces de canon de 8 qui nous tiraient à mitraille à 30 toises de distance, nous sauvames par cette retraite le trésor, les représentants et partie de l'artillerie.

Si les détails de cette journée vous intéressent je vous les ferez parvenir, j'en ferez autant de tout ce qui est à ma connaissance, il ne serait peut-être pas inutile que je vous fisse connaître quelques faits qui ont honorés les armes françaises sous mon commandement, non plus que les talents de l'ingénieur Dumas qui employa les effets de l'électricité à miner et contre miner des points qui assuraient tantôt notre droite, tantôt notre gauche, étant avant, toujours isolés et presque toujours battus.

J'en reviens à Vesterman, l'on ne peut m'inculper d'avoir contribué à son malheur, il n'a jamais été de la même division que moi, il fut un de ceux qui exécuta mon dernier plan, sur Chatillon et Chollet lequel plan chassa les rebelles de la Vendée, j'aurais voulu lui faire du mal, que je n'en ai point eu la faculté, il était un de ceuxque je désirais accompagner et jamais je n'ai eu cet avantage.

Celui qui m'accuse d'avoir contribué au malheur de qui que ce soit, ne me connait pas, je n'ai d'autre jouissance sur la terre, que celle de n'avoir jamais eu l'idée de faire le mal mais souvent le bien, regrettant de ne pas l'avoir fait toujours.

Dites citoyen, dites tout le bien de ce brave Général Vesterman, adoucissez les manes victorieuses que l'échafaud n'a jamais déshonorez, et dont le témoignage et le souvenir de tous les militaires ne cessent de répéter avec vous. N'oubliez pas le regrettable Biron qui fut aussi assassiné malgré moi.

Paris ce 5e Ve
an 10

Salut
SANTERRE
enclos du Temple.

On lit au verso de cette lettre, écrit et signé de la main de M. de Chateauneuf :

29 juin 1822,

Quand Santerre, en l'an 10 de la République, se loue d'avoir été présent à l'attaque du Château des Tuileries, il parle le « langage du temps » il n'est pas sincère. Il est certain qu'il recevait cent mille francs de M. de la Porte intendant de la liste civile pour modérer le peuple de Paris. Il assista au supplice de Louis XVI malgré lui, et ce fut M. Beaufranchet d'Ayat, ancien page de Louis XVI, qui ordonna le roulement de tambour pour empêcher le monarque de parler au peuple. CHATEAUNEUF.

Cette lettre est cotée n° 312 au Catalogue des Manuscrits ; elle est annoncée comme émanant de « Claude » Santerre mais c'est en vain que j'y ai cherché ce prénom ; je m'en tiens donc à ce qu'à ce sujet je disais dans la première partie de ma communication. FRANCE WEBER.

« L'Endymion » en 1803 (LXVIII, 137). — Comme son collègue de Lorient, le préfet maritime de Toulon a reçu l'ordre (*dépêche ministérielle du 2 août 1913*) de faire compulser les archives du port, relativement à l'incident de l'*Endymion* qui fait l'objet de la question posée par V.

Voici quelques détails sur cet incident, que j'extrais du journal hebdomadaire anglais *The Naval and Military Record.*

Dans son numéro du mercredi 6 août, ce journal publiait, sous le titre *Incident maritime de 1803*, le télégramme Reuter suivant :

Lorient, 3 août.

Le ministre de la Marine a demandé au Préfet Maritime de faire des recherches dans les archives du port relativement à un incident qui a eu lieu vers l'année 1803, lorsque la frégate anglaise *Endymion*, commandée par l'honorable Charles Paget, capitaine de vaisseau, au cours d'une croisière sur la côte d'Espagne, rencontra un navire de guerre français dans une situation désespérée et, au lieu de l'attaquer, le sauva du danger imminent d'être mis en pièces sur les rochers qui l'entouraient.

Dans le numéro suivant, le journal en question publiait, sous le même titre et le sous-titre *Amitié entre ennemis*, l'article suivant :

Dans notre numéro du 6 août, nous avons reproduit un télégramme Reuter de Lorient.. (*Voir plus haut le texte de ce télégramme*). Nous avons reçu depuis la lettre suivante : — Monsieur le Directeur. A propos de l'*Incident maritime de 1803* mentionné à la page 483 de votre publication, je vous envoie ci-inclus la copie d'un article de journal qui m'a été communiqué, il y a quelques années, par un descendant du capitaine de vaisseau Paget, et que je crois de nature à intéresser vos lecteurs : Vice-Amiral Noël S. F. Digby.

Voici la traduction de l'article en question, que je limite à l'incident dont s'occupe l'*Intermédiaire* :

Nous étions en guerre avec les Français et, au cours de sa croisière à bord de l'*Endymion*, le capitaine de vaisseau sir Charles Paget découvrit un navire de guerre ennemi, affalé sur une côte battue par le vent, dans le voisinage immédiat de rochers dangereux.

L'« ennemi », qui avait perdu toutes ses grosses ancres n'était tenu que par une ancre de touée ; le vent soufflait en tempête ; encore une heure ou deux le bâtiment serait mis en pièces, et nous aurions été débarrassés d'un adversaire dangereux. Cependant le généreux capitaine anglais n'appliqua pas dans ce sens les termes de sa commission de commandant. Dès qu'il se fut rendu compte de la situation désespérée du navire français, il rentra ses canons et laissa porter sur lui. Il mouilla son ancre de veille tribord à bâbord sur l'avant du français avec une bouée fixée à 50 brasses sur le câble de l'ancre et fila ce câble sur l'avant du navire ennemi. « Mossou » (corruption anglaise de « Monsieur ») saisit le câble sauveur, le fixe à son bord et se trouve alors en sûreté mouillé sur deux ancres. En même temps l'*Endymion* doit s'occuper de se tirer d'affaire. Le capitaine Paget était en danger imminent de se briser sur les rochers dont on a parlé plus haut, et sa science nautique seule l'en fit triompher. Il devait gagner au vent, mouiller son ancre de bossoir sous le vent et virer vent devant en s'aidant de cette ancre, manœuvre la plus scabreuse, la plus délicate de toutes celles d'un bâtiment à voiles. La moindre erreur commise dans semblable conjoncture et coque de noix ou frégate auraient eu vite terminé de virer vent devant en mouillant une ancre de bossoir ! Le capitaine Paget se tira heureusement de la difficulté, et continua sa route aux autres amures. Alors dominant les hurlements comme de désappointement de la tempête, s'élevèrent les remerciements les plus nobles que des marins aient jamais entendus. Les 700 Johnny Crapauds (*Jeannot Crapauds* : sobriquet donné aux Français par leurs voisins d'outre-Manche) sauvés par la vaillante frégate anglaise se massèrent dans les haubans et sur les bastingages et nous accompagnèrent de leurs acclamations folles jusqu'à ce que nous eussions paré les rochers, jusqu'à ce que l'*Endymion* fût sorti des dangers et aussi en sûreté qu'une cathédrale.

Puis, quand la tempête diminua de force, ils relevèrent leurs ancres et firent route pour raconter chez eux le noble incident dont ils avaient bénéficié.

Nous pensons que quelques-unes des questions posées par M. Baudin, dans sa dépêche du 2 août, pourraient être résolues par son collègue anglais, M. Churchill, premier lord de l'Amirauté, à l'aide du journal de bord de l'*Endymion* et des rapports du commandant Paget, si ces documents ont été conservés dans les archives de la Marine anglaise.

NAUTICUS.

—

La voiture de Napoléon à Waterloo (LXVI ; LXVII). — Elle est à l'exposition de Breslau. On dit qu'elle a lon-

guement retenu l'attention de l'Empereur Guillaume.

Nous avons reçu à ce sujet d'intéressantes réponses qui renvoient à des livres : c'est très commode quand on les possède. Une citation ou une analyse de ces livres eût mieux valu.

J'ai coupé dans un journal : Je ne sais plus lequel, cette anecdote :

A la bataille de Waterloo, la voiture de Napoléon I[er] tomba aux mains des Anglais et, raconte un journal de 1817, comme à Londres on fait argent de tout, cette voiture y fut vendue 1,000 guinées (25,000 fr.).

Or, l'acquéreur de l'équipage était un spéculateur qui fit en cette occasion une fort belle affaire.

La moitié des habitants de Londres passèrent, moyennant 1 fr. 25, dans la voiture, entrant par une porte et sortant par l'autre.

Quant à ceux qui voulaient s'asseoir, ils payaient 6 fr.

Et ainsi l'heureux homme empocha un petit demi-million !

Comment cette voiture qui fut envoyée en Angleterre, revint-elle en Allemagne?

Quelles précisions a-t-on de l'authenticité de la voiture qu'on montre à Breslau ?

V.

—

A propos de Blucher (LXVIII, 187). — Les uns prétendent que Blucher transigea pour 500.000 francs ; les autres, qu'il se contenta de 300.000 francs. Aucune pièce officielle n'a été trouvée, à ma connaissance. Il me semble inutile de qualifier à ce sujet Blucher « triste personnage ». Le général prussien ne valait moralement ni plus ni moins que ses contemporains. Tous les généraux se faisaient donner alors ce qu'on appelait des douceurs, ce procédé les a enrichis autant que les dotations. Dans le cas du pont d'Iéna, Blucher n'a certainement pas gardé la somme ; il l'a donnée à l'Etat pour lequel il opérait. Il jouit dans le *vulgum pecus* d'une gloire usurpée ; c'était un excellent colonel de cavalerie du temps, un soudard, et nullement un tacticien et un stratégiste. Ses manœuvres de 1814 et 1815, dont il serait puéril de nier le mérite, ont été dictées par son chef d'état-major, Gneisenau.

P. M.

La cloche de Sébastopol (LXVIII, 185). — Il existe en l'église Saint-Michel, de Dijon, suspendue à l'intérieur près d'une porte de la sacristie, une petite cloche en acier provenant de Sébastopol. Je crois même qu'il y en a une autre dans le beffroi de l'église moderne Saint-Pierre. Ce sont des dons du maréchal Vaillant pendant qu'il était ministre de la Guerre de 1854 à 1859, faits à sa ville natale et à la paroisse de la maison paternelle, Saint-Michel.

Et à propos de la question posée, je répèterai ce que j'ai dit autrefois, ici même quand furent restituées au Mexique les clés de la ville de Mexico, je n'aime pas ces générosités-là. Si la Russie avait sollicité la réintégration des cloches conquises, passe encore, mais, sans le savoir de source certaine, j'ai idée qu'il n'en est rien. De tels actes spontanés de sensiblerie internationale me semblent donc peu justifiés. Je ne sache pas, d'ailleurs, qu'elle nous ait rendu la pareille et qu'il y ait eu échange de bons procédés. Nous a-t-on cédé quelqu'un des innombrables trophées de la guerre de 1812 ?

Sur ce pied d'abolir l'histoire pour ne pas contrister une nation amie, mettons alliée, pour être protocolaire, on pourrait aller loin ; pourquoi n'en viendrait-on pas à des changements de noms de rues, à débaptiser le boulevard de Sébastopol, l'avenue de Malakoff, le pont de l'Alma, la rue de Traktir ? Pourquoi aussi ne proposerait-on pas de rendre les quelques drapeaux russes qui peuvent exister aux Invalides ? Et ne savons-nous pas que si la France a conservé les statues gisantes des rois anglais qui sont à Fontevrault, il s'en est de bien peu fallu qu'elles ne passassent la Manche. Si la reine Victoria n'avait pas été plus respectueuse de l'opinion française que le gouvernement de Napoléon III, ce serait depuis un demi-siècle chose faite.

Conservons donc comme des monuments de notre histoire ces trophées qui nous ont coûté tant de sang répandu et de trésors, en nous disant qu'ils ne portent ombrage à personne. Que chaque nation tienne donc à honneur de garder les siens, quand même ce serait à l'encontre d'un peuple ami.

H. C. M.

Ci-gît un innocent : Pierre tombale à Cluny (LXVII ; LXVIII, 51, 104). — Il ne semble pas nécessaire de recourir aux hypothèses et aux suppositions que fait Monsieur J. Chappée pour expliquer cette épitaphe. Au Moyen-Age, on désignait sous le nom d'*ignoscens* les enfants morts avant l'âge de raison. Des comptes de la la fabrique de Muzillac (Morbihan) qui remontent à 1462 emploient couramment cette expression : Ignoscent à Olivier Le Santerre enterré sous le tronc, deux sols six deniers — Deux ignoscens à Jehan Thomas enterrés sous le troncq, cinq sols, etc... L'épitaphe de Cluny ne serait-elle pas tout simplement une expression du même genre ?

J. ROUXEL.

—

Les obélisques élevés en France sur l'emplacement du méridien de Paris (LXVII ; LXVIII, 55, 200). — Contrairement à ce que dit à ce sujet Louis Tesson, ce que l'on appelle la Méridienne de Saint-Sulpice ne sert pas — et ne peut pas servir — à déterminer exactement le jour de Pâques, pas plus que le jour de l'équinoxe de mars. C'est tout simplement une ligne méridienne tracée, en 1743, sur le pavé de l'église et qui se prolonge sur un obélisque de marbre blanc, en y indiquant le Nord vrai, tandis qu'elle correspond au Sud à une fenêtre dont on a bouché un carreau en y laissant seulement une ouverture, par où un rayon de soleil tombe à midi *vrai* (les horloges et les montres sont réglées sur le midi *moyen*) sur la trace du plan méridien figuré sur le pavé de l'église.

NAUTICUS.

—

La Marie-Céleste (LXVIII, 43). — Si *Un vieux marin* peut attendre octobre prochain, époque à laquelle je serai rentré chez moi, je pourrai lui envoyer le titre d'un livre de Conan Doyle où se trouve une nouvelle inspirée de la *Marie-Céleste*, ainsi que la date du numéro de la *Domenica del Corriere*, de Milan, où parut un article sérieux assez long sur la *Marie-Céleste*. Si je ne me trompe, cet article a 5 ou 6 ans de date.

P. A. T.

Alibourg (LXVIII, 189). — Etant à la campagne, loin de mes livres, je ne puis dire que ce que ma mémoire a conservé : sous le nom latinisé de « Albosius » il a publié une brochure intitulée « Lithopaedion Senonensis ». La *Grande Encyclopédie* lui consacre quelques lignes.

A. CORDES.

*
* *

Alibour est certainement un médecin de Henri IV, dont le nom se trouve dans les *Mémoires* du temps, mais pas une biographie ne le contient.

Peut-être Ego serait-il renseigné en s'adressant au savant bibliothécaire de l'Ecole de Pharmacie. Jal a dû le connaître, mais, par extraordinaire, il renvoie aux comptes de la Cour des Aides, aux Archives Nationales. L'Eau d'Alibour ou Collyre de S. Jerneron est une solution surtout antiseptique, composée de sulfate de zinc, de sulfate de cuivre, de camphre et de safran.

E. GRAVE.

—

Les Badier de Verseilles (LXVIII, 189). — Alexandre-Marie-Henri de Badier, comte de Verseilles, fils de Jacques et de Marguerite-Hortense (alias Barbe-Louise) du Pleissier, épousa en premières noces N. de Résie et en secondes noces, vers 1760, Anne de Pourcheresse. Nous ignorons s'ils ont eu des descendants. Il avait une sœur mariée avec Antoine de Gayardon de Gresolles, fils d'Alexandre et Claudine Cachet de Garneran.

QUÆRENS.

—

Blondel d'Azincourt et Leroux d'Azincourt (LXVIII, 237). — Ne s'agit-il pas de Louis-Georges Seroux d'Agincourt, antiquaire, auteur du *Recueil de fragments de sculpture antique en terre cuite*, Paris, 1814 ? Son portrait, dessiné en 1776 par Cochin, figure en tête de cet ouvrage.

W. D.

*
* *

L'ex-libris n'est pas celui de Blondel d'Azincourt, mais celui de Jean-Baptiste-Louis Georges Seroux d'Azincourt, antiquaire, né à Beauvais le 6 avril 1730, mort à Rome le 24 septembre 1814. Il avait été fermier général et avait voyagé

longtemps en Italie. Il est l'auteur d'ouvrages sur les monuments antiques.

SAFFROY.

—

Désiré Laverdant (LXVIII, 142,262). — Lignes 24 à 27, lire: « d'un chef-lieu de canton, du Dauphiné, Bourg d'Oisans, ou Villars-de-Laus, dans le voisinage duquel il passait une partie de ses étés. »

—

Castaing (LXVII, 380, 539, 684). — Castaing Edme-Samuel, condamné à mort et exécuté en place de Grève le 6 décembre 1823, malgré la défense de Berryer, pour soustraction de testament et empoisonnement, était né à Alençon en 1796, fils de Toussaint-Pierre-Louis-Samuel, né lui-même dans cette ville en 1767, successivement maître des eaux et forêt en Saonois, membre de la Convention, député au Conseil des 500 et au Corps législatif, inspecteur général des forêts, décédé à Mamers en 1845.

Cette famille, qui paraît originaire de la région pyrénéenne, était venue s'établir de Paris à Alençon par un sieur Jean Castaing, receveur des tailles dès 1731.

La proximité de Mamers et d'Alençon explique sa présence dans le Maine encore aujourd'hui. Sus.

—

Le comte de Comminges (LXVIII, 98, 203). — Ce nom rappelle, au point de vue artistique, un superbe tableau de Jacquand qui se voit au musée de Rennes. Voici le numéro du catalogue de ce musée.

« 264. Le comte de Comminges reconnaissant Adélaïde sous le costume des trappistes, au moment où on va l'enterrer. (Dernière scène des Mémoires du comte de Comminges). Don du Gouvernement. »

Avec l'aimable autorisation de M. le Conservateur du musée, j'eus l'avantage de copier, en 1878, au quart superficiel et pour ma collection, cette toile magistrale, une des plus belles de Jacquand.

FÉLIX CHAILLOU.

—

Grandchamps, près du prince de Tarente à la Haye (LXVIII, 5, 168). — Je remercie M. Pierre de sa réponse, mais qu'il veuille bien me permettre de lui demander un peu plus.

Cet excellent confrère suppose sans doute qu'il lui suffit de nommer les Lusignan et les Lezay, pour que je voie de suite quel ouvrage je dois consulter. En cherchant bien, je trouverais peut-être. Mais j'avoue que j'aimerais mieux avoir de suite la bonne adresse.

Comptant sur une complaisance que, si je ne me trompe pas, j'ai déjà mise à contribution, je prie notre distingué collaborateur de prendre en très bonne part, la demande que je lui adresse concernant sa référence, ou ses références.

M. A. B.

—

La maison de Grétry (LXVIII, 44, 169). — La vieille maison liégeoise, si adroitement restaurée, où viennent d'être installées les précieuses collections réunies par le Directeur du Conservatoire de Liège, feu Théod. Radoux, est connue traditionnellement sous le nom de « Maison Grétry ». Et il semble que c'est bien là qu'il faut voir, non seulement l'endroit où le grand homme a passé son enfance laborieuse, mais le lieu même de sa naissance.

Pour fixer les idées à cet égard, il convient de recourir à l'érudition locale. Et l'on ne peut mieux s'en rapporter qu'à l'autorité de M. Th. Gobert, qui, dans sa monumentale histoire des *Rues de Liège*, a réuni sur la question une documentation attentive et nombreuse. Il l'a reprise avec ses arguments dans la *Gazette de Liège*, la veille du jour de l'inauguration (13 juillet) de la Maison Grétry. L'extrait est un peu long, mais comme il tranche la question, mieux vaut ne pas le résumer.

La question qui, jusqu'à présent, est restée plus ou moins en suspens, est la détermination du quartier où il a pris naissance. Grétry même a abordé le sujet en ses propres mémoires. Dans ses *Essais*, t. I, p. 125, rappelant la fondation Darchis dont, comme tant d'autres artistes liégeois, il bénéficia à Rome, il résumait à sa façon, les conditions à remplir pour jouir de cette fondation :

Il fallait être né à Liège, écrit-il, ou dans l'enceinte de trois lieues aux environs de la ville. Cependant le quartier d'Outre-Meuse était exclu parce qu'il régnait dans le temps de la fondation une guerre civile entre les deux quartiers de la ville. Si j'étais né deux ans plus tard, j'avais part à l'exclusion.

Déjà, en 1844, de Gerlache, dans la deuxième édition de son *Essai sur Grétry*, tirait de ce passage, la conclusion suivante :

« Si je comprends bien ces dernières paroles, il en résulte que Grétry n'est pas né Outre-Meuse comme on le suppose généralement, mais qu'il avait déjà deux ans quand ses parents vinrent s'y établir. »

Il est clair que de Gerlache a été victime d'une confusion dans laquelle Grétry lui-même est tombé quant à sa naissance et au sens véritable de la clause de la fondation Darchis rappelée par lui inconsidérément. N'est-ce pas avec aussi peu de réflexion qu'il fait mention d'une soi-disant « guerre civile entre les deux quartiers de la ville » à la fin du XVII[e] siècle ?

A la vérité, le testateur a indiqué comme devant avoir la préférence, entr'autres « ceux qui sont le plus proche de Milmorte avec les autres Hesbignons, à l'exclusion de ceux d'Outre-Meuse, et pas éloignés de Liège de plus de quatre lieues, parlant le wallon français seulement, et cela, dit-il, pour obvier aux querelles et disputes qui pourraient naître de la diversité des langues ».

Le quartier d'Outre-Meuse tel qu'on l'entend vulgairement à Liège n'a nullement été visé par Darchis, car on n'y parle pas plus le flamand que sur la rive opposée du fleuve. En propres termes, le fondateur exclut, non les Liégeois, mais les Hesbignons d'Outre-Meuse.

Sans doute, la querelle entre Wallons et Flamands n'avait point le caractère ardent de nos jours. Le coq rouge n'avait pas encore montré sa crête. Cependant lors de la fondation Darchis, une certaine antipathie se manifestait dans le peuple. C'est pourquoi, comme le faisait observer M. Alfred Micha, dans une étude récente sur cette fondation, on peut affirmer que le fondateur a voulu exclure uniquement les étudiants qui seraient originaires de communes flamandes situées sur la rive droite de la Meuse, formant le pays qu'on appelait le quartier d'Outre-Meuse (1).

C'est donc par une double fausse compréhension des choses que Grétry s'est exprimé de la façon rappelée plus haut, car il est réellement né Outre-Meuse. Ses contemporains l'ont proclamé à l'envi : Pierre-Joseph Henkart le déclarait en 1811, en apprenant que la place formée sur le terrain de l'ancienne église Saint-Nicolas (Outre-Meuse) allait porter le nom « place Grétry ». « Liège », écrivait-il, « lui a donné le jour... Le quartier d'Outre-Meuse... berceau de Grétry, jouira d'une place publique décorée d'un nom sûr de l'immortalité (2) ». A l'inauguration même de la place, le 3 juin 1811, Dewandre, premier adjoint remplaçant le maire absent, se prononçait aussi catégoriquement : « Vous, habitants de ce quartier célèbre par son courage, respectable par ses malheurs, recommandable par son active industrie, vous qui, à côté de vos berceaux, avez vu le berceau de Grétry, habitants du quartier d'Outre-Meuse, vous êtes fiers de ce nom, vous êtes heureux de sa gloire (1).

Qu'Outre-Meuse soit le lieu originaire du célèbre compositeur, on en trouve une nouvelle preuve dans la résolution même par laquelle la place lui fut dédiée : « Considérant », y lit-on, « que leur compatriote (Grétry) est né dans le quartier d'Outre-Meuse, à Liège, et saisissant l'occasion de rappeler aux habitants de ce quartier la mémoire de cet artiste distingué... »

Mais il y a une attestation plus solennelle à invoquer, c'est le registre même contenant l'acte du baptême du grand musicien qui a eu lieu en l'église Notre-Dame aux Fonts, où la plupart des parents aimaient à faire baptiser leur fils. Non seulement on y apprend que Grétry est né Outre-Meuse, mais il y est spécifié qu'il était de la paroisse St-Nicolas (2). C'est là d'ailleurs, notons-le, que les sœurs de Grétry ont toutes reçu le premier sacrement. C'est dans une artère de cette paroisse, en la rue des Récollets, que l'artiste a vu le jour. Aussi, en 1811, également, la mêla-t-on aux fêtes qui accompagnèrent l'inauguration de la place Grétry. A cette époque, Pierre-Joseph Henkart encore, dans un compte rendu des festivités, signalait de la sorte la dernière partie de la solennité en l'honneur de Grétry.

Le cortège, en quittant la place Grétry, s'est rendu dans la rue voisine qui l'a vu naître ; elle était entièrement tapissée de verdure. La maison où fut son berceau était couverte de pyramides ; le soir, elle fut illuminée ; des couronnes y étaient appendues en offrande. Au-dessus de la porte, sur une table de marbre, étaient inscrits en lettres d'or, ces mots

Ici
Est né André Erneste (sic) *Modeste*
GRÉTRY
Le 11 février 1741

Là le cortège immense s'est arrêté, ému, attendri... O Grétry, cette place publique, ce monument de marbre vivront longtemps dans ta patrie ; ils vivront moins encore que ton nom et tes ouvrages.

C'est la même dalle commémorative qu'on retrouve sur la maison n° 28, rue des Récol-

(1) « La Fondation Darchis », dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XL.

(2) *Feuille d'Annonces*, 1[er] janvier 1811, p. 1.

(1) *Feuille d'Annonces*, n° du 5 juin 1911, p. 1.

(2) *Registre paroissial de Notre-Dame aux Fonds*, année 1741, f° 426.

lets, où est né Grétry. A vrai dire le bâtiment qui a reçu le grand compositeur n'existe plus, mais il se dressait à cet emplacement. C'était une habitation de modeste apparence. Le rez de chaussée de la façade se composait de grossières pierres de taille et de fenêtres à meneaux et à grilles, sans ornement. Une seule large fenêtre éclairait l'unique étage formé de briques et de charpentes en bois.

Lors des fêtes qui ont accompagné le rapatriement du cœur de Grétry, en 1826, la modeste demeure avait été décorée d'un arc de triomphe où ces deux vers ressortaient en lettres de feu.

De ce réduit fameux par sa simplicité
Grétry prit son essor vers l'immortalité.

Dans cette maison heureusement rétablie en son état primitif pour la circonstance, ont été transférées les collections rassemblées par M. Radoux, ancien directeur du Conservatoire royal de musique. C'est ce musée, installé dans ce milieu populaire, que le Roi Albert lui-même daignera inaugurer solennellement ce dimanche, pour perpétuer la mémoire du grand musicien.

THÉODORE D'OUTREMEUSE.

Terminons en ajoutant, toujours d'après l'auteur des *Rues de Liège*, qu'au milieu du siècle dernier, la Maison Grétry appartenait à la famille Dubois-Desoer. « Voulant perpétuer les souvenirs attachés à la maison où est né Grétry et en affecter le revenu à l'encouragement des études musicales », Mme Veuve Dubois, par acte avenu devant Me Moxhon le 31 mars 1859, fit donation à la Ville de la maison appelée Maison Grétry (n° 459 ancien). Cet acte oblige la Ville à entretenir le bâtiment avec soin, en parfait état de réparation et à conserver à perpétuité, sur la dalle de marbre de la façade, l'inscription en lettres d'or.

Actuellement, la dalle de marbre est remplacée par une pierre sculptée dans le style du temps et au milieu de laquelle on a eu soin de reproduire l'ancienne incription (avec la faute : *Erneste* pour *Ernest*).

O. COLSON.

—

La femme du général Hugo et les Vendéens (LXVIII, 141). — Le dernier mot sur cette question controversée nous semble avoir été dit par Léon Séché, dans son dernier ouvrage sur Victor Hugo, intitulé : *Le Cénacle de Joseph Delorme* (1912).

Ledru des Essarts (LXVIII, 191). — Le *Bulletin de la Société des Lettres Sciences et Arts* de la Sarthe a publié, sur ce général, une étude très documentée. Le collabo Lucius Verus y rencontrera tous les renseignements qu'il désire.

L. C.

—

Mirès et Louis Veuillot (LXVIII, 141). — Etant en route pour Rome en 1860, Louis Veuillot écrivait de Marseille à sa sœur :

... Chuit était à la gare ; le représentant de Mirès aussi, qui avait retenu ma place au bateau, qui a pris mon passeport et mes bagages, et fait toutes mes affaires...

Et l'homme de Mirès, qui a fait un geste indigné, quand je lui ai parlé de rembourser le prix de ma place !...

Dans une lettre du 18 février 1860, dans laquelle il rend compte à sa sœur de son entrevue avec Pie IX, il dit :

Ainsi, ma sœur, le chemin de fer que nous prendrons n'est pas celui qui m'a été offert...

Phrase que M. Eugène Veuillot explique comme suit dans une note :

M. Mirès, le jour même de la suppression de l'*Univers*, était venu offrir à Louis Veuillot une place d'administrateur délégué dans les chemins de fer romains.

(*Correspondance de Louis Veuillot*, t. II, pp. 144 et 149.)

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Ulysse Pic (LXIV ; LXV ; LXVI). — Ulysse Pic a été, pendant plusieurs années, rédacteur au journal *Le Charentais*, à Angoulême, vers 1869.

PAUL P. J.

—

Alfred de Vigny. Ses portraits (LXVII ; LXVIII, 212). — A la liste publiée par l'*Intermédiaire* du 20 août, il convient d'ajouter le magnifique portrait in-folio dessiné par le maître peintre-graveur Jean Corabœuf, pour le nouvel ouvrage de Léon Séché sur Alfred de Vigny, qui paraîtra au *Mercure de France* le 18 sept. prochain, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort du grand poète.

—

Les armoiries de Rouen (LXVIII), 192. — Du *Journal de Rouen*, (28 août 1913).

Il existe, paraît-il, suivant un lecteur de

l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* qui note le fait dans son dernier numéro, une ville de Hollande, la ville de Velsen, sur le canal du Nord, à 2 kilomètres de la mer du Nord, qui possède des armoiries en tout semblables aux armes de Rouen : *à l'agneau d'argent, portant une bannière sur fond de gueules* sauf « le chef d'azur, aux fleurs de lis de France ».

Le correspondant de l'*Intermédiaire* n'en revint pas et alla consulter sur ce cas M. R. Tuin, archiviste général du royaume néerlandais, pour savoir si Velsen n'avait point eu des rapports avec Rouen. M. R Tuin lui apprit alors que d'autres villes hollandaises : Hollevsetsluis, dans la Hollande méridionale, Hontenisse en Zélande, Mydrecht et Achtienhoven, dans la province d'Utrecht, avaient des armes semblables à celles de Velsen.

En réalité, ces armes, qui sont l'agneau pascal, se retrouvent dans les armes de bien d'autres villes. Par exemple, l'abbaye Saint-Jean de Falaise portait de gueules à l'agneau pascal d'argent et à la bannière d'or ; la ville de Bernay, avant de porter un lion rampant d'or, eut un mouton sur champ d'azur et de là est venue la légende de N.-D.-de-la-Couture. Les villes françaises de Lectoure, Senez, Bourges, Quimper portèrent un agneau naturel.

D'autres ont reçu dans leurs armes, un agneau figuré. Toulouse accompagne d'un portrait d'église et d'un château avec la devise : *Agnus Dei dona nobis pacem*, un mouton d'argent. Auch, mêle au lion d'Armagnac, un mouton tenant une bannière à croisette ; la *cité basse* de Carcassonne, porte comme Rouen, *de gueules à l'agneau pascal* d'argent *avec bordure d'azur semée de fleur de lys d'or* ; Lannion, porte un mouton couché tenant la bannière ; de même Rieux, Grasse, qui aujourd'ui a placé dans ses armoiries un quinte-feuille. A l'étranger même. Pavyot a signalé la ville de Brixen dans le Tyrol, en Autriche, près d'Inspruck, et dont le prince-évêque portait : *de gueules, à un agneau pascal d'argent, chargé d'une croix de gueules, diadémé d'or*, et la ville de Lembléin en Souabe, qui sur fond d'azur montre aussi un agneau tenant la bannière.

De nombreux particuliers eurent aussi l'agneau pascal dans leurs armes ; notamment Nicolas Le Roux en 1539 et notre grand écrivain Blaise Pascal, dont la machine arithmétique porte des armoiries, en tout semblables à celles de Rouen Rien donc d'extraordinaire à ce que certaines villes de Hollande aient des armoiries ressemblant à celles de Rouen.

G. D.

Armes de la famille Bruix (LXVIII, 193). — Le vice-amiral Eustache de Bruix, né à Saint-Domingue en 1761, mort à Paris le 19 mars 1805, appartenait à une famille originaire du Béarn et avait pour oncle M. de Cardaillac, officier de marine.

La solution de la question posée me paraît devoir se trouver dans l'*Armorial général de l'Empire contenant les armes de l'empereur Napoléon Ier, des grands dignitaires, princes, ducs, barons, chevaliers et celles des villes de 1re 2e et 3e classe*, par Henri Simon ; Paris 1812, 2 vol. in-fol., que je n'ai pas sous la main en ce moment, mais qui se trouve peut-être à la bibliothèque de Boulogne.

C'est sans doute en souvenir de son commandement en chef de la flottille réunie dans les ports de la mer du Nord que la ville de Boulogne, qui était le siège de ce commandement, a donné le nom de Bruix à une de ses rues.

NAUTICUS.

*
* *

Eustache de Bruix naquit à St-Domingue en 1759 et mourut à Paris le 18 mars ou mai 1805. Il appartenait à une famille de la Chalosse, au diocèse d'Aire, et d'une branche fixée à Bayonne. Il avait épousé Marie-Josèphe Richard du Plessis, dont il eut au moins deux enfants :

1 — Alexis né à Brest en 1795, page de Napoléon Ier et baron de l'Empire par lettres du 8 mai 1812. Il mourut célibataire.

2 — N... (sœur d'Alexis) mariée à son cousin Etienne Nicolas de Bruix dont 2 enfants :

1 — N... † noyé, étant enseigne de vaisseau.

2 — Madame Carpentier.

Armoiries : *d'argent à un arbre arraché de sinople soutenu de 2 lévriers affrontés de gueules, accolés d'or*,

Armoiries concédées en 1812, au fils de l'Amiral Eustache de Bruix : *parti de gueules et d'argent à deux fasces de l'un en l'autre, la fasce inférieure de gueules à sénestre soutenue et surmontée d'un ours passant de sable au franc quartier des barons officiers de la maison de l'Empereur.*

L. LÉON DUFOUR.

—

Un moine dans les armoiries des Grimaldi. —LXVII ; LXVIII, 65, 176). —

Je crois qu'on n'a pas encore remarqué ici que les deux moines qui servent de supports à l'écu des Grimaldi sont des religieux de *l'Ordre de la Merci pour la rédemption des captifs* [Chez les Barbaresques], Ordre très répandu sur la Riviera.

Quels que soient les sentiments malheureusement trop connus du Prince régnant de Monaco, Albert 1er de Grimaldi-Matignon, pour la religion, il est difficile de croire que ce soit par son ordre que les deux moines en question aient été retirés des armoiries qui figurent sur son *Institut océanographique* de Paris : il convient d'attribuer ce fait plutôt à ce que M. Ibère nomme « d'autres autorités. »

H. de L.

—

La commode de Chanteloup, de la Préfecture d'Indre-et-Loire (LXVIII, 241). -- La commode en laque ornée de bronzes dorés (époque Louis XV), commode signée Demoulin, et qui, après avoir appartenu au château de Chanteloup, figura à la préfecture d'Indre-et-Loire pendant tout le dix-neuvième siècle, est déposée au Musée de Tours depuis 1911. On en trouvera un dessin dans le livre de M. Paul Vitry, Le *Musée de Tours* (Paris, Laurens, 1911).

GEORGES GOYAU.

—

Poètes ouvriers (XXXIX ; LXVII ; LXVIII, 221). « Car n'est pas auteur qui veut, comme a dit Boileau : La critique est aisée, mais l'art est difficile ». Hélas ! ce dernier trait n'est pas de Boileau qui n'aurait jamais fait suivre *aisée* de *mais*. Ce vers se trouve dans le *Glorieux* de Destouches et sous cette forme :

La critique est aisée et l'art est difficile

Le vers, ainsi, est correct, sinon excellent.

E. GRAVE.

—

Vers attribués à Lucain (LXVIII, 146). — Les vers cités sont d'Ovide et font partie du passage suivant :

Nam quid imaginibus, quid avitis fulta triumphis
Atria, quid pleni numeroso consule fasti,
Profuerint, cui vita labat ? Perit omnis in illo
Nobilitas, cui laus est in origine sola.

Le texte que je transcris porte, au dernier vers, « cui », au lieu de « cujus », donné par B. A.

NAUTICUS.

Moche (LVII ; LXVIII, 49, 222). — On appelle soie en moche la soie telle qu'elle arrive des pays étrangers, sans être apprêtée ni teinte. (*Encyclopédie méthodique*, Manufacture et arts, t. IV, p. 122).

La qualification de « moche » donnée à quelqu'un ou à quelque chose qui « marque mal » pourrait bien venir de ce nom donné à la soie brute, dont l'aspect est alors loin d'avoir le brillant que lui donneront les apprêts.

L. M.

* * *

Le *Dictionnaire national* de Bescherelle aîné (édition de 1851) donne cette définition :

Soies en moche : soie en paquet, qui n'est pas encore teinte et qui n'a pas eu d'apprêt.

Une personne moche, n'est-ce pas, par analogie, une personne qui n'a pas encore reçu ce je ne sais quoi qui séduit, cette aisance que confèrent la culture physique, le savoir-vivre et la naissance ?

ALBERT DESVOYES.

—

Snob (LXVIII, 97, 223, 268). — Il n'y a pas de mot anglais moins compris en France que Snob.

Voici une définition américaine.

Papa, que veut dire un snob ?

Celui qui d'un modeste commencement n'est pas « arrivé » suffisamment pour se vanter de son origine.

Un Snob, c'est un vulgaire parvenu, tout simplement !

BOSTON.

—

Mejairo ? (LXVIII, 50). — Ce n'est pas dans le Midi, mais aux pieds du Mont-Blanc et du Mont-Joly, dans une ravissante vallée de pâturages et de sapins, que nous amène, ce mot... kurde, qu'il faut lire : MEGÈVE, canton de Sallanches, 1727 h. à 1127 m., sur les bords d'un des nombreux Forons de la Savoie : c'est une des plus jolies stations de la route stratégique de Grenoble à Thonon. Destroit, le greffier de la Municipalité, a deux manières de l'écrire, dans les 2793 *Actes de décès du Tribunal Révolutionnaire* que M. Rathelot nous a si heureusement conservés.

3 Prairial an II — 22 mai 1794

1043 — Gaidon (Marie-Nicolas) 34 ans, né à Mejairo, lisez *Megève*, au procès même.

1729 — Maillet-Conte (Jean-Baptiste)

36 ans, domestique, né à *Mezerre* ; c'est Megève, id. ;

Il écrit de même Grand Bouvian (1000) pour Grand-Bornand ; Avancay, Avanchis (625, 1722) pour Avranchers, canton de Moûtiers et Bonvilla (1781) pour Bonvillarde, ces Werteruex que je demande à connaître ; Verthemex sans doute, canton d'Yenne mais il n'y a pas de « procureur de la commune ? » Pour l'excuser, il suffit de se reporter aux dates et aux conditions ! Le dossier d'une femme enceinte ne porte-t-il pas née à Aiyslangt pour Montauban ?

L'*Intermédiaire* aura, au sujet des 11 volumes in-4° laissés par le greffier M. Rathelot, à la Ville de Paris, la primeur d'une déduction inattendue et décisive en Histoire :

En 1871, la Commission de la Reconstitution de l'Etat civil, a authentifié, et contre signé les 2793 copies du greffier Rathelot, puis se ravisant sur la gravité de ces actes... d'accusation ! elle a fait raturer à traits bleus et annuler 2793 fois sa propre signature... gênante : 2793 × 3 = 8379 ratures à la règle et à l'encre bleue : honni soit qui mal en pense !

Il n'y a qu'un malheur : le n° 2345, celui de Mme de Saint-Pern, a reçu la consécration officielle ; il a été authentifié judiciairement.

Le Tribunal Révolutionnaire en a reconnu l'authenticité et l'existence à l'audience du 5 germinal, la minute du jugement en témoigne, et elle est conservée aux Archives nationales (W. 298). D'où : une des copies est légalement reconnue authentique, toutes sont donc authentiques : 2792 + 1 = 2793. La conclusion est incontestable, n'en déplaise aux pontifes de la Commission.

***

Feuillet deux mille quatre cent soixante-treize
Extrait du Registre des Actes de décès de la Municipalité de Paris pour l'an II

Saint-Paul – Du trois Thermidor, an deuxième de la République, acte de décès de Aniche-Amélie-Marie-Laurence-Céleste *Saint-Pern*, du premier de ce mois, âgée de vingt-un ans, femme Cormuller — Cornulier — native de Rennes.

Vu l'extrait du jugement du Tribunal Révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du premier de ce mois

Signé : officier public.

Le Greffier-chef de l'Etat-civil du Palais de Justice de Paris, ce 21 décembre 1871 :

Arch. Mun. et Dépt. de la Seine XI 2473.

Le Greffier qui se dispensait de signer, était Destroit, ou Trial, il vivait encore le 12 ventose, 2 mars 1795, lorsqu'à la Grand'Chambre, 107ᵉ témoin au procès, la *morte vivante*, la jeune Mme de St-Pern, comtesse Cornulier, se présenta son extrait mortuaire à la main : ce fut certainement le plus mauvais quart d'heure de Fouquier-Tinville avant sa mort : il était trois heures de relevée.

POÊNSIN DUCREST.

—

Super libris (LXVIII, 47, 215). — Mais pourquoi ne pas s'en tenir à la formule consacrée par l'usage et le temps *Ex-libris*, puisque c'est celle que l'on a toujours inscrite sur ces jolies vignettes ? *Super libris* me déplaît parfaitement, que ce soit ou non un barbarisme, *Supra libros* aussi et encore plus *Super ex-libris*, expression où il y a deux mots pour un. Décidément, va pour le vieil *Ex libris* qui a pour lui une possession d'état immémoriale et remonte à un temps où tout le monde entendait et parlait bien le latin.

H. C. M.

—

Partir à l'anglaise (LXV, 740, 876 ; LXVIII, 69, 220). — Mon Dieu, oui, on dit en Angleterre « partir à la française ». Mais je ne vois pas très bien comment cela pourrait affaiblir l'explication que j'ai donnée de « partir à l'anglaise ». Voilà deux questions différentes. On trouverait, je pense, la solution de la première dans l'histoire des Français en Grande-Bretagne. En attendant, je crois que M. Gaston Hellevé peut admettre mon explication, à l'appui de quoi messieurs H. B. et Philippe-Leroy trouveront maintes anecdotes dans l'ancienne chronique.

« To take french leave » doit être bien postérieur à « partir à l'anglaise ». C'est, d'ailleurs, de quoi je n'avais pas à m'occuper. Ce n'est pas là « un point de la question », — c'est une autre question.

On commence à dire, n'est-ce pas ? qu'un individu « part comme un Allemand », quand il s'en va d'une façon déplaisante, en grognant, en sacrant, en menaçant, en faisant le poing, en tapant les portes. Pourquoi cette expression ? Cela saute aux yeux !

On n'aura pas, pourtant, l'idée de la jeter en travers de « partir à l'anglaise », expression à laquelle il n'y a pas plus de raison d'opposer « partir à la française ». C'est pourquoi je maintiens.

HENRI CHENEVARD.

—

Monseigneur ou Monsieur (T. G. 604 ; LXVII). — L'abbé de Rancé, à l'article de la mort, appelait Monsieur et non Monseigneur l'évêque de Séez. (Voir la *Vie de Rancé* de Chateaubriand).

ALBERT DESVOYES.

—

Berg-op-Zoom, vêtement (LXVIII, 242). — J'ai rencontré dans les Archives nationales, de Chantilly, à la date de juin 1778, cette mention : « Un habit de Bergopsom blanc ».

ELEEM DE CANTILIACO.

—

Essai de langue universelle. Le latin ou l'espéranto. — (LXVII ; LXVIII, 70, 218). — On doit être bien surpris en lisant ce que dit M. Hyrvoix de Landosle, qui trouve l'espéranto une arme des ennemis du catholicisme.

Pourtant, le Pape a béni des congrès d'espéranto. C'est ce qu'il a fait notamment à celui de Genève. Si le Pape fait de la propagande contre le catholicisme, c'est vraiment un peu trop fort !

Il est bien facile de comprendre pourquoi le latin ne peut pas servir comme langue universelle. Il faudrait pour l'adapter à cet usage :

a) changer sa grammaire. On vante la grammaire latine, comme une *gymnastique de l'esprit,* parce qu'elle est particulièrement difficile. Ce n'est pas ce qu'on recherche quand on veut instituer une langue universelle. Donc, il faudrait simplifier la grammaire ;

b) augmenter le vocabulaire. Il est bien évident que les Romains n'avaient pas prévu, il y a vingt siècles, toutes les idées modernes. Ils n'avaient pas un *stock* de mots pour ces idées et découvertes. Si on les veut traduire en latin, sans des mots nouveaux, il faut des périphrases énormes. Donc il faudrait augmenter en des proportions extraordinaires le vocabulaire ;

c) se mettre d'accord sur une prononciation universelle. Tout le monde sait que les Français ne prononcent pas le latin comme les Italiens, ni comme les Allemands... Chaque peuple a sa prononciation différente.

Or, si l'on prenait le latin et si l'on transformait sa grammaire et si l'on augmentait peut-être du double le nombre de ses mots et si l'on changeait sa prosodie, qu'est-ce qui en resterait de ce que l'on apprend actuellement ? Presque rien. Ce serait bel et bien une langue nouvelle. Ceux qui savent le latin auraient d'abord le travail de l'oublier pour apprendre la langue maquillée qui résulterait de tous ces tripotages.

Il vaut donc mieux recourir a l'espéranto. C'est l'opinion du Pape. C'est aussi, on nous l'informe, celle de la Franc-Maçonnerie. Tant mieux ! Cela doit prouver que c'est bien la vérité, puisque ces deux puissances ennemies en conviennent !

M. A.

—

Célibataires (T. G. 179 ; LXVIII, 98). — En 1808, Montyon a publié un mémoire sur le sujet suivant : Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples ? Comme Daumier dans sa *Journée du célibataire*, il juge celui-ci inutile et égoïste et propose en conséquence de l'accabler de surtaxes, tandis qu'il favorise les mariages par des détaxes et la fécondité dans le mariage par des primes proportionnelles au nombre des enfants (Cité par Stourm, *Systèmes généraux d'impôts* (Paris, Guillaumin, 1893, p. 41).

C. DEHAIS.

—

Le centenaire du châle cachemire (LXVIII, 146, 273). — Dans l'*Hermite de la Chaussée d'Antin* (Paris, Pillet 1814, t. II, pp. 304 et sq) de Jouy nous offre, dans son feuilleton 53, du 20 septembre 1812, l'histoire d'un schall de l'Inde. Le premier serait arrivé à Paris en 1773 et aurait été offert par le duc d'Aiguillon à Madame du Barri qui aurait dédaigné cette parure. Lekain, dans le rôle de Gengiskan, y voit un accessoire du costume, la courtisane mulâtresse Isabeau, un ornement, M. d'Orvilliers, une curiosité. Mais il faut qu'apparaisse au bal de l'Opéra, puis au pavillon de Hanovre, la femme d'un fournisseur à l'armée d'Italie, habilement drapée par un peintre, son amant, pour que le mouvement soit donné

et que le *Journal des Modes* le consacre par une gravure.

Sans remonter si loin, bien que le récit n'ait rien d'invraisemblable, au moins, comme histoire de cette mode à ses débuts, on s'accorde généralement, sauf le cas exceptionnel de quelques schalls rapportés par des voyageurs, à faire dater la naturalisation en France du cachemire de l'Inde de l'expédition d'Egypte et plus spécialement des négociations entamées par Tippo-Sahib.

Madame Tallien « vint, dit Madame d'Abrantès, chez Barras en 1798. ... Elle portait un châle de cachemire, luxe très rare alors. »

Le *Journal des Modes*, qui reparaît en messidor an V et dont les principaux dessinateurs sont Baquoy, Debucourt, Deny, en donne les premières apparitions, de même que plusieurs planches de l'*Almanach de Gottingue*.

On en trouve également sous le costume parisien vers 1805 ; en 1809 nombreuses sont les gravures de modes qui lui sont consacrées.

Dans l'admirable portrait par Prudhon, de l'impératrice Joséphine à la Malmaison, celle-ci se drape d'un cachemire rouge, peut-être un des soixante que lui reconnaît M. Frédéric Masson (*Joséphine impératrice et reine* p. 32).

Combien y a-t-il de portraits à cette époque où les peintres ont profité de la belle et souple tache de couleur vive que la mode nouvelle leur apportait ?

L'usage des cachemires devait déjà être fort répandu en 1812, si l'on en croit l'anecdote rapportée par la *Revue des Modes de Paris* (numéro de juin 1834) où un harpiste qui avait la folie des cachemires disparut avec tous ceux qu'il avait eu le soin de soulever lui-même des épaules de ses élégantes auditrices pour les placer sous la sauvegarde de sa vigilance.

L'usage du cachemire, dit Bouillet (*Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts*) « est devenu assez commun en Europe depuis l'expédition d'Egypte, et surtout depuis la paix générale de 1814. »

A peu de chose près, 1913 serait donc plutôt le centenaire de la vulgarisation du cachemire de l'Inde. C. DEHAIS.

Billets d'enterrement (LXVII, 524, 663, 704, 858). — On parlait ici l'autre jour des premiers billets de part derniers ; en voici un ancien et quasi nouveau : il se trouve dans un précurseur presque immédiat de l'*Intermédiaire*, — dans le *Chasseur Bibliographe*, de janvier 1863 (Billets d'enterrement ; F. Pony, auteur) :

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M..., décédé à l'hospice de la Riboisière, à l'âge de 71 ans, qui se feront le 8 mars 1861, en la chapelle de l'établissement. — *De Profundis*.

De la part de son petit-fils, de M... son frère, ainsi que des fabricants et ouvriers de la partie de chasse qui le connaissaient pour un bon vivant, ayant toujours mené de front le travail, Bacchus et l'amour.

On se réunira à la chapelle de l'établissement.

CH.-AD. C.

—

Le poisson et le jeûne (LXVII ; LXVIII, 226). — Personne n'a mentionné l'étude intéressante que M. Salomon Reinach a écrite sur cette question, à propos du mythe d'Actéon, dans une digression bourrée de faits, et des plus attachantes. Ce morceau d'érudition est trop étendu pour qu'on puisse le faire entrer dans les colonnes de l'*Intermédiaire* ; il est facile, d'ailleurs, de le retrouver en entier dans le tome XIX des *Conférences faites au Musée Guimet*. Mais il est possible d'en détacher les idées essentielles et les conclusions.

On possède de nombreux témoignages, réunis et discutés par Pitra, de Rossi, Martigny, Achelis et d'autres, attestant que les chrétiens du II[e] siècles se disaient *des poissons* et qu'ils qualifiaient le Christ de *Grand Poisson*, πανμεγεθής ἰχθύς. D'autre part on sait qu'il existe en Mésopotamie, en Asie-Mineure et en Syrie des traces nombreuses d'un culte primitif du poisson, bien antérieures à l'apparition du christianisme.

« Or, ce vieux culte asiatique, ajoute M. Salomon Reinach, auquel nous sommes conduits par une hypothèse, nous apparaît comme une réalité indiscutable au second siècle de l'Eglise chrétienne.

Ce que nous avons dit permet dès l'abord d'écarter une théorie moderne, qui n'est d'ailleurs alléguée par aucun Père de l'Eglise suivant laquelle le culte du poisson, dans la primitive Eglise, s'expliquerait par le célé-

bre accrostiche ΙΧΘΥΣ (Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ υἱὸς σωτήρ). Cet accrostiche, comme l'a prouvé M. Mowat, a été imaginé à Alexandrie, sous l'influence des monnaies de Domitien frappées dans cette ville, avec la légende Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Θεοῦ υἱός Δομιτίανος Il a pu contribuer à propager, parmi les chrétiens le culte de l'ΙΧΘΥΣ, identifié à celui du fondateur du christianisme, mais il est évident qu'il ne l'a pas créé, puisque ce culte existait depuis de longs siècles.

L'assimilation de Jésus à un grand Poisson, père spirituel des poissons fidèles, résulte à la fois de l'inscription d'Abercius à Hierapolis, en Phrygie, de celle de Pectorios d'Autun et des peintures des catacombes, où un gros poisson symbolise le repas eucharistique. « Manger le poisson, écrivait l'abbé Martigny, signifie se nourrir de la chair du Christ. »

M. Salomon Reinach conclut :

Ainsi, dans l'Eglise du second siècle, nous trouvons, si l'on peut dire à l'état complet le *schema* d'un culte sacrificiel : les fidèles prenant le nom de la victime et la mangeant, pour se sanctifier et s'identifier à elle. Il est inutile de fermer les yeux devant une évidence aussi manifeste, devant un ensemble de textes dont la précision ne laisse rien à désirer Assurément, aucun homme raisonnable ne voudrait rechercher l'origine du christianisme dans le culte sacrificiel du poisson ; mais ce culte existait en Syrie, il était bien antérieur au christianisme et il est sûr, de toute certitude historique, que nous l'y retrouvons, comme nous y retrouvons aussi les survivances de deux autres cultes zoomorphiques, celui de la *Colombe* et celui de l'agneau, dont le nom désigne à la fois les fidèles et le Sauveur. . . . .

. . . .

Après Constantin et le triomphe de l'Eglise, on ne trouve plus le poisson comme image du Christ, mais seulement l'agneau ; le motif de cette simplification du symbolisme est peut-être que, dans les Evangiles, Jésus est bien qualifié d'agneau, mais non de poisson. Toutefois, un souvenir de la sainteté du poisson paraît s'être conservé dans l'usage de manger du poisson les jours d'abstinence, en particulier aux anniversaires hebdomadaires et annuels du sacrifice qui commémore et renouvelle l'Eucharistie. Au commencement du ve siècle, un texte de l'historien Socrate prouve que c'était une habitude répandue, mais non générale, de substituer à certains moments, le poisson a x viandes. « Quelques-uns, dit-il, mangent des oiseaux aussi bien que des poissons, parce qu'ils ont été pris des eaux selon le témoignage de Moïse. » C'est déjà une tentative d'explication savante qui, bien que souvent répétée depuis et accréditée dans l'Eglise, n'a été évidemment imaginée que pour expliquer l'usage et ne saurait en constituer le point de départ.

La distinction du *gras* et du *maigre* n'est fondée ni sur un principe scientifique, ni sur une tradition religieuse ; ce n'est qu'une affaire de discipline ecclésiastique, qui varie d'ailleurs suivant les pays... Il est bien plus simple d'admettre que l'usage du poisson eucharistique s'est maintenue à certains jours de l'année par suite des idées que ces jours éveillent et que les fidèles de notre temps suivent encore, sans comprendre pourquoi l'exemple donné par Abercios d'Hierapolis et par Pectorios d'Autun. »

A. LAMOUREUX.

—

Eloge de la puce (LXVII ; LXVIII, 33, 71). — Les indications suivantes, si incomplètes qu'elles soient, peuvent s'ajouter aux renseignements déjà fournis sur le même sujet :

I. — Nous commençons par la puce dont la bibliographie et l'iconographie semblent beaucoup plus riches que celles des autres insectes qui ont motivé la question :

1° « L'homme et la puce, » fable d'Esope illustrée d'une figure sur bois dans l'édition donnée à Rouen en 1730, par Besongne.

2° « Le procès des femmes et des puces, » composé par un frère mineur pèlerin retournant deshirlandes ou il apprint la vraye recette pour prendre et faire mourir les puces ; laquelle sera déclarée cy après à la deffinition dudit procès (s. l. n. d.) pet. in-8 goth. de 4ff. Pièce de vers en quatrains avec la recette en prose (cité par Brunet).

3° Le débat des femmes et des puces, par l'allemand Fischart (Flohhatz) (2e moitié du xvie siècle).

4° Tractatus varii de pulicibus quorum primus exhibet dissertationem juridicam Opizii Joco serii de eo quod justum est circa spiritus familiares fœminarum, hoc est pulices ; secundus laudem et deffensionem pulicum ; tertius vituperium et damnationem illorum. Utopiæ, litteris alphabeticis (absque anno) pet. in-12 avec une fig. (cité par Brunet) (xviie siècle).

5° La Fontaine, « L'homme et la puce » (avec une planche par Prévost d'après Oudry, une vignette sur bois par Grandville).

6° Grécourt « L'origine des puces. La puce » (Contes).

7° « L'origine des puces », poème attribué à Piron ou à Moncrif (l'édition de Londres 1749 a un fleuron sur le titre et une vignette).

8° « Le dervis et la puce », par Sautereau de Bellevaud (Almanach des Muses pour 1769).

9° Littré cite cette phrase de Voltaire : « Il y a certainement du divin dans une puce ; elle saute cinquante fois sa hauteur ; elle ne s'est pas donné cet avantage. »

10° Gœthe à qui la puce a inspiré une parodie latine de thèse doctrinale, en fait dans « Faust » le sujet d'une chanson de Méphistophelès.

11° Dans Les Farfadets, ou tous les démons ne sont pas de l'autre monde, l'auteur Berbiguier, voit dans les puces de malins esprits (Paris 1821, avec 8 lithographies).

12° « Puce. gentille puce, fais-moi connaître les trésors de ma maîtresse. »

(Th. Gautier).

13° « La Puce. Un grain de tabac à ressort » dit Jules Renard dans ses Histoires naturelles (avec un dessin de P. Bonnard).

Après les littérateurs, les bijoutiers :

Desbarreaux fait emprisonner dans un bijou une puce prise sur Marion Delorme ; à Augsbourg en 1702 on voit des puces attachées à un meuble par une chaîne.

Enfin, les dessinateurs qui doivent à la puce quelque reconnaissance. N'est-elle pas en effet le meilleur prétexte pour passer du vêtement soit à un décolleté plus excitant que celui de la mode, soit à un retroussé plus complet que ne le permet la jarretière si souvent mise en cause dans le même but, soit à un déshabillé qui va jusqu'à la chemise, d'autant plus suggestif qu'il n'est pas entier et qui n'a rien de choquant. Son succès n'est jamais plus vif qu'au début de chaque cycle dans l'évolution du genre léger d'abord, puis grivois, enfin osé parfois jusqu'aux dernières limites, si bien que se produit alors une réaction dont, grâce à la puce, les dessinateurs recommenceront à s'échapper.

1° « Les femmes taquinées par les puces » gravure de Johann Tscherning, à Strasbourg (XVII° siècle).

2° « La chasse aux puces », peinture de G. Honthorst (1590 † 1656) au musée de Bâle.

3° « Jeune fille cherchant les puces de sa compagne, » par Bon de Boullongne (1699).

4° « Madame Bouvillon pour tenter le Destin le prie de lui chercher une puce », gravure par Surugue d'après Pater, de la suite du Roman Comique de Scarron.

5° « Une puce, Cloris, vous cause du tourment,... » vignette de B. Picart, pour une suite « Les Appas de l'Amour ».

6° « La Puce », par Le Bel, gravé par Aveline (vers 1758) 2 vers au bas.

7° « La chercheuse de puce, » publié chez Civil.

8° « Le réveil opportun », gravé par d'Arcis d'après Mouchet. Cette planche réduite et en contre-partie, avec un indiscret qui regarde à la fenêtre, a fourni une vignette pour dessus de boîte, sous le titre : « Ah ! si elle me voyait » (qu'on pourrait appeler la Chercheuse et le Curieux).

9° « La chasse aux puces », par Numa Bassaget, dans ses Petites Gaudrioles (1832).

10° « Les préludes de la toilette, » par Tassaert.

11° « Enfin, je te tiens » par N. Maurin.

12° « La chasse aux puces », par F. Grenier.

13° « La recherche de l'inconnu », par Gavarni, qui a donné deux interprétations de ce sujet.

14° « Tue-la », par Stop, à propos de l'Homme-femme d'A. Dumas.

15° Plus près de nous, E. Bayard (la puce). — Draner (curée au flambeau). — Balluriau (Voyons, Juliette, etc.) — de Bréville-Job (La puce). — A. Guillaume (Les suites d'un premier lit). — Auglay (La puce. — Henry Callot (id). Faut-il citer aussi sur le même thème les dessins fin de siècle de Kiss et des cartes postales, mais nous serions trop loin du genre léger.

II. — Swammerdam, dit Bonnet, cité par Littré, a fait un in-folio sur le pou, et il pensait ne l'avoir qu'esquissé. Mercier (de Compiègne) a écrit l'Eloge du Pou, de la Boue et de la Paille (Paris Faure an VII) avec une planche.

Le pou, n'est prétexte, chez les dessinateurs, qu'à compositions réalistes : van Ostade (Buveurs et pouilleux). — Murillo (le jeune mendiant). — Chartres (Singe pouillant un homme). — Toilette d'une famille espagnole (chez Bance et Remosnet). — Fortuny (le pouilleux). — Louis Legrand (le jeune Kermel cherchant les poux de sa sœur). — Ch. Laborde (le pouilleux-St-Ouen) etc.

III. — Collé a écrit une chanson : Le Moucheron — La Fontaine, une fable : Le Lion et le moucheron (gravure de Fessard d'après Oudry, vignette de Grandville). — l'abbé Aubert, une fable : Le moucheron et les trois dogues. — Béranger, la Mouche et le cousin (*Almanach des Muses* 1782).

IV. — La punaise ne semble guère avoir inspiré les dessinateurs, ni les litté-

rateurs, sauf peut-être les auteurs d'écrits d'histoire naturelle. (Van Geer, dit Bonnet, nous a fait connaître une punaise champêtre qui vit en famille avec ses petits et qui les conduit comme une poule conduit ses poussins.

Enfin le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Valmont de Bomare (1775) signale (T. V. p. 271) le goût tout particulier de certaines négresses pour les poux et mentionne la fondation, près de Surate par les Indiens, adeptes de la métempsycose, d'un hôpital pour les puces, les punaises, et toutes les espèces de vermine qui sucent le sang des humains. Pour les nourrir, on soudoie un pauvre qui se vend pour une nuit et que l'on attache nu dans la salle du festin, où ces insectes se trouvent rassemblés.

De ces haïssables bestioles, l'art seul peut faire une comédie souriante ou résignée, réjouissant l'égoïsme du spectateur indemne.

Cf. J. Grand-Carteret, «Le décolleté et le retroussé.» — Bouchot, «Le cabinet des estampes,» p. 302, 307. — Bellier de la Chargnerie, T. I, p. 140. — Leo Delteil, Annuaire des ventes d'estampes, 1911-1912, p. 56. — Bourcard, Dessins, gouaches, estampes du XVIII[e] siècle (p. 444).

C. DEHAIS.

—

Marguillier (LXVIII, 242). — On trouvera sur les fonctions de marguillier (matricularius) comme administrateur des biens d'une église ainsi que sur l'origine et sur l'étymologie de ce nom, des détails fort instructifs dans le savant ouvrage de M. l'abbé Lesne *La propriété ecclésiastique en France aux époques romaine et mérovingienne* (Lille et Paris [Champion], 1910, in 8°).

A. L.

* * *

Voir du Cange : *Glossarium...*, au mot Matricularii.

H. DE L.

—

Les cortèges des géants (LXVIII, 194). — On demande quelle est l'origine de ces mannequins géants, qu'en maintes villes on promène dans certaines cérémonies, particulièrement lors du Carnaval, et d'en donner la liste.

Les colonnes de l'*Intermédiaire* ne suffiraient pas à contenir l'exposé détaillé de ce sujet ; au surplus, il serait inutile de le faire, car de nombreux travaux ont paru sur cette question.

Il suffira de rappeler ici :

1) que la coutume de promener ces géants n'est qu'une survivance des très anciens rites ayant trait aux mystères de la végétation, et de l'usage primitif de mettre à mort le roi, lequel, en sa qualité de dieu incarné, est responsable des phénomènes atmosphériques et de la régularité des récoltes.

2) que la liste de ces mannequins, conservés d'une fête à l'autre, ou détruits solennellement à la fin des réjouissances, est fort longue, autant par son extension chronologique (de l'antiquité à nos jours) que géographique (presque chaque ville, et ceci dans divers pays, a son mannequin spécial ou son couple particulier).

On se réfèrera pour les détails sur l'origine de ces géants, sur leurs noms et leurs provenances, à Frazer, *Le Rameau d'Or*, trad. Stiebel-Toutain, III, 1911, p. 93 sq., 391 sq.; Moret, *Mystères égyptiens*, 1913, p. 223 sq. (Rois de Carnaval) ; Reinach, *Cultes, mythes et religions*, I, p. 332 sq. (Le roi supplicié), etc.

W. D.

—

Les encriers célèbres (LXV, 193, 332, 472). — J'ai lu, ces jours derniers, la brochure de 124 p. in-8°, avec grav., publiée par l'imprimeur avignonnais Seguin : *Le centenaire d'Armand de Pontmartin (1811-1890). Inauguration du monument élevé à sa mémoire dans la commune des Angles, le 6 octobre 1912*. Et cette lecture m'a fait ressouvenir — bien qu'il n'en soit pas question dans la susdite brochure — d'un incident curieux de la carrière du célèbre critique royaliste. On me permettra de le rappeler ici, en rajeunissant, du même coup, une rubrique un peu négligée par les fervents de l'*Intermédiaire*.

On lit, dans la *Gazette de France* du 24 avril 1887, à propos du *Temps Passé* de Mme Ch. Lenormant (*Mélanges de Critique Littéraire et de Morale par M. et Mme Guizot*), un article que Pontmartin n'a pas recueilli dans ces volumes de *causeries* et qui est muni de cet en-tête :

M.

1.000 *mille*

J'ai mis dans le mille.

(*Pomadour*. — EUGÈNE LABICHE — *29 degrés à l'ombre*).

Cela veut dire que l'auteur en était au nº 1.000. des *Samedis* de la *Gazette*, qui eux-mêmes faisaient suite aux *Semaines Littéraires* de *L'Assemblée Nationale*, du *Spectateur* et de *L'Union*. Le jour où Pontmartin « mettait ainsi dans le mille », deux rédacteurs de la *Gazette* entraient dans son cabinet des Angles. C'étaient MM. de la Roque et Poussel. Ils venaient, au nom de Janicot, lui offrir un encrier d'honneur. Pour l'occasion, ils avaient cru devoir s'adjoindre Roumanille et son ami Canron, rédacteur principal de *L'Union de Vaucluse*. L'encrier en question, que le fils de M. de Pontmartin, archiviste paléographe, conserve avec un soin pieux, est en argent ciselé. Il représente une urne renversée, sur laquelle s'appuient deux Amours et d'où s'échappe une onde qui coule dans une vasque ornée de deux cartouches style Louis XV. Sur celui de droite, il y a l'inscription suivante : « La *Gazette de France* à Pontmartin, 24 avril 1887 », et sur celui de gauche sont gravées les armoiries de la famille. Cet encrier a même été gratifié par le P. Victor Delaporte. *S. J.*, d'un sonnet, destiné à remplacer l'obole que d'autres envoyèrent à l'intention de l'exécution de deux bustes de Pontmartin, cette même année 1887. En voici la teneur :

A L'ENCRIER DES 1000 ARTICLES.

Encrier idéal, source de maint volume,
Fontaine de Vaucluse à la noire liqueur,
Le maître, avec ses flots qui coulent de sa [plume,
Laisse couler à flots son esprit et son cœur.

Tu bouillonnes toujours et tu n'as point d'é- [cume ;
Le maître, juge, arbitre, artiste, chroniqueur,
Puise en ta profondeur claire et sans amer- [tume,
Son style ferme et franc — malin, mais non [moqueur.

Sous ses doigts l'encre tombe en gouttes de [lumière,
Faisant éclore au jour toute fleur printanière,
Reflètant a la fois l'or et l'azur du ciel ;

Qu'on grave sur tes flancs, merveilleux écri- [toire,
Pur éloge ou devise unique dans l'Histoire :
« Cinquante ans de critique ! et... pas un [jour de fiel ! »

Cet encrier Louis XV m'en rappelle un autre, mais de style Empire, qui, du moins, est en relations... extérieures avec la célèbre table Louis XV, naguère propriété de M. de Vergennes et installée aujourd'hui encore dans le cabinet du ministre des Affaires Etrangères. Ainsi vont les associations d'idées ! Cet encrier, en bronze, servit à la signature du Traité de Paris, après la guerre de Crimée. Il est posé sur un guéridon, et lorsqu'on tire une ficelle, il fait entendre des airs de musique. Il en faisait entendre, du moins, autrefois ! Il y a de cela des années. Le mécanisme s'est cassé. Et personne, cela se conçoit, ne se soucie de le faire réparer. Quel sujet d'interpellation pour nos Purs, si un ministre s'avisait de consacrer cinq louis pour que cette machine là exécutât en mesure le chant de la reine Hortense, ou bien : *Veillons au salut de l'Empire* ! Et l'on sait assez qu'aux Affaires Etrangères il n'y a pas de dépenses inutiles ! Mais l'encrier et la table de Vergennes — dont Freycinet disait tant de belles choses, sur laquelle M. Hanotaux déposa son *Richelieu* et M. Develle... son service à thé — sont présentement les deux seules pièces historiques du cabinet ministériel, la légendaire table de Talleyrand — dont Guizot déclarait qu'il ne s'approchait qu'en tremblant et devant laquelle, hier, siégeait notre Président — ayant mystérieusement disparu de cet auguste espace.

CAMILLE PITOLLET.

—

Les paysans au XVIIe et au XVIIIe siècle (LXVII, 339, 531, 825 ; LXVIII, 128). — Le nº du 20 mars contenait une question sur les paysans que j'ai laissé échapper. Ce sont les réponses qui me l'ont fait découvrir, et bien plus tard à cause de plusieurs absences. Sans cela j'aurais certainement déjà répondu. M'étant occupé spécialement de la répartition du sol et de la petite propriété, antérieurement à la Révolution, je possède, pour l'une des faces au moins de la question, et la principale, la propriété terrienne paysanne, une abondante documentation.

Comme tout le monde, je connais la fameuse phrase de La Bruyère : elle n'est pas unique dans la littérature. Mais justement c'est de la littérature.

Il faut se défier des textes qui, vrais sans doute et s'appliquant à un cas particulier,

ont le tort d'avoir une apparence de portée générale. Le fameux passage de La Bruyère, des passages analogues qu'on pourrait extraire de Saint-Simon, Massillon, d'Argenson ne doivent pas être acceptés sans défiance, car ils ont été écrits pour produire un effet. A ces textes, il serait facile d'en opposer d'autres qui disent tout le contraire ; on les trouvera dans Lord Walpole, Lady Montagne, Voltaire, le Dr Beack, Arthur Yung. — Ce dernier, d'ailleurs, fournit des arguments pour les deux thèses. — C'est dire qu'on peut étayer n'importe quoi sur des textes authentiques.

Lorsqu'on s'occupe d'histoire, si le premier devoir est de rechercher les textes, le second, non moins impérieux, est de les discuter (de là l'utilité de la *Paléographie* et de la *Diplomatique*) d'autant plus qu'ils semblent plus favorables. Il est nécessaire de rechercher ce que pouvait valoir le texte découvert, à l'époque même où il fut écrit : était-ce, ou non, un document intéressé ; s'agissait-il d'une phrase de polémique ou tout au moins destinée à frapper lecteurs ou auditeurs ? Il faut encore rechercher ce que valait le témoin auteur du texte et dans quelles circonstances il a puisé son témoignage.

C'est ainsi, par exemple, qu'il ne faudrait pas prendre comme dépeignant un état normal les rapports relatifs aux années de disette. Certes, il y en eut de terribles, (dues surtout à la difficulté des communications intérieures et internationales) mais, même alors, il faut entendre « manger de l'herbe » « lato sensu » : légumes divers. Les végétariens les plus intransigeants ne se considèrent point comme des « animaux farouches ».

Voir tout en mal avant 1789 et tout en bien depuis est aussi faux que le contraire. Mais il n'est pas téméraire d'affirmer que si toutes les assertions de l'histoire officielle étaient vraies, jamais la France n'aurait pu, comme elle l'a fait, occuper pendant des siècles la première place entre les Nations.

La question posée au sujet des paysans et celle relative à la vertu de Montausier, ont provoqué des réponses, dont plusieurs démontrent, une fois de plus, combien il est difficile, à certaines gens, de parler sans passion des temps anterévolutionnaires et combien souvent on les juge d'après des préjugés — dans les deux sens — et non d'après des documents. Il semble cependant qu'il serait si simple de constater ce qui a été au lieu de chercher à démontrer ce qu'on désirerait qui eût été.

Ainsi pour les paysans, leur situation ne fut pas du tout, mais là pas du tout, à la considérer dans l'ensemble, ce qu'enseignent les manuels. Dans certaines provinces plus avancées, comme la Normandie, on trouve, dès le XIIe siècle, des paysans propriétaires. Ailleurs, il faut attendre, un, deux, trois siècles. Mais d'une façon générale on peut constater qu'à partir du XVIe siècle une portion importante du sol est aux mains de paysans propriétaires. Ce qui a souvent empêché d'apercevoir la réalité des faits, c'est qu'on n'a pas su voir la véritable situation juridique du censitaire. Il n'était pas un détenteur précaire mais bien un propriétaire qui disposait librement de son bien et pouvait le vendre.

L'exposé et la mise au point de cette importante question demanderaient des développements qui ne sauraient trouver place ici.

Cependant, qu'avant de terminer, il me soit permis de citer quelques faits précis qui jetteront un jour nouveau sur la situation des paysans aux XVIIe et XVIIIe siècles ; entre cent autres je les extrais de mes archives.

Anthoine Blandin, laboureur et métayer au Breuil-en-Brenne, paroisse de Douadic, épouse Jeanne Aubier et fait dresser son contrat le 5 août 1664 par Miguerre et son collègue, notaires au Blanc.

Pour ce, il impose aux notaires un déplacement d'environ trois lieues, car l'acte est passé « au dit lieu du Breuil ». On y lit que « quelque choix qu'elle face, elle (la future) aura de préciput et advantages ses habits, robbes, bagues et joyaux francs et quittes comme dessus et outre aura douaire coustumier sur les biens dud. futur espoux ».

Voilà des stipulations bien inutiles s'il se fut agi seulement de l'accouplement de deux animaux farouches.

J'ajoute encore que dans une paroisse voisine de celle de Douadic, dans celle de Rosnay, en 1765 le rôle des impôts démontre que sur 200 familles 150 étaient propriétaires. Evidemment certaines avaient une part fort modeste, par contre

plusieurs paysans détenaient des lots de plus de 100 hectares.

G. DE LA VÉRONNE.

—

La Ligue de la bonne encre (LXVIII, 231). — Que votre distingué correspondant se rassure, le problème de la bonne encre n'est pas si compliqué. Qu'il abandonne l'usage des encres à base d'aniline employées surtout avec le stylographe. Si ces encres n'oxydent pas les plumes d'acier, elles ont le grave défaut de se décolorer en très peu de temps. Mais, grâce à Dieu, on trouve dans le commerce de l'encre « ancienne formule » (noix de galle et sulfate de fer). L'encre Antoine, connue sous le nom d'encre de l'état civil, n'est pas autre chose. Cette maison a publié des brochures-réclames où la question est amplement traitée. Enfin il existe de bons manuels de fabricants d'encre (collection Roret, etc). NUGON.

***

Ceux qui veulent écrire aujourd'hui sur du bon papier, avec de l'encre indélébile, tout à fait indélébile, le peuvent très bien. Tout d'abord le commerce fournit des encres de chine liquides de diverses marques qui, certainement, ne pâliront pas.

Afin de ne pas être accusé de réclame, je n'indiquerai ici aucune marque spécialement. Pourtant, j'en préfère une aux autres.

En dehors des encres de chine, une très bonne encre dont la formule est ancienne, est celle dite : Encre de l'Etat civil, c'est une encre très fluide, à la noix de galle et au sulfate de cuivre, je ne crois pas qu'on puisse en trouver une meilleure ni plus fixe.

Mais elle oxyde les plumes d'acier, et toutes les encres à sulfate de cuivre feront de même,

Cette encre de l'Etat civil se trouve chez tous les papetiers. J. CHAPPÉE.

—

Nécrologie.

Nous apprenons avec un vif regret le décès d'un *fidèle* de l'*Intermédiaire*, M. Michel Gonfreville.

Esprit fin, bibliophile aimable, il collaborait dans nos colonnes, surtout aux questions concernant les vieilles chansons. C'était une figure très connue des Bordelais ; grand, portant une barbe patriarcale, il arpentait à heures presque fixes, l'Intendance et le Chapeau-Rouge, où il demeurait. C'est surtout dans le bureau de son magasin et dans sa bibliothèque qu'il aimait à causer des choses du passé.

***

Nous venons également d'apprendre, et c'est pour profondément nous affliger, la mort de M. Germain-Léon Quantin, inspecteur des téléphones en retraite, membre de la commission départementale des Antiquités de la Côte d'Or, décédé en sa maison du Clos des Erables, à Dijon, le jeudi 4 septembre courant. A l'*Intermédiaire* il avait une place distinguée d'érudition sous les triples pseudonymes de Du Clos des Erables, Palliot le Jeune et Piccaillon.

Il savait beaucoup, en blason, en ex-libris, en médaille, en généalogies, en questions de fiefs, sans compter le reste.

Son érudition était des plus sûres et jamais homme ne fut plus libéral à communiquer les trésors accumulés pendant toute une vie de travail.

Mais sa spécialité était le timbre-poste et il fut longtemps le bras droit de M. Maury, le grand philathéliste parisien.

Léon Quantin a publié quelques volumes sur les matières qu'il possédait à fond et, collaboré à plusieurs revues spéciales, où, comme à l'*Intermédiaire*, il faisait autorité.

Cet homme excellent était un modeste, son Ex-libris composé par lui, dessiné par M. Henry-André, porte cette devise contre laquelle je proteste.

Savant ne puis, curieux suis.

Il va sans dire que Léon Quantin était non seulement un connaisseur, mais encore un collectionneur. De plus, en blason et en généalogies, il avait rassemblé et classé en perfection des milliers de fiches qui sont un précieux et immense répertoire de faits et de preuves.

Léon Quantin était né à Saint-Seine-l'Abbaye, (Côte-d'Or), le 30 avril 1857, il était veuf et ne laisse pas de postérité.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

DEMANDES

On demande à acheter :

Herz : *Mes voyages en Amérique*. Paris, 1866, in-12.

Léon Escudier : *Mes Souvenirs*. Paris 1868, in-12.

Adresser les offres à la librairie P. Cheronnet, 19, rue des Grands-Augustins, Paris, 6e.

—

On demande l'adresse du fabricant (s'il existe encore) du *baromètre absolu*. Ce petit instrument fort simple, se composait de deux thermomètres dont la différenciation donnait la hauteur barométrique.

P. A. T

—

On désirerait acheter une collection complète en *très bon état* des classiques des XVIIe et XVIIIe siècles avec reliures du temps (veau, etc.) en bonnes conditions. A défaut d'une bibliothèque complète, des offres partielles seraient acceptées.

SENLIS.

—

Lettres et écrits de Berlioz

En vue de la publication prochaine des *Lettres et Ecrits d'Hector Berlioz*, qu'ils préparaient sous la direction de feu Charles Malherbe, MM. Frankenstein et J.-G. Prod'homme seraient très obligés aux personnes possédant des autographes ou des copies de textes originaux émanant de Berlioz, de bien vouloir en donner communication à M. L. Frankenstein, Leipzig-Cohlis, Dinteratr. 17/111.

BIBLIOGRAPHIE

Pauvre reine qui jamais ne régna, et dont la destinée fut d'être constamment malheureuse ! Fille, femme, sœur et belle-sœur de roi, elle passa presque ignorée dans l'histoire, sans que cet effacement volontaire l'ait mise à l'abri du malheur. Après une trop brève lune de miel, les désillusions d'une union mal assortie, suivies de l'effondrement de ses ambitions politiques avaient endolori pour toujours son cœur délaissé et son imagination inquiète. A la cour de Versailles, où toutes les femmes ne songeaient qu'à plaire, où l'unique ambition était d'être aimée, elle avait vécu désabusée, sans désir, sans coquetterie et sans espérance, jusqu'à ce qu'elle allât traîner sur les douloureuses routes de l'exil, la souci d'une santé détruite et le regret d'une couronne lointaine... Durant le cours de sa triste vie elle connut toutes les infortunes, et blessée par ces coups répétés, son âme incomprise s'était repliée sur elle-même d'une façon définitive. Jusqu'à l'heure suprême du trépas, mélancolique et solitaire, elle devait rester méconnue, car personne n'avait pris la peine de se pencher sur son cœur !

—

C'est la conclusion du beau livre qu'un de nos maîtres en histoire, M. le vicomte de Reiset, consacre à *Joséphine de Savoie, comtesse de Provence*. (Chez Emile Paul, 7 fr. 50).

Ecrit avec le talent le plus droit, dans le style le plus vivant, sur des documents inédits, il met en pleine lumière cette attachante figure royale trop peu connue. Chacun des chapitres de cette existence est une tranche de l'histoire générale qui nous transporte à Versailles, à l'époque du mariage, qui nous fait assister aux débuts de la Révolution ; nous conduit, sur la terre d'exil : Bruxelles, Coblentz, Turin, Mittau, l'Angleterre où cette douloureuse princesse mourra de la plus édifiante des morts le 13 novembre 1810, sans avoir vu se réaliser ce qui avait été son vœu le plus ardent.

—

M. Paul Strauss a assigné un but à sa vie active : combattre la misère.

Ce n'est pas l'homme des conceptions chimériques et des cités futures ; il construit sur un terrain solide, prudemment et chaque jour.

Il est à cette heure l'un des mieux instruits, peut-être de ceux que passionnent les questions d'assistance, de prévoyance, d'organisation sociale pratique. Au Sénat, sa situation est à ce point de vue exceptionnelle, et tels qui ne partagent point toutes ses idées politiques — qu'au reste il affiche fort peu — reconnaissent en lui le zèle le plus éclairé pour le bien public.

Son dernier ouvrage *Le Foyer populaire* (chez Charpentier 3 fr. 50) aborde la question si passionnante d'actualité du logement des familles nombreuses, notammen à Paris. Législateur et écrivain, M. Strauss a collaboré à toutes les réformes qui font la guerre au logement insalubre, qui créent l'habitation à bon marché ; qui reconstituent le foyer fortement ébranlé par les conditions cruelles aux pauvres gens chargés d'enfants dans la vie moderne.

—

M. Pierre Dufay a écrit un livre nourri de faits, excellent, pour son ordre et sa clarté. *Les sociétés populaires et l'armée* (Chez Daragon 3 fr. 50).

Il établit, à l'aide de texte ignorés et irréfutables que les sociétés populaires, animées d'un esprit antimilitariste plus ou moins inconscient, ont sous le couvert du civisme et du patriotisme désorganisé l'armée de 1791 à 1794.

Il s'appuie pour le démontrer sur les documents conservés à la Bibliothèque municipale de Blois, deux registres des procès-verbaux des Amis de la constitution et de la Société populaire révolutionnaire régénérée de Blois.

Ils instituèrent la délation, enseignèrent la haine de la hiérarchie, détachèrent des officiers les soldats qu'ils ne voulaient encadrer que dans les milices.

C'est un point de vue très négligé par les historiens, tant on a abusé du patriotisme des premières années révolutionnaires, alors que c'était un mot détourné de son sens. Il ne devait le retrouver que lorsque la France aurait à faire face à la coalition étrangère.

C'est alors seulement, que l'on s'essaierait de rétablir dans l'armée la discipline qu'on y avait dé-

truite, et on le ferait avec une rigueur impitoyable.

Le travail de M. Pierre Dufay, présenté avec une grande sobriété est excellent : il redresse de manifestes erreurs, repose des oublis, et peut-être même corrige-t-il à la lueur du passé des illusions et des observations toutes contemporaines.

—

M. Joseph Ageorges a trop de talent pour ne pas faire aimer les gens dont il parle et qu'il aime. Et nous voilà conquis par le *Docteur Bordes-Pagès* — que nous ne connaissions pas avant d'avoir ce livre — un modèle de biographie qui s'élève constamment à la hauteur d'une thèse sociale, tant l'homme fait corps avec son milieu.

Ce qu'il fut : un parlementaire... mais il y en a tant... Ce ne fut pas seulement un parlementaire, que le docteur Bordes-Pagès, docteur en médecine, ancien chef de clinique médicale de la Faculté de Montpellier, inspecteur des Eaux d'Aulus, promoteur du transpyrénéen, maire de Seix, conseiller d'arrondissement, conseiller général et sénateur de l'Ariège ce fut « un chrétien de haute tenue et un savant émérite. »

Gloire locale sans doute, mais gloire française. La physionomie de notre pays en ce qu'elle a de plaisant, d'agréable, d'attirant et de conforme au type traditionnel est faite de ces hommes-là. C'est ce que M. Joseph Ageorges a soutenu avec le vigoureux portrait qu'il expose et qui est d'un maître peintre. Car il y a les Beaux-arts de l'âme.

—

« La femme est une lyre qui ne livre ses secrets qu'à ceux qui savent en jouer. » Cette pensée de Balzac sert d'épigraphe au roman de M. Henri d'Alméras (chez Leclec). Les *Dépareillées*.

Ce roman est renfermé dans les limites d'une histoire sentimentale : un homme un peu mûr et fort raisonneur, en villégiature, s'est épris d'une femme qui n'est pas libre, qui est tentée, qui se défend, qui va céder, qui se reprend, qui le fait espérer et qui le désespère. L'amoureux note avec beaucoup d'esprit et de vérité d'observation, les impressions qu'il ressent dont il déduit des impressions générales qui sont toujours en harmonie avec la situation. En somme, il rêve tout haut sur son cas et c'est le rêve d'un homme qui sait regarder et sentir. Il y a là une foule de traits, de notations, de tableaux, qui dépensent dans ce roman la matière d'un bréviaire d'amour.

—

Les Vigarani sont des constructeurs de théâtre. On leur dut celui des Tuileries. C'étaient des Italiens que Mazarin avait appelés à Paris.

Leur correspondance est conservée aux archives d'Etat de Modène, M. Gabriel Rouchès, bibliothécaire à l'Ecole nationale des Beaux-arts, en a fait l'inventaire. Inventaire des lettres et papiers manuscrits de Gaspard-Carlo et Lodovico Vigarani. (Chez Champion, 5 fr.)

Il a analysé toutes ces lettres : il en a tiré le passage essentiel. Beaucoup sont intéressantes en ce qu'elles nous apprennent sur l'état de la machinerie et de la construction du théâtre sous Louis XIV.

Les Vigarani vivent au milieu de la Cour, ils voient, ils entendent les plus illustres personnages ; mais ils ne savent guère peindre, et leurs lettres sont le plus souvent relatives à leurs affaires personnelles. Cependant on y trouve de nombreuses échappées sur les hommes et les choses du temps : brèves, mais précises et qui sont une contribution intéressante au règne de Louis XIV.

—

M. Eugène Lebrun fait un récit sobre, exact et dramatique de la terreur en Bourbonnais *Sur la dernière Charette*. (Chez Champion et Grégoire à Moulins.)

Ces trois victimes sont Alarose de la Bresne, L'Huillier de Séneval, Sallé, de Pannessière. Ils étaient du Bourbonnais.

C'étaient de braves gens contre lesquels en avait un de ces coquins que les désordres avaient faits tout puissants.

Un crime imaginaire d'accaparement les conduisit à Paris, ils furent jugés sans témoins et sans défenseurs, par le tribunal, le jour même où Paris avait un sursaut de dégoût et allait vomir la Terreur. Ils furent des 46 malheureux entassés dans la dernière charrette, que le peuple tenta de délivrer et qui l'eussent été sans l'intervention d'Hanriot.

M. Eugène Le Brun a recherché tous les documents qui pouvaient nous éclairer sur ces trois victimes dont on ne savait que très peu de chose.

DEMANDES

J'achèterais clichés stéréo, ou dispositives de la boutique du restaurant Durand, et d'un vieux cabaret démoli, au coin des rues St-Honoré, St-Florentin, F. du Bouchet, 59 avenue Victor-Hugo. Paris.

—

On désirerait acheter une collection complète en *très bon état* des classiques des XVIIe et XVIIIe siècles avec reliures du temps (veau, etc.) en bonnes conditions. A défaut d'une bibliothèque complète, des offres partielles seraient acceptées.

SENLIS.

—

Lettres et écrits de Berlioz

En vue de la publication prochaine des *Lettres et Ecrits d'Hector Berlioz*, qu'ils préparaient sous la direction de feu Charles Malherbe, MM. Frankenstein et J.-G. Prod'homme seraient très obligés aux personnes possédant des autographes ou des copies de textes originaux émanant de Berlioz, de bien vouloir en donner communication à M. L. Frankenstein, Leipzig-Cohlis, Dinteratr. 17/III.

A ACHETER

On recherche un Livre de famille ou de raison de :

DE CAMBRAY de Riom

Ce livre est perdu depuis 1898

Adresser les offres à l'administrateur de l'*Intermédiaire*.

BIBLIOGRAPHIE

Nous sommes en retard pour signaler un livre qui avait le temps d'attendre — puisqu'il sera de consultation continue. « L'*Enfer de la Bibliothèque nationale*, icono-bio-bibliographie de tous les ouvrages composant cette célèbre collection, » (*Mercure de France*, 7 fr. 50).

Ce n'est pas pour les lecteurs de l'*Intermédiaire* qu'il faut insister sur l'intérêt de ce travail qui nous manquait, et auquel se sont attelés MM. Guillaume Appollinaire, Fernand Fleuret et Louis Perceau.

Ce travail est fait avec une grande conscience et une science bibliographique parfaite. C'est une description, critique et raisonnée, complète à ce jour, de tous les ouvrages damnés qui sont en pénitence dans ce séjour si jalousement gardé. Un index alphabétique se compose des titres et des noms d'auteurs.

Le nombre des ouvrages analysés dont l'*Enfer* se compose est de 930 — seulement.

La littérature, à proprement, dire y tient peu de place : c'est une assez pauvre matière, [et bien triste, en dépit [de l'agrément que s'en pourrait promettre notre frivolité.

—

M. Charles Morice qui fut un pur littérateur un critique d'art audacieux, et qui longtemps tourna le dos à toute doctrine spiritualiste, a fait lui aussi sa conversion avec éclat, c'est un des plus expressifs phénomènes de ce temps que ce sincère retour des maîtres de la pensée vers le catholicisme. Le livre dans lequel M. Charles Morice publie sa foi porte le titre : *Lettre à mes amis sur quelques points de durable actualité I. Le retour de mes raisons* (Chez Messein 2 fr.). La première lettre est adressée à un grand poète catholique qui est allé à l'église en prenant par le Montmartre d'en bas l'abbé Le Cardonnel.

M. Charles Morice parle en toute simplicité, en toute loyauté et ses raisons sont émouvantes. Elles s'achèvent sur un credo en la vitalité de « la lumière catholique ».

« Aujourd'hui pointe une autre aurore, dit-il, éblouissante plus que toutes jusqu'à nous. Aujourd'hui, nous pouvons annoncer qu'une glorieuse phase commence dans l'histoire de la civilisation catholique. »

Cette conversion après plusieurs autres, si hautement proclamées d'un des écrivains les plus célèbres de la jeune littérature contemporaine, est un fait digne de remarque.

—

Nous avons à nous excuser de notre retard à parler des livres de MM. Oscar Havard *Histoire de la Révolution dans les ports de guerre* ; Paul d'Estrées : *Le théâtre sous la Terreur* ; Eugène Fattet : *Journal d'un chirurgien de la Grande Armée* ; Charles-Adolphe Cantacuzène : *Amour de Juliette* ; Victor du Bled : *La Société française au XXe siècle* ; Raoul Arnaud : *Sous la rafale* ; Gyp : *Napoléonette*.

—

Notes intimes d'un émigré (chez Emile Paul, in-8°, 5 fr.), éditée par les soins de ses petits-neveux, MM. Paul et Martial de Pradel de Lamase, c'est un abrégé très clair et très alerte des campagnes de l'armée de Condé, et même ceux qui reprochent à des soldats proscrits d'avoir cherché à rentrer dans leurs foyers, les armes à la main, ne pourront s'empêcher de les admirer.

On sera édifié sur les procédés vexatoires employés par les jacobins pour contraindre à s'exiler plus de la moitié des officiers de la vieille armée.

Beaucoup d'idées toutes faites, nombre de préjugés enracinés par une éducation mal dirigée disparaîtront, croyons-nous, à la lecture de cet ouvrage, appuyé d'ailleurs sur des documents inédits du plus haut intérêt.

C'est l'avis de M. G. Lenôtre qui n'a pas consacré moins de trois colonnes du *Temps* à son analyse. C'est aussi celui d'autres bons critiques, et nous nous y rangeons.

Nous avons, l'an passé, appelé l'attention du public sur un précédent ouvrage de M. de Lamase *Histoire d'une famille française sous la Révolution*, en raison de son originalité et de sa haute franchise. Les « Notes Intimes » en sont la digne continuation. Les deux livres soulèvent des idées neuves.. et saines.

—

M. Edouard Ganche consacre une remarquable étude à *Frédéric Chopin, sa vie et ses œuvres 1810-1849*. George Sand, la comtesse d'Agoult, Jane W. Stirling, Franz Liszt, Balzac, Delacroix, préface de C. Saint-Saëns, illustration et documents inédits (*Mercure de France*, 5 fr.).

Ce livre a été loué, comme il méritait de l'être, dans un très bel article de M. Henri de Regnier au *Gaulois*.

« Les ouvrages du genre de celui de M. Edouard Gan-

che formulent moins un jugement d'ensemble qu'ils ne nous présentent une enquête de détail. Ils valent surtout par leur abondance et leur précision documentaires, mais, quand ils sont composés avec soin et méthode, ils sont d'un secours précieux et d'une lecture des plus profitables.

« Tel est le cas du travail que nous offre M Ganche sur Frédéric Chopin. Il est plus biographique que critique, mais les documents qu'il nous fournit et que le biographe complète par un commentaire très informé nous permettent de suivre non seulement la carrière de l'artiste, mais encore nous renseignent pleinement sur le caractère et le génie du musicien, car Chopin, autant qu'un prodigieux virtuose, fut un compositeur de la plus belle originalité. Et c'est cette double qualité que revendique pour lui la préface spécialement compétente que M. Camille Saint-Saëns a écrite pour le livre de M. Ganche. »

—

« Vivants et colorés à l'égal d'un roman, avec cela tout remplis de vigoureux portraits, de scènes inoubliablement pathétiques, les *Souvenirs* de Roos nous arrivent à point pour satisfaire le grand et légitime élan de curiosité qui nous porte à vouloir nous représenter sous leurs aspects les plus intimes, et dans leur réalité la plus minutieuse, les moindres incidents de la catastrophe historique d'il y a cent ans. » Ces quelques lignes de la longue et importante préface de M, de Wyzewa nous dispenseront de signaler à notre tour l'intérêt véritablement exceptionnel d'un livre dont chaque page porte l'empreinte d'une sincérité et d'une bonne foi exemplaires, tandis que d'autre part l'incontestable talent narratif de l'auteur lui permet de revêtir tous ses chapitres d'une couleur, d'un relief, d'une vie très intenses, qui suffiraient pour nous faire regarder dorénavant ces *Souvenirs* du Médecin militaire wurtembergeois comme le digne « pendant » du livre immortel de Ségur sur *La Campagne de Russie 1812*. (*Souvenirs d'un médecin de la Grande-Armée*, traduit de l'allemand, d'après l'édition originale de 1832 par Mme Lamotte. Chez Perrin, 3 fr. 50).

—

Un livre que doit posséder tout collectionneur d'ex-libris, c'est le *Gelli*. Répertoire complet de tous les ex-libris italiens, il contient 840 gravures. Comme ailleurs, les marques héraldiques dominent ; beaucoup, en dehors de leur intérêt historique, présenrent une étude curieuse des styles. Là aussi, l'originalité des ex-libris pour lesquels le bibliophile s'est entendu directement avec l'artiste, tranche sur la banalité des marques sortant des magasins des graveurs-papetiers. Parmi les compositions d'artistes italiens contemporains, citons celles de M. Baruffi, comme types du goût italien actuel.

(*Jacopo Gelli*, 3.500 ex-libris italiens. 2.000 devises. 840 illustrations. Chez Ulrico Hoepli. Milano. Prix, 9 fr.).

—

Deux marins qui sont deux écrivains ont opposé aux sentiments de l'Europe, à l'origine de la guerre balkanique, le cri généreux de leur conscience : MM. Pierre Loti et Claude Ferrère.

Tous deux étant turcophiles, ont eu le courage de le crier.

M. Claude Farrère, poursuivant son dessein, vient de publier des pages adroites autant qu'émouvantes réunies sous ce titre : *Fin de Turquie*, et dédiées aux soldats héroïques de l'Islam, tombés sur les champs de bataille macédoniens et thraces.

Ce sont d'abord des lettres : une princesse de harem écrit à son amie à Paris, et dans l'âme qu'elle exprime si angoissée, elle s'efforce de traduire, délicatement, l'âme de sa race. Puis ce sont quatre histoires — dont une histoire de chien qui est à pleurer, n'aimât-on que les chats, comme M. Claude Farrère.

Dorbon-aîné habille magnifiquement pour les « bibliophiles fantaisistes ». Ses auteurs choisis... *Fin de Turquie* est un livre de luxe par sa typographie.

—

M. Fourvière a cherché à savoir ce que sont devenues les *Œuvres catholiques au lendemain de la séparation*. Chez Lecoffre, 3 fr. 50. Il a fait une enquête qui a paru à *l'Eclair*. Il l'a réunie dans un livre.

« Abondante en faits, en chiffres, en interviews et en anecdotes suggestives ; précise et pittoresque, comme une suite de vues cinématographiques, l'enquête de M. Fourvière nous fait pénétrer de plain pied au milieu de toutes les « œuvres » nouvelles, restaurées ou agrandies ; que l'on doit à l'effort du Clergé et des catholiques de France, « depuis la Séparation » jusqu'à nos jours : syndicats d'hommes ou de femmes ; maisons d'hospitalisation ou d'accueil ; écoles d'apprentissage ; cercles et patronages ; hôpitaux, dispensaires ou asiles d'infirmes ; garderies, œuvres de protection ou d'évangélisation, sous les formes les plus variées et les plus ingénieuses, etc. ; tout un monde ! C'est vraiment une « Eglise rajeunie », selon la juste définition de M. Georges Goyau, que nous fait apparaître M. Fourvière ».

—

Paul-Théodore Vibert, *Le cinquantenaire des Girondins*. Il s'agit d'une épopée conté par le père de l'auteur du livre, et des articles relatifs à cette œuvre et aux Girondins. Fac-similés intéressants provenant des Archives de la Préfecture de police. Chez Schleicher 5 fr.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912au prix de seize francs

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1892, inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes.*

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896,

Adresser lettres et mandtas à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIII Volume — Prix du Numéro : 50 centimes — 20 Septembre 1913.

48e ANNÉE — QUÆQUE — N° 1376

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA — LEGENDO

Il se faut entr'aider

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — Un an : 16 fr. ; Six mois : 9 fr. — | — ETRANGER. — Un an : 18 fr. ; Six mois : 10 fr.

SOMMAIRE

Libraires dépositaires de l'Intermédiaire des Chercheurs

PARIS

Chéronnet, Lib., r. des Grands-Augustins, 19.
Floury, boulevard des Capucines, 1.
Librairie Picard. rue Bonaparte, 82.
Librairie de Saint-Jorre, rue Riche-lieu, 91.
Sauvaitre, boulevard Haussmann, 72.

DÉPARTEMENT

Caen : Jouan, 98, rue Saint-Pierre.
Niort. Clouzot, 22, r. Victor Hugo.

LXVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Septembre 1913

48e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1376 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Les prisonniers de Saint-Florent. — Copie d'une lettre de Haudaudine (1) au citoyen Fayau (2), chirurgien à Fontenay.

(1) Haudaudine, citoyen de l'époque révolutionnaire fort connu sous le nom de Régulus nantais. Capturé par les Vendéens, il fut envoyé à Nantes pour solliciter un échange de prisonniers (mai 1793). Ayant échoué dans sa mission et fidèle à la parole donnée, il retourna se constituer captif. Il ne fut délivré qu'à Saint-Florent (18 novembre 1793).

(2) Fayau, chirurgien, frère du conventionnel bien connu ; échappé à Montaigu, il put regagner Rocheservière, son pays natal.

Nantes le 6 thermidor an II
(24 juillet 1794).

J'ai reçu avec plaisir, cher citoyen Fayau, la lettre que tu m'as fait l'amitié de m'écrire le 21 du mois dernier ; de tes nouvelles directes sont pour moi d'un prix bien mieux senti que celles qui me sont parvenues jusqu'à présent.

Nous eûmes sur ton sort de bien vives inquiétudes ; après ta désertion de Montaigu les brigands répandirent dans notre prison les choses les plus sinistres ; malgré le sentiment où nous étions que ces bruits n'étaient motivés que par l'intention de nous intimider, nous ne pouvions pas nous défendre de nous affliger par l'intérêt que tu nous inspirais.

Depuis ton départ, les révoltés nous firent courir de bien terribles aventures. C'était un jeu pour ces scélérats de nous faire voyager de prison en prison. De Montaigu ils nous transportèrent au château de l'Echasserie ; de là à Mortagne, ensuite à Châtillon, puis à Cholet, puis à Beaupréau ; puis au château de la Movésinière (1) ou l'armée de Mayenne nous délivra de nos fers dans la nuit du 18 au 19 octobre.

Tu ne peux te représenter combien nous avons été malheureux dans ces diverses prisons et combien nous avons souffert. Non contents d'exercer sur nous les plus grandes duretés, parfois de nous affamer, ils massacraient souvent ceux d'entre nous, qui dans ses translations, ne pouvaient marcher assez

(1) Les prisonniers qui devaient être délivrés à Saint-Florent, passèrent la nuit du 16 au 17 octobre au château de la Mauvoisinière (Célestin Port, *Dictionnaire du Maine-et-Loire*).

vite. Beaucoup étaient dans ce cas (1). Pour aller de Cholet à Beaupréau, de là à la Movoisinière seulement, j'estime qu'il nous a été tué environ 300 de nos pauvres camarades ; il en périssait chaque jour considérablement, parce que nous manquions de tous secours, que nous étions entassés au point de nous trouver 1700 dans la même prison. Il n'est pas de monstruosités que ces malheureux n'aient commis à notre égard.

La prospérité de la République me fait oublier les maux qu'il m'a fallu supporter, et l'espoir de te voir incessamment, ainsi que tu m'en laisses la gracieuse attente, en sera un nouveau dédommagement.

J'ai fait ta commission à nos camarades ; plusieurs d'entre eux que tu as connus ne sont plus ; la mort nous les a enlevés à la suite de nos misères.

Adieu, cher camarade, en attendant le plaisir de t'embrasser, reçois avec quelque intérêt les assurances de mon attachement.

HAUDAUDINE,

(Bibliothèque de Nantes, fonds Dugast Matifeux, 51,190).

Bien que la source n'en soit pas donnée, nous accueillons avec une confiance absolue la copie de cette lettre, trouvée dans un dossier rassemblé sur Haudaudine par Dugast Matifeux.

Nous le faisons parce qu'elle contient des détails qui ne s'inventent pas, parce que nous ne voyons pas cet érudit, ayant légué à la bibliothèque de Nantes des milliers d'autographes sur l'authenticité desquels nul doute ne s'est élevé, y ajoutant la copie d'une pièce fausse.

En tous cas, l'original de cette lettre est-il connu ? Où existe-t-il ?

L'importance de cette lettre n'échappera à aucune des personnes s'occupant de l'histoire des guerres vendéennes ; elle fixe l'odyssée des très nombreux prisonniers républicains, réunis à Montaigu et aux environs ; elle donne des détails curieux sur les misères qu'ils endurèrent et contient une phrase étrange. « Nous fûmes délivrés à Saint-Florent par l'armée de Mayenne. »

Il est extraordinaire qu'Haudaudine ne fasse aucun rappel à son ami Fayau, du geste généreux de Bonchamp auquel les prisonniers durent la vie. Sa lettre est du 6 thermidor ; huit mois se sont écoulés depuis l'événement. Ignorait-il encore le motif de sa délivrance ? La chose semble improbable. Eut-il des raisons pour ne pas s'expliquer ? La terreur qui sévissait toujours, est-elle la cause de son mutisme ? Peut-être.

En tous cas, trois mois plus tard, le 14 octobre 1794 Haudaudine, reconnaissant à la mémoire de Bonchamp, faisait parvenir à la Convention, une pétition en faveur de la veuve de son libérateur, détenue à la prison du Bon Pasteur de Nantes (1).

M. Alfred-Lallié, dans une brochure parue en 1868 (*Les prisonniers de Saint-Florent*), déclare n'avoir pu trouver la teneur de la pétition d'Haudaudine.

Nous serions heureux de savoir si depuis, cette pièce a été retrouvée. Elle n'existe pas, ou elle nous a échappé aux Archives de la Loire-Inférieure où M. Lallié fouilla longuement avant nous.

En tous cas, il ne nous semble pas que la lettre que nous publions, puisse rouvrir un débat sur l'authenticité du mot fameux : « Grâce aux prisonniers ! » attribué à Bonchamp. L'acte généreux du mourant et des Vendéens reste acquis à l'histoire ; il les honore et honore l'humanité.

Le 31 août 1867, M. Jules Claretie, dans l'*Opinion nationale*, s'inspirant des travaux de Bonnemère sur la Vendée, attacha le grelot à une discussion retentissante : Bonchamp avait-il prononcé le mot illustré par le ciseau de David ?

Le *Phare de la Loire*, par la plume de M. de Rolland, le suivit dans le débat. M. de Bouillé, petit-fils de Bonchamp — depuis glorieusement tombé, avec son fils et son gendre, aux champs de Patay — s'engagea dans une thèse contraire en défendant les traditions familiales. Et

(1) Cesbron d'Argonne qui commandait aux prisonniers était un homme fort dur, qui, à Saint-Florent, opina pour les faire massacrer (René Blachez, *Vie de Bonchamp*, p. 305 ; Chassin, V. P. III p. 215).

(1) Mme de Bonchamp détenue depuis le 23 mars 1794, condamnée à mort le 17 avril, évita la guillotine en se déclarant grosse des œuvres d'un officier républicain ; ce subterfuge lui réussit ; elle obtint un sursis de trois mois, au bout desquels elle fut oubliée. La pétition d'Haudaudine semble n'avoir produit aucun effet ; Mme de Bonchamp ne fut délivrée qu'en janvier 1795, par suite du décret de grâce du 29 nivôse an III.

M. Lallié dans une brochure, nourrie des faits, résuma la question et prouva ce qui pouvait être prouvé. Les adversaires discutèrent, à propos de la pétition d'Haudaudine, sur une phrase des mémoires de Mme de Bonchamp prêtant à équivoque (1) ; ils s'aigrirent, et plus ou moins aimablement, se dirent des choses désagréables, toujours faciles à trouver quand il s'agit de cette période excitante.

Bref, du débat ressortit un accord presque général : Le mot célèbre attribué à Bonchamp ne se prouva pas ; mais la gloire d'être le, ou un des promoteurs du geste de Saint-Florent ne put lui être enlevé ; c'est ce qu'il fallait prouver.

A. V. du Pront.

—

Cabarrus, dit oncle de Madame Tallien, en l'an 1800. — Un rapport de la police secrète du 16 frimaire an IX (7 décembre 1800) adressé au citoyen Desmarest, chef du bureau particulier au Ministère de la police générale, dit ceci :

Particularité. — Les Chazal, Chénier, Benjamin Constant et autres doivent tenir des conciliabules fréquents chez Mme Vestris, où l'on déclame fortement contre le gouvernement, mais toujours dans le sens Républicain. Toute cette clique doit se réunir aussi de tems en tems chez le frère de Sieyès, administrateur de la Poste.

Un fou qu'on dit être l'oncle de Mme Tallien et s'appelle Cabarrus, forme journellement au Palais Egalité des groupes nombreux à cause de ses déclamations contre les voleurs qu'il dit être tous en place. Des malveillans l'excitent ordinairement à dire des choses contre le gouvernement, auxquelles ils applaudissent et que sa qualité de fou lui fait pardonner. Ce matin, à la Parade dans la cour des Thuilleries, il attirait l'attention publique par ses déclamations indécentes.

Pourrait-on identifier ce personnage, qui n'est pas cité par M. Charles Nauroy dans sa biographie de Mme Tallien, du livre intitulé : *Révolutionnaires*, édité à Paris, en 1891 ?

Scohier.

(1) Il était écrit qu'Haudaudine « imagina » de faire signer une pétition en faveur de la veuve de Bonchamp. Les uns interprétèrent le mot imaginer dans le sens « d'inventer dans un but déterminé », les autres dans celui de « provoquer ».

Famille Kulberg, — L'empereur d'Autriche Joseph II (1780-1791) qui régnait dans les provinces des Pays-Bas, avait pour conseiller privé, à Bruxelles, François-Anselme Kulberg, qui, d'après mes informations, n'était pas Autrichien.

De sa famille la fille puinée se maria, 28 avril 1783 à Guillaume-Emmanuel, Chevalier Francolet.

Dans un but historique, je prie le lecteur bienveillant de me renseigner amplement sur la famille Kulberg.

Colonel J.-C. Wilbrenninck.

—

Parole de Laplace. — Au moment où m'est parvenu le n° 1372 de notre Revue, j'avais déjà rédigé une note tout justement relative à la question posée par M. C. d'E. S. et destinée à paraître dans un journal de province. Je me contente donc de changer d'adresse, très heureux d'une coïncidence qui me permet d'utiliser, une fois de plus, la précieuse publicité de l'*Intermédiaire*, tout en m'excusant un peu d'encombrer ses colonnes.

Je ne sais quel impertinent a osé attribuer, en effet, au savant astronome Laplace ce propos ridicule : « Je n'ai pas besoin de la notion de Dieu pour servir de base à ma mécanique céleste ». Certes, on pourrait se borner à lui répondre que l'œuvre immortelle de Laplace implique essentiellement l'idée divine comme celle de Newton, dont elle n'est que le prolongement, comme toutes les grandes conceptions scientifiques qui ont le plus honoré l'intelligence humaine. Mais il y a mieux et il est intéressant d'entendre l'auteur de la *Mécanique céleste* donner lui-même le démenti le plus formel aux travestisseurs de sa grande pensée et affirmer explicitement ce Dieu qu'on l'accusait sans aucune preuve de vouloir supprimer.

C'est ce qu'il a fait très simplement dans la lettre suivante adressée à son fils, dont nous recommandons la lecture et la méditation à tous les *demi* savants (et encore la fraction nous semble exagérée) qui proclament la science moderne définitivement libérée de la foi :

C'est avec bien du regret, mon ami, que je te vois partir de Metz, sans que je puisse t'embrasser *et te donner ma bénédiction*. J'espère que tu te feras honneur dans la noble carrière que tu vas parcourir.

Tu seras ma consolation et celle de ta mère. *Je prie Dieu qu'il veille sur tes jours. Aie-le toujours présent à ta pensée*, ainsi que ton père et ta mère. Songe que de toi dépend principalement notre bonheur.

Malheureusement, retenu à Paris par mes fonctions, je ne puis te témoigner que par écrit combien je t'aime et combien je désire que tu te distingues en servant utilement ton pays. » (Lettre en date du 17 juin 1809. Tome I, pages V et VI des Œuvres de Laplace).

Sans vouloir commenter cette belle lettre, qui parle assez clairement d'elle-même, on peut faire remarquer que le nom de Dieu n'y est pas jeté, comme il n'arrive que trop souvent, par manière d'acquit et par simple habitude.

Je regrette de ne pouvoir te donner ma bénédiction
Je prie Dieu qu'il veille sur tes jours
Aie-le toujours présent à ta pensée

Voilà bien trois formules positives et réfléchies qui, sous une plume comme celle de Laplace, acquièrent un prix exceptionnel et sont, en quelque sorte multipliées par la valeur de celui qui les exprime.

Ce mélange des sentiments familiaux et patriotiques aux sentiment religieux a quelque chose de particulièrement touchant, qui montre le grand géomètre sous un angle nouveau et prouve que les trois cultes de la Science, de la Famille et de la Patrie, loin d'être incompatibles avec le culte de Dieu, y trouvent, au contraire, le plus solide appui et peuvent s'épanouir à la fois dans le plus sublime génie.

Qui oserait parler encore de l'athéisme de Laplace ? Quand le père de Famille donnait à Dieu un tel rang à son foyer, le savant pouvait-il l'éliminer du système du monde ?

ARMAND GRANEL.

—

Nugent. — Généalogie des diverses branches françaises et étrangères de cette famille. Comte DE G.

—

Alphonse Pasquier, médecin militaire. — Dans ses *Vieux Souvenirs*, le prince de Joinville nous parle d'une saison qu'il fit à Vichy pour une maladie de foie contractée dans les pays chauds. Mais, sa cure fut traversée par de cruelles angoisses, car sa fille tomba dangereusement malade au château de Randon.

« Elle s'en tira heureusement, grâce aux soins d'un jeune et très habile médecin militaire et en même temps un homme des plus aimables, Alphonse Pasquier, assassiné en 1871, par les communards, lors de la reprise de Paris ».

Dans ses *Souvenirs*, le général du Barail décrit longuement les circonstances de cette mort glorieuse au carrefour de Courbevoie.

Un intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements biographiques sur ce médecin militaire, sur sa famille, ses études, ses campagnes ?

Etait-il un des descendants du baron Pasquier, chirurgien en chef pendant le siège de Rome en 1849 ?

Le baron Pasquier, chirurgien du roi Louis-Philippe, fut chirurgien en chef des Invalides, puis médecin inspecteur.

P. BONNETTE.

—

Manuscrits de Rivarol. — Je possède le *Discours Préliminaire* de Rivarol chez Fauche ; Hambourg, 1797 ; il semble bien avoir appartenu à Rivarol dans la babel des émigrées, des vents et des brouillards : il est marginé tout plein de renvois et de notes charmantes : « Le bonheur est une rencontre inespérée », etc., — Ceci, pour demander ce que sont devenus les livres et les manuscrits de Rivarol.

CHARLES-ADOLPHE CANTACUZÈNE.

—

Famille Saltet. — Quels ouvrages donnent les plus complets détails héraldiques et généalogiques sur la famille Saltet, dont Rietstap cite le blason incomplet ?

PESCARA.

—

Saunier, ébénistes. — Une commode que je possède est signée J. ou I.-C. Saunier.

J'ai constaté qu'il y eut à l'époque Louis XIV, plusieurs ébénistes du nom de Saunier, entre autres, Claude-Charles, Louis-Jacques et J.-B.

Mais aucune ne signe J, ou I. C. Saunier. De quel Saunier s'agit-il?

WALTERUS.

—

Savary des Brûlons. — Renseignements sur Jean-Louis S. des B., chevalier, conseiller du roi, auditeur ordi-

naire en la chambre des Comptes, époux de Rosalie-Vincent ; vivant à Paris le 28 décembre 1780, date à laquelle fut baptisé son fils Augustin-Charles ? Quels étaient les ascendants et les parents dudit Jean-Louis ?

Comte DE GUENYVEAU.

—

Mme de Staël, Benjamin Constant et Weishaupt — En 1804 Mme de Staël parcourut l'Allemagne avec Benjamin Constant ; en janvier ils étaient à Weymar avec Gœthe, Schiller, Fichte, Wieland, etc. Tois de ces personnagnes au moins, car je ne suis pas renseigné sur Schiller, étaient francs-maçons ; ils devaient connaître Weishaupt, résidant à Weymar à cette époque. Il serait particulièrement intéressant pour moi de savoir si Benjamin Constant était franç-maçon, comme je le suppose, et s'il fut alors en relation avec l'ancien chef des Illuminés de Bavière.

J. G. BORD.

—

Famille Villaret. — Où trouver la généalogie de Foulques de Villaret, dont les armes sont à la salle des Croisades ?

PESCARA.

—

Portrait de Hugues de Lionne, ministre de Louis XIV. — Le portrait de ce personnage, gravé par R. Nanteuil, se trouve-t-il dans un livre, et lequel ?

CH.

—

Louise-Marie de Gonzague, reine de Pologne. — R. Nanteuil a gravé un fort beau portrait de cette reine. qui me paraît avoir eu pour objet l'illustration d'un livre ou d'un factum.

Je serais très heureux d'être fixé sur ce point et de savoir dans quel ouvrage se trouve ce portrait.

CH.

—

Trevelyan (Angleterre). — Un aimable intermédiairiste d'Outre-Manche aurait-il l'amabilité de m'envoyer le dessin des armoiries de cette famille et un extrait de la généalogie entre 1750 et 1825 ? J'ai été en rapports sans succès avec le chef de la famille.

Comte DE G.

—

Vers de Voltaire à retrouver. — Un « ophélète » lettré pourrait-il me dire où se trouvent les passages suivants :

Tout est perdu, quand la canaille se mêle de raisonner.

(Voltaire)

Le peuple ne lit pas ; il travaille 6 jours et le 7e il va au cabaret.

(Voltaire)

A. CORDES.

—

Assauter. — Dans *Iéna*, de Henry Houssaye, je lis en note, au chapitre IX :

« La ville » de Spandau eût pu résister. Elle possédait une citadelle, était entourée de fossés. Sa garnison n'était, il est vrai, que de 1200 hommes, dont 400 invalides. Bertrand se présenta le matin devant Spandau et somma le commandant de rendre la place. Un jeune officier répondit qu'ils mourraient tous plutôt que de capituler. A midi, on prit les dispositions pour *assauter* la ville. Elle se rendit. Lannes communiquait le soir même à l'Empereur le texte de la capitulation.

C'est la première fois que je rencontre ce mot *assauter* ; il exprime bien ce qu'il veut dire. Je dois rappeler néanmoins que seuls les six premiers chapitres sont l'œuvre de Houssaye, et que les quatre derniers ont été composés et écrits par un de ses disciples, d'après des notes laissées par l'historien académicien.

Avait-on auparavant fait usage de ce mot ?

Que pensent nos confrères de ce nouveau-né et lui accorderaient-ils droit... de dictionnaire ?

ROAN.

—

Bouffard, Bouffarde, pipe. — On lit dans plusieurs journaux :

On se demandait d'où venait ce nom de Bouffarde appliqué par les troupiers à leur pipe. Une section des vétérans de la Corse nous l'apprend. Elle a résolu de fêter le souvenir d'un enfant de Corse : Bouffard.

Caporal de la Grande Armée, Jean Népomucène Bouffardi dit Bouffard, dit l'Eveillé, eut, à la bataille de Friedland, les deux bras emportés. Le lendemain, un de ses camarades trouva sur le terrain de la rencontre un bras détaché du tronc et affreusement raidi.

« Je le reconnais dit le sergent, c'est le bras de Bouffard, la main tient encore sa pipe si bien culottée. »

« Cette pipe devint la propriété de la compagnie et fut baptisée sur-le-champ « bouffarde ».

Origine glorieuse qui vaut qu'on la connaisse et qu'on la remémore !

Tient-on cette origine pour exacte ?

I.

Réponses

Lettre d'Hircan au roi de Lacédémone (LXVIII, 42, 195). — On a contesté l'authenticité de ces lettres ; il est vrai qu'on peut tout contester ; mais une négation ne détruit pas un fait. La simple lecture de ces deux pièces, faite sans parti pris, en démontre visiblement la vérité.

On n'invente pas de cette manière. D'ailleurs, quelles auraient été les raisons de cette imposture historique ? Quel intérêt pouvait bien avoir Areios, roi de Sparte, à annoncer faussement, par un envoyé extraordinaire, au Grand Pontife Onias, qu'il avait trouvé, dans une vieille charte des Archives de sa nation, que les Spartiates descendaient d'Abraham, et qu'ils étaient par conséquent les frères des Juifs ? Et Jonathas, en faisant la réponse qu'on a lue, exprime-t-il quelque doute sur cette parenté et en marque-t-il la moindre surprise. Au reste, ces lettres ne peuvent pas être l'œuvre d'un faussaire, ni des pièces interpolées. Quel profit pouvait-on tirer de cette interpolation ? Puis, ne sait-on pas avec quel soin jaloux les Juifs veillaient sur leurs livres sacrés ? Enfin, la lettre d'Areios ne trahit-elle pas son origine lacédémonienne par sa concision même. Il n'y a pas un mot d'inutile. Le général Lysandre, après s'être emparé de la ville d'Athènes, n'écrivit à Sparte, pour annoncer ce brillant fait d'armes que ces seules paroles : « Athènes est prise. » Pas un détail. Areios était Spartiate, il a écrit laconiquement. On aurait voulu qu'il se fût expliqué longuement sur la découverte de cet écrit, qu'il en eût fait un rapport : qu'il eût raconté quelle en était la forme, où on l'avait trouvé ; sur quelle matière les caractères étaient tracés ; si c'était sur un parchemin ou bien sur un papyrus ; s'il était daté et signé, etc... Mais un Spartiate n'avait pas le temps d'écrire ces choses.

Ce roi Areios est connu par ailleurs ; ce n'est pas un mythe. Pausanias en fait mention au chapitre IX du livre VII°, et Tite-Live le nomme deux fois dans son livre XXXIX°. On sait aussi que le Grand Pontife Onias, qui reçut l'envoyé du roi de Lacédémone, était le fils de Simon le Juste, contemporain des rois Evergète, Philopator et Epiphane.

Le savant Grotius a reconnu l'authenticité de ces deux lettres, et Flavien Josèphe les cite comme des pièces historiques d'un grand intérêt. Il a décrit même, comme on l'a vu, le cachet que portait la lettre du roi de Sparte, remise au Grand Pontife Onias ; or, ce cachet représentant un aigle, qui tient un serpent dans ses serres, a été trouvé, d'après Barbeyrac, dans une médaille de Lacédémone. Il y a aussi dans le cabinet des médailles à Paris, plusieurs monnaies d'Elis, à ce même type, et l'Elide était voisine de la Messénie, longtemps soumise à Lacédémone.

Mais ces deux lettres ne sont pas l'unique témoignage que donnent les livres des Macchabées, de la parenté des Lacédémoniens et des Juifs. Au chapitre XVI° du premier, on trouve encore la réponse que firent les Spartiates à la lettre de Jonathas, mort dans l'invervalle. Elle commence ainsi :

Les princes et les cités des Spartiates à Simon, Grand Pontife, aux anciens, aux prêtres, et au reste des Juifs, *leurs frères*, salut.

Leurs frères ! La parenté, comme on le voit, est toujours mentionnée.

Enfin rien ne prouve mieux la vérité de ces fameuses lettres que le chapitre V du second livre, où il est raconté que le juif Jason, exécré partout, pour ses crimes et ses cruautés, s'enfuit à Lacédémone, espérant y trouver un refuge assuré, à cause de *la parenté* qui unissait les Spartiates aux Hébreux. Cet argument est d'autant plus fort que le second livre n'est pas du même auteur que le premier, et qu'il a été écrit en grec, tandis que l'autre est composé en hébreu, et cependant des liens *de parenté* entre les deux nations y sont mentionnés, ainsi qu'au premier, comme une chose certaine et connue de tous. On peut donc s'étonner de voir Huet, les avant évêque d'Avranches, s'embarrasser dans cette parenté, et y porter les ténèbres en voulant l'expliquer.

DARON.

—

Cimetière de Vaugirard (LXVIII, 43, 200, 256). — Je ne sais s'il existait des registres pour les inhumés dans le cimetière de Vaugirard, ni ce qu'il advint de ces documents après sa désaffectation en 1859,

mais je puis affirmer que les familles y possédant des concessions furent prévenues à l'avance de sa disparition, et invitées à prendre leurs dispositions, en vue d'un autre lieu de repos à donner à leurs parents défunts.

Pour diverses raisons, mais surtout parce qu'il était mort du choléra, il n'en fut pas ainsi de l'illustre marquis de Jouffroy d'Abbans, auquel on n'acheta pas de concession, et dont le corps ne fut relevé que pour être jeté aux Catacombes.

Ces renseignements m'ont été fournis par le très regretté M. G..., ingénieur, attaché au service de cette dernière et immense nécropole, qui, avec plusieurs de ses aides, voulut bien me servir de guide, ainsi qu'à quelques-uns de mes amis, aux cours des deux nuits de l'automne 1887, que je passai, dans les Catacombes de Paris, à la recherche des restes du célèbre inventeur de l'application de la vapeur à la navigation. Ils figurent dans un *Mémoire* non encore publié, écrit à la suite de cette deuxième excursion, alors que j'étais récemment sous le coup de l'émotion qu'elle m'avait causée, et que j'en ai conservée.

J-C-ALFRFD PROST.

***

Il a existé trois cimetières à Vaugirard :

Le plus ancien entourait l'église primitive, qui se trouvait à l'angle de la rue Desnouettes et de la rue Saint-Lambert. Il se trouve figuré sur un plan manuscrit qui, encadré sous verre, se voyait, et se voit peut-être encore, aux Archives de la Seine, dans la salle réservée au public.

Le cimetière nouveau de Vaugirard, dont l'entrée est 318, rue Lecourbe, est contemporain de l'érection de Vaugirard en commune. On y voit quelques sépultures fort intéressantes, mais généralement fort mal entretenues. Les archives ont été en grande partie détruites par le feu pendant les combats de mai 1871 ; mais il reste des registres que j'ai pu consulter avec profit.

Le troisième cimetière était bien à l'endroit ou s'élève aujourd'hui le lycée Buffon. Ce n'était pas, comme on l'a dit, le cimetière de Vaugirard, mais le cimetière de la paroisse de Saint Sulpice à Vaugirard. L'extension énorme prise par la population rendait insuffisante les cimetières exlstants et la Fabrique dut acheter hors de la barrière, un terrain qui fut affecté à l'inhumation des paroissiens. La création du Cimetière du Sud (Montparnasse) amena la fermeture de ce cimetière. J'ignore ce que sont devenues les archives et ce n'est pas faute de les avoir cherchées, car c'est là que furent portés les corps d'un certain nombres de victimes des massacres de septembre.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, les plans de Paris indiquent l'emplacement du cimetière fermé, mais non supprimé, par un semis de petites croix. En attendant la construction du Lycée, on en avait fait un dépôt des services de la Voirie municipale : vieux tombereaux, amas de sable, pavés réformés, etc. Il est présumable qu'avant de bâtir on a enlevé les ossements que la terre n'avait pas consumés, pour les transporter aux Catacombes ou au Cimetière Montparnasse, mais je ne suis pas arrivé à découvrir quand ce transfert aurait été opéré.

P. J.

—

L'Hôtel de M. de Lafayette (LXVIII, 283). — Cet hôtel était situé rue Bourbon, aujourd'hui rue de Lille, vers le numéro 73.

Il fut ensuite Hôtel d'Harcourt, puis de Crillon.

A. CALLET.

***

La rue de Bourbon se nomme aujourd'hui rue de Lille. L'hôtel habité par Lafayette devait être voisin de la rue des Saint-Pères, car, en 1791, le curé de Saint-Sulpice ayant loué l'église des Théatins pour l'ouvrir au culte catholique, on remarqua que la femme du général y allait entendre la messe du curé insermenté. Or, l'église des Théatins était entre la rue de Bourbon et le quai dit alors des Théatins, actuellement quai Voltaire, et sur son emplacement s'élèvent les maisons portant les numéros 15 à 21 du quai.

P. J.

***

D'abord c'est dans un Almanach de 1792 et non de 1892, que M. de La Fayette est cité comme donnant des audiences, rue de Bourbon.

Cet hôtel où il demeurait en effet, encore en 1792, était l'ancien 119 de la rue de Bourbon, *alias* rue de Lille, au coin de la rue de Bourgogne. Cette maison détruite par le percement du Boule-

vard Saint-Germain, portait, en 1789, le nº 81, en 1808 le nº 101, après avoir été, en l'an IV, le nº 539 de la Section de la Fontaine de Grenelle.

Dans l'*Almanach de Wattin*, pages 11 et 12, nous trouvons :

Rue de Bourbon, nº 71 et 73 : Petit Hôtel Croy d'Havré ; 75, Hôtel de Montmorency ; 81, Marquis et Marquise de la Fayette ; 103, Hôtel de Puységur ; 105, hôtel de Carvoisin.

La vente des objets et nippes laissés, comprenant linge, matelas, valise, glaces, plâtres, en résumé ce que les La Fayette n'avaient pu enlever eut lieu les 12 et 19 fructidor an III (29 août et 5 sept 1795).

Le produit monta à 157.203 livres, 18 sous en assignats. Or 100 livres en assignats ne valaient, dans la 2e Décade de Fructidor, an III, que 2 livres 10 en numéraire.

Une plaque posée sur l'immeuble, rue d'Anjou, vis-à-vis la mairie du 8e arrondissement, atteste la mort de Lafayette arrivée en cette maison en 1834.

S.

—

La Frégate-Ecole de Paris (LXVIII, 188). — Pendant toute mon enfance, j'ai contemplé la « Frégate-école », ancrée, ou plus exactement amarrée en aval du Pont-Royal. C'est en me la montrant que mon père m'a initié aux mystères de la terminologie navale ; mais, comme tous ceux qui ont beaucoup navigué, il ne cachait pas son dédain pour ce pastiche de vaisseau de guerre. Il me racontait que « sous Louis-Philippe » ce pseudo-bâtiment était placé près du Pont de la Concorde ; on l'avait destiné à servir d'école d'application pour les jeunes parisiens qui se sentaient une vocation maritime. « Ils y apprenaient, me disait-il, à diriger un bateau qui ne marchait pas et à ne pas avoir le mal de mer sur les flots de la Seine ». Vers 1865, la « Frégate » était devenue un établissement hydrothérapique ; les garçons étaient costumés en matelots et un grand réservoir jaune appliqué à la paroi du quai d'Orsay portait cette inscription : « Eau de mer » ; le prospectus racontait que l'établissement recevait quotidiennement son approvisionnement d'eau salée A une époque que je ne puis préciser, la « Frégate » retourna s'embosser en aval du Pont de la Concorde, puis elle disparut. Le café qui fait le coin de la rue du Bac et du quai Voltaire s'appelle encore « Café de la Frégate ». ZANIPOLO.

—

Mire à déterminer (LXVIII, 138, 256). — Le méridien en cuivre placé dans le dallage de la cathédrale d'Anvers et correspondant avec une petite ouverture ménagée dans le vitrail du transept méridional ne date pas de bien longtemps. Il fut installé au mois d'août 1838. Il avait pour but de faire connaître l'heure exacte.

A midi un rayon lumineux passant par l'ouverture de la verrière devait se confondre avec le tracé en cuivre coupant le pavement. C'est à cause de cette destination que l'appareil était nommé par le peuple « middag glas », c'est-à-dire vitre au verrière de midi.

O. GIVE.

* * *

J'ai vu dernièrement une mire de ce genre dans la cathédrale de Bourges. On me fit remarquer dans son prolongement un petit orifice aménagé dans un vitrail. Le *Guide de l'Etranger dans la ville de Bourges* édité par H. Sire renferme ces lignes (7e édition p. 55) :

Le pavement de la cathédrale n'offre rien d'intéressant sous le rapport de l'art, mais on doit y remarquer les nombreuses inscriptions... On fera attention également à la ligne de cuivre qui traverse la grande nef en passant au-dessous du troisième pilier de droite et se dirigeant en diagonale vers le côté gauche de l'église ; c'est une ligne méridienne tracée par M. Goumet, chanoine de l'ancienne collégiale de Notre-Dame-de-Sales en 1757. Elle fait voir que l'édifice n'est pas tout à fait dans la direction de l'est à l'ouest, mais que le chef de l'église incline d'environ 22 degrés du côté du midi.

RENÉ-J-KŒNIG.

—

Boccace (LXVIII, 281). — Depuis trente ans on a beaucoup écrit sur cette question ; il existe en Italie des volumes entiers sur les premières années de Boccace dont on ne sait presque rien, mais aucun document décisif n'a été produit. En rapprochant des textes, en faisant

des hypothèses vraisemblables, on peut conclure que Boccace est né sur les bords de la Seine, d'une Française de la bourgeoisie nommée Jeanne, vers 1313. Son père abandonna Jeanne presque aussitôt, emmena l'enfant à Florence et s'y maria. Il s'appelait Boccacino et était à la tête d'une maison de commerce dont on possède la raison sociale. (Voir *Boccace*, par E. Rodocanachi, chez Hachette, et les études fragmentaires de M. Hauvette).

Nota. — Les journaux italiens annoncent qu'on a retrouvé dans l'église de Certaldo, où il fut enterré, les ossements de Boccace qui ont été déposés dans une urne. Le crâne avait été brisé par les ouvriers chargés de faire la recherche.

CURIOSUS.

***

Y a-t-il donc une question sur l'origine du nom de Boccacio, qui veut dire en italien « Grande bouche » ? H.C.M.

—

La mère de Delille (LXVII, 773 ; LXVIII, 153 ; 261). — Je remercie sincèrement M. O. D. des renseignements qu'il a bien voulu fournir et il m'est fort agréable de lui en donner quelques-uns sur l'intéressante question qui nous occupe.

Adrien Raffeneau-Delile, né le 23-X 1773, † le 10-IV 1843 ; son frère Alyre, né le 23-I 1778, † le 5-VII 1850. Tous deux étaient fils de Jean-Baptiste Elie, et de Marie-Catherine Bar. Ils furent baptisés par « Elie-Antoine Raffeneau-Delile, prêtre clerc ordinaire de la Chapelle et Oratoire du Roy. La marraine d'Alyre fut « Demoiselle Antoinette-Félicité Raffeneau Delile, femme de chambre de Madame Sophie de France ».

Depuis longtemps je cherche à établir une biographie de ces familles, mais elle nécessiterait de longs déplacements qu'il ne m'a pas encore été possible de faire.

Mon opinion sur Adrien et Alyre est qu'ils furent, comme ingénieur, comme botaniste, deux savants éminents, dont la science, la modestie font grand honneur à notre pays ; que leurs travaux, originaux, considérables, ont été pillés, plagiés par nombre d'indélicats, qui non seulement se sont enrichis de gloire et d'honneurs à leurs dépens, mais se sont surtout appliqués à les laisser bien soigneusement dans l'ombre.

Adrien n'eut, je crois, qu'un fils, ingénieur comme son père ; mais Alyre eut certainement plusieurs enfants : un fils, artiste peintre, élève non pas de David, plutôt de Paul Delaroche ; et, au moins une fille, artiste elle-même, peignant avec un réel talent les plantes étudiées par son père, dont j'ai vu plusieurs beaux spécimens.

A la *Restauration*, Alyre redevint portemalle, puis valet de chambre du roi ; céda sa charge à son beau frère Christian-Bernard Ledoux, † à 80 ans, le 26 juin 1880. (Une de ses nièces qui le soigna avec dévouement en ses dernières années, est décédée en 1909).

Nommé, vers 1819, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier, il fut élu, le 17-XII 1821, correspondant de l'Académie des Sciences (Section de botanique).

Je possède un portrait caractéristique de lui, signé : Boilly, Jules, 1840, et deux miniatures dont l'une représente sa femme déjà âgée, qui mourut en 1878 ; l'autre, un ravissant petit portrait de jeune homme qu'il serait fort curieux de comparer avec celui de l'artiste « assis devant une petite toile, posée sur un chevalet » dont parle M. O. D. J-C-ALFRED PROST.

—

MM. Gillet LXVII ; LXVIII, 60). — Gillet, Pierre-Mathurin, né à Broons en 1762, avocat à Rochefort-en-Terre au début de la Révolution. Il est élu membre de l'administration centrale du Morbihan, devient procureur-général-syndic en 1791 ; il est nommé député du Morbihan à la Convention en 1792. Avec Merlin, Sevestre et Cavaignac, il est envoyé en mission dans l'Ouest. Il se trouvait à Nantes lors de l'attaque des Vendéens, au mois de juin 1793, et fit piètre figure en la circonstance : ce qui ne l'empêcha pas plus tard, par vengeance ou jalousie, de faire traduire Beysser devant le tribunal révolutionnaire, de calomnier le maire Baco et les Nantais, de leur faire envoyer le proconsul Carrier, en compagnie duquel il signa la fameuse proclamation du 27 octobre 1793 aux Colonnes Infernales, les félicitant d'avoir mis tout à feu et à sang dans la Vendée. Plus tard, il eut différentes missions près des armées du Nord. Il mourut à Paris, le 14 brumaire an IV.

Pour plus amples détails, voir la *Bio-bibliographie Bretonne* de Kerviler, en cours de publication (Vannes, Lafolye).

ERDIC.

Sophie Guterman (LXVIII, 285). — Dans son *Manuel de bibliographie biographique et d'iconographie des femmes célèbres* (Turin et Paris, 1892, col. 418), Ungherini signale cinq portraits de la célèbre amie de Wieland : par Arndt, Bertin, Muller, Schule et Weiss.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Le Bourdais de Chassillé (LXVII ; LXVIII, 208). — La famille Le Bourdais de Chassillé n'est nullement apparentée, que je sache, aux Bourdais de Bretagne. Elle est originaire du Maine et se titre de la terre de Chassillé que l'un de ses membres acheta au XVIIIe siècle. L'Eglise paroissiale de Chassillé conserve encore une lettre seigneuriale où se peuvent voir deux blasons. L'un, celui de la femme, représente les armoiries de Drouet d'Aubigny : *de... au lion d'or accompagné de trois soucis de même, 2 et 1.* Or, Charles Le Bourdais, conseiller au présidial du Mans, qui acheta, en 1711, la seigneurie de Chassillé, épousa, en 1701, Anne-Madeleine Drouet d'Aubigny. Le second blason est presque illisible ; tout au plus ai-je pu y déchiffrer un trèfle en cœur et un croissant en pointe. Il est plus que probable que ce blason est celui de la famille Le Bourdais. Quelque intermédiairiste pourra-t-il me le donner complet ? La famille s'est alliée à la fin du XVIIIe siècle, aux Esnault d'Asselines, Amellon de Saint-Cher, David de Caqueray, de Fossencourt, de Billy.

LOUIS CALENDINI.

Le cardinal de Polignac (LXVIII, 238).

Son bon ami (de la duchesse du Maine) le cardinal de Polignac, qu'on crut être du tout avec elle, eut ordre le même matin de partir sur le champ pour son abbaye d'Anchin, accompagné d'un des gentilshommes ordinaires du roi, qui demeura près de lui tant qu'il fut en Flandre.

(St-Simon. *Mémoires*).

Il s'agit de Melchior abbé, puis cardinal de Polignac, né en 1661 † 1741.

SEPTMONTS.

Ronsard roumain (LXVIII, 286). — En dépit des vers célèbres de Ronsard, il faut renoncer à la légende d'après laquelle

. . . . Il a tirés sa face
D'où le glacé Danube est voisin de la Thrace,
Plus bas que la Hongrie. . . . . . .

Il appartenait à une vieille famille noble du pays de Vendômois, étudie dans un livre d'Achille de Rochambeau : *La famille de Ronsard, recherches généalogiques, historiques et littéraires* (1868) — et qu'on a dite, sans plus de preuves d'ailleurs, originaire des Flandres.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

M. Flavius trouvera la réponse dans le récent ouvrage de notre confrère Léo Claretie : *Feuilles de route en Roumanie*, tome II, 1913 (Sansot) pages 225-230).

J. TRÉVYL.

Alfred de Vigny, ses portraits (LXVIII, 212, 306). — « 1° portrait en lieutenant aux mousquetaires rouges (1814) au musée Carnavalet. »

L'inscription est fausse.

A. de Vigny n'était pas mousquetaire, mais gendarme de la maison du roi. Il porte la tenue rouge à collet noir qui était la tenue de société des gendarmes. Simple gendarme, il avait, de ce chef, le grade de sous-lieutenant.

COTTREAU.

Lieu de naissance du maréchal de Villars (LXVII ; LXVIII, 171). — S'il est incontestable que le personnage en question a été baptisé dans les conditions indiquées par Démonnet, je crois pouvoir encore insister en ce qui concerne son lieu de naissance, à l'aide du renseignement suivant, qui corrobore celui qui a déjà été fourni à ce sujet :

Il mourut le 17 juin 1734 à Turin, dans la même chambre, dit-on (*b*), où il était né quatre-vingt-quatre ans (l'auteur a sans doute voulu écrire : quatre-vingt-un ans) auparavant, lorsque son père y était ambassadeur.

(*Vie du maréchal duc de Villars*, de l'Académie française) etc. etc., écrite par lui-même ; et donnée au public par M. Anquetil, etc. etc., tome IV et dernier, p. 351, Paris, chez Moutard, etc., 1784).

Le fait même que Villars n'a été baptisé qu'à l'âge de trois semaines pourrait

venir à l'appui de l'indication ci-dessus qu'il est né à Turin, vingt-et-un jours étant plus que suffisants, même à cette époque, pour le voyage de cette ville à Moulins.

B. serait infiniment aimable en voulant bien donner les preuves de la naissance de notre personnage à Moulins, tirées de la brochure qu'il cite et qui a précisément pour titre : *Notice sur la naissance de Villars*. La question serait peut-être ainsi définitivement tranchée.

b) Voyez, page première du premier tome, ce que nous avons remarqué sur le lieu de sa naissance. Le malheur veut que je ne possède pas le premier tome de la *Vie du maréchal duc de Villars*, etc., dont j'ai donné ci-dessus un extrait. Si quelque lecteur de l'*Intermédiaire* avait le tome en question, je lui serais particulièrement reconnaissant de me communiquer ce qui est dit, à la page première, relativement à la question.

NAUTICUS.

—

Ordre de Marie-Thérèse (LXVIII, 240). — L'ordre militaire de Marie-Thérèse (Autriche-Hongrie) fut fondé par cette impératrice, le 13 mai 1757.

Ses statuts sont du 12 décembre 1758 ; ils ont été modifiés, d'après l'*Almanach de Gotha*, les 15 octobre 1765, 12 décembre 1810, 21 octobre 1878, 11 février 1886 et 3 mars 1895.

L'ordre comprend trois classes. Sa fête se célèbre le 15 octobre.

Une reproduction, en couleurs, de l'insigne se trouve à l'article *Orden* du *Meyers Konversations-Lexikon*. La croix porte la devise « Fortitudini ».

A. BOGHAERT-VACHÉ.

* * *

Agnès Sorel... en Vierge (LXVIII, 240). — M. A. d'E. trouvera dans le catalogue de l'*Exposition des primitifs français* (2e édition, Paris, 1904, in-8° p. 17-19) une reproduction de ce tableau et, sous la plume du savant et regretté Henri Bouchot, la réponse la plus complète à sa question.

Ce tableau, qui se trouve aujourd'hui au musée d'Anvers, appartenait jusqu'en 1775, à un diptyque qui était conservé dans l'église de Notre-Dame de Melun et dont l'autre panneau (portrait d'Etienne Chevalier, trésorier des finances du roi Charles VII) est aujourd'hui au musée royal de Berlin ; l'émail de la bordure est au musée du Louvre.

Le diptyque, reconstitué temporairement à l'exposition des primitifs français en 1904, est l'œuvre du célèbre peintre Jean Fouquet.

« A Melun, où l'œuvre était attachée à la muraille, écrit Henri Bouchot, elle surmontait l'endroit précis de la sépulture d'Etienne Chevalier et de sa femme Catherine Budé, morte en 1452 et représentée avec son mari sur une plate tombe de cuivre. Comme une légende fort ancienne voulait que la Vierge du diptyque fût représentée sous les traits d'Agnès Sorel, maîtresse du roi Charles VII et protectrice de maître Etienne Chevalier, on s'étonnait que Catherine Budé ne parût pas dans la composition et on pensait que la prétendue Agnès Sorel était vraisemblablement la femme du trésorier. La comparaison des portraits d'Agnès Sorel, entre autres la statue du tombeau de Loches et certaines copies assez habiles faites d'après des œuvres disparues, tel le crayon de la Méjanes à Aix et celui du Département des Estampes, semble donner consistance à la légende. L'œuvre paraît avoir eu une destination antérieure parfaitement explicable. Etienne Chevalier avait été nommé exécuteur testamentaire d'Agnès en 1450 ; il avait dû faire peindre le diptyque pour l'église de Loches, et ceci expliquerait l'absence de Catherine Budé. Lors des difficultés soulevées par Louis XI à propos de la sépulture d'Agnès, Etienne Chevalier dut faire disparaître son acte de reconnaissance ; il était devenu le courtisan du nouveau roi. Sa femme était morte en 1454, le 25 août ; on était en 1461, il fit transporter le tableau au lieu de sa sépulture à Melun, où il devint anonyme... »

ANDRÉ LESORT.

* * *

La comparaison des portraits d'Agnès Sorel, notamment de la statue du tombeau de Loches et de certaines copies assez habiles faites d'après des œuvres disparues, semble donner consistance à la légende et ceci d'un avis général et déjà ancien, car une note collée au dos de la peinture, actuellement au musée d'Anvers, porte : « La Sainte Vierge sous les traits d'Agnès Sorel... 1775 Gaulthier, avocat » (Cf. Lafenestre : *La Peinture en Europe Belgique*, p. 196).

La ressemblance peut s'expliquer par ce fait que le diptyque, dont la figure de la Vierge forme un volet, avait été commandé à Jean Fouquet par maître Etienne Chevallier, trésorier des finances de Charles VII. Agnès s'était intéressée de son vi-

vant à la fortune du trésorier et c'est par un souvenir de reconnaissance que celui-ci aurait demandé à Fouquet de donner à la Vierge la ressemblance de sa protectrice en insistant particulièrement sur cette beauté de la gorge et des seins dont elle était très fière et qu'elle montrait volontiers (Cf. *Les Arts*, avril 1904, p. 33).

Dans l'intention d'Etienne Chevallier, nommé exécuteur testamentaire d'Agnès en 1450, la peinture devait être destinée à l'église de Loches.

M. Gonse a émis l'opinion que l'Enfant Jésus du tableau pourrait être le fils de Jean Fouquet (*Art Gothique*, p. 380).

Cf. *Catalogue de l'exposition des primitifs français à Paris en 1904* (p. 18 et sq). *Catalogue de l'exposition des portraits du XIII° ou XVII° siècles* à Paris en 1907 (page 94). G. Lafenestre : *Jean Fouquet* (p. 37). G. Lafenestre : *Les Primitifs à Bruges et à Paris 1900-1904* (p. 168).

C. DEHAIS.

—

Triptyque de Roger Van der Weyden (LXVIII, 144). — Voir dans la *Revue Tournaisienne* (N° de juillet 1913), un article de M. Adolphe Hocquet, archiviste de Tournai, intitulé *Le Roger de la Pasture du Louvre — Ses premiers propriétaires. La date de son exécution.* — On y lit :

Dans les premières années du xv° siècle, vint se fixer à Tournai, ville française depuis 1188, un Jehan de Brahant, ou de Braibant, natif de Paris.

En octobre 1432, il est reçu bourgeois de Tournai et cette réception de bourgeoisie est ainsi actée dans les registres des Archives : *Jehan de Braibant, fils de feu Jehan, natif de Paris, a accaté et juré sa bourgeoisie pour huit couronnes d'or... le sabmedi XXV° jour du mois d'octobre l'an mil IIII° et XXXij.*

M. Hocquet a trouvé à la Bibliothèque de Tournai un « Arbre de généalogie des descendants des Brabant de Tournay », où il est dit :

Jehan de Brabant environ l'an xiiijc se retira en Tournay, ville lors franchoise, avecq ung sien frère nommé Philippes et venant tous deux de Paris dont ils étoient, vers où le dict Philippes retourna depuis, laissant au dict Tournay le dict Jehan, son frère maisné, qui s'allya en icelle ville à la demoiselle Agnès Savary.

Tous les enfants et héritiers desquelz telz qu'en autres le seigneur d'Esquelmes-lez-Tournay, Paul Wytz, etc., ont donné par pur et libéral don au dict Jhérôme de Brabant ung fort exquis tableau en paincture à cinq images donné en l'an mil quatre cens quatre-vingt et dix et sept par la susdicte demoiselle Catherine de Brabant au susdict maistre Jehan Vilain, son petit-filz, ayant jusques ores esté tousjours commun entre iceulx enffans et héritiers, ayant le dict don par eulx esté fait en contemplation qu'iceluy de Brabant seroit seul de ce nom dont le dict tableau procède et portant seul les armes de Brabant.

P. c. c. DE MORTAGNE.

*
* *

Du *Journal de Rouen* (4 septembre 1913) :

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Musée du Louvre s'est enrichi dernièrement d'un primitif flamand dont il s'est rendu acquéreur à prix d'or : 800.000 francs, la plus forte somme qui ait jamais été dépensée pour une acquisition par un musée français. C'est un tryptique, qui, avec le grand retable de Beaune, est considéré comme l'une des œuvres les plus intéressantes de Roger van der Weyden.

Ce tryptique, représentant le *Christ bénissant*, flanqué de la Vierge et de saint Jean l'Evangéliste, se complète par deux volets représentant la Madeleine et saint Jean-Baptiste. C'est une œuvre connue qui appartenait en ces derniers temps à lady Théodore Guest, fille du marquis de Westminster et héritière de la célèbre collection de son père. G.-P Waagen qui a décrit ce triptyque dans ses *Treasures of art in Great Britain*, a démontré qu'il avait eu une destination funéraire et qu'il avait dû être exécuté pour la famille des Bracque, ainsi qu'en témoignent leurs armoiries : d'*azur à la gerbe d'or*, peintes sur le revers d'un des volets

Or, cette famille des Bracque, qui commanda au XV° siècle cet admirable tryptique au peintre de Tournay, est une ancienne famille normande et qui plus est, rouennaise, dont le nom est encore lié à certains vestiges existants. C'est Arnoult de Braque, anobli par Philippe de Valois en 1339, qui fonda à Paris, en 1348, la chapelle où se trouvait ce tableau et qui était située au coin de la rue de Chaume et de la rue de Braque, qui subsiste encore dans le quartier du Marais Plus tard, cette chapelle fut transférée par Marie de Médicis, dans la chapelle du couvent de la Merci ou de la Rédemption des Captifs.

Arnoult de Bracque eut deux fils : Nicolas et Amaury, qui furent mêlés à de très sombres histoires, comme conseillers du roi Jean-le-Bon, et comme maîtres des

monnaies. On les accusa, si nous nous en rapportons à l'étude qu'a publiée sur eux M. Noël Valois dans les *Mémoires de l'Histoire de Paris* (t. X. p. 100), d'avoir fomenté le meurtre d'un monnayeur de Saint-Lô, Jean d'Arrabloy et d'un autre maître des monnaies, Michel de Saint-Germain, vers 1357. Condamnés, ils n'en obtinrent pas moins des lettres de rémission et Nicolas fut par la suite chargé de missions en Normandie et de négociations entre la France et l'Angleterre.

Dès cette époque la famille des Bracque, fort riche, était établie à Rouen. Elle y possédait de très grands biens. Tout d'abord dans les environs du Vieux Château, dans le quartier de Bouvreuil, s'étendant vers le coteau de Saint-Maur, elle avait une vigne, le camp de l'Epine, le Val-Carbonnier, qui est le vallon des Cottes. En plus, les Bracque possédaient un des manoirs de Bihorel qu'ils vendirent moyennant 800 livres en 1394 aux religieux de Sainte-Catherine. Ce manoir qui contenait 36 acres, situé le long du chemin menant à la Pommeraye, fut recédé en 1608, à l'Hôtel-Dieu de Rouen, en échange du prieuré de Saint-Julien des Chartreux. C'est aujourd'hui la ferme bien connue de *La Petite Madeleine*.

Un des membres de cette famille, Jean Bracque, seigneur de Claville, loua en 1414 à Pierre Bauchart, ce manoir de Boisguillaume « avec colombier, préau fermé de « haies, avec grande porte sur le chemin de « Cailly » (*Tabellionnage de Rouen Regis*. 14. f° 75 v°). La *Chronique normande* du XVe siècle rappelle qu'Henri V d'Angleterre venant à Rouen, passa par là. « Et « fut amené sur un char jusqu'à l'hostel de « Jehan Bracque au Boisguillaume et là le « vis, le samedi 29 juillet 1430. » A cette même époque, Jehan Bracque, écuyer, possédait à Rouen même une grande maison devant les Cordeliers, bornée par la rue du Vieux-Pont — à peu près la rue Nationale actuelle, — la Seine et les maisons de Simon du Val-Richer. Cette maison très vaste semble avoir succédé à l'ancienne commanderie des Templiers, dont on a retrouvé les vestiges récemment. En 1401, Jean Bracque la baillait à louage. Plus tard, elle fut confisquée en 1421, pour non paiement de 180 livres tournois à laquelle elle avait été « assisse » pour la rançon de la ville de Rouen, prise par Henri V, roi d'Angleterre en janvier 1419.

Les Bracque durent demeurer dans ce quartier, car Farin note Pierre de Bracque, sieur du Boisguillaume, et sa femme Marie Lyon, comme inhumés dans l'église Saint-Etienne-des-Tonneliers en 1496. Le recueil de la Galissonnière cite au XVIe et au XVIIe siècle plusieurs de Bracque comme habitant en Normandie : Charles de Bracque, président en 1540 à Aiques, qui demeura ensuite à Saint-Pierre-du-Bosc-Guerard et vendit son fief du Plessis à Toussaint Puchot en 1581 ; Louis, seigneur des Ardennes, mort en 1578 ; René de Bracque, seigneur de la Varenne, mort en 1644 ; Jacques, sieur de Mondavid, qui habita Bracquetuit en 1650 ; enfin deux autres Charles, l'un demeurant à Bracquetuit et l'autre à Beuzevillette, élection de Caudebec. On sait qu'au XVIIe siècle, il existait encore à Rouen, entre la rue Saint-Eloi et la rue du Vieux Palais, un jeu de paume célèbre, dit le *Jeu de paume des Bracque*, qui fut incendié le 18 mars 1696. C'est en ce lieu que Molière et sa troupe jouèrent pendant plusieurs mois, en 1643 et en 1658.

Actuellement, on ignore encore quel membre de la famille des Bracque, commanda au peintre tournaisien Roger van der Weyden, très probablement entre 1450 et 1464, date de sa mort, l'admirable tryptique qui vient d'entrer au Louvre, M André Michel, l'érudit historien de l'Art, estime qu'on parviendra bientôt à préciser ce point intéressant.

GEORGES DUBOSC.

—

Essai de langue universelle. Le Latin ou l'esperanto (LXVII ; LXVIII, 70, 218, 313). — Il faut d'abord bien mettre la question au point :

Veut-on parler d'une langue universelle qui arriverait peu à peu, supprimant tous les idiômes particuliers, à se substituer à eux et à devenir l'unique langue parlée par l'universalité des humains répandus sur la surface du globe ?

Cette prétention irréalisable n'a jamais été soutenue sérieusement par personne ; d'ailleurs, en supposant même que, par un miracle inverse de celui de la confusion des langues, cette utopie parviendrait aujourd'hui à se réaliser, ce ne pourrait être qu'un résultat momentané ; le langage a une vie ; il s'adapte aux besoins, à la mentalité, à la conformation physiologique d'une race ; s'il a fallu un miracle pour imposer cette langue universelle, il en faudrait un autre, continu, celui-là, pour protéger sa conservation, sans quoi peu à peu d'elle-même elle se modifierait (dans ses termes comme dans sa prononciation) de façons différentes sous les diverses latitudes et dans quelques années un Esquimau ne pourrait plus se faire comprendre d'un congolais.

Veut-on seulement créer, à côté des idiômes existants et conservés par chaque peuple, une langue pratique qui n'aura aucune prétention à être littéraire, mais seulement une langue d'affaires permettant après le minimum d'études préliminaires, à un français de converser ou de correspondre avec un anglais ou avec un suédois? Ceci est une autre question : rien n'est plus facilement réalisable.

Je n'appartiens à aucun groupement espérantiste, ne parle pas et ne comprends pas l'esperanto parlé : mais j'ai eu la curiosité, il y a une quinzaine d'années, de consacrer en tout deux heures à l'étude de cette langue dont la grammaire tient en trois ou quatre pages : j'ai été émerveillé de la simplicité des règles qui avaient présidé à sa formation comme de sa souplesse et de sa richesse d'expressions. J'achetai un dictionnaire français-espéranto et espéranto-français qui me coûta 4 ou 5 francs; le libraire y avait joint, dans un but de propagande, un petit annuaire contenant les noms d'un millier d'espérantistes répartis aux quatre coins du monde et disposés à correspondre en esperanto; avec mon modeste savoir puisé dans mes deux heures d'études mais surtout avec mon dictionnaire, abordant des sujets souvent techniques (financiers, scientifiques, militaires...) je me suis hasardé à correspondre avec un certain nombre d'entre eux dont les réponses m'ont prouvé que j'avais été parfaitement compris.

Et rappelant mes souvenirs de jeunesse et ceux de mon baccalauréat ès lettres, cette version de Racine dont malgré d'énormes dictionnaires, je parvenais difficilement à saisir le sens et ce discours latin que la bienveillance de l'examinateur voulut bien ne pas trop mal noter, mais que Cicéron peut-être n'eût compris qu'à moitié, me disant que cependant, c'était là le couronnement de sept années d'études aussi longues que fastidieuses dans leur monotonie, je ne pouvais m'empêcher de faire une comparaison qui n'était pas à l'avantage de la langue de Virgile, du moins en se plaçant au point de vue d'une utilisation *pratique*. Car, si au prix même de ces longs efforts, je pouvais arriver à la manier avec une aisance suffisante pour exprimer littérairement une émotion artistique quelconque ou décrire des sentiments humains, toutes choses qui n'ont guère varié avec les siècles, qui sont de celui d'Horace, comme de celui de Musset, en revanche de quelle utilité pourrait bien m'être cette langue latine si, passant aux besoins journaliers de la vie, je désire recueillir des renseignements d'un ordre plus terre à terre, nécessités par un séjour dans une contrée étrangère, ou simplement causer de recherches scientifiques, de résultats obtenus par des applications industrielles de l'électricité, des effets balistiques d'une nouvelle artillerie ou d'opérations sur le change des monnaies? Ce serait tout un nouveau latin à créer.

J'ajouterai que l'esperanto parlé est appris très facilement en moins d'un mois; il ne faut pas huit jours à un étudiant tant soit peu cultivé, pour en connaître les 600 radicaux dont la moitié au moins lui sont déjà connus, étant presque tous dérivés du latin et des langues anglo-saxonnes.

On lui reproche d'être baroque : c'est une accusation que l'on peut porter sur tout idiôme qui vous est inconnu : ma concierge trouve baroque le dialecte de l'Anglais qui lui demande un renseignement et les cafres trouveraient baroques les beaux discours de M. Jaurès, si ce dernier leur exposait en français les félicités promises par le Socialisme.

En terminant, qu'il me soit permis de regretter de voir un de nos collaborateurs dont je respecte d'ailleurs infiniment les sentiments (ce à quoi je n'ai aucun mérite puisqu'en principe ils sont les miens) venir mêler ainsi Satan et la Franc-Maçonnerie à une question de linguistique où ni l'un ni l'autre n'ont rien à voir.

Que la Franc-Maçonnerie poursuivant une œuvre internationale que je n'ai pas à apprécier ici, fasse de la propagande en faveur d'une langue internationale, quoi de plus naturel? Mais ce n'est pas une raison pour jeter l'anathème sur l'espéranto pas plus qu'il ne serait raisonnable de le jeter sur l'automobilisme, parce que certains en font un usage que nous jugeons répréhensible, ou bien sur les progrès réalisés dans le travail des métaux sous prétexte que des cambrioleurs s'en servent pour percer des coffres-forts.

G. DE MASSAS.

—

Marguilier (LXVIII 242, 321). — Chéruel t. II, p. 735 (*Dictionnaire histo-*

rique des Intitutions, mœurs et coutumes de la France) donne la définition et l'étymologie du mot, qui, primitivement, désignait le garde de la *matricule* ou registre sur lequel étaient portés les bienfaiteurs et bénéficiaires de l'église ; d'où le nom de *matricularius*, qui, par corruption, est devenu *marguillier*, *marreglier*, *maillier*, *marlier*, qu'on retrouve dans les noms propres.

Littré donne la même étymologie, Larousse également. Cᵗ L. ABET.

* * *

Dans le Cher, il il y a longtemps, on appelait le bedeau, le marillier. Il est pourtant certain que le marguillier était autrefois un administrateur de l'église, un membre du. conseil de fabrique. On fait venir le mot du latin « matricularius », mais le plus intéressant est la forme variée à l'infini sous lequel on le trouve dans les vieux textes ou français ou latins. On les appelé marrélier, maruglier, mariglerius, marguellarius, marcaclarius, marrelarius, et sous bien d'autres formes, que nos confrères ne manqueront pas de signaler à l'*Intermédiaire*.

É. GRAVE.

* * *

« Ce mot vient du latin « matricularius ». La matricule était un registre public où l'on enrôlait les pauvres qui demandaient l'aumône à la porte des églises, et les *marguilliers* étaient les gardes de ces registres et les distributeurs de ces aumônes. On a depuis confié ce soin à ceux qui ont eu la garde du revenu des églises, et on les a aussi nommés *marguilliers*.

De *marguillier* on a dérivé *marguillerie*.

Fossoyeurs qu'en termes plus beaux
Dans l'église on nomme bedeaux,
Fermiers de la *marguillerie*,
Dont les abus sont infinis.
Gros portefaix de confrarie,
Gouffres béants de pains bénis.
Satire contre les Marguilliers.

Le diminutif *marguillereaux* se trouve comme terme de mépris dans la même satire.

Ridicules marguillereaux »

(*Dictionnaire étymologique*, de Noël et Carpentier, 1839).

P. c. c. H. D'A.

Le « Paille-Maille » de Niort (LXVII ; LXVIII, 74). — De *The Encyclopedia Britannica :*

Pall-Mall. Un jeu anglais d'origine française, appelé en France « paille-maille » (de palla, pelle et malleus, marteau). Sir Robert Dallington, dans « Method for Travels » (1598) dit : « Parmi les jeux de la France, je ne préfère aucun autant que le « paille-maille » — Jacques I, dans « Basilikon Doron » le recommanda au Prince Henri ; il fut introduit en Angleterre sous le règne de Charles I ou bien quelques années avant cette époque. Thomas Blount (1670) le décrit dans « Glossographie » ainsi : « Pale-Maille, jeu dont on frappe une boule avec un maillet pour la faire passer sous des archets en fer placés dans une allée. Celui qui le fait avec une moindre, ou une quantité de coups convenus d'avance, gagne. »

Suit une description de l'endroit où il était joué (St-James) d'après Samuel Peppys, et d'un maillet et une boule trouvés à Londres en 1845, et qui sont maintenant au British Museum.

Au mot « Croquet », dit qu'il semble tirer son origine du « Paille-Maille », jeu connu en Languedoc déjà au XIIIᵉ siècle, sous le nom de « jeux de la crosse », ou « la crosserie ». En Normandie, un jeu pareil était très populaire à la même époque. (*Sports et jeux d'adresse,* 1904).

Voir aussi le long article consacré au mot « Cricket ». AMERICA.

—

Baratte (Etymologie) (LXVIII, 145, 269). — Je crains une erreur dans la réponse donnée colonne 270, à propos de l'étymologie Dubarri Ce nom propre ne doit pas venir de *barrique*, mais du mot roman *barri*, qui signifie faubourg (en espagnol : *barrio*). Plusieurs noms de lieux du Midi se nomment : le Barri, les Barris (v. g. quartier de Périgueux), d'où le nom propre *du Barri* devenu Dubarri, comme Decaze vient de *de case* ; Dupont de *du pont* ; Duval, de *du val* ; Delmouli de *del mouli* (ou moulin).

OROEL.

* * *

Ce mot signifie primitivement *vacarme*, agitation ; c'est aussi le vol, la tromperie.

Ex. : XIIᵉ s. *barat*, rég. de *baraz* (vol. agitation, vacarme) ; *bareter* (faire un commerce illicite) agiter, houspiller.

BRET. *baraz*, rég. *barat* (baratte), *barad* (tromperie) *barazer* (barattier).

GAEL ÉC. et VIL. *brath* (tromperie) GALL. *brad* (id) *bradu* (trahir) *bradur* (trompeur).

ITAL *baratto* (troc) *barattare* (troquer), *barattiere* (troqueur, fripon) *baratteria* (échange, tromperie).

ESP. *barata* (confusion). PROVENÇ *baratar* (agiter, houspiller).

D'où il résulte que *baratte* signifie *agitation* et a formé le mot *baraterie*.

Son radical, ainsi qu'on l'a fait précédemment remarquer, est le même que dans *baril* et dans bien d'autres mots ; c'est *bar*, dont nous avons fait *bar*, *barre*, *bargue*, *barge*, etc.. et qui signifie *porter* en SANSCRIT *b'bar*, en ALL. *fahren*, en LAT. *ferre*,

C^t L. ABET.

***

Un de mes amis m'écrit qu'il est étonné que je laisse sans réponse la demande de notre confrère F. D., qui désire connaître la provenance du mot *baratte*. J'avoue que je n'avais pas pris garde à sa courte note, sans quoi, j'y aurais immédiatement répondu ; car je n'avais pas besoin de chercher cette origine : puisque je l'ai publiée, dans mon premier ouvrage d'étymologies.

Tout le monde sait que *baratte* est un vase oblong en bois, dans lequel on fait le beurre ; et ce mot est grec, comme le sont, à peu près, tous les vocables de notre idiome.

Baratte est un nom verbal formé de *baratter*, qui signifie : 1° agiter du lait dans un vase pour faire du beurre ; 2° tromper. Dans ce dernier sens, *baratter* était très usité dans notre vieille langue. Elle avait même *barat*. dans le sens de tromperie et de coup. Mais où trouve-t-on *baratter* ?

C'est le même verbe qu'*aratto* ; car dans le dialecte dorien, dont notre langue dérive, on remplaçait d'ordinaire par une consonne, l'accent des mots qui commençaient par une voyelle. Ainsi, dans ce dialecte ; *aratto* devient *baratto*, j'agite, je frappe, *enor-senor*, seigneur ; *apella-capella*, enclos sacré, c'est-à-dire *chapelle* ; *iro-diro*, dire ; et, chose remarquable, les *dires*, ce qu'on dit, a été relevé par Hésychius. Et personne n'ignore, aujourd'hui, que l'article grec *o*, *a* s'écrit lo la, c'est-à-dire l'o l'a, dans notre vieille langue et dans tous nos patois.

Nous ne pouvons quitter *baratto* sans dire que sa forme première *aratto* peut s'écrire aussi *arasso*, et qu'*arasso* est le même verbe que *barasso*, je fatigue, je *barasse*.

DARON.

—

Snob (LXVIII, 97, 223, 268, 310) — Comme contribution à ce qui a été dit précédemment de l'origine du mot, j'ajouterai qu'elle dérive de l'all. *schmauben* et *schnieben* (souffler bruyamment, haleter) dont l'imparfait est *schnob*. Un *snob* est donc, primitivement, celui qui s'étonne bruyamment, qui est haletant d'admiration béate, un niais.

C^t. L. ABET.

***

Je demande au collaborateur Boston la permission de ne pas accepter sa définition américaine du mot « snob » ; elle est trop sommaire. Je m'en tiens donc à Thackeray qui, dans son *Livre des snobs*, nous présente toute une galerie de gens poseurs, attaqués de noblesse, un peu ridicules et sots, mais qui ne sont pour cela ni de vulgaires parvenus ni des mufles. Or, comme le terme est incontestablement d'origine anglaise, c'est à l'auteur anglais qui l'a popularisé que je m'en rapporterai plus volontiers pour en déterminer le sens exact. Or, il est, selon moi, tel que je l'ai indiqué dans une communication précédente.

H. C. M.

***

Nous recevons la lettre suivante que nous publions avec empressement :

Lourdes, 16 sept. 1913.

Monsieur le directeur,

J'habite l'Angleterre depuis plus de 40 ans ; je parle et j'écris l'anglais aussi bien que notre langue ; aussi puis-je vous assurer que tous vos correspondants français font erreur en affirmant que le mot snob ne signifie pas malotru, mal élevé, goujat, etc... C'est bien dans ce sens que le mot est le plus souvent employé en Angleterre et je m'étonne que parmi tous vos correspondants, pas un seul n'ait relevé l'erreur de tous les autres. C'est donc assurément le *Carnet d'Epicure* qui a raison, sinon à propos de l'anecdote amusante qu'il a citée, tout au moins et sans aucun doute, pour le sens du mot snob qui ne peut se traduire autrement dans son acceptation

courante, que par malotru, mal élevé ou goujat.

D'ailleurs, la plupart des rédacteurs du *Carnet d'Epicure* habitent Londres depuis trop longtemps pour se tromper sur ce point.

J'ai lu, par hasard, votre intéressant journal, pendant mon court séjour ici, où j'accompagne près de 4000 Irlandais en pèlerinage.

A défaut d'autre *miracle* je puis bien occasionnellement, me permettre de vous signaler une erreur qui a son importance.

Agréez, monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

H. Saunéon.
19, Bartholomew Close
Aldersgate street
Londres.

***

Nous avons reçu également une lettre signée de M. Gringoire, rédacteur en chef du *Càrnet d'Epicure*.

Nous ne retiendrons de sa lettre, dont nous lui abandonnons les traits un peu trop accusés pour nos habitudes de polémique, que ce qu'il dit dont nous avons profit à faire.

Nous vous serions fort obligés de conseiller à vos lecteurs d'ouvrir le *Dictionnaire Anglo-Français* le plus répandu, celui de Cassel, dont l'autorité n'est discutée par personne. Ils y trouveront, dans la première édition comme dans la cent quarante-cinquième, la définition suivante : « snob » : n. personne de mauvais ton ; goujat ; malotru.

Un autre de vos collaborateurs prétend que le mot snob signifie cordonnier. — C'est exactement comme s'il traduisait watch par toquante, — door par lourde, — hour par plombe, etc... Pris dans le sens argotique (slang) le mot snob correspond, en effet, à gniaf.

—

La plus grande hauteur atteinte par un arbre (LXVIII, 243). — Je pense qu'il faut chercher en Californie, sur la pente occidentale des Montagnes Rocheuses, où, vers 2000 mètres d'altitude, poussent les *Sequoia* (*Wellingtonia*) qui atteignent 100 mètres de haut. Je ne sais si actuellement ils ont été rejoindre les bisons et autres souvenirs du Far-West ; mais je suppose qn'on doit en avoir conservé au moins quelques-uns.

Je crois aussi me souvenir que certains eucalyptus d'Australie peuvent atteindre la même hauteur.

Dr Vogt.

Le caléfacteur Lemare (LXVIII, 243). — Le rapport que les Commissaires chargés d'examiner cet appareil firent à l'Académie des sciences assurait :

Que la chaleur considérée même théoriquement n'y est que d'environ un dizième... qu'une voie de charbon de l'Yonne suffirait pour faire 200 pot-au-feu de dix livres et fournir de plus 5 à 6 litres d'eau très chaude ; que le bouillon et la viande s'y conservent très chaud pendant plusieurs heures après leur préparation... qu'il y a économie de temps, de combustible, amélioration de produits et certitude de réussir.

Pierre-Alexandre Lemare est né en 1766 en Franche-Comté, dans le canton de Saint-Laurent. Après quelques apparitions sur la scène politique, il se livra, vers 1815, uniquement à l'étude sur des sujets très divers. On a de lui une vingtaine de brochures sur la syntaxe, prononciation, etc..., de la langue française, de la langue latine ; un dictionnaire de l'Exposition de 1823 au Louvre, et une thèse médicale sur l'influence des idées libérales sur la santé publique (!) Au cours de sa vie polique, il dut parfois changer de nom, il a porté vers 1812 celui de Jacquet lorsqu'il était chirurgien aide-major des armées.

Marc Hard.

***

Le caléfacteur était un appareil de cuisine-économique en vogue vers 1840. Il se composait d'un cylindre elliptique en cuivre ou en fer blanc. D'un côté dans, toute la hauteur, était fixé à demeure un cylindre en fonte destiné à recevoir du charbon de bois, avec registre à la partie inférieure. L'appareil était rempli d'eau, et hermétiquement clos, seulement une tubulure permettait le dégagement de la vapeur ; de l'autre côté du réchaud un vase cylindrique se plongeait dans l'eau. Cette pièce servait à faire cuire le vulgaire pot-au-feu. Au-dessus s'emboîtaient à frottement deux récipients ou casseroles destinées à la cuisson de divers aliments. Au dessus du réchaud pouvait s'adapter un vase clos en fer embouté dans lequel on pouvait faire de petits rôtis. Cet appareil demandait à être surveillé avec soin, et rempli de temps en temps d'eau, en effet le niveau de cette eau constamment portée à l'ébullition baissait assez rapidement.

Les cuisinières oubliaient volontiers d'ouvrir la tubulure de dégagement de vapeur, alors l'appareil faisait explosion.

D'après *Larousse* l'inventeur Lemare était un grammairien.

MARTELLIÈRE.

*
* *

Lemare (Pierre-Alexandre), grammairien, professeur, médecin et agent politique français, né en 1766 à Grande-Rivière (Jura).

M. V. A. T. trouvera dans Michaud (*Biographie universelle ancienne et moderne*) les détails les plus circonstanciés tant sur la vie et les œuvres nombreuses de Lemare, que sur le caléfacteur au sujet duquel Fournier et Thénard, commissaires de l'Académie, firent un rapport.

L'auteur en a donné la description et l'usage dans une notice détaillée sur le caléfacteur Lemare (Paris 1825, in-8°).

DEHERMANN

*
* *

C'est en 1822 que Lemare, qui s'occupait de l'application de la chaleur aux usages domestiques, inventa l'appareil qui porte son nom, destiné à la cuisson économique des aliments ou à la conservation de l'eau chaude. Il se compose essentiellement d'un foyer entouré d'une double enveloppe métallique remplie d'eau chaude, et d'une autre enveloppe en étoffe ouatée, que l'on place sur la première quand l'eau y a été versée. On fixe dans l'intérieur le vase qui renferme les objets à cuire ou à chauffer. Une commission de l'Académie des Sciences constata, dans un rapport, que 280 grammes de charbon suffisent pour cuire 3 kilogrammes de viande et faire 4 litres 1/4 d'excellent bouillon.

Voici quelques renseignements biographiques sur l'inventeur du caléfacteur : Lemare (Pierre-Alexandre) est né à Grande-Rivière (Franche-Comté) en 1766 et mort à Paris le 18 décembre 1835. Avant 1790, il était prêtre et professeur de rhétorique et principal du collège de Saint-Claude. Nommé président de l'administration départementale du Jura pendant la Révolution, il se montra constamment partisan de la cause populaire et de la liberté légale, combattant la réaction après le 9 thermidor et proclamant Bonaparte traître à la patrie à la suite du 18 brumaire. Condamné pour ce fait à dix ans de fer par contumace, il fit casser son jugement et vint fonder à Paris l'*Athénée de la jeunesse*. Compromis, en 1808, dans l'affaire Malet, il erra pendant quelque temps en Europe. Arrêté en Autriche et reconduit à la frontière, il étudia sous un faux nom la médecine à Montpellier et servit dans la campagne de Russie comme aide-major. Reçu docteur en 1814, il contribua, l'année suivante, à rallier son département à la cause de Louis XVIII, qu'il croyait unie à celle de la liberté. Profondément déçu dans ses espérances, il abandonna la politique pour reprendre ses études grammaticales, interrompues depuis 1808. Ses nombreux ouvrages ont tous trait à la langue française et au latin. Je ne relève dans leur nomenclature aucune œuvre relative à la langue grecque, ce qui ne prouve point, d'ailleurs, qu'il n'ait pas été un helléniste érudit.

NAUTICUS.

—

Les encriers célèbres (LXV ; LXVIII, 322). — Voir au Musée Victor-Hugo la table sur laquelle se trouvent quatre encriers célèbres que Madame Victor Hugo demanda en 1880 à George Sand, à Lamartine, à Alexandre Dumas père et à Victor Hugo pour une vente de charité organisée par elle à Guernesey, au profit de la crèche des petits enfants pauvres de Saint-Pierre-Port.

Ce lot d'encriers célèbres fut mis à prix 2500 francs et ne trouva pas d'acquéreur.

LÉO CLARETIE.

—

Femmes : les premières conquérantes des diplômes masculins (LXVI ; LXVII ; LXVIII, 271. — Yamsi Kin est la première doctoresse chinoise. C'est une femme de grande valeur ; elle est bonne, fait beaucoup de bien à ses compatriotes et aide véritablement au progrès.

Elle a étudié la médecine il y a vingt ans, au Collège féminin de New-York. Elle connaît à merveille l'anglais, et tous ceux qui l'ont approchée ont été frappés par son érudition et sa haute intelligence.

Elle a créé à Tien-Tsin un grand hôpital-dispensaire, auquel est adjointe une école médicale. Elle se donne tout entière à cette excellente institution et son œuvre éducatrice pour les femmes du Nord de la Chine est appuyée par le gouvernement. Lors de la construction de son hô-

pital, elle fut à la fois son propre architecte et son propre ingénieur.

Les petites Chinoises viennent en grand nombre à son école. Le but qu'elle se propose n'est pas de former quelques doctoresses expertes, bien plutôt d'étendre à un grand nombre de femmes les connaissances médicales utiles pour rendre les services nécessaires dans un ménage. Très aimée et très respectée de tous, la doctoresse Yamei-Kin a vu sa réputation s'étendre au loin. Détail caractéristique : elle n'a point consenti à s'habiller à l'européenne ; elle a gardé les amples vêtements de soie qui, d'ailleurs, conviennent à sa beauté.

(« Madame et Monsieur », d'après *Indian Magazine* »).

—

Anaïs Ségalas. — Vers attribués à Hugo (XLIII ; XLIV ; XLV ; LXI). — On parle d'une célébration du centenaire d'Anaïs Ségalas. On est allé sur sa tombe, ce mois-ci, en signe d'hommage. Après tout, pourquoi pas ?

Il a été souvent parlé, dans nos colonnes, des vers d'elle qu'on a attribués à Hugo. Il s'agit, on le sait, de sa poésie : « A une tête de mort ».

Il est intéressant de joindre à la controverse la note ci-dessous, publiée dans *Comœdia*, où M. Serge Bernstamm (18 septembre 1913) donne une biographie très longue et très sure :

Mme Ségalas se trouvait, un jour, en villégiature au château du Vivier, dont l'avocat Parquin avait fait l'acquisition. C'était une propriété charmante, un site fort pittoresque. A l'extrémité du parc immense s'élevaient les ruines d'une ancienne résidence royale du temps de Charles VI. Il y avait plusieurs tours, à moitié démolies, et la principale appelée tour des Oubliettes, laissait voir des têtes de morts et des ossements terrifiants épars çà et là dans son enceinte.

— Anaïs, dit Mme Parquin, ces restes ont appartenu sans doute à de malheureuses victimes des vengeances féodales ; il s'est peut-être déroulé ici, dans ces ruines, de sombres et terribles tragédies. Faites-nous là-dessus quelques strophes.

— Miséricorde ! y songez-vous, ma chère amie ? C'est trop terrible ! dit notre héroïne avec effroi, elle qui, depuis son arrivée à la campagne, ne songeait à chanter que le printemps et les fleurs.

C'était la première fois depuis bien longtemps qu'elle opposait un semblant de résistance.

— Elle fera des vers sur la tour des Oubliettes, murmura tout bas la châtelaine, ou elle dira pourquoi.

Souvent Anaïs Ségalas allait se promener au clair de lune, du côté des ruines. Elle aimait infiniment à rêver seule au chant de la brise et du rossignot, sous les pâles rayons qui filtraient à travers les grands arbres centenaires ou qui venaient caresser les ogives des tours. Ce soir-là, sa promenade fut effrayée par des gémissements plaintifs, sortant du vieux manoir. La jeune femme aperçut d'abord une lumière sous les voûtes de l'ancienne résidence du pauvre roi Charles l'Insensé ; puis la terreur cloua ses pieds au sol, quand elle vit débusquer de la tour des Oubliettes une grande forme blanche, surmontée d'une tête de mort, dont les yeux creux lançaient des lueurs sépulcrales. Glissant jusqu'à la poétesse, et lui saisissant violemment le bras, le serrant avec force, le fantôme lui dit d'une voix sépulcrale :

— Je suis l'âme qui animait autrefois cette tête. Cherche à deviner ce que j'ai pu être il y tantôt cinq cents ans ; consacre-moi des vers, et chante la ruine humaine qui fut mon corps. Je le veux, je te le commande ! Tu m'as compris, n'est-ce pas ?

Or le timbre de voix de cet habitant de l'autre monde frappa Anaïs.

— Permettez !... Je ne crois pas aux fantômes, chère amie, s'écria-t-elle.

N'ayant plus le moindre reste de frayeur, notre muse souleva le linceul et découvrit le visage de Mme Parquin, qui sous le drap de lit, tenait au bout d'une pique, venant de la galerie du château, la tête de mort, intérieurement illuminée d'une bougie.

Aurai-je mes strophes au moins ? demanda avec une anxiété comique la châtelaine.

— Oui certes, vous les avez bien gagnées, répondit Mme Ségalas.

Et voilà comment la pièce qui a pour titre *Une tête de Mort* se trouve dans le premier recueil poétique d'Anaïs Ségalas.

—

Vermesch, ancien membre de la Commune. Orthographe de son nom (LXVIII, 240). — La véritable orthographe de son nom [illegible]st *Vermersch* ainsi qu'en fait foi sa signa[illegible]re.

L'*Autographe* (Pa[illegible] 1871) Direction de Villemessant a pub[illegible], page 126, le fac-simile d'une lettre avec signature autographiée.

Le Catalogue d'autographes de la Collection Dentu, nº 4060, indique également Vermersch.

Et j'ai dans ma collection un reçu autographe donné à de Villemessant avec la signature d'Eug. Vermersch. G. LANTZ.

Nécrologie. M. Léon Quantin (LXVIII, 328). — Dans l'article nécrologique sur Léon Quantin. LXVIII, col. 328, lire comme date de naissance de notre regretté collaborateur, 1851 et non 1857. L. Quantin était donc dans sa 63e année.

—

Les Romains ont-il fumé ? (LXVII, 762, 858 ; LXXIII, 75, 226). — Rédigeant ces lignes à Gênes dans le brouhaha d'un hôtel, on me pardonnera leur caractère hâtif. Tout d'abord, remercions les journaux (v. gr. *Le Journal d'Alsace-Lorraine* (12 juillet) et le *Courrier du Mexique* (Mexico, 21 juillet), qui ont bien voulu, sans prendre parti dans la question, reproduire la note des *Débats* (que le *Supplément* du *Bien Public* (Dijon) du 2 juillet avait également donnée). Une longue lettre que j'ai adressée à M. G. Malet a, très courtoisement, été insérée par lui dans la *Gazette de France* du 17 juillet. M. de Nalèche, auquel, peu avant, je m'étais adressé, dans une communication rectifiant les dires de son chroniqueur du *Feuilleton*, avait argué (11 juillet) du fait qu'il a dû se « passer quelques événements en Europe », pour ne pas publier ces lignes, dont l'essentiel se retrouve dans la lettre au rédacteur de la *Gazette de France*. Et, certainement, l'origine de la pipe est moins passionnante que les déplacements de Guillaume II, ou les régates d'Alphonse XIII... M. Rodrigo Amador de los Rios, d'autre part, m'a écrit plusieurs lettres intéressantes. M'accusant, le 24 juillet, réception de la lettre à la *Gazette*, qu'il qualifiait de « *muy interesante* », il m'annonçait « un tirage modifié » de son article de la *Revista*. Le 27 juillet, il me mandait, à Palma, où j'étais alors, quatre longues pages de réflexions plutôt amères touchant les rapports intellectuels entre la France et l'Espagne.

Puisque, disait-il en particulier, nous parlons franchement, je vous avouerai donc que je vous suis très reconnaissant de l'intérêt que vous avez manifesté relativement aux pipes romaines par moi trouvées et recueillies en Espagne, ainsi que de vos très lumineux et érudits articles, qui m'ont inspiré un petit travail, que je suis en train d'écrire et où je vous rends pleine justice..... Contre la croyance générale de ceux qui passent pour savants en Espagne, j'ai soutenu et soutiens la légitimité et la filiation des pipes et c'est moi qui en ai parlé pour la première fois en Espagne... D'autre part — et ne vous offensez pas de ces paroles — les écrivains français nous ont tellement habitués, nous autres Espagnols, à nous voir traités par eux dédaigneusement — sans préjudice d'utiliser nos travaux à leur convenance, ce dont j'ai une infinité de preuves — que nous devons toujours regarder avec méfiance et crainte tout ce qu'ils disent de nous et de nos choses...

Il y en a plus d'une page encore sur ce ton. Or, M. Rodrigo Amador de los Rios porte un nom illustre dans la science espagnole, nom que son père a déjà couvert de gloire. Il n'est plus jeune, puisqu'il a 65 ans. Il s'est, depuis sa jeunesse, adonné à l'étude de l'arquéologie hispano-mahométane et à l'arquéologie médiévale chrétienne. Ayant été mis, il y a deux ans, par son gouvernement à la tête des fouilles d'Italica, il s'est trouvé, de la sorte, jeté dans les domaines de l'arquéologie romaine et la question des pipes n'a été pour lui qu'un épisode menu d'une campagne dont le clou sera la reconstitution partielle du célèbre amphithéâtre de la cité chantée par Rioja dans une pièce que Lemcke, l'érudit auteur du *Handbuch der spanischen Litteratur*, veut être « incontestablement l'une des plus belles productions de la poésie espagnole » (II, 576, note). Puisse M. A. de los Rios revenir, ainsi, à la belle tradition du XVIIIe siècle espagnol, qui inspirait, pour n'en citer qu'un exemple peu connu, au Doyen D. Manuel Marti la lettre sur l'amphithéâtre de Sagonte imprimée au n° 8, p. 176-184, du *Memorial Literario* de 1808 ! Puisse aussi M. A. de los Rios achever au plus tôt le travail annoncé sur les pipes ! Malheureusement, à notre passage à Barcelone, de retour d'un voyage d'études en Espagne, nous lûmes dans *La Publicidad* du 21 août, qu'il se trouvait dans cette cité pour y former l'inventaire archéologique des monuments de la province, qui l'occupera « *una larga temporada* » en Catalogne. Quoi qu'il en soit, M. R. Amador de los Rios, qui nous avouait, le 14 août, que « nadie se molesta en leer en ninguna parte las Revistas espanolas », ne pourra pas, espérons-le, nous traiter comme, hier encore, dans la



Mme ANAIS SÉGALAS
par Emile Lassalle (1840)

Revista de Archivos, il traitait une compatriote, suspecte d'une légèreté coupable en matière hispanique (n° de mars-avril 1913, p. 226-240), légèreté dont des savants véritables ne sont, hélas ! pas exempts (voyez, par exemple, les plaintes de l'éminent musicographe, M. F. Pedrell, à propos d'une récente *Histoire de la Musique*, dans *La Vanguardia* du vendredi 1er août dernier, p. 6).

Laissons l'Espagne et passons à la France. L'*Intermédiaire* du 20 août donne (moins le début) l'article de M Léo Claretie dans l'*Evénement* du 30 juillet, article qui se retrouve intégralement dans l'*Eclaireur de l'Est* (Reims), du 2 août. M. Léo Claretie y déclare qu'il va, en se montrant sceptique, « déchaîner sur sa tête les foudres de M. Camille Pitollet », dont l'argumentation « copieuse, ardente, serrée » ne l'a pas, dit-il, convaincu, mais à la « modération » duquel il veut bien « du moins rendre justice ». Nous n'eussions, certes, jamais prétendu souhaiter mieux, ni même, si bien ! « Vous lui fîtes, Seigneur, en le croquant, beaucoup d'honneur... »

Voici, cependant, qu'un autre journaliste, qui est aussi un penseur d'une rare énergie et d'une parfaite indépendance, M. Octave Uzanne — dont nous admirions déjà le talent, lorsque, dans l'ancien *Echo de Paris*, il signait *La Cagoule* — écrit, dans *La Dépêche de Toulouse* du mercredi 20 août dernier, un admirable article : *La Pipe Antique*, où le bon sens s'allie avec la bonne grâce, chose plus rare qu'on ne serait tenté de l'admettre, en nos jours d'intense camaraderie, dissimulant les plus sournois parti pris. Si longue que soit cette contribution, l'*Intermédiaire* se devait, vu le général et universel intérêt suscité par la question des pipes, de la reproduire en son entier, pour le plus grand profit et la plus certaine jouissance de ses lecteurs. La voici donc, sans y changer un *iota* :

La Pipe antique

Il est des questions qui, étant imprévues, nous apparaissent cocasses et saugrenues au premier abord, sans que nous sachions la raison positive. Dès que l'esprit de blague a disparu et que notre pensée les envisage sérieusement, rien ne s'oppose plus à ce que nous devenions enclins à les tenir en valable considération. Pourquoi ai-je souri à la lecture de cette interrogation posée récemment aux érudits lecteurs de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* : « *Les Romains ont-ils fumé* ? » Je ne saurais le dire, mais cette question dégageait à mon sens comme une senteur chatouilleuse de fumisterie. Cette image des Romains fumeurs n'était-elle pas irrévérencieuse et digne d'une opérette de ce toqué d'Hervé, qui, dans *Chilpéric*, faisait annoncer Molière au roi, lequel avec bonhomie, s'écriait : *Déjà* ? — Il me semblait entendre la voix fifrée de quelque Caliban goguenarder : « *Les Romains ont-ils fumé* ? » — avoue qu'elle est bien bonne, mon vieux Nicot de la nicotine ! » Je ne marchais pas dans l'hypothèse de la pipe romaine. — Virgile fumant son brûle-gueule chez Mécène et Horace culottant des pipes en composant ses *Epitres* et ses *Epodes*, non vraiment, cela ne pouvait prendre figure dans mes méninges. J'avais tort.

Les *Intermédiairistes* (c'est ainsi que se désignent les fidèles abonnés de l'*Intermédiaire*), sont des gens graves, documentés, épris de gloses savantes, qui ne se cothurnent pas dans les chaussures d'Alphonse Allais. Ils sont, certes, incapables de confondre la pipe avec la blague dans les deux sens du mot. Plusieurs d'entre eux nous ont déjà déclaré qu'on ne saurait mettre en doute la découverte de nombreuses pipes antiques et qu'il est certain que les Romains, les Gallo-Romains, les Celtes, les Mérovingiens ont fumé des herbes, sinon des parfums et des narcotiques divers, dans des pipes analogues aux nôtres, tout comme les habitants de l'Amérique précolombienne. Les références ne manquent point. *La pipe antique* est un article très cultivé en Allemagne par les archéologues et même en Suisse par des hommes de cabinet qui s'efforcent de témoigner que les Helvètes, gros fumeurs, ont de très lointains précurseurs. Les recueils, les mémoires de sociétés d'antiquaires qui traitent de cette question avec méthode, perspicacité et abondance, sont en nombre respectable, et si notre surprise est encore grande en apprenant que les anciens ont fumé comme cheminées, qu'ils n'ignorent peut-être pas, la faute n'en est assurément point aux doctes pionniers du passé qui veulent nous prouver que les âges modernes n'ont rien inventé, en vertu de l'adage : *Nil sub sole novi*.

Un certain M. P. L. Juquetier, dans la *Semaine littéraire*, affirme que l'antiquité tout entière a fumé la pipe. Après avoir signalé les découvertes de pipes faites dans des fouilles de sépultures gallo-romaines ou d'anciennes murailles, un peu partout en France et à l'étranger, cet érudit convaincu repousse toute idée de substitution. Il semble nous persuader que ce n'est que dans les pièces du joyeux Labiche que les archéolo-

gues ont des mécomptes graves avec les lacrymatoires gallo-romains, et pour répondre aux objections prévues, à savoir : que la littérature ne mentionne pas *l'usage des pipes*, ni l'ivresse des fumeries qui ouvrent les portes du rêve, il s'explique comme suit :

« Si Virgile aussi bien qu'Homère et Sophocle ne font aucune allusion à l'habitude de fumer, il faut bien remarquer que Racine, Bossuet, Fénelon ni aucun autre de nos classiques n'en parlent davantage. Leur silence ne doit pas être interprété comme une preuve absolue. D'autant que certains écrivains parlent de l'action enivrante de certaines fumées. Hérodote, Strabon, Pomponius Méla y font allusion. Pline, plus explicite, rapporte que les barbares, au dire d'Apollodore, aspiraient au moyen d'un roseau la fumée de la racine du tussilage et du cypiron, afin de guérir la toux et d'accroître leurs forces. Un appareil destiné à cet usage, une véritable pipe en bronze, trouvée à Rome en 1845, figure au Louvre parmi les pièces de la collection Campana. Il est naturel et logique de supposer que des peuples accoutumés à absorber la fumée enivrante de certaines plantes et à la considérer comme un remède, ont parfaitement pu arriver à le faire comme un plaisir.

Cela, certes, est, en effet, fort admissible : l'agrément de fumer le tabac, comme de mâcher le bétel, aux Indes et en Extrême-Orient, de boire des eaux-de-vie violentes et âcres ne vient que par accoutumance. Les premières sensations sont le plus souvent écœurantes, mais le néophyte adolescent agit de façon simiesque, pour se donner des goûts qui se sont généralisés parmi ses semblables. Il considérerait comme une honte de ne point être un *homme* ayant les habitudes, les modes, les usages, les vices de ses contemporains. C'est à force de s'entraîner à trouver bon ce que ses sens primitifs et sains lui font trouver exécrable, qu'il arrive à découvrir jouissance et volupté dans d'affreux paradis artificiels, dont il devient vivement l'humble esclave, incapable de s'affranchir des maîtresses drogues qui le tiennent sous leur domination. Excitants et stupéfiants sont contraires à nos goûts innés, cela est indiscutable. Le premier verre de vin ou d'alcool, la première pipe ou la première chique, aussi bien que l'initiale bouffée d'opium, paraissent ce qu'elles sont : amères, désagréables, odieuses au palais et à l'odorat. Les Grecs et les Romains s'intoxiquèrent probablement de façon analogue en adoptant par crânerie des habitudes qui, aux débuts, les attiraient vers le *vomitorium* ou le *cubiculum*.

Ce qui est certain, c'est qu'on a découvert un peu partout dans les ruines d'antiques stations romaines remontant à deux ou trois siècles avant notre ère, des objets en forme de pipe qui ressemblent en tous points comme forme et disposition du fourneau et de tuyau, perforé aux petites pipes à tabac aujourd'hui en usage, bien qu'il n'y en ait point qui soient à l'image de personnages de l'antiquité, comme nous avons eu des pipes à l'effigie du petit père Thiers, de Victor Hugo, de Raspail ou de Gambetta. Ces découvertes ont ouvert naturellement le problème de savoir si les anciens Romains ont fumé, et la question d'apparente plaisanterie s'est vivement transformée dans un sens scientifique. Le difficile est de spécifier ce que fumaient les représentants de l'ancien monde. Il est peu probable que ç'ait été le tabac. Les anciens Scythes fumaient le chanvre qui, en quelque sorte, se rapprochait du Haschich ou *cannabis indica*. Au commencement du moyen âge, la lavande était généralement utilisée comme substance à fumer et un poète du XIII[e] siècle, Jaime Febrer, en chanta les vertus, disant qu'elle chasse le sommeil, procure de l'énergie et de la vigueur en diminuant l'humidité du cerveau.

Un professeur de lycée, M. Camille Pitollet, très documenté sur la question, nous intéresse et instruit précieusement sur ce sujet dans sa contribution apportée à l'enquête de l'*Intermédiaire*. Il serait difficile d'exposer ici toutes les hypothèses qui se présentent et toutes les suggestions qui nous sont fournies sur cette matière. Il paraît, en tout cas, plutôt difficilement contestable que les anciens aient fumé. *La pipe antique est acquise à l'histoire*. Il ne reste plus vraiment à connaître que la nature du produit que contenait la blague servant à alimenter le fourneau de la pipe. Il y a gros à parier qu'on ne le saura jamais. Le mystère antique, quoi que nous fassions pour le dissiper, ne sera point éclairci. Nous tâtonnerons dans un clair obscur éternel. Ce que nous croyons savoir est si peu de chose à côté de ce que nous devrions connaître. Nous en sommes encore réduits à éclairer les cryptes du passé avec de faibles allumettes scientifiques et individuelles qui ne nous donnent que des lueurs indécises et passagères. On ne peut vraiment espérer l'éclairage *à giorno* et nous ratiocinerons longtemps encore, sinon toujours, sur la vie intime des anciens Egyptiens, Grecs et Romains. Il faut bien nous résoudre à notre myopie, à notre demi-cécité qui nous condamne déjà à si mal regarder et à méjuger les événements et les hommes qui défilent sous nos regards vacillants et incertains.

OCTAVE UZANNE.

Une petite remarque, pour finir. M. O. Uzanne croit qu'il y a gros à parier qu'on ne sache jamais la nature du produit que

fumèrent les Anciens. En quoi il dépasse un peu, on le voit, le scepticisme prudent — trop prudent peut-être pour être scientifique, quoi qu'il en ait — de M. Léo Claretie, lequel nie rondement et catégoriquement. Cependant, nous devons redire, pour la 3e fois, que M. Rodrigo Amador de los Rios fit examiner, par un spécialiste de l'Université de Madrid, M. E. Reyes-Prosper, les pipes antiques et que l'examen de ce savant donna des résultats négatifs, s'étant borné à affirmer qu'il ne pouvait, en l'espèce, s'agir de tabac, mais peut-être d'opium ou de lavande. Ignorance donc, jusqu'à présent. Mais, au fait, pourquoi M. R. de Gourmont tarde-t-il à dire, lui aussi, son mot ? Ce savant, ce philosophe, ce grand païen ne voudra-t-il pas nous éclairer ?

CAMILLE PITOLLET.

***

Que M.. Leo Claretie veuille bien me permettre une minuscule observation. C'est dans l'*Homme aux quarante écus* que Voltaire faisant, d'ailleurs, parler un de ses personnages, a imaginé cette bourde — il en a souvent de meilleures : « J'aime mieux croire que des pèlerins de Saint-Jacques ont laissé quelques coquilles vers Saint-Maurice, que d'imaginer que la mer a formé le mont Saint-Bernard ». Mais il s'agit manifestement ici des coquilles que portaient — au fait pourquoi ? — les pèlerins à leur chapeau et à leur pèlerine, et non de reliefs de repas faits de mollusques dont ils auraient jeté les coquilles.

La plaisanterie est assez médiocre en soi pour qu'on ne l'aggrave pas.

H. C. M.

—

Le Tango LXVII ; LXVIII, 75). — Malgré les dictionnaires espagnols qui donnent le tango comme d'origine nègre, nous le croyons d'origine tout à fait espagnole.

Introduit en Amérique, par le Mexique, il nous arriva à Buenos-Aires, à travers le continent entier, par les nègres, soldats et aventuriers, donc très probablement, bien modifié depuis son départ d'Espagne. Proscrit des salons et pour cause, il a été toujours une danse des bouges. Appris par nos jeunes gens dans les endroits où l'on s'amuse, ils l'ont introduit au cours de leurs voyages à Paris et Londres, où je n'ai pas eu encore l'occasion de le voir danser, mais à ce que l'on dit, le tango de Paris et Londres n'est plus celui de Buenos-Aires.

Chez nous, il est bien une danse de caractère vulgaire et surtout voluptueuse. La faveur du tango « argentin » à Paris ne nous flatte pas du tout.

De danse nationale, il ne faut pas parler, à tel point que le tango est inconnu de nos paysans.

Le tango est une danse des faubourgs.

AMERICA.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Le couchage des troupes. — La lettre suivante est intéressante pour l'histoire des troupes françaises. On voit, à cette époque, des soldats coucher ensemble — d'où l'expression « camarade de lit » — qui existe encore dans l'armée, mais qui désigne indifféremment le voisin de droite ou de gauche.

Cette lettre fait partie de la collection du Dr Cabanès qui a bien voulu nous la communiquer.

Nancy, ce 10 juin 1775.

Monsieur le Maréchal du Muy, Monsieur, me marque que l'usage dans lequel on a été jusqu'ici, de coucher l'Infanterie trois à trois dans un même lit, privoit les soldats du sommeil qui leur est nécessaire, rendoit les chambres malsaines et occasionnoit beaucoup de maladies dans les troupes, et il pense qu'en les couchant deux à deux dans des lits de trois pieds et demi, tous ces inconvénients cesseroient, et que ces motifs font désirer au Roy, de pouvoir trouver un moyen de mettre ce projet à exécution successivement, parties par parties, si les circonstances ne peuvent permettre de l'entreprendre en entier ; le Ministre auroit besoin pour cet effet, de connoître le local des bâtimens existant dans les différentes places appartenant à Sa Majesté et aux villes, affectés au logement des troupes, le nombre de chambres dont ils sont composés, les dimensions de chacune, les lits qu'elles peuvent contenir, indépendamment des effets et ustensiles qui doivent y être placés et tous les autres objets mentionnés dans le modèle d'état cy-joint.

Je vous prie, en conséquence, d'examiner tous les différens corps de caserne des villes et citadelles de Nancy et de me procurer tous ces éclaircissements que vous voudrez bien comprendre dans un état conforme à ce modèle et me l'adresser le plus tôt qu'il sera possible.

Comme il n'est pas question actuellement de rien changer à la dimension des lits qui

servent dans les casernes, qui est de 4 pieds pour les mettre à 3 pieds et demi, attendû que la dépense seroit trop considérable, il suffira que vous veuillez bien visiter toutes les chambres de ces casernes et de vous régler toujours pour l'emplacement des fournitures, sur la proportion d'un lit de 4 pieds, en désignant celles qui pourroient en contenir, sans gêne, un plus grand nombre de trois pieds et demi, parce qu'alors le Ministre sera en état de juger si on doit donner à chaque lit, cette dernière fixation qui ne pourra au surplus avoir lieu qu'à mesure que les entrepreneurs, ou les villes seroient obligés de renouveller à neuf leurs fournitures ; vous voudrez bien également faire mention par des observations particulières, de toutes les réparations à faire tant aux bâtimens en général que de celles de toutes espèces à faire aux chambres, pour les mettre en état de recevoir les lits d'augmentation qui seront jugés nécessaires pour coucher les soldats deux à deux, ainsi que la dépense qu'elles pourront occasionner, tant pour ce premier objet, que pour les garnir des effets et ustensiles qui doivent y être placés, afin que le Ministre puisse donner les ordres en conséquence, pour faire réparer celles qui seront au compte du Roy, et pour que les villes de leur côté, fassent travailler à celles qui seront à leur charge.

Je vous envoye un état détaillé des effets et ustenciles qui doivent être placés dans chaque chambre, avec les dimensions qu'ils doivent avoir ; comme ils ont été réglés pour une chambre de quatre lits, ils doivent être diminués à proportion qu'elles en contiendront moins, parce qu'il s'y trouvera aussi moins de soldats. Quant à la proportion et à la dimension de ces effets, elle ne doit avoir lieu que pour ceux qu'on sera obligé de faire à neuf et on ne pourra les donner à ceux qui existent qu'à mesure qu'on sera obligé de les renouveller à neuf, lorsqu'ils se trouveront hors d'état de servir.

Je suis d'avance persuadé que vous voudrez bien donner toute votre attention pour me mettre en état de procurer au ministre les éclaircissements qu'il désire et qu'il me charge de vous demander, sur tous les objets contenus dans cette lettre.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. DE LA GALAISIÈRE.

—

Vidocq, agent secret. — C'est au sortir du bagne épouvantable de Bicêtre où il était encore en 1810, que Vidocq fut attaché au personnel occulte de la Préfecture de Police par le préfet Pasquier, celui-là même qui prétend, dans ses Mémoires, avoir épuré et moralisé le personnel de son administration. S'il a, eu quelque bienveillance pour Vidocq, il a, par contre, eu une sévérité indignée contre l'inspecteur Veyrat. C'est en 1811, que nous voyons apparaître le nom de Vidocq dans la comptabilité de la Préfecture, d'abord avec la qualification d'*agent particulier* puis, peu après, avec celle d'*agent secret* aux appointements de 150 frs par mois — augmentés de gratifications proportionnées aux services rendus — comme par exemple le 3 décembre 1812. *25 frs à titre de gratification et d'indemnité pour deux captures de voleurs qu'il a faites lui-même.*

Les mandats de payement sont libellés de la manière suivante :

Paris, 3 décembre 1812

Monsieur Armand, Caissier de la Préfecture de Police, payera au *S. Vidocq*, agent secret, la somme de *cent cinquante francs* pour ses appointements de novembre dernier.

Le Conseiller d'Etat
Préfet de Police
Baron de l'Empire
PASQUIER.

—

150 frs
Pour acquit de
cent cinquante francs
3 décembre 1812
VIDOCQ.

—

Paris, 6 janvier 1812

Monsieur Armand. Caissier de la Préfecture de Police payera au Sr *Vidocq* la somme de *Dix-huit francs* tant pour lui que pour le nommé R... autre agent secret qui l'a aidé dans la recherche et l'arrestation du nommé *Claude Morin Deglaive*, fameux voleur avec effractions extérieures et escalade.

Le chef de la 2e Division,
T. HENRY.

Fonds de Police
Vu bon pour dix-huit francs
le 6 janvier 1812
Le Conseiller d'Etat
Préfet de Police
Baron de l'Empire
PASQUIER.

18 frs
Pour acquit de dix huit francs
le 6 janvier 1812
VIDOCQ.

LÉONCE GRASILIER.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

DEMANDES

J'achèterais clichés stéréo, ou dispositives de la boutique du restaurant Durand, et d'un vieux cabaret démoli, au coin des rues St-Honoré, St-Florentin, F. du Bouchet, 59 avenue Victor-Hugo. Paris.

—

On désirerait acheter une collection complète en *très bon état* des classiques des XVIIme et XVIIIe siècles avec reliures du temps (veau, etc.) en bonnes conditions. A défaut d'une bibliothèque complète, des offres partielles seraient acceptées.

SENLIS.

—

Question : Est-il possible de trouver en librairie le texte commenté des quatrains de « *Nostradamus* ».

E. N. F.

—

On désire acheter des gravures représentant *Pierre de Labroue, évêque de Mirepoix*, mort en 1720. Faire offres : de Vareilles, 10 place Geneviève, Lille.

—

Lettres et écrits de Berlioz

En vue de la publication prochaine des *Lettres et Ecrits d'Hector Berlioz*, qu'ils préparaient sous la direction de feu Charles Malherbe, MM. Frankenstein et J.-G. Prod'homme seraient très obligés aux personnes possédant des autographes ou des copies de textes originaux émanant de Berlioz, de bien vouloir en donner communication à M. L. Frankenstein, Leipzig-Cohlis, Dinteratr. 17/111.

BIBLIOGRAPHIE

Dans son livre : *Histoire de la Révolution dans les ports de guerre — Brest, Rochefort*, M. Oscar Havard montre ce que devint Brest soumis à la tutelle d'un pouvoir incohérent et démantelé par les factions : Brest, où Louis XVI avait permis de voir une si belle marine régénérée, riche d'avenir, outillée puissamment. Le commandement est aux mains d'un marin de haut mérite, mais au premier vent, au lieu de se réserver la répression du désordre, il sollicite contre les mutins le concours des édiles — c'est une abdication ; les révolutionnaires s'en applaudiront et aussi ces étrangers qui rôdent dans le port et qui sont l'âme occulte du mouvement révolutionnaire. La démonstration que fait M. Oscar Havard de l'ingérence secrète des Anglais dans cette anarchie est impressionnante. Tout le livre, écrit avec une si rigoureuse méthode historique, non sans une passion, servie par un style d'une séduisante éloquence, descend dans l'infini du détail pour analyser ce phénomène d'anarchie que nous devions connaître de nos jours, autrement que par des travaux d'érudition.

Quand la gangrène menacera tout le corps entier de la marine, on songera à des mesures de salut public et l'on enverra à Brest, en attendant les fameux commissaires aux armées, les commissaires du roi. Sacrifieront-ils les membres gangrenés pour rétablir la discipline ?

Ils sont trop nourris de Rousseau pour risquer cette amputation libératrice « ce n'est pas un bistouri qu'ils ont emporté dans leur valise, dit M. Havard, c'est un exemplaire du *Contrat social* ».

A-t-on cherché les causes d'émigration des officiers ? elles sont là. Les chefs d'ailleurs n'ont plus qu'à choisir entre deux excommunications : s'ils partent, ils sont des rebelles, s'ils restent, ils sont des traîtres. Une insurmontable défaveur atteint tous les détenteurs, absents ou présents, des emplois militaires. Ni leur abnégation, ni leur clémence, ni leurs fautes ne les sauvent de la calomnie et ne les défendent de l'ostracisme.

Un chapitre est à noter, en raison d'une polémique ouverte dans nos colonnes : celui qui a trait au rôle de Jean Bon, véritable dictateur après le 10 août. Pour M. Havard, ce Jean Bon était l'homme de l'Angleterre, tous ses actes n'ont pour but que d'affaiblir le commandement de notre marine, afin de faire la part belle à l'ennemi. Jean Bon, Saint-André, à ses yeux, n'est pas qu'un fanatique, c'est un traître.

Ce qui amène l'historien à traiter à un tout autre point de vue l'affaire du 13 prairial, la légende du *Vengeur*. Le comité de Salut public a invité le proconsul à ne pas engager un combat inutile : « Ce n'est pas une victoire qu'il nous faut, c'est notre convoi » — le blé qu'on attend, qui vient d'Amérique ». Jean Bon lance dans la mêlée toutes les forces navales disponibles pour rendre désormais irréalisable toute attaque contre la terre d'asile séculaire des huguenots français — C'est la thèse de M. Havard.

L'insuffisance du commandement, altéré comme on l'a vu, la condescendance de Villaret-Joyeuse, l'ignorance professionnelle des marins improvisés ont été — avec la volonté chez le proconsul de nous engager contre tout bon sens — la cause du désastre. Le convoi avait passé, sans secours. Entre Jean Bon et le vice-amiral Van Stabel s'engagea un dialogue épique. Jean Bon le félicitait ; le vieux loup de mer ne lui rendait pas la pareille :

— Mais, bégayait Jean Bon, ils étaient six vaisseaux anglais contre cinq vaisseaux français. L'ennemi était par conséquent le plus fort.

— Tu raisonnes là en représentant et non en marin, riposta Van Stabel.

Ce livre, avec ses partis pris peut-être, ses passions, ses tendances, mais si vivant, écrit sur des documents neufs ou négligés nous entraîne. Notre notice a débordé de son cadre et nous aurions à parler de ce qui se passa à Rochefort. Résumons l'auteur qui impute à la révolution la perte de notre marine :

« A la fin de la Révolution, d'après le rapport du savant Fourcroy, il ne restait plus de notre magnifique établissement maritime que des ports envasés, des quais déserts et des vaisseaux à peu près vides. » (*Histoire de la révolution dans les ports de guerre — Brest, Rochefort*. Nouvelle Librairie nationale. 7 fr. 50).

—

La Révolution n'a pas été un grand profit pour le théâtre. Durant cette époque le répertoire fut

abondant, mais médiocre. Dans la première période les licences du parterre, son ingérence, ses contradictoires censures, génèrent l'expression dramatique trop cahotée.

Sous la Terreur ce fut autre chose : on eut le théâtre de la peur. Une seule opinion fut permise, celle à « l'ordre du jour ». Et il s'agissait de ne pas se tromper. L'ombre de la guillotine se profilait dans le lointain. Sous cette effroyable contrainte un repertoire copieux — (on raffolait du théâtre plus qu'en aucun temps) — ne pouvait être que plat, et sans art étant sans liberté.

M. Paul d'Estrées a écrit un important ouvrage sur cet intéressant sujet ; *Le Théâtre sous la Terreur* (Théâtre de la peur) 1793-1794. « D'après des publications récentes, et d'après les documents révolutionnaires du temps imprimés ou inédits». Chez Emile-Paul, 7 fr. 50.

Il expose les rapports du théâtre et des pouvoirs publics ; ce qu'étaient les directeurs à Paris et en province ; ce qu'étaient les pièces, leurs interprètes, leurs auteurs ; ce qu'était la critique ; ce qu'était le public.

C'est dans l'infini de ses détails, toute la vie théâtrale de cette époque exceptionnelle, qui défile sous nos yeux.

Les traits, les faits, les portraits, les anecdotes, foisonnent.

Il y a des pages savoureuses sur les exigences de la censure terroriste :

« Sedaine, de concert avec Grétry, dut faire monter au diapason révolutionnaire son *Guillaume Tell.* Il composa au dénouement une scène patriotique où les sans-culottes venaient chanter l'air de la *Marseillaise.* Sédaine avait ainsi réglé cet extraordinaire anachronisme.

« On entendrait en sourdine l'air des *Marseillais*, Amour sacré. Melchtal père dirait « Qu'entends-je ? Va voir ce que c'est ».

« Guillaume Tell reviendrait et dirait : Ce sont les Français, les braves sans-culottes de l'armée française.

« Alors ils paraîtraient, et l'un d'eux dirait aux Suisses, sur l'air des *Marseillais* :

A vous qui donnâtes l'exemple
Pour conquérir la liberté,
Ne renversez jamais le Temple
Que votre sang a cimenté.
Et ne nous forcez pas à dire
Aux armes, citoyens ...

Melchtal répondait sur le même air :

Si jamais ma coupable race
Devait protéger les tyrans,
Que le ciel à l'instant l'efface
De la liste de nos enfants.

« Et, ajoutait le bon Sedaine, je suis persuadé que cela ferait bon effet ».

Le livre de M. Paul d'Estrées, d'une documentation abondante, sur chaque pièce, sur chaque auteur, est riche de ces anecdotes, données avec leurs sources. Car l'historien se double d'un érudit qui a respiré toute sa vie l'air excellent des archives.

—

Le Livre de l'Esprit fut l'objet d'une rigoureuse censure ; condamné par arrêt du Parlement, il fut brûlé au pied du grand escalier du Palais. Ce qui étonnait, c'était que l'auteur d'un tel ouvrage pût vivre en paix, et ne se trouvât pas associé aux persécutions dont son livre était l'objet.

Le secret de cette situation nous est expliqué : Madame de Pompadour protégeait Helvétius.

Des lettres inédites conservées à la Bibliothèque de Chartres et ignorées jusqu'à ce jour des historiens, nous apportent la clé de ce qui aura été si longtemps une énigme. Ces lettres sont au nombre de sept ; plus deux lettres de Collin, secrétaire et homme d'affaires de la marquise, qui servit d'intermédiaire dans la circonstance. Le correspondant d'Helvétius était ce Collin. Il lui dit :

« Remerciez bien aussy la personne qui a bien voulu prendre ma défence. Je lui étais déjà attaché par goût, je le suis maintenant par reconnoissance, et en vérité la reconnaissance ne me pézerat pas avec elle : Je n'auray qu'à me laisser aller au sentiment tendre que j'ay toujours éprouvé pour sa personne.

C'est à M. Maurice Jusselin, archiviste d'Eure-et-Loir, que nous devons la publication de ces lettres, qu'accompagne un commentaire très développé, d'une solide érudition et d'une grande sagacité.

Helvétius et Madame de Pompadour. A propos du Livre et de l'affaire « de l'Esprit » (d'après des lettres inédites d'Helvétius et du Père. Portraits fac-simile Plesse 1758-1761. Le Mans, imprimerie Drouin, 1913.

CHEMINS DE FER DU NORD

La Compagnie du Chemin de fer du Nord et la Compagnie Anglaise du South Eastern and Chatham Railway vont faire *l'essai* jusqu'au 31 Octobre, *d'un nouveau train* qui aura lieu tous les jours de la semaine, sauf dans la nuit du samedi au dimanche et qui partira de Paris à Minuit 30 pour arriver à Londres (gare de Charing-Cross) à 10 h. 15 du matin. Ce train comprendra des voitures de 1e et de 2e classes à bogies et à intercommunication du dernier type, ainsi qu'un sleeping de la Compagnie des Wagons-Lits.

Il sera mis à quai en gare de Paris-Nord dès 23 heures, c'est-à-dire 11 heures du soir, et les voyageurs pourront s'embarquer et s'y installer immédiatement.

Le trajet de Paris à Calais, avec un seul arrêt est prévu à une allure lente afin de ménager aux voyageurs un repos d'une durée suffisante : il n'arrivera à Calais qu'à 6 h. 20. La traversée du détroit s'effectuera sur un excellent bateau à turbines, de 6 h. 45 à 8 h. 05. et le train de Douvres à Londres comportant un wagon-restaurant Pullman, partira de Douvres à 8 h. 20 pour arriver à Charing-Cross à 10 h. 15.

Ce nouveau service donnera des facilités nouvelles aux voyageurs d'Angleterre revenant d'Italie, d'Espagne et de Biarritz par le Sud-Express.

En sens inverse, pendant la même période. tous les jours, sauf les dimanches, un train partira de Londres (gare de Charing-Cross) à 16 h 30, c'est-à-dire à 4 h. 30 du soir pour arriver à Paris-Nord à 23 h. 25, c'est-à-dire à 11 h. 25 du soir, vià Douvres-Calais. Ce train composé en voitures de 1e et de 2e classes comprendra un wagon-restaurant entre Calais et Paris

Ce service conviendra particulièrement aux voyageurs qui traversent Paris et qui préfèrent y passer la nuit pour emprunter, le lendemain matin, les grands services de jour pour les destinations au-delà de Paris.

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat vient de faire paraître une nouvelle édition des deux Guides Illustrés de son Réseau, l'un relatif aux Lignes de Normandie et de Bretagne, l'autre aux Lignes du Sud-Ouest.

Ces deux guides sous couvertures artistiques et illustrés de nombreuses gravures, donnent aux voyageurs les renseignements les plus utiles tels que : la description des sites et lieux d'excursion — Les principaux horaires des trains — Les prix des billets de bains de mer et d'excursion — Le tableau des marées — Les cartes du littoral — Des plans de Villes — Une liste d'Hôtels, Restaurants, etc...

Le Guide des Lignes de Normandie et de Bretagne est mis en vente au prix de 0 fr. 50 et celui des Lignes du Sud-Ouest au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques des gares du Réseau, dans les Bureaux de Ville et les principales agences de Voyages de Paris.

Ces deux publications sont également adressées, ensemble ou séparément, franco à domicile, contre l'envoi de leur valeur, en timbres-poste, au Secrétariat de la Direction (Publicité), 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Exposition Internationale et Universelle à Gand

Billets d'aller et retour à destination de Paris
(réduction 25 0/0 en 1re classe et 20 0/0 en 2e et 3e classes).

Dans le but de permettre aux voyageurs partant des gares de son réseau de se rendre à prix réduits à Gand pour y visiter l'Exposition, la Cie P. L. M. met à leur disposition, de concert avec la Cie du Nord, les facilités de circulation ci-après :

Emission jusqu'au 31 Octobre 1913, au départ de toutes gares du réseau, dans un délai de 48 heures (à première réquisition dans certaines grandes gares).

Validité : 15 jours (dimanches et fêtes compris) sans prolongation.

Ces billets ne sont délivrés que conjointement avec des billets d'aller et retour de Paris-Nord à Gand, valables 10 jours.

Franchise de bagages de 30 kilogrammes sur les parcours français ; aucune franchise sur les parcours belges.

Billets de voyages circulaires en Italie

La Compagnie délivre, toute l'année, à la gare de P.L.M. et dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'ITALIE.

La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret - Guide - Horaire P.L.M. vendu 0 fr. 60 dans toutes les gares du réseau.

Ci-après, à titre d'exemple, l'indication d'un voyage circulaire au départ de Paris :

Itinéraire (81-A 2). Paris, Dijon, Lyon, Tarascon (ou Clermont-Ferrand), Cette, Nimes, Tarascon (ou Cette, Le Cailar, St-Gilles) Marseille, Vintimille, San-Remo, Gênes, Novi, Alexandrie, Mortara (ou Voghera, Pavie) Milan, Turin, Modane, Culoz, Bourg (ou Lyon) Mâcon, Dijon, Paris.

Ce voyage peut-être effectué dans le sens inverse. — Prix : 1ere cl. 194 fr. 85 ; 2e cl. 142 fr. 20. — Validité : 60 jours. Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912au prix de seize francs.

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1892, inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes.*

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896.

Adresser lettres et mandtas à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIII° Volume. Prix du Numéro : 50 centimes **30 Septembre 1913.**

48° ANNÉE QUÆQUE N° 1377

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : **16** fr. ; SIX MOIS : **9** fr. — | — ETRANGER. — UN AN : **18** fr. ; SIX MOIS : **10** fr.

La couverture du 10 Septembre, porte par erreur le n° 1374, au lieu de 1375.

SOMMAIRE

Digitized by Google

LXVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 30 Septembre 1913

48e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

Il se faut entr'aider

No 1377 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Ordonnance concernant Dijon. — Parmi nos collègues bourguignons, généralement si bien documentés, s'en trouve-t-il un qui puisse donner une indication relative à une ordonnance royale concernant Dijon ; et que voici :

Du 18 juillet 1772.

La Chambre du Conseil de la Ville de Dijon a ordonné, et ordonne, que les numéros à mettre aux portes des hôtels et maisons de cette ville en conséquence de l'*ordonnance du roy du 1er juillet 1768* et la délivrance tranchée à........ sera faite dans l'ordre qui suit.....

(Archives municipales, B. 406, fo 85).

Cette ordonnance royale que je recherche, n'existe ni aux *Archives départementales de la Côte-d'Or*, ni aux *Archives nationales*, ni à la *Bibliothèque Nationale*.

M. E. Godin.

—

Séparation de corps de M. et Mme Du Cayla. — Le procès qui aboutit à cette séparation était plaidé pour le mari par un avocat qui, depuis et sous la seconde Restauration, fut procureur du roi en une petite ville de province, M. de Peyronnet (qui devint plus tard ministre de la justice) plaidait pour Mme du Cayla.

Les débats de cette cause... célèbre furent-ils publiés ? Un journal quelconque de l'époque l'a-t-il mentionné ? en a-t-on rendu compte dans quelque recueil de jurisprudence, et en raconte-t-on quelque part des incidents ?

En 1830, l'avocat de M. du Cayla, donnant sa démission de procureur du roi, se plaignait amèrement des procédés de M. de Peyronnet à son égard. F. C.

—

Les devises de la Pompe à feu de Chaillot. — Le choix des devises de la Pompe à feu de Chaillot donna lieu à un concours, lisons nous. Comment ce concours fut-il organisé ? Quels furent les travaux des concurrents ? A. B. X.

—

Les dessins royaux ou princiers. — Le Cabinet des Estampes a reçu, autrefois, l'album de dessins de la Princesse Mathilde. N'existe-t-il pas un catalogue de dessins d'amateurs royaux ou prin-

ciers appartenant à des bibliothèques publiques ? V.

—

Bonneval. — De qui sont décidément les *Mémoires de Bonneval* ; et les *Adecdotes Vénitiennes,* sur le même. Ligne était fâché pour d'Aryens que ce fût de lui ; mais ce dernier a nié ces ouvrages dans un prospectus de livre (1761). Tout ce que Bonneval a fait est assez romanesque d'ailleurs par le nom même.

Quant à M. de Mirone qui aurait fait les *Anecdotes Vénitiennes,* je connais bien vaguement ce curieux compilateur.

CH.-AD. C.

—

De Bourguignon Dumesnil. — Ex-libris aux armes : *de gueules au chevron d'or acc. en chef de deux croissants du même et en pointe d'une rose d'argent.* Couronne de marquis. Qui était ce personnage ? (XVIIIe s.).

NISIAR.

—

De la Tournelle. — Un ex-libris du XVIIIe siècle porte ce nom. Armes : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 étoiles du même et en pointe d'une tour d'argent ouverte et ajourée de sable.* Supports : deux lévriers, couronne de comte.

Quel est le patronymique de cette famille et à quelle province appartient-elle ?

NISIAR.

—

Camille Henrion. — Qui était Camille Henrion, possesseur d'une belle série d'ex-libris gravés par Cl. Roy ? Les armoiries sont : *d'azur au croissant d'argent et un chef d'or à 2 étoiles de gueules* ; croix de Saint-Louis, pendant de l'écu. Le premier des 4 ex-libris de la série, n'a pas la croix et les étoiles sont d'argent. Mazas (*Histoire de l'Ordre de St-Louis*) ne cite pas d'Henrion, comme hélas ! il a fait de beaucoup d'autres personnages chevaliers de St-Louis.

L. DE S. M.

—

Pierre de Labroüe, évêque de Mirepoix. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me fournir des renseignements sur les ascendants de ce prélat mort en 1720, après avoir pris une part active aux querelles jansénistes ?

Ou mieux m'indiquer s'il existe une généalogie de la branche des Labroüe à laquelle il appartient ?

Il existe de nombreuses gravures différentes donnant les traits de Pierre de Labroüe. Quelqu'un pourrait-il me signaler l'existence et l'emplacement actuel des portraits originaux ? V. S.

—

Stuart-Aubigny. — Le P. Anselme ne donne sur cette branche des Stuart que des indications écourtées et que je crois d'ailleurs erronées. Il écrit :

Jean IV, fils de Mathieu 1er et de Marguerite Hamilton, eut deux fils : Mathieu II et Jean Stuart, seigneur d'Aubigny. Mathieu II fut marié avec Marguerite Douglas, de laquelle il procréa Henri Stuart, seigneur d'Arlay, qui fut roi d'Ecosse, à cause de Marie Stuart, sa femme.

Plus loin, il ajoute :

Jean Stuart, connétable d'Ecosse, frère puîné de Mathieu II, comte de Lenos, amena, en 1425, un corps de 4000 Ecossais au roi Charles VII, lequel lui fit don de la seigneurie d'Aubigny, Robert Stuart, fils puîné de Jean, fut père de Bernard, lequel eut deux fils, dont l'aîné fut gouverneur de Milan sous Louis XII, et Robert, le cadet, fut maréchal de France et mourut en 1543.

Anquetil parlant de l'expédition de Charles VIII à Naples, dit que Robert Stuart d'Aubigny, le vainqueur de Séminara (1495), était l'arrière petit-fils de Jean Stuart, connétable des Ecossais, qui commandait à Rouvray et qui y périt avec son frère Guillaume.

Ainsi voilà un point sur lequel nos deux auteurs sont d'accord : Robert d'Aubigny est l'arrière petit-fils de Jean Stuart, à qui Charles VII donna Aubigny.

Mais tandis que le P. Anselme cite les deux frères Mathieu et Jean, Anquetil mentionne Jean et Guillaume. Lequel est dans le vrai ?

Maintenant, si l'on examine l'arbre généalogique dressé d'après les indications du P. Anselme — et en observant que le comte de Lennox, père d'Henry Darnley et régent d'Ecosse en 1570 (il fut assassiné l'année suivante) doit être né vers 1510 — on reste frappé de ce fait : c'est que le maréchal d'Aubigny, né vers 1470 — peut-être même plus tôt — serait l'arrière-petit-neveu d'un homme né 40 ans après lui. Evidemment, il y a là une erreur grossière.

Si quelque aimable et obligeant con-

frère voulait bien éclaircir cette question par quelques renseignements généalogiques, je lui en serais infiniment reconnaissant. O. A. T.

—

Descendance de Jean de Wit. — Existe-t-il des descendants du grand pensionnaire Jean de Wit ? Je ne sais s'il y a des porteurs de ce nom à Dordrecht, lieu d'origine de l'illustre famille, mais à La Haye, ils sont innombrables, comme les Dupont ou les Durand en France. Aucun ne semble descendre de la célèbre victime des Orangistes.

De Wit se prononce en hollandais De Wet. C'est le même nom que celui du fameux général Transwalien.

La famille De Witt, apparentée aux Guyot, et établie, je crois, en Normandie, a-t-elle un rapport quelconque avec les De Wit hollandais ? L'orthographe n'est pas la même, les De Wit historiques n'ayant qu'un *t* à leur nom.

O. S.

—

Ex-libris à déterminer : Cheval de sable. — *D'or au cheval gai et cabré de sable, au chef d'azur chargé de trois molettes d'éperon aussi d'or rangées en fasce.*

Ecu ovale, timbré d'une couronne de marquis. Initiales en dessous : V. G.

GEO FILH.

—

Armoiries de la Sorbonne. — Quelque aimable collaborateur pourrait-il avoir la bienveillance de me répondre sans tarder si la Sorbonne n'avait pas autrefois pour armoiries *un semé de fleurdelys sur champ azur avec une main sortant d'un nuage et tenant un livre* ?

Si c'est exact, quelle est l'explication de ce blason ? Si cet écusson n'est pas celui de la Sorbonne, à quelle corporation appartiendrait-il ?

SAINT-SAUD.

—

Le nombril dans l'art. — La question paraît baroque *a priori*, et vraiment elle l'est un peu en elle-même, toutefois je la pose pour connaître les motifs qui ont amené les peintres à figurer cet œil, du ventre, comme le dit Alfred de Musset, sur les représentations d'Adam et d'Eve, qui certainement ne pouvaient avoir de nombril. Pourquoi les représentations du Sauveur en croix nous montrent cette même cicatrice du cordon ombilical, alors que la naissance de Notre-Seigneur a été aussi miraculeuse que sa conception dans le sein de la Vierge.

On pourrait expliquer cet anachronisme par l'ignorance, et cependant ces peintres, bien au courant de la théologie, n'auraient point violé d'une façon si générale un des points bien certains de cette théologie. Mais alors à quel sentiment obéissaient-ils ? C'est ce que je voudrais bien savoir. ZED.

[Voir vol. XXXIII, XXXIV. Tableaux représentant Adam et Eve avec le nombril].

—

L'y grec dans le latin. — Le latin, tel qu'il s'mprime aujourd'hui, surtout dans l'usage de l'Eglise, se sert de l'y grec. Cet emploi est surtout usité quand il s'agit de traduire un nom grec où il y a la lettre υφιλον. Ainsi on dit Hippolytus, l'y grec remplaçant l'upsilon. Mais la question peut devenir intéressante quand on se demande si les romains du siècle d'Auguste utilisaient cette lettre d'une façon courante, ou au moins occasionnellement. Les anciens romains, remplaçaient dans les mots tirés du grec, l'upsilon par l'*u* latin, d'autrefois par l'*o*, Mais le remplaçaient-il par l'y au temps de Cicéron et d'Auguste, et dans quelle mesure ?

La question n'est pas très grave en elle-même, c'est un peu d'archéologie sur la grammaire latine, mais elle est instructive, et c'est pourquoi je me permets de la poser. ZED.

—

Le « protolyte de l'Oncle Tom ». — On lit dans un ancien numéro de l'*Indépendance Belge* :

> Norman Argo qui était, dit-on, le véritable héros du célèbre roman de Harriet Beecher Stowe, *Uncle Tom's Cabin*, vient de mourir à Lancaster, dans le Kentucky. L'ex-esclave aurait atteint l'âge extraordinaire de cent onze ans.

C'est absolument en contradiction avec ce que nous apprend la *Clef de l'Oncle Tom.*

Ce type, d'ailleurs, n'est-il pas fictif ?

Dr L.

—

Foudre et Tonnerre. — Auteur à retrouver. — Dans sa notice *Sur le Tonnerre*, Arago s'exprime ainsi :

Au surplus, ce qui nous importe particulièrement ici, c'est de remarquer que *tonnerre*, dont la signification directe est *bruit*, *éclat*, *roulement*, se prend si souvent pour *foudre*, comme dans les locutions : *le tonnerre est tombé*, *frappé du tonnerre*, *feu du tonnerre*, etc., qu'on est arrivé à employer les deux expressions indistinctement, même dans des cas où il peut en résulter des méprises ou, du moins, un manque de netteté. Les bons écrivains ne font pas cette faute, témoin la phrase, si souvent citée, d'un de nos plus grands prosateurs : « Le ciel a plus de tonnerres pour épouvanter, qu'il n'a de foudres pour punir.

Quel est l'auteur de cette phrase ?

NAUTICUS.

—

« Rome, Naples et Florence », de Stendhal. — Un aimable chercheur ne possèderait-il pas un exemplaire de l'édition suivante de Stendhal :

Rome, Naples et Florence en 1817, par M. de Stendhal, officier de cavalerie, in-8°, Paris, 1817, avec deux pages d'errata, au commencement ou à la fin du volume ?

L'exemplaire de la Nationale ne contient pas cet erratum, qui, pourtant, existe dans certains exemplaires.

Le propriétaire de ce volume « avec erratum » aurait-il la bonté de me le communiquer ?

FOSSEYEUX.

—

« Souvenirs d'un homme de cour ». — Où trouver la clef des nombreux portraits parsemés dans les *Souvenirs d'un Homme de cour ou Mémoires d'un ancien page... écrits en 1788 par* *****, Paris, Dentu, 1805, 2 vol., in-8° (par Louis-Scipion-Urbain de Merle, comte de Lagorce) ?

L'avertissement du libraire annonce une suite probable à ces Souvenirs, a-t-elle paru ou quelles sont les autres publications du même auteur ?

Quelle valeur ont ces mémoires ?

PESCARA.

—

Les chanteurs de la rue. — Les travaux sur les chanteurs de la rue sont fort rares. En peut-on citer ? Peut-on citer des travaux ou études sur les émules d'Ange Pitou ou de Ladré, dit Divertissant ?

MAURA.

Berlick et Bergnif. — Alexandre Dumas père raconte, dans ses *Mémoires* (I, chap. XVIII), que le diable du *Faust* que donnait un forain, dans sa baraque, à la foire de Villers-Cotterets, était appelé non pas tout simplement le diable, mais Berlick.

Sa mère, ayant, pendant sa grossesse, assisté à une représentation du drame, était restée préoccupée de cette figure fantastique et convaincue qu'elle accoucherait d'un « Berlick ». Le général désignait, en plaisantant, le petit Alexandre du nom de Berlick.

Or, en Piémont, on appelle familièrement le diable, du nom de Bergniff. La « cà d'Bergniff » est l'enfer.

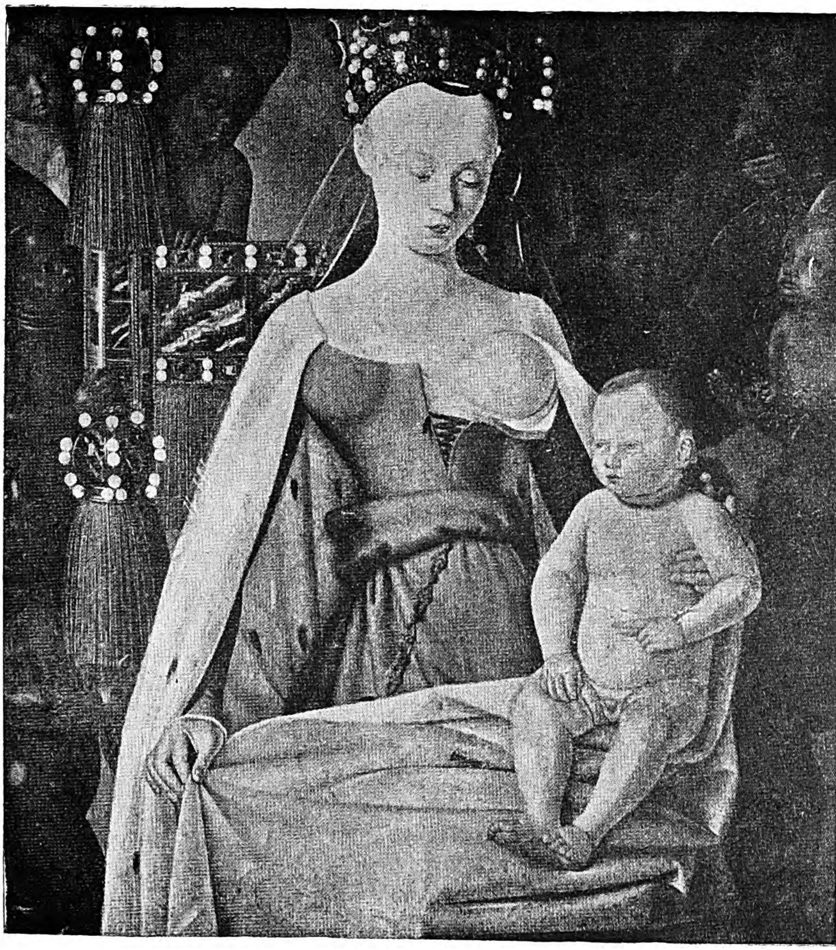
D'où viennent ces appellations ? Sont-elles encore usitées ? Où et sous quelles formes ?

Comte DE RONZAIGLE.

—

Têtes de pipes — L'*Intermédiaire* a consacré récemment (LXVII, 762, 858 ; LXVIII, 75, 235,) quelques colonnes à élucider la question qui lui avait été posée : « Les Romains ont-ils fumé ? » et les réponses ont prouvé, ce que les archéologues savaient déjà, que l'antiquité a connu l'usage de la pipe où l'on brûlait diverses herbes et parfums. Je ne vois pas cités, dans les nombreuses références qui ont été données, les travaux suivants : Spire Blondel, *Le livre des fumeurs et des priseurs*, qui, dans sa préface (p. LX), parle des pipes antiques ; *Bulletin monumental*, VIII ; *Revue de l'Art chrétien*, 1857 ; Westerhoff, *Dissertation archéologique sur les petites pipes à fumer*. L'article de G. Lejeal, dans la *Revue encyclopédique*, 1897 n° 187, qu'un intermédiairiste a mentionné, a paru primitivement dans le *Musée universel*. J'emprunte ces références à Cabanès, *Remèdes d'autrefois*, 1905, p. 282 sq, *Le Tabac*, où l'on trouvera quelques détails sur les pipes antiques.

A mon tour, j'ai recours à l'obligeance des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pour me fournir quelques renseignements sur une question qui pourra paraître saugrenue au premier abord : *Pourquoi orne-t-on de têtes humaines le fourneau des pipes à fumer*, ces pipes en terre qu'étant enfants, nous admirions à la devanture des marchands de tabac, et qui sont pour



VIERGE, de JEAN FOUQUET,

qui serait le portrait d'Agnès Sorel

Musée Royal (Anvers)

les hommes illustres un indice certain de popularité, quand elles reproduisent leurs traits ? *A quelle époque remonte ce décor ? et que signifie t-il ?*

Les pipes antiques n'ont le plus souvent qu'un fourneau tout simple. Je n'en connais qu'une, trouvée dans une station lacustre de Suisse (mais qui peut-être descend jusqu'à l'époque romaine) qui présente comme tête quatre figures humaines grossièrement modelées (*Pro Aventico*, VII, 1897, p. 39). Et l'on peut se demander si, à cette époque, ce décor n'était pas plus qu'un simple ornement, n'était pas *symbolique* et religieux, comme tous les motifs de l'art primitif, qui au cours du temps se sont vidés de leur sens profond pour ne garder plus qu'un sens ornemental. On se demandera aussi si l'acte de fumer n'était pas dans l'antiquité un acte *rituel*, avant d'être devenu dans certains cas un remède ou un divertissement, et l'action enivrante de certaines fumées citées par les auteurs latins, l'emploi du chanvre par les Scythes pour provoquer l'extase, devra être rapproché d'usages analogues des populations précolombiennes de l'Amérique.

On sait que ce sont des croyances religieuses et superstitieuses qui ont déterminé, dans l'antiquité déjà très reculée, la naissance des vases en forme humaine ou animale : on a voulu multiplier autour de l'homme les images des êtres utiles qui écartaient par leur pouvoir magique les mauvaises influences. Ce sont là des idées admises par tous les archéologues compétents actuels. Mais j'ai pu montrer de plus que le liquide contenu dans le récipient en forme humaine est assimilé en quelque sorte au sang de l'être divin dont le vase porte l'image, en tout cas se sanctifie par ce contact et acquiert des propriétés nouvelles ; que certains vases en bois, contenant des céréales, offerts en ex-voto dans des sanctuaires modernes de l'Allemagne du Sud, sont une survivance de l'antique croyance universelle que du corps d'un dieu sont nés les végétaux, et que les vases grotesques de nos grainetiers, où quelques graines rapidement levées dans une tête humaine indiquent la chevelure et la barbe, se rattachent inconsciemment encore à cette tradition.

Ne pourrait-on dire de même des têtes de pipes, qui, je le répète, n'ont actuellement qu'en sens décoratif, mais qui peut-être aux débuts eurent une signification plus profonde ? N'a-t-on pas voulu exprimer une idée analogue, et n'y a-t-il pas lieu d'établir une relation entre l'herbe qui brûle à l'intérieur et l'ornementation du fourneau ?

Je prie le lecteur de ne point hausser les épaules à l'énoncé de cette hypothèse. Si nos ancêtres connaissaient les pipes, ils ne fumaient pas encore le tabac. M. de La Palice l'aurait dit, puisque cette plante aurait été importée en Europe en 1556, par André Thevet. Or, en Amérique, le tabac est « l'herbe sainte » qu'on offre aux dieux en sacrifice. Fumer la pipe est un acte religieux, qu'on exécute dans des circonstances solennelles, avant d'entreprendre quoi que ce soit de sérieux. On envoie au dieu la fumée que l'on tire de la pipe, et on lui dit : « Prends et fume, apaise-toi, et ne nous fais pas de mal. » Ce sont là faits trop connus pour qu'il soit nécessaire d'insister (Tylor, *Civilisation primitive*, trad. II, 332, 374, 490, 493, 536 ; E. Reclus, *Les Primitifs*, p. 164). Mais en même temps qu'il envoie la fumée de sa pipe en sacrifice aux dieux, le fumeur se sanctifie lui-même en aspirant la vertu bienfaisante de la plante (cf. dans certaines cérémonies védiques de l'Inde, on aspirait la fumée, pleine de propriétés bienfaisantes, Henry, *La magie dans l'Inde antique*, p. 46). Bien plus, la pipe, elle-même, le calumet, est un don spécial du soleil ou du Grand Esprit. Il est donc tout naturel d'attribuer aux figures humaines et animales qui décorent le fourneau des pipes américaines (Beuchat, *Manuel d'archéologie américaine*, p. 135, 172, etc.) une signification religieuse, et de voir en elles les images des divinités ou des totems.

Mais notre pipe européenne ? dérive-t-elle de pipes analogues de l'antiquité, dont l'usage était religieux, si l'on admet que leur emploi s'est continué sans interruption jusqu'à nous, comme le semblent indiquer certains monuments du moyen-âge ; ou bien a-t-elle emprunté son décor, en même temps que la plante américaine qui a remplacé les herbes diverses dont se servaient les anciens, aux pipes du Nouveau Monde ?

W. D.

Réponses

Axel de Fersen : Documents à Montréal (LXVII). — M. Archibald R. Stone est sollicité par nos collaborateurs de bien vouloir compléter sa communication très importante sur la copie des lettres de Marie-Antoinette à Fersen qui existe, nous a t-il dit, à Montréal. Où en sont les négociations ? Le détenteur s'est-il dessaisi de ces lettres ? La communication en sera-t-elle autorisée ?

Nous serons reconnaissant à M. Archibald R. Stone d'une réponse à cet égard.

M.

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII ; LXIII ; LXIV ; LXVI ; LXVII, LXVIII, 249). — On pourrait croire d'après la citatons de M. Gall, que des documents nouveaux, exhumés par M. B. Fabre, prouvent les assertions, de M. Gall au sujet des affirmations du P. Abel ; en réalité, M. Fabre invoque au contraire les opinions de M. Gall pour étayer sa thèse des chefs occultes. Il n'y a donc pas, à cet égard, de document nouveau.

Dans la *Revue internationale des Sociétés secrètes* du 5 septembre p. 3071 et suivantes, j'ai dit mon opinion sur la publication du livre de M. Fabre : Documentation citée très intéressante.

J. G. BORD.

4e Régiment de Hussards (LXVIII. 90, 157, 255). — C'est, je crois, Victor Hugo qui, dans les *Misérables*, a, suivant un goût très souvent affirmé, traité cette question de l'étymologie du nom de rue du *Petit Muse*. J'étais jeune quand j'ai lu ça et depuis, je n'ai pas été peu surpris, en dépouillant une *Déclaration au roi* de l'église Notre-Dame de Mantes, de 1521, d'y trouver cet article :

Item. Une maison assize en la *rue de Pute Musse*, que tient maistre françoys Trenache vicaire de lad. église, tenant d'un bout et costé au ch[em]in du roy.

Cette rue Pute-Musse se trouvait dans le cloître, mais je n'ai jamais pu l'identifier.

E. GRAVE.

Le poisson et le jeûne (LXVII ; LXVIII, 105, 226, 316). — « Personne n'a mentionné, dit M. Lamoureux, l'étude intéressante que M. Reinach a écrite sur cette question, à propos du mythe d'Actéon ». Je me permets de lui faire observer que je n'aurais eu garde de négliger ce travail important dans la liste bibliographique que j'ai donnée ici même (p. 105). L'étude de M. S. Reinach, parue tout d'abord dans les *Conférences du musée Guimet*, 1906, p. 99-149, a été réimprimée dans le recueil d'articles de ce savant, intitulé *Cultes, Mythes et Religions*, III, 1908, p. 24 sq., que j'ai cité à ce propos.

Je relèverai encore l'observation d'un autre collaborateur de l'*Intermédiaire* (p. 297) : « Nous avons reçu à ce sujet d'intéressantes réponses qui renvoient à des livres ; c'est très commode quand on les possède. Une citation ou une analyse de ces livres eût mieux valu ». Mais est-il nécessaire de posséder les livres pour les lire, et ne peut-on point, muni des références indiquées, les consulter dans quelque bibliothèque ? Il y aurait intérêt à savoir si l'*Intermédiaire*, dont personne ne saurait contester la valeur, doit continuer à encombrer ses colonnes de longues réponses qui ne font que répéter ce que l'on trouve facilement dans des ouvrages, ou si, gagnant en concision et en valeur scientifique, il n'aurait pas avantage à donner plus d'importance aux brèves indications, accompagnées de références précises. Evidemment, celui qui pose une question aurait la peine de se référer aux volumes cités ; mais peut-on exiger que la besogne lui soit fournie toute mâchée ?

Sur le poisson sacré, cf. encore : van Gennep, *Religions, mœurs et légendes*, I, p. 79 sq. *Le symbole chrétien du poisson* ; Spiegelberg, *Fisch als Symbol der Seele*, Archiv. f. Religionswiss., 1909, p. 574 sq. ; Schultze, *Das Symbol des Fisches bei der Altchristlichen Kunst*, Congrès de Rome, 1912 ; Kunike, *Der Fisch als Fruchtbarkeitssymbol bei den Wald-Indianern Sudamerikas*, Anthropos, 1912, p. 206 sq. ; cf. *Bulletin de l'Institut Solvay*, 1912, 20, p. 628, 898.

W. D.

[Nous nous permettons de n'être pas de l'avis de notre distingué collaborateur, et de penser que la simple référence est quelquefois insuffisante et qu'une courte relation ou une analyse peuvent rendre les plus grands services et donner à la controverse toute son ampleur].

M.

Le Saint Graal (LXVII ; LXVIII, 12, 55, 157, 253). — Il existe encore d'autres coupes ayant servi à la dernière Cène, en dehors de celles conservées à Valence et à Gênes, celle-ci provenant de Césarée, conquise par Baudoin, avec l'aide des Gênois et à eux attribuée en partage.

Le Laboureur (*Mazures de l'Isle Barbe*) écrit, qu'en 1535 existait dans ce monastère une coupe de grand prix, ayant servi pour l'institution de l'Eucharistie et qui fut prise par les huguenots lors du sac de l'abbaye en 1562. Le même auteur signale encore une autre coupe de pierre inconnue qui se trouvait à Brives-la-Gaillarde, en Limousin. Elle est rompue, dit-il, du côté que Judas la toucha lorsqu'elle lui fut présentée à son tour.

Toutes ces coupes n'avaient rien de semblable à celle dont se serait servi le Christ, car d'après le vénérable Bede cette précieuse relique était d'argent à deux anses, comme les calices d'autrefois, on la voyait de son temps à Jérusalem dans un coffret ouvert sur le dessus, d'où les pèlerins pouvaient la voir et la toucher. J. B.

—

Rue du Regard : sa paroisse en 1824-1840 (LXVIII, 283). — L'arrêté consulaire du 9 floréal an XII donnait la rue du Cherche-Midi comme limite entre la paroisse de Saint-Sulpice et celle de l'Abbaye-aux-bois. La rue du Regard était donc de la paroisse de Saint-Sulpice en 1803, et cette délimitation n'a été modifiée qu'en 1858, lors de la création de la paroisse de Notre-Dame-des-Champs, qui, d'ailleurs, n'a jamais possédé la rue du Regard dans son territoire. Si, de 1824 à 1840, il n'y a dans les registres de Saint-Sulpice aucun acte de décès, ou plus exactement de funérailles, c'est peut-être parce que, dans cette période, personne n'est mort rue du Regard, ce qui est bien possible, la rue ne comptant alors qu'un petit nombre de maisons et que ces maisons étaient de vastes hôtels n'ayant que fort peu d'habitants. P. J.

*
* *

Il faudrait demander à consulter à Saint-François-Xavier les registres de l'église des Missions, rue du Bac, qui était encore une paroisse à cette époque.

L'acte de décès en question est peut-être mentionné dans les répertoires du 6e ou du 7e arrondissement, registres 1823 à 1832, ou 1833 à 1842, à consulter quai Henri IV, n° 30, aux Archives de la Ville de Paris gratuitement, ou au greffe, section de l'Etat Civil au Palais de Justice, moyennant petite redevance. Il faudrait donner le nom de la personne recherchée là, ou voir à l'Enregistrement, rue de la Banque, pour peu que le décès soit arrivé à Paris, sûrement rue du Regard. S.

—

Prison Saint-Firmin (LXVIII, 188, 255). — Soyons précis ! La prison Saint-Firmin, ancien séminaire du même nom, et à l'origine collège des Bons enfants, se trouve exactement rue Saint-Victor, entre la rue du Cardinal-Lemoine et la rue des Fossés-Saint-Bernard.

Cet immeuble fut occupé, de 1817 à 1838, par l'Institut des Jeunes aveugles, et sert actuellement de Garde-meubles spécial à l'usage de la Ville de Paris.

PAUL, DE NOGENT.

*
* *

La prison de Saint-Firmin était établie dans les bâtiments du Séminaire de St-Firmin, fondé par St-Vincent de Paul ; transformation du Collège des Bons-Enfants, ce séminaire était dirigé en 1789 par les prêtres de Saint-Lazare. La section du Jardin-des Plantes leur loua une partie de leur maison pour y installer ses comités et son poste de Garde Nationale et ils y consentirent d'autant plus volontiers que leurs élèves s'étant dispersés, ils pouvaient sans difficulté se loger dans une aile qu'on leur laissa.

En août 1792, quand commença la « chasse aux prêtres réfractaires » on fit de Saint-Firmin une maison d'arrêt dont les premiers pensionnaires furent les Lazaristes eux-mêmes. On y réunit tous les prêtres arrêtés dans les collèges, couvents et hôpitaux des environs. Le 3 septembre, la bande de Fournier l'Américain visita la prison et 76 ecclésiastiques y furent massacrés.

Le 21 de la rue de Pontoise, dont parle M. L. Tesson, est une école communale de construction récente et qui, plus récemment encore, vient d'être augmentée d'un corps de bâtiment en façade sur la rue. Au n° 30 se trouve le Séminaire de St-Nicolas-du-Chardonnet, fermé et confisqué une première fois en 1791 ; il

fut rendu à sa destination, non en 1815, mais sous le Premier-Empire et fut jusqu'à la séparation un des petits séminaires du Diocèse de Paris. Il est question d'y transférer la caserne des Pompiers qui occupe, rue de Poissy, les restes du couvent des Bernardins; en attendant, le Ministère du Travail y avait installé le service des retraites ouvrières.

Les bâtiments de Saint Firmin ont été partiellement démolis quand la rue du Cardinal-Lemoine fut percée à travers les terrains du Collège du Cardinal Lemoine. Une ordonnance royale du 24 décembre 1817 affecta ce qui subsistait de Saint-Firmin à l'Institution des Jeunes-Aveugles, qui l'occupa jusqu'à l'ouverture de l'Institution du boulevard des Invalides en 1844. Quand la rue Saint-Victor fut élargie et prit le nom de rue des Ecoles, une aile du ci-devant séminaire de Saint-Firmin se trouva en façade sur la rue des Ecoles, au n° 2 et une seconde entrée porte le n° 30 de la rue du Cardinal-Lemoine. Le dépôt des Biens Domaniaux, qui était auparavant aux Barnabites, y a été transporté et s'y trouve encore.

Rien, à ma connaissance, n'a été fait pour rendre sa destination religieuse à une maison qui, au même titre que l'excouvent des Carmes, mériterait d'être consacrée au souvenir des prêtres immolés en haine de leur foi. P. J.

—

Port sacré (LXVIII, 290). — Il s'agit probablement de Saint-Port (*Sacer Portus*), aujourd'hui Saint-Port, commune du département de Seine-et-Marne, arrondissement et canton (nord) de Melun.

Le roi Louis VII y fonda, en 1147, un monastère de Cisterciens, qui fut transféré en 1156, à Barbeau, commune de Fontaine-le-Port, canton du Châtelet-en-Brie, aussi dans l'arrondissement de Melun.

ALBERT CATEL.

—

Familles de la Guyenne en Hollande (LXVIII, 139). — Il y a un grand nombre de familles originaires de la Guyenne en Hollande; e. a. (patriciennes) Balguérie, Certon, Delprat, Fauchey, Guérin, Mirandolle, Dutilh, Chabot, Testas, Lalauze, Boissevain, Luzac etc.. (noblesse) d'Aulnis de Bourouill, de Charm de Court, de Salve de Bruneton, de Girard de Mielet van Coehoorn, de Serière, de Perpencher etc., dont je pourrais fournir des détails généalogiques avec leurs armes.

Il y a deux annuaires donnant l'état présent de différentes familles avec descendance directe :

1° Nederland's Adelsboek.

(*Annuaire de la Noblesse*) édition W. van Stockum et Zoon la Haye dont 11 volumes ont paru.

2 Nederland's Patriciaat.

(*Annuaire des familles patriciennes*) édition Centraal Bureau voor Genealogie en Heraldiek, la Haye, dont 4 volumes ont paru.

L'Eglise wallonne publie un Bulletin de la Commission de l'histoire avec généalogies de familles réfugiées. On pourrait probablement l'obtenir par la Bibliothèque wallonne à Leyde.

W. H. CROOCKEWIT.
Rotterdam.

—

Un quatrain de Maurice Rollinat contre Barbey d'Aurevilly (LXVIII, 144, 263). — L'Exemplaire des *Névroses* de Maurice Rollinat (sur Hollande) est celui même que le poète des *Brandes* avait signé pour l'offrir à l'auteur de la *Vieille Maîtresse*, car il professait pour son œuvre la plus véhémente admiration. Je puis certifier le fait ayant conduit moi-même, pour les présenter l'un à l'autre, Maurice Rollinat chez Barbey d'Aurévilly, dans la fameuse petite chambre de la rue Rousselet, vers la fin de 1883, si je ne me trompe. Je crois bien toutefois me rappeler la date.

L'entrevue fut très cordiale. Rollinat parla peu, très intimidé par l'allure et la grandiloquence de l'incomparable causeur qu'était Barbey et qu'il entendait pour la première fois de sa vie.

Avant de quitter le Maître, il lui remit son exemplaire des *Névroses* avec le quatrain autographe cité par M. Ulric R. D.

Dans la pensée de Rollinat, l'hommage ne pouvait prêter à aucune controverse défavorable ; bien au contraire. Chez ce poète excessif, au verbe ardent, et exalté que se montra souvent et surtout au cours de ses années de Paris, le chantre de la mort, des voluptés macabres et des spasmes démoniaques, les termes de « plume effroyable » écrivant « avec du vitriol, des larmes et du sang », symbolisaient

vraiment le record de l'enthousiasme lyrique aux regards de Rollinat.

D'ailleurs, d'Aurévilly ne s'y méprit point un seul instant. Le quatrain lui fut fort agréable et il en apprécia l'âpre encens, car il goûtait le talent de Rollinat en raison même de sa violence.

On en trouve d'ailleurs le témoignage dans le superbe chapitre consacré aux *Névroses*, et qui se trouve dans le volume des *poètes* des Œuvres et Hommes.

Octave Uzanne.

—

Boccace : où est-il né ? (LXVIII, 281, 344). — Des *Débats* :

A l'occasion du sixième centenaire de la naissance de Boccace, M. E. Rodocanachi donne à la *Revue hebdomadaire* une très intéressante étude sur l'auteur du *Décaméron*. Son père, Boccacino, venu à Paris pour trafiquer, y eut par surcroît un fils d'une mère Parisienne nommée Jeanne ; l'enfant s'appela donc Jean, ce fut le seul souvenir qu'il conserva de sa mère. Alors qu'il avait un an à peine, son père l'emmena en Italie, abandonnant la mère, et jamais plus Boccace ne revint en France. Mais il emportait dans ses veines du sang parisien. Dès qu'il fut en âge d'exercer un métier, on le plaça chez un marchand où il apprit seulement à perdre son temps. Alors son père pensa à la théologie, mais il fut aussi mauvais élève en droit canon qu'il avait été piètre apprenti négociant ; il souhaitait une seule chose, être poète, et pour le devenir il apprenait les sciences, car la science et la poésie étaient inséparables; on considérait que la poésie était si auguste qu'elle devait servir seulement à instruire et à amender les hommes. Ce ne fut pas cependant la seule occupation de Boccace. Les femmes et l'amour tinrent dans sa vie une large place. Comment ne pas devenir amoureux à Naples, dans le milieu des cours d'amour ? Il n'y manqua pas : « Le merle noir, la blanche colombe et le perroquet », ainsi qu'il le disait, le captivèrent tour à tour. Ses conquêtes, assurément étaient dues à ses qualités intellectuelles et non à ses avantages physiques,car s'il contait à ravir, s'il avait de la gaieté, le rire facile, beaucoup d'esprit et une grande bonhomie, son aspect n'avait rien de séduisant ; ses lèvres étaient épaisses, ses cheveux roux ; il était voûté ; de bonne heure il devint obèse ; c'est lui du moins qui l'affirme. En revanche il était fort exigeant en beauté. Il formulait ainsi les perfections dont devait être douée la femme absolument parfaite :

Longs cheveux, longue main, long corsage,
Petites dents, petites oreilles, petite bouche,
Yeux noirs, sourcils noirs, paupières noires,
Lèvres rouges, gencives rouges, joues rouges.

On ne sait si Boccace trouva toujours ce qu'il cherchait.Quoi qu'il en soit,il s'éprit un jour d'une passion folle pour une fille naturelle du roi Robert qui avait nom Marie d'Aquino. On ignorera probablement toujours s'il fut payé de retour ; en tout cas, Marie d'Aquino lui inspira plusieurs ouvrages où il exposait son état d'âme. Elle fut cause probablement qu'il accumula d'innombrables dettes et que son père, bon commerçant, le rappela. Il n'avait pas fini d'éprouver du désagrément avec les femmes. Comme il achevait *Décaméron*, étant à l'âge où l'on raffine sur l'amour et où les histoires croustilleuses ont le plus de sel, il fut lui-même le jouet d'une cruelle. Une veuve qu'il courtisait le flatta de quelque espérance, se fit adresser des billets doux qu'elle montra ensuite à chacun, en sorte que Boccace, qui s'était moqué si souvent des vieux amoureux, passa lui-même au rang de victime. Et ceci lui fut d'autant plus pénible qu'il devenait un personnage important. La République lui avait confié des missions diplomatiques, et il prenait la réputation d'un habile ambassadeur. Il exprima sa déconvenue avec amertume. La femme à ses yeux était un être incertain, soupçonneux, contredisant et pusillanime. Le mariage lui paraissait une folie que seuls les riches, les imbéciles et les gens du peuple se peuvent permettre. « Ceux qui ont une femme au logis, disait-il, ne conservent plus ni ami ni compagnon. Aux philosophes, il convient d'épouser la science ». Il s'efforça de demeurer fidèle à sa doctrine et de considérer seulement les femmes au point de vue des satisfactions passagères qu'il en pouvait tirer. Sur la fin de sa vie, il devint dévot : l'auteur du *Décaméron* consacrait ses derniers sonnets à louer et à bénir la Vierge. On trouva chez lui après sa mort quantité de reliques des nappes d'autel, des vases pour l'eau bénite et un tableau représentant la Vierge à côté d'une tête de mort. Ainsi se consolait Boccace des rigueurs de Marie d'Aquino.

—

Famille d'Esnon (LXVII : LXVIII, 60, 262). — Contrairement à ce que semble croire le collaborateur Albéro (LXVIII, 60), la famille Grand n'a pas pris le nom d'Esnon parce qu'elle était originaire de ce village, mais parce qu'elle en possédait la seigneurie. Je trouve, en effet, dans le « Catalogue des gentilshommes de l'Orléanais qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés des Etats Généraux de 1789, par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy »,au procès-verbal

de l'assemblée du bailliage de Montargis (16 mars 1789) :

Georges Grand, écuyer, chevalier de l'ordre suédois de Vasa, seigneur de la baronie d'Esnon, etc., député de la noblesse au département de Joigny et Saint-Florentin.

La famille Grand d'Esnon était représentée, il y a peu d'années, par un général commandant une brigade d'infanterie à Toulouse. La terre d'Esnon est sortie de la famille, il y a peu d'années, par un mariage ; si mes souvenirs sont exacts, elle appartient actuellement à l'amiral Puech. C.N.

—

Gouvion Saint-Cyr (LXVIII, 139). Laurent, marquis de Gouvion-Saint-Cyr, né à Toul le 13 mars 1764 † aux îles d'Hyères le 17 mars 1850, fils de Jean-Baptiste Gouvion, marchand tanneur né et mort à Toul (24 avril 1742, 21 août 1821) qui avait épousé à Toul, le 8 février 1763, Anne-Marie Mercier, divorcée pour cause d'absence le 2 janvier 1795 (Vicomte Révérend : *Restauration III*).

Abbé BAUDOIN.

—

Luckner (LXVIII, 139). — Nicolas, baron de Luckner, né à Thaur (Bavière) le 11 janvier 1722, de Samuel Luckner et de Jeanne Rodomacher, exécuté à Paris le 3 janvier 1794 (Robinet : *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire*).

Abbé BAUDOIN.

⁂

Il semble que notre confrère pourra se procurer facilement les noms des père et mère de Luckner en écrivant dans le pays natal du personnage, sur lequel il trouvera beaucoup de renseignements dans un article de la *Revue des questions Historiques*, du 1er avril 1898, article signé : « Arthur de Ganniers », pseudonyme, je crois, du commandant de Lort-Sérignan.

Le père de Luckner, brasseur et maire de la commune, sise entre Pilsen et Ratisbonne, doit avoir laissé quelques traces dans les archives de l'endroit.

BRITANNICUS.

—

Mme Lafarge. Sa parenté avec Louis-Philippe (T. G., 484 ; LXVI ; LXVII, 19, 112, 165, 402, 448, 645 ; LXVIII, 27). — Le collègue Pabesnier écrivait :

Pour bien retracer le milieu dans lequel elle (Mme Lafarge) a pu vivre, peut-être pourrait-on rechercher quelles étaient les origines tant paternelles que maternelles de sa famille : qu'étaient un Capelle, un Collard, chez lesquels la présence d'une Herminie de Genlis (ou d'Orléans) a jeté la perturbation ; quelles professions exerçaient-ils ; dans quel milieu vivaient-ils, depuis trois ou quatre générations, par exemple, quelles étaient leur parentage et alliances ; de quelles régions venaient-ils ; en un mot quelle était l'hérédité de Marie Capelle, femme Pouch-Lafarge ?

On trouve réponse à ces différentes questions dans les *Mémoires* d'Alexandre Dumas père, dont M. Collard fut le tuteur (Première série, chap. XXII).

Je résume.

M. Collard, qui habitait le petit château de Villers-Hellon, à trois lieues de Villers-Cotterets, était de souche aristocratique ; seulement, sous la Révolution, il avait quitté son nom de Monjouy pour garder purement et simplement celui de Collard, qui effarouchait moins que l'autre les oreilles démocratiques. Depuis, il avait connu M. de Talleyrand au Corps législatif, et, en 1795 ou 1796, avait épousé une jeune fille nommée Hermine, qui habitait chez Mme de Valence, et était fille de Philippe-Joseph d'Orléans et de Madame de Genlis.

J'ai pu voir Madame Collard encore jeune, écrit le romancier, c'est-à-dire à l'âge de trente à trente-deux ans, à peu près. Il était impossible de réunir à une si parfaite distinction de manière, à une si haute dignité de gestes et de façons, plus de grâce hospitalière que ne le faisait Mme Collard.

Elle avait un fils et trois filles :

Maurice, qui s'est fait gentilhomme campanard ;

Caroline, qui avait épousé le baron Capelle, et dont la fille est devenue, sous le nom de Madame Lafarge, l'héroïne du drame le plus émouvant qui depuis longtemps se soit déroulé devant une cour d'assises ;

Hermine, qui a épousé le baron de Martine, ambassadeur de Prusse au Portugal, et qui a hérité de l'aristocratie et de l'inaltérable jeunesse de sa mère ;

Enfin, Louise qui a épousé Garat, l'homme dont la signature est la mieux appréciée de toutes les signatures commerciales... »

Comte de RONCAIGLE.

Palerme (Simon-Zacharie de) (LXVII ; LXVIII, 23, 175, 265). — J'étais absent de Paris quand on a demandé les armes des de Palerne ou Palerme. D'où mon retard à répondre. Dans une note sur la Seigneurie de Montgermont, par G. de Montgermont, on lit :

Simon Zacharie de Palerne, d'une famille du Lyonnais, était conseiller du roi en tous ses conseils, secrétaire de la Chambre et du Cabinet du Roi, il portait les armes suivantes : *de gueules au paon rouant d'argent au chef de même chargé de trois molettes d'éperon de gueules.*

Ce sont celles que donne également Rietstape.

C'est sa fille Marie-Joséphine qui épousa en 1770, à Saint-Eustache, à Paris, M. de Gontaut Biron Saint-Blancard. J'ai demandé l'acte de ce mariage ou à défaut le contrat de mariage signé à cette occasion. G. DE B.

—

Les Pillon ou Pilon à Arcueil (LXVIII, 286). — Il n'est pas hors de propos de mentionner un Guillaume Pillon qui fut vicaire et fermier de la cure d'Arcueil, dont le titulaire était, de 1461 à 1467, Maître Jean Fournier, doyen de la Collégiale de Saint-Marcel, docteur en décret, puis Official de l'Evêché de Paris et chanoine de Paris. Après 1467, Messire J. Fournier avait un autre vicaire, Me Guillaume Pillon l'avait quitté pour le vicariat de Suresnes et peu après s'être acquitté en partie envers l'archidiacre Jean de Courcelles, l'ancien vicaire fermier d'Arcueil mourut de la peste en 1475.

Guillaume avait, selon un usage du temps, exercé le ministère ecclésiastique, dans la région même où il comptait plusieurs membres de sa famille. Nul doute qu'il n'ait été le parent de ce Jean Pillon, laboureur à Arcueil, qui, avec sa femme Guillemette, et Pierre Regnault, père de celle-ci, vendirent, les 25 et 26 février 1519, plusieurs vignes, sises à Arcueil et Cachan, à l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, Révérend Père en Dieu Messire Guillaume Brissonnet, évêque de Lodève. André Pillon, tailleur de pierres, père de Germain et de Noémie Pillon qui devint l'épouse du sculpteur Michel Gautier, était-il un fils de Jean et de Guillemette Regnault, ou seulement un neveu, nous ne pouvons rien affirmer.

André Pillon avait, parmi ses parents d'Arcueil, un certain tailleur d'habits du village qui comptait alors parmi ses notables habitants des personnages connus : les Poart, les Longuejoue, les Le Lieur, les Montmirail, sans parler des gentilshommes campagnards, les Regnault dont l'un, Pierre, auditeur des comptes, avait une censive de son nom, contiguë à celles de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denys de l'Estrée. Georges Advenel eut deux mariages, l'un avec Agnès Pillon, l'autre avec Tiphaine Drouet dont une proche parente avait épousé Jean Fréquent dont une maison de Bagneux conserve encore le nom.

Les enfants de Georges étaient : Jean Advenel, tailleur d'habits à Arcueil, comme son père ; Jeanne, accordée à un charpentier de la grande cognée, René Fournier, demeurant à Gentilly ; Guillemette et Quentin.

Tous étaient réunis en 1582 pour la vente de quelques-unes de leurs vignes dont l'une était attenante à celle de feu Gilles de Beaudoux.

Ce dernier était le boulanger dont la fille Madeleine fut la première femme de Germain Pillon.

Madeleine Beaudoux ne mourut pas le 7 septembre 1567, comme le dit Jal, mais bien (suivant le ms. Clérambault, 987 Bibliothèque nationale) le 8 janvier 1566, elle fut portée à Saint-Benoît, le jour même, et non le lendemain.

Ainsi tombe l'accusation portée par l'érudit auteur du *Dictionnaire de Biographie*, qui n'est pas plus exact pour Germain Pillon que pour Charles Nocret.

L'acte de baptême de Lucrèce Pillon, du 13 mars 1567, ne dépose nullement « de l'infidélité du sculpteur » à la pau- « vre boulangère sa femme, morte peut- « être de chagrin ».

Germain put épouser Germaine Durand quelques mois après la mort de Madeleine, sans qu'il soit nécessaire de faire de Lucrèce une fille adultérine.

Jal avait écrit : « S'il [Charles Nocret] pleura sa femme, ce ne fut pas bien longtemps » et il lui donne trois mois de veuvage, alors qu'une fondation d'obit à Saint-Roch prouve que Madeleine Boucher mourut avant le 12 juillet 1672 et que le second mariage de l'artiste n'eut lieu que le 14 mai 1674.

Le même auteur écrit à propos de Germain Pillon : « Il donna peu de temps au deuil ». On voit ce qu'il faut penser de ces *légères* inexactitudes

Nicolas des Avenelles qui rendit témoignage sur Germain Pillon en 1573, avec Guillaume Brument, était vraisemblablement de la famille Advenel et prenait le nom que pouvait porter une terre appartenant à sa famille. On trouve à la même date des Advenel, à Versailles, où des bourgeois : Guérin, Morin, Le Breton, sont appelés : la Guérinière, la Morinière, la Bretonnière.

Jal nous dit bien que des Avenelles était épicier, bourgeois de Paris, mais il ne dit pas que s'il y avait des Brument libraires, ils étaient en même temps marchands de vin. Thomas Brument était libraire-juré, mais Guillaume, l'ami des Pillon, était marchand de vin. Son fils Anseaume, marchand de vin à la porte Saint-Jacques, épousa, le 29 décembre 1575, Marguerite de Bez.

Jacques Callot et plusieurs libraires contemporains cumulaient le commerce des livres et du vin.

Un acte du mardi 4 janvier 1569 montre que Germain Pillon, outre ses vignes d'Arcueil, de Cachan, et de Fontenay, dans la censive de N. D. de Paris, en possédait au lieu dit les Groues dans la censive de Saint-Germain-des-Prés à Arcueil.

Le mercredi 9 septembre 1609, une moitié de maison du faubourg Saint-Jacques appartenait à Nicole le Blond, peintre ordinaire du roi et à Claude Pillon, sa femme, comme héritiers de feu Gilles Beaudoux, l'autre moitié aux enfants de feu Germain Pillon et de Germaine Durand, sa femme, étant au nombre de sept. La maison mise en criées fut adjugée à Pierre Hardy, procureur de Nicolas Le Blond, présent en personne.

Le samedi 8 avril 1606, Germaine Durand avait fait la déclaration devant les officiers du Chapitre de Notre-Dame « d'un demi-quartier de pré assis au terrouer de Bagneux lieu dit « le Gros Trouvé » tenant à Pierre Bernard, à M. Mathieu Bontemps, à Mme Guignart et à Claude Boncorps. (Ces descendants de Claude sont encore à Fontenay-aux-Roses).

Abbé de LAUNAY.

Ronsard roumain (LXVIII, 286, 348). — Sur ce sujet, il me semble qu'il serait utile de consulter le savant article que feu M. L. Bezard, de Budapest, a publié sur les origines de la famille et du nom de Ronsard, dans la *Revue Historique et archéologique du Maine*, tome LXII (1907) pp. 5-12. Voir aussi l'article de M. Jean Martellière, « Revision critique des Biographies du poète Ronsart. I. *Les origines des Ronsart*, publié dans les *Annales Fléchoises*, tome X (1909), pp. 194-205.

LOUIS CALENDINI.

*
* *

Beaucoup s'imaginent que c'est Ronsard lui-même qui serait Roumain ; et pourquoi pas ? Henri III voyageant avec Desportes en Pologne eût très bien pu s'attacher ce vieux Ronsard, alors qu'il devait envoyer plus tard le *Saint-Esprit* au prince de Moldavie Pierre « Boucle d'oreilles » (le prince imitait jusque dans la boucle d'oreille Henri III).

Mais tel n'est pas le cas : c'est de l'architrisaïeul de l'ami de Charles IX, qu'il s'agit : la légende roumaine veut que le Ban (espèce de duc) Maracina (espèce de ronce) ait été, au temps de Philippe de Valois, l'obligeant ancêtre de Ronsard.

Le barde Alexandri a projeté la légende :

Banul Maracina
Carui Oltul se inchina.
(Le Ban Maracina
devant qui l'Olt s'incline).

Oui, c'est de Craiova en Oltenie, (Valachie) que, par un matin de rosée, l'ancêtre part pour offrir son bras à Philippe contre les Anglais ; et le roi le remercie de ce dérangement.

Tine spada mea in dar,
brav marchise de Ronsard.
(Prends mon épée en don,
brave marquis de Ronsard.)

N'oublions pas Maracina (ronce), qui devient, comme par un effet de mythologie, Ronsard.

CHARLES-ADOLPHE CANTACUZÈNE.

La maison de Roqueplan (LXVIII, 192). — Nestor Roqueplan a laissé une nièce, peintre de talent comme son père, Mme Camille Prévost-Roqueplan qui habitait, il y a deux ou trois ans, 22 rue Gay-Lussac. Il eut aussi, vers 1860, une

fille naturelle. Après la mort de l'écrivain, elle fut élevée par les soins de MM. Daugny, Gustave Delahante, Hector Cremieux, le duc de Morny et le vicomte Paul Daru. A cause de cette quintuple protection, on la nommait Mlle Saint-Père. Elle se maria, mais j'ignore ce qu'elle devint ensuite.

FLACDAL.

—

Turgot introduit la pomme de terre en Limousin (LXVII). — J'ai souvent entendu dire dans mon enfance à Monsieur Desmousseaux de Givré, un vieillard de bientôt 80 ans, que le mérite de l'introduction de la pomme de terre en France revenait principalement à son grand'oncle, M. Bertin, qui fut ministre sous Louis XV, je crois. Le dit Bertin, constatant avec regret que les efforts de son protégé Parmentier n'aboutissaient pas, imagina d'offrir à Versailles un grand dîner où ne serait présentée d'autre nourriture que de la pomme de terre, mais apprêtée de diverses manières successivement. Le ministre étant fort avant dans les grâces du Roi, les flatteurs, dont la Cour était pleine, célébrèrent à l'envi le nouveau légume qui, de cette façon, devint à la mode.

JACQUES DE VIRELLES.

—

Vermesch, ancien membre de la Commune. Orthographe de son nom (LXVIII, 240). — Je possède une partie de ses manuscrits, laissés après sa mort à son père : Notes, Portraits, Vers, un Roman inédit presque achevé. Toutes les chemises qui renferment ces documents portent, écrit de sa main : Eugène Vermersch. COLLINE.

—

Lieu de naissance du maréchal de Villars (LXVII ; LXVIII, 171, 348). — Pour répondre à Nauticus, je lis à la page 2, tome 1er des *Mémoires* du maréchal donnés par Anquetil (Paris, Moutard, 1784).

Louis-Hector de Villars naquit en mai 1651 à Turin.

et la note suivante au bas de la page :

(A) C'est là l'opinion la plus commune et elle se trouve consignée dans les mémoires imprimés tome 3, p. 280 ; mais dans le journal de Verdun Xbre 1733, p. 449 on lit que le maréchal de Villars passant par Moulins pour se rendre en Italie, M. de Vallières, procureur du roi au bureau des finances, le complimentant au nom de la ville, lui dit « que la province de Bourbonnais se glorifie de prétendre mériter une distinction sur toutes les autres du royaume parce que si d'elles sont sortis les plus grands rois du monde, nous partageons avec elles cet avantage. Mais un autre avantage propre à la ville de Moulins, *c'est qu'elle vous a vu naître dans ses murs*.

Aurait-on pu faire au maréchal cette observation en face s'il n'était pas né à Moulins ? DEHERMANN.

—

Les Villemain : armes et origine (LXVII, 386). — Aux questions de Monsieur L. de C. je puis répondre par la négative. Les Villemain ne sont nullement originaires de Lorraine, mais bretons. Une partie assez notable de leur petite fortune consistait, il y a encore moins de 100 ans, en rentes en nature (blé, avoine, etc.) sur des petits propriétaires des environs de Lorient.

D'autre part, ils étaient gentilshommes, mais je n'ai jamais entendu dire qu'ils fussent gentilshommes verriers.

Abel-François (et non Jean-François) Villemain, le membre de l'Académie, a d'ailleurs laissé de nombreux descendants, que je connais pour la plupart et auxquels je présenterai très volontiers mon confrère s'il désire obtenir des détails plus précis, et notamment la description des armoiries.

FÉLIX DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ.

—

Ordre de Marie-Thérèse (LXVIII, 240, 349). — L'ordre militaire de Marie-Thérèse, destiné à récompenser sans distinction de naissance et religion, la bravoure, les actes de courage et les actions d'éclat, a été créé le 12 décembre 1758, par l'impératrice d'Autriche, Marie-Thérèse, en mémoire de la bataille gagnée sur les Prussiens, le 18 juin 1757, par l'armée autrichienne ; les statuts ont été modifiés par l'empereur François Ier, le 12 décembre 1810.

Les membres de cet ordre, jouissant de grandes prérogatives, étaient, lors de sa création, partagés en grands-croix et commandeurs ; une classe de chevaliers y fut ajoutée par l'empereur Joseph II. La grande maîtrise appartient à la couronne impériale d'Autriche.

La fête de l'ordre se célèbre le 15 octobre ; sa devise est : *Fortitudini*. Ruban

blanc avec large taie rouge sur chaque bord.

Extrait du *Nouveau Dictionnaire des ordres de chevalerie*, par H. Gourdon de Genouillac. R. DE CRESSIA

—

Les armoiries de Rouen (LXVIII, 193, 306). — La figure héraldique de l'Agneau pascal est excessivement commune. Le *Dictionnaire des figures héraldiques* de Renesse donne environ une quarantaine de familles portant l'Agneau pascal, soit comme armes complètes, soit accompagné d'autres meubles.

Mais cette figure était surtout employée par les Couvents et les Eglises. L'abbaye cardinale des Bénédictins de la Sainte Trinité de Vendôme avait pour armes un Agneau pascal portant une bannière. Il existe au musée de Pithiviers un petit sceau matrice en bronze non identifié jusqu'à ce jour, représentant l'Agneau pascal avec la légende : *S. B. Mariæ de Alneto.* On ignore absolument auquel Aunay ou Auneau appartient ce sceau.

Ajoutons qu'une monnaie d'or frappée sous Saint-Louis et jusqu'à Charles VII, dite Agnel ou mouton d'or, représentait sur une de ces faces un Agneau pascal portant la bannière. MARTELLIÈRE.

—

Armoiries d'un évêque d'Avignon (LXVIII, 286). — C'est Alain de Coëtivy, évèque d'Avignon de 1440 à 1474, d'une illustre famille bretonne portant *fascé d'or et de sable* de 6 pièces. Devise : *Repret* (Toujours) Mal. ét. au commencement du XVIe siècle.

L. DE S. M.

***

Les monnaies d'Avignon, à partir du XIIIe siècle, sont toutes pontificales.

Après le schisme, les papes firent encore frapper des monnaies semblables à celles de Rome. Puis les légats et les vice-légats continuèrent à veiller sur les frappes de ces monnaies. Ces représentants frappèrent tantôt au type de Rome, tantôt au type du roi de France, mais y mirent le nom du pape et aussi le leur avec leurs propres armes. Aucun pape ne portant le nom d'Alain, c'est donc parmi les légats qu'il faut chercher. On trouvera peut-être la réponse demandée dans la *Revue de Numismatique* de 1839, où M. Cartier a publié les monnaies du Comtat Venaissin. E. GRAVE.

***

Les armoiries que l'on cherche à déterminer sont celles de Alain de Coetivy, dont voici la biographie en quelques mots. Né en Bretagne le 8 novembre 1407, prévôt à St-Martin de Tours, évêque d'Avignon le 30 octobre 1437. C'est après son pontificat que le siège d'Avignon a été érigé en archevêché. Cardinal prêtre de Sainte-Praxède le 20 décembre 1448, administrateur de Dol le 18 juin 1458, évêque de Palestrina le 6 juin 1465, abbé de Redon en 1468, évêque de Sabine le 11 décembre 1472, et mort à Rome le 3 mai ou 22 juillet 1474. Il a été enseveli dans l'église de Sainte-Praxède, qui avait été son premier titre cardinalice ; on y lit encore son épitaphe que je transcris à titre de curiosité :

Sedente Sixto quarto
Alanus Eps. Sabinensis Ec. Ro. Cardinalis
Nobiliss. in Britonibus Coetivorum gente [natus
Illustri legatione ad Gallos pro Fide functus
Cuius vita exemplum virtutis
Actiones autem privatim et publice salutares fuere
Hoc monumento conditus est
Vix. an LXVL. m. en VIII dies XV. MCCCC LXX IIII

Les armoiries sont bien, comme l'indique Ciacconius, un fascé de six pièces, mais cet auteur n'indique point la couleur, et sur les deux écussons qui encadrent l'inscription funéraire à droite et à gauche, on n'en trouve pas de trace. Toutefois, d'après le dessin de Ciacconius, il semblerait bien qu'une partie du fascé fût noire. Je ne puis savoir la couleur de l'autre partie, ou argent ou or. Une particularité à noter c'est que la première fasce noire porte deux croix grecques, probablement d'argent.

Dr A. B.

—

Super Libris (LXVIII, 47, 215, 312). — Le *Bulletin du Bibliophile* qui, incontestablement, fait autorité en matière de bibliographie, publie dans son numéro du 15 août 1913 un article du Dr L. Bouland, sous ce titre : *Super-libris* du Président E. R. M. Le Roux d'Esneval.

J. LT.

—

Agnès Sorel en Vierge (LXVIII, 240, 349). — Qu'il me soit permis, sans répon-

dre directement à la question posée, d'apporter quelques éclaircissements.

Le fameux dyptique de Jean Foucquet (1450) ornait jadis à la cathédrale de Melun, l'église Notre Dame, le tombeau d'Etienne Chevalier, trésorier des finances du roi Charles VII.

La tourmente révolutionnaire a dispersé à l'étranger cette œuvre remarquable, le premier volet représentant la Vierge-Mère, après avoir fait partie de la collection Van Ertborn est au musée d'Anvers ; le second volet figurant Etienne Chevalier et son patron saint Etienne, après avoir orné la collection Brentano de Francfort, a été acquis par le Musée royal de Berlin.

En 1904, à l'exposition des Primitifs Français, après bien des années de dispersion, on put admirer l'œuvre du célèbre peintre de Tours.

Une tradition affirme qu'Agnès Sorel fut le modèle de la Vierge, elle se trouve confirmée par la ressemblance de la peinture de Foucquet avec les autres documents iconographiques qui nous restent, par exemple la statue de Loches. La première protectrice du peintre avait été d'ailleurs la belle Agnès, et le trésorier de Charles VII avait été souvent en rapports avec la maîtresse du roi. Il paraît donc raisonnable d'admettre que cette peinture figurant la Vierge est réellement le portrait de la belle Sorel.

La question posée par notre confrère M. A. d'E. est donc modifiée et il reste à savoir quelle initiative a fait reproduire en partie seulement l'œuvre de Foucquet, négligeant tout caractère religieux pour lui restituer un caractère tout profane, le portrait de la maîtresse du roi.

Consulter à propos du dyptique : *Catalogue des Primitifs français exposés au Pavillon de Marsan* 1904 et l'ouvrage de M. Henri Bouchot : *Les Primitifs Français*, 1292-1500.

L'*Art Gothique* de M. Gonse renferme une belle gravure due au talent de M. Gaujean.

Enfin *la Vie et aventures galantes de la belle Sorel*, de M. Robert Duquesne, renferme, avec une reproduction médiocre de l'œuvre de Fouquet, un fac simile d'une gravure qui doit être celle de Versailles citée par M. A. d'E.

R. DE R.

***

Notre confrère A. d'E. trouvera la solution de sa question dans les ouvrages ci après :

1° *Recherches sur les sépultures récemment découvertes en l'Eglise Notre Dame de Melun, suivies d'une dissertation sur les prétendus (sic) amours d'Agnès Sorel et Etienne Chevallier, Melunois*, par Eugène Grésy, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Melun. Michelin 1845, in-8° de 18 p.

La brochure contient 4 planches intéressantes, dont je possède les dessins originaux, faits par l'auteur lui-même, qui est très connu en Seine-et-Marne pour ses travaux d'histoire locale et fut, en 1861, président de la société des antiquaires de France.

2° *Les primitifs français exposés au pavillon de Marsan et à la Bibliothèque Nationale, du 12 avril au 14 juillet 1904*. Paris, Palais du Louvre et Bibliothèque Nationale. Avril 1904 in-8° de XXXII, 130, 78 et VI p.

Ce catalogue est illustré de nombreuses planches dont deux ont trait au sujet qui nous occupe. Dans la notice relative au portrait d'Agnès Sorel par Jean Fouquet, notice rédigée par Henri Bouchot (p. 17 à 20 des tableaux) il faut, partout où ils se trouvent, remplacer les mots : « la cathédrale Notre-Dame de Melun » par ceux-ci : « l'église collégiale Notre-Dame de Melun. »

ALBERT CATEL.

—

Louise-Marie de Gonzague, reine de Pologne (LXVIII, 337). — Je crois — et je suis ici trop loin pour vérifier — que le portrait gravé de Marie de Gonzague, par Nanteuil, a été fait pour l'édition originale du poème *Moyse sauvé*, de Saint-Amant, 1653.

LACH.

—

Ancien et nouveau style (LXVIII, 47,71,217,267). — L'*Annuaire du Bureau des Longitudes* signalé par Monsieur F. X. T. sera très utile, mais il existe un ouvrage spécial que je possède. Ce sont les « Tables de Concordance des dates des calendriers, arabe, copte, grégorien, israëlite, julien, républicain etc... » établies d'après une nouvelle méthode, par Emile Lacoine, sous-directeur de l'Observatoire Impérial

de Constantinople, édité à Paris chez Baudry et Cie, 15 rue des Saints-Pères, en 1891.

Cet ouvrage supprime les difficultés des méthodes précédentes nécessitant l'emploi de tableaux à coulisses mobiles, il ne comporte au contraire que quelques tables fort commodes précédées de la résolution raisonnée d'un certain nombre de problèmes-types et d'exemples.

R. DE R.

—

Les mémoires de J. Casanova de Seingalt et Stendhal (T. G., 173 ; LXVIII, 140, 257). — M. E. A. demande ce que pensent « les amis que Casanova peut avoir à l'*Intermédiaire* » de la publication d'une édition « intégrale » de ses *Mémoires*. Si, à ma place, c'était le casanoviste hors pair qu'est M. Octave Uzanne qui répondait, je pense qu'il fournirait là-dessus quelques précisions curieuses. Mais, en son absence, qu'il me soit permis d'indiquer à ce même M. E. A. — sommairemenr, car j'écris ces lignes en vacances, sans aucunes sources imprimées ou manuscrites — que ce qu'il dit, col. 259, n° 1, des conditions dans lesquelles la maison Brockhaus publia son édition manque un peu d'ampleur. La maison Brockhaus — et je suis, là-dessus, très renseigné — acquit en 1821 le manuscrit français d'un soi-disant descendant de l'aventurier, qui, on le sait, mourut en 1798. Le vendeur s'appelait Angiolini (1). Brockhaus soumit son acquisition à des amis, qui étaient en même temps des juges littéraires compétents : Tieck et le baron von der Malsburg, en particulier.

Longtemps, cependant, on hésita sur les conditions de la publication. Un premier essai parut dans l'*Urania* de 1822. Il ne comprenait, si j'ai bonne mémoire, que 3 minces épisodes. Un tirage à part en fut fait, qui porte le titre de *Casanoviana* et que j'ai vu, à Hamburg, provenant du Dr N.-H. Julius, ou de son ami le bibliophile Cropp, je ne sais plus au juste.

L'édition que M. E. A... dit être « la première en date » ne provient, d'ailleurs, pas de M. G..., mais de W. von Schütz, car Guillaume se dit en allemand Wilhelm. C'est une *Bearbeitung*, qu'on note le fait. Elle s'intitule : *Aus den Memoiren des Venetianers Jacob Casanova de Seingalt, oder sein Leben, wie er es zu Dux in Bœhmen niederschrieb, nach dem Original-Manuskript bearbeitet von* WILHELM VON SCHÜTZ.

Les 4 premiers volumes seuls (1822-1823) parurent du vivant de W. von Schütz. Les 8 autres (1824-1828) sont posthumes (1), ainsi d'ailleurs que l'édition française de l'original, qu'il avait projetée et qui fut publiée, en douze volumes, de 1826 à 1838.

Cette édition française : *Mémoires de J. Casanova de Seingalt écrits par lui-même*, se dit, en effet, « originale » et est signée du professeur Jean Laforgue. Elle commença, je viens de le marquer, de paraître en 1826, et en 1827 les quatre premiers volumes avaient paru. Les volumes 5-8 parurent en 1832. Les volumes 9-12 en 1838. Ce fut une interdiction du gouvernement saxon qui causa ce retard, raison pour laquelle les volumes ultérieurs ont été imprimés à Paris et à Bruxelles et débités par d'autres firmes.

La « retraduction » française dont parle assez vaguement M. E. A. est à la Nationale, sous la cote : Rés. K. 1215-1228. Elle comprend quatorze volumes in-12.

Mais il eût fallu ajouter qu'à Paris avait également paru, chez Paulin, une contre-façon — infidèle, bien que se disant « originale » et « la seule complète » — de l'édition de Leipzig, conservée à la Nationale sous la cote : Rés. K., 1196-1204, et signaler, enfin, l'existence, aux Archives de la maison Brockhaus, du manuscrit original Angiolini, dont la publication intégrale a été si souvent demandée, ailleurs même qu'en Allemagne, — (Cf. *Grande Encyclopédie*, t. IX, p. 642) — où

(1) Il n'avait rien de commun avec les deux écrivains Gasparo A. et Pietro A., de la même époque.

(1) La Bibliothèque nationale ne les possède pas et elle n'a pas, non plus l'édition Laforgue. Il est bien entendu que je n'ai pas à m'occuper ici de l'éd. des *Mémoires* de Casanova en cours de publication chez G. Müller à Munich, et où le collaborateur de M. Bull, M. Aldo Rava, figure, au vol. XIV, dont nous avons, d'ailleurs, déjà le texte en notre langue. Je me permettrai seulement de renvoyer M. E. A. à cette édition.

l'on s'est, au demeurant, tant occupé de Casanova, depuis Fr. W. Barthold, dont l'ouvrage, en deux volumes in-8°, est de Berlin, 1846, jusqu'à Ottmann : *Jacob Casanova von Seingalt, sein Leben und seine Werke* (Stuttgart, 1900, in-4°). J'ajouterai que M. Tage E. Bull, docteur en droit, adjoint du ministre du commerce et de la navigation à Copenhague, m'a écrit naguère (1911) qu'il consacrait ses loisirs à préparer, avec un Vénitien, une bibliographie raisonnée des œuvres de Casanova dont il est à souhaiter que la publication, ne se fasse plus trop longtemps attendre.

Cet ouvrage remplacera aventageusement l'*Essai* de L. B. de F. (Bordeaux, 1884, in 8°) et M. Maynial lui-même pourra y trouver à glaner pour une nouvelle édition de son livre.

CAMILLE PITOLLET.

—

Les Dragons de Carmen (LXVII ; LXVIII, 123, 221). — Merci à tous ceux de nos confrères qui ont bien voulu me prêter leur concours pour éclaircir la question des costumes des dragons portés dans *Carmen*, par les artistes et figurants de l'Opéra-Comique. Le point qui me semble le plus clair, après les différents articles que vient de publier l'*Intermédiaire*, est que la couleur de ces uniformes est fausse, puisque le régiment d'Almansa, nous apprend notre confrère America, était habillé, en 1828, en bleu ciel avec divise rouge, et, de plus, portait un schako, et non le casque à chenille qu'a dessiné Detaille. Le premier fautif, je crois, est Mérimée, qui, dans une note, met : « Les dragons espagnols sont habillés de jaune ». — « Tu es un vrai canari, d'habit et de caractère », dit sa Carmen, et le texte est, partout, formel quant au corps dans lequel sert son héros : dragons d'Almanza (nous nous occuperons tout à l'heure de la confusion qui s'est produite entre Almanza et Alcalà). Ce qui est le plus original, c'est que, notre confrère America nous en donne la preuve, il n'y avait en 1826, ni dragons d'Alcala, ni dragons d'Almanza en Espagne : pas de dragons, pour mieux dire ! Là-dessus, c'est à Detaille qu'il faut s'en prendre, et chercher où il a bien pu trouver les documents (« Detaille eut assez de peine à se documenter », nous a dit LXVII, 698, M. Cottreau), suivant lesquels il a habillé les prétendus dragons. Mais déjà M. Cottreau, en citant le comte Clouard, parle d'un « habit veste jaune » qui est en contradiction avec le texte du même auteur cité par America.

En ce qui concerne *Alcala*, le nom est en toutes lettres dans la partition de Choudens, et, si je ne me trompe, c'est bien *Alcala* que chantent, au deuxième acte, à l'Opéra-Comique, les interprètes du rôle de Don José, MM. Salignac, Ed. Clément, Léon Beyle. C'est aussi sur un texte portant *Alcala* que Detaille a composé une aquarelle reproduite, il y a quelques années, dans les programmes de l'Opéra-Comique, et qui a dû servir de frontispice à une édition quelconque pour chant seul. Comme il n'y avait pas non plus de dragons d'Almanza, laissons ceux de M. Albert Carré (de fantaisie, nous ont appris nos confrères cités ci-dessus) être ce qu'ils veulent.

J'ai d'ailleurs, sur la même question, d'autres remarques à faire. Par exemple, lorsque Moralès dit de José :

> Il n'est pas de brigadier dans notre « compagnie »,

il semble oublier que les régiments de cavalerie, en Espagne comme en France, sont divisés en escadrons, et non en compagnies. Je ne crois pas qu'il en ait été autrement à l'époque où se passe *Carmen*. De plus, je ne crois pas que le pantalon à basanes porté par les camarades de José — ce qui, en France, s'appelait le *charivari* — ait jamais été une tenue de parade. De campagne, oui. Mais la tenue de service, ou la grande tenue (au 4e acte, le jour de la corrida), c'est Zuniga, en pantalon uni, qui l'a seul.

MAURICE CHARPENTIER.

*
* *

Carmen chante bien :

> Halte là ! Qui va là !
> Dragon d'*Alcala*.

Mais don José, dans sa confession, dit entr'autres choses : « Je rencontrai des dragons et je m'engageai dans le régiment d'*Almanza*, Cavalerie ». Voir *Carmen*, édition Calmann-Lévy, page 34 (36e édition).

Le livret et la nouvelle ne sont pas d'accord et Alcala a sans doute remplacé Almanza à cause de la rime.

SAGITTA.

Vers attribués à Lucain (LXVIII, 146, 309). — Nauticus cite ce vers :

Nobilitas, cui laus est in origine sola

et se demande si cette version est préférable à celle d'A. B. qui, dans l'hexamètre ci-dessus, remplace *cui* par *cujus*.

La question ne se pose pas. Ovide, qui a écrit tant de vers médiocres (et celui-ci est du nombre) n'a jamais écrit de vers faux. WILLY.

* * *

Les vers cités par Nauticus se trouvent dans le poème de Saleius Bassus, Ad Calpurnium Pisonem (vers 8 à 11). Poëtae Latini minores, tome 3: de la Bibliothèque Classique Lemaire, tome 36.

Saleius Bassus était un poète latin du 1er siècle après J. C. On lui a attribué cet éloge de Calpurnius Pison qui a été également attribué à Lucain, Stace, Ovide et Virgile et qui comprend, dit Vapereau, 261 hexamètres d'une monotonie insignifiante. DEHERMANN.

* * *

La citation

Perit omnis in illo
Nobilitas, cujus laus est in origine sola

se trouve dans le *Panegyricus in C. Calpurnium Pisonem*, 10-11. L'auteur de ce panégyrique est inconnu. On l'a attribué à Virgile, à Ovide, à Stace, et à Lucain. EDWARD BENSLY.

—

Poniatowski (LXVIII, 139). — Joseph-Antoine, prince Poniatowski, maréchal de l'Empire le 16 octobre 1813, noyé dans l'Elster (7 mai 1763, 19 octobre 1813) fils d'André (1734 † 5 mars 1773) prince par son frère Stanislas II le 4 décembre 1764, prince du Saint-Empire Romain le 5 décembre 1765, qui avait épousé en 1760 Marie-Thérèse, comtesse Kinsky.

Petit-fils de Stanislas Poniatowski, castellan de Cracovie marié le 14 septembre 1720 à Constance, prince Czartoriska (Notes personnelles).

Abbé BAUDOIN.

—

Vers (et pensées) de Voltaire à retrouver (LXVIII, 337).

« Tout est perdu quand la canaille se mêle de raisonner. »

Se trouve dans une lettre à Damilaville du 1er août 1766, n° 6906 de la correspondance (édition Garnier, 1882).

Voltaire, comme on le sait, professait un souverain mépris pour le peuple, ce bœuf pour qui, dit-il dans une autre lettre, il suffit d'un aiguillon, d'un joug et du foin, et il a manifesté ce mépris dans maints endroits de sa correspondance.

DEHERMANN.

—

A propos de Blücher (LXVIII, 187, 297). — M. P. M. dit que Blucher jouit « dans le *vulgum pecus* d'une gloire usurpée ».

Quelle singulière expression !

Je connais servum pecus ; je connais profanum vulgus : mais l'adjectif vulgus, vulga, vulgum m'est inconnu.

WILLY.

—

Devise des poètes du XVIe et du XVIIe siècle (LXVIII, 144, 266). — J'ai sous les yeux la gravure donnant le portrait de Ronsard, publiée dans la première édition (1572) des quatre premiers livres de *La Franciade*. Au-dessous on lit le quatrain suivant :

Tel fut Ronsard, autheur de cet ouvrage,
Tel fut son œil, sa bouche et son visage,
Portrait au vif de deux crayons divers :
Icy le Corps, et l'Esprit en ses vers.

Dans l'anneau ovale qui borde la gravure est inscrite la phrase grecque ΩΣ ΕΜΑΝΗΝ ΩΣ ΙΔΟΝ.

Cette sentence est-elle une devise littéraire de Ronsard, ou se rapporte-t-elle à l'auteur du portrait du poète ?

NAUTICUS.

—

Essai de langue universelle. Le latin ou l'esperanto (LXVII ; LXVIII, 70, 218, 313, 354). — M. Hyrvoix de Landosle nous cite un article de *La Critique du Libéralisme* engageant les catholiques à se méfier de l'Esperanto, parce que « la Franc-maçonnerie l'appuie de toutes ses forces ».

L'argumentation concluant à cette méfiance me paraît quelque peu sujette à critique. Pourquoi les francs-maçons usent-ils de l'Esperanto et engagent-ils leurs adeptes à en user ? Parce qu'ils y trouvent un bon moyen de propagande, parce qu'ils arrivent, par lui, à semer ce qu'ils appellent la bonne parole sur des terrains, qui, sans lui, leur demeureraient inaccessibles. Est-ce là une raison pour nous, catholiques, d'anathématiser

l'Espéranto ? Tout au contraire, me semble-t-il. Si l'Esperanto est un moyen d'atteindre des milieux difficilement accessibles sans son aide, les catholiques ne doivent pas abandonner ce précieux moyen à leurs adversaires ; ils doivent, au contraire, rivaliser d'énergie avec eux, pour l'utiliser comme eux, et même avant eux et plus qu'eux, si possible.

Proscrire l'Esperanto parce qu'un adversaire l'emploie, c'est comme vouloir s'en tenir à un mauvais canon, refuser un système d'armement supérieur, parce que l'ennemi a adopté ce perfectionnement.

En donnant sa bénédiction répétée aux catholiques, qui usent de l'Esperanto dans un but de propagande catholique, le pape Pie X me paraît avoir été plus avisé que l'auteur de l'article cité.

Quant au « *facile* latin d'Eglise » opposé de nouveau par M. Hyrvoix de Landosle au « baroque Espéranto », qu'on veuille bien me permettre de citer, à ce propos, un souvenir personnel.

Faisant jadis un séjour prolongé à Vienne, en Autriche, j'y fis la connaissance du Père Provincial de l'ordre religieux, chez lequel j'avais fait mes études en France. Au cours de mes conversations avec lui, je fus frappé de l'isolement dans lequel la maison de Vienne vivait, par rapport aux maisons de France et d'Italie. Il me dit notamment que jamais il n'assistait aux chapitres annuels tenus à Rome, bien qu'il y fût toujours convoqué, et qu'il n'y avait jamais aucun échange de personnel entre les maisons d'Autriche et celles de France ou d'Italie. Comme je lui en demandais la raison, il me répondit : « C'est la difficulté de se comprendre ; nous ne savons pas l'italien, nos confrères de Rome ne savent pas l'allemand ; il nous faut alors correspondre en latin ; la difficulté de le faire, et même de nous bien comprendre en le faisant, est cause que nous nous y résignons seulement dans les cas d'absolue nécessité ; c'est la mort de cette correspondance et, par suite, de nos relations avec notre maison mère à Rome ».

Le voilà donc, ce « *facile* latin d'Eglise ! » En additionnant le temps du collège et celui du noviciat, ces religieux ont étudié assidûment le latin pendant plus de vingt ans ; ils ont continué ensuite à le lire quotidiennement et voici que la difficulté d'écrire en latin les réduit à ne pas écrire ! Je le répète : que penser alors du « *facile* latin d'Eglise ? »

A. W.

* * *

Puisqu'on recherche une langue universelle, pourquoi ne choisirait-on pas le français ? L' « essai » qu'on en fait dure depuis deux siècles, et il me semble qu'il n'a pas trop mal réussi !

En vérité, il n'y qu'une seule langue au monde que tous les peuples indistinctement cherchent à connaître pour son utilité comme pour sa beauté. Et c'est le français. La connaissance de notre langue est le désir de tout homme cultivé et sa pratique est partout une marque de distinction.

Le français est la langue diplomatique et celle des grands congrès. Son expansion serait encore facilitée par une réforme orthographique sage et logique, et beaucoup de bons esprits regrettent que les mandarins aient raison, en dépit des besoins nouveaux les plus caractéristiques de notre époque, où « la culture » s'est définitivement démocratisée — et internationalisée.

Nous autres, Wallons de Belgique, nous avons grande estime pour nos voisins allemands et anglais, et respect pour leurs langues, dont l'expansion est admirable à côté du français. Mais nous ne cachons pas une affection exaltée pour la France et sa langue ; et nous nous étonnons, nous sommes même un peu scandalisés de voir des Français rechercher dans les idiomes sabiriques artificiels, une « langue » qui devienne universelle au détriment de la leur.

Je sais que, dans les projets de « langue universelle », on a en vue un truchement d'ordre purement économique. Mais les Allemands viennent chez nous faire du commerce en français. Que les commerçants français à l'étranger usent de la langue du pays, ce sera logique et habile. Ils atteindront moins le prestige de la leur qu'en la déclarant en quelque sorte, déchue de sa glorieuse suprématie.

O. Colson.

—

Partir, filer à l'anglaise (LXV ; LXVIII, 69, 220, 312). — Plusieurs lecteurs de l'*Intermédiaire*, à propos de cette

expression, ont demandé pourquoi nos voisins d'Outre-Manche se servaient de l'expression diamétralement contraire : « to take french leave », c'est-à-dire « partir à la française », pour définir le même geste.

Comme toujours, en pareil cas, il faut recourir au merveilleux Dictionnaire de Sir James Murray, maintenant presque achevé et monument définitif de la philologie anglaise, pour pouvoir répondre à la question ci-dessus.

Voici ce que dit Sir James ; — je traduis : FRENCH LEANE, coutume qui, au XVIII[e] siècle, était très répandue en France et qui fut, pendant quelque temps, imitée en Angleterre ; elle consistait à quitter un salon, une réunion etc., sans prendre congé de l'hôte ou de l'hôtesse qui vous avaient reçu. — De là par extension plaisante : faire quelque chose sans en demander la permission.

Suivent des exemples, dont le premier, tiré du *Humphrey Clinker*, de Smolett (1771), paraît plutôt s'appliquer au second sens : « He stole away an Irishman's bride, and took a french leave of me and his master. »

La citation suivante, extraite de la Correspondance de J. Jekyll (1775), se réfère spécialement à l'étiquette des salons, en France et en Angleterre. Elle est donc tout à fait topique et ne laisse aucun doute sur l'origine de la coutume, alors nouvelle, de s'éclipser à la française : « I will allow that... *taking french leave* (which gains ground even among us at present) is easy and natural ».

Nous sommes bien les inventeurs du procédé. Dès lors, pourquoi disons-nous : filer à l'anglaise ?

E. X. B.

—

1[re] classe ou 1[res] classes (LXVIII, 289). — Je crois que le mieux serait de dire et d'écrire « les première classe », comme on dirait ou écrirait « les chevau-léger », ou comme on prononce et rédige : « les 115[me] » (en parlant des braves du 115[e] régiment), ou « les petits sixième » comme on dit au collège.

C'est donc le N.-S. qui a raison. *Tel est, du moins, mon avis pour le moment.*

LÉOPOLD OLIVIER.

* * *

Pour le mot « classe » je préfère le singulier. D'abord, une seule voiture de 1[re] classe entre dans la composition des convois du Nord-Sud et du Métro. Puis, en employant le mot « classe » la Compagnie ne sous-entend point les personnes de « classes » diverses qui fréquentent ces voitures aux coussins rouge sombre : artistes, hauts négociants, officiers, rentiers, etc. (en ce cas le pluriel serait nécessaire) mais bien une « classe » en dehors de l'autre, celle des humbles voués aux banquettes de bois. Maintenant, j'avoue que ceux qui mettent le pluriel ne méritent point anathème. Tous les jours nous découvrons dans les quotidiens, au-dessus de signatures autorisées, des péchés contre notre belle langue, beaucoup moins véniels.

ALBERT DESVOYES.

—

La barbe des femmes au théâtre (LXVIII, 48, 226). — Mes plus vifs remerciements à notre éminent confrère M. Léo Claretie pour le renseignement qu'il me donne. On m'écrit d'autre part de Blackpool (Angleterre), au sujet du *Marchand de Venise* tel qu'il fut représenté, au Trocadéro, par la troupe de M. Camille de Sainte-Croix :

Cela m'a donné un coup, si vous vous rappelez, lorsque j'ai vu les barbes (de Portia et Nérissa déguisées en hommes de loi.) Je n'avais jamais vu Portia barbue auparavant et je ne l'ai jamais vue depuis. Toutes nos actrices (anglaises) jouent le rôle au naturel sans ornements hirsutes ! Je n'ai jamais entendu dire que le rôle ait été joué avec une barbe en Angleterre.

Continuons donc à considérer la barbe des femmes, au théâtre, comme exceptionnelle, et attendons de voir comment Mme Suzanne Desprès va grimer, d'ici à quelques jours, son *Hamlet, prince de Danemark.*

MAURICE CHARPENTIER.

—

Chaires extérieures T. G., 182 ; XXXV ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII. — Si cette rubrique reste ouverte, on peut citer encore la chaire extérieure de l'église Saint-François à Viterbe (Italie) ; celle de l'église Santa Maria nuova (XI[e] siècle), dans la même ville. A Spoleto, le portique de la cathédrale en présente même deux, une de chaque côté.

I.

Femmes. Conquête des diplômes masculins (LIV à LXVIII, 271, 364). — Voir dans *Nos Loisirs* du 1er décembre 1912, l'article intitulé : « Les femmes à la guerre ».

Dans *La Quinzaine Illustrée* des 23-24 novembre 1912, l'article intitulé : « La Guerre et les femmes » (par Henri de Régnier).

Dans le Supplément illustré du *Petit Journal* du 1er Décembre 1913, la gravure intitulée : « L'héroïne Serbe. Mlle Sophie Iovanovitch, engagée volontaire pour la durée de la guerre », et l'article : « Explication de nos gravures ».

M. C.

—

La Ligue de la bonne encre (LXVIII, 327). — L'encre de Chine est une encre indélébile, mais quelle est la composition de celle qui est liquide ou faite extemporainement ? quant à l'encre de l'état civil ou celles qui lui sont analogues, elles sont à base de noix de galle, de gomme et de sulfate de fer mais non de sulfate de cuivre. Ce qui constitue le fond noir de l'encre est le tannate de fer, et le sulfate de cuivre ne donnerait pas la réaction noire qui constitue l'encre.

E. GRAVE.

***

L'usage des stylographes se répand de plus en plus, et l'on n'ignore pas qu'il y faut une encre très fluide, qui ne les encrasse point.

Il est utile de faire connaître les marques d'encres indélébiles et qui répondent à cette autre condition.

Pour ma part, je cherche une encre verte.

On craint l'accusation de faire de la réclame. Mais n'en faisons-nous pas au profit des éditeurs, des libraires, des bouquinistes, quand nous signalons à nos collègues les livres qui leur seront utiles ?

Tout le monde sait bien que l'*Intermédiaire* n'est pas un organe de publicité.

O. COLSON.

—

Les qualificatifs « Sire » (LXVIII, 288). — Ce qualificatif est donné à la fin du XVIe siècle dans les Cévennes (département du Gard), aux notables bourgeois et remplace les qualificatifs latins « honorabilis » ou « providus vir ». Exemples : « Sire Jacques Aruif, marchand » 24 septembre 1561 ; « Sire François Malbosc, marchand », 1er février 1562 (3) ; dans les protocoles de Loys Corbetes, notaire à Aulas.

ECUODNOF.

—

Rose d'or (LXVIII, 290). — Le pape bénissait la Rose d'or à la messe du quatrième dimanche de Carême où l'on chante « Lœtare ». Après l'avoir portée en procession il l'envoyait ensuite à quelque personnage auquel il désirait être agréable.

Mais je n'ai pas connaissance de l'usage auquel le correspondant N. N. fait allusion.

Larousse fait remonter l'origine de la Rose d'or à Léon IX, élu en 1048.

En tout cas une lettre de Maximilien d'Autriche à sa fille Marguerite d'Autriche en date du 8 décembre 1515 lui annonce l'envoi de la rose d'or à son fils, l'archiduc Charles, depuis Charles-Quint, de la part du pape Léon X.

E. FYOT.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Louis XVIII à Blankenfeld en 1804. — Documents inédits. — Louis XVIII, qui vivait si lamentablement à Varsovie après la mort du duc d'Enghien, songea à provoquer une réunion de famille pour y prendre des décisions politiques importantes. Il avait pensé qu'elle pourrait se tenir à Calmar, en Suède. Louis XVIII voulait l'agrément de Gustave IV.

Il l'attendit en Courlande, sur la frontière de Lithuanie, au château de Blankenfeld.

Le propriétaire du château était M. de Konigsfeld, qui lui accorda, chez lui, une hospitalité plus confortable que celle des auberges de Grodno. Pendant quinze jours, Louis XVIII attendit que M. de Blacas, envoyé à Riga, eût réussi à trouver un bâtiment pour le transporter à Calmar.

Lorsqu'il quitta Blankenfeld le 12 septembre, par les soins de M. d'Avaray, une note fut communiquée aux gazettes allemandes :

M. le comte de L'Isle a quitté l'asile noble et touchant qu'il a reçu en Courlande

chez le baron de Konigsfeld ; il s'est rendu à Riga le 12 septembre, accompagné de M. le Duc d'Angoulême, de son capitaine des Gardes et de son premier gentilhomme de la chambre. M. le comte de L'Isle a mis sur le champ à la voile pour se rendre à Stockholm et reprendre ultérieurement et sans retard la direction déterminée de concert avec les puissances du Nord.

Sur son séjour à Blankenfeld, nous n'avions aucuns détails. Il en existe cependant une relation inédite, que M. Despreaux veut bien nous communiquer, d'après le manuscrit original.

***

Une absence de quatre années avait à peu près fait oublier à Mme de Kœnigsfels, les agréables relations que les Français entretenaient avec les châtelains des environs. Un jour, le comte et la comtesse Médem Elley, venus en visite à Blankenfeld, lui apprirent, comme une nouvelle susceptible de l'intéresser, que le roi avait quitté Varsovie et que l'on croyait à son retour en Russie.

Deux jours après, on lui remit une lèttre adressée à son mari qui se trouvait alors à l'étranger. La personne qui l'avait apportée était arrivée, dans une calèche de poste et attendait la réponse dans la cour. Il faisait prier madame de Kœnigsfels de prendre connaissance de la lettre. Celle-ci invite l'étranger à monter et, « ouvrant la lettre à la hâte, je regarde d'abord la signature qui était du comte d'Avaray et commençait par ces lignes : « Mes chers amis, vous serez « bien étonnés de me savoir près de « vous... »

Sans en lire davantage, Madame de Kœnigsfels se porte à la rencontre du voyageur qui n'était pas Monsieur d'Avaray, mais M. de Blacas qui exerçait pour la première fois ses talents de diplomate.

Il était au plus haut point embarrassé de sa mission. Ce n'était pas sans raison. M. d'Avaray expliquait que le roi, forcé de quitter le pays, avait le plus pressant besoin de trouver une maison pour y passer quelques jours en attendant que les préparatifs de son départ pour la Suède fussent achevés. Il priait Monsieur de Kœnigsfels de lui trouver un logis dans le voisinage, ajoutant qu'il lui demanderait l'hospitalité chez lui si sa famille n'était si nombreuse.

Madame de Kœnigsfels demeurait silencieuse et fort perplexe. Elle supposait bien que son mari se serait empressé d'offrir sa maison au roi, mais en son absence, elle n'osait prendre sur elle la responsabilité d'une décision aussi grave.

« Mon Argus me regardait toujours et semblait aussi inquiet que moi. Il m'observait attentivement pendant que je lisais ; il ne fallait pas beaucoup de pénétration pour découvrir son embarras extrême. »

Elle tourne une phrase hésitante... Elle ne sait pas la possibilité,... sinon d'offrir à Sa Majesté de s'installer à Blankenfeld. Il fut clair que cette proposition était attendue avec la plus grande anxiété et une égale impatience, car l'étranger s'empressa d'accepter et de rejoindre M. d'Avaray.

M. d'Avaray arriva deux jours après son messager. Le roi lui adressait cette lettre (1).

A Janishek, ce 16/28 août 1804.

Si je n'en croyais, mon ami, ce ne serait pas à vous que j'écrirais, ce serait à celle qui veut bien m'accueillir avec une bonté et une grâce si touchantes. Mais je n'ose pas prendre cette liberté. Soyez mon interprète. Dites à Mme de Kœnigsfels tout ce que vous savez que je pense, dites-lui que me retrouver près d'elle, chez elle, me fait presque oublier la distance qui me sépare de ma nièce.

Que je suis touché mille fois plus que je ne saurais l'exprimer de ce qu'elle me dit dans son aimable lettre. Obtenez-moi la permission de vous la voler. Peignez mes regrets de ne pas trouver M. de Kœnigsfels et l'espoir que je conserve de pouvoir, sans abuser d'une hospitalité si généreuse, rester cependant assez longtemps chez lui pour lui donner le temps d'y arriver. Ne m'oubliez pas auprès de Madame de Manteuffel. Dites-lui que le bonheur dont je vais jouir à Blankenfeld eût été troublé si elle n'eût pu céder à l'invitation de sa sœur et, j'ose l'ajouter, parce que je connais sa bouté pour moi, suivre, en cela le mouvement de son bon cœur.

Adieu, mon ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

Louis.

Madame de Kœnigsfels s'était, en effet,

(1) La lettre autographe, entièrement de la main du roi, se trouve à Mitau, aux Arch. de la soc. des Recherches historiques.

empressée d'écrire à sa mère et à ses sœurs de venir la rejoindre. La mère refusa de prendre sa part d'une situation dangereuse, mais une de ses sœurs répondit à son appel.

Voilà donc cette femme aimable qui s'enquiert auprès de M. d'Avaray du pied sur lequel était montée la maison du roi à Varsovie, afin de tout disposer à Blankenfeld d'une façon identique.

Elle avoue pourtant son inquiétude au sujet de la dépense. M. de Kœnigsfels semble avoir été un mari autoritaire et ménager de ses écus. Sa femme redoute ses reproches et se propose même dans le cas où son mécontentement serait trop vif de le rembourser de tous ses frais en économisant sur son argent personnel.

« Je me passerai de souliers pendant quelques année et j'aurais alors quelque mérite car pour la réception, vous avez vu qu'elle avait été forcée.

« Avec les conseils de ma bonne sœur et du comte d'Avaray, aidée par mon premier conseiller privé, le valet de chambre du comte d'Avaray, j'ai dévalisé un peu mon pauvre mari qui ne se doutait pas, en me laissant toutes les clefs, de l'usage que j'en ferais. »

L'arrivée du roi eut lieu quelques jours plus tard vers 7 heures du soir, Mme de Kœnigsfiels accompagnée de toutes les personnes présentes, alla le recevoir à sa descente de voiture. Il était poudré et botté, vêtu d'un simple frac gris et d'un pantalon de nankin, et portait un ordre suédois.

Son émotion était extrême. Il avait les yeux remplis de larmes et ne pouvait pas prononcer une parole. Il porta la main assez longtemps à son cœur afin de reprendre haleine. Le roi était habitué à la plus grande simplicité. Les dépenses occasionnées par son séjour furent donc beaucoup moins grandes que la châtelaine de Blankenfeld ne le redoutait.

Il ne faisait qu'un repas par jour.

« En tout huit plats en deux services et un plat de dessert. On déjeunait à 10 heures. Tout le monde s'y rendait. On prenait du thé avec du pain blanc, du beurre bien frais, non salé. Le déjeuner durait à peu près une heure. C'était le moment où le roi était le plus aimable, causait si agréablement avec gaîté, bonté.

Le duc d'Angoulême arriva deux ou trois jours après et précéda de peu mon mari. Il l'avait rencontré et lui avait annoncé la présence du roi à Blankenfeld. « Comment, avait-il répondu, le roi est au camp et Mont-au-Ciel n'y est pas ? » — Je ne savais pas où il avait attrapé cette phrase, mais le roi en a été fort content. Et si vous aviez vu la réception du roi, quand mon mari est arrivé. On était à table. Un domestique vint dire quelques mots à l'oreille de M. d'Avaray. Celui-ci demanda la permission de s'absenter. Il revint bientôt ramenant mon mari. Le roi se leva, l'embrassa fort ému. Il avait des larmes aux yeux.

Cependant la saint Louis approchait. L'empereur Alexandre avait promis au roi une frégate pour se rendre en Suède. Il fallait attendre le retour de Riga, de M. de Blacas chargé de veiller aux préparatifs de l'embarquement.

Les hôtes attentionnés de Blankenfeld se donnent mille peines pour la célébrer avec autant d'éclat et de délicatesse qu'il est en leur pouvoir. En ses souvenirs manuscrits, Mme de Kœnigslfels en a laissé un récit touchant.

Les plus beaux jardins de Mitau et des environs furent mis au pillage. Malheureusement il fut impossible de se procurer des lis et personne n'osa se risquer à en confectionner d'artificiels.

Les plus belles fleurs de la saison et des guirlandes de verdure ornaient toute la maison. Conformément à l'usage local, les encadrements de porte en étaient garnis ainsi que les sièges où le roi avait coutume de s'asseoir.

Trois magnifiques corbeilles furent déposées, l'une dans le cabinet du roi, l'autre dans celui du duc d'Angoulême, la troisième sur la table du banquet.

Le duc d'Angoulême fut si touché de cette attention qu'il ne put que balbutier, profondément ému : « Comment, moi aussi, Madame ! » Cette fête familiale et simple fut des plus gaies. Mme de Kœnigsfels confesse n'avoir jamais de sa vie « avalé tant de champagne. » Un marquis de Baret avait composé une prière à saint Louis et une pièce de vers de circonstance qui m'a semblé bien faite, écrit l'auteur des souvenirs.

Prière à saint Louis

Père des vrais Bourbons ! Tu vois ton fils au-[guste,
Fidèle à tes leçons, fidèle à ta vertu,
Soutenir sans être abattu,
Les caprices du sort injuste.
Tu vois un Corse obscur, à nos yeux étonnés,
De ta race usurper les sacrés privilèges.

Tu vois, sous ses lois sacrilèges,
Ramper les peuples consternés !
Porte aux pieds du Très Haut, nos vœux, notre [espérance.
Désarme son courroux, mets un terme aux forfaits.
Et rends le bonheur aux Français,
En rendant Louis à la France.

« Après quinze jours, le roi nous quitta en laissant pour otage le comte d'Avaray souffrant et le respectable Archevêque de Reims, qui n'était pas propre à faire un voyage sur mer. Et c'est sur cet élément qu'il donna une proclamation par un navire anglais. Les Anglais étant les seuls qui ne craignent pas la puissance de Napoléon. Je crois aussi qu'il s'en trouve une où il refuse la couronne de Pologne en échange de celle de France. »

En quittant ses hôtes, Louis XVIII leur laissa ce témoignage de sa gratitude.

Lettre du roi, du 12 Septembre 1804, à Monsieur de Kœnigsfels. (1).

Blankenfeld, ce 12 septembre 1804.

Je voudrais vous dire, Monsieur tout ce que mon cœur éprouve mais je manque d'expression. C'est après mon regret de quitter Mme de Kœnigsfels et vous, ma peine la plus vive. Suppléez-moi vous-même. Il n'y a que celui qui sait exercer l'hospitalité la plus noble, la plus aimable, la plus délicate, qui puisse aussi peindre ce que ressent celui qui l'a reçue.

Je pars, pénétré de vos marques d'amitié, mais, comme on dit en français, gâté pour le reste de ma vie, quelque part que j'aille, quelque accueil qu'on m'y fasse, je me dirai toujours : Ah ! je ne suis pas à Blankenfeld ! Un espoir me reste. Mes malheurs et ceux des miens auront peut-être leur terme et vous ou les vôtres vous voudrez venir voir dans l'éclat ce que vous avez accueilli dans l'infortune, alors ce sera à notre tour et tous les cœurs français nous aideront à acquitter notre dette. Permettez que Madame de Manteuffel trouve ici l'expression de ma reconnaissance. Que vos aimables enfants, que votre pupille, que Mademoiselle Raczinska en aient aussi leur part.

Adieu, mon cher hôte, mon aimable hôtesse. Puissiez-vous conserver de mon séjour chez vous un souvenir aussi doux que celui qui ne quittera mon neveu et moi qu'avec la vie.

Louis.

Il est intéressant de chercher dans les notes manuscrites de Madame de Kœnigsfels ses impressions et celles de son entourage sur les visiteurs qui venaient de quitter sa maison.

(1) Autographe tout entier de la main du roi, dans les Arch. de la Soc. des recherches hist. à Mitau.

Volney demande un réverbère. — Si Volney aimait se promener dans les lieux déserts, sur les ruines, à Paris, il préférait les endroits habités et bien éclairés la nuit.

Il demeurait en l'an IX, rue de La Rochefoucaud, dans le quartier Saint-Georges, un peu désert alors, sans doute peu sûr et où il avait très peur.

Il s'adressa au Préfet de police ; c'est sa supplique que nous avons retrouvée.

L. Grasilier.

***

Paris, 13 fructidor an IX.

Volney, sénateur
au Ministre de la Police.

A mon retour hier de chez vous, citoyen Ministre, l'un de mes domestiques me déclara qu'avant hier 11, sur les dix heures et demie du soir, regardant à travers de sa persienne dans la rue, il avait vu un homme vêtu de gris, chapeau rond, moyenne taille et d'assez mauvaise apparence quant au maintien, qui considérait et semblait mesurer les murs, les fenêtres et les portes de ma maison ; il passa à ce qu'il parait un petit quart d'heure à cette opération, regardant si personne ne venait et examinant spécialement le réverbère. Cela ne signifie peut-être rien et en tout cas je suis sur d'assez bonnes gardes.

Mais ce m'est une occasion de recommander à votre habile surveillance, notre rue de la Rochefoucaud, très isolée et très mal éclairée.

Il y a plus de 4 mois qu'à ma sollicitation le préfet de Police a ordonné aux illuminateurs d'ajouter un réverbère ; ils sont venus en reconnaître la nécessité dans la ruelle de la Tour des Dames. Ils m'ont fait le devis et la promesse, moi présent ; mais rien ne fut exécuté. Cependant l'hiver approche et les inconvéniens pourront devenir graves surtout par les issues que notre rue a dans de vastes champs ouverts. Je recommande à vos soins (et non aux papiers infidèles) mes voisins et votre serviteur.

Volney.

(F7.6303.)

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

DEMANDES

J'achèterais clichés stéréo, ou dispositives de la boutique du restaurant Durand, et d'un vieux cabaret démoli, au coin des rues St-Honoré, St-Florentin, F. du Bouchet, 59 avenue Victor-Hugo. Paris.

—

On désirerait acheter une collection complète en *très bon état* des classiques des XVII[e] et XVIII[e] siècles avec reliures du temps (veau, etc.) en bonnes conditions. A défaut d'une bibliothèque complète, des offres partielles seraient acceptées.

SENLIS.

—

Question : Est-il possible de trouver en librairie le texte commenté des quatrains de « *Nostradamus* ».

E. N. F.

—

On désire acheter des gravures représentant *Pierre de Labroue, évêque de Mirepoix*, mort en 1720. Faire offres : de Vareilles, 10 place Geneviève, Lille.

—

Lettres et écrits de Berlioz

En vue de la publication prochaine des *Lettres et Ecrits d'Hector Berlioz*, qu'ils préparaient sous la direction de feu Charles Malherbe, MM. Frankenstein et J.-G. Prod'homme seraient très obligés aux personnes possédant des autographes ou des copies de textes originaux émanant de Berlioz, de bien vouloir en donner communication à M. L. Frankenstein, Leipzig-Cohlis, Dinteratr. 17/111.

BIBLIOGRAPHIE

Prends ce tout petit livre que je fis
Aux jours heureux des fiançailles,
Aux heureux soirs des épousailles :
Entre tes sourires, chère, et tes ris.

Des souvenirs, des impressions, des comparaisons, des images, des aveux — en demi teintes, en nuances délicates, infiniment. Une poésie qui est une musique plutôt.

M. Charles Adolphe Cantacuzène nous a accoutumés à ces airs : mais jamais furent-ils plus profonds, plus alanguis et plus précieux, que dans *Amour à Juliette* ? — cette guirlande à Juliette ?

—

Gyp n'a pas changé sa manière — mais elle en a plusieurs. S'il lui plaît de faire du roman historique, elle s'y montre tout aussi à l'aise que dans le roman de mœurs contemporaines. Mais *Napoléonette* ne nous dépayse pas heureusement, des jeunes filles, en lesquelles, Gyp aime incarner l'esprit, la franchise, la bravoure — et qui sont si évidemment ses propres filles qu'on croit l'entendre quand elles parlent.

Cette fois l'action est transportée à l'époque impériale, à la veille de la Restauration. Le père de Napoléonette est le colonel de Sérignan : elle le suit sur les champ de bataille, petite vierge héroïque sous des habits d'enfant de troupe : elle ne rêverait pas d'autre carrière. Mais son père est tué, Napoléon est prisonnier. Sa famille, qui est royaliste, la reprend, la mène à la cour, où sa nature primesautière a bientôt fait de conquérir ce prince sceptique, spirituel et débonnaire qu'est Louis XVIII. Il n'a pas à le regretter, Napoléonette le débarrassera de quelques vilains conspirateurs.

Ce qu'il faudrait dire, c'est l'abattage, le mouvement du récit, le feu roulant du dialogue et cette verve, qui ne se repose pas, qui va, qui va, et de quel train !

Dans la galerie des Gyp, Napoléonette fait un type de plus. Plusieurs auront cette gloire si rare d'entrer dans le Panthéon où vivent — d'une vie plus vivante que la vie — les figures de rêve des romanciers heureux. Déjà y ont pris place Bob et Loulou : pourquoi Napoléonette si bien campée ne les rejoindrait-elle pas. C'est qu'elle vous hante encore cette figure de gosse, quand on a fermé le livre et qu'on croit l'avoir quittée...

—

M. François Laurentie publie les Souvenirs inédits de la Duchesse d'Angoulême qui se rapportent à son séjour à Bordeaux, en mars 1815. Ce récit est rédigé, sous forme de lettre, et adressé à une amie, qui est Fanny Esterhazy.

Venue à Bordeaux avec son mari, pour y célébrer le premier anniversaire de l'entrée du prince dans cette ville, la duchesse d'Angoulême y apprend le débarquement de Napoléon et elle éprouve l'infidélité des troupes, encore grisées par le prestige de l'homme qui les conduisit si souvent à la victoire. La duchesse d'Angoulême s'essaye vainement de rappeler à ces soldats leur dernier serment de fidélité.

La duchesse d'Angoulême se montra là encore, avec cette froide énergie qu'on lui connaît, à la hauteur de son nom et des circonstances.

C'est une importante page d'histoire que ce récit et c'est aussi la confession d'un caractère. [*Duchesse d'Angoulême. Souvenirs de 1815*. Extrait du *Correspondant*, tirage à 100 exemplaires].

—

La mission du vicaire apostolique Oster envoyé en Suède par le pape Pie VI que racontent MM. P. Fiel et A. Serrière, est une des pages les plus intéressantes de l'histoire de l'Eglise dans les temps modernes. En s'aidant de documents importants, inédits, empruntés aux archives romaines et à la correspondance même d'Oster avec la Congrégation de la Propagande, mouvementée et renseignée parfois comme un chapitre de Saint-Simon, mais reflétant le zèle le plus scrupuleux et la pitié la plus sincère, les deux auteurs ont réussi à tracer un exposé lumineux, original, complet du grand effort de pénétration tenté par le catholicisme dans un pays notoirement luthérien. La physionomie du roi Gustave III s'éclaire d'un jour insoupçonné à la faveur des révélations de l'ardent apôtre de la vraie foi, dont la mission, interrompue par une indigne trahison, était condamnée à demeurer sans lendemain, puisqu'elle coïncida avec le début de la Révolution française. On surprendra, par là, sur le vif, le caractère du souverain scandinave, le rôle qu'il tint vis-à-vis de Rome, les plus secrets mou-

vements d'une diplomatie qui, par ses méthodes nuancées et ses procédés affinés, semble devancer notre époque.

Apostolat d'un prêtre lorrain, Gustave III et la rentrée du Catholicisme en Suède. Chez Plon-Nourrit. 3 fr. 50.)

—

M. Maxime Vuillaume publie aux *Cahiers de la Quinzaine*, la suite de ses « cahiers rouges » sous ce titre : IX. *Lettres et témoignages*.

Ce sont des documents sur les événements et les hommes de la Commune, mais ces documents sont précieux.

M. Vuillaume a vu de près les faits dont il parle : il y a été mêlé ; il en a coudoyé tous les acteurs en exil ou ailleurs ; quand l'idée lui est venue de raconter la Commune, il a interrogé les témoins, et produit des pièces. Il a renoncé à tout enjolivement, à toute littérature superflue.

Et malgré cette sécheresse préméditée, il se dégage de ces pages une vie intense. La vérité y palpite, nue. L'histoire puisera dans ces recueils ses éléments réalistes les plus chauds, les plus riches en radio-activité — si l'on peut employer ce terme.

Ce dernier livre parle d'Auguste Rogeard, l'auteur des *Propos de Labienus*, que nous supposions encore vivant, et dont la mort a été singulièrement décrite, des événements du 22 janvier qui amenèrent l'arrestation et la mort de Chaudey, de la mort de Varlin ; de Delescluze qui avait songé à quitter Paris, mais que les Prussiens repoussèrent. Une note inédite de Megy apporte des éclaircisssements sur l'exécution des otages; ce sont encore des détails sur le projet d'arrestation de 22 membres de la minorité ; des récits des témoins des jours de luttes traduits avec une sobriété nerveuse qui est du meilleur style.

—

Les soldats de l'épopée : Tel est le titre que M. Edouard Gachot donne à des récits qu'il a retrouvés « dans des pages plutôt crayonnées qu'écrites » en de vieux papiers de famille, légués par le général Gachot.

« Après avoir, dit-il, situé des faits historiques, complété des notes quant à l'esprit et aux mœurs du temps, vérifié les dates des combats, nous publions une sorte de journal de guerre. »

Ces récits, dans la manière de Soulié et de Marco-Saint-Hilaire sont de la grande histoire familièrement contée ; leur lecture est captivante, on a la sensation d'être bien avec ce livre, dans l'atmosphère de l'épopée [Chez Ollendorff, 3 fr. 50].

—

Sous le prétexte d'une causerie au « Vieux Papier », M. Victor Perrot a fait une remarquable étude sur la vie et l'assassinat de Paul-Louis Courier. I. *La participation du « Vieux-Papier » dans l'assassinat de Paul-Louis Courier. II Les Boutades de Paul-Louis Courier*, tirage à part, non dans le commerce, qui se présente sur une couverture parcheminée donnant la représentation fidèle de la fameuse tache d'encre sur le manuscrit grec.

La partie documentaire qui nous intéresse surtout est celle de l'enquête faite par M. Perrot sur le livre de l'assassinat en compagnie de Me André, juge d'instruction, qui a écrit sur ce sujet, l'excellent livre dont nous avons parlé.

La causerie de M. Perrot est illustrée de photographies documentaires et de fac-simile.

—

Dans la *Revue de Bourgogne*, M. Marcel Mayer a conduit une intéressante enquête dont voici l'argument ;

« Est-il possible de reconstituer, au vingtième siècle, une école Bourguignonne de sculpture telle qu'elle exista au quinzième avec Jean de Marville, Claus Sluter, Claus de Werve, Jean de la Huerta, Antoine le Moiturier, Jean Michel, les frères de la Sounette, etc., école qui prépara, avant l'Italie, l'évolution de l'art gothique français vers la Renaissance, et dont la technique se retrouva plus tard sous le ciseau de Rude ?

« Une telle reconstitution serait-elle utile ?

« Quels seraient les moyens d'y parvenir ? »

Les réponses ont été apportées par les plus éminentes personnalités du monde de l'érudition et des arts.

Cette jeune revue se classe au premier rang des organes de décentralisation.

Nous nous plaisons à insister sur le zèle érudit de M. Marcel Mayer pour la diffusion de l'art Bourguignon à toutes les époques.

CHEMINS DE FER DU NORD

La Compagnie du Chemin de fer du Nord et la Compagnie Anglaise du South Eastern and Chatham Railway vont faire *l'essai* jusqu'au 31 Octobre, *d'un nouveau train* qui aura lieu tous les jours de la semaine, sauf dans la nuit du samedi au dimanche et qui partira de Paris à Minuit 30 pour arriver à Londres (gare de Charing-Cross) à 10 h. 15 du matin. Ce train comprendra des voitures de 1e et de 2e classes à bogies et à intercommunication du dernier type, ainsi qu'un sleeping de la Compagnie des Wagons-Lits.

Il sera mis à quai en gare de Paris-Nord dès 23 heures, c'est-à-dire 11 heures du soir, et les voyageurs pourront s'embarquer et s'y installer immédiatement.

Le trajet de Paris à Calais, avec un seul arrêt est prévu à une allure lente afin de ménager aux voyageurs un repos d'une durée suffisante : il n'arrivera à Calais qu'à 6 h. 20. La traversée du détroit s'effectuera sur un excellent bateau à turbines, de 6 h. 45 à 8 h. 05. et le train de Douvres à Londres comportant un wagon-restaurant Pullman, partira de Douvres à 8 h. 20 pour arriver à Charing-Cross à 10 h. 15.

Ce nouveau service donnera des facilités nouvelles aux voyageurs d'Angleterre revenant d'Italie, d'Espagne et de Biarritz par le Sud-Express.

En sens inverse, pendant la même période, tous les jours, sauf les dimanches, un train partira de Londres (gare de Charing-Cross) à 16 h 30, c'est-à-dire à 4 h. 30 du soir pour arriver à Paris-Nord à 23 h. 25, c'est-à-dire à 11 h. 25 du soir, vià Douvres-Calais. Ce train composé en voitures de 1e et de 2e classes comprendra un wagon-restaurant entre Calais et Paris.

Ce service conviendra particulièrement aux voyageurs qui traversent Paris et qui préfèrent y passer la nuit pour emprunter, le lendemain matin, les grands services de jour pour les destinations au-delà de Paris.

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat vient de faire paraître une nouvelle édition des deux Guides Illustrés de son Réseau, l'un relatif aux Lignes de Normandie et de Bretagne, l'autre aux Lignes du Sud-Ouest.

Ces deux guides sous couvertures artistiques et illustrés de nombreuses gravures, donnent aux voyageurs les renseignements les plus utiles tels que : la description des sites et lieux d'excursion — Les principaux horaires des trains — Les prix des billets de bains de mer et d'excursion — Le tableau des marées — Les cartes du littoral — Des plans de Villes — Une liste d'Hôtels, Restaurants, etc...

Le Guide des Lignes de Normandie et de Bretagne est mis en vente au prix de 0 fr. 50 et celui des Lignes du Sud-Ouest au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques des gares du Réseau, dans les Bureaux de Ville et les principales agences de Voyages de Paris.

Ces deux publications sont également adressées, ensemble ou séparément, franco à domicile, contre l'envoi de leur valeur, en timbres-poste, au Secrétariat de la Direction (Publicité), 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Les publications artistiques P. L. M.

La Cie P. L. M. vient d'éditer une remarquable *Affiche-carte* de la région de Chamonix et du Mont-Blanc. Très documentée, donnant une impression saisissante du relief des Alpes de la Savoie, tirée sur beau papier avec un soin tout particulier, cette affiche, d'un haut intérêt touristique, sera recherchée des collectionneurs et des nombreux amis de la montagne.

L'Affiche carte *le Mont-Blanc Chamonix*, mesurant 1 m. 08 × 0 m 78, est en vente, au prix de 2 fr. 50, au bureau des renseignements de la gare de Paris-Lyon et dans les bureaux-succursales de la Cie P. L. M. Elle est aussi envoyée franco sur demande adressée au Service de la Publicité P. L. M. 20, boulevard Diderot, à Paris, accompagnée de 2 fr. 50 en mandat ou timbres-poste.

Stations thermales

Aix-les-Bains — Châtel-Guyon — Evian-les-Bains — Genève — Menthon (Lac d'Annecy) — Uriage (Grenoble) Royat — Thonon-les-Bains — Vals — Vichy, etc...

Billets d'aller et retour collectifs, 2e et 3e classes, valables 33 jours, avec faculté de prolongation délivrés, du 1er septembre au 15 octobre, dans toutes les gares du réseau P. L. M. aux familles d'au moins deux personnes voyageant ensemble.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : la première personne paie le tarif général, la deuxième personne bénéficie d'une réduction de 50 0/0, la troisième et les suivantes d'une réduction de 75 0/0.

Arrêts facultatifs.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912au prix de seize francs.

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1892, inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes*.

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896.

Adresser lettres et mandtas à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIIIe Volume — Prix du Numéro : 50 centimes — 10 Octobre 1912.

48e ANNÉE — QUÆQUE — N° 1378

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 16 fr. ; SIX MOIS : 9 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 18 fr. ; SIX MOIS : 10 fr.

SOMMAIRE

Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

CAPITAL : 200 millions de francs
entièrement versés

SIEGE SOCIAL : **Rue Bergère**
SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'Administration
M. ALEXIS ROSTAND, C. ✲
Vice-Président, Directeur : M. E. ULLMANN, O ✲
Administrateur-Directeur : M. P. BOYER ✲

Opérations du comptoir

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Etranger, Souscriptions, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

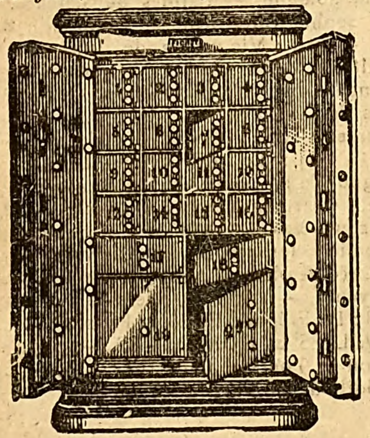
AGENCES

41 Bureaux de quartiers dans Paris
16 Bureaux de Banlieue
180 Agences en Province
11 Agences dans les colonies et pays de protectorat
12 Agences à l'étranger

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère* ; *2, place de l'Opéra* ; *147, boulevard Saint-Germain* ; *49, avenue des Champs-Elysées*, et dans les principales Agences.

Garantie et sécurité absolues



Compartiments depuis 5 francs par moi

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Bons à échéance fixe

Intérêts payés sur les sommes déposées :
De 6 mois à 11 mois 1/2, 1 1/2 0/0 | De 1 an à 2 ans, 2 0/0
De 2 ans à 4 ans, 3 0/0

Les Bons délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

Villes d'eaux, *stations estivales et hivernales*

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales *Villes d'Eaux* : ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Etrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

Lettres de crédit pour voyages

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants ; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités. Succursale, 2, place de l'Opéra
Installation spéciale pour voyageurs. Emission et paiement de lettres de crédit. Bureau de change. Bureau de poste. Réception et réexpédition des lettres.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie

EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 500 MILLIONS

Siège social : 54 et 56, rue de Provence, à Paris

Succursale-Opéra : 25 à 29, bld. Haussmann, Paris.
Succursale, 134, rue Réaumur, place de la Bourse Paris.

Dépôt de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe

Ordres de Bourse

(France et Etranger) ; Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — Escompte et Encaissement d'Effets de commerce et de Coupons Français et Etrangers : — Mise en règle et garde de titres ; — Avances sur titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non vérification des tirages ; — Virements et chèques sur la France et l'Etranger ; — Lettres et Billets de Crédit circulaires ; — Change de Monnaies étrangères — Assurances (Vie, Incendie, Accidents), etc.

SERVICE DE COFFRES FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.)

100 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 963 agences en Province, 3 agences à l'Etranger (Londres, 53, Old Broad Street, Bureau à West-End, 65, 67, Regent Street) et St-Sébastien) (Espagne), correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique : Société française de Banque et de Dépôts, Bruxelles, 70 rue Royale. Anvers, 74, place de Mer. Ostende, 21, Avenue Léopold.

COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE

FONDÉ EN 1841 — **FONDÉ EN 1841**

Nobiliaire Universel, 28e v. en préparation.

ARCHIVES DE LA NOBLESSE

Revue : **" HÉRALDICA ".** — Abon. : **16** fr. par an.
101, rue de Miromesnil, PARIS.

Recherches historiques
héraldiques et Généalogiques
Titres de Noblesse
Albums Généalogiques
Mr O'Kelly de Galway, ✠.
8 Rue Ménessier PARIS (11e Arrt)

LXVIIIᵉ Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Octobre 1913

48ᵉ Année — 21ᵇⁱˢ, r. Victor-Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider*

Nº 1378 — 21ᵇⁱˢ, r. Victor-Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Monsieur ou citoyen. — Au bas d'une lettre de Garat, pas le chanteur mais l'homme politique ondoyant que l'on connaît, je lis en post-scriptum, à la date du 23 vendémiaire an XI :

Je vous appelle *Monsieur* sur les adresses pour que la poste soit plus exacte à vous faire tenir le paquet.

Est-ce que l'épithète de citoyen était mal vue à la fin de 1802 ? Sinon que signifie la remarque de Garat ?

B. [de Ch.]

Guillaume Tell a-t-il existé ? — Ce n'est pas une nouvelle question, elle a été posée dans l'*Intermédiaire*. Voir Table Générale. Depuis vingt ans : ou en est-elle ?

M.

—

Les Traitements des Ministres. — En 1789, chaque ministre recevait 300.000 francs de traitement par an. Aujourd'hui ce traitement est de 60.000 fr. Il serait intéressant de rechercher quelles sommes furent allouées depuis Louis XVI jusqu'en 1870. On pourrait faire le même petit travail pour les députés.

J...

—

Le physique de Louis XVI. — 1° Louis XVI était-il myope et avait-il la démarche légèrement dandinante ?

2° Quel est le meilleur portrait au physique de Louis XVI fait par les littérateurs de l'époque ?

Commandant Bonnaffé.

—

Bismarck descendant de Charlemagne. — On lit dans la *Gazette de Francfort* :

Un archiviste de Marbourg, le docteur Knetsch, vient de faire une merveilleuse découverte : un duc, Philippe de Hesse, vivant au XVIᵉ siècle, aurait eu d'une bourgeoise de Cassel un fils naturel qui compte parmi les aïeux de Bismarck. Or ce duc de Hesse descend de Charlemagne. Donc le chancelier de fer est un arrière-petit-fils du grand Empereur.

Au XVIᵉ siècle, on trouve deux princes du nom de Philippe dans la généalogie de la maison de Hesse. Philippe I, dit le Ma-

gnanime, landgrave de Hesse-Cassel, né le 13 novembre 1504, mort le 31 mars un de ses fils, Philippe II, landgrave de 1567, et Hesse Rheinfels, né le 22 avril 1541, mort le 20 novembre 1583 sans postérité de son mariage avec Elisabeth de Bavière-Simmeren.

Philippe Ier épousa, en 1523, Christine de Saxe qui lui donna dix enfants et mourut le 15 avril 1549.

Il épousa aussi, avec la permission des ministres protestants Luther, Melanchton, Bucer, etc., et du vivant de sa première femme « parce qu'il était né avec un fort tempérament » une 2e femme nommée Marguerite de Saal.

« Les auteurs rapportent qu'il avait un fonds inépuisable pour les plaisirs de l'amour, et que comme il ne voyait que sa femme, qui ne pouvait le souffrir si souvent, les ministres protestants lui permirent d'épouser une seconde femme, afin qu'après avoir dompté cette ardeur naturelle il en usât plus modérément avec la landgrave ».

De Marguerite de Saal, Philippe eut six enfants, 5 fils morts jeunes et sans alliance, et une fille mariée deux fois.

Qui est la bourgeoise de Cassel, mère de l'enfant naturel, aïeul de Bismarck ?

Je recommande ma question au distingué collègue qui a hérité du savoir et de l'amabilité du regretté duc Job.

SEPTMONTS.

—

Gaz-Thénard. — Un mot de courtisan prononcé par un savant. — M. Jean-Bernard a reçu cette intéressante lettre qu'il publie dans l'*Indépendance belge* :

Mon cher ami,

Votre « Note du jour » du 17 septembre rapporte que, dans une chronique du *Figaro*, M. Capus attribue à un savant indéterminé, parlant devant Louis XV, le mot célèbre : « Sire, ces deux gaz vont avoir l'honneur de se combiner devant Votre Majesté ». Et vous ajoutez prudemment : « Le trait est amusant, mais son authenticité n'est pas démontrée, et c'est dommage ».

Certes, à première vue, on peut dire que cette anecdote « pue le faux ». Comment parler de chimie, en effet, sous le règne d'un roi qui mourut en 1774, l'année même où les travaux de Lavoisier sur l'oxydation commençaient à substituer un corps de doctrine scientifique aux rêveries métaphysiques des précurseurs ? Et imagine-t-on Louis XV fréquentant le laboratoire d'un des empiriques de son temps, assurément plus voisins des alchimistes que des chimistes actuels ?

La phrase en question est bien authentique, mais notablement plus récente : c'est Thénard qui la prononça, devant Charles X, à l'Ecole Polytechnique, c'est-à-dire devant l'auditoire le plus frondeur qui soit, et le plus disposé à la faire joyeusement passer à la postérité. On l'a citée comme exemple du trouble où la présence d'un des grands de la terre peut jeter l'esprit d'un savant timide et naïf. Mais d'aucuns y ont vu plutôt une flatterie de courtisan avisé, et se sont demandé si elle n'a pas contribué à faire donner en 1825 à son illustre auteur, qui n'était ni timide ni naïf, le titre de baron.

. . . .

Cordialement à vous.

GASTON MOCH.

Où est il parlé de ce mot à l'époque où il fut prononcé ?

Quel en est le premier témoignage authentique ? M.

—

Château d'Ouilly-du-Coully. — Sur ce château situé à 10 kilomètres de Lisieux, existe-t-il une notice ? ou en est-il parlé avec quelques détails ? T. A.

—

Familles de la Guyenne en Hollande. — Monsieur W. H. Croockewit voudrait-il avoir l'obligeance de me faire connaître par l'*Intermédiaire* si, dans ses notes généalogiques, il posséderait des renseignements sur les familles Couderc, Drawmann et Burète (Bordelais et pays de Bergerac). Avec mes remerciements.

Baron DE PELLEPORT.

—

Clet ou Klatt. — Un imprimeur de ce nom, établi au Puy par Mgr de Béthune qui l'avait converti au catholicisme, vivait dans cette ville au début du dix-huitième siècle. On le disait originaire de Dresde, où il serait né vers 1663.

Connaît-on une famille Klatt ou Clet en Saxe et où trouverai-je des renseignements sur elle ? U. R.

—

Jenny Colon. — Quelque aimable collaborateur serait-il en mesure de retracer avec quelque précision la carrière dramatique de Jenny Colon, de 1829 à 1842 ? Le *Dictionnaire* de M. H. Lyonnet, toujours si bien renseigné pourtant, nous dit, comme tous les autres recueils, que

Jenny rentra à l'Opéra-Comique en 1836, et pourtant il semble bien que ce soit en 1835 qu'elle y ait reparu. A-t-on publié une étude particulière sur Jenny Colon dans quelque revue ? J. PISTOR.

—

Le peintre Culin. — Dans un article publié au mois d'août dernier dans un grand journal du matin, l'auteur rappelant le portrait de l'éditeur géographe parisien Alexis-Hubert Jaillot, gravé par Van der Meulen d'après le tableau de J, Culin, remarquait, avec raison, l'obscurité complète de ce peintre, qu'aucun dictionnaire biographique d'art français ne nous fait connaître.

Ce Culin, que Van der Meulen ne dédaigna pas d'interpréter, est-il donc à ce point inconnu que même un critique d'art réputé comme le signataire de l'article que je viens de citer, ne puisse dire qui était cet artiste, où et quand il vécut, et nous donner quelques indications sur ses travaux qui ne doivent pas se borner exclusivement, croyons-nous, au seul portrait de Jaillot.

L'*Intermédiaire* qui compte tant d'érudits collaborateurs ne manquera pas, nous en sommes certain, de nous révéler la personnalité du peintre Culin et de nous dire quelle fut son œuvre.

PARISINUS.

—

Etienne. — Ses descendants. — Depuis quelques mois, on a beaucoup parlé de G. Etienne, à qui un buste vient d'être élevé à Chamouilley, le 28 septembre. Sait-on s'il a laissé des descendants et ce qu'ils sont devenus ? R. O.

—

Mme de Maintenon aux Pyrénées. — Serai très reconnaissant aux collègues qui voudront bien m'indiquer les revues et journaux pouvant me documenter sur le séjour de Mme de Maintenon à Barèges et surtout à Bagnères-de-Bigorre, du 3 juin 1675-1677, jusqu'à fin 1681, avec le duc du Maine.

DE LOMNÉ.

—

Le Poitevin (Eug.-Edmond) peintre. — Ce peintre né en 1806 mort à Paris le 6 août 1870, a-t-il laissé une descendance ou des héritiers qui ont conservé ses études ? Peut-on, soit par le notaire chargé de sa succession, soit par l'intermédiaire d'un ami de son entourage, espérer se documenter au sujet d'un de ses tableaux exposé au Salon de 1865 et ayant pour titre : « Les Bains de mer — Plage d'Etretat » ?

Ce tableau dont je suis le propriétaire représente une série de personnages intéressants à identifier.

M. Q. E.

—

Descendants de Mlle Sainval. — En 1911, une marchande de quatre saisons, nommée d'Alziari de Rochefort, était inculpée de crime passionnel.

A quel titre descendait-elle des demoiselles Sainval de la Comédie Française, qui étaient des d'Alziari de Roquefort ?

Rappelons que l'une d'elles, dans l'exercice de sa profession, porta fort injustement la responsabilité d'un crime attribué, à tort ou à raison, à son frère qui était officier. SIR GRAPH.

—

Chanson à retrouver — sur Geneviève de Brabant. — Voici deux strophes d'une chanson dont je voudrais retrouver le texte intégral et si possible la musique :

Il était un' princess tout, rempli d'qualités
Son nez et son bon cœur étaient partout [cités,
Elle avait des ch'veux noirs, des yeux bleus [d'firmament
C'est c'qui fait qu'on l'app'la Geneviève Bra- [bant.
Un beau jour son mari qui n'la quittait ja- [mais
Partit quinz' jours en chass' au milieu d'la [forêt
Puis il laisse au palais Golo son favori
Qui haïssait Gen'viève dont il était haï.

R. M.

—

Médaille Bene Merenti. — Est-il exact que les fils aînés des Zouaves Pontificaux, décorés de la médaille B. M., succèdent de droit à leur père défunt, s'ils n'ont pas démérité ? Dans l'affirmative, quelles sont les formalités à accomplir ?

G.

—

Armoiries de communauté à déterminer : deux chevrons de gueules. — *D'argent à deux chevrons de gueules, accolé : d'azur au chevron d'or accom-*

pagné de trois roses ou quintefeuille d'argent ?

Couronne de marquis.

J. B.

—

Armoiries : plaque de cheminée : un arbre. — Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire quelles sont ces armes recontrées, au Maine, sur une plaque de cheminée :

de... a un arbre arraché de... surmonté en chef d'une étoile de... supports : *deux levriers.*

L. C.

—

Armoiries : plaque de cheminée : trois arbres. — Même question pour une autre plaque. — *De... au chevron de.., accompagné de trois arbres arrachés de.., deux en chef, un en pointe. Casque de chevalier.*

L. C.

—

Vigil et audax. — Cette devise qui est celle de la famille de Chastenay (Bourgogne) figure sur un ex-libris anonyme : *d'azur au coq hardi de...* (pièce du XIXe siècle)

Les armes de Chastenay sont : *d'argent au coq de sinople, crêté, becqué, barbé, onglé et couronné de gueules.*

Ici le coq n'est pas couronné et les émaux sont différents.

A qui la pièce anonyme ? NISIAR.

—

Définition latine de l'Ecole d'anatomie : Auteur moeàern re d trouver. – Quel est l'auteur de la phrase latine :

Hic locus est ubi mors vivis succurrere gaudet ?

Le texte où je la lis désigne le nom de l'auteur par « Till. », en abrégé.

NAUTICUS.

—

Les droits de la critique dramatique au XVIIIe siècle. — En 1783, l'auteur dramatique La Harpe se plaignait au duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre, de ce que les journalistes rendissent compte des pièces représentées. Il voulait qu'ils n'aient ce droit que sur les pièces imprimées.

Une polémique fut-elle engagée sur cette question ? Et la censure intervint-elle dans le débat ? D'E.

—

La Pelotte, société. — Je trouve dans un portefeuille de famille ces phrases :

« Mon père étoit dez lors (vers 1710, ou 1720) un des premiers d'une Société de gens d'un esprit infini mais malheureusement peu prévenus en faveur des vérités de la Religion... Cette Société s'appellait de la « pelotte » et avoit pour devise et pour sceau une pelotte de neige roulant sur une montagne avec cette ame : *crescit cundo.* Il y avoit des statuts que j'ay et on s'enssembloit souvent pour se faire part de tout ce qui paraissoit de nouveau et de spirituel qu'on transcrivoit dans des Registres.

« Ces philosophes avoient chacun pris un nom grec dans Rabelais ou ailleurs... Cette Société est dissoute, par la mort de tous les membres. »

Mes savants confrères de l'*Intermédiaire* ont-ils connaissance de cette « Société de la Pelotte ? »

ELEEM DE CANTILIACO.

—

Les francs-archers de Bagnolet. — Je désire savoir l'origine de l'expression : « les francs-archers de Bagnolet ».

Est-ce l'un des vers d'une chanson ? une expression de dérision ou plus simplement la dénomination d'une compagnie célèbre de francs-archers ?

Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il satisfaire ma curiosité et me dire dans quels ouvrages je pourrais trouver des renseignements sur les archers des environs de Paris.

GEO.

—

Le général Pioquet. — Parmi les aimables et nombreux collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui ont une connaissance particulière de l'histoire de l'Empire, y en aurait-il un qui pourrait m'indiquer le moyen d'obtenir les états de service et l'état civil de cet officier qui aurait commandé une brigade de chasseurs à Waterloo ? Il y a bien eu un général de ce nom, baron de l'Empire mais ce n'est point lui : ledit baron est né à Lorient, tandis que celui qui nous occupe serait originaire de Mons en Hainaut.

ALBINONI.



SANTERRE

Intermédiaire LXVII, col 449.

Réponses

—

Axel de Fersen : Documents à Montréal (LXVII ; LXVIII, 387). — M. Ernest Daudet a tenté de s'éclairer sur les renseignements que M. Archibald R. Stone nous a adressés (LXVII, 769) relativement à la copie intégrale de la correspondance de Marie-Antoinette avec Fersen.

Il veut bien nous communiquer les deux lettres suivantes qu'il a reçues à ce sujet, et qui sont négatives quant aux résultats.

Montréal, 12 septembre 1913

Monsieur,

Dès réception de votre lettre du 8 juillet, je m'étais mis en rapport avec un de nos compatriotes, M. de Crèvecœur, bibliothécaire du *Fraser Institute* à Montréal, afin d'obtenir quelques précisions sur la correspondance qui vous intéresse.

Ci-joint une lettre que M. de Crèvecœur m'écrivait déjà dès le 19 juillet. Il a, dans l'intervalle, continué ses recherches et m'a fait savoir avant-hier que, à sa connaissance, il ne devait exister ici aucun document pouvant répondre à la correspondance dont il s'agit.

J'ajoute que M. de C. connaissait très bien les bibliophiles et les bibliothèques de Montréal, son information me paraît de nature à épuiser la question.

Croyez, Monsieur, à l'expression de mes sentiments très dévoués.

RAYNAUD.

Montréal, le 19 juillet 1913.

Monsieur le vice consul et cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre et je vais faire tout mon possible pour trouver le possesseur des lettres dont parle M. Ernest Daudet, mais je doute fort que cette correspondance, si elle existe, soit à Montréal. Je ne trouve non plus aucune trace du Baron de Stienberg. Je vais cependant faire une petite enquête auprès des collectionneurs d'autographes que je connais et si j'apprends quelque chose, je m'empresserai de vous en informer.

Veuillez agréer, Monsieur le vice-consul et cher monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

P. B. DE CRÈVECŒUR.

M. Archibald R. Stone n'est point de nos abonnés. Il avait fait suivre son nom de son adresse, en vue de références ultérieures ; nous avons égaré cette adresse. C'est pourquoi nous l'avons prié par la voie du journal de vouloir bien apporter les éclaircissements qui sont si vivement désirés. L'enquête que conduit M. Ernest Daudet lui prouve avec quel intérêt sa communication — si inattendue qu'elle semblât — a été accueillie.

—

Louis XVIII à Blankenfeld en 1804. — Documents inédits (LXVIII, 418).

[Nous donnons aujourd'hui la suite du récit sur le séjour de Louis XVIII à Blankenfeld d'après les mémoires de Mme de Kœnigsfels, sur les documents inédits que nous a communiqués Mlle Despréaux].

Le roi ne laissait que des regrets. Il s'était montré l'hôte le plus aimable, le plus charmant, de cordiale simplicité. Affectueux et paternel, il comblait de caresses la petite Adèle, la plus jeune des enfants de la maison, jouant avec elle comme un aïeul indulgent et tendre. Et à son sujet. Mme de Kœnigsfels rapporte un mot amusant. Fils d'une saxonne élevée à la cour de Varsovie, Louis XVIII parlait le polonais comme sa langue maternelle et l'anglais aussi, très purement ; mais il ignorait l'allemand. A son arrivée à Blankenfed, trouvant la fillette grandie, il s'était écrié : « Ein hûbsches Girl ». Ce que l'enfant avait compris « Kerl » (1). Aussi avait-elle demandé tout bas à sa mère : « Pourquoi le roi m'appelle-t-il Kerl ? »

Il paraît que longtemps après sa restauration Louis XVIII se souvenait encore de ce petit incident et l'aurait raconté à une Courlandaise, la baronne Kauff reçue à la cour.

Mme de Kœnigsfels se loue infiniment du caractère liant et facile du duc d'Angoulême, très sympathique, ouvert et cordial avec ceux qui ont su triompher de son excessive timidité.

Elle appelle Monseigneur de Périgord, qui s'est acquis pour toujours l'affection de toute la famille « ce noble et excellent vieillard ». De tout cœur elle plaint « le noble, aimable et fidèle d'Avaray qui n'a pas eu le bonheur de voir le retour du roi. »

Sans exception, tous les Français qui accompagnaient le souverain fugitif ont produit l'impression la plus favorable.

(1) Galopin.

Leur ton parfait et digne, leur courtoisie bienveillante, la stoïque simplicité de leur dévouement au malheur sont hautement appréciés de toutes les personnes qui les ont approchés.

Pourtant, les jugements de cette femme intelligente et bonne n'ont rien d'une béate et fade admiration.

Elle se plaît à noter, par exemple, que le roi est infiniment supérieur, au point de vue intellectuel, à tout son entourage. De cet entourage, ce qui apparaît le plus digne d'être apprécié, ce sont les qualités de cœur et d'éducation. Et, un peu plus loin, une fine allusion au caractère apprêté, affecté, de l'esprit du roi auquel « ce qui manquait le plus, c'était le naturel. »

Bien loin de blâmer M. de Kœnigsfels de l'accueil qu'il avait fait au proscrit, Alexandre I[er] l'en récompensa en le nommant chevalier de l'Ordre de Sainte-Anne de deuxième classe. Le prince Tschartoriski fut chargé de lui annoncer cette faveur.

Monsieur, (1)

Dans une lettre que Monsieur le comte de l'Isle a adressée à Sa Majesté Impériale après le séjour qu'il a fait l'automne passé dans votre terre, il s'est beaucoup loué de l'hospitalité que vous avez exercée envers lui. L'Empereur, par une suite de l'intérêt qu'il porte à ce prince, a été très satisfait de ce que vous avez fait pour Monsieur le comte de l'Isle et les termes dans lesquels il s'est exprimé sur votre compte, joints à vos anciens services durant que vous étiez attaché au ministère des Affaires Etrangères, ont engagé Sa Majesté à vous donner un témoignage de sa haute bienveillance en vous décorant de l'Ordre de Sainte-Anne de la seconde classe, dont je vous envoie ci-joint les marques avec les rescripts (2).

En mon particulier, je vous fais mon compliment et je vous prie d'être persuadé de la parfaite considération, etc.

A St-Pétersbourg, ce 8 avril, 1805.

Durant le séjour de Louis XVIII en Angleterre, les hôtes de Blankenfeld restèrent en rapports épistolaires assez suivis avec les émigrés. Tantôt, c'est le comte d'Avaray qui choisit d'excellents rasoirs et les envoie par une voie sûre à M. de Kœnigsfels. Il lui transmet des nouvelles fort détaillées de la famille royale. D'autres fois, c'est l'archevêque de Reims dont la lettre, d'un ton plus grave, témoigne d'un sincère et profond attachement.

En date du 6 mai 1813, le cardinal de Périgord écrit :

Vous m'avez bien rendu justice, mon cher Kœnigsfeldsen étant persuadé que les années, les distances ne pouvaient atténuer les sentiments que je vous ai voués. Je vous ai demandé de remplacer l'ami que vous avez perdu à Riga. J'ai hérité d'une manière (mot illisible) de l'amitié et de l'attachement qu'il avait pour vous. J'ai voulu nombre de fois vous en renouveler l'assurance. On s'y est toujours opposé en me disant que mes lettres ne vous parviendraient pas. J'ai donc craint qu'elle ne tombent en mauvaises mains et ne vous compromissent.

Je ne pouvais vous dire combien j'ai été toujours occupé de vous surtout depuis que cette guerre entreprise si follement par Bonaparte est commencée. Je sentais que quoi qu'elle fût aussi glorieuse que possible pour les Russes qui ont montré un si noble patriotisme, il était impossible que ceux qui se trouvaient comme vous sur le chemin, (mot illisible) que le magnanime Empereur Alexandre combattait si glorieusement n'en souffrissent beaucoup. Je pouvais noter ses désastres que devait éprouver Blankenfeld où j'ai reçu de votre part tant de soins et de marques d'intérêts.

La lettre que vous avez écrite au vicomte où j'ai vu avec tant de plaisir tant de témoignage de votre souvenir ne m'a que trop prouvé combien mes craintes étaient fondées. J'en suis bien affligé. Mais encore il est heureux qu'à force d'argent vous ayez pu éviter d'être enlevé comme otage.

Ce qui me pénètre surtout de la plus vive douleur, c'est la perte que vous avez faite de votre chère Minna, de cette jeune personne si accomplie qui réunissait avec tant de raison le suffrage de tous ceux qui la connaissaient.

Le Roi en a été bien véritablement peiné, vous savez l'intérêt qu'il prend à tout ce qui vous touche, combien cette aimable personne lui plaisait, le plaisir avec lequel il s'occupait d'elle dans son enfance. Il a témoigné une sensibilité qui vous aurait touché ainsi que pour tous les autres maux que vous avez éprouvés, en lisant votre lettre au vicomte.

La santé de Sa Majesté est heureusement bonne ainsi que celle de Monsieur le duc et de Madame la duchesse d'Angoulême et des personnes qui ont l'honneur de leur être attachés. La mienne est toujours la même. Je suis toujours souffrant et toujours allant.

(1) Arch. de la Société des recherches historiques à Mitau.

(2) Arch. de la Société des recherches historiques à Mitau.

Le 1er juin 1814, le vicomte d'Agoult leur annonce la Restauration.

« L'Empereur part bientôt, on dit dans la semaine prochaine et que, après demain, il n'y aura plus un seul soldat étranger dans Paris. »

Cette restauration des Bourbons, impatiemment attendue par tous les Courlandais et, en particulier, par la famille de Kœnigsfels ne leur causa pas toute la joie qu'ils en avaient espérée. Du moins fut-elle mêlée d'une bien sensible amertume.

En date du 6 octobre, 1814, par une circulaire imprimée, le duc de Grammont annonce à M. de Kœnigsfels que l'Ordre du Lys venait de lui être octroyé. Il lui en envoie le brevet et les insignes.

L'orgueil du gentilhomme courlandais fut médiocrement flatté de cette faveur si libéralement étendue.

La violence de son ressentiment s'exprime en cette réponse d'un ton un peu rude.

A Monsieur le duc de Grammont.
Blankenfeld, 24 février 1815,

J'ai eu l'honneur, Monsieur le Duc, de recevoir, il n'y a que quelques jours, votre lettre imprimée du 6 octobre de l'année passée qui accompagnait une décoration du Lys pour moi et qui m'a tiré d'une manière peu agréable de la persuasion où j'étais que tout le monde m'avait entièrement oublié chez vous, car Monsieur l'Archevêque de Rheims même, ne m'a point honoré d'une réponse depuis son retour en France.

Consacrant toujours sincèrement le plus entier dévouement au roi, j'ai vu avec la plus vive peine qu'il avait échappé à sa pénétration et à la vôtre que la décoration du Lys ne pouvait guère flatter des gentilshommes courlandais après que quelques semaines auparavant trois de ces décorations étaient arrivées à Mitau, l'une pour le maréchal ferrant Teychert, qui ferre nos chevaux, l'autre pour le voiturier Adamkaivisch qui risque des coups de bâton chaque fois qu'il ne mène pas assez grand train celui qui le paye et la troisième pour le maître d'école Thurry (1) qui a même été offensé de se trouver parmi les deux précédents.

Je vous demande, Monsieur le Duc, avec franchise et confiance si après cela le représentant d'un corps de noblesse distinguée et ses principaux membres peuvent porter avec honneur une pareille décoration.

Au commencement de la Révolution française, on aurait pu croire qu'il s'agissait d'humilier la noblesse. Mais cela peut-il être le cas aujourd'hui ?

Une petite lettre avec la signature du Roi aurait répondu d'une manière satisfaisante à une attention de la part d'une Noblesse entière dont Monsieur le comte de Meddem était l'organe, tandis que les fleurs de lys ont tellement révolté tout le monde, qu'on veut vous les renvoyer, à ce qu'on vient de me mander à la ville ; j'en suis fâché et je tenterais au moins de l'empêcher.

Quant à mon particulier, j'ose me flatter d'avoir suffisamment prouvé au Roi combien je suis éloigné de toute espérance d'intérêt, mais je suis, je l'avoue, très sensible au procédé et de ce côté-là mon ambition se trouve déjà entièrement satisfaite par la lettre infiniment gracieuse que le roi m'a fait l'honneur de m'écrire de sa propre main, le 12 septembre 1804, à son départ de Blankenfeld.

Comme vous pouvez avoir oublié son contenu, j'en joins ici une copie et vous vous convaincrez, Monsieur le Duc, qu'elle ne me laisse rien à désirer. Cette lettre, jointe aux trois portraits dont le Roi m'a fait présent après son second séjour chez nous en me disant, avec sa bonté touchante : « Un petit présent entretient l'amitié », seront dans ma famille un monument éternel et suffisant du bonheur rare qu'elle a eu de posséder au Roi de France au milieu d'elle comme aussi un témoignage flatteur de sa haute bienveillance pour nous et de la justice que Sa Majesté a daigné rendre à ma manière d'agir. Ayez donc la bonté, Monsieur le Duc, de mettre aux pieds du Roi, l'assurance aussi respectueuse que vraie et sentie que sans la décoration du Lys le doux souvenir du séjour de Sa Majesté chez nous ne quittera Madame de Kœnigsfels et moi qu'avec la vie.

Agréez, Monsieur le Duc, l'assurance de ma considération distinguée.

On ignore quelle influence modératrice parvint à calmer l'humeur agressive de Monsieur et de Madame de Kœnigsfels (1).

Cette lettre où leurs griefs s'expriment avec une si véhémente âpreté ne fut jamais envoyée. Mme de Kœnigsfels traça cette ligne : « Mise de côté et livrée à l'oubli. »

Toutefois l'oubli n'allait pas jusqu'à anéantir ce témoignage d'une blessure d'amour-

(1) Sans doute l'émigré Toury, maître de langue française au Gymnase de Mitau.

(1) Le style et les tournures de phrase de Mme de Kœgnisfels sont aisément reconnaissables dans cette lettre. M. de Kœgnisfels écrivait un français plus tudesque.

propre qu'un dévouement de longue date rendait particulièrement sensible.

Un voyage à Paris leur fournit l'occasion de donner une forme plus courtoise aux espérances qu'ils avaient fondées sur la reconnaissance royale.

Le duc de Richelieu semble avoir mis un soin particulier à procurer à la famille de Kœnigsfels des marques moins banales de la gratitude des Bourbons.

Le titre de comte fut conféré au père, tandis que le fils obtenait rang d'officier de la légion d'honneur.

Monsieur le Marquis de Bonnay ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très Chrétienne à la cour de Berlin, à Monsieur de Kœnigsfels, fils, chargé des affaires de Sa Majesté l'Empereur de Russie à la cour de Munich.

Berlin, le 3 septembre 1816.

Monsieur,

C'est pour moi un plaisir sensible que d'être chargé par mon gouvernement de vous transmettre, avec la décoration de la Légion d'honneur la lettre et le certificat de Monsieur le Maréchal de Macdonald, duc de Tarente, et Grand Chancelier de cet Ordre qui vous annonce votre nomination.

Vous y verrez, Monsieur le Baron, que par ordonnance du 24 juillet dernier, Sa Majesté Très Chrétienne vous a admis en qualité d'Officier de l'Ordre (aujourd'hui royal) de la Légion d'Honneur. Je dois avoir l'honneur de vous ajouter que c'est Monsieur le Duc de Richelieu qui a pris les ordres du Roi à cet égard.

Vous ne vous tromperez sûrement pas, Monsieur le Baron, sur le vrai motif qui a déterminé le Roi a vous accorder cette grâce que vous n'avez pas sollicitée.

Sa Majesté, qui a tous les genres de mémoire et particulièrement celle du cœur, n'a pas oublié avec quel empressement, avec quelle suite de bons procédés, Elle avait été accueillie en Courlande par Monsieur votre père et par toute votre famille, et Elle a sûrement pensé que la manière de mieux lui témoigner le souvenir reconnaissant qu'elle en conserve était d'en faire porter sur vous la marque la plus ostensible.

C'est Monsieur le comte de Berckhern qui veut bien se charger de vous faire parvenir le présent paquet. C'est à lui que j'ai également remis votre décoration qui l'expédiera par la première occasion sûre qui se présentera.

Lorsque vous ferez part à Monsieur votre père de la grâce que le Roi, son ami, a bien voulu vous accorder, je suis persuadé, Monsieur le Baron, que vous lui en reporterez tout l'honneur et vous aurez raison. Veuillez de même lui faire partager le compliment bien sincère que je vous prie de recevoir en cette occasion (1).

Paris, le 27 mars 1817.

C'est avec un bien véritable plaisir, Monsieur, que je vous transmets l'ampliation d'une Ordonnance du Roi, par laquelle Sa Majesté vient de vous conférer le titre héréditaire de Comte. Sa Majesté a voulu, par cette marque particulière de sa bienveillance, vous donner un témoignage solennel du souvenir qu'Elle conserve du dévouement à sa Personne dont vous lui avez donné tant de preuves pendant son séjour en Courlande.

Je me félicite d'être chargé de vous en instruire, et je saisis avec empressement une occasion aussi agréable pour moi de vous renouveler l'assurance des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

RICHELIEU (2).

Le cardinal de Périgord écrit aussi à l'occasion de cette faveur royale (2) :

Je suis enchanté qu'il vous ait accordé le titre que vous désiriez et qui vous rend notre compatriote et tous les vôtres.

Je crois donc que vous ne pouvez vous dispenser, mon cher Comte, de lui écrire une lettre de remerciement et de reconnaissance.

J'aime à croire que Sa Majesté Impériale qui a l'âme grande aura la bonté de vous autoriser à porter ce titre qui prouvera aux bons habitants de Mitau et des autres lieux que Sa Majesté a habité dans les temps déplorables de ses malheurs, qu'Elle n'a pas oublié les sentiments d'intérêt qu'on Lui a témoignés.

Monsieur de Kœnigsfels obtint du gouvernement impérial l'autorisation qu'il souhaitait...

Monsieur le comte,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 9 janvier, ainsi que les pièces qui s'y trouvaient annexées ont été mises sous les yeux de l'Empereur. Le témoignage de bienveillance dont vous a honoré Sa Majesté Très Chrétienne n'a pas manqué d'attirer l'attention de Votre auguste Maître. Il n'a pas pu voir, sans une satisfaction particulière, qu'un de ses sujets fût

(1) La copie de cette lettre se trouve aux Archives de la Société des recherches historiques à Mitau.

(2) Autographe dans les Archives de la Société des recherches historiques à Mitau.

rendu digne d'un suffrage aussi distingué de la part d'un souverain étranger.

Sa Majesté Impériale vous autorise en conséquence à porter le titre de comte que Sa Majesté Très Chrétienne vient de vous accorder et à le transmettre à vos héritiers conformément à la teneur de l'Ordonnance Royale émanée à ce sujet le 23 mars 1818 et dont l'annonce vous a été communiquée par M. le Duc de Richelieu. Nous ne tarderons pas à instruire les autorités compétentes de l'Empire de cette disposition de Sa Majesté l'Empereur afin que vous soyez reconnu dans votre nouvelle dignité.

En vous priant d'agréer mes sincères salutations à cet égard, j'ai l'honneur d'être avec une considération distinguée M. le Comte, etc.

NESSELRODE,
Saint-Pétersbourg.

Le 24 janvier, 1820.

(*à suivre*).

—

Guerres de Vendée. Les Prisonniers de St-Florent (LXVII, 339). — Monsieur A. V. du Pront venant de faire paraître dans l'*Intermédiaire* du 20 septembre, une lettre inédite signée « Haudaudine » intéressante pour les personnes s'occupant de l'histoire des guerres Vendéennes, je crois pouvoir faire entrer dans le même cadre la curieuse lettre ci-après dont l'orthographe est respectée. L'original de cette lettre est au Cabinet de M. Turpin, à Parthenay (Deux-Sèvres) qui a eu l'obligeance de m'en donner copie.

De la citadelle Dapremon, ce 10 prairial de Lan 3e de la république une et indivisible.

Ma chère Mère,

Je vous écris celle-cy pour m'informer de votre santé' je souhaite que la vôtre soit aussi bonne que la mienne et pour vous marquer en même temps des nouvelles de ce qui se passe dans notre quartier, premièrement je vous dirai que nous sommes cazarné dans un château depuis cinq semaines et que nous n'ausons pas sortir pour aller seulement chercher des légumes, dans le bourg, car le peu de monde qu'il y à sont tous aristocrate comme des chiens, ce n'est pas seulement ceux du bourg que nous craignons car ils sont entrès petit nombre, et se disent patriote et bon républiquain mais nous nous fions pas trop à leur dire, sont ceux qui voisinent autour de cedit bourg car ils viennent nous attaquer presque toutes les nuits mais nous nous Moquons de ces brigands la, nous ne sommes dans cedit château appellé citadelle dapremon qu'au nombre de 340 hommes y compris soldats et officiers mais nous n'en craignons pas 3000 pourvu que la monitiön ne nous Manque pas, nous faissons de temps en temps mais avec crainte de petite sortie, nous allons par détachement au nombre de 100 hommes pour chercher du bleds pour nous faire vivre et pour faire vivre en partie la Garnison de Challan qui est à trois lieu de notre citadelle nous leur faisons passer de la farine et nous faisons cela avec crainte vu que quand nous sommes sorti hors de notre ford nous ne sommes pas fiers attendu que l'armée de charette, l'armée de joly, l'armée de Stouflet et celle de Savin nous environne de tout côté on prétend àce qu'il nous aété rapporté que ces quatre armée réunie peuvent former la quantité de 7000 hommes tant fantassin que cavallerie. je vous dirai aussi que le 8 de ce Moi on s'est Batu dans les Maray et que nous les avons battu à plate couture mais ils nous ont blessé plusieurs de nos soldats. Que font ces gens-là ils retirent tous les cheveaux qui sont dans les Maray et les font passer de nuit a ce que nous à dit un brigand que nous prime ces jours derniers : il les font passer à ces quatre armées dont je vous cite plus haut. Je ne vous apprandrai peutêtre rien de nouveau car vous pouvez bien avoir vu les nouvelles, mais moi je peux vous L'assurer. je vous dirai que notre Général appelé Grignon où nous avons été deux moi édemi sous son commandemant, à fait un coup très avantageux et glorieux pour lui et de ceux qui lacompagnaient, à trouvé dans une forêts quatre cent brigands qui étaient blessée les a fait couper et fussillier de suitte à poursuivi comme enragé ceux qui les gardaient et en ont tués trois cent quarante, il y avait plus de deux mois édemi que nous les charchions mais à force de chercher comme dit le proverbe on trouve. Derechef je vous dirai que je n'ai pas touché de prest depuis le vuingt de pluviose qui forme cent dix jours qui me sont dûs et je me trouve fort faible dans ce moment outre cela ceque j'ai prêté aux environs de 200 à mes camarades cequi fait que mon porte feuille ne s'enporte pas mieux de cet avanture, notre chirugien est venu nous voir qui était resté au dépôt à St-Maixant et nous à apporté uue Lettre pour présanter au général signé du conseil dadministration pour que nous joinions notre dépos de suitte du moment que je vous écris on est allé porter cette Lettre, si nous avons bonne odiance, je compte aller vous voir sous un Moi ce qui me fera beaucoup de plaisir de jouir un moment de votre présance et de celle de mes sœurs et frères et de mes tantes et en même temps pour me

PRIMAULT s LIEUTENANT,

Sa lettre porte en marge :

Autre chose à vous dire qui ne vous fera peut-être pas plaisir je vous dirai que je fume de lapipe car vous savez que dans les quartiers le soldats n'est guerre propre surtout en temps de guerre on sent de mauvaise odeur ce qui m'empêchait de manger mais depuis que juse de cela je m'enporte beaucoup mieux je ne lai pas fait de mon aveu mais de celui du chirugien major.

Sargot a été malade mais il se porte beaucoup mieux depuis que nous sommes dans cette citadelle il a été travaillé à la boulangerie, je vous prie dy faire voir cette lettre à son père.

Adresse :

A La Républicaine
Vve Primault demeurant
à champednier district de
St-Maixant département
des deux Sèvres
à Champdenier.

Timbrée du bureau de poste de Challans,79.

L'on reste stupéfait de la naïve cruauté de cet officier de l'armée républicaine digne de faire partie des 70 mille hommes des colonnes infernales qui déshonorèrent leur drapeau en brûlant et massacrant tout sur leur passage. Comme dans les noyades de Carrier à Nantes, ce n'est pas un seul homme qui commande, c'est toute une armée qui agit ; une armée avec ses généraux et ses officiers dont la lettre qui suit, écrite entièrement de la main du Général en chef de l'armée de l'Ouest, Turreau, peut servir de préface aux atrocités commises au cri de : liberté, égalité, fraternité !

« Il est ordonnée au Général Hoche de partir sur le champ pour se rendre à Luçon ; il prendra le commendement de toutes les forces armées qui s'y trouvent, ainsi que dans les postes adjacants. Il fera enlever, par tous les moyens, les subsistances et fourrages qui se trouvent par sa droite départ. 1° Hermine jusqu'à Chantonnay...... toutes les subsistances qui en proviendront seront dirigées, ainsi que les bêtes à cornes, sur Luçon *Aussitôt enlèvements faits tous les bourgs villages hameaux fours et moulins seront entièrement incendiées sans exception. Les habitants qui seront reconnus avoir pris part directement ou indirectement à la révolte de leur pays seront exterminés sur-le champ.....* »

Le Général en Chef de l'armée de l'Ouest
Signé : TURREAU.

Cette parenthèse sur l'histoire de l'héroïque Vendée m'amène à répondre à la question de M. A. V. du Pront en ce qui a rapport aux 5500 prisonniers que le Général Marquis de Bonchamps expirant, arracha par une parole sublime aux représailles de ses soldats exaspérés, le 18 octobre 1793.

Haudaudine, Pelloutier, Pinparey, Maucomble, Marion... notables citoyens Nantais publièrent, le 2 juillet 1817, la pièce suivante :

« Nous soussignés, habitants de Nantes, déclarons et attestons sur l'honneur qu'ayant fait partie des prisonnièrs républicains qui se trouvèrent le 18 octobre 1793 entassés au nombre de 5.500 environ à St-Florent-le-Vieil, où notre délivrance eut lieu le lendemain par l'armée républicaine, nous ne dûmes notre salut, à cette fatale époque, qu'au caractère noble et généreux de M. de Bonchamps, l'un des généraux de l'armée Vendéenne, qui, peu d'instants avant sa mort, parvint, par ses exhortations à contenir la fureur de ses troupes et leur fit même la défense la plus vigoureuse d'attenter à la vie des prisonniers, dont le sacrifice paraissait résolu ».

Cte R. DE MONTI DE REZÉ.

*
* *

Col. 31, lire Mayence au lieu de Mayenne.

*
* *

Page 330, il doit y avoir une ligne de passée : « puis au château de la Movésinière, où l'armée de Mayenne nous délivra de nos fers ».

A la page 331, M. du Pront dit que Haudaudine fut délivré à Saint Florent. Le château en question est encore assez loin de Saint Florent. V.

Les paysans aux XVII° et XVIII° siècles (LXVII, 339, 513, 825 ; LXVIII, 128, 324). — Voilà une question sur laquelle il semble que l'accord parfait règne à l'*Intermédiaire*, et c'est une probabilité que nous ayons quelque raison pour nous. On pourrait causer indéfiniment sur ce thème. J'aurais pu, notamment, me servir de l'imagerie documentaire que M. Lavisse vient de joindre à son *Histoire de France* ; mais je ne veux rien ajouter de ce que savent déjà aussi bien, ou mieux que moi, nos confrères. Je prie seulement leur indulgence de me permettre encore quelques observations d'une portée générale, dont chacun saura facilement vérifier ou discuter la valeur et qui ne seront

peut-être pas inutiles, même aux purs érudits.

1° Comme l'ont rappelé deux *Intermédiairistes*, MM. E. Grave et G. de la Véronne, il existait autrefois des formes de demi-propriété, telles que la Censive. Mais c'est ce que l'esprit d'aujourd'hui ne sait plus bien comprendre. Il y a des années, dans une étude notariale de Paris, j'eus l'occasion de définir ce qu'est en Bretagne le *domaine congéable*, — une propriété où le sol et les arbres de futaie, tout l'élément naturel, appartiennent au *foncier*, et l'élément artificiel, édifices, arbres fruitiers, talus de clôture, au *domanier*, que l'on rembourse à dire d'experts, et à gros frais, si l'on veut le congédier ; d'ailleurs, il existe aussi des *domaines non congéables*. Aussitôt mon interlocuteur se récria, plein d'indignation; « On devrait supprimer cela ! » — Je ne pus m'empêcher de lui rire au nez : « Etes-vous assez Français ! Vous ne savez de ce domaine que ce que je viens de vous en dire. Autour de cette propriété, fort équitable et légitime, s'est cristallisée toute une jurisprudence, où la Cour de Rennes continue le Parlement de Bretagne ; et, parce que cette forme heurte la rectilinéarité de votre esprit juridique, vous voulez passer le rouleau compresseur sur toutes ces plantes spontanées et vivaces !... » — Oui, mais cette incompréhension explique bien des choses.

2° Du reste, les légistes de la Constituante n'entendaient pas supprimer, sans distinction ni compensation, tous les droits féodaux. Ils ne confondaient pas les droits honorifiques avec les droits utiles, ceux qui tenaient aux services féodaux et qui avaient perdu leur raison d'être, avec ceux qui n'étaient, comme la censive, qu'une variante de la propriété. Des historiens ont traité la question : je n'insiste pas. Ce que je voudrais rappeler est que bon nombre de fiefs appartenaient au Roi, c'est-à-dire, à l'Etat ; on en rencontre aisément dans les terriers. Un Chartiste de mes amis, archiviste départemental, m'a confirmé que, pour son département tout au moins, la nuit du 4 août a donc fait grand tort au Trésor public ; et l'excellent peuple paie aujourd'hui des impôts pour compenser ce dont on l'a dépouillé cette nuit-là, sans qu'il s'en doute, tout comme si l'on avait vendu, pour en dilapider le prix, les forêts domaniales que nous avons heureusement conservées.

3° Puis, les droits féodaux devaient être assez souvent fraudés, comme on fraude les droits fiscaux. Je connais un vieux manoir important, transformé maintenant en ferme, et situé dans les Côtes-du-Nord, qui fut donné gratuitement en fief, vers 1750, à un homme de loi, pour rémunérer ses bons offices. J'avoue que, au premier moment, l'étendue de cette générosité me surprit fort, quand j'en eus connaissance. Mais, plus tard, une pièce égarée du dossier me révéla le dessous des cartes. Le manoir avait été bel et bien acheté ; le vendeur, un gentilhomme, avait simplement dissimulé la nature de l'acte pour éviter de payer au suzerain les lods et ventes. A l'arrivée de la Révolution, il fallut s'expliquer sur le caractère du fief et des redevances. — Ne nous récrions pas. M. Frédéric Masson nous a appris que Napoléon avait doté sa sœur, Pauline Borghèse, avec des diamants pour ne point payer les droits d'enregistrement ; et je crois me souvenir que la Reine Victoria évita de produire le testament de son mari, pour économiser les droits du fisc anglais.

4° Deux nouveaux articles, l'un de la *Quarterly Review* (avril 1913), l'autre de la *Revue d'Edimbourg* (juillet 1913), aident à préciser l'état des paysans contemporains de notre ancien régime, en Angleterre. Je crois décidément que leur sort fut bien plus dur que celui des nôtres. La soupe, et jusqu'au petit-lait, à plus forte raison le lait, même écrémé, leur étaient souvent un luxe inconnu ; ils vivaient de pain noir ou de bouillie grossière, le *porridge*. Aussi, en 1830, se soulevèrent-ils dans 13 comtés ; et, quoiqu'il n'y eût pas de sang versé, l'autorité pendit trois de ces malheureux et en fit déporter 457, sinon plus, sans distinction d'âge (*Quarterly*, pp. 496, 498). Nous n'avons rien de pareil dans notre histoire moderne, car notre révolte du Papier Timbré, en Bretagne, fut tout autre chose ; et les petites émeutes pour cause de famine, sous Louis XVI, étaient probablement plus factices que sincères. Seulement, il est indispensable ici de distinguer entre l'agriculture, qui était alors très florissante, le fermier, associé du

propriétaire, qui se trouvait fort à l'aise, et l'ouvrier rural, qui mourait de faim. Même, paradoxe à ne pas négliger, le progrès de l'agriculture tournait contre le journalier rural, — la clôture des communaux, poursuivie sur une vaste échelle, du XVI° au XVIII° siècle, et qui fut l'une des origines de la fameuse Chambre Etoilée, ayant achevé la ruine du pauvre en l'empêchant d'entretenir au besoin son chétif bétail. En France aussi, nous avions des communaux, et nos tribunaux achèvent d'en dissoudre les dernières parcelles. On parle de les rétablir en Angleterre.

5° Enfin, les historiens s'acharnent, pour ou contre, à disputer si le paysan d'avant la Révolution était, ou non, propriétaire. Oserai-je dire que la question me paraît secondaire ? Il y a là quelque idéologie, celle de l'intellectuel qui ne voit rien au-dessus de la formule : *Ni Dieu ni Maître*, Mais le paysan, plus pratique, demande avant tout un terrain de culture et sait bien qu'il lui est parfois plus productif d'affermer une grande terre que d'en acheter une petite. Dans certaines parties de la Bretagne, dans trois arrondissements surtout du Finistère, en bordure de la côte, Quimper, Châteaulin, Morlaix, — mais moins ou pas dans le centre, ni dans l'ouest du Morbihan, — beaucoup de fermiers (25 o/o, m'ont dit des notaires) sont propriétaires de fermes qu'ils louent à d'autres paysans. Je sais un fermier qui possède deux grandes fermes dans la commune même qu'il habite. L'intellectuel impratique ne comprendra rien à ce régime : pourquoi le paysan ne se donne-t-il pas le plaisir d'être maître chez lui ? Ce « pourquoi » est très simple à répondre. Le paysan, indépendamment du crédit solide que lui assure sa propriété pour choisir une belle terre d'affermage, peut imposer à son propre fermier une redevance beaucoup plus lourde que ne pourrait exiger un bourgeois, surveillé de près, menacé sans cesse, invectivé par les socialistes rouges, les libéraux tricolores, les philanthropes noirs et blancs. Le fermier propriétaire, *parce qu'il vit en apparence comme le paysan de La Bruyère*, se moque de toutes les critiques et les défie ; on n'osera pas lui reprocher de « s'engraisser des sueurs du peuple ».

Il est plaisant de rappeler, à ce propos, que les premiers tableaux de Millet, comme le raconte un critique d'art, M. Léonce Bénédite, furent accueillis avec une certaine mauvaise humeur, parce que le peintre représentait sous des couleurs de rustre le paysan émancipé, promu citoyen par la Révolution française.

On ferait un amusant sottisier de toutes les inepties aux longues oreilles, dont les intellectuels patentés, — j'entends ceux qui font profession d'écrire et de penser, suivant une définition du *Temps*, — se rendent coupables dès qu'ils touchent aux affaires économiques. « Il ne faut pas écouter ce qui se dit à la table des riches », écrivait récemment un professeur de philosophie : et voilà tous les « riches », ou plutôt les indépendants, classés parmi les niais ou les égoïstes obtus. Mieux avisé, un universitaire influent, mort aujourd'hui, disait à un propriétaire de ses amis : « Vous avez le sens du réel ; nous autres, nous ne l'avons pas. »

Montaigne lui aurait expliqué que la propriété qui est un petit royaume, donne forcément aux roitelets que nous sommes des vues gouvernementales et nous impose des limites d'imagination que ne connaît pas le pur littérateur. La guerre du professeur ou du politicien contre le propriétaire, — qui n'est qu'un épisode de la grande lutte entre l'indépendance et les prétentions indues à l'influence, — n'est pas près de finir. Et cela aussi explique bien des choses.

BRITANNICUS.

***

P.-S. — Ces lignes étaient déjà remises à l'*Intermédiaire*, lorsqu'un journal régionaliste breton bien connu, *Ar Bobl*, de Carhaix, a reproduit, dans son numéro du 20 septembre, un article invraisemblable de M. le sénateur Trouillot sur les paysans bretons. Rien ne montre mieux combien l'esprit de parti, si esprit il y a, peut empêcher un homme constitué en dignité de voir, savoir et comprendre ; et à quels dangers nous sommes exposés en nous servant, pour les temps passés ou les pays lointains, de textes écrits par des « inobservateurs » de ce genre. Une demi-douzaine de photographies, prises au hasard, suffiraient à réfuter cet article. Je ne puis reproduire les critiques amusantes, mais justement exaspérées du *Bobl*. Je prendrai seulement, comme exem

ple, un détail auquel le journal ne touche pas. M. Trouillot voit la Bretagne figée depuis des siècles, dans un costume monacal noir et blanc, indice d' « une civilisation immobile ». Certains de nos lecteurs savent probablement combien le costume breton s'égaie de couleurs claires et variées ; mais le blanc et le noir y sont, dans bien des cas, d'invasion récente. Dans mon canton, les coiffes d'aujourd'hui, blanches, étaient, en mon jeune temps, marque de pauvreté, sinon d'indigence ; elles devaient être jaunes pour les veuves, bleues pour les autres femmes ou filles, d'autant plus bleues que la femme était à l'aise. Si les robes, de mariées sont maintenant noires, parfois ornées de paillettes, elles étaient alors toutes rouges ou toutes blanches, avec broderies de soie, ou galons d'or et d'argent. Et ainsi du reste. Il suffit d'entrer, un jour de fête, au musée des costumes, à Quimper, et de regarder en sortant les jeunes paysannes des divers cantons, qui vont et viennent dans les toilettes d'à-présent, pour constater qu'il n'y a rien d'immuable, ni dans les formes ni dans les couleurs. Si, comme le disent les Goncourt, ce qui entend le plus de sottises au monde est un tableau de musée, la Bretagne, qui est un musée, provoque plus de sottises que l'ensemble du Louvre.

BRITANNICUS.

—

Santerre et la mort de Louis XVI (T. G., 820 ; LXV ; LXVI ; LXVII ; LXVIII, 291). — Nous publions le portrait de Santerre d'après Carro, communiqué par M. Pitollet.

Il devait accompagner l'article de M. Pitollet qui se trouve retardé par les nécessités de la mise en page.

—

« **La Marie-Céleste** » (LXVIII, 43, 299). — Merci à l'ophélète P A.T. pour sa communication promise en octobre prochain au sujet du livre de Conan Doyle où se trouve une nouvelle inspirée du naufrage de la « Marie-Céleste », ainsi que de l'article y relatif de la *Domemia del Corriere di Milano*. S'il veut bien y joindre le moyen pratique de se procurer ou de lire cet article, ce sera mieux encore.

UN VIEUX MARIN,

Mire à déterminer (LXVIII, 138, 256, 344). — Col. 344, ligne 21, lire vitre ou verrière de midi.

—

Messire Abert (LXVIII, 235). — Messire Abert doit être tout simplement Henri-Louis Habert de Montmort, né à Paris, Seigneur des Essarts, du Perray, d'Aufargis et de Launay-Roguerin. La terre principale était le Menil-St-Denis qui fut longtemps le Ménil-Habert à cause de l'illustration de cette famille dont les armes sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 anilles d'argent.* Henri-Louis Habert, conseiller du roi en ses conseils, fut de l'Académie Française comme Germain Habert, et Philippe Habert de Montmort. Il mourut doyen des maîtres des requêtes, en 1679. En 1650, il obtint des lettres pour l'érection de ses seigneuries en comté, mouvant de Chévreuse. Il avait épousé Marie-Henriette de Buade de Frontenac, qui mourut en 1676 et dont il eut trois fils et deux filles. Claude de Mellan a gravé son portrait en 1640. Voir : Moreri, *Armorial de Montfort* et *Supplément à l'Armorial de Montfort.*

E. GRAVE.

—

Alibourg (LXVIII, 189, 300). — Alibourg, médecin de Henri IV (Paré l'appelle «son ami») connu sous les noms de Aillebout (*Grande Encyclopédie*), Albosius, Dalibourg d'Alibourg, Alibour, Alibout, Aliboux, Gaillebcurt, né à Autun, mort en 1594, empoisonné, dit-on, par Gabrielle d'Estrées (V. *Dict, des Sc. Méd.* de Raige-Delorme et Dechambre, t. II).

Witkowski, dans son *Histoire des accouchements chez tous les peuples*, à la page 272, mentionne la brochure d'Alibourg, et à la page 273, donne la figure de son « *Portentosum Lithopaedoin Senonensis* publié en 1582 Dans Witkowski cette gravure, par erreur, porte la date 1852.

Alibourg a exercé la médecine à Sens.

A ce propos, qu'on me permette une anecdote, dont la morale, utile à tous les « chercheurs » est qu'il ne faut jamais faire une citation sans en contrôler l'origine. Ayant lu quelque part « Lithopacdion » dit : J'ai, 2 ans de suite, répété dans mes cours : Lithopacedion dit :

(Et pourquoi un allemand ne se nommerait-il pas Steinkind, et n'aurait il pas hellénisé son nom en « Lithopaçdion », puis-

que Hausschein n'est guère connu que sous le nom grécisé d'Oecolampade ?)

Ce n'est que lorsque j'ai pu me procurer le petit ouvrage d'Albosius que j'ai pu constater que Lithopaedion est le titre d'un ouvrage et non pas le nom d'un auteur.

Si ma déconvenue peut avoir une consolation, je la trouve dans le fait d'un confrère parisien, fort érudit et spirituel qui a pris Tristram Shandy pour le nom d'un auteur alors que les Anglais, à tout le moins, savent que c'est le titre d'un ouvrage de Sterne.

A. CORDES.

—

Le mari de la comtesse de Beaumont (LXII). — En feuilletant les années déjà écoulées de l'*Intermédiaire*, je m'aperçois qu'il n'a pas été donné de réponse exacte à cette question.

Christophe-François, marquis de Beaumont de Verneuil d'Auty, était le mari de la célèbre Pauline, amie de Chateaubriand.

Il était fils de : Abraham-Jacques, marquis de Beaumont de Verneuil d'Auty, maréchal de Camp, Chevalier de Saint-Louis qui, après avoir fait les dernières campagnes de la guerre de Sept Ans en Allemagne, vécut ensuite dans la retraite depuis le commencement de la Révolution. Il est mort en 1819, laissant de son mariage avec Marguerite Riché de Beaupré : Christophe-François.

Christophe-François était capitaine de dragons ; à l'époque de la Révolution, il était aide de camp du marquis de Beaumont d'Autichamps, son cousin.

Il mourut à Francfort-sur-le-Mein en 1851.

Il avait épousé, en 1786, en premières noces, Marie-Michelle-Françoise-Frédérique-Alric Pauline de Montmorin de Saint-Hérem, *sans postérité* ; *en secondes noces*, en 1810, Marie-Blanche de Perrotin de Bellegarde. De ce second mariage est issu :

Christophe-Amblard-Jean Eliacin, marquis de Beaumont de Verneuil d'Auty, né en 1823, décédé à Paris vers 1890, sans alliance.

Abraham-Jacques avait, pendant l'émigration, acquis de vastes terrains aux environs de Francfort-sur-le-Mein ; son fils, Christophe-François, continua les spéculations de son père et acquit ainsi une fortune considérable.

Ces renseignements sont tous tirés des pièces authentiques des archives de la maison de Beaumont en Périgord, conservées au château de la Roque.

R. DE R.

—

Boccace : où est-il né ? (LXVIII, 281, 344, 394). — Je trouve dans cette mine inépuisable *Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III* par Lefeuve le renseignement suivant :

Ah ! que nous donnerions avec plaisir trois squares et une trentaine de rambuteaux, création de notre temps, pour retrouver dans la rue des Lombards la maison où est né Boccace. Ne peut-elle pas encore y subsister ? (1861).

... Quant à Boccace, il avait vu le jour en l'année 1313, et sa naissance était le fruit d'une liaison contractée en dehors du mariage par un marchand de Florence ; son père l'avait renvoyé à Paris pour qu'il s'y formât au Commerce, mais il avait une autre vocation, à laquelle se doit son immortalité. Boccace fut donc Parisien, par les impressions de l'adolescence encore plus que par la naissance, et ne devait-il pas en jaillir cette sève tout à fait française qui perce à chaque instant, sous la tendre écorce italienne, dans le génie du poète ou du conteur ! Tous les milans (ou lombards,(prêteurs sur gages) établis à Paris, ne l'étaient pas près du berceau de Boccace ; on en connaissait du Petit-Pont, etc... »

NOËL.

—

Cabarrus, dit oncle de Madame Tallien, en l'an 1800 (LXVIII, 333). — Il s'agit *probablement* (?) de Pierre Etienne Cabarrus, né le 19 octobre 1753, qui fut directeur de la chambre de Commerce de Bayonne et conseiller général des Basses-Pyrénées.

Il avait épousé sa cousine germaine Jeanne Cabarrus, dont il eut 3 enfants : Théodore, Paulin et Eléonore devenue marquise de Castelbajac.

L. LÉON-DUFOUR.

—

Dezallier d'Argenville (LXVIII, 45, 207). — *Le voyage pittoresque des environs de Paris* a paru pour la première fois à Paris chez de Bure en 1755.

La 3e édition est de 1768, également chez De Bure avec le même frontispice que la première, par Huquier fils.

Le voyage pittoresque de Paris a eu une première édition avec un frontispice à la sanguine. Ne l'ayant pas sous la main, je ne puis en fixer la date.

Elle a dû paraître aussi chez de Bure.

La sixième édition, chez le même éditeur, avec un autre frontispice en noir bien moins joli, renferme une fort belle vue de la Place de la Concorde, alors Louis XV, non signée, par Moreau le Jeune. Elle se déplie ainsi que plusieurs des autres planches qui ornent cette édition datée de 1778. COTTREAU.

—

Famille de Jessé (LXVII). — M. le baron de Jessé nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur,

Un de mes parents, le comte de Jessé Charleval, me fait passer une note ainsi conçue:

Quelqu'un pourrait-il me donner quelques renseignements sur la carrière militaire de Jacques-Arnaud de Jessé, seigneur de la Frégère, connu sous le nom de Capitaine de la Frégère, officier dans le Régiment de Saint-Just, qui fit les campagnes d'Italie, de Catalogne et du Roussillon sous Louis XIII ?

Ne serait-ce pas le même que le seigneur de la Frégère qui commandait les dragons en Bas-Quercy au moment des Dragonnades, dans la petite ville de Camarès (Aveyron) en 1687 ?

Quels sont les ouvrages qui ont donné une généalogie détaillée de la famille de Jessé ?

En ma qualité de chef du nom et des armes de Jessé, mon cousin Antoine, comte de Jessé Charleval, m'a fait passer cette note, à laquelle j'ai le regret de ne pouvoir pas donner des renseignements bien intéressants?

En ce qui concerne Jacques Arnaud de Jessé dit le capitaine de la Frégère, je sais que j'ai un ancêtre direct de ce nom connu sous le nom de capitaine de la Frégère qui a fait en effet les campagnes d'Italie, de Roussillon et de Catalogne sous Louis XIII et a servi dans le Régiment de St-Just, je n'en sais pas davantage.

Je n'avais pas connaissance d'un Jessé ayant commandé les Dragons en Bas-Quercy au moment des Dragonnades, ce qui n'a rien d'étonnant, car je ne sais pas grand' chose sur ma famille, dont l'histoire n'a jamais été écrite complètement, qui a subi de nombreuses vicissitudes, notamment dans les guerres de la Ligue, et dont les archives ont été anéanties dans l'incendie du château de Levas par les religionnaires. C'est dommage parce que la tradition dit que nous possédions à cette époque une filiation incomparable ; le jugement de maintenue dans notre noblesse de « race et lignée » en 1668 le reconnaît, et en cherchant on trouve des Jessé à toutes les époques de l'histoire et bien avant l'an 1400, époque à laquelle nous pouvons établir notre filiation authentique sans aucune trace d'anoblissement. D'ailleurs l'histoire du Languedoc (du bas Languedoc) et des provinces de l'extrême sud-ouest n'a guère été écrite, on s'en occupe depuis quelques années ; et peut être en sortira-t-il des renseignements inédits ?

Je vous envoie sous ce pli un petit historique de notre famille fait dernièrement pour un ouvrage sur les familles du Roussillon où une branche de notre famille éteinte vers 1700, s'y était établie en 1550, cet ouvrage qui n'a pas paru encore se fait à Toulouse. J'y ai souscrit.

En dehors de cet ouvrage, je ne connais que celui de M. Louis de la Roque qui ait donné une histoire très courte d'ailleurs et très incomplète sur notre famille.

Pour en revenir à Jacques Arnaud de Jessé, qui servit au Régiment de St-Just sous Louis XIII, il ne doit pas être le même que celui qui commandait les Dragons du Bas-Quercy en 1687, puisque l'un était sous Louis XIII et l'autre à la fin du règne de Louis XIV.

Ce serait plutôt (celui des Dragonnades) Arnaud de Jessé, fils de Jacques Arnaud, (formant la VIII[e] génération sur la généalogie authentique), qui servit avec distinction dans l'armée sous Louis XIV ; il paraît que c'était un militaire fort distingué qui eut sa carrière brisée par quelque mauvaise histoire ; mais je ne possède point de détails, ni sur l'un ni sur l'autre.

On pourrait avoir des renseignements au Ministère de la Guerre ou à la Bibliothèque nationale.

Si vous aviez recueilli des renseignements plus complets sur ces deux ancêtres, je vous serais bien obligé de me les faire connaître.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Baron de JESSÉ LEVAS.

—

Louise-Marie de Gonzague, reine de Pologne (LXVIII, 337, 406). — Un beau portrait de Louise-Marie de Gonzague est reproduit dans *Le Nivernois*, album historique et artistique, par Morellet, Barat et Bussière.

A. H.

—

Paroles de Laplace (LXVIII, 146, 334). — M. Armand Granel me paraît avoir la déduction facile. Sans m'occuper de l'authenticité absolue des paroles attri-

buées à Laplace, au sujet desquelles on pourrait peut-être répéter le proverbe : « Il n'y a pas de fumée sans feu », qu'il me permette, à mon tour, de citer le grand géomètre-astronome.

Des citations de M. Armand Granel, la première : « Je regrette de ne pouvoir te donner ma bénédiction » ne me semble pas signifier grand'chose en faveur de la thèse soutenue par lui. Reste la deuxième sur laquelle on pourrait aussi ergoter, puisqu'il s'agit de recommandations d'un père à son fils, alors âgé de vingt ans, éloigné de sa famille, élevé par une mère sans doute pieuse dans le respect de la religion.

Voici ce que je relève dans l'*Exposition du Système du Monde* du célèbre savant :

Ces vérités (mouvements de la terre sur elle-même et autour du soleil) que Copernic ne présenta, dans son ouvrage sur les *Révolutions célestes*, que comme une hypothèse, pour ne pas révolter les préjugés reçus alors, eurent encore à vaincre des obstacles d'un autre genre, et qui naissant d'un fonds respecté, les auraient étouffées... La religion fut invoquée pour détruire un système astronomique, et l'on tourmenta par des persécutions réitérées l'un de ses plus célèbres défenseurs (Galilée), dont les découvertes illustraient son siècle et sa patrie...

Galilée fut cité, une première fois, au tribunal de l'Inquisition et forcé de se rétracter, pour échapper à une prison rigoureuse. En publiant ses découvertes, il fit voir qu'elles prouvaient incontestablement le mouvement de la terre ; mais la pensée de ce mouvement fut déclarée hérétique par une congrégation de cardinaux.

Une des plus fortes passions est celle de la vérité, dans l'homme de génie. Persuadé que pour la faire adopter, il suffit de la mettre au jour, il brûle de la répandre et les obstacles qu'on lui oppose, en lui montrant l'erreur et l'injustice réunies pour la détruire, ne servent qu'à l'irriter et à lui donner une nouvelle énergie. Galilée, convaincu par ses propres observations du mouvement de la terre, médita longtemps un nouvel ouvrage dans lequel il se proposait d'en développer toutes les preuves. Mais pour se dérober en même temps à la persécution dont il avait été la victime, il imagina de les présenter en forme de *Dialogues* entre trois interlocuteurs, dont l'un défendait le système de Copernic, combattu par un interlocuteur péripatéticien. On sent que l'avantage restait en faveur de ce système ; mais Galilée ne prononçant point entre eux et faisant valoir autant qu'il était possible les objections des partisans de Ptolémée, devait s'attendre à jouir d'une tranquillité que lui méritaient ses travaux et son grand âge. Le succès de ces *Dialogues* et la manière triomphante avec laquelle toutes les difficultés contre le mouvement de la terre y étaient résolues, réveillèrent l'Inquisition. Galilée, âgé de soixante-dix ans, fut de nouveau cité à ce tribunal.

On sait le reste : condamnation à une prison perpétuelle (Galilée fut élargi après une année de cette peine) et second désaveu, signé de lui, de ses théories, avec menace de relaps, s'il continuait d'enseigner le système de Copernic.

Laplace ajoute :

Galilée mourut, en 1642, à Arcetri, emportant avec lui les regrets de l'Europe, éclairée par ses travaux et indignée du jugement porté contre un si grand homme par l'odieux tribunal de l'Inquisition.

Et il termine son ouvrage par les phrases suivantes :

Ces hautes connaissances astronomiques, les délices des êtres pensants, ont le très grand bienfait de detruire les erreurs nées de l'ignorance de nos vrais rapports avec la nature, erreurs d'autant plus funestes que l'ordre social doit reposer uniquement sur ces rapports : Vérité, Justice. Loin de nous la dangereuse maxime qu'il est quelquefois utile de s'écarter de ces lois immuables, et de tromper ou d'asservir les humains, pour assurer leur bonheur...

On ne saurait imaginer un réquisitoire plus énergique contre les erreurs de l'Eglise, à l'époque où vivait Galilée. Si Laplace n'était pas athée, il semble bien qu'il était du moins déiste ou théiste, comme l'on voudra, au moment où il écrivait son *Système du monde* ; et l'on croira sans peine que s'il n'a pas prononcé la fameuse phrase qu'on lui attribue, elle ait pu germer dans son cerveau de grand savant.

NAUTICUS.

* * *

La lettre citée prouve incontestablement que Laplace était déiste : on ne « prie pas Dieu » quand on n'y croit pas. D'autre part, rien dans les œuvres de Laplace ne permet de dire qu'il était athée.

Un propos prêté à un savant, propos qui se rattache à une causerie privée, est dénuée de toute espèce de crédit. C'est dans son œuvre écrite qu'il faut chercher le témoignage de sa pensée.

Pas une ligne de Laplace n'autorise à dire qu'il tenait Dieu pour une hypothèse. Si cette ligne existait, on n'aurait pas recours à un mot sans preuve pour y découvrir la démonstration de l'athéisme du grand savant.

Nous restons — sans passion ni parti-pris — sur notre terrain. Tenons-nous en aux textes et ne les sollicitons pas pour les mettre en harmonie avec nos sentiments. Je m'arrête : on pourrait m'en accuser. Mais je ne pense pas qu'on en puisse accuser M. Armand Granel qui a produit un document probant.

A. B. X.

*
* *

Il est des morts qu'il faut qu'on tue... Je cède la plume au savant abbé Moreux, qui convaincra, je l'espère, nos collaborateurs.

Newton, qui ne prononçait jamais le nom de Dieu sans se découvrir, avait dit avant Kant : cet admirable arrangement du Soleil, des planètes et des comètes ne saurait provenir que d'un être tout-puissant. — Ce grand génie qui avait découvert et trouvé la loi de la gravitation universelle, croyait que les perturbations séculaires dont il avait ébauché la théorie, finiraient, à la longue, par détruire le système solaire.

Il avait donc pensé que Dieu serait obligé d'intervenir de temps en temps pour remédier au mal et remettre, en quelque sorte ce système sur ses pieds. Laplace fut plus heureux et lorsqu'il eut publié son *Exposition du système du Monde*, il put, grâce à une analyse profonde, montrer que ces perturbations étaient pour ainsi dire périodiques et les lois connues de la mécanique céleste suffisaient pour expliquer, sans l'intervention directe et répétée du Créateur, la marche du Monde qu'il avait créé.

Le second article répondait au premier et devait se trouver par conséquent dans la série des réponses.

C'est cette découverte qui a donné lieu à une interprétation fausse d'une parole qu'on lui attribue Lorsque Laplace vint présenter à Bonaparte la première édition de son ouvrage, le général, faisant allusion aux interventions répétées du Créateur imaginées par Newton, aurait fait cette remarque : Newton a souvent parlé de Dieu dans son livre ; j'ai parcouru le vôtre, mais je n'y ai pas trouvé ce nom une seule fois ! — A quoi Laplace aurait répondu : « Citoyen Premier Consul, je n'ai pas eu besoin de cette hypothèse. »

On comprend que faute d'être avertis de la circonstance très particulière dans laquelle fut prononcée cette parole, certains auteurs aient fait dire à Laplace qu'il traitait Dieu d'hypothèse. Mais telle n'était certainement pas la pensée du grand Géomètre.

Arago et plus tard, Faye, combattirent constamment la légende de l'athéisme de Laplace, sans grand succès, hélas ! Et pendant longtemps encore, nous verrons des écrivains et des conférenciers plus ou moins sincères, citer le nom de Laplace lorsqu'ils voudront mettre la science en révolte contre la religion.

GEORGES MARESCHAL.

—

Sophie Guterman (LXVIII, 285, 347). — (Sophie Guttermann) née à Kauffeuren en Souabe le 6 décembre 1730, morte à Offenbach le 18 février 1807, fille d'un médecin allemand de Guttershofen fut un des écrivains allemands les plus réputés de son temps. Elle a publié plusieurs œuvres remarquables et fut sur le point d'épouser le fameux Wieland, le Voltaire de l'Allemagne, pour lequel elle conserva, et qui lui témoigna lui-même pendant, toute sa vie la plus vive affection. Protestante, elle épousa finalement un conseiller de l'Electeur de Mayence Frank de Lichteufels qui transforma son nom en celui de « La Roche » ou « Laroche ».

Une notice sur Mme de la Roche (voir ce mot) se trouve dans la biographie Michaud à la fin de laquelle on lit ces lignes :

Plusieurs écrivains qui lui sont restés attachés ont inséré dans les ouvrages périodiques allemands un « Elogé » un « Portrait », ou des « Notices biographiques » sur cette femme remarquable.

Nous désirerions savoir, si le nom doit s'écrire « de Laroche » ou « de la Roche » ou simplement « Laroche », et connaître ces éloges, ces portraits, et ces notices biographiques dont parle Michaud dans sa biographie, mais nous voudrions surtout posséder « un portrait » de cette femme célèbre pour le mettre en tête d'un ouvrage que nous allons publier sur cet écrivain.

P. B.

—

Ronsard, roumain (LXVIII, 286, 348, 400). — M. Henri Longnon a fait justice de cette légende ; son livre sur Pierre de

Ronsard (*Les ancêtres et la jeunesse*) prouve surabondamment que les ancêtres de R. sont français. Non, mais le voyez-vous Ronsardesca ! FEU MAUGIS.

—

Vie privée de Jules Vallès (LXVII). — Au lendemain de la mort de son père (18 avril 1857), Jules Vallès demanda à entrer dans l'Université et fut nommé en qualité de maître d'études au lycée de Caen, où il séjourna quelques mois.

Pourrait-on obtenir de l'administration académique des dates précises ?

D'autre part, il me serait utile de connaître exactement le temps que Vallès a passé à la mairie du XVe arrondissement de Paris (Vaugirard) en qualité d'expéditionnaire.

On a beaucoup parlé, ces temps derniers, à propos du refus de la Société des Gens de Lettres de se faire représenter à l'inauguration au Puy du buste du Réfractaire, le 7 septembre, des relations de Vallès avec cette compagnie. Séverine, qui possède les papiers de celui qu'elle appelle son « Patron », a prouvé que Vallès avait été réintégré dans la Société en 1882. Je voudrais savoir la date d'admission de mon compatriote dans la Société. Je pense que c'est vers 1865, mais ce n'est pas une certitude. U. R.

—

Valtesse de la Bigne (LXII ; LXIII). — Il est peut-être un peu tard pour répondre à cette question. Il est vrai que je vois, dans notre *Bulletin*, des réponses si arriérées, que je me décide à faire connaître au collègue qui a désiré être renseigné sur cette célébrité qui a dû à l'amitié que lui accorda Napoléon III d'être citée à l'envi par toutes les gazettes, un épisode de sa vie, peu connu, je crois.

Le hasard d'une promenade, faite dans les bois de Ville-d'Avray, m'a fait visiter le petit cimetière caché sous ses ombrages. J'ai vu là le magnifique tombeau où repose celle qui fut la comtesse Valtesse de La Bigne. La chronique a dit qu'elle eut de tapageuses amours. Deux hommes dont le nom figurait, paraît-il, au d'Hozier, se suicidèrent pour elle. Elle les fit enterrer sous ce mausolée très artistique, et c'est près d'eux qu'elle dort du dernier sommeil.

Il serait intéressant de connaître les noms de ces deux victimes d'un si violent amour. COLLINE.

—

Lieu de naissance du maréchal de Villars (LXVII ; LXVIII, 171, 348, 401). — Je me suis borné à marquer ici, d'après la savante édition Boislisle des *Mémoires* de Saint-Simon (II, 144, note 8), la naissance de Villars « à Moulins, en mai 1653 ».

La page d'Anquetil, citée dans l'*Intermédiaire* du 20 septembre 1913 (LXVIII, 348) m'engage à donner connaissance d'une note extraite des *Hors-d'œuvre* du baron d'Alt (tome III, f° 192. — Manuscrit inédit dont je possède une copie qu'il m'a été donné de tirer de l'original).

Nicolas-François-Joseph d'Alt, né en 1689, fut avoyer de Fribourg-en-Suisse de 1737 à sa mort, en 1770 ; il a publié une *Histoire des Helvétius* ; il était bien au fait des choses de France, où il avait servi, très attentif à tout ce qui se passait là et ailleurs, homme d'expérience et d'esprit.

.*.. L'horoscope du maréchal de Villars — dit le baron d'Alt – portait qu'il mourrait dans la chambre où il était né : cela arriva positivement ainsi. Il mourut à Turin, au retour de la campagne de Guastalla, dans le même appartement où il avait pris naissance lorsque le marquis de Villars [son père] y était ambassadeur pour le Roi Très-Chrétien à la cour de Piémont..

Cela était écrit en 1744, dix ans après la mort de Villars, quarante ans avant la publication ci-devant mentionnée d'Anquetil, qui affirme le même fait.

Le grand *hic* est que le père de ce maréchal ne fut envoyé ambassadeur à la cour de Turin qu'en 1676, vingt-trois ans après la naissance de son illustre fils. HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

Les Mémoires de Casanova et Stendhal (LXVIII 140, 257, 407). — Il a été répondu à M. Victor Déséglise, au sujet de l'attribution des *Mémoires* de Casanova à Stendhal. Il semble en effet singulier qu'une semblable légende puisse encore persister dans l'esprit de Bibliophiles avisés. Le *Casanovisme*, est, à cette heure, une religion bizarre, imprévue en progression constante qui compte d'innombrables adeptes et fer-

vents dans le monde entier. Casanova a su s'attirer autant de commentateurs que naguère Voltaire ou Rousseau en comptaient vers 1828 à 1840. Ce ne sont point des fantaisistes, bien au contraire, mais des érudits de la plus rare valeur et du meilleur esprit.

Les textes des nombreux papiers de Casanova dont les originaux se trouvent à Dux, sont, tour à tour, publiés, annotés pour la plus grande gloire de notre aventurier qui ne saurait désormais être taxé d'imposteur, au point de vue de la véracité de ses écrits. Le génie étrange et multiple de ce surprenant sacripant apparaît chaque jour plus complexe et plus déroutant. Sa correspondance, ses œuvres inconnues, poétiques, économiques, mathématiques, politiques ; ses talents divers se révèlent à nous pour nous charmer ou nous surprendre, grâce aux travaux de F. W. Barthold, d'abord, puis de MM. Alessandro d'Ancona, Aldo Ravà, Gugitz, Tage, E. Bull, Ettore Mala, succédant à tant d'autres, à ceux de Baschet, de Ch. Henry, du Dr Guède, de Meynial, de H. Beackley, sans compter les surprises qui nous sont réservées par des publications de haute curiosité actuellement en préparation et qui seront signées par M. Khol de Prague et surtout par M. Charles Samaran de nos Archives Nationales.

Casanova est entré dans le Domaine de l'Erudition historique et littéraire. Il n'est plus permis de douter d'un pareil gaillard sous peine de se discréditer à jamais aux yeux des sincères casanovistes.

Nous croyons savoir que l'*Edition du Manuscrit original* se prépare activement à Leipzig : L'œuvre sera considérable, avec tout ce que les éditeurs seront tenus d'y joindre. Déjà, l'édition de *Casanova* dite de Conrad, en Allemagne, comporte quinze volumes. A quel tome s'arrêtera-t-elle ? Personne encore ne le saurait déterminer.

Les lettrés allemands, aussi bien que les anglais, les scandinaves, les Russes même en dehors des français et Italiens dont l'admiration est encore plus légitime, sont aujourd'hui des Casanovistes déterminés.

Une Bibliographie *de* et *sur* Casanova depuis 1880, (époque à laquelle j'étais alors un des premiers à donner juvénilement le mouvement, en compagnie de Baschet et de d'Ancona) fournirait matière à un très copieux volume. On pourra d'ailleurs s'en convaincre lorsque paraîtra la Bibliographie d'ensemble que préparent avec une admirable méthode et en collaboration fervente, MM. Tage, E. Bull et Aldo Rava.

Nous sommes quelques uns aujourd'hui aussi bien dans Paris qu'à l'étranger, à désirer mettre au jour une *Petite Revue Casanovienne*, pour y échanger nos idées, y fomenter des controverses, y découvrir des textes, y rechercher des éclaircissements de personnages des *Mémoires* ou y discuter de la curieuse diversité de textes de certaines éditions, celles de Garnier ou de Rosez par exemple et surtout l'édition qui fut originairement publiée en allemand, traduction de G. de Schütz et qui parut de 1822 à 1828.

Peut-être, grâce à l'*Intermédiaire*, pourrions-nous parvenir à grouper un certain nombre d'adhérents, grâce auxquels notre projet pourrait bientôt entrer dans la voie des réalités.

Je ne puis que le souhaiter et me déclare prêt à recueillir toutes lettres à ce sujet.

OCTAVE UZANNE.

—

Assauter (LXVIII, 338). — Pour ce qui concerne l'histoire de la langue, il n'est pas de meilleur guide que le *Dictionnaire* de Littré.

On y voit que le vieux mot asalir, assalir se conjuguait : j'assauls, tu assauls, il assault.

J'irai plus loin : il a dû se présenter sous la forme assauter ou assaulter, car on rencontre le Norm. assauter, qui franchit la Manche et se mua en co assault.

Le mot n'est donc pas un nouveau-né, comme le croit notre confrère et il a droit de cité. Ct L. ABET.

—

Bouffarde (LXVIII, 338). — Les petites historiettes qui ont cours sur l'origine des mots sont parfois ingénieuses et toujours amusantes. Lorédan Larchey en a présenté un grand nombre au public ; mais son réel talent d'écrivain n'a pu les faire admettre des chercheurs sérieux.

Ici, le mot bouffarde, d'allures toutes militaires, se donne un état-civil de vieux grognard. C'est un vulgaire fumiste, comme vous allez en juger.

Son frère est espagnol et s'appelle bufarda, c'est-à-dire trou de four à chaux ;

il descend de bufar (souffler) et celui-ci de bufa (moffette, bouffée de fumée, de vapeurs).

Neuf fois sur dix, il en est ainsi.

Le seul moyen de connaître la véritable étymologie d'un mot est de procéder de manière scientifique. Tout mot a un radical, qu'on peut réduire à une racine. Or un même radical peut être commun à un grand nombre de mots, français ou étrangers ; ils forment une famille. Un certain nombre de radicaux bien choisis peuvent se grouper sous une même racine et constituent une espèce.

Dans le cas présent, le radical du mot bouffarde est bouf, commun aux mots bouffe, bouffon, bouffée, bouffler, bouffi, bœuf. C'est le même, à peine modifié, que baf, bef, buf, des mots bâffrer, béfler, buffle, bafouer, rebuffade, ou paf, pouf, et autres analogues qu'il serait trop long de signaler ici, dont la racine commune B'f, P'f, V'f a le sens de gonfler. Ct L. ABET.

—

Ouvrages sérieux mis en vers T. G., 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI à LXII ; LXV à LXVII). — J'ai dans ma bibliothèque deux ouvrages dont voici les titres :

Nouvelle Arithmétique appliquée au commerce et à la marine sur les plans des meilleurs traités d'Arithmétique, suivis dans tous les Etablissements de France, et approuvés par le conseil Royal de l'Instruction publique (1846).

Nouvelle Grammaire française, sur le plan des meilleurs traités de Grammaire suivis dans tous les établissements de France et approuvés par le Conseil de l'Instruction publique (1849).

Tous deux sont mis en vers par L. Chavignaud, ancien professeur du collège Rollin.

On le trouve à Lyon, chez la Veuve et le fils de l'auteur. Il s'agit ici de livres de classe, et l'auteur s'extasie dans les introductions sur les facilités qu'il va donner à la jeunesse pour apprendre deux science difficiles.

Voici comment il expose les Opérations de l'Arithmétique :

Quatre opérations, distinctes et faciles
Fixent le jugement des commerçants utiles.
L'Addition d'abord se grave en leur esprit :
Ils sont heureux de voir augmenter leur crédit.
De *la soustraction* la douce et sûre chance
Des mains de la justice en fixe la balance.
Multiplication d'un pas noble et certain,
Tu viens les enrichir d'un précieux butin.
Division, tu fais que le sociétaire
Obtient grâce à ton art un avoir salutaire.

Quelqu'un pourrait-il me donner des indications concernant des ouvrages de géographie et notamment des départements mis en vers ?

[Cette question a été abondamment traitée]. F. DE CHOU.

—

Le caléfacteur Lemare (LXVIII, 243, 362). — On nous donne sur l'inventeur du « Caléfacteur » d'intéressantes précisions, mais qui ne me paraissent pas très conciliables entre elles.

Si Lemare était, au début de la Révolution prêtre, professeur et principal du Collège de Saint Claude, on se demande si véritablement il était né en 1766. On peut, à la rigueur, être principal d'un collège à 23 ans. On ne peut pas être prêtre.

Il se peut qu'il ait porté l'habit ecclésiastique comme ont fait Fouché et quelques autres, sans être pour cela engagé dans les ordres, et cela serait pour modifier le jugement à porter sur les avatars successifs qu'il a traversés.

Il se peut aussi que sa date de naissance ne soit pas 1766. C'est un point à élucider. ZAN.

—

La Ligue de la bonne encre (LXVIII, 231, 327, 417). — De la *France*, 3 octobre 1913, cette spirituelle note de M. Remy de Gourmont.

Un correspondant de l'*Intermédiaire* demande la fondation de la Ligue de la bonne Encre, une ligue terriblement réactionnaire qui voudrait faire revivre la coutume des encres faites à mesure d'après des formules surannées, mais efficaces. « L'encre, dit le promoteur de cette ligue, se faisait, il y a encore un demi-siècle, avec de la noix de galle suivant une tradition de l'antiquité classique conservée et transmise par les monastères. » Hélas ! on a trouvé plus simple, plus propre aussi, de l'acheter par petites bouteilles chez le marchand, qui nous en fournit de toutes les couleurs, et fort bonnes, du moins pour ce que nous voulons en faire. Nous ne lui demandons plus, en effet, d'être indélébile et traverser les siècles. Comme nous n'écrivons plus sur du parchemin, mais sur du fugitif papier, de l'encre à la noirceur temporaire nous suffit très bien. Il paraît que l'encre à stylographe est encore moins solide que l'encre des écoliers. C'est encore bien

suffisant et cela répond à merveille aux préoccupations de notre temps, qui sont plutôt de faire vite les choses que de les faire très bien et en vue de la postérité la plus reculée. Je ne m'arrange pas volontiers du stylographe et je le regrette modérément, car je crois que cette invention est tout à fait transitoire. Je rêve à un certain crayon encre dont il y a des essais qui deviendront peut-être satisfaisants. Non vraiment, je ne suis pas de ceux qui regrettent la plume d'oie, la plume que, je ne sais pourquoi, on cueillait sur l'oie vivante, et que l'on taillait soi-même. C'était une manière, paraît-il, de réfléchir à ce qu'on allait écrire. L'invention de la plume métallique a porté un coup à la littérature sérieuse. Je recommande cette question à la Ligue de la bonne Encre : elles se tiennent.

EMILE GOURMONT.

—

Vermesch. — Orthographe de son nom (LXVIII, 240, 366, 401). — Depuis plusieurs semaines l'*Intermédiaire*, qualifie Vermesch « d'ancien membre de la Commune ». Vermesch n'a jamais fait partie de la Commune.

Pendant cette période il rédigeait le journal *Le Père Duchêne*, avec ses amis Maxime, Vuillaume et Alphonse Himbert, tous deux encore vivants.

J'ai dans ma bibliothèque tous ses livres, et brochures édités, plusieurs avec dédicaces signées par lui : Eugène Vermersch.

A. PATAY.

[Observation très juste quant au titre, aussi modifions-nous la rubrique].

—

Femmes : Conquête des diplômes masculins (LXIV à LXVIII, 271, 364, 417). — **La première femme capitaine de vaisseau.** — La *Semaine littéraire* (5 octobre 1913) publie son portrait avec cette légende :

« La première femme capitaine de vaisseau, c'est une Danoise, Mme de Bauditz ».

*
* *

Du *Journal* (février 1911) :

A l'âge insoucieux et fol, où tout enivrées encore de leurs récents débuts dans le monde, les fillettes ne rêvent qu'à la robe nouvelle, au bal prochain, au vertige des mots chuchotés qui disent la gloire de leur beauté, il est une jeune fille qui se désintéresse absolument de toutes ces choses. Ce n'est point qu'elle les méprise, elle les ignore. Mlle Jeanne Rouvière fait des mathématiques transcendentales. Elle joue avec la série de Fourier, le calcul intégral et différentiel, les fonctions à plusieurs variables .. Et cela sans le moindre pédantisme, sans la plus légère morgue, parce que cela l'intéresse, simplement. Elle suit, au lycée Buffon, avec les jeunes hommes qui se préparent à l'Ecole normale supérieure, les « taupins », le cours de mathématiques spéciales. Mlle Rouvière est la première « taupine » de France.

Chaque matin, d'un pas très sage, elle se dirige vers le porche du lycée. Les grands élèves, ses condisciples, interrompent aussitôt des propos parfois un peu gaillards pour la saluer avec un affectueux respect et lorsquelle s'installe en classe, sur le banc commum — on lui a réservé l'espace de deux places — rien dans son attitude ni dans celle de ceux qui l'entourent ne révèle la moindre contrainte. Et Mlle Rouvière elle-même trouve cela tout naturel. Elle a toujours vécu dans une atmosphère d'accueil heureux et pondéré.

Quoi d'étonnant à cela ? La « taupine » d'ailleurs ne se surmène pas. Il n'y a pas de quoi. Elle travaille par plaisir. Certaines jeunes filles font de la broderie : elle préfère les mathématiques, voilà tout. Et cela ne l'empêche pas de demeurer délicieusement féminine et de cultiver ce que l'on a pour accoutumé d'appeler « les arts d'agrément ». Comme le viel Ingres, Mlle Rouvière a son violon : mais il paraît qu'elle en joue mieux que le peintre ne le fit.

Ce ne sont pas les « taupins » qui me donnèrent ce renseignement car ils ignorent tout de la vie privée de leur jeune condisciple. Sa présence parmi eux ne paraît point les étonner outre mesure. D'un accord tacite, ils ont adopté vis-à-vis d'elle une attitude parfaitement correcte et font mine d'ignorer que pareille chose advient en France pour la première fois. Sans doute Mlle Rouvière les oblige à une certaine contrainte. Ils l'acceptent avec la meilleure grâce. Ils attendent pour chanter l'*Artilleur de Metz*, par exemple, d'être entre eux. Il est des traditions auxquelles on ne saurait faillir. Cela ne nuit en aucune façon au respect dont ils entourent la jeune fille qui partage leurs études.

— Elle tient un fort bon rang dans la classe, nous disait un de ses camarades, et nous sommes très heureux de ses succès.

—

La confession des religieuses et le Concile de Mayence (LXI ; LXII ; LXVIII, 148). — Question canonique à part, une abbesse vénitienne, Cécile

Ferrari, vers milieu du XVII° siècle, s'était avisée d'un curieux procédé pour connaître les confessions de son couvent.

Elle avait fondé un orphelinat, dont elle tirait de fructueux bénéfices. « Cette femme, devenue folle ou aveuglée par la vanité, s'était permis de remplir les fonctions de prêtresse : elle célébrait la messe et communiait les orphelines, dont elle se faisait vénérer comme une papesse, leur donnant son pied à baiser.. Voulant qu'on la crût douée de l'esprit prophétique, elle écoutait la confession des demoiselles derrière une cloison du confessionnal, sans que le confesseur se fût jamais aperçu de cette supercherie. Il en résulta que les pénitentes, s'aperçevant que le secret de la confession était trahi, se gardaient d'avouer leurs péchés les plus graves... » Et ce devait être une fâcheuse réticence, en un temps où la plupart des couvents de Venise étaient tels que les dépeint Casanova. L'abbesse aurait pu sans doute, continuer indéfiniment son jeu, si, par bonheur pour la morale, ses excès de tous genres n'avaient fini par attirer l'attention de la Sainte-Inquisition (Molmenti, *La vie privée à Venise* : Venise, Ongania, 1882 ; pp. 462-4).

L'abbesse en fut quitte pour sept ans de prison, avec un rosaire à réciter par jour, un jour de jeûne par semaine, et une communion obligatoire par mois.

BRITANNICUS.

—

Cimetière de Vaugirard (LXVIII, 43, 200, 256, 340). — Notre savant collègue M. P. I. déclare qu'il n'a pu trouver la date à laquelle on aurait transporté les ossements du cimetière de la paroisse Saint-Sulpice à Vaugirard aux Catacombes ou au Cimetière Montparnasse; j'ignore si ce transfert a été fait, mais je puis affirmer que s'il a eu lieu il a été très mal opéré.

En 1899, j'étais élève du lycée Buffon quand, pour des travaux de voirie souterraine on éventra le trottoir de l'avenue Pasteur, depuis la porte du lycée jusqu'à la rue Lecourbe. Au cours de ces fouilles on exhuma une grande quantité d'ossements qui furent entassés à côté de la porte du lycée. Quelques élèves en profitèrent pour emporter des crânes... Dois-je avouer que je fus de ceux-là ? Mais nos parents n'ayant aucun goût pour le macabre ne me permirent pas de garder ces souvenirs, et je dus — bien à regret — les donner à des camarades.

Ces os nous avaient beaucoup intrigués aussi nous interrogeâmes à leur sujet notre professeur d'histoire. Il nous révéla l'existence du cimetière de Vaugirard et ajouta qu'on y avait enterré des victimes de la Révolution, des protestants et des suicidés.

Les os déterrés en 1909 restèrent une quinzaine de jours devant la porte du lycée Buffon ; puis on les emporta aux Catacombes, nous dit-on ?

BARON DU ROURE DE PAULIN.

—

La Frégate. Ecole de Paris (LXVIII, 188, 343). — Dans les derniers jours de mars de *1851*, les habitants de Neuilly reçurent une circulaire d'un certain Delaunay qui leur proposait une spéculation merveilleuse : faire de Neuilly un port de mer et y construire une frégate-école.

M. Delaunay avait obtenu déjà l'agrément du gouvernement et l'appui *moral* de la municipalité neuilliste.

Trouvant cet appui insuffisant, M. Delaunay avait cru devoir s'adresser directement aux habitants de Neuilly : pour obtenir leurs souscriptions, il leur faisait valoir que les élèves qui se prépareraient à la carrière maritime attireraient une affluence considérable et feraient ainsi prospérer le commerce local!..... Chaque action de 500 francs devait produire 162 fr. de dividende, attendu que la frégate ne coûterait pas plus de 169.000 francs et que le prix de pension des 300 élèves ainsi que les entrées devaient produire 290.000 francs. L'inauguration rapporterait déjà 100.000 francs et dans le cours de l'année 300.000 visiteurs à 1 fr. soit 300.000 francs. Cet appel dut être accueilli plutôt favorablement car on vit bientôt se dresser en face de « la belle île du Roi » près le bassin de la Seine, un magnifique bâtiment mesurant 50 mètres de la poulaine aux bossoirs ; sa hauteur était de 7 m. 50 et son tirant d'eau de 2 mètres.

Le programme de la future école fut en même temps arrêté : la théorie devait être faite par des sommités universitaires, la pratique par M. Lemétayer, un

ancien capitaine de vaisseau qui commandait le port du Hâvre.

Le prince-président avait visité la frégate et le lancement fut décidé à la date du 23 novembre 1851.

Cette solemnité eut lieu dans le petit bras de la Seine, en face de « l'île du Roi» : L'abbé Coquereau, curé de Neuilly, bénit solennellement la frégate-école qui prit le nom de *Ville de Paris*.

Le prince-président Louis-Napoléon, fit son entrée le même jour à 4 heures de l'après-midi dans la tribune officielle, suivi des amiraux Ducrest de Villeneuve et Halgan, de Charles Dupin, président de la Chambre des députés.

Malheureusement, l'entreprise de M. Delaunay fut un *fiasco* colossal, les actionnaires éprouvèrent un désastre comptet, car il ne vint pas d'*élèves* !

Remorqué piteusement jusqu'au Pont-Royal, la frégate-école fut transformée en établissement de bains chauds : on suspendit des boules métalliques colorées à ses vergues, nous dit Théophile Gautier. Sa disparition survint au moment de l'Exposition de 1900.

Sa mémoire subsiste, ne serait-ce que dans l'enseigne du café, au coin de la rue du Bac et du quai Voltaire, qui porte encore aujourd'hui ce nom : *Café de la Frégate*.

François Coppée en parle dans ses *Souvenirs d'un Parisien*.

HENRI CORBEL.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Arrestation de Thérésa Cabarrus — En but à la haine aveugle de Robespierre, Thérésa CABARRUS, plus tard Mme Tallien, fut l'objet du décret suivant :

COMITÉ DE SALUT PUBLIC ET DE SURETÉ GÉNÉRALE

Du 12 prairial l'an II de la République française une et indivisible (*31 mai 1794*) :

Vu les renseignements produits ;

Le Comité de Sûreté générale arrête que la nommée Thérèse CABARRUS, femme divorcée du nommé FONTAINE (sic) (1) présentement à Versailles, sera saisie dans cette commune et même partout où elle sera rencontrée, et conduite au Comité de sûreté générale, chargé de l'exécution du présent le citoyen Thomet.

Les Représentans du peuple, membres du comité de sûreté générale et de salut public.

(signé) Louis, du Bas-Rhin, Sagot. Couthon, Barrère.

Remis l'original audit Thomet,
membre du comité de la section
Lepelletier,
(Signé) Thomet.

Copie collationnée
Bourgoïgne.

(Archives Nationales. Police générale).

(1) M. Devin de Fontenay, ex-conseiller au Parlement de Paris.

Ce décret avait été précédé d'un autre rédigé et écrit par Robespierre, le 3 prairial an II (22 mai 1794) comme membre du Comité de Salut public, avec Barrère, Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois.

O KELLY DE GALWAY.

—

Lettre inédite de Brifaut. — Il y a une grande différence entre les lettres que l'on écrivait autrefois avec les courts billets que l'on griffonne aujourd'hui sur une carte postale illustrée ou sur un « petit-bleu ». Jadis la lettre était une conversation dont la même personne faisait tous les frais. Elle s'efforçait de plaire par son amabilité et d'intéresser par ce qu'elle contait. Un des derniers représentants de cet art d'écrire, aujourd'hui perdu, est Charles Brifaut, l'auteur de plusieurs tragédies bien oubliées, mais homme du monde charmant. Ses tragédies n'eurent pas de succès, mais ses aimables manières lui créèrent les plus hautes relations et lui assurèrent un siège à l'Académie française. Ses lettres, toujours intéressantes et d'un tour soigné, sont tout à fait dignes d'être recueillies, — nous savons que plusieurs personnes y pensent — et nous espérons que la spirituelle épître que nous transcrivons ci-dessous ne déparera pas la *Correspondance* qui se prépare ; elle est adressée à l'historien Lacretelle membre de l'Académie française.

Il est vrai, mon cher confrère, que je gagne beaucoup à votre commerce. Vous me métamorphosez, vous me rendez presque aimable comme vous. Quand je vous ai lu, je ne me reconnais plus du tout : il me semble que le génie de la grâce a soufflé sur moi, et je ne me trompe pas. Gardez-vous de m'abandonner à moi-même et surtout à ce monde-ci. A quelques exceptions près on y est devenu si brutal que j'éprouve tous les

ours des démangeaisons terribles de rompre en visière à ces jeunes hommes, impolis à l'excès, à ces jeunes femmes qui les imitent ou les encouragent.

Dernièrement je me suis permis une horreur, mais le moyen d'y tenir. La scène se passait chez moi. On parlait du bon M. Droz (1), dont le caractère, le mérite et la vertu demandent tant d'égards et les obtiennent chez les gens sensés, c'est-à dire chez fort peu de personnes. On parlait donc de lui, et voilà qu'une grande dame, se changeant en petite étourdie, se met à nous débiter sur notre vénérable confrère une anecdote des plus choquantes.

« M. Droz, ah ! M. Droz, s'écrie-t elle, « vous ne savez pas la drôle d'aventure qui « lui est arrivée à Genève. Ecoutez, écoutez ; « rien de plus original. Il arrive dans la ville « des pédants et des horlogers. Là, il s'éta- « blit dans un hôtel habité par Mme Sand. « Enchanté d'un tel voisinage, notre bon- « homme fait demander à la dame la permis- « sion de la saluer. Réponse favorable. Il « est aux anges ; il court au rendez-vous in- « diqué. Que trouve-t-il ? Une javotte au « ton commun, au langage trivial, qui le « fait asseoir d'un air délibéré, qui lui parle « de la pluie et du beau temps, et dont tou- « tes les réponses aux compliments du savant « économiste sont marqués au coin de l'i- « gnorance et de la sottise. Figurez-vous la « stupéfaction de celui-ci. Mme Sand, cet « écrivain-poète, ce génie humanitaire, ce « penseur ou cette penseuse d'un ordre si « élevé, descendant au langage d'une mar- « chande de chansons ou d'une danseuse des « boulevards ! Le vieux amateur restait con- « fondu Lui qui s'attendait à des éclairs et « à des foudres, il ne recueille que cendre et « que boue.

« M. Desmazures n'était pas plus décon- « certé devant la fausse Agnès. Enfin notre « curieux eut le mot de l'énigme, quand il « entendit une voix féminine qui sortait de « l'antichambre en demandant avec de grands « éclats de rire si la vieille perruque avait « quitté la partie. Quelle était cette voix ? « Celle de Mme Sand elle-même. Oui, de « Mme Sand, qui venait de lui jouer un tour « en faisant prendre sa place par sa femme « de chambre, peu accoutumée à pindariser, « de façon que la coiffeuse de Madame l'avait « assez mal doublée. »

A ce scandaleux récit, on applaudit, on est en joie, on tombe sur le barbon mystifié. C'est alors que je prends la parole et que je tonne à la Bourdaloue, mais si fièrement, mais avec tant de véhémence, que je vois ma brillante causeuse déconcertée, rougir jusqu'au blanc des yeux, s'excuser avec embarras et se tourner elle-même vers les ricaneurs pour leur déclarer qu'elle était une étourdie, eux des évaporés, moi seul un homme raisonnable, et qu'elle se souviendrait assez de la mercuriale pour ne plus égayer le prochain aux dépens des sexagénaires. Moyennant cette confession publique je lui donnai l'absolution sans attendre qu'elle fût *in articulo mortis*, si bien qu'elle est allée en paix et je crois qu'elle ne péchera plus. Mais pour une repentie, que d'impénitentes! Ah ! mon ami, c'en est fait de la bonne compagnie. Les dieux sont partis. Non, vous restez encore.

Que vous dirai-je de ce qui se passe ici maintenant ? Nous sommes dans le prologue ; nous attendons la pièce. M. de Persigny, l'un des auteurs et l'un des acteurs, a rencontré il y a quelques jours un personnage, muet comme moi, et il lui a crié de toute sa force : Ah ! ah ! vous ne voulez pas vous joindre à nous. Hé bien, nous sauterons, mais vous sauterez aussi.

Le beau dénouement ! On croit pourtant à une péripétie moins fâcheuse. Espérons. Dieu est Dieu, mais Persigny n'est pas son prophète.

M. Pasquier est venu me voir avant-hier. Nous avons beaucoup parlé de vous ; il vous regrette et moi aussi, mais il n'a pas, comme moi, la compensation de votre absence, vous ne lui écrivez pas. Nous allons être dans l'accouchement de deux immortels (1). Vous n'y serez pour rien ; je vous en félicite. Les douleurs de l'enfantement sont insupportables.

Adieu, très cher et très aimable. Parlez donc de moi à Mme de Lacretelle, que je me permets d'aimer comme si mon cœur n'avait pas d'autres choses à faire.

Mille tendre embrassements,

BRIFAUT.

Paris, le 4 novembre 1851.

L'original fait partie du fonds de M. Noël Charavay.

---

(1) Joseph Droz, confrère de Brifaut et de Lacretelle à l'Académie française, était mort à Paris le 9 novembre 1850. Montalembert, qui le remplaça, préparait son discours de réception, qu'il prononça le 5 février 1852.

(1) Le 12 février suivant, l'Académie française nomma : Alfred de Musset, pour remplacer Dupaty, et Berryer en remplacement de Saint-Priest.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

DEMANDES

Je désire acheter, des autographes de Restif de la Bretonne (fragments de manuscrits).

Si quelques lecteurs en ont dont ils ne veulent pas se dessaisir, auraient-ils l'obligeance de m'en laisser prendre connaissance ? M. D.

—

J'achèterais clichés stéréo, ou dispositives de la boutique du restaurant Durand, et d'un vieux cabaret démoli, au coin des rues St-Honoré, St-Florentin, F. du Bouchet, 59 avenue Victor-Hugo. Paris.

—

On désirerait acheter une collection complète en *très bon état* des classiques des XVII° et XVIII° siècles avec reliures du temps (veau, etc.) en bonnes conditions. A défaut d'une bibliothèque complète, des offres partielles seraient acceptées.

SENLIS.

—

Question : Est-il possible de trouver en librairie le texte commenté des quatrains de « *Nostradamus* ».

E. N. F.

—

On désire acheter des gravures représentant *Pierre de Labroue, évêque de Mirepoix*, mort en 1720. Faire offres : de Vareilles, 10 place Geneviève, Lille.

—

Lettres et écrits de Berlioz

En vue de la publication prochaine des *Lettres et Ecrits d'Hector Berlioz*, qu'ils préparaient sous la direction de feu Charles Malherbe, MM. Frankenstein et J.-G. Prod'homme seraient très obligés aux personnes possédant des autographes ou des copies de textes originaux émanant de Berlioz, de bien vouloir en donner communication à M. L. Frankenstein, Leipzig-Cohlis, Dinteratr. 17/111.

BIBLIOGRAPHIE

Le tableau que nous offre M. P. Bliard ne peut manquer d'intéresser : nous y voyons agir et se mouvoir, pour ainsi dire, les 387 représentants qui condamnèrent Louis XVI à mort.

On nous les montre avant leur entrée à la Convention, pendant la durée de la terrible assemblée et enfin dans les années qui suivirent. On sait à quels événements ils furent mêlés, à quels drames ils prirent part.

Le panorama qui nous est mis ainsi sous les yeux paraît d'autant plus digne d'attention que l'auteur, pour en dessiner les diverses parties, remonta perpétuellement aux sources et utilise les documents inédits avec pénétration et sagacité.

Les tables bien sûres et très complètes, qui couronnent ce beau travail, aident à se retrouver aisément au milieu des hommes et des choses.

—

PIERRE BLIARD. — *Les Conventionnels régicides d'après des documents officiels et inédits.* Librairie Académique Perrin. 1 volume, in-8, écu de II-549 pages : 5 francs.

—

H. VIAL, Adrien MARCEL et André GIRODIE, *Les Artistes décorateurs du Bois*, répertoire alphabétique, t. I. Bibliothèque d'art et d'archéologie.

C'est par ce volume que la Bibliothèque d'art et d'archéologie de M. Jacques Doucet continue sa série de publications « pour faciliter les études d'art en France », et ce n'est certes pas le moins important qu'elle nous a donné. On sait la place que tiennent les arts du bois dans la décoration française des dix-septième et dix-huitième siècles et ils avaient été déjà étudiés dans d'excellents travaux ; mais faute de documents classés et coordonnés, ces travaux manquaient souvent quelque peu de précision. Le présent recueil le permettra dorénavant. C'est une liste alphabétique de tous les ébénistes, menuisiers, sculpteurs, doreurs sur bois ayant travaillé en France ; les comptes manuscrits ont été dépouillés aux archives, les imprimés, les catalogues de vente de même et nous avons ainsi pour chaque artiste les dates et la liste de ses principaux travaux, avec une abondante bibliographie. Il fallait une belle patience pour mener à bien un tel ouvrage ; c'est Henri Vial qui l'avait commencé avec une passion toute confraternelle, mais il mourut à la tâche. Elle a été reprise par MM. Marcel et Girodie, qui l'ont menée à bien, et leur répertoire rendra les mêmes services que ceux des *Artistes provinciaux*, que la même Bibliothèque a entrepris. Ce sont d'admirables instruments que M. Doucet et ses collaborateurs mettent entre les mains des travailleurs. (*Débats*).

—

M. Cahuet nous remet devant les yeux avec la plus scrupuleuse exactitude de l'historien, et avec cet intérêt poignant qui s'échappe de tout drame important par son retentissement et par ses conséquences. Ces nouvelles études d'histoire napoléonienne sont riches en documents inédits ; avec le secours des archives diplomatiques ou de correspondances privées, M. Albéric Cahuet met en lumière des circonstances encore inconnues ou négligées de la captivité à Longwood ; il rend leurs exactes couleurs aux paysages évoqués ; le tout, avec un art de reconstitution qui anime les scènes et ressuscite les époques.

Il nous rapporte, d'abord, la dernière journée des Français à Longwood, les adieux au tombeau de l'Empereur dans la vallée du Silence, et l'émouvant départ, au crépuscule, de la petite colonie de l'exil. Puis il suit les destinées de quatre des serviteurs impériaux : Noël, Santini, « la bête noire de la Sainte-Alliance » ; Ali Saint-Denis, le bibliothécaire de Longwood ; Noverraz, « l'ours d'Helvétie », et le premier valet de chambre Marchand, qui, devenu le gendre du général comte Brayer, se voue à la tâche difficile et périlleuse de faire exécuter les suprêmes volontés de Napoléon. En 1840, l'historien nous ramène à Sainte-Hélène avec les survivants de Longwood, et nous dit enfin, dans un dernier, substantiel et pittoresque chapitre, ce que sont devenus, de 1821 à nos jours, le tombeau et la maison de l'Empereur, actuellement propriétés

françaises, et visités, aujourd'hui encore, par des pèlerins du monde entier.

***

Telle est la suite du drame qu'interprète M. Cahuet : mais son intention est bien précise qu'il nous confie en ces termes : « Nous avons intitulé ce livre : *Après la mort de l'Empereur*, afin de bien marquer qu'il n'était point dans notre intention de présenter un nouveau récit de la captivité, et cela encore que deux des études réunies dans ce volume ; Noverraz « l'ours d'Helvétie » et « le bibliothécaire de Sainte-Hélène », conduisent le lecteur dans l'intimité de Longwood. Mais s'il nous a paru intéressant de mettre en lumière quelques circonstances encore indécises ou négligées de l'existence de Napoléon prisonnier, nous avons surtout tenté d'observer le rayonnement de la légende et le reflet de l'apothéose qui suivit, sur des humbles, dont les obscures personnalités, par la gloire de leur dévouement, méritaient de prendre place au soleil de l'histoire. (D'après M. E. Devaloux, *La Croix*).

—

[*Après la mort de l'Empereur*, documents inédits, par Albéric Cahuet. Paris, Emile-Paul frères, éditeurs, 100, rue du faubourg Saint-Honoré. Un vol in 18, avec six illustrations. Prix : 3 fr. 50].

—

M. Louis Albin, qui servit au 3e zouaves pendant la campagne de 1870 et pendant l'insurrection kabyle de 1871, évoque dans ce livre, en une suite de récits et de chroniques, tous ses souvenirs de régiment. Il en est, dans le nombre, d'amusants, que l'auteur raconte avec une bonne humeur et une joie qui feront partager au lecteur le plaisir qu'il éprouve à se les rappeler. Mais la plupart, qui se rapportent à la guerre tant en Algérie qu'en France, sont dramatiques au possible : l'ancien zouave a pris part à plusieurs combats et il a vu tomber et mourir beaucoup de ses camarades et de ses officiers ; il était à Beaune-la Rolande, à Héricourt et à Frœschwiller, Frœschwiller où le régiment perdit les deux tiers de son effectif et 43 de ses officiers sur 57 ; or, il est le narrateur fidèle de faits de guerre dont il a été le témoin, d'actions militaires où il a, du mieux qu'il a pu, rempli son devoir de bon soldat. [Louis Albin, *Mon brave régiment*].

—

La Rose des Ruines, par Victor Margueritte. — Voici un roman qui peut être mis dans toutes les mains ; il intéressera les jeunes filles et il touchera les femmes. Et plus d'un homme y peut certes puiser, avec la plus vivante distraction, un enseignement !

Livre à thèse ? Pas du tout, mais une simple histoire où l'on aime et où l'on se marie, où l'on vit et où l'on meurt. Le roman de bien de unions, et de bien des existences !...

Comment Georges Randal épouse Rose Noëlle, comment un bonheur se gâche, oh ! sans drame, mais par la triste usure quotidienne, comment, Rose disparue, le héros du livre se reprend à aimer, et comment il épouse la sœur cadette de la morte, tel est le simple canevas sur lequel l'auteur a su broder les plus délicates fleurs d'émotion et de pensée.

En souffrant, en faisant souffrir, Georges Randal apprend du moins à devenir plus intelligent et meilleur. C'est toute la leçon de l'existence. Ainsi la rose refleurit, sur les ruines...

Ce délicieux et profond roman honore vraiment le grand écrivain auquel nos lettres doivent de si fortes œuvres et dont la carrière compte tant d'éclatants succès. (Chez Fasquelle, 3 fr.)

—

De M. Maurice Charpentier. — Une saynète troussée avec beaucoup de verve, et réalisant le type rêvé de la comédie de salon, mais qui sort cependant de la banalité et renferme une morale pleine de philosophie pratique.

—

La revanche de Chantecler, Saynète. Editions littéraires de la Maison des Arts, 1 et 3, rue Garreau, Paris-Montmartre, 1913. Une plaquette à 0 fr. 50.

CHEMINS DE FER DU NORD

La Compagnie du Chemin de fer du Nord et la Compagnie Anglaise du South Eastern and Chatham Railway vont faire *l'essai* jusqu'au 31 Octobre, *d'un nouveau train* qui aura lieu tous les jours de la semaine, sauf dans la nuit du samedi au dimanche et qui partira de Paris à Minuit 30 pour arriver à Londres (gare de Charing-Cross) à 10 h. 15 du matin. Ce train comprendra des voitures de 1e et de 2e classes à bogies et à intercommunication du dernier type, ainsi qu'un sleeping de la Compagnie des Wagons-Lits.

Il sera mis à quai en gare de Paris-Nord dès 23 heures, c'est-à-dire 11 heures du soir, et les voyageurs pourront s'embarquer et s'y installer immédiatement.

Le trajet de Paris à Calais, avec un seul arrêt est prévu à une allure lente afin de ménager aux voyageurs un repos d'une durée suffisante : il n'arrivera à Calais qu'à 6 h. 20. La traversée du détroit s'effectuera sur un excellent bateau à turbines, de 6 h. 45 à 8 h. 05. et le train de Douvres à Londres comportant un wagon-restaurant Pullman, partira de Douvres à 8 h. 20 pour arriver à Charing-Cross à 10 h. 15.

Ce nouveau service donnera des facilités nouvelles aux voyageurs d'Angleterre revenant d'Italie, d'Espagne et de Biarritz par le Sud-Express.

En sens inverse, pendant la même période, tous les jours, sauf les dimanches, un train partira de Londres (gare de Charing-Cross) à 16 h. 30, c'est-à-dire à 4 h. 30 du soir pour arriver à Paris-Nord à 23 h. 25, c'est-à-dire à 11 h. 25 du soir, via Douvres-Calais. Ce train composé en voitures de 1e et de 2e classes comprendra un wagon-restaurant entre Calais et Paris

Ce service conviendra particulièrement aux voyageurs qui traversent Paris et qui préfèrent y passer la nuit pour emprunter, le lendemain matin, les grands services de jour pour les destinations au-delà de Paris.

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat vient de faire paraître une nouvelle édition des deux Guides Illustrés de son Réseau, l'un relatif aux Lignes de Normandie et de Bretagne, l'autre aux Lignes du Sud-Ouest.

Ces deux guides sous couvertures artistiques et illustrés de nombreuses gravures, donnent aux voyageurs les renseignements les plus utiles tels que : la description des sites et lieux d'excursion — Les principaux horaires des trains — Les prix des billets de bains de mer et d'excursion — Le tableau des marées — Les cartes du littoral — Des plans de Villes — Une liste d'Hôtels, Restaurants, etc...

Le Guide des Lignes de Normandie et de Bretagne est mis en vente au prix de 0 fr. 50 et celui des Lignes du Sud-Ouest au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques des gares du Réseau, dans les Bureaux de Ville et les principales agences de Voyages de Paris.

Ces deux publications sont également adressées, ensemble ou séparément, franco à domicile, contre l'envoi de leur valeur, en timbres-poste, au Secrétariat de la Direction (Publicité), 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

L'Hiver à la Côte d'Azur

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures desservent pendant l'hiver les stations du Littoral.

Billets d'aller et retour collectifs, 2e et 3e classe, valables jusqu'au 15 mai 1914.

Délivrés, du 1er octobre au 15 novembre, aux familles d'au moins trois personnes, par les gares P. L. M. pour cassis et toutes gares P. L. M. situées au-delà vers Menton. Parcours simple minimum : 400 kil. (Le coupon d'aller n'est valable que du 1er octobre au 15 novembre 1913).

Prix : Les deux premières personnes paient le plein tarif, la 3e personne bénéficie d'une réduction de 50 o|o, la 4e et chacune des suivantes d'une réduction de 75 o|o.

Arrêts facultatifs.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il est également délivré, dans les mêmes conditions, des billets d'aller et retour de toutes gares P. L. M. aux stations hivernales des chemins de fer du Sud de la France (Le Lavandou, Cavalaire, St-Tropez, etc)...

Algérie-Tunisie

Billets de voyages à itinéraires fixes, 1re et 2e classes, délivrés à la gare de Paris-Lyon, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires. Certaines combinaisons de ces voyages permettent de visiter non seulement l'Algérie et la Tunisie, mais encore des parties plus ou moins étendues de l'Italie et de l'Espagne.

Voir la nomenclature complète de ces voyages circulaires dans le Livret Guide Horaire P. L. M. en vente dans les gares, bureaux de ville, bibliothèques : 0 fr. 60 ; envoi sur demande au Service Central de l'Exploitation, 20 boulevard Diderot, à Paris, contre 0 fr. 80 en timbres-poste.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1892 inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes.*

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896.

Adresser lettres et mandtas à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIIIe Volume | Prix du Numéro : 50 centimes | 20 Octobre 1913.

48e ANNÉE
—o—
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE
Cherchez et vous trouverez
SINGULA
LEGENDO
Il se faut entr'aider

N° 1379
—
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

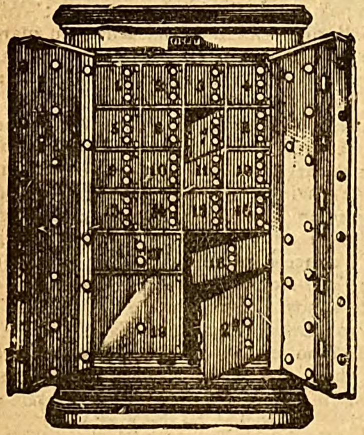
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — Un an : **16** fr. ; Six mois : **9** fr. — | — ETRANGER. — Un an : **18** fr. ; Six mois : **10** fr.

SOMMAIRE



LXVIII° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Octobre 1913

48° Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez QUÆQUE SUA — SINGULA CONFERT — *Il se faut entr'aider*

N° 1379 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Prière pour l'Assemblée Nationale Rue du Marché-Palu. — Dans un petit almanach ayant pour titre : *Etrennes intéressantes des quatre parties du monde et des troupes de France.* Année bissextile (*sic*) 1792 ; dix-huitième du règne de Louis XVI. A Paris, chez..., (suivent les noms de trois libraires, dont un domicilié rue du Marché-Palu), je trouve le texte suivant de la Prière pour l'Assemblée Nationale :

Grand Dieu, anime de ta force les députés du peuple franc ! Soutiens leur zèle infatigable dont ils ont besoin pour achever notre bonheur ; sois leur guide, sois leur chef, répands par leurs mains la mesure du bonheur dont chaque état dans ce monde est susceptibles et bénis de ta grâce infinie leurs travaux pénible et multipliés !

Connait-on l'auteur de cette pièce ? Dans quelles circonstances s'en servait-on ?

Je demande également le nom actuel de la rue du Marché-Palu, si les transformations de Paris ne l'ont pas fait disparaître.

NAUTICUS.

—

Les Ravaillac. — Dans une note sur cet ouvrage des frères Tharaud, *La Tragégie des Ravaillac* (*Nouvelle Revue française,* livraison d'avril) Albert Thibaudet parlant des Ravaillac bannis, ajoute :

Ils trouvèrent, paraît-il, un refuge en Franche-Comté, dans un village proche de Lons-le-Saunier... »

A-t-on sur cette question quelques documents ? L.

—

« El Primo ». — Où trouver quelques détails biographiques sur « El Primo », bouffon de Philippe IV, roi d'Espagne ? F. A.

—

Le siège de Paris et les animaux du Jardin des plantes. — MM. Lucien Descaves et Nozière, dans la *Saignée*, font au troisième tableau de leur pièce, une allusion à l'éléphant du Jardin des plantes qui, pendant le siège, aurait été acheté par la boucherie anglaise du boulevard Haussmann pour être livré à la consommation,

Je crois qu'il y a là une erreur, et que M. Lucien Descaves, si documenté pourtant, aurait pu éviter. Le pachyderme en question venait du Jardin d'acclimatation, et a été débité à raison de 48 francs le kilogramme. Je crois du reste qu'aucun des animaux du Jardin des plantes n'a été vendu pendant cette période, qu'on les nourrissait avec des débris de viande impropres à la consommation, et que si beaucoup sont morts de mort naturelle, on n'en a abattu aucun. Il serait, en tous cas, intéressant de fixer ce point d'histoire.

GOMBOUST.

—

Les régiments suisses de Planta et de la Vigier. — Je désirerais avoir naître des renseignements sur les régiments suisses de Planta et de la Vigier (?) au service du roi de France, qui logeaient pendant les hivers, vers 1740, dans des villages lorrains. DE LOSANGE.

—

Famille Barrois. — Quelle est la descendance de Nicolas-Philibert-Gabriel Barrois de Tronville, né à Langres, en 1754, mort à l'Ile Bourbon (Réunion) en 1793, député à l'assemblée coloniale de cette île, où il avait épousé Marie-Charlotte-Seconde Léger ? Cette famille existe-t-elle encore à Maurice et par qui y est-elle représentée ? Armes : *d'azur au lion d'or rampant, à la fasce d'argent brochante sur le tout.* Baron A H.

—

Famille Bocquin. — François Bocquin, de Langres (1703-1763), officier au régiment de Luxembourg, eut entre autres enfants, deux fils, Nicolas et Claude, qui s'établirent à l'Ile Bourbon (Réunion). Y ont-ils des descendants ?

Baron A. H.

—

Les caricatures de Chateaubriand. — En quête des caricatures de Chateaubriand dans quelques collections publiques et chez quelques marchands d'estampes, je n'en ai trouvé que deux, toutes deux au Département des estampes (Bibliothèque nationale). L'une, qui le représente en moine, est insignifiante ; l'autre, plus intéressante, accentue quelques traits connus de sa physionomie depuis le vertex jusqu'à la ceinture ; mais, à partir de cette zone jusqu'aux pieds, elle paraît inexacte et faite de chic. Existe-t-il d'autres caricatures du grand écrivain? F. A.

—

La comtesse de Custine. — La comtesse de Custine, veuve du général, née Delphine de Sabran, mourut subitement, le 15 juillet 1826, et son corps aurait été inhumé dans la chapelle de St-Aubin. A côté d'elle repose, d'après la même source, Adolphe, marquis de Custine, le littérateur connu. Cette chapelle de St-Aubin, où se trouve-t-elle ? Y existe-t-il un monument funéraire ? Si oui, y a-t-il des épitaphes ?

DE LOSANGE.

—

Desmanet. — Dans la principauté de Chimay était jadis établie une famille noble du nom de Desmanet. Au début du XIXe siècle, vivaient des Desmanet du nom d'Erquenne, des Desmanet de Boutouville, d'autres encore. Quelques-uns d'entre eux ont été enterrés dans l'église de Virelles, près de Chimay (Belgique). Je demande :

1° si cette famille a possédé un titre de noblesse, et lequel ?

2° si, aujourd'hui encore, il existe des descendants mâles légitimes ?

J. DE VIRELLES.

—

Famille Gousselin. — Pierre-Antoine Gousselin, directeur des domaines, né à Langres le 19 décembre 1706, a-t-il laissé des descendants et quels sont-ils ? Il appartenait à une vieille famille langroise qui eut la seigneurie de Richecourt (Haute-Saône) et qui portait : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois aigles de même portant chacun en son bec un serpent d'argent, deux en chef, et un en pointe.* Ces Gousselin étaient-ils de même souche que les Gousselin de Montaut, de Lorraine ?

Baron A. H.

—

Modeste Laignier. — Connaît-on des détails sur Modeste Laignier, ancien garde du corps de Louis XVI ?

DE LOSANGE.

—

Famille La Treille. — Quelque aimable ntermédiairiste connaissant la famille La Treille pourrait-il me dire à quell époque une branche des La Treille

a passé en Angleterre et si cette famille a encore des représentants à Londres ?

G. L. M.

—

Lelong de Vadancourt. — Que sait-on sur les parents, sur les frères ou sœurs et, d'une façon générale, sur la famille d'une demoiselle Lelong de Vadancourt qui, peu d'années avant 1789, épousa le comte de Pardieu, plus tard député de la noblesse de Picardie aux Etats Généraux ? Cette famille Lelong était à cette époque fixée à Saint-Quentin (Aisne), ou aux environs de cette ville.

J. DE VIRELLES.

—

Le portrait de Madame Récamier par Gros. — Quelle en est la date ? Je ne l'ai pas trouvée dans les biographies de Gros, et l'éditeur de la photographie de ce portrait l'ignore.

F. A.

—

Pays d'exil, daté et lieu de décès de François de Réty, seigneur d'Aix. — A cause de la reddition de la Ville de Boulogne aux Anglais, le Maréchal Oudart du Biez, Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, et le seigneur de Framezelle furent condamnés à mort. Le seigneur d'Aix ayant quitté le pays fut aussi condamné à mort, mais par contumace, et exécuté en effigie sur la place de Desvres. Sait-on le pays où il se réfugia, le lieu et la date de sa mort ? A la réhabilitation des autres condamnés, sa mémoire fut elle réhabilitée également ? Que fit-il en exil ?

J. D'HARDICAT.

—

Le père de Jean-Jacques Rousseau. — On voit, par les *Archives de la Bastille* (t. X, p. 131, n. 1) que J.-J. Rousseau était probablement bâtard de M. de La Closure, résident pour le Roi à Genève.

Cela expliquerait, je pense, ce que les *Confessions* n'expliquent point, à savoir comment le père — selon le mariage — de Jean-Jacques a pu se désintéresser aussi aisément qu'il l'a fait du sort de son fils.

Il serait curieux d'examiner, d'après un portrait de M. de La Closure — si l'on en connaît un — la ressemblance qui pourrait exister entre lui et Rousseau.

H. DE L.

Ex-libris à déterminer. — *De... au chevron d'or brisé, au chef flanchi de deux demi soleils de..., à la pointe chargée d'un pélican de...* Ecu ovale, timbré d'une couronne de duc. (Pourrait avoir appartenu à une famille française venue en Espagne à la suite de Philippe V.)

A. DE P.

—

Les Ex-libris du monde du théâtre. — En vue d'un travail en cours, je serais très désireux de recueillir des renseignements sur les ex-libris appartenant ou ayant appartenu au monde du théâtre. J'entends ici non seulement les professionnels, mais aussi les auteurs, les critiques, les amateurs même.

HENRY-ANDRÉ.

—

Ex-libris musicaux, Ex-musicii, Ex-cantibus. — Je serais reconnaissant à mes collègues de l'*Intermédiaire* qui voudraient bien me faire connaître des ex-libris de musiciens.

En dehors des marques de professionnels, généralement peu connues, je recherche aussi tous renseignements sur celles des musicophiles, qui ont rendu hommage à la musique par des emblèmes, et sur celles des musicographes.

HENRY-ANDRÉ.

—

Ex-libris (?) anonyme. — J'ai trouvé, anonyme, la pièce reproduite dans le numéro de ce jour. Je serais fort désireux de savoir si cette jolie marque est réellement un ex-libris et à qui elle a appartenu. J'ai tout lieu de croire son origine lilloise.

HENRY-ANDRÉ.

—

Lion à figure d'homme. — Connaît-on en blason des exemples de lion à figure d'homme ou, en général, à figure hétéroclite ? Cette question vise particulièrement l'Espagne.

A. DE P.

—

Groupe de marbre, de Francaville, à Pontchartrain. — Je lis dans le *Voyage Pittoresque des Environs de Paris*, par Dargenville (1755) que : dans le parc du château de Pontchartrain, on a placé « un groupe de marbre sculpté en 1609 par Francaville. Il représente un homme dont la tête est garnie de raisins et de deux ailes par derrière, qui soutient une femme tenant un sable et un compas. A ses pieds est une figure qui a deux

têtes, des ailes et des tétaces pendantes : une de ses griffes porte sur une tête de mort, et elle tire un bout de la draperie de la femme. Il y a de plus un satyre entre les jambes de l'homme ».

Que pouvait bien représenter ce groupe ? Existe-t-il encore ? NOËL.

—

Une citation d'Horace. — M. de Vitrolles, faisant allusion dans ses *Mémoires* à certaines défaillances de Chateaubriand, cite à son propos ces mots qu'il attribue à Horace : *Illiterati non minus rigent.*

La citation est-elle exacte ? A quelle pièce de vers d'Horace est-elle empruntée ? Je serais l'obligé de l'intermédiairiste qui voudrait bien suppléer à cette défaillance de ma mémoire. F. A.

—

Dombes. — Paul Bourget, dans la *Revue hebdomadaire*, parle à deux reprises de « la Dombe ». Précisez l'orthographe ? Est-ce la Dombe, la Dombes ou les Dombes ? L.

—

Grabelleur ou grabeleur. — Dans l'*Almanach historique* de Marseille pour l'année 1770, je lis, page 171, le titre : *Grabelleurs jurés, exerçant par commission de la Communauté,* suivi des noms des quatre titulaires de cet emploi.

Bien que Littré définisse les mots *grabeau*, *grabelage*, *grabeler* et *grabeleur*, je n'en puis tirer aucune notion sur la nature exacte des fonctions des grabelleurs ou grabeleurs marseillais, et j'ai recours à l'amabilité reconnue des lecteurs de l'*Intermédiaire* pour me renseigner à ce sujet. NAUTICUS.

—

La direction des ballons considérée impossible. — Dans un article de M. Jean Gherbrandt, publié dans le nº du 15 septembre dernier de *Lectures pour tous*, on cite cette phrase de Napoléon : « C'est un rêve aussi absurde que la direction des ballons ».

Où est-ce que Napoléon a dit cela ?

Est ce qu'on ne pourrait pas citer d'autres auteurs qui aient considéré la direction des ballons impossible ? M. A.

—

Ugolin a-t-il mangé ses enfants ? — On le croit : on le dit. Dante l'affirme, mais n'a-t-on pas retrouvé les restes du comte Ugolin à Pise, dans le cloître Saint François, et n'a-t'on pas retrouvé également les restes de ses enfants ?

C'est une chronique que je lis, en ce moment, chronique sans autorité, qui m'amène à poser cette question. Elle n'est peut-être pas, cependant, sans intérêt. V.

—

Manufacture de toile peinte. — Pourrait-on me renseigner sur la manufacture de toile peinte établie en 1785 au château de Coye, canton de Creil, arr. Senlis (Oise) ? Le nom de Combemale a-t-il laissé des traces dans les annales régionales ? Est-ce un nom répandu dans le pays ? HENRI CLOUZOT.

—

Rabelais et l'Anjou. — Est-il vrai qu'après avoir étudié à Seuilly (Indre-et-Loire), Rabelais fut envoyé à la Baumette (Maine-et-Loire), avant d'aller à Fontenay-le Comte (Vendée) ? UN CURIEUX.

—

Metternich avec un bracelet de cheveux. — Stendhal, dans une lettre du 30 octobre 1840 à Balzac, (*Correspondance, deuxième série*, Paris 1855, page 298), s'exprime ainsi :

> Je n'ai point copié M. de Metternich, que je n'ai point vu depuis 1810, à Saint-Cloud, quand il portait un bracelet des cheveux de C. M., si belle alors.

C. M. ne serait-elle pas Caroline Murat ?

Les hommes pouvaient-ils, sans se ridiculiser, porter en 1810 un bracelet des cheveux d'une amie ? Aujourd'hui un homme s'ornant d'un bracelet d'or passe pour un rastaquouère. P. M.

—

Mme Douchain ou Dorchain, amie de Victor-Hugo. — Durant son exil, à Guernesey, Victor-Hugo, accompagné de sa femme, avaient comme hôte et commensale, une dame du nom de Douchain ou Dorchain, qui était comme leur ombre affectueuse et protectrice. Quel était son véritable nom. et sa position sociale ?

Ne s'est-elle pas entremise de concert avec Mme Hugo, dans la vente du manuscrit des *Misérables*, pour un million, avec un libraire éditeur de Bruxelles ? H. G.



Intermédiaire LXVIII col. 478

Réponses

—

Louis XVIII à Blankenfeld en 1804. Documents inédits (LXVIII, 418, 434). (*suite*) — Un des fils d M. Kœnigsfels, attaché au ministère des Affaires Etrangères, avait fait, compagne de France à la suite de l'armée russe. Il nous semble intéressant de reproduire ici une lettre qu'il écrivit de Langres à son père. Elle est entièrement rédigée en français.

Au quartier général de Langres, en Champagne.

15/27 janvier 1814.

Depuis Bâle il m'a été impossible, mon digne et excellent père, de vous écrire, vu qu'avant d'arriver nous ne nous sommes nulle part arrêtés. Nous voici donc presque au cœur de la France et pouvons à peu près calculer le moment où nos armées victorieuses rendront à notre ennemi, à Paris, la visite qu'il nous a fait (*sic*) à Moscou. Quelle brillante série d'événements incroyables nous a conduit (*sic*) à ce beau résultat et quel exemple éclatant de la justice céleste qui a permis que les choses en vinssent à ce point. En voyant les Français dans les provinces que nous avons parcourues, on croirait à peine que c'est là cette nation qui pendant si longtemps a fait la terreur des autres. Un découragement, une apathie générable s'en est emparé ; ils regardent presque d'un œil indifférent ce qui se passe autour d'eux et si quelques-uns d'entre eux conservent encore quelque énergie, c'est pour maudire le gouvernement qui les a plongés dans la misère où ils se trouvent.

Le rayon de gloire qui a jusqu'à présent entouré la France au dehors n'a certainement pas réfléchi au dedans, car il est difficile de trouver un pays plus pauvre que l'Alsace, la Franche-Comté et la Champagne, ces trois provinces que nous venons de traverser. Tous les habitants se plaignent d'avoir été abîmés par leur souverain avant l'entrée même des troupes alliées dont la conduite en général est très bonne.

On se loue surtout des Russes qui, plus que tous les autres auraient le droit de conserver un sentiment de vengeance pour tout le mal qui leur a été fait, mais quand on voit de près l'état de ces conquérants formidables, on est plutôt tenté de les plaindre que de les maltraiter. Nous avons été en notre particulier très bien reçus, partout et on nousa donné ce qu'on avait, le tout assaisonné de cette politesse française, qu'on trouve partout même chez les paysans.

La bonne volonté qu'on nous a fait paraître n'a pas empêché cependant que, sur toute la route, et même encore ici, nous ne nous soyons trouvés fort mal de la manière de vivre de ce pays-ci. La pauvreté et la malpropreté des habitants de ces provinces font un contraste peu avantageux avec l'aisance qui règne dans les pays situés au delà du Rhin.

Une chose dont je souffre surtout depuis que je suis en France, c'est le froid. Les chambres ne sont chauffées ici que par des cheminées et l'on y gèle dès qu'on s'éloigne de quatre pas du feu. Le manque de vivres commence aussi à se faire sentir ici, et la seule bonne chose qu'on trouve encore ce sont les vins qui quoique du crû du pays sont cependant assez chers.

Notre voyage à la suite du quartier général de l'armée s'est terminé ici à Langres. En arrivant dans cette ville M. d'Alapa appris que Sa Majesté Impériale venait de le nommer gouverneur général de la Lorraine et du duché de Bar et qu'il avait à se retirer en cette qualité à Nancy. Je l'y accompagnerai comme secrétaire général et nous nous retrouverons probablement aujourd'hui en route pour notre nouvelle destination qui ne nous privera cependant pas des places que nous occupons à Berlin et que nous y reprendrons à la paix.

Tant que dureront nos fonctions à Nancy, les ordonnances émanées à ce sujet me fixent un napoléon d'or par jour, je suis à peu près défrayé de tout, de sorte que sous ce rapport là je me trouverais parfaitement bien à ma nouvelle place. Il est vrai que, quant à ce qui regarde les affaires, j'en aurai à Nancy un bien plus grand nombre qu'ici, mais en même temps je me flatte qu'elles me vaudront finalement quelque chose.

Etant partis de Bâle dans un moment où la route était très fréquentée, nous avons fait un voyage extrêmement désagréable à cause du manque total de chevaux. La première nuit, nous avons couché à Altkirck et de là nous sommes allés par Chavannes à Epert en tournant par d'horribles chemins de traverse autour du château de Belfort qui ne s'est pas encore rendu et qui coupe la chaussée en deux.

La seconde nuit nous arrivâmes à Lur, une petite ville de l'ancienne Franche-Comté d'où nous eûmes encore deux postes jusqu'à Vesoul où le quartier général avait été pendant quelques jours, mais ne l'y ayant plus trouvé, nous ne nous y arrêtâmes que le temps qu'il fallait pour trouver des chevaux de réquisition, ce qui nous prit au-delà d'une journée. De Vesoul à Langres, nous eûmes encore environ 24 lieues par Pont-sur-Saône, Cambeau-Centray, etc., et nous arrivâmes ici avant-hier exténués de froid et de fatigue. La dernière nuit, il y eut au moins

15 degrés de froid et nos chevaux, qui avaient déjà fait trois postes étaient tellement harassés que pour les soulager nous fîmes la plus grande partie du chemin à pied.

La route allait toujours en montant et le vent soufflait d'une manière épouvantable. Un officier russe a eu, la même nuit, une oreille gelée, ce qui, à ce qu'il assure, ne lui est même jamais arrivé en Russie.

Langres est, dit on, le point le plus élevé de la France, ce qui explique le froid extrême que nous avons eu.

Avant de finir ma lettre, je vous communiquerai encore le peu de nouvelles que nous avons ici sur les opérations militaires.

Avant-hier il y a eu une affaire assez chaude à l'avant-garde où les Autrichiens ont remporté l'avantage.

L'armée s'approche de Troyes et la communication avec Blucher qui est déjà parti de Nancy est ouverte.

Ces deux armées peuvent se joindre très facilement et le feront probablement aussi s'il doit y avoir encore une bataille. On dit, mais les nouvelles officielles n'en sont pas encore arrivées, que le 30 décembre, lord Wellington a livré un combat terrible aux Français à la suite duquel Bayonne a été emporté d'assaut. Napoléon doit être à Châlons-sur Marne.

Le 23 janvier 1829, M. de Kœnigsfels vieux, endetté, contraint de changer ses habitudes à cause du dérangement total de ses affaires, écrit les lignes suivantes à un ami français dont nous n'avons pu découvrir le nom :

D'après un calcul exact que je viens de faire, un emprunt de 100.000 fr. à 2 et s'il le faut à 3 o/o, pendant 10 ou 12 ans me tirerait d'affaire et me remettrait à mon aise, et ma terre de Blankenfeld sans autres dettes serait une hypothèque plus que suffisante pour le capital dont les intérêts seraient toujours payés le plus exactement. Mais comment faire pour l'obtenir ? Ne pourrais-je écrire au Dauphin qui, comme Duc d'Angoulême m'a assuré qu'il n'a jamais été aussi heureux qu'à Blankenfeld.

N'aurait-il peut-être même plaisir à présent à sauver cette terre à son propriétaire qui dans d'autres temps a eu le bonheur d'être de quelque utilité au Roi défunt et à son Altesse royale même. Je n'ose pas en douter.

Parlez-en, mon digne ami, au Duc d'Havré qui s'est toujours distingué par son caractère respectable, par sa loyauté et par un cœur sensible, de manière que j'ai toute la confiance en lui.

Je mets l'entière tranquillité de mes derniers jours entre vos mains et j'ai la pleine conviction qu'elle ne peut pas être entre des meilleures. Peut-être qu'un succès heureux couronnera vos peines et que je n'aurai plus à craindre l'approche de la Saint Jean. Dites-moi votre opinion sur mon idée et si Dieu bénit les efforts de votre amitié, je serai bien aise si le capital fût mis à ma disposition chez Monsieur Bergin qui m'en avertirait et je vous enverrai alors sur le champ mon obligation en forme légale sur le papier timbré nécessaire et dans les termes que vous me prescrirez.

Suivent des détails de famille sur la misère des campagnes :

La Courlande souffre d'une dette accablante. Chez moi et dans les environs la récolte suffit à peine pour nourrir les paysans et plusieurs sont même obligés d'acheter des grains pour leur donner du pain.

Le comte de Kœnigsfels mourut en 1832, à l'âge de 82 ans et la comtesse en 1838. Le 28 janvier 1840, leur fils vendit Blankenfeld chargé d'une dette gênante que les mauvaises récoltes ne permettaient pas de payer.

Communication de Mlle DESPRÉAUX.

***

Dans ces documents inédits si intéressants, sur le séjour de Louis XVIII à Blankenfeld en 1804, la phrase « Comment le roi est au camp et Mont-au-Ciel n'y est pas ? » (p. 422) n'est-elle pas une allusion empruntée à l'Opéra-Comique du *Déserteur* ? Et l'on ne saurait s'étonner qu'un lettré comme l'était le comte de Provence en ait été charmé.

D'E.

—

Santerre et la mort de Louis XVI (T.G.820; LXV; LXV; LXVII; LXVIII, 291, 449). — Nous avons été d'autant plus heureux de trouver, dans l'*Intermédiaire* du 10 septembre, la lettre de Santerre à Châteauneuf, que nous savions, par ce même *Intermédiaire* du 25 septembre 1885, col. 563, à l'article signé *Ego E.-G.* — qu'elle faisait « partie maintenant du fonds Labédoyère à la *Bibliothèque Nationale* » et nous disposions à l'y copier, peu de jours avant que parût l'article de M. F. Weber. Nous étant aussitôt, de Paris, empressé de féliciter ce dernier, cet aimable collègue nous écrivit, de Meaux, le 14, puis le 21 septembre, qu'il s'agissait pour lui maintenant « de savoir où M. de Châ-

teauneuf a bien pu puiser la certitude que Santerre reçut 100.000 fr. de M. de Laporte ». En fait, cela n'est pas dans les papiers de cet intendant, trouvés et inventoriés à l'Hôtel de Massiac.

Nous croyons être à même de pouvoir, cependant, fournir sur cette matière quelques précisions. M. Weber n'a pas été sans lire, tout à la fin de l'apologie de Santerre par A. Carro, « rédacteur du *Journal de Seine-et-Marne* » (1e édit. Paris, 1847), le passage suivant :

L'exposé fidèle qu'on vient de lire prouve assez que le défaut capital de ces écrits a été avant tout la prévention et l'ignorance : nous en exceptons un factum qui fut, celui-là, dicté par la haine et qui, rédigé en 1793 par un ennemi personnel de Santerre, fut publié en 1824 par Alexis Dumesnil, auteur de l'*Esprit des Religions*. Il se réfute, au reste, plus que suffisamment de lui-même. Ce n'est autre chose qu'une dénonciation calomnieuse, comme on en faisait dans le temps de la Terreur, avec l'espoir et l'intention bien arrêtée d'envoyer un ennemi à l'échafaud.

Et un peu plus loin, aux *Notes* :

L'auteur de cet écrit, dont nous ne voulons pas rappeler le nom ici, est cité par M. Thiers comme agent provocateur et dénonciateur.

L'écrivain que Carro ne veut pas citer n'est autre que Senar (ou Senard), terroriste converti décédé, en qualité d'« homme de loy », à Tours, en 1796 et qui, ayant connu à Paris d'Ossonville — par suite des relations que ce dernier entretenait avec le Comité de Sûreté générale, dont il était lui-même secrétaire-rédacteur — lui légua, en mourant, ses *Mémoires*. Le manuscrit autographe de ceux-ci fut acquis, en octobre 1823, par Dumesnil, après une vaine tentative de J. Eckard, le spécialiste de Louis XVII, de les faire siens par achat. On trouvera tous détails à ce sujet dans la curieuse lettre d'Eckard à Dumesnil parue en 1824, à Paris, chez Gosselin et conservée à notre *Nationale* sous la cote *Ln* [27] *18813*. La publication de Dumesnil : *Révélations puisées dans les cartons des Comités de Salut Public et de Sûreté Générale, ou Mémoires (inédits) de Senart, agent du gouvernement révolutionnaire* (1) n'est — qu'on daigne en tenir compte — que fragmentaire et Eckard dira à ce sujet, op. cit., p. 12 :

Je doute qu'on publie de long-temps, ou sans correctif, toutes les choses que Senar révèle, sans ménagements, concernant le Duc d'Orléans et d'autres personnages.

Déjà, d'ailleurs, Senar, dans une lettre au baron de Batz, daté de Tours, 11 novembre 1795, avouait que son très gros volume n'avait pu être imprimé à cause de raisons « du moment ». Il serait intéressant de savoir ce qu'est devenu ce manuscrit, qui se range dignement aux côtés de l'ouvrage, cité par nous, de l'avocat royaliste Montjoie : *Histoire de la Conspiration de Louis-Philippe d'Orléans surnommé Egalité.* Toujours est-il que Senar écrit p. 10, ce qui suit sur Santerre :

« Je fus chargé de l'interrogatoire de Santerre et de l'examen de ses papiers : c'est en cette qualité que je transmets le fait suivant. Santerre, complice du duc d'Orléans, désigné tel, fut convaincu par les aveux signés de sa main, ainsi que par les pièces matérielles trouvées chez lui, lors du procès-verbal signé par moi, en exécution d'ordres du comité de sûreté générale, dans le mois de prairial an II, à son domicile. *Il fut constaté qu'il était le distributeur des sommes données par Pitt et d'Orléans* ; *on trouva des lettres anglaises avec des annonces d'envoi de plusieurs millions* et des notes de divisions distributives à tant par personne. Le commerce de Santerre n'était plus assez étendu pour aller jusqu'aux millions ; ce qui établirait des doutes, s'il s'agissait d'un autre, n'est pas un problème à son égard. En réunissant les autres faits dont la comparaison détermine cette complicité, il est notoire que Santerre était l'homme de d'Orléans. Les mouvements venaient du faubourg St-Antoine, et les preuves matérielles des envois de millions, et celles sur les notes et calculs de distributions, écrits et chiffrés par Santerre, ne laissent pas douter qu'il n'ait excité et payé des souteneurs. Les pièces matérielles sont jointes au procès-verbal, cotées et paraphées de Santerre et de moi.

Que l'on produise ces fameux cartons et l'on saura à quoi s'en tenir. En attendant, il y a, p. 26-28, sur la « trahison » de Santerre et ses « orgies » dans la journée du 10 août, des choses frappantes. Dans son interrogatoire, Santerre rejeta la faute sur le chevalier Montredon, pensionnaire gagiste de d'Orléans. Voyez aussi p. 31, 33 et 69, sur la conspira-

(1) Paris, 1824. *Bibliothèque Nationale Lb* [41], *36*.

tion du Cadran-Bleu, où est citée une lettre de Santerre à un notaire de Lazarches corroborant les assertions de Senar.

Ce fut à un de ces rendez-vous que Santerre jura à D'Orléans, le verre à la main, qu'il emploierait un moyen sûr pour empêcher Capet de parler : ainsi se forma le complot du fameux roulement des tambours, effectué lors de la mort de Capet. Ce projet fut conçu, adopté, le serment réitéré, le verre à la main, dans un endroit particulier, au *Cadran Bleu*, sur les boulevards. Ce fut là que le général Mousseux (1) promit à D'Orléans cette grande action par laquelle il usurpa la confiance. Ces renseignements sont précisément ceux donnés par les *Observateurs dans Paris*, dont le porteur fut guillotiné ; ce qu'indique le mot mis en marge de la feuille, ainsi conçu : « *l'Observateur a dû être compris dans les conspirations de prison* ». *Ils existent dans les cartons de la surveillance dans Paris* ».

Il est, d'autre part, un détail qui nous a toujours frappé. Augustin Santerre, fils du célèbre brasseur, n'a pas laissé passer sans protestations les imputations qu'il estimait être calomnieuses pour la mémoire de son père. Voyez, dans l'*Intermédiaire* des 30 mars et 20 avril 1902, col. 470-471 et 594-595, ses rectifications à Lamartine (*Girondins*) et à Dumas (*Chevalier de la Maison rouge*), ainsi qu'une curieuse lettre de lui au *Siècle*. Nous savons, en outre, par Carro, *op. cit.* p. 319, *note* 1 — qui résume sans doute, p. 390-391, ces observations — qu'il s'adressa à la Duchesse d'Abrantès pour obtenir d'elle la rétractation de ce qu'elle avait écrit contre son père, ce en quoi, d'ailleurs, il échoua. Or, n'est-il pas extraordinairement frappant qu'il se soit tu à l'endroit de Dumesnil, et que Carro, qui s'inspire de lui, ait affecté également de taire le nom de Senar ? Que si l'on songe, cependant, qu'Augustin Santerre, à l'époque de la Restauration, pouvait craindre que la production des cartons de la Sûreté Générale vînt démontrer la complicité de son père avec le d'Orléans et que, sous Louis-Philippe — époque à laquelle il luttait pour l'existence — le silence en pareille matière était d'or pour lui, l'on aura, croyons-nous, la clef de l'énigme. En tout état de cause, l'on ne peut que s'associer aux

(1) Santerre, qui « n'avait de Mars que la bière », d'après Senar, naturellement.

regrets de ce collaborateur de l'*Intermédiaire* (1) relatifs à la seule existence du travail apologétique de Carro sur Santerre, dont s'est uniquement servi M. Lenôtre pour ses articles du *Temps* : *La fin de Santerre* (24 et 25 janvier 1905). Les *Archives Administratives* de la Guerre aux dossiers Santerre et Beaufranchet, n'ont rien de particulier, ni de saillant. Beaufranchet y apparaît comme « pistonné » par Desaix, dont il était le parent et le tuteur (2), ce qui ne l'empêchait pas, aux débuts, d'être dans la misère. Peut-être faudrait-il explorer la *Section Historique* ? Et voici, pour finir, une autre énigme. Dans les *Mémoires secrets de 1770 à 1830* du Comte d'Allonville (t. III, Paris 1841, p. 159), on lit :

Un roulement de tambours ordonné, non par Santerre, comme on l'a cru, mais par le général B..., couvrit sa voix, qui ne fut entendue que du confesseur et du bourreau...

Ce B. est-il Berruyer ou Beaufranchet ? Enfin, rappelons qu'en épigraphe de l'ouvrage de Carro on lit, comme les *paroles du* GÉNÉRAL BERRUYER *aux Commissaires de la Convention*, ceci :

« Savez-vous qu'il a voulu parler au peuple ?... que Santerre laissait faire et que si je n'avais pas commandé aussitôt un roulement de tambours pour étouffer la voix du tyran, je ne sais ce qu'il serait arrivé !

CAMILLE PITOLLET.

—

Les prisonniers de Saint-Florent. Guerres de Vendée (LXVIII, 339, 441). — Tout en espérant et en souhaitant la découverte de la lettre d'Haudaudine en original, je me permets de différer d'avis avec notre érudit confrère. Loin d'accueillir avec une confiance absolue la copie de cette pièce, dont la source n'est pas indiquée, je crois qu'il faut au contraire lui opposer la question

(1) N° du 10 avril 1906, col. 509. Le signataire était M. H. Vial. — Il ne semble pas que les notes de Lhuillier, qui se trouvaient sur l'exemplaire de la 1re édit. de Carro achetée chez Champion en 1905, aient été publiées : cf. la note de M. E. W[eber ?] dans l'*Intermédiaire* du 30 avril 1906, col. 617.

(2) La parenté de Beaufranchet avec Desaix — qui explique sans doute sa fortune sous l'Empire — était déjà signalée par *Francisque M.* (Clermont-Ferrand), dans l'*Intermédiaire* du 25 février 1874, col. 19.

préalable, comme à toutes celles du même genre qui nous sont parvenues par le canal de feu B. Fillon ou de ses amis. Or, Dugast-Matifeux était un des meilleurs et sans préjuger en quoi que ce soit du résultat du débat, je ne crois pas être démenti en chargeant leur mémoire commune de plus d'une mystification historique. Quant au legs des documents à la Bibliothèque de Nantes il y aurait fort à épiloguer sur le sujet. La publication d'un des principaux manuscrits de la collection n'a-t-elle pas déjà donné lieu à un procès en revendication de propriété littéraire ? Terrain brûlant. Ne nous y aventurons pas.

JEF.

***

La correction de l'épreuve de ma note du 20 septembre étant parvenue trop tard à la direction de l'*Intermédiaire*, plusieurs fautes sont à remarquer :

Mayenne pour Mayence — Cesbron d'Argonne pour d'Argogne, etc. Notre sympathique directeur fut assez aimable de s'excuser et de me donner le motif de la précipitation du tirage de son numéro ; je lui en suis reconnaissant.

Plus grave est une lacune qui m'est signalée par l'*Intermédiaire* du 10 octobre ; je rectifie ce qui a été imprimé : Sur la copie de la lettre d'Haudaudine est écrit :

> Nous fûmes transportés..... à Beaupréau, puis au château de la Movésinière (*sic*) et *puis à Saint-Florent.*

Ne serait-ce pas moi qui, dans une transcription trop hâtive, aurait omis ce dernier mot ?

A. V. DU PRONT.

—

La condamnation de Louis XVI et la Franc-Maçonnerie (LXII ; LXIII ; LXIV ; LXVI ; LXVII ; LXVIII, 249, 387). — Les documents nouveaux exhumés par M. B. Fabre ne prouvent assurément pas que Louis XVI ait été condamné, à Francfort, par la Franc-maçonnerie ; mais ils établissent : 1° généralement, que les *chefs attitrés* de la maçonnerie n'en étaient pas les vrais chefs ; 2° spécialement que le baron de Waldenfeld occupait, à Wetslar, une situation maçonnique plus importante que le F.·. Abel, maître de cette loge, puisque le premier est l'objet d'une fiche très significative, en vue d'un couvent devenu historique, tandis que le second est purement et simplement négligé.

Or, je dis que c'est là au moins *un commencement de fait nouveau*, jurtifiant une nouvelle, et d'ailleurs, très brève intervention dans cette polémique.

A ceux qui douteraient de ces affirmations, je ne puis que renouveler le conseil de mon dernier article : Lisez et méditez le livre de M. B. Fabre, que ses critiques eux-mêmes déclarent digne de tous les éloges. — J'ajoute volontiers : Lisez ensuite le compte-rendu de M. G. Bord, dans la *Revue internationale des Sociétés secrètes* (compte-rendu fort savant, comme tout ce qu'écrit M. Bord), et décidez vous-même, après cette double lecture, quel est celui des deux auteurs qui vous paraît avoir raison sur le point qui les divise : la véritable organisation (a simple ou double étage) de la franc-maçonnerie. Un écrivain sérieux ne demandant généralement qu'à être lu et opposé à ses contradicteurs, voilà certes une conclusion sans parti-pris et que ni l'auteur, ni le critique, en tout cas, ne saurait récuser.

GALL.

—

Guillaume Tell a-t-il existé ? (LXVIII, 426). — M. M... demande ce qu'est devenue la question depuis vingt ans. La question n'est pas devenue, elle n'existe plus : elle a été parfaitement épuisée, dès le milieu du siècle dernier, dans le livre excellent de M. Albert Rilliet (*Origines de la Confédération Suisse : histoire et légende*, 2° édition, 1869), qui a montré comment s'était tardivement formée, puis transformée d'une manière, au reste, fort amusante, cette légende de Tell et des farouches baillis autrichiens. Le dernier historien sérieux du pays, M. Jean Dierauer (*Histoire de la Confédération Suisse* ; traduction française, 1911-1913, tome I), n'a pu qu'adopter les mêmes conclusions.

H YRVOIX DE LANDOSLE.

—

Marat assassiné dans sa baignoire. — Tableau de David (T. G., 264 ; LXVII ; LXVIII, 62, 216). — M. Jean Du Gué est bien formé. Dans un guide du Musée Grévin de l'année 1906 se trouve en fac-

simile l'acte de cession de la baignoire par le Chanoine Le Cosse, dont voici copie :

Diocèse de Vannes — Sarzeau, le 8 juillet 1886

Doyenné de SARZEAU (Morbihan) — Je soussigné Le Cossse, chanoine honoraire, curé-doyen de Sarzeau, évêché de Vannes (Morbihan) cède au Musée Grévin, contre la somme de cinq mille francs la baignoire de Marat dont je suis le légitime propriétaire.

Je déclare la tenir de Mme Gurdon, fille l'écrivain M. Rio ; et nièce de M. Rio, Prêtre habitué à l'île d'Ars (Morbihan).

Cette baignoire appartenait primitivement au Général de brigade Comte Capriol de St-Hilaire qui l'avait achetée à Paris au commencement du siècle, puis à sa fille Mlle la Comtesse Capriol de St-Hilaire, dont M. Rio Prêtre, était légataire universel, cette demoiselle est décédée chez lui à l'île d'Ars.

J'invoque à l'appui de l'indiscutable authenticité de cette curieuse relique le témoignage des familles de ces différents propriétaires.

Fait à Sarzeau, le 8 juillet 1886.

(Signé) : Le Cosse.

P. c. c. America.

—

Le couchage des troupes LXVIII, 374.

Philippe-Henri de Ségur fut appelé par Louis XVI au ministère de la guere en 1780 et le fit maréchal de France en 1783. Il fut 7 ans ministre, rétablit la discipline dans l'armée et l'ordre dans les dépenses. C'est à lui que les soldats durent le bienfait de n'être plus entassés trois dans un seul lit.

Mémoires ou Souvenirs et anecdotes, par M. le comte de Ségur, de l'Académie Française, pair de France. — 1842. Tome I, page 9.

L. Léon-Dufour.

—

Bonneval (LXVIII, 379). — On doit quant à présent, renoncer à connaître l'auteur des *Mémoires* apocryphes du comte Claude-Alexandre de Bonneval, fils de Jean François, né en 1675. mort musulman, à Constantinople, le 22 ou le 23 mars 1747. Si quelqu'un pouvait résoudre la question, c'était M. Maurice Tourneux, dans la note qui accompagna la relation de sa mort dans la *Correspondance de Grimm* ; et il ne l'a pas fait. Parmi les publications des *Mémoires de Bonneval*, je ne vois pas une édition in-16 de 1738, publiée à la Haye chez Jean Van Duren. Sur ce comte de Bonneval, outre les biographies, on doit consulter Dangeau, de Luynes, et Mathieu Marais. Sainte Beuve a consacré à Bonneval et à sa femme, Judith Charlotte de Gontaut-Biron, une étude qui se trouve, *Causeries du Lundi*, T. V.

E. Grave.

—

Jenny Colon (LXVIII, 428). — M. H. Lyonnet était très bien informé. C'est bien en 1836 que la charmante artiste qui avait nom Jenny Colon rentra à l'Opéra-Comique. Elle y avait débuté dès l'âge de quatorze ans, le 17 avril 1822, avec sa sœur Eléonore, dans *Les deux Petits Savoyards*. Après une longue absence, pendant laquelle elle s'était montrée tour à tour au Vaudeville, aux Variétés, au Gymnase, et même au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, où elle ne craignait pas d'aborder le rôle de Marguerite des *Huguenots* (1835), elle rentrait à l'Opéra-Comique, le 26 avril 1836 (et non le 26 mars, comme certains l'ont dit par erreur), en créant le rôle principal du premier ouvrage donné à ce théâtre, par Grisar, *Sarah* ou *l'Orpheline de Glençoé*. On trouve une courte notice sur Jenny Colon dans le petit volume d'Alfred Delvau, *Gérard de Nerval, sa vie et ses œuvres* (on sait que Gérard s'était follement épris de la jeune femme), et une autre dans le livre de De Manne et Ménétrier, *Galerie historique des acteurs français, mimes et paradistes* (Lyon, Scheuring, 1877). J'ai donné moi-même, dans mon livre sur *Adolphe Adam*, à propos du *Postillon de Lonjumeau*, une longue lettre d'Adam toute relative à la liaison de Jenny Colon avec Chollet, qu'elle avait enlevé à Zoé Prévost.

Au mois d'avil 1839, Jenny Colon épousait Gabriel Leplus, artiste de talent qui avait obtenu un premier prix de flûte au Conservatoire, et qui était flûte solo à l'Opéra-Comique. Parmi les ouvrages à la création desquels elle prit part pendant son second séjour à ce théâtre, on peut citer, entre autres, *l'Ambassadrice*, d'Auber, *le Fidèle Berger* et *la Reine d'un jour*, d'Adolphe Adam, *le Perruquier de la Régence*, d'Ambroise Thomas, *la Figu-*

rante, de Clapisson, *le Planteur* d'Hippolyte Monpou, etc. ARTHUR POUGIN.

—

Madame de Dolomieu (LXVIII ; 190). — Je ne vois pas pourquoi madame la marquise de Dolomieu, née Zoé de Montjoie, n'aurait pu rencontrer sur le chemin de l'exil mesdames Victoire et Adélaïde.

Jean Nepomucène, François - Xavier Fortunat comte de Montjoie, Seigneur de Hirsingen siège a comme député de la Noblesse d'Alsace aux Etats Généraux. Il émigra et mourut à Bâle en 1791. Ses enfants étaient déjà grands à l'époque, puisqu'ils étaient nés du mariage avec Marie-Anne-Sophie-Joséphine de Reinach Hirtzbach, célébré le 7 avril 1760.

Les fils servirent à l'Armée de Condé. Le Comte Gustave de Montjoie, officier dans l'Alsace, avant la Révolution, avait accompagné, en Suisse, Mme de Genlis et la jeune Princesse Adelaïde d'Orléans, en 1793. Vers la même époque, le duc de Chartres passa quelques jours chez les Montjoie à Bâle. C'est de cette période que date sans doute le fidèle attachement de la famille pour les Princes d'Orléans.

La comtesse Mélanie de Monjoie et sa sœur Zoé, plus tard marquise de Dolomieu, se trouvaient à Palerme, au temps du mariage de la reine Marie-Amélie. Chez un mien cousin, j'ai vu un très joli portrait, montrant de profil, les deux têtes de Mélanie et de Zoé, peintes en Sicile. Sur leur route, en Italie, elles ont peut être vu les tantes du Roi Louis XVI, qui étaient, je le crois, chanoinesses de Remiremont comme les filles du comte de Montjoie.

La comtesse de St-Mauris, fille de la marquise de Dolomieu, est morte folle vers 1847. Son mari, introducteur des ambassadeurs, lui a longtemps survécu et passait pour n'avoir pu lui donner d'enfants. Ils avaient adopté une nièce : Muscat de Montjoie, enterrée au cimetière de Nancy. Les plus proches parents des Dolomieu vivant encore, doivent être des Montjoie en Autriche les Reinach et les Raigecourt. E. DE V.

—

Etienne. — Ses descendants (LXVIII, 429). — L'auteur dramatique Charles-Guillaume Etienne, né à Chamouilley (Haute Marne) en 1777, et décédé en 1845, avait — je crois bien — une fille qui a épousé M. Pagès, maître des requêtes au Conseil d'Etat et Conseiller général de la Meuse pour le canton de Void (voir l'*Annuaire du département de la Meuse*, 1849, p. 38). Si mes souvenirs sont exacts, M. et Mme Pagès habitaient à Paris, vers 1855, dans la rue Caumartin ou aux alentours ; et ils possédaient un château ou maison de campagne à Sorcy (Meuse). Cette propriété leur venait d'Etienne, qui avait été député de la Meuse. Le même *Annuaire* de 1849 mentionne encore (p. 233) : « Etienne, député, s'occupant d'agriculture à Sorcy ». S'agirait-il d'un fils de l'auteur dramatique ? ALBERT CIM.

***

Monsieur et cher Directeur,

Permettez-moi de répondre à la question de l'*Intermédiaire* :

Deux arrière petit-fils d'Etienne, MM. Theuveny, vivent encore, l'un à Paris, l'autre à Saint-Martin de Sorcy (Meuse) dans le château de son célèbre ancêtre.

Etienne laissa un fils qui fut député, et dont la fille devint madame Theuveny, mère des deux frères. L'un de ces derniers assistait aux fêtes d'inauguration du 28 septembre.

Respectueux hommages.

PAUL BASTIER.

—

La femme du général Hugo et les Vendéens (LXVIII, 141, 305). — La thèse récente de M. l'abbé Dubois sur *Victor Hugo, ses idées religieuses de 1802 à 1825*, donne sur la jeunesse de la mère du poète bien plus de détails que les livres antérieurs. Il en ressort avec évidence qu'Edouard Biré n'eut pas tort de mettre en doute la légende d'une Sophie Trébuchet « brigande » vendéenne, mais qu'il se trompa, ce qui lui arrive, à lui aussi, fort souvent, en admettant qu'elle resta pendant toute la guerre de Vendée à Nantes auprès de son père ; puisqu'elle était, M. Séché l'avait déjà rappelé, orpheline de père et de mère, quand vint la Révolution, depuis plusieurs années. Ce que précise M. l'abbé Dubois, c'est que, si sa famille était en partie très pieuse et sans doute royaliste, tradition qui s'y est conservée, elle-même fut, à cette époque de sa formation intellectuelle et morale, sous l'influence dominante

d'une tante voltairienne, et probablement de son grand père Lenormand, révolutionnaire actif et membre même du tribunal révolutionnaire que constitua à Nantes Carrier.

Qu'il eût pris, comme d'autres, par intérêt de sécurité personnelle cette attitude dont il rabattit plus tard, c'est possible. Toujours est-il que Sophie Trébuchet, incroyante semble-t-il en religion, et fût-elle même, en son for intérieur, restée en politique royaliste, n'était ni en situation ni sans doute en désir de faire figure de vendéenne.

Maintenant, qui est responsable de la légende consacrée par le poète ? Non pas lui, croirais-je volontiers, mais sa mère elle-même. Ennemie de l'Empire, devenue peut-être royaliste convaincue, en tout cas ambitieuse pour ses fils, soucieuse de leur voir professer cette opinion utile, elle a pu, pour mieux les y confirmer, s'attribuer à elle-même un passé en accord avec ce dessein. Ce qu'ils connaissaient des idées de leurs parents de Nantes l'y aidait. N'ayant pas à craindre la contradiction des souvenirs du général, son mari, qui vivait loin d'elle, elle pouvait sur sa jeunesse, conter à ses fils ce qu'elle voulait. Et elle ne le contait pas qu'à eux.

Ses relations intimes, les parents de sa future belle-fille, lui entendaient, semble-t-il bien, faire les mêmes récits. M. Asseline (*Victor Hugo intime*) a cité des souvenirs écrits en 1832 par M. Foucher père, et qui semblent bien être l'écho de ses entretiens d'autrefois avec sa compatriote et amie (dont il avait du reste connu le grand père) :

« Cette dame, qui avait passé sa première jeunesse parmi les Vendéens », s'entendait merveilleusement à garder un secret politique » ; il lui attribue même, non qu'elle lui en ait fait confidence, mais d'après certains indices, tirés sans doute de ses récits, un rôle actif dans la conjuration Malet. « Elle devint, ajoute-t-il, chaude Vendéenne en haine du despotisme de la Convention qui, armée du couperet de la guillotine, voulait faire renoncer les Bretons à leurs vieilles croyances ».

N'entrevoit-on pas là comment des souvenirs réels peut-être, non seulement de l'attitude, des sentiments, des relations, des dangers, de quelques-uns des parents de Sophie Trébuchet pendant la Révolution, mais de scrupules de son grand père et de ses propres révoltes intimes contre certains excès, ont pu, transformés par son imagination, arrangés avec quelque complaisance et quelque calcul, lui donner plus tard, aux yeux même d'un homme aussi bien informé sur elle et les siens, que M. Foucher, à plus forte raison aux yeux de fils épris, confiants, admiratifs, figure de Vendéenne militante ?

IBÈRE.

—

Comtes de Montlezun (LXVII ; LXVIII, 118). — Par suite d'un travail excessif, courant juillet et août et une bonne partie de septembre, il m'a été impossible de suivre la question que j'avais posée aux curieux savants de l'*Intermédiaire*, concernant les comtes de Montlezun. J'y reviens aujourd'hui et je remercie tout d'abord G. P. le Lieur d'Avost d'avoir bien voulu tenter d'y répondre.

Miquel del Verms ou Michel de Vernis, dans sa *Chronique romane des comtes de Foix*, cite un comte de Montlazur, du parti d'Armagnac contre le parti de Foix à la bataille de Launac, en 1362.

L'Anonyme, dans sa *Chronique de Duguesclin* cite un comte de Monta Lezun, du côté du prince de Galles, de Pierre le Cruel et d'Armagnac contre Du Guesclin et Henri Transtamare, en Espagne, à la bataille de Nadres, en 1366 ;

Choix de Chroniques et Mémoires sur l'Histoire de France, par J. A. C. Buchon.

J'identifie Mont-Lazur et Monta-Lezun avec Montlezun.

Si je ne me trompe pas, je demande qu'un savant intermédiairiste veuille bien me donner les armes de ces Montlezun, leurs ascendants et leurs descendants, leur lieu d'origine, etc.

Si je me trompe, qu'on me donne au moins les armes des Mont-Lazur et des Monta Lezun. S. F.

—

Ronsard, roumain (LXVIII, 286, 348, 400, 458). — Colonne 459, ligne 4, lire « Non, mais le voyez-vous Ronsardescu ! » au lieu de « Ronsardesca ».

—

La Maison de Roqueplan (LXVIII, 192, 400). — Répondant à la première

partie de la demande de M. Alimno sans pouvoir, à regret, être tout à fait affirmatif, j'ai plaisir à lui indiquer :

que Vincent, Antoine-Paul, eut son atelier rue Taitbout, n° 9 ; qu'il y fit notamment le beau portrait de Thénard, aîné, de la *Comédie-Française*, lithographié par Duplessi-Bertaux, et qu'il exposa au Salon de 1812 ;

qu'il existait peut-être aussi des ateliers d'artistes dans la maison de la même rue où « Théodore Rousseau, voisin de mansarde de Thoré, devisaient ensemble, le soir, assis au bord de leurs fenêtres, n'ayant en face d'eux qu'un des arbres du jardin de l'Hôtel Rothschild ».

Je me permettrai d'ajouter que s'il est bon de retrouver le vrai domicile de Roqueplan, il serait utile de connaître les noms de ses élèves et de savoir comment ils mirent à profit les leçons du maître. Parmi ceux-ci, le 2e volume d'un dictionnaire récemment paru cite : Forest, Eugène-Hippolyte, né à Strasbourg, le 24-X 1808, qu'un aimable confrère a bien voulu signaler (je l'en remercie vivement), comme ayant collaboré à *La Caricature* et au *Charivari*. On trouve, aux *Estampes*, 3 volumes des œuvres de Forest, et j'ai de lui, je me plais à le répéter, une ravissante vue, « Souvenir de Suisse », signée, datée et dédiée, qui permet de le classer en bon rang parmi les maîtres de l'Ecole de 1830.

J.-C. ALFRED PROST.

Valtesse de la Bigne (LXII ; LXIII ; LXVIII, 459). — J'ai à peu près tout ce qui a été écrit sur Valtesse de la Bigne.

Au sujet des deux personnes enterrées avant elle dans son tombeau, j'ai ce renseignement : Un colonel de cuirassiers et un Japonais ou un Chinois de l'Ambassade, dit-on.

L'inscription : (Du tombeau).

E. Una L. M. Auriac

donne-t-elle leurs noms ?

F. L.

—

Lieu de naissance du maréchal de Villars (LXVII ; LXVIII, 171 348, 401, 460). — Le lieu et la date de naissance du maréchal de Villars sont indiqués « unanimement » à Moulins, en 1653, par les ouvrages que j'ai sous la main : *Nouveau Dictionnaire historique*, par une Société de gens de lettres (1786) ; — *Manuel biographique*, Roret (1825) ; — *Bibliographie universelle* de Feller ; — *Dictionnaire universel* de La Châtre ; — *Encyclopédie du XIXe siècle*. — *Dictionnaire de Biographie et d'histoire* de Dezobry et Bachelet ; — *Dictionnaire d'histoire et de géographie* de Bouillet ; — *Dictionnaire universel* de Larousse ; — *Dictionnaire critique de Biographie et d'histoire* de Jal ; — *Dictionnaire des Dictionnaires* de Paul Guérin, etc., etc.

De plus Lalanne (*Dictionnaire historique de la France*), Chevreuil (*Grand Dictionnaire*) et Pol Potier de Courcy (*Suppl.* au P. Anselme) précisent le mois et le quantième de la naissance de Claude-Louis-Hector de Villars, « à Moulins le 8 mai 1653 ». — L'exactitude de cette date se trouve du reste confirmée par le passage suivant de l'extrait baptistaire publié par la Bruyère et daté de Moulins le 29 mai 1653 : « Lors du baptême [il] avait atteint l'âge de trois semaines ».

Après avoir également fixé le lieu de sa naissance à Moulins, M. de Sevelinges, dans la *Nouvelle Biographie universelle* de Michaud, fait suivre son assertion de la note ci-dessous :

Plusieurs écrivains le font naître à Turin, et, de plus, dans la même chambre où il mourut en 1734. Cette singularité a dû faire fortune ; mais elle s'évanouit devant le discours de M. de Pallières, procureur du roi, qui haranguant la maréchal en 1733, lorsqu'il passait par Moulins, pour se rendre en Italie, lui dit en propres termes : « Un avantage propre à la ville de Moulins, « c'est qu'elle vous a vu naître dans ses murs. »

Du reste la raison que la prétendue naissance à Turin se trouve consignée dans la *Vie du maréchal duc de Villars, écrite par lui-même et donnée au public* par M. Anquetil... ne saurait être une preuve d'exactitude, bien au contraire, si l'on s'en rapporte à l'appréciation de Saint-Simon sur ces *Mémoires* : « Tout ce qu'il dit de lui est un roman.... tout y est mensonger, la plupart des faits entièrement controuvés » — et à la constatation de M. de Sevelinges déjà cité ; « l'immense *errata* qui les termine est loin de faire compensation à l'inconcevable négligence de l'historien ».

Enfin il me semble que, si le fait d'être né à Turin et baptisé à Moulins, dans le court espace de 21 jours, n'est pas abso

lument impossible, il est du moins fort invraisemblable. D'abord pourquoi ce déplacement pour le baptême, plutôt qu'antérieurement pour la parturition ? Et puis ce voyage extraordinaire, au lendemain de la naissance du petit être dont la vie eût été exposée ainsi à de graves dangers, se serait-il accompli avec avec autant de rapidité et de facilité qu'on l'a admis ?

Que si l'on veut se placer sur le terrain peu solide des hypothèses pour essayer de mettre les deux versions d'accord, il me paraîtrait plus naturel de supposer, tout différemment, que la femme de l'ambassadeur de Turin, Marie Gigault de Bellefonds, avait fait ses couches en France, que son fils vint au monde et fut baptisé à Moulins et qu'ensuite il fut transporté à Turin et *élevé* dans la chambre où il devait expirer quatre vingt-un an plus tard, le 17 juin 1734.

PIERRE.

—

Descendance de Jean de Witt (LXVII, 581). — Jean de Witt, conseiller pensionnaire de Hollande, fils de Jacques de Witt et d'Anne van den Corput, eut de son mariage avec Wendele Bikker 5 enfants, Anne, Agnès, Marie, Jean et Jacques de Witt qui mourut en bas âge.

Jean qui épousa sa cousine germaine fille de Corneille Ruard de Hollande, eut lui-même deux fils : Jean et Corneille qui moururent sans postérité et avec qui s'éteignit la descendance directe des de Witt.

L'un d'eux habita longtemps Bruxelles et fut un bibliophile célèbre. Voltaire disait de lui dans sa *Vie privée du Roi de Prusse* :

> J'eus le bonheur de trouver à Bruxelles un petit-fils de l'Illustre et infortuné Grand Pensionnaire de Witt, qui était premier président de la Chambre des Comptes et avait une des plus belles bibliothèques de l'Europe qui me servit beaucoup pour l'*Histoire Générale* (1740).

Le dernier descendant du côté des filles du Grand Pensionnaire, le Jhr. Hoeufft si mes souvenirs sont bons, légua par testament à la ville de La Haye, la série complète des portraits de cette famille qui figure au musée municipal.

Le nom des de Witt s'écrivait avec deux t ; Witt en langue néerlandaise signifie but ; d'où les armes parlantes de de Witt qui sont : *de sinople au lièvre d'argent* (le but) *poursuivi par deux lévriers du même.*

A. C.

—

Armoiries au lion (LXVIII, 287). — La famille de Gourgues porte pour armes : *d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules.*

L'intermédiairiste qui signe R. de R. pourrait peut être indiquer le nom de la veuve de ce de Gourges, possesseur de la faïence vue à l'exposition.

R. DE CRESSIA.

—

Armoiries de communauté : deux chevrons de gueules (LXVIII, 430). — Ne serait-ce pas le blason de Jacques du Pont d'Aubevoye, dit le chevalier de la Roussière, et de Marie Anne Jacquine Richer de Monthéard, sa seconde femme en 1739 ?

MADEL.

—

Armoiries : plaque de cheminée : trois arbres (LXVIII, 431). — Cette pièce et ces meubles sont portés à la fois par les Lormier et par les Plasson.

MADEL.

—

Armoiries : plaque de cheminée : un arbre (LXVIII, 431). — Armes des Bosseret : *De sable au chêne arraché d'or, surmonté d'une étoile du même.*

MADEL.

—

Les devises de la Pompe à feu de Chaillot (LXVIII, 378). — Le public avait accueilli cette invention avec une grande faveur. Ce qui le frappait dans cette pompe, c'était, par l'emploi d'une machine à vapeur, le mariage de l'eau et du feu. La tradition voulait alors que tout édifice portât d'ordinaire en latin, un vers, un distique, une devise quelconque touchant à son objet et à son service : la Pompe à feu n'échappa point à cette tradition. Ce fut un abbé Boscovitz qui la baptisa d'une belle phrase latine... Mais tout le monde n'entendait point le latin : un M. Guidi, censeur royal, traduisit le distique en un quatrain :

> Ici, par un accord nouveau
> Entre l'onde et le feu la paix est rétablie;
> Du citoyen l'espérance est remplie
> Et c'est le feu qui donne l'eau.

Les puristes estimèrent cette inscription

trop lourde, d'un style insuffisamment lapidaire.

Tous les beaux esprits de Paris s'essayèrent à ce jeu. Ce serait à qui apporterait son inscription ou latine ou française : un véritable concours de devises pour pompes à feu s'établit

Un M. Trochereau de la Berlière, des académies de Rouen et d'Orléans, s'y èvertua : il réduisit en un seul vers le distique de l'abbé Boscovitz.

Sequana, vulcanusque novo dant fœdere lymphas

Un autre amateur crut lui donner plus de justesse et de précision et de vivacité par ce pentamètre :

Federe dant lymphas ignis et unda novo.

Les faiseurs de distiques n'étaient pas satisfaits encore : ils continuaient avec de petits vers, à exercer leurs petits talents Chacun se disputait à qui fournirait la meilleure inscription — mais cette fois en un français traduisant le latin qu'on a lu plus haut.

L'un trouva :

Le Dieu du feu s'accorde avec le Dieu des eaux
Et la flamme en ces lieux jette l'onde à grands flots

Un autre s'exprima avec plus de précision et plus d'harmonie :

Ici, l'onde et le feu font un accord nouveau,
C'est le feu qui nous donne l'eau.

Un M. de la Mésenquere revint au latin et fit alors ce distique :

Hic pugnœ immemores conspirant ignis et unda
Ipsa urbi attonitœ flamma ministrat aquas.

Ce distique plut à M. de Sancy qui le traduisit dans ces vers estimés agréables :

Ici du feu, de l'eau, la guerre est terminée,
La flamme donne l'onde à la Ville étonnée...

Quand la Pompe à feu fut démolie on ne lisait plus que cette date qui était celle de sa fondation : 1781. M.

Rue du Regard. Sa paroisse en 1824-1840. (LXVIII ; 283, 389. — Je me suis trompé, et tiens à l'avouer, en garantissant comme source à consulter les répertoires de l'Etat civil, entre 1823 et 1842. Ils ont été brûlés pendant la Commune. Mais l'acte reconstitué, pour peu que la personne ait marqué, existe peut-être au quai Henri IV. Sinon les Archives de l'Enregistrement (coût 2 fr. par personne à retrouver) sont avec les études de notaires, les meilleurs temples du vivant souvenir. S. S.

Devises des poètes du XVIe et du XVIIe siècle (LXVIII, 144, 266, 412). — L'ordre des mots grecs est ΩΣ ΙΔΟΝ ΩΣ ΕΜΑΝΗΝ. C'est une citation de Théocrite, Idylle ii, 81. Virgile a imité la phrase en « ut vidi, ut perii ! » *Bucol.* viii, 42. EDWAND BENSLY.

***

Signalons sans plus tarder l'étude de M. G. Mouravit, *Les devises des vieux poètes* (P. Morgand, 1879, in-4, 45 pp.), tirage à part d'un article du *Moniteur du Bibliophile*, que l'on trouve reproduit dans le *Supplément* à Barbier et à Quérard publié par Gustave Brunet en 1889 (pp. XLV à LXIII).

C'est là qu'il faut chercher une liste de devises littéraires, en attendant le répertoire que M. Emile Picot prépare depuis longtemps pour la Société des Bibliophiles françois. D'HEUZEL.

***

Devises de Pontus de Tyard : Amour immortel ; — *Solitudo mihi provincia est* ; — *Dum vireat sit amarus honos* ; — *Me pontus sequitur* ; — *Omnia pontus erat* ; — C'est assez ; — *Nec turbae nec in turbam*. BIBL. MAC.

***

ΩΣ ΙΔΟΝ, ΩΣ ΕΜΑΝΗΝ, car c'est dans cet ordre qu'il faut lire, est le début du vers 82 de la 2e Idylle de Théocrite, imité au vers 41 de la 8e Bucolique de Virgile : Ut vidi, ut perii... Dans le poème grec, c'est Simætha qui rappelle comment jadis, en voyant Delphis, elle est tombée amoureuse de lui ; c'est le coup de foudre : Dès que je l'ai vu, comme j'ai été folle d'amour...

Placé autour du portrait de Ronsard, cet hémistiche ne semble être une devise ni du poète, ni de l'auteur du portrait, mais signifier que le lecteur, l'admirateur de Ronsard ne pourra voir ses traits sans être rempli d'enthousiasme. IBÈBE.

Ordonnance concernant Dijon (LXVIII, 377). — C'est un des problèmes les plus irritants que se posent les archéologues dijonnais ; l'ordonnance royale du

1er juillet 1768 a certainement existé puisque visée dans la délibération prise par la chambre de Ville le 18 juillet 1772, mais le texte en est demeuré jusqu'aujourd'hui introuvable. Ainsi l'expédition authentique manque au riche dépôt municipal de Dijon, du moins elle a échappé à toutes les recherches des conservateurs qui s'y sont succédé depuis plus d'un demi-siècle, MM. Joseph Garnier, Louis de Gouvenain, Philippe Vallée, Charles Oursel actuellement en fonctions. Un ancien commis fort expert et fouilleur qui connaissait parfaitement le dépôt où il a fait d'intéressantes et nombreuses découvertes de détail, M. Ehinger, se désespère de n'avoir pu mettre la main sur une pièce qui, on ne sait pourquoi, manque dans les collections imprimées des ordonnances royales.

Le numérotage, ce moyen si simple, si pratique d'identifier les logis d'une ville importante, semble être une invention du XVIIIe siècle seulement. Les Romains si bons administrateurs et passés maîtres en fait de règlementations urbaines, ne s'en sont jamais avisés et les maisons de Rome étaient désignées par des emblèmes extérieurs peints ou sculptés ; il en fut de même au moyen âge et dans les temps modernes. On sait comment sont indiquées les anciennes adresses des marchands, notamment des libraires, par le nom de la rue d'abord, puis par le titre de l'enseigne ; souvent on précise en mentionnant le voisinage d'un hôtel seigneurial connu, d'un couvent, d'une croix ou d'une image populaire. A Dijon le numérotage de 1772 — la Chambre de Ville avait pris le temps de la réflexion — ne comprenait qu'une série partant de la porte principale de l'Hôtel de Ville aujourd'hui Archives départementales. C'était un mode de nomenclature chiffrée assez incommode, un progrès pourtant. Dans ces dernières années, quelques numéros peints en noir se voyaient encore çà et là sur les façades de pierre. Mais ces traces d'un état de choses aboli ont disparu dans un nettoyage général exécuté en vertu d'un récent arrêté municipal.

H. C. M.

Le nombril dans l'art. Adam et Eve avaient-ils un nombril T. G. 24 (LXVIII, 381). — La question n'est nullement baroque et elle appartient au cadre de celles que je voudrais voir poser plus souvent dans l'*Intermédiaire*.

D'après le dogme catholique, c'est la conception de Jésus qui fut miraculeuse, mais sa naissance s'accomplit d'une manière naturelle. Cependant cette doctrine n'a pas été universellement admise pendant les premiers siècles. Saint Ambroise et saint Grégoire le Grand enseignent que la Vierge enfanta « Clauso utero » et ils paraissent avoir suivi la tradition consacrée par l'Evangile de Valentin qui renferme le récit d'une scène caractéristique à cet égard.

D'autre part, dans la fresque de la Création de l'homme, Michel-Ange représente Dieu le Père lui-même avec un nombril qui est sensible, bien que voilé

Un ventre sans nombril serait hideux. C'est sans doute la principale raison qui a guidé les artistes.

A. DE P.

***

M. Besnard a donné un nombril à Adam et Eve au plafond du Théâtre Français. Du moins, ai-je cru constater ce détail du bout de ma lorgnette. V.

***

Notre collaborateur « Zed » signalant qu'Adam et Eve, ayant été créés et non enfantés, ne devaient pas avoir de nombril, continue : « Pourquoi les représentations du Sauveur en croix nous montrent-ils cette même cicatrice du cordon ombilical, alors que la naissance de Notre-Seigneur a été aussi miraculeuse que sa conception dans le sein de la Vierge ».

D'où vient cette affirmation ? Les Evangiles selon saint Mathieu et selon saint Luc disent bien que Marie conçut par la vertu du saint Esprit, mais ils disent aussi : « Elle enfanta un fils » et cet enfantement n'eut rien de miraculeux.

WALTERUS.

***

Assurément si les peintres et imagiers d'autrefois s'étaient piqués d'une scrupuleuse exactitude corporelle dans leurs figures peintes ou sculptées d'Adam et d'Eve, ils n'auraient pas donné de nombril au premier couple humain. Mais bien que d'esprit très subtil, ils n'ont pas admis un raffinement qui, pour être compris, aurait exigé un certain effort de raisonnement.

Pour les artistes des âges classiques,

pour les Florentins comme Luca Signorelli et Michel Ange, épris d'exactitude anatomique, pour les Romains comme Raphaël, ces adorateurs de la pure beauté antique, les droits de la vérité corporelle primaient tout. Et il y avait aussi, selon moi, une raison esthétique ; le creux plissé du nombril est pour le regard un heureux repos dans la cuirasse de chair harmonieusement modelée qui s'étend du cou aux aines et sans lequel le corps humain présenté de face perdrait quelque chose de sa beauté plastique.

Quant à la figure du Christ, je me tromperai peut-être en parlant un langage qui ne m'est point familier, mais je ne vois vraiment pas pourquoi l'enfant Jésus et le Christ au Baptême ou en croix n'auraient pas normalement un nombril. Le dogme chrétien, en effet, limité à la conception le miracle opéré par l'agent divin ; mais pour ce qui est de la vie utérine, puis de l'enfantement, la Vierge-mère ne fut-elle pas soumise à toutes les lois de la maternité ordinaire ?

Un mot encore, est-ce bien Musset qui a nommé le nombril « l'œil du ventre » ? Et pour finir par un mot de critique, j'aurais mieux aimé rose ou fleur.

H. C. M.

***

Le collaborateur Zed veut qu'Adam et Eve aient été privés de nombril. Je frémis à la pensée qu'en d'autres temps, cette prétention eût pu conduire son auteur sur le bûcher pour crime d'hérésie (on a brûlé des gens pour moins que ça), faire brûler l'*Intermédiaire* par la main du bourreau, et excommunier son directeur et tous ses lecteurs, qui heureusement n'existaient pas encore, le journal non plus. En effet l'Ecriture sainte nous dit : « Dieu créa l'homme à son image. » Si donc Dieu a créé Adam sans nombril, c'est que lui-même n'en possède pas, et comme nous en avons chacun un, nous ne sommes plus créés à l'image de Dieu, ce qui est contraire au dogme. Mais voyez où cela nous mène ! Tous les hommes ayant été créés à l'image de Dieu, il faut en conclure que Dieu a un nombril ; Adam, par conséquent, en avait un aussi. Voilà pour le nombril d'Adam.

Quant à celui d'Eve, tant que le collaborateur Zed n'aura pas prouvé que l'on ne peut sortir d'une côte que privé de nombril, il ne pourra prétendre que les peintres ont eu tort de lui conserver cet agrément. Voilà pour le nombril d'Eve.

Le collaborateur Zed se trouve choqué en outre de ce que les dits peintres ont attribué un nombril à Jésus Christ. Mais, outre que le fils de Dieu avait parfaitement le droit de porter un nombril, puisque Dieu le père en a un, ainsi que nous l'avons démontré, il fallait bien, puisqu'il s'est fait homme, qu'il fût fait comme tous les hommes.

Un homme sans nombril n'eût été qu'un homme inexact, incomplet, le seul de son espèce, ce qui eût été manifestement contraire aux intentions divines. J'ai lu quelque part qu'au moment où les Turcs donnaient l'assaut à la ville, les plus fameux théologiens de Constantinople étaient occupés à discuter sur la question de savoir si la lumière qui sortait du nombril de Jésus-Christ était créée ou incréée, argument puissant en faveur des peintres. Voilà pour le nombril de Jésus-Christ.

Je crois donc avoir démontré par A + B contre Zed, pour le sentiment auquel ont obéi les peintres dont s'agit, est fort légitime et très orthodoxe, et qu'en privant de nombril Adam, Eve et Jésus-Christ, cela les eût conduits logiquement à nous en priver aussi ; il est vrai que, quant à moi, j'en aurais fait mon deuil facilement. Après tout, ce n'est peut-être qu'une question de mode, dont la solution, avec l'aide et la permission de Dieu toutefois est réservée à quelqu'accoucheur en mal de célébrité.

O. D.

***

La question n'est point baroque, à mon avis, car il est toujours intéressant de connaître, ou au moins d'essayer de deviner comment un peintre ou un sculpteur arrive à faire son travail de telle manière plutôt que de telle autre. Dans la question posée, il y a le fait, et la raison du fait. Le premier est assez constant pour qu'on ne puisse le révoquer en doute. Toutefois, je ne crois pas qu'il faille en accuser l'ignorance des artistes. ce serait plutôt un manque de réflexion. Représentant Adam et Eve, ou Notre-Seigneur en croix, ils n'ont point porté leur attention sur ce point assez spécial. Mais de plus, les peintres dans leurs tableaux, les sculpteurs dans leurs statues se sont

servis de modèles vivants, qui avaient par conséquent le nombril, et n'ont fait que reproduire servilement les particularités physiques du modèle qu'ils avaient devant les yeux. Les artistes prennent leurs modèles dans la nature sans se demander si leur habillement, par exemple, est conforme ou non à la vérité historique. Le grand tableau de Paul Véronèse représentant le repas de Notre-Seigneur chez Simon le pharisien, je crois, nous fait voir tous les personnages habillés avec les vêtements que l'on portait au temps de l'artiste. La célèbre adoration de mages de Rubens a obéi à la même préoccupation. Quand Raphaël a fait la Vierge à la Chaise, il a reproduit les traits et l'habillement d'une femme du peuple romain avec les vêtements qu'elle portait alors. Si les artistes se sont si peu souciés de la couleur locale quand il s'agissait des vêtements, à plus forte raison n'ont-ils point pensé à supprimer un détail physiologique, après tout assez insignifiant, du modèle qu'ils avaient devant les yeux. Tel est, ce me semble, le motif auquel ont obéi inconsciemment les artictes dans cette question du nombril des personnages qui ne devaient point en avoir.

Quant à ce qui regarde les représentations de Notre-Seigneur en croix, l'erreur est encore plus facile à expliquer. Si tous les peintres chrétiens savaient qu'Adam et Eve ne pouvaient avoir de nombril, la question était *a priori* moins claire pour Notre-Seigneur, et il fallait faire un certain nombre de déductions théologiques pour arriver à la même conclusion. Ils ne sont pas allés chercher si loin, et, leur attention n'étant nullement éveillée par les données d'un problème qu'ils ne soupçonnaient pas, ils ont donné un nombril à Notre-Seigneur comme ils le voyaient sur le modèle qu'ils avaient devant les yeux.

Dr A. B.

—

Le prototype de l'oncle Tom LXVII, 382). — Cet âge serait extraordinaire, en effet, mais il y a une raison pour que ce Norman Argo n'ait rien de commun avec l'oncle Tom : c'est que l'oncle Tom, dans le roman de Mme Beecher Stowe, est de tous les héros le plus fictif.

On ne sait jamais, dans ces ouvrages, quelle est la part exacte de la réalité ou de la fiction. Ce n'est pas un roman, à vrai dire, que la *Case de l'Oncle Tom*, mais la peinture de types et de milieux. Il y a une clef, mais aurait-on la clef, qu'on ne découvrirait pas ce nommé Argo qui fait son apparition dans le monde, sans doute, pour la première fois.

L'œuvre du généreux auteur, qui devait avoir pour conséquence l'abolition de l'esclavage, avait soulevé tant de polémiques, et chez les flétris tant de dénégations, que Mme Beecher Stowe fut appelée à prouver que son travail était une mosaïque de faits réels et de types authentiques.

Nous avons su ainsi que le trafiquant, M. Haley, était un certain Reuben B. Carley dans le comté de Montgomery, combiné avec un sieur Burnes, de la Nouvelle-Orléans, qui écrivait en 1829 : « On m'a offert beaucoup de nègres, mais je ne paierai pas les prix qu'on en demande, je prévois une baisse. J'ai mères et filles en petit nombre, mais de premier choix. »

Le bon maître, M. Shelley, figurait un planteur virginien, M. Pouldind, qui avait aidé l'auteur à peindre avec exactitude. Il s'était fait cette régle, vis-à-vis de ses esclaves :

> Jamais je ne me montre sourd à leurs communications, bien qu'elles fatiguent parfois ma patience. Je cause familièrement avec ceux que leur âge a mis hors de service, ou qui ne sont pas encore en état de travailler. Vis-à-vis des autres, je garde, par prudence, une attitude plus réservée, mais je les encourage à m'aborder sans crainte. Je maintiens une discipline exacte, mais toujours de douceur.

Il était, d'ailleurs, partisan de l'esclavage, le bon maître :

> Je pense, disait-il, que, constitués comme ils le sont au physique et au moral, les noirs sont tout aussi heureux qu'un paysan puisse l'être en aucun pays du monde ; et j'oserais affirmer, d'après mes lectures et mes informations personnelles, qu'il n'est pas de contrée où les travailleurs soient aussi abondamment et aussi invariablement pourvus de pain et de viande, que le sont, aux Etats-Unis, les nègres esclaves.

Mistress Shelley, la bonne maîtresse, avait pour prototype une femme de planteur, amie de l'auteur, qui tient tout entière dans cette maxime : « Je rougis d'enseigner aux noirs les notions du bien. Je ne puis douter qu'ils ne sachent aussi

bien que moi, que je fais mal de les posséder comme esclaves et j'ose à peine les regarder au visage ».

L'esclave supérieur à sa condition, George Harris a été composé d'après une annonce offrant 500 dollars de récompense pour retrouver un beau jeune mulâtre nommé Wath, qui était doux, intelligent et « blond » ; par une autre annonce concernant un fugitif qui avait le nez grec et parlait le français et l'anglais. Plus directement, l'auteur l'étudia dans un nègre appelé Lewis Clark, qui fut serviteur dans sa famille.

Les faits saillants de la vie d'Harris sont un décalque des faits analogues que le nègre Frederick Douglass — fils de blanc — a rapportés dans le douloureux historique de sa vie d'esclavage. La vente de sa mère et des siens forme un tableau navrant :

Mes frères et mes sœurs furent adjugés l'un après l'autre, tandis que ma mère tenant ma main dans les siennes, levait les yeux au ciel. Elle fut séparée de moi, et à son tour monta sur l'estrade. Elle fut achetée par un nommé Isaac R.., qui résidait dans le comté de Montgomery (Maryland), et ensuite mon tour vint d'être mis en vente. Ma mère, à moitié folle en se voyant séparée à jamais de tous ses enfants, perça la foule pendant que les mises qui me concernaient se croisaient dans l'air, jusqu'à l'endroit où se tenait debout mon futur maître, et là, tomba à ses pieds, embrassa ses genoux et le supplia d'une voix qu'une mère seule sait rendre aussi pathétique pour qu'il voulût bien acheter en même temps qu'elle son petit dernier, et lui laisser au moins un de ses enfants. Il la repoussa à coups de pied si brutalement qu'elle s'éloigna en se traînant sur les mains, mêlant les cris de la douleur physique aux sanglots qui brisaient son cœur.

Pour Marie Sainte-Clare, la maîtresse égoïste ; pour Legrée, le mauvais maître, elle n'eut que l'embarras du choix. Miss Ophelia, la chétienne du Nord, lui ressemble par bien des côtés. Mais qu'est enfin l'oncle Tom ? Est-ce le Norman Argo, dont l'*Indépendance belge* annonça autrefois la mort ?

L'oncle Tom a été composé de toutes pièces. Sans avoir expressément peint en pied un personnage plutôt qu'un autre, mistress Beech Stowe s'est inspirée de personnalités existantes, et notamment d'une femme de couleur qui a son tombeau dans la ville de Brunswick où fut écrit le roman. Cette femme s'appelait Philie. Le petit cottage qu'elle habitait et où elle catéchisait ses frères, amenant d'extraordinaires conversions, existe encore ; on le visite comme une sorte de sanctuaire : « c'est l'endroit où la vieille Philie vécut et pria. »

Pour les nécessités du récit, l'auteur transposa le sexe, emprunta d'autres traits aux mémoires qu'a publiés le vénérable José Harrisson, qui fut ministre au Canada. Il avait été « dressé » au Maryland. Ses premiers souvenirs le reportaient au jour où il vit son père mutilé, couvert de sang, parce qu'il avait défendu sa femme qu'un commandeur violentait sous ses yeux. Plus tard, José se convertit, et dans les circonstances les plus graves afficha l'héroïsme d'une foi profonde. Il eut un maître qui était le bourreau de ses frères. Une nuit, sur le navire qui les portait, il songea à le tuer. Son bras s'était armé déjà, mais le commandement suprême lui revint chrétiennement à la mémoire : « Tu ne tueras point ». Il fit mieux ; le maître étant tombé malade, en danger de mort, il le soigna et le sauva. Payé d'ingratitude, il s'échappa. Il apprit à lire au Canada, où il devint une personnalité éminente.

Au résumé, le type de l'oncle Tom serait, avec José Harrisson, un précurseur de Booker Washington, ce noir que M. Roosevelt a accueilli à la Maison-Blanche, au grand scandale des Américains — ce qui valut à M. Roosevelt d'avoir été traité, par le sénateur du Mississipi, de « président de nègres » ; et cela aux applaudissements de ses collègues. Depuis la *Case de l'oncle Tom*, le parti antiesclavagiste a donc pu voir un ancien esclave assis à la droite du chef de l'Etat, sans cependant se flatter d'être en grand progrès.

—

Les dragons de « Carmen » (LXVIII, 123, 221, 409).— Etonné de la communication de M. M. V. P. je me suis mis à la recherche de diverses éditions de « Carmen ».

Le livret dont je faisais référence est de chez Calman-Lévy (1897) et porte à la page 46 « Dragon d'Almanza », de même que page 48.

Dans une édition de la nouvelle de Mérimée, chez Calman-Lévy (1883) les dragons sont aussi du régiment d'Almanza.

De même dans une traduction en espagnol faite à Barcelone chez Montaner et Simon en 1910.

Une autre édition de « La Nacion » de Buenos-Aires en 1903 porte aussi Almanza.

Je commençais à croire que M. J. V. P. faisait erreur, lorsque je mis la main sur un livret de l'opéra en italien, où je lis « Dragons d'Alcala ». C'est le seul exemple que je trouve, et je pense comme M. J. V. P. que ce serait un point intéressant à élucider.

AMERICA.

—

Les mémoires de J. Casanova de Seingalt et Stendhal (LXVIII, 140, 257, 407, 460). — Monsieur Camille Pitollet dit dans sa réponse :

« ..... Qu'il me soit permis d'indiquer « à ce même M. E A que ce qu'il dit, « col. 259, n° 1, des conditions dans les« quelles la maison Brockhaus publia son « édition manque un peu d'ampleur » (suit l'exposé de ces conditions).

La question posée, pour intéressante qu'elle soit, n'en est pas moins, à l'heure actuelle, des plus rebattues. J'avais jugé inutile d'encombrer nos colonnes d'une érudition facile basée sur la copie et avais essayé de répondre le plus succinctement possible à trois points que me semblait comporter la demande. D'autre part, trouvant fort légitime cependant que l'auteur de la question voulût s'instruire plus avant, je l'avais renvoyé au livre de M. Maynial, *Casanova et son temps*, livre facile à se procurer et, qu'en tous cas, j'aurais communiqué avec grand plaisir. Tout ce que dit M. Pitollet s'y trouve exposé. L'histoire Brockhaus-Angiolini y est traitée tout au long et les diverses éditions des Mémoires y sont toutes passées en revue avec de nombreux détails, toutes y compris celle de Paulin, que M. Pitollet aurait voulu voir citer, ainsi que bien d'autres que M. Pitollet ne cite pas.

A la fin de sa réponse, M. Pitollet, parlant d'une bibliographie raisonnée des œuvres de Casanova due à la collaboration de M. Tage E Bull et d'un Vénitien, ajoute « M. Maynial lui-même « pourra y trouver à glaner pour une nouvelle édition de son livre ».

Or, il ne semble pas que M. Maynial ait attendu ce conseil ; à la page 8 de son livre (paru en 1911) l'auteur remercie M. Tage E. Bull de sa complaisance et annonce l'édition prochaine de cette bibliographie dont, dit-il, « un érudit da« nois, M. Tage E Bull, à qui rien de ce « qui concerne l'aventurier vénitien « n'échappe, s'occupe à réunir les élé« ments avec autant de compétence que « de zèle ». Le Vénitien en question, son collaborateur, ne serait autre que M. Aldo Rava.

Enfin est-il bien nécessaire, entre collaborateurs de l'*Intermédiaire*, d'exagérer la précision dans une critique au point d'en arriver à des arguties de ce genre ; j'avais dit, reproduisant d'ailleurs Armand Baschet et M. Maynial :

« La première en date des éditions successives est une traduction allemande de G. de Schütz ».

M. Pitollet répond :

« L'édition que M. E. A. dit être la « première en date ne provient d'ailleurs « pas de M. G..., mais de W. von Schütz « car Guillaume se dit en allemand Wilhelm ».

Evidemment les lecteurs de l'*Intermédiaire* et moi, avons appris avec le plus vif intérêt que Guillaume est la traduction française de Wilhelm, mais, puisque traduction il y a, je persiste à trouver tout au moins aussi correct d'employer dans une rédaction française le prénom français, et G. de Schütz me semble bien être le même auteur que W. von Schütz.

A ceux que la chose pourrait intéresser, je signale un nouvel ouvrage en souscription à la librairie Lehec (37 rue St-André des Arts) pour paraître en Décembre 1913 de Joseph Pollio ainsi intitulé : *Autour de Casanova. Nouvelles recherches et documents nouveaux sur la vie du célèbre aventurier.* (*Relation inédite du duel à Varsovie avec le comte Branicki. Histoire véritable des tribulations du manuscrit des Mémoires etc.*), avec la traduction des études de M. Aldo Rava et d'une correspondance italienne publiée par M. Pompeo Molmenti. C'est en terminant ma réponse que je reçois le catalogue annonçant cet ouvrage.

E. A.

—

Poètes ouvriers, — Alphonse Fouquet (T. G., LXVII ; LXVIII, 211, 309). — A la longue liste des poètes ouvriers, il faut ajouter le nom d'*Alphonse*

Fouquet auteur de trois volumes (in-8°) de poésies. — *Loisirs de villégiatures*.

Lui-même a raconté son histoire dans deux pièces du tome deuxième. — *Vénération filiale* et *Au temps jadis, documents d'apprentissage*. On y verra les débuts du petit apprenti bijoutier, l'ouvrier travaillant pour venir en aide à sa vieille mère et à ses frères et sœurs, on y verra aussi le patron parvenu, à force de travail et de génie, à fonder une des importantes maisons de bijouterie de Paris, dont, les fils, aujourd'hui maintiennent le bon renom d'art et de probité.

A. Fouquet se fit lui-même son instruction : son esprit, esprit parisien dans toute l'acception du mot, facilita singulièrement sa tâche. C'est ce sel qu'il a semé largement dans ses trois volumes.

Je citerai ici le sonnet portrait de Charles Garnier, l'architecte de l'Opéra, et la double réponse si amusante que ce grand artiste gouailleur et fantaisiste fit au bijoutier poete

CHARLES GARNIER

Le type assyrien, chaldéen, caucasique,
Le teint mat et bistré, l'os jugal est saillant,
Le maxillaire étroit et la joue ascétique,
Le nez proéminent, héroïque, vaillant,

L'œil, à forte paupière, a dans l'éclair optique,
Le rayon à la fois sceptique et bienveillant,
La chevelure longue où le givre s'indique,
La stature élancée et le geste accueillant.

Laborieux, — pour qui le repos n'est qu'un leurre, —
Grand joueur de croquet et poète à son heure ;
Il réunit en soi d'autres talents encore.

Tel est à son hiver, l'architecte sublime
Du temple d'Apollon — qui rayonne à la cîme,
Le front lauré ; — montrant à tous sa lyre d'or.

A. FOUQUET.

Vittel. 1895.

Réponse de Charles Garnier

Monsieur,

Vous n'y allez pas de main morte quand vous glorifiez les gens et je me tourne devant ma glace depuis que vous m'avez sonnettifié.

Pour vous punir, vous renard, d'avoir voulu flatter le corbeau, j'ouvre mon bec et laisse tomber mon fromage qui est aussi rempli de vers ; ça vous apprendra.

Avec mes remerciements et ma main à tous.

Charles GARNIER.

Paris, 18 décembre 1895.

A M. A. Fouquet

N'allez plus à Vittel boire à la grande source,
N'allez plus à Vittel y jouer au croquet ;
Car n'eussiez-vous aux pieds des ailes, qu'à la course
Vous seriez rattrapé par M. A. Fouquet.

Oui, pendant que son aimable fille pour se
Distraire quelque peu, sur vous, comme un mousquet,
Braque son objectif, lui, pour autre ressource
De la porte des vers, vous tire le loquet.

Alors en un sonnet, crac! il vous porte aux nues.
C'est ce qu'il fit pour moi, de sorte qu'à présent
Je me crois un *rasta* tout à fait séduisant.

Et je viens, pour fixer mes beautés reconnues,
Dire à mon photographe, en posant ce lapin :
Refaites mon nez tel que le papa l'a peint.

CH. GARNIER.

J'ai connu, il y a bien longtemps, un autre poète ouvrier. Il avait nom *Tailbade* (rien de Laurent), il exerçait la profession de tailleur d'habits à Saintes : il était inventeur du *gilet sans coutures* et du *quatrain de cinq vers* ; mais, j'ai vu plus tard, que pour cette dernière invention, il se vantait à tort, car il avait été devancé de beaucoup, par un journaliste de 1796.

En 1867, il publia ses poèmes. — *Mes œuvres en travaillant*, qui sont en révolte perpétuelle avec les règles les plus élémentaires de la poétique.

J'osais le lui dire. — « Monsieur, me répondit-il, je fais des vers comme l'oiseau chante !... » et je ne le revis plus. Je l'avais probablement froissé — bien qu'il fût très bon, très doux... mais il souffrait, en secret, du dédain du public pour son génie d'inventeur. Dans ses « œuvres », on trouve cette strophe naïve :

Le public est à l'inventeur
Ce qu'est le nid pour l'hirondelle,
Ce qu'est le suif pour la chandelle,
Ce qu'est la santé pour le cœur!

Si un bibliophile trouve, un jour, la plaquette poétique de Tailhade le tailleur, qu'il la lise, et accorde un bienveillant sourire à cet homme qui fut un simple, — qu'il lise surtout l'*Ode à Bernard Palissy* : c'est souverain contre la neurasthénie.

LÉONCE GRASILIER.

1re classe ou 1res classes (LXVIII, 289, 415). — Lorsqu'on se trouve dans le souterrain du métro, devant l'écriteau fatidique, la première chose à faire est de se demander ce qu'il signifie. Or, il signifie très exactement ceci : « C'est à cet endroit que se trouveront (quand le train arrivera) les places de première classe. » Dans cette phrase complète personne ne s'avisera de mettre 1res classes au pluriel. Et en effet, il n'y a pas plusieurs 1res classes, il n'y en a qu'une, qui s'oppose à la seconde. Il n'y a pas, semble-t-il, plus de raisons pour mettre le pluriel lorsqu'on emploie la forme extrêmement elliptique adoptée par les deux Compagnies. Et cependant.....

Et cependant, quand on dit : « Il s'est vendu hier deux Raphaëls à la vente Z.», on ne veut pas dire que l'illustre peintre soit passé deux fois en personne sous le marteau du commissaire-priseur ; l'on entend : « deux tableaux peints par Raphaël », et malgré tout on emploie le pluriel dans la forme elliptique, alors que personne ne s'aviserait de l'employer dans l'expression complète.

Alors ? Eh bien, si j'osais, je dirais quelque chose d'énorme, dans le genre de ceci : n'enlevons pas à notre langue, par un purisme exagéré, sa merveilleuse souplesse. Mais je n'ose pas.

GASTON GRILLET.

—

Moche (LVIII ; LXVIII, 49, 222, 310). — Le substantif moche (paquet de soies filées) a la même origine que l'adjectif moche (petit, mesquin) à savoir l'Italien moséco qui signifie mou, flasque.

Le radical de ce mot est le même que dans l'italien mozzo (petit, tronqué, morceau) mozzare (couper) qui dérive de l'allemand metzen (couper égorger). messer (couteau). — M. Wall mutzen (mutiler). Holland. mots (mousse, émoussé).

On trouve en grec μὸςχος ὄςχος (petit, tendre) μίογος, μόχθος (peine) μογέω (peiner).

Ct L. ABET.

—

Le mot snob (LXVIII, 97, 223, 268, 310, 360. — Un certain grand duc à un diner Cannes où on discutait le snobisme, a levé sa main — on se tut, et il affirma ;

« Si je n'étais pas un grand duc, je se- « rais moi-même un snob » — ! —

BOSTON.

—

Le caléfacteur Lemare (LXVIII, 243, 362, 464). — Pierre-Alexandre Lemare devait savoir mieux que personne la date de sa naissance. En tête de son *Cours de langue fançaise* (3e édition, fin 1835), il a fait placer son portrait lithographié, avec cette indication : « né en la commune de Grande-Rivière (Jura) en 1766. » On trouve sur le premier feuillet l'indication de ses ouvrages, Cours de langue française, Cours et cours abrégé de langue latine, » « Dictionnaire de rimes », « Cours de lecture, » « Pantographe » ou bureau typographique, en 4 casiers en métal, contenant 192 tablettes, instrument le plus puissant pour apprendre à lire en s'amusant, » et « Notice sur les caléfacteurs et autres inventions brevetées et non brevetées de l'auteur. » La notice détaillée, signée F, qui lui est consacrée en 1818 dans la « Biographie des hommes vivants » publiée chez Michaut énumère d'autres ouvrages encore, et prouve l'esprit inventif, le caractère énergique, et le goût de l'action, qui distinguaient ce fils « d'un pauvre laboureur ». D'après cette notice, après avoir fait presque seul son éducation, il fut nommé à 19 ans professeur de rhétorique et principal du collège de St-Claude. Mais c'est ensuite seulement, qu'il « entra dans l'état ecclésiastique » qu'il quitta bientôt (peut-être sans avoir été ordonné prêtre) pour l'action politique. *Nauticus* a déjà résumé sa carrière à ce dernier point de vue ; je n'y reviens pas.

IBÈRE.

—

La barbe des femmes au théâtre (LXVIII, 48, 226, 416). — C'est au sujet de Mme Suzanne Desprès qu'avait été soulevée cette question ; elle-même semble en avoir dit le dernier mot en nous présentant son Hamlet imberbe. La liste des personnes du sexe faible qui, en travesti, ont osé porter moustaches ou barbiches, est donc extrêmement restreinte, qu'elles s'en abstiennent, soit par goût, soit par crainte du ridicule : notre grande Sarah elle-même ne l'a jamais fait.

Etant moi-même l'auteur d'une traduction d'*Hamlet* (destinée à la Maison des Arts, en Mars 1914), je crois pouvoir cependant dire que je me représente le prince de Danemark, tout compte fait, sous des dehors plus virils... et plus « barbus », en un mot beaucoup plus ceux de Mounet-Sully.

Et nunc erudimini, traducteurs et interprètes !

MAURICE CHARPENTIER.

—

Les Romains ont-ils fumé (LXVII ; LXVIII, 75, 226, 367. — Je remercie notre confrère H. C. M. pour les renseignements sur les coquilles de pélerins et *L'homme aux quarante écus* de Voltaire. La référence est tout à fait juste. Je la compléterai en lui signalant un passage beaucoup plus étendu de Voltaire sur le même sujet dans « Les colimaçons du Révérend Père l'Escarbotier », notamment la troisième lettre, la dissertation du physicien de Saint-Flour et la réponse du carme au capucin et son sentiment sur la dissertation précédente.

LÉO CLARETIE.

—

La Ligue de la bonne encre (LXVIII, 231, 327, 417, 464). — Une encre parfaite fut celle dont on usait au XIVe siècle.

Si l'on compare un acte portant la date de 1370 ou 1380, avec d'autres actes des siècles suivants, on sera frappé de ce fait : qu'au premier coup d'œil, l'encre la plus vieille paraitra la plus jeune, étant la plus noire et la moins oblitérée.

Je ne parle pas ici avec l'autorité d'un chartiste ; mais seulement comme ayant une certaine expérience des vieux papiers et parchemins, que je collectionne tant que je le peux, y trouvant toujours quelques études à faire à différents points de vue.

J'avoue que je serais heureux de voir mon observation sur la qualité de l'encre du XIVe siècle, confirmée par de vrais chartistes et archivistes paléographes, comme il s'en trouve certainement parmi les intermédiairistes.

Et comme conclusion pratique, je crois qu'il est à souhaiter pour la ligue de la bonne encre, qu'on retrouve la formule de celle qui précédait de très près l'invention de Gutenberg. M. A. B.

Trouvailles et Curiosités

—

Un enragé végétarien en l'an V. — C'est le citoyen Thomas Rousseau qui se qualifie « poëte, rentier, et père de famille ».

Poëte, il l'est, si le nombre remplace la qualité. Rousseau a écrit cinq longs discours en vers, pour censurer la Convention Nationale et un poëme sur le *Commerce*, sans compter 13 à 15000 vers sur différents sujets.

« Malgré son extrême fécondité, dit un de ses contemporains, dans le *Paris-littéraire*, ce poëte est tellement ignoré, que ses voisins mêmes ne le connaissent pas, qu'aucun journal ne cite ses vers et que personne ne parle de lui. «

Rentier, s'il l'est, on ne lui paye pas ses revenus, si bien qu'il est réduit à l'indigence.

Pour faire vivre sa famille, il lui faut un emploi, car les éditeurs l'éconduisent tous avec ensemble, même ceux du « ci-devant Palais Royal toujours très royal. »

En l'an V de la République française une et indivisible, Thomas Rousseau se vit donc obligé de solliciter un emploi auprès du Ministre de la Police générale. Mais solliciter un emploi, ce n'est pas abdiquer sa dignité, renier ses convictions, fouler aux pieds ses principes. Thomas Rousseau, poëte et rentier, s'empresse de le déclarer en affirmant ses convictions républicaines et ses goûts de végétarien.

Tant qu'i y aura, écrit-il au Ministre, tant qu'il y aura de l'herbe dans les champs, je la brouterai et ma plume restera fidèle à la cause de la Liberté, et je mourrai victime innocente et pure de mon amour pour la sage constitution de l'an III.

Nous ne savons pas quel accueil le Ministre fit à la requête de ce chaud partisan de la constitution de l'an III (ce qui était déjà très audacieux en l'an V) ou s'il a tout bonnement envoyé paître cet amateur de l'herbe des champs. (Dossier F7 7286 no 2117 des Archives Nles).

LÉONCE GRASILIER.

—

Une lettre de Patin à Lacretelle. — La très intéressante lettre de Patin

qu'on va lire fait partie de la collection de Noël Charavay. Elle est adressée à Dominique de Lacretelle, dit Lacretelle jeune, collègue de Patin à l'Académie française.

Très cher maître et confrère,

Voilà des mois que je vous dois une lettre; mais la chaîne continue des occupations universitaires et académiques, les cours, les examens, le Dictionnaire et, avec cela, l'imprévu de chaque jour, m'ont mené jusqu'ici. Dans l'intervalle bien des choses se sont passées, qui ont pu être, quant au fait, contraires à vos prévisions, mais qui, par bien des conséquences, vous ont donné raison, ont confirmé ce que vous révélaient votre sage coup d'œil et votre expérience.

Nous sommes encore dans l'enfantement laborieux d'un gouvernement et à la veille, peut-être, de quelque nouvelle crise. Je vous trouve heureux de n'y assister que de loin dans le calme, et, je pense aussi, dans l'heureuse inspiration de votre retraite. Notre confrère Michelet qui, dans sa géographie de la France, accorde tout, dans chaque localité, à l'influence du climat, aurait été fort autorisé à prétendre qu'il y a dans l'air de Mâcon quelque chose qui dispose aux bons et nobles sentiments, à l'éloquence, à la poesie. Je viens de lire avec un véritable charme, les *Confidences*, le *Raphaël*, de votre illustre voisin de campagne, auquel vous confinez par d'autres choses encore. J'y ai retrouvé, avec sa sensibilité, son imagination, dans son harmonie, dans sa pureté, le Lamartine d'autrefois et j'ai songé aux vers de Voltaire sur la fontaine d'Arethuse. Heureux privilège, d'avoir pu traverser si impunément la politique de 1848, de se retrouver grand poète, maître souverain des âmes, au sortir de l'Hôtel-de-Ville, du Luxembourg et du Palais-Bourbon !

Nous nous sommes donné en votre absence de nouveaux confrères qu'on a trouvé, dans un assez grand nombre de journaux, bien aristocratiques (1), bien que, par décret, ils n'aient plus ni duché, ni comté, ni pairie. Mais il leur reste leur nom, contre lequel les décrets ne peuvent rien. Il ne leur est pas permis de réclamer le bénéfice de l'égalité républicaine et d'être considérés, malgré de bons ouvrages, simplement comme hommes de lettres. C'est moi à qui appartient l'honneur dangereux de répondre au successeur de M. de Chateaubriand (2), cela m'inquiète d'avance et j'aurais bien besoin, quand j'en serai là, de quelques bouffées de l'air de Mâcon.

Nous avons eu, à la Sorbonne, une petite révolution. Je ne sais si elle aura été jusqu'à vous. On trouvait, que la situation de nos agrégés n'était pas suffisante, et pour y remédier on n'a rien trouvé de mieux que de leur attribuer un tiers des examens, c'est-à-dire le tiers de la partie éventuelle de nos émoluments. C'est un expédient à la Prudhon (*sic !*), qui a fort blessé ceux des titulaires qu'il atteignait; ceux qui, par suite de la limite de 12.000 francs imposée si étrangement au cumul littéraire, n'ont plus d'intérêt à participer désormais aux examens et sont même dans l'intention de s'en abstenir, ont pris la chose plus philosophiquement, et l'ont appuyée auprès du ministre et dans le conseil. Ce que c'est que la diversité de point de vue !

Les fonctionnaires sont malheureux. On n'a pas voulu, pour le public, de l'impôt progressif, mais on a imaginé pour eux la retenue progressive. Ils sont rangés à cet égard en catégories, d'après l'addition de leurs divers traitements, dans laquelle une décision toute récente à laquelle on avait la juste espérance d'échapper, vient de faire entrer l'indemnité académique. De là, reprise sur l'argent antérieurement reçu et suspension du traitement de décembre. On va nous payer janvier, quitte à nous le faire rendre plus tard, en tout ou en partie. Tout cela donne des impatiences et ne m'aide guère à retrouver la paix de mes nerfs, depuis près d'un an fort ébranlés.

Je poursuis cependant mes diverses tâches. Je pousse le dictionnaire, j'explique Virgile, et j'ai pour récompense de voir deux fois par semaine en Sorbonne, votre vieil et excellent ami, M. Hochet. Villemain est toujours bien triste, mais moins préoccupé cependant de fâcheuses idées, lisant, composant, écrivant d'excellentes choses, dont je reçois le jeudi la confidence hebdomadaire. Il vient de lancer son volume sur les Pères, reproduit avec de très importantes additions. Je termine par cette nouvelle intéressante pour vous qui avez la passion des lettres. Je n'ai plus de place que pour adresser à Madame Lacretelle et à vous la nouvelle expression de nos bien affectueux sentiments.

H. PATIN.

Paris, 4 février 1849.

(1) Le 11 janvier 1849, l'Académie française avait élu le duc Paul de Noailles, en remplacement de Chateaubriand et le 18 janvier suivant le comte Alexis de Saint-Priest en remplacement de Vatout.

(2) Le duc de Noailles reçu le 6 décembre 1849.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

DEMANDES

Je désire acheter des autographes de Restif de la Bretonne (fragments de manuscrits).

Si quelques lecteurs en ont dont ils ne veulent pas se dessaisir, auraient-ils l'obligeance de m'en laisser prendre connaissance ? M. D.

—

J'achèterais clichés stéréo, ou dispositives de la boutique du restaurant Durand, et d'un vieux cabaret démoli, au coin des rues St-Honoré, St-Florentin, F. du Bouchet, 59 avenue Victor-Hugo. Paris.

—

On désirerait acheter une collection complète en *très bon état* des classiques des XVIIe et XVIIIe siècles avec reliures du temps (veau, etc.) en bonnes conditions. A défaut d'une bibliothèque complète, des offres partielles seraient acceptées.

SENLIS.

—

Question : Est-il possible de trouver en librairie le texte commenté des quatrains de « *Nostradamus* ».

E. N. F.

[Réclamer la réponse à cette question]

—

On désire acheter des gravures représentant *Pierre de Labroue, évêque de Mirepoix*, mort en 1720. Faire offres : de Vareilles, 10 place Genevière, Lille.

—

Lettres et écrits de Berlioz

En vue de la publication prochaine des *Lettres et Ecrits d'Hector Berlioz*, qu'ils préparaient sous la direction de feu Charles Malherbe, MM. Frankenstein et J.-G. Prod'homme seraient très obligés aux personnes possédant des autographes ou des copies de textes originaux émanant de Berlioz, de bien vouloir en donner communication à M. L. Frankenstein, Leipzig-Cohlis, Dinteratr. 17/111.

BIBLIOGRAPHIE

Nous nous bornerons à signaler aujourd'hui l'apparition de l'admirable *François Villon, sa vie et son temps* de M. Pierre Champion. 2 vol, grand in-8° avec 49 planches hors texte. Prix 20 fr. Chez Edouard Champion, 5 quai Malaquais.

C'est l'un des plus grands ouvrages qui ait paru en ces vingt dernières années, par la science de sa composition, la qualité du style, la nouveauté du sujet, épuisé à peu près complètement. C'est un maître livre, et d'un jeune maître qui a conçu cette biographie à la manière d'une vaste et une minutieuse enquête. Mais nous devons y revenir : nous avions hâte de l'annoncer.

—

MM. le comte Fleury et Louis Sonolet poursuivent le très intéressant historique qu'ils ont intitulé : *La Société du Second Empire*. Le troisième volume va de 1863 à 1867, c'est-à-dire qu'on y trouve des chapitres très vivants, écrits avec infiniment de grâce, d'après des mémoires contemporains et des documents nouveaux, sur le Prince impérial, le Mexique, l'empereur Maximilien et l'Impératrice Charlotte, le duc de Morny, sur les salons et notamment celui de la princesse Mathilde qui est dépeint avec beaucoup de fidélité et d'éclat ; sur la comédie de société, et les spectacles de la cour, ses réceptions et visites impériales, le théâtre bouffe, les bals, les villégiatures à la mode, le mouvement artistique, l'académie française, le journalisme. Tout cela, documenté, pittoresque, semé de traits, de faits, d'observations, d'anecdotes, dans un récit d'une tenue très distinguée, qui crée l'atmosphère impériale avec un grand bonheur.

Elle est si près, et déjà si loin de nous cette époque du second Empire qui a laissé, dans les souvenirs de ceux qui l'ont connue, une impression de gaîté, d'esprit, de joie de vivre élégante, de confiance en la destinée, de suprématie intellectuelle, commerciale et politique, où le rêve et l'illusion eurent sans doute leur part. Mais quelle féerie et surtout à l'époque que traitent les deux écrivains qui marque l'apogée du régime... [Chez Albin Michel, 99 illustrations texte et hors texte. 5 fr.]

—

L'Académie française, cette unique institution qui ait subi nos bouleversements sociaux sans perdre son caractère de vieille noblesse, et qui soit pareille à ce qu'elle était lorsqu'elle sortit des mains de son protecteur, tient dans notre société une place si prépondérante, que ses moindres gestes sont des événements.

Son histoire a été faite déjà bien des fois, mais on peut toujours la refaire, car deux siècles et demi d'une telle existence ont accumulé en nombre les matériaux.

M. Victor du Bled qui s'est fait le peintre délicat de nos mœurs, et dont l'œuvre monumentale en est à sa 9e serie se devait de donner à l'Académie française un chapitre spécial. Dans son étude magistrale : *La Société française du XVIe au XXe siècle* (chez Perrin), il nomme d'un mot heureux et digne de faire fortune, l'Académie française, le *premier salon de France*.

Tout ce qui s'est agité autour de ce salon, tout ce qui s'y passa, comédies, intrigues et personnages défilent dans ce récit charmant, plein, nourri, alerte élégant, qui a tout recueilli, rassemblé, commenté, classé, éclairé ; qui a enchâssé, serti, épigrammes, bons mots, anecdotes.

L'Académie française est un perpétuel sujet de conversation : le renseigné et très éloquent M. Victor du Bled, dans ce tableau d'ensemble aux détails infinis, offre non seulement une idée très nette du rôle politique, littéraire et social de l'Académie, mais à toutes les questions que ce sujet fait naître, apporte, comme en ce jouant, la référence et le texte.

—

C'est à la plume élégante du très renseigné M. Frantz Funck-Brentano que la Bibliothèque de l'Art décoratif a demandé cet ouvrage : *L'ameublement français sous la Renaissance*, ouvrage illustré de 6 planches en couleurs et de 46 figures en noir [*Paris, les Arts graphiques*, éditeurs, rue Diderot. Paris-Vincennes 1913, relié 7 fr. 50].

Nous n'avons pas à louer l'auteur dont on sait l'incontestable compétence — servie par l'art d'écrire le plus souple et le plus agréable — aussi l'essentiel est-il de faire savoir à nos lecteurs la contenance du livre :

Les demeures nouvelles. — Décor intérieur. — Le style de la Renaissance. — Les inspirateurs et les directeurs du goût. — Les matériaux employés. — Les lits, coffres, commodes, armoires, buffets. — Les tables, les sièges, le luminaire. — Huchiers et menuisiers. — Les maîtres et leurs œuvres. — La fin de l'art décoratif de la Renaissance.

Cet ouvrage d'une très artistique exécution, nous ne saurions trop le recommander à nos collaborateurs : nous savons par les questions qui nous sont

posées qu'il répond à des besoins de consultation continuelle.

—

Dans l'intéressante *Bibliothèque du Vieux Paris* (chez Daragon) MM Fernand Mitton et Fernand de l'Eglise publient *Les Châteaux galants du Bois de Boulogne*. Description et transformations. — Légendes. — Anecdotes. — Scènes tragiques, plaisantes et libertines. — Le Bois de Boulogne. — Les châteaux de la Muette, de Madrid, de Bagatelle, de Passy. — L'hôtel de la Folie et les châteaux de Chaillot et du Coq. — Le domaine de Boufflers. — D'après des pièces d'archives, des mémoires, chroniques, libelles, pamphlets, chansons. — Deux planches gravées, deux plans, nombreuses illustrations. 12 fr.]

Si un livre qui s'est préposé le dessein que ce titre énonce l'a réalisé : il n'y a rien à dire, pour ajouter à l'intérêt qu'on y doit trouver, et c'est ici le cas.

Les auteurs ont parfaitement conduit leur œuvre. L'érudition est solide, sans pédanterie, le texte gracieux et vivant, la résurrection évidente qui, dans le plus beau des décors parisiens, retracent tant de ces souvenirs spirituels, libertins, amoureux et charmants.

—

Quelle est la cause de la puissance maçonnique ? Alors que d'aucuns la cherchaient du côté de la politique, M. Charles Nicoullaud, dans l'*Initiation maçonnique*, a pensé qu'il fallait en demander la clef à l'occultisme, et qu'on trouverait facilement le secret, qui constitue la force de la Franc-Maçonnerie, en étudiant l'initiation maçonnique. C'est ce côté ésotérique que M.Charles Nicoullaud a mis en lumière dans les chapitres suivants :

Initiation aux Mystères maçonniques : Qu'est-ce que la Franc-Maçonnerie ? Du secret maçonnique. Satan dans les Ateliers maçonniques. L'Esprit maçonnique. Le symbole de la lettre G. Les Grades symboliques : Apprenti, Compagnon, Maître. Les Hauts Grades : Rose-Croix, Chevalier Kadosch. La Franc-Maçonnerie des femmes. Les Trois Hauts Grades mystérieux de la Franc-Maçonnerie : Grade de Séraphine, grade de Vierge-Mère et de Reine Céleste Déesse.

Ajoutons que M. l'abbé Jouin, l'érudit curé de Saint-Augustin, a écrit, pour cette étude, une savante préface. Chez Perrin, 3 fr. 50

—

M. le docteur Charézieux détruit *Les Préjugés en art dentaire*. Il apprend aux gens à conserver leurs dents, à les soigner, à les défendre. C'est un acte beaucoup plus savant et plus délicat que ne le suppose le vulgaire qui a vu tant de charlatans opérer. Ce petit livre bien fait, avec autant de science que de conscience, est appelé à rendre les plus grands services. [Chez Maloine, 3 fr.]

—

Il a été tenu cet été un *Congrès national de protection des animaux* sous les auspices d'*Excelsior* qui a fait de la bonne besogne. On le sait surtout après avoir lu le brillant et documenté rapport de son secrétaire général M. le Dr G. Sée.

« Animaux massacrés sans prévoyance et sans mesure, dit M. Millevoye, plaisirs barbares, jeux cruels et déprimants, accoutumance d'insensibilité qui conduit trop souvent jusqu'au crime, égoïsme féroce qui exploite jusqu'au martyre, jusqu'à la mort les monstres auxiliaires du travail, monstrueuse curiosité qui ensanglante la notice sans soulager l'humanité, en causerie stupide qui torture la matière en dégradant l'âme, instinct de brute sous le couvert d'une civilisation menteuse, cet effroyable réquisitoire a retenti pendant de longues soirées. Une documentation accablante lui a donné toute la précision nécessaire, la contradiction elle-même devenait impossible. Il ne reste plus qu'à classer ces travaux, ces conclusions dans la conscience publique. Le Dr Emile Germain Sée a puissamment facilité notre tâche parlementaire. L'œuvre du congrès d'*Excelsior*, c'est la loi de demain. »

Qu'ajouter à ces éloquentes paroles qui dirait mieux l'intérêt de ce magistral rapport que tous les protecteurs des animaux se doivent d'avoir lu ?

Chez le docteur Germain Sée, 72, avenue Marceau, Paris.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au pri de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 187 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 190 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs.

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 189 inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortime de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes.*

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fo volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compri pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 189

Adresser lettres et mandats à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieu* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIIIe Volume . Prix du Numéro : 50 centimes . 30 Octobre 1913.

48e ANNÉE

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE

SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1380

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 16 fr. ; SIX MOIS : 9 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 18 fr. ; SIX MOIS : 10 fr.

SOMMAIRE

LXVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 30 Octobre 1913

48e ANNÉE — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1380 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES, ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Louis le Hutin et l'Université. — Dans son ouvrage *Paris et Versailles il y a cent ans* (Firmin Didot, 1874) à la page 245, Jules Janin attribue à Louis X les paroles suivantes au sujet de l'Université : « La foi lui doit sa conservation ; la société, sa politesse et ses mœurs ; le monde entier, ses lumières et ses connaissances ». Louis X, dit Janin, cherchait à justifier les immunités et les franchises nouvelles qu'il lui plaisait d'accorder à l'Université.

Quelles étaient ces immunités et franchises ? Quel est l'acte qui les énumérait ? Henri Martin, qui résume plusieurs ordonnances de Louis le Hutin, n'en mentionne aucune relative à l'Université.

V. A. T.

—

Statue de Louis XV, aux Invalides. — Y a-t-il eu aux Invalides une statue du roi Louis XV exécutée par Edme Bouchardon, ainsi que cela m'a été dit ?

Cette statue aurait été détruite au moment de la Révolution.

S'il était possible, en cas d'affirmative, de m'en donner une description, j'en serait très reconnaissant.

EAL.

—

Duels Champions collectifs. — Du *Gaulois* :

Voici une question d'honneur des plus bizarres et des plus compliquées.

On sait que M. Pierre Loti a pris en main la cause des Turcs, dans la guerre balkanique, et a accusé les Bulgares de toutes les cruautés et de la barbarie la plus accentuée. Un officier bulgare, le lieutenant Torkof, vient à Paris, avec l'approbation de ses chefs, dit-on, et un congé de deux mois, à seule fin de provoquer M. Pierre Loti et de venger sur lui l'honneur de son pays.

Y a-t'il d'autres exemples d'un duel ainsi engagé : une collectivité civile ou militaire désignent un champion.

V.

—

Kohary et Cobourg. — Un Saxe-Cobourg, — grand-père, semble-t-il, du

roi Ferdinand de Bulgarie — avait épousé une dame hongroise du nom de Kohary. Quel est ce Cobourg et quel est son nom ?

Quel est le véritable nom de cette dame, qui aurait été de très petite naissance, mais colossalement riche et ce serait de là que viennent les grandes propriétés du roi de Bulgarie en Hongrie ? Pour faciliter le mariage, l'Empereur d'Autriche aurait conféré le titre de Princesse de l'Empire à cette dame d'origine très roturière ? Quelle est sa parenté avec le roi Ferdinand Ier de Bulgarie ?

H. G. H.

—

Manufacture des Acides, à Javel. — Il existait, en 1784, à Javel, près Paris, un établissement portant le titre de *Manufacture des Acides.* Monsieur Vallet, un de ses directeurs, était à Rouen, le 18 juillet 1784, pour procéder aux opérations du gonflement de la machine aérostatique de Pierre Blanchard exécutant, à cette date, sa troisième ascension.

Je serais reconnaissant à ceux de nos confrères qui pourraient me fournir quelques renseignements sur cet établissement et m'indiquer où les rencontrer.

E. P.

—

Les caveaux de Palais Royal. — Les cafés du Palais Royal possédaient presque tous des caveaux. Je désirerais savoir si dans les caves actuelles des maisons du Palais Royal il reste des traces des peintures ou des installations de ces caveaux dont certains furent célèbres.

NEMO.

—

La chapelle des Valois à Saint-Denis. — Sur plusieurs Guides de Paris on dit que les colonnes de la Naumachie du parc Monceau proviennent d'une chapelle de l'abbaye de Saint-Denis — dans laquelle se trouvait le tombeau des Valois — chapelle depuis longtemps en ruines et démolie par la suite.

Un confrère intermédiairiste pourrait-il me dire où je pourrais trouver une vue de cette chapelle et en quelle année elle fut démolie ?

Est-il exact qu'elle ait contenu la tombe des Valois.

NEMO.

—

Vol-Petit. — J'ai sous les yeux l'acte d'un mariage, célébré, en 1761, dans l'église Saint-Denis d'Athis-sur-Orge (aujourd'hui Athis-Mons, Seine-et-Oise). Un des signataires de cet acte est dit habiter à « Val Petit, diocèse de Paris. »

Où se trouvait exactement, comment s'appelle aujourd'hui ce Val-Petit, que je ne trouve ni dans le *Dictionnaire des communes*, ni dans le *Dictionnaire des postes*, ni sur aucune carte géographique ?

P. G.

—

Sources à consulter pour l'histoire de l'abbaye, de la paroisse et de la famille d'Andre. — En dehors de la chronique d'Andre, insérée dans le *Spicilège* de D. d'Achery et des écrivains qui en ont fait usage, quelles seraient les sources à consulter ? J. D'HARDICAT.

—

Ecole supérieure de Pharmacie de Strasbourg. Portraits des professeurs. — Je serais très reconnaissant à ceux de mes confrères de l'*Intermédiaire* qui voudraient bien m'aider à retrouver les portraits des anciens professeurs de l'école supérieure de pharmacie de Strasbourg dont les noms suivent :

1° Hammer, Louis-Frédéric (1762-1837) ;

2° Oppermann, Charles-Frédéric (1805-1872) ;

3° Oberlin, François-Antoine (1770-1844) ;

4° Macquart, Charles-René (1804-1808) ;

5° Nestler, Chrétien-Geoffroy (1746-1824) ;

6° Nestler, Chrétien-Geoffroy (1778-1832) ;

7° Nestler, Louis-Auguste (1787-1845) ;

8° Lefebvre (dit Lefébure), Edme-Armand (1772-1826).

J. F.

—

Gilles d'Albret. — Où l'auteur fut embarrassé ce fut quand il voulut éclaircir la question des deux Gilles d'Albret, l'un soi-disant fils légitime et l'autre fils bâtard de Charles II d'Albret. La question de leurs alliances et de leur descendance ne l'embarasse pas moins de sorte que pour venir à bout de cet imbroglio il ne voit d'autre ressource que de demander aux aimables confrères de l'*Intermédiaire.*

1° Y a-t-il eu réellement un Gilles fils légitime de Charles II d'Albret et d'Anne

d'Armagnac, lequel Gilles aurait épousé Anne d'Aiguillon le 10 décembre 1463 ? De ce mariage a-t-il eu des enfants ? Quand est-il mort ?

Est-ce lui, ou Gilles, le bâtard, qui aurait eu de Jeannette de Soliers, avant mariage, un premier Etienne légitimé en juin 1527, et de Madeleine de Lalanne un second Etienne légitimé en janvier 1529 ?

Est-ce lui ou Gilles le bâtard qui épousa (d'après Communay) dame Catherine de Montferrand le 26 février 1466 ?

Il paraît constant de part ailleurs que Gilles le bâtard épousa le 28 février 1472 Noble Marguerite de Luxe, d'où Jeanne.

2° Le testament d'un Gilles d'Albret, seigneur de Guiche, Meillan et Buy, daté du 29 décembre 1487, lequel se dit fils de Charles II et d'Anne d'Armagnac et mari 1° de Jeannette de Soliers et 2° de Marguerite de Luxe, testament dont personne je crois n'a vu l'original, est-il bien authentique, et comment pourrait-on le concilier avec plusieurs textes, authentiques ceux-là, qui traitent de bâtard le mari de Marguerite de Luxe, et avec d'autres textes qui parlent d'un Etienne-Arnaud d'Albret comme frère des deux Etienne bâtards ci-dessus nommés, duquel Etienne-Arnaud le testament en question ne parle pas.

3° Quels titres seigneuriaux portait Gilles mari d'Anne d'Aiguilloir ? S'il était comme l'assure M. de Jaurgain, seigneur de Castelmoron, comment se peut-il que plusieurs titres traitent de bâtard, ce même seigneur de Castelmoron ?

Tout bien considéré, je serais tenté d'établir ainsi la filiation : Charles II d'Albret et sa femme Anne d'Armagnac ont eu, entr'autres Gilles qui épousa 1° Anne d'Aiguillon ; 2° Catherine de Monferrand, mortes l'une et l'autres sans postérité.

Charles II eut en outre : Gilles, bâtard qui épousa : 1° Jeannette de Soliers ; 2° Marguerite de Luxe.

Du premier : (mais avant mariage) naquirent : 1° Etienne-Arnaud ; 2° Etienne, légitimé en juin 1527 ; 3° Amanieu (cité dans le testament de 1487 comme fils de Jeannette de Soliers).

Du deuxième lit 4° Jeanne.

Ce Gilles eut en outre de Madeleine de Lalanne ; 5° Etienne, légitimé en janvier 1529.

A cette généalogie nouvelle y a-t-il opposition fondée sur des textes probants ?

AURIBAT.

—

Mlle d'Ayen, petite-fille du duc de Noailles. — *La Quotidienne* du 21 décembre 1797 dit que, dans le courant de ce même mois, Mlle d'Ayen, petite-fille du duc de Noailles, ayant perdu sa fortune et toute sa famille, allait se jeter dans la Seine, quand une main charitable la retint.

L'anecdote est-elle vraie ?

SIR GRAPH.

—

Helenus de Aquis (Helen d'Aix). — Un aimable intermédiairiste pourrait-il donner quelques renseignements sur le personnage de ce nom originaire d'Hesdin en Artois qui, d'après D. Bouquet s'associa à la fortune du comte Renaud de Boulogne contre le roi Philippe-Auguste ? Je ne le trouve cité dans aucune biographie.

J. D'HARDICAT.

—

Anne de Beauharnais. — En 1741, Demoiselle Anne de Beauharnais (née en 1716, morte en 1759 à St-Domingue), fille de Jean-François, marquis de Beauharnais, seigneur de Mourmon et de Marie-Madeleine de Fénillon, — épousait Guillaume Bonvier de la Motte, marquis de Cypsoy, seigneur de Vergonville, de Tréminville, de Girolle, de Beauverts. (Ils sont enterrés à Cysoy, Loiret).

Quelle était la parenté de ce marquis Jean-François de Beauharnais et de sa fille Anne, avec le comte Claude de Beauharnais, sénateur de l'Empire et père de la Princesse Stéphanie de Bade ?

H. G. H.

—

Dupuy (Pierre et Jacques), gardes de la bibliothèque du Roi. — Pourrait-on me dire dans quels ouvrages se trouvent :

1° le portrait de Pierre Dupuy, par Robert Nanteuil, dit le Grand Dupuy (dimensions : 265×188 millimètres environ).

2° Les deux portraits accolés des deux frères Dupuy, par Robert Nanteuil ?

Il me paraît certain que ces deux portraits doivent se trouver dans des ouvrages dédiés aux frères Dupuy, et non pas écrits par eux.

CH.

Faure (Le R. P. Charles), de la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Augustin (1594-1644). — Pourrait-on me dire dans quel ouvrage se trouve le petit portrait de ce religieux par R. Nanteuil ?

Je ne l'ai pas trouvé dans le *Directoire des Novices* de cet auteur et pense qu'il a dû être gravé pour illustrer un livre qui lui était dédié.

CH.

—

Le docteur Fleury. — Le docteur Louis-Joseph-Désiré Fleury, né aux environs de Mars-la-Tour, dirigea les Bains de Mondosf (Grand-Duché de Luxembourg) pendant l'année 1865. Il jouissait d'une certaine célébrité pour avoir soigné l'Impératrice Eugénie lors de la naissance du Prince impérial. Le docteur Fleury fonda un grand établissement hydrothérapique aux environs de Paris et mourut, il y a une vingtaine d'années.

Pourrait-on me préciser ces renseignements ? Je possède un portrait du docteur Fleury de vers 1870. DE LOSANGE.

—

Henriot-Laheycourt. — Pourrait-on me donner quelques détails biographiques sur ce personnage qui paraît avoir joué un certain rôle à Bar-le-Duc sous la Révolution et que M. André Theuriet a mis en scène dans son livre : *La Chanoinesse* ?

M. H.-B.

—

Jouvaut (Nicolas-Louis). — Je voudrais connaître les armes de Nicolas-Louis Jouvaut dernier lieutenant particulier au Présidial de Reims et serait reconnaissant si l'on pouvait me communiquer son portrait gravé par Quenedey.

M. H.-B.

—

Le Doux, artistes-peintres, dames ou demoiselles. — Il aurait existé, à ma connaissance, trois peintres de ce nom, dont les prénoms suivent, et que l'on a souvent confondues entre elles ;

Le Doux, Marie-Louise-Stéphanie, née à Paris, le... fille de.., et de... ; élève de.., † à Paris, le 9 janvier 1868.

Le Doux, Marie-Eulalie, née à.., de... et de... ; élève de.., ; † à.., le..., nièce, je crois, de la précédente.

Le Doux, Jeanne-Philiberte, née à ..., le..., de..., élève de Greuze ; † à Belleville, Seine, le 12 octobre 1840.

Quelque savant confrère voudrait-il bien compléter les états civils ci-dessus et nous dire si le père de chacune de ces artistes était parent, à un degré quelconque, de Le Doux, Charles-Nicolas, architecte du Roi, 1736-1806.

J.-C.-ALFRED-PROST.

—

Marie de l'Incarnation. Madame Acarie. — La bienheureuse Marie de l'Incarnation qui s'appelait dans le monde, Mme Acarie avait eu trois fils. L'aîné est mort sans enfants, le second, fut de bonne heure dans les ordres. Reste le troisième, Jean qui fut soldat et se maria en Allemagne.

Il y avait à Strasbourg, vers 1800, un Acarie, descendant direct de Jean, arrière-petit-fils de la sainte qui était exactement sa trisaïeule. Cet Acarie, après avoir été soldat, était devenu avocat, puis avait eu un emploi dans les finances. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il ait été à cette date le seul de son nom et de sa famille en Alsace.

Quelque intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur cet Acarie, le dernier de la descendance qui me soit connu ? A-t-il eu des enfants, et les enfants de ceux-ci vivent-ils encore ? A-t-il eu des frères qui aient fait souche à leur tour ? Le nom s'est-il conservé exactement et le nom d'Acarias, plus connu aujourd'hui, ne viendrait il pas du nom : Acarie ? Tous les détails que je viens de rappeler se trouvent dans la *Vie de la bienheureuse Marie de l'Incarnation*... par Boucher (1800) rééditée en 1873, par le p. Bonix, chez Ruffet, pp. 112-114.

—

Degré de parenté entre la fondatrice de l'ordre de la Visitation et la fille de Madame de Sévigné. — Je lis dans l'*Almanach historique de Marseille* pour l'année 1776 :

> Du vivant de Sainte Jeanne Fremiot de Chantal, vers la fin de l'année 1622, quelques personnes désirant former un établissement de l'ordre de la Visitation, s'adressèrent à Saint François de Sales ; il n'eut pourtant lieu qu'au mois de mai de l'année suivante. François de Olieres, Capiscol de Marseille, reçut ces religieuses le 11 mai 1623. Elles se logèrent dans une maison, en attendant que leur Couvent fût bâti. En 1670, la première pierre de leur église fut posée par



TERRE CUITE A DÉTERMINER

Intermédiaire LXVIII, colonne 530.

M. le comte de Grignan, lieutenant-général en Provence, et par son épouse Françoise de Sévigné, descendante de la Sainte Fondatrice.

Les documents que j'ai à ma disposition ne m'ayant pas permis de déterminer le degré exact de parenté existant entre Jeanne de Chantal et la comtesse de Grignan, je m'adresse à l'*Intermédiaire* pour obtenir des renseignements précis à ce sujet.

NAUTICUS.

—

Le maréchal de Richelieu à Bordeaux et à Fronsac. — L'hôtel occupé à Bordeaux par Richelieu, gouverneur de la Guienne et le mobilier qui s'y trouvait, appartenaient-ils au Maréchal ou à l'Etat ? Où se trouvait exactement cet immeuble ?

Richelieu avait également une maison de campagne à Fronsac. Existe-t-elle encore ? D'E.

—

Tronsson du Coudray. — Connnait-on les relations de famille qui existaient entre Guillaume Alexandre Tronsson de Coudray, le célèbre avocat, défenseur du Marie-Antoinette et Louis Tronsson, setgneur du Coudray, secrétaire du Cabinei de Louis XIII ? Existe-t-il encore des membres de cette famille et ceux-ci possèdent-ils leur généalogie ?

M. H.-B.

—

Le zouave Jacob et ses cures. — Un de nos confrères, annonçant la mort toute récente du zouave Jacob, disait qu'appelé auprès du maréchal Canrobert, le fameux guérisseur avait complètement échoué. C'est fort possible : ce que je sais, c'est qu'il avait entrepris la cure du maréchal Forest, atteint de paralysie et qu'il l'avait rendu beaucoup plus malade.

A-t-il d'ailleurs jamais guéri personne ?

ALPHA.

—

La collection héraldique de Ledebur. — Des journaux ont annoncé que la collection héraldique de Ledebur, comprenant de très belles séries de sceaux et d'armoiries, aurait été vendue à Rouen, pour la somme de 140,000 fr. Peut-on, sans indiscrétion, demander le nom de l'acquéreur ?

CR.

Ex-libris à déterminer : 3 vols, 3 glands. — Quelque aimable collaborateur pourrait-il identifier l'ex-libris ci-après décrit, que des démarches nombreuses n'ont pu encore déterminer ?

Deux écus accolés, le premier à une bande chargée de 3 vols et accompagnée en chef d'une main appaumée ; le second portant 3 glands à 2 feuilles. Les émaux ne sont pas indiqués ; les deux écus sont posés sur un cartouche rocaille et surmontés d'une couronne de marquis.

Cet ex-libris se trouvant sur un grand nombre de partitions achetées en son temps par le duc de Wurtemberg, il semblerait que les armoiries en question fussent celles d'un personnage notable. Mentionnons que le Duc de Wurtemberg a séjourné à diverses reprises, entre autres, à Venise.

P...

—

Monnaie de la Commune. — Un numismate charitable pourrait-il me dire :

a) Pour quelle somme a-t-il été frappé de pièces dites de la Commune ?

b) S'il est vrai que le fourgon qui les portait étant tombé aux mains de l'armée régulière, le contenu fut refondu à la Monnaie ?

c) Si ces pièces sont rares et quelle en est la valeur marchande ?

SAGITTA.

—

Un groupe en terre cuite à déterminer. — Un de mes amis qui a fait l'acquisition de la terre cuite ancienne qui figure dans ce numéro en hors texte (hauteur 2 m) me prie de demander si elle n'a pas été reproduite ou tout au moins attribuée ?

J. M.

—

Les Epées de Marquise. — Il y a quelques années un journal de Boulogne-sur-Mer, qui d'ailleurs ne fait pas autorité en la matière, publiait sous le titre. *Les Epées de Marquise*, sans donner, je crois, de références, un article où il était dit que les épées fabriquées en cette localité du Boulonnais étaient renommées au moyen âge. Le fait est-il exact ? Quels seraient les écrivains mentionnant les Epées de Marquise ?

J. D'HARDICAT.

Phalène : son genre grammatical. — Comme philologue et comme entomologiste (section des lépidoptéristes), je proteste contre le titre de la comédie de M. Bataille « le Phalène ».

Phalènes (consulter tous les dictionnaires scientifiques et autres) est le nom d'un groupe très nombreux de papillons nocturnes et a toujours été du genre féminin. D. R.

—

Livre ancien à identifier. — Quelque bibliophile pourrait-il me renseigner sur la valeur et l'intérêt de l'ouvrage suivant :

P. Bertii tabularum geographicarum
Contractarum Libri quinque.
Cum luculentis singularum tabularum
Explicationibus
Editio Secunda
Amstelodami
Apud Cornelium Nicolai Anno ↄ Iↄ. Iↄ CII
Vencunt auteur Arnhemij apud Ioannem Ioannis.

Ce titre est suivi d'une sorte de préface :

Ad Amplis. Prudentissimos que viros
Consules et Senatores Reip. Lugdunensis.

Cet ouvrage contient de nombreuses cartes.

MONMOREL.

—

Histoire romaine. — Parlant de l'utilité et de l'intérêt — pour nous latins — de l'histoire romaine, M. Jules Girard a écrit (en 1883) « il n'est donc pas surprenant que cet immense et intéressant sujet ait enfin trouvé, pour le traiter en France, l'historien patient et passionné qui en a fait l'occupation de sa vie savante et l'honneur de sa retraite. »

G. A.

—

La Turciade. — Un diplomate qui s'occupe en ce moment des partages rêvés, en différents siècles, de la Turquie, désirerait savoir si la Turciade du Père Joseph a été imprimée. — Où en serait, en tous cas, le manuscrit ?

T. G.

—

Œuvres de Mme de Mirbel. — M. Paul Marmottan, dans son dictionnaire de *L'Ecole française de peinture 1789-1830*, fait un éloge justement mérité de la célèbre miniaturiste de la cour. Mme de Mirbel, Lizinska Aimée-Zoé Rue, 1796-1839, élève d'Augustin.

Connaît-on toutes les œuvres de cette artiste dont la bonté de cœur, le style épistolaire, méritent bien aussi, ce me semble d'être appréciés ?

J.-C.-ALFRED PROST.

—

Von Deutschlander pinxit. — Quelque aimable correspondant pourrait-il donner quelques renseignements sur la vie et les œuvres d'un peintre du XVIIIe siècle qui signait : Von Deutschlander.

Etait-ce là un nom ou une épithète ? Je connais deux tablotins genre miniature représentant Charles XII et sa royale épouse, tous deux revêtus de cette signature, avec la date 1731. Serait-ce un artiste suédois ?

R. DE R.

—

Pullulation et Pullulement. — Les deux mots s'emploient fréquemment ; dans une chronique du *Temps* (*la Vie à la Campagne*, par M. Cunisset-Carnot, nº du 19 avril 1913), tous deux se rencontraient à quelques lignes d'intervalle. Mais le mot « pullulation » seul est admis dans les dictionnaires. « Pullulement » est-il donc un barbarisme ?

MICHEL PAULEIX.

—

La Savate. — Cette pénalité que s'infligeaient les soldats entre eux pour manque de courage, aux dires de Mémoires du temps de Napoléon Ier, était elle donnée à l'insu des chefs ?

A quelle époque a-t-elle disparu de l'armée ?

C. P.

—

Château de Bosmelet. — Ce château appartient-il toujours à la famille Thomas du Fossé ? Pourquoi l'ex-libris qui porte la mention : « *Ex libris du château de Bosmelet* » présente-t-il d'autres armes que celle de la famille Thomas ? Quelle est la famille à laquelle elles appartiennent ? Ces armes sont : *d'azur à deux bras armés de badelaires en pal d'argent, issant des deux flancs de l'écu et vêtus de gueules, accompagnés de 3 besans d'or, au chef d'or.*

NISIAR.

Réponses

Axel de Fersen : Documents à Montréal (LXVII ; LXVIII, 387, 433). — J'étais absent de Paris lorsque me sont arrivées de Montréal les réponses que j'attendais, relatives au dossier des correspondances de Fersen avec Marie-Antoinette, dont une communication faite à l'*Intermédiaire* par M. Archibald R. Stone nous avait révélé l'existence et je n'ai pu que les envoyer à notre directeur. Il s'est empressé de les publier ; mais il me paraît indispensable de les faire suivre de quelques commentaires afin d'éclairer la question à laquelle elles se réfèrent.

Je dois dire d'abord que la note de M. Archibald R. Stone m'a, dès le premier moment, laissé incrédule, non certes qu'il soit venu à ma pensée de mettre en doute la bonne foi de l'honorable correspondant de l'*Intermédiaire*, mais parce que tout me démontrait qu'elle a été surprise. On pourrait comprendre en effet que, possesseur des lettres originales de la reine et des minutes des siennes, le comte Axel de Fersen se fut trouvé dans le cas de les déposer momentanément dans des mains sûres et fidèles. Mais il ne s'est jamais dessaisi de ces précieux témoignages d'un passé qui lui était cher et ses héritiers les ont retrouvés dans ses papiers. Dès lors, on est conduit à se demander pourquoi, dans quelles circonstances et dans quel but il aurait confié, même à un ami de la fidélité duquel il ne doutait pas, une copie dépourvue d'authenticité et eut révélé ainsi ce qui était le secret de sa vie, secret dont il ne s'était ouvert qu'à sa sœur, la comtesse Sophie Piper. Son caractère chevaleresque tant de fois affirmé rend absolument invraisemblable une telle supposition et pour ce motif, en même temps que je m'efforçais de me documenter, je n'ai attaché à la communication de M. Archibald R. Stone qu'une importance secondaire. Les réponses que j'ai reçues de Montréal, prouvent au moins jusqu'à ce jour, que j'ai eu raison ; je serais bien surpris si la suite de l'événement me donnait tort.

Il est d'ailleurs profondément regrettable que la note du correspondant de l'*Intermédiaire* ait revêtu, contre la volonté de son auteur, un caractère calomnieux et ait paru résoudre contre la reine le doute qu'on s'obstine à maintenir quant à la nature de ses relations avec Fersen. N'est-ce pas le résoudre que de dire qu'il est probable que ces documents ne seront pas communiqués au public « par respect pour une mémoire sacrée » et qu'on n'en pourra publier que ce qui a trait à la politique. Il y a là une insinuation sous laquelle il est difficile de ne pas découvrir une malveillance selon moi imméritée.

Au surplus, il n'y a pas lieu d'insister sur ce point alors qu'au moment où j'écris, tout le monde peut lire, dans un volume que vient de publier M. de Heidenstam, en même temps que les admirables lettres de Marie-Antoinette à Barnave, révélatrices des plus éminentes qualités de l'esprit et du cœur, celles que Fersen écrivait à sa sœur et où il lui parle avec une incontestable franchise, visible à toutes les lignes, des sentiments qu'il a conçus pour la reine et de ceux de la reine pour lui. Pour tout homme de bonne foi, il résulte de cette correspondance, comme le dit justement M. de Heidenstam, que quoique aimant Marie-Antoinette et quoique tendrement aimé d'elle, Fersen n'a jamais songé à la faire descendre du haut piédestal où son amour chevaleresque l'avait placée. Je reste donc plus que jamais attaché à l'opinion que j'ai toujours professée sur ce point.

Je n'en souhaite pas moins que M. Archibald R. Stone complète ses communications, qu'il nous mette sur les traces de ce baron de Stienberg actuellement ignoré à Montréal, ou tout au moins oublié, à qui, selon lui, Fersen aurait confié une copie des lettres de sa royale amie, et enfin, que si cette copie existe, on la retrouve. Mais, en ce cas, il faudra la publier. On en a trop dit ou pas assez pour la tenir dans l'ombre, ce qui laisserait planer un doute « sur une mémoire sacrée » et détruirait le respect au nom duquel on prétendrait garder un silence plus injurieux pour elle qu'une divulgation inattendue et accusatrice. ERNEST DAUDET.

—

Les paysans aux XVIIe et XVIIIe siècles (LXVII, 339, 513, 825 ; LXVIII, 128, 324, 444). — Nous sera-t-il permis d'ajouter un mot aux excellents articles parus dans l'*Intermédiaire* ?

Selon nous, l'Histoire, en général, — et celle de Paris, en particulier, — a été singulièrement déformée et faussée par les Romantiques, depuis Chateaubriand jusqu'à Victor Hugo et Dumas père et l'influence néfaste de ces auteurs, doués surtout d'imagination, se fait encore sentir jusque dans Lavisse (chiffres exagérés et inadmissibles des contingents, etc.) malgré les remarquables travaux de M. Ch. V. Langlois. C'est à eux que nous sommes redevables de ce moyen-âge, en carton, avec ses fantoches de mélodrame, vrai Carnaval de l'Histoire.

« Pas un bain durant mille ans ! » s'écrie Michelet ; « Le temps de la Soif ! » répond Maxime du Camp. Le public, en France, et à Paris, applaudit toujours la *Tour de Nesle* ! Pas de moyen-âge sans droit du seigneur, sans paysans taillables et corvéables à merci, sans plomb fondu et huile bouillante, sans villain pendu haut et court pour avoir tué un lapin !

A la vérité, la rigueur de la répression amenait alors, dans la masse, retenue par la peur du châtiment, la diminution des crimes : il y avait proportionnellement, beaucoup moins de crimes qu'aujourd'hui. La crainte de l'enfer faisait rédiger les testaments, ces actes de contrition.

Sur l'état du paysan, voici ce qu'écrit un historien de valeur, M. F. Marchegay, en 1874 : « Avec autant d'ignorance que de mauvaise foi, on a dit, et l'on répète encore tous les jours que les gens des campagnes étaient corvéables à merci et devaient exécuter, sans salaire, tous les travaux exigés par leur seigneur. Des actes authentiques prouvent l'inanité de ces accusations. »

Pour nous, c'est la basse flatterie de la démagogie qui est la cause du mal.

N'est-ce pas un professeur de l'Ecole de St-Cyr, Dussieux, qui du haut de sa chaire, affirmait que sous Louis XIV encore, le roi faisait travailler des paysans aux terrassements de ses châteaux sans les payer ! Est-ce que les tableaux de Callot et des Lenain ne nous montrent pas des intérieurs de paysans qui ne grattent pas la terre comme des bêtes ? Sous Louis XV et sous Louis XVI, nous avons des estampes représentant des paysans qui n'ont pas l'air aussi malheureux qu'on se le figure.

De quel crime n'a-t-on pas accusé Philippe le Bel, un de nos plus grands rois ? Michelet, lui-même, n'a-t-il pas calomnié Catherine de Médicis, qu'il ne connaissait pas ?

Que n'a-t-on pas reproché aux moines, aux Bénédictins ? L'Histoire, telle que l'écrivent actuellement les vulgarisateurs de nos Universités — pas tous, heureusement ! — n'est pas plus vraie que la leur.

Est-ce à dire que les paysans de La Bruyère n'aient pas existé ? Parbleu ! Si, ils ont existé. Ne soyons pas hypocrites : il y en a encore ; nous en connaissons. Seulement, comme eut dit Montaigne : ils *votent !*

Nous voudrions en finir, une bonne fois, avec cette fausse compréhension de l'Histoire, et particulièrement de celle de Paris (Fournier, Jacob, Fournel, etc.) C'est pourquoi nous ne saurions trop remercier les savants intermédiairistes qui nous prouvent qu'il y a, heureusement, des gens qui étudient et connaissent ces questions. PITON.

—

Mathurin Bruneau. Ecrous inédits — Récemment, à propos de ce faux Dauphin, madame de Saint-Léger, examinant cette question : « *Etait-ce Louis XVII évadé du Temple* ? » a donné le texte de son écrou à Rouen, où Mathurin Bruneau fut transféré de Rennes, et M. Etienne Dupont a publié, dans son ouvrage sur *Les Prisons du Mont Saint-Michel* (p. 214), des particularités phrénologiques utiles à rapprocher d'autres écrous et signalements concernant le même individu, et qui sont inédits.

I. — Le document rencontré par Mme de Saint-Léger aux Archives nationales ne diffère guère de l'original, inscrit au registre spécial de la maison de détention de Rouen. Mais, en marge il porte : « Charles de Navarre, aventurier, détenu par ordre de police administrative ». — Décision de S. E. le Ministre de la police générale. Série des prévenus, n° 5553 bis. — Cejourd'hui 29 avril 1817, vers les onze heures et demie de nuit, nous, maréchal des logis de gendarmerie soussigné, avons extrait de la maison de détention de cette ville, par ordres supérieurs, le nommé Charles de Navarre, porté à l'écrou ci-contre ; dont décharge. Signé : J. Duvivier.

II. Dans un autre registre (pages à colonnes) de la maison d'arrêt de Rouen (autrement dit maison de correction et dépôt de mendicité) « du 4 janvier 1791 au 13 juin 1821 », se trouvent les indications suivantes, sous le n° 4208 :

Nom propre : *Navarre, aventurier* ; — Nom de baptême et surnom : *Charles*. — Lieu de naissance : *A déclaré être né à Versailles en 1785*. — Age, *31 ans*. — Taille, *1 m 678*. — Signalement : *Cheveux et sourcils châtains, front large, yeux bleus, nez ordinaire, bouche grande, menton rond, visage ovale, barbe blonde*. — Etat de validité ou invalidité...

Mesure de police n° 1. — Date de l'entrée au dépôt : « 29 janvier 1816. — Titre de détention : — Décision de Son Excellence le ministre de la Police générale en date du... Voyez la lettre de M. le Maire de cette ville, en date du 15 courant. — Causes de détention et observations : — Cet individu a été arrêté comme aventurier dans le département le l'ille et vilaine, qui s'est d'abord nommé Charles de Navarre, et depuis, dauphin, fils de Louis XVI. » — En vertu d'une décision de Son Ex. le ministre de la police générale ledit Charles de Navarre a été amené dans cette maison, pour y être détenu jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. — Voyez l'ordonnance de M. le maire en date du 31 janvier 1816, n° 5553 *bis*. — Motif de liberté : — « Extrait par ordre supérieur le nommé ci-contre. » Signé : J. Duvivier. — Date de la sortie : 29 avril 1817.

III. Cejourd'hui trente avril 1817, à une heure du matin, a été amené et constitué dans cette maison, par M. de Bretteville, chef d'escadron de gendarmerie.

« Philipau, Charles, âgé de 32 ans, taille d'un mètre 678 millimètres, cheveux et sourcils châtains, front haut et carré, yeux bleus, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, visage ovale et plein, teint clair, ayant une cicatrice au coin de l'œil droit, et une autre sur la main droite.

Précédemment détenu par mesure de haute police et en vertu d'une décision ministérielle, en la maison de détention de ce département dite Bicêtre.

Lequel a été écroué sur le présent registre et laissé à la garde du sieur Guérin, concierge de cette maison, en vertu de l'ordre dont la teneur suit :

Monsieur le chef d'escadron de la gendarmerie *transfèrera ce soir à minuit, de la maison de détention, le nommé Philipau, Charles, et le conduira à la maison de justice, où il sera remis au concierge avec injonction de le tenir au secret jusqu'à nouvel ordre, de ne laisser approcher de lui que tel guichetier qui lui sera désigné et de ne faire connaître qu'aux autorités judiciaires la présence du nommé Philipau dans la prison.*

A Rouen, en l'hôtel de la Préfecture, le vingt-neuf septembre mil huit cent dix-sept.

Scellé. — Le Préfet. Signé : Comte de Kergariou.

En marge : vu, bon : signé : Fouquet, procureur général.

IV. Nous, Louis-Taurin Verdière, juge au Tribunal de première instance de l'arrondissement de Rouen, département de la Seine-Inférieure, et l'un des juges d'instruction pour ledit arrondissement, demeurant à Rouen,

Mandons et ordonnons à tous huissiers ou agents de la force publique de conduire et déposer en la maison de justice de Rouen, en vertu de l'article 61 du Code d'instruction criminelle, le nommé Charles-Mathurin Philippau, âgé de 29 ans, né à Varennes-sous-Montereau, arrondissement de Saumur, fils de Mathurin Philippau, meûnier, et de Marie Estinbal.

Mandons et ordonnons au gardien de ladite maison de le recevoir et retenir en dépôt jusqu'à nouvel ordre.

En foi de quoi le présent mandat a été signé par le juge d'instruction sus nommé et scellé de son sceau.

Donné à Rouen, le 22 mai 1817. Signé : Verdière, avec paraphe et scellé.

En marge : — En exécution d'un ordre donné le 28 mai 1817 par M. Verdière, juge d'instruction, le nommé Philipau, porté en l'ordre ci-contre, est resté au secret, « ainsi qu'il y était par ordre de M. le Préfet », transcrit à l'acte d'écrou du 30 avril 1817.

IV. Cejourd'hui seize décembre 1817, à la réquisition de M. le Procureur du Roi près le Tribunal de première instance, le nommé « Bruneau (Mathurin) âgé de 33 ans et 7 mois, né au bourg de Vézins, canton de Cholet, arrondissement de Beau-

préau, Maine-et-Loire, n'ayant point de domicile certain, ni moyen de subsistance, et n'exerçant habituellement ni métier ni profession, écroué dans la maison de justice de Rouen, sous le nom de Charles-Mathurin Philipau, » — a été récroué pour rectification de ses noms et qualités, suivant qu'ils sont énoncés en l'ordonnance rendue le 4 décembre présent mois, par la Chambre du Conseil de la deuxième section du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Rouen.

Laquelle ordonnance déclare qu'il résulte de l'instruction que ledit Mathurin Bruneau est prévenu de s'être fait remettre et délivrer, en faisant usage de faux noms et de fausses qualités des sommes d'argent, des meubles et des comestibles, et d'avoir, par ces moyens escroqué partie de la fortune d'autrui ; — Qu'en outre Mathurin Bruneau est vagabond, et que les faux noms et les fausses qualités qu'il s'attribue étant ceux du roi de France et de fils de Louis XVI, intéressent jusqu'à un certain point la sûreté intérieure de l'Etat, circonstances qui peuvent donner lieu au renvoi sous la surveillance de la haute police, etc., etc.

Et vu les les articles 49, 57, 59, 60, 270, 271, 282 et 405 du Code Pénal et les articles 130 et 128 du Code d'instruction criminelle, renvoye lesdits Mathurin Bruneau, etc.., devant le Tribunal correctionnel, pour y être jugé, etc.

Enfin donne acte au Procureur du Roi de ses réserves expresses de requérir par la suite,ainsi et contre qui il appartiendra, même contre les dénommés ci dessus, s'il y échet, pour raison de crime de distribution et affiches des placards séditieux, dont plusieurs exemplaires sont au procès.

Et le présent écrou a été signé, etc.

En marge : « Le 19 février 1818, le présent Mathurin Bruneau porté en l'écrou ci-contre a été condamné par jugement du Tribunal correctionnel de Rouen, à cinq ans d'emprisonnement, etc. » — « Le 30 mai 1818, ledit Mathurin Bruneau a été retiré de cette maison par le gendarme soussigné, pour être transféré en la maison centrale de détention de Gaillon, d'après une décision de S. E. le ministre de l'Intérieur et les ordres de M. le Préfet de ce département, signé : Duvivier.

F. CLÉREMBRAY.

(V. Louis XVII. Documents inédits).

Le physique de Louis XVI (LXVIII, 426). — Mais oui ce roi, aussi débonnaire que faible et peu intelligent, était myope et se dandinait en marchant, à en croire ce qu'en dit plusieurs fois la marquise de La Tour du Pin, dans ses intéressants *Mémoires*, parus il y a quelques mois.

PETRACERENSIS.

—

Ugolin a-t-il mangé ses enfants ? (LXVIII, 479). — La légende le veut. La légende corroborée par un passage admirable du Dante :

Quand un faible rayon, filtrant dans notre [cage,
Me fit voir la pâleur de mon pauvre visage
Sur quatre fronts d'enfants tout blémis par la [faim,
Je me mordis les mains dans un accès de [rage,
Croyant que de la faim c'était l'horrible ou-[vrage.
Ces malheureux enfants de se lever soudain
Et de dire : « Bien moins nous souffrirons, [mon père,
Si tu manges de nous ; de ces chairs de mi-[sère
Tu nous a revêtus ; tu nous les reprendras.

Donc point de doute, le comte Ugolin de la Gherardesca a bien mangé ses enfants. Dante est ici d'accord avec la légende, une légende qui se prétend de l'histoire. Vous la connaissez.

Ugolin, tyran qui martyrisait Pise, contracta des alliances secrètes avec les Guelfes. Il fit perdre aux Pisans, par une faute infâme et calculée, une grande bataille, qui, en épuisant la République, la mettait à sa merci. Pise se jeta dans ses bras, mais en rêvant de s'affranchir un jour. Le tyran fut impitoyable ; ce qui provoqua une sédition qui éclata le 1er juillet 1282. A sa tête était l'archevêque de la ville, Ruggieri. Ugolin tomba au pouvoir de ses ennemis avec ses enfants et petits-enfants. L'archevêque, qui n'était pas non plus une âme très tendre, fit enfermer ces malheureux dans une tour, après quoi il se demanda comment il pourrait bien assouvir sa vengeance. Comme il méditait sur ce moyen, il traversait l'Arno ; l'idée lui vint cruelle et sauvage, de jeter dans le fleuve la clef de la tour où les prisonniers étaient enfermés.

Que se passa-t-il dans cette horrible prison? Ugolin et ses enfants devaient fatalement y périr de la faim. Mais on veut encore que le père, succombant le dernier, ait prolongé ses jours en se rassasiant de la chair de ses petits.

Plus tard on pénétra dans la tour. On trouva les horribles restes. On les inhuma.

Il y a quelques années des fouilles étaient entreprises à Pise, au cloître Saint-François, pour les retrouver. Ces recherches ont abouti, mais — ô étonnement — non seulement on découvrit les restes du comte, mais aussi ceux des fils.

Voilà du coup une mémoire réhabilitée. Ugolin était mort, mais n'avait point protégé sa vie au détriment de la chair des siens. A quoi l'on objectait avec une certaine vraisemblance :

« Pardon ! Ces restes que vous nommez ceux des enfants, sont plus exactement ceux du père. Ce sont les reliefs de son souper. Vous entendez bien que ce vieillard n'avait plus qu'une dentition imparfaite. Si affamé qu'il fut, il n'a pu briser ni digérer les os. Un comte pisan n'est pas un chien. »

Un savant italien a proposé de rechercher si une étude approfondie ne permettrait point de reconnaître la trace des coups de dents. « On doit manger avec une rage sensible, dit il, quand on mange ses propres enfants. »

Peut-être allait-on se livrer à ce remarquable examen, lorsque les archéologues vinrent déclarer que peut être se trompait-on.

On a bien trouvé dans le sol du couvent de Saint-François, une pierre portant le nom d'*Ugolino* et la date MCCCXLII. C'est en 1288 que le traître est mort d'inanition dans la tour de la Muda, démolie en 1565. D'autre part, dans le même couvent de Saint-François, maintenant mairie civique de Pise, il existe une inscription lapidaire qui indique l'endroit où se trouvaient les restes d'Ugolino, de ses fils et de son petit-fils : *Finchè non furono transferite à Firenzo* — « avant leur translation à Florence. »

Comment a t-on pu découvrir à Pise des restes qui auraient été transportés à Florence ? Y aurait-il méprise ?

Ceci est très grave pour la seule recherche intéressante, qui est de savoir si Ugolin a mangé ses enfants. Aucun texte, en somme, ne le dit expressément, même aux touristes.

Ouvrez le *Guide historique de Pise* et vous lirez : *Eglise de Santo-Franscisco*. On voit dans le cloître une grosse pierre sépulcrale près de la porte latérale de l'église, comme celle qui couvre la tombe du Gherardesca et du fameux comte Ugolin. L'inscription du sépulcre était ainsi conçu.

Hic requ...
Magnifici et potentes, Viri Domini Ugolini, comites de Donoratico qui obeit Die VIII, Januar MCCCXXXXI.

Le même guide ajoute :

La place des Cavaliers est renommée à cause de la fameuse tour de Muda, dite aussi de la Faim, dans laquelle on fit mourir de faim le malheureux comte Ugolin de la Gherardesca, avec ses enfants.

Si l'on recourt aux traducteurs du Dante et si l'on se reporte à l'épisode d'Ugolin, on lit dans l'introduction cette citation, de Villani, livre VII, chapitre XIII :

On enferma le malheureux comte et son innocente famille dans la tour des Guslandi aux sept chemins. Après cinq mois d'angoisses, les clefs de la prison furent jetées dans l'Arno et on laissa mourir de faim le père et les enfants.

D'allusion à l'atroce repas : aucune.

Il est un point sur lequel on est d'accord : c'est qu'Ugolin et les siens furent enfermés dans une tour où ils moururent de faim.

D'ailleurs, si Ugolin tyrannisa Pise, il y a de cela si longtemps que les Pisans le lui ont pardonné. Ils s'estiment très honorés de posséder encore des restes qu'ils croyaient et qui sont peut être à Florence. En matière de reliques, est-on sûr de rien ? Il avait été question d'ériger, dans la chapelle de la famille Ugolin, un monument qni renfermerait les cinq squelettes découverts.

Et le guide dirait : « Ceux-là étaient de simples mystificateurs qui disaient qu'Ugolin mangea ses enfants pour leur conserver un père ; la meilleure preuve qu'il ne les mangea point, c'est qu'ils sont là. »

A. B. X.

Prison de Saint-Firmin (LXVIII, 188, 255, 390). — Pour renseignements complémentaires touchant le collège des Bons-Enfants (Prison St-Firmin) ainsi que toutes autres recherches concernant la même région, on consultera avec fruit la correction du *Chardonnet*, Bulletin paroissial de St-Nicolas-du-Chardonnet, 37, bd St-Germain, Paris.

—

Cimetière de Vaugirard (LXVIII, 43, 200, 256, 340, 467). — On sait que le cimetière du Sud, dit de Montparnasse, occupe des terrains appartenant jadis à l'Hôtel-Dieu (fermes de Sainte Anne et du Grand Pressoir) et aux Religieux de la Charité (enclos du Moulin, cimetière des Religieux, etc.), et ne fut ouvert aux inhumations, que le 25 juillet 1824, lors de la fermeture de l'ancien cimetière de l'Ouest, dit de Vaugirard, parce qu'il avait été établi sur le territoire de cette paroisse suburbaine.

Le cimetière de l'Ouest était un vaste clos situé entre les barrières de Vaugirard et de Sèvres, borné à l'Est par le chemin de ronde, au Sud par la rue de Vaugirard, à l'Ouest par des cultures maraîchères, et au Nord par la rue de Sèvres, où se trouvait l'entrée de ce champ du repos ; Il était destiné à recevoir les sépultures des personnes décédées dans les arrondissements voisins et ne subsista qu'une trentaine d'années.

Parmi les personnages dont il reçut la dépouille, on peut citer : La Harpe, Baudelocque, le célèbre praticien et professeur de médecine, Clairon, l'actrice renommée, le statuaire Chaudet de l'Institut, Monthyon, les héros de la philanthropie, Nicolas Sejan, organiste du roi, etc. Nous avons dit qu'il fut fermé par arrêté préfectoral du 25 juillet 1824 et, par ce qui précède, on voit que le professeur d'histoire du Lycée Buffon, s'est complu à y enterrer, bien à tort, des victimes de la Révolution, des protestants et des suicidés.

Détruit, en majeure partie vers 1840, la moitié de l'emplacement du cimetière de l'Ouest a été convertie en un boulevard spacieux (anciennement Vaugirard aujourd'hui Pasteur.) Le surplus a servi jusqu'en 1860 de dépôt de matéraux pour le service de la voirie de la Ville de Paris (pavés, sable, etc.). L'entrée de ce dépôt municipal était située rue de Sèvres (actuellement Lecourbe) n° 5 : elle a fait place à des maisons de rapport édifiées en bordure de cette voie. Le surplus du vaste quadrilatère, circonscrit à l'Est par le boulevard Pasteur, au Sud, par la rue de Vaugirard et à l'ouest par la rue de Staël (ouverte en 1885) est occupé par les constructions du Lycée Buffon, dont la création remonte à cette même date.

PATRI DE CHOURCES.

—

Château d'Ouilly du Coully (LXVIII, 428). — Il n'existe pas dans le Calvados de commnne de ce nom. La commune dont le nom se rapproche le plus se nomme Ouilly du Houlley. Cette commune est à 9 kilomètres de Lisieux (son chef-lieu de canton) et à 52 kilomètres de Caen (chef-lieu de son département).

La propriété principale de cette commune appartient à M. Deschamps, ancien procureur de la République à Bayeux. Cette commune n'a sans doute rien de remarquable, car dans les annuaires du département où toutes les communes ont une notice indiquant ce que chaque commune a de remarquable, je lis cette très courte notice :

> Ouilly du Houlley arrondissement et canton de Lisieux, 1re section à neuf kilomètres de cette ville et 52 de Caen. Population 427 habitants.

ALBÉRO.

—

Port sacré (LXVIII, 290, 391,) Col. 391, — Lire, il s'agit probablement de St-Port (Sacer portus) aujourd'hui SEINE Port.

ALBERT CATEL.

—

Les francs archers de Bagnolet (LXVIII, 432). — Il existe une poésie attribuée à François Villon. Elle a pour titre :

S'ENSVIT LE MONOLOGUE DU FRANC ARCHIER DE BAIGNOLET AVEC SON EPITAPHE

Voir édition de P. L. Jacob. Paris P. Jannet 1854.

Ce monologue comique, dit une note, qui a été fait certainement pour le théâtre, est une critique de la milice des francs-archers que Charles VII avait créée, et qui ne se fit connaître que par sa poltronnerie, ces francs-archers étaient à la solde

des communes, et devaient au roi le service féodal. Ils furent tout à fait supprimés en 1480, et remplacés par des Suisses soldés... Rabelais fait allusion à ce monologue, quand il place dans la bibliothèque de Saint-Victor Stratagemata *Francharchieri de Bagnolet.*

Les francs-archers furent institués pour suppléer à l'insuffisance des compagnies d'ordonnance, composées seulement de gens d'armes. J. CHAPPÉE.

* * *

L'organisation des Francs-archers remonte en France à Charles VII. Ce prince, instruit par l'expérience, voulant avoir une force armée à sa disposition, pour combattre l'ennemi du dehors et au besoin la turbulente noblesse de son temps, organisa d'abord une troupe de cavalerie permanente : les Gens d'armes des ordonnances du Roi. Puis, par ordonnance du 28 avril 1448, il créa les Francs archers, choisis à raison de un par paroisse, possédant armement et habillement en permanence, mais levés seulement en cas de guerre.

A Formigny (1450) et à Castillon (1453) ils se comportèrent en bons soldats. Mais dès que l'expulsion des Anglais fut complète, ils rentrèrent dans leurs paroisses. Ces sortes de gardes-nationaux, exempts d'impôts, faisaient des jaloux parmi le peuple ; la noblesse les regardait un peu comme des adversaires éventuels ; leur allure plaisamment guerrière égayait les uns et les autres. On les plaisanta ; les méchantes langues les nommèrent francs-taupins. Rabelais nous en présente un, dans la personne du caricatural Bon Jean, capitaine des francs-taupins.

Villon écrivit le désopilant *Monologue du Franc archier de Baignolet.* C'est la première fois (du moins à notre connaissance) qu'il est fait mention du franc-archer de Bagnolet, car il n'y en avait qu'un seul sans doute. Il est probable que Pernet, celui de Bagnolet, n'était ni moins guerrier, ni plus couard que ses collègues des autres paroisses de France ; mais Bagnolet se trouve non loin de Paris ; Villon a du s'y rendre en joyeuse compagnie et faire rencontre, un jour de fête, du militaire royal en costume et sous les armes. Car, dit l'Ordonnance de 1448, « ils doivent tirer de l'arc et aller en leur habillement toutes les festes et jours non ouvrables. »

Villon et d'autres joyeux drilles ont du jovialement s'esbaudir à la vue du milicien qui avait pris sa tête de service. C'est Villon peut-être lui-même qui jeta un peu d'émoi dans l'âme pacifico-martiale de Pernet, en lui cornant soudain un retentissant *cocorico.* L'autorité roula des yeux indignés et menaçants, la jeunesse se tordit de rire, et le poète de la bande consacra l'incident joyeux et l'amplifia en mettant aux prises l'homme de guerre avec un épouvantail de chenevière, et en immortalisant le franc archer de Bagnolet.

FXT.

—

Le Saint Graal (LXVII ; LXVIII, 12, 55, 157, 253, 389). — On chercherait en vain dans un trésor en Angleterre la coupe d'or qui servit à la dernière Cène. Aucun des vieux auteurs ne signale ce vase sacré, alors qu'ils parlent avec complaisance de quatre autres : celui de Valence en Espagne, celui de Gênes, celui de Brives la Gaillarde et celui de l'Isle Barbe, près Lyon.

Si nous en croyons Symphorien Champier : « L'antiquité de la cité de Lyon, ensemble de la rebenne ou rebellion du populaire contre les conseillers de la cité en 1529 », la coupe conservée à Gènes servit au Christ à Béthanie, lorsqu'il mangea chez Simon le lépreux, celle de l'Isle Barbe fut celle où il but chez Simon le pharisien, alors que Madeleine lui lava et lui oingnit les pieds. Le calice conservé à Brives en Limousin aurait servi à la dernière Cène : ce serait donc le véritable Saint Graal. Comme la coupe de l'Isle Barbe, il était d'une seule pièce et en émeraude. Symphorien Champier se rendit à Brives pour le voir et put constater « qu'en icelui calice, y a une bresche, la« quelle, comme on dit, demoura en la « bouche de Judas en beuvant dedans ».

FRANCOPOLITANUS.

—

Arrestation de Thérésa Cabarrus (LXVIII, 469). — Je visitais ces temps derniers le château de Chimay situé non loin de la frontière française, et appartenant au prince de Chimay, descendant de Madame Tallien. J'y ai vu parmi d'autres pièces l'original même du décret d'arrestation. Il n'y a pas que les signatures de

Robespierre, Barrère, Billaud-Varenne et Collot d'Herbois, mais celles de tous les membres du Comité de Salut Public, notamment Carnot.

Le château de Chimay est gracieusement ouvert au visiteur quand le prince n'y réside pas ; encore peut-on y pénétrer même pendant les séjours du maître si l'on est recommandé.

Ard. D.

—

Le comte de Comminge (LXVIII, 98, 203). — Il sera aisé à l'auteur de la question de lire les *Mémoires du Comte de Comminge* (sans *s*) de Mme de Tencin. Ils sont publiés dans la collection *Petite Bibliothèque Surannée* (2 fr. le vol.) de la librairie Sansot, 9, rue de l'Eperon, Paris VIe.

B. — F.

—

Famille d'Esnon (LXVII ; LXVIII ; 60, 262, 394. — M. C. N., pense que je me suis trompé en ce sens que M. Grand était seigneur de la baronnie d'Esnon ; comme Mme de Blagny de qui je tenais le renseignement est décédée, je ne puis avoir la confirmation d'un dire qui pour moi n'avait pas grand intérêt à l'époque où je l'avais entendu. Peut-être madame de Blagny, au lieu de me parler de sa sœur m'a-t elle parlé de la belle-mère de sa sœur.

M. C. N. ajoute que la famille Grand d'Esnon était représentée il y a peu d'années par un général commandant une brigade d'infanterie à Toulouse et que la Terre d'Esnon était sortie de la famille par un mariage et devait appartenir actuellement à l'amiral Puech.

Sur ces deux points, je vois par la lettre de faire-part du décès de l'amiral Puech, que le général dont il s'agit était le général baron Grand d'Esnon, beau-frère de l'amiral Puech, lequel vivait encore en 1910, époque du décès de l'amiral.

L'amiral Puech avait été préfet maritime à Rochefort, puis à Cherbourg où je l'avais connu ; c'est par Mme Puech que j'avais appris qu'elle était née Grand d'Esnon et qu'elle était parente comme moi de membres de la famille de Blagny.

Mais la terre d'Esnon n'a pas dû appartenir à la famille de l'amiral Puech ;

Après sa retraite en 1895 l'amiral avait été habiter à Paris rue Greuze ; puis à Mont-Saint-Sulpice (Yonne) où il était encore en 1906 à l'époque de la mort de son frère, lequel habitait à Nîmes ; or, Saint-Sulpice (Yonne) est à vingt kilomètres d'Esnon (Yonne) et si l'amiral avait possédé Esnon, pourquoi serait-il resté habiter à Mont-Saint-Sulpice ?

L'amiral Puech a comme représentants, outre sa veuve née Grand d'Esnon, une fille non mariée, une autre fille qui a épousé le colonel Trouchaud et un fils, lieutenant de vaisseau, dont les journaux, ont loué la belle conduite à l'occasion du cuirassé qui a explosé à Toulon, il y a deux ans.

Albéro.

—

La bibliothèque du comte de Fortsas (T. G., 357 ; LXV). — A la question concernant la vente de cette bibliothèque nos savants collaborateurs ont répondu en donnant le nom du célèbre homme d'esprit et mystificateur qu'était Rénier Chalon. On a cependant omis de citer l'*Intermédiaire* qui avait déjà fourni (vol. V) quelques renseignements très documentés.

Dans une des dernières réponses on parlait incidemment de la Société des Agathopèdes, dont Renier Chalon fut un des fondateurs. Il existe un annuaire de cette Société badine (*Annulaire agathopédique et Saucial*) où se trouve une pièce de vers intitulée « Le Cœur » Signée du pseudonyme « Martin ». Deux pièces du même genre léger ont été publiées autrefois dans notre journal, elles étaient probablement du même auteur, mais je ne les retrouve pas.

Je possède un exemplaire de cet ouvrage auquel on a joint une étude (en allemand sur la numismatique de l'ordre Agathopédique (Dr Wollraf, Berlin 1853). Il a été frappé, en effet, une petite série de médailles pour cette Société, quelques-unes au nom de ses principaux membres. Chaque médaille est décrite séparement et on indique les initiales F. B. comme étant celles du nom réel correspondant au pseudonyme « Martin ».

Pourrait-on me renseigner plus complètement et surtout me rappeler sous quelle rubrique ont paru ces deux poésies dans un ancien numéro de notre journal.

Rolin Poete.

Sophie Guterman (LXVIII, 458, 285, 347). —De bonnes indications au sujet de Sophie de Laroche, sa famille, le rôle de son mari à la Cour de l'Electeur de Trèves etc., se trouvent dans la vie de l'écrivain romantique Clemens Bretan, dont Sophie, par sa fille Maximiliane de Laroche : était l'aïeule. J.-B. Diel S. J.-W. Kreinten, S. J., *Clemens Brentano Ein Lebenrbild*, 2 vol. in-8°, Freiburgim Breisgam, B. Herder, 1877-1878. I, 8 ss. 47 ss 109 ; 142 et passim. D'après les données de Diel il y aurait plusieurs points à rectifier dans la note de P. B.

P. L. OLIGER.

* * *

Il existe un portrait par W. Arndt, Berlin 1797, avec lettre.

Sophie de La Roche, que possède.

C. CERVIGON.

—

De La Fenêtre (LXIII). — L'ex-libris en question n'est ni celui de la famille de Sellon, comme le veut le Pasteur Gerster dans son catalogue des Ex-Libris Suisses, ni celui de Charles de Barbezières, sieur de La Fenêtre, comme le veut M. Mourier dans son livre sur les Ex-Libris Angoumoisins, c'est l'ex-libris du Château de la Fenêtre ou Fenestre (d'où les 2 variantes de l'ex-libris que l'on rencontre orthographié avec et sans s), dont les propriétaires successifs furent les Faulcon de Poitiers.

En effet, j'ai eu entre les mains, un Abrégé du Traité de l'orthographe Française, communément appelé *Dictionnaire de Poitiers*, portant l'ex-libris de la Fenêtre et comme marque d'imprimeur une vignette absolument identique comme composition, facture, dimensions à l'ex-libris, avec les mêmes armes : *d'.... à un faucon au naturel contourné, la tête regardant à dextre, chaperonné et posé sur un rocher*. Au-dessous de la marque, on lit : « A Poitiers chez J. F. Faulcon, Imprimeur du Roi, de M. le Duc de Chartres, gouverneur du Poitou ; de M. l'Evêque et du Clergé ; de l'Université, et de l'Hôtel-de-Ville. Il semblait donc démontré que l'ex-libris ne pouvait appartenir qu'à l'imprimeur lui-même Faulcon ; nous avons alors recherché les armes du sieur Faulcon et nous avons trouvé que d'Hozier en 1770 (dossier 2597) lui avait accordé les armes qui sont reproduites et sur l'ex-libris et sur la marque d'imprimeur. La question était éclairée : l'ex-libris ne pouvait plus être attribué à la famille de Barbezières dont les armes du reste : « *D'argent à une fasce fuselée de gueules de cinq pièces* » sont totalement différentes de celles que porte l'ex-libris. Nos collègues trouveront dans les *Archives de la Société française des Collectionneurs d'ex-libris*, août 1913, la reproduction du titre du livre et y verront que Jean-Félix Faulcon (1713-1782) imprimeur du Roi en 1777, fut plusieurs fois juge-consul, l'un des soixante-quinze bourgeois de l'Hôtel-de-Ville, et administrateur de l'Hôpital-Général. Ayant acquis une grosse fortune, *il réunit dans sa propriété de la Fenêtre (commune de Biar, département de la Haute-Vienne)* une très riche bibliothèque composée d'ouvrages de toutes sortes, laquelle devint ensuite, comme nous allons le voir, la propriété de Marie-Félix Faulcon.

En effet l'exemplaire des *Essais de Montaigne* possédé par M. Paul Morisse et signalé par « un Vieux Bonhomme » dans le volume LXIII col. 100 de l'*Intermédiaire* nous montre qu'à la mort de Jean-Félix Faulcon en 1782 Félix Faulcon, député en 1789, devint le possesseur de la bibliothèque du Château de la Fenêtre dont il annota les livres et spécialement les *Essais de Montaigne* en décembre 1792. Cette annotation est du reste une nouvelle preuve et celle-là absolument irréfutable de l'attribution de l'ex-libris à la famille Faulcon.

« Un Vieux Bonhomme » demande qui fut M. de la Fenêtre et s'il eut quelque lien avec Faulcon ; nous croyons avoir suffisamment démontré que La Fenêtre est le nom d'un château, et non pas celui d'un mortel, du reste si « un Vieux Bonhomme » avait bien regardé le livre de M. Morisse, il eût vu qu'au bas de l'annotation qui est en regard de celle de M. Faulcon député en 1789 et qui est d'une écriture toute différente il y a une signature représentée seulement par des initiales presque indéchiffrables parmi lesquelles cependant il nous semble reconnaître une F. et qu'il faut ainsi rétablir la citation de LXIII col 101.

J'ai relu cet ouvrage avec beaucoup d'intérêt et sauf quelques reproches qu'à pu

mériter l'auteur trop enclin à parler de lui dans les plus minimes détails, je confirme pleinement le jugement déjà porté.

La Fenêtre, novembre 1818.
F...T...

Cette dernière annotation est fort intéressante car elle nous prouve

1° que le livre annoté par Faulcon, député en 1789 était encore en 1818 dans la bibliothèque du Château de la Fenêtre dont il porte l'ex-libris et les armes des Faulcon.

2° qu'à cette époque la Fenêtre appartenait très probablement à un troisième propriétaire qui a mis ses initiales au bas de l'annotation; il ne nous reste plus maintenant qu'à découvrir son identité.

Docteur EUGÈNE OLIVIER.

—

Anaïs Ségalas. Vers attribués à Hugo (XLIII ; XLIV ; XLV ; LXI ; LXVIII, 365). — Dans un recueil littéraire, devenu rare, auquel collaborèrent toutes les plus célèbres femmes-poètes de son temps, et parmi celles-ci Mme Anaïs Ségalas : *La Revue poétique du XIX° siècle, ou choix de poésies inédites*, Paris, 1835, in-8°, je remarque deux pièces de vers de cette aimable dame : *Aux Poètes* et *Un Sauvage à un Européen*. Par malheur, de ce journal, je n'ai que la seule première année, en deux volumes, 1835. Peut-être pourrait-on trouver, dans ceux qui les suivirent, l'édition pré-originale des vers en question : *Une tête de mort*.

Pour le portrait d'Anaïs Ségalas, outre celui de Emile Lassalle, qu'a reproduit l'*Intermédiaire*, il en existe un autre, également lithographié, mais d'une assez maussade expression, bien qu'il soit de Jean Gigoux : Buste, de face, la tête nue avec de grosses torsades de cheveux sur les côtés. Robe blanche, décolletée, à manches bouffantes, à gigot. — L'épreuve que j'en possède, est avant la lettre, sur papier de chine, monté sur papier vélin grand in-folio. Le nom d' « Anaïs Ségalas », s'y trouve en toutes lettres, écrit à la mine de plomb, de la main même de l'auteur.

Le dessinateur-lithographe Emile Lassalle, était un ami personnel de Jean Gigoux. Ce fut lui que choisit ce maître, pour lui faire lithographier, sous sa direction, en 1852, son beau et grand portrait, en buste, de trois-quarts et de grandeur naturelle, de Mme veuve H. de Balzac. Lithographie dont les épreuves, toutes sur papier de chine monté sur grand papier vélin, et tirées avant la lettre, ne furent imprimées qu'à très petit nombre, pour être données à des amis, et sans qu'elles eussent jamais été mises dans le commerce, ce qui explique, aujourd'hui, d'où vient leur extrême rareté actuelle.

Diverses biographies illustrées de Balzac, parues ces dernières années, l'ont reproduite en phototypie, sous le nom, erroné, de « Madame Hanska ». Depuis près de deux ans déjà, Mme H. de Balzac ne portait plus ce premier nom. quand alors furent créés, en 1852, le portrait au pastel de Jean Gigoux et la reproduction si fidèlement lithographiée qui le suivit de Emile Lassalle. L'un et l'autre, mesurant : 54 centimètres de hauteur, sur 42 centimètres de largeur. — Ce tableau de Gigoux, qui figura, d'une manière on ne saurait plus discrète, sous ce titre : « N° 541. Portrait de Madame de ***. Pastel », au salon de 1852, est encore en un parfait état de conservation, et, comme aussi sa lithographie, fait actuellement partie de mes collections Balzaciennes.

P. S. — Octave Uzanne, un maître en érudition, dès 1882, lors de la mort de Madame de Balzac, publia dans sa belle revue du monde littéraire : *Le Livre* (8e annnée), un autre portrait de profil également de Mme de Balzac, gravé à l'eau forte et tiré en bistre par H. Vogel. En fin érudit, Octave. Uzanne se garda bien de donner, à ce portrait, un autre nom que le sien propre.

ULRIC-RICHARD DESAIX.

—

Vermesch (LXVIII, 240, 366, 401, 465). — La table générale de l'*Intermédiaire* (918) a plusieurs rubriques au nom de Vermesch (*sic*) mais dans le texte le nom est écrit Vermersch.

Si cela intéresse notre collaborateur je lui signalerai d'assez jolis vers (vol. XIV) qui ont paraît-il, ce personnage pour auteur. PIETRO.

—

Armoiries à déterminer : plaques de cheminée, trois arbres (LXVIII ; 431, 500). — d'après Rietstap.

Bosseret. France.

De sable au chêne, arraché d'or surmonté d'une étoile du même,

Chevron accompagné de trois arbres arrachés.

D'après Rietstap,

Arborsela, Vérone.

D'argent au chevron de gueules accomp. de 3 peupliers arrachés de sinople

Lormier-Bois-le-Duc-Rotterdam.

D'argent au chevron de gueules accomp. de 3 ormes arr. de sinople.

Plasson-Forez.

D'argent au chevron d'azur accompagné de 3 arbres de simople.

W. H. CROOCKEWIT.

***

Lormier Bois-le-Duc) *D'argent au chevron de gueules, accolés de trois ormes arrachés de sinople.*

Plasson (Forez) *d'argent au chevron d'azur acc. de 3 arbres arrachés de sinople.*

(Rietstap. Arm gén.)

NISIAR.

—

Armoiries de la Sorbonne (LXVIII, 381). — Les armes de l'Université de Paris étaient *d'azur à la main mouvante du chef et tenant en pal un livre, acc. de trois fleurs de lys d'or.* Elles figuraient comme super-libris sur les prix de la Sorbonne institués en 1746.

Je les possède aussi sur un ex libris gravé sur bois du XVIIe siècle. — Il me semble que l'explication en est facile : la Science et la France. NISIAR.

—

Cheval de Sable (LXVIII, 381) — Cet ex-libris est celui de Maurel de Chateauneuf, conseiller au Parlement de Provence. M. Emile Perrier a écrit sur ce personnage *L'Hôtel et le château d'un financier aixois au XVIIe siècle.*

Guigard l'attribue faussement à Bay de Curis, et Poidebard (*Armorial des Bibliophiles du Lyonnais*, liste sommaire) l'adjuge, aussi faussement, aux du Chaffaut, de Provence.

Les initiales V. C. (et non G) signifient *V*olesse et Chateauneuf, deux seigneuries de la famille Maurel.

NISIAR.

—

Le nombril dans l'art (LXVIII, 381, 503). — Elle est en effet bizarre cette question, mais intéressante, si on veut bien la rattacher au problème des relations qui unissent l'art figuré et le dogme dont il s'inspire. Le premier ne suit pas toujours docilement les instructions du second, et, en se matérialisant, l'idée subit les modifications inévitables que lui imposent les divers facteurs esthétiques.

Veut-on des exemples de ce désaccord ? La mythologie grecque représente toujours le Cyclope Polyphème avec un seul œil au milieu du front ; mais l'art, qui trouve à bon droit cette conception inesthétique, donne au monstre deux yeux, comme à n'importe quel être humain, et l'œil unique n'apparaît que dans l'art étrusque, qui n'eut jamais les mêmes préoccupations esthétiques.

Qu'on examine les scènes figurées sur les premiers sarcophages chrétiens ! On aurait tort d'y chercher la transcription fidèle du dogme : le nombre des urnes de Cana, pourtant nettement défini, varie ; David est de la même taille que Goliath ; Lazare apparaît dans un édicule à fronton, au lieu d'être dans la caverne traditionnelle. Il faut en effet tenir compte des lois techniques de la composition, de la persistance des types païens, de la fantaisie individuelle du sculpteur, etc. (Le Blant, *Etudes sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, p. VIII).

Ne voit-on pas aussi que dans l'art chrétien Christ est toujours beau, malgré la tradition de laideur acceptée par les Pères primitifs, conformément aux déclarations prophétiques d'Isaïe, car la vieille notion païenne que la beauté est la marque de la divinité, ne peut être déracinée par les notions nouvelles. « La beauté, disait un philosophe, est l'indice du divin : si donc Christ n'a pas été beau, on ne peut le tenir pour un Dieu ». Jusqu'à nos jours, son type physique est idéal, et l'on sait le scandale suscité il y a peu d'années par le tableau de Nicolas Gay, dont le Christ entre les larrons était un horrible moujick, au corps commun, au visage vulgaire.

Et la Vierge ? Elle avait soixante ans quand elle mourut, suivant la tradition ; mais, au moyen âge, dans les scènes où elle ressuscite entre les bras des anges, « elle est belle, revêtue d'une jeunesse éternelle ; la vieillesse n'a pas osé l'approcher » (Mâle, *L'art religieux au XIIIe siècle*, p. 292), et sur ce point encore, les artistes se sont écartés du dogme (Deonna, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, III, p. 243).

Il serait facile de multiplier les exemples de ces contradictions entre le dogme et l'art (cf. Deonna, *L'expression des sentiments dans l'art grec, Les facteurs expressifs*, 1914 p. 122 sq. L'idéal littéraire et l'idéal plastique).

Mais revenons au nombril ! Je ne connais point d'exemple de statues nues où il ne soit indiqué. Parfois il semble omis sur certaines statues de l'archaïsme grec, mais c'est que la peinture à qui l'on avait demandé l'indication de ce détail, a disparu (ex. statue féminine de Sparte, VI s., *Ath. Mitt.*, II, p 297 ; Kouros Golenischeff, Deonna, *Les Apollons archaïques*, p. 50, note 9, etc.). Souvent, au contraire, on donne une importance particulière à cet organe « porte murée de la vie organique, comme les yeux sont les fenêtres ouvertes de la vie animale » (Blanc, *Grammaire des arts du dessin*, 3, (p. 27): il affecte l'aspect de l'œil auquel il ressemble (Deonna, *Archéologie*, II, p. 232, référ.), on le peint en rouge (frontons d'Olympie, *Jahrbuch, d. kais, deutsch. arch. Instituts*, 1895, p. 27), on l'incruste même de rubis, comme les yeux, dans une statuette de Babylone, datant de l'époque parthe (Geffroy, *Le palais du Louvre*, 1908-9). Enfin notons que c'est du nombril que sont sortis miraculeusement certains personnages : que du nombril de Vishnou en mal de création jaillit un lotus d'or, portant Brahma (de Milloué, *Les religions de l'Inde*, p. 217, 222) ; que dans un hymne védique, l'air est sorti du nombril de Purusha (Lang, *Mythes, Cultes et religions*, trad. Marillier, p 220), et que, dans un my the caraïbe, les hommes sont nés du nombril d'un dieu (Sébillot, le *Folklore*, p. 176).

Pourquoi l'artiste, n'a-t-il pas omis ce détail, en représentant Adam et Eve, de naissance miraculeuse, eux aussi ? Il ne l'a pas davantage omis dans les images des autres types nés miraculeusement, dont la liste est longue (cf. Saintyves, *Les Vierges-mères et les naissances miraculeuses*; Hartland, *The legend of Perseus*, I, The supernatural Birth, 1894 ; de Gourmont, *La paternité surnaturelle*, Promenades philosophiques, II, 1908, p. 219 sq.; *Revue ethnogr. et Sociologie*, 1912, p. 68, note 2, référ). L'artiste a reproduit un corps humain, celui du dieu ou du mortel, sans se demander subtilement si cet organe ne devait pas être supprimé par le fait même de la bizarre naissance, sans établir un lien entre ces idées. Et y eût-il pensé, qu'il se serait quand même écarté délibérément du dogme, dont la traduction trop fidèle lui eut semblé à bon droit inesthétique et grotesque. N'a-t-il pas eu aussi recours à des subterfuges habiles pour éliminer de son répertoire des scènes qui répugnaient à son goût de plus en plus éclairé : alors qu'aux débuts il ne craignait pas de montrer le moment précis où Eve sortait du flanc d'Adam, n'a-t-il pas, avec le temps, montré uniquement le moment suivant, où la femme, toute formée, s'éloigne du corps d'Adam endormi ? (Kekulé, *Darstellung der Erschaffung der Eva. Eine Studie zum Parthenonosgiebel* Jahrbuch, 1890, sq. cf. autres exemples de ce procureur général d'évolution, Deonna, *Archéologie*, III, p. 92-3). Ainsi l'idéal artistique, une fois de plus, ne s'est pas conformé au dogme.

W. D.

—

« Le duel », par Gérôme (LXVIII, 50). — Le pierrot était M. de Troidefond — tué net.

Le nom de l'arlequin m'échappe pour l'instant.

Parmi les anciens membres du Jockey, quelqu'un s'en souviendrait bien.

H. C.

—

Vers attribués à Lucain (LXVIII, 146, 309, 411). — Si Willy veut bien relire ma réponse à la question ci-dessus, il pourra se convaincre que je n'ai pas demandé, contrairement à ce qu'il dit dans la sienne, si la version que j'ai transcrite, sans les commentaires du cas, au point de vue prosodique, était préférable à celle d'A. B.

La version que j'ai transcrite, où cujus est remplacé par cui, est tirée du classique *Gradus ad Parnassum*, p. 615, 2e colonne, édition de 1826, à qui j'en laisse toute la responsabilité ! NAUTICUS.

—

Vigil et Audax (LXVIII, 431). — Cette devise est aussi celle des d'Eon de Beaumont, qui, d'après La Chenaye-Desbois, portent *un coq au naturel, tenant en son pied dextre un cœur enflammé de gueules au chef d'azur.* MADEL.

*
**

Cette devise est celle de la maison Eon de Beaumont, originaire de Bourgogne. J'ignore si les armoiries sont : *d'azur au coq bardi.* La devise *Vigilans et Audax* qui est presque la même, appartient à une famille d'origine écossaise, les Cockburn : et leurs armoiries sont composées de 3 coqs. E. GRAVE.

*
**

Cet ex-libris est celui des Voguë qui portent : *D'azur au coq bardi d'or, becqué et membré de gueules.* J'ai sous les yeux un exemplaire de l'ex-libris dont parle le collaborateur Nisiar, et l'écu y est bien timbré d'une couronne surmontée de la devise : Vigil et Audax ; Bachelin-Deflorenne donne *Vigilantia et Fortitudine* mais l'épreuve que je possède venant directement de M. le comte de Voguë et de la bibliothèque de son château de Commarin, Côte-d'Or, la version Vigil et Audax est préférable à l'autre. H. C. M.

—

Prononciation latine (LXVII ; LXVIII 66, 266). — Aux curieux, à propos de cette question de la prononciation des latins, cette note inédite de Rivarol en marge du *Discours Préliminaire* (Hambourg, 1797), qui lui a appartenu et par des ricochets étranges est arrivé à moi; il s'agit des *Têtes parlantes* de l'abbé Mical (le giraphophone d'alors, qui eût bien fait sourire Charles Cros) :

> C'est ainsi que les mots *Cucullus Buubo*, dont l'un imite le chant du Coucou, et l'autre la voix du chien, prouvent évident que les Latins prononçoient l'*u* en *ou* ».

CHARLES-ADOLPHE CANTACUZÈNE.

—

L'Y grec dans le latin (LXVIII, 382). — Cicéron, dans l'*Orator* (XLVIII, 160) constate qu'Ennius appelait Pyrrhus « Burrhus », et les Phrygiens (Phryges) « Bruges », parce que de son temps on n'employait pas encore à Rome le, ou les deux caractères grecs, dont on se sert, dit-il, maintenant. Sur l'un de ces deux caractères les commentateurs ne sont pas d'accord ; mais tous, tous les grammairiens, philologues, etc, je crois, s'entendent pour penser que l'autre est l'Y grec. Un passage de Quintilien (XII, 10), un peu plus tard, note aussi l'emploi en latin, dans la transcription des mots grecs, de l'Y (ainsi que du Z). Cet emploi avait paru nécessaire pour représenter le son (sans doute celui de l'*u* français) intermédiaire entre *i* et *ou*, la lettre latine V représentant ce dernier. L'empereur Claude voulut doter, pour cet usage, l'écriture latine d'un signe à elle, qu'on trouve dans quelques inscriptions de son temps, et qui a la forme d'un F majuscule qui n'aurait pas de barre supérieure, ou d'un T dont la barre horizontale serait devenue verticale, et inversement.

IBÈRE.

—

Les qualificatifs « Sire » (LXVIII, 288, 417). — Montaigne, Pasquier, au XVIᵉ siècle, les *Dictionnaires* de Furetière, de l'Académie, à la fin du XVIIᵉ, s'accordent pour constater l'usage courant de qualifier « Sire » les gens du commun, les marchands, par exemple, Sire Jacques, Sire Pierre, etc. De même on les qualifiait parfois « Maître » ; appellation qui, comme Sire, avait été d'abord été réservée à des conditions plus relevées. C'est par une analogie plaisante que chez La Fontaine, qui suit en cela la tradition des fabulistes antérieurs, ces qualificatifs sont donnés à des bêtes.

IBÈRE.

—

Bouffarde (LXVIII, 338, 462). — Rien de plus juste, en principe, que les observations du Ct L. Abet. Encore ne faut-il pas trop étendre les familles de mots. « Bâfrer » et « bafouer » se groupent-ils avec « bouffée, bouffer, bouffarde » et consorts, ce n'est déjà pas très sûr ; l'idée de gonflement (il serait plus juste de dire l'idée de souffle, dont « bouf » est l'onomatopée) n'y apparaît guère. Si elle est dans le verbe « pouffer » et peut-être le substantif « pouf », elle n'est aucunement dans les interjections « pif, paf, pouf », onomatopées qui veulent imiter le bruit d'un coup ou d'une chute. Et quel rapport, à moins de songer à la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf, trouver entre « bœuf » ou « buffle » et l'idée de gonflement, ou de souffle? Il ne suffit pas de grouper entre eux des mots d'une même langue, apparentés en apparence par le sort ou le sens ; il faut pour chacun d'eux séparément chercher d'abord les parents ou ancêtres dans les langues voisines ou antérieures. « Bœuf », c'est le latin « bos », accusatif « bowem »,

parent lui-même du grec βοῦς et de bien d'autres mots des langues indo-européennes. « Buffle, de même famille, c'est le grec βούβαλος, par l'intermédiaire du latin « Bubalus », qui eut aussi la forme bufalus, et de l'italien bufalo. IBÈRE.

—

A propos de Blücher (LXVIII, 187, 297, 412). — Lord Byron, parlant de Blücher, qu'il avait rencontré, traînant son sabre et sa gloire éphémère dans tous les salons de Londres, après Waterloo, s'exprimait ainsi dans ses lettres :

« Blücher ambitionne les honneurs divins d'un héros... comme si l'on pouvait adorer une vilaine pierre, contre laquelle a pu se heurter et trébucher un homme... »

C.

* * *

Je lis avec le plus vif étonnement sous la signature *Willy*.

« Vulg non pecu. .

« Quelle singulière expression !

«... l'adjectif vulgus, vulga, vulgum, « m'est inconnu. »

Cependant, et bien que j'appartienne à cette génération, qui, dit-on, ne sait pas le latin, je me souviens bien avoir il y a environ 15 ans appris par cœur des odes et des satires du poète Horace ; l'une d'entre elles commençait par ce vers :

Odi vulgum pecus et arceo

FÉLIX DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ.

* * *

M. Willy me reproche d'avoir commis un solécisme en disant *vulgum pecus*. Me trouvant à la campagne, je ne dispose que de ma bibliothèque personnelle, Quicherat et Ducange qui ne donnent pas cette locution. Ces deux auteurs me paraissent suffisants pour que j'admette qu'elle ne figurait ni dans le latin classique ni dans le bas latin. Elle provient du latin macaronique. A nos collaborateurs, mieux outillés que moi, à établir quand elle a été lancée. Ce que je sais, ce que j'affirme, c'est qu'elle est reçue dans la conversation française, si bien que les gens du meilleur monde s'en servent couramment. Il en sera bientôt ainsi de l'expression *le populo*. Un de mes amis, normalien d'il y a trente ans, par conséquent très lettré, qui affiche un dédain aristophanesque pour la démocratie, ne dit jamais la plèbe, la populace, mais *le populo*. Dans son milieu chacun s'exprime de même, et personne cependant ne s'avisera de prétendre que ces ennemis de la démocratie ignorent le latin comme des électeurs de Charonne et de Belleville. P. M.

—

Ouvrages sérieux mis en vers T. G., 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI à LXII ; LXVI ; LXVII ; (LXVIII, 463). — Je signalerai à monsieur F. de Chou le charmant petit ouvrage qu'il trouvera chez l'auteur, Mme Vve Ch. Ehretsmann à Forges les-Eaux (Seine Inférieure). « Chansonnettes géographiques des départements de la France ».

ROAN.

—

La Frégate-Ecole, de Paris (LXVIII, 188, 343, 468). — Tout a probablement été dit sur cette question. J'ajouterai cependant qu'elle avait inspiré la verve poétique d'un employé d'une très grande administration parisienne. Sur un des albums du fameux « Buffet alsacien » de la rue Jacob, un sonnet (?) se terminait par ces vers :

....Et sa hune contemple
La Caisse des Dépôts et Consignations

ROLIN POETE.

—

Les Romains ont-ils fumé ? (LXVII ; LXVIII, 75, 226, 367, 517). — N. W. D. dit qu'il « ne voit pas cité » *Le Livre des fumeurs* de Spire Blondel. Dans notre lettre à la *Gazette de France*, à laquelle nous n'avons pas manqué de renvoyer ici même, on peut lire : « Tout ceci a été dit, et fort bien, par le baron O. de Watteville, dans sa lettre-préface à l'ouvrage de Spire Blondel : *Le Tabac. Le livre des fumeurs et des priseurs*. (Paris, 1891, H. Laurens, in-4° de XVI et 296 pp. avec 113 ill. de G. Fraipont). » Or, nous n'avons pas manqué, non plus, dans cette lettre, qui est du 17 juillet 1913, de renvoyer à la dissertation en langue hollandaise du « Dr R. Westerhoff », dont nous donnions le titre, etc. Toutes ces références, que M. W. O. regrette de ne pas trouver, il les eût trouvées s'il eût voulu parcourir attentivement ce qui a déjà paru sur la matière controversée et qu'il lui plaît de déclarer connue des archéologues, c'est-à-dire, sans doute : fragmentairement et mal connue de quelques rares archéologues, lesquels

n'ont point encore daigné fournir là-dessus un travail, ou même un article d'ensemble.

Ceci posé, revenons, une dernière fois, espérons-le, à la matière des pipes antiques, pour compléter ce que nous avons déjà écrit dans nos divers articles à ce sujet. Qu'il en soit de cela comme du « clair de l'allume » ; M. Léo Claretie en a tiré la moelle d'un savoureux et tragique conte (1). Nous ne désirons qu'entrer dans la littérature de la sorte ! Aussi bien, l'autre jour, relisant, devant quelques amis, le *Lascaris* de Villemain, et arrivé au passage (2) : « A quelques pas de cette scène si vive, le chef espagnol, immobile, fumait une longue pipe arabe », nous entendîmes ceux-ci, philologues un peu rances, s'écrier : « Comment, une pipe en 1453, aussitôt après la prise de Constantinople ! Quel sacrilège ! » — *E pur si muove* ! leur répliquâmes-nous en renvoyant à l'*Intermédiaire* leur vacillante religion. Et nous fîmes, même, gorge chaude du brave Planche, de l'optime Alexandre, du superflu Dufauconpret, lesquels, intimement sûrs et certains de l'inexistence de la pipe aux âges grecs, eurent recours, pour en exprimer le concept, au terme, vague s'il en fût : τὸ σιφώνιον, cependant que, suivis docilement par l'honnête A. de Wailly, ils infligeaient aux potaches fabricateurs de discours cicéroniens, l'affreuse périphrase latine : *Lauriendo tabaci fumo tubulus*... Arrêtons-nous ici : l'aspect de ces montagnes est fait pour enchanter, etc.

M. W. D., qui aime les bibliographies, eût pu renvoyer à Pritchett, *Smokiana* (Londres, 1890), à Bragge, *Bibliotheca nicotiana, A catalogue of books about tobacco* (*privately printed*, 1874 ; puis : London, 1880) (3), à Mac Guire : *Pipes and smoking customs of the American aborigenes* (Washington, 1899), sans parler de Fairholt, *Tolacco and its Association*, ni de Tiedemann, *Histoire du tabac*, ouvrages essentiellement connus. Il eût fallu, aussi, renvoyer à *Notes and Queries*, à l'article : *Use of Tobacco before the discovery of America*, vol. II, (1), p. 41, 60, 154-157 (cet article étant d'une importance capitale), vol. VII, p. 270-271, et, enfin, à Wilson : *Prehistorical man*, vol. II et à E. Stevens, *Flint Chips*, p. 315. Pour l'Allemagne, à Waechter : *Statistik der beidrischen Deukmale in Hannover*, dans le *Hannoverschen Magazin*, 1841, p. 675-685 et à Christ. Keferstein ; *Ansichten ueber die keltischen Alterthümer; die Kelten ueberhaupt und besonders in Teutschland* (Halle, 1846), vol. I, p. 248. Pour la Suisse, à Rœder et Tscharner : *Der Kanton Graubünden* et au *Recueil d'antiquités suisses, avec planches lithographiées* de De Bonstetten (Berne, 1855), planche XIV) et *Supplément* (Lausanne, 1867), planche XI. Il y aurait là d'intéressants rapprochements à faire avec ce que dit Daniel Wilson dans ses *Prehistorical Annals of Scotland*, 2e éd. (London, 1863), vol. II, p. 503, ainsi que Collingwood Bruce, à la 2e éd. de *The Roman Wall*. Enfin, pour la Roumanie, à A. J. Odobescu : *Fumuri archeologice scornite din Lullėle prehistorice* (2) (Bucarest, 1873), extrait de la *Columna lui Traianu* du 15 février 1873).

Maintenant, redisons que, pour les témoignages anciens, il faut se reporter à Hérodote, liv. I, § 202, livre IV, § 75 et § 74, puis voir, dans l'*History of Herodotus, A new english version* de G. Rawlinson, *new ed.*, vol. III, p. 55, note 6 ; Pomponius Mela, *De situ orbis* l. II, c. II, (*vini usus quibusœ dam ignotus est : epulantibus tamen ubi super ignes, quos circumsident, quœdam semina ingesta sunt, similis ebrietati hilaritas ex nidore contingit*) ; Strabon, *Geographicarum*, lib. VII, cap. 3, § 3 ; Plutarchi, *Fragmenta et Spuria*, éd. Fr. Dueb-

(1) Dans le *Petit Parisien* du jeudi 25 septembre dernier : *Au Clair de l'allume*, p. 3, col. 6.

(2) I, 108.

(3) Dans le numéro du 30 novembre 1894 de l'*Intermédiaire*, un collaborateur disait ne connaître cet ouvrage que « pour l'avoir vu mentionné sur des catalogues » (col. 587). Mais, au numéro du 10 mars 1891, col. 142, on en avait cité l'éd. privée de 1874.

(1) On sait que c'est le 3 novembre 1849 que commencèrent de paraître *Notes and Queries* Le vol. II remonte à juin-décembre 1850 !

(2) Soit, en français : *Fumées archéologiques produites par les pipes préhistoriques*. Ce rare opuscule fait partie du fonds Picot à la *Bibliothèque Nationale*, Z. Picot, 612.

ner (Paris, 1855), p. 82 (voyez sur le *cypirus* le Dr A. Fètu. dans son *Enumération des plantes cultivées au Jardin Botanique de Jassy en 1870* [Extrait de la *Revista Scientifica*], p. 42); C. Plinii secundi, *Naturalis Historiae* lib. XXI, § 49, lib. XXVI, § 16. Pour ce qui est des *Encyclopédies* contemporaines, il n'y a rien en France *sur* la matière. En Angleterre, la dernière édition de *The Encyclop. Britannica*, qui est la 11e. a, au t. XXI (Cambridge, 1911), un article *Pipe*, p. 633. L'on s'y borne à mentionner l'existence de pipes romaines, qui, ajoute-t-on, « must have bien anciently used for burning incense, or for smoking aromatic herbs or hemp » (1). En Allemagne, la dernière édition du *Konversations = Lexikon* de la maison Brockhaus n'a, à l'article *Tabakspfeife*, t. XV, p. 574, rien sur la pipe antique. Celui de Meyer, publié par l'*Institut Bibliographique* à Leipzig, a, par contre, un excellent article à la rubrique : *Rauchund Schnupfgeraete*, au t. XVI, p. 629-631 de la 6e et dernière édition (1907), actuellement enrichie par des *Suppléments Annuels*. Cet article, illustré de 2 planches, ne contient, d'ailleurs, sur la pipe antique, que des données connues; mais enfin, ces renseignements tranchent sur le silence des autres compilations étrangères. Voici, donc, ce que l'on y lit :

On a trouvé des appareils à fumer dans des tombeaux italiques, gallo-romains (Neufville-le-Pollet, Seine-Inférieure) et même préhistoriques, en Europe. Ces appareils revêtent la forme de têtes de pipe en argile cuite, en fer, en bronze et ne diffèrent pas sensiblement par leur forme, de ceux aujourd'hui en usage. Dans maintes contrées d'Irlande et d'Ecosse, il n'est pas rare que l'on découvre de ces ustensiles préhistoriques, en Irlande spécialement, au voisinage des retranchements circulaires dits : des Danois, d'où le nom de : pipes danoises. On les attribue aux Elfes (ou « Clurcauen »), et les désigne aussi sous le terme d'elfinpipes. L'on a également trouvé une masse de ces ustensiles préhistoriques au mur d'Hadrien et dans les tumuli hollandais ; d'autres, d'origine romaine, en Suisse, dans le Jura bernois et à Rome même. L'on ignore ce que l'on fumait dans ces ustensiles. L'on sait cependant que même les Indiens d'Amérique — les Sioux —, pour lesquels les appareils à fumer sont d'ailleurs objets sacrés, dont ils ne sauraient se passer dans aucune cérémonie religieuse, fument les choses les plus hétéroclites : toute sorte d'herbes narcotiques indigènes, mais surtout l'écorce d'un saule rougeâtre. Pline raconte des Barbares, d'après Apollodore, qu'ils fumaient une sorte de jonc dite cyperus, dont la fumée les faisait plus joyeux et plus forts. Les Scythes s'enivraient à l'aide de vapeurs de chanvre projeté sur des pierres brûlantes, et aujourd'hui encore, dans beaucoup de pays d'Orient, l'on fume des préparations à base de chanvre. L'on fumait aussi diverses herbes, particulièrement le tussilage (Huflattich), que l'on considérait comme un remède, en en aspirant la fumée par un tuyau. Peut-être cet usage médicinal — continué de nos jours dans les cigares au stramonium, employés contre l'asthme — a-t-il amené les hommes à faire l'essai du goût que pouvaient avoir les fumées des plantes les plus diverses ? Ne voyons-nous pas, présentemenr, des gens qui fument la feuille de rose, la feuille de violette, voire la tige de la pomme de terre ?

En voici assez, semble-t-il, pour cette fois. L'article de M. O. Uzanne — qui, avant d'être reproduit ici même, l'avait été par le journal *L'Yonne* (Auxerre) du 22 août — a paru, à M. Antonin Palliès, (*Le Petit Marseillais* du 26 septembre) (1), tel, que « le regretté Gaston Boissier » l'eût qualifié « de définitif ». Or, l'on y évoque l' « opérette de ce toqué d'Hervé. » Contentons-nous, afin de clore, nous aussi de façon française la pédantesque énumération bibliographique ci-dessus, de renvoyer — et toujours à propos de pipes — à *la Grammaire*, comédie-vaudeville par E. Labiche et A. Jolly, 1866.

CAMILLE PITOLLET.

(1) Doivent avoir été anciennement employées pour brûler de l'encens, ou fumer des herbes aromatiques, ou du chanvre.

(1) A l'article : *L'Origine de la pipe*. L'auteur conclut : « La pipe antique est acquise à l'histoire : les Egyptiens, les Grecs et les Romains se sont servis de ce petit appareil brûleur pour aspirer une fumée enivrante : mais avec quelle herbe, quelle substance ont-ils obtenu la fumée ? On l'ignore ! A moins qu'un savant ne nous prouve, quelque jour, que les Romains ont non seulement connu la pipe, mais encore le tabac. Ce serait une bonne blague ! »

L'Emilie de Demoustier (XLIV; XLV; XLVI). — De la *France médicale* :

J.-J. Sue, qui avait été le médecin de Joséphine de Beauharnais et de ses enfants avant le mariage avec Bonaparte, fut fait médecin en chef do l'hôpital de la Garde des Conseils en 1800, et en 1804 de la Garde impériale. Il restait habituellement à Paris pendant que Castel accompagnait les grognards en campagne. Au moment de la guerre en 1812, il reçut pourtant l'ordre de se rendre à l'armée. Tombé malade en Prusse, il fut autorisé à rentrer en France, mais pour y prendre sa retraite, qui fut liquidée une première fois par décret du 28 mai 1812. En raison des circonstances difficiles et du grand nombre des malades en traitement au Gros-Caillou, il était de nouveau placé le 2 mars 1814 à la tête du service médical de cet établissement, et il était maintenu dans cette position, le 22 avril, par le général Dupont alors ministre de la Guerre, mais le 1er septembre il passait à l'hôpital de la maison militaire.

Le 14 avril 1815, pendant les Cent Jours, Sue était contraint de cesser ses fonctions et mis de nouveau à la retraite par décret du 1er mai. Il ne tardait pas à revenir, le 22 juillet, à l'hôpital de la maison militaire dont le personnel et les malades quittaient bientôt la rue Saint-Dominique, pour aller s'installer isolément dans un bâtiment de la rue Blanche, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par une caserne de pompiers. Sue en resta le médecin en chef, jusqu'à 1826, où sa place fut supprimée par suite des modifications apportées à la maison du Roi.

Eugène de Beauharnais signa comme second témoin, le 18 pluviôse an XII, l'acte civil de naissance de Marie-Joséphine Sue, né le 5 pluviôse. Joséphine Tascher de la Pagerie, femme du citoyen Bonaparte, 1er consul, était témoin lors de l'accomplissement cette formalité. Eugène Sue regarda toujours Eugène et Joséphine comme ses parrain et marraine ; d'où le prénom qu'il prit et garda. On voit que J.-J. Sue pouvait compter sur la protection de l'Impératrice Joséphine.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Le *Gaulois* du 21 juin 1875, publiait un article intitulé : Le *carnet de Rochefort*.

Cette publication mit le célèbre pamphlétaire en fureur. Ce carnet avait été pris avec ses papiers lors d'une perquisition.

Il disait :

Ce que je tiens surtout à retrouver, ce sont mes parchemins qui appartiennent à mes enfants et notamment le brevet du lieutenant des maréchaux de France signé de Louis XV et donné à mon trisaïeul le marquis de Rochefort-Luçay.

Il n'y a qu'un moyen de savoir qui a offert mon carnet et probablement mes autres papiers à Villemessant et à Tarbé, c'est de les actionner tous les deux pour vol. Ils seront bien forcés de dire de qui ils tiennent ces documents.

Dois-je rédiger la plainte moi-même ? Voulez-vous me prêter votre concours devant la police correctionnelle où j'ai l'intention de traduire ces deux personnages ? Rien au monde ne sera plus curieux. Nous serons très modérés, mais très nets. Des témoins affirmeront avoir vu les soldats emporter de chez moi jusqu'à mes bottes.

Je vous écris à la hâte. Pouvez-vous me répondre ? Mon adresse est 5, rue des Alpes, Genève. Pour plus de secret des lettres, vous pouvez mettre sur l'enveloppe

M. de Luçay.

Cependant je reçois tous les jours des lettres à mon nom de Rochefort. Si l'affaire vous paraît possible à entamer, je vous donnerai toutes les indications nécessaires et précises.

Quelques jours plus tard, il envoyait à M. Gatineau copie d'une plainte qui, croyons-nous, n'a pas eu de suite.

Lundi, 21 juin [1875].

Cher Monsieur Gatineau,

Je vous envoie la copie de ma plainte au ministre de la Justice. J'ai joué à l'homme très ferré par mon code, mais j'ai tenu à rester d'un calme effrayant :

« Monsieur le Ministre,

« Lors de mon arrestation, en mai 1871, mon appartement situé rue de Chateaudun n° 11, fut l'objet d'une perquisition dans laquelle les soldats de l'armée de Versailles emportèrent, à peu près tout ce qui était transportable : mes émaux, mes porcelaines, mes objets d'art, mes bottes et jusqu'à la selle de mon cheval.

« Or, parmi les pièces saisies tant sur moi qu'à mon domicile, se trouvaient des papiers de famille d'une grande importance, notamment des lettres du prince de Condé, des titres et des parchemins, dont l'un, très remarquable d'aspect, contenait le brevet de lieutenant des maréchaux de France pour la province d'Issoudun, octroyé par Louis XV au marquis de Rochefort-Luçay, mon trisaïeul, et aussi un carnet de cuir de Russie, chargé de notes écrites de ma main.

« Le capitaine d'infanterie de marine Grimal qui, en qualité de commissaire du gouvernement près le 3e conseil de guerre avait dirigé la perquisition, vint m'en rendre

compte dans la cellule que j'occupais alors à la prison de Versailles. Il m'apprit que plusieurs groupes en bronze qu'on supposait appartenir à M. Thiers avaient été également capturés chez moi et lui seraient présentés afin qu'il pût les revendiquer s'il les reconnaissait.

« En outre, une reconnaissance de 3.000 fr., par moi prêtés à la grève des fondeurs en bronze et qui m'avait été souscrite par cinq des ouvriers grévistes à une échéance indéterminée, plus une lettre de madame Charles Laffitte, belle-mère du général de Galliffet, où elle me priait de lui prêter six mille francs m'ont été également soustraites.

« Il est peu présumable que M. Thiers ait reconnu ses bronzes parmi ceux qui venaient de chez moi.

« Cependant ils ne m'ont pas été plus restitués que le reste.

« J'étais en Nouvelle-Calédonie, préoccupé de tout autre chose que des vols dont j'avais été victime et il est probable que j'aurais renoncé à découvrir mes voleurs si un fait scandaleux ne venait de me mettre sur leurs traces.

« *Le Gaulois* du vendredi 11 juin dernier contenait un article intitulé :

Le Carnet de Rochefort

et signé d'un certain Edmond Poirier qui donnait une série de notes puisées dans le portefeuille dont le dépôt avait été effectué entre les mains de l'autorité militaire. Je pris des informations et je sus qu'un individu s'était présenté chez plusieurs de mes amis, notamment dans les bureaux du *Rappel* et avait offert à M. Auguste Vacquerie et à M. Destrem qui, précisément, est mon tuteur légal, ce carnet dont il demandait 300 francs et qu'il avait, m'a écrit quelqu'un, acheté moyennant 30 francs à M. Grimal lui-même.

« La publication de ces notes dont quelques unes avaient paru dans l'*Autographe* de M. de Villemessant, en juin ou juillet 1872, donne à supposer que la divulgation de mes papiers de famille ne va pas tarder à suivre celle du carnet. Vous comprendrez, Monsieur le Ministre, ce qu'il y a d'intolérable pour moi à savoir mes lettres et mes titres de noblesse entre les mains de misérables qui s'en servent probablement pour commettre des escroqueries dans les hôtels ou dans les familles.

« Le détournement et les ventes des objets saisis chez moi ne relèveraient que de la police correctionnelle si M. Grimal avait agi comme simple particulier et, en vertu de l'article 638 du code d'instruction criminelle il se trouverait couvert par la prescription, mais il était officier et fonctionnaire et l'article 173 du code pénal édicte, si je ne me trompe, les travaux forcés à temps pour le crime commis à mon préjudice.

« C'est donc à la cour d'assises que le principal coupable et ses complices, c'est-à-dire M. Grimal, M. Tarbé, gérant du *Gaulois*, Villemessant, gérant du *Figaro* et de l'*Autographe* et Edmond Poirier, signataire de l'article, doivent être poursuivis

« Je ne doute pas, Monsieur le Ministre, que vous ne chargiez Monsieur le Procureur général de donner une suite immédiate à cette affaire dont la gravité ne vous échappera certainement pas. Le moindre retard, en effet, favoriserait de nouveaux abus de confiance que la justice doit avoir à cœur de prévenir.

« Mon tuteur, M. Jean Destrem, 5 rue Hallé, à Montrouge, me représentera pour toutes les indications et signatures nécessaires, tant dans le procès criminel que dans l'action civile que je me réserve en tout cas d'intenter aux auteurs du dommage incontestable que j'ai éprouvé.

« Veuillez agréer, etc.

Pensez-vous que ce soit ce qu'il faut ? Il me paraît bien difficile que M. Dufaure se récuse. Les faits sont tellement clairs qu'ils auront bien de la peine à se tirer de là.

Mille fois à vous.

H. ROCHEFORT.

(Collections d'autographes, Noël Charavay).

L'alimentation pendant le siège de Paris. — Le petit procès-verbal suivant ne manque pas de saveur. Jugez-en :

L'an mil huit cent soixante dix, le douze du mois d'octobre, nous, délégués de la mairie du 20e arrondissement de Paris, ayant été invités à nous rendre rue de Paris à Belleville, au n° 12 afin de visiter chez le citoyen Ansoult Louis, crêmier-traiteur, de la graisse vendue au citoyen Peyrotte, Pierre-Gustave, demeurant impasse Courtille, 45. Cette graisse que nous avons cru devoir confisquer l'échantillon vu qu'elle n'était pas à mettre dans le commerce et en usage dans la cuisine. son état était impestiférante.

En foi de quoi nous avons déclaré le présent procès-verbal au citoyen Ansoult pour avoir vendu un aliment contraire à la santé de la civilisation de la capitale.

Fait double entre nous, ce 12 octobre 1870.

Le délégué au maire du XXme.

BERGERET.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

DEMANDES

Je désire acheter des autographes de Restif de la Bretonne (fragments de manuscrits).

Si quelques lecteurs en ont dont ils ne veulent pas se dessaisir, auraient-ils l'obligeance de m'en laisser prendre connaissance? M. D.

—

J'achèterais clichés stéréo, ou dispositives de la boutique du restaurant Durand, et d'un vieux cabaret démoli, au coin des rues St-Honoré, St-Florentin, F. du Bouchet, 59 avenue Victor-Hugo. Paris.

—

On désirerait acheter une collection complète en *très bon état* des classiques des XVIIe et XVIIIe siècles avec reliures du temps (veau, etc.) en bonnes conditions. A défaut d'une bibliothèque complète, des offres partielles seraient acceptées.

SENLIS.

—

Question : Est-il possible de trouver en librairie le texte commenté des quatrains de « *Nostradamus* ».

E. N. F.

[Réclamer la réponse à cette question]

—

On désire acheter des gravures représentant *Pierre de Labroue, évêque de Mirepoix*, mort en 1720. Faire offres : de Vareilles, 10 place Genevière, Lille.

—

Lettres et écrits de Berlioz

En vue de la publication prochaine des *Lettres et Ecrits d'Hector Berlioz*, qu'ils préparaient sous la direction de feu Charles Malherbe, MM. Frankenstein et J.-G. Prod'homme seraient très obligés aux personnes possédant des autographes ou des copies de textes originaux émanant de Berlioz, de bien vouloir en donner communication à M. L. Frankenstein, Leipzig-Cohlis, Dinteratr. 17/111.

BIBLIOGRAPHIE

M. Humbert de Gallier dans cette série « Les mœurs et la vie pauvre d'autrefois » a tracé de très jolis tableaux. Ils sont agréables, bien composés et fidèles. Ils donnent une vue d'ensemble sur les manifestations variés de la vie ; mosaïque d'érudition exécutée par un lettré et un philosophe, tant l'appareil savant qui en forme la trame solide disparaît sous la grâce du récit.

Le dernier livre est intitulé *Filles nobles et magiciennes*. L'étude des chapitres des filles nobles et des abbayes de femmes est très poussée. C'est un sujet peu commun et l'on trouvera d'autant plus d'intérêt à sa lecture qu'il a été rarement traité, et en tous cas avec cette maîtrise, sans raideur ni sévérité superflue.

C'est le rôle de la femme dans la société française autrefois que ce travail fait connaître, la place qu'elle y occupe, fille, épouse ou veuve ou vierge détachée du rameau familial pour les noces mystiques. Aussi tout naturellement M. Humbert de Gallier nous conduit-il au foyer — cet ancien foyer si ordonné et si paisible, où la famille française avait un si bel air de santé morale. On estimera parmi les plus dignes d'être goûtées les pages où il se complaît dans la peinture délicate et charmante de ces vieilles mœurs de jadis.

« Autres temps, autres mœurs, dira-t-on, écrit M. Gallier. Sans doute. Il s'agirait seulement de savoir si les notes sont meilleures et plus profitables à la société en général, à la femme elle-même. Et cela n'est pas bien sûr ». [*Filles nobles et magiciennes*. Chez Calmann-Lévy. 3 fr. 50].

—

L'ouvrage de Vasari est resté, malgré les erreurs inévitables d'attributions et de chronologie, dont cette traduction tient compte, la source principale de l'histoire de l'Art en Italie, avant et pendant la Renaissance.

Contemporain de Michel-Ange, dont il parle avec émotion, ayant sous les yeux, à Florence, les chefs-d'œuvre du Vinci, de Raphaël et de tant d'autres de l'Age d'Or, Vasari n'a pas négligé leurs devanciers, et ce n'est pas un des moindres mérites de son livre d'être remonté jusqu'à Giotto et aux autres primitifs. Cette édition a été mise entièrement à jour en ce qui concerne les attributions actuelles, les dates et autres renseignements biographiques, ainsi que pour les places, villes et musées d'Italie ou d'autres pays, où se trouvent, à l'heure présente, les peintures, sculptures et autres chefs-d'œuvre qui ont pu être identifiés avec la description qu'en donne notre auteur. — *Sous cette forme, c'est le Guide artistique indispensable pour un voyage en Italie*, et il faut savoir gré à M. Ch. Weiss d'avoir redonné une nouvelle traduction de cet ouvrage dont la seule édition française, celle de Léclanché, publiée il y a quelque soixante-dix ans, était presque introuvable et dans les ventes publiques atteignait 200 francs et même davantage.

GIORGIO VASARI : *Les vies des plus excellents peintres, sculpteurs et architectes*, avec l'Introduction aux trois arts du dessin, et les discours préilminaires. Traduction par C. Weiss. A Paris, chez Dorbon-Aîné, 19, boulevard Hausmann, 2 volumes in-8 raisin, avec deux fac-similés et un plan de Florence, Prix : 15 francs].

—

On sait les importants services qu'ont rendu à l'histoire de l'art les dictionnaires de M. Stanislas Lami sur les sculpteurs depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

M. Stanislas Lami continue la série avec le *Dictionnaire des Sculpteurs* de l'Ecole française au XIXe siècle. Tome premier A. C. Libraire Champion, 5 quai Malaquais, 15 fr.

Seuls les sculpteurs décédés sont mentionnés dans cet ouvrage. *Les Contemporains* comprenant les artistes vivants termineront la série de ces études sur les sculpteurs de l'Ecole Française.

Chaque artiste a sa biographie suivie de la liste de ses œuvres, année du salon, affections diverses et dernières.

Une bibliographie indique avec les notes d'archives et de bibliothèques les sources.

Quand il est nécessaire, l'auteur y joint lettres ou quittances.

Il est inutile d'insister sur la valeur documentaire d'un tel ouvrage : il est indispensable à toute personne qui s'intéresse au mouvement artistique.

Nous le recommandons à nos collaborateurs comme la plus complète des références.

—

Le comte ô Kelly de Galway publie chez Champion, une importante Biographie de *Francesco de Miranda*, général de division des armées de la République 1791-1794, héros de l'indépendance américaine 1756-1816.

On connaît assez l'auteur de ce travail pour savoir qu'il a épuisé à fond son sujet, qu'il a cherché avec un zèle inlassable tous les documents se rapportant à son héros — et aussi les documents iconographiques qui font de son livre le musée du personnage.

Rien n'y manque — présenté avec la méthode la plus parfaite du généalogiste.

Nous retrouvons dans ce livre tout ce qui peut peindre en ses moindres détails « la vie extraordinaire de ce grand venezuelien qui combattit pour la liberté dans les deux mondes et sut lui faire le sacrifice de sa vie ». [Chez Honoré Champion, nombreuses illustrations, 5 fr.]

—

Les nombreux amis, que comptait la famille Maciet, trouveront dans ce livre, de précieux souvenirs. Mais cette publication dépasse un cercle relativement restreint. Elle intéresse tous ceux qu'émeuvent encore les détails de l'année terrible. Non pas que l'on rencontre, dans ces documents, des scènes dramatiques ou sanglantes, comme à Bazeilles. C'est la vie journalière d'un bourgeois aisé, pendant la guerre de 1870, dans une sous-préfecture de province, occupée par les Prussiens, c'est le récit de ses appréhensions, de ses vexations et de ses angoisses. Ce sont, en outre, les notes rédigées à la hâte, par son fils, engagé volontaire, dans la mobile de la Seine, a chacune de ses différentes étapes et pendant le bombardement du plateau d'Avron. [Charles Maciet, *Souvenirs de l'Invasion et du Siège de Paris*, documents inédits classés et annotés par François Rousseau. Chez Plon-Nourrit, 3 fr. 50].

—

La princesse de Faucigny-Lucinge, née Choiseul-Gouffier, vient de faire paraître chez Emile Paul son nouveau livre : *Les Dernières Fleurs de Lys*, (3 fr. 50).

Pour ce travail considérable, Mme de Faucigny-Lucinge a compulsé ses précieuses archives de famille, où l'illustre nom de Choiseul se trouve si intimement lié à toutes les pages de notre histoire.

Dans le duc de Berry, l'auteur nous montre le jeune prince, ardent à la vie, ayant les défauts et les qualités qui lui constituent une physionomie si originale et si intéressante.

La partie la plus considérable du travail de Mme de Faucigny-Lucinge est « La visite à Frohsdorf ». Après une description charmante de son voyage et des aperçus du plus grand intérêt sur la Bavière et l'Autriche, l'auteur nous fait visiter, dans tous ses détails, la demeure historique où vécut de si longues années celui que ses fidèles ont toujours appelé « le Roi ». Des portraits très réussis des personnages qui entouraient le comte de Chambord et qui portaient les plus grands noms de France sont fixés dans ce volume qui sera souvent consulté par les historiographes.

L'ouvrage se termine sur des considérations philosophiques où se révèlent la mélancolie et le pathétique du caractère de l'auteur des *Dernières Fleurs de Lys*.

—

Le nom d'Alphonse Allais n'a rien perdu de la séduction qu'il exerçait sur le public. C'est que le célèbre humoriste n'était pas l'amuseur superficiel dont les facéties n'éveillent qu'une curiosité passagère. Il excellait à trouver le comique dans l'observation exacte de la vie, ses fantaisies scientifiques abondaient en suggestions ingénieuses, et la parfaite tenue littéraire unie à l'imprévu de la pensée, explique l'empreinte souvent profonde que ces œuvres légères laissaient dans les esprits.

Le livre délicatement ému que Mme Leroy-Allais, consacre à la mémoire de son frère (*Alphonse Allais Souvenirs d'enfance et de jeunesse*), se recommande par un accent tout personnel que vivifie le souvenir de longues années de vie familiale. Sans phrases pédantesques et au cours d'un récit toujours divertissant et coloré, ces pages, finement psychologiques, nous initient à la croissance d'une intelligence et d'une imagination des plus originales. Elles nous montrent en action, parmi les réalités de l'existence courante, et de la façon la plus pittoresque, les dons d'ironie qui distinguèrent toujours A. Allais, en même temps, elles nous révèlent chez lui, un fond de sensibilité vibrante et contenue. Elles ont enfin l'intérêt de mettre en lumière, par la fidèle évocation des mœurs d'une petite ville normande, les liens vivaces qui rattachent le talent d'A. Allais à son origine.

Une charmante préface d'Alfred Capus forme au livre de Mme Leroy-Allais, le plus agréable préambule. Ajoutons que cet ouvrage peut être mis entre toutes les mains.

Chez Flammarion : 3 fr. 50.

—

Le Jardin des Fleurs nous donne pour la première fois, un aperçu complet de l'histoire de la Poésie arabe ; son auteur, M. Wacyf Boutros Ghali a su, en effet, enchâsser dans des études extrêmement serrées, les plus beaux vers des plus grands poètes arabes, dont certains étaient jusqu'à ce jour complètement inconnus chez nous. M. Jules Lemaître, dans une préface exquise, présente au public cet ouvrage qui nous permet de mieux pénétrer l'âme arabe, et de comprendre sa poésie dont il dit qu'elle est « la plus virile, la plus noble, la plus pudique, la plus chevaleresque des poésies. »

Le Jardin des fleurs, essais sur la poésie arabe et morceaux choisis, par M. Wacyf Boutros Ghali. Préface par Jules Lemaitre. *Mercure de France*, 26, rue de Condé, Paris. Un vol. in-18 : 3 fr. 50.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1892, inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes*.

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896.

Adresser lettres et mandtas à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIIIe Volume — Prix du Numéro : 50 centimes — 10 Novembre 1913.

48e ANNÉE — 31 bis, rue Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1381 — 31 bis, rue Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : **16** fr. ; SIX MOIS : **9** fr. — | — ETRANGER. — UN AN : **18** fr. ; SIX MOIS : **10** fr.

SOMMAIRE

LXVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Novembre 1913

48e Année

34bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SUA SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1381

34bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les Cents-Jours. — Dans les comptes communaux de deux localités du Haut-Rhin pour les années 1806 et 1807, je vois désigner par l'expression « Les Cent Jours » la période de cent jours exactement, qui s'étend du jour complémentaire de l'an XIV (22 septembre 1806) au 1er janvier 1807.

L'abandon du calendrier républicain obligea à joindre les recettes et les dépenses de ces cent jours soit à celles de l'an XIV, soit à celles de 1807. Je désirerais savoir :

1° Si cette appellation les Cent Jours a été générale, ou du moins se rencontre en d'autres régions de la France en 1806.

2° Si elle est consacrée par quelque document officiel.

3° Si les Cent jours de 1815 n'auraient pas été ainsi nommés par allusion à ceux de 1806. Quand l'expression apparaît-elle d'abord ? En 1825 elle ne semble pas employée, et Durdent, par exemple, intitule son livre : *Cent dix jours du règne de Louis XVIII* (Paris, Eymery, 1815 in-8°), ce qui est d'ailleurs exact. En 1819 seulement je trouve, Hobhouse, *Histoire des Cent Jours* (Paris, Domère, 1819 in-8°). Pourrait-on me renseigner de façon précise ?

J. Jm.

—

Les pages de Napoléon Ier, de Joséphine et de Marie-Louise. — Où trouver une liste complète des Pages de Napoléon Ier et des deux impératrices ?

Ont-ils eu des dossiers figurant actuellement dans un dépôt quelconque et pouvant être consultés, tout au moins par leurs descendants ?

Champvolant.

—

Campagne du Mexique. Musée de Versailles. — Pourquoi ne trouve-t-on plus au musée de Versailles, les tableaux relatifs à la campagne du Mexique qui figuraient autrefois dans les galeries, au milieu de ceux destinés à rappeler aux visiteurs nos gloires militaires ?

Un gardien interrogé par moi lors d'une visite récente, m'a déclaré n'en

avoir jamais entendu parler. Par contre, des Versaillais et des officiers ayant fait la campagne du Mexique les ont connus jadis et possèdent même la photographie de quelques uns. Celle d'un tableau représentant le siège du Puebla m'a été notamment montrée.

Peut-on savoir ce que sont devenu ces toiles ; quel en était le nombre ; quels épisodes de la campagne du Mexique elles représentaient ; à quels artistes elles étaient dues et enfin pour quel motif on les a soustraites à la vue du public ?

TIBURCE.

—

Les rois fous. — Après le règne de deux rois fous, la Bavière va enfin se donner un roi sain d'esprit. Pourrait-on citer plusieurs autres rois qui soient devenus fous pendant leur règne ?

Il faut bien éviter les appréciations tendancieuses. Est-ce que Néron, est-ce que Paul Ier, de Russie, ont été fous ? Il se peut ; mais il vaut mieux écarter ces cas, parce que ces souverains n'ont pas été éloignés du trône à cause de leur folie.

Dans le cas de la Bavière, le roi Louis II avait été officiellement déclaré fou par un conseil de ministres, lorsqu'il trouva la mort d'une façon mystérieuse. Son successeur légal n'a jamais régné effectivement, à cause de sa folie, qui, officiellement déclarée, vient de motiver sa déchéance du pouvoir royal. Ce sont donc des cas nets, positifs, incontestables. Il y en a d'autres dans ces conditions bien précises.

M. A.

—

La dernière abbesse de Montmartre. — Existe-t-il quelque étude biographique sur Marie-Louise de Laval-Montmorency, abbesse de Montmartre, victime de la Terreur ? Pourrait-on, en dehors des pièces de son procès devant le tribunal révolutionnaire, m'indiquer des documents, manuscrits ou imprimés, la concernant ?

J. JM.

—

Officiers garde-côtes. — J'ai dans mes papiers de famille un brevet d'enseigne des milices garde-costes de la paroisse de Port-Saint-Père, près Nantes. Ce brevet signé par Son Altesse Sérénissime L. A. de Bourbon date du 10 octobre 1722.

Quelle était la situation sociale de ces officiers garde-costes ? Quelles étaient eurs fonctions ? Quel était leur costume ?

CHABEAUSSIÈRE.

—

Le St-Simonisme.

Ce n'est qu'en 1896, époque fixée pour la divulgation des archives saint-Simoniennes, qu'on saura toute la vérité sur le fond de la doctrine et sur la solidarité qui paraît avoir existé entre les affiliés à divers degrés.

Ces lignes sont extraites de l'intéressante étude biographique consacrée par le baron Ernouf au grand ingénieur Paulin Talabot (Paris, Plon, 1886).

Nous aimerions savoir si cette divulgation s'est produite et si elle a donné lieu à quelque publication.

J. P.

—

Redonespic en Sarladais. — Puis-je savoir où se trouvent actuellement les archives de l'Abbaye de Bénédictines de Redonespic (Commune de Castel, en Sarladais) ? Je sais que ces archives furent versées à l'évêché de Sarlat. Après la suppression du dit évêché que devinrent-elles ? Dois-je les rechercher à la Bibliothèque Nationale ? Seraient-elles au fonds Lépine ?

R. DE R.

—

M. de Castines. — Je serais reconnaissant au collègue de l'*Intermédiaire* qui voudrait m'indiquer où trouver quelques notices biographiques sur M. de Castines, légitimiste français qui accompagna en 1838 la Princesse de Beyra de Salzburg au camp de Don Carlos.

A. L. BERTI.

—

M. Desages, fonctionnaire aux Ministère des Affaires étrangères en 1839. — Où pourrais-je trouver quelque notice biographique sur son compte ?

A. L. BERTI.

—

M. de la Grassinière. — Je désirerais avoir une notice biographique (avec date de naissance et de mort), de M. de la Grassinière, légitimiste français et partisan de Don Carlos vers 1838.

A. L. BERTI.

—

Famille du Hecquet. — Je possède une généalogie complète de la famille de Hecquet, depuis l'an 1340 jusqu'à la Révolution. A partir de ce moment je n'en trouve plus trace. En 1789, existaient :

Jean-Baptiste-Louis-Léonor du Hecquet, écuyer de Monsieur frère du Roi, capitaine de cavalerie, qui avait épousé en 1781, Victorine Le Cloutier ; et ses trois fils : Louis-Stanislas-Xavier, né le 30 septembre 1782 ; Jean Baptiste-Ferdinand, né le 21 mai 1784 ; et Ferdinand-Auguste, né le 9 mai 1786. Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il me dire s'il existe encore des représentants de cette famille (branche aînée, je connais les branches cadettes) et s'il en existe, l'adresse de l'un de ces représentants avec lequel je désire entrer en correspondance. H. R.

—

Famille Hugon, de Metz. — On désirerait connaître les armoiries de la famille Hugon, originaire de Metz.

L'abbé Poirier, dans ses *Documents Généalogiques* et M. Emmanuel Michel, dans la *Biographie du Parlement de Metz*, donnent une filiation de cette famille sans indiquer ses armoiries.

Pierre Philippe Hugon seigneur en partie d'Arraincourt fut reçu avocat au Parlement de Metz le 10 septembre 1714. Son fils Michel, né vers 1722, fut conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Metz. — Les Hugon étaient seigneurs d'Arraincourt, de Villers, d'Arriance, de Harange, de Gondremange, etc.

R. DE R.

—

M. Meunier. — Officier du génie et maître du duc de Bordeaux en 1839 dont je désire avoir une notice biographique. Où pourrais-je la trouver ?

A. L. BERTI.

—

Famille de Mirbel. — Mme de Mirbel, née Rue (1796-1849) miniaturiste, artiste très distinguée et auteur d'un grand nombre de portraits dont quelques-uns appartiennent au musée du Louvre, mourut à Paris, rue St-Dominique n° 92.

La famille de Mirbel ou la famille Rue existent-elles encore ?

Connaît-on une biographie de Mme de Mirbel ?

MARTIN EREAUNÉ.

—

Perducat d'Albret. — Ce fameux routier du moyen âge, de qui était-il fils ?

Il se disait sorti de la maison d'Albret, mais est-ce du côté gauche ?

Y a-t-il eu deux Perducat ou Bertrucat d'Albret, l'un oncle, l'autre neveu ?

Connaîtrait-on quelques détails strictement généalogiques sur ces deux personnages ?

Sur cette question et sur toutes les questions qui intéressent les d'Albret j'oserais solliciter la compétence extraordinairement étendue et précise de M. Le Lieur d'Avost.

AURIBAT.

—

La veuve du maréchal de Richelieu et Napoléon III. — Un journal parisien racontait récemment que le maréchal de Richelieu s'était marié deux ans avant sa mort, survenue en 1788, avec une jeune fille de seize ans, qui put dire, un jour, à Napoléon III : « Sire, Louis XIV demandait à mon mari, etc... »

En réalité le maréchal épousa, huit ans avant sa mort (c'était son troisième mariage) la veuve d'un gentilhomme écossais, Mme de Roote, qui avait alors au moins trente cinq ans et qui était mère de plusieurs enfants. En admettant que cette dame ait connu le Prince-Président, au moment où il devenait Empereur, c'est-à-dire en 1852, elle aurait eu à cette époque cent-sept ans, ce qui est bien invraisemblable.

Sait-on d'ailleurs la date de sa mort ? Très certainement, la maréchale vivait encore pendant la Révolution.

D'E.

—

Roust (Jean-Henri), peintre. — Connaît-on le lieu et la date du décès de Jean-Henri Roust, peintre d'histoire naturelle, qui naquit à Troyes en 1795 ?

L. M.

—

N. Santini, gardien du tombeau de l'Empereur, aux Invalides (1856). — J'ai, dans, ma collection napoléonienne, un petit volume devenu, par sa provenance même, bien précieux : « Le Tombeau de Napoléon Ier et son gardien Noël Santini, suivi de la description de l'Hôtel et de l'Eglise des Invalides, de quelques aperçus sur la restauration de l'Empire français et sur la naissance du Prince impérial. » Paris, chez Ledoyen, libr. édit. 1 vol. grand in-12 de 128 p.p., 1856, orné de deux

planches, hors texte, lithographiées : *Vue du tombeau de l'Empereur*, et *portrait en pied de Noël Santini*, avec fac-simile de sa signature autographe.

L'exemplaire, enrichi, sur son titre, d'une Dédicace autographe signée de l'auteur, à l'impératrice Eugénie et ainsi libellée : « *A sa Majesté l'Impératrice. Hommage et Fidélité. Santini.* » est recouvert d'une superbe reliure de l'époque, admirablement conservée, en chagrin rouge, frappée, sur ses deux plats aux Armes impériales, décorée d'abeilles à ses angles, de filets dorés, de dentelles à l'intérieur et de charmantes gardes en papier doré mosaïqué, et les tranches rouges.

Pourrait-on me dire exactement à quel âge et en quelle année mourut Noël Santini, et s'il finit ses jours aux Invalides ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Sasset ou Sassetti. — La *Revue d'histoire de Lyon* a publié dans son numéro de novembre-décembre 1911 le procès-verbal d'une délibération des consuls de Lyon en date du jeudi 24 avril 1455, conférant le titre de bourgeois de Lyon à François Sasset et à divers autres négociants, représentants de la banque de Côme de Médicis, qui étaient venus d'Italie s'installer à Lyon.

On désirerait : 1° avoir des renseignements sur l'ascendance de François Sasset, probablement originaire de Florence ; 2° savoir s'il a fait souche à Lyon.

Il existe un portrait de Francesco Sassetti et de son fils, peint vers 1485 par Ghirlandajo, peintre florentin. (Voir André Michel, *Histoire de l'Art*, tome III, 2e partie, page 668). N. T.

—

François Thierry, tonnelier breveté de la Reine de France à Calais. — En vertu d'un brevet royal du 18 janvier 1641, délivré à l'occasion de la naissance du duc d'Anjou François Thiery, natif de Mainville (Menneville) en Boulonnais, et qui fut aussi marchand de vin fut reçu le 15 juillet suivant comme maître tonnelier à Calais, il se qualifiait tonnelier de la Reine. Un obligeant collègue pourrait-il donner quelques renseignements sur ce personnage, sa famille et ses ancêtres. J. D'HARDICAT.

Orange-Nassau. Plaque de cheminée armoriée. — Je possède une plaque de cheminée dont je n'ai pu déterminer exactement les armoiries ; je m'adresse aux aimables confrères héraldistes de l'*Intermédiaire* pour achever l'identification que j'ai commencée.

« Ecartelé au I et IV
Contre écartelé au 1 de Nassau
au 2 de Katzenelubogen
au 3 de Vianden
au 4 de Dietz.
Sur le tout : *de...., à deux fasces de,..*
Au II et III
Contre écartelé au 1 et 4 de Chalon ancien ;
Contre écartelé au 2 et 3 d'Orange.
Sur le tout de Genève ancien.
Sur le tout du tout : *de... à 4 fasces de... à la bande de... brochant sur le tout.* »

J'ai trouvé cette plaque à Béziers, elle a environ 70 cm. sur 40 cm. L'écu est entouré de feuillage, timbré d'une couronne à cinq perles soutenue par deux amours.

De quelle branche d'Orange-Nassau cette plaque porte-t-elle les armoiries ? Il faudrait déterminer les deux blasons que je ne sais à qui attribuer. R. DE R.

—

Orvilleur. — Je trouve ce terme employé fort souvent dans des actes notariés, des XVIIe et XVIIIe siècles, passés au Puy, et qui concerne certain genre de négoce. Quels étaient les artisans ainsi dénommés, lesquels, pour être reçus maîtres dans leur corporation, étaient tenus de faire un chef-d'œuvre ?

P. L.

—

Vènerie, veneurs. — D'où vient que l'on dit vénerie, avec un accent aigu, et veneur, venaison, sans accent, aussi bien que vener, terme tombé en désuétude, mais qui a la même origine que les précédents ?

N'a-t-on jamais prononcé veunerie ?

B. X. A.

—

Panorama. — Dans les *Mémoires de la Classe des Beaux-Arts de l'Institut* (t. V p. 56), figure un rapport de Vincent, Regnault et Dufourny, en date du 26 fructidor an VIII, où il est dit que :

« Le nom de Panorama, que M. Barker a donné à son invention, est com-

posé de deux mots grecs, πᾶν et ὅραμα, qui signifient vue de la totalité, vue de l'ensemble. »

Sir James Murray, dans son *English Dictionary on Historical Principles,* qui fait autorité en linguistique, note que le mot panorama a été créé en 1789 par R. Barker.

Nous voudrions savoir à quel moment ce mot a pénétré en France et quel en a été l'introducteur chez nous ? Il est probable qu'entre 1789 et 1800, l'invention de Robert Barker a dû attirer l'attention de nos artistes ou de nos savants. Qui en a parlé le premier ? E. X. B.

—

Le Livre abominable attribué à Molière. — Je désire être renseigné sur le livre intitulé : « Le livre abominable de 1665, qui courait en manuscrit parmi le monde, sous le nom de Molière (comédie politique en vers sur le procès de Fouquet) découvert et publié sur une copie du temps par Louis-Auguste Ménard. Paris 1883. Librairie de Firmin Didot. 2 vol. in-12 ».

M. Ménard attribue ces cinq entretiens, ou ces cinq actes à Molière, tandis que l'éditeur s'abstient et décline toute responsabilité concernant cette attribution.

Prière de me renseigner sur les publications, journaux, revues qui ont pu s'occuper de ce livre.

PRIMOGUÉ.

—

Le Télémaque en vers. — On lit dans les *Mémoires* de Bachaumont :

Un curé de campagne, d'Epinay, nommé Dubault s'est avisé de mettre en vers français le Télémaque de M. de Fénélon. On sent combien il est ridicule d'entreprendre une pareille tâche. Ce laborieux auteur en est pourtant venu à bout. Il a enrichi le tout de notes, de préfaces, de dissertations et d'avertissements. Il est parvenu à en former cinq volumes, qu'il a copiés de sa main. Il a fait relier le tout très richement et s'étant rendu au Louvre, au passage des enfants de France, — l'année dernière (1765), — il a présenté ce singulier mélange au duc de Berry. Comme cette anecdote n'a été consignée nulle part, du moins à notre connaissance, nous en faisons mention ici pour la rareté du fait. Ce manuscrit se trouvera quelque jour peut-être dans la bibliothèque des princes, sans qu'on en sache l'auteur ni l'origine.

Ce fameux ouvrage a-t-il été retrouvé ?

ALBÉRO.

Cartes à jouer galantes. — A-t-il existé, sous la Régence et sous Louis XV, des cartes à jouer galantes, sans être obscènes — car celles que l'on peut voir à la Bibliothèque dépassent à cet égard toutes les productions allemandes modernes ?

On connaît les ouvrages de M. H. d'Allemagne. BLAZIUS.

—

« Le denier à Dieu aux concierges ». — La gratification allouée à un concierge en arrêtant une location. Son origine ? pays où cet usage est pratiqué ? Son importance proportionnelle !... etc.

THIX.

—

Les pierres d'attente des morts. — M. Ernest Lavisse, l'historien connu a écrit, en décrivant, par anticipation, ses propres obsèques :

Puis ce sera la marche vers le cimetière, *les arrêts pour le repos*, l'arrivée, la descente en pleine terre, car je ne veux pas doubler par la prison du caveau la prison du cercueil.

Quelques lignes plus haut, il avait décrit le transport de son cercueil à l'église de son pays natal :

La marche cadencée des porteurs, *les arrêts pour le repos*, l'entrée à l'Eglise, etc.

[*Revue de Paris*] (1).

Tout cela est évidemment bien observé. Mais ce récit m'a rappelé les pierres d'attente des Morts de nos campagnes, sur lesquelles on dépose les cercueils, avant d'entrer à l'Eglise.

Dans quel pays en existe-t-il encore ? Ces pierres ont-elles parfois des *Cupules* ? Je serais heureux d'être fixé à ce sujet.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Deux tableaux d'H. de Latouche. — Cet artiste peignit, il peut y avoir de 30 à 40 ans, deux tableaux : *Henri de La Rochejaquelin et le Prince de Talmont.* — *Lescure blessé au combat de la Tremblaye.*

Ces tableaux furent photographiés par la maison Goupil. Saurait-on ce qu'ils sont devenus ? S'il en existe des gravures où pourrait-on se les procurer ?

SAINT-SAUD.

(1) Cet article se termine par une phrase admirable, qui fait un *Vers épitaphe* ; » La tombe n'effraie pas, voisine du berceau ».

Réponses

—

Guillaume Tell a-t-il existé ? (LVIII ; LIX ; LXVIII, 426). — Voici la conclusion de J. Dierauer (*Histoire de la Confédération Suisse*, 1911) sur cette question :

La critique historique a dû reléguer définitivement dans le domaine de la légende les figures héroïques qui pendant si longtemps ont été entourées d'un culte patriotique. Elle s'est vue contrainte à éliminer de l'histoire le serment secrètement prêté sur la prairie solitaire qui s'étend au pied du Seelisberg.

Il faut bien se résoudre, quelque chagrin qu'on en ait, à reconnaître que le meurtrier de Gessler est un personnage purement légendaire. L'ouvrage de Dierauer a effacé, à cet égard, les derniers doutes. Gessler lui-même n'a pas existé.

NISIAR.

—

La condamnation de Louis XVI et la Franc-Maçonnerie (LXII à LXVIII, 249, 387, 489). — *Eratum* n° 1374, col. 249, ligne 14 : au lieu de : *sur un plan inférieur*, lire : « sur un plan supérieur. »

—

Un Poincaré sous la Terreur (LXVII, 189). — Acte de décès de Joseph-Gaspard Poincaré.

Extrait des registres de l'état-civil de la ville de Bourmont, Haute Marne, pour l'année 1837.

« L'an mil huit cent trente sept, le vingt trois mai à onze heures du matin par devant nous, Louis-Joseph Lucot, chevalier de la légion d'honneur, maître et officier de l'état-civil de la ville de Bourmont... sont comparus les sieurs Joseph-Henri Bédié, ancien huissier, âgé de soixante-quatre ans, et Pierre-Benjamin-François Gibrat, propriétaire, âgé de trente-quatre ans, tous deux demeurant à Bourmont, lesquels nous ont déclaré qu'hier à dix heures et demie du soir le sieur Joseph-Gaspard Poincaré, ancien professeur, né à Neufchâteau le six octobre mil sept cent soixante deux, fils du défunt Jean-Joseph Poincaré et défunte Aprône Cochois, son épouse, oncle maternel dudit Bédié comparant et ami du sieur Gibrat aussi comparant, est décédé dans la maison qu'il habitait en cette ville, rue St-Nicolas, ainsi que nous nous en sommes assurés et les déclarants ont signé avec nous. »

D'après les renseignements qui m'ont été fournis par diverses personnalités de Bourmont, M. J-G. Poincaré avant de venir dans cette ville comme professeur de mathématiques, au collège, qui existait alors, avait été moine à l'abbaye de Morimond, puis prêtre assermenté et enfin secrétaire de Fouché. Le jour de ses obsèques, on avait placé sur la bière l'aube et l'étole, insignes des moines de Morimond, le curé de Bourmont refusa de procéder à la cérémonie, avant que ses insignes soient enlevés.

M. J-G. Poincaré était oncle du Dr Poincaré, de Nancy, lequel est grand-oncle du Président.

SEPTMONTS.

—

Régiments suisses de Planta et de la Vigier (LXVIII, 475). — Le régiment suisse qui devint Vigier (et non la Vigier) fut levé à Soleure en 1673 sous le colonel Gréder. Il eut 3 colonels de ce nom. Puis en 1714, 1734, 1757 il devint Affry, Wittmer, Waldner. En 1781 il fut sous les ordres du colonel de Vigier de Streinbrüg. Pendant toute son existence, il guerroya en Belgique et sur les deux rives du Rhin. Il eut souvent comme compagnon de bataille le régiment suisse Planta. Mais en 1790 il fut appelé à réprimer d'une manière sanglante la rébellion de ce même Planta, alors Chateauvieux. Il fut licencié, comme les autres régiments étrangers en 1792.

Ces renseignements se trouvent développés dans l'Hist. de l'infanterie du général Susane.

FXT.

* * *

Le régiment suisse, qui devint Planta, fut créé en 1677 sous le nom de Stuppa jeune. En 1738 il se nomma la Cour-au-Chantre. En 1754 il eut pour colonel le baron Planta de Wildemberg (des Grisons) jusqu'en 1760, année où le colonel d'Arbonnier le commanda.

En 1755 il était au camp de Richemont sur la Moselle. En 1757 il combattit à Rosbach, et en 1759 il s'illustra à Bergen.

En 1783 il fut commandé par le colonel de Chateauvieux. C'est ce corps qui en 1790 à Nancy fut la proie de l'insubordination et même de la révolte, et qui ne rentra dans l'ordre qu'après un combat sanglant contre les troupes sous les ordres du général de Bouillé. Les dites troupes furent appelées plus tard : les complices de Bouillé.

Ce régiment finit vilainement : il déserta tout entier en 1792. Ce fut le seul de l'armée qui eût une si triste fin.

FXT.

—

Les Drapeaux de Metz (LXVI ; LXVII ; LXVIII, 152, 251). — L'armée du Rhin comptait 77 drapeaux et étendards dont 50 furent livrés aux Allemands; les 27 autres furent sauvés dans les conditions suivantes :

Treize furent incinérés à l'arsenal de Metz, le 28 octobre ; ce furent les 6 étendards de la cavalerie de la garde ; les 3 étendards du 7e cuirassiers, du 3e lanciers et du 1er d'artillerie ; le drapeau des chasseurs à pied de la garde et ceux des 1re, 3e et 4e voltigeurs de la garde.

Douze autres furent détruits, et partagés entre les officiers de chaque corps.

Ce furent les drapeaux des 1er, 2e et 3e grenadiers de la garde, celui du régiment de zouaves de la garde, celui du 2e voltigeurs de la garde ainsi que les deux étendards de l'artillerie de la garde, tous lacérés le 27 octobre.

Le lendemain la brigade Lapasset (84e et 97e de Ligne) refusait de livrer ses drapeaux ; les hampes furent brûlées, les aigles brisées et la soie partagée entre les officiers.

Le même jour les colonels du 2e, 24e et 40e de ligne, de la division de Laveaucoupet, imitèrent cet exemple.

Enfin le 29 octobre un commandant réussit à sauver l'étendard du 17e d'artillerie et le porte-drapeau du 1er génie put détruire l'emblème de son régiment.

Plusieurs de ces drapeaux ont pu être reconstitués et sont pieusement conservés dans les salles d'honneur des régiments.

Il faut ajouter que parmi les 50 trophées, déposés à l'église de garnison de Potsdam, plusieurs sont réduits à la hampe et à l'aigle, les cravates et les flammes ayant été conservés par les officiers.

Ces renseignements proviennent du très beau livre du commandant Richard : *Nos drapeaux pendant l'année terrible*, que je tiens à la disposition de M. F. W. ; il trouvera dans cet ouvrage admirablement documenté et animé d'un poignant patriotisme, une mine de renseignements sur les drapeaux de 1870.

TABAC.

—

Le traitement des Ministres (LXVIII, 426). — Sous l'Ancien Régime, il y avait des Ministres (Grands personnages ou administrateurs rompus aux affaires) et des secrétaires d'État. Les deux fonctions sont distinctes.

Tous les ministres n'étaient pas secrétaires d'Etat et tous les Secrétaires d'Etat n'étaient pas ministres.

Les premiers composaient ce qu'on appelait les Conseils et faisaient partie d'un ou de plusieurs de ces Conseils. Il y en avait 5 : Conseil du Roi ou d'État, Conseil des Dépêches, etc. Les Secrétaires d'Etat étaient chargés, eux, de l'Administration du Royaume.

Le collaborateur J... veut, sans doute, parler des secrétaires d'Etat, charge qui correspondait à celle des Ministres actuels qui s'intitulent : Ministres, Secrétaires d'Etat à la Justice, à l'Intérieur, etc., mais il faudrait qu'il veuille bien spécifier, car les ministres qui étaient aussi secrétaires d'Etat, cumulaient pensions et appointements.

Les secrétaires d'Etat n'avaient pas tous les mêmes émoluments.

JACQUET.

—

Manufacture des Acides à Javel. (LXVIII, 523). Je me souviens très bien d'avoir vu cette manufacture vers 1883. Elle était située le long de la Seine entre la rue Cauchy et la rue Leblanc. Depuis de grands moulins ont été construits sur cet emplacement. La manufacture était séparée du quai de Javel par un petit fossé et par un mur bas sur lequel était scellée une grille. La porte d'entrée était flanquée de deux petits pavillons servant de loges à des gardiens. Je crois me souvenir que cette usine était la propriété de la manufacture de St-Gobain où on pourrait s'adresser.

L. F. DU BOUCHET.

***

En 1777, une manufacture pour l'exploitation des acides et sels minéraux fut établie dans le *Moulin de Javel*, sous les auspices du comte d'Artois, et avec l'aide de capitalistes qui en confièrent la direction à MM. Alban et Vallet. L'une des particularités de cette manufacture était le zèle qu'elle apporta à la réussite de l'aérostation, science alors dans l'enfance. Elle fabriqua de l'air inflammable, et construisit un ballon dont les expériences furent concluantes quant à la possibilité de la direction. On lui doit aussi l'invention de l'anémomètre, destiné à mesurer la vitesse des aérostats. La manufacture dont il s'agit était installée dans l'ancien Moulin de Javel, de joyeuse mémoire, jadis guinguette célèbre, et qui donna son nom à une comédie en un acte et en prose, *Le Moulin de Javel* attribuée à Dancourt et en réalité de Michault, et jouée au Théâtre Français pour la première fois le 7 juillet 1696. L'ancien moulin et, par conséquent, la manufacture, étaient situés sur le territoire d'Issy ; on en trouvera d'importants détails dans la monographie de *Grenelle*, en ce moment sous presse.

LUCIEN LAMBEAU.

—

Val-Petit (LXVIII, 523). — Il y a un Val-Grand et un Val-Petit dans la commune de Sucy-en-Brie (Seine-et-Oise), laquelle a pu faire partie du diocèse de Paris.

MADEL.

—

Port sacré (LXVIII, 290, 391, 544). — Dans ma réponse (col. 391) s'est glissée une coquille qui en rend le sens peu compréhensible. Il faut lire : « Il s'agit probablement de Saint-Port (*sacer portus*) aujourd'hui Seine Port... » etc.

ALBERT CATEL.

—

Prière pour l'Assemblée Nationale. Rue du Marché-Palu (LXVIII, 473). — La rue qui allait du Petit-Pont au Pont-Notre-Dame se nommait, dans sa partie centrale, rue de la Juiverie ; son tiers septentrional s'appelait rue de la Lanterne et son tiers méridional rue du Marché-Palu. L'emplacement de cette rue correspondait donc à peu près à la partie de la Place du Parvis sur laquelle s'aligne la Préfecture de police.

Le Marché-Palu devait son origine au petit port, situé en aval de l'Hôtel-Dieu, où venaient s'amarrer les bateaux de blé arrivant de la haute Seine. Quant à ce nom de Marché-Palu, Lebeuf présente une hypothèse étymologique assez discutable que Jaillot contredit sans apporter une solution beaucoup plus claire.

J'ajouterai qu'il y a quelques semaines, en raccordant vers le Châtelet les voies du tramway de Clamart, on a creusé une profonde tranchée qui a mis a nu les fondations d'un mur fort épais qui se trouvait dans l'alignement des maisons anciennes du côté impair de la rue Saint-Jacques. Je présume que ce mur était celui de la partie de l'Hôtel-Dieu (exactement la Salle du Légat) qui faisait l'angle de la rue Neuve-Notre-Dame et de la rue du Marché-Palu. Ce mur a été démoli à la pince pour faire passer une conduite qui a été maçonnée en meulière ; puis le trou a été comblé. Le service municipal des fouilles doit avoir relevé les résultats de cette fouille et un jour, peut-être, la Commission du Vieux-Paris nous dira-t-elle si quelque découverte digne d'attention a été faite au cours de ces travaux.

P. J.

—

Tours penchées de Bologne et de Pise (LX ; LXI ; LXII. Du *Temps* :

La fameuse tour penchée, qui fait la gloire de Pise, a pris une inclinaison inquiétante. Elle penche plus que ne l'ont voulu les hardis architectes du douzième siècle, qui l'avaient construite au milieu de l'émerveillement universel. Il est vrai que les savants, ennemis de la légende, prétendent que la tour commencée par Bonnano de Pise en 1174, continuée par Guillaume d'Innspruck en 1234, et achevée seulement au quatorzième siècle par Tommaso de Pise, fut fondée verticalement. Un tassement à l'origine lui aurait fait prendre l'inclinaison qui l'a rendue célèbre.

En 1911, une commission de savants avait été chargée de faire un relevé des différentes caractéristiques de la tour pour pouvoir le comparer avec les relevés faits en 1817 par deux ingénieurs anglais, Cresy et Taylor, et avec ceux de Rohault de Fleury, puis en 1859. Le *Génie civil* rapporte que des mesures faites par la commission, pour voir si l'inclinaison n'avait pas augmenté, il résultait que le faux-aplomb de la septième corniche par rapport à la première était de 2 m. 868. Le faux-aplomb dépassait de 195 millimètres celui de 1817 De 1857 à 1911,

le faux-aplomb ne s'est accru que de 7 centimètres. Une série de repères ont été posés sur la tour pour suivre dans l'avenir les déviations possibles de l'axe du campanile.

Tout récemment la commission italienne s'est de nouveau réunie. Il lui a semblé que l'inclinaison s'était encore légèrement aggravée par suite d'un affaissement des fondations.

On va entreprendre des travaux pour détourner les eaux souterraines de leur passage à proximité des fondations. Et les Pisans n'auront plus à craindre de voir leur tour penchée subir le destin du campanile de Venise.

—

Le Saint-Graal (LXVII, LXVIII, 12, 55, 157, 253, 389, 546). — Des *Débats* :

A Gênes dans la sacristie de l'église Saint-Laurent, on conserve une précieuse relique, le *Santo Catino*. C'est une grande coupe verte à six pans qui, selon la croyance populaire, aurait servi à la dernière cène du Christ avant que Joseph d'Arimathie y recueillît le sang de la blessure ouverte au côté du Sauveur par la lance de Longin. Suivant une tradition, elle serait même de beaucoup plus ancienne ; la reine de Saba l'aurait offerte à Salomon. L'église de Gênes la possède depuis l'an 1101. Un chevalier, revenant de la première croisade, lui en aurait fait don, l'ayant prise comme butin au siège de Césarée. Pendant longtemps, on crut qu'elle était taillée dans une énorme émeraude ; on la tenait pour si sainte qu'en 1476 il était encore défendu de la toucher, fût-ce pour l'enrichir d'or, d'argent, d'émaux ou de pierreries, comme l'auraient voulu tant de fidèles, désireux d'affirmer leur piété. Cette rigueur ne s'inspirait pas seulement d'un respect légitime ; il s'y mêlait la crainte, d'ordre plus positif, qu'un accident survenu à cette relique fragile n'arrêtât les pélerinages et n'appauvrît la république. Le *Sacro Catino* était gardé avec un soin jaloux. Il reposait au fond d'un coffre-fort d'acier dont le doge avait les clefs et d'où l'évêque ne le tirait qu'une fois l'an par des cordons de soie pour l'exposer à la vénération du peuple au-dessus du maître autel. Au quinzième siècle, d'après des chroniques du temps, c'était l'occasion de fêtes magnifiques qui attiraient des milliers de pèlerins non seulement de toute l'Italie, mais encore des pays étrangers, surtout de France et d'Allemagne. Au cours du dix-huitième siècle, la critique avait déjà soutenu que l'émeraude n'était que du cristal ou du verre ; pourtant, en 1800, les Français l'emportèrent à Paris, toujours persuadés de sa merveilleuse valeur. La Condamine, après l'avoir examinée, opina pour le verre fondu et l'Institut se rangea à son avis. D'abord on garda le secret, pour ne point déprécier une des conquêtes de Bonaparte et pour pouvoir, en cas d'échange, demander un haut prix ; mais la nouvelle finit par se répandre si bien qu'en 1815 les Gênois obtinrent sans trop de difficultés qu'on leur rendît le *Sacro Catino*. Tel qu'il est, il intéresse encore l'archéologue, comme un chef-d'œuvre rare des verriers byzantins. C'est dire qu'il ne remonte ni à l'ère chrétienne, ni encore moins au temps de la reine de Saba. Mais il lui reste d'avoir inspiré tous les chantres du Graal depuis Chrestien de Troyes jusqu'à Richard Wagner.

—

Alibourg ou mieux **Aillebonst (Jehan)** (LXVIII, 189, 300, 450). — Originaire d'Autun, fils de Pierre Aillebonst médecin ordinaire de François Ier. Il possédait à Auxerre en 1561 une maison rue de la Draperie (*Archives de l'Yonne*. H, 1094), vint se fixer à Sens en 1562, y épousa Marguerite Minagier, fille de Jehan Minagier, mérita la confiance d'Henri IV qui le nomma son premier médecin à 3000 livres tournois de gages. Une de ses ordonnances restée au Codex s'emploie encore aujourd'hui sous le nom d'*eau d'Alibour*. Il mourut en juillet 1594 laissant 3 enfants ; Jehan Aillebonst, avocat en Parlement, Suzanne, femme de Guillaume du Val, écuyer, seigneur de Malay-le-Roi et Villechétive, et Marie, femme de Jehan Bedeu, avocat en Parlement (*Archives de l'Yonne* E 6).

Il exerça à Auxerre, puis à Sens : le 16 mai 1582, il assiste à Sens à l'autopsie de Colombe Chatry, femme de Louis Caritat, tailleur d'habits, avec un autre médecin notoire, Siméon de Provenchères, exerçant aussi à Sens, Jehan Périgois et Jean Rousselet, et l'apothicaire sénonais Etienne Bouvyer, gendre du célèbre Jehan I Cousin. L'autopsie est pratiquée par deux chirurgiens sénonais Claude le Noir et Jehan Cothias. Cet événement curieux, suivant la demande adressée à Jehan Aillebonst par le célèbre chirurgien Ambroise Paré, fut relaté en latin par notre personnage sous le titre *Portentosum lithopaedion* (impr. à Sens en octobre 1582 chez Jean Savine). Le second mot de ce titre a été pris quelque part pour un nom d'auteur, amusante méprise.

Siméon de Provenchères en donna presque en même temps une traduction française augmentée de son opinion personnelle. La gravure qui se trouve à la fin

de ces rares plaquettes porte les lettres I. C., que l'on peut considérer comme le monogramme de Jehan Cousin II ou le Jeune, alors en séjour à Sens où il peignit le portrait de son neveu Jehan Bouvyer daté de 1582.

Un exemplaire de la traduction est à Sens, au musée Jean Cousin ; un autre à la bibliothèque d'Auxerre. Ce dernier a fait l'objet d'un intéressant article de M. Henri Monceaux sous le titre : *Une gravure de Jean-Cousin à la date de 1582* dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne*, XXXII, 131. J'ajoute que, depuis, M. Maurice Roy a démontré la dualité du fameux Jehan Cousin : le père (1490-1560) et le fils (1522-1594). M. Monceau écrirait maintenant : *Une gravure de Jehan II Cousin... ou de Jehan Cousin le Jeune...*

MAURICE LECOMTE.

—

Anne de Beauharnais (LXVIII, 526). — Jean François de Beauharnais, père d'Anne, est au 10e degré de filiation de la branche principale ; il n'eut pas de fils. Son frère aîné, Claude I, continua la descendance directe, qui s'est éteinte dans les mâles à la treizième génération. Mais le fils cadet de celui-ci, Claude II, fonda la branche des Roches-Baritaud et eut pour fils Claude III, le Sénateur de l'Empire. Ce dernier est le petit neveu (4e degré de parenté) de Jean-François, père d'Anne. — Rectifier Fénillon par *Pénillon* et Cypsoy par *Cepoy* (*Nobiliaire universel de France*, par Viton de Saint-Allais, tome XIX, pages 13 à 48).

MADEL.

—

Pierre de la Broüe, évêque de Mirepoix (LXVIII, 370). — Madame de la Broue décédée à Saintes, il y a une trentaine d'années, possédait un portrait de ce prélat.

On pourrait se renseigner auprès de sa petite fille : Madame Hérault, née Lamartinière, Montpellier de Médillan, par Saint-André de Lidon, Charente-Inférieure.

CHAMPVOLANT.

—

Caricatures de Chateaubriand (LXVIII, 475). — Le luxueux volume publié par le *Journal des Débats*, à l'occasion du centenaire de Mérimée : « Prosper Mérimée, l'homme, l'écrivain, l'artiste ». Paris, 1907, in-8°,) de 174 p. pl.), contient, entre autres dessins de l'auteur de Colomba, la très bonne reproduction d'une caricature signée de Chateaubriand, avec cette légende : « Chactas en 1847 ».

PIERRE DUFAY.

—

Jenny Colon (LXVIII, 428, 492). — Dans le *Monde dramatique de 1835* (t. II, p. 345-6), Théophile Gautier rend compte du retour de Jenny Colon à l'Opéra-Comique.

C'est dans une pièce nouvelle qu'elle a reparu sur son théâtre, dit-il... Mlle Jenny Colon est une heureuse et précieuse acquisition pour le théâtre, car dans le talent de cette jeune personne réside l'avenir de l'Opéra-Comique, etc.

M. Arthur Pougin voudrait-il citer ses sources et dire sur quel texte il se fonde pour affirmer que Jenny Colon rentra à l'Opéra-Comique en 1836 seulement ?

BLAZIUS.

—

La Comtesse de Custine (LXVIII, 476). — On trouvera des détails très circonstanciés sur la Mort de Delphine de Custine dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*. Il faut cependant faire observer que son fils, qui fut célèbre à bien des titres, s'appelait, non pas Adolphe, mais Astolphe.

SEPTIMUS.

—

Famille d'Esnon (LXVII ; LXVIII, 60, 262, 394, 547). — Je crois pouvoir mettre d'accord monsieur Abbéro avec moi. L'hypothèse que je faisais au sujet de l'amiral Puech et de la terre d'Esnon était basée sur une lettre de faire part datée d'Esnon, que je me rappelle avoir reçue il y a quelques années. Mais en y réfléchissant bien, je crois qu'il s'agissait non du décès de l'amiral, mais de celui de la baronne Grand d'Esnon, femme du général.

C. N.

—

Parole de Laplace LXVIII, 146, 334, 454). — Je ne crois pas avoir abusé de la logique en déduisant le déisme de Laplace de phrases comme celle-ci : « Je prie Dieu... Aie-le toujours présent à ta pensée ». Mais il y a mieux : le déiste n'admet généralement qu'un Dieu immobile au fond des cieux, indifférent à son œuvre après l'avoir créée. La lettre de Laplace va plus loin : elle implique par

l'efficacité présumée de la prière, l'action providentielle sur la création.

Quant à la phrase sur la bénédiction paternelle, isolée, elle pourrait, à la rigueur, prendre un sens de pure convenance (et encore ?) Mais, rapprochée de celle qui la suit et qui la justifie, en lui donnant l'idée de Dieu pour base, elle prend toute sa portée religieuse, la seule qui ne soit pas vaine et puérile.

Notre collaborateur Nauticus me reproche de forcer les lois de la logique ; je lui reprocherai, à mon tour, de forcer un peu celles de la critique ; rien ne l'autorise à insinuer que le grand géomètre ne parle religion à son fils que pour complaire à *maman Laplace.*

Enfin, je ne puis m'empêcher de remarquer que la citation, empruntée à l'*Exposition du système du monde*, qu'on oppose à la mienne, est sans aucun rapport avec la parole en question. On peut très bien critiquer une sentence du Saint-Office, (qui n'implique nullement, du reste, une erreur de l'Eglise), sans être par là même, convaincu d'athéisme. Il me semble tout à fait inutile d'insister là-dessus.

La dernière phrase nous apprend simplement que, si Laplace n'a pas prononcé la fameuse parole qu'on lui attribue, il l'a sans doute pensée et que, par conséquent, il aurait pu la dire ....

En résumé, les deux articles qui, suivent, de MM. A. B. X. et Georges Mareschal, me paraissent remettre les choses bien à point et, pour ce qui me concerne, j'en accepte volontiers les sages conclusions.

ARMAND GRANEL.

—

Le peintre Le Maître (LXVI, 680 ; LXVII, 257, 497). — Ne possédant aucun catalogue d'Œuvres d'art, je demande à quelqu'un des aimables correspondants de l'*Intermédiaire* s'il n'aurait pas rencontré dans un catalogue d'œuvres françaises le nom de Le Maître ou Lemaître, maître peintre vers la fin du XVIIIe siècle. La moindre indication me serait utile.

DU NARD.

—

Metternich avec un bracelet de cheveux (LXVIII, 480). — Je ne sais si Metternich porta un bracelet des cheveux de Caroline Murat, mais il me semble excessif de soutenir qu'un homme s'ornant aujourd'hui d'un bracelet passe forcément « pour un rastaquouère ».

Un certain nombre de nos plus notoires contemporains ont cette faiblesse, que l'on expliquera comme l'on voudra, par une superstition d'amoureux, ou par superstition pure, ou autrement. Il serait intéressant d'en dresser la liste. Il faudrait inscrire en tête Guillaume II qui porta longtemps un bracelet fait des cheveux de l'Impératrice, et qui porte encore, je crois, une gourmette au poignet gauche. Suivant son exemple, un grand nombre de jeunes Allemands ont fait une mode de ce caprice impérial. Beaucoup de Russes et d'Autrichiens ont aussi des bracelets, sans qu'on puisse dire que ce soit pour imiter l'empereur d'Allemagne.

J'ai vu une gourmette d'or sous la manchette de M. Vandervelde, le célèbre orateur belge, qui n'a vraiment rien d'un « rastaquouère ». Le duc d'Orléans, qui pourrait être notre roi, portait naguère deux bracelets ornés de pierres. M. Santos Dumont, commandeur de la Légion d'honneur, a une fine chaîne d'or au bras, à laquelle pend une médaille protectrice. On a publié enfin des photographies assez récentes de M. Jean Richepin sur lesquelles on lui voit aussi un bracelet.

Il y en a sans doute beaucoup d'autres. Peut-être les correspondants de l'*Intermédiaire* voudront-ils en nommer quelques-uns.

J. M.

—

Œuvres de Mme de Mirbel. (LXVIII, 531). — Mme de Mirbel n'est pas morte en 1839. Et je possède d'elle la jolie miniature qu'elle a faite en 1844 de Mlle Cordier, fille du pair de France, professeur au Jardin des Plantes et vice-président du Conseil des Mines.

L. R.

—

Général Picquet (LXVIII, 432). — Le vicomte Révérend (*Armorial de l'Empire*) ne cite que le général Picquet, né à Lorient. Il me semble que les états de service de Picquet, de Mons en Hainaut, peuvent être facilement obtenus du Ministère de la Guerre.

NISIAR.

—

Rabelais et l'Anjou (LXVIII, 480). — Tout ce que l'on sait de la biographie de Rabelais a été exposé dans le tableau

chronologique qui précède l'édition critique des *Œuvres* de Rabelais, publiée à la librairie Champion, par MM. Abel Lefranc, Jacques Boulenger, Henri Clouzot, etc., sous les auspices de la Société des Etudes rabelaisiennes. Le tome I a paru en 1912, le tome II en 1913. Le Curieux qui pose la question y trouvera les documents analysés et discutés d'une façon qu'il serait difficile de résumer ici. BLAZIUS.

—

Stuart-Aubigny (LXVIII, 380). — L'erreur provient de ce fait qu'il y a eu deux branches successives des Stuart, seigneurs d'Aubigny. Le 17 mars 1423, Charles VII donne la terre d'Aubigny à Jean Stuart, seigneur de Darisley, connétable des écossais en France, « à condition que la dite terre passerait de mâles en mâles à tous les descendants du dit Jean Stuart, et qu'elle reviendrait à la Couronne au défaut de ligne masculine provenante de lui ».

Ce Jean II Stuart, mort en 1429, premier seigneur d'Aubigny, a eu au moins deux fils : Alain qui a continué la descendance et Jean Stuart, auteur de la première branche des seigneurs d'Aubigny, éteinte dans la personne d'Anne Stuart, fille de Béraud Stuart, seigneur d'Aubigny et d'Anne de Maulmont, morte sans postérité. Elle avait épousé son cousin Robert Stuart, Maréchal de France, connu sous le nom de Maréchal d'Aubigny, † 1543, petit-fils d'Alain et arrière-petit-fils de Jean II, premier seigneur d'Aubigny.

Le Maréchal avait pour frère Mathieu Ier qui, de Marguerite Hamilton, a eu Jean IV comme l'indique l'auteur de la question.

Le second fils de Jean IV : nommé lui-même Jean, † 1567 fut seigneur d'Aubigny, par suite de l'extinction de la première branche, en vertu de la substitution de mâle en mâle : il est la tige des seconds seigneurs d'Aubigny, ducs de Lennosc et de Richmond, éteints le 12 décembre 1672.

Stuart, barons de Darnley, comtes de Lennox :

I. — Jean II Stuart, seigneur de Darnley, seigneur d'Aubigny par Charles VII, mort en 1429.

A Jean, auteur de la première branche des seigneurs d'Aubigny éteinte.

II. — Alain Stuart, seigneur de Darnley † 29 octobre 1438.

III. — Jean III Stuart, comte de Lennox, baron de Darnley.

Epouse Isabelle de Montgommery.

A Robert-Stuart, Maréchal de France, dit Maréchal d'Aubigny, † 1543, sans postérité.

Epouse Anne Stuart, de Béraud, seigneur d'Aubigny et Anne de Maulmont.

IV. — Mathieu Ier, tué à Flodden, le 9 sept. 1513.

Epouse Marguerite Hamilton, de Jacques, comte d'Aran et Marie Stuart, petite-fille de Jacques II Stuart, roi d'Ecosse et de Marie d'Egmond de Gueldre.

V. — Jean IV, † sept. 1527.

Epouse Elisabeth Stuart, fille du comte d'Athol, d'une branche cadette.

VI. — Mathieu II, † 1572.

Epouse Marguerite Douglas.

VI bis. — Jean Stuart, seigneur d'Aubigny.

Epouse Anne de La Queuille, dame de Chateaubrun.

Etc. Abbé BAUDOIN.

—

Armoiries. Arbre arraché (LXVIII, 431). — Bosseret (France) : *De sable au chêne arraché d'or, surmonté d'une étoile du même.* (Rietstap, *Armorial général*).

NISIAR.

—

Armoiries au lion (LXVIII, 287, 500). — L'écu *d'azur au chef d'argent* est celui d'une La Garde, des seigneurs de Pouzols et de Chambonnas. Dans la généalogie complète de cette famille on trouverait le nom de son mari propriétaire de cette faïence de Nîmes ; soit un Isarn (Jacques d'Izarn, seigneur de Lunel-Viel, épousa vers 1613 Marie de La Garde), soit un Laval, un Jossaud, conseiller au présidial de Nîmes, un Guison, un Lagruterie-Montjeu, etc... ou bien que ce soit un Lagarde, comme Jean, fils d'une Montjeu, marié en 1595 avec Anne de Sabran.

PESCARA.

—

Lion à figure d'homme (LXVIII, 478). — La *Science héroïque* cite : Anthénor, *d'azur à un lion d'argent, ayant face et teste d'homme, couverte d'un chapeau de*

gueules, armé de mesme, et tenant avec ses deux pattes de devant une boulette d'or.

F. JACOTOT.

*
* *

En héraldique un lion (ou tout autre animal) à figure d'homme est qualifié de *monstrueux*. Ce qualificatif s'applique de même quand il a quelque partie de son corps qui n'est point de sa nature.

La famille Desreaux de Coclois, en Champagne, porte : *D'or au lion monstrueux de sable, à tête humaine de carnation, tournant la face et montrant les deux yeux.*

Voir : *Dictionnaire Héraldique*, par Gastelier de la Tour. Paris-1777.

R. DE R.

—

Armes de la famille Bruix (LXVIII, 193, 308). — Le *Bulletin de la Société polymalhique de Morbihan* (année 1905, p. 158) répond ainsi à la question.

Armes des de Bruix à Brest : *Parti de gueules et d'argent à deux fasces de l'un en l'autre, la fasce inférieure de gueules à senestre, soutenue et surmontée d'un ours passant de sable, au franc quartier de gueules, au portique d'argent accompagné des lettres*. D. A. (domus altissima).

Dans son *Armorial du Ier Empire*, t. I, p. 147, M. Révérend donne les armes suivantes comme appartenant à Bernard-Pierre de Bruix, chef de bataillon d'artillerie de marine, fait chevalier de l'Empire par lettres-patentes du 15 juin 1808 :

D'azur à deux haches d'abordage posées en sautoir d'argent, chargées d'une ancre d'or et accostées de deux piles de boulets d'or à la champagne de gueules, chargées du signe des chevaliers légionnaires.

Bernard-Pierre épousa Renée-Thérèse Tourtat de Boisbrun. A-t-il laissé des enfants, et lui-même de qui était il fils ?

AURIBAT.

—

Un moine dans les armoiries des Grimaldi (LXVII, 96, 313 ; LXVIII, 65, 176,308). — L'hypothèse que la suppression du moine traditionnel des armes des Grimaldi qui figurait d'abord sur la façade de l'Institut Océanographique de Paris, est due à des influences politiques, me semble parfaitement justifiée. Cet Institut, en effet, a été déclaré d'utilité publique, et pour justifier ladite utilité, on y avait, jusqu'à l'année dernière, fait pendant l'hiver des conférences populaires avec projections lumineuses. Cette année, on se propose d'y ajouter des Cours publics. Comment voulez-vous que l'autorité supérieure ait pu tolérer ces deux moines sur la façade d'un établissement qu'elle a reconnu d'utilité publique ? Ils pouvaient, en effet, sembler à d'aucuns une protestation ou une menace contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et peut-être farie fuir ou tout au moins s'indigner la clientèle habituelle de l'établissement. Sans cette mise au point, il est évident que celui-ci n'aurait pas été reconnu d'utilité publique.

O. D.

*
* *

Dans le début, au-dessus de la porte de l'Institut, s'offraient les armoiries complètes des Grimaldi, avec les deux moines guerriers brandissant leurs glaives. Si ces tenants ont été enlevés et l'ensemble rendu beaucoup plus modeste, la raison première en fut tout esthétique ; l'échelle n'y était pas, c'était très lourd et nullement en rapport avec l'élégance du bâtiment. On donna aussi une autre raison moins esthétique, mais il est loin d'être démontré que ce fut surtout cette dernière qui l'emporta dans la décision définitive du prince.

H. A.

—

La ligue de la bonne encre (LXVIII, 231, 327, 417, 517). — N'exagérons pas. Il ne s'agit guère, sans doute pour nos petits papiers, de traverser la suite des âges jusqu'à la mort de notre globe ; et nous n'allons pas gémir, comme faisait un littérateur excessif à l'idée que, plus loin encore, une fois le monde rendu au chaos, et jusqu'aux extrêmes confins de l'éternité, on ne saurait plus combien habilement nous nous entendions à marier le substantif rare avec l'épithète précieuse.

Mais, pour notre distraction et satisfaction présentes, il existe des papiers de toute sorte à ne pas négliger. D'abord, les papiers des autres. Indépendamment de ceux qu'on livre à la publicité, beaucoup demeurent qui ne lui furent pas destinés, en principe, sans parler de ceux qu'on eût préféré lui soustraire.

M. Rémy de Gourmont, qui ne dédaigne pas de réunir ses articles en volume (je ne lui reproche assurément pas) et qui, volontiers, flane comme nous tous, à

travers l'histoire, sait ce que nous aurions perdu si nous ne possédions plus la littérature épistolaire, depuis les lettres de Cicéron jusqu'à celles de nos plus notoires contemporains et de nos plus agitantes contemporaines, qui remplissent les catalogues d'autographes.

D'ailleurs, nous avons nos lettres de famille que nous aimons à relire et qui, nous font parfois connaître quelque aïeul disparu ; des lettres d'amis aussi, que nous voudrions garder en bonne place et dont plus d'une — c'est de quoi je me plains, — mériterait d'être recopiée avec une encre stable pour en assurer la conservation, bien que la graphie signalétique ne puisse, hélas ! se reproduire du même trait ; enfin, nos notes de travail que nous ne voudrions point perdre, si modestes que nous soyons. Or, avec la maudite encre violette que les femmes introduisent dans les ménages, parce que leur plume semble alors courir aussi vite que pourrait discourir leur langue, je ne sais si un jeune homme qui commencerait à prendre des notes au sortir du collège, les retrouverait lisibles quand il arriverait un demi-siècle plus tard, à la plénitude des jours, au bon âge biblique de 70 ans.

On me conseille « l'encre de l'état-civil. » Je m'en sers ; mais je l'ai déjà vu changer de nature. Elle était, au début, d'un beau bleu qui noircissait à l'air. Le papier tombant à l'eau, elle ne s'effaçait pas. Aujourd'hui, ce n'est plus tout à fait de même, elle prend par moments couleur de rouille, l'eau qui touche le papier, l'efface. On conçoit que certaines gens aient du goût pour les encres volages. Les amoureux et les politiciens ne tiennent pas à graver leurs propos sur le bronze ; ce ne sont pas eux qui ont inventé la céramique des cunéiformes ; et, ce n'est pas leur faute si les graffitis pompéiens ont survécu, par la malice du sort pour nous raconter les petites histoires de l'an 79. Que l'on crée à leur usage une encre de « la Parfaite Insconstance », pour faire pendant à celle de « la Petite Vertu », j'y consens ; mais quiconque s'en servirait se reconnaîtrait aussitôt un titre à figurer dans « le Bottin des Girouettes. »

Nous, amis de l'*Intermédiaire*, ne prêchons pas contre notre saint. Rappelons-nous le brave condottière John Hawkwood, en Italie, rencontré par deux moines qui le saluent : « Dieu vous donne la paix, mon frère » — « Dieu vous donne la peste, mes frères ». — « Comment ? Vous nous souhaitez la peste, quand nous vous souhaitons la paix ! » — « Naturellement, puisque vous voulez détruire mon métier. » ERIN.

—

Ex-libris à déterminer (LXVIII, 478). — *De... au chevron d'or brisé...* D'après Rietstap EPECH (Paris) *pente d'azur au chevron brisé, acc. de deux soleils naissants du même, mouvant des angles du chef, et en pointe d'un pélican d'or, les ailes étendues sur son nid, posé sur un rocher d'argent* ; *à la bordure de gueules.*

DELPECH D'ESPANÈS (Languedoc) porte : *de gueules au chevron d'or acc. en chef de deux soleils du même et en pointe d'un pélican avec ses petits d'argent.* NISIAR.

—

Le nombril dans l'art. Adam et Eve avaient-ils un nombril ? (T. G., 24 ; LXVIII, 381, 503, 553). — Rendons à César... et à Théophile Gautier ce qui leur appartient. Le « nombril, ... astre du ventre », n'est pas de Musset, mais du bon Théophile.

> Nombril, je t'aime, astre du ventre,
> Œil blanc dans le marbre sculpté.

Emile Bergerat, bien inspiré, a recueilli dans son *Théophile Gautier, entretiens, souvenirs et correspondances* (Paris, C. Charpentier, 1879, in 12), ces vers, dignes de l'admirable Musée secret, qu'il fallait aller chercher auparavant dans les Poésies de Théophile Gautier qui ne figureront pas dans ses œuvres complètes.

PIERRE DUFAY.

*
* *

Je possède une ancienne canette en grès brun, en forme de cône tronqué, sa hauteur est de 21 centimètres environ. La scène de la tentation du fruit défendu s'y trouve modelée. Adam et Eve, vus de face n'ont pas de nombril. Les figures ont 14 centimètres de hauteur. Cette absence de nombril a toujours frappé instantanément ceux qui ont vu cet objet chez moi et tous, artistes ou amateurs, ont été unanimes à déclarer qu'ils constataient cette particularité pour la première fois.

E. JACOTOT.

*
* *

Dans le numéro du 30 octobre 1913 de l'*Intermédiaire*, col 554, celui qui répond à la question du nombril dans l'art, écrit :

Ne voit-on pas aussi que dans l'art chrétien Christ est toujours beau, malgré la tradition de laideur acceptée par les pères primitifs, conformément aux déclarations prophétiques d'Isaïe.

Ces paroles ne sont-elles pas lancées un peu trop vite et la question de la laideur du Christ est-elle aussi simple qu'on le dit ? J'observe en effet qu'on peut n'être pas beau sans être laid. La laideur est la dissimétrie du visage ou le déséquilibre entre les différentes parties qui le composent. Si vous prétendez que Notre Seigneur n'était pas beau au sens que nous attachons ordinairement au mot de beauté, soit ; mais de là à dire qu'il était laid, il y a un grand chemin à parcourir. Je serais reconnaissant à M. W. C. s'il pouvait démontrer, non pas que le Christ n'était pas beau, mais au contraire qu'il était positivement laid ; ce qui est bien différent.

D[r] A. B.

—

Histoire romaine (LXVIII 531). — Il manque au texte auquel je réponds la phrase posant la question. Je suppose que cette question est la suivante : « Quel est cet historien patient et passionné ? » Nul doute, à mon sens, qu'il ne s'agisse de la magistrale histoire de Victor Duruy.

A. P. L.

—

Phalène : son genre grammatical (LXVIII, 531). — Phalène, étymologiquement, doit, en effet, être féminin. Mais il se produit pour ce mot, dans certains esprits, un phénomène psychologique bien connu des linguistes. La phalène est un papillon ; on dit : le phalène, en pensant : le papillon qui s'appelle phalène. Plus d'un mot a ainsi changé de genre. Pendule est masculin ; mais on dit une pendule, pour une horloge à pendule ; de même : la Toussaint, pour la fête qui s'appelle Toussaint, la Noël, etc. Aussi voit-on, comme le rappelle Littré (*Supplément*), Victor Hugo dans une de ses Ballades, Musset, et d'autres, faire phalène du masculin ; et le *Dictionnaire* de Darmesteter-Hatzfeld l'indiquer comme ayant les deux genres.

IBÈRE.

—

Une citation d'Horace (LXVIII, 479). — Voici le texte exact que demande F. A.

Illiterati num minus nervi rigent,
Minusve languet fascinum ?

Horace. *Le livre des Epodes.* Ode VIII in fine.

La traduction française littérale serait révoltante d'obscénité et la traduction faite en 1839 par M. Patin, sous la direction de M. Nisard, ne se sauve qu'à force de périphrases élégantes. DEHERMANN.

*
* *

La citation n'est pas exacte. Elle est empruntée à *Epod.*, VIII, 17.

Illitterati num minus nervi rigent,
Nimusve languet fascinum ?

EDWARD BENSLY.

*
* *

La citation de M. de Vitrolles est incomplète et inexacte. Elle est tirée du livre des Epodes d'Horace chant VIII, vers 17. Le vers complet est celui-ci :

Illitterati num minus nervi rigent ?

M. de Vitrolles a écrit :

Illitterati non minus rigent.

Il oublie le mot Nervi.

Ce vers est extrait d'une pièce obscène d'Horace. Aussi les traducteurs d'Horace, soit en vers, soit en prose, ne le traduisent pas, ou font une traduction fantaisiste. La citation ne paraît pas s'appliquer très bien au passage des *Mémoires* de M. de Vitrolles.

L. S.

*
* *

Voir *Horace*, *Epodes*, VIII, dans une édition *non adusum Delphini*. Mais le vers cité est mutilé : le voici dans son entier :

Illiterati num minus nervi rigent ?

THE MAN WHO KNOWS.

—

La citation (Illitterati, etc.), est bien d'Horace.

Ce poète latin, qui écrivait de si fines gauloiseries, écrivit ces mots dans sa 8[e] épode, qui débute ainsi : *rogare longo putidam*.

Elle manque dans certaines éditions classiques ; car la lecture, même en latin,

ne saurait en être permise à un jeune élève. Elle est adressée à une vieille libidineuse. Et si M. de Chateaubriand lut l'allusion que lui décocha M. de Vitrolles, il dut rire un peu jaune.

La traduction Panckoucke ne donne nulle idée de l'œuvre d'Horace, et les personnages, pourtant de grande notoriété, qui ont élaboré cette traduction, semblent avoir eu pour unique préoccupation de livrer au lecteur leur très pompeuse prose, sans se soucier beaucoup de donner (autant qu'il est possible dans une traduction) une idée de la manière familière et de la brièveté du poète.

Le record de la longueur de traduction semble avoir échu au début de la Satire II, 6. Le poète écrit ces mots brefs : *Hoc erat in votis.*

Et le traducteur trouve naturel d'écrire : « Tels sont les vœux auxquels je bornais toute mon ambition. »

FXT.

—

Les francs-archers de Bagnolet (LXVIII, 432). — Le « franc-archier de Baignollet » matamore poltron, « qui ne craint rien fors les dangiers » a été mis en scène dans une pièce en forme de monologue attribuée à François Villon. On le retrouve encore dans Rabelais.

THE MAN WHO KNOWS.

*
* *

Le franc-archier de Baignolet est une pièce satirique du moyen âge, qui se gabe de la terreur d'un archer matamore, à la simple vue d'*ung espoventail*.

Dans ce même genre d'archer, rodonnant, on peut citer *Le Franc Archier des Cherré*, en Anjou. L'opuscule en vers parut à Tours chez Jean Rousset, en 1544 ; il existe une édition, imprimée chez Antoine Hesnault, à Angers, qui date de la fin du XVIe. *Le Franc-Archier de Cherré* a été réimprimé, par Anatole de Montaiglon et James de Rothschild, dans le tome XIII des *Poésies françaises des XVe-XVIe siècles*, de la *Bibliothèque Elzévirienne*.

Sur les compagnies d'archers, on pourra consulter : *Le noble et gentil jeu de l'Arbaleste à Bar-sur-Seine.* Publié par Assier. Troyes 1853. Tiré à 17 exemplaires. — A Janvier : *Notice sur les anciennes Corporations d'Archers, d'Arbalétriers, de Couleuvriniers et d'Arquebusiers des villes de Picardie*, Amiens, 1855 in-8. — De Barthélemy : *Histoire des Archers, Arbalétriers et Arquebusiers de la ville de Reims.* Reims, Giret 1873 ; in-12. — Barley : *Un Almanach en 1718 ou Description d'un tir provincial d'Arquebusiers à Meaux.* 1877 ; in-8. — Henri Jodart et H. Lacaille : *Les Arquebusiers de Rethel.* — De Hennezel d'Ormois ; *Essai sur l'Arquebuse de Laon.* 1908 ; in-8. — A.-E. André : *Les Compagnies de Tir autrefois en Champagne.* Reims, H. Matot 1908 ; in-8.

A un point de vue plus général, consulter : Victor Fouque : *Recherches, historiques sur les corporations des Archers, des Arbalétriers et des Arquebusiers.* Chalon-sur-Saône 1852 ; in-8. — L. A. Delaunay : *Etude sur les anciennes compagnies d'Archers, d'Arbalétriers et d'Arquebusiers* Paris, Champion 1879 ; in-4. — Comte Albert de Bertier, V. Cordier et A. Guglielmi : *Le Tir à l'Arc.* Paris, Hachette 1900 ; in-16, 407 p. — Moreau-Nélaton : *Fleurs et Bouquets.* 1912 (Étude sur les compagnies d'Archers).

B. — F.

*
* *

On trouvera des renseignements sur le sport moderne de l'arc et les compagnies d'archers si nombreuses dans le Nord de la France, en Belgique et en Angleterre dans un ouvrage fort bien fait de MM. le comte Albert de Bertier, V. Cordier et A. Guglielmini, intitulé *Le tir à l'Arc* (Paris, Hachette, 1900, in-16).

On peut ajouter à l'historique dont les auteurs ont fait précéder leur étude que, dès le 19 juillet 1367, une ordonnance de Charles V réglait l'armement des arbalétriers que les villes entretenaient pour leur sûreté, ordonnait qu'on leur fît faire des exercices de tir et réclamait des renseignements précis sur leur nombre. Comme Edouard III le fera en 1369, Charles V interdisait les jeux populaires : dés, dames, quilles, palets, etc., pour obliger ses sujets à s'exercer à l'arc et à l'arbalète ; et il recommandait d'organiser des concours de tirs avec prix pour les meilleurs tireurs (voir le t. IV, 1re partie de l'*Histoire de France* publiée par M. E. Lavisse, qui a pour auteur M. A. Coville, p. 217-218).

C'est donc bien avant Charles VII et le XVe siècle que la royauté s'est occupée des archers.

BLAZIUS.

A propos de Blücher — Vulgum. pecus (LXVIII, 187, 297, 412, 559). — Reprendre l'excellent humaniste Willy en dénaturant de façon barbare le vers si connu d'Horace :

Odi profanum vulgus et arceo

(Ode I, liv. III)

— Oui, on ne sait plus le latin !

Il faut cependant espérer que les protestations contre « vulgum pecus » placé sous l'autorité d'Horace seront nombreuses à l'*Intermédiaire*. D'HEUZEL.

***

Willy a mille fois raison : *vulgum pecus* ne signifie rien du tout et la mémoire sert mal M. Félix Desmousseaux de Givré qui assure avoir appris par cœur, il y a environ 15 ans, une Ode d'Horace commençant par ce vers :

Odi vulgum pecus et arceo

L'Ode à laquelle il est fait allusion est la première du livre trois qui débute par ce vers :

Odi profanum vulgus et arceo

Vulgus est un substantif neutre qui fait au génitif, d'après la grammaire de Port-Royal, *vulgi* (2e déclinaison) ou plus rarement, *vulgus* (4e déclinaison). *Vulgi pecus*, *vulgus pecus* offriraient un sens : le troupeau du vulgaire. *Vulgum pecus*, nous le répétons, est dépourvu de toute signification.

Nous nous souvenons fort bien que Francisque Sarcey employa, dans un article du *Temps*, signé du pseudonyme de *Sganarelle*, l'expression critiquée. L'Université s'émut et Francisque Sarcey reconnut avec la meilleure grâce du monde qu'il avait commis un affreux solécisme.

Quant à établir l'origine de cette expression, cela ne me paraît point aisé. Est-ce d'ailleurs si important ? Serait-il irréfutablement prouvé qu'elle a été lancée par l'un des hommes le mieux versés dans la connaissance de la langue latine il n'en resterait pas moins que notre savant a bronché et que *errare humanum est*.

Mais puisque nous parlons de citations nous sera-t-il permis de signaler une pensée bien connue, qui est précisément en voie de transformation.

Dans un article du *Temps*, M. Charles Benoist, citant Rivarol, écrivait : « *L'Autriche* a toujours été en arrière d'une année, d'une armée et d'une idée ». J'ai retrouvé cette phrase quelques jours après dans le Bulletin politique du même journal — qui l'a encore une troisième fois reproduite ces jours-ci. Je ne vous donne pas dix ans — car nous n'avons pas fini de parler de l'Autriche — pour que, sous cette forme altérée, la maxime soit acquise définitivement à Rivarol qui a pourtant dit : Les *coalisés* ont toujours été etc... Ce n'est pas tout à fait la même chose.

THE MAN WHO KNOWS.

***

M. Desmousseaux de Givré, avec plus de modestie que d'érudition, confesse appartenir à une génération ignorante du latin, et le prouve aussitôt en attribuant à Horace un étrange *vulgum (!) pecus*, alors que le poète haïssait le *profanum vulgus*, comme on sait.

Horace a également stigmatisé le *servum pecus* et je croirais volontiers que c'est en mélangeant les souvenirs imprécis de ces deux expressions que d'insuffisants latinistes ont forgé le macaronique *vulgum pecus*.

M. P. M. objecte que cette locution est couramment employée par des gens « du meilleur monde ». Je n'y contredis point. Je les ai souvent entendus dire *compendieusement* pour « brièvement ». Et quelques uns, même, prononcent sans sourciller des « Je lui ai causé » bien affligeants. En vérité n'invoquons pas l'autorité grammaticale des gens du meilleur monde !

Quant à l'expression « le Populo » forme d'abréviation argotique comme « le Prolo », comme « Saint-Lago » et bien d'autres, je ne vois pas bien quel rapport elle peut avoir avec le *vulgum (?) pecus* incriminé. WILLY.

***

Mêmes observations : A.P.L ; F. VALLÉE ; SEPTMONS ; D. R. ; L. S ; NAUTICUS ; C. ; E.-R.-F.

—

Rien n'habille aussi bien que le nu (LXVII, 434, 611, 807). — Ne peut-on ajouter, pour compléter ce qui a été dit précédemment sur ce sujet, la question suivante : N'est-il pas vrai cependant que lorsqu'une époque, d'une manière tendancieuse, affiche ou produit le nu, à cette caractéristique d'art correspond un autre critérium, c'est-à-dire une grande

misère matérielle parmi le peuple avec la déchéance morale au sein des autres classes ? DU NARD.

—

Va-t-en voir s'ils viennent, Jean (LXVIII, 288) — La tradition relative à la Dame de Mornay, rapportée par M. Rogée-Fromy, qui date de 1733, ne peut être l'origine de la chanson *Va-t-en voir s'ils viennent, Jean*, car le poète Lamotte Houdard, qui, né en 1674 et mort en 1731, est l'auteur d'une chanson satirique intitulée *les Raretés*, qui a précisément pour refrain ces paroles :

On dit qu'il arrive ici
Une compagnie
Meilleure que celle-ci
Et bien mieux choisie.
Va-t-en voir s'ils viennent, Jean,
Va-t-en voir s'ils viennent.

Cette chanson, qui contient treize couplets, se trouve dans le second volume du très beau recueil des *Chants et chansons populaires de la France* publié il y a trois quarts de siècle par Dumersan, qui cumulait le vaudeville avec la numismatique, et qui était bien plus sérieux au cabinet des médailles de la Bibliothèque alors Royale, qu'aux séances du Caveau. La notice qui accompagne la chanson dans ce recueil porte la signature d'Ourry, vaudevilliste et chansonnier lui-même très fécond, qui s'exprime ainsi à son sujet : — « La chanson, ou, comme on le nommait alors, le vaudeville des *Raretés*, est une preuve à l'appui de ce que nous avons dit du caractère inoffensif de Lamotte. Ce sont des traits satyriques, sans doute, mais qui ne s'adressent à aucune personne en particulier et ne portent que sur des travers généraux ; l'Hymen, la Médecine, la Coquetterie, la Chicane, en perçoivent la plus grande partie, et de tout temps la Poésie et la Chanson françaises les ont aguerris contre de pareilles attaques, par leur multiplicité même. Lamotte avait là une belle occasion de placer dans cette galerie épigrammatique les portraits de ses adversaires ; mais il ne sut jamais dire de mal, même de ses ennemis ; ce qui doit paraître bien extraordinaire dans un temps où l'on n'a pas toujours cette réserve, même pour ses amis. » Et l'écrivain ajoute : — « L'air de *Va-t-en voir s'ils viennent, Jean*, sur lequel il composa cette chanson vers l'année 1720, avait déjà popularisé ce refrain dans plus d'une maligne bluette du *Théâtre de la Foire*, et les couplets de Lamotte contribuèrent beaucoup à lui conserver cette popularité dont il jouit encore aujourd'hui. »

En cherchant, en effet, dans les recueils du théâtre de la Foire, peut-être découvrirait-on la véritable origine de cette chanson. ARTHUR POUGIN.

—

Pullulation et pullulement (LXVIII, 532). — Pullulation a été, dès le XVI[e] siècle, tiré du latin pullulatio. Ce mot introduit en français, il n'y avait aucune raison de créer pullulement, qui n'a apparu, semble-t-il, qu'à une époque récente, dû à la distraction ou à l'ignorance d'écrivains pressés. Il ne se rencontre vraisemblablement dans aucun des auteurs dont le dépouillement a servi à établir les quelques dictionnaires français sortis d'un travail original de recherche (or, la plupart se font en compilant et pillant les dictionnaires antérieurs) ; on comprend donc qu'il ne se trouve dans aucun de ces dictionnaires.

IBÈRE.

—

Bouffarde (LXVIII, 338, 462, 558). — Le sergent Bouffard est une vieille connaissance et son ombre apparaît de temps à autre dans les rédactions de journaux.

Tirer bouffarde de Bouffard, si tant est que ce grognard ait jamais existé, est une plaisanterie.

Comme le dit fort bien le commandant Abet, bouffarde est en quelque sorte un terme onomatopéique ; il est de la famille de *bouffer*, *bouffi* ; les joues enflent, *bouffent* quand on fume la pipe qui projette des *bouffées* de fumée ; le radical est *bouf*.

On trouve bouffarde, pipe et bouffarder, fumer, dans Vidocq ainsi que dans l'édition du *Jargon de l'argot* donnée en 1836 par Pellerin, d'Epinal.

Barthélemy dans l'*Art de fumer la pipe et le cigare*, disait en 1844.

Nous faisons notre orgueil d'une immonde bouffarde.

Et en 1853, Mabille dans son poème *Les Cigarettes* s'exprimait ainsi :

Que j'en ai vu casser de pipes culottées !
C'est le destin !... il faut en déplorer les lois.
Ses plus douces faveurs sont toujours frelatées,

Et de ses durs arrêts ne sont pas exemptées
Les bouffardes des rois.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Duels — Champions d'une collectivité (LXVIII, 522). — De l'*Etoile Belge*, 6 novembre 1913.

A propos de cette provocation adressée par un lieutenant bulgare à M. Pierre Loti, coupable, selon cet officier, d'avoir dénoncé les atrocités de ses compatriotes (il y aurait aussi à provoquer l'ombre de Voltaire qui, dans *Candide*, n'a pas très bien traité les Bulgares), l'*Intermédiaire des Chercheurs*, dans ses questions, demande quels sont les précédents d'une collectivité se trouvant offensée par un article ou une série d'articles.

Il en est deux qui me reviennent à l'esprit, incidents tout parisiens, d'ailleurs.

Vers la fin du Second Empire, Henri de Pène publia dans le *Figaro* une chronique où il se moquait un peu des brillants officiers qui, dans les bals, déchiraient, avec leurs éperons, les robes de leurs danseuses. Ce n'était pas bien méchant. Cependant, des officiers de cavalerie, pris d'une susceptibilité bien excessive, se déclarèrent blessés de cette chronique, et ils déléguèrent, non pas un d'entre eux seulement, mais plusieurs champions chargés de demander réparation à Henry de Pène. C'était un galant homme qui, bien qu'il n'eût fait aucune personnalité, accepta les rencontres proposées, dans des conditions singulièrement sévères pour la futilité du motif.

Dans la seconde de ces rencontres, il reçut un terrible coup d'épée dont il faillit bien ne pas se remettre.

L'autre incident est moins ancien. C'est rappeler le bruit que fit, dans le monde du théâtre, un article de M. Octave Mirbeau sur les comédiens. M. Mirbeau avait eu la dent particulièrement dure, ce jour-là, en raillant les travers de la profession. Il faut croire que, par certains côtés, il avait touché juste, car, sur toutes les scènes, on entendit retentir un cri d'indignation et de colère. Les comédiens décidèrent de demander raison à l'auteur de cette manière de pamphlet. Ils tinrent un grand meeting où ils s'encouragèrent mutuellement à venger dans le sang cette injure. Ils désignèrent même les preux chevaliers qui devaient successivement pourfendre M. Mirbeau.

Mais depuis l'affaire de Pène, on avait fait quelque progrès. Et puis, il était si difficile de prendre au sérieux cette levée de premiers rôles et de comiques ! Ceux-ci sentirent prudemment, le ridicule qui les guettait, et, après qu'on eut beaucoup palabré, l'affaire n'eut pas de suites.

D'une façon générale, on ne peut guère admettre, à moins de cas exceptionnels, comme donnant droit à une réparation, que les offenses indidividuelles.

Le fougueux Bulgare croiserait-il le fer avec M. Pierre Loti, qui n'a pas eu l'air de s'émouvoir beaucoup de cette provocation, rien serait-il changé à ce qui s'est passé en Thrace ? Un défi peut-il refaire l'histoire ? C'est avec elle qu'il faudrait se battre, et elle se souvient malheureusement un peu trop des victimes massacrées, éventrées, empalées et brûlées...

PAUL GINISTY.

***

Est-ce que Jean, le fameux maître d'armes n'eut pas un duel comme champion français avec les officiers de l'armée espagnole qu'il avait provoqués ?

Les circonstances de ce duel, que j'ai oubliées seraient curieuses, je crois, à rappeler aujourd'hui.

V.

—

Dessins royaux ou princiers (LXVIII, 378, 606). — Un domestique, il y a quelques années, apportait au Cabinet des Estampes un album in folio, relié en maroquin plein, vert foncé, et frappé sur les plats d'un M. surmonté d'une couronne fermée : la princesse Mathilde faisait hommage de ses œuvres d'artiste à la Bibliothèque Nationale. L'album renfermait dix-huit aquarelles, dont plusieurs portraits.

Le très distingué conservateur des Estampes, M. Henri Bouchot, souhaita tenir de l'auteur même des aquarelles, les noms des modèles qui avaient eu la faveur de tenter son pinceau. La princesse prit la peine, accompagnée de Mme de Lespinasse, d'apporter ces renseignements en personne.

Ceux qui, désormais, feuillettent le précieux album, savent que ce fier Arabe est Mohammed ben Mustapha ben Ismaël ; que cette dame est Louise Ledochowska, née de Menneval ; cette autre, dont la ressemblance est, dit-on, parfaite, Mme Drouin de Lhuys ; ce grand seigneur, le prince de Danemark. Les suivants sont des inconnus ou des modèles.

L'aquarelle n'a pu être pour la princesse Mathilde qu'un passe-temps ; encore s'y est-elle adonnée avec le scrupule d'une artiste de profession, s'assouplissant dans

des exercices dont cet album nous dit la conscience : c'est une robe d'après nature ; c'est une main qui tient l'éventail ; ce sont d'éclatantes tulipes, et même un brillant oiseau dessiné en pleine nature. L'artiste, heureuse, fêtée et satisfaite, rassurée en ce tumulte qui précéda le verdict plébiscitaire, d'une main calme a fixé la date de cette reposante étude : 20 février 1870. Qui, en cette douceur de vivre, se fût imaginé si proche l'orage qui dispersera les nids ! ..

Lorsque madame la princesse Mathilde, avec un peu de cet orgueil, qui ne tenait rien de sa naissance, mais de l'estime de son propre talent, pénétra dans le domaine de ces collections où elle avait projet de figurer, s'est-elle rappelé une pareille visite qu'y fit, cent trente ans avant elle, une princesse de sang royal, Clotilde, sœur de Louis XVI ? La princesse Clotilde, avait été frappée des merveilles du Cabinet des Estampes et, plus encore peut-être, du soin respectueux dont on entourait quelques planches ou dessins attribués à des personnages de sa condition. Elle y vint un jour apportant un dessin à la plume, figurant un château, dont la facture dénotait un savoir ingénu. Elle l'offrit, avec infiniment de bonne grâce ; on consigna le fait en marge et dans cette forme qui prête au don une certaine solennité :

Ce dessin fait à la plume est de Mme Clotilde de France, depuis princesse de Piémont.

Cette auguste princesse, quelques jours avant son départ de France, daigna en faire don elle-même au cabinet des Estampes, qu'elle vint visiter le 12 octobre 1773, sur les trois heures après-midy, et dont S. A ne s'est arrachée (ce sont ses expressions) qu'à six heures du soir. Mme Clotilde était accompagnée de Mlle Elisabeth, sa sœur, de Mlle de Bourbon-Condé, de Mme de Marsan et d'une cour nombreuse et brillante.

Madame la Dauphine, depuis reine de France, et Mesdames avaient honoré ce même cabinet de leur auguste présence huit jours auparavant.

On ne saurait, et pour toutes sortes de raisons, assimiler ces œuvres à celles des professionnels dont c'est l'état d'en faire. Aussi crut-on les devoir conserver, reliées dans deux volumes spéciaux, sous ce titre : *Dessins d'amateurs*.

C'est une collection exceptionnelle ; elle témoigne, chez ceux qui y figurent, d'un effort méritoire, d'une application rare, de goût et même — tout arrive — de talent. Les grandes familles sont représentées par les Breteuil, les Chevreuse, le prince de Ligne, le comte de Forbin, le cardinal de Polignac, le comte de Reiset, Mme de Billy ; le prince palatin Ruprecht inventeur de la manière noire. Puis ces princes du sang : le grand dauphin de France, qui dessine une vue du Palais de Madrid (1677) ; Louis, duc de Bourgogne abondant et correct ; le duc d'Orléans, fils du Régent, grand-père de Philippe-Egalité, qui gouache d'après G. Drow ; le duc de Chartres, qui grave d'après Carmontelle et non sans grâce.

La famille a des dispositions. Une estampe, signée *A. P. d'O fecit 1805*, est tout simplement la première lithographie française que nous connaissions, faite à Londres sous l'inspiration de Sennefelderg, inventeur du procédé. Le prince représente ainsi son frère, Mme Adélaïde, Louis-Philippe qui n'auront pas de peintres plus fidèles. Le prince de Nemours gravera, à son tour, et Joinville aussi. La reine Hortense fera le portrait de Bonaparte, et Charlotte, fille de Joseph, à Rome, en 1835, avec une incontestable maitrise, tracera le meilleur croquis que nous possédions de Mme Mère.

La fortune de cet album est riche surtout par les estampes, œuvres de mains royales :

Eaux-fortes de Marie-Anne d'Autriche et signées *Von S. K. H. Erz. H. Ma Anna*. Marie Leczinska passe pour avoir fourni au graveur le dessin d'une vierge peinte d'après Vien, qui ne l'a sans doute pas dispensé de recourir à l'original. Une planche que Marie de Médicis aurait gravée ne suscite qu'un sourire sceptique.

D'ailleurs, lorsque le musée des Souverains fut constitué au Louvre, en 1852, la Bibliothèque se défit, à cette intention, de ce qu'elle possédait de moins inauthentique et de plus précieux. Elle détacha de son album un dessin de Louis XIII, cinq dessins de Louis XV, plusieurs dessins de Louis XVI, quatre dessins de Louis XVIII.

Survinrent la guerre et la Commune : après ces convulsions, on décida de supprimer le musée des Souverains, et d'en disperser les objets ; mais les dessins royaux manquaient. En janvier 1898, M.



JOSEPH FOUCHÉ
Duc d'Otrante

Raffet en retrouvait deux chez un marchand de tableaux de la rue de l'Odéon ; après une odyssée qui reste à écrire, l'œuvre de Louis XIII réintégrait son domicile.

C'était un dessin aux trois couleurs, une tête d'homme de condition moyenne qui, sans ajouter à la gloire de ce roi, dépasse de beaucoup trop ce qu'en cet exercice, on pourrait attendre d'un prince occupé par d'autres soucis. Mais une main contemporaine a pieusement écrit au-dessous cette note, et force nous est de nous incliner :

Louis XIII prenoit un plaisir singulier à la peinture ; il voulut que Vouet lui apprit à dessiner et à peindre au pastel pour faire les portraits de ses plus familiers courtisans. S. M. y réussit comme on peut en juger par celui que l'on voit ici dont on ignore malheureusement le nom, et qui nous a été donné par M. le comte de Caylus.

Le second dessin, miraculeusement retrouvé, est une gravure de Louis XVIII, avec cette annotation : *Dessiné par Monseigneur le comte de Provence en 1769*. Elle représente une laitière trayant une vache, scène pittoresque à laquelle Huet n'est pas étranger.

Continuant la tradition de ces illustres personnages, Mme la princesse Mathilde a ajouté 18 feuillets à cette collection unique. Quel artiste ne serait flatté de tels hommages? Il en est de moins professionnels. Mais celui-là était bien vaniteux qui les préférait et faisait remarquer que lorsque François Ier ramassa le pinceau du Titien, il eut la discrétion de ne pas s'en servir.

M.

—

Essai de langue universelle. Le latin ou l'espéranto (LXVII ; LXVIII, 70,218,313,354,412). — Ceux qui prônent le latin comme langue universelle doivent bien méditer ce qui vient d'arriver au pape.

Il voulait tout simplement unifier la prononciation latine dans l'Eglise, dont il est le chef suprême, qui peut donner à tous ceux qui en dépendent des ordres, auxquels ils doivent une obéissance passive.

Eh bien, malgré cela il n'a pas su se faire obéir en France. Les difficultés ont été tellement grandes, qu'il a abandonné son idée et a répondu à l'archevêque de Toulouse, qui l'entretenait de cela : « Gallice loquantur ! » (Qu'ils parlent à la française !) Voyez à ce sujet le *Matin* du 1er novembre 1913.

Il sera donc impossible à un prêtre français, entendant lire une prière en latin, à l'italienne, d'en comprendre le texte. Pendant ce temps-là, les espérantistes dans leurs congrès soutiennent des discussions où des personnes de six ou sept nationalités différentes prennent part, chacune comprenant très bien ce que disent les autres... M. A.

*
* *

C'est à Monseigneur de Beauséjour, évêque de Carcassonne, que, d'après le *Matin*, le Pape aurait fait cette réponse. Mgr de Beauséjour a, depuis, nettement démenti la conversation qu'on lui a prêtée, et qu'il aurait tenue dans l'assemblée des archevêques et évêques, protecteurs de l'Institut catholique, à Toulouse.

La Red.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Le fils de Vidocq. — C'est un titre de roman tout trouvé et le roman lui-même c'est la vie de cet homme.

Il s'appelait *Emile Chevalier*, était né à Arras le 8 janvier 1799 de Marie Anne Chevalier et se donnait pour fils naturel de François Vidocq.

Il s'octroyait parfois les sobriquets de *Poire d'angoisse* et d'*Appoléyon*.

En 1816, après avoir servi dans la Garde, on le trouve sergent major à la 75e légion

Le 19 juin 1820, il déserte en emportant un caleçon et des bretelles avec environ 130 francs volés à son capitaine et à deux soldats de ses camarades.

Deux mois après, il est poursuivi non seulement pour ces méfaits, mais surtout pour participation à la conspiration du 19 août 1820.

Léonce Grasilier.

—

L'instruction publique avant les lois scolaires. — Le Dr Cabanès nous communique une lettre inédite de M. Alfred Biré, qui nous paraît présenter,

par l'érudition qu'elle met au service d'une thèse, un grand intérêt.

Sa valeur comme documentation, en dehors de tout esprit de polémique, devait lui assurer une place dans ces colonnes d'où la politique est bannie, mais non l'histoire.

Paris, le 31 octobre 1887.

Monsieur,

Vous me pardonnez et, à propos de la lecture que vous avez faite le 8 octobre à l'Académie des sciences morales et politiques, dont je trouve le compte-rendu à l'*Officiel* du 31, de vous écrire cette lettre, et vous fournir des documents que vous avez dû certainement connaître ; peut-être quelques-uns vous auront-ils échappé.

L'Eglise en France comme partout, parce que c'est sa mission, s'est trouvée à la tête de l'instruction publique ; elle a fait des efforts incessants pour répandre notamment l'instruction élémentaire. Je trouve, en 569, un concile tenu à Vaisan, dans les Gaules, qui invoque l'exemple *déjà ancien* en Italié de prêtres *régents*, pour rappeler aux prêtres *l'obligation* dans laquelle ils sont d'élever et d'instruire les jeunes gens. En 789, un autre concile statuait que les écoles étaient établies dans les monastères et les évêchés, afin que les enfants apprissent à lire les psaumes, à compter, à chanter, à connaître les éléments de la grammaire. N'est-ce pas déjà le programme de nos écoles ?

Charlemagne écrivait, en 788, aux Evêques et Abbés : « Que les écoles épiscopales et ab« batiales devaient s'appliquer, en dehors de « la vie régulière, et de la conservation de « notre sainte religion, à l'étude des lettres, « et *enseigner aux autres* suivant ce que « chacun peut faire. »

Il faut citer aussi cette lettre de Théodulphe, évêque d'Orléans, et qu'on ne serait pas étonné de savoir signée : *Félix*, év. « Que « les prêtres tiennent des écoles dans les « *bourgs* et *les campagnes* ; et si quelqu'un « des fidèles veut leur confier ses petits en« fants, pour qu'ils étudient les lettres, qu'ils « ne refusent pas de les recevoir et de les « instruire. Mais qu'au contraire, ils les en« seignent avec une parfaite charité, se sou« venant qu'il a été écrit : « Ceux qui auront « été savants brilleront comme des étoiles au « firmament et ceux qui en auront instruit « plusieurs, dans la voie de la justice brille« ront comme des soleils dans toute l'éterni« té ». Et qu'en instruisant les enfants, ils « *n'exigent aucun salaire*, et ne reçoivent « rien, excepté ce que les parents leur offri« ront volontairement, par affection et re« connaissance ». (797).

En 813, le second concile de Châlons recommande la fondation d'écoles, selon ce qu'ordonnent les *anciens canons de l'Eglise*, et les capitulaires de Charlemagne.

Le titre V cap. I, au livre du Décretatu est édifiant à lire, en voici le préambule : « Puisque l'Eglise de Dieu, telle qu'une ten« dre mère, est tenue de pourvoir à ce que les « *pauvres*, qui ne trouvent aucunes ressour« ces dans la fortune de leurs parents ne « soient pas privés de la facilité d'apprendre « à lire, il sera fourni un bénéfice convena« ble au maître placé près de chaque église « cathédrale qui puisse enseigner les *clercs et* « *les pauvres écoliers sans aucune rétribution* ». Voilà la véritable et juste gratuité établie par l'Eglise.

Le 3e concile de Latran, en 1179, réforme les abus qui s'étaient glissés dans les écoles, et témoigne ainsi de l'antiquité de cette fondation.

Partout et dans tous les temps l'Eglise a témoigné une vive sollicitude pour l'instruction à tous les degrés, même dans les campagnes. En France surtout, le clergé et les rois ont contracté une alliance inviolable, pour multiplier et faire fleurir dans tout le royaume les institutions scolaires.

Le Clergé formait un ordre dans l'ancienne constitution ; il avait la charge d'enseigner ; un archidiacre, comme écolâtre avait juridiction, contrôle ; les déclarations des assemblées du Clergé avaient force de règlements administratifs.

Il y a donc, d'abord, les décisions des conciles, réguliers et périodiques au Moyen-âge. Aix-la-Chapelle, 789 ; Thionville, 805 ; Mayence, 813 ; Tome, 826 : Paris 829 ; Valence. 855 ; Tulles et Langres, 859. C'est un décret du Concile de Mâcon que Grégoire IX a inséré dans son recueil, liv. III, Tit. I, Cap. III : « Que chaque prêtre ayant charge « d'âmes, ait un clerc qui chante avec lui ; « lise l'épître et les leçons, et *puisse tenir* « *les écoles* ; avertir les parents qu'ils en« voient leurs enfants à l'église pour s'y « instruire dans les vérités de la foi ; et *lui-même devra enseigner ces enfants*.

Les conciles de Tours, 1445, Narbonne, 1551 ; Rouen 1581 ; Bordeaux, 1683 ; Aix, 1585 s'occupent des écoles, ordonnant leur diffusion ; et, suivant Durousseau de Lacombe : « Nos derniers rois ont réuni dans « leurs ordonnances les dispositions de leurs « prédécesseurs et celles des conciles, et trou« vant les écoles *établies presque partout*, « ils ont réussi à en maintenir la discipline « et à les rendre fréquentées. » Or il y avait en France, avant 1789, 132 000 paroisses.

Daniel Jousse, conseiller au présidial d'Orléans remarque « qu'il y avait. ordinairement « dans chaque paroisse, *deux écoles de cha-* « *rité pour les enfants pauvres* ; une pour

« les garçons et l'autre pour les filles ». Il y faut ajouter au moins deux autres écoles non gratuites.

Autrefois si l'on ne bâtissait pas des palais scolaires vides pour la plupart, si l'on ruinait pas le budget sous prétexte d'instruction, on multipliait les facilités offertes aux parents qui voulaient faire instruire leurs enfants.

La royauté avait ainsi organisé l'enseignement élémentaire :

1° Les maitres d'école devaient se munir de l'autorisation épiscopale ;

2° Les évêques surveillaient la conduite de ces maîtres ;

3° Il devait être fondé des écoles partout dans les paroisses où il n'en existait pas ;

4° On obligerait les pères et mères à y envoyer leurs enfants ;

5° Il serait assuré aux maîtres un salaire convenable.

L'initiative de ces mesures venait de Eglise qui les avait conseillées dans les déclarations des 5 mai 1566, 1567, 1666. L'édit de 1695 les transforma en lois. C'est la Déclaration du 13 décembre 1698 qui a fait revivre l'obligation d'établir des écoles dans toutes les paroisses, où elles avaient été détruites par les guerres religieuses du XIVe siècle. L'Eglise expliquait aux parents que leur devoir était de faire instruire leurs enfants. C'est l'intérêt politique qui a fait établir l'obligation par Louis XIV.

Au milieu des invasions barbares, au 5e siècle, l'Eglise catholique avait établi des écoles pour tous les âges, toutes les conditions et toutes les races.

Plus tard, les règles canoniques instituaient une école en chaque paroisse ; les pauvres y étaient admis gratuitement, les maîtres rétribués avec les revenus du clergé. Après la guerre religieuse, de grandes uines avaient été produites là comme ailleurs ; le clergé s'adressa au roi, et en 1698 Louis XIV édicta que dans les paroisses où il n'y avait pas de fonds, il pourra être établi une taxe sur les habitants pour subvenir au traitement des maîtres, jusqu'à concurrence de 150 livres pour les régents, 100 livres pour les maîtresses. L'art. 5 de la Déclaration du 14 mai 1724, reproduisit ces dispositions.

Il est à croire que ces prescriptions ne furent pas exactement suivies, puisqu'aujourd'hui même le but qu'on ait certainement atteint, et peut-être le seul qu'on ait cherché à frapper, c'est une dépense immense et disproportionnée avec le résultat qu'on pouvait obtenir.

Cependant, les registres des paroisses constatent qu'avant 1789, dans des simples villages, des valets de fermes savaient signer. Nous avons eu en main 80 aveux, entr'autres, dans lesquels de simples paysans, habitant de petites paroisses et villages, faisaient aveu au seigneur pour quelques ares de terre ; sur ces 80 actes, la moitié au moins était signée.

Dans la même paroisse, en 1705, les artisans donnaient quittance, en très belle écriture, du paiement des travaux exécutés par eux.

Enfin il est constant que l'instruction, même secondaire était, alors, si répandue dans les campagnes, qu'un déclassement funeste s'y était produit.

En 1843, d'après une statistique du Ministère de l'Instruction publique, M. Villemain établissait qu'il y avait, avant la Révolution 72.000 élèves presque tous boursiers. A cette époque on ne comptait que 512 collèges. Aujourd'hui on en connaît plus de neuf cents, on voit combien le chiffre cité par M. Villemain était au-dessous de la réalité.

Je vous demande pardon, Monsieur, de vous distraire de vos études par ces notes, qui ne vous apprennent rien probablement, qui, tout au moins, confirmeront vos conclusions.

J'ai bien l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur,

Votre très humble serviteur,

ALFRED BIRÉ.

—

Portrait moral de Joseph Fouché, ministre de la police générale en 1802.

A Napoléon Bonaparte, Consul de la République Française :

Voici, Général, une Note qui vous paraîtra violente en paroles contre le Ministre de la Police générale ; elle sera, quand vous le voudrez, soutenue par des faits, et j'ose vous dire que vous en reconnaîtrez vous-même la vérité ; au reste, avant de rédiger cette Note, j'ai entendu les hommes les plus dévoués à votre personne et à la Patrie gémir avec les mêmes accens et il n'est pas de jour où les factieux de tous les Partis ne confirment, les uns par leur audace, les autres par leur indiscrétion, ce que je prends sur moi de vous exposer dans cet écrit qui ne doit être vu que de vous, j'en excepte Fouché lui-même le jour où vous m'admettrez en sa présence.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect et un entier dévouement,

D'OSSONVILLE (1).

Ce 15 Messidor an 10 (4 Juillet 1802).

(1) Jean-Baptiste Dubois d'Ossonville, inspecteur-général de police, éloigné de Paris en mars 1804, exilé à Melun en 1805, se rallia à Louis XVIII. Il avait été condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor an V, mais rentré le 12 floréal an VIII.

Note particulière sur Fouché.

La masse des bons citoyens, les hommes éclairés qui suivent Bonaparte depuis le 18 brumaire dans la marche glorieuse de ses opérations, admirent dans ce général magistrat le vrai restaurateur de l'ordre, de la morale publique et de la Religion qui en est la base, sont saisis d'un commun effroi, effrayés d'une égale indignation et sentent leur confiance chanceler malgré eux, en voyant auprès du héros réparateur et dans la place la plus influente de la République, un homme qui réunit sur sa tête tous les crimes du terrorisme, et semble n'être là que pour rappeler par sa présence tous les fléaux dont l'Europe entière est affranchie.

Fouché chargé de l'exécration publique, Fouché, ministre sous le Consulat de Napoléon Bonaparte est sans contredit, aux yeux de tous, le tableau le plus disparate, le plus étrange qu'on ait vu depuis la Révolution.

La juste confiance dans un Gouvernement qui a su prouver qu'il était également sage et éclairé eût fait oublier aux Français les crimes personnels du Ministre, ils n'eussent plus considéré que ses talents et non pas sa perfidie, si, consacrant ses facultés au bien public et se montrant comme un homme nouveau, Fouché se fût empressé de prouver par sa conduite qu'il se dévouait aux intérêts du Consul, et veillait avec vigilance à sa conservation, comme à l'exécution de ses volontés bienfaisantes. Mais comment ne pas redoubler d'horreur lorsqu'il est démontré que Fouché, Dantoniste furieux en 93 et 94, est le protecteur impuni des Anarchistes en 1801 ; qu'assassin du Peuple français dans plusieurs de ses départements en 93, il ne cesse maintenant de conspirer contre le Premier Consul en s'efforçant chaque jour de créer des mécontens par des vexations innombrables, qui persécute des prêtres, expoliateur des églises, athée par essence en 93, il s'oppose de toutes ses forces en 1802 au rétablissement tranquille du culte, et veut annuler par ses intrigues les effets d'un Concordat reçu avec une allégresse universelle.

Combien n'est-il pas dangereux, cet homme dont la présence seule favorise puissammment les Anarchistes et tient sans cesse la France en alarmes sur les jours de son libérateur !

Ce n'est plus l'ex-Oratorien, approvisionnant de prêtres les Noyades de Nantes, égorgeant révolutionnairement dans les départements, contre lequel s'élève un cri général, c'est Fouché, Ministre de la police du 3 nivôse, c'est Fouché, continuellement occupé à tromper la religion du Consul par des rapports artificieux sur des faits, soit controuyés, soit suscités par lui. C'est Fouché, profitant de ces moments précieux où le génie de Bonaparte se livre aux conceptions les plus importantes, pour scruter avidement dans son cœur de nouveaux moyens de le livrer à ces scélérats qui osent impunément demander dans Paris la tête du Premier Consul.

En effet, que l'on suive un moment cet homme dans les détours de sa marche tortueuse, on le verra, tantôt cherchant à effrayer Bonaparte par des dangers qui n'existent pas, tantôt s'efforçant de dérober à ses rigueurs les conspirations réelles, comme les vrais coupables, toujours occupé à faire dévier le Gouvernement de sa marche, ou à détruire les effets des résolutions qu'il a vainement combattues. Disons-le encore, puisque le zèle nous l'ordonne, telle est la force des choses que Fouché, ministre, réunit de fait un pouvoir plus étendu, plus souverain que le premier magistrat de la République.

Les citoyens reçoivent avec joie les ordres émanés du Premier Consul, mais ils tremblent devant les persécutions, les emprisonnements, en un mot, la haute police de Fouché, surtout à l'aspect de cette coalition d'Anarchistes qui subsiste dans toutes les parties de l'Europe et dont tous les mouvemens sont régularisés par un seul chef ; le Ministre de la police générale.

C'est en vain que, gorgé d'or et comme fatigué de sa dangereuse influence, Fouché renoncerait enfin au crime pour seconder de bonne foi le Gouvernement, lui-même n'en est plus le maître : les Terroristes, en le plaçant à leur tête, ne lui ont pas laissé ignorer que la mort serait là, le jour où il cesserait de les servir ; et cet homme dont la perfidie inspire l'effroi à tant d'honnêtes citoyens n'a pu se défendre de vives inquiétudes sur le ressentiment des siens, lorsque, pour leur intérêt même, il se voyait obligé de consentir à la déportation de quelques-uns.

Après un pareil exposé de l'opinion publique sur le chef du Ministère le plus important, il serait inutile d'aller chercher plus loin la cause trop naturelle du discrédit des effets publics.

(*Archives Nationales. — Police générale. — Affaires politiques.* Carton F 7 : 6398 B).

P. c. c. O'Kelly de Galway.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

BIBLIOGRAPHIE

Librairie Champion

Avec la rentrée, les livres ont surgi. Nous déplorons le peu d'espace que nous pouvons consacrer à chacun d'eux. Mais nous parlons à un public averti qui comprend l'intérêt d'une œuvre sur une simple présentation.

Notre bulletin de ce jour sera consacré aux envois du libraire Edouard Champion. Toutefois nous remettrons à un bulletin ultérieur le magistral ouvrage de M. ALEXIS FOREL, *Les sculpteurs romans*, et le livre de M. SERBAN sur *Léopardi*.

—

MARCEL FOSSEYEUX. — *Les pensionnaires des Feuillantines*. Avec son érudition si solide, servie par le style le plus agréable, M. Marcel Fosseyeux consacre une excellente notice à cette congrégation : il insiste, surtout, sur la disposition des bâtiments, et la nature des services que les pensionnaires pouvaient attendre de ce qui était à la fois couvent, pension de famille et maison de santé.

Du même auteur : *Les maisons d'apprentissage à Paris sous l'ancien régime*.

Il existait, à Paris, au XVIIe et XVIIIe siècles — et c'est généralement ignoré — de véritables écoles professionnelles, analogues à celles qui fonctionnent aujourd'hui sous la direction, soit de la Ville de Paris, soit de l'Assistance. Alors que la crise de l'apprentissage appelle l'attention des pouvoirs publics et sollicite, depuis quelques années, les esprits soucieux de l'avenir des classes ouvrières, il n'est pas sans intérêt de pénétrer dans ces enclos du Paris d'autrefois, et d'y assister aux efforts, sans doute imparfaits et rudimentaires, mais enfin méritoires, déployés par des administrateurs charitables pour sauver de la misère des générations d'orphelins et donner aux enfants pauvres les moyens d'une existence honorable.

Enfin et toujours de M. Marcel Fosseyeux, voici un notice du plus haut intérêt sur *Les maisons de secours à Paris dans la première moitié du XIXe siècle* (Berger-Levrault, éditeur) Ces maisons où le pauvre trouvait des consultations gratuites, des médicaments, du bouillon, un asile, des conseils, des visiteurs en cas de maladie à domicile, étaient sa vraie maison. Cette charitable institution a disparu à peu près : c'est l'hôpital aujourd'hui qui a la faveur des malades, et le Bureau de bienfaisance fait le reste — sans parler de quelques œuvres ingénieuses d'assistance privée.

Le fonctionnement des maisons de secours est remarquablement mis en valeur dans l'excellente monographie de M. Marcel Fosseyeux, qui est aujourd'hui notre plus estimable historien en ces matières.

—

ALFRED MARQUISET. — *Table alphabétique des noms propres cités dans les mémoires relatifs à l'Histoire de France pendant le XVIIIe siècle*, publiée de 1857 à 1881 (37 volumes), imprimerie Firmin-Didot, par MM. F. Barrière et de Lescure, dressée par Alfred Marquiset (Champion).

Ce n'est pas à nos collaborateurs qu'il faut démontrer l'utilité et l'importance d'un tel travail.

« Les Michaud, les Poujoulat et les Barrière méritent, pour les nombreux mémoires qu'ils ont publiés, la reconnaissance des historiens, mais combien de ceux-ci ne les ont-ils pas maudits ? Aucune table des matières, aucun index alphabétique. Chercher un nom propre parmi ces innombrables pages, c'est vouloir découvrir une aiguille dans un magasin à fourrages...

Après avoir pesté plusieurs années contre les littérateurs négligents ci-dessus nommés, j'ai fini par faire pour moi le travail qu'ils n'ont pas fait pour les autres Travail manquant de développements, travail encore incomplet malgré les heures qu'il m'a prises. Je l'aurais conservé dans mes papiers si M. Honoré Champion, l'homme obligeant et érudit, trop tôt enlevé à la librairie française, ne m'avait signalé son utilité pour les chercheurs ».

Il nous faut exprimer notre très vive gratitude à M. Alfred Marquiset, pour le service désintéressé qu'il rend à tous les chercheurs.

—

MARCEL GODET. — *Les brûlements d'archives à Abbeville pendant la Révolution*. Etat sommaire des documents disparus. Etude accompagnée de la publication du registre de dépôt des titres féodaux et de nombreux documents inédits (Champion, 5 fr.).

M. Marcel Godet a fait précéder cet utile inventaire d'un historique qui montre la succession des opérations auxquelles on a procédé par décret, dans ce pays, pour anéantir dans une rage aveugle, tant de documents qui permettaient d'étayer l'histoire locale.

—

Règles et usages observés dans les principales bibliothèques de Paris pour la Rédaction et le classement des catalogues d'auteurs et d'anonymes (Champion 1912).

Ce travail extrait de la *Revue des Bibliothèques*, est d'un intérêt que son titre indique suffisamment à nos collaborateurs.

—

M. F. GRAVES. — Quelques pièces relatives à la vie de Louis Ier, duc d'Orléans et de Valentine Visconti, sa femme (7 fr. 50).

Nous sommes en présence de deux personnages qui ont tenu une grande place dans notre histoire du XIVe au XVe siècle.

Louis, le fastueux seigneur ambitieux, époux de cette charmante Valentine Visconti dont le père fut duc de Milan, ce qui lui confère des droits sur certaines villes d'Italie où il a, un instant, l'idée de se créer un royaume.

Finalement il abandonne ce projet et achète le duché du Luxembourg « se logeant comme une épine au cœur de Bourguignon » et l'inimitié commence ardente entre le duc de Bourgogne et lui, roi : Elle finira par l'assassinat du duc d'Orléans, à l'instigation de Jean-Sans-Peur, dans une petite rue près de l'hôtel Barbette...

Ce que M. F. Graves publie ce sont les documents relatifs à ces personnages, des extraits de l'inventaire de Jourvensault, des extraits du registre III d'Aubron

Ces documents sont nombreux, pas toujours très accessibles, ce qui rend leur publication, qui les met à portée de la main, bien utile.

—

CHANOINE MARCEL. — *Le frère de Diderot, Didier-Pierre Diderot, chanoine de la cathédrale et grand archidiacre du diocèse, fondateur des écoles chrétiennes de Langres*. Champion 3 fr. 50.

Diderot était né à Langres d'une honorable famille d'artisans ; c'était une tradition dans l'ancienne France que toute famille mettrait l'un des siens au service des autels. C'est ainsi que Denis Diderot, le futur encyclopédiste, entra dans la cléricature à l'âge de treize ans ; M. Marcel a retrouvé et publié pour la première fois le texte de ses lettres de tonsure. Il montre que peu s'en fallut que celui qui

devait être un ennemi impitoyable de l'Eglise devînt chanoine de Langres.

Ce fut son frère, Didier-Pierre, qui recueillit, pour l'honneur de son nom, l'héritage de l'appel divin. Tour à tour secrétaire de l'évêché, chanoine et archidiacre, l'abbé Diderot fût, de plus, le fondateur des écoles chrétiennes de sa ville natale, comme s'il se fût cru tenu de réparer ainsi le mal dont l'impiété de son malheureux frère avait été la cause.

M. le chanoine Marcel, supérieur honoraire du petit séminaire de Langres a consacré à son vénérable devancier un court essai biographique dans lequel il a su tirer un excellent parti de tout ce que les archives langroises ont livré à ses patientes investigations. L'auteur paraît avoir trouvé le point exact où il convenait d'arrêter les développements accessoires, tout fait, tout personnage, tout monument, fût-ce une chaumière, qui passe dans le récit, se présente avec sa documentation propre, sobre et précise; mais la fâcheuse digression qui alourdit tait d'œuvres érudites a été évitée avec un soin dont on ne peut dire s'il est le fruit d'une intuition naturelle ou celui d'une longue expérience de la plume.

D'intéressantes gravures replacent sous les yeux du lecteur les lieux où s'est déroulée la vie laborieuse du chanoine Diderot.

P. PISANI,
(*Polybiblion*)

J. LOUTCHISKY. — *Quelques remarques sur la vente des Biens nationaux* (Champion, 3 fr. 50).

Les conclusions de l'auteur sont celles-ci.

La grande majorité des achats s'applique à des petits lots, la plupart ont passé aux mains des paysans, — les petits bourgeois de campagne et les laboureurs — ce qui hâte l'entrée de la population agricole dans les rangs de la classe bourgeoise, mais l'inégalité dans la répartition de la terre se conserva intégralement. Le seul changement important fut l'anéantissement de la grande propiété ecclésiastique et, dans une mesure beaucoup plus faible, de la grande propriété noble.

JOSEPH ANGLADE. — *Bataille de Muret*, 12 septembre 1213 d'après la chanson de la croisade, texte et traduction (Champion, 2 fr.).

De cette chanson il n'existe qu'un seul manuscrit à la Nationale; il date de la deuxième moitié du treizième siècle. La seconde partie est d'un auteur anonyme qui fut un vrai poète épique.

M. Anglade expose la bataille d'après les anciens chroniqueurs. La chanson suit, traduite et annotée.

C'est un excellent document d'histoire.

L'abbé LUCIEN FALCONET. — Un essai de Rénovation théâtrale: *Die Makkabaër* d'Otto Ludwig (Champion. 3 fr.).

Cette œuvre fut représentée le 4 mars 1850 au théâtre de Dresde. Le but du poète — et il fut atteint — était de rendre au théâtre sa dignité, le faire considérer comme une source où pourrait se retremper le sentiment national, en traitant des sujets où les allemands reconnaîtraient leurs mœurs et leurs coutumes.

Librairien Plo-Nourrit

ANDRÉ GRELLET-DUMAZEAU. — *L'affaire du Bonnet et les mémoires de Saint-Simon*, préface de M. Frantz Funck-Brentano (chez Plon-Nourrit 7 fr. 50).

Appartenant à une vieille famille de robe, André Grellet-Dumazeau, président de chambre honoraire, au lieu de continuer la tradition des magistrats lettrés que tentait irrésistiblement la traduction d'Horace ou de Lucrèce, orienta l'utilisation de ses loisirs vers l'étude et la recherche des détails de l'histoire, la reconstitution intime du passé. Ses publications sur *l'Exil du Parlement à Bourges en 1753*, *la Société bordelaise sous Louis XV*, *les Faux monnayeurs de la Guyenne*, etc., lui valurent les suffrages des érudits. Il a laissé en mourant un travail achevé qui voit aujourd'hui le jour; il a trait à la célèbre querelle de forme, digne de Brid'oison, qui mit aux prises, dans le Parlement, la haute noblesse et la haute magistrature, des débuts de la Fronde à la Régence. La question était de savoir si le Premier Président devait garder ou ôter son bonnet en séance pour demander l'avis des ducs et pairs Bataille épique, qui rend bien la physionomie de l'Ancien Régime et qui a trouvé en Saint-Simon un historien passionné. Grellet-Dumazeau a consciencieusement reproduit les phrases mouvementées de ce grave conflit et profité de l'occasion pour vérifier de près les dires du célèbre mémorialiste, tracer de l'époque et du milieu un tableau magistral. On voit là paraître, de la manière la plus vivante et avec un relief singulier, les hommes et les caractères, s'affirmer une classe qui avait eu sa fonction historique et que guettait la Révolution.

CHEMINS DE FER DU NORD

Paris-Nord à Londres

(vià Calais ou Boulogne)
Voie la plus rapide. Trajet en 6 h. 45
Traversée maritime la plus courte : 1 h.
Six services rapides dans tous sens
Services rapides entre Paris, La Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède et la Norwège :

Bruxelles, 6 express, trajet en 3 h. 55 ; La Haye, 3 express, trajet en 7 h. 30 ; Amsterdam, 3 express, trajet en 8 h. 30 ; Francfort-sur-Mein, 5 express, trajet en 12 h. ; Cologne, 6 express, trajet en 7 h. 29 ; Hambourg, 4 express, trajet en 15 h. 19 ; Berlin, 5 express, trajet en 15 h. 51 ; St-Petersbourg, 2 express, trajet en 49 h. ou 42 h. ; Moscou, 1 express, trajet en 60 h. ou 52 h. ; Copenhague, 2 express, trajet en 26 h. ; Stockholm, 2 express, trajet en 42 h. ; Christiania, 2 express, trajet en 48 h.

Voyages circulaires à prix réduits en France et à l'Etranger

Avec itinéraire tracé au gré des voyageurs.
A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers. Validité 60 à 120 jours. Suivant la distance parcourue. Arrêts facultatifs. (Octobre 1913).

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

Paris à Londres

via Dieppe et Newhaven par la Gare Saint-Lazare
Services rapides tous les jours et toute l'année
(Dimanches et Fêtes compris)
Départs de Paris Saint-Lazare :
à 10 h. (1re et 2e cl.) via Pontoise et à 21 h. 20 (1re, 2e et 3e cl.) via Rouen, Grande Economie
Prix des billets :

Billets simples valables 7 jours : 1re classe, 48 fr. 25 ; 2e classe, 35 fr. ; 3e classe, 23 fr. 25.
Billets d'aller et retour valables un mois : 1re classe, 82 fr. 75 ; 2e classe, 58 fr. 75 ; 3e classe, 41 fr. 50.
Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, ainsi qu'à Brighton.

CHEMINS DE FER DE PARIS LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Les Publications artistiques P.L.M.

Agenda P.L.M. 1914

L'Agenda P.L.M. pour 1914 vient de paraître.

Véritable publication de luxe, cet agenda contient, à côté de nombreux articles et nouvelles des plus intéressants, d'illustrations en simili-gravure et de dessins humoristiques, douze forts beaux hors-texte en couleurs, merveilleuses reproductions de compositions inédites représentant quelques-uns des sites admirables auxquels conduit le réseau P.L.M.

L'Agenda P.L.M. est en vente, au prix de 1 fr. 50 à la gare de Paris-Lyon (bureau de renseignements et bibliothèques), dans les bureaux-succursales et bibliothèques des gares du réseau P.L.M.. au rayon de la papeterie des Grands Magasins du Bon-Marché, du Louvre, du Printemps, des Galeries-Lafayette, des Trois-Quartiers, etc..., à Paris.

L'Agenda P.L.M. est aussi envoyé à domicile, sur demande adressée au Service de la publicité de la Cie P.L.M. 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 2 fr. 25 (mandat-poste ou timbres) pour les envois à destination de la France, et de 2 fr. 50 (mandat-poste international) pour ceux à destination de l'étranger.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs.

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1892, inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes*.

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896.

Adresser lettres et mandats à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIIIe Volume — Prix du Numéro : 50 centimes — 20 Novembre 1912.

48e ANNÉE

—o—

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)

—o—

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1382

—

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)

—o—

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 16 fr. ; SIX MOIS : 9 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 18 fr. ; SIX MOIS : 10 fr

SOMMAIRE

Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

CAPITAL : 200 millions de francs entièrement versés

SIEGE SOCIAL : **Rue Bergère**
SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'Administration
M. Alexis ROSTAND, C. ✲
Vice-Président, Directeur : M. E. ULLMANN, O ✲
Administrateur-Directeur : M. P. BOYER ✲

Opérations du comptoir

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Etranger, Souscriptions, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

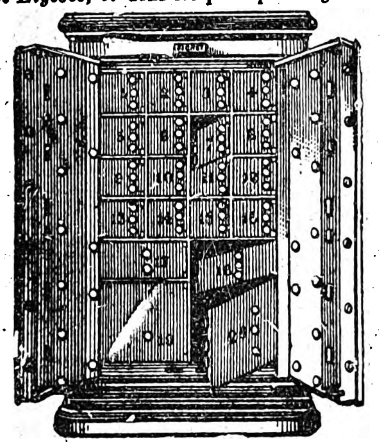
AGENCES

41 Bureaux de quartiers dans Paris
16 Bureaux de Banlieue
180 Agences en Province
11 Agences dans les colonies et pays de protectorat
12 Agences à l'étranger

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère*; *2, place de l'Opéra* ; *147, boulevard Saint-Germain* ; *49, avenue des Champs-Elysées*, et dans les principales Agences.

Garantie et sécurité absolues



Compartiments depuis 5 francs par mois

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Bons à échéance fixe

Intérêts payés sur les sommes déposées :
De 6 mois à 11 mois 1/2, 1 1/2 0/0. | De 1 an à 2 ans, 2 0/0
De 2 ans à 4 ans, 3 0/0

Les Bons délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à cadre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

Villes d'eaux, *stations estivales et hivernales*

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales *Villes d'Eaux*: ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Etrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

Lettres de crédit pour voyages

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants ; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 500 MILLIONS

Siège social : 54 et 56, rue de Provence, à Paris
Succursale-Opéra : 25 à 29, bld. Haussmann, Paris.
Succursale, 134, rue Réaumur, place de la Bourse Paris.

Dépôt de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe Ordres de Bourse (France et Etranger) ; Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — Escompte et Encaissement d'Effets de commerce et de Coupons Français et Etrangers : — Mise en règle et garde de titres ; — Avances sur titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages ; — Virements et chèques sur la France et l'Etranger ; — Lettres et Billets de Crédit circulaires ; — Change de Monnaies étrangères — Assurances (Vie Incendie, Accidents), etc.

SERVICE DE COFFRES FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.)

100 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 963 agences en Province, 3 agences à l'Etranger (Londres, 53, Old Broad Street, Bureau à West-End, 65, 67, Regent Street) et St-Sébastien (Espagne), correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique : Société française de Banque et de Dépôts, Bruxelles, 70 rue Royale. Anvers, 74, place de Mér. Ostende, 21, Avenue Léopold.

COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE

FONDÉ EN 1841 — **FONDÉ EN 1841**

Nobiliaire Universel, 28e V. en préparation.

ARCHIVES DE LA NOBLESSE

Revue : " **HÉRALDICA** ". — Abon. : **16** fr. par an.
101, rue de Miromesnil, PARIS.

Recherches historiques
héraldiques et Généalogiques
Titres de Noblesse.
Albums Généalogiques.
Mr O'Kelly de Galway.
8 Rue Ménessier PARIS. (18e Arrt)

Revues de Traditions Populaires

Recueil mensuel de littérature orale, ethnographie et art populaire, avec illustrations et musique gravée. Organe de la Société.

Directeur : Paul SÉBILLOT

80 *Boulevard Saint-Marcel*, 80, *PARIS*

ABONNEMENT : **15 francs par an.**

LXVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Novembre 1913

48e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1382 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

L'âge du chef-d'œuvre. — Ne pourrait-on dresser une liste des principaux chefs-d'œuvre artistiques et littéraires, avec l'âge de l'auteur à l'époque où il écrivit son ouvrage ?

Ce qui permettrait de déterminer à quel âge on fait son chef-d'œuvre.

Dr L.

—

Combat du « Romulus ». — La Société des Amis du vieux Toulon, dont je suis membre, ayant l'intention de commémorer, le 13 février 1914, le centenaire du combat soutenu, en vue de Toulon, par le vaisseau le *Romulus*, commandé par le capitaine Rolland, contre une partie de la flotte anglaise de l'amiral Pellew, en faisant une Exposition relative à cet événement, je m'adresse aux aimables lecteurs de l'*Intermédiaire* pour savoir s'il existe quelques souvenirs ou reliques (armes, uniformes, portraits, etc.) ayant appartenu aux héros de ce combat, ou provenant du vaisseau lui-même ; pour solliciter le don ou le prêt d'uniformes de marins et d'officiers de la marine impériale de cette époque, ou de gravures de ces uniformes ; pour demander s'il existe des dessins, lithographies, images populaires, etc., représentant ce glorieux fait d'armes ; enfin, pour savoir si les musiques et les « cliques » (ensemble des clairons et des tambours) des équipages de la flotte et des marins de la Garde impériale jouaient des airs spéciaux.

Dans le cas de l'affirmative, indiquer où l'on pourrait se procurer ces airs.

NAUTICUS.

—

La Bibliothèque d'Alexandrie. — On sait qu'Alexandrie possédait une célèbre bibliothèque. La première dont on connaît un des conservateurs, Phalère, fut détruite contre son intention par Jules César. Celui-ci, assiégeant Alexandrie, brûla sa flotte pour empêcher qu'elle ne tombât aux mains des ennemis. Le feu se communiqua à une partie de la ville et le Musæum, où était rassemblé cette bibliothèque, périt dans les flammes avec toutes ses collections. Les auteurs estiment à sept cent mille, le nombre de rouleaux

(*volumina*) de papyrus qui furent ainsi détruits.

Les Alexandrins ne se découragèrent pas en face de ce désastre que l'on pouvait croire irréparable. Ils s'occupèrent immédiatement de reconstituer leur bibliothèque dont ils étaient justement fiers. Par des copies privées, ils la refirent en partie et, sur les instances de Cléopâtre, Antoine lui donna la riche bibliothèque de Pergame, qui contenait près de deux cent mille rouleaux. La bibliothèque ainsi refaite s'appelait la bibliothèque-fille, car elle était la fille de celle qui avait été détruite. Elle contenait trois cent mille rouleaux, d'après les uns, cinq cent mille d'après les autres, et fut installée en dehors de la ville, précisément pour la soustraire au danger qui avait anéanti la première ; près d'un temple de Serapis, d'où le nom de *Serapæum* qui lui fut donné.

Si nous consultons tous les manuels d'histoire, nous voyons que la version officielle donnée par les auteurs arabes eux-mêmes, attribuent l'incendie de cette bibliothèque au général arabe Amrou, agissant sur l'ordre du Calife Omar.

On cite même le motif de cette décision. Ou ces livres ne disent pas la même chose que le Coran, et ils sont inutiles ; ou ils disent des choses contraires et ils sont nuisibles. Le dilemme n'était pas très serré, et on pouvait répondre qu'ils contenaient des choses diverses du Coran et qui n'étaient point inutiles. Mais il ne faut pas trop chercher la logique dans les récits arabes, et d'ailleurs l'authenticité du récit peut être contestée.

Quoiqu'il en soit, cette bibliothèque fut détruite ; les rouleaux servirent à chauffer les bains publics d'Alexandrie. Telle fut la version courante jusqu'au XVIIIe siècle. A cette époque, un auteur anglais, Gibbon, je crois, émit une autre opinion. Se basant sur quelques textes, en particulier d'Orose, il jeta la faute sur les chrétiens. Ceux-ci, obéissant à l'édit de Théodose de 380 qui visait à abolir toutes les traces du paganisme, auraient, sous la conduite de leur patriarche Théophile, non seulement détruit le temple de Sérapis, brisé son idole, mais auraient jeté au feu tous les rouleaux de la bibliothèque qui lui était annexée.

La question que je pose est bien simple. Faut-il attribuer, avec les auteurs arabes, la destruction de la bibliothèque au Calife Omar ? Faut-il au contraire, avec Gibbon, auteur anglais du XVIIIe siècle, en accuser les chrétiens ; et, dans ce dernier cas, quelles preuves peut-on apporter à l'appui de cette assertion ?

Dr A. B.

—

Le Trésor du Temple de Jérusalem. — Il y a eu deux trésors du temple. Le premier, placé dans le temple bâti par Salomon, contenait, entre autres objets, l'arche d'alliance où étaient enfermées les tables de la loi et qui était protégée par deux chérubins d'or. Nous savons par Jérémie (II Mac. II, 4... 9) que peu avant la captivité de Babylone, le prophète prévoyant ce malheur, et éclairé d'une lumière surnaturelle, prit l'arche d'alliance, peut-être avec quelques autres objets, et accompagné de prêtres, alla les déposer dans une caverne du Mont Nebo. Cette montagne est celle sur laquelle était monté Moïse, peu avant de mourir, pour voir la contrée que Dieu avait décidé de donner à son peuple d'Israël. Quand Jérémie eut caché ces objets, quelques-uns des prêtres qui l'accompagnaient voulurent y revenir et marquer l'endroit pour s'en ressouvenir et reprendre, plus tard, ces objets précieux qui étaient le dépôt le plus sacré du peuple d'Israël, Jérémie, qui avait eu connaissance de l'inutilité de leur précaution, car ils n'avaient pu jamais retrouver la caverne où gisait le dépôt, leur reprocha leur curiosité et leur déclara, de la part de Dieu, que ces lieu demeurerait inconnu à tous jusqu'au jour où il plairait au Seigneur de rassembler son peuple dispersé et le réconcilier avec lui.

Ce n'est évidemment pas de ce trésor dont je veux parler. Si les prêtres, qui avaient accompagné Jérémie et étaient entrés avec lui dans la caverne pour y déposer le trésor du temple, n'ont pu en retrouver l'endroit, il est plus que probable que les expéditions scientifiques que l'on pourrait envoyer au mont Nebo, auraient le même résultat négatif. Ce que Dieu garde est bien gardé.

Mais au retour de la captivité de Babylone, les juifs rebâtirent un nouveau temple et l'enrichirent d'un certain nombre d'objets précieux, comme la table des

pains de proposition qui était en or massif et le chandelier à sept branches. Il devait y avoir encore d'autres objets précieux, vases d'or et d'argent. Nous savons que ce trésor avait été emporté à Babylone, mais qu'il fut rendu aux Juifs quand Cyrus, en 546 avant l'ère chrétienne, leur permit de revenir en Judée. Ces objets retrouvèrent naturellement leur place dans le Temple. A la prise de Jérusalem par Titus, ces objets précieux avaient échappé à l'incendie du Temple et furent emportés à Rome comme la partie la plus précieuse du butin recueilli. Les bas-reliefs de l'arc de Titus, au Forum, nous montrent précisément le chandelier d'or à sept branches, et d'autres objets. Ce chandelier d'or a été souvent reproduit depuis d'après le fac-simile qui existe sur cet acte de triomphe, et aujourd'hui encore on vend couramment, à Rome, de petits chandeliers en cuivre à sept branches, qui sont faits sur le modèle de celui qui orne un des côtés internes de l'arc de Titus.

Ces objets furent certainement gardés à Rome dans le trésor impérial, et il est probable que, lorsque Constantin transporta la capitale de l'empire à Byzance, il y fit porter le trésor conservé à Rome, et très probablement le trésor du Temple. Ce grand empereur était chrétien et avait un motif particulier, au point de vue catholique, de ne point se séparer de ces objets dont la possession était une preuve matérielle et tangible de la fin de la religion juive.

Mais qu'est-il devenu depuis ? C'est précisément ce que je désirerais savoir. Quelques historiens ont dit que ces objets, pris par les Vandales, avaient émigré en Afrique, avaient été repris par Bélisaire qui les avait fait venir à Rome d'où ils auraient été de nouveau transportés à Byzance, où ils existaient encore au VII[e] siècle. Depuis on perd complètement leur trace.

Si un intermédiairiste pouvait ajouter quelques précisions à ces données assez vagues, je lui en serais reconnaissant.

Il y a, en ce moment, un mouvement assez singulier qui porte les juifs à se réunir en peuple. Nombreuses ont été les tentatives qui, jusqu'à présent, du moins, n'ont pas eu de succès. Il est à croire qu'elles n'en auront pas davantage jusqu'au jour où Dieu rassemblera son peuple et se réconciliera avec lui. Mais si c'est le point de vue catholique, qui pour moi est absolument certain, ce n'est pas le point de vue juif qui, depuis dix neuf siècles attend encore son Messie. La possession ou la récupération de ces objets, s'ils existent encore, donnerait à ce mouvement une forte poussée, d'où la question : Existent-ils encore ? et, dans l'affirmative, où croit-on qu'ils son

D[r] A. B.

—

Le crime rituel. La bulle d'Innocent IV. — Je ne veux point faire son histoire, mais seulement demander un éclaircissement. *Paris-Journal* a publié récemment une lettre du Baron de Rotschild, une réponse du Cardinal Merry del Val. M. de Rostschild innocente les juifs de la pratique du crime rituel et en appelle au témoignage d'Innocent IV et à celui du cardinal Lorenzo Ganganelli, depuis Clément XIV, qui, dans un mémoire adressé au Saint-Office, disculpe les juifs de cette accusation.

Ce que je voudrais avoir, c'est la date et le texte exact de la bulle d'Innocent IV que je n'ai pas su ou pu retrouver.

Puis il me semble qu'il faudrait dans cette question qui revient périodiquemen faire une distinction nécessaire. De ce qu'il y ait eu des juifs qui aient commis le crime rituel, il ne faudrait point conclure que ce meurtre est un des articles de la législation juive. De même parce qu'un certain abbé Boulant (le chanoine Docre, de *Là-bas* de Huysmans) disait des messes noires, on ne serait pas fondé à dire que cette pratique existe dans le rite catholique.

Les fondements de la loi juive se trouvent d'abord dans la Bible, or celle-ci est non seulement muette sur ce point, mais n'admet expressément que les sacrifices d'animaux offerts au Seigneur soit pour l'holocauste, soit pour le sacrifice d'expiation. Après l'ère chrétienne, les juifs, ou mieux les rabbins juifs, ont ajouté à la loi le Thalmud qui comprenait leurs traditions orales. Que le Thalmud soit parfait pour les chrétiens, je serais loin de le dire, mais il est imprimé, traduit, tout le monde peut le consulter, or il n'y a rien dans ce livre qui autorise le crime rituel.

Il y en a eu cependant ; c'est un fait

qu'il est difficile de mettre en doute d'une façon sérieuse, et l'hagiographie nous donne le martyr saint Siméon, enfant chrétien qui, au moyen âge, fut victime du crime rituel à Trente en 1475 et dont la fête se célèbre au 24 mars, martyrise par le crime dit rituel. Eh bien, cela prouve que dans la religion juive, il y a des sectes particulières, cachées, secrètes qui pratiquent ce crime abominable, mais dont on ne peut rendre responsables les juifs et la nation juive.

C'est précisément pour documenter cette manière de voir que je désirerais connaître le texte exact de la bulle d'Innocent IV, ou, au moins, sa référence, et l'auteur qui l'a publiée, et où je pourrais la trouver. V.

[La question est posée avec prudence, sans passion ; elle a un objet précis : la connaissance du texte de la bulle d'Innocent IV : nous éviterons toute controverse qui s'écarterait de cette donnée].

—

L'Hôpital Comtesse. — Qu'était-ce que l' « Hôpital Comtesse » à Lille ?

D'où tenait-il ce nom ?

Pourquoi ses armes étaient-elles *d'or au lion de sable* ?

M. le Dr Eugène Olivier pourrait-il nous le dire ? NISIAR.

—

Averty (Louis-Gaspard). — De la congrégation de l'Oratoire ; était préfet du collège d'Arras en 1784. Sait-on ce qu'il est devenu ? L. C.

—

Evêque de Mèze. — Dans le roman intitulé : *Les fiancés de la Gardiole*, par Mme Louis Figuier, édition à 0 fr. 60, Marpon et Flammarion : on lit, chapitre III, page 22, la phrase suivante :

> Le monastère de Saint-Félix fut successivement sous la dépendance de l'évêque de Mèze et de l'évêque de Maguelonne et sous la suzeraineté de l'abbaye de Valmagne...

Peut être y a t-il erreur et l'auteur a-t-il voulu parler de l'évêché d'Agde dont Mèze était une principale cure. Cet évêché a été, après la Révolution, réuni par le Concordat de 1801 à l'évêché de Montpellier.

Prière à quelques intermédiairistes ecclésiastiques ou civils de vouloir bien me donner quelques renseignements là-dessus.

Le monastère de Saint-Félix est situé à côté du village de Gigeau dans la Gareigne. De nos jours ont voit encore de superbes ruines. C'était un monastère de femmes.

THAN.

—

Famille de Béthune. — Pourrais-je savoir de qui était fille Claude-Charlotte de Béthune, décédée à Paris le 27 mars 1783, à l'âge de 66 ans, et à quelle branche de la famille de Béthune elle peut être rattachée ? G... A.

—

René de Challant. — Un confrère de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer des sources de senseignements sur René de Challant, maréchal de Savoie (vers 1528) qui, rapporte la tradition, laissa mourir de faim sa femme dans la Tour de Bramafan, à Aoste. René de Challant aurait été, pour ce, disgracié et exilé.

Y a-t-il eu procès ? Quelles sont aux Archives de Turin ou d'Aoste, les sources ? Quelles histoires, quels récits de ces faits ?

A. CALLET.

—

Nicolas Denisot. — *Le tombeau de Marguerite de Valois royne de Navarre*, (Paris 1551, in-12), recueil curieux publié par Nicolas Denisot, dit comte d'Alsinois, et devenu très rare, contient divers sonnets dont un de Pierre des Mireurs, *Mirarius* (cf. *Monographie du sonnet*, par Louis de Veyrières, t. 1, 1869 p. 97).

Ce sonnettiste fort peu connu, sinon très digne de l'être, ne serait-il pas provençal ? Il y avait, notamment à Sisteron, une famille de ce nom fin XVIe siècle et commencement du XVIIe.

Les moindres renseignements biographiques seraient accueillis avec gratitude.

F. MARTEL.

—

Le romancier allemand Fontane. — Dans le *Temps* du 29 août, M. Jules Claretie rappelle l'épisode du romancier allemand Théodore Fontane, fait prisonnier par les francs-tireurs à Domrémy, en 1870. « Cet allemand n'était pas un gallophobe », ajoute M. Claretie.

Ce Fontane n'était-il pas d'origine française ?

FLAVIUS.



LOUIS MICHEL LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU

Portrait par Labadye, dans la collection Dejobin

Galoppe d'Onquaire. — Je possède un petit volume : *Le diable boiteux au village*, par Galoppe d'Onquaire (chez A. Bourdilliat et Cie, Paris, 1860).
Qui est cet auteur ?

FLAVIUS.

—

Famille Gassies. — Qu'était Bertrand Gassies, écuyer. de Bordeaux, dont la fille Isabeau, épousa vers 1455, Charles des Astards ?
Connaît-on des dates et des faits précis sur cette famille, ainsi que ses armoiries? Comment ce des Astards, du Dauphiné, alla-t-il épouser une bordelaise, au XVe siècle !

WILL. NEUFDEBERG.

—

Godefroy (André) jésuite. — Sait-on ce qu'est devenu André Godefroy, entré dans la Compagnie de Jésus et qui « depuis les arrets du parlement de Paris des 22 février et 9 mars 1764 est sorty du royaume pour continuer de vivre en ladite société » ? L. C.

—

Michaux, comédien du XVIIIe siècle. — Dans une vente en 1907, et depuis à l'exposition du théâtre au Pavillon de Marsan, on exposa un remarquable portrait d'homme de la meilleure manière du peintre Drouais le fils. Ce tableau daté de 1769 est dit : Portrait de Michaux, de la Comédie française.
Or toutes les biographies sont muettes relativement à un comédien de ce nom au Théâtre Français, et la Biographie des comédiens du théâtre français de 1680 à nos jours, publiée en 1810 par Lemazarier, en 2 volumes, bien que parlant des artistes de tout dernier rang, ignore complètement ce sociétaire. Quelle est la solution de cette énigme?

J. G. GOSSEL.

—

Minier (l'abbé Augustin). — Cet ecclésiastique qui fut quelque temps bénéficier au diocèse du Mans se retira à Paris vers 1768. Sait-on ce qu'il est devenu depuis ? L. C.

—

Stefanesco. — Dans une lettre du 30 mars 1869, François Coppée, se trouvant alors à Amélie-les-Bains, cite parmi les amis qui lui avaient écrit, un certain Stefanesco. C'est un nom très répandu en Roumanie ; mais dans le monde littéraire roumain, où Coppée comptait beaucoup d'amis et où son œuvre compte encore beaucoup d'admirateurs, on ne sait pas de qui il s'agit.
Parmi les contemporains du poète y en a-t-il qui pourraient nous éclairer ?

FLAVIUS.

—

La mère de Spinoza. — Berthold Auerbach soutient, dans son roman biographique *Spinoza*, que la mère de celui-ci aurait été une arabe convertie au judaïsme.
Est-ce vrai ?

FLAVIUS.

—

Comment les Romains se servaient-ils de leurs chiffres ? — Les Romains se servaient-ils de « chiffres romains » pour leurs opérations d'arithmétique et, dans ce cas, comment faisaient-ils les multiplications et les divisions ?

E. D.

—

Ex-Libris Balzacien—Lesourd.— J'ai placé, récemment, dans ma collection de Portraits de H. de Balzac et de Madame de Balzac, qui, par parenthèse, est fort belle et fort importante, un petit Ex-Libris moderne, de 60 millimètres de hauteur sur 35 millimètres de largeur, finement gravé, imprimé en rouge et signé : P. Ruly. Cet Ex-Libris, orné dans le fond d'une touffe de roseaux plantés dans une eau courante, offre cette particularité d'être agrémenté sur une planchette portant le nom de son possesseur : M. Paul Lesourd, des deux médaillons de : *F. Rabelais*, 1483-1553, et de *H. de Balzac*, 1779-1850.
Pourrait-on, sans être en cela indiscret, me donner sur cet érudit bibliophile balzacien, quelques tout petits renseignements biographiques ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Armoiries : dalle funéraire de Jacquelot. — Dans les *Inscriptions de la France* de F. de Guilhermy, t. IV p. 57, on trouve une description de la dalle funéraire de Edme Jacquelot, maréchal des logis de la compagnie de Claude de Harville, seigneur de Palaiseau, sur laquelle sont représentées ses armes composées de : *trois quatre-feuilles*, ainsi que

celles de sa femme formées d'un *croissant surmonté d'une moucheture d'hermine et accompagné de quatre etoiles* et d'un chef à peu près effacé où figurait peut-être *un quadrupède passant.*

Un aimable confrère pourrait-il me compléter ces deux blasons ?

Le dossier Jacquelot conservé aux Pièces originales 1563 (Manuscrits de la Bibliothèque nationale) m'a permis de retrouver que le nom de la femme d'Edme Jacquelôt est Jeanne Sandras.

S'il existe une généalogie de cette famille Jacquelot qui, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle, possédait les seigneuries de Nainville et de Vert-le-Petit, aujourd'hui communes de Seine-et-Oise, je serais très reconnaissant qu'on veuille bien me l'indiquer.

LOUTVILLE.

—

Armoiries à identifier, à Mennetou. — Dans le chœur de l'église de Mennetou-Couture (Cher) se trouve un enfeu en arcade d'un fin travail de la Renaissance ; à la voûte, des caissons représentant des emblèmes mortuaires ou religieux. Au fond, sculpté en bas-relief, est un chêne qui se partage en deux rameaux portant des écussons suspendus par des rubans. Le pied de ce chêne repose sur un écusson portant : *de... à deux fasces de...* Au-dessus, on voit une serpe entamant le tronc de l'arbre. L'écusson suspendu au rameau de gauche est *parti au* 1 *le fascé ci-dessus, au 2 de... à trois fleurs de lys 2 et 1, au filet en barre brochant.* L'écusson suspendu au rameau de droite est *parti au 1 le fascé ci-dessus, au 2 de... au lion passant de...*

A la fin du XVe siècle, la seigneurie de Mennetou-Couture appartenait à la famille de Villaines. Il y a donc toute apparence que le fascé dont il vient d'être parlé lui appartient, et cela d'autant plus que Philiberte de Villaines ayant épousé, avant 1480, Antoine d'Aulezy, on voit encore aujourd'hui à la clef de voûte de la chapelle de gauche de cette même église de Mennetou, un écusson *parti au 1 des armes d'Aulezy, au 3 le fascé,* armes de la femme.

Mais ici se pose un problème héraldique. La généalogie de la famille de Villaines publiée par Lachesnaie-Desbois commence bien par les seigneurs de Mennetou du XVe siècle, mais les armes que donne Lachesnaie-Desbois, armes reproduites par tous les armoriaux sont : *Ecartelé au 1 et 4 d'azur au lion d'or, au 2 et 3 de gueules à neuf losanges d'or.* Il faudrait donc supposer que cette famille a changé ses armoiries depuis le XVe siècle. Je soumets le cas aux savants héraldistes de l'*Intermédiaire*, en leur demandant d'identifier les armoiries de l'enfeu en question.

H.

—

Horloge de l'amour divin. — Quelle est l'origine de cette gravure représentant un cadran ordinaire ayant, en son centre, un triangle renfermant un œil ? Le cadran est posé sur un manteau d'hermine et surmonté d'un blason : *d'azur à la croix à triple traverse de*, le blason est couronné d'une couronne royale. Une banderolle se détache sur le manteau où sont écrits ces mots : *Horloge de l'amour divin.*

Au bas du cadran, cette inscription :
+ II + ANNO MDCCLXXXVIII + P.D +
DOMINI

Cette image trouvée à Lyon était-elle répandue ailleurs ? Pouvait-elle être sujet de ralliement en 1793 ?

L. I.

—

Curé-plébain. — Dans le *Gaulois* du 20 septembre dernier se trouve la narration d'une visite faite par la reine Amélie de Portugal à Evian. On y lit ceci :

> La reine a été reçue sous le porche par l'abbé Jay, *curé-plébain* de la paroisse de Sainte-Marie-d'Evian.

Qu'est-ce mot : plébain ?

A. D'E.

—

Heimathlos. — La catégorie de « heimathlos » — gens reconnus comme n'appartenant à aucun état et par conséquent ne jouissant d'aucune protection, — existe-t-elle encore ? Où ?

FLAVIUS.

—

Le tango et la grue. — A propos du tango, Jean Richepin, dans une récente et éblouissante évocation des danses à travers les âges, a omis de citer dans l'antiquité grecque la « geranos » la grue ou danse des grues, danse popu,

laire et lascive, donc, pour le tango, aïeule doublement vénérable.

(Voir M. Paul Monceaux, *Revue historique*, tome 47, 1891, p. 57). En cela, hommes et femmes faisaient la bête — cela leur arrive souvent et très naturellement : — l'échassier qu'on nomme la grue aime, en effet, la danse ; souvent on le voit s'adonner au « one'step » dans nos jardins zoologiques.

La grue était, en Grèce, un des oiseaux favoris de Vénus ; elle l'est encore chez nous et dans notre langue, mais au figuré. A quelle époque remonte l'expression figurée ? Plongerait-elle jusque dans l'antiquité grecque, jusqu'à Thésée, l'inventeur de la « Geranos » ? Il y aurait là de quoi réjouir dans le poète de *la Chanson des gueux* l'helléniste et l'apologiste d'une danse populaire.

Homère, dans l'*Iliade*, nombre de poètes et d'artistes après lui, mettent aux prises des pygmées et des grues. Or, les pygmées, comme en témoignent quelques statuettes, ithyphalles ou non, de la collection Oppermann (Cabinet des médailles), étaient des gaillards bigrement... râblés. Les combats entre ces nabots velus et salaces et les grues aimées de Vénus et amies de la danse, ces combats fameux où s'amusa la fantaisie des peintres sur les murs d'Herculanum et de Pompéi, n'auraient-ils pas été des allégories ? Et le mot grues n'aurait-il pas désigné, dès ce temps, des bipèdes autres que les échassiers ?

Dr Potiquet.

—

L'eau de Ville-d'Avray. — A Ferrand, dans son bel *Eloge historique de Madame Elisabeth de France*, éd. de 1814, p. 190, écrit :

> Mme Elisabeth (détenue au Temple), ne pouvait boire de l'eau de rivière sans être incommodée : elle demanda qu'on lui fit donner de l'eau de Ville-d'Avray : ce qui lui fut refusé.

Quelles étaient les propriétés de cette eau, si appréciées des augustes prisonnières du Temple et de la Conciergerie ?

De bien... singuliers événements se sont, il est vrai, passés à Ville-d'Avray depuis la Terreur ; mais, néanmoins, comment les municipalités de cette commune ont-elles pu méconnaître les intérêts purement matériels de leurs administrés au point de laisser tomber dans l'oubli complet un tel souvenir historique ?

J.-C. Alfred Prost.

—

Une exécution à la Place Royale. — Je vois, dans la *Chronique de Paris*, du 10 novembre 1789, qu'un soldat, condamné par le Conseil de guerre, fut exécuté, « eut la tête cassée », comme on disait alors, à la Place Royale.

Mais n'était-ce pas, d'ordinaire, dans la Plaine de Grenelle, que les condamnés des Conseils de Guerre et plus tard des Commissions militaires étaient fusillés.

Sir Graph.

—

Le Saint-Lundi. — C'est une fête que ne chôme plus guère l'ouvrier parisien. Elle devait remonter à une époque encore assez éloignée ; et cependant, je ne me rappelle avoir trouvé cette désignation que dans les *Mémoires* de Franklin, où l'illustre philanthrope doit n'avoir jamais « fêté la Saint-Lundi ». Ce qui prouverait qu'au XVIIIe siècle, cette coutume était, en quelque sorte, internationale. Peut-être apparaît-elle dans les chansons des corporations.

En sait-on l'origine ?

H. Quinnet.

—

Autour d'une table. — Dans un article de la *Revue* du 15 juin 1913, M. Jean Finot, écrit :

> Le placement de 12 personnes à table peut donner lieu à 500 millions de combinaisons ; celui de 14 nous en offre 91 milliards et celui de 15 : 1.350.000.000.000.

Nous ne nous permettrons pas d'en douter, mais comment cela se démontre-t-il ?

J. P.

—

La princesse de Rohan-Rochefort. Sa sépulture. — Le 20 septembre dernier, le *Figaro* a publié un « écho » fort intéressant d'ailleurs, sur une plaque de marbre noir apposée, dans un hôtel particulier de la rue Baller, à la mémoire de la princesse de Dorothée de Rohan Rochefort, la veuve de l'infortuné duc d'Enghien.

Le fait est exact et la plaque est bien-là. Mais sait-on le lieu où repose la noble princesse ?

A. d'E.

Réponses

Ugolin a-t-il mangé ses enfants? (LXVIII, 479, 540). — C'est en 1288 que le comte Ugolino della Cherardesca, un personnage fort peu intéressant d'ailleurs, aurait été enfermé avec ses quatre fils, par ordre de l'archevêque de Pise, Ruggieri, dans une tour située à Pise, place degli Amiani. La porte en fut fermée par l'archevêque lui-même qui en jeta la clef dans l'Arno et les prisonniers moururent de faim. De là le nom de Tour de la Faim donnée à cette tour que l'on montrait encore (?) au milieu du XVIIIe siècle.

La tradition immémoriale, la légende pour mieux dire, est que Ugolin, dernier survivant des cinq emmurés, aurait assouvi sa faim en dévorant la chair de ses enfants, ce qui, d'ailleurs, ne put retarder que de peu de jours sa propre mort. L'art s'est souvent inspiré de ce thème tragique et cela n'a pas manqué d'induire les gens en esprit facile. « Mon fils, disait M. Prudhomme au Salon, tu vois Ugolin dévorant ses enfants pour leur conserver un père ». Dans un salon comique, Bertall montrait « Ugolin se préparant à déjeuner avec sa famille ». John Flaxmann, le célèbre sculpteur et dessinateur anglais, 1733-1826, a fait un beau dessin au trait légèrement ombré qui traduit avec un certain pathétique ces paroles de Dante, *Inferno* XXXIII — « A demi aveugle, je me trainai à tâtons sur leurs corps et trois jours apres leur mort je les appelais encore... »

Dans son fameux groupe de bronze dont la terre cuite originale a malheureusement quitté la France, notre Carpeaux a représenté un autre moment de l'épisode dantesque : « Je me mordais les « mains de douleur et mes fils pensant « que je le faisais par envie de manger « se levèrent tout à coup, et me dirent : « Père, notre douleur sera moindre si tu « manges de nous. . » Ce groupe d'un si bel enchevêtrement équilibré et savant qui n'exclut pas une grandeur tragique et terrible, ne fut pas compris tout d'abord. Pour donner à son œuvre ce caractère abstrait qui résulte du nu humain, Carpeaux a dévêtu ses figures, ce qu'on peut critiquer du point de vue historique, mais quelle friperie romantique, quels effets de vêtetements à la mode de 1288 nous donneraient l'impression puissante que nous recevons de ces nudités convulsives et déjà frappées par la mort ?

A relire le récit immortel de Dante, un témoin comtemporain, ne l'oublions pas, puisque né en 1265, on voit donc que si Ugolin se mord les mains c'est qu'il est en proie moins aux tortures de la faim qu'à un désespoir tourné en rage concentrée et silencieuse. Les enfants s'y trompent, comme je l'ai dit, et croient que leur père les regarde, comme fait un affamé, la boutique d'un boucher. Or, ce n'est pas cela du tout ; c'est le cœur du père qui est torturé, non son estomac.

Voici maintenant dans le texte italien les mots qui terminent l'épisode ; Ugolin est tombé aveugle, à demi mort sur les cadavres « Poscia più che l'dolor poté l digiuno ». Ensuite la faim eut plus de puissance que la douleur. Ainsi, il s'agit d'un effet qu'aurait pu produire la douleur et que produisit la faim ; or la douleur n'aurait pas poussé Ugolin à se repaître des chairs de ses enfants, par conséquent on doit entendre cela de la mort. Il me parait vraiment difficile d'interpréter autrement ce passage.

Maintenant, du point de vue historique, l'épisode est-il vrai en soi ? C'est une autre affaire et j'ai lu que dans ses *Chroniques florentines*, Jean Villani, un quasi contemporain s'il vous plaît, se borne à dire que Ruggieri fit mettre à mort Ugolin avec deux de ses fils et ses trois neveux. Ainsi l'histoire de la Tour de la faim, même sans le trait de cannibalisme qui en fait le dénouement, n'est peut-être qu'une légende. En tout cas, personne ne reprochera à Dante de l'avoir adoptée.

Je n'avais pas entendu dire ni lu, que l'on eût retrouvé dans le cloître de Saint-François, à Pise, les restes d'Ugolin ; cette relique-là me paraît, en tous cas, terriblement supecte. Encore plus si l'on y joignait celle des autres victimes de 1288. H. C. M.

* * *

Comme curiosité, cette petite tragédie, d'après Villiers de l'Ile-Adam

LES ENFANTS

— Nous sommes dans l'œsophage !

UGOLIN
— Mes enfants, mes enfants, soyez sages.
LES ENFANTS
— Nous touchons l'intestin,
UGOLIN
— A chacun son destin. (*bis*)

—

Le tableau de David La mort de Michel Lepeletier (T. G., 511). — M. Jacques de Biez a publié, dans le *Figaro* du 22 octobre ; un intéressant article sur le fameux tableau de David représentant Michel Lepeletier, et auquel M. Maurice Tourneux a consacré un historique important.

Ce tableau a figuré au château de Saint-Fargeau, qui appartient aujourd'hui à M. Anisson du Perron, marié à une demoiselle de Boisgelin.

C'est près de lui que M. Jacques de Biez s'est enquis de l'endroit où pourrait être caché ce tableau.

Il raconte ainsi sa conversation à ce sujet :

Le visage ouvert d'un officier aimable me rassura tout de suite, aussitôt que M. Anisson du Perron entra dans sa salle de billard où je l'attendais. Quelques mots suffirent à exposer le but de la visite. Peut-être indiscrète? Mais qu'elle ne soit point prise pour telle. Elle préoccupe des hommes qui comptent et qui en sentent la délicatesse. Aussi bien, sauf le *Figaro* et deux ou trois initiés, personne ne connaît cette démarche. Il s'agit du tableau de David. Serait-il ici ? Et si oui, savez-vous où il est ?

— Mais oui, il est ici ; seulement il est muré, reprit M. Anisson du Perron. Pour dire où, j'en suis incapable. Dans un mur. Quel mur ? Ici, il y en a pas mal.

— Beaucoup, ils sont épais, féodaux et jolis, sous la flamme de leur brique rose.

— C'est vrai. Qui l'a muré ? On m'a dit que c'est la marquise de Boisgelin avec le concours d'un fidèle serviteur, mort, emportant son secret dans la tombe. Mon beau-père n'aimait pas qu'on en parlât. Si bien que je ne sais pas grand'chose, sinon qu'il aurait été payé cent mille francs, un beau prix, pour l'époque surtout.

— Alors, il ne serait pas détruit ? Il est vrai que le contrat de vente interdisait sa destruction.

— Vous me l'apprenez. Alors je m'explique le cas de conscience de la marquise douairière de Boisgelin. Ne pouvant pas le détruire, elle l'a caché .. dans un mur. Pour dire où, impossible. Dans un souterrain, peut-être. Il y a çà et là des endroits où la brique paraît plus neuve Est-ce cela ? Je n'ai pas cherché. Il n'y avait pas lieu de chercher.

M. Anisson du Perron est un homme jeune et, par suite, éloigné des jours lointains dont nous voulons pénétrer le secret, et il parle en homme qui dit les choses comme elles sont, simplement. Aucune démarche n'ayant été tentée auprès de lui, à l'occasion de la récente exposition David, il nous le déclara :

— Pourtant, dit-il, lors de la vente Rouart, un croquis de David en vue du tableau figurait au catalogue. Nous avons reçu ce catalogue. Le dessin a été acquis par mon cousin Boisgelin. Il est très bien, paraît-il.

A ce moment, le visage de l'aimable châtelain s'éclaira d'une lueur plus vive. Et d'un air décidé, gracieux, ces paroles me furent dites :

— Je ne crois pas que nous retrouvions ce tableau. Cependant, le temps a marché, les idées se sont apaisées, si par hasard, par un hasard fantastique, je le retrouvais, eh ! bien, je le donnerais à l'Etat.

— Ce serait un beau geste, et je crois qu'on vous en serait reconnaissant.

Sur quoi, M. Anisson du Perron me proposa de me conduire lui-même à la chapelle où est enterré Lepeletier dépanthéonisé. On dit la messe dans cette chapelle trois fois par semaine. Sans aucun doute, bien des prières des siens ont adouci les chagrins de sa mémoire.

Sur le pont qui remplace le pont-levis au-dessus des douves, à la porte du château jusqu'où mon hôte m'accompagnait, je pensai au héros du *Scarabée d'or* qui va consulter tous les vieux nègres de la localité pour se renseigner sur le trésor enfoui. Et je pris cet engagement envers M. Anisson du Perron de ne pas chercher ailleurs à me renseigner, de m'en tenir à ses réponses, de rester sur sa parole.

Si jamais ce tableau entrait au Louvre, nous aurions la joie d'y être pour une part que l'accueil réservé au *Figaro* fit charmante.

JACQUES DE BIEZ.

N.-B. — Comme nous croyions savoir que le contrat de vente du tableau se trouverait dans l'étude de Me Prudhomme, notaire, à Paris, M. Anisson du Perron a écrit à Me Prudhomme pour l'autoriser à nous en donner communication. On le cherche.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII à LXVII; LXVIII, 249, 387, 489). — Je ne puis voir dans le livre de M. B. Fabre le fait nouveau que mon honorable contradicteur croit y découvrir. M. B. Fabre, prend en

effet pour des Supérieurs Inconnus tous les maçons qu'il ne connaît pas ; c'est peut-être insuffisant comme preuve et je ne puis m'incliner devant une argumentation aussi fantaisiste.

Pour M. B. Fabre le ou l'un des Supérieurs Inconnus est Falcke, dont il fait le grand rabbin de toute l'Angleterre, alors que le Falcke dont il est parlé dans les papiers de Chefdebien est un professeur luthérien, d'origine suédoise, bourgmestre de Hanovre, maçon du reste fort connu.

Les dossiers Chefdebien publiés par M. B. Fabre, sont certes fort curieux, mais ils sont présentés avec une ignorance du sujet et traités avec un parti pris qui réduisent à quelques centaines de pages l'intérêt d'un volume qui eût beaucoup gagné à être amputé d'insinuations tendancieuses et augmenté de nombreuses pièces d'une importance capitale et que M. Fabre a négligé de reproduire.

Ainsi, j'ai publié dans la *Revue internationale des sociétés secrètes* le texte même des fameuses patentes secrètes, dont M. Fabre avait reproduit seulement la traduction manifestement fausse du f.·. Chefdebien.

J.-G. BORD.

—

Château d'Ouilly du Coully (LXVIII, 428, 544). — Il n'existe dans les environs de Lisieux aucun château de ce nom. Le seul qui puisse se rapprocher de cette appellation est le château de Ouilly du Houlley qui appartient actuellement à M. Pottier, maire de cette commune de l'arrondissement de Lisieux.

Sur ce château, A. T. trouvera une notice assez développée dans De Caumont, *Statistique monumentale du Calvados*, t. V, p. 78-90. La plupart des renseignement donnés par De Caumont sont tirés des notes de M. Ch. Vasseur, qui sont aux archives de la Société historique de Lisieux. Me tenant à la disposition de A. T. pour les compulser en cas de besoin.

DOYÈRE.

—

Le Saint-Graal (LXVII ; LXVIII, 12, 55, 157, 253, 389, 546, 585). — Dans une notice très savante, très fouillée et tout à fait exempte de mesquines préoccupations locales, M. l'abbé Ch. Nrore a décrit et étudié le Vase de la Cène [autrefois conservé] dans l'ancien trésor de la cathédrale de Troyes. Il conclut que ce précieux vase, rapporté de Constantinople par les Croisés, ainsi qu'il résulte de textes contemporains, était de marbre jaspé ou porphyre, vert et noir, en forme de plat creux ou de bassin rond de modestes dimensions, garni d'un rebord d'argent, chargé de quatre vers grecs, et orné d'une émeraude, devait être « la patène sacro-sainte où fut consacrée pour la première fois, par le Sauveur lui-même, la divine Eucharistie ». (*Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, 1865, p. 217-250 et tirage à part).

L. M.

—

Dombes (LXVIII, 479). — On doit dire La Dombes, pour le pays ou la terre des Dombes. Dombes vient du hongrois *Domb* qui veut dire tombeau. On sait que cette région est couverte de mottes funéraires appartenant à l'époque gauloise et respectées des Huns ou Magyares lors de leurs ravages en 944.

JOS. BALLOFFET.

—

Les Régiments suisses de Planta et de la Vigier (LVVIII, 475, 580). — On trouve dans les *Etrennes militaires* de 1768, la mention du régiment suisse de Planta (p. 125).

Ce régiment, qui est le soixante-troisième, a été créé pour le jeune Stoppa ou Stoap. Il a été Lurbeck et d'Hemel ; Bezenvald en 1729. La Cour au Chantre en 1738, et ci-devant Balthasard. Il est actuellement Planta du nom de son colonel. Ce régiment suisse, comme tous les autres, est de deux bataillons.

L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, veste, culotte et bas bleus, boutons d'étain bordé autour jusqu'à la poche, et chapeau bordé d'or.

Quant au régiment la Vigier, ce doit être, en 1768, Castelar.

Ce régiment est le cinquante deuxième. A sa création en 1672, il a été Chiffre, depuis Hessy, après Bourgny ; en 1737, Eschoudy, et depuis 1740, il était *Vigier*. Aujourd'hui il est Castelar du nom de son colonel. Il est de deux bataillons.

Pour l'uniforme, comme le régiment de Planta, mais le chapeau est galonné d'argent.

Je pense que ce régiment, qui fut Vigier

avant d'être Castelar, est bien le régiment suisse La Vigier, visé par la question.

E. GRAVE.

***

Au lieu de : *La Vigier*, lire : *Vigier*, (en allemand : *Wigier*). Cette famille Vigier de Soleure a fourni plusieurs Secrétaires-interprètes du Roi à l'ambassade de France près les Cantons.

Touchant le régiment de Vigier, primitivement de Greder, voir l'*Histoire militaire des Suisses dans les différents services de l'Europe*, par M. May de Romainmotier (1788), tome VI, pages 458-461. Un autre Vigier fut, de 1740 à 1756, colonel du régiment dit, plus tard, de Castella. (*Ibid*, page 456).

Les Planta étaient des Grisons. Un personnage de ce nom fut, de 1754 à 1760, colonel d'un régiment devenu, à la fin, celui de Châteauvieux (*Ibid*, page 464), qui s'est rendu tristement célèbre par sa révolte, à Nancy, en 1790. Le régiment de Vigier eut alors, au contraire, une belle attitude.

H. DE L.

—

Prière pour l'Assemblée Nationale. Rue du Marché-Palu (LXVIII, 473, 583). — La rue de la Cité qui fait communiquer la rue Saint-Jacques avec la rue Saint-Martin occupe l'emplacement de la rue du Marché-Palu et de la rue de la Juiverie qui, comme elle, allaient du Petit Pont au Pont Notre-Dame, La partie de cette voie moderne qui touche au Petit Pont et se confond avec la place du Parvis doit correspondre à l'ancienne rue qui intéresse notre collègue Nauticus.

La dénomination de Marché-Palu appliquée à la partie méridionale de la rue de la Juiverie doit dater de la fin du XVIIe siècle. Je ne crois pas qu'il soit question du Marché Palu avant Gomboust. En tous cas Bullet et Blondel puis tous les auteurs des plans du XVIIIe siècle ont indiqué la rue de ce nom.

Pour répondre à la seconde partie de la question on peut dire sans paradoxe qu'elle existe encore puisqu'on continue à y circuler, mais son aspect a dû se modifier quelque peu.

CHAMPVOLANT.

***

Le Petit Pont se raccordait anciennement en pente douce avec la rue de la Juiverie par la rue dite du Marché-Palu, où se tenait de toute antiquité le grand marché des vivres. C'est la portion de la rue de la Cité actuelle qui s'étend du Petit Pont à la Place du Parvis Notre-Dame.

Sauval dit à ce sujet (t. I, p. 149) :

La rue du Marché-Palus se nomme ainsi parce qu'il s'y tenoit un marché et qu'une partie des ruisseaux et des immondices de la Cité passoient par là ; car il faut savoir qu'avant que le Marché neuf fût fait, tous ces ruisseaux boueux s'arrêtoient en cet endroit le plus souvent et formoient comme un marais ou palus, pour user du terme du tems passé, qui pourtant encore a lieu en parlant des Palus Méotides.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Alibourg ou mieux Ailleboust (Jehan) (LXVIII, 189, 300, 450, 586). — Lire *Ailleboust*.

—

Anne de Beauharnais (LXVIII, 526). — La généalogie de la famille de Beauharnais a été publiée par La Chesnaye-Desbois dans son *Dictionnaire de la Noblesse* t. II, pp. 631-642 et par Saint-Allais dans le *Nobiliaire Universel de France*, t. XIX pp. 12-48 et t. XX, pp. 167-171.

Je profite de l'occasion pour rectifier un certain nombre d'erreurs dans l'orthographe des noms de lieux et de famille cités par le collaborateur H. G. H.

Jean François de Beauharnais, lieutenant de vaisseaux du roi et chevalier de Saint-Louis avait épousé le 26 juin 1700 Marie-Madeleine Pénillon, dame de Moulon, qui lui apporta cette terre en dot. Sa fille Anne épousa par contrat du 8 mai 1741 Guillaume Bouvier, marquis de Cepoy, sieur de la Motte-Vergonville, la Motte Bourron, Tréminville, Girolle, Beauvert, colonel d'infanterie, gouverneur, grand bailli d'épée et capitaine des chasses de Montargis. Ils sont enterrés à Cepoy (Loiret).

La plupart de ces fiefs se trouvent dans les environs de Montargis où je demeure.

C. N.

—

Le peintre Culin (LXVIII, 429). — Dans l'*Encyclopedia metodica critico-ragionale delle Belle-Arti* de l'abbé Zani, publiée à Parme en 1819, il est fait mention, aux pages 151 et 152 du tome VIIe,

d'un certain Ricardo Culin ou Cullin, de Conrado Culin et du fils de ce dernier, tous artistes xylographes français distingués « scultori di figure in legno, detto anticamente intagliatori di legnami » qui vivaient dans la première partie du XVII[e] siècle.

Certainement, l'artiste sur lequel on demande des renseignements doit appartenir à cette famille de graveurs sur bois. On sait que les Jaillot étaient originaires des confins de la Bourgogne et de la Franche-Comté, et exerçaient la sculpture et la gravure sur ivoire avant que l'un d'eux ne devint éditeur-géographe. Nous sommes assez porté à croire qu'il doit exister une corrélation étroite de métier entre eux et les graveurs sur bois qu'étaient les Culin. Peut-être ceux ci sont-ils également originaires de la même contrée ou tout au moins des environs. Une localité dénommée Culin se trouve, remarquons-le, dans le département de l'Isère.

Il est donc possible que le Culin, signataire du tableau, soit tout simplement un ami, camarade d'atelier, ayant peint bénévolement le portrait d'Hubert Jaillot ; car en examinant la gravure de Vermeulen, on reconnaît aisément que l'on se trouve en présence d'une œuvre qui, bien que gravée par un maître, semble cependant inspirée par une composition plutôt médiocre : il est certaines fautes qu'un professionnel n'aurait certes pas commises.

A notre avis, Culin ou Cullin ne fut pas un peintre de métier, mais un amateur occasionnel, et, peut-être est-il tout simplement celui que Zani désigne, sans le nommer, sous le titre de « fils de Conrad » : la date d'exécution du portrait pouvant parfaitement lui convenir et ceci expliquerait l'absence de peinture de Culin dans toutes les collections et musées.

H. DE B.

—

La comtesse de Custine (LXVIII, 476). — Madame de Custine acheta le 27 octobre 1803 le château de Fervaques près Lisieux, (Calvados) qui était la propriété du duc de Montmorency-Laval et de sa sœur la duchesse de Luynes ; pour la somme de 478.764 livres ; plus une rente annuelle viagère de 8691 livres. C'est actuellement la propriété du comte Allan de Montgomery.

Elle mourut à Bex, pendant un voyage. En passant à Genève elle avait reçu Chateaubriand.

Je l'ai vue, écrit-il, plus blanche qu'une Parque, vêtue de noir, la taille amincie par la mort, la tête ornée de sa seule chevelure de soie, je l'ai vue me sourire de ses lèvres pâles et de ses belles dents, lorsqu'elle quittait Sècherons, près Genève, pour expirer à Bex, à l'entrée du Valais.

Et plus loin :

A Bex, tandis qu'on attelait à ma voiture les chevaux qui avaient traîné peut-être le cercueil de Mme de Custine, j'étais appuyé contre le mur où était morte mon hôtesse de Fervaques. Elle avait été célèbre au Tribunal Révolutionnaire par sa longue chevelure. J'ai vu à Rome de beaux cheveux blonds retirés d'une tombe.

Elle fut enterrée dans le chœur de l'église de St-Aubin d'Auquainville près Fervaques; devant l'autel, ainsi que deux autres membres de sa famille. — Dont voici les inscriptions. — Sur la pierre de gauche :

†
Ici repose
Dame Louise-Delphine-Eléonore-Mélanie
de Sabran
Veuve de Monsieur
Armand-Louis-Philippe-François,
Marquis de Custine
Née à Paris, le 18 mai 1770,
Décédée à Bex, en Suisse
le 13 juillet 1826.

Sur la pierre de droite :

†
Ici reposent
Dame Aimée-Léontine de
Saint-Simon de Courtomer
Née le 12 février 1803
mariée le 15 mai 1821 à
Adolphe-Louis-Léonor
Marquis de Custine
Décédé le 7 juillet 1823.
Et
Louis-Philippe-Euguerrand
de Custine
leur fils unique
né le 19 juin 1822, décédé le
2 janvier 1826.

LÉON SAGET.

—

Danton et ses descendants (T. G., 260 ; LVII ; LVIII ; LIX, 807). — On lit

dans le *Matin* du 21 octobre dernier, sous la rubrique : « Vie sportive » :

L'aviateur Daucourt qui, en compagnie de M. Henri Roux, va tenter le raid Paris-le Caire-Héliopolis, est né à Troyes en 1879. Il est l'un des arrière-petit-fils du célèbre Danton.

M. H. de G. qui nous promettait dans l'*Intermédiaire* du 30 mai 1909, un article rattachant les Danton de New-York aux Danton de Champagne, serait fort aimable de rattacher à l'une ou l'autre branche ce petit-fils de Danton qui marche en ce moment à l'immortalité à 150 kilomètres à l'heure. SEPTMONTS.

—

Mystifications littéraires (T. G., 624). — M. Albert Cim, publie chez Fontemoing (1913) un livre fort amusant *Mystifications littéraires et théâtrales*, qui est un très ingénieux rassemblement de tout ce qui a été publié à ce sujet un peu partout. La bibliographie est très soignée, comme il est de tradition avec M. Albert Cim. Le livre a une table des noms cités

—

De la Fenêtre (LXIII, LXVIII, 549). — A côté de la question vient celle du *Dictionnaire de Poitiers*. Une édition de 1785 : *Traité de l'orthographe française en forme de dictionnaire*, a été donnée par François Barbier (gendre et successeur de F. Faucon), imprimeur de Monseigneur l'Evêque, du Clergé et de l'Université. Elle porte encore le faucon au naturel posé sur un tertre : mais ce faucon est dans un encadrement de deux branches de laurier ; un bâton est passé entre les pattes de l'oiseau. De nombreuses vignettes sur bois sont en têtes de pages à chaque lettre. Le faucon figure aux lettres D et P ; le bâton est posé sur les pattes. Enfin ce livre est orné encore de lettrines et de jolis culs de lampe.

Le mot phalène dont on discute aujourd'hui le genre y est mis comme substantif *masculin*. E. GRAVE.

—

Le docteur Fleury (LXVIII, 527). — Nous ignorons par quelles circonstances le Dr F. est tombé en disgrâce auprès de Napoléon III et par suite desquelles il a dû s'expatrier.

Il prit d'abord la direction des bains de Nauheim et en 1865 celle de Mondorf. En 1866 il vint s'installer dans les environs de Meudon (à Plessis ?) et mourut vers 1871.

La notice : Mondorf-les-Bains, *Statistique biographique des médecins* .. par E. Diderrich, Luxembourg, 1911, donne quelques lignes biographiques et son portrait.

G. FLORANGE.

—

Le peintre Forest (LXVII, 381, 496). — Voici bien longtemps, — trop longtemps, — que je me proposais d'intervenir dans cette question, parce que les réponses qu'elle a provoquées ont grand besoin d'être complétées et que je suis probablement le dernier survivant en mesure de le faire. Une première fois déjà (XII, 487, 564), j'avais sommairement indiqué quelques particularités de la vie de l'artiste dont l'existence touchait alors à sa fin et, par un sentiment que l'on comprendra, je tins même à lui laisser ignorer ce regain de notoriété quasiment posthume. Je n'abuserai pas, cette fois non plus, de la liberté que me donneraient mon titre d'abonné à l'*Intermédiaire* et ma qualité de neveu d'Eugène Forest et je voudrais m'en tenir à l'essentiel.

Né à Strasbourg le 24 octobre 1808, mon oncle était fils du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin dont le titulaire était l'ex-conventionnel Jean Bon Saint-André. Il suivit en qualité d'interne les cours du collège royal de Versailles et aborda tour à tour l'étude de la chimie et celle de l'architecture, sans se décider pour l'une ou l'autre. Quelques leçons prises dans l'atelier de Camille Roqueplan, lui-même alors tout jeune, déterminèrent sa véritable vocation et, dès la fondation de la *Caricature* de Philippon, il devint le collaborateur assidu de Grandville dont il reportait sur pierre et enluminait les compositions très arrêtées à la plume. Indifférent d'ailleurs aux passions politiques de ce petit groupe, il dut à sa fréquentation de connaître Balzac et Daumier. Il laissa aussi sa trace dans la première *Silhouette*, dans presque tous les autres périodiques illustrés de 1830 à 1840 et même dans un certain nombre de « romantiques ». Vers le même temps il fréquenta Déjazet à laquelle il fournit les maquettes au crayon relevées d'aquarelle de plusieurs de ses travestis (entre autres ceux des *Premières armes de Richelieu*. De

1843 à 1860, il tint son rang dans la première cohorte des dessinateurs de l'*Illustration* et la « Bibliothèque rose » de la librairie Hachette fit également appel à son crayon. Attaché à la commission administrative de l'Exposition universelle de 1855, il se trouva sans emploi au lendemain de sa clôture et accepta l'hospitalité d'un ami de collège, propriétaire rural dans l'Aveyron chez lequel il fit de si longs et de si fréquents séjours qu'à son retour à Paris, il sentit qu'il avait perdu pied auprès des éditeurs et qu'il abandonna la lutte.

L'âge et la santé de sa mère exigeaient d'ailleurs des soins auxquels il ne se refusa jamais et il vécut auprès d'elle à Marcoussis (Seine-et Oise) durant de longues années, confiné dans un modeste atelier où la peinture à l'huile, le fusain, la plume et le crayon lui procuraient un passe-temps auquel il ne renonça que tout à fait à la fin de sa vie. Il avait trouvé aussi à Marcoussis deux amitiés qui ne se démentirent jamais et furent de puissants réconforts à sa solitude: celles du géographe, Victor-Amédée Malte Brun et du peintre Ernest Dumax. C'est chez Dumax que venait chaque année, ou peu s'en faut, l'illustre Corot et c'est pendant l'une de ses siestes sur le canapé de l'atelier (1873) qu'Eugène Forest crayonna dans son déshabillé intime une double silhouette du dormeur, que M. Etienne Moreau-Nélaton n'a pas manqué de recueillir et de reproduire.

Peu à peu cependant les portes hospitalières se fermèrent tour à tour, les réunions joyeuses prirent fin et, en 1888, Eugène Forest vint se fixer auprès de sa sœur aînée à Grenoble ; c'est là qu'il s'éteignit le 28 décembre 1891.

Avec la modestie et l'insouciance qui caractérisaient les artistes de son temps, Eugène Forest n'avait pas — tant s'en faut — gardé trace de sa multiple et très variée production et il m'arrive assez souvent de retrouver son nom au bas de planches ou de bois dont je ne soupçonnais pas l'existence ; j'ai déposé du moins au Cabinet des Estampes ce que m'ont fourni ses cartons et ses portefeuilles, mais je suis loin de croire ma tâche accomplie. Il n'y a d'ailleurs dans cet acte de piété familiale aucune pensée de revendication contre l'injustice des contemporains ou de la postérité ; le sort d'Eugène Forest a été et sera celui de tant d'autres de ses semblables ! Heureux ceux d'entre eux qui ont laissé ou qui laisseront des descendants ou des collatéraux soucieux de défendre, dans la mesure de leurs forces, contre la destruction et contre l'oubli, ce que les générations nouvelles peuvent avoir intérêt à connaître !

Eugène Forest a eu comme élèves Cham et Gustave Doré ; le premier, devenu promptement un camarade et un collaborateur, lui a témoigné de tout temps une reconnaissance affectueuse ; le second, dont les parent avaient invoqué leur origine strasbourgeoise lorsqu'ils avaient présenté leur fils à son futur maître, a, si je ne m'abuse, pratiqué plus tard à son égard ce que l'on a défini « l'indépendance du cœur ».

Le dessin que possède M. Alfred Prost doit dater d'un voyage à Vienne accompli en 1836 avec M. de Nolivos et qui fut, à ma connaissance, la seule excursion d'Eugène Forest au delà de nos frontières. C'est au retour de ce voyage qu'il eut l'occasion d'offrir à Prosper Mérimée une vue de Nuremberg, et qu'il reçut en échange un exemplaire du *Voyage en Auvergne* relié par les soins de l'auteur ; je le conservé soigneusement, tant à cause de cette particularité que du billet qui l'accompagne.

Il n'y a pas de portrait peint d'Eugène Forest, mais Dantan l'a introduit dans son Panthéon spécial de petits bustes grotesques, commentés de calembours laborieux (Œufs gênent forêt) et je possède plusieurs photographies dont l'une (de grand format) par Gustave Le Gray, est particulièrement remarquable.

MAURICE TOURNEUX.

—

Le zouave Jacob et ses cures (LXVIII, 529). — D'un très intéressant article de M. Paul Matheix dans le *Patrie* (28 octobre 1913).

A en croire les journaux de l'époque, des guérisons merveilleuses se produisent réellement sous l'influence du fluide magnétique dégagé par Jacob. Le maréchal Forey, qui était perclus, après une séance chez le thaumaturge, s'en retourna ingambe. Le comte de Chateauvillard, le légiste du duel, raconte qu'il fut guéri de sa paralysie, séance tenante, sur l'ordre de Jacob : « Il fit le tour des ma-

lades, écrivait-il au *Petit Journal*, disant à chacun sa maladie ; puis, sans les toucher, il dit aux paralytiques : « Levez-vous ! » et les paralytiques se levèrent ; j'étais du nombre et je le fis sans efforts ». Sa femme, qui était souffrante, fut soulagée du même coup. Et, pour récompenser son guérisseur, M. de Chateauvillard voulut mettre à sa disposition une partie de son hôtel.

Enfin, une petite plaquette in-8°, d'une quinzaine de pages parut même sous ce titre : « Les miracles de la rue de la Roquette ; Histoire merveilleuse du zouave guérisseur, par Auguste Hardy, 1867 ». A la première page une gravure représentait Jacob, debout, le bras étendu en un geste dominateur, déversant à profusion son fluide bienfaisant sur la foule des malheureux infirmes prosternés à ses pieds. Puis en un style dithyrambique, pendant cinq chapitres suivait le récit des miracles opérés.

Cependant, ce succès et cette publicité produisirent un effet désastreux sur le caractère de Jacob, qui en arrivait à en délaisser son trombone pour se consacrer entièrement au soulagement de ses semblables — ce qui prouvait peut-être un cœur généreux, mais ne satisfaisait aucunement les supérieurs du militaire. Je dois à l'obligeance d'un officier supérieur, aujourd'hui en retraite à Nancy, et qui fut le capitaine de Jacob aux zouaves de la garde, d'avoir eu en ma possession divers documents fort intéressants, parce qu'ils éclairent d'un jour curieux le trombone guérisseur.

Dans un rapport qu'il adressait à son colonel, à la date du 4 août 1867, le chef de musique se plaignait amèrement du caractère revêche de son subordonné : « Cet homme, par suite de ses succès dans les journaux de Paris, se croit inattaquable. D'après le dire des musiciens, il prétend que personne n'a le droit de le toucher ; que si on le mettait en prison, il en sortirait par une volonté surnaturelle ; qu'il a été envoyé sur la terre pour soulager l'humanité souffrante par des guérisons miraculeuses ».

Mais l'excellent chef de musique n'était pas du tout convaincu du pouvoir magnétique de son trombone ; il le confesse en des termes bien amusants : « Se faire mettre en prison, voilà son but ; car les spirites accompagnés de quelques imbéciles ne manqueront pas de le proclamer « Martyr de l'Humanité ». Voici la conclusion de ce rapport : « Je ne demande pas, contre le musicien Jacob, les rigueurs des lois militaires ; mais pour ma garantie personnelle et pour qu'on ne me croie pas un homme superstitieux (attendu que ce n'est pas en plein dix-neuvième siècle qu'un musicien des zouaves de la garde viendra faire des miracles), j'ai l'honneur de vous prévenir, mon colonel, que je crois le musicien Jacob de très mauvaise foi, et que tout ce qu'il a fait jusqu'à présent n'est que du charlatanisme ! »

Jacob obtint des guérisons, c'est incontestable. Il est clair, aujourd'hui, qu'il procédait par la suggestion, encore ignorée à l'époque où il opérait. Et qui sait? Plus instruit, il eût peut-être atteint à la réputation des Liébault et des Liégeois, les maîtres de l'école de Nancy. En tous cas, il fut une façon de précurseur...

—

Kohary et Cobourg (LXVIII, 522). — François-Joseph (1766-1826) prince de Kohary en 1815, chancelier de la cour en Hongrie, épousa en 1792 la comtesse Marie-Antoinette de Waldstein Wartenberg, morte en 1854.

Sa fille, la princesse Antoinette (1797-1862) épousa en 1816 le prince Ferdinand de Saxe Cobourg, qui se fit catholique et mourut en 1851. Il était frère du roi Léopold premier de Belgique et du duc Ernest de Saxe Cobourg, oncle et beau père de la reine Victoria.

Les enfants du prince Ferdinand furent :

1° Le roi Ferdinand de Portugal, arrière grand père du roi Manuel.

2° Auguste (1818-1881) marié à la princesse Clémentine d'Orléans, père du tsar de Bulgarie.

3° Victoire (1822-1857) mariée au duc de Nemours.

Le Gotha donne en détail la descendance du prince Ferdinand de Saxe Cobourg. A. E.

—

La reine Pomaré à Mabille (LXVI). — A quelle date exactement est morte la célèbre danseuse de Mabille, connue sous le sobriquet de « Reine Pomaré » ? — Quel était son véritable nom ?

M. Marquiset, dans son intéressant ouvrage *Romieu et Courchamps*, dit (p. 94) que « Lise » est morte, rongée par la tuberculose, le *8 décembre 1846*, dans sa vingt-deuxième année.

Dans *un* ouvrage sur les « *Champs-Elysées* », que M. Arrivety et moi avons publié l'année dernière, nous donnons le *14 juin 1869*, comme date de la mort de cette célèbre danseuse, nous rapportant à une note parue dans *La Liberté* en juin 1909, dans la rubrique « Nouvelles d'il y a quarante ans. »

« *Mlle Louise B*, dit cette note, qui, sous le sobriquet de « Reine Pomaré » fut, vers

1845, une des célébrités des bals publics, vient de mourir misérablement, à l'âge de 58 ans, dans un garni de la rue Maubuée, qu'elle louait 15 francs par mois. » La *Liberté* du 14 juin 1869).

D'autre part, au sujet du nom exact de cette danseuse, nous avons trouvé dans certains ouvrages *Rosita Sergent*, dans d'autres *Elisa Sergent.* »

Pour comble, *La Liberté* du 9 novembre 1913, annonce ceci : toujours dans les « Nouvelles d'il y a quarante ans » :

Une femme dont le nom a eu un certain retentissement dans le monde de la frivolité parisienne il y a trente ans, vient de mourir : *Louise Birat*, qui, sous la dénomination de Pomaré, a été une des célébrités des bals publics... etc.

(La *Liberté* du *9 novembre 1873*).

Alors ?

PAUL D'ARISTE.

—

Les Ravaillac (LXVIII, 474). — C'est encore une réponse « à côté », mais puisqu'on s'intéresse à l'histoire des Ravaillac, je ne puis m'empêcher de signaler que je possède un mandement royal par lequel le sieur Pierre Raffiasc, dont le nom peut faire confusion « avec un nom qui est proscrit », est autorisé, ainsi que ses descendants, à porter et prendre à l'avenir le nom de Beauregard. Il est daté de Versailles, décembre 1778.

S....Y

—

Le Maréchal de Richelieu à Bordeaux et à Fronsac (LXVIII; 529. — L'hôtel Richelieu existe encore sous le même nom Cours de l'Intendance, à Bordeaux. M. Pierre Meller, le savant président de la Société archéologique de cette ville, a publié au xxxv° vol. des archives historiques de la Gironde toute l'histoire de cet hôtel sous le titre : *Documents sur l'hôtel Richelieu à Bordeaux.*

—

La Maison de Roqueplan (LXVIII, 192, 400, 496). — Le peintre Eugène Forest, élève de Roqueplan, dont nous parle agréablement M. Alfr. Prost, collabora aussi à la jolie revue illustrée *la Silhouette*, de 1830 in-4°, que connaissent bien tous les amateurs de vignettes de l'Ecole romantique. Il y donna, entre autres, une bien charmante lithographie, relevée d'aquarelle : *les deux Tourlourous*. On dirait, aujourd'hui, les *bleus*. Ces deux jeunes débutants dans la conquête des cœurs féminins, aussi timides l'un que l'autre, au Jardin des Tuileries, sont reluqués par une jeune et accorte bobonne, qui n'a rien en soi de par trop farouche. Le plus hardi des deux, poussant du coude son camarade, lui dit dans l'oreille : « *Comme elle nous fisque!.. Parlès-y donc, capon !...* » Et la scène est si gentiment enlevée, qu'on la croirait de Gavarni.

Eugène Forest est aussi l'auteur des petites illustrations, gravées sur bois, d'un célèbre petit volume de Mme Zulma Carraud, la grande et fidèle amie de notre illustre H. de Balzac : *La petite Jeanne ou le Devoir* (in-12, 1854). Ce tout petit livre, spécialement destiné aux enfants est un pur petit chef-d'œuvre de tact et de simplicité. Oh ! laissez. N'écrit pas ainsi qui veut, à l'usage des enfants du peuple et surtout, pour les petites filles !

Couronnée par l'Académie française, approuvée par un éminent cardinal et par quatre évêques de renom, acceptée dans les écoles de l'Etat, cette *Petite Jeanne*, éditée par la maison Hachette, fut répandue à plus de cent mille exemplaires. Elle était, à la lettre, dans toutes les mains, — avant l'intrusion de la politique ; — de la désastreuse politique ! — dans les écoles primaires, même de petites filles, et jusque dans les crèches : les marmots de notre temps ne devant plus prendre leur pâture, qu'à des tétons nettement républicains !

Repoussé comme un lépreux, tout inoffensif qu'il soit, ce bon petit livre est, aujourd'hui, mis au rancart.

ULRIC-RICHARD DESAIX.

—

Sallonnyer de Chaligny (LXV). — Puisque je réponds aux questions de M. Nisiar avec dix neuf mois de retard, qu'il me permette de continuer.

Je possède l'ex-libris de Sallonnyer de Chaligny, sous-préfet, il m'a été donné par son petit-fils dont je tiens également les renseignements suivants.

François Sallonnyer de Chaligny, né le 10 avril 1770, épousa le 5 juin 1809 Henriette - Pierrette - Magdeleine - Euphrasie Bruneau de Vitry. Il eut de cette union un fils François Sallonnyer de Chaligny

et trois filles, une devenue la comtesse de Beaumont (à Martigny, Saône-et-Loire) la seconde, Mme Routy de Charodon, la troisième non mariée. Il fut quinze ans sous-préfet du IVe arrondissement de la Nièvre, chevalier de la légion d'honneur. Il mourut le 3 février 1833.

Pour renseignements généalogiques consulter « l'Armorial Général » d'Hozier.

Les supports ne figurent pas sur l'ex-libris, (deux griffons), la devise est absente (virtus in extremis).

L'origine des noms par Jean Denis Cusset, avocat au siège de Clermont (Lyon, chez Claude Morel 1595) donne l'étymologie suivante de Sallonnyer. Imbert de Solas quitta Salon pour entrer au service du duc de Bourgogne, il reçut le surnom de Salonier que ses fils portèrent, ce serait l'auteur de la maison Sallonnyer en Bourgogne et Nivernais qui donna plusieurs branches : d'Avrilly, de la Mothe, de Varenne, de Chaligny, etc... R. DE R.

—

Anaïs Ségalas. — Vers attribués à Hugo (XLIII à XLV ; LXI ; LXVIII, 365, 551). — Dans une note ajoutée au bas d'une épreuve retournée corrigée par moi.

Dans le milieu de cette note manuscrite.

Au lieu de :

Le Livre (8e année) lire :

Le Livre (Troisième année) *en toutes lettres*

et lire ainsi la toute dernière ligne de cette même note :

A ce portrait, un nom autre que le sien propre. U. RICHARD-DESAIX.

—

Degré de parenté entre la fondatrice de l'ordre de la Visitation et la fille de Mme de Sévigné (LXVIII, 528). — Mme de Sévigné, Marie de Rabutin, était la fille unique de Celse Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, fils de Sainte-Chantal.

Françoise de Sévigné, comtesse de Grignan, fille de la marquise de Sévigné, était donc l'arrière petite-fille de la fondatrice de la Visitation. A. E.

* * *

Elle était son arrière grand'mère. Jeanne-Françoise Frémyot, fille de Bénigne Frémyot, président à mortier au Parlement de Dijon, et de Marguerite de Berbisy, épousa à vingt ans, en 1592, Christophe de Rabutin, baron de Chantal. Veuve en 1600, elle se consacra à des œuvres pieuses, sous la direction bientôt de l'évêque de Genève, François de Sales, plus tard canonisé comme elle par l'Eglise catholique, et qu'elle connut à Dijon en 1604. Elle fonda alors l'Ordre de la Visitation ; le premier couvent fut établi en 1610 à Annecy, pays natal de François de Sales, dont le frère épousa sa fille aînée.

Son fils Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, épousa Marie de Coulanges ou Colanges, et de ce mariage naquit à Paris, en 1626, Marie de Rabutin-Chantal, mariée elle-même en 1644 à Henry de Sévigné ; duquel mariage sont issus Charles de Sévigné, né en 1647, et Françoise-Marguerite, née en 1646, qui devint en 1669 la troisième femme de François-Adhémar de Monteil, comte de Grignan. IBÈRE.

* * *

Christophe de Rabutin, baron de Chantal, né 1364, mort 1600, marié le 22 décembre 1592 à Jeanne-Françoise Frémiot, née le 23 janvier 1572, morte le 13 décembre 1641, fille de Bénigne Frémiot, président du Parlement de Dijon et de Marguerite de Berbisey.

Ils eurent pour enfants :

1° Celse-Bénigne, baron de Chantal, né en 1596, tué à la descente des Anglais à l'le de Rhé en 1627, Mariage publié le 7 mai 1623 avec Marie de Coulanges.

Leur fille fut Marie de Rabutin, née le 6 février 1626, mariée le 6 août 1644 à Henri de Sévigné, dont la comtesse de Grignan.

Ste Jeanne-Françoise était dont l'arrière grand'mère de Mme de Grignan.

2° Marie-Aimée mariée à Jean de Sales, frère de saint François de Sales.

3° Françoise de Rabutin, mariée à Antoine de Tourangeon, dont la fille Gagrielle de Tarlangeon, épousa son cousin Roger de Rabutin, comte de Bussy. La petite-fille de ceux-ci, Louise-Eléonore de Langhac, épousa Claude-Maximilien de Laguiche.

(Extrait de la généalogie de la maison de Rabutin écrite de la main de Bussy-Rabutin).

Archives de Chaumont, Saône-et-Loire, au marquis de Laguiche).

Marquise DE LAGUICHE,
douairière.

*
* *

Celle-ci était arrière-petite-fille de sainte Jeanne de Chantal ainsi que l'établit la filiation suivante :

Christophe de Rabutin, IIe du nom, baron de Chantal, épousa Jeanne-Françoise Frémiot, qui, lorsqu'elle fut veuve, fonda l'ordre de la Visitation.

|

Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, leur fils, épousa en 1624 Marie de Coulanges. D'où :

|

Marie de Rabutin, mariée en 1644 à Henri marquis de Sévigné. D'où :

|

Françoise-Marguerite de Sévigné, mariée en 1669 à François Adhémar de Monteil, comte de Grignan.

LOUTVILLE.

*
* *

La comtesse de Grignan était l'arrière-petite-fille de Jeanne-Françoise Frémyot.

En effet, Christophe II de Rabutin-Chantal, gouverneur de Semur, né en 1563, mort en 1600, épousa Jeanne-Françoise Frémyot (Sainte-Chantal), dont il eut :

Celse Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, né en 1596, tué en 1627 qui eut de Marie de Coulanges :

Marie de Rabutin Chantal, née en 1626, morte en 1696, épouse de Henri, marquis de Sévigné, dont :

Françoise Marguerite de Sévigné, née en 1646, morte en 1705, épouse de François, comte de Grignan.

DE MORTAGNE.

Mêmes réponses : M. J. D. ; PESCARA.

—

Valtesse de la Bigne (LXII ; LXIII ; LXVIII, 459, 497). — Auriac (Louis-Denis-Claude-Marius) fut en effet un ami de Valtesse. Né le 11 février 1855 à Béziers, il avait été officier de cuirassiers et retraité comme capitaine. X.

*
* *

Le tombeau contient bien les restes du colonel Auriac. Ernest Una, qui y fut enterré quelques années après, était autrichien.

Baronne DE G.

—

Concernant le lieu de naissance de Jean de Werth (LXVII). — L'auteur de la *Biographie Luxembourgeoise* (Dr A Neyen, Luxembourg, 1860 ; t. II, pp. 231-223, et Supplément, 1876 ; p. XXX) admet la possibilité que Jean de Werth soit identique avec Jean de Wehr, lequel tirait son nom du village Wehr situé près de Trèves.

Les renseignements publiés dans l'*Intermédiaire* sont précis ; seulement j'aurais voulu rendre attentif à cette version.

EMILE DIDERRICH.

—

Armoiries à déterminer : trois fasces ondées d'azur (LXI). — Je suis bien en retard pour répondre à la question posée il y a trois ans... je possède un ouvrage intitulé : *Curiositez inouyes sur la sculpture talismanique des Persans* et... par M. J. Gaffarel, à Paris, chez Hervé du Mesnil. 1629. C'est l'édition originale de l'ouvrage, elle est enfermée dans une reliure de veau antique ornée sur les plats d'armoiries analogues à celles signalées par le comte de Villeneuve. L'écu est écartelé des mêmes armes, mais il porte en plus un chef de Malte, timbré également d'une couronne ducale, il est revêtu des insignes de l'ordre de Malte. Au dos la reliure au milieu des fers d'ornements porte la croix de Malte et le collier cinq fois répétés.

Ce sont d'après Guigard (*Armorial du Bibliophile*) les armes de Auguste Léon Bullion, marquis de Bonnelles, prieur de l'ordre de Malte.

Le fer dont parle M. de Villeneuve doit être une variante de celui de Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervaques, maréchal de camp, gouverneur du Maine, chevalier des ordres du Roi, connu sous le nom de marquis de Bonnelles, né le 31 décembre 1679, mort à Paris le 23 avril 1745.

R. DE R.

—

Ex-libris (?) anonyme (LXVIII, 478). — La devise *Tu ne cede malis*, citée dans Chassant et Tausin, est attribuée par eux à Damer de Dorchester (Angleterre). Mais cela ne veut pas dire que cette devise soit faite pour un ex-libris. Pourtant, la pièce telle qu'elle est reproduite dans l'*Intermédiaire*, a bien l'allure d'une de ces petites vignettes de la fin du XVIIIe siècle.

E. GRAVE.

Ex-libris musicaux, Ex-musicii, Ex-cantibus (LXVIII, 478). — Un assez grand nombre d'ex-libris modernes, principalement dans les milieux germaniques, s'inspirent de la musique. J'ai dans ma collection, qui n'est pas considérable, ceux d'A. S. Herz, Beethoverstr. 55 à Francfort (joueurs de clarinette et d'accordéon); d'Arthur Kaldor, de Zagreb (Hongrie) (une ligne de musique) ; d'Eduard Kayser (adresse inconnue) (joueur de violon) ; du capitaine Steinhausen,, de Spandau (une ligne de musique) d'A. Annet, de Munchwilen in Thurgau (Suisse) (une ligne de musique) ; de Joan Subirachs, juge municipal à Torello (Espagne) joueuse de cithare) ; de Fritz Muhldaur (adr. inc,) (lyre) ; de Lichtner, Hermanstr. 26 à Francfort (mandoline).

On sait qu'il se fait un échange très actif d'ex-libris entre collectionneurs de tous pays. J'ai une grande quantité d'adresses que je communiquerais bien volontiers à notre collaborateur ; mais bien entendu sans pouvoir, sauf pour les quelques ex-libris ci-dessus, lui désigner dans cette liste les possesseurs d'ex-libris musicaux.

GASTON GRILLET.

—

Les ex-libris du monde du théâtre (LXVIII, 478). — Je possède celui de M. Henri Chenu, membre de la Société de l'histoire du théâtre, à Amiens (livres, masque tragique et comique, etc).

Voir ma note sur les ex-libris musicaux.

GASTON GRILLET.

—

Monnaie de la Commune (LXVIII, 530). — Il a été frappé, sous la Commune pour 1.280.000 francs de pièces de 5 fr. J'ignore si un fourgon qui les portait est tombé aux mains de l'armée régulière, mais il est certain que le plus grand nombre en a été refondu. Toutefois il en a passé dans la circulation ; car je me souviens d'en avoir trouvé, en Alsace, en 1871 ou 1872, deux ou trois exemplaires dans un sac d'écus de 1000 fr., que j'examinais, précisément au point de vue numismatique, pour y chercher d'autres pièces assez rares de l'époque de la guerre. A cette époque, j'ai vu les écus de la Commune cotés dans des catalogues jusqu'à 20 ou 25 fr ; mais je ne pense pas qu'ils en vaillent actuellement plus de 10, et encore à la condition qu'ils soient de belle conservation. Je rappelle, pour ceux de nos confrères qui n'auraient pas eu l'occasion d'en voir, qu'ils ne diffèrent des autres écus frappés en 1871 par le gouvernement régulier qu'en ce que l'abeille qui forme, au bas du revers, la signature du directeur attitré de la Monnaie de Paris, M. de Bussierre, est remplacée par un minuscule trident, signature du citoyen Camelinat, préposé à la Monnaie par la Commune. Pour tout le reste, identité parfaite.

PAUL.

—

Grabelleur ou grabeleur (LXVIII, 479). — C'est *garbeleur* qu'il faut lire. Le droit de *garbelage* était perçu à Marseille sur les marchandises envoyées dans les Echelles du Levant. Etymologie : *garbello* (corbeille). Voir *Ducange* : *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, au mot : *Corbellagium* : Tributum quod ex mercatoribus, qui merces suaus in corbellis deferunt, exigitur.

Les garbeleurs étaient les fonctionnaires municipaux chargés de percevoir le droit.

MÉJANES.

***

Notre confrère *Nauticus* trouvera une explication très nette du mot *grabeler* et de la fonction de *grabeleur* dans les œuvres de J. J. Rousseau... Je ne puis que renvoyer à la table analytique (par exemple de l'édition Hachette in-12), car je n'ai pas les ouvrages de Rousseau sous la main : je crois cependant qu'il faut chercher dans les *Confessions*, et qu'il s'agit des magistrats de Genève qui, dans certaines circonstances, examinaient les faits et gestes des citoyens, un peu comme, dans certains collèges, le conseil des maîtres se réunit pour noter les écoliers.

F. VALLÉE.

—

« Le duel » par Gérôme (LXVIII, 50, 556) — L'Arlequin était M. de Corberon.

Le Pierrot était M. de Froidefond et non pas Troidefond, comme on l'a écrit par erreur. H. C.

—

Le Livre abominable attribué à Molière (LXVIII, 577). — M. Primogué trouvera tous les renseignements qu'il désire sur cette mystification littéraire dans le

Moliériste t. V p. 281, 315, 428, t. VI p. 35 et tome X, p. 155.

HENRY LYONNET.

—

Blucher — Vulgum pecus (LXVIII, 187, 297, 412 459, 601). — Il est naturel qu'après quinze ans le souvenir d'une leçon de classe ait pu se déformer quelque peu. Mais l'honorable intermédiairiste n'a certainement jamais lu ni appris, comme début d'aucune ode d'Horace ce texte : « Odi vulgum pecus et arceo » qui constituerait un vers faux doublé d'un énorme babarisme ; le texte qu'il a appris, et que portent, sans exception, toutes les éditions d'Horace, est celui-ci (Ode 1re du livre III, vers 1) :

Odi profanum vulgus et arceo

(Quelques éditeurs modernes écrivent volgus).

Vulgus n'a jamais existé comme adjectif. C'est un substantif, qui se décline comme « dominus », avec cette différence qu'il est habituellement neutre, et a parconséquent l'accusatif singulier (le pluriel est inusité) semblable au nominatif. Cependant, il a eu dans le latin archaïque le genre masculin, avec l'accusatif vulgum ; et cet archaïsme se trouve encore à l'état d'exception chez des auteurs de l'époque classique, comme César, Salluste et Virgile (une fois *Enéide*, II, v. 99).

L'existence de cette forme ne justifie bien entendu en aucune manière l'emploi de vulgum comme adjectif joint au substantif pecus ; la formule vulgum pecus reste une monstruosité, dont il serait amusant de retrouver le premier exemple, et qui n'échappe que rarement à des lettrés. Si mes souvenirs ne me trompent, elle se glissa un jour, dans son feuilleton dramatique des *Débats*, sous la plume de Jules Lemaître, qui s en excusa dans un feuilleton subséquent.

Je ne pense pas qu'on puisse la justifier par l'exemple de populo. Quand on écrit vulgu m pecus on a la prétention de parler latin. Quand on emploie populo, on emploie un mot bien français, quelle qu'en soit l'origine (il ne me paraît pas sûr du tout que ce soit l'ablatif de populus, et Lacurne de Sainte-Palaye pourrait bien avoir eu raison d'y voir un diminutif de peuple, comme il le marque en l'écrivant populot (V. la citation dans *Littré*) ; un mot qui a dans notre langue plus de trois siècles d'existence, et qui a même, dans une seule de ses acceptions il est vrai, comme nom de liqueur, figuré dans le premier *Dictionnaire de l'Académie*. Furetière donne, lui, le sens de « petit peuple », appliqué à une nombreuse famille d'enfants. L'acception méprisante semble être de date récente.

IBÈRE.

—

Armoiries au lion (LXVIII, 287, 500). — Si j'avais pensé que les faïences en question aient pu appartenir à un membre de la famille de Gouirgue, je n'aurais pas attendu l'aimable invitation de notre collaborateur M. R. de Cressia pour le signaler.

Je crois d'ailleurs pouvoir affirmer, malgré les apparences, que ces pièces ont dû appartenir à une œuvre familiale.

La maison de Gourgue (*sans s final*) porte en effet : *D'azur au lion rampant d'or armé et lampassé de gueules* ; mais il est un certain nombre de familles portant les mêmes armoiries et les mêmes initiales ; je cite au hasard : de Gélas, de Glucq... etc... Là encore, armoiries et initiales coïncident avec celles de l'ovoïde.

D'autre part, je n'ai trouvé dans aucun titre, qu'une branche de la famille de Gourgue ait appartenu à la religion réformée. Plusieurs écrivains protestants — entre autres Monsieur Badé — ont voulu faire protestant leur Dominique de Gourgue en se basant sur ce que son expédition de la Floride avait pour but de venger non des Francais mais des coréligionnaires, tandis que Dominique allait venger simplement l'honneur de la France.

Ce qui est certain c'est qu'à son retour en France, il vint se présenter à Montluc, chef des catholiques et que ensuite, en allant prendre le commandement de la flotte qu'Elisabeth d'Angleterre dirigeait contre les Espagnols, il mourut en passant à Tours et fut enterré, par distinction, dans le chœur de l'Eglise Saint-Martin de Tours. Il est certain que, s'il eût été protestant, pareil honneur ne lui eût pas été rendu dans une église catholique.

Enfin, les armoiries *d'azur au chef d'argent* ne correspondent, à ma connaissance, à aucune alliance de cette famille.

R. DE R.

Noms français donnés à des rues à l'étranger (LXIV ; LXVI ; LXVII). — A Luxembourg, capitale du Grand-Duché : Avenue Victor-Hugo, hommage au grand poète qui fit de fréquents séjours dans le pays, nommément à Vianden et à Mondorf-les-Bains-Alturis. Rue Vauban dans laquelle se trouve les anciennes casernes du même nom. Souvenir du grand ingénieur qui fortifia la ville sous Louis XIV.

Rue Bourbon, une des rues du Plateau Bourbon ; ce nom rappelle une partie des fortifications construites sous Louis XIV, mais qui ont été déblayées récemment. Rue de Beaumont. EMILE DIDERRICH.

—

La barbe des femmes au théâtre (LXVIII, 48, 226, 416, 516). — Dans le premier des articles ayant paru sous ce titre dans l'*Intermédiaire*, j'avais dit que la principale interprète de ma pièce « Les Ailes Captives », ayant à jouer en travesti le personnage du jeune Van Dyck, n'avait pu se décider, après mainte hésitation, à lui ajouter les moustaches que je croyais nécessaires à la ressemblance de mon héros.

Une excursion à Saventhem (près de Bruxelles) où se situait l'action de mon œuvre, m'a montré, sous les traits d'un saint Martin, dont il est l'auteur, que, sans nous en douter, nous nous étions conformés à la vérité historique en laissant Van Dyck imberbe. Le tableau en question (qui est très beau et plein de maîtrise, bien que Van Dyck l'ait peint dans sa vingt-deuxième année) nous prouve que Van Dyck, à cette époque de sa vie, ne portait ni barbe ni moustaches, et lui prête une figure assez féminine qui, à notre insu, rendait l'actrice très ressemblante à son modèle.

Je recommande, entre parenthèses, aux amateurs ce magnifique tableau, qui, je crois, n'est pas très connu, et qui se trouve dans l'église de Saventhem, à droite de l'autel. Van Dyck, en costume moyenâgeux, cuirassé, maillot violet et petites bottes molles, sur un énorme cheval blanc, partage (puisqu'il représente saint Martin) un manteau rouge à deux estropiés qui occupent la droite du tableau.

Derrière le saint, un autre cavalier, le tout d'une belle facture et de tons très jolis. MAURICE CHARPENTIER.

Les Encriers célèbres (LXV ; LXVIII, 322, 364). — Je feuilletais, ces jours-ci, la collection de l'*Officiel* aux débuts de la Troisième République, en quête de certains discours de Baragnon. Le hasard, qui est toujours de part avec nous, me fit tomber sur le passage où mon homme ressuscite à la tribune de la chambre l'histoire de l'encrier de Laboulaye, devenu membre de l'Assemblée Nationale, et où Laboulaye, très embêté de cette exhumation, se plaint qu'on veuille lui jeter un encrier à la tête. Et cela a suffi pour que je me reporte en esprit à cette vieille et curieuse aventure de l'administrateur du Collège de France, qui, pour parler Hugo — lequel démarque l'*excitare fluctus in simpulo* — « *fit une tempête au fond de l'encrier* » (*Contemplations*, I, 7).

C'est en 1866 que les démocrates de Strasbourg avaient offert à l'auteur de *Paris en Amérique* un encrier en argent, produit d'une souscription populaire à 0 fr. 10. Or, on sait qu'en 1870, le candidat indépendant de la capitale alsacienne — qui, d'ailleurs, y avait été battu en 1869 — devint plébiscitaire, ayant écrit — peu de temps après la nomination de son fils au poste de premier secrétaire d'ambassade ! — aux *Débats* la fameuse lettre où il conseillait de voter *oui*. Si l'on veut bien se reporter à la *Cloche* du 5 mai 1870, on y trouvera l'original de la lettre du Comité démocratique du Bas-Rhin à l'infidèle qui, en réalité, — détail peu connu — s'appelait Lefebvre de Laboulaye (cf. l'*Annuaire de la Noblesse de France*, 1876, p. 407). Cette lettre, parue sous le titre : *Rendez l'encrier* ! a inspiré à Ranc un article de souvenirs dans le *Voltaire* du 3 juin 1883, année, comme on sait, de la mort de Laboulaye. « Nous regrettons, lisait-on dans cette lettre, le bon accueil que nous vous avons fait en 1866 ; nous regrettons surtout certain encrier en argent que quelques-uns d'entre nous vous ont offert, non point par ce qu'il nous a coûté, mais parce que c'est dans cet encrier que vous avez probablement trempé la plume avec laquelle vous venez de faire acte d'adhésion à l'Empire. » On retrouverait, dans la collection du *Courrier du Bas-Rhin*, ancêtre de l'actuel *Journal d'Alsace-Lorraine* qui défend si vaillamment la cause de la culture

française en Alsace, de curieux témoignages sur cette « noire » polémique.

Il est, d'ailleurs, d'autres encriers plus modestes, inconnus même, qui ont, de leurs ondes imprudemment agitées et renversées, suscité de plus graves tempêtes. Est-il besoin de rappeler ici l'affaire de la tache d'encre sur le manuscrit de Longus à la Bibliothèque Laurentienne, à Florence, en novembre 1809, qui causa à Courier de si sérieux embarras et qu'a contée avec une perfection documentaire rare son biographe, M. Robert Gaschet, dans deux articles du *Bulletin italien*, de Bordeaux, en 1906, p. 54-73 et 249-268? On ne saurait qu'en conseiller la lecture aux amateurs, car ils sont du plus vif intérêt. Mais moi-même, voyageant, l'été dernier, à travers l'île de Majorque, en quête de souvenirs, ou de traditions, sur George Sand, si j'ai été assez heureux pour voir, à Palma, le fameux piano Pleyel dont une lettre de Chopin atteste l'authenticité et qui, bien que de 1834, donne encore de bons effets — et son histoire heroï-comique est, d'ailleurs, exposée dans *Un hiver à Majorque* —, je n'ai, par contre, pu savoir ce qu'il était advenu du fatal récipient qui, en 1838, ne contribua pas peu à accroître encore la mauvaise réputation dont jouissait déjà dans l' « île inconnue » — si peu, aujourd'hui! — la pauvre romancière de Nohant.

On se souviendra que Palma conserve les Archives historiques de l'ancien royaume de Majorque et qu'on y voit la carte nautique dressée sur parchemin en 1439 par Gabriel de Valseca, géographe majorquin, carte qui fut acquise pour cent trente ducats d'or par Améric Vespuce, ainsi qu'en fait foi une note manuscrite au dos de cette précieuse relique. Or, tandis qu'on déroulait la carte devant George Sand, un domestique ne s'avise-t-il pas de poser un encrier sur l'un des parchemins pour le maintenir ouvert sur la table! L'encrier se trouvait être plein jusqu'aux bords. Et le brave parchemin, fidèle à l'habitude acquise, ne tarde pas, habitué à vivre roulé, à se reployer sur soi-même, entraînant son malencontreux oppresseur! Cri général! La carte est ruisselante d'encre! Tous perdent la tête. Et voici qu'avec des seaux l'on se précipite, comme en un incendie, que l'on inonde le vieux témoin du passé glorieux, qu'on le larde de coups de balai, qu'on le masse de frottements d'éponge, ramenant, de cette brutale sorte, tant bien que mal à la vie, les îles, les continents, les mers elles-mêmes!

Il faut nous arrêter. Les destins de la carte de Palma ne furent, d'ailleurs, pas scellés par ce tragique baptême. Elle eut d'ultérieurs avatars, dont furent acteurs, entre autres, le roi d'Italie, Victor-Emmanuel III, puis le célèbre républicain Rodrigo Soriano, directeur de *La Espana Nuevà* et alors député aux Cortes, et, enfin, l'ex-président du Conseil espagnol, M. Maura, un Majorquin de Palma, comme nul n'en ignore. Mais cela n'a plus trait aux encriers et c'est d'eux seuls que nous avons à nous occuper, sous la présente rubrique.

CAMILLE PITOLLET.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Le mariage de la fille de Louis XVI. — Les deux documents suivants sont tirés des archives de la paroisse de Mitau. Ils ont été communiqués par le curé de cette paroisse.

Nous les tenons de l'obligeance de Mlle E. Despréaux.

LETTRE DU COMTE D'ARTOIS A LOUIS XVIII

Sire, mon frère, et Seigneur

Je supplie Votre Majesté de recevoir avec bonté l'hommage de ma vive et respectueuse reconnaissance pour le consentement qu'elle a bien voulu accorder au Mariage de mon fils aîné le Duc d'Angoulême avec Madame Thérèse, fille du feu Roi Notre frère, et pour tous les soins qu'elle a daigné se donner dans la vue de former et de hâter une union si convenable sous touts les rapports, et si propre à assurer le bonheur des Deux Époux.

Mon entière confiance dans Votre Majesté, est un sentiment qui m'est dicté par mon cœur, autant que par mon devoir.

J'ose donc la prier de permettre que je m'en rapporte entièrement à son amitié pour moi, et à sa tendresse pour les jeunes époux, pour fixer le lieu, l'époque du Mariage, et pour en régler toutes les conditions.

Le service de Votre Majesté m'obligeant à me tenir pour le moment éloigné d'elle, je

la prie d'approuver que je m'engage par cette lettre à ratifier d'avance tout ce qu'elle croira devoir régler et arranger pour ce mariage, et à le ratifier ensuite par ma signature.

Le Ciel bénira une union devenue sacrée par nos malheurs, et la famille dont Votre Majesté est le Chef, recevra la seule consolation dont elle soit susceptible.

Il ne me reste plus qu'à conjurer Votre Majesté de daigner considérer les jeunes époux comme ses propres enfans, et de croire que toutes les facultés de mon cœur et de mon âme, sont et seront dévouées à son service jusqu'à la mort.

Je suis avec le plus profond respect
Sire, mon frère et Seigneur
De Votre Majesté
Le très humble, très obéissant
et très affectionné frère,
Sujet, et Serviteur
CHARLES PHILIPPE
Edimburg le 20 avril 1796

Expédition collationée sur l'original de la dite lettre entièrement écrite de la main de Monsieur, par nous Comte de St Priest Ministre et Secrétaire d'Etat. En témoin de quoy nous avons signé la présente et y avons fait apposer notre sceau. LE COMTE DE ST-PRIEST.

*
* *

ACTE DE MARIAGE DU DUC D'ANGOULÊME ET DE MARIE THÉRÈSE CHARLOTTE DE FRANCE

L'an mil sept cent quatre vingt dix neuf et le dixième jour du mois de Juin répondant au trentième du mois de May du Stile suivi dans l'Empire de Russie.

Nous Louis Joseph de Montmorency Laval, premier Baron Chrétien, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, Evêque de Metz, Prince du Saint Empire, Abbé Commendataire des Abbayes de Saint Arnould de Metz, et de Saint Lucien de Beauvais, Grand Aumonier de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit,

Vu par Nous le Bref de Notre Saint Père le Pape en date du troisième jour du mois de février de l'an mil sept cent quatre vingt seize, signé Benedictus Stay, portant Dispense de l'empèchement de Consanguinité au second degré entre très haut et très puissant Prince Monseigneur Louis Antoine d'Artois petit Fils de France, Duc d'Angoulème, fils mineur de très haut et très puissant Prince Monseigneur Charles Philippe de France, Fils de France, Monsieur, Frère du Roy, et de très haute et très puissante Princesse Madame Marie Thérèse de Savoye, Madame d'une part :

Et très haute et très puissante Princesse, Madame Marie Thérèse Charlotte de France, Fille de France, Fille mineure de très haut, très puissant, et très excellent Prince Louis seizième du nom, Roy de France et de Navarre et de très haute, très puissante et très excellente Princesse Marie Antoinette Josephe, Jeanne de Lorraine Autriche Reine de France, l'un et l'autre de glorieuse mémoire d'autre part.

A l'effet de contracter mariage nonobstant le dit empêchement sans aucune publication de Bans, même en tems prohibé par l'Eglise, si les dittes parties le jugeaient convenable.

Le dit Bref reconnu pour authentique et visé par le très Révérend François Xavier Goldberger Prélat Prévôt de la Cathédrale de Livonie, Vicaire au spirituel et Official de Livonie et de Courlande, Curé de la paroisse Catholique de Mittau et enregistré en Sa Chancellerie le sixième jour du moisde May présente année, vieux Stile.

Vu aussi le consentement exprès du susdit très Révérend François Xavier Goldberger par lequel il nous autorise à procéder à la célébration du dit Mariage dans une des Salles du Château situé en la ditte Paroisse Catholique de Mittau, disposée à cet effet, et à le bénir en la forme prescrite par l'Eglise.

Nous, en la ditte Salle, et après les fiançailles y célébrées, avons reçu le mutuel consentement de Mariage des sus dittes parties et leur avons donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Sainte Eglise.

Présent et consentant très haut, très puissant et très excellent Prince Sa Majesté le Roy tant en sa ditte haute qualité que comme tuteur légitime de l'Epouse et chargé, par Acte sous seing privé en date du vingt Avril mil sept cent quatre vingt seize, d'énoncer le consentement de très haut et très puissant Prince Monseigneur Charles Philippe de France Fils de France, Monsieur Frère du Roy, Père de l'Epoux, du quel consentement l'expédition signée par M. Le Comte de St Priest Ministre et Secrétaire d'Etat, et scellée de son sceau demeure annexée au présent acte, comme aussi d'énoncer le consentement de Madame Marie Thérèse de Savoye, Madame sa Mère, du quel consentement Sa Majesté et les Epoux ont une parfaite connaissance.

Présente et consentante aussi très haute, très puissante et très excellente Princesse Sa Majesté la Reine.

A la ditte célébration de Mariage ont été témoins M. André Hercule Marie Louis de Rosset de Fleury Duc et Pair de France Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de St Louis, Colonel de Dragons et 1er Gentilhomme de la Chambre du Roy — M. Louis Alexandre Céleste d'Aumont Duc de Villequiez-Aumont aussi premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Chevalier des Ordres, et Lieutenan

général des Armées de sa Majesté — M. François Emmanuel de Guignard Comte de Saint Priest, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint Louis, de l'Ordre impérial de Russie première et troisième classe et honoraire de celui de St-Jean de Jérusalem, Lieutenant Général des Armées du Roy, Ministre et Secrétaire d'Etat — M. Louis Joseph Augustin Comte de Mailly, Marquis de Nesle premier Ecuyer de Sa Majesté la Reine, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de St Louis et de celui de St-Jean de Jérusalem, Maréchal des Camps et Armées du Roy — M. Alexandre François Marie le Filleul Comte de la Chapelle, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Commandeur de l'Ordre Royal et militaire de St Louis. M. François Artus Hyacinthe Timoléon de Cossé-Brissac, Comte de Cossé, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Capitaine Colonel des Cent Suisses de la Garde de sa Majesté, Chevalier Commandeur des Ordres Royaux militaires et hospitaliers de St Lazare, de Jérusalem et de Notre Dame du Mont Carmel, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de St Louis, Baron de Craon, Gonnard — M. Antoine Louis Marie de Gramont, Duc de Guiche Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de St Louis, maréchal des Camps et armées du Roy, Capitaine de la 1re et plus ancienne Compagnie Françoise des Gardes du Corps de Sa Majesté. — M. Antoine Louis François de Boriade, Comte d'Avaray Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de St Louis, Marechal des Camps et Armées du Roy, et Capitaine de la Compagnie Ecossaise de ses gardes — M. Henry Essex Edegeworth de Firmont, Prêtre, Vicaire Général du Diocèse de Paris, Aumônier et Confesseur du Roy — M. Joseph François Marie Prêtre de la Maison et Société de Sorbonne cy devant sous précepteur des Enfants de Monseigneur Comte d'Artois, nommé Premier Aumonier de leurs Altesses Royales. Lesquels témoins après leurs Majestés et les Epoux ont signé avec nous le présent acte de célébration qui sera déposé à la ditte chancelerie de l'Officialité Générale de Livonie et de Courlande à Mittau; les dits jours et an que dessus.

Louis
Marie Joséphine Louise
Louis Antoine
Marie Thérèse Charlotte
De Rosset Duc de Fleury
D'Aumont Duc de Villequier Aumont
Le Comte de St Priest
Le Comte de Mailly, Marquis de Nesle
Le Filleul Comte de la Chapelle
Le Comte de Cossé Brissac
Gramont Duc de Guiche
Boriade Comte d'Avaray
L'Abbé Edgeworth de Firmont
L'Abbé Marie
Le Cardinal de Montmorency

Joannes Franc. Xav. Goldberger Prœlatus
Propositus Cathedra Livonu, Vicarius
in Spiritualibus et Officialis
Parochus Mitau.

—

Compte de parfumeur au XVIIIe siècle. — Voulez-vous savoir ce que M. le marquis de Flavacourt commanda au sieur Le Roy, parfumeur, pendant l'an de grâce 1762 ?

En vérité, le compte est plaisant et nous demeurons stupéfaits à lire le détail des achats marqués au nom de l'élégant marquis ; le 15 avril, il achète un pot de pommade commune pour 2 livres, le 24 may, pour Mme de Flavacourt un bâton de pommade (1 livre), le 7 juin huit livres de poudre fine (4 livres) et huit livres à nouveau le 19 juillet ; une bouteille de lavande (4 livres), deux paquets de cure-dents (1 livre), et ainsi de suite ; tant et si bien que le compte s'élève, après douze mois, à la somme de 135 livres et un sol.

CHARLES OULMONT.

—

Un enterrement de l'an onze. — Il s'agit d'une dame Louhault, et voici ce que son époux dut payer à la paroisse de Saint-Sulpice :

Droit et présence de M. le curé	18 livres
Honoraires des ecclésiastiques	30
Les chantres et serpent	15
Enfants de chœur	6
Le sacristain	2,10
Suisse et bedeaux	7,10
Argenterie	12
Ornements de l'autel	12
Grand messe	9
Grande estrade	12
Chaises	6
Offrande	24
Porte croix	2
Cire	57
Gands et crêpes des suisses	9

Ce qui fait un total, avec quelques divers, de 226 livres, 10 sols. Il n'est jamais indifférent de faire des rapprochements de ce genre. Messieurs les statisticiens ne s'en plaindront guère.

C. O.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

BIBLIOGRAPHIE

C. D'E—A. — *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX° siècle.* Evreux Imprimerie Charles Hérissey.

Le tome douzième de cette importante publication, vient de paraître. Il va du nom *Cos de la Hitte* (du) *à Cumont* (de).

Nous l'indiquons à nos collaborateurs qui, s'ils se trouvent à même de consulter ce travail impartial et complet, trouveront là les références généalogiques d'abord indispensables.

Il le pourront d'ailleurs consulter à notre bureau.

—

Frédéric Masson. — *Pour l'Empereur*, pages d'histoire contemporaine 1796-1821. Chez Ollendorff, 3 fr. 50.

Ce livre est un recueil des articles ou des conférences que M. Frédéric Masson a faits depuis un certain temps. Le titre dit assez le but auquel ils tendent. Avec une droiture parfois très raide, M. Frédéric Masson s'est donné à tâche de faire mieux connaître le héros qui est le thème de tous ses travaux. Il lui a consacré sa vie d'érudit et de lettré ; rien ne l'en a détourné.

« Voilà, dit-il dans sa préface, quarante-trois ans, jour pour jour, que je me suis engagé volontairement certes, au service de l'Empereur et que, pour la première fois, devant ces émeutiers allègres qui criaient « Vive la Paix », j'ai, moi, crié « Vive l'Empereur ».

Mais cette profession de foi qui est d'un partisan n'a pas altéré la rectitude du sens chez l'historien : elle ne l'a que rendu sévère pour ses adversaires.

Ce qui nous importe dans les livres leur très vif attrait pour nous, c'est leur solidité et leur conscience à ce point de vue. On sait combien sont riches ces matériaux mis en œuvre par M. Frédéric Masson et la netteté de leur style architectural.

Voici quelques-uns des titres du nouveau recueil.

« Les Mémoires de Roustan, La Garde impériale, Trianon sous Napoléon, L'Autriche et Napoléon, La Moskowa, Borodino. Les Allemands en Russie, L'affaire Malet, Le centenaire de Leipzig, Belfort, La Bourgogne, Roanne, Tournus en 1814, Le curé de Pers, Le Napoléon de la colonne, etc.

Toute une excellente monnaie — et bien frappée — de sa grande histoire napoléonienne.

—

Frédéric Barbey. — Suisses hors de Suisse, *Au service des Rois et de la Révolution*, d'après des documents inédits, Stanislas Poniatowsky et Marc Reverdil, Mme de Staël et Ferdinand Christin, Jean-Gaspard Schweizer. Chez Perrin, 5 fr.

Ce sont deux véritables romans d'aventure que les existences réelles de ces derniers. La fiction n'a pas fait mieux. Et c'est pour donner un très vif attrait à ces récits si remarquablement de composition, et de couleur, et d'une si grande finesse de style.

Le premier Reverdil, est un type de secrétaire grincheux, qui prêterait à une comédie de caractère. Mais l'intérêt n'est pas seulement dans la silhouette qu'il offre. C'est qu'il est lecteur du roi de Pologne. Dans ses souvenirs, il tient lui-même une place beaucoup trop considérable. Cependant, par échappées, il laisse apercevoir « un souverain curieux de science, épris de sensations artistiques, avide d'instruction ».

Avec le jeune diplomate plus amoureux que circonspect, Christin ami de Mme de Staël, que l'arbitraire impérial fera jeter au Temple, on plonge dans les coulisses du règne impérial, et l'on y discerne la fièvre constante des complots.

Jean-Gaspard Schweizer est l'incorrigible illuminé qui croit en la Révolution sans évidemment y comprendre grand chose ; qui est gagné par le feu anarchique, et y perd son repos, sa fortune et sa raison. Mais à côté de lui, se dessine un caractère de femme, admirable d'abnégation et de dévouement le seul être qui l'aura peut être compris, simplement parce qu'elle l'a aimé.

Ce qu'il faut louer, surtout, c'est l'art de la présentation de M. Frédéric Barbey, qui, avec ses originaux de second plan, a fait des héros dont les gestes ne nous laissent pas un instant indifférents.

—

Alexis Forel. — *Voyage au pays des sculpteurs romans*, croquis de route à travers la France, par Alexis Forel, illustré par Emmeline Forel. Tome Ier, chez Champion, Paris, et Boissonnas, Gevève.

C'est un beau livre : beau par sa présentation typographique, par son illustration qui est des plus remarquable, soit comme art, soit comme exécution. Beau par le sujet et le style.

Rien n'est plus simple que de demander aux auteurs quel fut leur dessein, M. Forel s'exprime ainsi :

« A ceux qui, l'heure des vacances sonnées, s'envolent vers les antiques citées du midi, du centre et de l'ouest, je m'offre pour compagnon. Ils y trouveront les premiers témoins en France de la grande floraison médiévale ; pour eux se doreront les marbres aux soleils méridionaux, et se rouilleront les granits plombés par la fournaise initiale.

« A ceux qui trépignent d'enthousiasme devant une façade non encore profanée et maudissent le racleur ennemi de la patine — on peut dire divine, car elle est la contribution de Dieu — aux œuvres qui lui plaisent, — à ceux-là, je dédie ces essais romans ».

C'est un livre d'amour et d'enthousiasme — et voilà sa richesse expliquée. Deux âmes françaises et deux âmes d'artistes l'ont réalisée, et ont fait une des plus belles œuvres dont la littérature et la librairie puissent s'enorgueillir. L'illustration est à hauteur de la description. Ce quelle a de particulier c'est la variété de son accent : on n'y sent pas seulement la formule et le graphisme d'un artiste, qui, partout où il va transpose, dans sa note, les aspects divers de l'art qu'il rencontre, c'est le contraire : ici, l'artiste a rendu de chaque tableau l'atmosphère, de chaque objet, de chaque pierre, de chaque monument la patine, de chaque pittoresque l'accent. Il interprète pieusement : maître de son dessin et de sa couleur. Devant la plupart de ces planches, on ne se défend pas d'une émotion qui est la même que celle qu'on éprouverait sur le seuil de ces belles églises choisies, élues, d'une civilisation à chaque pas retrouvée.

Et le texte dont ces compositions sont l'ornement, fait mieux comprendre leur exécution : c'est constamment un poème.

Le missionnaire regarde, voit comprend — et avec quelle intelligence, avec quelle science, de l'architecture — et s'exalte. Et il décrit, sans obscurité, à larges coulées lumineuses, ce qui a ravi son esprit, ses yeux et son cœur ..

Quelle terre, digne d'être baisée avec amour, par ses fils et foulée avec respect par l'étranger, qui porte encore de si admirables témoignagnes de son passé de rêve, de mysticisme et de foi !

Il nous faut plus que jamais veiller sur ces trésors : un tel livre nous y aide qui, par l'association d'un double talent, les rapproche de notre compré-

hension totale et de notre sensibilité la plus émue et à la fois la plus orgueilleuse.

Voir la France du XIIe siècle comme l'ont vue ces artistes : quelle manière plus heureuse de la servir ?

—

ALBERT CIM. — *Mystifications littéraires et théâtrales*, I. Littérateurs et savants.

Mystificateurs : Chorier, H. De Latouche, Desforges-Maillard, Voltaire, l'abbé Maury, Caillot-Duval, Chateaubriand, P.-L. Courier, Mérimée, Balzac, Champfleury, etc.

Mystifiés : Mlle de Gournay, Voiture, Molière, Marmontel, Poinsinet, Crébillon aîné, Laharpe, Restif de la Bretonne, Champollion, Monseigneur Pie, Michel Chasles, etc.

Dramaturges :

L'abbé Prevost, Le perruquier André, Fevez-Mougeot, Boutet de Monvel, Geoffroy, Ernest de Calonne, Xavier Forneret, Edmond Gondinet, etc.

Chez Fontemoing, 3 fr. 50.

C'est une très habile mise en œuvre de toutes les mystifications connues et oubliées.

Le défilé en est plaisant et fait passer un moment fort agréable, D'autant que M. Albert Cim a présenté sans appuyer ces mystifications qui valent par elles-mêmes.

—

Dans la petite Bibliothèque française à 1 fr. 50 le volume chez Plon-Nourrit : HENRI BRÉMOND-BOSSUET, textes choisis et commentés (trois volumes 4 fr. 50).

M. Henri Brémond a distingué, dans l'évolution mentale et créatrice de son héros, trois périodes, qui correspondent assez exactement aux trois principales étapes de sa carrière : la période *oratoire*, comprenant les années de Metz et les premières années de Paris ; la période *réaliste*, coïncidant avec les dix années de préceptorat royal ; enfin la période triomphalement *lyrique*, qui embrasse les années de Meaux. Par là se découvre un Bossuet nouveau. Au lieu de l'image hiératique et constamment sublime que les manuels nous proposent, l'auteur nous donne un portrait qu'on dirait pris sur le vif et qui, pour être plus humain, n'en parait pas moins vénérable.

—

Le comte VITOLD DE SZYSZLO. — *Dix kilomètres à travers le Mexique* (*1909-1910*), chez Plon-Nourrit, illustré 4 fr.

Évitant les routes battues et les banalités descriptives, l'auteur a fidèlement rendu les multiples aspects de la terre des Aztèques, énuméré ses ressources, rassemblé de précieuses observations sur le climat, la flore, les cultures, l'industrie, le commerce, la colonisation, les mœurs, les formations ethniques du pays. Sans négliger le côté historique, témoin le chapitre sur Mitla et ses ruines mystérieuses, il s'est attaché à combler une lacune en évoquant les paysages de la riche région de Chiapas, envahie déjà par les Allemands, de l'Oaxaca, du Guerrero, si peu connu, des états de l'Ouest, qui sont en train de se transformer, de la basse Californie enfin, à peu près ignorée du grand public. Cet ouvrage important a été écrit par un véritable ami de la France et il fournit des précisions inattendues sur les intérêts français au Mexique.

—

Roman

J. SERÉ. — *Monsieur Ferdinand*, chez Eug. Figuière.

G. FANTON. — *Abel*, chez Eugène Figuière.

—

ALEXANDRE BONNEL. — *Dodo*, *Le vagabond d'amour*, chez Daragon.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1891 inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes*.

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896.

Adresser lettres et mandats à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIIIe Volume Prix du Numéro : 50 centimes 30 Novembre 1913.

48e ANNÉE
—o—
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1383
—
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — Un an : 16 fr. ; Six mois : 9 fr. — | — ETRANGER. — Un an : 18 fr. ; Six mois : 10 fr.

SOMMAIRE

Digitized by Google

LXVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 30 Novembre 1913

48e ANNÉE — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider*

No 1383 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les restes de Christophe Colomb. — Saint-Domingue prétend posséder toujours les restes de Christophe Colomb et parle de les envoyer à l'Exposition de Panama.

Cuba a cependant livré, comme authentiques, les restes de l'illustre navigateur, à l'Espagne, en 1898, lors de la conquête de cette île par l'Amérique.

Les prétentions de Saint Domingue sont appuyées sur les procès-verbaux assez récents des consuls étrangers qui ont assisté, à Saint-Domingue, à la découverte d'un cercueil qu'on leur a dit être celui de Christophe Colomb.

Sur quels documents historiques, sur quels procès-verbaux, s'appuie la tradition espagnole qui authentique les restes ramenés de Cuba et aujourd'hui déposés à Séville ?

Cette question déjà posée en 1892 quand le président de la République de Saint Domingue offrit, dit-on, les restes de Christophe Colomb à l'Amérique pour 100.000 dollars n'a pas eu de solution. Serons-nous cette fois plus heureux ?

V.

—

Un discours de Robespierre. — Dans un ancien catalogue d'autographes, je trouve mention d'un fragment de discours de Maximilien Robespierre prononcé en août 1792 et relatif à Lafayette.

On sait que le 17 juillet 1791, Lafayette et Bailly firent tirer sur le peuple réuni au Champ de Mars autour de l'autel de la Patrie ; en août 1792, lorsque Lafayette abandonna son poste pour passer à l'ennemi, Robespierre l'attaqua aux Jacobins :

« C'est que le plus glorieux jour de notre histoire fut celui où il immola sur l'autel de la patrie 1.500 citoiens paisibles, s'écria l'Incorruptible ; bien pénétré d'ailleurs de cette maxime antique que le peuple est un monstre indompté, toujours prêt à dévorer les honnêtes gens; que par conséquent tous ceux qui réclament ses droits ne sont que des factieux et des artisans de sédition : ils croient que le ciel créa le genre humain pour les me-

nus plaisirs des rois, des nobles, des gens de loi et des agioteurs : ils croient que de toute éternité, Dieu courba le dos des uns pour porter des fardeaux et forma les épaules des autres pour recevoir des épaulettes d'or... »

Je voudrais savoir si cette pièce autographe existe encore et si elle a été imprimée.

U. R.

—

Les emmurés d'Amasia. — On lit dans les journaux :

Du sol de la vieille Egypte les archéologues n'exhument pas que des momies de Pharaons, de prêtresses et de monarques.

Une découverte récente vient de mettre à jour les restes de cinq héros qui, de leur vivant, ne furent que d'obscurs soldats français. Lorsque le général Menou, qui commandait l'armée d'Egypte après l'assassinat de Kléber, dut capituler à El-Arish, cinq soldats français que les fanatiques avaient capturés et gardaient comme otages furent oubliés à Amasia.

Les fanatiques leur proposèrent la vie sauve et la liberté s'ils voulaient se faire musulmans et renier leur patrie.

Les cinq soldats français refusèrent. Alors on les emmura lentement dans cinq alvéoles de pierre. Ils y moururent de faim dans les ténèbres et l'oubli, il y a cent douze ans.

Ce drame était demeuré jusqu'à ce jour ignoré.

Mais le capitaine Cortier au cours de fouilles archéologiques récentes, a découvert les cinq soldats emmurés de l'armée d'Egypte.

Il a recueilli les restes et relevé les noms de ces héros, afin qu'un monument soit élevé à leur mémoire par l'œuvre du Souvenir français.

Où trouver des détails circonstanciés sur ce fait historique ?

A. B. X.

—

La santé de Napoléon Iᵉʳ. — Y a-t-il un travail sur les symptômes éprouvés par Napoléon depuis la bataille de la Moskowa jusqu'à son départ pour Sainte-Hélène ?

Dʳ R.

—

Attentat projeté contre le Prince Impérial. — On lit dans l'*Indépendance Belge* du 18 novembre une note relative à M. Masson, de l'Académie, et à son nouveau livre *Pour l'Empereur*. Dans la préface de cet ouvrage M. Masson déclare qu'on comptait attirer le prince impérial, (fils de Napoléon III) sur le territoire français, le saisir les armes à la main et l'exécuter. « Cela, nul ne peut le démentir, je l'affirme », ajoute l'académicien.

L'accusation est imprévue et même bizarre. Je ne demanderai pas des explications à M. Masson, qui n'aime pas à fournir des références, car je crois que dans son œuvre abondante, et parfois intéressante, il n'y a pas une note. Mais un de nos collaborateurs aurait-il des lumières sur cette histoire de brigands ?

O. S.

—

Croix de Consécration. — Dans une des séances du Congrès des Sociétés d'Histoire de Paris qui eut lieu au commencement de la présente année, un des conférenciers, citant un certain nombre de curiosités anciennes et peu connues, nous signalait une croix de consécration existant dans une très vieille église des environs immédiats de la Capitale.

Qu'est-ce qu'une croix de consécration ? J'ai cherché à le savoir, j'ai visité la dite église et interrogé sur place les personnes qui me semblaient pouvoir me renseigner, mais je n'ai rien obtenu.

J'avoue n'avoir pas pensé à l'*Intermédiaire* qui semble pourtant depuis quelque temps, très informé dans les questions religieuses.

Mais le hasard me fait rencontrer cette même question dans un des derniers numéros de notre confrère anglais *Notes and Queries* (25 octobre), en voici la traduction :

« Connaît-on, dans nos anciennes églises des exemples de Croix de Consécration placées au-dessus ou auprès des fonts baptismaux (j'ai cru pouvoir traduire le mot anglais piscina par fonts baptismaux). »

PIETRO.

—

Village de Saint-Aubin. — On trouve fréquemment dans les cartons des marchands d'estampes une charmante *Vüe de l'Eglise et du village de St-Aubin, dessinée d'après nature par L. Lesueur.*

De quel Saint-Aubin s'agit-il ?

Cette vue fut gravée au XVIIIᵉ siècle.

H. DE BRION.

Tombes de Molière et de Lafontaine. — On lit dans l'*Ami des lois* du 15 août 1797 :

Deux cercueils en bois de chêne renferment les cendres de Molière et de Lafontaine et sont déposés dans le corps de garde de la section de Brutus. Il serait convenable de donner à ces deux hommes célèbres une sépulture plus honorable.

Ce texte a-t-il été déjà cité et utilisé ?

Apporte-t-il un fait nouveau à l'histoire de ces deux sépultures célèbres ?

NÉRAC.

—

L'alcazar d'hiver à Paris. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur les origines de l'Alcazar d'hiver ?

Qui a construit la salle mauresque ? Qu'y avait-il sur l'emplacement, avant la construction ?

Goubert a-t-il été le premier directeur de l'Alcazar d'hiver.

E. H.

—

Le régicide Audrein. — Dans son récent ouvrage sur *Les Conventionnels régicides*, M. Pierre Bliard mentionne (p. 478) Yves-Marie Audrein (qui fut évêque constitutionnel du Finistère), comme tué à Briec. D'autres renseignements me feraient croire que ce fut sur le territoire de Kerfeunteum. Le détail est minime, et la précision peu importante, ces localités étant toutes deux voisines de Quimper. Je désirerais cependant pouvoir déterminer exactement où le malheureux fut fusillé.

D.

—

Un Bonaparte rue de Rivoli. — Quel était le membre de la famille Bonaparte qui, en 1861, demeurait rue de Rivoli 14, à Paris et rue des Tournelles 8, à Versailles ?

Serait-ce Pierre Bonaparte ?

HENRY PRIOR.

—

Bordier, peintre sur émail. — Pourrait-on me dire dans quelle collection française ou étrangère, se trouve actuellement le portrait sur émail d'Antoine Vitré, imprimeur, d'après Philippe de Champagne, signé du chiffre de Bordier, et daté de 1651 ? D'après Marc Sencier, il aurait figuré en dernier lieu à la vente San Donato (1880) et se serait vendu 11.500 frs.

HENRI CLOUZOT.

—

Marguerite de Gondi. — Je serais reconnaissant pour tous renseignements sur Claude-Marguerite Gondi, femme de Florimond de Hallwin, marquis de Maignelay (1570-1650), notamment sur l'annulation du mariage de sa fille Anne d'Hallwin, à Henri de Foix, comte de Caudalie, entre 1616, date où Anne est encore qualifiée sa femme, et 1619 où elle se remarie avec le maréchal de Schomberg.

BARON DE BOUNAULT.

—

Léon Gozlan. — Il paraît qu'on ne sait pas l'origine de Léon Gozlan. Dans l'idiome des juifs polonais le mot « gozlan » signifie brigand.

Pourrait-on supposer une origine juive et un sobriquet hérité ?

FLAVIUS.

—

Mathieu Koch, bibliographe. — Je possède une très grande lithographie qui porte l'inscription suivante : « Math Koch invento ed incise in marmo 1802. Si vende presso Franc. Johannot in Offenbach sul Meno. » Cette lithographie représente des ruines dans un paysage, à la manière de Piranesi, avec des noirs de la plus grande beauté.

Pourrait-on me donner quelques indications sur ce Mathieu Koch, qui signait en italien, faisait vendre ses ouvrages par un français, et travaillait en Allemagne, à ce même Offenbach où Senefelder travailla en 1799 ?

SEPTIMUS.

—

Statue de Lally-Tollendal. — On désirerait savoir en quelle année et dans quelle ville a été érigée une statue à Lally-Tollendal.

MARIE HUSSON.

—

Edouard Lockroy. — « Le zouave est en bas ». — On parle toujours de cette pièce qu'Edouard Lockroy aurait fait représenter. Qu'en sait-on ? Qui la connaît ? Où fut-elle jouée ? Quand ? Par qui ? A-t-elle été imprimée ?

Dr L.

M. Mathias, conseiller à la Cour royale de Paris (1843). — Dans ma collection d'ouvrages de H. de Balzac, tout spécialement ornés, sur leurs faux-titres, de dédicaces autographes signées, de la main même de l'auteur (*Histoire intellectuelle de Louis Lambert*, in-18, 1833. Dédic. à Et. Arago ; — *Vautrin*, 3e édition augmentée et corrigée, in-8°, 1840. Dédicace à Madame Récamier ; — *Vautrin*, même 3e édition. Dédic. « A Madame Zulma Carraud, son vieil ami. Honoré de Balzac » ; *Monographie de la Presse Parisienne*, Paris, grand in-8°, 1842. Dédic. à M. Cayx), je viens d'ajouter un exemplaire de la première édition, en trois volumes in-8, Paris, H. Souverain, 1843, de *Une Ténébreuse Affaire*, dont le premier tome porte, sur son titre, cette dédicace autographe : « A Monsieur Mathias, Conseiller à la Cour royale de Paris. De la part de l'auteur. H. de Balzac. »

Pourrait-on me donner, sur cet honorable et distingué magistrat, quelques mots essentiels de biographie ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Famille de Valtier. — Suzanne Françoise (alias Jeanne) de Valtier épousa par contrat du 12 juin 1690 Louis de Chanteray, écuyer, seigneur de Terrans. Elle était fille de Pierre-Louis de Valtier, écuyer, seigneur de Longepierre, garde du corps du Roy, et de Catherine Guyollot.

Quels étaient les parents et les grands-parents de Pierre Louis de Valtier et ceux de sa femme ?

Valtier portait : *d'argent à une tête de Maure tortillée d'argent, au chef d'azur à l'agneau pascal d'argent.*

R. DE CRESSIA.

—

Prince de Varsovie. — Qui pouvait être le personnage qui, en 1853, signait : Prince de Varsovie ?

SEPTIMUS.

—

Armoiries à identifier : arbre d'or. — *D'azur à un arbre d'or saisi : par deux lions affrontés d'argent.* Ces écus armoriés se trouvent sur un missel manuscrit de la bibliothèque de Besançon n° 75 ayant appartenu à Jean de Brinon, chanoine d'Autun et d'Auxerre, originaire, semble-t-il, d'Auxerre. Le manuscrit a été fait par Léger du Bois, de Palaiseau.

LABRUYÈRE.

—

Armoiries à identifier : cloche d'or six raies. — *De gueules à la bande d'azur chargée en cœur d'une étoile d'or à six raies et de deux croissants d'argent en haut et en bas.* [*sic*, dans la description donnée].

LABRUYÈRE.

—

Armoiries de la famille Pringuel. — Je désirerais connaître les armoiries de la famille Pringuel ou Pringuet dont était Jacques Ecr conseiller du roi au présidial de Rennes en 1674.

KERTANOUARN.

—

Armoiries de la famille Jousselin. — Je désirerais connaître les armoiries de la famille de Jousselin en Anjou.

KERTANOUARN.

—

Jeton de nacre gravé. — *Fascé de sable et de... de 4 pièces. Couronne de marquis. Collier de St-Michel.*

D. DE GELOUX.

—

Ex-libris Choiseul accolé de... — A quel membre de la famille Choiseul faut-il attribuer un ex-libris portant 2 écus accolés, le premier d'un duc de Choiseul (20 billettes) le second *d'argent à l'aigle de... au franc canton de... chargé d'une fasce denchée de sable...* (*aliàs de 3 losanges posées en fasce*) *accompagnée de 8 besants, 4 en chef, 4 en pointe.* Il se peut aussi que le champ soit d'hermines et que ces besants ne soient que des mouchetures. Sa pièce est si mal gravée que l'on ne peut exactement déterminer ces pièces et meubles. S'agit-il des armes de Miss Elisabeth Forbes, femme de Gaston-Louis, duc de Choiseul, né en 1834 ?

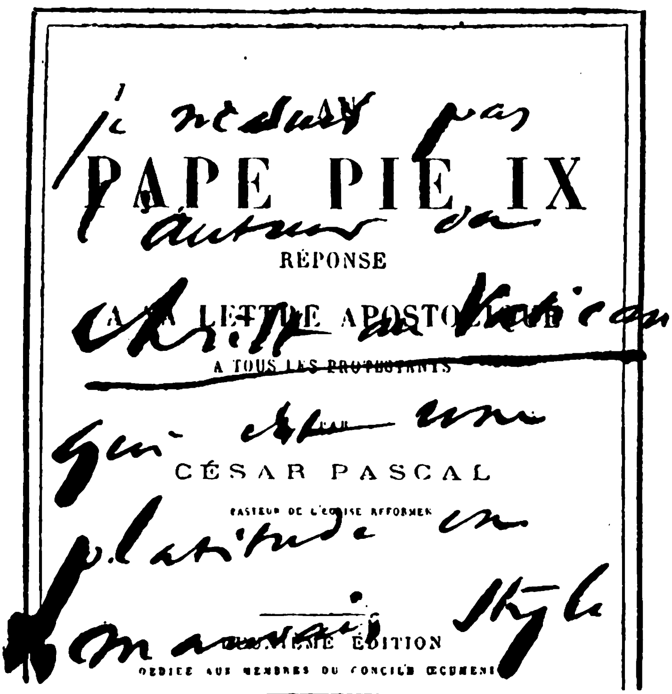
Où trouver la généalogie de la famille Choiseul ?

NISIAR.

—

Fer de reliure à identifier : fasce de sable, 3 merlettes. — *De.., à la fasce de sable accompagnée de 3 merlettes posées en chef. Couronne de marquis.*

D. DE GELOUX.



je ne suis pas l'auteur du Christ au Vatican qui est une platitude en mauvais style

PAPE PIE IX

RÉPONSE

A LA LETTRE APOSTOLIQUE

A TOUS LES PROTESTANTS

PAR

CÉSAR PASCAL

PASTEUR DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE

DEUXIÈME ÉDITION

DÉDIÉE AUX MEMBRES DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE

« LE CHRIST AU VATICAN »

Démenti de Victor Hugo sur le titre d'une plaquette.

Fer de reliures à identifier : 3 cygnes. — *Ecartelé aux 1 et 4 de... à 3 cygnes de...* ; *aux 2 et 3 de... au griffon de...*

D. DE GELOUX.

—

Le Carolin — Quelle valeur monnayée avait le « Carolin » au XVIIIe siècle et se servait-on de cette expression pour les transactions et les paiements.

P. B.

—

Abolir. — Ce mot dérive du mot latin aboleo. Mais les étymologistes décomposent ce mot en *ab* indiquant suppression et *obo* pour olesco (grandir, répandre un parfum).

Je crois que c'est une erreur, car je ne vois pas comment de ce sens très étroit de suppression d'une odeur, ou arrêt de croissance on pourrait passer à celui de destruction, anéantissement d'une chose quelconque.

Peut-être vaut-il mieux penser que aboleo dérive de lui, même du grec apollumi ou appoluo (détruire, perdre, ruiner), qui se compose de *apo*, correspondant au latin *ab* et de ollumi, ou olluo, au même oleo qui ont aussi le sens de détruire.

Qu'en pensent nos hellénistes de l'*Intermédiaire* ? L'un deux pourrait-il m'indiquer quel est le radical et quelle est la racine du verbe grec oleo, avec le sens intime de ce radical et de cette racine ?

Ct L. ABET.

—

Accaparer. — Ce mot dérive de l'espagnol allaparar, par Caparra (arrhes) qu'on retrouve en Basse latinité.

On dérive généralement Caparra ou caparrha. du latin capere arrhas (prendre des arrhes), ce qui est résoudre une difficulté pour en créer une autre. D'où vient alors ce mot latin arrha ou arrhabon qu'on trouve aussi en grec ?

N'est-ce pas l'arabe ar-roub (le quart) de arba (quatre) dont les espagnols ont fait arroba (arrobe), ce qui indiquerait que les avances sur le prix d'un objet étaient fixées au quart de la valeur totale ?

Ct L. ABET.

—

Macramé. — Dans un journal bibliographique, le plus érudit des libraires parisiens demande « tous les ouvrages, en différentes langues traitant du Macramé ».

Qu'est-ce que c'est que cela, le Macramé ? — UN PETIT BOUQUINISTE.

—

La callistrate. — D'où vient l'expression *ne pas refuser la Callistrate* pour dire ne pas refuser l'aumône ? — Dans une correspondance qui remonte à l'année 1789, je trouve cette expression employée. Voici le passage :

> Je ne sais si les Etats Généraux me récompenseront (c'est un moine qui écrit à son abbé commendataire). Ce qui me console, c'est que, si je suis obligé de porter la besace, j'espère que vous ne me *refuserez pas la callistrate*.

Quelqu'un pourrait-il me fournir l'explication de cette bizarrerie d'expression ?

ERDIC.

—

Une exécution au Puy. — Je lis, dans un ouvrage de M. Gustave Arsac, les *Jacobins au Puy* (1913, p. 83) le récit, aussi tragique que mouvementé, pendant la Révolution, de l'exécution de deux frères, guillotinés au Puy le même jour, par ordre d'une commission militaire.

La tête et le tronc du premier étaient restés exposés sur l'échafaud, pendant que le bourreau préparait le second à subir le dernier supplice. La foule lui cria de bander les yeux du patient, mais les magistrats qui présidaient à l'exécution, s'opposèrent à cette mesure... d'humanité relative.

Existe-t-il une relation officielle de cette exécution ? ALPHA.

—

Les arbres des boulevards de Paris. — On raconte, à chaque instant, dans la presse que des arbres du boulevard, des arbres centenaires qui ont vu une foule d'événements, viennent d'être abattus.

Sont-ils si vieux que cela ?

En quelles espèces était planté le boulevard primitif. N'étaient-ce pas des ormes ?

Combien reste-t-il d'arbres du boulevard du XVIIIe siècle ? où sont-ils ?

Nous nous permettons d'adresser cette question au maître des jardins de Paris — qui est aussi un écrivain de grand talent — M. Forestier. V.

Réponses

« Le Christ au Vatican » (T. G., 209 ; LXIV ; LXV). — Il n'y avait pas à en douter : cette production attribuée à Victor Hugo qui a donné lieu à tant de controverses dans l'*Intermédiaire* ne pouvait être de lui, ni par la forme, ni même par le fond.

Mais on n'avait jamais eu son désaveu formel et public.

Nous l'avons depuis quelques jours, grâce à l'heureuse trouvaille de M. Gustave Simon, qui fait une édition si intéressante des œuvres du poète.

Il a découvert, au milieu de vieux livres, à Hauteville-House, une brochure qui porte le démenti autographe.

Cette brochure était dédicacée « à l'auteur du *Christ au Vatican* ». Victor Hugo écrivit, en travers, d'une plume énergique :

« Je ne suis pas l'auteur du *Christ au Vatican* qui est une platitude en mauvais style » :

Ce sont les *Annales politiques et littéraires*, de notre très distingué confrère Adolphe Brisson, qui ont publié l'article de M. le Dr Gustave Simon et le fac-similé — que nous reproduisons en hors texte.

C'est la fin d'une mystification littéraire qui durait depuis 1863.

—

Louis le Hutin et l'Université (LXVIII, 521). — Voir dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis* de H. Denifle et E Chatelain les lettres royales intitulées comme suit :

718 *Ludovicus X, Francorum rex, omnium et singulorum de Universitatis Paris. gremio existentium patrocinium suscipit, 1315, Junii 3, Parisiis* (T. II, p. 174).

720 *Ludovicus, Francorum rex, omnes e gremio Universitatis Parisiens. iterum iterumque in suam tutelam suscipit 1315, Julii 2, Parisiis* (*Ibid.* p. 175).

Les lettres du 2 juillet 1315 figurent également dans les *Ordonnances des Rois de France...*, t. I, p. 623.

De Mortagne.

—

Statue de Louis XV, aux Invalides (LXVIII, 522). — Le *Guide des Amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, etc., tome second, édition de 1787, donne une description détaillée de l'Hôtel Royal des Invalides, où sont mentionnées toutes les statues faisant partie de cet établissement. Celle de Louis XV n'y figure pas, et ce roi n'y était représenté que par un portrait qui ornait une des deux cheminées de la salle du Conseil, dont l'autre l'était de celui de Louis XIV.

Dans le voisinage de l'Hôtel des Invalides, à l'Ecole Royale Militaire, existait, à l'époque ci-dessus, au milieu de la cour royale, une statue pédestre de Louis XV, représenté tête nue et cuirassé, ouvrage de Lemoine, sculpteur du Roi. Il montrait de la main droite des cordons et des croix des différents ordres militaires, placés près de lui sur une colonne tronquée.

Edme Bouchardon était l'auteur de la statue équestre de Louis XV, élevée sur la place qui portait le nom de ce roi, aujourd'hui place de la Concorde. Cette statue, où Louis était représenté en costume romain et couronné de lauriers, ne fut pas achevée par Bouchardon. Il était mort depuis un an, lorsqu'elle fut inaugurée, en 1763. Pigalle la termina et en orna le piédestal des statues de la Force, de la Prudence, de la Justice et de l'Amour de la paix. Peu de temps après son érection, on lisait sur le piédestal les vers suivants :

O la belle statue ! ô le beau piédestal !
Les vertus sont à pied, le vice est à cheval.

La statue fut détruite le 10 août 1792 ; un dessin de Duplessis-Bertaux, le graveur des scènes de la Révolution, retrace sa chute.

Le modèle en bronze de cette statue se trouve au Louvre, musée des sculptures modernes, salle de Houdon.

Nauticus.

—

Les prisonniers de Saint-Florent LXVIII, 339, 441, 488). — Notre confrère Jef me permettra de faire toutes les réserves possibles sur sa façon de juger Dugast Matifeux ; il n'est jamais venu à ma connaissance que cet historien, dont je ne partage pas toutes les idées, ait produit un seul document frelaté. Il en est de même d'un certain procès en revendication (affaire Mercier du Rocher) où, à ma connaissance, il ne fut jamais question d'une transcription infidèle.

Particulièrement j'ai fouillé maintes fois

le fonds Dugast ; la lettre d'Haudaudine, à laquelle l'*Intermédiaire* a donné l'hospitalité, est la première pièce ayant éveillé mon attention. J'ai déjà donné certaines des raisons qui me l'ont fait accueillir ; il y en a deux autres que j'avais réservées parce qu'il y a une limite à l'hospitalité qui, ici, nous est si largement offerte. Je crois devoir les produire parce qu'elles convaincront notre confrère *Jef* que cette pièce *douteuse* a de grandes chances d'être la copie d'une *pièce authentique*.

On se souvient qu'Haudaudine, en rappelant sa misère, écrit que 300 prisonniers furent fusillés par les Vendéens. On lit dans les *Mémoires* de La Rochejaquelin, édition Michaud, 1815, tome II, page 5 :

On avait amené à Saint-Florent 5000 prisonniers républicains M. Cesbrons d'Argoguer, vieux chevalier de Saint-Louis, les avait conduits. C'était un homme fort dur, il en avait fait fusiller en route neuf qui avaient cherché à s'échapper...

En 1882, Monsieur Gustave Bord a publié et commenté le fort curieux *Mémoire* d'un officier républicain, Mocquereau de la Barrie, qui faisait partie de la même colonne que celle où Haudaudine était captif. Il a écrit :

...Lorsqu'un malheureux, par faiblesse ou par maladie, ne pouvait suivre la colonne, on le faisait passer dans un champ et on le fusillait ; 20 ou 30 brigands se jetaient à genoux et priaient leur bon Dieu pour le repos de leur âme. Je ne sais combien il en périt de cette manière. On m'a rapporté que jusqu'au jour de notre délivrance cinq ou six cents eurent ce triste sort. Cela n'était point surprenant : après quatre ou cinq mois de réclusion, un exercice aussi violent que celui d'une marche forcée, presque sans nourriture, devait en abattre davantage.

(*Mes trois mois de prison dans la Vendée* Bibl. de Nantes n° 73559) don de monsieur A. Lallié à ladite bibliothèque.

Une partie de la lettre d'Haudaudine se contrôle donc à la fois par un écrit royaliste et par un écrit républicain. C'est une sécurité qui, en histoire, ne se trouve que rarement — ce qui ne m'empêche pas de chercher l'original de la copie que j'ai rendue publique.

Au reste, je le répète, l'intérêt de cette lettre n'est pas dans cette question du massacre des prisonniers, fait connu et classé, mais dans l'historique de la translation des prisonniers de Montaigu à Saint-Florent, fait à peu près inconnu.

On a remarqué que suivant la source, le motif de la fusillade des prisonniers diffère ; il en est de même des chiffres de 9, de 300, de 600 donnés aux victimes de la même aventure. On trouve là une plaisante constatation de l'influence que la cause défendue produit sur le chiffre. Rien n'est généralement plus inexact que la quantité des victimes donnée dans toutes les affaires de la Vendée et par les documents de l'époque — et, hélas ! trop souvent depuis, par des écrivains plus inspirés par leurs passions que par le souci de la vérité.

—

Ayant sous les yeux la brochure de G. Bord de laquelle je parle plus haut, je viens d'y trouver, en appendice, la transcription de la pétition d'Haudaudine que je cherchais depuis longtemps.

Elle fut communiquée à monsieur Bord par Alfred Lallié qui la copia au *British Museum*.

A. V. DU PRONT.

—

La chapelle des Valois à St-Denis (LXVIII, 523). — Notre confrère Nemo trouvera à St-Denis des cartes postales reproduisant la Chapelle de Valois, d'après une vieille gravure. Cette chapelle fut démolie en 1719, conformément à un arrêt du conseil.

Notre confrère trouvera d'ailleurs tous les renseignements désirables sur ce monument, dans *L'Eglise Abbatiale de St-Denis et ses tombeaux*, par Paul Vitry et Gaston Brière. Longuet, Edit. Paris, 1908.

Ces auteurs s'expriment ainsi au sujet de la Naumachie du Parc Monceau :

D'après une tradition souvent reproduite, des matériaux provenant de la démolition de cette chapelle auraient été donnés au duc d'Orléans et auraient servi plus tard, vers 1779, à constituer des ruines factices au Jardin de Monceau. L'on peut reconnaître d'après les gravures anciennes, des grandes colonnes de l'intérieur de la chapelle aux ruines du « Temple de Mars », mais pour le « Temple Rond » et la colonnade formant la « Naumachie », seul ensemble encore debout, cette origine nous paraît incertaine. »

NOËL.

***

MM. P. Vitry et Brière ont, dans leur travail intitulé *L'Eglise abbatiale de Saint-Denis*, assez longuement parlé de la Cha-

pelle des Valois. Ils disent notamment :

... Voulant surpasser en magnificence tous les tombeaux royaux, désirant isoler ceux de sa race du commun sépulcre, Catherine de Médicis résolut de faire construire une chapelle qui serait simplement reliée à l'église abbatiale et au milieu de laquelle se dresserait le tombeau de son mari et d'elle-même...

Les dessins, gravures et plans exécutés au XVIIe siècle, (les plus précis sont ceux de J. Marot), ainsi que les descriptions dont la plus complète est celle de Félibien dans son *Histoire de l'abbaye*, permettent de connaître l'aspect et le style de ce grand mausolée...

Altérée dès la fin du XVIe siècle, la Chapelle était au XVIIe siècle dans un complet délabrement, au début du XVIIIe une véritable ruine menaçante pour le tombeau qu'elle abritait; aussi les religieux demandèrent-ils sa destruction, ne voulant pas entamer une trop coûteuse restauration. La démolition fut ordonnée par arrêt du Conseil (24 mars 1719) et rapidement opérée, le tombeau de Henri II transporté dans la chapelle voisine de Notre-Dame-la-Blanche.

D'après une tradition souvent reproduite, des matériaux provenant de la démolition auraient été donnés au duc d'Orléans et auraient servi plus tard, vers 1779, à constituer des ruines factices au jardin de Monceau. L'on peut reconnaître, d'après les gravures anciennes, des grandes colonnes de l'intérieur de la chapelle aux ruines du « Temple de Mars », mais pour le « Temple rond » et la colonnade formant la « Naumachie », seul ensemble encore debout, cette origine nous paraît fort incertaine.

Le même ouvrage renvoie à : A. de Boislisle, *La sépulture des Valois à Saint-Denis* (*Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris*, t. III, 1876). — L. Dimier. *Le Primatice*, Paris, 1900. — L. Palustre. *La Renaissance en France*, t. II : Le Nord, Paris 1881-82.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Le Pont tournant des Tuileries (LXVII, 619). — A la bibliothèque de Besançon, existe un dessin de Hubert-Robert représentant ce pont. Il est reproduit (p. 53) dans le volume que M. Tristan Leclère a consacré à ce peintre et à quelques paysagistes français du XVIIIe siècle (Laurens. édit. Paris. *Collection des Grands Artistes*).

Au salon de 1746, deux tableaux, de grande taille, de Parrocel représentaient l'entrée et la sortie de l'Ambassadeur Turc par le pont tournant des Tuileries en 1721.

Au salon de 1773 un tableau de De Machy représentait le Dauphin et la Dauphine aux Tuileries, allant vers le pont tournant le 23 juin 1773.

(Cf. L. Gillet. *Nomenclature des ouvrages concernant l'histoire de Paris exposés aux divers salons* (p. 70 et 134).

C. DEHAIS.

—

Cimetière de Vaugirard (LXVIII, 43, 200, 256, 340, 467, 543). — J'ai lu la très intéressante communication du collègue Patri de Chources sur le cimetière de Vaugirard. Qu'il me permette cependant de lui signaler qu'il doit faire erreur en affirmant que ce cimetière n'eut qu'une trentaine d'années d'existence. Etant à la campagne, et n'ayant pas les documents sous la main, je ne puis préciser la date de l'ouverture, mais elle se place certainement dans les dernières années de Louis XV, vers 1770. En admettant que le cimetière eût été fermé en 1824, il aurait donc eu au moins cinquante quatre ans d'existence. Mais je crois que notre collègue fait une seconde erreur en avançant que le cimetière de Vaugirard fut fermé en 1824, lors de l'ouverture du cimetière Montparnasse. En réalité il continua à recevoir des inhumations tout au moins jusque vers 1840? époque où il subit une première mutilation, et ne disparut complètement qu'en 1856. (Voir, à cet égard, les précédents numéros de l'*Intermédiaire*). Ceci m'amène à renouveler la demande que j'ai faite ici-même et qui a donné naissance à ces différentes communications. Le cimetière de Vaugirard, comme tous les cimetières, possédait des registres où étaient consignées les inhumations. Où furent déposés ces registres, lors de la fermeture du cimetière ? Aux archives de la Ville, quai Henri IV ? A l'Hôtel-de-ville où ils auraient été consumés en 1871 ? Peut-être à la mairie de l'arrondissement ? Qu'en pense M. Patri de Chources ? Autre question. Les concessions perpétuelles du cimetière de Vaugirard ont dû être réédifiées aux frais de l'Etat ou de la Ville, dans d'autres cimetières, après avis donnés aux familles, même quand ces avis seraient restés sans résultat. C'est ainsi qu'en 1894, lors de la

désaffectation du cimetière St-Gervais, à Rouen, il a été procédé, et toutes les concessions ont été réédifiées au cimetière monumental exactement dans leur état primitif. Où trouver trace de ces translations en ce qui concerne le cimetière de Vaugirard ?

Comte de Varàize.

* * *

Il est acquis que l'arrêté préfectoral du 25 juillet 1824 ordonna la fermeture du « cimetière de Vaugirard ». Mais il me paraît moins démontré que ce cimetière n'ait subsisté qu'une trentaine d'années et que, par suite, il n'ait pu recevoir de victimes de la Révolution.

On trouve, en effet, dans l'*Histoire de la Paroisse de St-Sulpice*, par Ch. Hamel, des indications fort précises sur l'origine de cette nécropole. L'insuffisance du cimetière paroissial de la rue Férou détermina la fabrique à acheter, en dehors de la Barrière de Sèvres, sur la paroisse de Vaugirard, un terrain qui devint le nouveau cimetière de la paroisse de St-Sulpice. C'est bien celui dont M. Patri de Chources nous indique les limites. Mais, contrairement à ce qu'il avance, ce n'est pas pendant trente ans, mais pendant près d'un demi-siècle qu'il fut affecté aux sépultures.

Quant au cimetière de la paroisse de Vaugirard, il était distinct de celui qui nous occupe et les lecteurs de l'*Intermédiaire* savent qu'il se trouvait dans le voisinage de l'église de St-Lambert.

P. J.

* * *

C'est sur les bancs du collège de *Vaugirard*, (naguère dévolu à l'Etat, notre maître, au préjudice de ses légitimes propriétaires) et, plus tard, à l'Ecole Impériale des Chartes, que j'ai pris goût aux études historiques : alors, jésuites et chartistes enseignaient suivant la bonne méthode qui, semble-il, n'est pas celle pratiquée de nos jours, à Buffon.

Je me permets donc de faire connaître à la présente génération fréquentant le Lycée National, l'historique du Cimetière de l'Ouest dit : *de Vaugirard* ; il diffère sensiblement de celui qui fut exposé en son temps, à notre confrère du Roure de Paulin.

Ce fut en exécution de l'arrêt du Parlement du 21 mai 1765, prescrivant la fermeture des cimetières parisiens *intra muros*, que la fabrique de Saint-Sulpice acquit des Sieurs Roussel frères et Troubat, par contrat des 20 et 21 décembre 1782, deux terrains situés sur le chemin de Vaugirard, lieu dit *la Voye de Paris* ou *le Fond de Marivault* pour y établir son cimetière. Elle l'agrandit au moyen d'un échange avec la maisonde l'Enfant Jésus, autorisé par lettres patentes du mois d'août 1783 ; le cimetière s'étendit alors jusqu'au chemin de Sèvres (rue Lecourbe).

Après avoir reçu les inhumations de la paroisse Saint-Sulpice, ce cimetière devenu à la Révolution propriété communale, fut affecté aux inhumations de la rive gauche. Suivant le mode d'occupation alors usité, de grandes tranchées (dites fosses communes) y étaient pratiquées et les corps y étaient inhumés en superposition les uns sur les autres. *A partir de 1801*, l'administration toléra sur le sol recouvrant les anciennes tranchées, des fosses particulières et individuelles sur lesquelles les familles purent faire placer des mausolées, pierres tombales et entourages.

Ce cimetière servit ainsi aux inhumations jusqu'au 25 juillet 1824, époque de l'ouverture du cimetière du Sud qui reçut désormais les inhumations de la circonscription du cimetière de l'Ouest. Il était divisé en deux parties désignées sous les titres d'*ancien* et de *nouveau* cimetière. En 1837, on décida de compléter la ligne des boulevards extérieurs entre les barrières *des Fourneaux* (rue Falguière) et de *Sèvres* ce qui impliquait l'abandon à la voie publique d'une partie de l'ancien cimetière comprenant 1436 sépultures.

Les familles intéressées furent invitées, par un arrêté préfectoral du 4 août 1837, à faire procéder à l'exhumation des corps inhumés dans la partie retranchée du cimetière, et à l'enlèvement des signes funéraires existant sur le terrain. Les restes de plus de 300 personnes inhumées depuis 1801 furent ainsi exhumés et transférés ailleurs : les ossements trouvés dans le sol lors de l'exécution de l'opération de voirie furent transportés aux Catacombes.

En 1856, sur la demande de la commune de Vaugirard, l'Administration préfectorale prononça la désaffectation définitive de ce qui restait de l'ancien *Cimetière de l'Ouest*, comprenant 1 h. 09 a. 95

centiares, et où subsistaient encore 1407 sépultures, et les familles furent mises en demeure de les déplacer ; les ossements humains accumulés dans l'ancien ossuaire furent transportés aux Catacombes à diverses reprises de 1859 à 1863. Quant aux terrains du cimetière ils furent utilisés pour un dépôt de pavés.

Nous ne voulons pas omettre de rappeler que sur la façade ouest du *Cimetière de l'Ouest* et sur toute la longueur de ce cimetière, il existait un terrain appartenant à l'Hôtel des Invalides et servant à l'inhumation des pensionnaires de l'Hôtel. Ce terrain d'une superficie totale de 18 a. 80 cent. 85 avait été acquis de la fabrique de Saint-Sulpice par acte sous seing-privé du 7 juillet 1784. Il a cessé de recevoir les inhumations des Invalides depuis 1833, époque à partir de laquelle ces inhumations ont eu lieu au Cimetière du Sud. Le terrain est resté propriété de l'Etat (sol de la rue de Staël).

P. LE VAYER.

—

Manufacture des acides à Javel (LXVIII, 523, 582). — Je ne trouve aucun renseignement à ce sujet dans les ouvrages que je possède relatifs aux aérostats.

Mais M. E. P. trouverait peut-être ce qu'il cherche dans l'ouvrage de Tibère Cavallo : *Histoire et pratique de l'aérostation.*

ALBÈRO.

—

Château d'Ouilly du Coully (LXVIII, 428, 544, 635). — Depuis l'article un peu négatif que j'avais envoyé et qui est inscrit à la colonne 544, j'ai sur le château d'Ouilly du Houley trouvé des renseignements fort intéressants — et fort intéressants aussi sur l'église de cette localité.

Le château d'Ouilly ou d'Ouillie, dont je possède cinq gravures : Vue générale du château. — Intérieur de la Cour. — Le château vu par derrière. — Le plan du château. — L'entrée du château — a été construit sur la croupe d'un mamelon sous le règne d'Henri IV ; les matériaux employés sont la pierre de taille, le moellon, la brique et le bois. Les constructions de l'Est sont occupées par les écuries, elles sont élevées d'un rez-de chaussée avec greniers ; les appartements d'habitation sont situés dans le bâtiment parallèle. La grande porte d'entrée est pratiquée dans un pavillon élevé.

L'accès consistait en deux ponts-levis jetés sur les fossés.

La chapelle, qui était sous l'invocation de Saint Jean et de Saint Philippe était un bénéfice dont le titulaire était présenté par le baron d'Ouillie ; et s'appuyait contre le bâtiment d'entrée et son chevet faisait saillie dans le cœur. Elle n'était pas orientée ; sa disposition permettait de tirer des fenêtres sur le flanc gauche des assaillants qui, les portes rompues, se seraient précipités dans la cour.

Dans une des salles du corps d'habitation est une plaque de fonte portant des armoiries effacées ; deux lions servent de support à l'écu qui est sommé d'un casque à lambrequins, taré de face ; le champ de l'écu est *parti au 1er trois étoiles ;* au second *une croix avec quatre pièces aux cantons.*

Le premier ne laisse pas de doute ; ce sont les armoiries de la famille du Houlley qui existent également à l'église :

d'azur à trois étoiles d'or ; la première à cinq pointes, la seconde à six et la troisième à sept.

Le plus ancien des seigneurs d'Ouillie dont le nom est conservé est Martin d'Ouillie qui figure dans les rôles de l'échiquier de Normandie en 1180.

Depuis cette époque jusqu'au XVe siècle il n'existe aucun renseignement.

En 1464, Philippe le Véneur partage la Seigneurie d'Ouillie-le-Ribaut.

En 1540, René de Maintenon est seigneur d'Ouillie.

Au XVIIe siècle, la baronnie d'Ouillie est entre les mains de la famille de Longchamp.

En 1666, la baronnie d'Ouillie fut achetée par la famille du Houlley qui la posséda jusqu'en 1850 ; époque à laquelle cette terre fut vendue.

ALBERO.

—

Officiers garde-côtes (LXVIII, 571). — Ce titre d'officiers garde-côtes se rattache à l'obligation imposée de tout temps aux habitants des paroisses riveraines du littoral de la mer de se prêter à un service spécial de surveillance connu sous le nom de : guet de la mer.

L'ordonnance de la marine du mois

d'août 1681 le règlemente et le titre V de cette ordonnance parle des commandants institués pour diriger cette surveillance.

L'art. 36 de l'ordonnance de 1757 donne aux garde-côtes l'uniforme blanc avec un petit parement aux manches et collet bleu, et boutons jaunes, chapeau bordé de laine blanche.

M. Hippeau a inséré au premier volume de son *Gouvernement de Normandie au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècles*, pages 1 à 160, une série de pièces sur l'organisation du service des garde-côtes.

E. C.

—

Kohary et Cobourg (LXVIII, 522, 646). — Ferdinand-Georges-Auguste, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, 28 mars 1785-27 août 1851, fils de François-Frédéric-Antoine, duc de Saxe-Saalfed-Cobourg et d'Auguste-Caroline-Sophie, comtesse de Reuss-Ebersdorf, épouse le 2 janvier 1816, Marie-Antoinette-Gabrielle, princesse Kohary, 2 juillet 1797-25 septembre 1862, fille unique de François-Joseph, créé prince de Kohary le 15 novembre 1815, chancelier de la cour en Hongrie, chambellan et premier grand-maître (7 septembre 1766-27 juin 1826) et de Marie-Antoinette, comtesse de Waldstein-Wartenberg, dame du Palais.

De ce mariage sont issus quatre enfants :

I. Ferdinand, bisaïeul du roi Manoel de Portugal ;

II. Léopold, dont le baron de Ruttenstein, décédé le 29 août 1899 ;

III. La duchesse de Nemours ;

IV. Le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha (13 juin 1818-26 juillet 1881 qui de son mariage (20 avril 1843) avec la princesse Clémentine d'Orléans 3 juin 1817-16 février 1907, a eu plusieurs enfants dont le czar Ferdinand de Bulgarie.

Pour les titres et possessions du prince de Kohary, voir *Almanach de Gotha*, édition de 1836, page 144.

Abbé BAUDOIN.

***

La question est un peu — élémentaire, la réponse serait facile à trouver, même dans les anciens volumes de l'*Almanach de Gotha*. Pour les Kohary (+) voir les années 1818 à 1863. Ferdinand-George-Auguste, prince de Saxe-Cobourg-Saalfeld, né en 1785, + en 1851, épousa en 1816 la princesse Marie-Antoine-Gabrielle de Kohary, née en 1727, † en 1862, une richissime héritière hongroise en effet. Mais elle n'était nullement une dame d'origine très roturière. Les Kohary de Csabrag (comtes en Autriche ; princes en Hongrie depuis 1815) étaient, tout au contraire, une des plus anciennes, une des plus grandes et une des plus importantes familles de la noblesse hongroise. Un article sur les Kohary est à trouver dans le volume : *Ungam* (Hongrie) du Nouveau *Sichmacher* (Nuremberg, chez Bauer et Raspe). Les 32 quartiers du roi Ferdinand des Bulgares, dont le couple susdit était grand-père et grand'mère, se trouvent dans mon *Abnentafeld-Atlas* (Atlas des quartiers), dont un spécimen, donné par moi, est à la Bibliothèque nationale. Du même couple descend du reste aussi tout ce qui est aujourd'hui : Saxe-Cobourg et Gotha-Bragance (ci-devant Maison Royale du Portugal).

Dr STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

***

L'aïeule hongroise du roi Ferdinand de Bulgarie est loin d'être de petite naissance, autrement il y aurait eu mariage morganatique. Pour s'en assurer il suffit d'ouvrir l'*Almanach de Gotha* de 1836, et d'y lire ce qui suit, page 144 :

Kohary. — Catholiques. Hongrie-Autriche. Résidence : Vienne. Ancienne maison de comtes et magnats de Hongrie, élevée le 15 novembre 1815, par l'Empereur d'Autriche au rang de Prince, et dont la descendance masculine s'éteignit dans la personne du Prince François.

Possessions et seigneuries de Csabrag (résidence primitive de la famille) de Szitnya, Murany, Balogwar, Rimaszets, Dorrentschin, Fuleck et Ketskemet en Hongrie, Walterskirchen, Ebenthal et Durnkraut en Autriche, au-dessous de l'Ens, ont passé au duc Ferdinand de Saxe Cobourg Gotha.

Or, ce Ferdinand-Georges-Auguste, duc de Saxe Cobourg Gotha, né le 28 mars 1785, mort le 27 juin 1826, général de cavalerie et propriétaire du régiment de hussards, n° 8, au service de l'Autriche, épousa le 2 juin 1816 Marie-Antoinette-Gabrielle, née le 2 juillet 1797,

morte le 25 septembre 1862, fille de François-Joseph, prince de Kohary, conseiller intime, chambellan et premier grand maître de l'Empereur, et de Marie-Antoinette, née le 31 mars 1771, fille de Georges Chrétien, comte de Waldstein-Wartenberg, Dame du Palais.

Ferdinand fit, en effet, un mariage plus riche que les autres Cobourg, mais il ne se mésallia pas pour cela, comme c'est prouvé par le *Gotha*. Il était le frère de la Grande-Duchesse Julienne de Russie, de la duchesse de Kent et du roi Léopold des Belges. Ses enfants sont : 1° le prince Ferdinand, devenu roi de Portugal par son mariage avec Dona Maria II da Gloria ; 2° le prince Auguste, marié à la princesse Clémentine d'Orléans, dont le Tzar des Bulgares ; 3° la princesse Victoire qui épousa le duc de Nemours, dont le comte d'Eu et le duc d'Alençon ; 4° le prince Léopold, marié morganatiquement, à Vienne, à Constance-Adélaïde-Thérèse, baronne de Rüttenstein.

La princesse de Kohary compte donc deux souverains dans ses arrière-petits-fils : le roi Manoël de Portugal et le roi des Bulgares.

H. DE REINACH.

*
* *

Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha 1785-1851, fils de François, duc de Saxe-Saalfeld-Cobourg et de sa seconde femme Auguste de Reuss-Ebersdorf, épousa en 1816, la princesse Marie-Antoine-Gabrielle de Kohary.

Un des fils issus de ce mariage fut en effet le prince Auguste qui épousa en 1843, Clémentine, fille du roi des Français, et qui fut le père du roi actuel de Bulgarie. Les Kohary sont princes depuis le 15 novembre 1815 et il saute aux yeux que le titre fut accordé pour faciliter le mariage ci-dessus qui eut lieu le 2 janvier 1816.

L'Almanach de Gotha a donné une notice sur cette famille, année 1836. Il sera bon de ne pas la prendre au pied de la lettre. Les Kohary n'ont jamais fait parler d'eux avant leur alliance avec la maison de Saxe, mais il est certain qu'ils étaient fort riches.

HENRY PRIOR.

*
* *

Ferdinand-Georges-Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, né le 28 mars 1785 et mort le 27 août 1851, avait épousé le 2 janvier 1816 Marie-Antoinette-Gabrielle, comtesse et plus tard princesse, de Kohary, née le 2 juillet 1797.

Elle était fille du prince François-Joseph de Kohary, né le 7 septembre 1766 mort le 27 juin 1826, chancelier de la Cour en Hongrie, et de la comtesse Marie-Antoinette de Waldstein-Wartemberg de Lejtomischl ce qui, comme origine roturière, n'est vraiment pas trop mal.

Mlle de Kohary était considérée comme une des plus riches héritières de la Hongrie jouissant d'un revenu de 80.000 florins. Les rapports de police pendant le congrès de Vienne mentionnent le fait que Lord Stewart, ambassadeur d'Angleterre, s'était oublié dans un bal jusqu'à lui pincer le d....., et ajoutent que, par ce fait et d'autres, le noble Lord avait perdu toute considération dans la bonne compagnie.

Du mariage ci-dessus naquirent deux enfants.

1° Ferdinand-Auguste-François-Antoine, né le 29 octobre 1816, roi du Portugal par son mariage avec la reine Dona Maria da Gloria et après sa mort, en 1853, régent pendant la minorité de son fils Pedro V et

2° Auguste-Louis-Victor, né le 13 juin 1818 qui épouse la princesse Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde d'Orléans, fille du roi Louis-Philippe, duquel mariage naquit, le 28 mars 1844, Philippe-Ferdinand-Marie-Auguste-Raphael, roi actuel de Bulgarie, qui est donc le petit-fils de la princesse de Kohary.

F. KOCH Jr.

*
* *

Le prince Auguste de Saxe-Cobourg-et-Gotha (né le 13 juin 1818, mort le 26 juillet 1881), père du roi Ferdinand de Bulgarie, était le deuxième fils du prince Ferdinand (né le 28 mars 1785, mort le 27 août 1851) qui avait épousé, le 2 janvier 1816, Antoinette de Kohary, née le 2 juillet 1797, morte le 25 septembre 1862.

La grand'mère du roi ou tsar de Bulgarie, la princesse Antoinette de Kohary, appartenait à une riche et puissante famille de magnats hongrois, à laquelle fut accordée, en 1816, le titre de prince. La ligne masculine de cette famille s'est éteinte, en 1826, dans la personne du prince François-Joseph, qui laissait une

fille unique, Antoinette de Kohary, devenue, comme nous l'avons dit plus haut, par son mariage, princesse de Saxe-Cobourg-et-Gotha.

Un des membres de la famille Kohary, le comte Etienne, né en 1649, mort en 1731, montra le loyalisme le plus héroïque dans la lutte contre le magnat hongrois Tékéli, chef de l'insurrection de 1676 contre l'Autriche, et contre les Turcs, surtout pendant une longue et pénible captivité. L'épreuve le rendit poète, et le recueil qu'il publia en 1720 est l'un des plus précieux de l'ancien lyrisme madgyar. Sa famille s'est illustrée, avant et après lui, dans les armées de l'Autriche.

NAUTICUS.

—

Degré de parenté entre la fondatrice de l'Ordre de la Visitation et la fille de Mme de Sévigné (LXVIII, 528). — Mme de Grignan était, par sa mère, arrière petite-fille de Sainte-Jeanne de Chantal.

Jeanne Frémyot avait épousé N... de Rabutin, baron de Chantal, dont elle eut un fils, qui fut le père de Mme de Sévigné, mère de Mme de Grignan.

H. DE L.

* * *

La marquise de Sévigné, née Rabutin-Chantal, fut la dernière de la branche aînée de sa maison. Son grand-père ou son arrière-grand-père, Christophe de Rabutin, avait épousé Jeanne-Françoise Frémyot, dame de Chantal, qui, après la mort de son mari tué à la chasse, fonda l'ordre de la Visitation.

Celle-ci était, au 3e ou 4e degré, ascendante directe de la comtesse de Grignan.

MADEL.

* * *

I Christophe de Rabutin, baron de Chantal et de Bourbilly, épousa Jeanne Frémyot dont entre autres :

II Celse Bénigne, baron de Chantal, né à l'île de Ré le 22 juillet 1627 ; marié en 1624 à Marie, fille de Philippe de Coulange et de Marie de Bèze ; il laissa pour fille unique :

III Marie de Rabutin, mariée en 1644 à Henry, marquis de Sévigné, dont :

IV A. Charles, marquis de Sévigné,

B. Françoise-Marguerite, mariée en 1669 à François-Adhemar de Monteil, comte de Grignan.

Madame de Grignan était donc arrière petite-fille de sainte Jeanne de Chantal.

FRANÇOIS CHANDON DE BRIAILLES.

[Ces réponses auraient dû figurer dans le dernier numéro].

—

Anne de Beauharnais (LXVIII, 526, 587). — H. G. H. mentionne que la demoiselle Anne de Beauharnais aurait épousé Guillaume Bouvier de la Motte, marquis de Gypsoy, et qu'ils seraient enterrés à Cysoy (Loiret). C'est Cepoy qu'il faut lire. La maison de Cepoy est encore représentée de nos jours : ses représentants habitent le château de Lombreuil près Montargis.

Comte DE VARAIZE.

—

Jenny Colon (LXVIII, 428, 492, 588). — Notre confrère Blazius paraît avoir raison, et moi, sûrement, je n'ai pas tort. Il a été trompé par la date à peu près inexacte du tome II du *Monde dramatique* cité par lui, qui porte en effet celle de 1835 alors qu'il aurait dû prendre celle de 1836 ; car ce volume (les livraisons, elles, ont le tort de n'être pas datées) commence avec le mois de décembre 1835 et poursuit avec l'année 1836. En effet, si notre confrère veut bien prendre la peine de le parcourir, il y trouvera, entre autres, page 135, le compte rendu d'*Actéon*, d'Auber, à l'Opéra-Comique, avec Mme Damoreau, dont la première représentation est du 23 janvier 1836, et un peu plus loin, page 246, le compte rendu des *Huguenots*, dont la première est du 29 février 1836, (l'année étant bissextile). D'autre part, s'il veut bien aussi ouvrir l'*Almanach des spectacles* publié par Barba en 1837, il y trouvera à la page 111, au répertoire des pièces nouvelles jouées à l'Opéra-Comique en 1836, la mention que voici :

26 avril 1836. *L'Orpheline de Glinçoé*, 1 acte, Mélesville et Grisar. Début de Mlle Jenny Colon.

Seulement, un doute pourrait encore subsister dans un esprit inquiet, parce qu'en s'occupant de Jenny Colon, Théophile Gautier parle de *Sarah*. C'est que c'est sous le titre de *Sarah* ou *l'Orpheline de Glinçoé* que fut d'abord joué l'ouvrage de Grisar qui servit de début (on aurait dû dire « de rentrée ») à Jenny Colon. Ce n'est que quelques mois plus

tard, lors du grand succès de *l'Ambassadrice*, que, pour servir d'appoint à celle-ci sur l'affiche, on le réduisit en un acte, en réduisant en même temps son titre, qui devint simplement *l'Orpheline de Glinçoé*. Si notre confrère était curieux de renseignements complets à ce sujet, il les trouverait dans le livre que j'ai publié (hélas ! il y a longtemps, en 1870), sous ce titre : *Albert Grisar*, étude artistique.

ARTHUR POUGIN.

* * *

Etienne Arago écrit dans la « Biographie de Jenny Colon » publiée dans la *Galerie Lacauchie* :

Mlle Jenny Colon, aidée des conseils assidus d'un excellent professeur italien, reparut dignement à l'Opéra-Comique dans le rôle de *Sarah*, gracieuse composition de M. Grisar.

On lit d'autre part dans la « Biographie de Grisar », *Annuaire dramatique* de Delhasse, 1839 :

Le reste de son bagage lyrique (de Grisar) se compose des ouvrages suivants : *Sarah*, opéra, 2 actes, *1836*.

Enfin MM. De Manne et Ménétrier écrivent (*Galerie historique des acteurs français, mimes et parodistes*) à l'article Jenny Colon, p. 341 :

Jenny Colon qui se sentait faite pour quelque chose de mieux qu'une scène secondaire, revint le 26 mars 1836, à son berceau de l'Opéra-Comique .. Elle y fit sa rentrée dans *Sarah* écrit pour elle par Albert Grisar.

HENRY LYONNET.

—

M. de Custine (LXVIII, 572). — Je possède un ouvrage intitulé : *Les Bourbons de Goritz et les Bourbons d'Espagne*, par le comte Robert de Custine, et non *Castine*, Paris, Lavocat, 1839. Une note de l'éditeur distingue ce Custine du chef de sa maison, le Marquis, « honorablement connu dans la littérature ». L'ouvrage lui-même, dédié à Charles V (le premier Don Carlos) ne manque pas d'intérêt et raconte en détail le périlleux voyage fait par l'auteur pour rejoindre l'armée carliste avec la princesse de Beïra. Le style en est assez agréable et dégagé de l'emphase alors si courante.

BERNARD LATZARUS.

—

Desmanet (LXVIII, 476). — Renseignements recueillis dans la liste officielle de la noblesse belge.

Desmanet de Boutonville (François Benoit-Ignace) baron à titre personnel en 1825.

Desmanet de Boutonville (Albéric-Charles-Hubert Joseph) autorisé le 6 décembre 1849 à porter le titre de baron du vivant de son père. Le titre sera porté par tous ses descendants Desmanet de Biesme (Charles-Alexis-Joseph) vicomte en 1825. Son fils aîné porte le titre du vivant de son père.

Desmanet de Biesme (Frédéric-Charles) autorisation de porter le titre de vicomte du vivant de son père le 8 avril 1861.

Ces titres ont été reconnus en 1825 aux prénommés. Par suite, ils devaient être portés dans la famille avant la Révolution.

L'Annuaire de la noblesse belge ne faisant plus mention de ces familles, je suppose qu'elles sont éteintes quant aux mâles.

SAGITTA.

—

M. Desages, fonctionnaire aux Ministère des Affaires étrangères en 1839 (LXVIII, 572). — La direction des Archives du Ministère des Affaires étrangères, qui possède des dossiers personnels sur tous les agents de ce département, pourrait renseigner M. Berti.

Un bon portrait de M. Desages, ancien directeur politique, figure au musée du Ministère.

LANGOUMOISIN

—

Dupuy (LXVIII, 526). — Le portrait de Pierre Dupuy, par Nanteuil, se trouve dans l'ouvrage suivant : « Virci eximii Petri Puteani, regi chistianissimo a consiliis et bibliotheis vita ». Cura Nicolai Rigaltii Lutetiæ, ex officina cramoriana, 1652, in-4°.

G. O. B.

—

Le romancier allemand Fontane (LXVIII, 624). — Comme Auguste Lafontaine, comme Frédéric de la Motte Fouqué, Théodore Fontane (1819-1898) appartenait à la colonie française établie en Prusse à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes ; sa famille était originaire du département de l'Hérault (Bossert, *Histoire de la Littérature allemande*, 1901).

QUISETTI.

Documents apocryphes de la collection B. Fillon (LXVIII, 489). — Il est fort probable qu'il s'en trouvait plus d'un dans la Collection Benjamin Fillon. Mais il s'en trouvait un au moins. Je l'ai vu exposé dans une vitrine au Musée Dobrée, à Nantes.

C'est une lettre attribuée à Jean Cottereau *le chouan*. Elle est signée Jean Chouan. Or Jean Cottereau, je crois, était illettré et *chouan* était un surnom. S'il avait eu une lettre à signer, il l'aurait signée *Cottereau* et non chouan. Par surcroît la date de la lettre ne me semblait pas non plus acceptable. Ce serait à vérifier, ma mémoire ne me sert pas avec assez de précision.

Tout ce que je puis dire c'est que ce document catalogué par B. Fillon comme autographe de Jean Cottereau (Chouan) n'est certainement qu'un document apocryphe.

J. CHAPPÉE.

—

Michaux, comédien du XVIIIe siècle (LXVIII, 625). — Il est parfaitement exact que le *Catalogue de l'Exposition théâtrale* (avril-octobre 1908) n° 441, — date de 1769 le portrait de Michod Antoine ou Michaux, collection de M. le Baron F. de Christiani. Ce doit être évidemment une erreur typographique (au lieu de 1789).

Michaut Antoine dit Michot (1765-1826) débuta en 1781 à l'Ambigu, passa aux Variétés Amusantes (devenues Théâtre du Palais-Royal, puis Théâtre de la République) et fit enfin partie de la Comédie Française reconstituée en 1799. Je ne connais aucun autre comédien répondant au nom de Michot Antoine, qu'on écrivit tour à tour Michaud, Michaut et Michaux.

Il serait d'ailleurs facile d'éclaircir cette énigme en ayant le portrait sous les yeux : la physionomie de Michot est connue et a été souvent reproduite en miniature, en lithographie, en gravure, en eau forte. Michot était court, ramassé ; ses qualités étaient la rondeur et la bonhomie, et c'est pourquoi ce Michot fut un délicieux Michaud de la *Partie de chasse de Henri IV*.

HENRY LYONNET.

Lion à figure d'homme (LXVIII, 478). — On lit dans *la Vraye et parfaite science des armoiries* de Géliot, revue et augmentée par Palliot :

> Il y a des Lions monstrueux qui ont teste humaine, de loup et de chien... Froment en Brie porte *d'azur au Lion d'or, la teste humaine de carnation de front.* Wenger en Bavière porte *d'or au Lion de sable, la teste d'un vieillard de deux tiers de carnation coiffée d'un tortil d'argent et de gueules...*

P. c. c. DE MORTAGNE.

***

Bien que lion et léopard soient distincts, on peut citer, à cause de la *figure d'homme du léopard lionné : « d'or au léopard lionné monstrueux de sable ; à tête humaine de carnation, chevelée et barbée du second email. »* Devise : *Sic fortis est humanus.*

Ces armoiries sont celles de la famille des Réaulx, en Champagne, originaire du Nivernais.

G... A.

—

Armoiries au lion (LXVIII, 287, 500, 592, 656). — A la neuvième ligne, lire gourde, au lieu de grande.

***

M. R. Garreta a cherché à identifier les armoiries de la gourde ovoïde aplatie en faïence de Nîmes. Il croit avoir déterminé celles de la femme : *d'azur au chef d'argent* qui serait La Garde Chambonas, originaire du Languedoc.

A l'aide d'une généalogie de cette famille, on parviendrait à trouver l'alliance, à la fin du XVIe siècle, qui permettrait de préciser le nom correspondant aux armes du mari : *lion d'or au champ d'azur.*

Quantité de familles, n'ayant entre elles aucun lien de parenté, portent ces armes.

ALBÉRO.

—

Armoiries à déterminer. Van Noll et Van de Velde (LXIV). — On trouvera les réponses dans les *Sceaux armoriés* etc... de Raadt, Bruxelles 1901, tome IV ; plusieurs familles Van de Velde citées de la page 97 à 101.

Le même ouvrage donne tome III les armoiries suivantes à la famille Van Nolle.

De... à l'épée de... posée en bande, la pointe en bas accostée de deux roses de...

R. DE R.

Ex-libris à déterminer. Devise : « Tutus in adversis. » (LXIV, 382, 501). — Cet ex-libris appartient à la famille de Plantavit de la Pauze. Vers 1700, une Plantavit épousa un Strozzi, elle fit casser son mariage et revint habiter le Languedoc.

A cette maison appartenait Jean de Plantavit de la Pauze, évêque de Lodève (vers 1640). Ce prélat faisait frapper ses livres d'un fer à ses armes, *écartelé au 1 et 4 d'azur à une arche, etc... au 2 et 3 d'azur au trois fleur de lys, etc...*, il avait substitué à la devise « tutus in adversis » la légende : « In navi Noë natus, ut plus sapias.» J'ai dit avec intention la légende, car il reprenait la tradition fabuleuse sur le nom des Plantavit descendants directs de Noë (!) lequel « plantavit vineam » ! Ce fer est inconnu de Guigard, du moins dans sa première édition. La maison de Plantavit du Languedoc s'est éteinte et a été continuée par adoption dans celle de Plos, elle est de nouveau tombée en quenouille.

Je possède un ex-libris identique à celui de M. Nisiar qui m'a été donné par le dernier représentant de la famille, à laquelle je suis allié. R. DE R.

—

Groupe de marbre de Francaville à Pontchartrain (LXVIII, 478). — L'édition du *Voyage Pittoresque des environs de Paris* de 1768 semble moins énigmatique que celle de 1755, en ce qui concerne le monument de Pontchartrain. On lit en effet, page 189 :

Au-dessus est un vertugadin dont les allées aboutissent à une étoile, où l'on a placé un groupe de marbre sculpté en 1609 par Francaville. Il représente la France tenant un sabre et un compas : Le Tems la soutient et l'enlève aux efforts de ses ennemis ; au bas paroit un monstre dont une griffe est appuyée sur une tête de mort et dont l'autre tire la draperie de la France, sous les pieds du Tems un satyre est renversé.

On voit que ce groupe allégorique ainsi décrit, se comprend mieux que celui de l'édition de 1755. Remarquons que Francaville, d'origine flamande, se nommait simplement Franchevlile ou Francqueville. C'est sous ce nom qu'on le trouve dans la *Biographie* de Didot. Il était élève de Jean de Bologne, autre flamand avec lequel il avait travaillé longtemps en Italie. E. GRAVE.

Le nombril dans l'art. Adam et Ève avaient-ils un nombril (LXVIII, 381, 503, 553, 596). — M. le Dr. A. B. me reproche de simplifier par trop la question de la laideur du Christ, et me demande de démontrer « non pas que le Christ n'était pas beau, mais au contraire qu'il était positivement laid ; ce qui est bien différent ».

En répondant à la question posée sur « le nombril dans l'art », je faisais observer qu'il y a souvent désaccord entre l'idéal religieux ou littéraire, et l'idéal plastique, et que l'image n'est souvent pas la transcription fidèle du dogme. J'aurais dû signaler aussi une erreur de méthode très fréquente en histoire de l'art, à laquelle sont sujets spécialement les auteurs qui s'occupent de sciences exactes, de médecine : elle consiste à confondre art et réalité, à vouloir retrouver dans le premier la transcription fidèle de la seconde, sans tenir compte que de nombreux facteurs, techniques, esthétiques, etc., viennent s'interposer entre eux deux. J'en ai donné maints exemples dans mes travaux, indiqués dans ma réponse précédente. Les anthropologues, les médecins veulent reconnaître dans la stéatopygie des figures quaternaires la reproduction d'un trait ethnographique, alors qu'il ne s'agit que d'une convention artistique générale ; les oreilles en contrevent, communes à toutes les œuvres primitives ont été prises pour une déformation ethnique, etc...

M. le Dr A. B. commet ici la même confusion. Il ne s'agit en effet pas de savoir si vraiment le Christ a été beau ou laid ; la question peut avoir quelque intérêt pour l'historien, qui, du reste, n'arrivera jamais à la résoudre ; elle n'a guère d'importance pour l'historien d'art, et nous ne renouvellerons pas les disputes des Pères de l'Eglise, dont les uns, conformément à l'idéal antique, affirmaient la beauté de leur dieu, dont les autres soutenaient qu'il avait été hideux, parce que la beauté est une invention du démon, un piège de Satan.

Mais il s'agit de savoir quelle fut l'attitude des artistes vis à vis du dogme, ce qui est tout autre chose. A étudier à travers les siècles les portraits du Christ (Diehl, *Manuel d'art byzantin*, p. 11, note 1, références ; Kondakof, *Iconographie de*

Jésus-Christ, 1905 ; von Sybel, *Christliche Antike*, I, 1906, p. 281, note 1, référ. ; de Mély, *Le saint Suaire de Turin est-il authentique ? Les représentations du Christ à travers les âges*, 1902, etc., où l'on trouvera les indications bibliographiques nécessaires), on notera sans doute maintes nuances : il sera imberbe ou barbu, juvénile ou d'âge mûr, ses traits respireront la bonté et la douceur, ou seront sombres et durs. Mais, avant que le réalisme du XVe siècle eût rabaissé la divinité au rang des mortels, eût peint souvent sur le visage convulsé jusqu'à la grimace du crucifié toutes les affres de la douleur, jamais les artistes n'ont songé à représenter un Christ dont les traits fussent laids de nature. Et si la laideur divine apparait parfois à cette époque de réalisme souvent exagéré, sans supplanter toutefois l'ancienne conception, il ne faudrait pas croire qu'elle ait été produite par l'influence du dogme ; elle ne résulte que des modifications nécessaires de l'idéal esthétique, que l'on voit, dans l'art chrétien, comme jadis dans l'art païen, s'acheminer progressivement de l'idéalisme du XIIIe siècle, au réalisme naissant du XIVe, puis décidé du XVe siècle. Qu'on prenne donc garde de confondre art et réalité. W. D.

—

La Turciade (LXVIII, 531). — M. l'abbé Dedouvres qui a découvert cette épopée à Rome dans la Bibliothèque Barberini, lui a consacré une thèse latine : *De P. Josephi Turciados libris quinque* ; en voici le titre relevé dans son ouvrage : *Le Père Joseph polémiste*, Paris 1895 in-8°, p. 35 : *Turciados libri V dicati Urbano VIII, Pont. Max.* Parisiis, apud I. Fouët, 1625 (in 8° de 153 pp). MANDEL.

—

La bibliothèque du comte de Fortsas (T. G. 357, LXV ; LXVIII ; 548). — Le peintre Félix Bovie, né à Bruxelles le 17 septembre 1812, décédé à Ixelles (Bruxelles) le 6 juillet 1880, est l'auteur des chansons publiées, sous le pseudonyme Martin, dans l'*Annulaire agathopédique et saucial*. Elles ont pour titres : « Eloge du cochon, Cours d'agathopédie biblique, Le Cœur, La Bagatelle, Les femmes de la bible, Le Cordon sanitaire ». On les retrouve dans le recueil des chansons de cet auteur publié à Bruxelles en 1864.

EMILE H.

Heimathlos (LXVIII, 628). — Ce sont, en Suisse, les gens qui ne jouissent du droit de bourgeoisie en aucune commune : ils ont soulevé une question politique assez épineuse.

H. DE L.

—

A propos de Blücher. Vulgum pecus. (LXVIII, 187, 297, 412, 559, 601). — Parfaite votre réponse, mon cher collègue Willy ! Mais vous croyez-vous fondé à reprocher à des gens du « meilleur monde » de dire parfois « compendieusement » pour « brièvement » ? Est-ce que *compendium*, d'où « compendieusement », ne signifie pas « abrégé, résumé » ? Donc « compendieusement » n'est pas du tout synonyme de « copieusement. »

BIBL. MAC.

***

Il m'est arrivé souvent, comme au très spirituel collaborateur Willy, d'entendre employer cette locution vraiment affligeante « Je lui ai causé » ; mais j'ajoute que ce n'était pas à des gens du « meilleur monde », du moins du « meilleur monde » intellectuel. Quant à cette autre façon de parler et d'écrire non moins fâcheuse, « malgré que », stigmatisée comme barbare il y a moins d'un demi siècle, elle tombe maintenant comme grêle de certaines plumes même académiques. Pour ma part, « laudator temporis acti » en ma qualité de vieux bonhomme plutôt classique, elle me produit l'effet d'une cacophonie propre à gâter les meilleures pages. Il est comme cela des néologismes grammaticaux auxquels je ne me soumettrai jamais, ce qui, du reste, ne gênera personne. Mais que Willy me permette de lui faire remarquer que s'il a entendu des gens du « meilleur monde » dire compendieusement pour brièvement, ils parlaient fort bien. Ce long et lourd adverbe de six syllabes commençant et finissant par des diphtongues, a cette particularité de signifier précisément le contraire de ce qu'il semble dire. Le fait est certain, prouvé par l'étymologie latine et attesté par tous les dictionnaires.

Dans les *Plaideurs*, act. III, scène III, l'Intimé emploie ce mot pesant dans le passage où il déclare qu'il va aller droit au but. C'est du très bon comique. Mé-

fiez-vous des orateurs qui commencent leur sermon, discours ou plaidoyer en disant : « Deux mots seulement ». En général, vous en avez pour longtemps.

Pour ma part, j'ai entendu souvent, pas trop souvent, toutefois, employer le mot « compendieusement » mais toujours au sens de longuement, jamais de brièvement. Après tout il mérite bien de changer de sens, seulement cela n'est pas encore admis par les autorités grammaticales. Qu'en pense M. E. Faguet ?

H. C. M.

—

Agnès Sorel en vierge (LXVIII, 240, 349, 404). — Je signale aux lecteurs de *l'Intermédiaire* l'article reproduit ci-dessous et paru dans *l'Indicateur général de Seine-et-Marne* (Nº du 23 octobre 1913). Il semble mettre au point la question posée, au sujet de laquelle des légendes se sont créées et ont eu cours trop longtemps.

ALBERT CATEL

***

Récemment *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* a remis sur le tapis la question de savoir si Etienne Chevalier, notre célèbre melunais du XVe siècle, a entendu faire portraiturer pour son compte Agnès Sorel par le « bon paintre et enlumineur du roi Loys XIe, Jehan Foucquet, natif de Tours ». La chose est possible et l'on s'est demandé dans quel sentiment : les uns, qui ramassent beaucoup dans les coulisses, sinon dans l'égout de l'histoire, ont voulu voir là une preuve d'amours semblables au sentiment passionnel gratuitement prêté par les mêmes à Thibaud de Champagne et à la reine Blanche, un « Elle et lui » au XIIIe siècle ; d'autres, plus sûrement sans doute ont songé que Chevalier avait une vive reconnaissance pour Agnès Sorel dont il fut d'ailleurs désigné comme l'un des exécuteurs testamentaires. Notre érudit briard Eugène Grésy a parlé de « prétendues amours » en étudiant naguère les rapports du peintre et du riche bourgeois ; il a eu vraisemblablement raison. Mais tel n'est point l'objet de cet article.

Les notes de *l'Intermédiaire* m'ont fait ouvrir mon dossier d'Etienne Chevalier et je voudrais examiner jusqu'à quel point notre melunais mérite la renommée de Mécène d'artistes, de bibliophile que d'aucuns ont voulu lui tailler. Jehan Foucquet était très vanté de son vivant. Il avait, à Rome, portraituré le pape Eugène IV : un bourgeois de Melun, devenu haut fonctionnaire des finances sous Charles VII, ne s'abaissait nullement à faire appel au talent du peintre tourangeau, après 1461, époque du retour de celui-ci d'Italie en France. Sa fortune artistique fut considérable : elle s'arrêta par sa mort, avant la fin de 1481. On a scruté sa vie, démêlé de l'histoire la légende ; on s'est préoccupé de rechercher ses œuvres. D'une seule, l'attribution est formellement faite au peintre de Louis XI par un contemporain : ce sont les miniatures du « Josèphe », commandées peu après le milieu de 1476 par Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. On a cherché d'autres œuvres qui, par leur caractère, pouvaient être rapprochées des miniatures types des « Antiquités judaïques » et attribuées au même pinceau et l'on s'est arrêté, justement d'ailleurs, aux fragments provenant d'un livre d'heures fait pour Etienne Chevalier : ce sont les « Quarante Foucquet de Chantilly » recueillis par ce grand artiste qu'était le duc d'Aumale. L'attribution fut faite par Waagen en 1837 : cet érudit critique d'art reconnut la même main dans les miniatures d'un manuscrit de Munich, *Cas des nobles hommes malheureux*, traduit en français par Boccace, et porta encore à l'actif de Foucquet un volet de diptyque représentant en grandeur naturelle Etienne Chevalier avec son saint patron (Musée de Berlin), un portrait de Charles VII et un du chancelier Guillaume Jouvenel des Ursins (panneaux au Louvre). On reconnut ensuite — et notre briard Grésy y eut quelque part — que le volet du diptyque faisait partie d'un ensemble jadis en l'église de Notre-Dame de Melun, et l'on retrouva l'autre moitié, représentant la Vierge, dans un panneau du Musée d'Anvers. La provenance melunaise du volet de Berlin reste indiscutée ; le diptyque dont il provient a bien été exécuté aux frais d'Etienne Chevalier et placé près de sa sépulture.

Le financier de Charles VII et de Louis XI a bien fait peindre pour lui par Foucquet un *Livre d'heures* et son portrait : rien que de naturel. Mais Léon de Laborde et Vallet de Viriville imaginèrent, en 1855,

que le « Boccace, » de Munich était aussi une œuvre exécutée pour Etienne Chevalier. De là à présenter celui-ci comme un véritable Mécène pour Foucquet, et pour ainsi dire l'artisan de la fortune du peintre, un protecteur des arts, le possesseur d'une admirable bibliothèque des meilleurs auteurs en traductions françaises écrites par les habiles calligraphes et ornées par les premiers peintres sous la direction de Foucquet, qui peignit lui-même les miniatures d'un Boccace : il n'y avait qu'un pas ; et ce pas fut vite franchi. Bien mieux, le *Nouvel armorial du bibliophile* de Joannis Guignard écrivit que « tous les manuscrits exécutés pour Etienne Chevalier portaient sur les plats, ou dans l'extérieur, ou dans le courant du travail, ses armes peintes bien certainement de la main de Foucquet ». L'imagination engendrant hypothèse sur hypothèse, la biographie de l'artiste était faussée et celle du bourgeois trop enjolivée, puisqu'on le mêle même à la vie intime d'Agnès Sorel. La tradition, qui fait de la Vierge d'Anvers le portrait de la célèbre tourangelle paraît remonter au XVII[e] siècle.

Or, peu à peu, des doutes furent émis. Un chiffre composé de lettres L. G. aperçu enfin sur le « Boccace », ne pouvait passer pour le chiffre d'Etienne Chevalier ; une souscription autographe du copiste de ce manuscrit, Pierre Faure ou Favre, curé d'Aubervilliers, près Paris, découverte ensuite à la fin du manuscrit, explique qu'il a terminé son travail à Aubervilliers le 24 novembre 1458 « pour et au prouffit de honnourable homme et sage maistre...... » Mais un grattage a fait disparaître les deux lignes qui terminaient la souscription. Puis, l'examen paléographique suppléant à l'insuffisance des premières études du manuscrit, le comte Durieu trouva neuf fois répétée dans les miniatures la devise du destinataire sous cette forme :

SUR LY N'A REGARD.

C'est à tort évidemment que Vallet de Viriville a prétendu que le Boccace était en France en 1630 en la possession légitime du baron de Crissé, dernier descendant de la famille Chevalier, puisqu'au témoignage d'un inventaire de 1628 les souverains de la Bavière le possédaient déjà. Et c'est encore un examen paléographique aidé d'un réactif qui a permis de lire à la fin (grattée) de la souscription du copiste le prénom Laurens du destinataire et les mots « de la recette générale des finances » « notaire » et « secrétaire du roy », Ceci amena à considérer la devise comme un anagramme, fort usuel alors, et à lire Laurens Gyrard.

Or, en 1458, date de la copie du « Boccace », il y avait bien un maître Laurens Gyrard que Charles VII honorait de sa confiance, qui était notaire et secrétaire du roi et depuis 1453 contrôleur de la recette générale des finances. Donc le » Boccace » fut transcrit et enluminé pour un financier qui s'appelait Laurens Girard.

Alors que devient Etienne Chevalier comme Mécène de Foucquet et protecteur des arts, pas plus apparemment que la duchesse d'Orléans Marie de Clèves, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, Laurens Girard même ? Il lui a commandé un livre d'heures : mais qui n'en possédait alors de ces très riches heures ? il lui a fait peindre le panneau de Berlin : mais les commandes de tableaux aux artistes n'étaient point exceptionnelles : ceux-ci en vivaient.

Etienne Chevalier bibliophile : légende encore. De sa splendide bibliothèque, on n'a retrouvé en Europe que deux volumes : les Heures dont les fragments sont à Chantilly, et un livres d'Heures du début du X[e] siècle que notre melunais, par conséquent, n'a pu avoir que de deuxième main (Musée britannique, addit. ins. 16997). Deux livres de prières ! Des livres dont toute personne de qualité possédait quelque exemplaire. Mais toute légende a un corps, un point de départ : il est ici dans le goût pour les livres qu'avait un descendant d'Etienne Chevalier, à la quatrième génération, qui vivait sous Louis XIII et portait le même nom patronymique.

La question des armoiries d'Etienne Chevalier repose encore sur un anachronisme : on lui a donné *une licorne d'argent sur champ de gueules, couchée, la tête contournée, au chef cousu d'azur chargée de trois annelets d'or*. Et Grésy, avec une pointe d'imagination, a vu dans ces annelets la signification symbolique de la triple fidélité d'Etienne Chevalier : à son

roi, comme sujet ; à Agnès Sorel, comme ami ; à sa femme Catherine Budé, comme époux.

Ces armoiries ne figurent ni parmi les « Quarante Foucquet de Chantilly », ni sur aucun des autres livres provenant d'Etienne Chevalier. Elles n'apparaissent qu'à la fin du XVIe siècle, portées par un arrière petit-fils du financier.

L'emblème de celui-ci consistait en la réunion des deux lettres E liées ensemble par une cordelière : on le voit, répété, dans les miniatures de Chantilly, sur le livre d'heures du Musée britannique et dans les armoiries de certains descendants d'Etienne Chevalier.

On voit par ses notes qui sont une mise au point, ce qu'il faut penser de la légende d'Etienne Chevalier. Mécène de Foucquet, bibliophile éminent : continuons de voir en lui un honorable financier, un excellent fonctionnaire, estimé des rois qu'il servit pas beaucoup plus en somme qu'un bon bougeois.

MAURICE LECOMTE.

—

Le Saint-Simonisme (LXVIII, 572). — Les Archives Saint-Simoniennes ont été déposées à la Bibliothèque de l'Arsenal, avec la clause restrictive que signale J. P. Ce fut M. Henry d'Allemagne, alors bibliothécaire à l'Arsenal qui en dressa le catalogue, avec la méthode toute scientifique dont il est coutumier. Depuis, et grâce à ce travail de classement, plusieurs livres ont été publiés sur le Saint-Simonisme. D'E.

***

Les Archives saint-simoniennes, dont la donation a été acceptée par l'Etat en 1865 pour la Bibliothèque de l'Arsenal, forment le « Fonds Enfantin » de cette bibliothèque, ouvert aux travailleurs depuis 1895 et déjà exploité par plus d'un. M. Charléty, qui l'a le premier, je crois, utilisé pour son *Histoire du Saint-Simonisme* (Librairie Hachette, 1896), en parle en ces termes : « Le classement, fort difficile d'ailleurs pour toute personne non familiarisée avec l'histoire de la secte, en est à peine commencé (ceci était écrit il y a dix-sept ans) Ces archives forment un amas très confus de papiers de toute espèce, correspondances, brochures, fragments de journaux, ouvrages, manuscrits, notes biographiques intimes, livres de noms, livres de comptabilité, etc. On y trouve depuis les cahiers de mathématiques de l'élève Enfantin jusqu'à la pipe du Père. La partie la plus intéressante est incontestablement la correspondance. Presque tous les Saint-Simoniens y sont représentés. Il s'en faut pourtant que toutes les lettres soient utiles à leur histoire. Une bonne partie, celles surtout qui appartiennent aux vingt dernières années de la vie d'Enfantin, n'y touche que rarement. Quelques-unes, en très petit nombre, ont un caractère tellement intime, qu'elles sont restées enfermées dans une armoire dont M. d'Eichthal garda la clef jusqu'à sa mort ».

M. Charléty indique ensuite que le plus grand nombre des documents intéressant le Saint-Simonisme se trouvent dans ce fonds, ayant été réunis par Enfantin lui-même et Fournel, auteur de la *Bibliographie Saint-Simonienne*, ou joints, par des donations successives, aux archives qu'ils avaient formées. IBÈRE.

—

Testaments devant curés (LVII à LIX ; LXI à LXV). — Le 2 octobre 1795, M. Godineau, curé de Gené (Maine-et-Loire), reçut un testament fait devant lui par Françoise Vasseul, femme Maurice Remouet, demeurant à Gené, en présence de plusieurs témoins.

La malade mourut, et le 24 mars 1797, le commissaire du Directoire près l'administration cantonale du Lion-d'Angers mandait à son collègue près l'administration centrale de Maine-et-Loire :

« Ce testament a eu son exécution par l'ignorance des héritiers. »

Je trouve ce curieux détail aux *Archives* de Maine-et-Loire (L. 267).

F. UZUREAU.

—

Les paysans au XVIIe et XVIIIe siècle (LXVII, 339, 515, 825 ; LXVIII, 128, 324, 444, 534). — Certes la condition des paysans au moyen âge et même au XVIIIe siècle était loin de valoir celle des paysans de nos jours, mais était-elle si misérable qu'on a voulu la décrire et même l'enseigner dans certaines écoles ? Quelques grandes familles possédaient de vastes territoires, mais à côté se trouvaient nombre de bourgeois et de petits seigneurs de campagne dont la situation n'était guère plus enviable que celle du

paysan. Tout le monde connaît le proverbe : « Gentilhomme de Beauce, qui reste au lit pour qu'on rhabille ses chausses ».

Plusieurs petits gentilshommes avaient des fiefs si peu importants que lors de la levée du ban, ils n'étaient tenus de fournir qu'une épée pour deux, ou un cheval pour trois. Ces petits seigneurs cultivaient eux-mêmes leur domaine, les femmes et les filles soignaient les porcs et la volaille. Au XVIIe siècle, il existait au Perche un sieur de Girondeau qui labourait lui-même ses terres, mais avait soin de planter son épée sur le bord du Champ en signe de *Dominium*.

Ces minuscules gentilhommières d'alors sont aujourd'hui possédées par des paysans qui les trouvent insuffisantes et les font agrandir. Au XVIIe siècle des filles nobles épousaient des laboureurs. (C'est le nom qu'on donnait alors aux cultivateurs). Nous ne nommerons pas les seigneurs auxquels c'était arrivé, ça pourrait froisser aujourd'hui une des plus honorables famille de l'Orléanais

Nous avons entre les mains des titres de propriété du XVIe siècle, qui constatent que dans le Gâtinais-Orléanais la propriété était déjà aussi divisée qu'aujourd'hui et entre les mains des paysans.

Une légende beauceronne rapporte qu'un paysan, taillable et corvéable à merci, se trouvait au château de Fontainebleau lorsqu'Henri IV faisait admirer les magnifiques jardins. Le Beauceron Delafroy, qui avait son franc parler, sans souci de l'étiquette, s'adressa au roi, et lui dit qu'il possédait un jardin bien plus beau que ceux du château. « Ventre St-Gris s'écria Henri IV, maître Delafroy, je voudrais voir cela! » — « Rien n'est plus facile, sire, reprit le laboureur, non sans une pointe de malice, vous avez quelquefois affaire au château de Malesherbes, c'est tout près ».

Lors d'une visite à Malhesherbes, pour un motif peu avouable, le roi se souvint du paysan Delafroy, et se fit conduire chez lui. Ce dernier lui montra alors un immense champ couvert à perte de vue de superbes récoltes. Henri IV qui ne manquait jamais de soigner sa popularité, convint que ces champs valaient bien les domaines royaux. Quelques jours après, il envoyait au paysan un épi d'or. Cette décoration valait bien notre moderne Poireau.

J'ai eu une bonne d'enfant (il y a longtemps de cela) une ancienne serve d'une abbaye de Bénédictins.

Elle racontait volontiers en quoi consistait le servage. Son père était tenu de fournir ses journées pour la récolte des foins et pour la vendange ; le reste du temps il était parfaitement libre de travailler pour lui ou pour les autres. Lorsqu'un serf était sérieusement malade, il était soigné dans l'infirmerie du couvent ; les années de famine, chose commune à cette époque, l'abbaye fournissait des vivres à ses serfs.

Ce qui n'avait pas empêché les dits serfs d'ajouter au refrain du Carillon de Vendôme le couplet satirique suivant :

> Les paisans, les manants
> Apportez tout votre argent
> Aux moines, aux moines,
> Du couvent.

MARTELLIÈRE.

—

La ligue de la bonne encre (LXVIII, 231, 327, 417, 464, 517, 594). — L'auteur de la question demandait une recette pour faire de la bonne encre. On lui sert, à la place (dans l'*Intermédiaire*) un article de M. Rémy de Gourmont (de *La France*) en nous prévenant (prudemment) que cet article est spirituel (1). Un grain de mil aurait mieux fait l'affaire. J'en apporte un sous les espèces des deux formules ci-dessous, dont la première est le type de l'encre jadis fabriquée et employée par les moines.

Malheureusement pour lui, M. de Gourmont ne s'est point servi d'une plume d'oie pour écrire son article, plumes qui, suivant lui, ont la propriété de forcer à réfléchir sur ce que l'on écrit, ce qui est cause qu'il a commis plusieurs erreurs.

1° Il prétend que l'on veut faire revivre l'encre à la noix de Galles. Or, celle-ci n'a jamais cessé d'exister, car on en trouve chez tous les marchands, à côté de la mauvaise encre, et, comme celle-ci, en bou-

(1) Une faute d'impression de la signature *Emile* pour *Rémy* a été corrigée par nos lecteurs. Quant à l'épithète « spirituel » elle n'était que l'expression du plaisir que je prends à lire les articles de ce remarquable écrivain.

G. M.

teilles de toutes dimentions. Il ne s'agit que de savoir discerner les marques.

2° Cette encre se vendait, depuis un temps immémorial. Il est donc inexact de dire que la vente en petites bouteilles de la mauvaise encre constitue un progrès comme propreté et simplicité, puisque cette vente n'a rien innové du tout, si ce n'est de mettre une mauvaise marchandise en concurrence avec une meilleure, autrement dit, changer pour faire plus mal, comme il est de règle par le temps qui court.

3° M. de Gourmont prétend que les préoccupations de notre temps sont plutôt de faire vite les choses que de les faire très bien. Les encres modernes suffisent en effet pour cette besogne, c'est pourquoi elles conviennent à beaucoup de gens, à beaucoup trop, hélas ! Mais il ne faut pas généraliser, car il existe encore des gens consciencieux qui travaillent pour la postérité ; ce sont ceux-là qui réclament de la bonne encre, et que M. de Gourmont qualifie de réactionnaires. L'Etat lui-même a donné l'exemple. Malgré la séparation de l'Eglise et de l'Etat, non seulement il n'a pas proscrit les encres dont se servaient les moines, mais il a défendu aux notaires et autres officiers ministériels, ainsi qu'à ses administrations, d'en employer d'autres, pour la raison que les encres modernes, qui sont à base d'aniline ou de carmin d'Indigo, n'ont qu'une durée éphémère, en sorte que ce sont celles-ci qui, en réalité, sont devenues surannées. Un de mes diplômes, qui date de 1866, est devenu presque illisible, ayant été écrit à une époque où florissait l'emballement pour les couleurs d'aniline.

4° Il n'est pas exact non plus de dire que l'on n'écrit plus sur parchemin, car les diplômes, dont le nombre va sans cesse en augmentant, sont écrits (ô ironie ?) sur de la peau d'âne ; il est vrai que ce n'est plus avec des plumes d'oie, ce qui est regrettable au point de vue réflexion, et cause sans doute qu'on les prodigue un peu légèrement.

Voici les formules annoncées :

Encre au gallotannate de fer. — *Noix de Galles concassées*, 500 gram. ; *Sulfate de fer*, 250 gram. ; *Gomme arabique*, 250 gram. ; *Eau bouillante*, 8 litres. On jette l'eau bouillante sur les noix de Galles ; on passe après 24 heures, et on ajoute le sulfate et la gomme. C'est une formule type des encres d'autrefois employées dans les monastères. On peut y ajouter 100 gram., d'essence de lavande ou de citron, pour empêcher les moisissures.

M. Starck a perfectionné cette formule de la façon suivante : *Noix de Galles*, 375 gram. ; *Sulfate d'Indigo*, 250 gram. ; *Sulfate de fer*, 250 gram. ; *Clous de girofles*, 2 gram. ; *Eau bouillante*, 2200 gram. Opérez comme ci-dessus. La gomme sert à donner du brillant à l'écriture ; les clous de girofles à empêcher les moisissures.

Encre de l'Académie. — On délaie de l'encre de Chine dans une solution aqueuse de soude manquant 1°5.

L'encre à la noix de Galles était d'autant plus convenable pour écrire sur parchemin, que celui-ci renferme du tanin, lequel ne pouvait que conserver à l'encre sa couleur noire et même l'augmenter avec le temps, ce qui pourrait expliquer les observations faites par M. A. B. J'ai eu sous les yeux des parchemins du XIII[e] siècle, dont la belle coloration noire de l'écriture, que l'on eût pu croire toute récente, m'a frappé.

O. D.

—

Les pierres d'attente des morts (LXVIII, 578). — Je ne connais pas une de ces pierres d'attente dans la région de Mantes dont j'ai visité presque toutes les églises. J'en ai connu une cependant à Nérondes, département du Cher. C'était une pierre carrée d'un mètre de côté environ, et haute de 50 centimètres. Les morts venant de l'extérieur de la paroisse, étaient posés dessus, en attendant que le curé fut prêt. C'est là qu'il disait les prières pour la levée du corps, qu'il escortait ensuite dans l'église, selon le rituel.

E. GRAVE.

* * *

J'ai vu à la porte de nombreuses églises de campagne, en Berry et en Poitou, des pierres d'attente des morts.

Lorsque le mort demeure loin du bourg, le prêtre ne se déplace pas toujours pour faire la levée du corps ; dans ce cas le cercueil est déposé sur la pierre d'attente à la porte de l'Eglise et le prêtre vient faire la levée du corps comme il l'aurait faite à la maison mortuaire.

P. DES AUBIERS.

Duels : champions collectifs (LXVIII,522,605). — Un autre exemple de défi de ce genre, suivi de rencontre, eut lieu il y a quelques années, entre le comte de Turin, et le prince Henri d'Orléans, depuis décédé. Ce dernier ayant émis sur la conduite des officiers italiens, dans je ne me rappelle plus quelle circonstance, une opinion jugée par le comte de Turin offensante, ce dernier passa brusquement la frontière, sans l'autorisation de ses chefs, et vint provoquer le prince Henri d'Orléans, avec lequel il se battit au Bois de Boulogne. On dit que le comte de Turin fut condamné aux arrêts de rigueur à son retour. Comte DE VARAIZE.

***

Encore sous le second Empire, quand un particulier avait dit du mal de quelque régiment, le plus jeune sous-lieutenant était chargé de se battre en duel avec le « vil pékin ». B. — F.

***

Quelques années après son avènement au trône de Roumanie, le Prince Charles, de Hohenzollern avait demandé au Roi de Prusse l'envoi d'un officier supérieur de son armée pour remplacer, en Roumanie, une mission militaire française qui venait d'être rappelée.

Le colonel K... fut envoyé à Bucarest, mais il prit avec les officiers roumains un ton d'une telle arrogance qu'il se rendit rapidement insupportable ; aussi, un beau jour, reçut-il une provocation en duel, émanant d'une vingtaine de colonels roumains, le priant de choisir parmi eux l'adversaire qu'il désirerait.

Le Prince Carol ayant appris cette provocation — et en redoutant probablement les suites — fit mander, en pleine nuit, le colonel K... et lui ordonna de repartir immédiatement pour Berlin. Au dire des témoins qui assistèrent à cette sorte d'enlèvement du colonel prussien, cet officier versa des larmes de rage en s'éloignant, par ordre, de Bucarest.

TABAC.

Trouvailles et Curiosités

Les Mémoires de Lauzun. — On a beaucoup écrit sur Lauzun et ses *Mémoires*, mais les détails que contient la lettre que nous publions, sont, croyons-nous, absolument inconnus. Elle émane d'un homme qui fut en position de connaître bien des choses, ce qui ne contribua pas peu à nuire à ses intérêts. Le comte Hubert de Brivazac-Beaumont, cousin du duc Decazes, avait été sous l'Empire commissaire général de police à Gênes ; à la Restauration, loin de croire à la ruine de sa position, il espérait au contraire un avenir brillant grâce à l'appui de son cousin fort en crédit. Malheureusement le comte de Brivazac avait un ennemi qui n'était autre que lui-même, doué de beaucoup d'esprit et d'intelligence, il était aussi plein de suffisance d'ambition et d'une imagination extraordinaire. Son cousin ministre de la police du royaume consentit à l'employer, mais au loin, il l'envoya à Londres, agent secret près du comte d'Osmond, ambassadeur de France. Rien ne fut moins secret que cet agent secret que l'on dut rappeler. Son amour propre en souffrit, toutes les compensations qu'on lui offrit étaient considérées par lui comme au dessous de sa valeur. Il se mit alors à rêver d'affaires singulières, de missions spéciales qu'il s'attribuait et pour lesquelles il dépensait son temps et de l'argent qu'il n'avait souvent pas et que le Ministre consentit à rembourser avec infiniment de difficultés.

N'ayant pu obtenir ce qu'il croyait en droit d'exiger, il accepta de singulières missions entre autres celle de surveiller les sociétés secrètes des carbonari, des calderari et autres unitaires italiens, audelà des Apes et les loges de francs-maçons qui se multipliaient extraordinairement en Suisse et sur les confins de l'Italie. Ses rapports sont on ne peut plus intéressants, mais l'imagination, la faconde toute gasconne de leur auteur, leur enlève une bonne partie de la confiance que l'on pourrait leur faire.

Le comte de Brivazac ne sut et ne put se maintenir en aucune position, de là ce mécontentement, cette irritation perpétuelle contre tout le monde et surtout contre son cousin auquel il ne pardonnait pas de n'avoir pas fait de lui le directeur de la sûreté générale, lorsque celui-ci réunit le Ministère de la Police à celui de l'Intérieur, en 1817.

Ayant appris que le libraire Barrois allait publier *Les Mémoires de Lauzun*, Brivazac écrivit à un de ces proches pa-

rents la lettre que nous donnons d'après l'original conservé aux Archives nationales.

LÉONCE GRASILIER.

***

Le 26 décembre (1820).

Confidentielle.

Il est impossible, mon cher Louis, que tu reçoive cette lettre par la poste avant un paquet important que ta cousine t'enverra dans la journée de demain (1) et que j'ai mis à la diligence. Je ne t'envoie donc la présente note que pour te prouver qu'il y a bien peu de tripotages de police dont je ne connaisse bien les détails.

Tout Paris s'occupe en ce moment des scandaleux *Mémoires du duc de Lauzun*, si horribles contre la malheureuse mère de S. A. R. Madame; Eh bien!

Ces mémoires furent jadis saisis par la police de Buonaparte, et le duc de Rovigo en empêcha l'impression. Il est à Paris, qu'il le dise. Ce manuscrit tomba par la suite entre les mains de Decazes qui aurait dû le remettre au Roi, puisqu'en attaquant la mémoire de sa belle-sœur, feue la reine, il attaquait aussi dans ce qu'elles ont de plus précieux, les premières familles de France.

D'abord, le manuscrit original ou a été brûlé par le duc de Rovigo, ou il a resté à la Police. La famille de Mme la duchesse, et sa tante Mme d'Esparbès et la comtesse de Faudoas y jouaient un vilain rôle; la reine Hortense seule en avait fait copie à l'insu de M. de Rovigo.

Ainsi, c'est l'un de ces deux manuscrits que le duc Decazes a eu entre les mains, qu'en a-t-il fait? Son premier devoir, pour lui surtout qui avait découvert la lettre de la reine à Madame Elisabeth, ne devait-il pas être de remettre le manuscrit au Roi, ou de le brûler en présence de S. A. R. Madame? Oui... mille fois oui, c'était le devoir de Monsieur Decazes, qu'a-t-il fait de ce libelle diffamatoire?

En 1817 — M. Lewis-Goldsmith, le rédacteur de l'*Antigallican*, auteur en même temps de l'*Histoire secrète du cabinet de Saint-Cloud*, se rendit à Paris pour y négocier sa manière d'écrire sur la France; on lui paya 40.000 francs environ et ce fut à *lui-même que M. Decazes* remit en cadeau, les mémoires manuscrits du duc de Lauzun. Je les ai vûs et lûs entre ses mains, et c'est lui Goldsmith, qui m'a dit que c'était un cadeau du Ministre Decazes. Voilà donc comment ils sont sortis des cartons de la Police. Ainsi, ce qu'un ministre dévoué à Napoléon jugea indigne de voir le jour, a été livré au public par un Ministre du Roi! Goldsmith était la trompette de l'Angleterre et le fidèle écho du scandale, M. le comte Decazes ne pouvait l'ignorer.

C'est à cette époque, qu'à mon grand étonnement, je vis commencer le cours honteux de diatribes contre l'auguste famille des Bourbons. En effet, à peine Goldsmith m'eût-il avoué le cadeau que lui avait fait Decazes des *Mémoires du duc de Lauzun*, qu'il s'empressa d'en donner les extraits en anglais, tous les numéros du *British Monitor* de cette époque, 1817, en sont remplis. C'est après son pacte avec Decazes, qu'il changea le titre d'*Antigallican*.

Peu de temps après, en 1818, parurent les *Mémoires* non moins orduriers de Maubreuil, tout ce que je fis pour en empêcher l'impression n'aboutit qu'à me faire rappeler de ma mission. Cependant Maubreuil traînait dans la boue le roi et surtout Monsieur; qu'on les lise pour s'en convaincre et pour acquérir la certitude que j'ai fait tout mon possible pour les empêcher, et que j'ai reçu l'ordre de *laisser faire* et M. le Marquis d'Osmond également.

Ensuite vint cette célèbre correspondance du *Times*, dont, je le répète, auteur et entremetteur, ont été décorés et comblés de faveur; j'étais alors en complète disgrace à cause de mon opposition formelle et avérée à l'impression des *Mémoires de Maubreuil*.

De sorte que, si les *Mémoires manuscrits du duc de Lauzun* font aujourd'hui du bruit, s'ils ont été insérés dans le *British Monitor* en 1817, s'ils sont livrés aujourd'hui au public, pour outrager la mémoire de notre malheureuse reine, d'une souveraine assassinée, et insulter aux premières familles de France, il faut et on doit remercier le duc de Rovigo d'avoir empêché le scandale, et qu'elle est la masse de reconnaissance due à M. le Duc Decazes pour avoir livré ce manuscrit à l'homme qu'il avait acheté lui-même!

Voilà une vérité que je signe, mon cher Louis, j'en ai bien d'autres à dire sur le passé, le présent et l'avenir, quand tu auras provoqué une décision pour mon avenir aussi, avec une administration franchement royaliste il faut aller droit au but et dire la vérité quand il y a lieu de la dire.

Fais dire deux mots à Louise à mon égard. Qu'a pensé M. de Corbières de mon grand rapport et des autres? mais mon ami, il *est urgent*, très urgent, je te le répète, de m'envoyer en Allemagne.

Adieu, ton cousin et bon ami.

Le comte HUBERT DE BRIVAZAC.

(1) Mme de Brivazac qui demeurait à Paris, tandis que son mari ageait.

Le Directeur-gérant:
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

La Bibliothèque Thiers

Les Cinq Académies viennent d'être prévenues ar la Commission spéciale de fa fondation Dosne ue la Bibliothèque Thiers s'ouvrira le 25 cou- nt.

On sait que cette bibliothèque a été créée par Institut depuis 1905 suivant le vœu de Mlle Dosne, belle-sœur de Thiers, dans l'hôtel de l'ancien Pré- dent de la République donné par elle à l'Institut. le sera particulièrement consacrée à l'histoire ontemporaine de la France, depuis et y compris la évolution, jusqu'à nos jours. Le fond de livres issés par Thiers et par Mlle Dosne était fort peu nportant. L'Institut a dû le compléter au moyen es ressources que la donatrice lui fournissait Il a heté notamment, en 1911, la belle bibliothèque ilitaire et napoléonienne d'Henry Houssaye. Des ons particuliers sont déjà venus enrichir ce nou- eau dépôt de livres, qui contient présentement nviron vingt mille volumes. Cette nouvelle biblio- èque de l'Institut sera soumise au même règle- ent que celle du quai Conti, dont elle est adminis- ativement l'annexe et dont elle sera le complé- ent. Quoique privée, elle sera accessible aux availleurs sur la présentation personnelle ou sur la commandation écrite de deux membres de l'Insti- t. Elle sera ouverte trois fois par semaine, les ardis, mercredis et jeudis, de 1 heure à 5 heures.

BIBLIOGRAPHIE

FRÉDÉRIC LOLIÉE. — *Rêve d'Empereur (L'Ame et Destin de Napoléon III).* Chez Emile-Paul ères, 15 illustrations, 7 fr. 50

M. Frédéric Loliée, dont on a dit qu'il est le poète l'Histoire, sans en être, cependant, le romancier, porte, avec le *Rêve d'Empereur*, la conclusion en elque sorte de ses études universellement con- es sur la Société du Second Empire Il y dégage, s le début, cette idée fondamentale que toute la rrière de Napoléon III, toutes les formes de pro- gande qu'il mit en œuvre, tout l'esprit des pa- les qu'il prononça, afin de capter la confiance po- laire et de restaurer le trône de Bonaparte, lui rent inspirés par les leçons méthodiques de sa ère, Hortense de Beauharnais. Il y retrace en- ite, d'une plume rapide, dans ses miracles réali- s et sa fin écrasante, la longue succession de sur- ises dont se composa cette aventure impériale, qu'à ce que la fatalité, dont Napoléon III fut ur à tour l'élu et la victime, eût dit son dernier ot.

Nous retrouvons dans le *Rêve d'Empereur*, mme dans les œuvres précédentes du même écri- in, cette connaissance précise et étendue du su- et des alentours, cette adresse merveilleuse à nfronter les documents pour en tirer tout ce 'ils contiennent de curieux et d'expressif, et cet de construire le récit, où Frédéric Loliée est ssé maître.

—

VITAL CARTIER. — *Un méconnu, Le Général ochu (1815-1896)*, d'après des documents inédits. ez Perrin, 5 fr.

Note de l'Editeur :

« Un méconnu » : tel apparaîtra désormais à s les yeux le général Trochu ; et l'on ne saurait ez remercier le biographe impartial qui, débaras- t enfin cette noble figure de toutes les ombres cumulées sur elle par la haine, la jalousie, ou nplement l'ignorance, nous l'a restituée dans sa pleine et touchante vérité historique. Aussi bien Emile Ollivier lui-même, dans les derniers articles qu'il a eu l'occasion d'écrire avant sa mort, a-t-il été forcé de reconnaître l'ardent et généreux patriotisme du général Trochu, malgré tous les griefs personnels qu'il croyait avoir contre lui. D'un bout à l'autre de sa carrière, le héros de l'intéressant ouvrage de M Vital Cartier s'est montré, tout ensemble, un modèle parfait du soldat et de l'honnête homme : ne différant de l'ordinaire des grands généraux de son temps que par une formation intellectuelle mieux fournie et par la possession d'un véritable talent littéraire, dont l'ouvrage nouveau de M. Vital Cartier nous offre un bon nombre de curieux témoignages. Mais surtout c'est l'attitude du général Trochu pendant le siège de Paris qui nous est décrite, dans ce livre, avec une sincérité et une précision manifestes qui vont mettre fin pour toujours à une série de légendes aussi gratuites qu'injustes, et nous contraindront dorénavant à regarder l'effort malheureux du général Trochu comme l'un des plus sages, à la fois, et des plus courageux que l'ont ait tentés pour assurer le salut de notre capitale.

Nous ajouterons que le livre tient ses promesses, et qu'il est remarquablement documenté et écrit.

—

LÉON SÉCHÉ. — *Etudes d'histoire romantique. Alfred de Vigny* I. La vie littéraire, politique et religieuse. II. La vie amoureuse, au *Mercure de France*, les 2 volumes 7 fr.

Du *Journal des Débats* :

M. Léon Séché a publié en deux volumes une étude extrêmement documentée et fouillée sur Alfred de Vigny qui est le meilleur hommage rendu à la mémoire du poète l'année même où on a célébré son cinquantenaire. L'homme public, l'homme privé, l'écrivain, le penseur, M. Séché a étudié tout cela dans l'auteur de *Chatterton* sans que jamais son analyse fût indiscrète. En cherchant et en dévoilant les coins les plus secrets de ce cœur romantique, il n'a pas cessé de conserver un respect pieux ; chaque fois qu'il a fait une découverte, elle n'a fait qu'ajouter à la gloire de Vigny. Seuls les grands artistes et les nobles âmes peuvent résister à pareille épreuve.

Dans le premier volume, M. Léon Séché nous parle surtout des amitiés littéraires. Il évoque le Vigny qui se cherche et qui se trouve et qui s'étonne de s'être découvert, et qui tremble de subir l'influence de Victor-Hugo ; le Vigny dans la tourmente littéraire de 1830 ; le poète soldat qui supplie Hugo de publier son poème de *Satan* au cas où il serait tué. Grande figure que la légende littéraire fait mystérieuse et que M. Séché a rendue plus humaine et plus proche de nous. Dans le second volume, c'est le Vigny si tendre et si différend du caractère imaginé qui est évoqué, le Vigny des amours avec Marie Dorval à la fois sensuel et mystique et chaste longuement. Ici, on touche à une des découvertes qui font le plus d'honneur à l'esprit critique de M. Léon Séché et à quoi aussi il se montre le plus attaché. Il a, en effet, aperçu que Vigny était janséniste. Il l'a même prouvé par des documents. Ce n'est pas le moins curieux de son étude qu'en même temps qu'elle excitait la curiosité des indiscrets en quête des aventures amoureuses des grands hommes, elle édifiait de saintes âmes par le récit de la fin exemplaire du poète hautain, pessimiste et amer. On lira l'ouvrage de M. Léon Séché qui est presque un examen de conscience de Vigny, avec un in-

térêt attendri et un peu de cette mélancolie qu'on éprouve à approcher trop familièrement ceux dont la renommée a fait, en dépit des critiques et des ironies, des demi-dieux littéraires.

—

JOSEPH MELOT. — *Entre l'Olympe et le Taygète*, chez Plon, 3 fr. 50.

L'intérêt se partage entre la pensée et l'art dont ce pays fut le foyer, entre les légendes héroïques et les progrès de la civilisation. On lira donc avec plaisir les impressions d'un voyageur du vingtième siècle sur les lieux fameux où se manifesta avec le plus d'éclat la vie grecque. Avec lui on visitera, en évoquant le cortège des souvenirs consacrés, les grands sanctuaires, les cités mycéniennes dont une science patiente a surpris en partie les secrets, les ruines des villes moins anciennes, les vestiges de la puissance byzantine, reflets des magnificences impériales, les monastères isolés où se maintint la tradition sous la domination musulmane, la Thessalie et Béotie, théâtre d'une renaissance économique, enfin Athènes, où palpite le cœur de l'Hellade unifiée et grandie.

—

ALBERT SOUBIES. — *Almanach des Spectacles, année 1892.*

Notre confrère Albert Soubies publie, à la Librairie des Bibliophiles, dans sa charmante et si utile collection de l'*Almanach des Spectacles*, un volume nouveau (le 42e, année 1012), orné d'une d'une très jolie eau-forte de M. Laguillermie.

Entre autres indications intéressantes, nous y relevons la liste, établie avec grand soin, de toutes les pièces représentées pour la première fois en France pendant le dernier exercice. Cette liste, qui comprend 1,144 œuvres soit *cent cinquante huit* de plus que l'année précédente, se décompose ainsi : Opéra, 6 ; Comédie-Française, 4 ; Opéra-Comique, 3 ; Odéon, 16 ; Gymnase, 4 ; Vaudeville, 6 ; Palais-Royal, 4 ; Variétés, 7 ; Porte-Saint-Martin, 3 ; Ambigu, 6 ; Gaîté, 1 ; Châtelet, 11 ; Renaissance, 10 ; Théâtre Antoine, 10 ; Théâtre Sarah-Bernhardt, 5 ; Théâtre Réjane, 8 ; Athénée, 4 ; Bouffes-Parisiens, 9 ; Appolo, 2 ; Folies-Dramatiques, 5 ; Déjazet, 3 ; Cluny, 7 ; Salles diverses et cafés-concerts, 532 ; province, 472.

—

LOUIS CARPENTIER. — *L'Organisation de la famille et le vote familial.*

Préface de M. Charles Benoist, M. Giard et Brière, 5 francs.

Aux doctrines dissolvantes, M. Louis Carpentier oppose la théorie sociale de la Famille. Il la suit à travers les âges, dans son évolution, et arrive, avec les meilleurs économistes à cette conclusion que la famille stable assure le bonheur individuel autant qu'elle garantit l'intérêt public.

Passant de la famille au corps social, l'auteur entre dans le vif de la question en mettant en présence l'Individualisme et la Démocratie et en s'attachant à la réforme de cette dernière. Dans ce but, il entreprend ce qui peut sembler pour beaucoup une gageure de construire un système politique sur la famille elle-même. Sur ce projet à la fois ingénieux et rationnel du *Vote familial*, base de l'organisation nouvelle du suffrage universel, converge donc les études économiques et sociales, ainsi que les déductions de sa thèse.

Le résultat viendra-t-il, un jour, couronner ces efforts ? Quid ? L'important est de semer des idées saines et justes. Il suffit qu'il leur arrive quelquefois de germer et de porter leurs fruits.

ALFRED DE VIGNY. — *Œuvres complètes, Poèmes antiques et modernes.* Héléna. *Fragments.* Avec une notice sur Alfred de Vigny, une étude sur les poèmes, des notes et commentaires. La Renaissance du Livre, 1 fr. 50.

CHEMINS DE FER DU NORD

Trains de Luxe

'ord-express. — Tous les jours entre Paris et Berlin. (A l'aller, ce train est en correspondance à Liège avec l'Ostende-Vienne. Le train partant de Paris, le lundi, continue sur Varsovie et Moscou et ceux partant les mercredi et samedi, sur Saint-Pétersbourg.

éninsulaire-express. — Départ de Londres le vendredi et de Calais-Maritime le samedi pour Turin, Alexandrie, Bologne, Brindisi où il correspond avec le paquebot de la Malle de l'Inde.

'alais-Marseille-Bombay-express. — Départ de Londres et Calais-Maritime le jeudi, pour Marseille, en correspondance avec les paquebots pour l'Egypte et les Indes.

implon-express. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Lausanne, Milan, Venise, Trieste.

berland-express. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Berne et Interlaken de juillet à septembre et de décembre à février.

ngadine-express. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Coire et Lucerne de juillet à septembre, et pour Coire de décembre à mars.

'alais-Méditerranée. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Nice et Vintimille, de novembre à mai.

'rain rapide quotidien. — De Paris-Nord pour Nice et Vintimille, composé de lits-salons et voitures de 1re classe (de novembre à mai).

yrénées-Cote d'Argent. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Biarritz (de décembre à mai).

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

Paris à Londres

via Dieppe et Newhaven par la Gare Saint-Lazare
Services rapides tous les jours et toute l'année
(Dimanches et Fêtes compris)
Départs de Paris Saint-Lazare :
à 10 h. (1re et 2e cl.) via Pontoise et à 21 h. 20 (1re, 2e et 3e cl.) via Rouen, Grande Economie
Prix des billets :

Billets simples valables 7 jours : 1re classe, 48 fr. 25 ; 2e classe, 35 fr. : 3e classe, 23 fr. 25.
Billets d'aller et retour valables un mois : 1re classe, 82 fr. 75 ; 2e classe, 58 fr. 75 ; 3e classe, 41 fr. 50.
Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, nsi qu'à Brighton.

CHEMINS DE FER DE PARIS LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Hiver 1913-1914

Relations rapides, en toutes classes : — entre *Paris et l'Espagne* (couchettes et lits-salon Paris-Cette et Cetteris-Restaurant) ; — entre *Paris-Cette* et *Paris-Grenoble* (voitures directes-lits-salon-couchettes Paris-Cette, Cetteris et Lyon-Paris-Restaurant entre Avignon et Cette) ; — entre *Paris et Genève* (lits-salon, wagons-lits, restaurant).

Nouvelle relation de nuit

Paris P.L.M. — Paris-Nord-Londres

Tous les jours, sauf, le samedi (nuit du samedi au dimanche) et les 24 décembre et 7 avril (veilles de Noël et du ndredi-Saint), les voyageurs en provenance du réseau P.L.M. arrivant à Paris dans la soirée, trouveront à la gare Lyon, du 4 novembre au 15 mai, un sleeping-car et des voitures de 1re et 2e classes qui seront acheminés sur 'is-Nord par le chemin de fer de Ceinture et ajoutés au train de Calais partant de Paris-Nord à minuit 30.
Paris P.L.M., départ 23 h. 30. — Paris-Nord, arrivée 24 h. ; départ 0 h. 30. — Calais, arrivée 6 h. 20. — ndres, arrivée 10 h. 15.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 189[illegible] inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes.*

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896.

Adresser lettres et mandtas à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIIIe Volume — Prix du Numéro : 50 centimes — 10 Décembre 1913.

48e ANNÉE —o— 31 bis, rue Victor-Massé PARIS (IXe) —o— Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1384 — 31 bis, rue Victor-Massé PARIS (IXe) —o— Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : **16** fr. ; SIX MOIS : **9** fr. — | — ETRANGER. — UN AN : **18** fr. ; SIX MOIS : **10** fr.

SOMMAIRE

Libraires dépositaires de l'Intermédiaire des Chercheurs

PARIS

Chéronnet, Lib., r. des Grands-Augustins, 19.
Floury, boulevard des Capucines, 1.
Librairie Picard. rue Bonaparte, 82.
Librairie de Saint-Jorre, rue Riche-lieu, 91.
Sauvaitre, boulevard Haussmann, 72.

DEPARTEMENT

Caen : Jouan, 98, rue Saint-Pierre.
Niort. Clouzot, 22, r. Victor Hugo.

LXVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Décembre 1913

48e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1384 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Lettre au cardinal Dubois. — En feuilletant au Ministère des Affaires étrangères les volumes de la correspondance adressée aux ministres de Louis XV, j'ai trouvé (année 1722 ; page 141), sous la date du huit octobre, la lettre anonyme que voici, écrite au cardinal Dubois :

Si Monsieur le Cardinal Dubois croit qu'il luy convient d'achepter un bel hotel dans Paris et s'il jettait pour cela les yeux sur l'hotel de Pontchartrain, on assure qu'il pourtait l'avoir en faisant avoir à M. Pontchartrain une maison convenable dans Paris

comme celle que M. de Chaumont a à la plase Vendôme et en donnant encore avec cela, à M. de Pontchartrain deux cent mil livres. L'abbé Henrion traitera de cette affaire très bien quand Monsieur le Premier Ministre le voudra ; et en attendant que M. de Pontchartrain puisse ressentir les effets de la bonté du premier Ministre qui scait qu'il luy est fort dévoué, il le supplie instamment de luy faire païer les trois années de pension échue de Madame de Pontchartrain par le grand besoin qu'il en a.

En marge il est écrit :

Cet abbé viendra vendredi à Versailles, il se présentera à elle pour lui faire la révérence. Si elle le veut voir, elle n'a qu'à donner ordre de le faire entrer.

J'ai en vain cherché dans les ouvrages spéciaux l'indication d'un hôtel qui aurait été habité, après 1722, à la place Vendôme, auprès du couvent des Capucines, par la famille Pontchartrain.

V. d. S.

—

Musée Waterloo, à Londres. — De petits portraits [de généraux français, gravés par Bosselmann, à l'époque de la Restauration, portent cette mention] : « d'après une peinture.. conservée à Londres, *au musée Waterloo* ».

Qu'était-ce que ce musée ? Existe-t-il encore ? Sinon, que sont devenus les portraits qui y étaient conservés ?

NOLLIACUS.

—

Le duc de Troïa et le schisme d'Occident. — Quelles seraient les sources à consulter pour être exactement renseigné sur le rôle qu'a joué le duc de

Troïa pendant le grand schisme d'Occident ? Qu'est devenue cette famille ?

E. D.

—

Le théâtre du Marais (le premier) — A quel endroit précis de la rue Vieille du Temple se trouvait le premier théâtre du Marais (1623-1673) ?

HENRI LYONNET.

—

Paroisse de Saint-Paul de Paris, avant la Révolution. — J'ai entre les mains un acte de baptême, qui eut lieu en province en 1740, portant le parrain comme « demeurant sur la paroisse de Saint-Paul de Paris ».

Ne s'agissait-il pas alors de la paroisse Saint-Paul, dont l'église, aliénée en 1796, et démolie en 1799, était située dans la rue Saint-Paul actuelle (nº 32 aujourd'hui) ?

De plus, que sont devenus les registres de catholicité de cette paroisse Saint-Paul dont il est question dans l'acte de baptême ?

R. D.

—

Etat-civil de Saint-Domingue. — Les registres des actes de naissances, de mariages et de décès de l'Ile Saint-Domingue d'avant l'insurrection, où sont-ils ?

On désire les consulter.

PIERRE B.

—

Livrée du roi Louis-Philippe. — Quelle était la couleur de la livrée du roi Louis-Philippe ? Et merci mille fois à l'intermédiairiste qui répondra avec preuves.

PITON.

—

Intéressé dans les affaires du Roi. — Parmi les membres de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Marseille figure, en 1774, Jacques Floret, « intéressé dans les affaires du Roi, en Languedoc. »

Quelle est la signification de ce titre ?

NAUTICUS.

—

Uniforme militaire à identifier. — Je possède une tabatière avec miniature. Elle représente un militaire, tête nue, coiffure Louis XV. Il est vêtu d'un habit bleu, à revers rouges, gilet blanc — Deux épaulettes en or analogues aux pattes d'épaulettes des dragons actuels.

Ne serait-ce pas l'uniforme de lieutenant au régiment de Rouergue-infanterie vers 1750.

Comte DE GUENYVEAU.

—

Gardes d'honneur. — Les gardes d'honneur de la Haute-Loire furent incorporés à Lyon en 1813 dans le 4e régiment, en formation dans cette ville. Je voudrais savoir si ce régiment a fait l'objet d'une étude et quel en est l'auteur.

U. R.

—

Le régiment de Rouergue. — Quels étaient les officiers qui ont servi dans ce régiment pendant que le vicomte de Custine y était colonel (1769-1784) ? Qui a pris le commandement après le décès de M. de Custine ? N'était-ce pas son beau-frère, le baron de Pouilly ?

DE LOSANGE.

—

L'hôtel du Maréchal de Richelieu à Fontainebleau. — Je vois dans des pièces d'archives, que le Maréchal de Richelieu avait un hôtel à Fontainebleau. Sa charge de premier gentilhomme de la Chambre du roi l'appelait à suivre la Cour dans tous ses déplacements ; et l'on sait que, pendant une partie du règne de Louis XV, ce prince villégiatura, chaque automne, au château de Fontainebleau, dont Richelieu organisait la saison théâtrale.

Un intermédiairiste obligeant (ils le sont tous d'ailleurs) pourrait-il me dire où se trouvait l'hôtel du Maréchal de Richelieu ?

D'E.

—

Aubusson (Marche). — Existe-t-il des documents, ou quelqu'intermédiairiste obligeant pourrait-il me communiquer ce qu'il saurait, sur la généalogie des Aubusson (de Beaune, du Verger, de Cavarlay, du Plat, du Clou, de Soubrebost), qui descendraient, dit-on, d'un fils naturel de Pierre d'Aubusson, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem ?

MONTEBRAS.

—

Banières, débutant à la Comédie française, arrêté, puis fusillé. — Lemazurier, dans sa biographie, T. II (supplément) pages 363 et suivantes, raconte l'histoire d'un jeune gascon, nommé Ba-

nières, soldat à Toulouse en 1729, lequel, fou de théâtre, déserta son régiment pour venir débuter à Paris à la Comédie Française.

Découvert et arrêté, Banières fut ramené à Toulouse, passa au Conseil de guerre qui ne badinait guère de ce temps-là, et fut fusillé.

Vers 1892, un critique, M. Moreau-Vauthier, puis après lui, M. Paul Ginisty (*Choses et gens de théâtre*) rééditèrent l'histoire de Lemazurier. Mais personne ne fournit jamais une pièce justificative. Les *Mémoires de Fleury* avaient fait aussi allusion à cette fin tragique. Je demande s'il existe, soit aux Archives de la Comédie, soit au Ministère de la Guerre, soit dans des chroniques parisiennes ou toulousaines, quelques preuves sérieuses de cette étrange aventure.

HENRI LYONNET.

—

Sur le maréchal de Berwick — M'entretenant hier avec mon confrère et ami, M. Claudon, archiviste départemental de la Côte-d'Or, je lui ai parlé de la discussion qui s'est élevée dans l'*Intermédiaire* au sujet du lieu de naissance de Villars. Il a souri et m'a dit « J'étais archiviste départemental de l'Allier, j'ai eu entre les mains le registre où se trouve l'acte baptismal de Villars. Sur ce point donc aucun doute n'est possible. Mais voici autre chose : on assure à Moulins que le maréchal de Berwick y est né aussi et une rue porte son nom ». Je me suis récrié, Jacques Fitz James, plus tard maréchal-duc de Berwick, tige des ducs de Fitz-James, fils de Jacques II alors duc d'York, et d'Arabella Churchill, sœur de Marlborough, est né en 1670 et il est difficile d'admettre que ce ne soit pas en Angleterre ; que serait venue faire sa mère en France et à Moulins ? » C'est vrai, me fut-il répondu, il faudrait qu'Arabella Churchill fût venue en France, prendre les eaux de Bourbon ou de Vichy, voyage assez peu vraisemblable pour une femme enceinte. Du reste je n'ai rencontré aucune preuve documentaire du fait ; mais on assure à Moulins que la tradition est immémoriale et constante. Il y aurait peut-être une question intéressante à poser dans l'*Intermédiaire* ». Parfaitement et voilà qui est fait.

H. C. M.

Monseigneur de Cheylus. — Existe-t-il des documents imprimés ou manuscrits sur les années d'exil à Jersey (1791-1797), sur la mort et le règlement de la succession de Monseigneur Joseph Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux, né à Avignon en 1713, décédé à Jersey le 22 février 1797 ? Son oraison funèbre a été prononcée à Jersey, à l'anniversaire de sa mort en 1798, par un prêtre émigré ; elle a été imprimée ; en existe-t-il un exemplaire à la Nationale ? Qui possède les papiers de famille de Cheylus ? La famille est éteinte ; le marquis de Cheylus, frère du prélat en question est mort à Pernes (Vaucluse) en 1784, ne laissant que des filles.

GEO FILH.

—

Crébillon et la rue Quincampoix. — Ce poète, auteur de si noires tragédies, fut un favorisé des dieux. Il a été l'un des rares spéculateurs que les combinaisons de Law enrichirent. Comment s'y prit-il ? Quels ont été ses actes dans l'affaire de la rue Quincampoix, Missisipi qui ne fut jamais renversé pour lui ?

On nous dit que le plus documenté de nos contemporains sur cet écrivain est M. Stephen Liégeard, l'auteur de poésies qui révèlent tant de cœur et tant de talent, qui habite le château de Crébillon.

N'a-t-il jamais rien rencontré à ce sujet dans les papiers si peu abondants du grand tragique ?

V.

—

Descendance d'Alexis Dumesnil. — Alexis Dumesnil, écrivain assez fécond, né à Caen en 1783, mort à Paris en 1858, a-t-il laissé des descendants en ligne directe ou en ligne collatérale ?

M. Du Mesnil, dans la propriété duquel vient d'avoir lieu à Montmorency le duel entre le lieutenant bulgare Torcom et M. G. Breitmayer, serait-il par hasard parent d'Alexis Dumesnil ?

FRÉDÉRIC ALIX.

—

P. du Rouchail, graveur. — Où pourrait-on avoir des renseignements sur la vie et l'œuvre de Pierre Rouchail, graveur ?

Il naquit en Périgord et dut mourir à Paris, où il exerçait son art avec succès, sous le règne de Louis-Philippe. Quelque aimable collaborateur pourrait-il donner

sur lui des détails aussi courts que substantiels ?

PETRACORENSIS.

—

Esnandes (Eglise d'). — Pourrait-on me donner quelques renseignements historiques sur l'église d'Esnandes (Charente-Inférieure), ou m'indiquer les publications dont a pu faire l'objet cette église fortifiée, construite au XIV° siècle ?

L'*Intermédiaire* s'est bien, il est vrai, occupé de cette église à deux reprises (10 mai 1891 ; 10 février 1896) mais pour la citer seulement.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le Maçon de Trèves. — La Chesnaye des Bois, page 705, tome 12, donne comme chef de cette maison : Jean-Baptiste Réné, lieutenant-colonel de Bourgogne cavâlerie, seigneur du Bois Saint-Martin, etc., (diocèse du Mans). Il lui cite au moins un fils : Jean-Baptiste-Félicité, élève du Roi à l'Ecole Royale Militaire à Vendôme.

Je désirerais avoir des détails sur ces deux personnages et sur leur descendance. La famille Le M. de T. était possessionée aux environs de Chateau du Loir.

Je fais appel à l'obligeance de M. Calendini et à celle de nos collègues qui paraissent avoir un accès facile aux Archives de la Guerre.

G.

—

Monseigneur de Montazet et la duchesse de Mazarin. — Je lis dans le *Journal d'une femme de cinquante ans*, t. Ier, p. 46, que Mgr de Montazet, archevêque de Lyon, aurait eu une intrigue avec la célèbre duchesse de Mazarin. Je ne sais où la marquise de la Tour du Pin avait recueilli ce bruit et ce qui y avait donné naissance, attendu que M. de Montazet, janséniste convaincu, passait au contraire pour avoir des mœurs austères.

Quelque intermédiairiste pourrait-il projeter quelque lumière sur ce racontar et me dire également qui était cette célèbre duchesse de Mazarin ?

DU TREUIL.

—

Duc d'Ombe, oncle de la reine. — Dans son livre *Ulysses Franco-Belgicus*, imprimé chez les Elseviers en 1631, Golnitz, décrivant une pièce du château de Fontainebleau, y signale un portrait du duc d'Ombe, oncle de la reine. Quel était ce personnage ?

F. H.

—

Mlle Paulin. — Je serais reconnaissant à l'intermédiairiste qui voudrait bien me donner quelques renseignements biographiques sur Mlle Paulin, artiste lyrique au Théâtre de la Monnaie, de Bruxelles, en 1893.

U. R.

—

Pfeffel, conseiller royal. — Quelqu'un pourrait il me dire quelles étaient les fonctions de M. Pfeffel « conseiller royal dans le cabinet du Gouvernement » attaché au Cabinet de M. de Vergennes, ministre des Affaires étrangères en 1785. Je voudrais aussi quelques détails sur ce personnage, frère du célèbre littérateur et fabuliste allemand Pfeffel de Colmar (1736-1809).

P. B.

—

Jacques de Portel, seigneur d'Ormoy. — Dans les *Promenades dans toutes les rues de Paris* du Marquis de Rochegude, il est dit, dans le volume concernant le 3° arrondissement (page 43) :

Rue Portefoin, n° 11 : Hôtel de Jacques de Portel, seigneur d'Ormoy, qui le vendit, en 1642, aux Administrateurs de l'Hôpital du Saint-Esprit.

Pourrais-je savoir de quel Ormoy il s'agit ?

R. D.

—

Famille de Renaut. — Dans les registres aux actes religieux d'une petite paroisse dans le Grand-Duché de Luxembourg, j'ai trouvé le mariage, 16 mars 1680, de Jean-Baptiste Renault, de St-Florentino, diocesis Sinonensis, conseiller du Roi, commissaire général, fils de Jean Renaut et de dame Marie Cerveano (?)

Quelle est cette famille ?

DE LOSANGE.

—

Le géographe Rizzi Zannoni. — Où serait-il possible de trouver des renseignements sur la vie d'un géographe italien, Rizzi Zannoni, de l'Académie de Gottingue, géographe de Sa Majesté le Roi des Deux Siciles, qui vivait à Paris, à la fin du XVIII° siècle, et y a publié plusieurs Atlas géographiques ?

Ne possédait-il pas une maison de campagne à L'Etang-la-ville, près de Saint-Germain-en-Laye ?

ELSEN.



PROSPER JOLYOT DE CRÉBILLON

1674-1762

Saint Lambert. — G. Maugras dans *La Cour de Lunéville au XVIII[e] siècle*, page 78, a écrit de l'auteur des *Saisons* :

Son père s'appelait simplement Lambert ; il avait épousé une demoiselle noble à peu près ruinée, Mlle de Chevalier, et s'était trouvé ainsi apparenté aux meilleures familles du pays. Il crut alors devoir prendre le nom de Saint-Lambert qui sonnait plus agréablement.

Que penser de cette assertion ? Il existe aux *Dossiers bleus*, 378, une généalogie des Saint-Lambert, originaires d'Aigremont (Haute-Marne). Le nom est Saint-Lambert et non Lambert. En 1700, à l'*Armorial manuscrit*, on trouve René de Saint-Lambert, lieutenant-général civil et criminel à Langres, où il se marie (paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul), en 1686. Plusieurs de ses enfants sont nés ou morts dans cette ville, et à tous les actes on trouve le nom de Saint-Lambert. Ce René de Saint-Lambert était l'oncle du poète.

En revanche, l'acte de mariage de Charles de Saint-Lambert à Affracourt (Meurthe-et-Moselle), lui donne pour épouse Marie-Christine Chevalier, et non de Chevalier, fille d'un prévôt d'Harvué.

Je serai reconnaissant de tous renseignements généalogiques sur la famille de Saint-Lambert. Est-elle encore représentée et par qui ?

Baron A. H

—

Famille champenoise de la Serre. — Connaît-on des détails sur la famille de la Serre, dont était issu Nicolas de la Serre, né à Bersne-lez-Troyes (Champagne), capitaine au régiment de Marolle, en garnison à Thionville vers 1650 ?

DE LOSANGE.

—

Le vicomte de Vormeuil. — Loin d'une bibliothèque publique et ne possédant pas le dictionnaire des pseudonymes, je désirerais savoir quel est l'auteur des *Mémoires du vicomte de Vormeuil* (1772-1852), *Confidences d'un lieutenant général à son fils*, parus en 1852. Dans la préface le nom est dit supposé. La première partie m'a paru très quelconque, faite avec l'histoire connue, agrémentée de quelques anecdotes. La deuxième, qui contient le récit de la jeunesse du fils du vicomte, est plus personnelle et un peu plus intéressante, sans l'être beaucoup.

LA COUSSIÈRE.

—

Armoiries sur une cuillère. — Dans le château d'Arifat, j'ai trouvé une cuillère en vermeil aux armes suivantes : *d'or à trois fasces de gueules, et brochant sur le tout une guivre de sable tenant dans sa gueule une grenade* (*ou pomme*) *de...*

J'ai quelques raisons de croire que ce sont là les armes du baron de Ginebrouze de Castelpère, premier mari de la marquise de Villeneuve Arifat. Est-ce exact ? Sinon, à qui sont ces armoiries ?

V. +.

—

Armoiries sur une cheminée : au château d'Arifat. — Sur une cheminée en pierre du château d'Arifat, canton de Montredon, département du Tarn, dont le propriétaire actuel, le comte Fr. de Villeneuve, a hérité de la marquise de Villeneuve Arifat, née Villeneuve, est sculpté un blason que je crois pouvoir lire : *de... à trois pals alésés et fichés de... surmonté d'un bâton de... péri en bande, chargé de 2* (*ou 3*) *croissants tournés de...* Les deux croissants dont je suis sûr sont vers les extrémités du bâton, et je n'ai pu me rendre compte exactement s'il y en avait eu un troisième au milieu, la sculpture étant très abimée. Poutant je ne le crois pas.

Sur les supports en pierre d'un balcon de la façade, sont sculptés deux écussons, un sur chaque support. Sur l'un sont les trois pals. Sur l'autre le bâton péri : je n'ai pu voir si les croissants y sont.

Je désirerais savoir à qui appartiennent ou appartenaient ces armoiries.

V. +.

—

Ex-libris à déterminer : Croix tréflée. — *D'azur à une fleur tigée et feuillée d'argent tournée vers un soleil, de. . mouvant du canton senestre de l'écu accolé : d'or à une croix tréflée et fichée d... au chef d'azur à une rose* (?) *d'argent*, couronne de baron ; tenants : un lion et un lévrier.

J. B.

—

Le baiser de l'amitié. — Dans le catalogue de la collection d'estampes anciennes de M. L. G. R., dont la vente a eu

lieu à l'Hôtel Drouot les 19 et 21 novembre dernier, figurait sous le n° 169 *Le baiser de l'amitié*, par Janinet d'après Doublet. Sur cette estampe, dont une reproduction est figurée à la p. 37, sont représentées deux jeunes filles se regardant amicalement les mains entre les mains.

Or, dans un recueil publié par Gustave Bourcard en 1893, il est attribué à Doublet, mais avec un point de doute, deux compositions, gravées par Janinet, le baiser de l'amour et le baiser de l'amitié, dont la seconde est ainsi décrite : « Un frère et une sœur, les mains entre les mains, se regardent chastement ».

N'y a-t-il pas erreur dans la description de Bourcard ? S'il n'y a pas erreur, il y aurait, outre les deux baisers décrits par cet auteur, un troisième baiser, celui de la collection L. G. R. Dans ce cas, pourrait-on me dire où se trouve la peinture d'après laquelle a été faite l'estampe annoncée et s'il faut aussi l'attribuer à Doublet ? ECUODNOF.

—

L'origine du mot « wackes ». — On a beaucoup discuté, ces temps-ci, sur le vocable. J'ai là, sur ma table la *Strassbrerger Post* et divers organes pangermanistes de même acabit, qui ont failli découvrir que Wackes était..... un terme élogieux. Mais le directeur de *Paris Journal* n'est pas du même avis. En effet, M. François Deloncle estime qu'entré il y a une cinquantaine d'années dans l'argot français — d'où il serait passé à l'Alsace avant 1870 — le mot ne se rattache nullement à « vague, vagabond » et ne signifie point « voyou ». Il serait d'origine romanichelle. Le Gitano a « vaquesco » — de provenance espagnole — signifiant « souteneur » et le zingaro « vaquesi », signifiant « souteneur » et « canaille », ainsi qu'autre chose... que je ne puis écrire, même en latin. D'où il suit — et c'est là la question — que l'injure serait, en réalité, infiniment plus grave que celle de « voyou » et que l'émoi produit en Alsace ne serait en aucune sorte artificiel. Qu'en pensent les philologues de l'*Intermédiaire* ?

CAMILLE PITOLLET.

—

Livre de prières irlandais. — J'ai eu dernièrement entre les mains un livre de prières à l'usage des Irlandais. Ces prières étaient imprimées tantôt en anglais, tantôt en une autre langue dont les caractères tiennent du slave et du grec. Quelle est exactement cette langue ? Est-elle enseignée dans les écoles ? Est-elle d'un usage courant en Irlande ou bien est-elle seulement employée dans certaines prières ? H. T.

—

La complainte de M. de Boisgilles. — Où pourrais-je retrouver une vieille chanson que chantaient les nourrices dans mon enfance, intitulée, je crois, *La complainte de M. de Boisgilles*, et qui était le récit d'une aventure tragique avec assassinat et guet-apens. En voici le premier couplet :

C'est Monsieur de Boisgilles,
Fa la sol fa
Revenant de Paris,
La sol fa mi.
Il ramenait trois dames,
Fa la sol fa
Toutes trois dans leur logis.
La sol fa mi
En traversant la lande,
Fa la sol fa
On entendit des cris,
La sol fa mi
A toi, à toi Boisgilles, etc., etc.

NEMO.

—

La couleur jaune des maisons de déménagement. — A Paris, il est remarquable que toutes les maisons s'occupant de déménagement ont leur façade peinte en jaune. Pourrait-on nous dire quelle est l'origine de cette coutume et si elle existe aussi en province ?

F. DE CHOU.

—

Portrait de Louis XVI par Greuze. — Siret, édition de 1866 cite, comme étant à Londres, le portrait du Roi-Martyr, par Greuze.

Cette œuvre a-t-elle été placée à la *National Gallery* ? A quelle époque ?

J. C. A. P.

—

M. de Montfort. — Pourrait-on obtenir des détails biographiques sur M. de Montfort, fondateur et président de la Société héliographique, fondateur du journal *La Lumière* en 1850, fondateur du *Cosmos* en 1852. P. F.

Réponses

La bibliothèque d'Alexandrie (T. G. 31 ; LX ; LXVIII, 618). — Je ne possède pas la table générale de l'*Intermédiaire* et cependant il me semble que la question a déjà été posée. « La question que je pose est bien simple » dit le Dr A. B. Je ne la crois pas si simple puisque le questionneur connait tous les termes du problème, et malgré cela ne se trouve pas édifié. Il y a longtemps, plus de trente ans peut-être, un orateur, à la Chambre, avait fait allusion à l'incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie, en l'attribuant suivant l'idée courante, à un ordre donné par Omar à son lieutenant Amrou. Quelques jours après, paraissait dans le *Temps* un long article qui rejetait le crime sur les chrétiens et le patriarche Théophile. L'article me parut autrefois tout à fait concluant. C'est donc, s'il ne l'est plus, que la question se présente sous deux aspects.

Les Histoires de Paul Orose n'encombrent pas les bibliothèques, mais on peut tabler sur l'époque où il écrivait : le cinquième siècle. Pour Omar et Amrou, Amrou Ben-El-Ass, force est bien aussi de s'en rapporter aux biographies. Voici donc ce qu'on y trouve touchant l'objet qui nous occupe :

> Ce fait (l'incendie) contesté de nos jours, ne paraît malheureusement plus être un problème historique, mais il faut moins en accuser le caractère d'Omar que les mœurs du siècle d'ignorance et d'enthousiasme religieux où il vivait.

Ainsi parle la *Biographie Universelle*. A l'article Amrou l'affirmation est aussi nette.

> Il ne fut pas cependant le maître d'empêcher l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie, dont Jean le Grammairien lui avait demandé la conservation et la propriété ; Amrou ne voulut pas disposer de cette bibliothèque sans la permission du Calife et bientôt arriva l'ordre d'Omar qui lui commandait de la livrer aux flammes, ce qu'il exécuta avec une funeste exactitude.

L'auteur de l'article remarque aussi que le fait est aujourd'hui contesté.

Si l'on rapproche quelques dates, la lumière ne sera pas plus vive, Orose écrivait vers la fin du ve siècle. Théophile, patriarche d'Alexandrie qui fut un catholique militant, fut évêque de 385 à 412. Tout le temps de son épiscopat a été consacré à combattre les ariens pour arriver à l'unité du culte. C'est lui qui fit exécuter les décrets de Théodose et il se vante dans ses lettres d'avoir détruit dans sa ville tout ce qui rappelait le paganisme. Il s'en est expliqué avec saint Jérôme. Il semble donc que quand Alexandrie succomba sous les coups d'Amrou, la bibliothèque ne devait plus exister depuis deux siècles. Amrou était un lettré et avait été poète dans sa jeunesse ; on comprend qu'il ait hésité à brûler la bibliothèque. Théophile avait brûlé le temple de Serapis ; avait-il épargné le Serapœum ? Orose qui vivait au temps de Théophile, devait être mieux informé de ses actes, que les écrivains arabes du viie siècle. Il faudrait lire les lettres de saint Jérôme, celles de saint Jean-Chrysostome l'adversaire parfois de Théophile, et cela n'est pas une mince besogne.

La conclusion la plus modérée, qui s'impose, c'est que l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie n'est pas une question simple. Je laisse à d'autres le soin d'en chercher la solution.

E. GRAVE.

—

Combat de Romulus (LXVIII, 617). — Le portrait du capitaine de vaisseau Pierre Nicolas Rolland, né à Dieppe le 29 avril 1760, existe à la Bibliothèque de Rouen.

G. L.

—

Les prisonniers de Saint-Florent. Guerres de Vendée (LXVIII, 329, 441, 488, 676). — A propos de la lettre d'Haudaudine, dont une copie a été signalée par A. V. Du Pront, l'intermédiairiste Jef essaie, sans apporter la moindre preuve, de jeter de la suspicion sur la collection Dugast-Matifeux, conservée à la Bibliothèque de Nantes. Il n'y a pas plus à épiloguer au sujet du legs si précieux fait à la ville de Nantes des documents historiques réunis par cet érudit, que sur la probité d'historien bien établie du donateur, et l'authenticité maintes fois éprouvée des pièces de sa collection. Il est vraiment facile de prétendre discréditer *a priori* la lettre incriminée, et en même temps toutes les autres pièces concernant les guerres de Vendée que possède la Bibliothèque de Nantes,

Encore faudrait-il étayer son opinion de quelques témoignages. Or Jef ne nous offre que des propos sans précision, qui sont simplement tendancieux.

Je le mets au défi d'apporter une preuve de ce qu'il avance touchant les mystifications dont il charge la mémoire de Dugast-Matifeux, en même temps que celle de Benjamin Fillon qui, en la circonstance, n'était pas en cause. Je suis un des auteurs du Catalogue où sont minutieusement inventoriées les pièces révolutionnaires de la collection Dugast-Matifeux. Je n'ai pas rencontré une seule pièce qui pût seulement paraître douteuse.

Quant au procès en revendication de propriété littéraire dont parle Jef, il n'a que faire en la question. Il s'agit de la publication d'une copie ancienne des *Mémoires* de Mercier du Rocher, dont l'original appartient à M. Brisson, ancien magistrat à Fontenay. L'authenticité du texte n'était pas en jeu.

Le Conservateur de la Bibliothèque de Nantes.

M. GIRAUD-MANGIN.

—

Officiers gardes-côtes (LXVIII, 571, 684) — Le collègue Chabeaussière trouvera les renseignements qu'il demande, dans un ouvrage très documenté, ayant pour titre *Les milices gardes-côtes*, de M. Léon Hennet, commis principal au Ministère de la Guerre, publié dans la *Journal des Sciences militaires* et reproduit dans la *Revue maritime et coloniale*, année 1886, tome 88, page 509, et tome 89, page 294, où je viens de le parcourir.

NAUTICUS.

—

Les régiments suisses de Planta et de la Vigier (LXVIII, 475, 580, 636). — En 1792, le ci-devant régiment de Vigier était devenu le 69e régiment d'infanterie. Il tenait garnison à Strasbourg (Bas-Rhin) et avait Vigier pour colonel, Paravicini pour lieutenant colonel et Thurn pour quartier maître.

NAUTICUS.

Les pages de Napoléon Ier, de Joséphine et de Marie-Louise (LXVIII, 570). — M. Champvolant trouvera cette liste complète dans l'*Almanach Impérial*, années 1805 à 1813. L'ouvrage se trouve à la Bibliothèque Nationale et est à la disposition du public. Casier O. 490 et suivants.

D. R.

***

A défaut d'une liste complète, on peut citer pour l'année 1813, le jeune Eugène de Ségur Menou, fils du général, Delzons, Joseph Maison, fils du général, Odillon Duroc, Pierre Ferreri, Janssen.

Après la retraite de Russie, Napoléon recrute dans le corps des pages de nombreux officiers auxquels il distribue des grades.

Sont nommés lieutenant de cavalerie : de Frenelle au 2e carabinier ; Centuroni et Holmberg, aux dragons ; Dumanoir et Van Asbech, aux cuirassiers ; Becquet, Bruyx, Chamoy, Druyvertien, Frégoze, Molitor, Saint-Mars et Saint-Hilaire sont versés comme sous-lieutenants dans différents corps de cavalerie.

L. CAPET.

***

[Copie d'une liste doit être transmise à l'auteur de la question.

D'autre part nous apprenons que M. Frédéric Masson va publier des notices sur les pages et une étude dans un prochain volume sur la Maison de l'Empereur.]

—

Curé-plébain (LXVIII, 628). — En italien, *pieve* signifie église paroissiale et *pievano* sert à désigner le prêtre qui en est le recteur, qui en a la cure. « Plébain » n'est donc que le mot *pievano* francisé à la mode de l'ancienne Savoie, dont fait partie Evian-les Bains.

NAUTICUS.

***

Godefroy enregistre le mot *Plebain* signifiant curé et cite ce texte du *Nord* :

Je laisse... à la paroche... pur le plebain ou desserviteur de celli la somme de... 1347, *Test. de Rob. de Namur*, Arch. mun. Valenciennes.

Plebain a aussi signifié autrefois habitant d'une commune.

Voir également Ducange, au mot *Plebanus*.

DE MORTAGNE.

***

Mag. pitt. 1908. La Roche sur Foron et le Faucigny. E. Hart 493.

« Certaines églises portaient le nom de plèbes et d'elles dépendaient d'autres églises qui y envoyaient les enfants pour

le baptême. Les curés des plèbes, ou plébains, jadis, quand mourait un particulier, envoyaient leurs vicaires avec un clerc spolier la chambre du défunt ».

Ces plèbes dont le ressort baptismal s'étend hors de la paroisse, doivent encore exister aujourd'hui, car j'ai vu des lettres de prêtres suisses dont le titre de curé plébain suivait la signature.

LÉDA.

*
* *

Le nom de Plébaine n'est point français et ne peut pas l'être ; car il se rapporte à une organisation particulière des églises paroissiales d'Italie, qui a bien son équivalent en France, mais sous un nom différent. Si la question a été posée pour Evian, il faut se rappeler que, jusqu'en 1860, Evian et toute la Savoie se trouvaient sous la domination Sarde, et par conséquent étaient régies par les lois ecclésiastiques qui gouvernaient ces pays. Or, en Italie, on admet les églises que l'on appelle Plébaines, ou mieux suivant le langage italien Pievane.

Le mot Pieve, Pievano, et le latin Plebanus, Plebanatus, dérivent du vieux mot romain plebs, et désignait l'assemblée des fidèles. Dans la mosaïque de l'arc triomphal de la Basilique libérienne, on lit une inscription de l'année 432 : *Xistus episcopus plebis Dei*. De même, dans le baptistère de Saint Jean de Latran, il y a une autre inscription du pape Saint Hilaire où on lit : *Hilarius episcopus sanctoe plebis Dei*. Ce pape a gouverné l'église de 461 à 468.

On voit de suite l'étymologie du mot italien de Pievano ; celui qui était chargé du plebs christiana. Plebs est ici synonyme de l'assemblée des fidèles, et désignait l'ensemble du peuple chrétien groupé sous son pasteur légitime. Nous avons même en Italie la même appellation pour désigner les villes épiscopales ; c'est ainsi que nous avons un diocèse appelé Città della Pieve, ou ville du peuple.

Quand le culte s'implantait dans une ville italienne, on bâtissait une première église, qui, d'abord, seule en commençant se trouvait, par suite du développement de la foi, entourée d'autres qui lui étaient inférieures et dépendaient d'elle. Cette église s'appelait église-mère, matrix, et les autres paroisses lui étaient soumises, comme fondées par son autorité et en quelque sorte sous sa dépendance. Cette première église recevait le nom de Pievana ; son curé ne s'appelait pas seulement curé, mais pievano, ce qui indiquait qu'il était curé d'une église qui en avait d'autres sous sa dépendance et sa juridiction. Quelquefois, cette église primitive étant tombée en ruines, ou, par le développement de la ville, ayant à côté d'elle d'autres églises plus importantes, le pape transférait à ces dernières les honneurs du Plebanatus. Quelquefois la première église réclamait et se faisait rendre un titre qu'elle tenait de par son origine et de par les souvenirs historiques qui la reliaient au peuple de cette ville.

On voit donc qu'être curé d'une église plebaine ou piévane n'était autre qu'être curé de l'église la plus importante d'une ville, ou église d'un village qui en avait d'autres sous sa juridiction.

C'est ce qui explique pourquoi le curé de l'église principale d'Evian était curé pievano, plebain, suivant l'auteur de la demande, uniquement parce qu'il était le curé de l'église la plus importante de cette ville, et continuait à jouir sur les autres églises des droits et privilèges dont ses prédécesseurs avaient usé pendant si longtemps.

Si nous voulons avoir en français un terme équivalent, nous sommes obligés de recourir à celui d'archiprêtre, ordinairement donné à l'église la plus importante d'une ville ou au curé du chef-lieu de canton, C'est la même origine ; seulement il y a une remarque importante à faire au point de vue du droit canonique. En France, au moins depuis le Concordat, ces églises, que l'on appelait cures de Ire ou de IIe classe, étaient délimitées par l'évêque d'accord avec le gouvernement, sans tenir lieu des circonstances historiques, mais en se basant uniquement sur l'importance de la population ou de la ville. En Italie au contraire, ces honneurs du Plébanat ont toujours, ou presque toujours, un fondement historique et ne font que consacrer en quelque sorte les droits acquis par telle ou telle église sur d'autres qui, originairement, lui étaient soumises.

Dr A. B.

Le crime rituel. La bulle d'Innocent IV (LXVIII, 622). — Notre confrère V... trouvera les éclaircissements et les précisions qu'il peut désirer dans le numéro du 15 novembre du journal *La Bastille*, dont les bureaux sont rue de Bellechasse, 42.

Pour l'édification des autres lecteurs de l'*Intermédiaire*, qui ne voudraient pas se donner la peine de se procurer le journal indiqué, j'ajouterai simplement que la lettre, parfaitement authentique, du cardinal Ganganelli exprime une opinion personnelle et ne parle nullement au nom du Pape ou de l'Eglise ; et la bulle d'Innocent IV ne discute en aucune façon l'existence du Crime Rituel. Le Pape, s'inspirant de la charité chrétienne (dont je ne crois pas que Rome se soit jamais départie vis-à-vis des Juifs), et prenant en considération la requête de plusieurs communautés de ceux-ci, fait défense à leurs seigneurs temporels de les piller, molester, etc... sous le prétexte du crime en question, allégué à tout propos. On voit donc que l'adresse des Israélites d'Autriche à Lord Rostschild est entachée d'exagération, quand elle parle de la « confirmation de bulles pontificales (au pluriel)... constatant la fausseté des accusations sanguinaires ».

J'espère que la Rédaction de l'*Intermédiaire* ne trouvera pas que je m'écarte du terrain sagement limité par elle. Ma réponse porte sur l'existence d'un texte et sur sa teneur, et ne touche pas au fond de la question du Crime Rituel.

A. P. L.

—

L'Instruction publique avant les Lois scolaires (LXVIII, 610). — C'est en m'autorisant de la déclaration que la politique est bannie des colonnes de l'*Intermédiaire*, mais non l'histoire, que je voudrais présenter quelques observations relatives à certaines affirmations contenues dans la très intéressante lettre de M. Biré, communiquée par M. le docteur Cabanès. M. Biré écrit « que la déclaration du 13 Décembre 1698 a fait revivre l'obligation d'établir des écoles dans toutes les paroisses où elles avaient été détruites par les guerres religieuses du XVIe siècle ».

Or, l'Edit de Nantes ayant posé nettement le principe de la liberté de l'Ecole : « Ordonnons, disait l'article XXII, qu'il ne sera fait différence ni distinction pour le regard de la dite religion à recevoir les escholes pour estre instruits es universitez, collèges et escoliers. » Les Réformés avaient ouvert des écoles dans tous les lieux où l'exercice de leur religion était autorisée. En l'année 1698, les écoles détruites, dont parle M. Biré, étaient les écoles des protestants aussi bien que leurs académies et leurs collèges, malgré la protection qu'aurait dû leur assurer un édit déclaré perpétuel et irrévocable et juré par les rois Bourbons.

Cédant aux demandes instantes du clergé qui, le 14 juillet 1685, par la voix de l'Evêque de Valence, déclarait « que la destruction de l'hérésie était sa principale affaire » Louis XIV révoquait l'édit de Nantes. L'article VIII portait : « Défendons les Ecoles particulières pour l'instruction des enfants de la dite Religion prétendue Réformée ».

La Déclaration du 13 Décembre 1598 vise donc expressément les écoles destinées à remplacer celles qui avaient été supprimées pour cause de religion. Voici son titre exact qui n'a pas été donné par M. Biré : « Déclaration qui pourvoit à l'instruction de ceux qui sont rentrés dans le sein de l'Eglise catholique et de leurs enfants et les maintient dans leurs biens en satisfaisant aux devoirs de la Religion. »

Il suffit de la lire pour constater que le résultat à atteindre est moins d'instruire les enfants des nouveaux catholiques que de les contraindre « à aller à la messe tous les jours ouvriers et d'assister à tous les services divins dimanches et fêtes, comme aussi pour leur apprendre à lire et dit la déclaration même à écrire à ceux qui pourront en avoir besoin. »

La déclaration du 14 mai 1724 que cite M. Biré, reproduisant l'article X de celle du 13 Décembre 1698 présente ce même caractère, car son titre exact est « Déclaration du Roy concernant la religion ».

Ces deux documents n'ont donc pas le caractère général que leur donne la lettre de M. Biré. « Nous avons cru, est-il dit dans le préliminaire de la déclaration du 13 décembre 1698, que nous devions employer les moyens les plus efficaces pour les ramener solidement et vé-

ritablement (les nouveaux convertis) dans le sein de l'église catholique hors de laquelle ils ne peuvent espérer le salut. »

De là l'obligation pour les parents, devenus catholiques sous la pression des dragonnades, d'envoyer leurs enfants aux Ecoles dans les conditions que j'ai indiquées, menacés s'ils contrevenaient à cette obligation « de condamnations d'amendes ou plus grande peine, suivant l'exigence des cas ».

FRANK PUAUX.

Le Saint-Graal (LXVII; LXVIII, 12, 55, 157, 253, 389, 546, 585, 635). — J'attends toujours que ceux des *Intermédiairistes* qui s'intéressent à l'aspect *espagnol* de la question du Graal veuillent bien approfondir les indications — un peu trop sommaires — du collègue M. St. K. von Stradonitz. En attendant, voici deux renseignements bibliographiques *essentiels*, qui faciliteront singulièrement leur tâche, car, pour l'hispanologue de profession, l'affaire est sans intérêt : 1° *Beitraege zur Kenntnis der spanischen und portugiesischen Gral-Literatur*, au t. XXVI de la *Zeitschrift fuer romanische Philologie*, p. 169-205. L'auteur de cette contribution capitale est M. Otto Klob. 2° Lumineuse et ample discussion de cette matière, avec renvois à des ouvrages rares ou curieux, dans le traité monumental de feu Menéndez y Pelayo : *Origenes de la Novela*, t. I (*Nueva Biblioteca de Autores Espanoles*, Madrid. Bailly-Baillière é hijos, 1905) Ce tome I comprend DXXXIV pp. in-4°. Il est, comme les 2 suivants, à la disposition des travailleurs dans la salle de travail de notre *Bibliothèque nationale*. Il a été recensé par M. Ernest Mérimée dans le *Bulletin Hispanique*, t. VIII, p. 202-209, par M. J. Fitzmaurice-Kelly dans *Modern Language Notes*, t. XXII, p. 14-19, par M. R. Menéndez Pidal dans *Cultura Espanola*, t. I, p. 774-777 et, enfin, par M. W. von Wurzbach dans la *Zeitschrift fuer romanische Philologie*, t. XXX, p. 599-608. Il constituera, avec les pages d'*introduction* des deux tomes consécutifs (1907, 1910), le tome VI des *Obras Completas* de Menéndez y Pelayo en 19 volumes, actuellement en cours de publication chez l'éditeur Victoriano Suàrez à Madrid. Il importe d'ajouter à ces deux sources, fondamentales, l'examen des trois tomes (surtout du 3me) de *Libros de caballerias*, publiés dans la même collection par M. A. Bonilla y San Martin à partir de 1907 et où l'on trouvera — d'après le texte de 1535 : *cf.* à ce sujet Menéndez y Pelayo, *ubi supra*, p. CLXXXII *seq.* — *El Baladro del Sabio Merlin*, 1re *Partie* de la *Demanda del Sancto Grial* et — d'après le texte de 1535, au lieu de 1515 — la *Demanda del Sancto Grial, con los maravillosos fechos de Lanzarote y de Galaz, su hijo*, *deuxième Partie* de cette même *Demanda*. Des deux premiers tomes de cette publication de M. Bonilla, l'un des meilleurs disciples de Menéndez y Pelayo et professeur à l'Université de Madrid, je ne connais qu'une courte recension par l'hispanologue munichois A.-L. Stiefel, au t. XXV de la *Zeitschrift fuer romanische Philologie*, p. 746-749, alors que, du seul tome I, l'on en trouvera une autre, par M. R. Menéndez Pidal, dans *Cultura Española*, année 1907, p. 1061-1062.

CAMILLE PITOLLET.

L'eau de Ville-d'Avray (LXVIII, 629). — Bien avant la détention au Temple de Madame Elisabeth, l'eau de Ville-d'Avray jouissait du privilège d'être préférée aux autres par les princes de la Maison de France.

Au mois de juillet 1744, le Dauphin devait souper à l'Hôtel de Ville de Paris. Traiter un prince du sang dans la Maison de Ville était toujours, pour l'Echevinage, une question assez délicate. Le Duc de Châtillon, qui remplissait d'importantes fonctions à la Cour, ne manqua pas, à cette occasion, d'envoyer au Bureau le menu qu'il y aurait lieu de servir à l'hôte illustre, avec la liste des personnes devant l'accompagner. Dans sa lettre, il disait que les officiers du gobelet auraient soin d'apporter à l'Hôtel de Ville de l'eau de Ville d'Avray, « à laquelle le prince était accoustumé. »

LUCIEN LAMBEAU.

Evêché de Mèze (LXVIII, 623). — L'auteur de la demande a bien, quoique sous une forme dubitative, donné la réponse. Mèze n'a jamais été un évêché et l'auteur du roman, abusé par les souvenirs historiques de cette ville, lui a attribué un rôle ecclésiastique qu'elle n'a jamais eu. C'est tout ce que l'on peut dire.

Degré de parenté entre la fondatrice de l'Ordre de la Visitation et la fille de Mme de Sévigné (LXVIII, 528, 689). — Il faut lire Toulongeon au lieu de Toulangeon.

Dans la réponse de M. Chandon de Briailles, il faut *tué* à l'île de Ré.

—

M. de Custine (LXVIII, 572, 691). — La sépulture de la famille de Custine est dans la chapelle de Saint-Aubin d'Auquainville (commune d'Auquainville) à environ 1500 m. de Fervacques.

Mme de Custine avait acheté le château de Fervacques en 1803, de la duchesse de Luynes et de son frère Joseph de Laval-Montmorency. Adolphe de Custine, son fils, le céda en 1831 à Mme la Marquise des Portes dont la fille s'allia à un Momtgomery.

Chateaubriand dit d'autre part :

J'ai vu celle qui affronta l'échafaud d'un si grand courage, je l'ai vue plus blanche qu'une Parque, vêtue de noir, la taille amincie par la mort, la tête enveloppée de sa seule chevelure de soie, je l'ai vue me sourire de ses lèvres pâles et de ses belles dents, lorsqu'elle quittait Sécherons, près de Genève, pour expirer à Bex, à l'entrée du Valais, j'ai entendu son cercueil passer la nuit dans les rues solitaires de Lausanne pour aller prendre sa place éternelle à Fervaques : elle se hâtait de se cacher dans une terre qu'elle n'avait possédée qu'un moment comme sa vie.

Colonel de M.

—

Le peintre Forest (LXVII, 381, 496; LXVIII, 642. — **La Maison de Roqueplan** (LXVIII, 192, 400. 496, 647). — Les récentes et curieuses réponses de MM. Maurice Tourneux et Ulric-Richard Desaix semblent bien indiquer que Forest fut un « de nos artistes trop oubliés », malgré ses belles qualités filiales et la variété de son talent. Il est peu utile de constater une fois de plus que les nombreuses sociétés artistiques actuelles, plus rivales que confraternelles, sont loin d'être toujours profitables à beaucoup de leurs membres : la fin de la vie de Forest, celle de quantité d'autres en fournissent des preuves nombreuses qui ne parviennent pas à détruire les causes du mal dont ces sociétés meurent plus ou moins vite.

Si les dernières années de cet artiste furent tristes, grâce à L'*Intermédiaire*, une aurore moins sombre semble se lever sur sa mémoire.

Ne pourrions-nous pas contribuer à ce qu'elle éclairât quelque peu sa ombre, qu'il a voulu placer en terre de France, surtout quand nous savons la chère province où il est né, de plus en plus étreinte dans les serres de ceux qui la pressurent ?

La petite Jeanne, si bien illustrée par lui; sans doute d'autres de ses œuvres seraient peut-être d'un renouveau plus sain que certains livres indécents, antifrançais même, fournis à nos écoles, ou que les importations des bas-fonds argentins, si gracieusement accueillies dans tant de salons de bonne et noble compagnie.

« Ne faisons pas de sentiment ; causez-moi du peintre L... », disait récemment un grand marchand de tableaux à quelqu'un lui parlant de Forest.

La première partie de la phrase du riche négociant est passée, déjà depuis très longtemps, à l'état d'axiome ; mais je ne suis néanmoins pas le seul à rester fermement convaincu que les *bonnes choses*, prises dans la plus large acception donnée à ces deux mots, prévaudront toujours contre les piments derniers crus, si assaisonnés qu'ils puissent être de réclame coûteuse, curieuse ou tapageuse.

J.-C.-ALFRED PROST.

* * *

D'après le *Dictionnaire de la Révolution* du docteur Robinet, Jeanbon St-André (il l'écrit ainsi) avait été nommé le 13 fructidor an X, préfet du Mont Tonnerre, et occupa la préfecture de Mayence jusqu'à sa mort.

V. A. T.

—

Godefroy (André) Jésuite (LXVIII, 625). — Je n'ai pas une réponse complète à donner à la question posée ; je puis pourtant signaler un détail. Le nom de Godefroy André ne se trouve point dans les Catalogues de la Compagnie de Jésus, réfugiée en Russie Blanche après la Bulle de Clément XIV. A ce moment donc (1794), il avait quitté l'ordre.

P. DARBLY.

—

Mathieu Koch, lithographe (LXVIII, 670). — C'est lithographe et non bibliographe qu'il faut lire.

A propos de Laplace (LXVIII, 146, 334, 454, 588). — « Je n'ai pas eu besoin de cette hypothèse » est un exemple entre cent mille d'une affirmation scientifique dont le sens est complètement incompris du public. Une science est un enchaînement de vérités qui se déduisent les unes des autres par les règles de la logique. Mais cet enchaînement ne peut pas remonter à l'infini, il lui faut un point de départ, une hypothèse.

Le grand problème de l'astronomie théorique est de chercher si la seule loi de la gravitation universelle permet de rendre un compte rigoureux du mouvement des planètes, traité, moyennant cette hypothèse, comme une simple question de mécanique. Comme l'a très bien dit M. l'abbé Moreux, Newton penchait pour la négative : Laplace est pour l'affirmative. Sa phrase a ce seul sens et n'en peut pas avoir d'autre. Malgré le sublime triomphe que l'attraction universelle a procuré à notre Le Verrier en lui permettant de trouver au bout de sa plume une planète qu'aucun œil n'avait encore vue, les astronomes d'aujourd'hui n'osent pas être aussi affirmatifs que Laplace. On commence à soupçonner que cette hypothèse seule pourrait être insuffisante. Nos descendants seront peut-être amenés à la modifier ou à introduire d'autres actions beaucoup plus faibles que le temps seul pourra révéler.

Tout ce qui touche à certaines passions comme le rapprochement des mots « Dieu » et « hypothèse » a le don de faire délirer les hommes. Naguère un fait analogue s'est produit à l'occasion d'une affirmation de H. Poincaré. Dans une discussion philosophique, celui-ci avait cité le mouvement de la Terre comme exemple d'une vérité dont l'évidence ne s'impose pas à l'esprit. Aussitôt un bruit énorme se fit dans une partie de la presse : Poincaré a nié le mouvement de la terre ! Inutile de dire que jamais une telle hérésie n'effleura l'esprit du grand géomètre. Il prit soin lui-même d'expliquer qu'il avait voulu par un exemple faire comprendre la différence entre une vérité intuitive qui s'impose à l'esprit sans raisonnement et une vérité dont l'acquisition a coûté à l'humanité un labeur multiséculaire.

Cette phrase incomprise a popularisé le nom de Poincaré dans certains milieux. Pasteur aussi a cru se trouver sur la limite où l'esprit humain doit s'incliner devant des phénomènes inaccessibles. Certains sels se présentent sous forme de cristaux, édifices affectant de merveilleuses formes géométriques, symétriques, mais non superposables, comme sont les deux mains, et qu'on appelle pour cette raison cristaux droits ou gauches. Il croyait que la production de cristaux tantôt droits, tantôt gauches, était due à des influences organiques dont la nature devait rester mystérieuse pour nous. Quand l'éminent chimiste M. Jungfleisch réussit à obtenir des cristaux à volonté gauches ou droits, par des expériences de chimie convenablement conduites, Pasteur ne vit pas sans déplaisir qu'on n'avait pas besoin de son hypothèse. C'est M. Painlevé qui nous l'apprend dans un article paru, il y a quelque temps, à la *Revue du Mois*.

Pour en revenir à Laplace, son caractère est parfois jugé assez sévèrement à cause de sa facilité à flatter le pouvoir régnant. Comme ses œuvres ne sont pas dans tous les cabinets de lecture, on me saura gré de transcrire ici la lettre de dédicace qui figure au tome III de sa *Mécanique céleste*, paru en l'an XI (1802-03).

A Bonaparte, de l'Institut national. — Citoyen premier consul, vous m'avez permis de vous dédier cet ouvrage. Il m'est doux et honorable de l'offrir au Héros pacificateur de l'Europe, à qui la France doit sa prospérité, sa grandeur et la plus brillante époque de sa gloire; au Protecteur éclairé des Sciences, qui, formé par elles, voit dans leur étude la source des plus nobles jouissances, et, dans leur progrès, le perfectionnement de tous les arts utiles et des institutions sociales. Puisse cet ouvrage, consacré à la plus sublime des Sciences naturelles, être un monument durable de la reconnaissance que votre accueil et les bienfaits du gouvernement inspirent à ceux qui les cultivent ! De toutes les vérités qu'il renferme, l'expression de ce sentiment sera toujours pour moi la plus précieuse. — Salut et respect, Laplace.

Plus tard il sollicita et obtint de Napoléon le ministère de l'Intérieur, mais ce fut pour six semaines. Napoléon écrit dans son *Mémorial* : « Il n'avait pas le sens de l'administration, se perdait dans les détails, il ne savait pas voir les choses de haut et portait partout l'esprit des infiniment petits. » — Il paraît que la dédicace ci-dessus qui, quoique joliment tour-

née, nous choque par l'exagération de la flatterie, disparut sous la Restauration et son auteur, toujours bon courtisan, reçut de Louis XVIII le titre de marquis. Il ne faut pas se hâter d'en conclure à la servilité de son caractère. Une récente histoire des mathématiques qui lui est pourtant assez sévère, dit qu'il n'était pas de si facile composition quand on attaquait devant lui des opinions qui lui tenaient au cœur et notamment la croyance à l'existence de Dieu.

Voici encore une anecdote. Elle est racontée par J. Bertrand, deux fois académicien, dans sa vie du géomètre Poinsot qu'il avait intimement connu, et son authenticité n'est pas douteuse. Le jeune Poinsot présentait à l'Académie des Sciences un *Mémoire* où il s'appuyait sur des idées de Lagrange, l'illustre émule de Laplace à cette époque glorieuse où la science française comptait tant de grands noms. En lisant le *Mémoire*, Lagrange trouve en tête le nom de Laplace :

> Pourquoi, dit-il à Poinsot, avez-vous cité le nom de Laplace dans une question qui m'appartient ? Vous pouvez voir, dit Poinsot, que ce nom n'a pas été écrit par moi. C'est un de mes amis qui l'a mis là en me disant : tu présentes un *Mémoire* à l'Académie, mais si tu n'y mets pas le nom de Laplace, tu es sûr de ne pas avoir de rapport.

Lagrange rit beaucoup et laissa le nom.

Arago, jeune et déjà connu, fut chargé de donner des leçons au fils de Laplace, devenu ensuite officier d'artillerie et mort en 1874, général de division. Il raconte que le grand astronome se mit un jour en colère contre lui parce qu'il avait, sur une question d'algèbre, enseigné à son jeune élève une méthode due à ce même Lagrange.

Mais voici l'autre côté de la médaille. Il y avait alors en Allemagne un illustre géomètre, Gauss, le rival de nos grands hommes, et qu'on appelait même le « princeps mathematicorum ». Quand les armées impériales entrèrent en Allemagne, Napoléon, suivant sa déplorable coutume, frappa une contribution sur les pays occupés et Gauss dut verser une quote-part de 2000 francs environ. Laplace l'ayant appris écrivit aussitôt à l'empereur qu'il voulait payer de ses deniers la somme demandée afin que le géomètre allemand fût exempt de contribution. Mais Gauss refusa.

SEXTANT.

—

Le Doux, artistes-peintres, dames ou demoiselles (LXVIII, 527). — Dans les volumes XLIV et XLVIII (1901 et 1903) de l'*Intermédiaire* on trouvera deux questions différentes au sujet de Mlle Le Doux Philiberte, née en 1767, morte en 1840, élève préférée de Greuze. Aucune mention de ses deux contemporaines.

On parle cependant d'une artiste lyonnaise existant encore à une date bien plus rapprochée, Mademoiselle Marie-Antoinette Ledoux.

Dans les réponses, on cite les ouvrages suivants où notre collaborateur Prost trouverait peut-être la filiation cherchée :

Curiosité Universelle nos 352 à 364.
Auvray, *Dictionnaire des Artistes*.
Siret, *Dictionnaire des peintres*.

PIETRO.

—

Edouard Lockroy (LXVIII, 670). — *Le zouave est en bas*, vaudeville en 1 acte, par Edouard Lockroy et Paul Parfait, fut représenté sur le théâtre des Bouffes Parisiens le 25 avril 1868 ; il ne se joua guère et n'est pas imprimé.

Cette moitié de bluette constituait à peu près tout le bagage littéraire de Lockroy jeune, quand un hasard fit de lui le Ministre de l'Instruction publique. Les brocards de la presse d'alors le décidèrent à faire par la suite des ouvrages plus consistants.

L.-HENRY LECOMTE.

* * *

De M. Eugène Héros, dans l'*Evénement* :

> Son fils, Edouard Lockroy, suivit l'exemple de son père quant à la politique et on peut affirmer qu'en cette matière il le dépassa largement.
>
> Quant à la carrière d'acteur il n'y songea point : il s'essaya cependant dans celle d'auteur dramatique ; oh ! pas longtemps, car il ne fit représenter qu'une pièce, une seule, le 25 avril 1868, aux Bouffes, en collaboration avec Paul Parfait ; elle avait pour titre : *Le Zouave est en bas !*
>
> Cette pauvre pièce ! Ses ennemis politiques la lui ont-ils assez reprochée !
>
> Quel sort eut *Le Zouave est en bas ?*
>
> Je laisse, si j'ose m'exprimer ainsi la pa-

role à M. Jules Claretie qui « critiquait » déjà :

« Il y a dans le nombre une fort originale comédie qui précisément, rentre dans la catégorie des Vaudevilles dont je parlais tout à l'heure, amusants par la donnée et par l'écheveau habilement emmêlé des situations. Cela s'appelle *Le Zouave est bas !*

Lacombe est amusant et Mme Thiesret a toujours cette majesté comique et je ne sais quoi d'épique dans la charge qui la rendent incomparable. L'entendez-vous dire, avec des pleurnicheries d'enfant gâté, à son mari bourru : « Ramenez-moi chez ma mère ! » On croirait voir une de ces monumentales statues de la place de la Concorde se donner soudain des airs de bébé. »

La famille d'Edouard Lockroy, retrouvera dans ses tiroirs trois actes : *L'Honnête Homme.*

Cette pièce verra-t-elle jamais le jour ?

—

Le Général Jean-Zacharie de Mesclop (LXVII ; LXVIII, 62, 92, 170). — J'ai pu, non sans peine, me procurer les renseignements suivants.

La famille Mesclop (la particule est du XIXe siècle) appartient à la bourgeoisie protestante de Bergerac. En 1693 un Jean M. est marchand de cette ville ; en 1729 un Isaac M. est époux de Suzanne Maphaud ; en 1786 Pierre M. est bourgeois de Bergerac. — En octobre 1815 Jacques M. est témoin de l'enregistrement de l'acte de naissance de sa petite-fille, Louise M. fille de Jean-Zacharie, baron de Mesclop, maréchal de camp, officier de la Légion d'honneur et chevalier de St-Louis, et de Suzanne-Lise Valleton de Garaube. (*Etat-civil de Bergerac*). Cette Louise décéda le 22 janvier 1910 à Bergerac, veuve de Raoul Balaguerie (*Id*). Un frère de Louise, le baron Jean-Alexandre de M. (chasseur enragé) mourut sans alliance au château des Merles (commune de Monleydier, Dordogne) à 87 ans, le 25 mai 1904. La terre des Merles, d'une contenance de 380 hectares était advenue à la famille Mesclop (on prononce Mesclau) par héritage de celle Babut des Merles.

Il est possible que Jacques M., le père du général, soit fils de Jean M. décédé vers 1761 et marié à Marguerite Valleton de Garaube, car la femme du général était, dit-on, sa cousine. Quant aux armoiries, on m'avait promis de me dire ce que certains couverts, dispersés à la mort de Mme Balguerie, portaient gravé.

Mais hélas ! promettre et tenir sont deux. Sur une lettre de 1736, adressée à un négociant de Bordeaux, datée de Bergerac et signée Mesclop, j'ai relevé le cachet suivant : *de... au chevron accompagné en chef d'un croissant entre 2 étoiles et en pointe d'un autre croissant ;* mais pas d'émaux. Sur une autre lettre d'un autre Mesclop j'ai vu : *de... à 3 pommes de pin de...* — On sait combien il faut être circonspect dans l'attribution de cachets de modeste noblesse et de bourgeoisie, trouvés sur des lettres, et même sur des testaments.

SAINT-SAUD.

—

Metternich avec un bracelet de cheveux (LXVIII, 480, 589). — Si l'on veut des exemples, j'en proposerai un des plus curieux.

On me permettra, pour ce motif, une assez longue citation :

Jacques d'Espinai, seigneur de Vaux, fut un brave et spirituel gentilhomme qui eut une brillante carrière et une fin sinistre. Dès 1619, il était gouverneur de Brouage ; puis il devint gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans et son premier veneur. En 1639, Gaston, après quelque conspiration avortée, se trouvait relégué à Tours ; il y devint éperdument amoureux de Mlle Louison Roger de la Marbelière, fille du lieutenant-général au présidial ; mais la jeune personne était si cruelle et si bien gardée par deux duègnes qui ne la quittaient pas que Gaston, désespéré, pria son favori Jacques d'Espinai de se charger d'une négociation si difficile. Jacques fut galant, tendre, passionné, et fit si bien qu'il termina l'affaire pour son propre compte. Tout le monde le savait, sauf Gaston, naturellement ; mais le roi, dans une de ses rares gaietés, le lui apprit et en fit le thème de railleries amères. Gaston furieux lui demanda l'autorisation de faire poignarder le traître. Louis XIII, qui n'eût pas été fâché d'intimider par cet exemple les galants qui voltigeaient autour de Mlle de Hautefort, partageait un peu cet avis ; mais le cardinal de Richelieu, qui trouvait le procédé un peu vif, s'y opposa. D'Espinai fut simplement chassé, avec ordre de s'éloigner sur l'heure, et Gaston y tenait tellement qu'il fit mettre des gardes autour de la maison de Louison, qui avaient pour consigne de tirer sur lui s'il venait adresser un dernier adieu à sa maîtresse.

La précaution était inutile : d'Espinai galopait déjà sur la route de Paris. A Etampes, il se croisa avec le comte de Brion, premier

écuyer du duc d'Orléans, qui retournait à son poste. Il lui conta sa disgrâce et le chargea d'une lettre pour Louison, où il lui disait que tout son malheur était de ne plus la voir et que sa seule consolation était de couvrir de baisers un souvenir d'elle, un bracelet singulier, sentant son Brantôme d'une lieue, dont les éléments n'avaient pas précisément été recueillis dans la blonde toison qui ornait la tête de la belle. Brion eut l'imprudence, en arrrivant à Tours, de parler de cette rencontre ; Gaston attendit qu'il fût couché, fit fouiller ses habits et trouva la malencontreuse lettre. Brion fut aussi chassé...

Réfugié en Hollande pour échapper à sa vengeance du duc, d'Espinai, à la suite de nouvelles aventures, périt dans un guet-apens, après s'être vaillamment défendu contre neuf ou dix spadassins.

Quelque gauloise que soit l'anecdote, elle se rencontre dans un ouvrage qui n'a d'ordinaire rien de folâtre, les *Mémoires et notes de M. Aug. Le Prevost pour servir à l'histoire du département de l'Eure... recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy* (t. III, p. 331, dans la notice sur Vaux-sur-Risle, presque entièrement rédigée par M. Le Maréchal).

QUÆSITOR.

*
* *

J'ai connu un parfait *gentleman*, appartenant à une vieille famille médicale, et lui-même Membre de l'Académie de Médecine, qui portait discrètement un bracelet d'or sous sa manche.

J'avoue que, une fois la première surprise passée, je ne me choque point de cet usage, qui peut n'être qu'une marque délicate de souvenir et d'affection. Bien moins indulgent serais-je pour les doigts chargés de bagues et pour l'étalage intempestif de bijouterie, surtout chez les hommes, — mais aussi parfois chez les femmes, — qui faisait dire à un journaliste Yankee, malmené par le maire d'une grande ville, aux États Unis :

Quand on pose pour l'homme du Monde, on ne porte pas des boutons de diamants sur une chemise sale.

BRITANNICUS.

*
* *

Un poète, qui est aussi un diplomate, porte invisiblement un bracelet-gourmette de sa femme, en symbole d'attachement.

Michaux, comédien du XVIIIe siècle (LXVIII, 625, 693). — En effet Le mazurier n'a pas placé Michot, et non Michaux, dans la galerie des comédiens du Théâtre-Français ; mais l'acteur que met en cause M. Gossel, appartient réellement à la Maison de Molière.

Il était entré, en 1791, au théâtre de la République, alors qu'une partie des sociétaires du théâtre de la Nation (la Comédie-Française de l'Odéon) émigrait avec Talma, Dugazon, etc., dans la salle de la rue de Richelieu, devenue théâtre de la République, où devaient se rejoindre, quelques années plus tard, les anciens acteurs, dispersés, de la Comédie-Française.

Entretemps, Michot avait abandonné les coulisses du théâtre pour celles de la politique, à l'exemple de tant d'autres comédiens. Dès le 10 août 1792, il avait accepté des missions officielles. Envoyé à Chambéry, en qualité de « commissaire extraordinaire » de la République, il avait présidé les séances de la Société populaire de la ville et affirmé sa parfaite communion d'idées avec le Club des Jacobins en prononçant l'éloge de Marat.

Puis, désabusé, découragé, et peut-être à bout de ressources, il était rentré au théâtre de la République en germinal an III. Mais la réaction thermidorienne, trop souvent injuste dans cette guerre de représailles qu'elle avait déclarée à un certain nombre d'acteurs, siffla vigoureusement Michot, l'accusant d'avoir favorisé les excès de la Terreur.

Le comédien s'en défendit avec la dernière énergie.

Le *Journal des Théâtres* de germinal an III nous a laissé un croquis exact de la scène.

Michot déclara qu'il lui tardait de « dissiper les nuages dont on voulait couvrir sa conduite politique ». Il spécifia la mission qu'il avait acceptée et remplie de concert avec « quatorze artistes du Jury des Arts. » Cette délégation avait qualité pour visiter les « monuments nationaux », y rechercher les chefs-d'œuvre de peinture, de sculpture et d'architecture.

Le plaidoyer était habile, à une époque où l'on accusait de vandalisme les hommes de la Révolution. Michot ajoutait

qu'il avait profité de l'occasion pour inviter les directeurs de théâtre à ne jouer que des pièces patriotiques. Il se félicitait d'avoir pu arracher aux tribunaux révolutionnaires quarante-trois prisonniers, Dumas entre autres, machiniste au théâtre de la République.

Car s'il proclamait bien haut son amour et son dévouement passionné pour le gouvernement républicain, ce n'était pas pour celui que « la férocité voulait élever sur des cadavres entassés, mais bien celui qui doit amener le bonheur commun ».

La salle fut complètement retournée, d'autant que des spectateurs autorisés vinrent rendre spontanément justice à l'humanité et au patriotisme de Michot. Un seul protestataire qui déclarait... par ouï dire, que Michot « entendait à regret le *Réveil du Peuple* (une hymne révolutionnaire) » fut copieusement conspué. Et même malgré que le comédien, généreux dans sa victoire, eût embrassé son calomniateur, celui-ci fut traîné de la salle au Comité de sûreté générale, qui le renvoya comme perturbateur devant la police correctionnelle.

Après quoi, Michot entonna le *Réveil du Peuple* aux applaudissement de toute la salle.

D'E.

* * *

A ma connaissance, un seul acteur de cette époque et de ce nom, mais avec une variante orthographique, a été sociétaire de la Comédie-Française : Antoine Michot. Cette variante du reste pourrait trouver son explication dans le fait qu'il remplit le rôle du meunier Michaux (Michaud ou Michau), un des personnages de la comédie de Collé : *La Partie de chasse de Henri IV*.

Il débuta à l'Ambigu-Comique, passa aux Variétés du Palais-Royal en 1786, et, lorsqu'en 1790, à la place de ce théâtre, les sieurs Gaillard et Dorfeuille organisèrent, rue de Richelieu, un second Théâtre-Français, il fit partie de leur troupe avec Monvel, Talma, Dugazon et Mme Vestris.

Puis, à l'époque où le ministre François de Neufchâteau réunit en une seule société les acteurs de l'ancienne Comédie-Française et ceux du théâtre de la République, il devint sociétaire du Théâtre-Français proprement dit.

Les rôles qui lui valurent les plus brillants succès, où il était inimitable « et ne sera peut-être jamais remplacé », furent ceux de « l'oncle Boniface » dans *la Belle Fermière*, du « Capitaine Copp » dans *la Jeunesse d'Henri V*, de « Lully » dans *le Souper d'Auteuil ou les amis de Molière*, du valet « Jean Buller » dans *les Deux Frères*, du « père Dominique » dans *la Brouette du Vinaigrier*, du « Marin » dans *les Projets de Mariage*, d' « Ambroise » dans *le Philosophe sans le savoir*, etc., etc.

Sa tête enfoncée dans les épaules, sa taille courte et massive, sa démarche parfois pesante, « sa charpente osseuse de portefaix » comme disai Grimod de la Reynière, lui donnaient un air « bourgeois » qui n'avait pourtant rien de trivial. Mais il rachetait ces disgrâces de la nature « par toutes les qualités qui constituent le grand comédien : chaleur, sensibilité, rondeur, gaîté, débit et jeu plein de comique, de franchise et de vérité, excitant presque en même temsple rire et l'attendrissement ».

Au début de la Révolution, Michot abandonna un instant les planches pour jouer un rôle sur la scène politique. Il fut nommé Commissaire du Pouvoir Exécutif dans la Savoie (1) nouvellement conquise par les troupes françaises, et contribua à l'organisation administrative du département du Mont-Blanc ; en 1793 le Comité du Salut Public lui confia diverses missions à l'intérieur. Et, bien qu'il ait toujours fait preuve de justice et de modération, il n'en fut pas moins décrété d'accusation après la réaction thermidorienne; mais il se disculpa aisément des dénonciations dirigées contre lui, et il renonça à la politique pour prendre la direction particulière du théâtre de la Malmaison que lui avait offerte le Premier Consul, puis revenir au Théâtre-Français. Il quitta en 1822 la carrière théâtrale où 30 années de service lui assuraient une double pension de retraite, et il mourut à Paris le 23 novembre 1826.

(1) Le *Moniteur Universel* du 17 octobre 1792 contient le discours qu'il prononça à l'inauguration du club de Chambéry.

Maintenant une question se pose : est-ce bien ce Michot de la Comédie-Française que représenterait le portrait cité ? — Deux fois non : 1° si la date indiquée de *1769*, quant à l'exécution de la peinture, est exacte ; 2° si celle de la naissance du comédien en *1768* est vraie comme l'avancent certains biographes. Mais cette dernière paraît suspecte, pour la raison que notre Michot fit ses débuts au théâtre en 1781, et, dans ces conditions, il n'aurait eu que 13 ans, ce qui est invraisemblable.

L'énigme subsiste donc, en partie du moins, et je laisse à M. Gossel le soin de la résoudre. Mais déjà il pourra, d'après la description physique que j'ai faite plus haut, se rendre compte si le portrait qui le préoccupe peut être celui d'Antoine Michot « le mal tourné ».

PIERRE.

—

Un Poincarré sous la Terreur (LXVII ; LXVIII, 579). — Né en 1762, il était religieux cistercien à l'Abbaye de Morimont, dans le diocèse de Langres. En sa qualité de gradué de Sorbonne, il était chargé d'enseigner la théologie, mais ses leçons furent dénoncées à l'évêque et son abbé voulut l'obliger à brûler ses cahiers de professeur. Il résista et sortit du couvent. Il se retira dans sa famille et exerça le ministère paroissial dans le diocèse de Langres, puis dans celui de Toul.

En 1791, il vint à Paris et fut pendant deux ans chapelain de l'Hôtel-Dieu, mais, en novembre 1793, quand on le somma d'abdiquer son état sacerdotal, il s'y refusa et fut mis en prison. Pour en sortir, il se maria avec la parente qui tenait son ménage ; il a toujours affirmé que cette union fut fictive et que sa cousine ne s'y était prêtée qu'à la condition qu'ils vivraient comme frère et sœur. Elle mourut en 1800.

Le 10 octobre, Gaspard Poincarré s'adresse au Cardinal Caprara pour obtenir sa réhabilitation ; il demeure alors 495, rue Saint-Nicaise. Il lui est répondu que, pour obtenir le pardon, il doit donner des preuves de la sincérité de son repentir et sa requête est ajournée.

En 1805, il est précepteur des enfants de Mme de Soyecourt Latour, rue Sainte-Croix, Chaussée d'Antin, n° 466. (La rue Sainte-Croix, ou rue de la Croix, était la partie de la rue Caumartin comprise entre la rue de Provence et la rue Saint-Lazare). Il renouvelle sa demande et, par un décret daté de Milan, 13 avril 1805, le Cardinal-Légat lui accorde la dispense de ses vœux religieux et l'absolution des censures encourues, mais ne le réintègre pas dans ses pouvoirs sacerdotaux. (Arch. Nat. Af. IV 1898 et 1900).

On s'explique pourquoi le curé de Bourmont refusa de laisser mettre une étole, signe de juridiction, sur le cercueil d'un prêtre interdit, alors même qu'il était réconcilié avec l'Eglise.

P. J.

—

La reine Pomaré (LXVI ; LXVIII, 646). — Alfred Delvau dans son volume *Les Lions du jour* (Dentu, éditeur) lui consacre quatre pages, en voici les cinq dernières lignes :

> Après avoir brillé avec éclat pendant quelques minutes sur le ciel parisien, cette pauvre fusée amoureuse alla s'éteindre dans l'obscurité la plus profonde et dans la misère la plus poignante, sur un grabat de la rue d'Amsterdam, le 8 décembre 1846, à l'âge de 21 ans !

A. PATAY.

—

Galoppe d'Onquaire (LXVIII, 625). — Une notice sur ce littérateur (1810-1867) figure tout au long dans le *Larousse*. Il y a lieu d'ajouter que Galoppe d'Onquaire en collaboration avec Pitre-Chevalier a fait représenter « Jean de Bourgogne », un drame en 3 actes et en vers à la Comédie Française le 7 février 1846.

P. B.

* * *

Pierre-Jean-Hacinthe-Adonis Galoppe-Donquaire né à Montdidier le 16 avril 1805, mort au Vésinet le 9 janvier 1867.

Fils d'un marchand drapier, il commença ses études à Montdidier, les termina à St-Acheul. Destiné d'abord à la carrière médicale, enrôlé dans un régiment de cavalerie, il ne parvint qu'au grade de sous-officier, et revenu à Montdidier, commença à écrire des poésies, des romans et des pièces de théâtre.

Une seule de ses œuvres mérite d'être citée, *la Femme de quarante ans*, représentée aux Français le 20 novembre 1844.

On trouvera de plus amples détails et la liste complète de ses œuvres dans l'*Histoire de Montdidier*, de N. de Beauvillé, in-4°, t. III, p. 226-232, 2e édition.

X. Baron DE BONNAULT.

—

Le maréchal de Richelieu à Bordeaux et à Fronsac (LXVIII, 529, 647). — Le 1er janvier 1863, je suis allé avec de nombreux officiers de terre et de mer présents à Bordeaux, faire la visite officielle au cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, lequel occupait alors un bel hôtel de la rue Vital Carles, qui, si je ne me trompe, héberge aujourd'hui le général commandant le corps d'armée.

Au cours de la visite, le Cardinal nous dit qu'il habitait l'ancienne résidence du maréchal de Richelieu, et ajouta en nous montrant du doigt l'alcôve de la pièce où il nous recevait, et qui était une ancienne chambre à coucher démeublée, mais ornée tout autour de l'entrée de l'alcôve, d'une guirlande d'amours sculptés et dorés : « C'est là qu'il est mort ».

V. A T.

* * *

L'erreur commise par l'auteur de la réponse — non signée — parue dans le n° du 20 novembre, nous fait un devoir d'éclaircir un peu mieux M. d'E.

Si l'auteur de cette réponse avait lu la brochure de Meller dont il parle (*Documents sur l'Hôtel Richelieu, à Bordeaux*), il aurait vu qu'il s'agissait là, non de l'hôtel particulier du Maréchal, mais d'un Hôtel-Restaurant, appelé *Hôtel Richelieu*. L'immeuble dans lequel était, il y a peu d'années encore, installé cet hôtel, est situé Cours de l'Intendance. Il fut bâti au début du XVIIe siècle par le président de Pichon.

Quant à l'hôtel du Maréchal de Richelieu, c'est celui qui est devenu plus tard l'Archevêché et qui est actuellement occupé par le Préfet de la Gironde. Il se trouve rue Vital-Carles et occupe la place de l'ancien hôtel du Président de Nesmond, dont la ville avait fait l'acquisition en 1662 pour y loger les gouverneurs de la Province. De là son nom d'hôtel du Gouvernement qu'il conserva jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Richelieu n'ayant pas trouvé la demeure digne de lui, il la fit abattre et remplacer par l'hôtel actuel. Mais ce fut la ville qui le paya... Quant au mobilier garnissant l'hôtel, il fut également fourni au Maréchal. La ville le loua d'abord à une veuve Barbat et elle le lui acheta ensuite, en 1782, moyennant 8.190 livres. L'inventaire de ces meubles figure aux Archives Municipales sous la cote DD 41.

De la maison de plaisance que Richelieu avait fait construire sur le tertre de Fronsac, il ne reste rien. Une maisonnette des plus banales a remplacé la demeure du maréchal.

QUŒRENS.

—

Santini, gardien du Tombeau de l'Empereur, aux Invalides 1856 (LXVIII, 574). — Je trouve dans un volume les renseignements suivants :

> Santini, né en 1790, surnommé la « Bête Noire » de la Sainte-Alliance, occupa la fonction de gardien du Tombeau, créé exceptionnellement pour lui sous l'Empire. Il n'était point considéré comme pensionnaire de l'Hôtel et son nom ne figure pas sur les contrôles des militaires invalides. Il mourut le 21 juillet 1862.

F. L.

—

Armoiries au Lion (LXVIII, 287, 500, 592, 656, 694). — Pour compléter l'intéressante réponse de M. Pescara, l'auteur de la question pourrait, puisqu'il s'agit des La Garde de Chambonas, s'adresser au marquis de la Garde de Chambonas, 7, rue Christophe Colomb, Paris. Mon cousin lui donnera, j'en suis sûr, tous les renseignements qu'il pourrait posséder.

Comte DE GUENYVEAU.

* * *

M. de R. écrit qu'il n'a trouvé dans aucun titre qu'une branche de la famille de Gourgue ait appartenu à la religion réformée et que Dominique de Gourgue qui mourut à Tours, fut enterré, par distinction dans le chœur de l'Eglise Saint-Martin de Tours.

Or, ajoute-t-il, il est certain que s'il eût été protestant, pareil honneur ne lui eût pas été rendu dans une église catholique.

D'autre part, je lis dans une étude sur le canton de Tilly-sur-Seulle, faite par M. de Longuemare en 1907, que Guillaume Hue était, en 1586, de la religion prétendue réformée, qu'on voit encore dans

une ferme sise à Carpiquet et attenante à l'ancien château, un bâtiment qui a servi de sépulture aux anciens propriétaires qui étaient protestants.

Cependant Arthur Hue (de Carpiquet) fut inhumé le 1er juillet 1651 dans l'église de Carpiquet.

Il semblerait y avoir contradiction dans ces deux faits, écrit M. de Longuemare, si on ne savait que souvent, les seigneurs bien que protestants, étaient enterrés dans les églises.

Ces renseignements sont puisés aux archives du Calvados dans les fonds de l'Eglise réformée de Caen, des nouveaux et des nouvelles catholiques de Caen.

ALBERO.

L'Hôpital Comtesse (LXVIII, 623). — L'hôpital ou mieux l'Hospice Comtesse a été fondé à Lille en février 1236 (vieux style, avant la réforme du calendrier) ou février 1237 (nouveau style) par Jeanne de Lille, comtesse de Flandre et du Hainaut, dite Jeanne de Constantinople, fille de Baudouin IX, comte de Flandre. Son époux, le comte Fernand de Flandre, étant mort à Noyon de la gravelle le 27 juillet 1233, elle fit de Lille son séjour favori et gouverna elle-même la Flandre jusqu'à sa mort survenue en 1244. — Elle habitait alors le Palais de la Salle compris entre la rue de la Salle, le quai et la rue de la Monnaie, et la place Saint-Martin, palais qui avait été construit en 1054 par Baudouin V. En février 1237, voulant doter Lille d'une institution charitable, elle détacha de sa demeure féodale une partie importante et y installa un hôpital qu'elle plaça sous l'invocation de la Vierge, et qui s'appela tout d'abord Hôpital Notre-Dame ou Hospital le Comte en costé de la Salle. Mais très rapidement le peuple reconnaissant envers la bienfaitrice de Lille appela cet hôpital l' « Hôpital Comtesse ». Pour perpétuer les ressources de l'établissement, elle lui donna en propriété plusieurs moulins, le droit de pêche dans la Deûle, le droit d'eau et de vente de toute la mannée dans Lille, etc., etc. Cet hôpital, chose curieuse, existe encore de nos jours là où l'avait établi sa fondatrice ; il a été plusieurs fois rebâti, remanié, mais il est toujours rue de la Monnaie, et l'on y voit encore des constructions qui datent de 1649 : toute l'aile gauche date de 1724. Actuellement il sert d'hospice, de maison de retraite pour les Vieux Hommes, et de pension pour les orphelins dits « Bleuets ».



L'hôpital Comtesse possédait jadis une très belle bibliothèque qui fut malheureusement détruite par un incendie en 1647 dans lequel furent brûlés des livres et manuscrits précieux, cependant elle fut reconstituée au XVIIIe siècle, c'est pour elle que Merché, le fin graveur lillois, a gravé en 1753 un très bel ex-libris assez rare à trouver maintenant et qui a intrigué certains de nos collègues. Il porte un écu en losange, comme armes « *d'or à un lion de sable* », au-dessus de l'écu une couronne comtale ; au bas la légende : A l'Hospital Comtesse, 1753 : c'est qu'il a été fondé par une femme, qui était comtesse et qui portait les armes des anciens comtes de Flandre, la comtesse Jeanne.

Dr EUGÈNE OLIVIER.

Monnaie de la Commune (LXVIII, 530, 653). — La Commune a frappé une pièce de cent sous, pour elle : l'émission eut lieu le 20 mai 1871, la veille de l'entrée des Versaillais. Le directeur communard de la Monnaie était Camelinat. Cette pièce ne fut pas une création. On utilisa le coin des pièces de 48 dites : « à l'Hercule », gravées par Dupré. La distinction

est dans la marque spéciale, le *déférent* (et non pas *différent*, comme on écrit souvent). Ici, c'est un petit trident, que l'on voit au revers, à gauche, en bas La légende : *Dieu protège la France* qui courait sur la tranche ne fut pas enlevée, faute de temps ou d'y penser, sans doute. Il fallait frapper vite. Les coins nouveaux n'étaient pas près, lorsque l'on se décida à la frappe. Il aurait été aussi frappé pour 53.000 fr. d'écus portant ces mots : *Travail, garantie nationale.*

Le gouverneur de la Banque de France, M. de Plœuc, refusa longtemps, non sans courage, de laisser sortir de ses caves les lingots d'argent nécessaires à la frappe.

Il fallut, pour l'y décider, engagements sur engagements du Comité de la Commune et de Camélinat. M. de Plœuc laissa sortir, par lots de 100.000 francs, deux millions d'argent destinés à la frappe.

La frappe commença donc le 20 mai. Et le mercredi 24, au matin, deux fourgons franchirent la porte de la rue Guénégaud, chargés d'écus de 5 francs à concurrence de 153.000. Des payement furent effectués au moyen d'écus, aux derniers combattants de la Commune. Les deux fourgons se trouvant dans les rues pendant la bataille fûrent abrités dans la cour de la Mairie du 11e (place Voltaire) où s'était transportée la Commune.

On puisait à pleines mains dans des paniers pleins de pièces à fleur de coin, pour payer les combattants de la dernière heure.

Ces 153.000 fr. comprenaient : pour 100.000 de pièces au trident ; pour 53.000 de pièces avec la mention *Travail, garantie nationale*, très rares, si rares même que le fait de leur frappe a pu être nié. Des Communards en reçurent; certains, réfugiés en Amérique, en vendirent à des collectionneurs américains qui les payèrent jusqu'à 5 ou 600 fr. l'une. Le musée Carnavalet possède un écu au trident

La rareté extrême de ces écus a pour cause leur retrait immédiat de la circulation par ordre supérieur.

Le stock resté à la Monnaie, après le départ des deux fourgons, a été rejeté au creuset. Les banques écartaient avec soin celles qu'elles recevaient. La direction des finances faisait l'échange.

MAURICE LECOMTE.

Un groupe en terre cuite à déterminer (LXVIII, 530). — D'après l'aspect que représente la photogravure de reproduction, la terre cuite semble être de la facture de Clodion.

B. -- F.

—

Groupe de marbre de Francaville à Pontchartrain (LXVIII, 478, 695). — Monsieur Noël peut s'adresser de ma part au comte de Premio Real, 31 rue Pierre-Charron, Paris. C'est, je crois, là qu'il obtiendra le plus sûrement une réponse.

Comte DE GUENYVEAU.

—

Campagne du Mexique. Musée de Versailles (LXVIII, 570). — Je lis au *Supplément de la notice du Musée de Versailles*, par Eud. Soulié de Mourgues, (3 vol. in-18 1881), que dans la salle 104 (la Smalah) se trouvaient à cette époque les trois tableaux suivants :

5031. — Rendez-vous des bâtiments de l'Escadre, du Mexique à la Martinique, signé : Courdouan 1867.

5032. — Prise du fort St-Xavier, siège de Puebla, 29 mars 1863, Signé J. A. Beaucé.

5033. — Entrée du corps expéditionnaire à Mexico, le 10 juin 1863. Signé : Beaucé, 1868.

Et c'est tout pour le musée de Versailles, jusqu'en 1881.

L'expédition du Mexique a-t-elle inspiré d'autres tableaux militaires dignes d'y figurer ? Quels sont-ils ?

J'ose à peine y joindre un tableautin, signé du nom honorable de Pils, mais qui m'a paru une lamentable contrefaçon, rencontré il y a 2 ans, chez un brocanteur de la rue des Martyrs et représentant un combat entre zouaves et mexicains dans une rue de Puebla.

DEHERMANN.

—

L'âge du chef d'œuvre (LXIV ; LXVIII, 617). — Pour déterminer l'âge moyen du chef-d'œuvre, il y a une difficulté : c'est qu'il faut d'abord déterminer le chef-d'œuvre. Et qui osera, dans l'œuvre d'un grand écrivain ou d'un grand artiste, entre plusieurs créations remarquables écrites souvent à des époques très différentes de sa vie, établir un classement ? Et s'il en est qui l'osent, que vaudra-t-il, sauf comme expression d'une préfé-

rence personnelle? Et, n'y aura-t-il pas autant de classements que d'opinions exprimées? Les uns, chez Corneille, préfèreront le Cid, d'autres Horace, Polyeucte, Nicomède peut-être, ou Rodogune, comme y incite Corneille lui même. Les uns, chez Racine, Andromaque, ou Britannicus, et d'autres Athalie. Les uns, chez Hugo, quelqu'un des recueils d'avant la quarantaine, d'autres la *Légende des siècles* ou *Dieu*. Les uns, chez Lamartine, les *Méditations*, d'autres les *Harmonies*, *Jocelyn*, la *Chute d'un ange*; et ne s'en trouvera-t-il pas pour dire qu'il n'a rien écrit de supérieur, sinon d'égal, au *Désert*, à *La Vigne et la Maison*, ces œuvres de ses dernières années?

IBÈRE.

—

Le Télémaque en vers (LXVIII, 577). — Dans un article paru dans le n° de Janvier mars 1913 du *Calel*, organe de la société de même nom qui groupe à Paris les écrivains et artistes originaires du Caorsin, M. de Beaurepaire-Froment a signalé l'ouvrage de l'abbé Dubault.

St-J.

—

Les francs-archers de Bagnolet (LXVIII, 432, 544, 599).— Dans la communication signée B.—F. : Col. 599, 2e paragraphe, *rodomont* et non rodonnant.— Colonne 600 : Henri *Jadart* et non Jodart.

—

A propos de Blucher. Vulgum pecus (LXVIII, 187, 297, 412, 559, 601, 655, 698). — Est-ce moi qui lis mal? ou vraiment notre érudit confrère Willy fait-il grief aux gens du monde de dire « compendieusement » pour « brièvement »? Hélas! j'ai bien peur que les gens du monde n'aient raison contre lui. Ou plutôt non : car ils tombent généralement comme lui-même dans le piège que leur tend le plus charmant et le plus spirituel des poètes comiques — j'ai nommé le Racine des Plaideurs. Quand, au cours de sa fine satire du style des avocats contemporains, il met dans la bouche de l'Intimé les vers suivants :

Je vais, sans rien omettre, et sans prévari-[quer,
Compendieusement énoncer, expliquer...

Il fait faire à l'orateur le contresens auquel prête la longueur du mot, contresens que le juge Dandin paraît bien relever dans sa réplique :

Il aurait plus tôt fait de dire tout vingt fois
Que de l'abréger une...

« Compendieusement », qui vient du latin « Compendium » — d'où le nom de la ville de Compiègne située sur une route de traverse — n'a pas d'autre signification que « en abrégé ». Voyez d'ailleurs *Littré*.

A. P. L.

***

Une fois de plus, mon illisible écriture m'a joué de fort mauvais tours. J'affirme que je sais encore assez de latin pour ne point ignorer que *Vulgum pecus* est une expression vicieuse, et que *compendium* signifie « abrégé ». Mais les typos, décidément, m'en veulent!

Dans une étude historique, signée du nom respectable d'Henry Gauthier-Villars on a pu lire ces mots imprévus : « Turenne renvoya le Parlement » alors, que l'auteur avait écrit, j'en réponds : « Turenne ravagea le Palatinat ».

Et, tout récemment, ayant cité dans *Le Sourire* l'apostrophe célèbre de Musset : « Fille de la douleur, Harmonie! Harmonie! », j'eus le regret de la voir imprimée comme suit : « Fille de la Douleur, *Honorine! Honorine!* »

Cette coquille dut me faire passer pour un fou aux yeux du *vulgus*.

WILLY.

—

Une citation d'Horace (LXVIII, 479, 598).— Ce texte, inexact et incomplet dans la forme où il nous est présenté, a été emprunté aux Epodes (VIII, *In vetulam*, v. 17). Voici le passage :

Quid, quod libelli Stoici inter sericos
Jacere pulvillos amant,
Illiterati num minus nervi rigent?
Minusve languet fascinum?

. . . .

Quant à donner la traduction ou la glose de cette pièce, qui ne conviendrait guère à une édition *ad usum Delphini*, je laisserai ce soin à d'autres, suivant en cela le sage avis de Quintilien : *Horatium in quibusdam nolim interpretari*.

QUÆSITOR.

Cette réponse, qui devait être jointe à celles données ci-dessus (col. 598-599), avait été omise par mégarde.

Les paysans au XVIIe et XVIIIe siècles (LXVII, 330, 515, 825 ; LXVIII, 128, 324, 444, 534, 704). — On a corrigé la coquille de la colonne 705, et on a lu *corvéable*. Lire *Delafoy* et non Delafroy.

—

Le marronnier du 20 mars (T. G. 568). Du journal *Le Soleil :*

Mercredi soir, (19 novembre 1913), entre chien et loup, des hommes sont venus au Jardin des Tuileries, et, devant les bébés curieux et les nourrices indifférentes, ils ont déraciné le marronnier « du 20 mars ». Ce n'était plus, depuis plusieurs années, qu'un morceau de bois mort.

« Il regardait tomber autour de lui ses branches » ses branches qui ne donnaient plus ni fleurs, ni feuilles ; mais on l'avait entouré d'un lierre qui a eu le même destin : *muoro dove m'attaco.*

Il a fallu peu d'efforts pour lui donner le coup de grâce. Les bûcherons de la Ville de Paris ont entouré le tronc d'une corde et, d'un seul effort, l'ont abattu.

Elles deviennent singulièrement mélancoliques, ces Tuileries qui portent le deuil de tant de choses disparues.

On sait que l'on a appelé cet arbre « le marronnier du 20 mars » parce que des fleurs parurent prématurément sur ses branches le 20 mars 1815 — jour où Napoléon, revenant de l'île d'Elbe, débarquait au golfe Juan.

Et cette floraison serait due, s'il faut en croire la légende, à ce fait : Lorsque la populace massacra les Suisses sur les marches du château, le 18 août 1792, quelques-uns de ces malheureux furent enterrés au pied du marronnier en question.

Ainsi, l'arbre « bonapartiste » ne devrait la force de sa végétation qu'à l'engrais humain fourni par les derniers et vaillants défenseurs de la Monarchie expirante.

Détail curieux et, je crois, peu connu : Il y a encore au Jardin des Tuileries quelques arbres provenant du petit parc qui entourait la maison de Fouquet à Saint-Mandé. Lorsque le surintendant fut arrêté à Nantes par d'Artagnan et conduit au château d'Angers, un de ses serviteurs, Laforest, partit à franc étrier pour Paris, afin de prévenir la famille du ministre de la catastrophe. Les parents de Fouquet se réunirent. Les uns proposaient de brûler la maison de Saint-Mandé, les autres conseillèrent d'enlever simplement les papiers du surintendant. Ce dernier avis fut adopté, mais on avait perdu du temps, et quand on arriva à Saint-Mandé, les mousquetaires cernaient déjà la maison. Le gentilhomme, expédié de Nantes par le Roi pour ordonner la perquisition, était parti deux heures seulement après Laforest, et il avait fait diligence.

Sous la garde des mousquetaires, les gens de loi opérèrent de minutieuses recherches. Le souterrain — dont on voit encore les restes aujourd'hui — fut soigneusement fouillé. On ne se borna pas à saisir les papiers, la fameuse cassette notamment ; les meubles, les tableaux furent enlevés, le parc dévasté. Et c'est alors que les arbres, d'après les instructions de Louis XIV, furent transplantés aux Tuileries. La vengeance royale n'oubliait rien.

La population du village, que le surintendant avait comblée de bienfaits, garda le silence, mais elle fut atterrée ; et, aujourd'hui encore, on se souvient du nom du surintendant. Quand j'allai voir l'endroit où s'élevait l'habitation, une vieille Mandéenne plus qu'octogénaire que j'interrogeais, me dit — en baissant la voix — et d'un ton à la fois craintif et attendri : « Oui, Monsieur, c'est ici qu'était le château de *Monsieur* Fouquet. »

La demeure du surintendant a été démolie, il y a plus d'un siècle, et quant aux arbres, qui furent transplantés au Jardin des Tuileries, si quelques-uns existent encore, qui donc pourrait les reconnaître aujourd'hui ?...

J. MANTENAY.

—

Marchand de coco. Origine (LXVIII, 289). — Lors de l'apparition à la scène du drame *Les Filles de marbre*, où je trouve la ballade *Aimes-tu, Marie la Belle*, il fut fait de cette ballade une parodie qui commençait par « Aimes-tu Margot ma chatte » et dans laquelle étaient détaillés tous les objets qui laissaient Margot indifférente. Notamment elle n'aimait :

Ni le flan, ni la galette,
Ni chausson, ni berlingot,
Ni le bruit de la sonnette
Du vieux marchand de coco.

V. A. T.

—

Panorama (LXVIII, 576). — Robert Fulton, tout en se livrant aux études mécaniques qui le conduisirent aux belles découvertes de l'application de la vapeur à la propulsion des navires, trouva encore assez de loisirs pour s'occuper de peinture.

C'est lui qui, en 1799, importa en France l'invention de Barker avec une vue de Paris suivie de divers autres œuvres.

Il s'installa à Paris, boulevard Mont-

martre. De là l'origine du nom de « Passage des Panoramas ».

L'année 1799 marque donc l'introduction du mot panorama en France.

L. CAPET.

—

Un enterrement en l'année 1509 (LXVIII, 664). — Puisque cette rubrique est ouverte et qu' « il n'est jamais indifférent de faire des rapprochements de ce genre », je donne le compte ci-dessous, relevé dans les registres de la paroisse Saint-Génitour de la ville du Blanc en Berry :

Mémoire de l'argent que Gispon a mis pour les frais du servisse quil a faict faire pour son neveu...

Lesdicts frais se son faitz le unziesme jour de may 1509.

Jé baillé à monsieur le curé pour les vigille et sa messe pour le tout XII sols VI deniers.

Plus pour le pain d'offerte I sol.

Plus en chandelle I sol.

Plus pour messire Pierre Goustenille vigaire V sols.

Plus pour Frère Pierre Boullanger V sols.

Plus pour les secrétains (sacristains) VIII sols.

Plus pour la despance qui fust faiste pour messieurs le curé, messire Goustenille, Frère Pierre Boullanger, les deulx secrétains et aultre estant apellé pour assister au service XV sols tournois.

Plus pour les pauvres V sols.

PIERRE.

—

Trouvailles et Curiosités

—

La fille de Sedaine. — Cette lettre de remerciement adressée à un protecteur, pourrait être signalée à M. Maurice Barrès qui a ouvert une campagne sur les droits des héritiers en matière littéraire : la fille de Sedaine aveugle sollicite des secours, qui avait évidemment des droits.

20 février 1841.

Monsieur,

C'est prénétrée de la plus vive reconnaissance, en recevant l'avertissement du secours que je vous dois, que mon cœur vivement ému éclaircit assez mes yeux éteints pour prendre encore la plume, et vous remercier de l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à une vieille et infirme personne qui n'a pour inspirer de la bienveillance, que le nom de son père qui, elle l'espère, ne s'oubliera jamais,

Puissent les années qui suivront celle-ci, s'il m'en est accordées, m'être aussi favorables ! Votre protection, monsieur, en est, et en sera mon plus sûr garant.

C'est avec reconnaissance et respect que je suis votre très humble servante.

J.-S. SEDAINE,
Rue du Faubourg-Saint-Etienne n° 7
à Tours.

—

Une lettre de la femme de Louvet, la belle Lodoïska. — La lettre qu'on va lire et qui n'est pas datée ; est intéressante pour l'étude du caractère de la belle Lodoïska. Epouse aimante et fidèle de l'ancien tribun révolutionnaire, de l'auteur de *Faublas*, elle lutte avec énergie contre les embarras de sa vie commerciale ; mais sa lettre traduit surtout cette fatigue de vivre qui, à la mort de son « cher Louvet », l'avait déjà jetée dans un tel désespoir, qu'elle avait voulu achever ses jours par le poison.

Je reçois 112 francs au lieu de 72 francs que vous m'annonciez, 48 francs reçu il y a quelques tems, en tout 160 francs, argent que j'ai reçu de vous.

Vous m'obligerez beaucoup si vous voulez me faire un billet du reste afin que je puisse m'en aider.

Que vais-je répondre à l'insolente lettre de Deker ? Qu'il rende plainte contre moi, si cela lui plaît, il tâchera de prouver comment j'ai ses dictionnaires.

L'époque de mes malheurs remontait [à] celle de mon déménagement. Il n'y avoit pas trois mois que je demeurois rue de Grenelle quand mon mari est tombé malade. Je ferai entendre les personnes qui me voyoient alors. Elles diront, que, nuit et jour, au chevet du lit de mon époux, j'avois absolument abandonné mes affaires, ma créance sur Deker le prouve. J'ignorois absolument qu'il me dût quelque chose.

Il est vrai, que je n'ai pas vu les dictionnaires car on m'annonça un ballot que je refusai présumant que c'étoit les livres en question. Je ne vois pas où est la contradiction. Au surplus, mon cher Louvet fut un buveur de sang, je puis bien être une escroqueuse. Les gens de bien doivent maintenant s'attendre à tout. Le vrai malheur est que la vie soit si longue.

Salut et estime,
Femme LOUVET.

(Collection Raoul Bonnet).

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

DEMANDES

Dans le numéro du 30 septembre, l'intermédiaite E. N. F. demande s'il est possible de trouver librairie le texte commenté des quatrains de stradamus.

Eug. Bareste a publié en 1840 chez Maillet un vrage in-12, avec portrait par A de Lemud, sur ostradamus. Il est divisé en quatre parties : I. *e de Nostradamus* ; II. *Histoire des oracles et s prophètes* ; III. *Centuries de Nostradamus* ; . *Explication des quatrains prophétiques.*

Cet ouvrage figure au Catalogue récent (1913 10) de M. Boussus, libraire, 9 rue Guénégaud. ris et au dernier Catalogue (296, novembre 13) de M. L. Cougy, 5 quai Conti. Paris.

C. Dehais.

—

On désire échanger contre livres héraldiques ou archéologie :

1° *Aveu et dénombrement de la terre et seigneu- e de Bâtarde réunie à celle de Champleroy, ndu par Messire François de Brun, au comté de morantin. Devant Barthélemy Guillon, notaire, 13 mars 1655.*

Gros manuscrit sur vélin.

2° Extrait de la généalogie de la Maison de ailly, par M. de Clairambaut. Paris, Ballard, 1757, -4°.

du F.

BIBLIOGRAPHIE

RÉPERTOIRES, BIBLIOGRAPHIES ET SOURCES

Les publications qui constituent des répertoires bliographiques sont toujours pour nous, à l'*Intermédiaire* les plus précieuses.

Il ne nous arrive pas de semaine qu'on nous deande par exemple ce qu'il y a comme notices sur l ou tel régiment. Nous aurons désormais la réonse à portée de notre main grâce à l'excellent avail de MM. le capitaine Jean Hanoteau et Emile onnot :

Bibliographie des historiques des régiments rançais, chez Champion.

C'est le premier travail de ce genre. Il est exéuté avec autant de science que de conscience, il rme un gros volume de 350 pages, avec une table s noms propres.

Voilà donc nos collaborateurs bien avertis ; ils auront qu'à consulter désormais ce précieux réperoire quand ils désireront les renseignements qu'ils ous demandaient jusqu'à ce jour.

C'est un ouvrage du même genre que celui de M. Emile Bourgeois et Louis André dans la série s manuscrits de Bibliographie historique : « *Les urces de l'Histoire de France XVII° siècle 1610- 15. I. Géographie et histoires gé térales.* Chez uguste Picard. 5 fr.

Un encartage dans le présent numéro permet à os collaborateurs de se rendre compte combien ur sera utile ce répertoire : ce qui nous dispense insister.

C'est dans ce même esprit que nous devons aceillir la publication des *Papiers des Comités mi- aires de la Constituante, de la Législative et de Convention (1789, an IV)*, par M. Pierre Ca n (Chez Cornély) et à la Société de la Révolution ançaise.

« Quelles qu'elles soient, dit l'auteur, et quelques lacunes qu'elles présentent, ces archives des comités militaires méritent d'être connues des travailleurs. Les procès-verbaux bien que secs, peuvent fournir nombre d'indications utiles pour l'histoire de l'organisation militaire La sous-série DXV, avec son complément du carton DXL, 28, offre des éléments précieux pour l'étude de la campagne de 1792. Dans la même sous séric, il faut signaler aux chercheurs les pétitions adressées par des officiers ou des soldats aux commissions de l'Assemblée près les armées du nord et du midi : il est rare que le pétitionnaire ne rappelle pas ses états de services, et nous pouvons avoir grâce à ces documents, des renseignements biographiques dont les archives, administratives de la guerre ne nous procuret pas toujours l'équivalent. »

—

Charles Oulmont. — *La Poésie française du moyen âge, XI° XV° siècle*, recueil de textes accompagné de traductions, de notices et précédé d'une étude littéraire, *Mercure de France*, 26 rue de Condé, 3 fr. 50.

Ce recueil fait partie d'une anthologie de la Poésie française des origines à nos jours, publiée sous la direction de M. Ad. Van Bever; il en est en quelque sorte l'introduction

M. Charles Oulmont a fait précéder les poésies publiées de remarques sur la poésie française au moyen âge, qui forment un excellent tableau d'ensemble de cette littérature poétique « qui n'évolue guère et ne se renouvelle que fort rarement ; où les imitateurs qui ressassent un thème de pièces sont le nombre ; de là, monotonie des développements aggravée par un manque de goût et de mesure.

Il y a. dans cette préface, bien des aperçus ingénieux sur l'art de la composition à cette époque, les tendances mystiques, les abus de l'allégorie, sur la poésie provençale, le culte chevalesque de la femme traduit dans la chanson le geste de l'amour, la littérature didactique, la satire.

« Nous avons assez l'impression, dit-il, que pour les hommes du moyen âge, la poésie fut un jeu d'esprit, un délassement laborieux, mais qu'ils n'y ont rien mis ou à peu près rien de leur âme, de leur personnalité. »

Toutes les pièces intéressantes ou méritant d'être connues, sont ensuite citées. L'auteur, indique toutes les sources qui se refèrent à la poésie donnée ; il en fait la traduction quand elle est d'une lecture trop difficile, ou l'éclaire de notes marginales, biographiques, bibliographiques et linguistiques.

—

J. Grand Carteret — *Papeteries et papetiers de l'ancien temps*. Se vend en l'officine de Georges Putois. marchand papetier colleur, 3 rue Turbigo. 160 illustrations.

Exprimons toute la reconnaissance des chercheurs et curieux à M. John Grand-Carteret : ce n'est pas la première fois qu'il la mérite.

Il a été le créateur de ce mouvement dit du Vieux Papier, qui nous fait recueillir ces modestes imprimés dédaignés autrefois, et dont il a démontré l'utilité par l'histoire de l'industrie et des mœurs. Prospectus, images, lettres, factures ; tout est bon à ce chiffonnier de génie.

Il se devait d'organiser à l'Exposition universelle la section rétrospective de la papeterie avec le concours du président de cette section M. Georges Putois. On se rappelle l'immense intérêt qu'elle présenta, ce fut un des clous de l'Exposition.

Il en devait tout naturellement dresser le rapport explicatif et détaillé, on pense bien, que sur son domaine, il s'émancipa. Il parla de tout, sachant tout, et élabora une véritable encyclopédie, illustrée avec les plus précieux des documents.

Ce rapport un peu en retard — treize ans — est devenu un livre remarquable, amusant, vivant, rempli de trouvailles, causerie et musée, qui dit l'histoire de la corporation, de la fabrication du papier, qui décrit les boutiques des anciens marchands, qui contient une foule de documents et de notices et qui dans sa deux ème partie qui suppose un monde de recherches, donne le *Livre d'or de la papeterie*. « Listes, cartes, adresses et enseignes des marchands papetiers, cartiers, graveurs et marchands d'estampes. Fabricants d'encre et de plumes à partir de 1691 ».

L'ouvrage est magnifiquement présenté et aussi attrayant pour n'importe quel lecteur qu'utile pour l'érudit.

—

FERNAND DE CARDAILLAC. — *Un roman du coup d'Etat 1848-1852*. Bernard Lacaze. Chez Champion.

C'est une biographie — mais c'est surtout un impressionnant tableau d'histoire où les temps que nous traversons trouveraient à s'inspirer.

Ce Bernard Lacaze, dont M. de Cardaillac nous révèle le nom, fut un parlementaire de second plan, mais il résume bien dans sa personne intéressante, le sentiment des esprits inquiets de l'impuissance d'un parlementarisme né de la Révolution, et qui accepterait la dictature pour sauver le pays de l'anarchie et de la faillite.

C'est avec les lettres intimes que M. Bernard Lacaze a adressées aux siens, que M. de Cardaillac a ressuscité cette physionomie. A travers son modèle, il s'est efforcé de comprendre les événements qui ont abouti au 2 décembre sanctionné, en somme, par à peu près toute la nation.

Cette victoire du second Bonaparte sur les esprits fut préparée par un long travail auquel collaborent les événements de chaque jour. « Il a paru intéressant, puisque en avions le moyen, dit M. de Cardaillac, de suivre cette progression chez un homme d'une intelligence peu commune, d'une indépendance sans compromission, sans attaches dans le passé, sans ambition d'avenir. »

Nous avons ainsi un tableau très vigoureux, très lumineux, très net de cette grande et longue crise nationale qu'i n'a encore que peu trouvé d'historiens sincères, et qui explique comment les hommes tels que Lacaze choisirent Louis Napoléon pour tout oser, car ce « qu'on attend de lui c'est de l'audace et non de la prudence ».

—

Comte DE R. DE COLIGNY. — *Gaspard I de Coligny*, — La reine de Hollande, vient d'accepter gracieusement l'hommage d'un ouvrage paru dernièrement chez Chapelot : *Gaspard II de Coligny*, par le comte R. de Coligny.

Dans ce travail serré et très documenté, l'auteur oppose aux accusations portées contre le célèbre amiral le témoignage non suspect de plus de vingt historiens catholiques du XVIe siècle à nos jours. Il prouve en outre, par des documents authentiques, que les calomnies lancées parfois contre cet homme sont sans fondement. Quelques-uns de ces documents, tirés du British Museum et du State Papers Office, de Londres, jettent une nouvelle lumière sur l'affaire du Havre, et seront lus avec intérêt par ceux qui cherchent l'histoire « vrai » aux sources sûres.

—

ALBERT CIM. — *Le Gros lot*. Un fort volume grand in-8°, illustré de 50 gravures par J.-L. Beuzon (Bibliothèque des Ecoles et des Familles). Chez Hachette. Relié, 5 fr. ; cartonné, 4 fr 50 ; broché 3 fr.

Un brave homme d'employé de ministère ouvrant son journal un beau matin, s'aperçoit qu'il a gagné le gros lot.

Le billet, malheureusement, est entre les mains d'un neveu qui court le monde et qu'il s'agit de retrouver.

On voit d'ici quelles péripéties aussi imprévues qu'amusantes vont découler d'un pareil point de départ.

CHEMINS DE FER DU NORD

Trains de Luxe

rd-express. — Tous les jours entre Paris et Berlin. (A l'aller, ce train est en correspondance à Liège avec l'Ostende-Vienne. Le train partant de Paris, le lundi, continue sur Varsovie et Moscou et ceux partant les mercredi et samedi, sur Saint-Pétersbourg.

insulaire-express — Départ de Londres le vendredi et de Calais-Maritime le samedi pour Turin, Alexandrie, Bologne, Brindisi où il correspond avec le paquebot de la Malle de l'Inde.

ais-Marseille-Bombay-express. — Départ de Londres et Calais-Maritime le jeudi, pour Marseille, en correspondance avec les paquebots pour l'Egypte et les Indes.

plon-express. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Lausanne, Milan, Venise, Trieste.

rland-express. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Berne et Interlaken de juillet à septembre et de décembre à février.

adine-express. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Coire et Lucerne de juillet à septembre, et pour Coire de décembre à mars.

ais-Méditerranée. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Nice et Vintimille, de novembre à mai.

in rapide quotidien. — De Paris-Nord pour Nice et Vintimille, composé de lits-salons et voitures de 1re classe (de novembre à mai).

énées-Côte d'Argent. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Biarritz (de décembre à mai).

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

Paris à Londres

via Dieppe et Newhaven par la Gare Saint-Lazare
Services rapides tous les jours et toute l'année
(Dimanches et Fêtes compris)
Départs de Paris Saint-Lazare :
à 10 h. (1re et 2e cl.) via Pontoise et à 21 h. 20 (1re, 2e et 3e cl.) via Rouen, Grande Economie
Prix des billets :

Billets simples valables 7 jours : 1re classe, 48 fr. 25 ; 2e classe, 35 fr. ; 3e classe, 23 fr. 25.
Billets d'aller et retour valables un mois : 1re classe, 82 fr. 75 ; 2e classe, 58 fr. 75 ; 3e classe, 41 fr. 50.
Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, i qu'à Brighton.

CHEMINS DE FER DE PARIS LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

Tir aux pigeons de Monaco

ts d'aller et de retour de 1re et de 2e classes, à prix réduits, de Paris pour Cannes, Nice, Monaco, Monte-Carlo et Menton, délivrés du 15 Décembre 1913 au 21 Avril 1914.

s Billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris); leur validité peut être prolongée une ou deux fois de ours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0. donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.
Paris à Nice : 1re classe : 182 fr. 60 ; 2e classe : 131 fr. 50.

VIIIe Concours International de Ski du Club Alpin Français à Briançon (1326 m.)

du 6 au 9 Février 1914

ganisé sous la présidence d'honneur de M. le Ministre de la Guerre et avec la participation des délégations mili- françaises et étrangères.
mmunications rapides pour se rendre à Briançon et en revenir.
lets d'aller et retour pour Briançon, à validité prolongée, au départ de Lyon, Valence, Grenoble, Chambéry et des situées dans un rayon de plus de 200 km. de Briançon,

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 189[illegible] inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes*.

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896.

Adresser lettres et mandats à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIIIe Volume — Prix du Numéro : 50 centimes — 20 Décembre 1913.

48e ANNÉE

—o—

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)

—o—

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE

SINGULA — LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1385

—

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)

—o—

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 16 fr. ; SIX MOIS : 9 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 18 fr. ; SIX MOIS : 10 fr.

SOMMAIRE

Libraires dépositaires de l'Intermédiaire des Chercheurs

PARIS

Chéronnet, Lib., r. des Grands-Augustins, 19.
Floury, boulevard des Capucines, 1.
Librairie Picard. rue Bonaparte, 82.
Librairie de Saint-Jorre, rue Riche-lieu, 91.
Sauvaitre, boulevard Haussmann, 72.

DEPARTEMENT

Caen : Jouan, 98, rue Saint-Pierre.
Niort. Clouzot, 22, r. Victor Hugo.

LE COURRIER DE LA PRESSE

BUREAU de COUPURES de JOURNAUX
21, Boulevard Montmartre. Paris 2e
Fondé en 1889

Directeur : **A. GALLOIS**

Adresse Télégr.: COUPURES PARIS — Téléphone 101.50

Lit, découpe, traduit et fournit les articles de Journaux et Revues du Monde entier, sur tous sujets et personnalités. Est le collaborateur indispensable des Artistes, Littérateurs, Compositeurs, Savants, Hommes politiques, Diplomates, Commerçants, Industriels, Financiers, Jurisconsultes, Erudits, Inventeurs, Gens du Monde, Entrepreneurs, Explorateurs, Sportsmen, etc., en les tenant au courant de ce qui paraît dans tous les Journaux et Revues, sur Eux-mêmes et sur tous les sujets qui les intéressent.

CASIER PARLEMENTAIRE

Relevé des Scrutins de votes et Nomenclature des Travaux des Sénateurs, Députés, Conseillers Municipaux et Conseillers Généraux

Répertoire du Journal Officiel de la République française

PUBLICATION MENSUELLE : **12** FRANCS PAR AN

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

L'*Argus de la Presse* est le collaborateur indiqué de tous ceux qui preparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

L'*Argus de la Presse* fournit aux artistes, littérateurs savants, hommes politiques, tout ce qui paraît sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

S'adresser aux bureaux de l'*Argus*, **37, rue Bergère, à Paris. (IXe)** — *Téléphone.*

L'ARGUS de l' « OFFICIEL », publié sous les auspices de l'ARGUS de la PRESSE, fournit les votes et la nomenclature des travaux parlementaires des sénateurs, députés, etc, etc.

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

5, Rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain), Paris, VIIe

Le POLYBIBLION paraît chaque mois en deux parties distinctes.

Partie littéraire. Articles d'ensemble, Comptes rendus d'ouvrages publiés, et *Chronique.*

Partie technique : *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix* ; 2° *Sommaires* des revues et de journaux.

	France	Etranger
Partie littéraire,	15 fr.	16 fr.
Partie technique,	10 fr.	11 fr.
Les 2 parties réunies,	20 fr.	[illegible]fr.

Les abonnements partent du 1er janvier.

Spécimen contre 0 fr. 30 en timbres poste.

La Revue des Idées. — Etudes de critique générale, paraissant le 15 de chaque mois, sous la direction de Remy de Gourmont. Rue de Condé, 26, Paris.

Revue d'histoire de Lyon. — Etudes, documents, Bibliographie, paraissent tous les deux mois, directeur M. S. Charléty, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon. — 12 fr. par an. A. Rey. 4 rue Gentil. — Lyon.

Revue des questions historiques, paraissant tous les trois mois. — Fondée par le marquis de Beaucourt, 15, rue Saint-Simon, Paris. Directeur : Paul Allard.

Le mois littéraire et pittoresque. — Magazine très illustré, nouvelles, chroniques, études Le no 1 fr. 5, rue Bayard

Wallonnia. — Archives Wallonnes mensuelle illustrées. Direct. O. Colson. 10, rue Henkart Liège.

Les Annales fléchoises de La Vallée du Loir. — Revue mensuelle illustrée, histoire, archéologie, littérature. La Flèche.

Le Mercure de France. — Directeur Alfred Valette. Paraît le 1er et le 15 de chaque mois. Littérature critique, philosophie, poésie. Mouvement des lettres à l'étranger, 150 pages. 26, rue de Condé, Paris

La Révolution dans l'Aube. — Bulletin trimestriel d'Histoire moderne et contemporaine publi par la Société d'Histoire départementale de la Révolution. Abonnement : 4 fr. par an, Troyes.

La Vendée historique. — Revue de la Vendée militaire, paraissant à Luçon (Vendée), le 5 et le 20 de chaque mois. Directeur : Henri Bourgeois. — Edition sur papier fort 6 fr. 50. Edition ordinaire 5 fr.

Le Bulletin de la société d'histoire de la Révolution de 1848, publie tous les deux mois un intéressant no composé de documents et d'articles inédits. Rédacteur-auteur, Georges Renard. Abonnement 12 fr. Librairie Cornély, 101, rue de Vaugirard, Paris.

L'Art et l'Enfant ; revue illustrée d'éducation esthétique. Directeur M. Léo Claretie, 92, Avenue Niel, Paris. Tél. 522.84.



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris (18e année),** paraissent tous les mois avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande accompagnée de 0 fr 50 en timbres-poste, adressée au secrétariat de la Société, *58, rue de Babylone.*

LXVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Décembre 1913

48e Année
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1385
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Mort de Voltaire. — Après avoir publié le récit si curieux et si circonstancié de la mort de Voltaire, d'après un manuscrit écrit au lendemain du décès du philosophe, sous le titre : *Voltaire mourant*, Paris, (Champion, 1908), j'avais fait part à l'*Intermédiaire* d'une découverte postérieure : celle du nom de l'évêque d'Anvers auquel la dite relation avait été adressée. Un de nos distingués intermédiairistes, M. Ulysse Rouchon, a bien voulu m'écrire qu'il existait dans les archives d'une congrégation célèbre de

Paris une autre copie de cette relation et que l'auteur en était un de ses compatriotes (M. Rouchon est de la Haute-Loire). Je serais très reconnaissant à M. Rouchon s'il voulait bien désigner le nom de la Congrégation et donner le nom de l'auteur à l'*Intermédiaire* ; cette double communication établirait d'une manière définitive l'état-civil de ma publication.

LACH.

—

Le serment demandé aux victimes de septembre. — Quel a été le serment demandé aux martyrs de septembre au moment de leur mort ? Est ce le serment à la constitution civile du clergé du 26 décembre 1790, ou le serment de liberté-égalité du 14 août 1792 ?

UN PARISIEN.

—

Abjurations. — Possède-t-on le registre des abjurations des réformés enfermés au couvent des Augustins à Paris, en 1686 ? où trouver des renseignements précis sur ce sujet ?

HENRI CLOUZOT.

—

Prince Impérial — Dévouement d'un officier. — Dans le livre de Fr. Loliée, *la Vie d'une Impératrice*, il est question au chapitre VI d'une promenade en canot faite par l'Impératrice et le jeune prince, de Biarritz à St-Jean de Luz. L'officier supérieur de la marine, qui avait pris la barre, se trompa à l'entrée du port et dirigea l'esquif droit sur un rocher. Sans mot dire, cet homme se jeta à l'eau à

l'avant du canot et s'interposa entre la proue de l'embarcation et le rocher. Il eut la poitrine écrasée et mourut.

Quel est le nom de cet officier qui eut un aussi beau mouvement d'abnégation ?

P. DES AUBIERS.

—

Napoléon III dans les Romagnes. — Où pourrait-on trouver des détails sur le rôle joué dans la révolte des Romagnes en 1830-1831, par le prince Louis Napoléon, depuis Napoléon III ?

CURIOSUS.

—

Château de l'Herm, en Périgord. — Il y a quelques années paraissait chez Calmann-Lévy un roman d'Eugène Le Roy intitulé *Jacquon-le-Croquant*. L'action se passe autour du château de l'Herm (en Périgord) ; c'est l'histoire (?) de sa ruine provoquée par l'insolence de ses seigneurs. Je désirerais savoir quelle est la part de l'histoire dans ce roman.

Les ruines de l'Herm sont encore très admirées par les touristes qui explorent la région de Rouffignac. Le *Journal de la Dordogne* du 31 août 1884 donnait un extrait d'un article paru sur l'Herm dans le *Bulletin historique et archéologique du Périgord*, signé du Baron de Verneilh, je n'y ai point trouvé la réponse à la question que je pose tardivement aujourd'hui.

R. DE R.

—

Origine du nom du Boulevard du Crime. — Puisque de tous côtés, on proclame la faillite du vieux mélo et que l'Ambigu lui-même, ce dernier rempart d'une institution dramatique si chère au cœur de nos pères, renonce définitivement à le défendre, il nous paraît intéressant de rechercher l'origine du nom de Boulevard du Crime donné à cette partie du boulevard du Temple, où se pressaient jadis, serrés les uns contre les autres, tant de théâtres, petits et grands, qui firent les délices des amateurs de spectacles pendant plus d'un siècle.

Je ne sais si la question n'a pas été déjà traitée ici-même, mais l'opinion générale est que le nom de boulevard du Crime (et aujourd'hui il s'applique plutôt au boulevard Saint-Martin) vise surtout le genre cultivé dans les théâtres d'alors. Cependant ceux qui jouaient le mélodrame n'étaient pas en majorité.

J'assignerais plus volontiers une autre origine à ce nom de boulevard du Crime, dont la date exacte serait d'ailleurs à déterminer. Quand Curtius établit, au Palais-Royal, en 1770, son cabinet de figures de cire représentant des personnages illustres et des bienfaiteurs de l'humanité, il fonda une succursale, réservée aux assassins célèbres, au boulevard du Temple, envahi déjà par des théâtres, des théâtricules et des attractions de toute sorte, comme disent nos modernes.

D'où, sans doute, ce nom de boulevard du Crime. Suis-je dans le vrai ?

D'E.

—

Portraits de la galerie des Offices. — Est-ce qu'on pourrait savoir de quel pays elles sont et où elles habitent ces artistes que voilà : *Thérèse Schwartze*, *Marie Collart Heurotin*, *Elise Nemes* ? Il y en a des autres encore presque inconnues, et qui ont pourtant leur portrait à la Galerie des Offices de Florence et sont *Elise Gonnis*, *De Ribbing*, *Thérèse Arizzara*, *Violante Siriès* et *Marie Torelli*. Comment savoir quelque chose sur leur vie, leurs œuvres, etc ?

Je serais infiniment reconnaissant à qui m'aiderait.

B. VIALLET.

—

Le plus remarquable portrait de Beethoven. — Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il m'indiquer, parmi les nombreux portraits gravés de *Beethoven* quel est celui qui est le meilleur comme gravure, et qui passe pour le plus ressemblant ?

BÉNEAUVILLE.

—

Les Baillets, seigneurs de Tresmes, au début du XVIe siècle. — Un intermédiairiste pourrait-il m'indiquer à quelle source puiser pour la généalogie des Baillet, seigneurs de Tresmes, au début du XVIe siècle : ceci, à propos d'une alliance indiquée, mais non établie, de René Baillet, seigneur de Sceaux, Tresmes et Silly, fils de Thibaud et de Jeanne d'Aulnoy avec Marguerite, alias Jeanne Brinon, fille de Jean et de Pernelle Perdriel ?

LABRUYÈRE.

—

Le maréchal de Bercheny. — Existe-t-il encore des descendants du maré-

chal de Bercheny ? Quels sont-ils et comment sont-ils ses descendants ?

Madame la vicomtesse de la Rupelle, habitant Orléans, n'est-elle pas une de ses descendantes ?

FRYJEGAC.

—

Jean Boué. — Je possède une vue photographique (18 × 22 1/2) d'une maison en ruines perchée sur un roc et dominant la mer. En marge se trouve écrit : « L'Ermitage » ; et plus bas : « Jersey, août 1853. A monsieur Jean Boüé, témoignage d'affectueux souvenir. Charles Hugo. »

« A Jersey, dit E. de Méricourt (*les Contemporains* : V. Hugo 1854), Charles Hugo consacre ses loisirs à prendre des vues au daguerréotype ». Nous connaissons donc l'auteur de la photographie ; mais qui était Jean Boué ? Un Boué est mentionné parmi d'autres personnages, et comme en passant, dans *Choses vues*, *Histoire d'un crime* : un nom et c'est tout. Pourrais-je avoir des renseignements plus précis ?

P. KALTENBACH.

—

De Clugny. — Une belle tapisserie de la vente Aynard (*Nativité*, xv° siècle) malheureusement incomplète, contient, sur une bordure, la moitié d'un grand écusson écartelé au 1 *de Clugny* (*d'azur à 2 clés adossées*, *les anneaux en losange pommetés et enlacés d'or*), et au 3 *de Paynel* (*d'azur à la croix d'or cantonnée de vingt croisettes de même*). De ces deux familles, l'une Clugny est bourguignonne, et des meilleures (bien que M. de Ségur, en son dernier ouvrage, la méprise fort) : c'est elle, sans conteste, qui a fait exécuter la tapisserie, où deux écussons, à ses armes pleines, encadrent la scène de la Nativité. Quant à l'autre (Paynel) elle est normande, et elle ne paraît pas avoir jamais été alliée aux Clugny. Que peut bien signifier cette écartelure ?

DONT CARE.

—

Anne de la Borde. — Qui était Anne de la Borde, demeurant à Courgenard, en 1740 ?

Où était situé Courgenard ?

NISIAR.

—

Destra (?) empirique italien. — On lit dans le *Compte de l'Hôtel-Dieu de Paris*, pour l'année 1551, conservé aux Archives de l'Assistance publique, le passage suivant :

A Jehan Jaques Destra, de Thurin, la somme de XII escus soleil.. pour ses peines, sallaires et vaccations, d'avoir seullement pensé et médicamenté plusieurs mallades incurables estans audict Hostel-Dieu, et en ce faisant ledict Destra a donné ausdits pauvres mallades toutes les drogues, onguans, et autres choses qu'il avoit employés pour penser iceulx mallades.

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des indications sur cet empirique italien, dont le nom d'ailleurs a peut-être été déformé par le scribe ?

MARCEL FOSSEYEUX.

—

Descartes. Ses funérailles. — Dans un article de la *Revue* (du 15 novembre 1913) M. Jean Finot, faisant ressortir le manque de liberté dont jouissaient autrefois les penseurs, quand il s'agissait d'exprimer des idées que l'Eglise jugeait ne pas être orthodoxes, cite parmi les victimes de la sévérité ecclésiastique Galilée, Newton, Buffon et *Descartes dont les funérailles furent interdites*.

En ce qui concerne en particulier ce dernier, j'ignorais absolument ce détail. Il ne s'agit sans doute pas des funérailles qui ont suivi sa mort, puisque décédé en Suède, c'est-à-dire en terre protestante, il n'a pu avoir à subir les prétendues vexations infligées par l'Eglise catholique. Il s'agirait donc des obsèques célébrées à l'occasion du transfert ultérieur en France de sa dépouille mortelle.

Cependant, non seulement Descartes n'a vu mettre à l'index aucun de ses ouvrages mais encore sa soumission aux dogmes de l'Eglise semble éclater à chaque instant dans sa correspondance avec le P. Marsenne.

Que sait-on au sujet des causes de cette interdiction ?

G. DE MASSAS.

—

Juliette Drouet. — Connaît-on, avec exactitude, les origines, la descendance de Juliette Drouet, l'amie de Victor Hugo ?

Son exécuteur testamentaire fut M. Kock, son neveu, conservateur du Musée Victor Hugo, qui fut professeur d'allemand.

Comment était-il son neveu et par suite de quelle alliance ?

Où est mort M. Kock récemment : à Paris, sans doute. Mais quand et dans quel quartier ? Sa mort a passé inaperçue.

V.

—

Jehan de Luxembourg. — Je connais une curieuse lettre signée de Jehan de Luxembourg sur lequel je serais heureux d'avoir quelques lignes biographiques.

La lettre est adressée à Philibert Du Croc, ambassadeur du Roi (Charles IX) en Ecosse, elle est datée de Paris, 28 janvier 1566.

« J'ai parlé, écrit-il, à Leurs Majestez du service que vous leurs avez faictz et faites journellement par dela et du désir qu'avez de revenir, attendu le peu de moyen qui vous donnent. La response a été qu'ils vous i aoient bien pour agréable, et qu'ilz n'y pouvoient envoyer personnage qui le seust mieulx que vous pour estre congneu au pays et bien veue avec les seigneurs, et qu'ils vous envoyeroient argent pour cest efaict... »

H. DE B.

—

Petitot, peintre en émail. — Les biographes de Petitot rapportent que le roi lui accorda un logement au Louvre. Le fait me semble peu vraisemblable. Je n'en ai pas, en tout cas, trouvé trace. En 1685 il habitait rue de l'Université. D'autres critiques lui donnent le titre d'académicien ? De quelle académie, celle de peinture et sculpture ou celle de Saint-Luc ?

La qualité de protestant ne devait-elle pas le faire exclure de ces compagnies ? Je voudrais bien avoir quelques précisions sur ces deux points.

HENRI CLOUZOT.

—

Armes des Grossard. — Quelles étaient les armes de cette famille qui, d'après l'*Armorial général de France* de d'Hozier, fut deux fois jugée noble, savoir ; le 19 avril 1599 par Philippe de Hecre, conseiller à la Cour des Aydes, commissaire pour le règlement des tailles en Poitou, et le 29 janvier 1610, en l'élection de Mauléon.

Existe-t-il, actuellement des descendants de cette famille ?

G.

—

Armoiries des familles Boisgautier et Puget. — L'*Intermédiaire* aurait-il un correspondant alsacien-lorrain pouvant donner l'origine et les armes des familles de Boisgautier et du Puget ? Dans un acte passé le 13 novembre 1752 devant MM. Vannechoux et Besson, notaires, résidant à Colmar, sont nommés François-Joseph de Boisgautier, conseiller du Roy au Conseil souverain d'Alsace, agissant au nom de Marie-Anne de Boisgautier, veuve de François de Puget, chevalier de St-Louis, commandant pour le Roy au Neuf Brisach. Leur fille était l'épouse de François Aimé d'Assier, baron de La Chassagne, chevalier de St-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Beaufremont.

Marquise DE LAGUICHE.

—

Cachet à identifier ; chevalier au naturel. — Quelque aimable confrère héraldiste pourrait-il m'identifier un cachet aux armes en argent et à manche d'ivoire que je possède. Armes : *d'argent au chevalier au naturel, tête nue, un faucon* (?) *sur le poing droit, sur un tertre de sinople* ; *au chef d'azur chargé de trois étoiles à cinq rais d'argent*. Tenants : *une licorne à dextre, une levrette à senestre* ; tortil de baron ; écu français reposant sur une console.

INQUIRER.

—

Ex-libris à identifier : D. B. — Un D et un B entrelacés dans un écusson, et au bas cette devise : *benit et ardet* (Cet ex-libris doit dater du milieu du siècle dernier).

H. D'A.

—

Ex-libris à identifier. Armes impériales d'Autriche. — Ex-libris du dix-huitième siècle : Les armes impériales d'Autriche, avec le collier, la toison d'or, et au-dessous :

Joseph-Benoist-Auguste, Archiduc, fils à l'Empereur.

Ce dernier ex-libris est-il rare ?

H. D'A.

—

Vue cavalière. — *La Nature* du 11 octobre 1913, contient (p. 329) une « Vue cavalière du port actuel du Havre ».

Pourrait-on me dire d'où vient cette expression : « Vue cavalière » que je ne trouve dans aucun dictionnaire de la langue française ?

P. DORVEAUX.

Lugdunum. — Combien connaît-on de Lugdunum ou de Lugduna ? J'ai lu, quelque part, quinze. Peut-on m'indiquer les plus importants, après Lugdunum qui est Lyon, Lugdunum Batavorum, qui est Leyde (quoiqu'on veuille maintenant le contester), et Lugdunum Convenarum, où se trouve aujourd'hui Saint-Bertrand de Comminges ?

Quele est l'étymologie de Lugdunum ? Quelle est celle de Lyon ?

E. M. P.

—

Prépotence. — Je lis dans un grand quotidien, et sous une plume autorisée, le mot *prépotence*, qui répond bien à une idée précise ; pourrait-on me dire s'il a été fréquemment employé, et par des classiques notamment dans la première moitié du XVIIe siècle ? MANDEL.

—

N'en pouvoir mais. — Origine de mais dans l'expression « n'en pouvoir mais ».

Larousse, Darmesteter et Littré le font venir de magis ; n'est-il pas plus rationnel de le tirer de majus, a, um, comme mai, ou de major, majus, comme faisait, je crois, M. Chabanneau ?

JOSEPH COMBES.

—

Calidus, cold, Kalt. — Le latin a calidus, l'italien caldo, correspondant au français, chaud.

L'anglais a cold, l'allemand kalt, le danois kold, etc. avec la signification de froid.

Quelle explication a-t-on donné de l'opposition de sens entre des mots dont les radicaux (CL) semblent les mêmes ?

E. M. P.

—

Military. — C'est un mot qui apparaît, dans notre littérature hippique et sportive, vers 1878. Dans le *Figaro*, du 2 juin 1878, Robert Milton parle d' « un « military » gagné par Dentelle ».

Qu'est-ce, au juste, qu'un « military ? » Courses d'officiers, sans doute ; mais sous quelle forme et dans quelles conditions ?

Et surtout, je voudrais savoir d'où vient ce mot, à désinence anglaise, — qui est inconnu des anglais !

Quel sportsman, quel journaliste français, frappé d'anglomanie, l'a lancé le premier ?

Aujourd'hui, il est courant.

E. X. B.

—

Querelle d'allemand. — Dans *Gil Blas*, de Le Sage, on trouve déjà l'expression « querelle d'allemand ».

Quelle en est l'origine ?

FLAVIUS.

—

Pruneaux et législateurs. — Je lis, dans une étude sur un recueil d'autographes appartenant à la Bibliothèque de Reims, la lettre suivante, adressée, le 21 février 1813, aux députés du département de la Marne par « le sénateur, comte de l'Empire, François de Neufchâteau » :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser des exemplaires d'un opuscule dans lequel j'ai rappelé des textes curieux sur les pruneaux de Rheims *(sic)*. Je désire que cette lecture vous intéresse assez pour vous déterminer à me procurer les éclaircissements ultérieurs que je réclame, afin de faire mieux connaître la préparation des fruits secs et la culture des arbres qui les produisent (les fruits secs !) Je suis fort aise d'avoir cette occasion, etc.

Les pruneaux étaient donc une spécialité de Reims, comme ils l'étaient et le sont encore de Tours et d'Agen ? Il me souvient qu'au XVIIe siècle, c'étaient surtout les poires de Rousselet qui étaient les fruits les plus estimés à Reims, puisqu'on les offrait en boîtes aux rois ou aux princes de passage dans la ville..

PAUL EDMOND.

—

Poudre à sécher l'encre. — Je lis dans le 3e volume des *Tableaux de Paris* (Amsterdam, 1783) de Fulgence d'Orléans, page 83, ceci :

Lettres aux Ministres :

Plusieurs personnes ignorent sans doute, que dans les lettres que l'on écrit aux ministres, il est illicite de mettre sur l'écriture du sable fin, ou de la poudre de métal, il faut employer de la poudre de bois. Beaucoup de lettres sont restées sans réponse, uniquement parce qu'elles étaient imprégnées d'une poudre métallique

Ceci est-il vrai ? Et pourquoi ?

R. D.

Réponses

—

Le Crime rituel. Bulle d'Innocent IV (LXVIII, 622, 731). — J'ai sous les yeux le *Magnum Bullarium romanum.* Luxemburgi, chevalier, 1727, fol. tome I. 85. Dans sa bulle adressée en 1244 à St-Louis et uniquement relative aux Juifs, le Pape Innocent IV leur reproche leurs vices « multæ sunt Judaorum iniquitates » l'usage du *Talmud*, « excedens textum Biblioe in immensum » et l'emploi comme nourrices de leurs enfants de femmes chrétiennes « a cum quibus multa turpia committunt ». En conséquence, il défend aux chrétiens de prendre des Juifs à leur service. Enfin, il approuve l'arrêt de l'Université de Paris condamnant au feu le Talmud et « tam prœdictos abusionis libros ». Les papes Jules III et Paul IV reviennent sur les mêmes défenses et sur d'autres, mais il n'est nullement question du crime rituel qui aurait soulevé alors d'autres tempêtes.

E. B.

***

La bulle par laquelle le pape Innocent IV aurait innocenté les Juifs de l'imputation du crime rituel est indiquée par Potthast dans ses *Regesta Pontificum Romanorum*, tome II, Berlin, 1875, p. 1062, n° 12596, comme imprimée dans plusieurs auteurs ; Baronius-Raynaldus, *Annales ecclesiastici*, anno 1247, n° 84 (édition Theiner, tome XXI, Barri-Ducis, 1870, p. 362) ; Böhmer (J. Fr.), *Codex diplomaticus Moeno-Francofurtanus. Urkundenbuch der Reichsstadt Frankfurt* Frankfurt, 1836, tome I, p. 232 ; Weyden (E.), *Geschichte der Juden in Köln*, 1867, p. 368 ; Ennen (L.) et Eckertz (C.), *Quellen der Geschichte der Stadt Köln*, tome III, n° 88. Une analyse de cette bulle est donnée par M. Elie Berger, dans *Les Registres d'Innocent IV*, tome I, Paris, 1884, p. 463b, n° 3077. C'est une circulaire adressée aux archevêques et évêques d'Allemagne (et également du royaume de France) le 5 juillet 1247. Elle renferme cette phrase :

Falso imponunt eisdem (aux juifs), quod in ipsa solemnitate (Paschali) se corde pueri communicant interfecti, credendo id ipsam legem præcipere, cum sit legi contrarium manifeste : ac eis malitiose objiciunt hominis cadaver mortui, si contigerit illud alicubi reperiri,

qui a permis au grand rabbin de Londres d'affirmer au cardinal Manning, en 1890, qu'Innocent IV avait réduit à néant toute croyance au meurtre rituel. En lisant toute la partie de la bulle qui précède cette phrase, on se convaincra qu'il s'est trompé, et d'autres avec lui. Voici le texte complet pris dans Raynaldus :

Lacrymabilem Judæorum Alemanniæ recepimus questionem, quod nonnulli, tam ecclesiastici quam sæculares principes, ac alii nobiles, et potentes vestrarum civitatum et diœcesum, ut eorum bona injuste diripiant et usurpent, adversus ipsos impia consilia cogitantes, et fingentes occasiones varias et diversas ; non considerato prudenter quod quasi ex archivio eorum Christianæ fidei testimonia prodierunt, Scriptura divina inter alia mandata legis dicente : Non occides ; ac prohibente illos in solemnitate Paschali quidquam morticinum non contingere ; falso imponunt eisdem, quod in ipsa solemnitate se corde pueri communicant interfecti, credendo id ipsam legem præcipere, cum sit legi contrarium manifeste : ac eis malitiose objiciunt hominis cadaver mortui, si contigerit illud alicubi reperiri. Et per hoc et alia quamplura figmentum sævientes in ipsis, eos super his non accusatos, non confessos, nec convictos contra privilegia illis ab Apostolica Sede clementer indulta spoliant contra Deum et justitiam, omnibus bonis suis ; et inedia, carceribus ac tot molestiis, tantisque gravaminibus premunt ipsos, diversis pœnarum affligendo generibus, et morte turpissima eorum quamplurimos condemnando, quod iidem Judæi, quasi existentes sub prædictorum principum, nobilium, et potentum dominio deterioris conditionis, quam eorum patres sub Pharaone fuerint in Ægypto, coguntur de locis inhabitatis ab eis, et suis antecessoribus, a tempore cujus non extat memoria, miserabiliter exulare; unde suum exterminium metuentes duxerunt ad Apostolicæ Sedis prudentiam recurrendum. — Nolentes igitur præfatos Judæos injuste vexari, quorum conversionem Dominus miseratus exspectat ; cum testante Propheta credantur reliquiæ salvæ fieri eorumdem : mandamus quatenus eis vos exhibentes favorabiles et benignos, quidquid super præmissis contra eosdem Judæos per prædictos prælatos, nobiles, et potentes inveneritis temere attentatum, in statum debitum, legitime revocato, non permittatis ipsos de cætero super iis, vel similibus ab aliquibus indebite molestari. Datum Lugduni, III non julii, anno V.

Pour quiconque est au courant du for-

mulaire de la chancellerie pontificale, il est clair que, dans toute cette bulle, jusqu'aux mots *Nolentes igitur*. Innocent IV ne fait que reproduire cette *lacrymabilem Judæorum questionem* et ne décide en aucune manière la question de fait.

J'omets une longue bibliographie du rapport du cardinal Ganganelli publiée par moi dans l'*Université catholique* (1890, nouv. série, t. IV, p. 309), comme étrangère à la bulle d'Innocent IV, mais je ne saurais me dispenser de rappeler le fait qui donna lieu à la plainte des Juifs et au rescrit du pape :

Une petite fille de deux ans, Meilla, de Valréas, disparaît le mardi de la Semaine sainte (26 mars) 1247 ; on la retrouve morte dans les fossés de la ville. Les Juifs étant accusés de l'avoir mise à mort, plusieurs sont arrêtés, et, soumis à la torture, font des aveux (4, 9 et 10 avril).

(U. Chevalier, *Regeste dauphinois, ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, tome II, Valence, 1913, col 431, nos 8316 et 8318). Les sanctions prises à cette occasion contre les accusés et leurs coreligionnaires, non seulement à Valréas, mais ailleurs, obligèrent la communauté juive de la province ecclésiastique de Vienne à recourir à la protection du pape Innocent IV. Voici l'analyse des deux bulles écrites à ce sujet par le pape à l'archevêque de Vienne :

Lyon, 28 mai 1247.

La communauté (*universitas*) des Juifs de la province de Vienne s'est plaint auprès du pape Innocent IV que Draconet, seigneur de Montauban, au diocèse de Vaison, après avoir accusé leurs coreligionnaires de Valréas d'avoir crucifié une jeune fille trouvée morte dans un fossé, les a soumis à toutes sortes de tourments ; de plus, l'évêque de Trois-Châteaux, le connétable du Valentinois et divers nobles de la province en ont dépouillé de leurs biens et mis en prison. Le souverain pontife mande à (Jean), archevêque de Vienne, de vérifier l'exactitude des faits, et, s'il y a lieu, de faire rendre la liberté et leurs biens aux Juifs incarcérés.

La seconde lettre est du même jour et adressée au même archevêque, au sujet des Juifs de sa province; ils se sont plaints auprès du pape des prélats et nobles qui, à l'occasion d'une jeune fille tuée à Valréas (*Valria*), ont brûlé plusieurs de leur religion, en ont chassé de leurs états et contraint à se laisser baptiser; ordre de faire rendre justice et de ne pas tolérer de pareilles molestations.

(U. Chevalier, loc. cit. no 8333 et 8334). U. C.

***

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Dans le numéro du 20 novembre, vous demandez à connaître le texte de la bulle d'Innocent IV authentiquée par le cardinal Merry Del Val dans sa lettre à lord Rothschild.

L'Alliance Israélite vous adresse, sous votre initiale, au Journal, un volume de Strack traduit en français — où vous trouverez ce document à la page 312.

Le secrétaire,
BIGART.

[L'ouvrage a été transmis]

—

Les prisonniers de Saint-Florent. Guerres de Vendée (LXVIII, 329, 441, 488, 676, 726). — Je ne voudrais pas entamer la confiance que d'excellents érudits ont dans la probité historique de feu Dugast-Matifeux. Mais l'*Intermédiaire* m'apporte un argument probant sous la plume de M. J. Chappée : *Documents apocryphes de la collection B. Fillon* (LXVIII, 693). Or, ce que M. A. V. du Pront ignore peut-être, Dugast et Fillon mettaient leurs trouvailles, en commun... et peut-être aussi leurs truquages. Ce que Fillon trouvait trop risqué pour sa signature, il chargeait son ami de le publier. A la mort de Fillon en 1881, la collection commune était à Saint-Cyr en Talmondais, et Dugast la revendiqua comme devant appartenir au dernier survivant. Je le répète, tout ceci ne prouve rien ni pour ni contre l'authenticité du document Haudaudine, mais quant aux mystifications posthumes préparées par Fillon pour la postérité, l'opinion est faite en Poitou et en Vendée. Cf. H. Clouzot. *Rabelais à Fontenay-le-Comte et le prétendu acte de 1519*. Revue des Etudes Rabelaisiennes, 1907, p. 413. JEF.

***

Je ne crois pas qu'on puisse accuser M. Dugast-Matifeux de mauvaises transcriptions par ignorance ou par mauvaise foi ; j'ai été en relation avec ce savant collectionneur, tant au sujet de ses recherches que des miennes et j'ai toujours trouvé en lui un adversaire documenté, sincère et courtois. Je dois cet hommage à la vérité et à la reconnaissance,

le comparer avec un portrait en peinture, fait avant la détention du Roi, que possédait, je crois, Mme la gouvernante des Enfants de France. On y trouvera une ressemblance parfaite.

Mes habitudes à Versailles, par la place que j'occupais à la Cour, ma fréquentation dans le parc de Bagatelle, dont j'avais dirigé les bâtiments et jardin, m'avait rendu familiers les occasions et les moyens de voir fréquemment ce jeune prince.

J'atteste en conséquence, sous la foi du serment, que je l'ai parfaitement reconnu pour être le fils de Louis XVI, que le son de sa voix, ses manières douces, l'ensemble de sa conformation et surtout ses beaux yeux et la couleur blondine de ses cheveux, me retracèrent parfaitement le jeune prince que j'avais souvent vu peu d'années avant sa détention.

Pendant mon court séjour à la tour du Temple, je n'ai pas eu de fonction qui m'aye [*sic*] mis à portée de visiter la chambre qu'occupait la jeune princesse. On lui porta son dîner, après lui avoir fait connaître qu'on arrivait, à la porte qui donnait sur l'escalier. Elle ouvrit, reçut ce qu'on apportait, parut rendre quelques pièces de vaisselle, ne parla point, se retira et dès lors la porte se referma. Dans la soirée du 12, on vint me dire que Marie-Charlotte se promènerait sur la plate-forme après son repas. J'y fus conduit. La princesse était vêtue bien simplement. Elle avait un léger corset rougeâtre et sur le col un fichu de mousseline en pointe où il y avait même un trou. Elle tenait un livre et parcourait rapidement le tour de la plate-forme qu'on avait revêtue de persiennes pour interdire toute communication pour la vue, du dedans au dehors. Pour lui prouver l'intérêt que je prenais à sa situation, je ramassai des fragments d'ardoises que je plaçai entre les lattes des persiennes pour y établir une communication pour la vue au dehors. Après sa promenade, elle descendit dans sa chambre, et je fus conduit dans celle qu'habitait le jeune prince que je trouvai bien faible et bien dolent.

Il résulte de cette déclaration qu'il est constant que j'ai été à la prison du Temple peu de jours avant la mort du jeune prince, que je l'ai vu, que je lui ai parlé et que je l'ai parfaitement reconnu pour être le fils de Louis XVI et le même enfant que j'avais vu dans un âge plus jeune occuper son appartement dans le palais de son père à Versailles et au château des Tuileries.

Ce que dessus j'affirme véritable et conforme à la vérité.

A Paris, ce... octobre 1817.

Une copie, certifiée conforme par Pasquier, garde des sceaux, de l'extrait de l'acte de décès de Louis XVII qui se trouve aux Archives Nationales, BB³⁰ 964, est conservée aux mêmes Archives, BB³⁰ 264.

*
* *

Le procès-verbal (publié pour la première fois intégralement et en fac-simile) de la messe dite pour le repos de l'âme de Louis XVII, roi de France et de Navarre, au camp de Steinstadt (armée de Condé), le 16 juin 1795, et qui porte les signatures autographes du duc de Berry, des trois Condé, de Mazancourt, de Mellet, d'Ecquevilly et de Bouthillier, se trouve, avec l'enveloppe fermée de huit cachets noirs aux armes de ces huit personnages, aux Archives Nationales, ABxix 123 A, pièces 21ᵃ et 21 b (carton déposé en 1868 par le baron de Surval).

La proclamation de Puisaye, affichée en Bretagne à la fin de juin 1795, se trouve en double exemplaire aux Archives du Ministère de la guerre, 5ᵉ subdivision, Ouest, Armée des Côtes de Brest, carton de juillet 1795. Cette proclamation n'est pas datée. Imprimée en Angleterre à la fin de mai 1795, elle est faite au nom de Louis XVII, qui vivait encore à cette date. Mais un des exemplaires conservés aux Archives de la guerre porte, au dos, une sommation de Tinténiac, maréchal des camps et armées de *Louis XVIII*. C'est la fin de la légende relative à la reconnaissance de Louis XVII au camp de Carnac.

—

Un mot du maréchal Niel (LXVII; LXVIII, 104).—Cette question, dont l'*Intermédiaire* s'est occupé à plusieurs reprises, n'a jamais été solutionnée pour parler le français moderne. Ne serait-ce pas parce que la célèbre réponse du maréchal Niel ; « Prenez garde de faire de la France un cimetière ! » aurait été adressée non à Jules Favre, comme on l'a cru, mais bien à Thiers, avant la guerre d'Allemagne ? Voir à ce sujet le *Journal des Goncourt* à la date du 22 août 1894. HENRY PRIOR.

—

Musée Waterloo à Londres (LXVIII, 714). — J'ai un livre intitulé : *Curiosities of London,*

Par John Timbs, F. S. A.
(London, David Bogue, 86 Fleet Street)
MDCCCLV

qui dit ceci, page 574 :

Pall-Mall : Dans le vieux « Star and Garter housse westward of Carlton House, fut installé en 1815, le Musée de Waterloo de portraits et de scènes de batailles, cuirasses, casques et armes à feu... riches costumes et trophées de Waterloo. A côté un grand tableau de la bataille exécuté par un artiste Flamand.

Je tiens ce livre à la disposition de M. Nolliacus.

Les guides actuels, Baedeker... ne font pas mention de ce Musée qui ne doit plus exister.

R. D.

* * *

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro du 10 décembre et sous la signature « Nolliacus » un de vos correspondants demande s'il existe à Londres un musée *Waterloo*.

Malheureusement pour les Français qui sont à Londres — ce que j'ai fait bien souvent — ce mot de Waterloo, avec sa terrible évocation, nous poursuit à tous les coins de rue sous les formes les plus diverses, gare, rue, place, pont, etc., — mais à ma connaissance il n'y a pas de musée Waterloo,— et je crois les connaître tous ainsi que les collections particulières.

Mais — et peut-être notre correspondant trouvera-t-il là ce qu'il cherche — il y a l'« United Service museum » le Musée du Service Unifié à Whitehall Yard, et dans lequel se trouve une exposition permanente d'objets curieux pouvant intéresser les militaires et les marins.

Ce musée n'est visible que sur carte délivrée sur demande par l'administration, sauf le 18 juin, anniversaire de la célèbre bataille, où l'entrée est libre et gratuite.

Ce qui attire le plus et mérite l'attention, est le plan en relief de la bataille de Waterloo avec 190.000 figures en métal représentant les troupes engagées dans l'action.

—

Le Prince de Varsovie (LXVIII, 671). — Le titre de Prince de Varsovie avait été attribué par Nicolas Ier au feld maréchal Paskéwitch, vainqueur et bourreau de l'héroïque Pologne, où il fit « régner l'ordre » de la façon que l'on sait. Après avoir été défait par les Turcs dans la guerre d'Orient, il mourut le 29 janvier 1856, à Varsovie, théâtre de ses cruautés.

BERNARD LATZARUS.

* * *

Paskevitch, Jean Feodorovitch, 1784-1856, général russe, aide de camp général de Nicolas Ier, comte Erivousky, après la prise d'Erivan, 1827, dans la guerre contre la Perse, feld maréchal. Fit la guerre à la Turquie 1828-29. En 1831 fut nommé Gouverneur Général de la Pologne, reprit Varsovie, et créé Prince de Varsovie. En 1849 fit la campagne de Hongrie.

KY.

—

Kohary et Cobourg (LXVIII, 522, 646,685). — Un correspondant, M. *H. G. H.* demande si un Saxe-Cobourg, grand-père du roi de Bulgarie, a épousé une dame hongroise du nom de Kohary et pose cette question : « Quel est ce Cobourg et quel est son nom ? »

Puis il ajoute cette autre question :

« Quel est le véritable nom de cette dame » laquelle, selon lui, aurait été de très petite naissance et d'origine très roturière ; à laquelle, enfin l'empereur d'Autriche aurait conféré le titre de princesse de l'Empire.

Je suis à même de donner des détails précis et sur le duc de Cobourg en question, et sur la princesse de Kohary, sa femme, grand'père et grand'mère du roi actuel de Bulgarie.

Le duc Ferdinand-George-Auguste était né le 28 mars 1785. Son père était le duc François-Frédéric-Antoine de Saxe Saalfeld Cobourg et de sa mère la princesse Caroline de Reuss.

De ce mariage sont issus sept enfants, dont cinq filles et deux garçons. Le Duc Ferdinand, grand'père du roi de Bulgarie était le cinquième de ses enfants. Sa sœur aînée, Sophie de Saxe Cobourg fut épousée par un émigré français, Emmanuel de Pouilly, dont la mère était Marie-Antoinette de Custine. La seconde sœur, Antoinette de Saxe-Cobourg, devint la femme du duc Charles de Wurtemberg. De cette dernière union est issue le Duc Alexandre de Wurtemberg, devenu l'époux de la princesse Marie d'Orléans et souche de la ligne catholique de Wurtemberg, actuellement la ligne agnate la plus proche au trône. La troisième sœur, Julienne de Saxe-Cobourg, fut épousée par le Grand duc Constantin, Paulovics, frère des empereurs Alexandre Ier et Nicolas Ier. Le frère aîné du Duc Ferdinand, le duc Ernest, réunit les Duchés de Saxe Saalfeld Cobourg au Duché de Gotha, et fit sou-

che de cette ligne, parvenue aux trônes du Portugal et de Grande-Bretagne. Le frère cadet du duc Ferdinand, le duc Léopold parvint au trône de Belgique et y fit souche de la ligne royale régnante. Puis la dernière et quatrième sœur du duc Ferdinand, Marie Louise-Victoire, princesse de Linange, en premières noces, et duchesse de Kent, en secondes noces, devint la mère de feu la Reine Victoria de Grande-Bretagne.

La parenté du grand'père du roi Ferdinand de Bulgarie est donc une des premières de l'Europe.

Je puis donner également des détails précis sur la femme du duc Ferdinand de Saxe-Saalfeld-Cobourg, princesse Marie-Antoinette de Kohary.

La maison de Kohary est une fort ancienne famille de magnats de Hongrie, dont le chef exerçait la charge héréditaire de *Gespan* du Comitat de Honth, une des 74 provinces du Royaume de Saint-Etienne, dans la Haute-Hongrie au Nord de la ville de Gran et sur la rive droite de la Gran.

Cette province était autrefois célèbre pour ses richissimes mines argentifères, dont l'exploitation remonte au XVe siècle. La maison Kohary y possède encore le superbe château de Sanct Antal, près de Schemnitz (Selmczbanja) chef-lieu de la province de Honth.

Outre cette charge héréditaire de *Gespan* d'une province du Royaume, la maison Kohary possédait une dizaine de grands domaines en Hongrie, en Moravie, en Styrie et dans les archiduchés.

De cette maison est issue la Princesse Marie-Antoinette de Kohary, femme du Duc Ferdinand de Cobourg et grand'mère du roi de Bulgarie, née le 2 juillet 1797. Son père était le prince François-Joseph de Kohary, né le 7 septembre 1766, élevé au rang de Prince du Saint-Empire par l'empereur François II d'Allemagne. Sa mère, la comtesse Marie-Antoinette de Waldstein-Wartenberg, mariée le 3 février 1792, était d'une famille illustre, alliée aux Landgraves de Fuerstenberg, aux Princes de Rohan-Guéménée et autres grandes maisons de l'Europe. La Princesse de Kohary, grand'mère du roi de Bulgarie, était donc, elle aussi, de fort bonne lignée, tant du côté paternel que du côté maternel.

J'ajoute que, du côté maternel des Waldstein, la princesse de Kohary comptait dans sa parenté le célèbre capitaine de la Guerre de Trente ans, Albert Wenceslas Eusèbe, comte de Waldstein (Wallenstein), duc de Friedland, prince dans le Royaume de Boême, duc de Sagan en Silésie, duc de Mecklembourg et prince du Saint-Empire.

FROMM, de *l'Univers*.

—

Le régicide Audrein (LXVIII, 669). — Dans une histoire de St-Jean Discalceat, franciscain vénéré en Bretagne et surtout dans la Cornouaille, je trouve les lignes suivantes sur Yves Marie Audrein, né en 1741 à Goarec (Cornouaille) évêque intrus du Finistère, en 1798:

Audrein fut arrêté sur la route de Briec, dans la nuit du 19 novembre 1800, par les Chouans qui le fusillèrent parce que il avait voté la mort du Roi.

BENÉDICTE.

—

Famille de Béthune (LXVIII, 624). — Il semble que Claude Charlotte est l'avant-dernier des sept enfants de Paul-François de Béthune, duc de Béthune, (branche de Charost), pair de France, maréchal des camps et armées du Roi, capitaine des gardes du corps de S.-M., et de Julie-Christine Régine-Georges d'Entraignes. Elle était née en 1716; ses parents habitaient à Paris, en leur hôtel, grande rue du faubourg Saint-Honoré, paroisse de la Madeleine. MADEL.

—

Danton et ses descendants (T. G., 260; LVII; LVIII; LIX; LXVIII, 640). — En 1852 et années suivantes, l'un des inspecteurs d'Académie portait le nom de Danton, et on le disait parent de l'ancien conventionnel. Il était notamment présent à la séance dans laquelle les étudiants firent un beau tapage à Nisard pour sa théorie des deux morales.

V. A. T.

—

Nicolas Denisot (LXVIII, 624. — La Provence a ses héros et ses gloires dont elle est fière; mais elle ne peut se vanter d'avoir donné le jour au comte d'Alinois, Nicolas Denisot. Si ce nom se rencontre en Provence, la famille de Nicolas est bien mancelle. Je ne veux point ici faire sa vie, on la lira avec intérêt dans l'intéres-

sante thèse que M. l'abbé Clément Jugé [un manceau] a consacré à ce « sonnettiste » : Nicolas Denisot du Mans : *Essai sur sa vie et ses œuvres*, 1707. Le Mans, Bienaimé Leguicheux, in-8. On lira encore avec fruit l'article de M. G. Fleury : *Quelques portraits de la famille Denisot* [dont celui de Nicolas] inséré dans le *Compte-rendu du congrès archéologique fléchois*, 1 et 2 juin 1908. 1909. Paris, H. Champion, La Flèche, E. Besnier, in-8, pp. 173-184.

LOUIS CALENDINI.

—

Famille Gassies (LXVIII, 625). — J'appartiens à une vieille famille Gassies de Bordeaux. Au moment de la Révolution, mon arrière grand-père, Simon Gassies, était armateur à Bordeaux. Son fils, Jean Gassies, peintre d'Histoire, auteur de nombreux tableaux disséminés dans nos musées (à Versailles, une série relative aux événements de 1830) était né à Bordeaux. Mon père Gassies, Georges Jean-Baptiste, est né à Paris, mais il a toujours conservé ses attaches bordelaises. Je crois bien que le Gassies de 1455 est un ancêtre. Mais ce n'est pas pour donner des renseignements à Monsieur Will-Neufdeberg que j'écris cette note. Je crois bien qu'il en sait plus que nous mêmes. Peut-être trouverait-on des renseignements dans les archives de la paroisse Sainte-Croix, sur laquelle la famille avait des propriétés ; ainsi qu'à Bègles.

A Bordeaux, il y a encore une rue de la Tour de Gassies, et ce nom n'étant en somme pas aussi commun que celui de Dupont ou de Durand, il peut bien se faire qu'il y ait là une relation avec nous.

GEORGES GASSIES.

—

Marguerite de Gondi (LXVIII, 670). — En décembre 1617 Anne, duchesse d'Halwin, fille de Florimond d'Halwin, marquis de Piennes et de Maignelais, et de Claude-Marguerite de Gondi, mariée en 1611 à M. de Candale, introduisit une requête contre son mari, sous prétexte d'impuissance. L'instance entamée, le président Séguier et M. de Bérulle furent choisis comme arbitres ; l'épreuve du Congrès eut lieu dans une chambre particulière, sans médecins ni chirurgiens, chez la marquise de Maignelais, mère de Mme de Candale. Le comte après deux heures en sortit victorieux, à la satisfaction de sa femme (11 mars 1618). Cette démonstration faite, il l'emmène à son hôtel, lui ôte ses gens et la conduit, escortée de quatre soldats, au château de Castelnau-Barbarens.

Nous ignorons la date exacte à laquelle fut prononcée l'annulation du mariage, malgré l'épreuve si concluante du 11 mars. En tous cas, Anne d'Halwin épousa en 1620 Charles de Schomberg, maréchal de France.

Voir le *Journal inédit d'Arnauld d'Andilly* (*1614-1620*) et les *Mémoires de Tallemant des Réaux* (Sur l'épreuve du Congrès, Arnauld d'Audilly contredit Tallement, mais son assertion est contemporaine du fait et par là indiscutable).

LACH.

*
* *

La marquise de Maignelay fut une des pieuses femmes qui, ainsi que Mme Acarie, procurèrent avec le futur cardinal de Bérulle l'établissement des Carmélites en France (1604) (Voir : *Monsieur de Bérulle et les Carmélites de France*, par l'abbé Houssaye).

Le mariage de sa fille, Mme de Candale, fut en effet cassé, et d'autant plus facilement, qu'il n'avait jamais existé que sur le papier.

L'affaire fut traitée entre Rome et Paris par le cardinal Bentivoglio, alors nonce à Paris Elle se trouve rapportée dans sa très intéressante correspondance diplomatique: *La Nunziatura di Francia*. Je regrette de ne pouvoir préciser le volume, que je ne possède pas à la campagne où je me trouve en ce moment.

BÉNÉDICTE.

—

Le Maréchal de Richelieu à Bordeaux et à Fronsac (LXVIII, 529, 647, 749). — Hélas ! 3 fois hélas ! Le bel hôtel Richelieu, avec les imposantes cariatides de son entrée etc..., n'existe plus depuis une quinzaine d'années. Un magasin très moderne, la Belle Jardinière, pour ne pas le nommer, s'est installé sur l'emplacement de cette princière demeure, *sic fata volnerunt*.

G.

*
* *

Je remercie vivement « Quœrens de

l'exacte et précise communication qu'il a bien voulu m'adresser.

Je suis également reconnaissant à V.A.T. de son amusante anecdote sur le cardinal Donnet, achevêque de Bordeaux, qui fût un des successeurs de Richelieu dans l'hôtel du gouvernement de la rue Vital-Carles. Mais je ferai observer que le respectable prélat n'était guère documenté sur la fin de son prédécesseur. En effet, ce n'est pas à Bordeaux, dans sa résidence officielle, que mourut le maréchal, le 8 août 1788, mais à Paris dans son hôtel de la rue Neuve-Saint-Augustin.

D'E.

—

La Princesse de Rohan-Rochefort. Sa sépulture (LXVIII, 630). — L'infortunée princesse Dorothée de Rohan Rochefort, veuve du duc d'Enghien, victime d'un lâche attentat, repose dans le petit cimetière du couvent des Dames des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, rue de Picpus.

Voici l'inscription gravée sur son tombeau :

Icî repose
Charlotte-Louise-Dorothée
Princesse de Rohan-Rochefort
décédée à Paris le 1er Mai 1841
à l'âge de 73 ans 1/2
Modèle de bonté, d'amabilité, de
bienfaisance, elle réunit
toutes les qualités du cœur et de l'esprit
Sa vie,
si péniblement traversée par les chagrins
fut exemplaire et chrétienne.
Elle a voulu reposer auprès de sa famille
et qu'une simple pierre
indiquât à ses parents, à ses amis,
celle qui les a tendrement aimés
Elle sera l'objet de leurs éternels regrets
Priez pour elle.

Donc, aucun doute.

COLLINE.

—

Armoiries au lion (LXVIII, 287, 500, 656, 694, 750). Les vraies armoiries de la famille de Gourgue (l'*s* final est fréquent) ont une étoile d'or dans le canton dextre du chef.

ST.-S.

—

Ex-libris balzacien — Lesourd (LXVIII 626). — M. Paul Lesourd fut pendant de longues années le secrétaire de la société archéologique de Touraine. Son successeur ou le président de la dite société fourniraient facilement à M. Richard-Desaix les renseignements qu'il demande.

R. X.

—

L'Hôpital Comtesse (LXVIII, 623, 751). — Jeanne de Constantinople, fille de Baudouin XI, et comtesse de Flandre, détacha une portion de son palais de la Salle, à Lille, pour y installer un hôpital, qu'on appela d'abord Hôpital Notre-Dame ; à ce nom la reconnaissance du peuple lillois substitua celui d'Hôpital Comtesse, qu'il perdit en l'an V, pour recevoir celui d'Hospice Comtesse.

L'acte de fondation est de février 1236 (vieux style).

A l'origine, les malades y étaient soignés par des frères et des sœurs ; actuellement, il est réservé aux vieux hommes et aux bleuets. (Th. Leuridan, *Epigraphie du département du Nord*, t. II, p. 489.)

Voir aussi : DERODE, *Histoire de Lille*. IV. 140. OZENFANT, *Notes sur les anciens établissements hospitaliers de la ville de Lille et les curiosités qu'ils renferment*, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, XVI, 345. — *Inventaire des archives hospitalières de Lille*, etc...

L'origine de l'hôpital fait comprendre pourquoi il porte les armes du comté de Flandre.

DE MORTAGNE.

—

Comment les Romains se servaient-ils de leurs chiffres ? (LXVIII, 626). — Les chiffres romains, pas plus que les chiffres grecs, ne se prêtaient aux opérations faites comme nous les faisons aujourd'hui. On allait plus lentement, par des procédés plus compliqués. S'il s'agissait de très petits nombres, on pouvait, en décomposant ces nombres, et en utilisant la table de multiplication apprise à l'école, ramener les opérations de multiplication et de division à une série d'opérations plus simples, et finalement d'additions et de soustractions faites de tête au cours desquelles sans doute on utilisait l'écriture pour noter les résultats partiels obtenus. Mais surtout on utilisait, soit l'*abacus*, espèce de boulier qui permettait de faire additions et soustractions par un procédé mécanique, soit le calcul digital, mentionné comme de pratique

courante par des écrivains latins de toute époque, et dont Paul Tannery (*Grande Encyclopédie*) parle ainsi : « Ce procédé... consistait à figurer avec les doigts, suivant certaines conventions, un nombre pouvant s'élever jusqu'à 9999. A cet effet, on marquait, au moyen de dispositions différentes, les neuf premiers nombres avec les trois doigts du médian au petit de la main gauche ; les dizaines se figuraient avec l'index et le pouce ; les centaines et les mille, sur la main droite, suivant le même principe. On pouvait dès lors, en calculant de tête, représenter constamment le résultat, au fur et à mesure de sa formation par chaque opération partielle. On pouvait donc, avec de l'exercice, effectuer des additions sur le simple énoncé des nombres, des soustractions dans les mêmes conditions, des multiplications de deux chiffres par deux chiffres, et aborder même des opérations plus compliquées ». Le même auteur ajoute que certain texte montre ce procédé appliqué à des calculs astronomiques assez complexes. « Malheureusement, ajoute-t-il, on n'a aucun détail sur le mode de pratiquer les opérations dans ce calcul. On pourrait y trouver sans doute l'origine de certains usages dont la présence est difficilement explicable dans les anciens procédés de calcul écrit, et qui en tout cas n'ont pas été combinés pour l'écriture, par exemple celui de commencer les opérations par les plus hautes unités. » J'ajoute que dès qu'il s'agissait de nombres de plus de deux ou trois chiffres, les Romains employaient d'habitude un moyen beaucoup plus simple. Ils avaient recours à un recueil de calculs tout faits, ce que nous appelons un Barême.

IBÈRE.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 765, XXXV à XL; XLII ; XLIV à XLIX ; LI à LXII ; LXV à LXVII ; LXVIII, 463, 560). — On en a cité déjà beaucoup ; en voici un de grande envergure. Louis Choquet, poète du XVIe siècle, est l'auteur des *Actes des Apôtres* et de l'*Apocalypse*, « mis en Rimes Françoises par personnages ». C'est, à proprement parler, une sorte de mystère dialogué ; il forme un volume in-f° imprimé à Paris en 1541. Le titre complet est infiniment trop long pour être copié ici. Il suffit de savoir que le volume était édité par les Angeliers et qu'il était divisé en trois parties : deux pour les Actes, de 210 fts, et 165 fts, et 46 fts pour l'Apocalypse. Voir Bayle, supplément de Genève de 1722. On y trouve de copieuses citations. L'auteur ne semble pas très révérencieux.

E. GRAVE.

—

Manuscrits inédits de Racine et de Bossuet (LXV ; LXVI). — Nous avons déjà publié plusieurs notes relatives à des manuscrits de Racine qui se trouveraient à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

Cette nouvelle nous avait été révélée par M. l'abbé Bonnet, décédé récemment.

L'exactitude de l'attribution avait rencontré beaucoup de sceptiques.

M. Fernand Causy, dans le *Gaulois du dimanche*, nous apprend que le R. P. Thibault de l'Assomption, religieux très érudit, annonce la découverte d'un ouvrage inédit de Bossuet, faisant suite aux *Elévations sur les Mystères*, et intitulé *Méditations sur l'Evangile de Saint-Mathieu*. De cet ouvrage, il a tiré les méditations relatives à l'oraison dominicale, et il en annonce la publication prochaine sous la forme d'un manuel de piété intitulé le *Pater*.

La raison alléguée par lui (le R. P. Thibault) est que l'écriture du manuscrit se révèle identique à celle de plusieurs certificats délivrés par Bossuet à la fin de son épiscopat, certificats dont l'authenticité ne laisse aucun doute, dit M. Fernand Causy. C'est là un argument très fort, surtout avancé comme il est par un paléographe aussi habile que l'auteur de la *Notation neumatique de l'Eglise latine*. Il serait même tout à fait décisif, si cette écriture n'était pas une calligraphie, c'est-à-dire une écriture impersonnelle, qui peut être de mains différentes, ou qui, étant de la même main, peut avoir servi à copier des auteurs différents. Aussi, le P. Thibault a-t-il senti la nécessité de donner d'autres preuves, tirées celles-ci de la forme du style. Nous devons seulement regretter qu'il ait cru devoir les ajourner à une publication postérieure : elles n'eussent pas été déplacées à la tête de ce *Pater*.

J'ai eu la curiosité, en attendant, de lire quelques commentateurs de l'Evangile contemporains de Bossuet, et parmi eux le P. Lallemant et le fameux P. Quesnel. Lallemant est d'une facilité verbeuse, Quesnel d'une sécheresse de logicien; et il est à croire que Voltaire ne l'avait pas lu, quand il cite son livre, dans le *Siècle de Louis XIV*, comme un modèle d'onction et de grâce. Sans aucun doute, l'auteur du *Pater* leur est très supérieur par la poésie de l'inspiration, la mai-

trise du style, la force et la couleur des mots : à la fois qu'une glose érudite, ces *Méditations* sont d'une littérature presque académique. Mais, justement, un poli si achevé est-il le fait de Bossuet, dans une œuvre de cette nature ? Ses *Méditations sur l'Evangile*, ses *Elévations sur les Mystères* sont des ouvrages d'apostolat, destinés non aux lettrés, mais à d'humbles filles, aux religieuses de son diocèse : il n'en a point banni l'érudition, mais il la soutient par l'épanchement simple d'un pasteur, plutôt qu'avec l'adresse d'un virtuose. Je ne sens pas dans le *Pater* ces arrêts, ces répétitions, ces heurts, tout ce rythme irrégulier enfin, dont le mobile est dans son cœur ; je vois une vapeur poétique, mais que la raison élève, développe, ordonne et, à force de soins, dissipe. Ce n'est pas à la vérité qu'on ne relève çà et là des expressions d'une admirable vigueur. « Le peuple juif, dit l'auteur, s'estimait heureux de s'établir en paix dans un canton du monde, et de marcher sur le ventre de ses ennemis.., Vous, mon Dieu père, ne rebutez pas les pénitents et vous leur ôtez les vieux haillons de leurs péchés... Ma prière a-t-elle été un commerce de religion ou une mômerie ridicule ? Ma prière est-elle le cri d'un mendiant qui est poussé d'une faim extraordinaire ? » C'est à de pareilles serres, dit le P. Thibaut qu'on reconnaît l'aigle.

Il serait ridicule à un profane de terminer par un examen théologique ; cependant, si le *Pater* est de Bossuet, tous les arguments exprimés dans les *Méditations sur les Evangiles* (VI, sermon sur la montagne) et répandus dans les différents ouvrages du prélat, devraient s'y retrouver, sinon à la lettre, du moins en esprit. On voit bien assurément un fonds de raisonnement commun et qui tient à l'orthodoxie de l'auteur laquelle n'est point inégale à celle de Bossuet. On peut négliger même des variantes de forme, encore qu'elles ne soient pas sans importance : c'est ainsi qu'une citation de Saint-Cyprien, déjà traduite dans les *Etats d'oraison*, l'est dans le *Pater* d'une manière beaucoup plus faible ; c'est ainsi que l'expression de Saint Paul : « Nous *crions* à Dieu... », longuement et justement développée par Bossuet, est rapportée sans commentaires dans le *Pater*. Mais quand elles touchent à la doctrine, les omissions et les divergences doivent être relevées.

Dans la méditation *que votre règne arrive*, l'auteur du *Pater* ne fait pas moins de part au sens terrestre du royaume de Dieu qu'à l'allusion au jugement dernier ; c'est une interprétation que Bossuet ne condamne pas expressément, mais dont il désapprouve Richard Simon dans sa *Défense de la tradition*, Dans la Méditation sur le pardon des offenses, l'auteur du *Pater* ne fait pas état du péché originel, sur lequel Bossuet (*Défense de la tradition*, s'étend si longuement à propos du même texte. Enfin, dans *pain quotidien*, la différence est assez marquée. Selon l'auteur du *Pater*, le mot de *quotidien* est essentiel. « Cette demande, dit-il, est une grande prédication qui condamne les ambitieux, qui couvre de confusion les avares. » Il me semble que Bossuet ne va pas si loin. « On demande sans difficulté que nous l'ayons actuellement et tous les jours ce pain nécessaire à notre vie, ce qui n'empêchera pas qu'il ne nous soit donné par notre travail volontaire, et souvent par la bonne volonté et les aumônes de nos pères. »

Je me suis permis ici quelques comparaisons, assuré que le P. Thibaut en fera de plus nombreuses et de plus étudiées ; et je ne doute pas qu'alors il ne concilie les oppositions, ne résolve les doutes, avec la double autorité du savant et du religieux.

—

Œuvres de Mme de Mirbel (LXVIII, 531, 571, 590). — Si M. L. R. voyait mon manuscrit du 19 décembre dernier, il regretterait sans doute d'avoir si dûrement remarqué, cela peut-être pour la première fois, qu'un changement de chiffre n'est pas toujours imputable à un auteur.

Toutefois, mon très aimable confrère peut s'assurer que ce n'est certes pas pour cela qu'il « possède d'elle la jolie miniature qu'elle a faite en 1844... ». S'il est admirateur de Mme de Mirbel, je le prie de croire que j'ai de bonnes raisons pour louer le réel talent de cette grande artiste.

J.-C. — ALFRED PROST.

—

Erasme et la prononciation moderne du grec (LXVIII, 243). — Voir dans le numéro de la *Revue des Deux Mondes* du 1er juin 1890 un article de M. Emile Burnouf intitulé *La prononciation du grec*.

DE MORTAGNE.

—

Essai de Langue universelle : le latin ou l'Esperanto (LXVII, LXVIII ; 70, 180, 313, 354, 411, 609). — Je ne vois rien de ce que dit M. de Massas (LXVIII, 354) (1) en faveur de l'*Esperanto* qui ne se puisse dire facile du latin d'Eglise.

(1) Cet article, qui nous avait été adressé dès le 28 septembre, s'est malheureusement trouvé égaré jusqu'aujourd'hui.

M. de Massas proteste contre le qualificatif « baroque » appliqué à l'*Esperanto* : d'autres, je crois, estimeront comme moi qu'un langage fabriqué ainsi, d'un coup, en dehors de la tradition en vertu de laquelle se forment les véritables langues, ne peut être qualifié plus justement.

Nos « bons Français » aiment les dadas ; beaucoup font de la Franc-maçonnerie un dada à toute fin, alors qu'une foule de gens ne pensant pas autrement que les francs-maçons ne se soucient point de faire partie de cette association. Je ne suis pas de ces bons Français, je préfère généraliser davantage et considérer tout le mal moderne dans l'esprit satanique de la Révolution, de cette grande Révolution française à laquelle la Franc-maçonnerie a fort contribué, mais dont elle n'a certes pas été l'unique agent.

Cela ne fait pas que la Franc-maçonnerie, tant diminuée qu'elle soit de nos jours, ne demeure une association essentiellement antichrétienne, ennemie de l'Eglise, et *dont aucune œuvre ne soit sans porter ce caractère*. Que mon honorable correspondant, — je ne voudrais pas dire contradicteur — qui dit partager, « en principe » du moins, les sentiments catholiques qui m'animent, veuille donc bien réfléchir que si la Franc-maçonnerie favorise particulièrement la propagation de l'*Espéranto*, c'est qu'elle y trouve quelque intérêt anti-catholique, ainsi que l'a bien marqué avec moi *La Critique du Libéralisme*.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

***

Je connais d'excellents et sûrs catholiques qui préconisent l'esperanto : je connais des francs-maçons qui n'en veulent pas. J'appartiens aux premiers, et je pense comme les seconds. Je rejette l'esperanto parce que je ne crois pas à la durée d'une langue artificielle qu'une autre langue artificielle peut détruire. Pourtant il faut reconnaître que l'esperanto donne des résultats immédiats et qui peuvent servir aussi bien les conservateurs que les révolutionnaires. Esope a dit que la langue est ce qu'il y a de pire. L'esperanto est une langue : elle vaut par la manière dont on s'en sert. Est-ce routine ? Je ne m'en sers pas.

H. B. V.

***

Une erreur d'impression (colonne 355, 3e alinéa) m'a fait dire « une version de *Racine* », c'est « une version de *Tacite* » qu'il faut lire.

G. DE MASSAS.

—

Les dragons de Carmen (LXVII ; LXVIII, 123, 221, 400, 510). — M. Maurice Charpentier croit que je suis en contradiction avec M. Cottreau au sujet de l'habit-veste jaune.

La vérité est que M. Cottreau, ne lui en déplaise, fait confusion, ce que, d'ailleurs, Mérimée fait aussi probablement, lorsqu'il fait dire à Carmen « Tu es un vrai canari, d'habit et de caractère ». La confusion vient de ce que, ils parlent de l'uniforme de la cavalerie de ligne, qui en 1822 portait l'habit jaune avec revers rouges, comme je le disais colonne 124, d'après le comte Clonard.

Quant au pantalon, je crois que M. Cottreau a mieux vu. Je disais verdâtre, lui croit voir gris-bleu, ce qui est plus probable. En examinant les gravures, j'avoue que je serais bien embarrassé de pouvoir dire au juste quelle est la vraie couleur. Dans le texte on ne trouve rien sur ce sujet.

AMERICA.

—

Accaparer (LXVIII, 673). — Le sens primitif d'accaparer était : retenir une marchandise en donnant des arrhes, c'est déjà en éclaircir l'histoire que le rattacher, par l'italien peut-être plutôt que par l'espagnol, au latin « capere arras », ou « arrhas ».

Quant à arrha, ou arrhabo, emprunté par les Latins au grec, on s'accorde, je crois, en général à le faire venir d'un mot hébreu « erabon », qui se rattache lui-même à une racine ayant le sens de garantir.

IBÈRE.

—

Grabelleur ou Grabeleur. — (LXVIII, 479, 654). — Le métier existe toujours, c'est celui d'expert. Les graines contiennent toujours une certaine quantité de corps étrangers, qu'il s'agisse de graines oléagineuses, de poivre ou autres.

Si les acheteurs et les vendeurs ne s'accordent pas sur la réfection à consentir pour ces corps étrangers que l'on nomme ici « grabeaux » on s'adresse à un expert,

Les Grabeleurs du XVIIIe siècle n'étaient pas autre chose. Ils étaient jurés et nommés par la communauté des courtiers.

PAYSAN D'HOULME.

—

Orvilleur (LXVIII, 576). — L'orvilleur, dont on trouve fréquemment la profession indiquée dans les actes des notaires du Puy, était un marchand de farine. Il parcourait les rues en criant : « A l'orve de froment ! A l'orve ! » Le mot est depuis longtemps tombé en désuétude.

J'ignore si les orvilleurs formaient une corporation ; je ne l'ai vue mentionnée nulle part.

U. R.

—

Bouffarde (LXVIII, 338,462,532,604). — Mon interprétation du mot *bouffarde* m'a valu, après une approbation, le regard sévère d'un de nos confrères : il trouve mes conclusions audacieuses. Au risque de ses foudres, je suis tenté d'aggraver mon cas. Il me met en garde contre la tendance à généraliser ; je crie : généralisons !

Je m'explique : parmi les chercheurs il y a deux catégories : les *amateurs* et les *étymologistes*. J'appelle *amateurs*, sans aucune nuance péjorative d'ailleurs, les gens pressés à qui il suffit par exemple de savoir que *bouffarde* dérive de l'espagnol *bufarda* (entrée de four) de *bufar* (souffler, bouffer). J'appelle *étymologistes* les curieux que cette connaissance première ne satisfait pas entièrement et qui, non contents de travailler sur des mots isolés, dans la poussière des mots, devrais-je dire, veulent voir en eux des membres d'une même *famille*, d'une même *espèce*, d'un même *genre*.

Ceux-ci pensent que les mots, comme les animaux ou les plantes, peuvent être classifiés, qu'ils ont des ancêtres, ont évolué dans la suite des âges, qu'ils sont nés d'une onomatopée, d'un besoin, qu'ils vivent et qu'ils meurent pour céder la place à des mots mieux armés pour vivre et répondant mieux aux nécessités d'une époque.

Mais si les mots se transforment et disparaissent, il n'en est pas moins vrai que leurs caractères particuliers subsistent en d'autres mots de la même famille, de la même espèce, du même genre.

Ces caractères permanents sont ce qu'on appelle les *radicaux* et les *racines*. Et c'est précisément dans la recherche de ces éléments que réside l'intérêt primordial de la science encore hésitante de l'étymologiste.

Car il n'est pas un chercheur qui ne se soit rendu compte qu'un radical bien choisi est la clef qui ouvre toutes les portes. Que de fois ne nous est-il pas arrivé après avoir fouillé les dictionnaires de vingt langues, épuisé toutes les hypothèses, d'en arriver à des rapprochements ingénieux qui sont comme la lueur d'une veilleuse éclairant tout d'abord des formes vagues que le grand jour permet seul de préciser. Eh bien ! ce grand jour peut être donné au premier essai d'un radical bien choisi.

Prenons un exemple un peu vulgaire et dont je m'excuse ici, mais il est typique. Littré pense que le mot *fesse* pourrait bien dériver du mot *fissa* (fendue). S'il avait connu le radical *f's*, il se serait vite aperçu que ce radical est commun aux mots *faix*, *faisceau*, *ficelle*, *fagot*, *foi* où le sens général est celui de *compact*, *serré*, *dense*, ou serrer, lier, rendre dense.

Il se serait aperçu que ce radical *f's*. est aussi l'équivalent de *p's* ou même de *p'g*, de *p'q*, qu'on rencontre dans le grec *pygé* (fesse) *pagos* (tas) *pachys* (épais, serré), et dans combien d'autres mots de toutes les langues européennes anciennes et modernes, toujours dans le sens de compact, serré. Exemples : *paix*, *poix*, *page*, *paquet*, *pax*, *pagus*, *pugnus*, *pugna*.

J'en ai dit assez pour faire comprendre combien il est nécessaire que le vrai chercheur paie d'audace ; mais seulement lorsqu'un premier travail de fourmi lui aura permis d'emmagasiner des matériaux pris un peu partout, et donné, avec une science suffisante, l'assurance qui l'accompagne et qui seule est féconde.

Ct L. ABBT.

—

Macramé (LXVIII, 673). — Le Macramé est une dentelle, de genre arabe, ouvrage de dames aujourd'hui très à la mode, voy. Mlle du Puigaudeau *Le Macramé, dentelle arabe*. (Paris, Cartier-Bresson, 1912, in-fol.) Bibl. nat. Fol. V. 5282.

A. VR.

***

Le macramé est une sorte de dentelle

ou de passementerie qui s'exécute avec du gros fil que l'on noue de différentes façons, à l'aide des doigts seulement, et sans employer ni crochet, ni aiguille ou autre instrument. J'ai entendu donner au macramé une origine arabe et j'y croirais volontiers. Toutefois, je n'en ai pas trouvé trace en Egypte où j'ai fait de longs séjours. Mais peut-être en existe-t-il en Asie-Mineure ou en Algérie, ce ne serait pas invraisemblable.

BÉNÉDICTE.

* * *

Le Macramé est une très grossière dentelle d'ameublement, décorative c'est vrai, mais aussi laide que possible. Elle se fait très simplement avec une petite fourche, ou même avec un passe-lacet, on se sert d'une espèce de cordonnet, roulé, très fort. On fait des nœuds, on natte, on coule son cordonnet, etc., etc. . On arrive alors à un dessin assez régulier.

Le macramé est une dentelle étrangère, la mode nous en est venue du Mexique ou de l'Argentine.

Je présume qu'elle sert (là-bas) à faire des stores et des portières.

EDMÉE LEGRAND-DUMONTET.

* * *

Mademoiselle Thérèse de Dillmont de Dornach (compétente) le définit ainsi :

« Macramé » est un mot arabe qui sert à désigner des franges et des passementeries ; par extension, ce terme a été appliqué à certains ouvrages que l'on confectionne au moyen de nœuds et par le tressage des fils ».

XUATREB.

* * *

Le mot « Macramé » est un mot arabe qui, primitivement, désignait des franges, des bandes de passementerie. De nos jours, et par extension, ce terme a été généralisé et s'applique à un certain genre de travaux et ouvrages de dames que l'on produit en nouant ou en tressant des fils de coton, de soie, ou de toute autre matière. Grâce à la solidité des ouvrages qu'il produit et à la variété des dessins qu'il permet d'exécuter, le macramé a trouvé depuis quelques années son application pour l'ornementation et la garniture d'une série interminable d'objets.

Les journaux de modes ont réussi à sauver de l'oubli ce genre de travail dont la tradition n'était plus conservée que dans quelques couvents.

YSEM.

* * *

Le macramé, connu anciennement en Italie sous le nom de punto a groppo, en Angleterre sous le nom de knotted lace et en France sous le nom de point noué, est, comme l'indiquent ces noms, une dentelle obtenue par une succession de nœuds.

Son origine est fort ancienne et date des franges nouées que l'on voit représentées sur certaines statues égyptiennes et assyriennes et plus tard dans les mosaïques byzantines.

Pendant le XVIe siècle, Gênes fut le grand centre de production de ces sortes de dentelles, et le trousseau d'une génoise n'était pas complet s'il n'y figurait au moins une garniture à points noués. Mais l'aspect forcément épais et un peu lourd des dentelles ainsi obtenues et l'apparition des dentelles plus légères faites à l'aiguille ou aux fuseaux firent abandonner leur emploi. Cet ouvrage tomba peu à peu dans l'oubli et ce n'est que vers le milieu du XIXe siècle qu'il fit sa réapparition ; sa solidité lui valut particulièrement une grande vogue comme dentelle d'ameublement.

Le nom macramé. aussi moderne que la renaissance de la dentelle qu'il désigne, vient d'un mot arabe qui signifie garniture de franges et fut appliqué par extension à toutes garnitures faites au point noué.

M. D.

* * *

Toutes les questions se posent à l'*Intermédiaire* ; il faut donc y répondre. Le mot est d'origine arabe et s'applique à un genre d'ouvrages de dentelles à points noués ou de fils tressés, qui étaient déjà connues en Italie dès les XVe et XVIe siècles. Ces ouvrages furent remis à la mode, surtout après l'Exposition de 1900, où la maison Dolfus-Meg de Mulhouse en avait fait l'objet d'un exposition particulière importante. Ce sont, en général, des ouvrages de dames, exécutés avec des fils ou cordonnets très solides ; on voit cependant beaucoup d'hommes cultiver ce genre, comme une distraction où le goût trouve à se développer. On connaît des manuels, comme le Macramé, de

vent dorées. C'est sur ces croix que le Pontife fait les onctions avec le Saint-Chrême. Mais quelques églises, soit pour mieux protéger la pierre qui a reçu l'onction sainte, soit aussi dans un but de décoration, recouvrent ces croix primitivement tracées par d'autres, soit de bois, soit mieux de métal ordinairement doré, et qui sont plus ou moins richement ornées suivant le goût et la fortune de qui en fait les frais. Telle est l'origine des croix de consécration d'Eglise. Quand une église est détruite, livrée à des usages profanes, comme il est arrivé souvent au moment de la grande Révolution, ces croix ont dû nécessairement disparaître et alors elles ont pu passer dans des collections particulières, ce qui explique leur présence en des endroits où on ne serait pas tenté d'aller les chercher. Elles ont suivi le sort des autres meubles de l'église qui ont été achetés à vil prix par les brocanteurs, à l'affut de ces sortes d'aubaines, qui ne voient en cela qu'une occasion de faire fructifier leur commerce.

Il me serait facile de m'étendre sur ce sujet, mais ce que j'en dis répond suffisamment à la question posée, aussi je m'arrête. Dr A. B.

Mêmes réponses : D. R ; La Coussière.

—

Les pierres d'attente des morts (LXVIII, 578,708). — Comme le confrère Marcel Baudoin j'ai lu dans la *Revue de Paris* du mois dernier les belles pages où M. Ernest Lavisse a parlé en termes émus des tranquilles jouissances de la vie paisible à la campagne, et, comme lui, j'ai goûté la poésie un peu mélancolique du passage dans lequel l'éminent académicien a décrit le rite de ses futures obsèques.

Les « arrêts pour le repos » prévus par M. Lavisse sont connus de tous ceux qui ont assisté à des funérailles rurales. Ils sont observés en Velay depuis des temps immémoriaux, car depuis des centaines d'années les inhumations s'y pratiquent de la même manière.

La bière est conduite à bras du domicile du défunt à l'église paroissiale. Il y a douze porteurs, choisis parmi les voisins, qui se relaient de six à six. Parfois le trajet est long et par les chemins creux les porteurs ont du mal à mener à bien leur pieuse mission. Les relais ont lieu à des endroits fixes, la plupart du temps près d'une croix étendant ses bras sur les champs d'alentour, à la croisée des sentiers desservant les parcelles. On s'arrête. Le cercueil de bois blanc, recouvert d'un simple linceul, est posé sur le piédestal rustique ; quelqu'un dit un *de profundis*, cependant que les hommes s'épongent le front et se signent, puis la funèbre théorie reprend sa marche en silence, guettée par le sonneur qui, là-haut dans le clocher à jour de la vieille église romane, va marquer son approche et avertir le clergé en faisant retentir le glas... Les pierres d'attente dont je sais la place ne portent pas de cupules. Je ne crois pas d'ailleurs qu'il faille les confondre avec les pierres d'exposition.

Il y a à la Chaise-Dieu une pierre d'exposition.

Lorsqu'un moine mourait, on déposait son cadavre sur cette pierre. Il était procédé alors au lavage du corps et à la toilette funèbre. Après cette opération, le corps était exposé pendant vingt-quatre heures aux regards de ses frères. Après la Révolution, cette pierre, — qui porte une rainure par où s'écoulait l'eau servant aux ablutions suprêmes, cette pierre avait disparu. En 1860, Théophile Gautier, de passage dans nos montagnes où il était venu rendre visite à son ami le poète Ch. Calemard de la Fayette, la retrouva dans une cour de ferme, en fit l'acquisition moyennant 60 francs et la rendit à l'antique église abbatiale. U. R.

—

Le Tango (LXVIII, 75,373). — De *La Nacion* du 8 octobre 1913.

Le « tango » ne procède ni de l'Espagne ni de l'Argentine. Il est d'origine asiatique. Son nom vient de « Tango » région de l'Indo-Chine où semble-t-il, on dansait cette danse, au son d'une mélopée d'instruments primitifs, qui, soit dit en passant, n'a pas beaucoup changé avec la musique moderne.

Les bohêmes qui, on le sait aujourd'hui, sont originaires de l'Inde, introduisirent le « tango » en Europe, et ce fut seulement en Espagne où cette danse devint populaire, et d'où elle passa en Argentine, pays qui la perfectionna, au point d'en faire une danse nationale, non seulement ici, mais aussi à Paris où la presse journalière et périodique lui donna le cachet de la célébrité, sans se douter, qu'en France même, les romanichels dansent le « tango » voilà cinq siècles, c'est-à-dire depuis qu'ils ont fait leur apparition en Europe.

Celui qui écrit ces lignes a vu danser le tango par des romanichels près de Lynch (province de Buenos-Aires) le 24 Décembre 1900, veille de Noël et jour de la fête du roi Georges de Grèce, de qui ces individus se disaient être les sujets. Lorsque nous nous présentâmes au bivouac, ces gens dansaient le « tango » ; quelques femmes faisaient sonner les médailles qu'elles avaient dans leurs cheveux, et accompagnaient la danse avec un chant, dont la cadence était la même que la musique du tango.

. . . .

Yan (le chef de la tribu) nous dit que cette danse était le tango, et il ajouta : « Nous fêtons la fête de notre roi Georges... » et en disant ces mots, sa bouche semblait se remplir de miel.

Le Tango, donc, nous arrive de l'Asie. Les Espagnols l'ont appris des romanichels, et l'ont introduit dans ce pays lors de la conquête de l'Amérique.

Une chronique du temps, de laquelle on doit se méfier, nous donne pourtant quelque lumière sur l'origine du tango dans l'Argentine. Elle dit que pour avoir dansé le tango, le gouverneur D. Mendo de la Cueva y Benavides fut excommunié par l'évêque D. Frai Xporal de Aresti » (Décembre 1637). Voyez en outre le mot « Tango » au *Dictionnaire Hispano-Américain* » qui dit : « Réunion et danse de bohémiens ». AMERICA.

—

Le Carolin (LXVIII, 673). — Nom que portaient d'anciennes monnaies d'or de différents Etats allemands ; tels la Bavière, la Hohenzollern-Hechingen, le Wurtemberg, la Hongrie, etc.

On donnait aussi ce nom à une monnaie d'argent de Suède ; le double carolin, ou double florin d'or, ou maximilien, étaient autrefois une monnaie d'or de Bavière.

Cette monnaie d'or paraît avoir été frappée à Florence vers 1252 ; elle eut cours en Europe pendant les XIVe et XVe siècles ; et fut imitée par des souverains, et seigneurs féodaux.

En France il en fut fabriqué de Louis IX ou saint Louis (1215-1270) à Charles V, dit Le Sage (1337-1380) : il y eut des florins à l'agnel, aux fleurs de lys, à la mape : mais peu à peu le titre et le poids des florins d'or allèrent en diminuant, et tombèrent dans le discrédit ; et furent remplacés par des florins d'argent Mais on ne put jamais arriver à l'unification des poids, et des valeurs.

En Allemagne le florin a été supprimé dans la circulation monétaire ; établie par la loi de décembre 1871 : il n'existe plus qu'en Autriche, où il équivaut à 2 fr. 45, et en Hollande à 2 fr. 08, en Bavière le maximilien qui est une monnaie d'or, vaut 17 fr. 18 ; en Angleterre la pièce d'argent de 4 shillings qui a une valeur de 1 fr. 25 ; et dans les Etats-Unis de 65 centimes à 1 fr. 12, suivant les régions.

En Angleterre le shilling prend parfois le nom de pièce de 2 florins ; et la pièce de 2 shillings prend le nom de florin : le carolin a la même valeur que ces différentes monnaies. P. CORMAN.

***

On trouve dans les dictionnaires, trois espèces de carolins : une monnaie d'argent de Suède sans effigie et sans indication de valeur ; une monnaie d'or de Cologne de la valeur de notre louis d'or, soit de 24 francs ; enfin, une monnaie d'or de Wurtemberg valant 25 francs 35 centimes. Quant à son emploi, il faudrait consulter les dictionnaires de commerce. E. GRAVE.

—

La saint Lundi (LXVIII, 630). — La Saint-Lundi n'est pas une fête, pas même une coutume ; c'est une mauvaise habitude. L'ouvrier qui a un peu trop bu le dimanche, qui s'est couché tard, a mal aux cheveux le lendemain, il manque de courage, il a « la flemme » et ne va pas travailler ; ou bien, s'il y va, il prend en route un verre ou deux qui remettent son cerveau mal reposé en ébullition et le voilà de nouveau « parti ». Son exemple entraîne les camarades et l'on retourne boire. Voilà tout le saint et tout le culte !

La nécessité de ne pas dépenser la force motrice en pure perte, dans les ateliers modernes, a amené une réglementation qui oblige le personnel à l'assiduité. C'est l'explication de l'affaiblissement que constate M. Quinnet dans la célébration de la Saint-Lundi. L'obligation du repos dominical concourt aussi à ce résultat, en empêchant une autre mauvaise habitude, déjà reprochée aux compagnons imprimeurs de Lyon en 1539 et qu'avaient encore naguère les tisserands et les bonnetiers troyens, de travailler les dimanches

et jours de fêtes pour avoir davantage à toucher, après quoi on commençait la semaine suivante le plus tard possible.

Comme l'on pense bien, ce n'était pas un défaut des seuls Lyonnais. M. Jean Dumont, analysant, dans les *Archives de l'Imprimerie* d'octobre 1898, *Le livre des compagnons* de l'imprimerie Plantin, d'Anvers, pour les années 1565 et suivantes, constate qu' « à cette époque déjà les ouvriers aimaient à fêter la Saint-Lundi ».

Selon moi, elle a eu des adeptes du jour où le cabaret s'est trouvé sur la route de l'atelier. L. M.

—

Trouvailles et Curiosités

—

La sympathie dans l'écriture. — L'écriture a ses mystères. La graphologie s'efforce de nous les révéler et, à défaut de mieux, l'effort est méritoire.

La science d'une Mme de Saalberg, par exemple, n'est point que conjecturale. Entre la main qui écrit et le cerveau qui dicte, il y a plus qu'un commerce de maître à serviteur : il y a, dans l'encre étalée, le dessin d'une personnalité. L'écriture a été donnée à l'homme comme la parole, dirait un philosophe amer, pour dissimuler sa pensée, mais l'autographe reste, qui serait sa confession inconsciente, si la graphologie n'était encore une errante si présomptueuse en sa bonne volonté à la recherche des lois de constance.

L'écriture a le caractère fugace des choses qui sont du domaine de la sensibilité. Elle est physique et psychique à la fois. Elle tient à notre être, par ce qu'il a de plus intime, de plus secret et de plus direct. Elle est nous-même. C'est notre portrait dans l'énigme de ses lignes. Ce qui est malaisé, c'est son interprétation en raison de l'obscure complexité de ses origines. Quel inextricable réseau d'influences pour faire une écriture !

D'où viennent-elles ces influences ? Comment se forment-elles ? Sous quel empire ? N'avez-vous jamais été frappé des similitudes que l'on rencontre dans les écritures entre père et fils, entre mari et femme ?

La première remarque en a été faite par un esprit observateur des plus sûrs que je connaisse, M. Raoul Bonnet, qui a tenu, entre ses mains, par profession, des milliers d'autographes.

Le dossier qu'il a constitué, et qu'il nous permet de feuilleter, est rempli d'exemples frappants de ces stupéfiantes ressemblances dans la même famille ou dans la même maison.

On va en voir quelques-uns.

Azaïs le père, et Azaïs le fils : leurs signatures sont à ce point pareilles qu'on ne peut que s'y méprendre.

C'est encore Alexandre Dumas père et Alexandre Dumas fils. On dit que l'écriture est le miroir du caractère, cependant, alors que l'analogie est si frappante entre ces signatures, qu'on les croirait calquées, entre les caractères des deux Dumas, quelles dissemblances ! Alors ?

La parenté n'est plus une explication, d'ailleurs, quand il s'agit des ressemblances entre l'écriture de la femme et celle de son mari. Or, ce phénomène est peut-être plus commun encore.

Voici la signature de Caron Beaumarchais et de Mme Beaumarchais ; sans le Caron du premier, on les jurerait de la même main.

Mme de Lamartine et Lamartine ont l'air de n'avoir qu'une signature pour deux.

Mme Mélanie Halévy, la femme du compositeur, signe comme son mari.

Influence d'un être sur l'autre, imitation inconsciente, suggestion, soumission ? Ce sont les hypothèses qui sollicitent l'esprit. Le fils imite, par sympathie, la signature du père, et une fois la griffe gravée, il ne l'abandonnera plus. La femme subit l'ascendant du mari illustre, comme un écolier celui du maître. Mais quand elle-même est illustre, quand elle est Delphine Gay et qu'elle signe Girardin, pourquoi sa signature devient-elle, trait pour trait, celle de Girardin ? Preuve d'amour et d'attachement. Mais cette similitude se trouve à un degré inouï dans la signature de Paul-Louis Courier et de sa femme ; or le drame de la Chavonnière ne montre point que Mme Paul-Louis Courier ait jamais nourri à l'endroit de son mari une pareille chaleur de cœur.

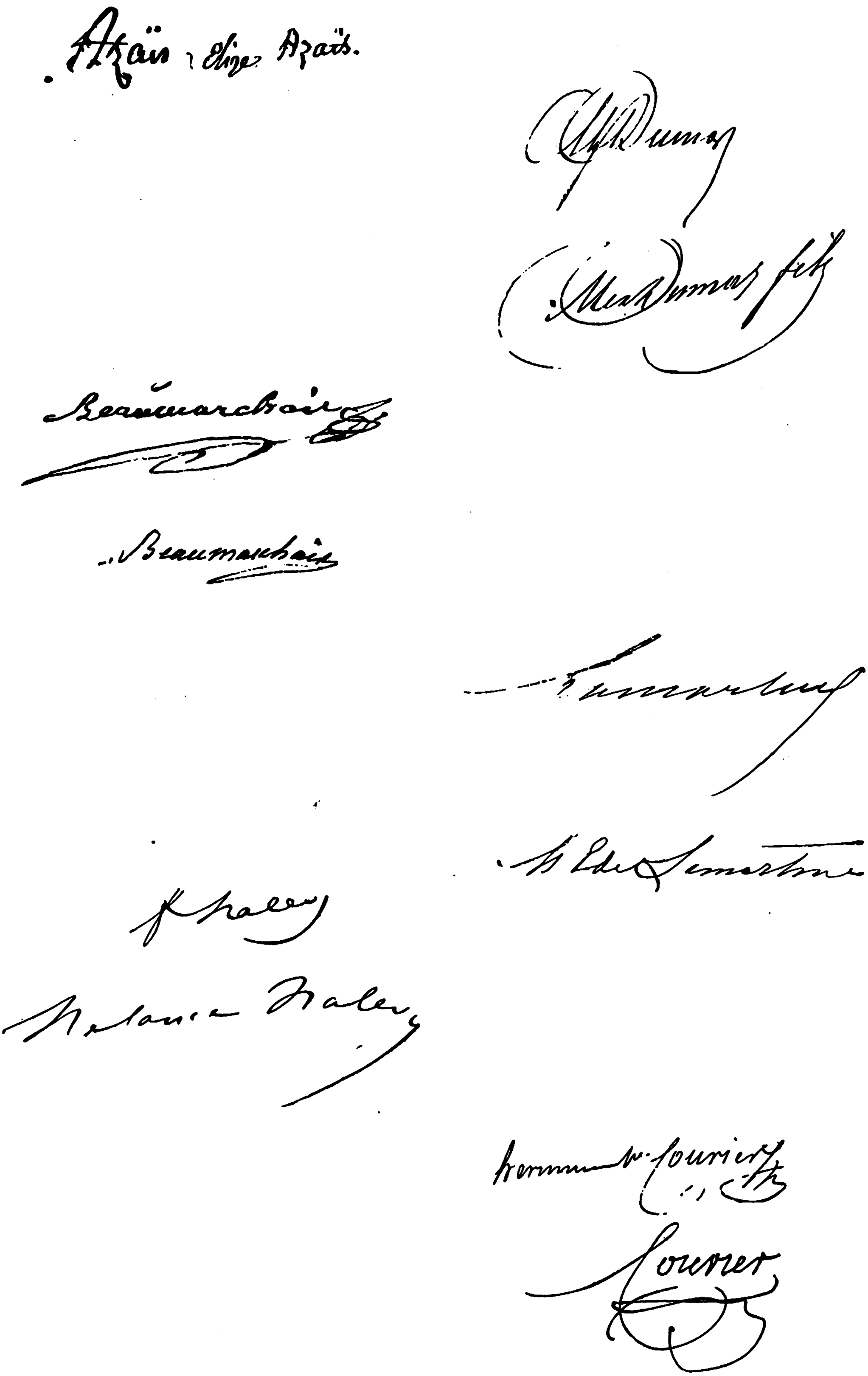
Nous pouvons constater, sans plus, avec M. Raoul Bonnet, et en nous penchant sur son intéressant dossier, la réalité d'une similitude qui paraît avoir échappé aux graphologues. Mais la mobilité des exemples rend toute explication, qui voudrait être absolue, quelque peu ténébreuse. Peut-être aussi au lieu d'une explication y en a-t-il plusieurs. Et pour avoir raison, faut-il avoir plusieurs raisons.

(*Eclair*).

A-t-on fait d'autres remarques semblables ? Dr L.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond



DEMANDES

On désire échanger contre livres héraldiques ou rchéologie :

1° *Aveu et dénombrement de la terre et seigneu- de Bâtarde réunie à celle de Champleroy, ndu par Messire François de Brun, au comté de morantin. Devant Barthélemy Guillon, notaire, 13 mars 1655.*

Gros manuscrit sur vélin.

2° Extrait de la généalogie de la Maison de illy, par M. de Clairambaut. Paris, Ballard, 1757, 4°.

DU F.

BIBLIOGRAPHIE

ERNEST DAUDET. — *Un drame d'amour à la Cour Suède (1784-1795)*, chez Hachette, 3 fr. 50.

Le compte rendu publié dans notre Bulletin sera ilement complété par cette note que nous emprunns au *Polybiblion* :

Gustave-Maurice d'Armfelt, favori du roi Guse III, épouse Hedwige de la Gardie, qu'il aime ; is il aime aussi Madeleine de Rudenschold, deoiselle d'honneur de la princesse Louise-Albertine, ur du Roi, qui se donne joyeusement à lui, rès l'avoir même provoqué. Gustave III est assasné sous la régence du duc de Sudermaine, Armld est disgracié, et ce prince le tient d'autant plus solument éloigné de la Cour qu'il est, pour sa rt, tombé amoureux de la belle Rudenschold ; il t dépouillé des plus hauts emplois et réduit aux nctions peu importantes de ministre de Suède ès les Cours italiennes. Il cherche à nouer une ingue contre la politique francophile du régent et son « grand vizir » jacobin, Reuterholm. Ses paers sont saisis, sa tête est mise à prix : le roi, la reine Naples et le général Acton refusent de le livrer, et se réfugie en Russie avec sa femme et ses enfants. n amante était son intermédiaire à Stockolm : le gent dont elle a refusé d'être la maîtresse, la fait rêter ; condamnée à mort, il se contente de la ire passer par le pilori, et elle demeure prisonnière ndant deux ans. Elle fut graciée et réhabilitée en 795.

Gustave IV, arrivé à sa majorité, accorde une ande faveur à Mme d'Armfelt ; mais il tient son ari à l'écart. Armfelt se console en voyageant et courtisant nombre de jolies femmes, la princesse Rohan, sœur de la duchesse de Dino, entre autres, nt il eut une fille. Il est enfin nommé ministre à enne, d'où il passe au service de la Russie après révolution suédoise de 1809. Il meurt à Pétersurg en 1814, et sa femme à Stockholm, en 32.

Quant à Mlle de Rudenschold, elle avait commis dernière folie d'épouser un homme de bas étage, i la maltraita et la ruina. Brouillée avec sa famille, le fut secourue par l'ancien régent, devenu le roi arles XIII, et aussi par M. d'Armfelt, à qui son ouse, universellement respectée, s'unit avec une ble magnanimité dans cette œuvre de charité.

On trouvera, au commencement du volume, intéressants détails sur la Cour de Suède, au mps de Gustave III ; et, pour ce qui est de ce *ame d'amour*, il fait vivement souvenir de la pale de M. Guizot : « On cherche des sujets de roan : que ne regarde t-on de près à l'histoire ! »

H. DE L.

PAUL BALLAGUY. — *Un général de l'an deux. Charles Seriziat 1756-1802.* Histoire d'une famille lyonnaise sous la Révolution. Chez A. Rey, Lyon.

Ce fut un malchanceux ce Seriziat : il monta en grade par des insuccès militaires Ce fut un général sans victoire : la postérité n'est pas injuste qui n'a pas retenu son nom.

« Cette vie, dit cependant M. Alfred Chuquet, qui préface cet intéressant livre, ne méritait pas de rester ignorée, et un bon et beau volume de M. Paul Ballaguy la raconte dans ses détails. Nous connaissons désormais non pas seulement le général Charles Seriziat, mais ses frères et sa descendance guerrière. L'auteur a mis en œuvre des papiers de famille et les documents qu'il a trouvés dans les archives publiques. Beaucoup de ces pièces qu'il analyse ou cite, sont d'un grand prix et le récit net et éclairé, en son ampleur offre un bien vif intérêt. »

—

Mme LAFARGE. — Correspondance publiée et annotée par M. Boyer d'Agen avec des illustrations.

I. Mme Lafarge, abbé Brunet, Frédéric Lacombe, Delafont, Charles Lachaud, Fragments.

II. Mme Lafarge, Charles Lafarge, Raymond Pontier, Maurice, Gustave et Adèle Collard, Alexandre Dumas, Emile de Girardin, Joseph Jasmin, Rabaud-Laribière, Lavillemarais, Théophile Mercier, Napoléon III, Orfila, Raspail, divers.

Au *Mercure de France*, 2 vol. 3 fr. 50 le volume.

Le nom de Mme Lafarge remplit encore les gazettes. On se bat pour ou contre son innocence, comme aux beaux jours du procès.

M. Boyer d'Agen qui a trouvé une correspondance inédite de Mme Lafarge avec l'abbé Brunet, son directeur de conscience, s'est jeté dans la mêlée, généreusement il penche pour l'innocence.

L'intérêt de son livre est le rapprochement d'une correspondance éparse : toutes les lettres que cette enragée épistolière a écrites n'y sont pas : mais qui les connaît toutes ? On y retrouve du moins à côté des lettres inédites, les lettres plus utiles à retrouver pour se faire une opinion.

—

ADRIEN VARLOY. — *Madame Lafarge*, histoire véridique et complète de la célèbre et mystérieuse héroïne du Glandier 1839. Chez Daragon, 3 fr. 50.

M. Adrien Varloy a repris les documents du procès et a reconstruit, de la manière la plus vivante le drame mystérieux. C'est un roman vécu, il ne l'a pas oublié, et il est resté dans le style du roman qui tient le lecteur en haleine, de chapitre à chapitre.

Il croit lui aussi à l'innocence, et son habile plaidoyer, sans excès, nous y amène.

Mais, avec la plus entière bonne foi, il a soumis le cas à des avocats célèbres, à des médecins, qui ne sont pas toujours de son avis, et dont la consultation, avec ses contradictions, montre avec quelle circonspection, il faut accueillir les jugements humains.

—

Publications artistiques

ABEL LETALLE. — *Les Fresques de Campo Santo de Pise.* Essai critique, illustré de 36 reproductions. Chez Sansot, 10 fr.

Ces fresques décorent les quatre murs du cloître. Elles constituent, par leur nombre et la va-

leur de beaucoup d'entre elles, une précieuse collection en ce genre de peinture, en même temps qu'elles apportent une importante contribution à l'histoire de l'art italien.

« On devine, dit M. Latallo, en la majorité de ces peintures une adroite inspiration vers ce qu'on réclamait avant tout pour un pareil endroit, c'est-à-dire l'idée religieuse, le sens du divin, la pure envolée de l'âme. Il y avait, en outre, chez les artistes une émulation spéciale par les comparaisons directes et faciles que leurs œuvres pouvaient susciter à cause de leur voisinage ».

M. Letalle décrit chacune de ces fresques, dans un esprit critique, et avec une extrême minutie, donnant son suffrage surtout à Andréa Orcagna et plus encore à Benozzi Gozzoli, élève de Fra Angelico, qui a interprété l'Ancien testament, avec un rare mérite par la clairvoyance et la finesse déployées.

En face du texte sont placées les belles reproductions photographiques qui font de cet ouvrage un musée.

—

Docteur Ch. Pfeiffer. — *Les madones d'Andréa del Sarto.* Etude critique et comparative des vierges et des Saintes Familles du Maître florentin; ouvrage illustré de 44 planches dont 44 hors texte, suivie d'une liste chronologique des madones d'Andréa avec leurs places et d'un Index bibliographique. Chez Daragon.

Pour l'auteur de cette intéressante étude, les madones d'Andréa, représentent toutes, sauf deux ou trois exceptions, le visage d'une seule femme, celle du peintre, Lucrezia del Felde ; de même que les madones de Raphaël sont des portraits de la Fornarina.

—

La *Revue de Bourgogne.*— Puisque nous sommes dans la section de l'art, signalons cette vaillante *Revue de Bourgogne* (13, rue Paul-Cabet, Dijon), qui fait avec une rare intelligence son œuvre décentralisatrice.

Parmi ses travaux, il faut retenir : l'Enquête sur la *Sculpture Bourguignonne* par M. Marcel Meyer, le *Peintre Quantin* par E. Lyot, le *Testament artistique* de Rude au musée de Dijon par J. Calmette. *Alphonse Legros et Dijon* par Clément-Janin. L'*abbé Guillaume de Saint-Benigne* par Paul Gaffarel.

La *Revue de Bourgogne* entre seulement dans sa troisième année et sa place est déjà faite.

—

Dernières publications

Joseph Casanova. — *L'A B C du soldat français.* Chez Léon Geisler, une excellente plaquette, qu'il faut souhaiter voir dans le paquetage du soldat. Elle est dédiée au général Pau. Vibrante et saine, et d'un patriotisme élevé, c'est une belle œuvre et c'est une bonne œuvre.

—

Camille Le Senne. — *Monsieur Etienne et le théâtre sous l'Empire.* Chez P. Rosier. Biographie très complète, très documentaire et qui se double d'une sagace analyse littéraire, de cet académicien dont on a célébré, cette année, le centenaire.

—

Léo Claretie. — *Sophie ou les amants fidèles.* Roman, chez Albin Michel, 3 fr. 50.

Sophie Arnould, fille d'Opéra, qui fut si célèbre par son talent et par son esprit endiablé, est l'héroïne de ce roman.

C'est un récit gracieux, gai, émouvant, animé, des amours curieuses et pathétiques de Sophie Arnould et du duc de Lauragais, un type des plus originaux. Nous revivons dans ces pages évocatrices la vie brillante et agitée des grands seigneurs d'antan et des coulisses ; nous nous attendrissons sur la délicieuse Sophie dont la fin fut si touchante de résignation et de bonté. On ne saurait passer par des émotions plus variées, plus douces que celles que dégage ce roman, ouvrages à la fois érudit, attrayant, spirituel de tout l'esprit terrible et charmant de cette adorable héroïne.

C'est un livre pour toutes les femmes.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs :

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 18[illegible] inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes*.

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 189[illegible]

Adresser lettres et mandats à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*
31 bis, rue Victor-Massé.

LXVIII° Volume — Prix du Numéro : 50 centimes — 30 Décembre 1912.

48° ANNÉE
—o—
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1386
—
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS
Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois
FRANCE. — Un an : 16 fr. ; Six mois : 9 fr. — | — ETRANGER. — Un an : 18 fr. ; Six mois : 10 fr.

SOMMAIRE

LXVIII° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 30 Décembre 1913

48° Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — *Il se faut entr'aider*

N° 1386 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Où est le tombeau de Léonard de Vinci ? — Notre ambassadeur à Rome, recevant la « Joconde » a dit :

« J'ai déjà dit à Votre Excellence quels étaient les sentiments de mon gouvernement pour les procédés de haute courtoisie dont on fait preuve tous ceux qui se sont occupés de la résurrection de l'œuvre de l'homme extraordinaire auquel l'Italie a eu l'honneur de donner la vie, et la France, la sépulture ».

Le même jour, M. Henry Roujon, terminait, dans le *Temps*, son dernier « En marge » consacré à Léonard de Vinci, par ces mots :

Notre terre de France qui lui fut hospitalière et généreuse, refuse de livrer le secret de sa sépulture. Léonard de Vinci n'a pas de tombeau !

Si la question n'as pas encore été traitée ici, nos collaborateurs ne pourraient-ils essayer de résoudre ce problème ?

ROAN.

—

Noël : usage de mettre des souliers dans la cheminée. — D'où vient cet usage ? Cette question posée en 1864 est restée sans réponse.

Sera-t-on plus heureux aujourd'hui ?

V.

—

L'Irlande. Terre d'émeraude. — D'après M. Nordeau, ce n'est point en raison de la couleur de ses prairies que la verte Erin a été dénommée terre d'émeraude, comme on le croit généralement, mais bien parce que lorsque au cours du onzième siècle le pape Adrien IV autorisa le roi d'Angleterre Plantagenet, à étendre son autorité sur la terre d'Irlande, en guise de cachet opposé sur la bulle d'autorisation, il la scella d'une émeraude.

Si ce fait est bien authentique, peut-on savoir ce que sont devenues cette bulle et cette émeraude ?

G. DE MASSAS.

—

Révolution de 1830. Une démarche du duc de Mortemart auprès de Lafayette. — Dans les *Mémoires de la duchesse de Gontaut*, gouvernante des Enfants de France pendant la Restaura-

tion, aux chapitres consacés aux événements de juillet 1830, je lis :

MM. de Sémonville, d'Argout, de Vitrolles, de Girardin et autres étaient parvenus jusqu'au Roi ; ils lui représentaient avec force qu'il était urgent de retenir les ordonnances et de former un nouveau ministère.

A mon grand étonnement, je puis même dire à ma stupéfaction, j'appris que Charles X venait d'accepter tout ce qui m'avait paru être irrévocablement rejeté peu d'heures auparavant.

Pour comprendre la stupéfaction de la duchesse de Gontaut, je rappelle brièvement qu'un certain M. Béger, dont la famille habitait Montretout (la Cour était à ce moment à Saint-Cloud) et était intimement liée avec la mère de Mlle Della Torre, institutrice de Mademoiselle (sœur aînée du duc de Bordeaux) s'était offert comme médiateur entre le Roi et les dirigeants du mouvement insurrectionnel dont le siège était l'Hôtel Laffitte. La base des négociations était naturellement la révocation, de la part de Charles X, des quatre fameuses ordonnances. On sait le refus du Roi.

Je reprends maintenant la citation :

On nous assura aussi que le duc de Mortemart venait d'être nommé ministre et devait se mettre en rapports immédiats avec le gouvernement provisoire qui venait de s'établir. Il vint ce même soir chez moi, dit franchement que c'était avec peine, qu'il acceptait une négociation tardive, m'en parut tristement préoccupé. Le duc de Mortemart était sérieusement malade depuis son retour de Russie ; sa souffrance ne ralentit pas son zèle ; c'est dans cette disposition qu'il partit pour Paris. Arrivé à la barrière, on l'avertit que les insurgés, instruits de sa mission, l'attendaient, espérant l'arrêter. Par une brèche faite à la muraille d'enceinte, il parvint avec peine jusqu'à l'Hôtel Laffitte. N'y trouvant personne, il se dirigea vers le Luxembourg, où siégeait, la chambre des pairs. Là il apprit qu'un gouvernement provisoire était établi à l'Hôtel de Ville, ayant pour chef M. de Lafayette. M. de Mortemart était alors tellement malade qu'il ne put y aller lui-même ; pour plus de célérité, il chargea le comte de Sussy de remettre à M. de Lafayette les nouvelles ordonnances du Roi, afin de les faire connaître à la Ville de Paris, le *Moniteur* s'y étant refusé. A ce message, M. de Lafayette répondit simplement ; « il est trop tard ! ».

On nous assura ce fait, mais je ne puis en certifier l'exactitude.

Je demande aux savants intermédiairistes s'ils pourraient donner quelques précisions sur cette négociation in-extremis, qui, si elle eût abouti, aurait pu, « peut-être », changer le cours des événements ? D'autres auteurs en ont-ils fait mention ? En un mot, la démarche a-t-elle été réellement faite ?

ROAN.

—

Garde d'honneur du drapeau. — Un intermédiairiste familier de la Sabretache et versé dans la connaissance de nos costumes militaires pourrait-il fournir réponse aux questions suivantes ?

Dans la collection à peu près complète des uniformes de l'armée du 1er Empire exposée en ce moment aux magasins du Louvre et dont l'auteur m'a paru documenté aux bonnes sources (Detaille, Musée de l'Armée, etc.,) j'ai remarqué un porte drapeau du 90e d'infanterie encadré de deux vieux sergents chevronnés ayant pour toute arme une paire de pistolets dont un étui à la ceinture et, sur l'épaule une hallebarde analogue à la pique des sergents de l'ancienne Monarchie et portant un fanion triangulaire avec le numéro du régiment en lettres d'or.

Cette garde originale était-elle commune à d'autres régiments que celui précité ?

Etait-elle seulement pour la grande tenue et la parade, *ad pompam et ostentationem* ?

DEHERMANN.

—

Bathéon. — Je serais reconnaissant à l'aimable ophélète qui pourra me donner quelque renseignement généalogique ou biographique sur M. le conseiller Bathéon qui habitait vers 1706 la ville de Lyon, en face de l'Hôtel de Ville.

DE NENOHIRE.

—

L'abbé Delisle à « l'Arcadia » de Rome. — En faisant, il y a quelques jours, à Rome, des recherches à l'Archivio de « l'Arcadia » j'ai trouvé dans le répertoire des affiliés, de 1743 à 1824, le nom de l'abbé Delille, membre de l'Académie française, et lecteur ordinaire de Sa Majesté très chrétienne qui fut inscrit à « l'Arcadia » où il reçut le sobriquet de *Florillo*.

A chaque membre de cette académie,

était donné lors de son admission un surnom. C'est ainsi que j'ai relevé au nom Laval-Montmorency, le sobriquet de *Filina* attribué à la duchesse de Luynes.

VICTOR DE SWARTE.

—

Lagrèze-Fossat. — Je trouve dans un Catalogue mentionnées 12 brochures sur la géologie, la faune et la flore du Tarn-et-Garonne, œuvre de Lagrèze Fossat, éditées de 1843 à 1868. Je serais reconnaissant au collègue qui pourrait me dire si ce Fossat est de la famille de Jean-Louis du Fossat qui épousa le 17 mai 1767 à Moissac, la belle Marie-Judith de la Rivière « nouvelle mais sage Ninon » ; si la famille noble du Fossat possède encore des représentants.

FRÉDÉRIC ALIX.

—

Xavier Eyma, écrivain. — Je sais sur cet écrivain qu'il naquit à la Martinique vers 1816 et qu'il mourut à Paris en mars 1876, puis qu'il fut attaché au Ministère de la Marine avant de se lancer dans le journalisme et la littérature. Mais ce que je désirerais bien connaître ce sont les noms de ses père, mère, femme et enfants. Est-il exact que son père fut avocat à la Nouvelle-Orléans et allié avec une famille Sargenton ? Quant à lui, pourrais-je savoir le lieu et la date exacte de son mariage et de sa naissance, puis la liste de ses principales publications ?

SAINT-SAUD.

—

J. Glasco. — Je connais une lettre signée *J. Glasco* adressée à M. Philibert du Croc, conseiller, maistre d'hostel ordinaire du Roy (Charles IX) et son ambassadeur en Ecosse (près Marie Stuart) Lettre intéressante où il mande qu'il a eu audience du Roi et de la Reine Mère aux Tuileries. Celle-ci l'a gardé deux heures. Elle n'a pas encore lu la dépêche de M. du Croc à cause des fêtes de la cour.

Cette lettre est datée de Paris, 24 mai 1567.

Quel est ce J. Glasco ?

H. DE B.

—

Famille Lefèvre de Chanterenne. — Jean-Jacques Lefèvre de Chanterenne, conseiller au Conseil supérieur de l'Isle Bourbon en 1785, a-t-il laissé une postérité ?

M. S.

—

Famille Lorgnier du Maisnil. — Le nom patronymique Lorgnier est exclusivement d'origine boulonnaise comme les personnes qui le portent, car le berceau de l'unique famille Lorgnier (L'Orgnier, L'Orignier) est la terre du Maisnil en Boulonnais. Aussi les premières mentions (que l'on trouve dans les archives) de ces deux noms sont-elles communes au nom de famille Lorgnier comme au nom de lieu le Maisnil. Dès 1477, Pierre Lorgnier tient fief d'ordre au Maisnil et en 1553 une autre Pierre Lorgnier tenait fief de la seigneurie du Maisnil au Quint d'Ordre.

Le nom Lorgnier dérive d'ailleurs d'originarius s. e. monsionarius, l'originaire Monsionier, le premier habitant du Maisnil. C'est pourquoi la famille Lorgnier a pris depuis longtemps le nom du Maisnil et peu de familles portant un nom de terre y ont autant de droit.

La famille Lorgnier qui possède encore la terre du Maisnil était propriétaire des fiefs de la Marlière, le Bocquet, Grigny, Lorme, le Maisnil, le Quesnoy, le Vivier, etc. Elle s'est alliée aux Bellegarde, Le Bœuf d'Osmoy, Bolard, Bouclet de Prèville, Boufflers, Butor, de Campagne, de Couespel, de la Dreve de la Raymondrie, Falon, de France, de Hélican, d'Humières, le Jumel de Barneville, de Veufville de Brugnobois, du Pont d'Herlen, d'Hoyer, de Salperwick, de Saint-Just d'Autingue, etc.

Ces explications un peu longues ne sont peut être pas inutiles pour fixer ce que je demande ? Les sources utiles ?

Un aimable collaborateur pourrait-il me faire connaître des titres, pièces ou actes quelconques concernant la famille Lorgnier et spécialement les pièces dans lesquelles cette famille est appelée Lorgnier du Maisnil.

Je prépare une généalogie de la famille Lorgnier et une monographie de Réty, paroisse ou commune dont dépend le Maisnil. Ces renseignements viendraient très utilement compléter les notes nombreuses que j'ai réunies aussi bien sur cette famille Loignier que sur le Maisnil et sur Réty.

J. d'HARDICAT.

Est-il vrai que M. Pierre Loti ne lise jamais ? — J'ai été assez surpris de lire, il y a quelques mois, dans le *Temps*, les lignes suivantes :

Un humoriste a prétendu naguère qu'à part ses propres œuvres, M. Pierre Loti ne lisait jamais aucun livre. Fausse et sotte légende, etc.

Or, ayant eu le plaisir d'assister — en 1892, si je ne me trompe — à la séance de réception de M. Pierre Loti à l'Académie française, je crois bien me rappeler un passage du discours du récipiendaire disant à peu près ceci :

De toutes les légendes qui ont été colportées sur mon compte, il en est une seule peut-être qui réponde à la réalité : on a raconté que celui qui a l'honneur de parler devant vous ne lisait aucun livre... Cela est vrai. Je ne lis pas. Je n'ai jamais rien lu.

Je cite de mémoire, n'ayant pas le texte sous les yeux. Le nouvel académicen ajoutait qu'il avait dû faire exception à ses habitudes, pour pouvoir parler en connaissance de cause des œuvres de son prédécesseur M. Octave Feuillet et, poliment pour la mémoire de ce dernier, il ajouta qu'il ne le regrettait point.

Un de nos confrères pourrait-il me dire si mes souvenirs me trompent. Je ne le crois pas et, en ce cas, on conviendra que l'illustre auteur de *Madame Chrysanthème* a tout fait pour accréditer ce que le *Temps* appelle une sotte légende.

J. W.

—

David Marat. — J'ai une petite carte des comtés de Neuchatel et Vallangin, dessinée à la plume, exécutée au XVIIIe siècle et signée David Marat. Est-ce un parent du célèbre conventionnel ?

H. DE B.

—

Pelard, dit le Petit Cartouche. — Je désire avoir des renseignements sur un nommé Pelard, dit « le Petit Cartouche » condamné à être rompu vif, à Villeneuve-le-Roy, le 17 octobre 1736.

R. D.

—

Roger de Piles, peintre. — Né à Clamecy (Nièvre) en 1635. Quel lien de parenté l'unissait à Adrien de Piles, contrôleur au grenier à sel de Clamecy en 1656 (arch. de la Nièvre : B, 373) et à Valentine de Piles, femme de André Dupin, receveur des tailles à Clamecy vers 1635 ?

Existe-t-il un portrait de Roger de Piles ?

PASBESNIER.

—

P. Reberget, imprimeur. — Où était imprimeur, au XVIe siècle, P. Reberget, qui donna, entre autres, une édition de *Les coustumes générales et ordonnances des parlemens du duchie de Bourgoingne ?*

L. M.

—

Saint-Martin, de Manheim. — Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des renseignements sur un individu nommé Saint-Martin, Français de naissance, qui avait fait sa fortune à Manheim dans l'entreprise de la loterie ?

En 1787 il faisait valoir depuis longtemps l'argent de l'Electeur de Bavière, Charles-Théodore dans les fonds publics tant en France qu'en Angleterre.

Il était également en relations avec la comtesse de Schenk, maîtresse de Charles-Théodore.

J.-G. BORD.

—

Un Winterfeld, sauveur du roi de Prusse, Frédéric II. — Fleuriot de Langle, dans son *Voyage de Prusse*, édité à Paris en 1807, raconte que, pendant la guerre de Sept ans, Frédéric II, qui portait toujours du poison sur lui, « préparait le fatal breuvage », après la bataille, perdue, de Zullichan, quand le général de Winterfeld, entrant inopinément dans sa tente, parvint, par ses instances, à détourner « le Salomon du Nord », de son projet.

L'anecdote est-elle exacte ?

D'E.

—

Armoiries à déterminer : deux mains issantes des bords. — Sur un cachet, écusson de forme française, surmonté d'une couronne de comte. Ecartelé : *au 1 et 4 d'azur à une ancre tenue par une foi* (*deux mains issantes des bords*) *le tout d'argent* ; *au 2 et 3, d'or à un lion couronné, léopardé, surmonté de 2 étoiles, émaux invisibles.*

E. O. D.

—

Armoiries prélatices à déterminer : chevrons et bordure avec besans. — Quel est l'abbé dont le cachet

ocaille (milieu du XVIIIe) porte les armoiries suivantes timbrées d'une couronne de marquis entre crosse et mitre, avec 2 lions, l'un accroupi, l'autre passant; comme supports : *de gueules à 2 chevrons d'argent à la bordure d'azur chargée de 8 besans de...* ?

SAINT-SAUD.

—

Armoiries archiépiscopales à déterminer : chevron et 3 croissants. — Quel est l'archevêque français du XVIIIe siècle dont le fer de reliure porte les armes suivantes, timbrées d'une couronne de marquis entre crosse et mitre, avec chapeau à 4 rangs de glands : *Ecartelé : au 1 d'argent à la fasce de gueules, au 2 d'argent à* (une fontaine ?) ; *au 3 de gueules à un léopard* (?) *de...* ; *au 4 d'azur à la fasce d'argent* (avec un chef en sus représentant je ne sais quoi) ; *sur le tout de... au chevron* (gueules ou or) *accompagné de 3 croissants.* — L'empreinte que j'ai est très médiocre.

SAINT-SAUD.

—

Un écu obscène. — Quelques personnes prétendent découvrir à la loupe, sur les écus de Victor-Emmanuel (ou peut-être de son fils Humbert), dans le médaillon de l'Annonciade qui les décore, un petit mimodrame à deux personnages (un prêtre et une religieuse) et beaucoup plus que vif.

Cette vilenie serait due à un ancien carbonaro, graveur habile employé au travail des coins par charité, et dont se serait ainsi fait voir la gratitude. En ce temps-là, M. Nathan naissait à peine, à l'ombre de l'arc de Titus.

Ces écus sont en général trop frustes pour y rien découvrir. Peut-être quelqu'un sera-t-il plus heureux à démêler les preuves de ce racontar ?

M. DU PAUR.

—

A Coypel (La colère d'Achille, Iliade, livre premier). — Je possède une gravure de Nicolas Tardieu représentant cette composition de Coypel, écuyer premier peintre du Roy et de son Altesse royale monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume. Charles Blanc ne cite pas cette œuvre ; il dit simplement que Coypel travailla à une suite de peintures destinées à servir de modèles pour les tapisseries royales, dont les sujets étaient pris dans l'*Iliade*.

Un de nos collaborateurs pourrait-il dire si « La colère d'Achille » était un tableau ou un modèle de tapisserie ; dans le premier cas, si le tableau existe encore; dans le second s'il existe des tapisseries ?

PAUL MULLER.

—

Livres inspirés du baron de Trenck. — Je lis dans un article de M. Pierre Bart intitulé : « Les dernières aventures du baron de Trenck (*Mercure de France*, 16 mars 1913, p. 267), que ces aventures « ont inspiré au moins trois ou quatre romans historiques. »

Pourrait-on indiquer les titres de ces livres, leurs auteurs et leurs dates de publication ?

P. C.

—

La vraie première Edition de « La Voix de Guernesey », poème de Victor Hugo (1867). — J'ai sous les yeux une toute petite édition en 28 pages, in-32, bien imprimée sur papier mince, vélin collé, avec couverture imprimée, mais sans mention aucune d'éditeur ni d'imprimeur, de ces deux ouvrages, réunis sous le nom de Victor Hugo : *Le Christ au Vatican* (1861). — *La Voix de Guernesey* (1867). Londres et Genève, chez les Principaux Libraires, 1868.

Le premier poème est précédé d'un Avis de l'Editeur, prévenant le lecteur que l'attribution de cette pièce au citoyen Victor Hugo lui a toujours semblé et lui semble encore aujourd'hui plus que douteuse, mais que cependant, depuis plusieurs années cette pièce circule et se réimprime sous le nom du grand poète, sans protestation de sa part, etc.

Le Christ au Vatican, est daté, à la fin, de « Londres, Janvier 1861 », et *La Voix de Guernesey*, de « Hauteville-House, 6 Novembre 1867 ».

Pourrait-on me dire, avec pleine certitude, si ce dernier petit poème, de 326 vers alexandrins, *La Voix de Guernesey*, était déjà, dans sa toute première véritable Edition originale, accolé à cette même triste élucubration : *Le Christ au Vatican* ?

ULRIC R.-D.

Dictionnaire topo-bibliographique belge. — Je n'ai, jusqu'ici, trouvé à la Bibliothèque nationale que des bio-bibliographies.

La partie si précieuse de l'excellent ouvrage du M. U. Chevallier n'a-t-elle pas un équivalent pour la Belgique et plus particulièrement pour les provinces du Hainaut et de la Flandre Orientale ?

G. ALQUIER.

—

Deux vers attribués à Alfred de Vigny. — Dans un vieux keepsake qui remonte, je crois, à 1850, j'ai lu ces deux vers attribués à Alfred de Vigny :

Lamartine écoutait, grisé par un sourire,
Siffler le vent du soir dans les poumons d'Elvire.

On sait que l'auteur d'*Éloa* eut souvent, contre l'auteur du *Lac* et pour cause, des accès de mauvaise humeur. Ces vers en seraient sans doute un témoignage. Mais sont-ils vraiment de Vigny ? Ont-ils été cités ailleurs ? Voilà un point d'histoire littéraire à fixer qui ne manque pas d'intérêt.

C. DE LA BENOTTE.

—

Correction à la Vulgate de Racine. — Toutes les éditions de Racine que j'ai pu consulter donnent ainsi le texte d'*Andromaque* (V, I, 4) :

Ah ! ne puis-je savoir si j'aime ou si je hais !

Et quiconque a eu, ne serait-ce, comme moi, que par tradition, quelque écho du jeu de Rachel, savent ce que ce cri avait de poignant dans le jeu immobile, ou presque, de l'actrice.

M. Albalat, à la page 118 de son remarquable ouvrage sur la *Manière de lire les classiques français*, cite ainsi ce vers :

Dieux ! ne puis-je savoir si j'aime ou si je hais !

M. Albalat doit avoir des raisons pour introduire un tel changement dans la Vulgate de Racine, car c'est déjà ainsi qu'il cite ce passage dans un article du *Correspondant* de 1912 qui donnait une promesse de son beau livre : on ne peut croire que ce soit une faute d'impression.

C. DE LA BENOTTE.

—

Déférent ou différent. — Dans sa réponse (LXVIII, 752) à la question : Monnaie de la Commune, Maurice Lecomte s'exprime ainsi :

La distinction est dans la marque spéciale, le *déférent* (et non pas *différent*), comme on écrit souvent).

Littré n'est pas complètement de l'avis de notre confrère, car si je trouve au mot « déférent » (p. 1012, col. 2, du *Dictionnaire de la langue française*) : terme de monnayeur. Le déférent, la marque qui indique le lieu de la fabrication d'une monnaie, le nom du directeur et du graveur, je trouve également (p. 1159, col. 2, du même ouvrage) au mot « différent » :

nom que les monnayeurs donnaient à une marque qui indiquait le lieu où les espèces avaient été fabriquées.

Mais ce qui me semble devoir faire résoudre la question en faveur de l'emploi du mot « différent », c'est que l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, à l'article « Monnaies françaises », dû à M. Louis Sudre, sous-directeur des Monnaies, a inséré ce qui suit :

Outre la lettre qui sert à désigner l'atelier où elles ont été frappées, les pièces portent deux autres signes particuliers appelés *Différents*, dont l'un est la marque distinctive du graveur général des monnaies et l'autre celle du Directeur de la fabrication de l'atelier monétaire.

Sur quelle autorité plus compétente que celle directement intéressée, en l'espèce la Direction des Monnaies, s'appuie Maurice Lecomte pour repousser carrément l'emploi du mot « différent », et lui substituer uniquement celui de « déférent » ?

NAUTICUS.

—

Le Pet du diable à Paris. — Il a existé jadis, à Paris, une « pierre debout », colossale, qui, paraît-il, portait ce nom. — Quelqu'un pourrait-il fournir quelques renseignements sur cette pierre mégalithique de l'enceinte même de Paris ?

M. E.

—

Pinte de Winchester et gallon pour mesurer le vin. — Quelque aimable confrère pourrait-il me dire quelle était en 1782, la valeur rapportée au système métrique ou à la pinte et au gallon anglais actuels, des deux mesures de capacité en question ?

NAUTICUS

Réponses

—

Voltaire et le Canada (XXI ; LXV). — Dans sa réponse de l'année dernière, notre collaborateur Britannicus disait, avec raison, que l'opinion exprimée par un des personnages de *Candide*, était, au XVIII[e] siècle, celle de bien des gens, des deux côtés de la Manche.

Il y a quelque temps le journal anglais *Notes and Queries* publiait un article, précisément sur le même sujet et citait deux auteurs anglais des plus connus :

L'un, Goldsmith, traite le Canada de « pays froid, hideux, désolé, auquel l'Angleterre n'a accordé un peu d'attention que le jour où l'on a constaté qu'il produisait des fourrures en abondance ».

L'autre, Burke, en parle encore plus cavalièrement. « La guerre, d'après lui, n'avait pour raison d'être que quelques centaines de peaux de chats sauvages à l'autre bout du globe ».

OLD POT.

—

La santé de Napoléon I[er] (LXVIII, 667). — Il y a dans les ouvrages du D[r] Cabanès des chapitres relatifs à ce sujet. — De plus, j'ai des articles parus dans des Revues et des Journaux, mais je ne connais pas d'ouvrage spécial sur cette question pour les années 1812 à 1815.

F. L.

—

Livrée du roi Louis-Philippe (LXVIII, 715). — En 1844, le duc de Nemours vint à Bordeaux, accompagné de la duchesse et du duc d'Aumale. Ils firent un assez long séjour dans cette ville, et le Roi y avait envoyé, pour être à leur usage, des voitures de la Cour, avec cochers et laquais. Cette domesticité portait une livrée écarlate, qui attirait la curiosité des Bordelais. J'en parle de visu.

V. A. T.

*
* *

En réponse à la question posée par M. Piton, j'ai demandé à M. de Cambis les renseignements suivants qu'il m'a fournis avec sa bonne grâce habituelle.

Le roi Louis-Philippe ne voulant pas prendre la livrée des rois de France, conserva comme roi des Français la livrée de sa maison, la livrée d'Orléans.

Savoir : Habit écarlate galonné sur toutes les coutures, du galon d'Orléans à carreaux bleu d'azur et blanc (en peluche brodée) Habit à la française.

Gilet bleu d'Orléans (plus clair que le bleu de Roi) galonné d'argent.

Culottes bleu d'Orléans à jarretière d'argent.

Bas blancs.

Manteaux de voiture : écarlates galonnés du galon d'Orléans sur coutures, écarlate, en hiver houppelante dite Witschouva, écarlate, à col et manchettes d'ours brun. Chapeaux tricornes, galon d'argent.

Les postillons portaient, comme c'était alors l'usage, la veste à petits boutons couleur du gilet de la livrée, à savoir bleu d'Orléans à boutons d'argent. Galon d'argent à la toque. Culottes blanches.

Le piqueur d'attelage piquait en bleu d'Orléans, haut de forme galonné d'argent.

Les piqueurs de livrée avaient la livrée d'Orléans écarlate mais avec le chapeau haut à galons d'argent.

Il paraît que le roi d'Espagne a encore cette livrée.

Pour les documents à consulter, il serait bon d'aller au musée de Chantilly examiner les croquis et aquarelles d'Eugène Lami, qui a dessiné les costumes de cette époque.

HENRI CORBEL.

*
* *

Elle était écarlate à galons blancs avec une raie bleue au milieu du galon et la maison d'Orléans avait cette livrée de longue date.

Le prince de Joinville en dit un mot dans ses souvenirs.

La culotte et le gilet étaient bleus.

COTTREAU.

—

Le Régiment de Rouergue (LXVIII, 716). — Il est matériellement impossible qu'un militaire vêtu de bleu ait appartenu au régiment de Rouergue infanterie qui comme tous les autres régiments d'infanterie française était vêtu de blanc.

Etaient vêtus en bleu de roi l'artillerie, la grosse cavalerie et de bleu céleste foncé les régiments allemands.

En 1750, l'épaulette n'était pas encore inventée et lorsqu'elle le fut, à la fin de la guerre de 7 ans, sous le ministère Choiseul, tous les officiers eurent une épaulette à frange mélangée de plus ou moins

de soie « couleur de feu » pour les lieutenants et sous-lieutenants.

Les trèfles sur l'épaule étaient portés par les cadets gentilhommes. Le portrait est moins ancien que son possesseur ne le suppose. S'il est Louis XV, il est de la fin du règne et plus probablement Louis XVI. Les cadets gentilshommes étaient dans le rang.

COTTREAU.

—

La veuve du Maréchal de Richelieu et Napoléon III (LXVIII, 574). — L'anecdote de la Maréchale disant à Napoléon III : « Sire, Louis XIV demandait à mon mari... », m'invite à rapporter ce fait précis : Au commencement de cette année, vivait encore en Franche-Comté la fille d'un officier supérieur du Premier Empire, qui pouvait dire, comme je l'ai entendu dire à sa sœur : « Mon père né sous Louis XV apprit la mort de Louis XVI au siège de Mayence ». Curieux rapprochement de la moitié du XVIIIe siècle et du commencement du XXe. C'est qu'en effet le chef de bataillon Benoit né le 5 février 1767, à Mont sur Monnet (Jura), ne s'était marié, qu'après avoir reçu sa retraite le premier juillet 1817. Il avait eu plusieurs enfants entre les années 1825 et 1837 ; l'une de ses filles vivait encore en 1911 et l'autre, cette année même.

L.

—

Un Bonaparte rue de Rivoli (LXVIII, 669). — Je ne puis répondre à la question ; mais, en revanche, j'en pose une autre de même genre, en citant un fait divers publié par un journal, en décembre 1866.

Vendredi dernier, Rossini s'était retiré dans sa chambre après son dîner. Voyant qu'il ne rouvrait pas sa porte, Mme Rossini est entrée, et l'a trouvé dans son fauteuil presque évanoui. Il avait fait une chute et s'était blessé au front et au nez sur l'angle d'un séchoir placé près de son lit. Des vomissements ont suivi cette chute. Son médecin, le docteur *Vio Bonaparte*, appelé en toute hâte est accouru le lendemain de grand matin et il a constaté une amélioration sensible dans la situation du maestro. On espère que cet accident n'aura pas d'autres suites.

Quel était ce docteur de Rossini, Vio Bonaparte ? GROS-MALO.

Tombes de Molière et de Lafontaine (LXVIII, 669). — La réponse à cette question se trouve dans le *Moliériste*, t IV, p. 3 et suivantes, « Rapport présenté au Comité des Inscriptions parisiennes », séance du mercredi 28 décembre 1881, G Monval, rapporteur.

Résumé : 21 février 1673, inhumation de Molière au cimetière Saint-Joseph, rue Montmartre.

— 14 avril 1695, Lafontaine demande, selon Cailhava, « que ses reliques fussent déposées dans le tombeau où reposaient celles de son ami ».

— L'acte d'inhumation du fabuliste désigne formellement comme lieu de sépulture le cimetière des Innocents.

— En 1732 l'auteur du *Parnasse français*, Titon du Tillet, a vu la tombe de Molière « au centre » du cimetière au pied de la croix.

— Un ancien chapelain de Saint-Joseph indique comme endroit de la sépulture de Molière la partie « attenant à la maison du chapelain ».

— Selon De La Borde (*Essai sur la musique*) on creusa vers 1750, dans le cimetière une fosse où l'on trouva les deux cercueils que l'on transporta dans l'église « où ils étaient encore en 1780 ».

— M. Paul Lacroix répond que les cercueils avaient été remis à leur place primitive entre 1789 et 1792.

— Procès-verbaux dressés en 1792 (t. VIII du *Musée des monuments français* p. 161 à 172) : Molière fut exhumé le 6 juillet 1792, non au pied de la croix, mais « près d'une petite maison située à l'extrémité » (du cimetière).

Lafontaine ne fut exhumé que cinq mois après, le 21 novembre, et pris « au pied de la croix » !

— Pendant sept ans, les restes soigneusement « mis en caisses » et étiquetés, furent abandonnés, d'abord dans un caveau de la chapelle Saint-Joseph, puis dans un grenier, « au-dessus du corps de garde de la section ».

C'est à ce dernier événement que se rattache la question de notre collaborateur Nérac.

— 7 mai 1799. Transfert des restes (?) de Molière et de Lafontaine aux Petits-Augustins (Musée des monuments français).

— 6 mars 1817. Grand'messe à Saint-

Germain-des-Prés et translation au cimetière du Père-Lachaise.

— 2 mai. Transport des sarcophages.

HENRY LYONNET.

L'hôtel du maréchal de Richelieu à Fontainebleau (LXVIII, 716). — Cet hôtel se trouvait sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le Théâtre Municipal, à l'angle de la rue Denecourt et de la rue Richelieu. Il a été construit par le cardinal de Richelieu de 1623 à 1625. Vendu nationalement à la Révolution, il a été depuis bien des fois acheté et revendu, démoli et reconstruit, suivant les besoins ou les goûts de ses propriétaires successifs qui y ont installé la sous-préfecture, le collège, un hôtel meublé, etc.

F. H.

La Chapelle des Valois à Saint-Denis (LXVIII, 523, 678). — De Boislisle a publié une étude sur ce monument en 1876 dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, on peut la compléter avec diverses notices dont la nomenclature se trouve au tome XXVI (1899), p. 132 du même recueil, avec reproduction d'un dessin de 1585. Quant à la naumachie du Jardin de Monceau elle a fait l'objet tout récemment d'une très intéressante notice de M. E. Dacier dans la *Société d'iconographie parisienne* de 1910.

A. V.

Manufacture des acides à Javel (LXVIII, 523, 582, 683). — La « Manufacture de Monseigneur, Comte d'Artois pour les acides et sels minéraux » a été décrite dans le *Guide des amateurs et étrangers voyageurs à Paris*, par Thiéry, t. II, p. 642-644, Paris, 1787. Elle existait encore en 1886, quai de Javel, 53, sous la raison sociale :

Société anonyme de la Manufacture de Javel : produits chimiques gélatinés, eau de Javel concentrée, engrais.

P. DORVEAUX.

Le théâtre du Marais. (Le premier) (LXVIII, 715). — Dans le tome III de l' « Abrégé de l'Histoire du Théâtre « Français, depuis son origine, jusqu'au 1er « Juillet 1780, du Chevalier de Mouhy » (Paris, 1780) il est dit ceci, page 13 :

1600. Par une faveur singulière, jusque-là sans exemple il fut permis à d'autres comédiens de Province de venir s'établir à Paris ; ils ne s'y furent pas plutôt rendus, qu'ils élevèrent un théâtre au Marais, dans la rue de la Poterie à l'Hôtel d'Argent, à condition qu'ils paieraient à chacune de leurs représentations un écu tournois aux Privilégiés de l'Hôtel de Bourgogne ; le mérite des Acteurs et des Actrices de cette Troupe, ainsi que celui de leurs pièces, et les peines qu'ils se donnèrent pour plaire au public, rendit ce théâtre tellement à la mode, que se trouvant trop à l'étroit par le nombreux concours de spectateurs, ils passèrent dans le Jeu de Paume de la Vieille Rue du Temple, où ils continuèrent leurs Jeux, jusqu'à la mort de Molière, en 1673, où se fit la réunion des deux troupes.

II. — Dans le *Dictionnaire des Rues et monuments de Paris* de MM. Lazare (Paris 1855) on lit ceci, page 722 :

Rue Vieille du Temple : Sur l'emplacement de la maison portant le 97, un peu au dessous de l'égout qui subsista longtemps en cet endroit, se trouvait le théâtre du Marais, qui avait été établi sur l'emplacement d'un Jeu de Paume, vers le commencement du règne de Louis XIII.

A cette époque les Jeux de Paume, qui étaient très en vogue, pouvaient être facilement tranformés en Théâtre...

. . . .

Le Théâtre du Marais en raison de son éloignement du centre de Paris eut du mal à se maintenir...

. . . .

La troupe du Marais subsista jusqu'à la mort de Molière, en 1673.

A cette époque, les meilleurs acteurs qui s'étaient associés à l'illustre auteur du *Misanthrope*, se réunirent aux comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, avec lesquels ils allèrent s'établir dans le Jeu de Paume de la rue Mazarine.

Plus tard un autre théâtre se forma dans le Marais rue Culture Ste Catherine (même livre page 253) aujourd'hui, rue des Francs-Bourgeois.

Il était alors situé dans la propriété, n° 2 de la rue Culture Ste Catherine ; construit en 1790 et supprimé en 1807.

Maintenant un établissement de Bains se trouve à sa place.

II. — M. le Marquis de Rochegude, dans ses *Promenades dans toutes les rues de Paris* 3e arrondissement, page 60 dit ceci :

Rue Vieille du Temple n° 90. Emplacement d'un Jeu de Paume qui servit aux comédiens du Marais, le *Cid* y fut représenté pour la 1re fois ; la troupe du Marais (1600) qui était à l'Hôtel d'Argent, au coin de la rue

de la Poterie, s'installa en 1632 rue Michel-le-Comte.

Par arrêt du Parlement la salle fut fermée en 1633 et la troupe s'installa ici en 1635. La troupe du Marais fut réunie à celle de Guénégaud.

R. D.

—

Redonespic en Sarladais (LXVIII, 573). — Redon-Espic, était non une abbaye, mais un petit prieuré de femmes, peu important.

Les archives de Sarlat comme celles de Périgueux furent pillées et détruites pendant la Révolution, comme tant d'autres choses regrettées.

Le nom de Redon-Espic n'est même pas mentionné dans le Catalogue du fonds Lépine, à la Bibliothèque Nationale.

J. de Villars.

***

Redonespic (cartes actuelles), Redon-Espit (carte de Belleyme), hameau de Castels, commune du canton de Saint-Cyprien. Dans le *Fonds Périgord* aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale peut-être trouvera-t-on quelques renseignements. Un récent inventaire très bien fait de ce fonds, appelé aussi Lespine, renseignera. Malheureusement les archives religieuses du Périgord furent brûlées au début de la Révolution par le chanoine Prunis, d'autant plus coupable de cet auto-da-fé, qu'il était un érudit, un chercheur, un amateur de vieux documents et que les notes des premiers tomes du fonds Pérgord proviennent en partie de lui.

Saint-Saud.

—

Etat-civil de Saint-Domingue (LXVIII, 715). — Cette question intéresse un certain nombre de familles françaises dont les ancêtres ont été planteurs à Saint-Domingue, et il serait bon de l'élucider.

J'ai entendu dire autrefois qu'au moment de l'abandon de la colonie, les archives administratives avaient été chargées, à la hâte sur un navire de guerre et apportées en France où elles se trouveraient soit à La Rochelle, soit à Rochefort, dans un dépôt dépendant de l'administration de la Marine. Ces archives peuvent être intéressantes pour les particuliers, mais il est peu probable qu'elles contiennent des documents d'état-civil parce que l'état-civil laïque, inauguré par le droit intermédiaire, n'a jamais dû être en vigueur à Saint Domingue. Toute la question revient donc à savoir ce que sont devenus les registres paroissiaux, s'ils ont été détruits par les noirs ou conservés dans l'île ou encore emportés par le clergé.

A. de P.

—

Le Crime rituel (LXVIII, 622, 771). — Col. 771, lire Chevalier. « Cum quibus multa turpia committunt. »

—

Intéressé dans les affaires du Roi (LXVIII, 715). — On lit dans le *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux* (Nouvelle édition, t. VII, Paris, 1771), à l'article « Sous-Fermier » :

> On appeloit autrefois *sous-fermiers*, ceux qui prenoient des sous-fermes des Fermiers généraux... Pour se donner du relief, ils ont substitué à cette dénomination celle d'*intéressés dans les affaires du Roi*.

P. Dorveaux.

—

Kohary et Cobourg (LXVIII, 522, 646, 685, 782). — L'alliance qui intéresse M. H. G. M. est celle de Ferdinand-George-Auguste, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, duc de Saxe, né 1785, mort 1851, sixième enfant de François-Frédéric-Antoine, duc régnant de Saxe Cobourg-Saalfeld, et de sa deuxième femme, Auguste-Caroline-Sophie, née comtesse de Reuss-Ebersdorff.

Ce prince épousa en 1816, Marie-Antoinette Gabrielle, née 1797, morte 1862, fille unique de François-Joseph, prince Kohary.

Leurs enfants furent :

1° le prince Ferdinand, dont vint la maison de Portugal actuelle, par suite de son mariage avec la reine Maria da Gloria.

2° le prince Auguste, marié à la princesse Clémentine d'Orléans, fille du roi Louis-Philippe, dont vint entre autres enfants, Ferdinand, roi de Bulgarie.

3° La princesse Victoire, marié au duc de Nemours, fils du roi Louis-Philippe.

4° Le prince Léopold, qui n'a laissé, d'un mariage inégal de naissance, qu'un fils, appelé le baron de Ruttenstein, du titre donné à sa mère.

J'ai sous les yeux le tableau de l'ascen-

dance de la princesse Antoinette Kohary, formant huit quartiers, c'est-à-dire remontant à son bisaïeul. Le travail pour lequel ces pièces m'ont été fournies n'exigeait pas de remonter plus haut dans l'ascendance de cette princesse.

Mais l'on peut juger de la situation qu'occupait son bisaïeul, André-Joseph, comte Kohary de Czabragh, par le fait qu'il était Chambellan Impérial et Royal, occupait des charges héréditaires en Hongrie, et avait épousé une baronne Thavonat de Thavon, qui était dame de la Croix Etoilée, c'est-à-dire avait elle-même fait des preuves de noblesse.

Son fils avait épousé une comtesse Cavriani, également Dame de la Croix Etoilée, et dont la mère était née comtesse Thürheim.

Quant au prince Kohary dernier de son nom et père de la princesse Antoinette, il avait épousé une comtesse Waldstein-Wartenberg, petite-fille de la comtesse Waldstein-Wartenberg née comtesse Trauttmansdorff, et de la comtesse Uhlefeld, née princesse Lobcowitz.

Il est à supposer que l'attribution du titre de prince au comte de Kohary, facilita le mariage de sa fille avec le prince Ferdinand de Cobourg. On n'ignore pas que la plupart des grandes maisons du Saint-Empire ont des pactes de famille, d'après lesquels leurs membres ne peuvent, sans perdre leurs droits, épouser que des filles d'un certain rang ou ayant fait certaines preuves de noblesse. On vient de voir que sur ce dernier point, il n'y avait rien à reprocher à la princesse de Kohary.

En tous cas, on peut juger, par ce qui précède que si elle n'était certes pas de maison souveraine il est singulièrement mal à propos de parler de petite naissance, et encore plus, d'origine très roturière au sujet de la princesse Ferdinand de Cobourg.

Mais il y avait là une trop bonne occasion de dauber sur des personnages princiers pour que les pamphlétaires de la Monarchie de juillet, — et des régimes suivants, — manquassent de faire courir des bruits désobligeants et mensongers, dont les échos ont pu induire en erreur notre correspondant.

G. E. S.

Famille d'Agencourt (LXVII, 619 ; LXVIII, 24). — J'ai acquis récemment un lot de vieux papiers et deux d'entre eux portent la signature du sieur d'Agencourt, capitaine commandant l'une des compagnies de la garnison de Verdun sur le Doubs. Cette ville au confluent du Doubs et de la Saône, a perdu tout caractère militaire depuis que les conquêtes de Louis XIV ont reculé la frontière.

J'avais déjà remarqué au XVIIe siècle le nom du capitaine d'Agencourt sur des actes de l'ancien état-civil de Verdun, où il figurait comme parrain, et je savais qu'il avait épousé la fille du sieur Tribolet, lieutenant criminel à Nuits (Côte-d'Or).

Au printemps prochain, à mon retour en Bourgogne, je pourrai fournir des dates précises si elles intéressent des intermédiairistes.

Par ailleurs je suppose que les Archives de la Côte d'Or et de Saône-et-Loire contiennent des documents sur le sieur d'Agencourt, qui peut être originaire d'une autre province, mais qui a guerroyé et qui s'est marié en Bourgogne.

F. B.

Alibourg, médecin d'Henri IV (LXVIII, 189, 300, 450, 586, 638). — L'eau d'Alibour (et non d'Alibourg) fut d'abord un médicament pour les chevaux, dont la formule parut dans les traités de maréchalerie sous le règne de Louis XV. On la trouve dans l'édition princeps du *Nouveau parfait Maréchal*, publiée à Paris en 1741 par Fr. A. de Garsault (p. 506), qui l'appelle « Eau de merveille, ou d'Aliboux ».

Il y entrait de la « couperose blanche » (sulfate de zinc), du « vitriol bleu » (sulfate de cuivre), du « saffran » et du « camphre ». Cette eau « très vulnéraire » était employée « pour nétoyer et digérer les matières des playes. »

Au début du XIXe siècle, l'eau d'Alibour est adoptée par les médecins pour le traitement d'un certain nombre d'affections. Cadet de Gassicourt, qui en a introduit la recette dans son *Formulaire magistral* (1re édition, Paris, 1812, p. 30), dit qu' « on emploie cette eau dans les foulures, les contusions ; on en lave les plaies purulentes et fétides ; on s'en sert contre les brûlures, pour hâter la cicatrice quand l'inflammation est passée » ;

et « contre les ophtalmies chroniques », ajoute-t-il dans la deuxième édition de ce livre (Paris, 1814, p. 48).

De nos jours l'eau d'Alibour est surtout employée pour certaines maladies de la peau.

Jehan Ailleboust, docteur en médecine et premier médecin de Henri IV (appelé Alibour dans les *Mémoires* de Sully, Amsterdam, 1638, t. I, p. 127 et 313), n'est pas l'inventeur de l'eau d'Alibour. Cf. l'*Intermédiaire*, LIX, 836, 967 et LX, 72.

P. DORVEAUX.

—

Les emmurés d'Amasia (LXVIII, 667). — J'ai visité, durant un séjour à Amasia dans les premiers jours de février 1910, le caveau antique où les 5 soldats de l'armée d'Egypte soutinrent leur long emprisonnement. J'étais conduit par le R. P. Lebon S. J. qui depuis a eu l'obligeance, dont je tiens à le remercier, de me fournir sur ce fait historique les documents que j'expose aujourd'hui aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

L'information citée dans le n° 1383 contient plusieurs inexactitudes.

Le général Menou ne signa pas la capitulation d'El-Arish, signée par Kléber, mais celle du Caire. Les cinq soldats français ne furent pas « oubliés » à Amasia, mais, avec un grand nombre d'autres, ils furent, au mépris des traités, livrés par les Anglais aux Turcs qui les répartirent dans les prisons de diverses villes de l'empire ottoman, Sinope, Zilé, Amasia, etc.

Où se trouve Amasia ? Il n'est pas inutile de le déterminer exactement, puisque sur ce point encore l'article cité nous induit en erreur. Il semble, en effet, nous donner à croire que le lieu où furent trouvés les restes des cinq soldats emmurés — Amasia évidemment — est situé en Egypte. En Egypte ! J'aime à croire que ce n'est point en Egypte que le capitaine Cortier fit sa découverte, car alors il aurait recueilli je ne sais quels restes, mais sûrement pas ceux des soldats qui en 1801 furent emprisonnés à Amasia.

Amasia n'est pas une ville d'Egypte, mais d'Asie-Mineure. Elle est distante de Samsoun, le port le plus proche sur la Mer Noire, d'environ 80. kil. à vol d'oiseau et de 128 kil., si mes souvenirs sont exacts, par la route qui passe à Kavsa, (et se trouve par 33°30' est de Greenwich ; et par 40°40'30" de latitude nord). Dans l'antiquité, 306 à 183 avant J.-C., elle fut la glorieuse capitale des rois du Pont, ancêtres du grand Mithridate ; elle n'est plus qu'un simple chef-lieu de Sandjak dans le vilayet de Sivas. (Pour l'histoire de cette ville on peut consulter : *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Letouzey, Paris, fasc. IX, 964-970 ; Cumont, *Studia Pontica*, Lamertin, Bruxelles, III, p. 109-114 ; Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, Firmin-Didot, Paris. Pour la topographie, Cumont, *Studia Pontica*, II, p. 148 et sq. Strabon, originaire d'Amasia, *Géographia*, XII, 3, 39).

Quelques mots de description sont indispensables. Traversée du sud-ouest au nord-est par le Yéchil-Irmaq, encerclée de presque tous les côtés par des falaises de rochers, Amasia s'étale en forme d'un croissant qui s'ouvrirait vers le nord-ouest, au pied d'une gigantesque masse rocheuse qui dresse à 280 mètres au-dessus du niveau du fleuve un front couronné des ruines d'une antique citadelle. Çà et là, dans la paroi méridionale de ce bloc énorme sont creusés des tombeaux : les uns en forme de chambres carrées, les autres en forme de cubes géants, séparés du roc, évidés et autrefois revêtus sur la face antérieure de plaques d'or poli. Ces tombeaux sont très anciens. Strabon qui écrivait en l'an XVIII après J.-C., attestait déjà la haute antiquité des plus beaux qui furent les mausolées des rois du Pont.

C'est dans cette ville d'Amasia, qu'en 1800 ou 1801, dix soldats de l'armée d'Egypte étaient amenés captifs : dix et non pas cinq. A tous on proposa la vie sauve et une situation honorable, s'ils voulaient devenir musulmans. Cinq acceptèrent, prirent le turban, se marièrent et s'établirent dans la ville même. Cinq refusèrent et furent emprisonnés, *emmurés* si l'on veut, non pas dans 5 alvéoles, mais tous ensemble dans le même réduit. C'était un de ces tombeaux en forme de cellule carrée, situé à l'ouest de la ville et exposé en plein midi.

Ils n'y moururent pas de faim mais y demeurèrent captifs deux ans et au bout de ce temps, comme ils persistaient à rester chrétiens, on les tua.

Tel est le résumé de la tradition, voici maintenant mes documents authentiques.



Ouverture du Tombeau
En haut et en bas, petit trou d'aération lorsque l'ouverture était fermée par une porte dont on voit encore la place des gonds
Ravin
Rocher de la Citadelle
Inscription grecque
Fente ou petit ravin rendant l'entrée difficile
INTÉRIEUR
fond
droite en entrant
Place du Sarcophage
0,70
3m 47
3m 30
EMPLACEMENT DES INSCRIPTIONS
Copin
françois
1801
volontaire
PEYRE
Copin de Ch
Copin proficher
BRO FRANCAIS
PRISONNIF
1800
18 4
douteux
MILLIAS
prisonnier
de guerre
l'an 1801
PEYRE
francais
1801
an 9 Rep
Copin profiche
11
LE SUEUR
NATIF PAR.T 11

Ils consistent : 1° en un article du journal *Le Bosphore égyptien* en date du 1891. C'est le récit du premier français qui ait, je crois, visité les lieux et recueilli la tradition, le R. P. André S. J. 2° En quelques notes du R. P. Lebon. 3° En dessins du même Père représentant la vue extérieure et intérieure du tombeau et donnant le fac-similé des inscriptions faites sur le roc par les cinq soldats emmurés.

I. — « Une découverte ».

Nous extrayons d'une lettre adressée au Caire et datée d'Amasia qu'on nous a obligeamment communiquée, le très intéressant passage suivant que nous reproduisons textuellement.

Nous partons X... et moi en compagnie de deux professeurs pour aller relever une inscription grecque, gravée à côté d'un de ces nombreux tombeaux creusés dans le rocher même et suspendu au flanc des montagnes...

Nous touchons au tombeau, but de notre excursion. Nous copions notre épitaphe (Note A) et allions repartir sans entrer dans la chambre mortuaire. A quoi bon ? disions-nous, toutes se ressemblent. Cependant pour pouvoir dire que nous l'avions visitée une fois au moins, nous entrons... « Venez vite ! criai-je à mon compagnon. Voici ce que nous cherchons. »

Je venais de lire dans un petit carré, grossièrement tracé, sans doute avec un silex, à un ou deux millimètres de profondeur, sur la paroi à droite :

PEYRE, FRANÇAIS 1801. AN 9 REP.

Il faut savoir qu'après la fameuse capitulation d'El-Arich, à laquelle souscrivit l'infortuné Kléber pour pouvoir rapatrier l'armée d'Egypte, nos soldats furent livrés par les Anglais, comme prisonniers de guerre, aux Turcs. Ceux-ci les déportèrent en Asie-Mineure, les internèrent en divers lieux, notamment à Sinope, à Zilé, 200 dit-on, et à Amasia 10 environ.

Un vieux turc, mort il y a deux ans, avait raconté à M. Z... notre voisin (note B), que les Turcs pressèrent les soldats français de se faire musulmans. Cinq embrassèrent leur religion et furent convenablement établis dans le pays. Le vieux turc indiquait leurs familles, leurs enfants, etc. Les cinq autres furent relégués dans un des tombeaux de la citadelle, enfermés, gardés à vue durant deux ans. Comme ils persistaient à rester chrétiens, on les condamna à mort et on les exécuta. Le vieux turc assurait qu'on pouvait lire leurs noms sur les parois du tombeau. Vous comprenez, dès lors, pourquoi je poussais ce cri un peu ému. Sans y penser, nous nous trouvions dans la position de nos cinq braves soldats, de nos cinq martyrs, si la tradition n'est pas menteuse. En tous cas, tous les cinq sont des héros qui ont péri loin de la patrie pour laquelle ils avaient combattu.

Quelle prison ! Un carré qui peut avoir 3 m. 50 de profondeur et autant de largeur. Le plafond est plat. La paroi de gauche ne s'élève qu'à 0 m. 70 du sol sur les deux tiers de la longueur et donne accès à une nouvelle chambre funéraire cintrée, d'environ 3 mètres de profondeur et terminée au fond par un tombeau en forme d'auge et taillé dans le roc comme tout le reste.

Nous nous mettons à fouiller tous les coins pour découvrir d'autres noms. Nous en relevons six. Les voici :

1° Peyre, français, 1801, an IX Rép.

2° Copin, an VIII. Et ailleurs, Copin, français, 1801, volontaire et encore ailleurs : Copin, de Ch... (le reste inachevé ou effacé par la fumée).

3° Brou, français prisonnier 1800. Un peu à côté on lit 1844. Est-ce 1804 ou 1844?

4° Millias, prisonnier de guerre l'an 1801.

5° Lesueur, natif...

6° Grafiche (Note C).

C'est à peine si trois noms de date récente comme 1875 et écrits en grec ou en arménien accusent d'autres traces de visiteurs.

Evidemment, bien peu sont montés jusque là. Les inscriptions n'ont été mutilées par personne et sont, après 90 ans, aussi lisibles que si elles étaient d'hier.

Qui dira le supplice de ces deux longues années dans ce réduit glacé l'hiver, chaud l'été, où l'air ne se renouvelait pas et d'où les prisonniers ne pouvaient sortir ?

Assurément bien des larmes ont dû y être versées, bien des soupirs envoyés vers la terre de France. Et de tout cela il ne reste plus rien, à peine le souvenir !

II. — Notes.

Note A. — Cette épitaphe dont on trouvera le texte grec dans l'ouvrage de M. Cumont *Studia Pontica*, t. III, p. 128-130, est de l'époque impériale. Elle atteste que le tombeau fut creusé par Rufus pour ses descendants ; que ce pauvre père eût à y déposer les os de son fils Cléombrote, juriste éminent et assesseur du gouverneur de Bithynie, puis de ses fils très chers Chronion et Polychronion (Note personnelle).

Note B.— M. Z est M. Fortuné Imbert, français encore vivant. Je l'ai interrogé depuis, mais n'ai pu obtenir aucun autre

détail, ni même retrouver les descendants des cinq apostats. Je me suis demandé quelquefois si le vieux turc dont il est parlé ne serait pas un descendant d'un des cinq apostats ; il était favorable aux chrétiens et laissa sa maison en héritage à deux chrétiens, ce qui est extraordinaire pour le pays.

Actuellement, le tombeau est couvert de noms de date récente parce que le récit des Pères a renouvelé la tradition et beaucoup sont venus visiter le tombeau et y inscrire leur nom ; par suite, il faut savoir où sont les noms pour les distinguer ; mais lorsque je suis arrivé à Amasia en 1900, ils étaient presque seuls et leur ancienneté était hors de doute, à cause de la patine produite par l'humidité (Note du P. Lebon).

Note C. — Le sixième nom n'est pas un nom propre ; il a été mal lu par le R. P. André : c'est *profiche* c'est-à-dire sous-officier qu'il faut lire, il est très distinct au second endroit.

Ce tombeau est dans un rocher à demi isolé touchant ceux qui supportent la citadelle du côté de Tokat (Note du P. Lebon).

III — Dessins et fac-similés

Voir leur reproduction encartée dans le présent numéro.

De tout ce qui précède il ressort clairement que les cinq emmurés d'Amasia sont des héros ; n'est-il pas exact aussi de conclure qu'ils sont des martyrs ? Et de fait, si d'une part la différence des traitements appliqués aux emmurés et aux apostats, tous également français et soldats, mais inégalement fidèles à leur baptême, montre avec évidence que les motifs qui animèrent les bourreaux ne sont ni l'esprit de vengeance ni les inimitiés de race, mais la haine de la foi chrétienne ; d'autre part l'héroïque choix que firent les victimes à deux reprises différentes, malgré le démoralisant exemple de leurs compagnons la première fois et la seconde fois malgré l'épuisement d'une telle captivité, atteste bien que de leur côté aussi c'est pour la religion qu'ils souffrirent et moururent. Que faut-il de plus pour être martyrs ?

Mais la tradition n'est-elle pas menteuse ? Elle paraît, au contraire, sincère, transmise qu'elle est par ce vieux turc que les instincts de sa race devaient incliner plutôt à céler qu'à dévoiler le fanatisme de ses coréligionnaires.

Il est intéressant de remarquer que ces martyrs sont des soldats de la République et de se demander par quel miracle ces âmes de simples, malgré l'anarchie et les persécutions de cette époque, ont conservé intacte et si ferme leur foi chrétienne.

Il est curieux de constater qu'ils furent martyrisés dans une ville qui semble s'être fait une sorte de spécialité des guerriers martyrs et des saints militaires ; témoin saint Publius, soldat, martyrisé à Amasia, en 322 ; témoin en 306, saint Théodore Tiron, conscrit, natif du pays et devenu l'un des grands patrons des armées bysantines ; en une ville où pour commémorer leur martyre, il suffirait de transcrire sur le tombeau qui fut leur prison ce premier vers de l'inscription dédicatoire de l'ancienne basilique de saint Théodore à Amasia et que l'on voit encore dans une mosquée presque au pied de leur tombeau :

Ὁ τοῦ Χριστοῦ ἀθληθῆς καὶ τῶν ἐπουρανίων [πολῖτης

Il est bon et juste que le « Souvenir Français » leur élève un monument puisqu'ils furent d'héroïques serviteurs de la patrie ; mais puisqu'ils furent aussi d'héroïques serviteurs du Christ n'est-il pas juste qu'un monument d'un ordre différent et supérieur leur soit érigé ? C'est pourquoi, je suis heureux d'apprendre que Dom H. Leclercq s'est chargé de satisfaire à ce devoir et va donner aux emmurés d'Amasia la place qu'ils méritent, dans le prochain tome XIII de sa belle et impérissable collection d'actes authentiques sur les martyrs.

EMMANUEL DE CATHELINEAU.

Aubusson (Marche) (LXVIII, 716). — L'une, au moins, des branches de cette famille, énumérées par M. Montebras, est représentée, à ma connaissance, par M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime H. A. M. E. Aubusson de Cavarlay, né le 22 décembre 1860.

V. A. T.

Le secret de Campi (LX). — M. Saffroy, qui a acheté une partie de la collection d'autographes de M. Laguerre défenseur de Campi, a trouvé dans ces pa-

piers, un titre de rente décerné à Toussaint Campi, chef de bataillon, aide de camp du maréchal Masséna, datée de 1810.

On peut se demander si ce ne serait pas là un ascendant de ce mystérieux assassin.

Cependant il faut relever que M. Laguerre était grand amateur d'autographes t qu'il a pu acquérir celui-ci, en raison de l'homonymie.

V.

Nicolas Denisot (LXVIII, 624, 784). — Erratum col. 784 et 785, lire *Alisnois* et *1907*.

Galoppe d'Onquaire (LXVIII, 625, 748).

Cléon Galoppe d'Onquaire est né à Montdidier en 1805, et est mort à Paris en 1867. Il a écrit deux pièces de théâtre pour la Comédie Française. *Une femme de quarante ans*, en trois actes, représentée pour la première fois le 21 novembre 1844, et *Jean de Bourgogne*, en collaboration avec Pitre-Chevalier, le 7 février 1846.

Au Palais-Royal, il a donné, en 1852, l'*Amour pris aux cheveux* ; au Vaudeville, la même année, en collaboration avec Decourcelle, *le Chêne et le Roseau* ; on lui doit aussi deux livrets d'opéra-comique la *Mort de Socrate* (1864), et la *Bourse et la Vie* (1865).

Il a publié en outre des pièces de vers et des articles littéraires dans divers recueils.

Voici, d'après Lorenz et mes renseignements personnels, la bibliographie de ses œuvres :

Bredouille, opérette en un acte, publiée en 1864.

Le Château de Coetaven, comédie mêlée de chants, en un acte, airs nouveaux par M. Francis Morillon, publiée en collaboration avec de Besselièvre (1852).

Comment les femmes se vengent, ou *la leçon de séduction*, comédie en deux actes en vers (1849).

Le Diable boîteux au château (1863), *le Diable boîteux à Paris*, *le Diable boîteux en Province* (1858), *le Diable boîteux au Village* (1860).

L'Eau de Jouvence, comédie en un acte, en vers (1865).

Les fêtes de l'église romaine, avec l'explication de l'origine de chaque solennité (1853).

Feuilles volantes (1841).

Hommes et bêtes, physiologies anthropozoologiques et amusantes (1862).

La laitière de Trianon, opéra de salon en un acte, musique de Wekerlin (1869).

Le livre des sacrements, avec notice historique et poème sur chaque sujet, accompagné d'extraits des Pères de l'Eglise et des orateurs de la chaire catholique (1857).

Mosaïque (1844).

Le *Siège de la Sorbonne*, ou *le Triomphe de l'Université*, poème héroï-comique en six chants, par un bedeau de St-Sulpice, et revu par Petrus Noële (1844).

Le Spectacle au coin du feu (1863).

Les Vertueux de province, comédie en trois actes et en vers (1860).

Le Whist, poème didactique en quatre chants, publié sous les initiales Cléon C... D...

Le Musée musical de Dantan jeune, extrait du Ménestrel (1862).

Illusions.

cours de l'Académie des Belles-Lettres (1837).

Fumée (1838).

Sa fille unique avait épousé Edmond de Guerle, littérateur et administrateur-directeur de la Compagnie d'assurances « The Gresbam », préfet de la Somme en 1870, puis préfet de la Gironde et enfin trésorier-payeur général, mort à Versailles le 13 février 1895.

GOMBOUST.

Marguerite de Gondi (LXVIII, 670, 785).—Je pense qu'il faut lire Henri de Foix, comte de Candale (la signature elle-même du collaborateur questionneur me paraît mal donnée). Je suis très intrigué de cet Henri de Foix que je ne retrouve pas dans la généalogie de la Maison de Foix donnée dans La Chesnaye des Bois. Ce devait être un cadet des comtes de Gurçon en Périgord et on peut se demander si son mariage avec Anne d'Halwin ne fut pas annulé pour cause de protestantisme.

SAINT SAUD.

Léon Gozlan (LXVIII, 670). — Léon Gozlan est né à Marseille, le 1er septem-

bre 1803. Il était fils d'un armateur qui perdit sa fortune, ce qui le força à s'expatrier et à se livrer lui-même au commerce. Gozlan mourut en 1866, et c'est au moment de ses funérailles qu'on agita la question de savoir s'il était israélite, mais on sut alors qu'il avait été baptisé. Sa fille avait épousé un peintre-graveur de beaucoup de talent qui mourut assez jeune en laissant un fils.

E. GRAVE.

—

Edouard Lockroy (LXVIII, 670, 740). — **Le zouave est en bas.**

Cette pochade en un acte a été jouée pour la première fois au théâtre des Bouffes parisiens, le 25 août 1868.

Les acteurs étaient : MM. Lacombe, Montbars, Howey et Mmes Thierret et Nelly.

Elle a été publiée chez Michel Lévy, Librairie Nouvelle, in-18 1868, Bibliothèque Nationale 8° Yth 19525.

DEHERMANN.

* * *

Le zouave est en bas ! — Voici en quels termes M. Maurice Dreyfous dans son amusant volume *Ce qui me reste à dire* (Paris. 1913) rappelle cette bluette due à la plume d'Ed. Lockroy :

Après avoir parlé, à propos de la guerre de 1870, d'un général hâbleur et fanfaron, qu'il s'excuse de ne pouvoir nommer, il ajoute :

La *peur du zouave* est le commencement de la sagesse. Pour moi, tout au moins. Un seul homme pourrait me tirer d'embarras. Lui seul connaît à fond la question du *Zouave*. C'est Lockroy. Pour le vulgaire, Lockroy est l'ancien vice-président de la Chambre, l'ancien ministre de l'Instruction publique, l'ex ministre du Commerce, le ci-devant ministre de la marine. Pour moi, homme respectueux de l'Ecriture, et qui aime le sérieux comme moi-même, et la fumisterie par dessus toutes choses, Lockroy fut, est et restera l'auteur de ce joyau du répertoire du Palais-Royal (légère erreur ; on a vu que la pièce fut donnée aux Bouffes le 25 avril 1868), qui a pour nom : Le *Zouave est en bas*.

Et pendant deux pages, comme un *Leitmotiv* :

« Prenez garde ! ne dites rien de trop ! Le zouave est en bas... Il est toujours là le zouave ! »

Le zouave ? Mais c'est le matamore !
Pour les enfants : croquemitaine.

HENRI LYONNET.

—

Michaux, comédien du XVIII° siècle (LXVIII, 625, 693, 744). — M. Pierre s'étonne que Michot né le 12 janvier 1765 ait débuté à l'âge de 13 ans « ce qui est invraisemblable » ajoute-t-il. Qu'il me permette de lui dire que le théâtre de ses débuts était un « théâtre d'enfants », celui d'Audinot.

Nicolas-Médard Audinot (1732-1801), tour à tour acteur à la Comédie italienne, directeur à Versailles, montreur de marionnettes à la foire Saint-Germain, exploitait des théâtres d'enfants depuis 1769. En 1772, Mme Dubarry avait fait venir Audinot à Choisy-le-Roi avec ses artistes (*Mémoires* de Bachaumont), et lui-même avait inscrit sur son rideau :

Sicut infantes audi nos

L'abbé Delille écrivait de son côté :

Chez Audinot l'enfance attire la vieillesse.

Fondateur du théâtre de l'Ambigu-Comique, boulevard du Temple, après avoir aussi dirigé le petit théâtre du Bois de Boulogne, ce ne fut que progressivement qu'Audinot renonça aux spectacles enfantins pour se consacrer uniquement aux mélodrames.

Michot débuta donc bien à 13 ans, chez Audinot, boulevard du Temple (l'Ambigu actuel ne date que de 1828) et son cas n'est pas isolé. Son camarade Damas, de la Comédie-Française, avait débuté dans les mêmes conditions à l'âge de 12 ans. Et combien d'autres ! Déjazet, Céline Montaland, Hyacinthe, etc.

HENRI LYONNET.

* * *

Une omission d'alinéas compliquée d'erreurs typographiques, appelle la rectification suivante à la « huitième » ligne de la page 744 :

« Son nom, relevé sur son acte de baptême par de Manne dans « La troupe de Talma », est orthographié « Michaut ». Notre acteur, lui, signait « Michot ».

« Il était, en 1791, au Théâtre-Français de Gaillard et Dorfeuille, rue de Richelieu, alors qu'une partie des sociétaires du Théâtre de la Nation (la Comédie-Française) émigrait avec Talma, Dugazon, etc., dans la salle de la rue de Ri-

chelieu, où devaient les rejoindre, quelques années plus tard, les anciens acteurs, dispersés, de la Comédie-Française. Le Théâtre-Français de Gaillard et Dorfeuille était devenu, après la déchéance de Louis XVI, le Théâtre de la République. C'est notre Comédie-Française d'aujourd'hui.

« Entre temps, Michot, etc...

D'E.

—

Pfeffel, conseiller royal (LXVIII, 720). — Le frère de Conrad-Théophile Pfeffel de Colmar (1736-1809) est Christian-Frédéric Pfeffel, né à Colmar le 3 octobre 1726, et mort à Paris, le 20 mars 1807. « Jurisconsulte du roi pour les affaires étrangères, membre de la Légion d'Honneur; il avait parcouru la plus grande partie de l'Europe. Placé sur les plus grands théâtres, mêlé aux affaires les plus importantes de son temps, lié avec les hommes les plus distingués, observant avec sagacité, doué de la mémoire la plus heureuse, il portait en quelque sorte dans ses souvenirs l'histoire vivante de la moitié du XVIII[e] siècle. »

Voir pour renseignements bibliographiques, l'article le concernant, dans le *Dictionnaire universel historique*, etc., 9[e] édition, T. XIII, Paris. Prudhomme fils, 1810.

F. JACOTOT.

—

La reine Pomaré à Mabille (LXVI, LXVIII, 646, 748). — Si M. Paul d'Ariste veut se reporter au n° du 20 mai 1913 de l'*Intermédiaire*, il verra que je me suis accusé d'avoir commis une erreur au sujet du décès de la danseuse Pomaré. Depuis, je n'ai pu découvrir la vérité.

MARQUISET.

***

Je viens de rencontrer une petite brochure ainsi intitulée d'après la couverture : « *Mystères du Jardin Mabille*, dévoilés par Max de Revel et J. Numa » 2[e] édition, ornée de 45 gravures par Gavarni et les meilleurs artistes de Paris (Paris Cazel 1845) et sur le titre : Paris, Bureau de l'Echo des Théâtres, 1844.

Page 19 et sq. dans le chapitre consacré à la reine Pomaré on la dit fille illégitime, née à Saint-Mesmin près Orléans, où étaient allées se cacher leurs amours, d'une jeune comtesse, Isaure de W***, habitant un hôtel de la rue de Greneille à Paris et d'un artiste, originaire de Marseille, Alfred de V***, à la longue figure et à l'œil bleu, habitant en face de la jeune comtesse.

Est-ce une réclame pour le premier sujet du bal Mabille ou y a-t-il quelque vérité dans tout cela ?

Dans ce petit livre qui la montre perdant à seize ans la mère adoptive qui l'avait recueillie, la fait débuter à dix-huit ans dans la joyeuse vie, se trouvent deux petites gravures sur bois, sans grand mérite quoi qu'en dise le titre, voulant représenter la reine Pomaré, précédemment appelée Rosita.

Il y avait aussi un roi Pomaré, à Mabille.

C. DEHAIS.

—

Jacques de Portel, seigneur d'Ormoy (LXVIII, 720). — Cet Ormoy était un petit village de Brie, situé au sud de la forêt de Sénart, non loin de Lieusaint. Il ne comptait déjà plus en 1790 qu'un seul feu et aujourd'hui il a complètement disparu.

La famille de Postel et non Portel en possédait la seigneurie au XVII[e] siècle.

LOUTVILLE.

—

André Villoteau (LXVI, 142, 356, 508). — Un contemporain de Villoteau, l'abbé M. G. Aubry, (1796-1856) accorde à ce musicographe une mention dans son étude sur *Ballon, St-Mars* et *St-Ouen* (Le Mans, Gallienne, 1853, in-8°). Il serait né, dit-il, à Bellême et son père, maître d'école, serait venu se fixer à Ballon, quelques mois après la naissance d'André. Puis, après divers détails sur la carrière de Villoteau, il ajoute : « choisi par Bonaparte pour faire partie de l'expédition d'Egypte, il fut nommé Membre de l'Institut »... Sur ses vieux jours, il épousa Mlle Lambert, issue d'une ancienne famille de fermiers de Saint-Ouen-sous-Ballon.

Or le nom d'André Villoteau ne se trouve point dans la liste des Membres de l'Institut et il n'appartient pas davantage à l'Institut d'Egypte (communication de M.H.Dehérain, bibliothécaire à l'Institut). On ne connaît pas la date de sa naissance non plus que celle de sa mort survenue, semble-t-il, à Tours, où il s'était fixé dès 1802 ou 1803. Un de nos confrères tou-

rangeaux pourrait peut-être édifier M. l'abbé L. Calendini sur ces deux points intéressants pour la bio-bibliographie de Villoteau.

P. LE VAYER.

—

Armoiries au Lion (LXVIII, 287, 500, 592, 656, 694, 750, 787). — La France protestante de MM. Haag consacre un long article à Dominique de Gourgues, et cet article se termine ainsi : La famille de Gourgues était nombreuse ; mais rien ne prouve que d'*autres* de ses membres aient embrassé la religion réformée, à l'exception peut-être d'Antoine qui chassa les ligueurs de Castillon-en-Médoc, en 1593, et fut tué peu de temps après, au siège de Blaye.

A Bordeaux, deux voies rappellent le nom de cette famille, savoir : le cours de Gourgue près des Quinconces, et la rue de Gourgue dans un tout autre quartier, de la rue Saint-James à la rue Sainte-Catherine.

V. A. T.

—

Le nombril dans l'art. Adam et Eve avaient-ils un nombril? (LXVIII, 381, 503, 553, 596, 697). — Il est impossible de laisser passer des phrases, comme celles-ci, que ne craint pas d'écrire notre confrère W. D. [voir p. 696].

« Erreur de méthode, à laquelle sont sujets spécialement les auteurs qui s'occupent des sciences exactes de médecine... Les anthropologues, des médecins, veulent reconnaître dans la stéatopygie des figures quaternaires, la reproduction d'un trait ethnographique, alors qu'il ne s'agit que d'une *convention artistique générale* ! »

Je pose simplement à M. W. D. la question suivante : « Est-ce que Mme X..., qui habite Paris, et Mlle Y..., sa sœur, sont aussi le résultat d'une « *convention artistique générale* », étant donné qu'elles présentent de la façon la plus nette, quoique de race parisienne, la plus pure, une *stéatopygie* typique : fait contrôlé par la *Soc. d'Anthr. de Paris* ?

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Prononciation latine (LXVII ; LXVIII, 66, 266, 557). — Le journal *La Vigie*, du 11 décembre 1913, cite la lettre suivante adressée par le Pape à l'archevêque de Bourges :

La question de la prononciation du latin est intimement liée à celle de la restauration du chant grégorien, objet constant de Nos pensées et de Nos recommandations depuis le commencement de Notre pontificat. L'accent et la prononciation du latin eurent une grande influence sur la formation mélodique et rythmique de la phrase grégorienne, et, par suite, il est important que ces mélodies soient reproduites, dans l'exécution, de la manière dont elles furent artistement conçues à leur origine... »

H. DE L.

—

Macramé (LXVIII, 675, 796). — Le macramé est un genre de dentelle à gros fil.

G. DE MASSAS.

*
* *

La très complète *Encyclopédie des ouvrages de Dames*, par Mme Thérèse de Dillmont, publiée en trois éditions (française, anglaise et allemande) il y a quelque quarante ans, nous apprend que « macramé » est un mot arabe appliqué, par extension, à certains ouvrages qui se font au moyen de nœuds ou par le tressage des fils On appelle aussi parfois ces sortes d'ouvrages, franges nouées ou dentelles mexicaines.

Ajoutons que l'origine directe du mot macramé paraît être le turc maqrama. Le *Dictionnaire Turc-Français* (éd. 1886), de M. Barbier de Meynard, donne maqrama, prononcé mahrama, et signifiant mouchoir, serviette, ou simplement toile.

Le mot originel arabe est miqramah, dont le sens est, croyons-nous, à peu près pareil.

Mme Thérèse de Dillmont nous apprend, en outre, que l'on exécute au macramé des bandes, des galons et des grillages. On y emploie la ganse, le fil d'or, la soie, la laine ou le coton, et le seul accessoire indispensable est un simple coussin capitonné, monté sur un cadre rectangulaire de bois ou de métal. Des pointes à têtes arrondies fixées sur les côtés étroits du coussin servent à tendre les fils du montage et les fils porte-nœuds ; d'autres épingles mobiles et plus grosses fixent les boucles ou les picots.

Les ouvrages au point noué, autrement dit au macramé, sont extrêmement solides et ont un cachet oriental fort artistique qui les fait rechercher des amateurs.

É. X. B.

La Callistrate (LXVIII, 674). — Je ne peux fournir l'explication de cette bizarre expression signalée par Erdic. Mais je l'ai entendue il y a 50 ans à Savenay dans la bouche d'une brave et vieille femme, mi-paysanne et mi-artisane qui possédait un vocabulaire très curieux d'expressions et de dictons désuets et abolis, mais certainement très *Vieux français*.

Elle disait souvent : battre la Callistrate ou Callistrade pour battre la campagne (au propre) —, vagabonder, mendier.

Ce mot ne se trouve ni dans Lacurne Ste Palaye ni dans Godefroy.

DEHERMANN.

* * *

Callistrate et mieux *caristade* charité, aumône. Du latin *caristas*. Demander la caristrade était une expression populaire des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Italien : *carista* ; espagnol : *caridad*. On trouve *caritats* dans Borel (1655). En gascon ; *carita*, charité ; en normand : *caristan*, qui demande la charité ; *calistrade*, sac à provisions (Le Héricher) ; en Picard : *caristade* ; dans le Quercy : *carita*.

Caristade, écrit Leroux, *Dictionnaire Comique* ne se dit qu'en riant et dans le comique. Demander, recevoir la caristade ». Dans Du Cange : *charisterium*, don gracieux.

De leur côté les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* écrivent :

> Caristade, *caritas*, *eleemosina*. Ce mot vient de l'espagnol *caridad* qui signifie aumône, mais il ne se dit qu'en riant. Demander la caristade. On fait la caristade à de beaux esprits qui sans cela ne vivroient pas. Il paraît que ce nom vient des provinces méridionales de la France.

Caristade a fait partie de l'argot des typographes ; (peut-être est-il toujours usité chez eux).

Je lis en effet dans le *Dictionnaire de l'argot des typographes* par Boutmy (V[o] Rouleur) :

> Il en est de même des ouvriers typographes qui considèrent comme leur étant due, la caristade que leur alloue la commisération.

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

La vraie leçon serait « caristade », terme familier que n'omettent pas les meilleurs dictionnaires. On trouve aussi, quoique plus rarement « calistrade, » par métathèse et substitution de consonnes « Aller à la calistrade » signifie : mendier. « Demander la caristade », « donner la caristade », c'est solliciter la charité ou faire l'aumône.

« Charité », prononcé à la normande, est devenu « carité » et, sous cette forme, tient de très près au grec χάρις, au latin *caritas*, à l'italien *carita* et à l'espagnol *caridad*.

« Caristau, » un dérivé, est resté dans le « blason » des gens de Villers, petite localité située au pays de Caux ou peut-être aux environs de Neufchâtel-en-Bray, qui passaient pour gueuser en toutes saisons :

> Les manants de Villers
> Caristaux l'été, caristaux l'hiver.

QUÆSITOR.

* * *

Il faut lire, croyons-nous, calistrade et non calistrate.

Suivant Coulabin, chercher la calistrade, se dit, à Rennes, du pique-assiette qui se présente à l'heure des repas, pour se faire inviter.

A Saint-Malo, l'expression courir la calistrade s'applique à celui qui va de maison en maison solliciter des secours. On dit aussi, mais plus rarement, d'un pauvre qu'on assiste : « Il reçoit la calistrade de tout le monde. »

En Anjou, cette expression est également employée, notamment sur les territoires de Montjean, de Briollay, de St-Aubin-de-Luigné, à s'en rapporter à MM. Verrier et Onillon, auteurs du *Glossaire des Patois et Parlers de l'Anjou*. Seulement ils donnent une autre acception au mot Calistrade ou Galistrade. D'après eux, courir la Galistrade, signifie : courir la prétentaine, le guilledou ; courir loin, sans raison.

Comme étymologie, ils indiquent que ce mot est formé du celtique Gall, Gal, Gwal, mauvais, et d'une racine Strad, qui se retrouve dans le français Estrade, le patois Estrader, l'italien Strada, l'anglais Street, l'allemand Strasze ; ils en concluent que Calistrade signifie littéralement : mauvaise voie.

C'est bien savant !

GROS-MALO.

La Serre (LXVIII, 721). — C'est de Bercenay-le-Hayer (Aube, arrondissement de Nogent-sur-Seine, canton de Marcilly-le-Hayer), et non de « Bersne », localité inexistante, que devait être originaire Nicolas de la Serre. En 1641, il était sieur de Chavaudon et de Gaillard ou Château-Gaillard, deux petits fiefs situés sur Marcilly-le-Hayer et qu'il avait acquis depuis peu de son frère César de la Serre.

Ce dernier, époux de Marie Le Camus, devint seigneur de Bercenay et de Lasnerey (hameau de la même paroisse) ; il était mort, ainsi que sa femme, dès 1676.

Selon le « Répertoire sommaire des archives communales » du département de l'Aube, qu'a publié en 1911 M. Boutillier du Retail, le greffe du tribunal civil de Nogent conserve les actes paroissiaux de Bercenay depuis 1570 ; il serait peut-être facile — sauf lacunes — de vérifier la naissance de Nicolas et de trouver d'autres détails.

Les de la Serre portaient : *d'azur à la croix d'or*.

On ne sait rien, je crois, d'intéressant sur leur compte.

L. M.

—

Le mot snob (LXVIII, 97, 223, 268, 310, 360, 515). — Un « vulgaire parvenu » n'est pas nécessairement un snob ; ni aucune classe, non plus, n'en est à l'abri.

Le descendant bourgeois d'une famille d'honneur ancien, qui s'intrigue, par une illusion de la vanité, pour devenir comte du Pape, est un snob. La caillette, que les destins avaient faite habile à la cuisine ou à mettre au monde, et qui pâme au seul nom d'un cher maître, est un snob, ou une snobinette. Le Homais, qui se pavoise en voyage d'une rosette de la Légion d'Honneur, est un snob. Mais il y en a beaucoup d'autres. Et l'on voit bien que le snobisme est essentiellement une usurpation de qualité, tentée pour le seul plaisir de paraître. Car il n'en faut pas accuser les escrocs, gens de goût pour la plupart, et qui souffrent de leurs déguisements ridicules.

Ou si l'on pense qu'Ardisson, qui était un homme d'esprit, cela l'amusât de se faire appeler : Commodore, toute la journée ; et que ça ne valût pas les deux ou trois mille livres (sterling) dont il ôta pour jamais le souci à quelques clubmen de Provence ? Et il y a aussi, innocentes victimes du chic et de la Royalty, ces ermites dont le snobisme ne va que de leurs yeux à leur cœur ; qui collectionnent les coupures des journaux mondains, et les Gothas, d'occasion, et les occasions du Gotha.

De tous les snobismes, en effet, le plus courant est celui qui s'en tient à des affectations nobiliaires et mondaines. Thackeray a pris la peine d'écrire là dessus un petit livre définitif, où l'on devrait bien se rapporter. M. Elémir Bourges a publié au *Gaulois*, voilà une trentaine d'années, plusieurs chroniques éblouissantes, où se retrouve quelque chose, en plus acerbe, des *Lettres Persanes*, le livre le plus spirituel du monde. L'une d'elles, qui a trait aux snobs, porte pour titre : « Les fausses Elégances ».

On ne saurait mieux définir, mais comme appellation courante, ce n'est pas assez... compendieux.

Et enfin, M. Jacques Boulenger nous a donné un *Prince des Snobs*, qui est une fantaisie charmante — mais moins rigoureuse que sa recension de Rabelais, juste joie des Pantagruélistes.

Il est malheureux que beaucoup de gens qui font métier d'écrire en soient, Dieu sait par quel procès, venus à confondre snob avec lion ou fashionable, dont il est proprement le contraire, ou, pis encore, la caricature. Autant vaudrait dire que les marbres incomparables de M. Maillol ont l'air d'air d'être signés : Puech, ou que la Rubinstein est aussi agréable à voir que le frère d'Isadora Duncan. Oui, et autant vaudrait prendre pour des missionnaires un peu exaltés ces aras d'une forêt du Brésil à qui l'un d'eux, échappé du couvent, avait enseigné le latin de la messe.

M. du Paur.

—

Faire la conduite de Grenoble (T. G., 47 ; XLVII ; LXI ; LXII). — J'ai baillé, colonne 992 du tome LXI, un texte démontrant indiscutablement que le terme *conduite de Grenoble* était antérieur aux incidents du 35° de ligne, en 1832. Il rebrousse au moyen âge, mais le terme n'avait pas autretel sens qu'actuellement. Ains, même dans ce dernier sens, il est bien antérieur à 1832, puisque on le

trouve, avec cette signifianse, dans la vingtième édition du *Dictionnaire* de l'abbé Moréri (Paris 1759).

B.—F.

—

Autour d'une table (LXVIII, 630). — Etant donné *m* personnes, on appelle permutations de ces *m* personnes les divers groupes que l'on peut former avec elles, dans tous les ordres possibles. On démontre facilement (Voir les *traités d'algèbre*) qu'en désignant par *Pm* le nombre de ces permutations, que *Pm* — 1, 2, 3, 4... *m*.

En appliquant cette formule au cas considéré, on trouve exactement le chiffre 479,001,600, comme nombre des différentes combinaisons que l'on peut obtenir pour le placement de 12 personnes à table.

NAUTICUS.

* * *

Voici la démonstration demandée par Monsieur J. P. :

Un convive, cela se conçoit aisément, ne se peut placer que d'une seule façon.

Deux convives peuvent employer deux combinaisons : a b ou b a, c'est-à-dire que deux convives peuvent employer, pour se placer autour d'une table, autant de façons différentes qu'il y a de combinaisons possibles avec un seul convive, multipliées par le rang occupé dans la suite mathématique des nombres par le nouveau convive.

soit... 1... (combinaison possible avec un seul convive) multiplié par... 2... (rang occupé dans la suite mathématique des nombres par le nouveau convive) égal... 2.

Trois convives peuvent emplover six combinaisons :

abc acb bac bca cab cba, c'est-à-dire que : trois convives peuvent employer, pour se placer autour d'une table, autant de façons différentes qu'il y a de combinaisons possibles avec deux convives multipliées par le rang occupé dans la suite mathématique des nombres par le nouveau convive.

soit... 2... (nombre de combinaisons possibles avec 2 convives) $\times$ par... 3... (rang occupé dans la suite mathématique des nombres par le nouveau convive) égal... 6.

Et ainsi de suite... ce qui donne pour 12 convives :

$$1 \times 2 \times 3 \times 4 \times 5 \times 6 \times 7 \times 8 \times 9 \times 10 \times 11 \times 12 = 479.001.600$$

pour 14 convives : $479.001.600 \times 13 \times 14 = 87.178.291\ 200$ et pour 15 convives : $87.178.291.200 \times 15 =$

$$1.307.674.368.000$$

GEORGES DEFER.

* * *

Le nombre de façons de disposer 12 personnes autour d'une table est égal au produit des 12 premiers nombres.

D'une façon générale le nombre de permutations que l'on peut imposer à *m* objets quelconques est égal au produit des *m* premiers nombres ; ainsi, par exemple le nombre de façons à l'aide desquelles, on peut ranger 4 lettres *a*, *b*, *c*, *d* est égal au produit $1 \times 2 \times 3 \times 4$, c'est-à-dire à 24.

Il est facile de s'en rendre compte en partant des cas les plus simples et augmentant chaque fois d'une unité le nombre de lettres sur lesquelles on opère ;

1er *Cas d'une lettre*, *a*. — On ne peut évidemment la placer que d'une seule façon ; il n'y a qu'une manière de ranger à table un unique convive.

2e Cas *de deux lettres a*, *b*. — Il n'y a que deux dispositions possibles *a b* et *b a*. leur nombre est bien égal au produit 1×2 des deux premiers nombres.

3e Cas *de trois lettres a*, *b*, *c*. — Pour caser le nouveau convive *c* de toutes les façons possibles, il suffira de prendre les deux dispositions précédentes *a b* et *b a* et dans chacune d'elles de donner à *c* les trois seules places qu'il y peut occuper (c'est-à-dire la 1re, la 2e et la 3e) ; cela nous donnera les 6 dispositions ci-dessous :

c a b   *c* b a
a *c* b   b *c* a
a b *c*   b a *c*

il y a donc 6 façons possibles de disposer 3 convives, nombre qui est bien égal au produit $1 \times 2 \times 3$ des 3 premiers nombres.

4e Cas *de quatre lettres a*, *b*, *c*, *d*. — Raisonnons de même : pour caser le nouveau convive *d* de toutes les façons possibles, il suffira de prendre chacune des 6 dispositions correspondant au cas précédent et d'y placer le convive *d* successivement dans chacune d'elles aux 4 seules

places qu'il est susceptible d'y occuper (la 1re, la 2e, la 3e et la 4e) : nous obtiendrons ainsi les dispositions suivantes :

d c a b	*d* a c b	*d* a b c
c *d* a b	a *d* c b	a *d* b c
c a *d* b	a c *d* b	a b *d* c
c a b *d*	a c b *d*	a b c *d*
d c b a	*d* b c a	*d* b a c
c *d* b a	b *d* c a	b *d* a c
c b *d* a	b c *d* a	b a *d* c
c b a *d*	b c a *d*	b a c *d*

Le nombre 24 de ces dispositions est bien égal au produit $1 \times 2 \times 3 \times 4$ des 4 premiers nombres.

De même pour former le tableau des dispositions possibles de 5 convives, il suffirait de prendre successivement chacune des 24 dispositions correspondant au cas précédent et dans chacune d'elles de donner au 5e convive nouveau venu successivement chacune des 5 places qui seules sont susceptibles d'être occupées par lui ; on obtiendra ainsi 24×5 ou 120 dispositions possibles pour 5 convives, nombre qui est bien égal au produit $1 \times 2 \times 3 \times 4 \times 5$ des 5 premiers nombres. En continuant ainsi on verrait que le nombre des dispositions possibles est pour 6 convives de 720

pour 10 convives de 362 880

pour 12 convives de 479.001.600. Ce dernier nombre approche en effet de celui de 500 millions qui sans doute était donné *en chiffres ronds* et n'avait pas la prétention d'être rigoureusement exact.

Notre collaborateur J. P. aura probablement été surpris de lire que le nombre de ces dispositions atteignait un pareil chiffre. Les esprits les plus observateurs n'échappent pas à cette impression ; c'est ainsi que j'ai été amené, il y a quelques années, à réfuter dans la *Revue Scientifique* l'argumentation d'un savant non mathématicien, il est vrai, mais de très haute valeur qui, à propos d'une controverse soulevée par la question de savoir quel rôle devait jouer l'expérience dans les sciences mathématiques, avait été conduit à écrire qu'à Monte-Carlo « étant « donné le nombre énorme de coups qui « se jouent à la roulette, on serait en « droit de réclamer l'apparition d'une » série de 200, 500, 1000 rouges consécu« tives. »

Pensant à tort que le calcul indiquait la possibilité de pareils événements, et, d'un autre côté sachant par expérience que depuis la fondation du Casino de Monte-Carlo, jamais on n'avait rien vu de semblable, il croyait mettre la pratique en conflit avec la théorie.

J'ai démontré qu'il n'en était rien ; mais pour ne pas traîner dans ma réponse des nombres d'une longueur telle qu'ils arrivent à ne plus rien présenter de précis à l'esprit, j'ai dû me servir d'une comparaison où les calculs m'ont conduit à des résultats qui m'ont stupéfié moi-même : en supposant un univers fictif composé de *un milliard* de globes analogues à notre globe terrestre où sur chacun desquels les continents et les mers seraient couverts de tables de roulette (à raison de 20000 par kilomètre carré) et où nuit et jour se joueraient de gigantesques parties (à raison de 1000 coups par jour et par table) commencées il y a *un milliard de siècles*, le calcul cependant indique qu'en somme depuis ce *milliard de siècles* sur *ce milliard de mondes*, il ne s'est joué qu'un nombre total de coups égal au nombre 384 suivi de 36 zéros et que, quelques formidables que puissent apparaître de telles hypothèses, ce nombre de coups joués est encore insuffisant pour avoir pu permettre normalement l'apparition non d'une série de 200, 500 ou de 1000, mais simplement celle de la plus modeste série de 130 rouges consécutives.

On est donc bien loin de la voir apparaître dans un casino qui ne compte que 40 années d'existence, où en moyenne pendant cette période quatre tables de jeux fonctionnant simultanément ont à peine fourni 28 millions de coups permettant tout juste l'apparition normale d'une série de 25 rouges consécutives. — Que dire alors de la possibilité de voir apparaître des séries de 200, 500, 1000 rouges ? Le siècle, servant d'unité de mesure dans l'appréciation du temps nécessaire à voir la production normale de ce phénomène, ne jouerait guère que le rôle d'un atôme dans l'appréciation du volume d'un corps matériel.

Rien *a priori* n'apparaît comme plus extravagant que les nombres auxquels conduisent ces questions de combinaisons : Quel est le joueur d'écarté qui se doute en s'asseyant en face de son partenaire qu'il peut lui être servi 5.437.152

jeux de cinq cartes différents et quel est le joueur de piquet qui, en relevant ses douze cartes, se doute qu'il peut lui en être attribué 56 448 210 ? — Si ce dernier passait sa journée à jouer au piquet (à raison de 50 parties par jour) il se croirait peut-être en droit, au cours de son existence, d'avoir au moins une fois en mains tel jeu déterminé à l'avance, par exemple les quatre tierces majeures ; il se tromperait étrangement, car il lui faudrait pour cela jouer sans désemparer durant plus de 3096 ans.

G. DE MASSAS.

—

Marchand de coco. Origine (LXVIII, 758). — *Erratum*. — A la 4e ligne de l'article, lire Marco la Belle au lieu de Marie la Belle. V. A. T.

—

La ligue de la bonne encre (LXVIII, 231, 327, 417, 464, 517, 594, 706). — Et mon Dieu ! faisons donc une chose bien simple, nous tous collaborateurs plus ou moins fidèles de l'*Intermédiaire* et tous les écrivassiers avec nous : 1° nettoyer plus souvent nos fonds d'encrier ; 2° fermer les couvercles de nos encriers, quand nous ne nous en servons pas. L'encre trop en contact avec l'air perd non seulement sa siccité, mais aussi sa couleur ; elle jaunit rapidement et l'écriture faite avec elle *passe* plus vite.

OROEL.

—

Poudre à sécher l'encre (LXVIII, 770). — J'ignore pourquoi les ministres de l'ancienne monarchie ne répondaient pas aux lettres dont l'encre avait été séchée avec des poudres métalliques au lieu de l'être avec de la poudre de bois.

Mais je tiens de Challemel Lacour, ancien président du Sénat, que le roi Léopold de Belgique n'admettait pas qu'on présente à sa signature des pièces dont l'encre avait été séchée même à la poudre métallique dite d'or. Il en fit un jour l'observation à un de ses ministres sur un ton assez sec.

Est-ce tradition de famille ?

A. H.

—

Les pierres d'attente des morts (LXVIII, 578, 708, 803). — L'une de ces pierres des morts existe, sur la place de Niherne (Indre), un peu à droite de la porte principale de l'église paroissiale. Elle peut mesurer 1 m. 60 de long., sur 0 m. 80 de largeur. Elle est abritée, là, sous un orme gigantesque, datant de Sully, comme il s'en trouve encore dans nombre de communes rurales de notre Bas-Berry, à Saint-Maur-sur-Indre, Brion, à Giroux, par exemple, et, plus notamment, à Ménétréols-sous-Vatan, où se voit l'un des plus superbes spécimens d'ormes, de toute la France.

Depuis tantôt 76 ans, je la connais, et très bien, en cette même place, cette pierre de Niherne, ayant à mon avoir, dans la contrée, une ancienne propriété de famille dans laquelle se perpétuent, de père en fils, depuis 1827, les mêmes fermiers. Comme leurs domaines sont situés assez loin du bourg, j'ai pu voir souvent, dans mon enfance et ma jeunesse, quand j'assistais aux obsèques de quelqu'un d'eux, déposer les châsses, devant l'église, sur cette pierre d'attente. C'était là que se disaient les premières prières, et que se faisait la levée des corps. Cette très ancienne coutume, est comme bien d'autres, aujourd'hui, tombée en désuétude. Le curé actuel de Niherne, qui est un homme actif, se rend maintenant au-devant des cortèges funèbres de la campagne, jusqu'aux premières maisons du village, puis, après leur avoir donné la bénédiction, les fait, directement, entrer dans l'église La pierre des morts ne sert plus qu'à laisser se reposer, durant les offices, s'ils sont fatigués, les porteurs des corps.

ULRIC RICHARD DESAIX.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Une lettre de Voltaire. — Il y a lieu, croyons-nous, de tenir pour inédite la lettre de Voltaire que nous reproduisons ci dessous. Nous l'avons recueillie aux Archives des Affaires Etrangères (France, année 1734. N° 1289, page 266). Elle est adressée au Cardinal Fleury.

Cette lettre ne figure ni dans l'édition de Beuchot, ni dans celle de Kehl, non plus que dans la bibliographie de Georges Bingesco.

Monseigneur,

La bonté et l'attention étonnante que vous daignez avoir pour les afaires des particuliers pendant que vous faites le destin de

l'Europe et la gloire de votre patrie justifient mon importunité auprès de vous.

Je n'ay depuis plus d'un an épargné ny soins, ni argent pour étouffer l'édition qu'enfin le sieur Tiriot a publiée malgré moy.

Il n'y a aucun libraire ny imprimeur en France contre lequel je ne me déclare partie et que je ne sois prest à poursuivre au sujet de cet ouvrage. Je suis inconsolable de ce qu'il paraît et j'aurais donné la moitié de mon bien pour le supprimer.

Le sieur Tiriot l'a fait paraître à Londres sur le bruit de ma mort et on a pris en France le temps de mon absence de Paris pour le débiter.

Je vous proteste, Monseigneur, et assurément je ne vous trompe pas, que loin d'avoir la moindre part à la publication de ce livre, je poursuivrais en mon nom avec la dernière rigueur, si vous le permettez, le libraire qui le donne, en France, au public.

Je sais avec quelle fureur mes ennemis, se déchaînent contre moy à l'occasion de cet ouvrage, n'ajoutez pas, Monseigneur, je vous en supplie à l'amertume où je suis, le poids de votre indignation.

Je relève à peine d'une maladie mortelle, et le chagrin de vous déplaire achèverait de m'ôter la vie du monde la plus malheureuse. Je vous demande une grâce, Monseigneur d'avoir quelque bonté pour l'admirateur le plus zélé des grandes choses que vous faites.

Je serai toutte ma vie avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

Il s'agit, en cette supplique des lettres sur les *anglais*. Elles furent déférées au Parlement, lequel, par arrêt du 10 juin 1734, condamna ce livre qui fut lacéré et jeté « au feu par l'exécuteur de la haute justice, comme un ouvrage scandaleux, contraire à la religion, aux bonnes mœurs et au respect dû aux puissances. »

En dépit de la lettre du cardinal, Voltaire en avait dirigé l'année précédente, la publication à Londres. Il avait, en effet, écrit à Thiriot son secrétaire, le 1er mai 1733 : « ... Il ne convient pas que cet ouvrage paraisse donné par moi. Ce sont des lettres familières que je vous ai écrites et que vous faites imprimer : par conséquent, c'est à vous seul à mettre à la tête un avertissement qui instruise le public que mon ami Thiriot à qui j'ai écrit ces *guenilles* vers l'an 1728, les fait imprimer en 1733 et qu'il m'aime de tout son cœur.. gagner quelque argent avec mes pauvres ouvrages ; aimez-moi et revenez bientôt après leur publication. Mais Sallé vous accompagnera ; revenez au moins avec elle, adieu, mon très cher ami ».

L'imprimeur Jore fut jeté à la Bastille. Voltaire était à Monjeu chez Madame du Châtelet, il s'enfuit sur les confins de la Lorraine à Cirey, et gagna ensuite Bâle, ou peut-être la Hollande, au dire de Beuchot. Il était de retour à Cirey en juin 1734.

Voltaire dans son épître à Boileau, 1769, se venge du cardinal de Fleury en écrivant ce distique :

Je l'ai vu refuser, poliment inhumain,
Une place à Racine, à Crebillon du pain.

VICTOR DE SWARTE.

—

Nécrologie

L'*Intermédiaire* vient de perdre en M. Jules Claretie l'un des ses plus anciens, de ses plus fidèles, et de ses plus illustres collaborateurs.

Nous n'avons pas à retracer la carrière éclatante de l'écrivain à qui tout ce qui compte dans le monde des lettres vient de faire de si grandioses funérailles.

Auteur dramatique, chroniqueur, historien, M. Jules Claretie a excellé dans tous les genres qu'il lui a plu d'aborder. L'administration de la Comédie-Française qu'il allait quitter, suivi des regrets de tous les artistes, a montré quelles étaient ses qualités de haute diplomatie. Ses dons de fine courtoisie et d'élégante urbanité, alliées à sa conscience de grand travailleur, qui ne négligea que trop le repos, en avaient fait un chef, d'une incomparable autorité.

Sa curiosité de toutes choses l'avait amené à l'*Intermédiaire*. Il répondait souvent, et souvent interrogeait, lui, dont le savoir était pourtant universel ! Et de quelle politesse il donnait l'exemple dans les polémiques et de quelle correction !

Nous adressons à celle qui a été l'idéale compagne de l'écrivain, à M. Georges Claretie, en qui revivent les dons les plus brillants de son père, l'expression de nos condoléances émues et respectueuses.

G. M.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

DEMANDES

—

On désire échanger contre livres héraldiques ou 'archéologie :

1° *Aveu et dénombrement de la terre et seigneu-e de Bâtarde réunie à celle de Champleroy, endu par Messire François de Brun, au comté de omorantin. Devant Barthélemy Guillon, notaire, 13 mars 1655.*

Gros manuscrit sur vélin.

2° Extrait de la généalogie de la Maison de ailly, par M. de Clairambaut. Paris, Ballard, 1757, -4°.

DU F.

—

On cherche la gravure reproduisant le tableau de REUZE intitulé " la Grande Sœur ".

Faire offre a M. de Vareilles, 122, boulevard auban, Lille.

BIBLIOGRAPHIE

GUSTAVE DAVOIS. — *Bibliographie Napoléonienne rançaise jusqu'en 1908*. 3 volumes in-8 imprimés ur deux colonnes. Broché. Publié à 60 fr. Net, 5 fr.

Ouvrage honoré d'une souscription des Minis-istères de la Guerre, des Affaires Etrangères et des rincipales bibliothèques d'Europe et d'Améri-ue.

Il ne reste que 40 exemplaires. Ne sera jamais éimprimé.

Il n'existe pas au monde de Bibliographie Napo-éonienne approchant de celle de M. Davois qui 'a rien négligé pour en faire un répertoire aussi omplet et consciencieux qu'il soit possible.

Bibliographes, Bibliophiles, Bibliothécaires, Col-ectionneurs, Historiens, Hommes politiques, Li-raires, Littérateurs, Militaires, Noblesse Impé-iale, etc., etc., tous ceux enfin, qu'intéresse l'His-oire de la Révolution française, du Consulat et de 'Empire, et que leurs travaux ou que leur situa-ion amenaient à chercher des renseignements uelconques a ce sujet, se trouvaient en présence u loin de la présence de quantités de sources des lus incomplètes.

L'auteur bien inspiré et bien placé pour accom-lir l'effort à faire afin de remédier à cette fâcheuse ituation, se mit courageusement à la tâche, et il oursuit brillamment, on le voit, en même temps ue bien utilement pour tous les chercheurs, l'œu-re énorme à laquelle il s'est adonné et dévoué.

La Librairie.

Comme quoi Napoléon n'a jamais existé ou rand erratum. Source d'un nombre infini d'errata noter dans l'histoire du XIX° siècle, par feu M. J.-B. PÉRÈS A. O. M. A. Notes Bio-Bibliogra-hiques par Gustave DAVOIS. Petit volume in-12 roché. Prix franco, 1 fr.

Opuscule infiniment curieux. M. Pérès s'en rend à Dupuis. Origine de tous les cultes, qui a aissé une prospérité toujours tapageuse et démo-issante. « Le Comme quoi Napoléon n'a jamais xisté » sera toujours une réponse à faire à ses ad-mirateurs. Aucune de leurs thèses ne peut égaler elle de la non existence de Napoléon. Si la tenta-ion devenait trop forte pour la foi de plusieurs, ils n'ont qu'à lire « Comme quoi Napoléon n'a jamais existé », grand défenseur qui mérite de figurer au premier rang de la littérature apologétique chré-tienne.

Ces deux ouvrages sont en vente à la Librairie In-ternationale du Solde, 24 rue des Bernardins. Pa-ris V°.

—

MARCEL POÈTE. — *La promenade à Paris au XVII° siècle*, illustré. Chez Colin, 4 fr.

Je ne sais pas s'il y a actuellement un homme connaissant mieux son Paris que M. Marcel Poète, c'est-à-dire le connaissant de plus haut, et dans le temps ; je ne le pense pas. L'éminent conservateur de la Bibliothèque de la Ville, qui y a amené avec ses cours d'histoire parisienne une clientèle d'élite, nous apprend Paris avec une méthode aussi érudite qu'agréable. Une cité n'est jamais que l'aspect mo-numental des mœurs Elle ne se construit pas au hasard, mais sous des influences. Dire la vie des maisons, c'est dire la vie de ceux qui les habi-tent.

Aussi dans son historique, M. Marcel Poète fait-il marcher de pair la topographie et le pittoresque vivant, qui la fait comprendre. Ses dernières le-çons sur les rues, les places, les cours, le mail au XVII° siècle : c'est la *Promenade à Paris au XVII° siècle*. Et cet art est essentiellement de convention, et par conséquent sociable. La promenade est l'image de la société, et de ses manières et de son ton, et de ses métamorphoses. Donc pour reconsti-tuer ce Paris des espaces libres où la foule circule pour ses affaires et surtout pour son plaisir et son amusement, il interroge tous ceux plus rares que de nos jours, qui ont laissé dans leurs écrits un témoi-gnage de ces habitudes.

Cela représente une colossale somme d'érudition. Mais de cette mise en œuvre, de cette marqueterie littéraire, il résulte une évocation singulièrement précise du Paris de nos aïeux, tel qu'il était dans son animation quotidienne, ou les jours fériés, ou aux grandes fêtes.

Et le miracle c'est que ce savant, qui se défend de toute fantaisie, qui emprunte, vérifie, compare, qui travaille sur le texte ancien comme sur le texte rare, et qui n'en néglige aucun, car il les connaît tous, garde à ce labeur d'historien sévère, une grâce, une aisance, un entrain, une gaieté, une verve qui sont proprement un charme.

L'art de se promener : c'est lui qui l'a. M. Mar-cel Poète, qui nous promène dans ce Paris d'autre-fois où il est chez lui, non par l'effort de l'imagi-nation, mais par le pouvoir d'une science histori-que qui se cache sous les fleurs du style, avec au-tant de modestie que l'érudit qui l'emploie.

—

MAURICE LEVAILLANT. — Les *Pierres saintes Mal-maison, Versailles, Saint-Denis.* Chez Dorbon aîné, 3 fr 50.

En belles strophes, et en une prose qui a la splen-deur des plus belles strophes, le poète chante ces pierres saintes, qui sont les lieux de rendez-vous de nos souvenirs. Il erre dans ces prestigieux dé-cors, et les ombres se lèvent, les ombres illustres qui furent rarement évoquées avec plus d'art, et d'émo-tion, plus de musique et de sensibilité.

L'édition, dans sa sobriété, est d'un libraire bi-bliophile.

—

Il nous faut signaler encore cette étude si inté-ressante de M. PIERRE DUFUY : *Une maison de la rue de Navarin*, tirage hors texte (Le vieux Mont-martre) : cette maison à loyer, très avenante, et

habillée de verdure, chose rare, est déjà en soi une curiosité. Mais son histoire la rend bien plus curieuse encore. Elle fut construite par un original le vicomte de Botherel qui y créa l'omnibus restaurant. On portait les dîners en ville : on donnait à dîner à des foules. L'idée était bonne, elle est depuis réalisée, mais c'était trop tôt, son inventeur s'y ruina.

—

Poésies

Œuvres satyriques de Berthelot, publiées dans les recueils du XVIIe siècle et réunies pour la première fois, avec un avant propos et des notes par Fernand Fleuret. Chez Sansot, 4 fr.

Ce Berthelot fut condamné à être pendu, en effigie pour ces vers. Ils sont plus obcènes qu'impurs; mais il ne faisait pas bon alors d'être libertin. C'est un mince équipage que l'œuvre de ce camarade de Mathurin Régnier.

Notre curiosité prend plaisir toutefois à la retrouver réunie, alors qu'elle n'existe que dans des recueils épars et de consultation souvent difficile.

—

Passons aux modernes : avec M. Justin-Frantz Simon. — *Livret de vers* (édition de « la Phalange »). Une très fine sensibilité a dicté ces strophes musicales, qui rompent complètement avec les règles classiques.

—

Louise Michel y est fidèle. Ce nom porté par la fameuse révolutionnaire, l'est aujourd'hui par une poétesse dont les rimes sont plus roses que rouges. Son dernier recueil *Fleurs et Ronces* (chez Fontemoing) est le journal d'une vie, qui note délicatement, et selon son timbre, chacune des heures qui a sonné en laissant dans le cœur son écho joyeux ou triste. La forme est simple et le sentiment sincère. L'amour tient sa place en ce reliquaire de souvenirs, et d'impressions, mais c'est un amour apaisé, sans cris, sans révolte et qui ne semble redouter d'autre rupture que celle inexorable du dernier adieu.

Au breuvage divin dont la saveur enivre.
Nous voulons, tour à tour, pouvoir un jour goûter
Aimer n'est que souffrir... mais c'est vibrer et vivre
Les amours et les pleurs apprennent à chanter.

—

Lui aussi Pascalon est sincère : comme sa verve qui fuse à la bonne franquette dans ses *Premiers cent sonnets* dont Octave Pradels a écrit la préface « vous ne sacrifiez pas, lui dit-il, à la poétique décadence et je vous en félicite ». L'auteur est de la patrie de Péron, et ne l'a pas oublié.

C'est un gaillard qui a la bonne humeur au cœur qui sait humer le pot quand, pour sa punition, il n'est pas au régime :

Evohé ! vignerons les vendanges sont bonnes :
On vit ployer les ceps sous les raisins nombreux,
Et notre Côte-d'Or est un pays heureux.
Puisque, à Beaune et Vougeot, on va manquer de [tonnes.

Tout lui est sujet à rimes folâtres, sans fiel à l'admiration comme l'amitié, qu'il soit le gai convive qui accourt ou qui s'excuse, d'une plume toujours prête à y aller joliment de ses quatorze vers.

—

Achevons cette revue sur une note plus relevée et par honneur pour le commerce des muses, M. Emile Blémont, dont le talent a fait tant de fois ses preuves, publie chez Lemerre *Diderot*, le poème qu'a dit M. Silvain, pour le bicentenaire de la naissance de Diderot à la Sorbonne, le 15 novembre 1912.

—

Gabriel Pérouse. — *La vie au Bugey au XVIe siècle*. Crimes, délits et faits divers, imprimerie Chodac, Belley, 1 fr. 50.

Intéressants exposés d'incidents dramatiques locaux, qui prouvent que nos aïeux auraient pu aussi bien que nous fournir de l'excellente copie aux journaux à grand tirage — s'ils en avaient eus.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs

Quelques rares collections des années 1864, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 au prix de seize francs

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1893 inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes.*

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire*, un fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896.

Adresser lettres et mandats à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* **31 bis, rue Victor-Massé.**

LXVIIIe Volume — Prix du Numéro : **50** centimes — **2e Semestre 1913**

48e ANNÉE — N° 1386 bis

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE — SINGULA — LEGENDO

Il se faut entr'aider

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS
Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — Un an : **16** fr. ; Six mois : **9** fr. — | — ETRANGER. — Un an : **18** fr. ; Six mois : **10** fr.

TABLE

DU

2e Semestre 1913

VOLUME LXVIII

TABLE

DU

2e Semestre 1913

VOLUME LXVIII

Table des Matières

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

A

B

C

D

E

W

Y

Z